This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXX Nos 1-4 1913

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1962

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XXX. — 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TRENTIÈME ANNÉE

1913

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1913

Digitized by Google

BX 3001
.R 45
v. 30

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

UN OUVRAGE RESTITUÉ A JULIEN D'ECLANUM : LE COMMENTAIRE DU PSEUDO-RUFIN SUR LES PROPHÈTES OSÉE, JOEL ET AMOS.

IL existe, parmi les œuvres attribuées à Rufin d'Aquilée, un Commentaire sur les prophètes Osée, Joel et Amos, commençant par les mots *Fidicen ille sacerrimus* [1]. « On fait aujourd'hui beaucoup d'estime de ce commentaire, — écrivait, il y a deux siècles, Lenain de Tillemont [2] — surtout pour l'intelligence du sens historique et littéral ». Cette estime était bien méritée : à notre époque, plus encore peut-être qu'au XVIIe siècle, la méthode suivie par l'auteur est de nature à lui gagner les suffrages des meilleurs critiques, tant elle tranche sur la manie d'allégoriser et l'insignifiance qui caractérisent la plupart des productions exégétiques du haut moyen âge latin. Il y aurait un réel intérêt à connaître l'auteur d'une œuvre aussi remarquable.

L'attribution à Rufin ne doit pas être très ancienne : ni Gennade ni Cassiodore n'y font la moindre allusion. Le premier témoignage en date, à ma connaissance, est cette inscription en lettres onciales, qui sert de titre au Commentaire dans le ms. 12148 de la Bibliothèque nationale de Paris (Corbie, puis Saint-Germain, Xe siècle ?) [3] :

TRACTATVS PROPHETARVm
OSE IOHEL ET AMOS
QVEM ESSE PVTAMVS RVFINI
VIRI ELOQVENTISSIMI SED
MINVS ORTHODOXI CONTRA
QVEM HIERONIMVS DE FIDE
PLVRA DISPVTAT

Après cela, il faut descendre jusqu'à l'époque de la Scolastique, où le dominicain Jean Colonna au XIIIe siècle, le doge André Dandolo au XIVe, Jean de Trittenheim au XVe, mentionnent tour

1. Migne 21, 959-1104.

2. *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XII (Venise, 1732), p. 315.

3. M. le prof. Paul Lejay voulut bien l'examiner, à ma demande, en 1904 ; je l'ai depuis lors étudié moi-même à plusieurs reprises. Il figure sur deux des anciens catalogues de Corbie, sous le titre : *Ruphinus in prophetis* (Delisle, *Cabinet des mss.* II, 132. 438).

Digitized by Google

à tour les Commentaires en question comme étant de Rufin d'Aquilée [1]. Toutefois l'ouvrage ne fut édité qu'en 1580, à Paris, par René Laurent de la Barre, qui utilisa un manuscrit de la Chartreuse de Mont-Dieu, l'un des rares volumes sauvés après le pillage de ce monastère par les Calvinistes en 1568.

Du Pin paraît avoir été à peu près seul à accepter l'ouvrage comme authentique. Dès 1590, le jésuite François Ribera avait senti qu'il ne pouvait appartenir à Rufin : les grands érudits français et italiens des deux siècles suivants, Tillemont, Fontanini, Vallarsi, confirmèrent ce verdict par tout un ensemble de raisons péremptoires, dont voici les principales :

1° L'auteur des Commentaires fait très peu de cas d'Origène, lequel, selon lui, « s'attachant à son sens particulier, sert à tout propos d'amusantes allégories, au lieu de prendre à tâche de faire ressortir la signification historique, la seule solide et qui vaille la peine d'être retenue [2] ». Rien de plus contraire aux préférences intimes et au langage bien connu de Rufin.

2° Dès le début, il avertit le lecteur que le texte biblique expliqué par lui sera, non celui des anciennes traductions faites d'après les Septante, mais la plus récente, celle qu'on appelle « selon l'Hébreu » ; la raison qu'il en donne est que celle-ci, tout en étant loin d'être parfaite, a du moins sur les précédentes l'avantage d'interrompre moins souvent le sens du contexte, et offre moins de ces locutions vicieuses devant lesquelles l'interprète se voit réduit à deviner plutôt qu'à édifier [3]. Ce langage, lui aussi, contraste étrangement avec le cas que Rufin fit constamment de la version des Septante, et avec son opposition entêtée vis-à-vis des traductions entreprises par s. Jérôme.

3° A ces deux motifs principaux viennent s'en ajouter une foule d'autres plus ou moins convaincants, selon la tournure des esprits appelés à les percevoir. L'un d'eux sera d'une force inéluctable

1. Cf. la Vie de Rufin d'Aquilée par Fontanini et Vallarsi, c. 17, n. 2. Migne 21, 268 C sq. Trithème n'a pas dû avoir en main le Commentaire lui-même, car il ne donne pas l'*incipit*, et marque trois livres au lieu de six.

2. « Origenes autem proprio tenore decurrens allegoriarum magis lepida quam historicarum explanationum solida et tenenda componit. » Migne 21, 962 A.

3. « ..., haud de nihilo me fecisse lector cognoscat, ut istam postremam editionem, quae secundum hebraeum appellatur, eligerem ; quando quidem in prioribus editionibus elocutiones uitiatae frequenter sensum uel doctrinae uel narrationis dirumpant, ut diuinatione magis quam conditione opus esse uideatur ; posterior autem ista translatio... elocutionum integritate illa, quae diximus, interceptorum sensuum damna frequenter euitat » 961 A ; « quam editionem assumere — sunt enim plusculae — delegissem, notaui : uidelicet ultimam, quae secundum hebraeum uocatur, quod in ea magis elocutionum esset integritas » 1033 D sq.

Digitized by Google

pour quiconque est apte à discerner la diversité du style : celui de Rufin est incontestablement plus naturel, moins affecté, que celui de l'auteur des Commentaires [1] ; surtout, on n'y rencontre pas la série de locutions dont le retour incessant est, comme on le verra plus loin, caractéristique de celui-ci. Enfin, le ton de suffisance qui se remarque dans la préface, comme un peu dans toute la suite de l'ouvrage, s'éloigne considérablement de la modestie habituelle de Rufin ; et ce dernier, qui avait vécu tant d'années en Palestine, n'eût pas parlé par simple ouï-dire, et seulement d'après ce qu'en a écrit s. Jérôme, soit de la topographie de ce pays, soit du culte rendu par les Sarrasins à l'étoile de Vénus [2].

Conclusion : l'attribution à Rufin du Commentaire sur les petits Prophètes ne repose sur aucune tradition véritablement ancienne et autorisée ; il y a contre elle plusieurs difficultés très sérieuses à faire valoir, et, ce qui met fin au débat, tout esprit ayant acquis une maîtrise suffisante en fait de critique interne y reconnaîtra infailliblement un style différent de celui de Rufin.

***

Si les Commentaires ne sont pas de Rufin, à qui donc peuvent-ils appartenir ?

Les critiques ont cherché à résoudre ce problème littéraire, et ont groupé dans ce but les divers renseignements qui se dégagent de l'ouvrage lui-même [3]. Le résultat est malheureusement assez maigre, comme chacun pourra en juger.

Tout le monde convient que l'auteur est un latin, mais un latin qui a dû séjourner quelque temps en Orient : car il est assez bien informé des opinions qui ont cours parmi les Grecs et les Syriens, et, chose extraordinaire de la part d'un Occidental, il semble même connaître quelque peu la langue de ces derniers.

Il a dû écrire ses Commentaires après la mort de s. Jérôme, mais pourtant à une époque où l'autorité de ce Père ne s'imposait pas encore au point qu'on ne pût s'exprimer à son sujet avec une

1. Tel est le jugement, entre autres, de Tillemont et de Fontanini. Par un contraste amusant, le jésuite Théophile Raynaud trouve le style du Commentaire trop élégant et trop harmonieux, pour un écrivain aussi inculte et barbare que l'était Rufin. Il y a un fond de vérité dans chacun de ces jugements, en apparence contradictoires : seulement, ce que les uns appellent de l'élégance n'est pour les autres que de l'affectation, et la noble simplicité qui plaît à ceux-ci passe aux yeux de ceux-là pour une marque d'indigence. Le même phénomène s'est reproduit plus d'une fois à notre époque, en France notamment, dans le domaine de la critique littéraire.

2. Lire à ce sujet les observations de Vallarsi, col. 1059 D. 1084 B etc.

3. Cela encore, dans la préface de Vallarsi à son édition de Rufin. Migne 21, 65 sqq.

Digitized by Google

liberté qui n'eût plus été de mise plus tard. Il est vrai qu'il adopte sa traduction de l'hébreu, mais sans lui en faire personnellement honneur, et en remarquant qu' « elle n'a pas ajouté beaucoup d'éclat au contexte [1] ». Que s'il reconnaît à Jérôme une certaine capacité d'esprit jointe à une ardeur opiniâtre pour l'étude, il constate pourtant que ses Commentaires sur les petits Prophètes ne doivent pas lui avoir demandé beaucoup de peine : ils ne sont guère qu'un écho, d'une part, des allégories d'Origène, de l'autre, des traditions fabuleuses des Juifs, sans le moindre effort pour s'appliquer à rechercher la suite exacte des pensées [2]. Et il faut voir comment notre auteur saisit chaque occasion de se moquer du saint homme, son devancier. Ici, c'est toute une série d'étymologies « puériles et ineptes » ; là, d'autres interprétations qui sont jugées « inutiles, audacieuses, maladroites, téméraires » : elles « se réfutent » d'elles-mêmes, sont « en contradiction avec l'histoire et le contexte », il n'y a « pas grand cas à en faire [3] ». D'ordinaire, le Pseudo-Rufin a du moins le bon goût de taire le nom de celui qu'il maltraite de la sorte ; mais il lui arrive aussi de le citer expressément, par exemple, à propos d'un passage du chapitre V d'Amos, où — non sans quelque apparence de raison, il faut l'avouer — il va jusqu'à traiter de « misérable l'opinion exprimée par Jérôme à cet endroit [4] ». Ailleurs, dans l'explication du chap. XI d'Osée, il attribue nommément au saint Docteur un autre spécimen d'exégèse hétéroclite, en le faisant suivre de cette réflexion irrespectueuse : « Qui pourrait, sans éclater de rire, entendre une pareille intérprétation ? [5] » Bref, cette animosité pleine de dédain à l'égard de l'érudit solitaire de Bethléhem est un des traits qui frappent

1. « etsi non multum ipsi contextui splendoris adiecit » 961 A.

2. « Hieronymus porro, et ingenii capacis uir et studii pertinacis in prophetarum quidem libros commenta digessit ; sed quasi inter geminas (*je corrige ainsi le* genuinas *évidemment fautif*) traditiones ire contentus, de perquirenda consequentia nihil aut uoluit aut potuit sustinere curarum : ita uel per allegorias Origenis uel per fabulosas Iudaeorum traditiones tota eius defluxit oratio » 962 A.

3. « Illud quod quidam commentatores etymologias etiam nominum prosecuti sunt... et reliqua in hunc modum, ut *puerilia et inepta sunt*... » 1035 B ; « quidam in his uocabulis multam esse differentiam crediderunt, perque hoc plurimum *inutilium* expendere *uerborum*... Unde et illorum opinionem, qui haec omnia de hostibus dicta aestimant, *refutamus* » 1036 B ; « Quod ideo breuiter admonemus, ut illorum *repudietur audacia*, qui *temere imperiteque* contendunt... » 1049 B ; « sed intellectum eiusmodi *loci contextus refutat* » 1097 C ; « Babylonios significatos esse quidam putarunt, non uidentes quoniam *repugnaret historiae* » 1090 A : « quod nos *non magni ponderis aestimantes*, ad alia transeamus » 1066 D etc.

4. « Hieronymus in hoc loco adeo *miseram* recepit *opinionem*, ut diceret... » 1082 D sq.

5. « Hunc uersum Hieronymus cum uellet exponere, perrexit enumerare... Talem autem explanationis colorem *quis sine irrisione consideret* » 1119 A sq.

Digitized by Google

tout d'abord à la lecture de cet ouvrage ; c'est même là, selon toute apparence, ce qui aura donné occasion de l'attribuer à Rufin. Mais Rufin était le premier à tomber dans les travers dont on fait ici un grief à Jérôme !

Après cela, il ne reste plus qu'un détail à enregistrer : avant d'entreprendre son exposition des petits Prophètes, notre auteur — il nous l'apprend lui-même dans la Préface — avait composé un travail du même genre sur les livres de Salomon, en s'efforçant par-dessus tout de faire ressortir la suite du contexte [1].

On avouera que de si pauvres éléments de documentation sont insuffisants pour établir l'identité du personnage affublé du pseudonyme de Rufin : aussi tout le monde semble-t-il y avoir depuis longtemps renoncé. Un seul nom a été mis en avant : c'est celui de Paul Orose, et encore Vallarsi est-il seul responsable de cette conjecture [2], bien que le troupeau des vulgarisateurs l'ait reproduite jusqu'à nos jours avec sa docilité accoutumée.

Or, voici sur quelles raisons était fondée cette conjecture :

1° Orose était prêtre, on l'a cru même parfois évêque ; et il semble bien que l'auteur du Commentaire sur les petits Prophètes ait été au moins prêtre : car, en plus d'un endroit il s'adresse à des « auditeurs », par où l'on voit qu'il s'agit d'un ecclésiastique exerçant dans une assemblée chrétienne l'office de prédicateur.

2° Orose était Espagnol, et aussi, presque sûrement, le Pseudo-Rufin : celui-ci, en effet, emploie une version latine du Psautier qui se rapproche de celle du Psautier Mozarabe ; et le fléau des invasions barbares, auquel il fait plusieurs fois allusion, s'est fait sentir tout particulièrement dans la péninsule ibérique.

3° Orose, comme on sait, séjourna en Orient, notamment à Bethléhem et à Jérusalem, en 415 et au commencement de l'année suivante : autre trait qui lui est commun avec l'auteur des Commentaires.

4° Enfin, le soi-disant Anonyme de Melk attribue formellement à Orose un « Commentaire sur les XII Prophètes » ; et le prêtre espagnol, comme le faux Rufin, a dû écrire également sur les livres de Salomon, puisque Trithème mentionne de lui un traité « sur le Cantique des Cantiques. »

Ces arguments sont tous d'une extrême faiblesse.

1. « Salomonis quippe uoluminibus disserendis dispositionum eius gloriam sumus, in quantum posse contulit, exsecuti : ita ut nusquam nos consequentia — penes quam explanationis debet esse auctoritas — desereret. Hic autem praecedentis fructus industriae » etc. 960 C.

2. Préface déjà citée, p. 67-70.

Digitized by Google

Il est possible, probable même, que le Commentateur pseudonyme ait fait partie du clergé : mais le terme d'*auditor*, dont il se sert parfois, ne suffirait pas à le prouver. Les classiques déjà ont employé ce mot dans le sens de « lecteur », en quoi les auteurs chrétiens, Jérôme notamment, ont suivi leur exemple. Le VOBIS (in Amos 1, 2), que Vallarsi met en lettres majuscules, doit s'entendre de ceux à la demande desquels a été composé le Commentaire, les mêmes auxquels l'auteur s'adresse aussi dans la Préface : VOS *primo, qui mihi hoc opus indixistis... obediens* VOBIS.

Quant à faire du Pseudo-Rufin un Espagnol, je n'en reconnais nullement la nécessité. Les défaites et les maux de la captivité furent, au commencement du Ve siècle, le partage d'autres pays, de l'Italie et de la Gaule, par exemple, tout aussi bien que de l'Espagne. Et si le Psautier cité dans notre Commentaire se rapproche assez souvent du Mozarabe, il s'en éloigne aussi par endroits notablement, voire dans celui-là même que Vallarsi signale au lecteur comme particulièrement digne d'attention (Ps. 138, 7-11).

Précisément parce qu'Orose a séjourné assez longtemps en Palestine, à Jérusalem et aux environs, ce serait plutôt une raison de le distinguer du Commentateur des Prophètes, lequel, on l'a vu, semble avoir été peu au courant de la topographie de la Terre sainte, et n'en parle guère que par ouï-dire.

Le prétendu traité d'Orose sur le Cantique des Cantiques mentionné par Trithème est en réalité, comme le montre l'*incipit*, celui d'Honorius « d'Autun » ; la confusion se trouve encore ailleurs, par exemple, dans le ms. Vatican. lat. 75. Pour l'explication des XII Prophètes dont parle seul l'Anonyme de Melk, personne ne l'a jamais vue, et le dernier éditeur [1] est d'avis que l'auteur a dû avoir en vue un tout autre personnage que Paul Orose.

S'il n'y a pas grand' chose à faire valoir pour l'identification du Pseudo-Rufin avec Orose, il existe, par contre, des motifs très sérieux de les distinguer. Le premier et le plus à la portée de tout le monde, c'est le langage injurieux dont nous avons vu l'auteur du Commentaire se servir à l'égard de s. Jérôme : Vallarsi a compris la difficulté, et s'efforce de l'atténuer de son mieux ; mais rien de ce qu'il dit n'expliquera jamais comment un disciple d'Augustin et de Jérôme, comment un admirateur notoire de ce dernier a jamais

1. E. Ettlinger, *Der sog. Anonymus Mellicensis* (Karlsruhe, 1896), p. 78.

Digitized by Google

pu affecter pour lui, peu de temps après qu'il eut disparu, une attitude à ce point hautaine et méprisante [1].

Une autre raison pour laquelle il sera non moins impossible à tout connaisseur d'accepter la conjecture émise par Vallarsi, c'est, ici encore, la différence de style, laquelle véritablement saute aux yeux : car, pas plus chez Orose que chez Rufin l'on ne trouve trace des locutions si caractéristiques dont je donnerai plus loin la liste. Voici à ce sujet une expérience fort intéressante. Carl Paucker, dans son étude sur la latinité d'Orose, avait, sur la foi de Vallarsi, cité comme appartenant à cet écrivain des passages du Pseudo-Rufin sur les Prophètes ; mais ensuite, dans un *Epimetrum*, il s'en excuse comme d'une méprise, et raconte comment, voulant vérifier si la suggestion de Vallarsi était confirmée par le caractère du style, il avait lu l'Exposition des petits Prophètes immédiatement à la suite des ouvrages d'Orose. Aussitôt, il avait eu l'impression que la façon d'écrire était toute différente : s'il avait constaté quelques ressemblances, c'était de celles qu'on devait s'attendre à rencontrer chez deux auteurs ecclésiastiques du même temps. Ils avaient, par exemple, cela de commun, qu'ils semblent avoir été plus intelligents, et formés à meilleure école, que la plupart de leurs contemporains : mais l'auteur des Commentaires l'emporte par la vivacité du génie, l'indépendance du jugement, la richesse de son vocabulaire, tandis qu'Orose est peut-être plus érudit, en tout cas plus puriste [2].

Donc, la tentative de Vallarsi avait échoué : il fallait chercher d'un autre côté. Pour ma part, voilà bientôt dix ans que je creuse cette question ; mon premier recueil de fiches est daté d'avril 1903, et intitulé : *Pseudo-Rufinus in Prophetas = Vigilantius ?* C'était, en effet, une hypothèse qui s'indiquait d'elle-même, une fois Paul Orose écarté. Vigilance était, lui aussi, intimement lié avec l'Espagne par toute une partie de sa carrière ; il avait, lui aussi, visité Jérôme à Bethléhem ; mais, à la différence d'Orose, il avait fini par médire gravement du saint homme, lequel, comme chacun sait, ne tarda pas à lui rendre avec usure la monnaie de sa pièce. Le nom de Vigilance est sûrement l'un des premiers qui surgisse à l'esprit, quand on se met à chercher qui a pu se permettre à l'égard de s. Jérôme les irrévérences que nous avons relevées chez le Pseudo-

1. L'impression produite par cette attitude est telle, que Vallarsi lui-même, dans une de ses notes au Commentaire d'Osée, renonçant presque à sa propre solution, est contraint de se demander : « Fuerit ergo, ut vulgo creditur, huius Commentarii auctor Rufinus, qui grauissimas in eum inimicitias exercebat ? » 1020 C.

2. C. Paucker. *Kleine Studien*, herausgeg. von Hermann Rönsch (Berlin, 1884), III Abtheilung, p. 24-53. L' « Epimetrum » ibid., p. 53-64.

Digitized by Google

Rufin. Il est constant, d'ailleurs, qu'il avait composé divers écrits, lesquels, d'après Gennade, n'étaient pas trop mal tournés ; il s'était mêlé, notamment, d'expliquer une vision de Daniel. Mais les quelques brèves citations qui nous restent de lui sont trop peu de chose pour permettre d'établir une comparaison avec le style des Commentaires sur les petits Prophètes. Le seul trait commun que l'on puisse constater, c'est un esprit d'amertume contre la société ecclésiastique du temps, et en particulier contre l'influence monacale. Un si pauvre résultat me découragea, et pendant des années je laissai ce thème plus ou moins sommeiller, sans toutefois le perdre complètement de vue.

Or, il m'arriva, au mois de juillet dernier, de devoir parcourir quelques passages d'un traité de s. Augustin, l'*Opus imperfectum contra Julianum*, dans lequel le s. Docteur reproduit intégralement le texte de six des huit livres dont se composait la « seconde réponse » écrite par l'évêque Julien d'Eclanum, peu de temps après 421. Je fus frappé de retrouver là, à maintes reprises, sous la plume de l'écrivain pélagien, une des particularités qui avaient jadis le plus attiré mon attention, au cours de la lecture des Commentaires du Pseudo-Rufin : à savoir, le retour du substantif abstrait PROFANITAS, et cela, soit au singulier, soit même au pluriel. Éveillée par cette rencontre fortuite, ma curiosité ne me laissa désormais plus de cesse, que je ne me fusse rendu compte des autres points de contact qui pouvaient exister entre les deux ouvrages. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre : la solution d'un nouveau problème littéraire était enfin trouvée, et le personnage caché sous le pseudonyme de Rufin n'était autre que Julien le Pélagien.

Cette conclusion mériterait d'être établie avec plus de développements que je ne puis m'en permettre ici : je me bornerai donc à exposer sommairement les raisons maîtresses, laissant à d'autres la recherche des détails de moindre importance, bien que la plupart de ceux-ci soient également consignés dans mes notes.

Voici d'abord quelques-uns des termes, qui, relativement rares chez les autres écrivains, reviennent à plusieurs reprises, certains même à satiété, chez le Pseudo-Rufin comme chez Julien le Pélagien :

Digitized by Google

PROFANITAS.

PSEUDO-RUFIN ap. Migne t. XXI, col. 967 C eam *profanitatem* quam perpetrauerat ; 968 A ut cultus *profanitatis* exigit ; 969 B ingratae gentis *profanitas* ; 975 D quorum secuta est *profanitatem* ; 976 C in sua *profanitate* consenuit ; 979 A studium *profanitatis* ; 981 D gentilium *profanitatum* ; 982 D Tanta ergo *profanitate* ; 983 D *profanitate* garrula ; 985 C *profanitates* sequendo ; 986 A *profanitatis* speciem... Spiritus ergo *profanitatis* ; 987 A. D *profanitatis* audaciam... cumulata *profanitate* ; 988 C contagionem *profanitatis*... *profanitates* sequuntur... funerea *profanitate* ; 995 A urbes insignes *profanitatibus*... studiis *profanitatis* ; 996 C partem commissae *profanitatis* ; 997 B. D aulicis *profanitatibus*... temulentia et *profanitas* ; 1002 A sordes *profanitatum* ; 1003 B ob *profanitates* suas ; 1006 D abundantiam *profanitatis* ; 1007 B auctor *profanitatis* ; 1012 A. D antiqua *profanitate*... eo usque *profanitatis*... *profanitas* gentis ; 1015 B cumulum *profanitatis* ; 1016 C ad *profanitatum* ima ; 1017 B populi *profanitas* ; 1025 B stultitiam et *profanitatem* ; 1026 C quam *profanitatem* ; 1027 A Ipsa enim *profanitas* ; 1029 B *profanitatem* notabat ; 1030 C in quibus *profanitas* ; 1033 A ponit *profanitati* modum ; 1054 A *profanitatem* uestram ; 1056 D idolorum *profanitate* ; 1064 A. B milies confessa *profanitas*... *profanitati* inhaesisse ; 1069 C dilecta *profanitas* ; 1070 C gentis *profanitas* ; 1075 A *profanitas* nulla uiolasset ; 1076 A *profanitati* seruiens... abominabilia *profanitatis* ; 1083 B quasi nihil sit *profanitatis* ; 1084 A uestra *profanitas* ; 1090 A inueterata *profanitas* ; 1095 C studiis *profanitatis* ; 1099 B popule *profanitatibus* dedite

JULIEN D'ECLANUM[1], ap. Migne t. XLV, col. 1062, lib. 1,33 retecta *profanitate* ; 1, 100 professione *profanitatis* ; 2, 151 *profanitatem* gentium ; 2, 178, col. 1218 Manichaei *profanitate* ; 3, 8 intentio *profanitatis* ; 3, 10 *profanitatibus* uinceretur ; 3, 20 *profanitate* quatiatur ; 3, 23 quantae sit *profanitatis* ; 3, 74 non minus turpitudinis quam *profanitatis* ; 3, 144, 1305 Manichaeorum *profanitate* ; 3, 202 *profanitatem* tam praua credentis ; 4, 38, 1359 Vide cuius *profanitatis* sit ; 4, 120, 1414 a *profanitate* concepta ; 4, 129, 1425 punitorum *profanitatem* ; 5, 13 accusatorum suórum *profanitate*

MAGISTER GENTIUM (= S. Paul).

PSEUDO-RUFIN 971 A *Gentium* ergo *magister* ostendit ; 996 A Unde et *magister gentium* ; 1019 A Quod et *magister gentium* ; 1034 A secundum quod *gentium magister* ostendit ; 1057 C teste *magistro gentium* ; 1079 C *magister gentium* praecipit ; 1081 B *gentium magister* ostendens

1. Migne ne divisant pas ici les colonnes par des lettres, j'ai dû adopter un autre mode de renvoi : le premier chiffre marque le livre ; le second, le paragraphe ; le troisième, quand il y a lieu, la colonne de Migne, certains paragraphes s'étendant sur plusieurs colonnes.

Digitized by Google

JULIEN 1, 64 quid *magister gentium* senserit ; 1, 96 *magister gentium* scribit ; 1, 108, 1122 Nihil aliud dixit *magister gentium* ; 1, 131, 1131 Comprimit igitur *magister gentium* ; 2, 20 *magistri gentium* sententiam ; 2, 44 Supra concesseras *magistrum gentium* ; 2, 62 *magistri gentium* uerba ; 2, 63, 1169 in *magistri gentium* sermonibus ; 2, 82 *Magistrum* uero *gentium* pronuntiasse ; 2, 104 *magistri gentium* dignitas ; 2, 129 *magister gentium* collocauit ; 2, 134 Constat hic igitur *magistrum gentium* ; 2, 226, 1242 a *magistro gentium* conueniatur uoluntas ; 2, 234 Credamus itaque *magistro gentium* ; 3, 85, 1282 *gentium magister* peccati antiquitatem reuoluens ; 3, 106 *magistro gentium* teste ; 4, 55, 1371 Hoc modo *magister* etiam *gentium* ; 5, 20, 1452 teste *magistro gentium* ; 6, 33 Arripit hoc *magister gentium* [1]

OBSCENITAS

PSEUDO-RUFIN 964 A. B filios alienae *obscenitatis*... *obscenitates* aliorum arguendas ; 965 A *obscenitatis* uitia ; 967 A. B alienae *obscenitati* applicentur... profanarum mentium *obscenitas* ; 972 B *obscenitati* impedimentum esse ; 985 C *obscenitates* uel profanitates sequendo ; 996 A in nomine *obscenitatis* ; 1007 D in usum *obscenitatis* ; 1008 A C. D *obscenitas* publica... quae sola consecrasset *obscenitas*... *obscenitate* certantibus ; 1013 A qui incesta *obscenitate* peccassent ; 1085 D *obscenitatis* operi

JULIEN 1, 58 de *obscenitatis* tuae impugnatione ; 2, 40, 1159 de uitiorum *obscenitate* nascuntur ; 2, 140 in *obscenitate* membrorum ; 2, 173, 1216 ab *obscenitate* praecedentium ; 3, 73 morum *obscenitatem* ; 4, 43, 1361 in nominibus nullam *obscenitatem* ; 4, 104, 1399 assertoris sui *obscenitate* ; 5, 23, 1457 *obscenitatis* famam

CENSURA

PSEUDO-RUFIN 964 A exerturus in peccata *censuram* ; 965 C apostoli Pauli *censura* ; 971 D ad ordinem institutae *censurae* ; 975 C *censurae* munus arripiam ; 977 B. C quia *censura* eius... *censura* ut quondam in Aegypto ; 983 A. B *censura* exerceret... *censura* cessabit ; 986 C quod non fuerit experta *censura* ; 987 A uaticinii ipsius *censura* ; 988 C Israheli intenta *censura* ; 1004 A *censurae* meae freno ; 1007 C *censura* iudicis ; 1014 B Nec sane *censuram* meam... ; 1023 B Huius ergo tenore *censurae* ; 1035 A *censurae* munus ; 1044 A *censura* sapientis ; 1064 B *censura* nostra tolerabit ; 1069 B *censura* in obliuionem ueniret ; 1073 C nostra *censura* uideatur habuisse ; 1075 A *censura* omnipotentis attriuit ; 1081 B ueritatis *censura* denuntiat ; 1082 B. D commendandae occasione *censurae*... *censuram* iniquas plebes increpantem ;

1. Cette appellation revient également à plusieurs reprises dans le Commentaire d'Aponius sur le Cantique des Cantiques. Cf. Joh. Witte, *Der Kommentar des Aponius zum Hohenliede* (Erlangen, 1903), p. 26. Il y a peut-être là un indice que cet auteur du VIe siècle a connu et utilisé l'ouvrage de Julien sur le même sujet, comme le fit, deux siècles plus tard, Bède le Vénérable.

Digitized by Google

1088 C ad *censuram* pertinentes ; 1094 C *censuram* temperare ; 1097 A per *censurae* cumulum

JULIEN 1, 22, 1059 *censura* doctorum uirorum ; 2, 3 *censura* uirtutum ; 2, 37 pudoris *censura* ; 2, 70 *censura* legis ; 3, 53 sub *censuram* linguae tuae ; 3, 203 legentium *censura* ; 4, 86 *censuram* magisterii ; 4, 122, 1417 prudentium *censura* ; 4, 129, 1425 *censura* patria ; 6, 30, 1580 ut *censura* praecipientis appareat

ANGOR

PSEUDO-RUFIN 970 B seruitutis *angoribus* ; 974 C. D improuisis *angoribus* implicentur... opem *angoribus* afferre... *angore* commota ; 983 A Nec sic sane finis *angoris* ; 993 B noctes *angorum* dolorumque ; 994 B nulla *angoris* materia ; 999 C de *angoribus* liberati ; 1006 B quis animi *angor* implebit ; 1024 B quod ratione noluisti, *angore* fatearis ; 1029 B dolores *angores*que sentirent ; 1040 B mortalitatis *angorem* ; 1042 A tales *angorum* tenebrae ; 1056 A tenebrae, quas *angor* animi creabat ; 1081 C squalebit *angorum* tenebris

JULIEN 1, 1 Magnis licet impeditus *angoribus*[1] ; 1, 107 illius qui propulsatur *angoris* ; 1, 138 causam praecedentium *angorum* ; 2, 166 in mediis *angorum* aestibus ; 6, 26, 1561 hos *angores*, hos gemitus in parturitione ; 6, 29 permanet ille *angor* post gratiam in uisceribus feminarum

STEMMA

PSEUDO-RUFIN 971 A ad capessendam diuini *stemmatis*[2] dignitatem ; 978 C diuini *stemmatis* insignibus fulgeremus ; 1051 C clades non paucis *stemmatibus* attulisse

JULIEN 1, 5 nec ab *stemmate*[3] sacro uelut notha aut degenerantia separentur ; 1, 132 non patrocinatur Israhelitarum *stemma* criminibus. 2, 156 ad Abrahae *stemma* nationes non posse perduci

NEUTIQUAM

PSEUDO-RUFIN 959 C gratias referre *neutiquam* possumus ; 967 B *neutiquam* posse confundi ; 1035 A *neutiquam* incertum fit ; 1041 A *neutiquam* unum aut duos ; 1055 C *neutiquam* suspicari omnino poteratis ; 1092 C *neutiquam* euaderent impuniti

JULIEN 2, 81 aequitatem diuini *neutiquam* stare iudicii ; 2, 91 *neutiquam* sentiretur libido ; 3, 21, 1256 legi Dei *neutiquam* conuenire ; 5, 15, 1447 *neutiquam* natura peruerteret

1. Le mot doit avoir semblé étrange à quelques scribes : car ce début de l'ouvrage de Julien a été changé, dans plusieurs manuscrits, en *Magnis licet impeditus LABORIBUS*.

2. *stigmatis* ici dans les éditions, évidemment d'après le manuscrit de Mont-Dieu ; mais les deux autres passages donnent la graphie correcte du mot.

3. Par une coïncidence remarquable, les éditeurs notent ici encore, et dans le passage suivant, la variante *stegmate*, *stcyma* ; seulement, l'explication qu'ils proposent de ce mot est assez malheureuse : ils y voient désignée « la série des livres sacrés », au lieu qu'il s'agit pour sûr de la « lignée », de l' « arbre généalogique ».

Digitized by Google

J'ai choisi les sept termes de comparaison qui précèdent, comme remarquables au premier chef, et déjà décisifs dans l'espèce. Il en est d'autres qui méritent d'être mis sur le même rang, quoique pour un motif différent ; ce sont surtout les trois suivants :

CONSULENTIA

PSEUDO-RUFIN 973 A Per hunc ergo prophetam Dominus noster *consulentiae* suae pandit affectum ; 1029 A Nunc ergo *consulentiae* tuae fructus appareat ; 1038 A eiulatu nimio *consulentiam* perdidistis ; 1081 C ut nullum *consulentiae* lumen relinquat ; 1101 B non tamen alias gentes a mea *consulentia* repulisse

JULIEN 5, 15, 1446 Pertingit omnino ad negationem potentiae reprehensio *consulentiae*.

Ce qui donne à cette rencontre une importance exceptionnelle, c'est que précisément le *Thesaur. ling. lat.* en cours de publication (t. IV, col. 576, l. 25 sqq.) ne connaît pas d'auteur qui ait employé ce mot, en dehors de Julien d'Eclanum et du Pseudo-Rufin ! Le cas est à peu près le même pour l'adverbe

CONCINENTER

PSEUDO-RUFIN 1103 A sicut omnes pene prophetae *concinenter* praedixerant

JULIEN 1, 77, 1101 sin autem omnia *concinenter* ; 3, 9 *concinenter* totius naturae uoce resonabat.

Ici encore, nos deux autorités sont les seules auxquelles renvoie Poeschel dans le nouveau *Thesaurus* IV, 54, 22 sqq.

Autre rapprochement, non moins curieux, à propos de l'emploi de l'adjectif

GNARUS, IGNARUS

PSEUDO-RUFIN 1038 C quae si *rusticandi ignarus* aspiciat, desperat posse reuiuiscere

JULIEN 1, 139, 1137 Sicut enim *rusticandi gnarus* non semper uno imminet operi [1].

1. Une étude faite plus à loisir révélera sans cesse matière à d'autres rapprochements du même genre. Je m'abstiens à dessein d'en charger cet article, déjà suffisamment touffu ; on me permettra néanmoins de fournir ici en note quelques indications de plus aux chercheurs : AMOLIRI Ps-Ruf. 1065 D ; Jul. 1, 50 ; 5, 16. AMOLITIO Ps-Ruf. 1046 C ; Jul. 3, 188. COLOR (in Scripturis) Ps-Ruf. 968 B. 977 C. 991 D. 1006 A. 1011 A. 1019 B. 1029 B. 1041 A. 1099 A. 1103 D ; Jul. 1, 49. 70. 134 ; 2, 122 ; 3, 67 ; 4, 75. IMPIARE (verbe) Ps-Ruf. 1004 A ; Jul. 1, 92. INTERMICARE Ps-Ruf. 1042 B ; Jul. 1, 37. PROCESSUS (operis, etc.) Ps-Ruf. 968 B. 976 C. 1037 C. 1042 B. 1043 A. 1059 A. 1070 A ; Jul. 2 126 et alibi saep. SINISTERIOR Ps-Ruf. 974 B ; Jul. 1, 46. TENOR Ps-Ruf. 1007 B. 1010 B. 1011 D. 1017 B. 1023 A. B. 1025 C. 1027 D. 1049 C. 1055 A. 1074 A. 1083 C. 1095 C. 1096 A ; Jul. saep. et 6, 40. VALENTIA (subst.) Ps-Ruf. 1052 A ; Jul. 1, 95 ; 5, 11 etc.

Digitized by Google

A un point de vue plus général, quiconque abordera la lecture de nos deux do, uments, ne pourra manquer d'être frappé de la prédilection mar ıée des auteurs pour l'emploi du supin avec le verbe *ire* :

> PSEUDO-RUFIN 964 B quorum utique transgressores... *ultum ibat* ; 974 A suam *occursum iri* clementiam ; 1003 B stipendia *inlatum ire* polliciti sunt ; 1006 A Samaritis similia *latum ire* ; 1014 B. D aestus et auras *latum ire* promittitur... Hierosolymitas *messum ire* misericordiam ; 1026 B indignationem, quae in peius *ultum iret* ; 1044 C *seruitum ire* criminibus ; 1054 A quos *oppressum ire* aestimatis... cuius iudicia *conuulsum ire* tentatis ; 1063 D iniurias *ultum iret* ; 1075 B *ire pessum* ; 1088 C *excitatum iri* gentem denuntiauit ; 1102 C iustitia praeditos *defensum iri*
>
> JULIEN 1, 3 quae me *explanatum ire* pollicitus eram ; 5, 25 Haec autem argumenta tua prudentibus non ambigo *irrisum iri* ; 6, 30, 1580 *cessatum iri* munificam fecunditatem

ou, plus encore peut-être, des substantifs en *us* de la quatrième déclinaison :

> PSEUDO-RUFIN affirmatus 989 C ; apparatus 966 B. D. 977 B. 1051 B. 1066 D ; arbitratus 983 A ; attritus 992 C ; auctus 1011 A ; captus 961 A ; commemoratue 1039 A ; conciliatus 1026 A ; concussus 1059 B ; consectatus 974 B. C. 977 C. 981 B. 1037 D ; consideratus 961 A ; continuatus 1049 A ; crepitatus 1043 B ; delectus 1025 C ; denuntiatus 1090 A. 1095 C ; despectus 1006 C ; discipulatus 1080 A ; emendatus 1038 B ; exortus 1016 A ; expiatus 1005 C ; exsecratus 1046 B ; frequentatus 1012 D ; gubernatus 981 A ; illatus 1054 A ; immoratus 1074 C ; informatus 1047 B ; inundatus 1100 A ; missus 1007 A ; mitigatus 1080 C ; municipatus 1052 C. 1057 A ; negatus 1072 B ; obiectus 976 C ; oblatus 1032 B ; operatus 1031 A ; permixtus 1077 A ; populatus 1039 C. 1047 D ; precatus 1046 B. 1078 D ; proculcatus 1075 A. 1083 C ; repetitus 1002 B ; significatus 1049 B ; spretus 997 B ; ueneratus 974 C ; uiolatus 1077 D
>
> JULIEN adactus 2, 126 ; adiutus 5, 4. 11 ; 6, 40 ; admixtus 6, 14 ; anfractus 1, 34 ; apparatus 6, 20 ; arbitratus 3, 208 ; 6, 9 ; attritus 4, 5 ; coactus 1, 98 ; 2, 221 ; 3, 109 ; 4, 67. 108 ; 5, 24. 63 ; 6, 22 ; coeptus 4, 44 ; conditus 4, 40. 84 ; conuentus 2, 24. 27 ; dominatus 2, 24 ; euersus 3, 161 ; exortus 1, 63. 100 ; 2, 215 ; 4, 76. 90 ; expiatus 6, 17 ; intercessus 6, 30 ; interdictus 6, 20 ; inuitatus 1, 94 ; irrisus 4, 50, 116 ; micatus 6, 14 ; municipatus 1, 53 ; natatus 3, 57 ; 4, 38 ; neglectus 3, 8 ; 4, 67 ; obiectus, 4, 43 ; obtectus 4, 65 ; oratus 3, 166 ; proditus, 3, 168 ; suggestus 6, 23 ; uagatus 4, 38

On aura observé que plusieurs des substantifs, même des moins usités, figurent sur les deux listes, par exemple, *attritus*, *expiatus*, *obiectus*, etc.

Digitized by Google

L'abondance extraordinaire des substantifs en — *tas* est également caractéristique des deux écrivains. Nous en avons déjà vu deux spécimens dans *profanitas* et *obscenitas* ; il y en aurait bien d'autres à citer :

PSEUDO-RUFIN felicitas 1077 C. 1095 A. 1103 B[1] ; generositas 1008 B. D. 1022 B. 1023 B. 1044 D ; germanitas 987 B. 1062 D ; inanitas 1001 C. 1074 C. 1086 B ; nimietas 977 B. 1005 D ; nobilitas 1022 A. 1067 B ; oliuitas 975 C[2] ; pernicitas 1102 A ; raritas 976 B. 1104 B ; securitas 998 D ; tempestiuitas 1008 B ; uilitas 970 B. 972 C. 1012 C. 1016 B. 1022 A. 1025 B. 1027 B, etc.

JULIEN generalitas 2, 175 ; 4, 121 ; 5, 15. 20. 24 ; germanitas 1, 97 ; 3, 30 ; granditas 6, 26 ; inanitas 5, 32. 38. 39 ; iugalitas 1, 36 ; laudabilitas 6, 14 ; medietas 2, 160 ; nimietas 6, 27 ; opimitas 6, 27 ; perennitas 3, 16. 17 ; 5, 4 ; perplexitas 2, 215 ; primaeuitas 2, 116 ; spinositas 6, 29 ; temporalitas 3, 16 ; uacuitas 5, 59 ; uniuersitas, 2, 208. 215 etc.

Même observation pour les substantifs en — *tio* :

PSEUDO-RUFIN ablactatio 969 C ; adgestio 973 A ; adiectio 987 D ; amolitio 1046 C ; cessatio 977 B. 985 C. 1006 B. 1040 D. coartatio 1051 C ; compellatio 1023 A ; consectatio 1008 C. 1026 C[3] ; contaminatio 987 A ; continuatio 976 B ; decimatio 1075 C ; declinatio 1009 C ; denuntiatio 1068 A ; exaequatio 980 B ; exaggeratio 971 B. 982 C. 1056 C ; exitio 1075 C ; expunctio 973 C ; faederatio 979 C ; frustratio 975 A. 976 B. 984 A. 988 A. 1002 A. 1005 A. 1039 C ; geminatio 967 A ; iactatio 1000 D ; illatio 977 C. 986 C. 993 A ; impinguatio 976 B ; interpolatio 965 D. 979 A. 988 A ; inuectio 1007 C. 1023 B. 1026 C. 1027 D. 1080 B ; laetatio 977 D ; pactio 981 B. 987 B ; placatio 979 B. 1009 A ; prolatio 969 C ; promulgatio 978 A ; pullulatio 1072 B ; quaesitio 993 A ; reuo-

1. Ce mot est employé volontiers au génitif par le Pseudo-Rufin, et avec l'adjectif *antiquae*, tout comme dans notre Répons de l'office monastique de Noël : *redemptionis nouae, FELICITATIS ANTIQUAE*; ainsi, dans les trois endroits indiqués ici, sans compter plusieurs autres que j'ai négligé de noter. On trouve aussi *securitatis antiquae* 998 D ; *nobilitatis antiquae* 1022 A. En général, il m'a semblé percevoir chez Julien, comme chez Arnobe le Jeune, certains échos de la liturgie latine du Ve siècle, et des hymnes en particulier.

2. C'est moi qui rétablis ce mot, défiguré dans les éditions en *mobilitas* ; mais la restitution est certaine, comme le montrera le contexte : « quia non est frugum una collectio, ceterum diuersis anni temporibus singula quaeque rediguntur, atque ideo *messem* negabit *aestas*, *autumnus vindemiam*, *oliuitatem* (éd. mobilitatem) *hruma* subducet » 975 C ; cf. 979 B « nec aruorum *fruges*... nec *vindemias* eorum aut *oliueta*. » Le passage est intéressant, au point de vue de l'origine des Quatre-Temps, surtout des trois plus anciens, ceux de juin, de septembre et de décembre.

3. On lit dans le second endroit *consecratio*, « ista idolorum *consecratio* » ; mais la comparaison avec celui qui précède, « ipsa idola, quorum *consectatione* deliquerant », permet de rétablir sans peine la vraie leçon.

Digitized by Google

catio 969 C ; ruminatio 999 D ; sublimatio 1022 C ; temeratio 965 A. 1020 A.

JULIEN ablatio 2, 93. 152 ; abolitio 2, 84 ; adstipulatio 3, 88 ; amolitio 3, 188 ; amotio 2, 93 ; 6, 26 ; coagmentatio 5, 47 ; criminatio 3, 186 ; 5, 2. 21 ; 6, 24 ; disparatio 4, 122 ; dissertio 4, 69 ; excitatio 6, 36. 40 ; fructificatio 4, 116 ; 5, 21 ; impertitio 6, 20 ; infamatio 2, 15. 47. 56 ; 4, 56. 121. 129 ; 5, 5 ; intentatio 1, 67 ; 6, 14 ; interceptio 6, 29 ; iudicatio 3, 13 ; 4, 2 ; obseptio 3, 19 ; obtenebratio 5, 44 ; praelatio 4, 121 ; pullulatio 3, 187 ; relictio 2, 152 ; sanctificatio 1, 132 ; taxatio 2, 127. 141 ; 5, 23. 59 ; 6, 6 ; unitio 2, 59 ; uolutatio 3, 186.

ainsi que pour ceux en — *tor* et en — *trix*. Pour le Pseudo-Rufin, c'est seulement assez tard que l'idée m'est venue d'en prendre note, aussi ma liste doit-elle être sous ce rapport incomplète :

PSEUDO-RUFIN castigator 1020 A. 1090 A ; commaculator 997 C ; depugnator 1031 B ; euocator 1089 B ; expunctor 1074 C ; fabricator 997 C ; interuentor 1089 C ; morator 966 C ; percunctator 1033 D ; populator 1069 C ; regnator 1070 A ; temerator 994 C. 1038 B ; uaticinator 1040 C ; uorator 998 B. — praeuaricatrix 998 A ; scoitatrix 974 B etc.

JULIEN adnuntiator 3, 33 ; circulator 5, 15 ; coactor 6, 17 ; criminator 4, 108 ; excitator 6, 31 ; expiator 4, 108 ; expunctor 1, 122 ; fecundator 1, 66 ; impugnator 4, 108 ; infamator 4, 108 ; informator 2, 63. 236 ; 3, 98 ; lacerator 4, 3 ; nominator 4, 4 ; peculator 6, 21 ; peruector 6, 17 ; plagiator 4, 124 ; prosator[1] 1, 90. 120 ; stipator 3, 85. — assertrix 6, 5 : captiuatrix 2, 11 ; coactrix 3, 71 ; 6, 5 ; conciliatrix 2, 122 ; creatrix 5, 64 ; domitrix 4, 57 ; expugnatrix 2, 11 ; expultrix 3, 71 ; expunctrix 1, 37 ; infectrix 2, 105 ; inspiratrix 1, 98 ; peccatrix 2, 221 ; 4, 105 ; perscrutatrix 2, 103 ; pollutrix 6, 5 ; praeuaricatrix 2, 221 ; propulsatrix 1, 84 ; receptrix 4, 49 ; 5, 59 ; sectatrix 4, 43 ; superatrix 4, 57 ; ultrix 2, 63.

Pour ce qui est des adjectifs et des adverbes, il y aurait aussi de curieuses particularités à signaler de part et d'autre ; pour les premiers, je me bornerai à faire le relevé d'un certain nombre d'adjectifs en — *lis* :

PSEUDO RUFIN causalis 1025 A ; desperabilis 1028 C ; exitiabilis 1076 B ; inhabitabilis 1031 A ; parricidalis 991 B. 1061 B. 1062 C. 1063 B. 1085 B. 1103 B ; proculcabilis 1076 C ; prodigialis 1010 A. 1037 A. 1058 C ; spirabilis 1074 C ; uituperabilis 999 A. — cumulate 1104 C ; cumulatius 1016 B. 1034 B. 1052 A ; cumulatissime 1039 A ; iudicanter 1007 A. 1044 B ; parricidaliter

1. Dans le sens de « celui qui a donné l'existence », substantif formé à l'aide du verbe *proserere*.

Digitized by Google

1086 A ; signantissime 1097 A ; stirpitus 1065 D ; uiliter 1027 D. 1037 B. 1050 C. 1066 A. 1068 B. 1102 B.

JULIEN aequabilis 6, 14 ; condemnabilis 6, 14 ; exitialis 3, 27 ; impenetrabilis 6, 12 ; imperturbabilis 4, 134 ; indissimulabilis 1, 1. 98 ; inficiabilis 6, 30 ; inobumbrabilis 4, 5 ; iudicialis 2, 68 ; parricidalis 6, 23 ; praemialis 6, 36 ; prodigialis 3, 99 ; 6, 18 ; supplicialis 6, 36 ; trabalis 2, 90. — acutule 1, 71 ; 3, 188 ; ambifariam 5, 15 ; auctoratius 2, 19 ; 4, 38. 111 ; auctoratissime 5, 30 ; bardissime 2, 55 (cf. bardissimus 3, 145 ; 6, 9) ; granditer 6, 7 ; hebetissime 5, 25 ; irrefutabiliter 1, 48. 63 ; 2, 28. 57. 113. 142 ; 4, 51. 63 ; 5, 24. 63 ; 6, 22 ; iudicialiter 6, 28 ; obstipe 3, 119 ; 6, 25 (cf. obstipus 1, 141 ; 3, 38 ; 4, 129) ; omnifariam 6, 5 ; perobtunse 5, 24 ; perridicule 2, 50 ; prodigialiter 3, 29 ; satiatissime 4, 6 , signatissime 3, 20. 173 ; 4, 121 ; sommiculosissime 1, 108.

L'emploi des verbes terminés en — *escere* constitue pareillement un trait commun aux deux auteurs :

PSEUDO-RUFIN cinerescere 1051 B ; cohaerescere 1033 A ; consenescere 1063 B ; crudescere 968 C. 1066 B ; grandescere 970 C ; ignescere 997 C ; nigrescere 1051 B ; pallescere 1043 C ; reuirescere 1038 C ; sanguinescere 1051 B ; sordescere 1004 B.

JULIEN adolescere 2, 105 ; aegrescere 2, 16 ; 4, 89 ; 6, 29 ; clarescere 5, 47 ; euilescere 6, 26 ; exsanguescere 6, 14 ; flaccescere 4, 50 ; frondescere 2, 105 ; indurescere 6, 29 ; ingrauescere 2, 105 ; lucescere 5, 38 ; siluescere 5, 15.

L'identité du rythme fournirait, de son côté, matière à un examen approfondi. J'étais déjà avancé dans la lecture de Julien, quand la pensée me vint de noter les finales suivantes, dont le retour m'avait plus d'une fois frappé :

elegantius exsequereris et plenius 4, 73
speculum offerebat et regulam 4, 84
sollicitius commemorasset et pressius 4, 86
et planius tueretur et cautius 4, 114
uenustas irritabat et suauitas 6, 14
contineat cunctos et compleat 6, 37

Retournant alors au Pseudo-Rufin, je retrouvai à foison le même genre de cadence ; en voici une liste d'exemples, qui est loin d'épuiser la matière :

compendiosius uideatur et tutius 965 B
reuerentiae splendebit et gratiae 970 B
tam aduersis suis sit experta quam prosperis 975 B
et gaudiis exuatur et copiis 976 B
suum uirum appellabit et dominum 979 A
et turpibus pollicebatur et trucibus 982 D

Digitized by Google

tam facinorum posuere quam militum 984 C
temulentia conciliaret et crapula 986 A
minora intellegant supplicia esse quam merita 996 C
et animo conuertuntur et pretio 1004 D
et tempestiuitas commoueret et suauitas 1008 B
pericula magis uideantur pullulare quam germina 1012 B
et profanitas gentis laberetur et dignitas 1012 D
et cumulatius nobis conferrentur et gratius 1016 B
et cumulatius explicetur et gratius 1034 B
aut merita signat aut studia 1036 A
tam germina periere quam gramina 1039 C
et poma corrumperentur et robora 1044 D
et doctrina impleremur et copia 1048 C

Inutile de poursuivre davantage cette comparaison, qui, en quelque sens qu'on la pousse, aboutit invariablement à confirmer l'identification ci-dessus proposée, de l'auteur du Commentaire sur les petits Prophètes avec Julien le Pélagien.

Il est pourtant une dernière expérience, qui vaut la peine d'être signalée à cet endroit. Albert Bruckner [1] s'est évertué, il y a deux ans, à mettre ensemble les quelques bribes que nous a conservées s. Augustin des quatre livres de Julien d'Eclanum *Ad Turbantium*. Cette laborieuse reconstruction ajoute peu de chose, il faut l'avouer, à ce que l'*Opus imperfectum* nous fournit en fait de renseignements sur la doctrine et le style du brillant évêque pélagien. Pourtant, jusque dans ces quelques fragments péniblement juxtaposés, nous retrouvons en miniature la plupart des traits énumérés ci-dessus, comme appartenant en commun à Julien et au Pseudo-Rufin :

PROFANITAS p. 69, l. 29 ; OBSCENITATES 43, 19 et autres mots finissant de même, *generositas* 40, 9 ; *genitalitas* 114, 18 ; *uirilitas* 60, 28 ;

mots en-*us*, *us* et en-*ix* : *municipatus* Ierusalem caelestis 28, 37 ; *inlatrix* 49, 2 ; *conlatrix* 28, 22 ;

emploi de l'expression GENTIUM MAGISTER 52, 15 ou MAGISTER GENTIUM 27, 31 pour désigner l'apôtre Paul ; pareillement, de ce verbe *clarere* 73, 8 qui revient si souvent dans nos deux auteurs [2] ;

enfin, le même ton méprisant que nous avons constaté vis-à-

1. *Die vier Bücher Julians von Aeclanum an Turbantius* (« Neue Studien z. Gesch. der Theologie u. Kirche » de Bonwetsch et Seeberg, VIII.) Berlin, 1910.

2. Dans le sens de « il est clair que... » JULIEN 1, 47. 48. 70. 83. 123. 137 ; 2, 49. 55. 69. 141. 150. 194. 236 ; 3, 2. 5. 156. 162 ; 4, 4. 25. 27. 31. 59 ; 5. 5. 26. 28. 36. 40. 42. 63 ; 6, 4. 17. 27 ; PSEUDO-RUFIN 964 C. 969 A. 1027 D (à compléter pour ce dernier).

Digitized by Google

vis de Jérôme et d'Augustin [1] : « et multa alia quae tantae absurditatis sunt, *ut risum possint intelligentibus commouere* » 46, 18-20.

Mais voici ce qui mettra le sceau à toute cette discussion. Quelque temps après m'être formé sur ce point de critique une opinion personnelle — et, je le sens, désormais inébranlable — j'eus l'occasion de prendre enfin sérieusement connaissance de la conjecture émise par Paucker, dès 1884, dans les *Kleine Studien* dont il a été question plus haut. Voici en quels termes il la formule :

> Commentarios istos (sane luculentos, sobrietate praesertim interpretationis commendabiles, uerborum sensus exponere contentae ipsos...) conscripsisse mihi quidem uidetur unus aliquis ex eminentioribus quinti saeculi ineuntis doctoribus, incertum tamen an catholicis. Venit in mentem Juliani Pelagiani, hominis ingeniosi neque ineruditi (*sic*), sed de eo uidero si forte alias.

Ainsi, ce philologue si expert, après avoir reconnu inadmissible l'attribution à Paul Orose, suggérée par Vallarsi, a néanmoins continué à regarder le Commentaire sur les petits Prophètes comme l'œuvre d' « un des plus éminents théologiens du commencement du Ve siècle » ; seulement, il n'était pas sûr que celui-ci dût être cherché parmi les catholiques. L'idée lui était venue que ce pouvait être Julien le Pélagien, et il se proposait d'examiner la chose plus à fond.

Ce désir, dont la mort a prévenu la réalisation, j'étais destiné à l'accomplir un jour, sans que je m'en doutasse d'abord. La présomption de Paucker était parfaitement fondée : le Pseudo-Rufin n'est autre que l'évêque Julien d'Eclanum, l'adversaire dédaigneux d'Augustin, le plus brillant adepte et propagateur de l'hérésie pélagienne.

*
* *

Je ne vois pas bien, présentement, ce qu'on pourrait opposer à ces données péremptoires de l'argument philologique ; au contraire, la solution à laquelle nous avons abouti s'accorde au mieux avec ce que nous savons de Julien, de sa vie, de ses écrits.

Le Commentaire du Pseudo-Rufin, Vallarsi l'avait compris, doit avoir été rédigé assez peu de temps après 420, date de la mort de s. Jérôme. Or, vers 421, nous voyons Julien d'Eclanum, chassé

1. Pour le Pseudo-Rufin, voir ci-dessus, p. 4, note 5. Voici d'autres spécimens, fournis par Julien le Pélagien : « Ineptis ita, ut uix teneam cachinnum » 2, 57 ; « argumentorum tuorum prodigia incutiunt quamuis maesto animo cachinnum » 3, 56. Tout l'ouvrage fourmille d'aménités de ce genre à l'adresse d'Augustin.

Digitized by Google

d'Italie, chercher asile en Orient, auprès de Théodore de Mopsueste. Ce fut durant ce séjour en Cilicie qu'il composa l'ouvrage en huit livres dont les six premiers ont été réfutés par s. Augustin dans son *Opus imperfectum* ; alors aussi, que Théodore lui-même, à l'instigation sans doute de Julien, dut écrire son pamphlet en cinq livres contre l'évêque d'Hippone. Supposé que le Commentaire sur les petits Prophètes ait été rédigé dans cet intervalle, de 421 à 423, ou peu après, on s'explique aisément le ton et le caractère de cette œuvre exégétique, où se fait sentir visiblement l'influence de l'école d'Antioche, par le mépris professé à l'endroit d'Origène et de sa méthode allégorique [1], par l'application constante à faire ressortir le sens littéral et la suite du contexte [2], enfin par certaines rencontres indéniables avec le Commentaire que l'évêque de Mopsueste, lui aussi, a écrit sur les petits Prophètes [3]. Et nous nous rendons compte à présent de ce que Vallarsi et d'autres critiques avaient déjà observé, à savoir que le Pseudo-Rufin semble avoir eu quelque légère connaissance du syriaque, non pour l'avoir étudié dans les livres, mais par ce qu'il avait dû vivre quelque temps en Orient [4], sans avoir pourtant jamais été

1 Non seulement la Préface sur Osée, mais le commentaire tout entier des trois Prophètes en fournissent d'amples témoignages. Je rappellerai ici spécialement ce que dit le Pseudo-Rufin, 964 A. 965 A., de la façon opposée dont les deux écoles rivales d'Alexandrie et d'Antioche interprétaient le mariage d'Osée avec une femme de mauvaise vie : « Non me autem fugit quanta doctorum hominum fuerit in loci istius opinione contentio, ita ut regiones integrae super eius assertione dissentiant. Nam *Palaestina et Aegyptus aliique omnes, qui Origenis auctoritate plurimum commouentur*, « coniugium istud ab Osee propheta negant corporaliter institutum... Ad quod *e regione* « *Syri*, et qui connubium illud carnaliter opinantur impletum » etc.

2. Pour cela également, se reporter au passage déjà cité de la Préface ; la même maxime est inculquée constamment au cours de l'ouvrage: « optima est exponendi regula, quae de consequentia lectionis assumitur » 1013 D. La « stui consequentia » revient aussi chez Julien 1, 4 et ailleurs, de même que la « consuetudo scripturarum » 2. 158.

3. Migne, Patr. Gr. 66, 124-632. L'éditeur, A. Mai, signale entre autres dans sa Préface (ibid. 118) l'accord des deux auteurs dans l'interprétation des paroles, *Ex Aegypto vocavi filium meum*. On trouverait, je n'en doute pas beaucoup d'autres ressemblances plus significatives. L'une de celles qui m'ont le plus frappé est la tendance marquée du Pseudo-Rufin, comme de Théodore, à rapporter, soit à Ezéchias et à Sennachérib, soit aux Machabées, la plupart des événements auxquels il est fait allusion dans les Prophètes. C'est aussi, comme on sait, l'une des préoccupations favorites de l'évêque de Mopsueste dans sa façon d'interpréter les Psaumes. Cf. les récentes études du Dr R. L. Ramsay dans la *Zeitschr. f. celtische Philologie* VIII, 421 451 et 452-497 ; dans le *Journ. of theol. Studies* XII (1912), p. 520-558.

4. « quod homini Latino plane insolens est, Syros sibi notos iactat in Praefatione... ita singillatim narrat, ut ab eorum ore accepisse, eorumque se usum consuetudine, satis significet... Adde quod Syrorum linguam intelligere potuisse, qui apud illos non esset aliquando commoratus, minime est uerosimile. Quod si parum tamen eam calluisse uideri obieceris : non igitur, inquam, scripta eorum legit, sed ab ipsis narrantibus audiuit. Nam et facilius multo est eiusmodi sententias de plurium ore et praesentem a praesentibus discere, quam ex libris. » Vallarsi, Préf. à l'édition de Rufin, ap. Migne 21, 66.

Digitized by Google

à même d'acquérir des notions précises et personnelles sur la géographie de la Palestine.

Autre point à noter. Naturellement, notre Commentaire n'est point un ouvrage de polémique : ni Osée, ni Joel, ni Amos n'invitaient spécialement à traiter les matières de la grâce et du péché originel. Cependant, quoi qu'on ait écrit de la parfaite orthodoxie de l'ensemble, il est au moins un passage où me paraît se trahir le disciple de Pélage ; c'est la façon dont l'auteur explique le ch. 6. d'Osée, vers. 7 :

> Cuius (reatus) ut pondus exponeret, antiqui recordatus est exempli. Ubi sane notanda est elocutio prophetae, multis eiusmodi locis explanationis lumen adportans. Ait enim, *Sicut Adam transgressi sunt pactum : ibi praeuaricati sunt in me.* Non utique quod isti in paradiso praeuaricationem admisisse uideantur ; sed quoniam dixerat, ita illos, sicut Adam, praeceptum fuisse transgressos, subdidit, eos ibi peccauisse, in eadem nimirum similitudine delinquendo. Quod tamen sagacem intellectum requirit, etc [1].

Et il continue longuement sur ce ton, inculquant avec insistance qu'il faut se garder d'établir un rapport trop étroit entre le péché d'Adam et celui des Israélites : que le Prophète veut insinuer un rapport d'imitation à exemple, une simple ressemblance, et encore assez lointaine, en matière de culpabilité : enfin, que le *sicut* est ici de grande conséquence, et donne la clef de nombreux passages analogues. Tout cela paraît à première vue bien innocent : mais qui ne devine ce que de telles paroles pouvaient et devaient nécessairement signifier sous la plume d'un des coryphées du Pélagianisme ?

A Julien également peut convenir ce que dit à plusieurs reprises notre exégète des maux causés par la guerre et la captivité. Car il peut en cela parler d'expérience : il a vu des régions entières privées d'habitants, de somptueux édifices englobés par la forêt envahissante, le secret de trésors enfouis se perdre dans l'oubli, par suite de la mort violente de ceux qui avaient cru les mettre en sûreté [2]. Il vivait à une époque où chaque année amenait de nouvelles défaites [3] : les changements de fortune résultant de

1. col. 994 B. C.

2. « Quod autem subicit, *Desiderabile argenti eorum urticae hereditabunt*, ex usu captiuitatis euenire, utinam nos lectio tantum, et non etiam experimenta docuissent. Constat quippe, uel aedes magnis sumptibus fabricatas, cum defecissent incolae siluis fuisse contectas, uel plerumque etiam auri et argenti defossos thesauros his, qui occuluerant, interemptis in continuam obliuionem perisse » 1006 C.

3. « Quae omnia mala hostili euenire uictoria, annuis magis cladibus quam annalibus litteris comprobamus » 1066 C.

Digitized by Google

ces désastres étaient devenus chose si ordinaire, qu'on avait fini par s'y habituer, et admirer l'audace de ceux qui espéraient mieux de l'avenir [1]. Tout cela s'accorde bien avec ce que nous savons de ce qu'eurent à souffrir les contrées méridionales de l'Italie au cours du Ve siècle, et rappelle ce que dit Gennade [2] de la façon dont Julien se dépouilla de tous ses biens en faveur des indigents, « à une époque de famine et d'angoisse. »

Autre trait, commun à la plupart de ceux qui ont eu des démêlés dogmatiques avec la grande Église : le Pseudo-Rufin ne manque aucune occasion d'afflicher son peu d'estime pour le clergé de son temps. D'après lui, les ministres de l'autel sont devenus les esclaves de l'ambition et de la mollesse ; l'état actuel des églises est de nature à exciter la pitié et l'indignation [3]. En quoi il est du même avis que Julien, lequel écrit de son côté : « Jusque dans l'Église de Dieu, la sottise et la turpitude ont fini par prendre le dessus [4]. » Ailleurs, le Commentateur constate qu'il en est de son temps comme du temps des prophètes : ce sont les petits, les gens du peuple, qui se laissent le plus aisément toucher par les enseignements des envoyés de Dieu ; les prêtres et les grands du siècle, au contraire, en vue de flatter les passions du prince, se posent en adversaires de ceux qui montrent la voie du salut ; ils les accusent, les font même mourir, lorsque c'est en leur pouvoir [5].

---

1. « Quod totum tempore captiuitatis obtingere, utinam lectione tantum indicante nosse mus. Sed tam frequens nostris temporibus eiusmodi est facta condicio, ut quidquam melius sperantium miremur audaciam » 1095 A.

2. *De uir. inlustr.* c. 46 : « Hic Iulianus eleemosynis tempore famis et angustiae indigentibus prorogatis multos miserationis specie nobilium praecipueque religiosorum inliciens haeresi suae sociauit. » — Cette compassion de Julien envers les indigents lui a valu jusqu'à nos jours une sorte de canonisation populaire, des plus curieuses dans les annales de l'hagiographie. Non seulement Pierre dei Natali, à la fin du XIVe siècle, l'a logé dans son *Catalogus sanctorum*, sous le titre « De Sancto Juliano confessore » (III, 39), lui faisant un mérite spécial d'avoir écrit « quatre livres contre l'hérésiarque Augustin, qui avait osé l'attaquer » ; mais c'est à lui, sûrement, que s'adresse le culte rendu, dans nombre de diocèses, à un s. Julien évêque, type du prélat aumônier et charitable. Dans la plupart des Propres diocésains, on a récemment imaginé d'identifier ce personnage avec un évêque de Cuenca, en Espagne, mort au commencement du XIIIe siècle : en fait, le culte dont il s'agit existait déjà bien antérieurement à cette époque.

3. « ... immo ipsius altaris ministros ambitioni luxuriaeque famulari, miseranter atque indignanter exclama... Hic autem ecclesiarum status, qualem hac potissimum tempestate conspicimus, illam indignationem Dei, quam intremuit propheta, succendit » 1044 D. 1045 A.

4. « In ecclesia quoque Dei adenta est stultitia et turpitudo principatum » 1. 12.

5. « Ex quibus dictis consequenter aduertimus, quod etiam in nostrorum temporum negotiis experimur, quia pars gentis humilior, id est, quique populares, quo minus habebant de nobilitate superbiae, hoc etiam prophetarum dictis facilius monebantur. Sacerdotes uero et optimates cum regis uitiis fauere contenderent, respuebant, immo crimi-

Digitized by Google

La plupart des écrits de Julien d'Eclanum ayant été détruits, il n'est pas étonnant que nous n'ayons plus l'Exposition des livres de Salomon que s'attribue dans sa préface l'auteur du Commentaire sur les Prophètes. Mais nous savons du moins que l'un d'entre eux, celui qui traitait du Cantique des Cantiques, existait encore au VIIIe siècle : Bède le Vénérable l'a connu [1], et c'est grâce à lui que quelques fragments nous en sont parvenus [2].

***

Ce sera pour nous désormais un avantage très appréciable, que de posséder, en dehors des extraits réfutés par s. Augustin, un ouvrage authentique et complet d'un personnage qui a joué, après tout, un rôle assez considérable dans la société chrétienne durant la première moitié du Ve siècle. On peut imaginer, par exemple, quel profit en résultera au point de vue de l'histoire du texte biblique, spécialement de la Vulgate hiéronymienne. Car c'est celle-ci, nous l'avons vu, que Julien prend pour texte de son Commentaire sur Osée, Joel et Amos, de même qu'il avait déjà adopté « l'interprétation récente » d'Isaïe, dans sa seconde réponse à l'évêque d'Hippone [3]. Ainsi, le texte cité et commenté par Julien est réellement l'équivalent d'un manuscrit des trois premiers petits Prophètes, contemporain de s. Jérôme lui-même. Et pourtant, des inexactitudes s'étaient dès lors introduites à certains endroits. Il n'y a pas de doute que Julien n'ait lu Osée 11, 12 *Circumdedit me* IN NEGOTIATIONE *Efraim* [4], là où Jérôme avait écrit sûrement IN NEGATIONE. De même, Osée 14, 4, Julien avait sous les yeux la leçon fautive *miserebaris* POPULI [5], pour PUPILLI. Par contre, il est d'autres passages où notre Commentateur permettrait de restituer ce qui était, ou du moins aurait dû être, dans la version authentique de s. Jérôme. Par exemple, Osée 14, 6, son texte porte, conformément à l'hébreu et au grec, *Ero quasi ros* ISRAELI, *germinabit* etc. [6], au lieu que la Vulgate lit *Ero quasi ros*, ISRAEL

nabantur, et, si liceret, interficiebant salutares magis ros » 1091 B. C. Ce passage semble avoir touché particulièrement le grave Tillemont (H. E. XII, 316), qui aura eu de la peine à ne point l'appliquer à l'attitude des pouvoirs publics et ecclésiastiques de son temps vis-à-vis du Jansénisme.

1. Probablement aussi Aponius au VIe siècle, comme je l'ai remarqué plus haut, à propos de l'expression *Magister gentium*.

2. On les trouvera groupés dans Migne P. L. t. 48, 624 sq.

3. Cf. August. *Op. imperf. contra Iulian.* I, 110.

4. Pseudo-Rufin 1029 [illegible].

5. Ibid. 1032 A. F.

6. 1032 C.

Digitized by Google

germinabit. Ailleurs, Joel 2, 24, Julien lit *imbrem matutinum et serotinum a principio*, supprimant délibérément le SICUT que nous avons à présent avant *a principio*, lequel, dit-il, ne se trouve que dans les Septante [1]. Un examen minutieux de tout l'ouvrage donnerait lieu à d'autres remarques du même genre.

Au reste, l'auteur connait « plusculae editiones » de la Bible, en dehors de l' « ultima quae secundum hebraeum uocatur [2] ». Autant que je puis voir, ce n'est guère que pour les Prophètes qu'il fait régulièrement usage de celle-ci ; pour les autres livres, il se sert le plus souvent de ce qu'il appelle la « vulgatior editio [3] ». Ainsi pour la Genèse, 964 C ; pour l'Évangile selon Matthieu, 994 A ; pour les Épîtres Paulines, 1081 B. 965 C. 972 D sq. 971 C ; pour la *secunda Petri*, 1099 B. Il en est de même, à plus forte raison, pour les textes consacrés de longue date par l'usage journalier : tels le Cantique du Deutéronome [4], et surtout le Psautier. De celui-ci, les citations sont particulièrement abondantes, et mériteraient d'être étudiées en détail. Le problème qu'elles soulèvent est analogue à celui qui se pose au sujet de la version des Psaumes expliquée par s. Jérôme dans ses *Commentarioli*. La sienne se rapproche souvent du Psautier Romain, parfois aussi du Milanais, du Mozarabe, de ceux de s. Ambroise, de s. Augustin, de Cassiodore ; mais, en somme, elle n'est complètement identique à aucun d'eux, elle a son caractère propre, qui se trahit çà et là par certaines particularités inconnues ailleurs. Un exemple typique est fourni, col. 1099 A, par cette longue citation du Ps. 138, vers. 7-12 :

> 7. Quo ibo, *inquiens*, a spiritu tuo? et quo a facie tua fugiam ?
> 8. Si ascendero in caelum, tu illic es : si descendro in infernum, aderis.
> 9. Si sumpsero pennas meas ante lucem, et habitauero in extremis maris,
> 10. illuc manus tua deducet me, et tenebit me dextera tua.
> 11. *Etiam si dicam*, Tenebrae occultabunt me, noxque mihi consolatio erit,
> 12. *considero rursus atque conspicio*, quia sicut tenebrae, ita et lumen eius.

Le texte du verset 7 est celui qu'on rencontre à peu près partout, sauf que le Psautier Romain porte : *et a facie tua quo fugiam ?*

1. 1047 B. C.
2. 1033 sq.
3. 1035 A.
4. 1027 sq.

Digitized by Google

Ce même Psautier avait, parait-il, la conjonction *et*, avant *si descendero* ; quant au futur *aderis*, au lieu d'*ades*, je ne vois pas qu'on en cite ailleurs aucun exemple. Les mots *ante lucem*, du vers. 9, appartiennent bien au Psaut. Rom. ; mais, à la différence de notre texte, celui-ci termine le verset par *in postremo maris*. Au verset 10, on peut supposer que la suppression de l'*Etenim* initial tient à la façon un peu libre dont le Commentateur présente la citation ; de même, l'*Etiamsi dicam* du vers. 11, pour *Et dixi*, comme aussi les quatre mots qui remplacent toute la première moitié du vers. 12. Mais le verbe *occultabunt*, qui convient d'ailleurs si bien au contexte, n'a pas de parallèle en dehors de l'*operiunt* de la traduction faite par s. Jérôme d'après l'hébreu ; et la traduction *noxque mihi consolatio erit* est pareillement sans exemple.

Naturellement, pour avancer sur ce terrain avec l'espoir d'un résultat satisfaisant, la première condition serait de posséder un texte tout à fait sûr du Commentaire de Julien ; et c'est le vœu que je voudrais formuler en terminant, quoique je ne voie pas bien de quelle façon il pourra se réaliser. Car l'unique manuscrit qui servit de base à l'édition du XVIe siècle, celui de la Chartreuse de Mont-Dieu, doit être aujourd'hui perdu, il était d'ailleurs assez fautif ; et le seul autre témoin qui nous reste, le *Parisinus* 12148, m'a paru contenir un texte à peu près identique. Il est vrai que ce texte a été l'objet de soins tout particuliers de la part de Vallarsi, fortune assez rare pour un apocryphe de cette espèce ; mais il reste encore, je pense, quelque chose à faire après lui, et il y aurait là de quoi tenter quelque bon travailleur, en quête d'utile besogne.

D. GERMAIN MORIN

Digitized by Google

LE *COMES* DE MURBACH.

Le manuscrit 184 de la Bibliothèque de Besançon est composé pour une part (ff. 57-73)[1] d'une liste des lectures de la messe qui mérite d'être publiée pour deux raisons : elle est à ma connaissance, avec le *Comes Theotinchi* qu'a imprimé Baluze[2], le seul exemple ancien que nous ayons encore de la juxtaposition régulière des deux séries des leçons bibliques récitées durant la messe, celles de l'Épistolier, ou Lectionnaire proprement dit, et celles de l'Évangéliaire[3] ; ensuite et surtout, elle a le grand intérêt de correspondre avec une exactitude presque parfaite à un type curieux entre tous, et d'une importance historique considérable, du missel romain. Pour simplifier, j'appellerai cette liste le *Comes* de Murbach.

A strictement parler, il faudrait dire sans doute *capitulare*[4] ou

---

1. On trouvera plus loin dans ce même numéro, sous le titre : *Nouvelles remarques sur le feuillet de Besançon*, une description plus précise du manuscrit 184. Voir d'autre part A. Castan, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXXII. 1, 1897. p. 125 ss.

2. *Capitularia regum Francorum* II, 1677. 1309 : réimpression de Vallarsi dans Migne *P. L.*, XXX. 503 (*al.* 488) ; reproduction sommaire dans E. Ranke. *Das kirchliche Perikopensystem aus den ältesten Urkunden der römischen Liturgie dargelegt und erläutert*, Berlin 1847, p. LXXXIV sqq. (*Appendix monumentorum*), et cf. p. 144 ss. — Le manuscrit de Beauvais (Corbie ?) employé par Baluze n'a pas été retrouvé, que je sache. Quoi qu'on ait pu dire, le document mérite à plus d'un titre l'attention que Ranke lui a accordée : la place faite aux fêtes gallicanes dans le calendrier est en particulier remarquable. Malheureusement, on constate de graves lacunes dans la seconde partie de l'année. Je n'ai garde d'oublier les *Collectiones in epistolas et evangelia* de Smaragde (*P. L.*, CII, 15, cf. A. Souter, *J. of theol. Studies*, IX, 1908, 584 ss.) ; si Ranke en avait tenu compte, il aurait peut-être mieux apprécié le *Comes* de Pamelius. Mais il est vrai que Smaragde s'est à peu près limité au cadre dominical. Quant au *Comes* de Pamelius que je viens de mentionner (texte dans Ranke, *ib.*, p. LIV sqq., et cf. p. 135 ss.), celui que je publie maintenant lui rendra sans doute de la valeur, puisqu'ils se trouvent l'un par devers l'autre dans un rapport étroit ; toutefois l'incertitude que Ranke a signalée subsiste au sujet des sources auxquelles a puisé le vieux liturgiste.

3. Sur la question même des relations entretenues à l'origine par les deux recueils, se rappeler le point de vue proposé par D. Morin (*Rev. Bén.*, XXVII, 1910, p. 42, et XXVIII, 1911. p. 322) ; je n'entends nullement y contredire ici.

4. Cette appellation était admise couramment, comme on sait, au temps de Charlemagne pour désigner la liste des évangiles : *capitulare evangeliorum de anni circulo* (cf. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiae alemannicae* I, 1777, 418 ; Ioa. Fronto, *Kalendarium romanum*, 1652. p. 1). L'origine en est claire ; on lit en tête de la liste de Wurzbourg, éditée naguère par D. Morin, et qui commande le groupe : *Incipiunt kap. sci. evangeli lec.* (*Rev. Bén.*, XXVIII, 297) : entendez selon le libellé de la première leçon rapportée : *kapituli*, c'est-à-dire sections, ou péricopes.

Digitized by Google

indiculus ; car le *comes* digne de ce nom, et tel que le définit par exemple, selon la tradition « ecclésiastique », l'auteur de la lettre *ad Constantium* [1], était un livre complet et non une simple table, — une somme, non un sommaire : il devait comprendre, pour rendre de véritables services dans l'exercice du culte, le texte même des péricopes empruntées aux divers livres de l'Écriture, et mises en ordre sur le plan du missel. Mais il reste que la table d'un *comes*, pourvu du moins qu'elle fût assez claire et explicite, pouvait tenir lieu de *comes*. Il suffisait, pour en tirer parti, de posséder une bible portant en marge l'indication des sections. Telle a été vraisemblablement l'intention du rédacteur de la liste conservée dans le manuscrit de Besançon, et tel nécessairement l'usage de cette liste. Bien plus, il y a lieu de penser qu'elle n'est pas autre chose que la description d'un *comes* normal et complet, composé une cinquantaine d'années peut-être auparavant; et une première raison en est qu'elle est précédée, tout comme un *comes* régulier, de la lettre du Ps. Jérôme (f. 57) [2]; elle n'a même aucun autre titre que celui de la lettre : IN NOMINE DEI SUMMI INCIPIT PROLOGUS SANCTI HIEROMI *(sic)* PRESBYTERI [3] MISSUS AD CONSTANTIUM. On trouvera plus loin d'autres remarques qui tendent au même point. Il me paraît d'ailleurs que la table compilée par Théotinchus [4], probablement contemporaine de celle de Besançon, n'est aussi pour le fond [5] que le résumé d'un *comes* où les leçons étaient reproduites *in extenso*; et en tout cas, elle s'intitule sans aucune réserve : « Anni circuli liber comitis ».

C'en est assez peut-être pour justifier le terme de *comes*. La provenance de Murbach n'est pas douteuse. On lit encore le nom

---

1. « Quamquam licenter assumatur in opere *congregatio caelestium lectionum*, et ipsum opusculum ab ecclesiasticis viris *comes* quidem soleat arbitrari .. » (*P. L.*, s. c., 501 C).

2. Avec quelques variantes intéressantes : *quodquod* duobus (502 C 1). *discritionis* (corrigé plus tard *discret.*) au lieu de « descriptionis » (C 3) ; *quasi* (qui si, 503 A 2) ; *habere desiderant* (desiderat h., A 5) : *ingenio ut* (ing. quo, A 6) : *qua* (quia, A 7) ; *venerabilis mihi* (A 8) ; excerptorum *permixio* intellegentiae (A 9-10) ; *extenta* (ut ex tanta, B 3) ; *librorum copia* omis (B 4) ; *prophetae* (prophetiae, 504 A 7). — A la fin EXPL. PROLOGVS, en capitale rustique (avec *o* losangé).

3. Écrit en abrégé PRBRI, avec une fioriture sur la lettre B. Tout ce titre est formé de grandes lettres évidées et coloriées en vert, jaune, rouge et violet. Le grand I du début de même que le Q initial du dit prologue sont ornés dans le goût « mérovingien », mais non sans art.

4. « In Christi nomine anni circuli liber comitis incipit auctus a Theotincho indigno presbytero rogatu viri venerabilis Hechiardi comitis Ambianensis... » (cf. *P. L.*, s. c., 503).

5. Ranke, *op. c.*, p. 145, a bien fait ressortir le système du rédacteur : écartées toutes les leçons que celui-ci a insérées ainsi de son propre chef, on obtient un *comes* romain conforme à la tradition.

Digitized by Google

du fameux abbé Barthélemy d'Andlau au bas de la dernière page, avec la date 1464. Cette signature concerne à mon avis tout le volume, comme je l'explique ailleurs [1]. Le grand catalogue de l'abbé Isker pourrait faire remonter plus haut, — au temps où les deux portions du manuscrit étaient encore distinctes, et non loin de la transcription de l'une et de l'autre. H. Bloch, à qui revient le mérite d'avoir marqué la vraie date de ce précieux catalogue (vers le milieu du IXe siècle) [2], doit avoir raison de reconnaître dans l'article 8 le traité de s. Isidore qui forme la première partie du manuscrit de Besançon [3]. Quant à notre *Comes* abrégé, j'avoue que je suis fort tenté d'y rapporter la notice du n° 232 : « Exposicio leccionarii [4] ». Il convient seulement de réserver qu'il n'est pas absolument impossible que cette désignation anonyme ait visé quelque exemplaire du recueil de Smaragde [5]. En toute hypothèse, il est raisonnable de croire que le *Comes* a été copié au monastère même de Murbach et s'y est conservé jusqu'à l'époque moderne. Rien non plus n'empêche d'admettre que le manuscrit plénier qui a servi de modèle avait été composé spécialement pour l'usage de Murbach : tous les patrons indiqués dans le diplôme de Thierry IV (12 juillet 728) se trouvent représentés au calendrier, notamment le dernier, s. Léger (2 octobre), qui devait devenir le principal titulaire de l'abbaye [6]. La mention de s. Symphorien (22 août), et celle des ss. Remi et Germain [d'Auxerre] (1 octobre), qui sont aussi des

1. *Nouvelles remarques sur le feuillet de Besançon* (cf. ci-dessous).

2. *Ein karolingischer Bibliothekskatalog aus Kloster Murbach*, dans *Strassburger Festschrift zur 46. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*, 1901, p. 257 ss.

3. Cf. *ib.*, p. 277. L'étude du manuscrit lui-même a dissipé l'impression de doute que j'avais d'abord ressentie (cf. *Rev. Bén.*, XXIX, 1912, p. 302, n. 6), croyant d'après les indications d'A. Castan que le manuscrit de Besançon formait dès l'origine un tout homogène. La copie du XVe siècle du *Breviarium librorum Isghberti abbatis* donne pour le n° 8 : « Ysidorus de terra » ; en fait, le traité du manuscrit de Besançon s'intitule « liber de astra coli » (= *De natura rerum*, *P. L.*, LXXXIII, 963) ; et une main du XIVe ou du XVe siècle a tracé en tête du volume ces mots : HYSIDORVS. DE ASTRIS. On supposera que le texte original du catalogue était : DE ASTRA, et que le copiste du cartulaire a mal lu, s'il n'a pas corrigé intentionnellement : DE TERRA.

4. BLOCH, *op. c.*, p. 270.

5. A. SOUTER, *l. c.*, p. 585 s., nous assure que les manuscrits du commentaire de Smaragde sont « généralement anonymes ». Je trouve en effet cette notice dans le catalogue de St Gall du IXe siècle : « Expositum super lectiones comitis pleniter per totum anni circulum legendum » (G. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 51, n. 330) : et ce peut être là un manuscrit de Smaragde. Mais la plupart des autres catalogues que reproduit Becker mentionnent : « Smaragdus », « liber Smaragdi », « expositio Zmaragdi super lection. »

6. Cf. MABILLON, *Annales ordinis s. Benedicti* II, 1704, p. 77, et cf. p. 700. Sur le culte de s. Léger à Murbach, voir A. GATRIO *Die Abtei Murbach in Elsass*, I, 1895, p. 11, 34, 136, 179 ss., 230 ss. Cf. aussi *P. L.*, C. c. 287 ss., pour les lettres LII et LIII d'Alcuin. Au sujet de la date du diplôme, cf. W. LEVISON, *Neues Archiv*, XXVII, 1902, p. 370 s., n. 7.

Digitized by Google

traits caractéristiques du sanctoral ne contrarient pas ce point de vue. Que si, tout en prenant acte de l'appartenance définitive à Murbach, on n'osait pas trancher dans le même sens la question d'origine, ces quatre fêtes particulières de s. Léger, de s. Symphorien, de s. Remi et de s. Germain suffiraient encore à donner l'assurance que l'archétype a vu le jour dans la région franque du nord-est ; et en ce cas même, on garde le droit de parler du *Comes* de Murbach.

Le manuscrit du *Comes* de Murbach, d'un format oblong (34 × 17), comprenait primitivement deux quaternions[1] et un double feuillet, soit en tout dix-huit feuillets. Le double feuillet se réduit maintenant à un feuillet simple, par la perte de sa première partie ; le soin avec lequel le *Comes* a été traité au XVe siècle laisse d'ailleurs supposer que le feuillet manquant (entre f. 72 et f. 73) faisait déjà défaut à cette époque. La lacune (n^os^ CLXVII-CLXXIX), se présentant dans une série presque constante de messes votives, n'a pas beaucoup d'importance ; et pour le reste l'état général de conservation du document est satisfaisant, malgré l'usure de bien des pages, résultant apparemment de l'emploi qui en fut fait durant quelque temps dans la liturgie.

Il n'est pas croyable en effet que sa fortune ait été longue. Au moment où il fut rédigé, il ne correspondait déjà plus, sinon dans les parties essentielles du Temps (cycle de Noël, semaines du Carême, octaves de Pâques et de Pentecôte, etc.), au missel réformé d'Hadrien que patronnait l'empereur, et qui durant un siècle environ devait, sauf l'expédient prévu du Supplément, retenir universellement sa pureté première. Sans être tout à fait inutilisable, — les retouches de seconde main en font foi, — un *comes* tel que celui de Murbach était pour l'ensemble, et particulièrement dans son sanctoral, d'un dessin trop archaïque pour être employé volontiers dans un monastère florissant, ou partout ailleurs[2].

1. Le premier, ff. 57 à 64, est signé : I, au bas de f. 64^v^.

2. Cependant, eu égard à la ressemblance particulière qu'on constate tout au long de l'année ecclésiastique entre le *Comes* de Murbach et celui qui est à la base du recueil de Smaragde, on pourrait maintenir sans exagération que le premier convenait encore à la liturgie dominicale des IXe et Xe siècles ; et même, la concordance avec les lectures du *Missale Romanum* pour les dimanches, pour ceux après la Pentecôte entre autres, permettrait d'avancer qu'en plein moyen âge le vieux *comes* aurait pu être employé de temps à autre, à défaut d'un directoire liturgique mieux informé. C'est en effet un trait remarquable de ce document qu'il offre les premiers linéaments de la distribution définitive des lectures qui font partie de notre missel. Aussi bien, c'est tout ce vieux missel romain formé en France au VIIIe siècle par la fusion des deux missels gélasien et grégorien qui est le véritable ancêtre, le prototype de notre livre de messe. Quand on aura bien fixé ce point, l'histoire du missel romain sera enfin écrite, et un enfant en pourra suivre le développement, tant il est simple malgré l'apparence.

Digitized by Google

Or l'écriture fournit une donnée chronologique certaine ; j'entends par là un *terminus ad quem* suffisamment précis, à savoir les premières années du IXe siècle.

Ces feuillets du manuscrit de Besançon sont un monument paléographique digne de figurer dans un album de reproductions choisies, destinées à faire connaître le développement de la minuscule précaroline dans les pays francs ; et leur place serait exactement à la fin, comme illustrant au mieux, avec les productions contemporaines de Corbie et de Reichenau par exemple, l'effort ultime, et pour ainsi dire désespéré, des scribes restés fidèles à l'ancien style minuscule d'origine cursive, dans le temps même que la nouvelle calligraphie carolingienne remportait ses premiers succès et préparait son définitif triomphe.

C'est un fait assurément remarquable que dans les dernières années du VIIIe siècle et les premières du IXe l'ancienne minuscule, qui s'est lentement stylisée au cours du VIIIe siècle dans les besognes littéraires, et a parfois donné des travaux d'une exécution admirable, n'est pas loin d'atteindre en France à la perfection, c'est-à-dire étant déjà condamnée à disparaître. Il est possible d'ailleurs que l'influence du nouveau style s'exerce là même, dans une certaine mesure, sur la tradition qu'il prétendait abolir ; tout de même qu'il ne manque pas de manuscrits du IXe siècle, et qui mériteraient aussi d'être catalogués et représentés en tête d'un album carolingien, dont les copistes, bien qu'évidemment habitués aux plus récents procédés de l'art d'écrire laissent encore transparaître dans leur ouvrage quelque chose de la manière de l'époque antérieure. Mais ces survivances ni ces concessions n'empêchent pas que la perfection des derniers produits de l'ancienne calligraphie franque ne soit au fond l'aboutissement d'un progrès naturel et en quelque sorte rectiligne. Ne constate-t-on pas vers la fin du VIIIe siècle le même souci de netteté et d'harmonie, nonobstant les différences locales qui ne sont pas médiocres, dans les diverses écoles traditionalistes non seulement de France, mais d'Italie et d'Espagne ? Elles avaient un point de départ commun, la cursive des notaires ; après un siècle ou deux, leurs lignes parallèles se trouvaient par l'effet d'un labeur continu au même stade d'évolution, ou à peu près. En Espagne et dans l'Italie méridionale, milieux demeurés impénétrables pour quelques siècles encore à l'action de la minuscule réformée, le développement se poursuivit normalement, donnant lieu à une calligraphie

Digitized by Google

toujours plus rigide et formelle, à une véritable stéréotypie des habitudes héritées. Dans l'Italie septentrionale et en France, ou plus généralement dans l'empire, on adopta sans difficulté, à ce qu'il semble, le nouveau style, et ce fut pour autant, en tenant compte des réserves émises tout à l'heure, une rupture assez brusque avec le passé. Toutefois il importe fort de remarquer, et c'est précisément le *Comes* de Murbach qui nous y invite, que cet abandon de la vieille tradition minuscule était un phénomène plutôt extérieur, un pur changement de forme, s'il est vrai que tous, attardés et novateurs, étaient animés du même esprit, et tâchaient de concert, par des moyens différents, à réaliser la perfection de l'écriture. En ce sens, on pourrait soutenir que la réforme carolingienne était postulée par ceux-là mêmes qui se montraient le plus fermement attachés à la technique ancienne, et par suite, qu'elle était assurée de s'implanter aisément dans un terrain si bien préparé. Le copiste qui a transcrit le *Comes* de Murbach, et ses pareils n'avaient sans doute pas de progrès à accomplir pour exécuter des chefs-d'œuvre conformes au goût du temps ; et leur résistance ne put être longue en présence des modèles d'une beauté resplendissante, qui commençaient de se répandre.

Mais il y a plus, je crois, que cette raison d'ordre idéal, dans le cas du manuscrit de Besançon et de ses congénères. Il paraît établi que la minuscule carolingienne prit sa forme propre sous l'influence des manuscrits semionciaux principalement. Un examen approfondi des écritures minuscules du VIIIe siècle fera voir aussi probablement que la même cause avait été déjà active en certains centres de culture, de telle façon qu'en vertu de leur principe interne plusieurs monuments de la calligraphie précaroline seraient une image « avant la lettre » de la renaissance définitive [1]. La démonstration ne pourra être faite qu'au moyen de planches bien ordonnées et commentées; et d'ailleurs ces questions, encore fort obscures, demanderont l'attention des spécialistes et de patientes recherches. J'ai voulu seulement profiter de l'occasion qui m'était offerte à propos d'un monument particulier et typique, pour souligner l'intérêt du sujet. Le *Comes* de Murbach s'apparente par l'écriture, autant que je puis voir, avec les manuscrits suivants,

1. Je ne résoudrais pas autrement le problème posé par D. A. SPAGNOLO, dans sa dissertation intitulée *La Scrittura minuscola e le scuole calligrafiche veronesi del VI e IX secolo*, Verona, 1911. Le sympathique auteur me paraît confondre pour les besoins de sa thèse des espèces voisines, mais diverses : la semionciale régulière, la semionciale tirant sur la minuscule, la minuscule cursive, et la minuscule calligraphique précaroline.

Digitized by Google

auxquels on peut donner la même date, s. VIII-IX (*ca* 800) : Autun 21 [1], Wolfenbüttel 91 (Wissembourg) [2], Cologne 91 [3], Vienne 277 [4]. Or ce groupe, qu'on appellerait assez bien bourguignon-rhénan [5], a des ancêtres immédiats, également minuscules et plus ou moins calligraphiques : Épinal 68 daté de l'année 744 [6], Autun 3 daté de 754 [7], Paris 1820 [8] ; et ces manuscrits à leur tour ne s'expliquent d'une manière satisfaisante au point de vue graphique que par le passage au style minuscule de la petite semionciale que Traube proposait de nommer quart d'onciale [9].

Le *Comes* de Murbach, en raison du caractère archaïque de son écriture [10], ne saurait être retardé au delà du début du IXe siècle ;

1. DELISLE, *Les Vols de Libri au Séminaire d'Autun*, Paris, 1898, p. 10 s., et facs. V.

2. Cf. v. HEINEMANN, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, II, V, 1903, p. 310 ss., avec facs. (=f. 152v-153).

3. Cf. *The New Palaeographical Society*, part III, 1905, n. 57.

4. Cf. CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*, 2e partie, p. 4 et pl. 101 a.

5. On peut rattacher au même groupe : Wolfenbuttel 86 (Wissembourg), cf. IHM, *Palaeographia latina*, series I [1910], pl. X ; et les feuillets en minuscule (101v-106) du *Palatinus* 493 (la phototypie complète en sera publiée prochainemant).

6. Cf. DELISLE, *Notice sur un manuscrit mérovingien d'Épinal*, 1878, avec 3 planches ; et *The New Palaeographical Society*, part IX, 1911, n. 207-208. Je maintiens encore la nécessité où nous sommes de donner aux fragments du traité d'arpentage (f. 2-4 et 209) « la même date qu'au manuscrit » des lettres de s. Jérôme ; ils sont de la même main qui a tracé la souscription (cf. *Un Anonyme ancien DE DECEM VIRGINIBUS*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*. I, 1911, p. 38, n. 1). C'est là, soit dit en passant, une preuve assez frappante qu'on écrivait déjà au milieu du VIIIe siècle d'une manière assez voisine de celle des scribes du IXe, si L. Delisle et Sir G. Warner ont pu s'y tromper. — Ce manuscrit d'Epinal provient de Murbach, et il n'est pas impossible qu'il y ait été transcrit.

7. Cf. DELISLE, *Note sur trois manuscrits à date certaine* (*Bibliothèque de l'Éc. des Chartes* XXIX, 1668, p. 217 s.) ; et F. STEFFENS, *Lateinische Paläographie*, 1909², pl. 37.

8. Cf. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale* II, p. 408. Ce beau manuscrit vient de Micy où il a été supplémenté (ff. 9-13, 109, 221r) au IXe siècle.

9. *Vorlesungen und Abhandlungen* II, 1911, p. 27. Dans cette page Traube, qui aura tant fait pour l'avancement de la science paléographique, avait peut-être en vue spécialement les faits que j'ai indiqués. Nous espérons que ses héritiers littéraires livreront au public toute sa pensée sur la question. A noter en outre que Traube admettait : 1° le développement occasionnel d'un type minuscule dès le VIIIe siècle dans l'Italie septentrionale à partir de la semi-onciale ; 2° la multiplicité de ce qu'on peut appeler les centres dialectaux dans la France carolingienne. Autrement dit, la réalité, comme on pouvait s'en douter, a été fort complexe ; et c'est la tâche de la paléographie, entendue comme une science historique, de reconnaître la diversité des influences en cause et de retracer le mieux possible le libre jeu des principaux mouvements dont les faits graphiques sont l'expression.

10. Les lettres caractéristiques sont ici : *a* formé le plus souvent de deux *c* bien distincts ; *e* à tête surélevée ; *g* en forme de 3, le trait supérieur ayant toutefois tendance à rester plan ; *h* sensiblement inclinée à gauche ; *r* avec une épaule assez développée et se haussant dans les ligatures. Celles-ci sont régulières pour l'expression des groupes *et*, *nt*,

Digitized by Google

et il peut être plus ancien d'une vingtaine d'années. Le système des abréviations auquel il se tient et la qualité de l'orthographe favorisent plutôt le second parti; de part et d'autre, le maintien des habitudes du VIIIe siècle est trop sensible pour ne correspondre pas à une situation de fait. Mais il n'importe pas beaucoup. Ce qu'il faut noter au contraire avec soin, c'est que, tant pour les abréviations que pour l'orthographe, le copiste n'a fait vraisemblablement que reproduire son modèle. On lit par exemple : *au*(tem); *n*(ostr)*i*, *n*(ostru)*m*, *n*(ostr)*am* [1]; *q*(uam), *q*(uo)*d* [2], *q*(uae), *q*(ue) [3]; *p*(ost) [4]; *om*(nes); *q*(uo)*n*(iam); — *r*(um) [5], — *m*(us) [6] etc.; et si chacune de ces formes prise à part n'a rien d'absolument extraordinaire, la constance du système est significative. L'orthographe surtout est celle du plein VIIIe siècle, comme on le pourra voir en parcourant le texte; je relève au hasard : *cessis* (cesses), *languis* (languens), *exaestimet*, *cremine* (crimine), *praeoccopatus*, *perpetuo* (perpetuum), *p*(ro)*helia* (proelia), *abhominatio*, *ortamur*, *expectaculum* (spect.), *hii*, *unianimes*, *Agaz*, *Salamon*, *Sarapta*, *Nicodimus*. Puisque l'état du calendrier est conforme à celui d'un missel franco-romain du milieu du VIIIe siècle, il est plus naturel d'im-

---

re, *ri*, *ro*, *rt*. La grande ligature bouclée de *ti* est fréquente en toute position : seditionis (f. 65r), creditis (62v), manseritis (60v); mais on trouve également, et en toute position, le groupe simple *ti* sans déformation du *t*, l'*i* conjoint s'étendant ou non sous la ligne. I (allongé) n'est pas rare, mais peu accentué ; on peut même dire que *i* est la forme habituelle, et ce sera un des cas où l'instinct calligraphique des scribes leur faisait devancer la réforme officielle de l'écriture. — Je n'entends pas sans doute exclure absolument quant à ce point la possibilité d'une influence carolingienne; mais celle-ci ne me semble pas nécessaire, et les intéressantes conclusions du récent travail de M. E. A. Loew ne sont pas infirmées pour cela (cf. *Rev. Bén.*, XXIX, 1912, p. 195 ss.). — Dans le groupe *li*, le second élément est prolongé en bas. Un fait plus curieux est la souscription de *i* conformément à l'habitude des Irlandais, dans le groupe *mi*, *ni* : *beniquitas*, *operamini* ; il y a quelques autres exemples, mais toujours, semble-t-il, dans des cas où la place était mesurée. On trouve de même des exemples de *a* suscrits : *tanta*, d'accord cette fois avec les procédés de la cursive traditionnelle. Le trait de contraction ou de suspension est ordinairement oblique. J'ajouterai plus loin quelques détails.

1. De même naturellement *nis*, *ui*, *um* (nostris, vestri, vestrum) etc.; voir la note se rapportant à la section LXIII, pour un cas où il paraît clair que le copiste suivait fidèlement les habitudes de son modèle. Sur cette question, cf. TRAUBE, *Nomina sacra*, 1907, p. 217 s. (*Kampf zwischen NI und NRI in Frankreich*).

2. Dans *quam* abrégé, le trait inférieur du *q* est traversé par une ligne oblique qui n'est que le signe ordinaire de l'abrégement (de même *per*) : dans *quod*, la contraction est exprimée par un petit trait horizontal coupant en deux la haste du *d*.

3. *Que* est rendu par deux grosses virgules disposées l'une sous l'autre à droite du *q* ; *quae* au contraire par trois points dessinant un triangle horizontal.

4. La suspension est indiquée par un trait semi-circulaire à droite (= *pus*).

5. L'épaule de *r* est traversée par le trait oblique d'abrégement.

6. Représenté de deux manières : un trait semi-circulaire surmonte simplement *m*, ou bien le dernier jambage de *m* est prolongé par une ligne horizontale que vient traverser le trait d'abrégement.

Digitized by Google

puter aussi à l'archétype ces particularités, par trop désuetes, de l'orthographe. En résumé, j'incline à dater le manuscrit du *Comes* de la fin du VIIIe siècle, et à y retrouver les traits précis d'un lectionnaire plénier rédigé un demi-siècle environ plus tôt.

La publication qui suit diffère de l'original sur quelques points. Pour gagner de la place, les titres scripturaires ont été remplacés ordinairement par les abréviations convenues qui servent à désigner les divers livres de la Bible [1]; et dans le même dessein d'économie, les passages du texte biblique qui marquent le départ ou le terme des leçons [2] ont été souvent écourtés. A cet égard, seule la première section, pour la vigile de Noël, donnera une idée exacte du *Comes*, les majuscules du titre liturgique répondant à l'onciale en rouge du manuscrit. Néanmoins, j'ai toujours respecté dans la suite la teneur littérale de ces titres liturgiques, substituant au trait de suspension un simple point subséquent. A ceux qui, justement soucieux de tout ce qui concerne l'histoire du texte de la Vulgate, seraient tentés de regretter les retranchements pratiqués dans le document, je déclarerais d'avance que le *Comes* de Murbach, sans être dénué d'intérêt à ce sujet, ne mérite pas d'être considéré à part des autres écrits de la même catégorie liturgique qui mettent en œuvre la Vulgate latine, et que d'ailleurs j'ai pris soin de noter ses principales variantes pour les utiliser le cas échéant [3]. Je me

1. Les formules régulières du *Comes* sont : *Liber Exodi*, *Esaiae prophetae* (quelquefois avec *lectio*), *Lectio libri Sapientiae*, *Evangelium secundum Matheum*, *Lectio Actuum Apostolorum*, *Epistola Pauli apostoli*. J'ai noté à l'occasion des orthographes bizarres comme *Effs* (Ephesios). *Thimo*(theum).

2. J'ai rapporté la fin des leçons toutes les fois qu'elle était indiquée ; entre parenthèses et, avec des points de suspension, pour marquer que le texte est abrégé : sinon, reproduite complètement ainsi que la phrase du début. L'orthographe originale est respectée naturellement, mais les abréviations résolues (sauf dans les rubriques liturgiques).

3. Voici quelques exemples en attendant : MAT V, 17 [XCVIII²] Nolite putare quia (*cum CEQT:* quoniam *Vulg.*). — IX, 13 [CXXXII] non (+ enim *Vulg.*) veni. — X, 7 [CLXXXI] regnum dei (r. caelorum *Vulg.*). — X, 34 [XCVIII²] quia veni (*cum E.* venerim *Vulg.*) mittere pacem (*id.* CLX *exc.* pacem mittere *cum aliq. codd.*). — XI, 25 [CVII²] domine pater (p. d. *Vulg.*). — XIII, 24 [CXXXVII²] qui seminat (*cum E:* seminavit *Vulg.*). — XIV, 22 [CXIII] Iussit I. discipulos suos (*cum div. codd.:* suos *om Vulg.*). — XX, 17 [XXXVII] Ascendit (*cum J:* ascendens *Vulg.*). — XXI, 23 [CIV²] docentem *om.* (*cum HR et Vet. Lat.*). — XXI, 27 [*ib.*] vobis dico (*cum Z et M. Turon.:* dico v. *Vulg.*). — XXIII, 13 [CXV³] qui (*cum aliq. codd. pro* quia) claditis [*sic*]. — XXIV, 13 [CXVII⁴] qui (*add.* autem *Vulg.*) perseveraverit. — MAR IV, 29 [CXLII³] adest tempus messis (*cum H¹ et Theodulf.:* tempus *om. Vulg.*). — VI, 1 [CXLVI³] discipuli eius (*cum GLQR:* d. sui *Vulg.*). — VII, 1 [CXLV³] convenerunt (*cum QR + RD:* conveniunt *Vulg.*). — X, 13 [XVIII² *et* CVII³] tangeret eos (*cum DG atq. Epternac.:* illos *Vulg.*). — X, 17 [CXII²] in via (*cum IKVZ:* viam *Vulg.*) procurrens quidem (*sic pro* quidam). — XI, 23 [CXLII²] si quis dixerit (quicumque d. *Vulg.*). — [CIII²]

Digitized by Google

suis donc efforcé de décharger cette édition d'un poids mort, sans toutefois l'exténuer et la rendre illisible. En même temps j'ai voulu qu'elle fût capable de rendre des services pratiques, et pût notamment être employée avec aisance dans l'étude comparative des autres listes de péricopes; à cette fin, elle a été pourvue d'un bout à l'autre : de chiffres complémentaires, distingués par la forme penchée et l'exposant ; de références bibliques entre crochets, accompagnées de l'astérisque toutes les fois que notre *Missale Romanum* a conservé les mêmes leçons que le texte [1];

fiat *om. (cum D)*. — XIII, 33 [CXLVII[1]] quia nescitis (nescitis enim *Vulg.*). — XIII, 37 [*ib.*] dico vobis (v. d. *Vulg.*). — LUC I, 5 [CV] herodis regis iudae (*cum DFL:* iudaeae *Vulg.*). — II. 33 [IX] Erat ioseph (*cum GL, Vet. Lat., atq. etiamnunc Miss. Rom. pro* pater). — VI, 6 [CXLI[2]] intraret in synagoga (*cum. X* Z:* synagogam *Vulg.*). — VI, 11 [*ib.*] quidnam facerent de Iesu (*cum aliq. codd. et Vet. Lat.:* de *om. plerique*). — VI, 35[b] [CXL[3]] merces vestra multa in cœlis (*cum Q e r:* in c. *om. Vul.*). — IX, 57 [XVI[2]] euntibus (*cum E et Vet. Lat.* : ambulantibus *Vulg.*). — X, 11 [CXLVII[2]] adpropinquavit in vos (*cum E l:* in v. *om. Vulg.*). — XI. 33 [CLVIII] accendit lucernam (l. ac. *Vulg.*). — XI, 46 [CXVI[3]] sarcinas ipsas (*cum DQR et M. Turon.* : ipsas *om. Vulg.*). — XII, 8 [CXXII[3]] confitetur (*pro* confitebitur) illo (*cum H* : illum *vel* in illo *Vulg.*). — XIII, 30 [CXXVII[3]] qui erant novissimi (*cum aliq. codd. pro* erunt). — XIV, 15 [CXL[2]] qui manducat (*cf. r* [manducant] ; manducabit *Vulg.*). — XIX. 28 [CXVIII[1] *et* CXXVIII[3]] abiit (*cum Vet. Lat.* : praecedebat *Vulg.*). — XX, 8 [CXXIX[3]] nec ego (neque *Vulg.*]. — XX, 40 [XCVII[3]] quicquam *om. cum KVZ*). — XXII, 1 [LXV] quod dicitur pascha (*Vulg.* qui). — XXIV, 49 [LXXXVIII[2]] ego mittam promissum (mitto *Vulg. opt. codd.*). — IOA II, 1 [XIV] in chanan (*cum Z et Benev. pro* cana). — VI. 37 [CLXXXVI] ad me veniat (*cum G* : veniet *Vulg.*). — X. 22 [LVIII] Facta est encenia (*cum Vet. Lat.* : sunt *Vulg.*). — XII. 46 [LXXVIII[1]] lux in hunc mundum (*cum D et Vet. Lat.*: hunc *om. Vulg.*). — Une seule lecture, la première pour l'octave de l'Épiphanie (XIII), est empruntée certainement à l'ancienne version latine, et encore ce n'est qu'un centon. J'en reproduirai le texte avec les références précises d'après les manuscrits de Tommasi (cf. *Opera* V. 324 s., n° XX : de même dans STAERK. *Les manuscrits latins de St. Pétersbourg*, I, p. 131). « Domine Deus meus *honorificabo te : laudem tribuam* nomini tuo, *qui fecisti* mirabi*lia : consilium tuum* antiquum *verum fiat* [ES XXV, 1]. Domine *excelsum est brachium tuum* [XXVI, 1]. *Deus sabaoth* corona *spei quae ornata est gloria* [XXVIII, 5]. *Exsultet* desertum : et exsultet *solitudines Iordanis : et populus meus* videbit *altitudinem* Domini et *maiestatem* Dei. Et *erit congregatus et* redemptus *per Deum* : et veniet in Sion cum *laetitia :* et laetitia sempiterna super caput eius, *laus et exsultatio* [XXXV, 1[a], 2[a], 2[b], 10]. *Et* aperiam in *montibus* flumina, et in medi*is* campi*s* fontes *disrumpam* : et terram *sitientem sine aqua confundam (.)* [XLI, 18[a], 18[b]]. Et ecce *puer* meus exaltabitur et elevabitur : et sublimis erit valde [XLII, 13].

1. Dans la série des dimanches après la Pentecôte, les astérisques pourraient donner une impression fausse au lecteur non prévenu. J'ai cru devoir les marquer d'un bout à l'autre, parce que la concordance est réelle et précise, et j'ajoute, bien capable de faire mieux apprécier la suite traditionnelle de ces belles lectures dont les récents décrets de l'autorité romaine ont implicitement restauré l'usage. Mais il faut observer que le parallélisme des épîtres et des évangiles ne s'est pas conservé dans notre Missel tel qu'il est établi dans le *Comes* de Murbach. Les vingt-quatre épîtres du Missel romain sont exactement celles qui sont attribuées dans le *Comes* aux dimanches après la Pentecôte à partir du second, le Missel omettant les lectures affectées primitivement au dimanche « octave ». On a ainsi l'équivalence *MR* I-XXIV : *Mur* II-XXV. La série des vingt-quatre évangiles ne se déroule pas dans un ordre aussi simple. Pour son 1er dimanche (qui correspond, comme je viens de dire, au 2e du *Comes*), le Missel romain fait lire l'évangile qui appartient au 5e dimanche du *Comes*. Ce déplacement se laisse d'ailleurs

Digitized by Google

de caractères italiques pour la mise en évidence des rubriques proprement liturgiques. J'ai retenu l'indication des sections eusébiennes partout où elle était donnée ; les parenthèses signifient qu'elle a été ajoutée de seconde main. L'annotation au bas des pages se rapporte presque exclusivement à la lettre du texte. *Legat qui velit.*

***

[I In VI]GL. NATL. DOMINI AD NONAM AD SANCTAM MARIAM.
Eptl. pauli ap. ad rom. Fratres paulus servus ihu xpi [I, 1]*.
Esaiae prophetae. Propter sion non tacebo et propter [LXII, 1].
Egl. scd. mat. cp. III. Cum esset disponsata mater eius ios. [I, 18]*.
Si venerit vigl. vel natl. domini in dominica leg. apostolum si autem in alia die legis prophetam tantum.

II It. in vig. de nocte ad sanctam mariam. — TIT. Kme apparuit gratia [II, 11]*. Es. H. d. Dns Populus gentium [IX, 2]. LUC. II Exiit edictum [II, 1]*.

III It. ad sanctam anastasiam mane prima. — TIT. Kme apparuit benignitas [III, 4]*. Es. H. d. Dns Spiritus Domini [LXI, 1]. LUC. III Pastores loquebantur [II 15b]*.

IIII It. ad sanctum petrum in die. — HEBR. Multefarie [I, 1]*. Es. II. d. Dns Propter hoc sciet [LII, 6] IOH. I In principio [I, 1]*.

V In natal. sancti stephani mar. ACT. Stephanus plenus [VI, 8*]. MAT. CCXI. Dicebat I. t. Iud. Ecce mitto [XXIII, 34]*.

VI In natl. sancti iohannis eugl. — SAP. Qui timet Deum [ECCLI. XV, 1]*. EPH. Frs benedictus [I, 3]. IOH. CCXXXII D. I. Petro Sequere me [XXI, 19b]. *

---

constater dans d'autres systèmes dès le IXe siècle, sinon plus tôt ; mais il a ce résultat, quant à l'arrangement du Missel, de mettre ses évangiles, à partir du 6e, en avance d'une unité par rapport à la succession régulière des épîtres. On a bien en effet tout d'abord, le 1er dimanche mis à part, l'équivalence attendue *MR* II-III : *Mur* III-IV ; la suite au contraire sera *MR* IV-XXIII : *Mur* VI-XXV : c'est-à-dire, par exemple, que l'évangile *Nisi abundaverit* (MAT. V, 20) qui devrait être lu selon le *Comes* avec l'épître du 6e dimanche (*Mur* VII) *Quicumque baptizati* (ROM. VI, 3) est lu le dimanche précédent, ou 5e (*Mur* VI) avec l'épître *Omnes unanimes* (I PETR. III, 6), et ainsi jusqu'au 23e dimanche. Sauf ce désaccord extérieur, les astérisques répondent donc à la réalité des faits. Il n'en serait pas allé de même pour les dimanches d'Avent : les épîtres et les évangiles du Missel Romain se retrouvent tous également dans les listes anciennes, mais en un ordre assez différent : aussi me suis-je abstenu de rien indiquer, de crainte qu'on n'attachât trop d'importance à une concordance factice.

I *Numerus et primae litterae iam non apparent. Titulus rubris uncialibus scriptus est, et sic deinceps ; numerus autem in margine niger. Variae abbreviationes ex suspensione adhibentur, quae retinui ; liturgicas adnotationes italicis characteribus distinxi* II *Deinceps contracto modo lectiones indicavi ; capitulum Evangelii saepius datur, non raro secunda manu tantum, et tunc parenthesi utor* Kme *pro* carissimi, *et sic infra pro saepe*

Digitized by Google

VII In natl. sanctorum innocentum. — APOC. In d. il. vidi supra montem [XIV, 1] *. MAT. III Ecce angelus Domini [II, 13] *.

VII In natl. sancti silvestri ponti. — SAP. Ecce sacerdos [ECCLI. XLIV, 16-17]. MAT. (CCLXVIIII) Homo quidam peregre [XXV, 14].

VIII Octb. domini ad sanctam mariam. — TIT. Km. apparuit gratia [II, 11] *. LUC. III Postquam consummati sunt (II, 21] *.

VIIII Dom. prima post natal. domini. — GAL. Frs quanto tempore heris [IV, 1] *. LUC. III Erat Ioseph [II, 33] *.

X In vigil. theuphanie. — TIT. Km. apparuit benignitas [III, 4]. MAT. III Defuncto autem Herode [II, 19] *.

XI In theuphania domini ad sanctum petrum. — Es. H. d. Dns Surge inluminare, [LX, 1] *. MAT. III Cum natus esset [II, 1] *.

XII Dom. prima post theuphania. — ROM. Frs obsecro vos. [XII, 1] *. LUC. III Cum factus esset [II, 42] *.

XII[1] Fer. IIII. — ROM. (VIIII) Frs scimus quoniam quaecumque (*usque* qui ex fide est I. X. d. n. [III, 19-26]). MAT. XIII Venit I. a Galilea (*usque*... in quo mihi conplacui [III, 13-17]).

XII[2] Fer. VI. — MAT. XVIII Cum audisset I. (*usque*... regnum caelorum [IV, 12-17]).

XIII In oct. theuphaniae. — Es. Dne D. m. honorificabo te [XXV, 1 *etc.*] *usque* et sublimis erit valde [LII, 13]. *et addis* haurietis aquas *usque* in universa (terra) [XII, 3-5]. IOH. XIII Vidit Iohannes (*usque*... filius Dei, [I, 29-34] *).

XIII[1] In natl. sancti felicis. — TIT. Km. testificor. *Rq. in sanctorum.* LUC. (CLIIII) Sint lumbi. *in sanctorum.*

XIIII Dom. secunda post theuph. — ROM. Frs habentes donationes [XII, 6] *. IOH. XVIII Nuptiae factae sunt [II, 1] *.

XIIII[1] Fer. IIII. — COL. (III) Audistis dispensationem (*usque*... hominem perfectum in X. I. d. n. [I, 25-28]). LUC. XVII Regressus est (*usque*... de ore ipsius [IV, 14-22[b]]).

XIIII Fr. VI. — LUC. XXIII Descendit I. (*usqua*... regionis [IV, 31-37]).

XIIII[4] In natal. sancti marcelli. — HEBR. Frs plures facti sunt. *Rq. in sanctorum.* MAT. Vigilate ergo. *in sanctorum.*

XV Dom. tertia post theup. — ROM. Nolite [XII, 16[b]] *. MAT. LXIII cum descendisset [VIII, 1] *.

XV[1] Fra. IIII. — I TIM. (III) Fidelis sermo (*usque* honor et gloria in s. s. [I, 15-17]). MAT XXIII Circuibat (*usque*... turbae multae [IV, 23-25[a]]).

XV[3] Fer. VI. — MAR. XXVI Exeuntes (*usque*... daemonia [III, 6-15]).

VII[1] *Numerum sic supplevi, et eodem modo inferius ad ordinem manifestandum*
VIIII heris *id est* haeres
XII[2] *lectiones hic designantur usque ad finem, quod semper utcumque notavi*
XV[2] Thimo *sic*

Digitized by Google

XV[4] In natl. sanctorum fabiani et sabastiani. — HEBR. Frs sancti per fidem *. *Rq. in sanctorum.* LUC. XLV Descendens Iesus de monte (*usque*... in caelo [VI, 17-23[b]]) *.

XV[5] In natl. sanctae agnitis virg. — II COR. Qui gloriatur (*usque*... exhibere Christo [X, 17-XI, 2]). MAT. Simile est r. c. thesauro [XIII, 44].

XV[6] In natl. sancti vincenti. — II TIM. Km. memor esto [II, 8]. IOH. (CIIII) Nisi granum. *Rq. in natl. sancti laurenti.*

XV[7] In nat. sanctorum emerentiani et macharii. — SAP. Expectatio iustorum. *Rq. in sanctorum.* MAT. Ecce ego mitto vos. *Rq in sanctorum.*

XV[8] VIII k. fr. Conversio sancti pauli apt. — ACT. Saulus *. *Rq in ntl. eius.* MAT. *ipsum quod et in natl. ipsius.*

XVI Dom. IIII post theupha|nia]. — ROM. Frs nemini quicquam [XIII, 8] *. MAT. LXVIIII Ascendente [VIII, 23] *.

XVI[2] Fer. IIII. — ROM. (XIIII) Frs sicut per unius (*usque*... in vitam aeternam per I. X. [V, 18-21]). MAR. Venit I. in patriam suam cp. L (*usque* propter incredulitatem eorum [VI, 1-6[a]]).

XVI[3] Fer. VI. — LUC. CV Factum est autem euntibus (*usque*... regno Dei [IX, 57-62]).

XVII In purificat. sanctae mariae. — SAP. Ego quasi vitis (*usque*... habebunt [ECCLI. XXIV, 23-31]). LUC. III Postquam consummati sunt dies purgationis eius (*usque*... Israel [II, 22 32]) *.

XVII[2] In natl. sanctae agathe virg. — SAP. Confitebor. *Rq. in natl. virg.* MAT. Simili est r. c. X virginibus [XXV, 1].

XVIII Quinta dom. post theuph. — COL. (XIIII) Induite vos (*usque*... patri per I. X. d. nm. [III, 12-17]) *. MAT. CX Respondens I. d. Confiteor tibi (*usque*... leve [XI, 25-30]).

XVIII[2] Fer. IIII. — MAR. CVI Offerebant (*usque*... benedicebat eos [X, 13-16]).

XVIII[3] Fer. VI. — MAT. CCXXIII Homo quidam habebat (*usque* ut crederetis ei [XXI, 28-32] qui habet aures)

XVIII[4] In natl. sanctorum zotici herenei et yacinthi. — SAP. Iustorum anime. *in sanctorum.* MAT. Cum audieritis [LUC. XXI, 9].

XVIII[5] In natl. sanctorum valentini vitalis feliculae et zen. — SAP. Reddet Deus. *In sanctorum rq.* MAT. Ecce ego mitto vos [XXIII, 34].

XVIII[6] In natl. sancte iuliane. — SAP. Dne Deus meus exaltasti. *Rq. in ntl. virg.* MAT. Simile est r. c. thesauro [XIII, 44].

XVIIII In septuagisimo. — I COR. Frs nescitis quod hii [IX, 24] *. MAT. CC Simile est r. c. homini patrifamilias [XX, 1]*.

XVIIII[2] Fer. IIII. — HEBR. Frs festinemus ingredi ([*usque*]... oportuno [IV, 11-16]). MAR. (XCIII) Egressus I. ibat per Galileam *usque*

XVII[2] Simili *pro* simile XVIII THEUPH ; *leges, si velis,* Theuphania *ut supra* XII *et* XVI — Colos *in ras. 2a m., ex* Thessal. *ut. vid.* ; Frs *add. 2 m.* XVIII[2] *sine epistola, ut vides* XVIIII *tit. maioribus litteris uncialibus notatur*

Digitized by Google

sed eum qui me misit [IX, 30-37] qui habet aures audiendi audiat.

XVIIII[3] Fer. VI. — LUC. CIIII Factum est dum complerentur (*usque*... castellum [IX, 51-56]).

XX In sexagensima ad sanctum paulum. — II COR. Frs libenter suffertis [XI, 19] *. LUC LXXV Cum turba plurima [VIII, 4] *.

XX[2] Fer. IIII. — HEBR. (XXX) Frs recogitate (*usque*... vivemus [XII, 3-9]). MAT. CXXIII D. I. Phar. Qui non est mecum (*usque*... condempnaveris [XII, 30-37]).

XX[3] Feria VI. — LUC. CCII Interrogatus (*usque*... aquile [XVII, 20-37].

XXI VIII k. mar. Cathedra sancti petri. — I PETR. Petrus apostolus (*usque* in revelatione I. X. D. ni [I, 1-7]*). MAT. CLXVII Venit Jesus *. *Rq. in nat. ipsius.*

XXI[2] In natali sancti gregorii pp. — SAP. Dedit Dominus confessionem sancto suo *usque* et inter benedictus benedicetur. *Rq. in natl. sacerdt.* LUC. CLIIII Sint lumbi. *Rq. in sanctorum.*

XXI[3] In natl. sancti benedicti. — SAP. Beatus vir. *Rq. in sanctorum.* MAT. CXLV Dixit Simon P. ad I. Ecce nos reliquimus omnia *. *Rq. in natl. sancti pauli.*

XXI[4] In concepti. sanctae mariae. VIII k. apr. — ES. Locutus est Dominus ad Agaz dicens : Pete [VII, 10] * — LUC. III Missus est Gabrihel *. *Rq. f. IIII mensis Xmi.*

XXII Dom. in quinqg. ad sanctum petrum. — I COR. Fratres si linguis [XIII, 1] *. LUC. CCXXII Adsumpsit Iesus discipulos [XVIII, 31] *.

XXIII Fer. IIII ad sanctam savinam. — IOHEL Convertimini. [II, 12] *. MAT. XLV Cum ieiunatis [VI, 16] *.

XXIIII Fer. V ad sanctum georgium. — ES. Egrotavit Ezechias (*usque*... protegam eam d. D. o. [XXXVIII, 1-6]) *. MAT. LXIIII Cum introisset [VIII, 5] *.

XXIIIII Fer. VI ad sanctos iohannem et paulum. — ES. Haec d. D. Clama ne cessis [LVIII, 1] *. MAT. XXXVIIII Audistis [V, 43] *.

XXVI Fer. VII inf. quinqug. — ES. H. d. D. Si abstuleris [LVIII, 9] *. MAR. LXVII Cum sero esset [VI, 47] *.

XXVII Dom. initium quadragensime. — II COR. Frs ortamur vos [VI, 1] *. MAT. XV Ductus est Iesus [IV, 1] *.

XXVIII Fer. II ad vincula. — EZ. H. d. D. Ecce ego ipse [XXXIV, 11] *. MAT. CCLXXII. Cum venerit [XXV, 31] *.

XXVIIII Fer. III ad sanctam anastasiam. — ES. Loctus est isaias p. d. Querite Dominum [LV, 6] *. MAT. CCX Cum intrasset Iesus [XXI, 10] *.

XXX Fr. IIII ad sanctam mariam mensis primi. — EX. Dixit Dominus ad Moysen Ascende [XXIV, 12] *. III REG. In d. illis

---

XX[2] *sic pro* condemnaberis XXI[4] isaiae *si* XXII QUINQG *simpliciter, et sic* XXVI : *pro* quinquagensima *si velis* XXV Evgl. sec. mr *sic falso* (= MAT. V, 43) XXVIII *sic pro* locutus

venit Helias in Bersabe Iuda [XIX, 3[b]] *. MAT. CXXVII Accesserunt ad I. scribe et pharisei dicentes: Magister volumus ad te signum videri [XII, 38]*.

XXXI Fr. V ad sanctum laurentium ad furmonso. — Ez. Factus est sermo Domini (*usque*... vivat vivit ait Dom. o. [XVIII, 1-9]) *. IOH. LXXXVIIII Dicebat I. ad eos qui crediderunt ei Iudaeis (*usque*... verba Dei audit [VIII, 31-47]).

XXXII Fer. VI ad apostolos. — Ez. H. d. D. Anima quae peccaverit [XVIII, 2] *. IOH. XXXVIII Erat dies festus [V, 1] *.

[XXXIII] Sabb. ad sanctum petrum in XII le[ct]. — I DEUT. Locutus est Dominus... Respice [XXVI, 15] *. II DEUT. Dixit Moyses... Si custodieritis [XI, 22] *. III II MACCH. Orationem faciebant [I, 23] *. IIII SAP. Miserere nostri [ECCLI. XXXVI, 1] *. V DAN. Angelus Domini cum Azaria *et* Bene(dictio) [III, 49] *. VI I THESS. Fratres rogamus vos corripite [V, 14] *. MAT. CLXXIII Adsumpsit I. Petrum et Iohannem [XVII, 1] *.

XXXIIII Dom. prima mensis primi. — I. THESS. Frs rogamus vos et obsecramus [IV, 1] *. MAT. CLVII Egressus inde I. secessit [XV, 21].

XXXV Fer. II ad sanctum clementem. — DAN. Oravit Danihel [IX, 15] *. IOH. LXXXVIII Dixit I. turbis Iud. Ego vado [VIII, 21] *.

XXXVI Fer. III ad sanctam balbinam. — III REG. Factus est sermo... Surge vade in Serapta [XVII, 8] *. MAT. CCXXVII Locutus est I... super cathedram [XXIII, 1] *.

XXXVII Fer. IIII ad sanctam ceciliam. — HESTER Oravit Hester [XIII, 9] *. MAT. CCI Ascendit (*sic*) I. Hierusolymam [XX, 17]*.

XXXVIII Fer. V ad sanctam mariam trans tibire. — HIER. Maledictus homo *. *Require in sterelitate pluviae.* IOH. XLI Dixit I. turbis Iud. Non possum ego (*usque*... creditis [V, 30]).

XXXVIIII Fer. VI ad sanctum vitalem. — GEN. Dixit Ioseph... Audite somnium [XXXVII, 6] *. MAT. CCXVIII. Dixit I... Homo erat [XXI, 33] *.

XL Fer. VII ad sanctos marcellinum et petrum. — GEN. Dixit Rebecca [XXVII, 6] *. LUC. CXC Homo quidam habuit [XV, 11] *.

[XLI] Dom. in XXXma ad sanctum laurentium. — EPH. Frs estote imitatores [V, 1] *. LUC. CXXVI Erat I. eiciens [XI, 14] *.

[XLII] Fer. II ad sanctum marcum. — IV REG. Naaman princeps militiae [V, 1] *. LUC. XX Dixerunt Pharisaei ad I. Quanta audivimus [IV, 23] *.

XLIII Fer. III ad sanctam potentianam. — IV REG. Mulier quedam [IV, 1] *. MAT. CLXXXIII Respiciens I... Si peccaverit in te. [XVIII, 15] *.

XXXI *sic* ei, *fortasse pro* ex *ut Theod.*, *sed Vulg.* ei Iudaeos *habet* XXXII *numerus et pars verbi* lectionibus *cum margine avulsi sunt.* XLI, XLII *numeri deficiunt*

Digitized by Google

XLIIII Fer. IIII ad sanctum xystum. — Ex. Honora patrem [XX, 12] * MAT. CLIIII Accesserunt ad I. ab Hierusl. [XV, 1] *.

XLV Fer. V ad sanctum cosmam et damianum. — HIER. Factum est verbum... Sta in porta (*usque* in saeculum dicit D. o. [VII, 1-7]) *. IOH. LII. Dixit I. t. Operamini (*usque*... non esurit umquam [VI, 27-35]).

XLVI Fer. VI ad sanctum laurentium. — NUM. Convenerunt filii Israel [XX, 6] *. IOH. XXXIII Iesus fatigatus [IV, 6] *.

XLVII Sab. ad sanctam susannam. — DAN. Erat vir in Babillone et nomen [XIII, 1] *. IOH. LXXXVI Perrexit Iesus [VIII, 1] *.

XLVIII Dom. XX ad Hierusalem. — GAL. Frs. scriptum est [IV, 22] *. IOH. XLVI Abiit I. trans mare [VI, 1] *.

XLVIIII Fer. II ad sanctos IIIIor coronatos. — III REG. Venerunt duae mulieres (... ad regem Salamonem [III, 16]) *. IOH. XX Prope erat Pascha [II, 13] *.

L Fr. III ad sanctum laurentium in damasum. — Ex. Locutus est Dns ad Moysen dicens Descende de monte [XXXII, 7] *. IOH. LXXV Iam die festo mediante [VII, 14] *.

LI Fer. IIII sta. ad sanctum paulum in mediana. — Ez. Sanctificabo [XXXVI, 23] *. Es. Lavamini [I, 16] *. IOH. LXXXVIIII Preteriens Iesus [IX, 1] *.

LII Fer. V ad sanctum silvestrum. — IV Reg. Venit mulier sunamitis (*usque*... in galgala [IV, 25-38a]) *. IOH. XXXVIIII Dixit I... Pater meus (*usque*... in resurrectionem iudicii [V, 17-29]).

LIII Fer. VI ad sanctum eusebium. — III REG. Egrotavit filius mulieris [XVII, 17] *. IOH. XCIIII Erat quidam languis Lazarus [XI, 1] *.

LIIII Sab. ad sanctum laurentiam in mediana in aurium apertionum. — Es. In tempore placito [XLIX, 8] *. Es. Omnes sitientes [LV, 1]. IOH. LXXXVI Dicebat I. t. Ego sum lux mundi [VIII, 12] *.

LV Dom. V in XLma ad sanctum petrum in XVma. — HEBR. Christus adsistens [IX, 11] *. IOH. LXXXVIIII Dicebat I... Quis ex vobis [VIII, 46]. *.

LVI Fer. II ad sanctum crysogonum. — ION. Factum est verbum... Surge et vade [III, 1] *. IOH. LXVIIII Miserunt principes [VII, 32] *.

LVII Fer. III ad sanctum quiriacum. — DAN. Congregati sunt Babillonii [XIII, 27b] *. IOH. LXXV Ambulabat Iesus [VII, 1] *.

LVIII Fer. IIII ad sanctum marcellum. — LEV. Locutus est Dominus... Ego Dominus [XIX, 11] *. IOH. XCII Facta est encenia [X, 23] *.

LVIIII Fer. V ad sanctum apollonarem. — DAN. Oravit Danihel

XLIIII hierusl. XLV *sic* SCM — *ad lect. Hier. manus 2a* cp. XXXIII *in margine notavit* L DAMASUm *ut vid.* LI STA *sic, et infra* LIII *sic pro* languens LIIII *sic* laurentiam *et* APerTIONVm LV *sic* XVMA *ut vid.* LVIIII *sic* APOLLONAREm

Digitized by Google

(*usque* et gloriosus super omnem terram Dne D. n. [III, 34-45]) *. IOH. LXXXII Cum audissent quidam de turba sermones Iesu dicebant (*usque*... in domum suam [VII, 40-53]).

LX Fer. VI ad sanctum vitalem. — HIER. Dixit H. Domine [XVII, 13]*. IOH. XCIIII Colligerunt pontifices [XI, 47]*.

LXI Fer. VII vagat helymosina datur. — HIER. Dixerunt impii (*usque*... furoris tui Dne D. meus [XVIII, 18-23] *. IOH. LXVI Amen a. d. v. nisi manducaveritis (*usque*... ex duodecim [VI, 53-71]).

LXII Dom. indulgentia ad lataranis. — PHIL. Hoc enim sentite [II, 5]*. MAT. CCLXXIIII Scitis quia post biduum [XXVI, 2].*.

LXIII Fer. II ad sanctos nereum et achilleum. — ES. Dominus Deus aperuit [L, 5]*. ZACH. Si bonum est in oculisuis adpendite mercedem meam [XI, 12]. IOH. XCVII Ante sex dies (*usque*... filius hominis [XII, 1-23])*.

LXIIII Fer. III ad sanctam priscam. — HIER. Dixit H. Domine demonstrasti [XI, 18]*. — SAP. Dixerunt Iudaei [II, 12]. IOH CIIII Amen a. d. v. nisi granum (*usque*... gloriam Dei [XII, 24-43]).

LXV Fer. IIII ad sanctam mariam. — « Isaiae » Dicite filiae Sion, [LXII, 11].* « Isaiae » Dixit Esaias Domine quis credidit. [LIII, 1]*. LUC CCLX Adpropinquabat dies [XXII, 1]*.

LXVI Fer. V caena domini quando crisma conficitur. — I COR. Fratres convenientibus [XI, 20]*. IOH. CXII Ante diem (*usque* et continuo glori. eum [XIIII, 1-32].*

LXVII Fer. VI ad hierusalem. — OS. In tribulatione sua [V, 15]*. EX. Dixit Dominus... Mensis iste [XII, 1]*. IOH. CLVI Egressus est Iesus [XVIII, 1]*.

LXVIII Incipiunt lect. in vigl. pasch. — I GEN. In principio [I, 1]*. II GEN. Noe vero [V, 32]*. III GEN. Temptavit Deus [XXII, 1]*. IIII EX. Factum est in vigilia matutina [XIV, 24]* *cum canti.* Cantemus Domino gloriosae [XV, 1b]*. V « Isai » Haec haereditas servorum Domini [LIV, 17]*. VI HIER. Audi Israel [BAR. III, 9]*. VII « Hiez » Et facta est super me [XXXVII, 1]*. VIII « Isai » Adprehendent... [IV, 1]* *cum can.* Vinea facta est dilecto [V, 1b] *. VIII EX. Mensis iste *. *Rq. in fr. VI.* X ION. Factum est verbum (*usque*... populo suo Dominus D. n. [II, 1-10a])*. XI DEUT. Scripsit Mosis... *cum can.* [XXXI, 22]*. XII DAN. Nabucodonosor rex [III, 1] *.

LXVIIII Sab. sancto stat. ad latar. — COL. Si consurrexistis [III, 1]*. MAT. CCCLII Vespere autem sabbati [XXVIII, 1]*.

LXX Dom. sancta ad sanctam mariam.— I COR. Frs expurgate [V, 7]* MAR. CCXXX Maria Magdalene [XVI, 1]*.

LX vitalem *male, pro* stephanum *ut videtur* — Collegerunt *corr. al. m.* LXI *ad lect. proph.* cp LXXXVII *inscripsit corrector* LXIII oculisuis *id est ut vid. ex archetypo:* oculis uestris LXVI glori *sic* LXVIII LATAR *tantum* (*sed cf. ad* LXXVI *verbi gratia*)

Digitized by Google

LXXI Fer. II ad sanctum petrum. — ACT. Stans Petrus [X, 36]*. LUC. CCCXXXVIII Exeuntes duo [XXIV, 13]*.

LXXII Fer. III ad sanctum paulum. — ACT. Surgens Paulus [XIII, 26]*. LUC CCCXL Stetit Iesus [XXIV, 36*].

LXXIII Fer. IIII ad sanctum laurentium. — ACT. Aperiens Petrus [III, 12]*. IOH. CCXVIIII Manifestavit se Iesus [XXI, 1]*.

LXXIIII Feria V ad apostolos. — ACT. Angelus Domini [VIII, 26]*. IOH. CCXI Maria autem stabat [XX, 11]*.

LXXV Feria VI ad sanctam mariam. — I PETR. Christus semel [III, 18]*. MAT. CCCLV Undecim discipuli [XXVIII, 16]*.

LXXVI Feria VII ad lataranis. — I PETR. Deponentes [II, 1]*. IOH. CCVIIII Una autem sabbati Maria Magdalene [XX, 1]*.

LXXVII Dom. octab. paschae. — I IOH. Omne quod natum est [V, 4]*. IOH. CCXIII Cum esset sero [XX, 19]*.

LXXVII[2] Fer. IIII. — HEBR. Fratres oboedite (*usque* in saecula s. [III, 17-21]). MAR. CCXXXIII Surgens autem Iesus mane prima sabbati et illi euntes nuntiaverunt ceteris (*sic* [XVI, 9-13[b]])*.

Fr. VI rq. ·⊼· *subtus in pag.*

LXXVII[4] In natal. sancti leonis papae. — SAP. Ecce sacerdos. *Require in sanctorum.* MAT. Homo quidam proficiscens [XXV, 14].

LXXVIII Dom. prima post oct. pasch. — I PETR. K. Christus passus est. [II, 21]*. IOH. LXXXVIII Ego sum pastor [X, 12]*.

LXXVIII[2] Fer. IIII. — I PETR. Scientes (*usque*... manet in eternum [I, 18-25[a]]). LUC. CCCXXXVI Una autem sabbati (*usque*... factum fuerat [XXIV, 1-12]).

LXXVIII[3] Fer. VI. — MAT. LXXIII Accesserunt ad Iesum discipuli Iohannis dicentes *usque* et ambo conservantur [IX, 14-17].

Iste qui sequitur pone in ebd. superiore ·⊼·

LXXVII[3] Fer. VI. — <MAT.> Exierunt mulieres (*usque* in hod. diem [XXVIII, 8-15]).

LXXVIII[4] XVIII k. mai. nat. sancti tiburtii et valeriani. — SAP. Lingua sapientium [PROV. XV, 12]. MAT. Videns turbas ascendit in montem [V, 1].

LXXVIIII Secunda dom. post oct. pas. — I PETR. K. obsecro vos [II, 11]*. IOH. CXLIIII Modicum [XVI, 16]*.

LXVIIII[2] Fer. IIII. — I IOH. Haec scribo vobis (*usque*... iam lucit per I. X. D. n. [II, 1-8]. IOH. XXVII Facta est questio (*usque*... manet super eum [III, 25-36]).

LXXVIIII[3] Fer. VI. — IOH CXII Ego lux (*usque*... sic loquor [XII, 46-50]).

LXXX In pascha annotena. — IOH. XXIIII Erat homo (...Nicodimus) [III, 1].

LXXX[2] IIII k. mai. nat. sancti vitalis. — SAP. Iustus si morte. *Rq. in*

LXXVII [2] *sic pro feria VI prius omissa* (LXXVII [3]), *et cf. rubricam post LXXVIII*[3] LXXVII [4] *sic* peregre *om.* LXXVIII octabas, *si placet ;* OCT *tantum habet cod. ; item ad LXXVIIII.* LXXVII [3] *(cf. supra) tit. Evang. om.* LXXX annotino *corr. al. m.*

Digitized by Google

sanctorum. Ioh. Ego sum vitis. *Rq. in ntl. apostolorum simonis et iudae V k. no.*

LXXXI k. mai. nat. sanctorum apostolorum philippi et iacobi. — Sap. Stabunt iusti [v, 1]*. Ioh. cxxvii Non turbetur [xiv, 1]*.

LXXXII Tertia dom. post octa. pasch. — Iac. K. omne datum [i, 17]*. Ioh. cxlvii vado [xvi, 5]*.

LXXXII[2] Fer. iiii. — (1 Thess. xviiii) Omnes enim vos (*usque*... alterutrum [in X. I.] v, 5-11). Ioh. cliii Respiciens Iesus in discipulos suos dixit : Pater sancte (*usque*... in ipsis [xvii, 11-26]).

LXXXII[3] Fer. vi. — Ioh. cxxv Filioli adhuc modicum (*usque*... postea [xiii, 33-36]).

LXXXIII In inventione sanctae crucis. — Gal. Confido in vobis (*usque*... glorientur [v, 10-vi, 13] *et addis* mihi autem absit gloriari *usque* et ego mundo [vi, 14*l*]). *Eug. rq. in pas. annotena.*

LXXXIII[2] In natl. sanctorum nerei et achillei et pancracii. — Sap. Iusti in perpetuo vivent [v, 16]. Mat Ecce ego mitto vos [x, 16].

LXXXIIII Quarta dom. post oct. paschae. — Iac. Kmi estote factores verbi [i, 22]*. Ioh. cl Amen a. d. v. siquid petieritis [xvi, 23]*.

LXXXV In laetania maiore. — Iac. Km. confitemini ad alterutrum [v, 16]*. Luc. cxxiiii Quis vestrum [xi, 5]*.

LXXXVI In vigiliis de ascensa domini. — Act. Multitudinis autem [iv, 32]. Ioh. cliiii Sublevatis Iesus oculis [xvii, 1]*.

LXXXVII In ascensa domini. — Act. Primum quidem [i, 1]*. Mar. ccxxxiii Recumbentibus undecim discipulis apparuit [xvi, 14]*.

LXXXVIII Dom. post ascensa domini. — 1 Petr. K. estote prudentes [iv, 7[b]]*. Ioh. cxlv Cum autem venerit [xv, 26]*.

LXXXVIII[2] Fer. iiii. — Hebr. (iii) Frs vidimus Iesum Christum (*usque*... Iesum Dominum nostrum [ii, 9[b]-iii, 1]. « Mar » cclxlii Ego mittam promissum (*usque in finem* [Luc. xxiv, 49-53]).

LXXXVIII[3] Fer. vi. — Ioh. cxxxiii Si manseritis (*usque*... impleatur [xv, 7-11]).

LXXXVIIII Sabb. in vigil. pentect. — In Genesi i : in principio [i, 1]. De Abraham ii : temptavit [xxii, 1]*. In Exodo iii : factum est [xiv, 24]*. In Deuteronomio iiii : scripsit, *cum cant.* [xxxi, 22]*. In Esaia v : adprehendent, *cum cant.* [iv, 1]*. In Hieremia vi : audi Israel [Bar. iii, 9]*. De Psalmo xli : sicut cervus *.

Ad missa. Act. Cum Appollo [xix, 1]*. Ioh. cxxviii Si diligitis me [xiv, 15]*.

XC Dom. pent. stati. ad sanctum petrum. — Act. Cum complerentur [ii, 1]*. Ioh. cxxx Si quis diligit me [xiv, 23]*.

XCI Fer. ii ad vincula. — Act. Aperiens Petrus... Viri fratres [x, 42]*. Ioh. xxiiii Sic enim dilexit [iii, 16]*.

LXXXII * *titulum add. al. m. in vacuo spatio* LXXXVIII *sic* ASCENSA (*cf. XII et XVIII*) LXXXVIIII vigilia *vel* vigiliis (*cf.* LXXXVI) : UIGIL *Cod ; sic* PENTECT, *et infra*

Digitized by Google

XCII Fer. III ad sanctam anastasiam. — ACT. Cum audissent [VIII, 14]*. IOH. LXXXVIIII Amen d. v. qui non intrat [X, 1]*.

XCIII Fer. IIII ad sanctam mariam. — ACT. Stans Petrus [II, 14]*. ACT. Per manus apostolorum [V, 12]*. IOH. LX Nemo potest [VI, 44]*.

XCIIII Fer. V ad apostolos. — ACT. Philippus descendens [VIII, 15]*. LUC. LXXXVI Convocatis [IX, 1]*.

XCV Fer. VI ad sanctos iohannem et paulum. — ACT. Aperiens Petrus... Viri israelitae [II, 22]. LUC. XXXVI Factum est [V. 17]*.

XCVI Sabb. ad sanctum stephanum. — ACT. Convenit universa civitas [XIII, 44]. LUC. XXVI Surgens Iesus [IV, 38]*.

XCVII Dom. octb. pentec. *In tl. sanctorum.* — APOC. Vidi ostium apertum in caelo [IV, 1]. *Alia* ACT. Respiciens autem Petrus et apostoli dixerunt ad plebem [V, 29]. IOH. XXIIII Erat homo [III, 1].

XCVII[2] Fer. IIII. — I COR. Frs si autem Christus (*usque*... in suo ordine [XV, 12-23]). LUC. CXLVIII Cum autem inducent vos (*usque*... in Deum divis [XII, 11-21]).

XCVII[3] Fer. VI. — LUC. CCXLIIII Accesserunt ad Iesum (*usque*... eum interrogare [XX, 27-40]).

XCVII[4] In natl. sancti urbani pap. VIII k. iun. — HEBR. Frs plures facti sunt *rq. in sanctorum.* LUC. CXXXIII Nemo accendit lucernam [XI, 33].

XCVII[5] IIII no. iun. nat. sanctorum petri et marcelli. — <SAP> Iustorum animae [III, 1] — LUC. CCXLVIIII Cum audieritis [XXI, 9]*.

XCVIII Ebd. II post pentect. — I IOH. K. Deus caritas est [IV, 16]*. LUC. CXCVI Homo quidam erat dives [XVI, 19].

XCVIII[2] Fer. IIII. — COL. (XII) Mortificate (*usque*... in omnibus Christus [III, 5-11]). MAT. XXXIII Nolite putare (*usque*... in regno caelorum [V, 17-19]).

XCVIII[3] Fer. VI. — LUC. CXCVII Inpossibile est (*usque*... fecimus [XVII, 1-10]).

XCVIII[4] V id. iun. nat. sanctorum primi et feliciani. — I PETR. Benedictus Deus [I, 3]. LUC. Sint lumbi [XII, 35].

XCVIII[5] Pri. id. iun. nat. sancti basilidis. — SAP. Iustus cor suum [ECCLI. XXXIX, 6]. MAT. XCVI Nolite arbitrare *(sic)* [X, 34].

XCXVIIII Ebd. III post pentect. — I IOH. K. nolite mirari [III, 13]*. LUC. CLXXXI Homo quidam fecit caenam [XIV, 16]*.

C Mensis IIII Feria IIII ad sanctam mariam. — « Lectio libri Salomonis » D(ixit) Salamon filiis Israel : Diligite iustitiam [SAP. I, 1]. « Isa » Audi Iacob [XLIV, 1]. LUC XCIII Accedentes [IX, 12].

XCVII OCTB — *sic* in tl *in litt. rubris* (*pro* titulis?) ; *sed. cf. Wirceburg. Com. n. CXIV, (Rev. Ben. XXVII, 1910, p. 58) et Alcuini Com. n. CLVI, ubi legis* « in natali sanctorum » — *numerus evangelici capitis partim in ras.* XCVII[5] *Epist. sic sine titulo*

Digitized by Google

CI Fer. VI ad apostolos. — IOHEL Exultate filiae sion [II, 23]*. LUC. LXXXV Venit ad Iesum vir [VIII, 41].

CII Sab. ad sanctum petrum in XII lect. — IOHEL. Effundam [II, 28]*. LEV. Loquere [XXIII, 10]*. DEUT. Dixit Moyses : Audi Israel [XXVI, 1]*. LEV. Dixit D. ad M. Si in praeceptis [XXVI, 3]*. DAN. Angelus Domini [III, 49]*. ROM. Frs. iustificati [V, 1]*. MAT. Egrediente [XX, 29].

CII² XIIII k. iul. nat. sanctorum marci et marcelliani. — APOC. Vidi ostium. *Rq. in. octab. pentec.* MAT. CCLXXIII Cum venerit filius. *Rq. fr. II eb. I in XI.<ma.>.*

CII³ XIII k. iul. nat. sanctorum protasi et gervasi. — SAP. Expectatio iustorum [PROV. X, 28]. IOH. CXXXVIII Hec mando. *Rq. in nat. sanctorum simonis et iudae.*

CIII Ebd. IIII post pentecosten. — I PETR. K. humiliamini [V, 6]*. LUC. CLXXXVI Erant adpropinquantes [XV, 1]*.

CIII² Fer. IIII. — [COL.] Frs omne quodcumque (*usque*... hereditatis per I. X. D. nm [III, 17-24]). MAT. XXXVII Esto consentiens (*usque*... in gehennam [V, 25-30]).

CIII³ Fer. VI. — MAR. CXX Cum intrasset Iesus (*usque*... dixerit fiet ei [XI, 15-23]).

CIIII Ebd. V post pentecost. — ROM. Exestimo quod non sunt [VIII, 18]*. LUC. LV Estote ergo misericordes [VI, 36].

CIIII² Fer. IIII. — « Thesls » Frs induite vos (*usque*... patri per I.) *Rq. V dom. p. theu.* MAT. CCXVII Cum venisset Iesus (*usque*... hec facio [XXI, 23-27]).

CIIII³ Fer. VI. — MAT. CLXXIII Interrogaverunt I. disc. d. Quid ergo scribae (*usque*... ex illa hora [XVII, 10-17]).

CV In vig. sancti iohan. bapt. — HIER. Factum est verbum [I, 4]*. LUC. I Fuit in diebus Herodis [I, 5]*.

CVI In natl. sancti iohannis bap. — « Isaiae » Audite insule [XLIX, 1]*. LUC III Elisabeth autem [I, 57]*.

CVII Ebd. VI post pentect. — I PETR. K. omnes unianimes [III, 8]*. LUC. XXVIIII Cum turbae inruerent in Iesum [V, 1]*.

CVII² Fer. IIII. — I TIM. K. obsecro vos (<*usque*>... et veritate [II, 1-7]). MAT. CX Respondens I. d. Confiteor tibi (*usque*... leve [XI, 25-30]).

CVII³ [Fer. VI]. — MAR. CVI Offe<re>bant I. parvulos (*usque* benedicebat eos [X, 13-16]).

CVII⁴ [In] nat. sanctorum iohan. et pauli. — SAP. Hii sunt viri*. *Rq. in oct. apostolorum.* IOH. XXII Ego sum vitis vera et vos. *Rq. in vigl. apostolorum simonis et iudae.*

CVIII In vigl. sancti petri ap.— ACT. Petrus et Iohannes [III, 1]*. IOH. CCXXVII D. I. Petro Simon Iohannis [XXI, 15]*.

CI *sic* filiae *pro* filii *pro* CII *scriba* CIII *posuerat, et deinceps usque ad finem* (CLXXXIII *ex priore* CLXXXIIII) *revisor unitatem tollere curavit* CIII² *titulus epistolae non datur, sed spatium relictum est* CIII³ *sic* fiat *om. ad MAR. XI, 23* CIIII² *cf. ad XVIII* CVII² usque *restitui ad Ep.* CVII³-CVII⁴ *tituli ex parte deficiunt cum margine* — offebant *sic cod.*

Digitized by Google

CVIIII In nat. sancti petri. — ACT. Misit Herodes [XII, 1]*. MAT. CLXVI Venit I. in partes [XVI, 3]*.

CX In vig. sancti pauli ap. — GAL. Frs notum vobis (*usque*... clarificabant Dom. I. [I, 11-24]).

CXI In natal. unde supra. — ACT. Saulus adhuc [IX, 1]. MAT. CXCV Ecce nos [XIX, 27].

CXII Ebd. VII post pentec. — ROM. Quicumque baptizati sumus [VI, 3]*. MAT. XXXV Amen d. v. quia nisi abundaverit [V, 20]*.

CXII[2] Fer. IIII. — HEBR. Habemus gratiam (*usque*... ipse et in s. s. [XII, 28[b]-XIII, 8]). MAR. CVII Cum egressus esset I. in via (*usque*... sequere me [X, 17-21]).

CXII[3] Fer. VI. — MAR. XLVII Venit I. in regionem (*usque*... mirabantur [V, 1-20]).

CXII[4] VI no. iul. natalis sanctorum processi et martiniani. — SAP. Stabunt iusti. *Rq. in natl. apostolorum philippi et iacobi* (MAT. Sedente I. super montem oliveti [XXII, 3]).

CXII[5] IIII no. iul. translt. sancti marti. pon. — SAP. Dedit Dom. confessionem [ECCLI. XLVII, 9]. MAT. Vigilate ergo quia nescitis [XXIV, 43].

CXIII Prid. no. iul. oct. apostolorum. — <SAP.> Hii sunt viri [ECCLI. XLIV, 10]*. MAT. CXLVIIII Iussit I. d. suos ascendere [XIV. 22]. *

CXIIII Ebd. VIII post pentec[t.]. — ROM. Humanum dico [VI, 19] *. MAR. LXXVI Cum multa turba esset cum I. [VIII, 1]*.

CXIIII[2] Fer. IIII. — ROM. Frs nihil damnat[io] est (*usque*... pax in [X. I.] VIII, 1-6). MAT. CLXI Accesserunt ad I. Pharisaei (*usque*... Sadducaeorum [XVI, 1-12]).

CXIIII[3] Fer. VI. — MAT. CXIIII Abiit I. sabbato (*usque*... innocentes [XII, 1-7]).

CXIIII[4] VI id. iul. nat. sanctorum VII fratrum. — HEBR. Rememoramini [X, 32]. MAT. XXX Loquente I. ad turbas. *Rq. k. ag.*

CXIIII[5] XII k. ag. nat sanctae praxitis. — SAP. Sapientia laudabit [ECCLI. XIV, 1]. MAT. Simile est r. c. thesauro [XIII, 44]*.

CXIIII[6] X k. ag. nat. sancti appollonaris. — HEBR. Frs doctrinis variis [XIII, 9]. — IOH. Hoc est praeceptum [XV, 12].

CXV Ebd. VIIII post pentect. — ROM. Debitores sumus [VIII, 12]*. MAT. LVI Adtendite a falsis prophetis [VII, 15]*.

CXV[2] Fer. IIII. — ROM. Quoniam cum adhuc (*usque*... per Dominum [V. 8[b]-11[a]]). MAR. XCVIII Dixit Ioh. ad I. Magister *usque*... extinguitur [IX, 37-47].

CXV[3] Fer. VI. — MAT. CCXXXII Dixit I. t. Iud. et princ. sacerd. Vae vobis (*usque*... omittere [XXIII, 13-23]).

CXVI Ebd. X post pentecost. — I COR. Frs non simus concupiscentes [X, 6[b]]*. LUC. CXC Homo quidam erat dives [XVI, 1[b]]*.

CX cap IIII *add. in marg. al. m.* CXII[4] *evangelica lectio tantum 2m. indicatur, immo vix legitur* CXIII *tit. epistolae om.*

Digitized by Google

CXVI[2] Fr. IIII. — ROM. Frs nescitis cui exhibibitis *usque*... iustitiae in X. I. d. n. [VI, 16-18]. — LUC. CXC Qui fidelis est (*usque*... ante Deum [XVI, 10-15]).

CXVI[3] [Fer.] VI. — LUC. CXXXV Rogabat I. quidam Phar. [*usque*... sarcinas ipsas [XI, 37-46]).

[CXVII VIII] k. ag. nat. sancti iacobi apostoli. — EPH. Frs benedictus Deus [I, 3]. LUC. CXLV Nihil enim opertum est.[XII, 2].

CXVII[2] V. k. ag. nat. sanctorum simplii faustini beatricis. — SAP. Iusti in perpetuo [V, 16] *. MAT. Videns turbas I. ascendit in montem [V, 1].

CXVII[3] IIII k. ag. nat. sancti felicis. — SAP. Dilectus a Deo [ECCLI. XLV, 1]. LUC. Sint lumbi [XII, 35].

CXVII[4] III k. ag. natl. sanctorum abdo et sennes. — I COR. Frs expectaculum [IV, 9]. MAT. CCXLIIII Videte (*usque*... salvus erit [XXIV, 4[b]-13]).

CXVIII Ebd. XI post pentecost. — I COR. Frs scitis quoniam [XII, 2] *. LUC. CCXXXVI Cum adpropinquaret I. Hierl. [XIX, 41] *.

CXVIII[2] Fer. IIII. I COR. Frs non omnis caro (<*usque*>... spiritale in X. I. d. n. [XV, 39-46]). LUC. CCLVIIII Adtendite autem (*usque*... filius hominis [XXI, 34-36]).

CXVIII[3] Fr. VI. — LUC. CCLVIIII Adtendite autem vobis ne forte graventur *usque* et state ante filium hominis [*id.*].

CXVIIII k. ag. natalis sanctorum machabeorum. — SAP. Mulierem fortem [PROV. XXXI, 10]. MAT. CXXX Loquente I. ad t. ecce mater [XII, 46].

CXVIIII[2] IIII no. ag. nat. sancti stephani ponti. — SAP. Ecce sacerdos [ECCLI. XLIV, 16]. LUC. CCXX Dixit I. dis. s. simil. h. Homo quidam nobilis (*usque* in hierl. [XIX, 12-28]).

CXVIIII[3] VIII id. ag. nat. sancti xysti pon. — SAP. Iustum deduxit [X, 10]. IOH. Hoc est praeceptum. *Rq. in natl. sancti tho.*

CXX Ebd. XII post pent.— I COR. Notum vobis facio [XV, 1] *. LUC. CCXIIII Duo homines [XVIII, 9] *.

CXX[2] Feria IIII. — I COR. Frs nescitis (*usque*... portate... [VI, 16-20]). MAT. CXXIII Dixit I. Ph. Qui non est mecum (*usque*... condempnaveris [XII, 30-37]).

CXX[3] Feria VI. — LUC. CCII Interrogatus I. a Ph. (*usque*... aquilae [XVII, 20-37]).

CXX[4] VI id. ag. nat. sanctorum cyriaci et nazari. — HEBR. Sancti per fidem [XI, 33]. (Sedente Iesu supra montem oliveti [MAT. XXII, 3]).

CXXI In vigl. sancti laurentii. — SAP. Confitebor tibi [ECCLI. LI, 1]*. MAT. CLXX Si quis vult post me venire [XVI, 24] *.

CXXII In nat. sancti laurentii. — II COR. Frs qui parce seminat [IX,

---

CXVII *titulus partim mancus* CXVIII[2] *sic pro* simplicii CXVIII[2] usque *supplevi* CXVIII[3] *pro* CCXX *alm. m.* CCVIII *corr.* CXX *numerus male correctus* CXVIIII — *lectio epist. sine titulo tm.* CXX[4] *prior evangelica lectio* « sed. Luc. » *erasa est et* sedente *etc* (*cf. CXII*[4]) *m. s. IX-X scriptum* CXXII *initium evangelicae lect. s. IX add.*

Digitized by Google

6[* Ioh. cliii (Rp. dix. Ihs) Amen d. v. nisi granum, [xii, 24] *.

cxxii[2] iii id. ag. nat. saecti tiburtii. — Sap. Iustus si morte [iv, 7]. Mat. xcii Nihil opertum [x, 26].

cxxii[3] id. ag. nat. sancti yppolyti mr. — ii Tim. K. memor esto [ii, 8]. Luc. cxliiii Adtendite a fermento (*usque*... angelis Dei [xii, 1[b]-8]).

cxxii[4] xviiii k. ag. nat. sancti eusebii sacerdo. — Hebr. Frs doctrinis variis [xiii, 9]. Mat. Vigilate ergo [xxiv, 43].

cxxiii xviii k. sep. adsump. sanctae mariae. — Sap. In omnibus requiem [Eccli. xxiv, 11] *. Luc. cxx Intrauit Iesus [x, 38] *.

cxxiiii Eb. xiii post Pent. — ii Cor. Frs fiduciam talem [iii, 4] *. Mar. lxxiiii Exiens I. de finibus [vii, 31] *.

cxxiiii[2] Fer iiii. — ii Cor Frs non praedicamus (*usque*... manifestetur [iv, 5-10]). Mat. lxxv Transeunte I. (*usque* infirmitatem [ix, 27-35]).

cxxiiii[3] [Fer. vi]. — Mat. (cviii) Coepit I. exprobrare (*usque*... quam tibi [xi, 20-24]).

cxxiiii[4] [xv k.] sep. nat. sancti agapiti. — < Sap. > Iustus cor suum [Eccli. xxxix, 6]. Ioh. ciiii Amen d. v. nisi granum *. *Rq. in natl. sancti laurenti.*

cxxiiii[5] [xi] k. sep. nat. sanctorum thimothei et sinforiani. — < Sap. > Iusti in perpetuo. Mat. xcv Nihil opertum. *Rq. in sanctorum.*

cxxv viiii k. sep. nat. sancti barth. ap. — Eph. Iam non estis [ii, 19]. Luc. cclxx Facta est contentio [xxii, 24].

cxxv[2] iiii k. sep. deposs. sancti agustini episcopi. — <ii Tim.> Kmi testificor [iv, 1] *. Luc. Vigilate ergo [Mat. xxiv, 43].

cxxvi iiii k. sep. pas. sancti ioh. bapt. — <Sap.> Expectatio [Prov. x, 28]. Mar. lviii Misit Herodes (*usque*... in monumento [vi, 17-29]) *.

cxxvii Ebd. xiiii post pentecosten. — Gal. Frs Abrahae dictae sunt [ii, 16] *. Luc. (cxx) Beati oculi [x, 23[b]] *.

cxxvii[2] Fer. iiii. — ii Cor. Frs scimus quoniam (*usque*... nos esse per I. X. d. [v, 1-11]). — Mat. cxvii Abeuntes pharisaei (*usque*... sperabunt [xii, 14-21]).

cxxvii[3] Fer. vi. — Luc. clxviiii Dum iret I. per civitates (*usque*... novissimi [xiii, 22-30]).

cxxvii[4] vi id. sep. nativitas sanctae mariae. — Sap. In omnibus requiem [Eccli. xxiv, 11]. Mat. i Liber generacionis (*usque* de qua natus est X.) *. *Rq. in adventum* [*domini*]

cxxvii[5] iii id. sep. nat. sanctorum proti et yacinthi. — Sap. Ligia sapientium [Prov. xv, 2]. Mat. clxx Si quis vult. *Rq. in vigl. sancti laurenti.*

---

cxxiiii[3] *numerus capit. corr. 2m. ex* viii *tantum* cxxiiii[4]-cxxiiii[5] *tituli manci* cxxvii *num. capit. ex* xx *corr.* cxxvii[2] *ad epist. al. m. in marg. notavit* cp. xii cxxvii[4] *initium lectionis erasum est, et supra scripsit al. m.* Egredietur virga (*idest* Es. xi, 1), *sed ipsa verba pene deleta sunt*

Digitized by Google

CXXVIII Ebd. XV post pentecost. — GAL. Frs spiritu ambulate [V, 16]. * LUC. CC Dum iret I. in Hierl. [XVII. 11] *.

CXXVIII[2] Fr. IIII. — II COR. XVIII Nolite iugum (*usque*.. in timorem dei [VI, 14-VII, 1]). MAR. XVIII Venit ad I. leprosus (*usque*.. undique [I, 40-45]).

CXXVIII[3] Fr. VI. — LUC. CCXXVIII Homo quidam nobilis (<*usque*> in Hierl. [XIX, 12-28]).

CXXVIII[4] XVIII k. oct. exalta. sanctae crucis. Eodem die nat. sanctorum [cor]nili et cyprini. — PHIL. Hoc enim sentite in vobis. * [*Rq*] *in osana*. LUC. CXL Dicebat I. t. Iud. Vae vobis qui aedificatis (*usque*... insidiantes [ei? XI, 47-51a]).

CXXVIII[5] XVII <k. oct.> nat. sancti nicomedis. — <SAP.> Beatus vir [ECCLI, XIV, 22?]. LUC. XCVI Si quis vult (*usque*.. regnum mundi [IX, 23-27]).

CXXVIII[6] XVI k. oct. natl. sanctae eufemiae et sanctae luciae. — <SAP.> Confitebor tibi [ECCLI. LI, 1]. MAT. Simile est r. c. thesauro [XIII, 44].

CXXVIIII Ebd. XVI post pentecost. — GAL. Si vivimus spiritu [V, 25]. * MAT. XLVIII Nemo potest [VI, 24]. *

CXXVIIII[2] Fr. IIII. — COL. Gratias agimus Deo qui (*usque*.. tenens I. X. [I, 12-18]). MAT. XXXVIII Audistis.. Non periurabis (*usque*.. ne avertaris [V, 33-42]).

CXXVIIII[3] Fer. VI. — LUC. CCXL Docente I. populum (*usque*.. hec facio [XX, 1b-8]).

CXXVIIII[4] Fer. VII. — LUC. CXL Dicebat I. t. Iud. Vae vobis qui aedificatis [XI, 47].

CXXX Ebd. XVII post pentecosten. — EPH. Obsecro vos ne deficietis [III, 13]. * LUC. LXVII Ibat I. in civitatem [VII, 11]. *

CXXX[2] Fer. IIII. — COL. Frs nequis vos decipiat (*usque*.. omnia delicta [II, 8-13]. MAR. LXXIIII Exiens I. de finibus (*usque*.. loqui [VII, 31-37]).

CXXX[3] Fer. VI. — MAR. LXXXI Venit I. Bethsaida *usque*.. dixeris [VIII, 22-26].

CXXXI Ebd. XVIII post pentect. — [EPH.] Frs obsecro itaque [IV, 1] *. LUC. LXXVI Cum intrasset I. in domum cusd. [XIV, 1]. *

CXXXII In vig. sancti math. ap. — SAP. Beatus homo qui invenit sapientiam. [PROV. III, 13]. MAT. LXXI Cum transiret Iesus (*usque*.. peccatores [IX, 9-13]).

CXXXIII In nat. sancti mat. ap. — EPH. Frs unicuique nostrum [IV, 7]. MAT. CXXXV Ecce nos. *Rq. in nat. sancti pauli.*

CXXXIIII Incipiunt lect. mensis VIImi. Fr. IIII ad sanctam mariam. —

CXXVII[5] *sic* ligia *pro* lingua — *supra* si quis vult *m. s. ix notavit characteribus iam vix claris* Cum vos persequentur in civitate ista (*id est* MAT. X, 23, *cf. Theot. PL. xxx, 522 c*). CXXVIII[6] *numerus capituli sup. lin. videtur epist. referri* CXXVIII[4] cor *deficit cum margine; sic* cyprini — *sic* in osanna *post lacunam marginis; id est pro dom. indulgentiae sive in palmis* (LXII) — *fortasse* ei *cum margine ablatum est* CXXX[2] *cap. evang. ex* LXXXIIII *corr.*

Digitized by Google

AM. Ecce dies [IX, 13]. * II II Lib. Hesdre. Congregatus est [VIII, 1]. * MAR. XCI Respondens unus [IX, 7]. *

CXXXIIIII Fer. VI ad apos. — Os. Convertere Isrl. [XIV, 2]. * LUC. LXXIIII Rogabat I. quidam Ph. [VII, 36]. *

CXXXVI Sabb. ad sanctum petrum in XII lec. — I LEV. Locutus est D. ad M. d. Decimo die [XXIII, 27]. * II LEV. Locutus est D. ad M. d. Quintodecimo [XXIII, 34]. * III MICH. Domine D. n. [VII, 14]. * IIII ZACH. Factum est verbum [VIII, 14]. * V *Hic leg. Danih. proph.* * VI HEBR. Frs tabernaculum [IX, 2] * VII LUC. CLXIIII Dicebat I. t. sim. hanc [XIII, 6]. *

CXXXVII Ebd. XVIIII post pentect. -- I COR. Gratias ago [I, 4]. * MAT. CCXXIIII Accesserunt ad I. Sadducaei [XXII, 34]*.

CXXXVII' Fer. IIII. — COL. Frs mortificate membra (*usque*.. in omnibus X. [III, 5-11]). MAT. CXXXVII Simile factum est (*usque*. in horreum meum [XIII, 24b-30]).

CXXXVII³ Fer. VI. — MAT. CXXXVII Simile est r. c. grano (*usque*.. mundi [XIII, 31b-35]).

CXXXVII⁴ [V] k. oct. nat. sanctorum cosme et damiani. — SAP. Qui timent Dominum [ECCLI. II, 18]. MAT. Videns I. turbas [V, 1].

[CXXXVIII] III k. oct. dedicat. basilicae sancti mihahelis. — APOC. Significavit Dominus quae oportet [I, 1b]. * MAT. Accesserunt discipuli ad I. [XVIII, 1]. *

CXXXVIIII Ebd. XX post pentecost. -- EPH. Renovamini autem [IV, 23]. * MAT. LXX Ascendens I. in naviculam [IX, 1]. *

CXXXVIIII' Fer. III. — II THES. Frs state et tenete (*usque*... in patientia X. [II, 14-III, 5]. MAT. CXL Accesserunt ad I. disc. e. d. Dissere nobis *usque*.. audiat [XIII, 36b-43]).

CXXXVIIII³ Fer. VI. — MAR. (CXLII) Interrogatus I. a discipulis de cons. s. d. eis : Cum autem (*usque*.. omnia [XIII, 14-23]).

CXXXVIIII⁴ k. oct. nat. sanctorum germani et remedii. — <SAP.> Hii sunt viri [ECCLI. XLIV, 10]. LUC. (Designavit Dns) *Rq. in* (*adventu episcopi*).

CXXXVIIII⁵ VI no. oct. nat. sancti leudegarii mr. — SAP. Iustum deduxit [X, 10]. LUC. Cum audieritis [XXI, 9].

CXL Ebd. XXI post pentecost. — EPH. Videte itaque [V, 15]*. MAT. CCXXI Simile factum est r. c. homini regi [XXII, 2]*.

CXL² Fer. IIII. — II THES. Frs. denuntiamus vobis (*usque*... benefacientes in X. I. [III, 6-13]. LUC. LXXX Dicebat I. cuidam principi Ph. Cum facis (*usque*... in re[gno Dei] XIV, 12-15).

CXL³ Fer. VI. — LUC. XLVIIII Beati eritis (*usque*... multa in caelis [VI, 23-35b]).

CXL⁴ no. oct. nt. sancti marci. — SAP. Sapientiam omnium antiquorum [ECCLI. XXXIX, 1]. « Egl. scd..... »

CXXXVII² *numerus ev. male eras: fortasse* CXXXVI *legitur* CXXXVIIII *numerus ex parte deest* CXXXVIIII² *ad epist. 2 m.* cp. IIII *in marg. notavit* CXXXVIIII⁴ *al. m.* REMEGII *corr.* — Des. Dns *et* adv. ep. *in ras. m. s. IX.* CXL³ *num. lect. corr. ex.* CXLVIIII

Digitized by Google

CXLI Ebd. XXII post pentecosten. — EPH. Frs de cetero [VI, 10]*. [IOH.] XXXVII Erat quidam regulus [IV, 46]*.

CXLI[2] [Fer. IIII]. — I TIM. Obsecro primo omnium (*usque*... et veritate [II, 1-7]). LUC. XLII Factum est ut intraret I. in synagoga *usque*... facerent de I. [VI, 6-11].

CXLI[3] Fer. VI. — MAT. LXVII Cum venisset I. in domum P. *usque*... portavit [VIII, 14-17].

CXLII Ebd. XXIII post pentect. — PHIL. Frs. confidimus in Dno I. quia qui coepit [I, 6]*. MAT. CLXXXVIII Simile est r. c. homini regi [XVIII, 23]*.

CXLII[2] Fer. IIII. — I TIM. Obsecro (*ut CXLI*[2]). MAR. CXXIIII Amen d. v. quia si quis dixerit (*usque*... peccata vestra [XI, 23-26]).

CXLII[3] Fer. VI. — MAR. XLI Videte quid audiatis (*usque*... messis [IV, 24 29]).

CXLII[4] XV k. no. nat. sancti luce eupt. — APOC. Vidi ostium. *Rq. in oct. pent.* LUC. Convocatis I *fr. V post pent.*

CXLIII VI k. no. vig. apostolorum simonis et iudae. — < SAP. > Iustorum animae [III, 1]. IOH. CXXII Ego sum vitis vera et vos p. [XV, 5].

CXLIIII In nat. ubi supra. — ROM. Frs scientes quoniam diligentibus [VIII, 28]. IOH. CXXXVIII Haec mando vobis [XV, 17]*.

CXLV Ebd. XXIIII post pentect. — PHIL. Frs imitatores mei [III, 17]*. MAT. CCXXIII Abeuntes Pharisaei [XXII, 15]*.

CXLV[2] Fer. IIII. — II TIM. Km. noli erubescere (*usque*... et dilectione [I, 8-13]). MAT. CLXXVII Cum venisset I. et disc. e Capharn *usque*... et te [XVII, 23-26]).

CXLV[3] Fr. VI. — MAR. LXX Convenerunt ad I. Phar. (*usque* traditione hominum [VII, 1-8[a]]).

CXLV[4] k. non. nat. sancti (cesarii) episcopi. — II COR. Frs benedictus Deus [I, 3]. IOH. CIIII Nisi granum [XII, 24].

CXLV[5] VI id. no. nat. sanctorum IIII corona[torum]. — HEBR. Sancti per fidem [XI, 33]. IOH. CXXXVIII Haec mando vobis. *Rq. in nt. apostolorum* < *simonis et iudae* >.

CXLV[6] III id. nov. nat. sancti martini pontifi. — < SAP. > Ecce sacerdos [ECCLI. XLIV, 16]*. MAT. D. I. disc. s. par. h. Homo quidam peregre [XXV, 14].

CXLVI Ebd. XXV post pentect. — COL. Non cessamus [I, 9]*. MAT. LXXIIII Loquente I. ad t. Ecce princeps [IX, 18]*.

CXLVI[2] Fer. IIII. — ROM. Nolo enim (*usque*... sunt omnia [XI, 25-36[b]]. MAR. CXXXI Interrogavit I. unus de scribis quod esset (*usque*... a regno Dei [XII, 28[b]-34[b]]).

CXLVI[3] Fer. VI. — MAR. L Venit I. in patriam suam (*usque* propter incredulitatem eorum [VI, 1 6[a]].

CXL[4] *post* marci *mescioquid eras.*; *evang. lectio omnino erasa est* CXLI *num. lect. ex* XXXVIII *corr.* CXLI[2] *lectio ep. tota in ras., sed 1 m.* (*cf. tamen CXLII*[2]). CXLV[4] *sic* k. non. (*pro non.*)! — cesarii *add. sup. lin. al. m.* CXLVI[2] *ad epist.* cp. XXXV *a m. in marg.*

Digitized by Google

CXLVI[4] x k. dec. nat. sanctae ceciliae vir. — I Cor. De virginibus [VII, 25]. Mat. Simile erit. r. c. x virginibus [XXV, 1] *.

CXLVI[5] VIIII k. dec. nat. sancti clementis mar. — I Cor. Frs expectaculum [IV, 9]. Mat. XCII Nihil opertum [X, 26].

CXLVII Incipiunt lec. de adventu domini. Ebd. V ante natale domini. — Hier. Ecce dies [XXIII, 5]. < Ioh. > Cum sublevasset [VI, 5].

CXLVII[2] Fer. IIII. — II Thes. Gratias agere (*usque*... qui credunt I. X. [I, 3-10[b]]. Luc. CVIIII Ite ecce ego (*usque*... regnum Dei [X, 3-11]).

CXLVII[3] Fer. VI. — Mar. CLIII Vigilate (*usque*... vigilate [XIII, 33-37]).

CXLVIII In vig. sancti andreae. — Sap. Benedictio Domini [Eccli. XLIV, 26] *. Ioh. XVI Stabat Iohannes [I, 35] *.

[CXLIX] In natl. sancti andreae ap. — Rom. Corde enim creditur [X, 10] *. Mat. XXI Ambulans I. [IV, 18] *.

CL Ebd. IIII ante natal. domini. — Rom. Frs scientes quia hora est [XIII, 11]. Mat. CCVI Cum adpropinquassent Hierus. [XXI, 1].

CL[2] Fr. IIII. — Iac. K. patientes estote (*usque* in nomine D. n. I. X. [V, 7-10]. Mat. VII Venit Iohannis B. (*usque*... peccata sua [III, 1-6]).

CL[3] Fer. VI. — Luc. VIII Dicebat Iohannes ad turbas (*usque*... evangelizabat populum [III, 7-18]).

CLI Ebd. III ante nata. domini. — Rom. Frs quaecumque scripta sunt [XV, 4]. Luc. CCLVII Erunt signa [XXI, 25].

CLI[2] Fr. IIII. — « Mich. prop. » Ecce ego mitto angelum meum [Mal. III, 1] *usque* et corda filiorum ad patres eorum d. Dns. o. [IV, 6[a]]. Mat. CIIII Dixit. I. t. et disc. s. Amen d. v. non surrexit (*usque* qui venturus est [XI, 11-14] + Qui habet aures a.).

CLI[3] Fr. VI. — « Initium s. Eug. sc. Mt. » Liber generationis (*usque* qui vocatur X. [I, 1-16]).

CLII Ebd. II ante nat. domini. — I Cor. Frs sic nos exaestimet [IV, 1]. Mat. CII Cum audisset Ioh. in vinculis [XI, 2].

CLIII Incipiunt lect. mensis Xmi. Fer. IIII ad sanctam mariam. — « Isaiae » Erit in novissimis d. [II, 2]*. *Al.* « Isaiae » Locutus est D. ad Agaz [VII, 10] *. Luc. III Missus est [I, 26[b]] *.

CLIIII Fr. VI. — « Isaiae » Egredietur virga [XI, 1] *. Luc. III Exsurgens autem [I, 39] *.

CLV Fer. VII ad sanctum petrum in XII lec. — I « Isaiae. » Clamabunt [XIX, 20] *. *Al.* II « saie » Laetabitur [XXXV. 1] *. *Al.* III « Isaie » Super montem [XL, 9] *. [*Al.*] IIII Es. Xpo meo [XLV, 1] *. [*Al.*] V II Thes. Rogamus vos per adv. [II, 1] *.

CXLVI[4] *ad epist.* cp. XXXVIII *similiter* CXLVII[2] *item* cp. I CL[2] *ad ep.* cp. XVII *2 m.* CLI[2] *vide illam Malachiae lectionem in Thomasii Operibus V, p. 376, n. CCLXXIV: id est confectam ex versibus III, 1-5 et IV, 5-6*[a] CLV *sic* « saie » *in initio lect. II — sic cap. Lucae* CVI *pro* VI

Digitized by Google

[*Al.*] VI DAN. Angelus Domini *cum bene*[*dictione*] *. VII LUC. CVI Anno quinto decimo [III, 1] *.

CLVI Ebd. prima ante natl. domini. — PHIL. Gaudete [IV, 4] IOH. VIIII Miserunt Iudaei [I, 19b].

CLVII XII k. ian. natl. sancti thome apt. -- SAP. Beatus vir qui inventus est [ECCLI. XXXI, 8] IOH. CXXXV Hoc est praeceptum [XV, 12].

EXPLICIUNT PER CIRCULUM ANNI.

CLVIII In vig. unius sancti sacerd. — II TIM. K. testificor [IV, 1]. MAT. CCLXIII Vigilate ergo [XXIV, 43].

CLVIIII It. in nat. ubi supra. — < SAP. > Ecce sacerdos [ECCLI. XLIV, 16]) *. *Al.* SAP. Dedit Dominus [ECCLI. XLVII, 9]. *Al.* HEBR. Frs plures facti sunt [VII, 23] *. *Al.* HEBR. Doctrinis variis [XIII, 9]. MAT. Homo quidam peregre [XXV, 14] *. *Al.* LUC. CXXXIII Nemo accendit lucernam [XI, 33] *.

CLX In vig. unius conf. siue mart. — SAP. Iustus cor suum [ECCLI. XXXIX, 6]. MAT. XCVI Nolite arbitrare [X, 34].

CLXI It. natal. ubi supra. — SAP. Beatus vir qui in sapientia [ECCLI. XLV, 22]. *Alia* Iustus autem si morte [IV, 7]. *Alia* Dilectus a Deo [ECCLI. XLV, 1] *. *Alia* Iustum deduxit [X, 10] *. *Al.* II COR. Benedictus Deus [I, 3] *. *Al.* II TIM. K. memor esto [II, 8] *. *Al.* I COR. Frs expectaculum [IV, 9] *. MAT. XCII Nihil opertum [X, 26] *. *Al.* LUC, CLXXII Si quis venit [XIV, 26] *. *Al.* LUC. Si quis vult [IX, 23].

[CLXII In] natl. plurimorum sanctorum. — SAP. Lingua sapientium [PROV. XV, 2]. [*Al.*] SAP. Iusti in perpetuo [V, 16]. [*Al.*] SAP. Qui timent Dominum [ECCLI. II, 18]. [*Al.*] SAP. Sapientiam omnium antiquorum [ECCLI. XXXIX, 1]. [*Al.*] I PETR. Benedictus Deus [I, 3]. LUC. CLIIII Sint lumbi [XII, 35]. *Al.* MAT. XXIIII Videns turbas Iesus [V, 1].

CLXIII In natl. plurimorum mart — Sap. Iustorum animae [III, 1] *. *Al.* SAP. Expectatio iustorum [PROV. X, 28]. *Al.* SAP. Reddet D. mercedem [X, 17] *. *Al.* HEBR. Renovamini [X, 32] *. *Al.* HEBR. Frs sancti per fidem [XI, 33] *. *Al.* MAT. LXXXVI Ecce ego mitto vos [X, 16]. *Al.* LUC. CCXLVIII Cum audieritis [XXI, 9] *.

CLXIIII In natl. virginum. — *Al.* SAP. Confitebor tibi [ECCLI. LI, 1] *. *Al.* SAP. Dne D. m. exaltasti [LI, 13] *. *Al.* SAP. Sapientia laudabit [ECCLI. XXIV, 1]. *Al.* SAP. Sapientia vincit [VII, 30b]. *Al.* I COR. Frs de virginibus autem [VII, 25] *. MAT. Simile est r. c. thesauro [XIII, 44] *. *Al.* MAT. Simile est r. c. decim virginibus [XXV, 1] *.

Explicit de sanctorum.

---

post CLVII *sic rubrica maximis litteris* CLVIII *ante has lectiones Comes noster omisit, ut videtur ex fragmentis M. Cassini codiceque Petropolitano, communes lectiones* « in vig. omnium apostolorum » *atque* « in natali apostolorum » *post* CLXIIII *minuscula rubrica*

Digitized by Google

CLXV In ordinatione diaconorum. — I TIM. K. diaconos constitue pudicos [III, 8]. LUC. CIIII Amen d. v. nisi granum [XII, 24].

CLXVI In ordinat. presbiterorum. — TIT. K. Paulus servus Dei [I, 1]. LUC. CCLXIII Vigilate ergo [XXIV, 43].

CLXVII In ordinat. episcoporum. — TIT. K. oportet episcopum [I, 7]. *Al.* I TIM. K. si quis episcopatum [III, 1[b]].

[CLXXIX Contra iudices male agentes]. — LUC. CCXIIII Dicebat I. quoniam oportet [XVIII, 1].

CLXXX Contra episcopis male ag[entibus]. — EZ. Haec d. Dns D. Vae pastoribus [XXXIV, 2[c]]. MAT. LIIII Omnia ergo quaecumque [VII, 12]. *Al.* MAT. LVI Adtendite a falsis prophetis (*usque* in r. caelorum [VII, 15-21].

CLXXXI Pro iter agentes. — GEN. Locutus est Abr. d. Dne D. caeli [XXIV, 7]. GEN. Profectusque est Israel cum omnibus quae habebat [XLVI, 1]. MAT. LXXXIII Euntes praedicate [X, 7] *.

CLXXXII Ad missa votiva. — ES. H. d. D. in die illa defertur [XVIII, 7]. MAR. CXXVII Sedens I. contra gazofilatium [XII, 41].

CLXXXIII Ad missa pro helymosimam. — II COR. Frs qui parce seminat [IX, 6]. < *Al.* > ES. Hoc est ieiunium quod elegi [LVIII, 6]. IOH. LXX Amen a. d. v. nisi granum [XII, 24]. *Al* LUC. CLI Nolite timere [XII, 32].

CLXXXIIII Pro salute vivorum. — II MAC. In d. il. orationem faciebant [I, 23]. « Eugl. scd. Mr. cp. ».

CLXXXV Pro infirmo. — IAC. Frs tristatur aliquis [V, 13] *. ES. Egrotavit Ezechias (*usque* .. protegam eam d. Dns [XXXVIII, 1-6]). LUC. LXV Intravit I. Capharnaum [VII, 1].

CLXXXVI In agenda mortuorum. — II MAC. In d. il. vir fortissimus [XII, 42[b]] *. I THES. Frs. nolumus autem [IV, 12] *. I COR. Frs sicut portavimus [XV, 48]. IOH. LVI Omne quod dat mihi [VI, 37] *. IOH. XCIII. Dixit Martha ad I. [XI, 21] *.

***

On ne peut songer à étudier complètement ici le système des lectures assignées par le *Comes* de Murbach. Autant entreprendre d'écrire l'histoire du lectionnaire romain, c'est-à-dire de refaire le

---

unum folium desideratur, idest inter numeros CLXVII *et* CLXXIX ; *sed undecim has missas restituere licet diversis ex fontibus, praesertim ex Petropolitano Epistolario, exempli gratia :* de natali papae ; in dedicatione ecclesiae ; in dedicatione oratorii ; in adventu episcopi (*cf. supra n. CXXXIX*[4]) ; ad sponsas benedicendas ; in benedictione viduae ; in letania tempore belli ; in die belli ; in sterelitate pluviae (*cf. supra n. XXXVIII*) ; pro ubertate pluviae ; in adventu iudicum. *De ordine sane nihil omnino certum* CLXXXIII *altera ev. lectio tota erasa* CLXXXIIII *titulus ev. tantum datur ; lectio numquam indicata fuit* CLXXXVI *post secundam lect. Iohannis legitur alius titulus sine lectione :* Eu. scd. ioh. cp., *et sic desinit Comes.*

Digitized by Google

livre de Ranke ! Depuis cette méritoire publication, la science liturgique a fait quelques progrès, — pas aussi marqués cependant, j'ose l'insinuer, qu'il était permis de l'espérer ; et la littérature des péricopes s'est enrichie en ces dernières années surtout, grâce à l'activité de dom G. Morin, de pièces de valeur. La difficulté de voir clair en ces questions n'en reste pas moins grande, et des travaux de déblaiement sont encore nécessaires, avant qu'on puisse s'engager avec confiance dans le vif du sujet. Il ne s'agit donc présentement que de verser au dossier un document précis et caractérisé, et de l'insérer à sa place, s'il est possible, dans la série des témoins qui font connaître la tradition romaine. Mais encore une fois, la comparaison, quant à l'arrangement des lectures, avec les différents documents dont nous disposons serait beaucoup trop longue et demanderait, pour prouver décidément quelque chose, tout un appareil de tableaux. Je m'en tiendrai à un exemple particulier et peu compliqué, qui me paraît avoir l'avantage de mettre déjà en évidence la situation du *Comes*. Après quoi, j'examinerai rapidement les données, plus aisément intelligibles, du calendrier.

Un des traits les plus notables du *Comes* de Murbach est l'uniformité de ce qu'on peut appeler son cycle dominical. Les dimanches ordinaires, rapportés expressément selon l'usage que nous avons conservé aux solennités majeures qu'ils avoisinent, — cinq après la « Théophanie », quatre après l'octave de Pâques, un après l'Ascension, vingt-cinq après la Pentecôte, cinq avant Noël, — sont comme l'élément stable du système : chacun d'eux commande régulièrement deux jours pourvus de lectures, le mercredi et le vendredi[1], l'un ayant toujours une épître et un évangile propres, l'autre un évangile seulement. Suivons la liste des épîtres, moins étendue que celle des évangiles, ou plutôt une simple section de cette liste à partir du dimanche de l'octave de Pâques et jusqu'à l'Avent, dans l'intention de surprendre l'ordre qui la régit, pour autant qu'il est appréciable, et de relever les points de coïncidence avec les autres textes. Ceux qui entrent en compte sont : l'épistolier du manuscrit insulaire de Wurzbourg (s. VIII), publié récemment par D. Morin[2], le *Comes ab Albino*

1. Ainsi distingués naturellement en vertu de la tradition quasi-apostolique qui en faisait des jours stationaux, sinon « liturgiques ». Ce détail fait bonne impression ; je ne crois pas toutefois qu'on puisse en tirer argument pour donner une date élevée au *Comes*.

2. *Le plus ancien Comes ou lectionnaire de l'Église romaine : Rev. Bénéd.* XXVII, 1910, p. 11 ss.

Digitized by Google

emendatus [1], supplémenté peu après par Hélisachar (vraisemblablement) [2], le *Comes Theotinchi* de Baluze, le commentaire de Smaragde, l'épistolier plénier de St-Pétersbourg, décrit par D. A. Staerk [3], le *Comes Hieronymi* compilé par Pamelius. On est obligé de laisser à peu près de côté les lectionnaires italiens employés par Tommasi et par Vezzosi, parce qu'incomplètement connus [4]; ils sont d'ailleurs relativement récents. Mais le *Missale Romanum* constitue un dernier terme de comparaison, à la suite des indications fournies par les liturgistes du moyen âge, Bernon de Reichenau, l'auteur du Micrologue, celui du *Gemma animae*, Guillaume Durand etc.

On constate tout d'abord, à étudier le *Comes* de Murbach pour lui-même et indépendamment des documents parallèles, qu'il y a bien un ordre général réglant la succession de cette soixantaine d'épîtres, en dépit des dérogations qui se présentent ça et là, particulièrement au début de la série. Aux semaines du temps pascal sont attribués des passages des Épitres Catholiques [5]: à savoir huit, pour un total de onze lectures (si l'on met à part celles de la fête de l'Ascension); on perçoit même une apparence de classement: Jean (nos 1 [dimanche octave de Pâques] et 6); Pierre (nos 3

1. Éd. de Tommasi: *Opera omnia*, t. V (1750), p. 297 ss.; d'après le splendide manuscrit de Paris, B. N. 9452, chef-d'œuvre de calligraphie carolingienne du commencement du IXe siècle. En tête du volume, on lit ces deux notes tracées au XIIIe siècle: « ex bibliotheca capituli Carnotensis », « M. 10 Manuscripta octavi saeculi 1 vol. 4° N° 12 ». — La préface *Hunc codicem* (fol. 126) est conforme à l'édition (cf. *Rev. Bénéd.*, juillet 1912 p. 342 s.) sauf les détails suivants: *curae* (cf. *ib.* l. 9); *transscripturi* et *transscribendo* (l. 12); *ascribere* (au lieu de « transcribere » l. 29); *utrimque* (l. 43).

2. Ainsi D. Morin, *Rev. Bénéd.*, ib., p. 343 ss., à partir des constatations faites autrefois par M. E. Bishop et enregistrées par Ebner. Dom Morin fait connaître un intéressant doublet de la Préface au supplément d'Hélisachar (Clm. 6424 s. X. de Freising).

3. Manuscrit de Corbie, aujourd'hui St-Pétersbourg Q. I. 16, à dater s. IX in., et non pas s. X, comme fait D. Staerk (*Les Manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg* 1910, I, p. 135 ss., n° LIV, et cf. ib. pl. XXI = f. 18v, et t. II, pl. LX = 15v). Ce « liber comitis » représente le même type que *Mur.* (pour la partie correspondante, s'entend), mais dans le cadre d'un calendrier grégorien avec un sanctoral aussi peu chargé que celui du *Comes* de Pamelius, et sans féries pour les semaines ordinaires.

4. Voir néanmoins les intéressants rapprochements de RANKE, *op. c.*, p. 161 ss. Ranke fait là, à propos des épîtres du temps de Pentecôte, des remarques qui coïncident souvent avec mes propres observations; je n'en ai pu tirer parti que mon travail déjà presque achevé.

5. Les Epîtres Catholiques étaient aussi lues — et sont lues encore — à l'office de la nuit durant la même période, cf. par ex. le vieil *Ordo* « *Qualiter in coenobiis* » dont quatre ou cinq manuscrits s. VIII-IX ont déjà été publiés ou signalés (cf. *P. L.*, LXVI, 1002 B); de même le petit *Ordo* « *Cantatur autem omnis scriptura* » des mss. de Metz 134 s. VIII (cf. v. Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis*... 1912, p. 77, et cf. p. 144), et de St. Gall 349 s. XI (éd. Gerbert, *Monumenta vet. lit. alem.* II, 1779, p. 181b).

Digitized by Google

[1er dimanche après l'octave], 4, 5 [2e dimanche], 10 [dimanche après l'Ascension]); Jacques (nos 7 [3e dimanche] et 9 [4e dimanche]). Après le dimanche octave de Pentecôte, quatre lectures sont de nouveau demandées aux Épîtres Catholiques : Jean (2e et 3e dimanches de Pentecôte), Pierre (4e et 6e) ; mais les autres à saint Paul, dont trois à l'Épître aux Colossiens c. III (mercredis 2e, 4e et 5e) [1]. On a donc dès ici l'impression que les mercredis ont été pourvus comme par remplissage, après que les dimanches avaient reçu leur part. Avec le 7e dimanche après la Pentecôte, le plan se dessine beaucoup plus nettement, sauf quelques anomalies passagères qu'une étude complète du *Comes* serait peut-être capable d'expliquer. Les Épitres de saint Paul fournissent désormais toutes les lectures, exception faite pour la semaine des Quatre-Temps ; et ces péricopes se présentent ordinairement dans l'ordre convenu des Épîtres (Rom., I-II. Cor., Gal. Eph., Philip., Col., [II] Thess., Tim.), et pour chaque Épitre dans celui des sections ou chapitres, de telle manière que la progression est presque constante quant à l'ensemble. Une particularité est toutefois observable : seules les premières semaines de cette nouvelle série rattachent la lecture du mercredi à celle du dimanche, empruntant l'une et l'autre au groupe des grandes Épîtres (Rom., I-II Cor., Gal.) ; à partir de la 16e semaine, la succession se poursuit manifestement de dimanche à dimanche (Gal., Eph., Philip., Col.), pour reprendre ensuite de mercredi à mercredi (Col., II Thess., I-II Tim.), le 17e mercredi se plaçant ainsi dans le prolongement du 25e dimanche. L'arrangement paraît indiquer de nouveau que les lectures pour les dimanches ont été choisies en premier lieu, et celles des mercredis pour les compléter. Reste à savoir si cette distribution est purement factice et propre au *Comes* de Murbach, si notamment on doit dissocier dimanches et mercredis comme des assises posées chacune en son

1. Le 3e mercredi échappe à la série, en raison des Quatre-Temps d'été (*mensis quarti*) qui se présentent cette même 3e semaine après la Pentecôte. Cependant le *Comes Pamelii* marque pour le mercredi et le vendredi, des lectures propres qui rentrent dans le système des lectures pour le temps de Pentecôte ; l'épître du mercredi est I Petr. I, 13 (*Succincti lumbos*). — A noter ici en passant que les Quatre-Temps d'été se trouvant distingués de l'octave de Pentecôte et reportés à la 3e semaine (de même dans le *Comes* de Wurzbourg, cf. *Rev. Bénéd.*, XXVII, 1910, p. 57 ss., et dans le *Comes* d'Alcuin), des stations particulières sont attribuées aux derniers jours de l'octave (ci-dessus nos XCIV-XCVI) : *ad Apostolos* (jeudi), *ad sanctos Iohannem et Paulum* (vendredi), *ad sanctum Stephanum* (samedi), et c'est une preuve qu'il ne s'agit pas seulement ici d'un usage gallican ; la station du dimanche octave peut avoir été au Panthéon (cf. no XCVII). — mais avant cela ? Au contraire l'Évangéliaire de Wurzbourg et le missel gélasien du VIIIe siècle sont conformes à la tradition grégorienne ; celle-ci est certifiée par la teneur de l'antiphonaire de Pamelius, récemment identifié (cf. *Rev. Bénéd.* XXIX. 1912, p. 421, cf. p. 427 s.).

Digitized by Google

temps et de qualité bien différente. C'est le moment d'interroger les autres listes de péricopes.

Un premier fait très clair est que la série des épîtres dominicales de l'octave de Pâques à l'Avent, la même série que celle de notre *Comes*, s'est conservée intacte durant le moyen âge jusqu'au *Missale Romanum ;* celui-ci a seulement laissé tomber la lecture traditionnelle pour le premier dimanche après la Pentecôte (Apoc. IV, 1-9), que Durand de Mende atteste encore à cette place pour la fête de la Trinité, dès lors généralement fixée au Dimanche octave [1]. Ce sont donc tous les témoins [2] d'arrière, si je puis dire, qui déposent ici d'accord en faveur de l'assise des dimanches (Ép. Cathol., puis s. Paul de Rom. IV, 3 à Col. I, 9) : Smaragde, le manuscrit de St-Pétersbourg (Corbie), le *Comes* de Pamelius, les liturgistes médiévaux, Bernon en tête. Seul le *Comes* de Pamelius offre les deux séries conjointes ; il est à cet égard un document du passé, ou plutôt il marque la transition : les autres signifient que dès le début du IXe siècle [3], on a cessé presque partout de réciter les épîtres assignées aux mercredis, probablement sous l'influence du nouveau missel grégorien. Mais ce n'est pas encore dire pertinemment que ces épîtres pour le mercredi, dans la suite qu'en propose le *Comes* de Murbach, ont quelque consistance en dehors de ce même *Comes*. Les témoins qui restent vont nous renseigner.

Le *Comes* de Pamelius, mentionné tout à l'heure, offre exactement [4] la série de nos soixante épîtres, c'est-à-dire à raison de deux

---

1. *Rationale divinorum officiorum* l. VI, (*cap. ad hoc*), avec cette remarque : « in plerisque locis » ; l'évangile était aussi celui qu'indique le *Comes* de Murbach (*Erat homo :* Jean III, 1). D'ailleurs la correspondance des épîtres et des évangiles traditionnels, que le *Missale Romanum* a rompue, était encore maintenue pour tous les dimanches de Pentecôte au temps de Durand, qui note cependant de fréquentes divergences locales (« in quibusdam ecclesiis »). Bernon de Reichenau, Bernold de Constance, Honorius d'Autun (s'il est bien l'auteur du *Gemma animae*) sont aussi garants de la parfaite concordance des lectures. Durand fait remarquer, au sujet de son 25e dimanche après la Trinité — c'est le nom qu'a pris l'embarrassant 5e dimanche avant Noël de l'ancien lectionnaire, — que « certaines églises » célèbrent alors, et non au dimanche octave de Pentecôte, la fête de la Trinité ; en ce cas le dimanche octave était observé exactement comme par le passé, et le fameux dimanche de « préparation » à l'Avent, l'ancien 5e dimanche qui mettait en contradiction les livres liturgiques d'Amalaire, se trouvait supprimé.

2. Français — faudrait-il ajouter, pour être exact : les lectionnaires de Tommasi font voir qu'en Italie l'ancienne tradition se maintint plus longtemps, mais diversifiée assez arbitrairement, autant qu'on peut voir. Certains recueils indiquent même des leçons pour chaque vendredi.

3. La date exacte du manuscrit de St-Pétersbourg importe, comme on le voit.

4. En réalité il présente trois ou quatre variantes. J'en ai déjà rappelé une, qui ne semble pas fondée. Au contraire il est tentant de corriger le *Comes* de Murbach d'après

Digitized by Google

par semaine. D'où il ressort aussitôt que le *Comes* de Murbach n'est pas une composition particulière et isolée, plus ou moins insolite, mais répond, tel que nous le possédons, à un type défini. Que les manuscrits mis à la disposition de Pamelius soient des formes dérivées, et modifiées dans d'autres portions du calendrier, par rapport à ce type, il n'importe ; nous sommes certains par suite de l'existence même de ces recensions que le *Comes* de Murbach n'est pas un exemplaire unique. Il est fâcheux cependant que le dossier ne soit pas plus riche ; car les trois autres listes, le *Comes Theotinchi*, le *Comes* d'Alcuin, celui du manuscrit de Wurzbourg, ne satisfont pas entièrement notre curiosité, pour précieuses qu'elles soient ; des anneaux manquent à la chaîne, qui nous empêchent d'en voir tout le déroulement.

Le *Comes Theotinchi* a en effet de fâcheuses lacunes qui ne permettent pas de déterminer comme on voudrait sa position dans le groupe, — pour ne rien dire de ses surcharges. Un point du moins est incontestable : il reproduit fidèlement, sauf une légère transposition, les lectures du *Comes* de Murbach pour les six semaines pascales et les six premières semaines de Pentecôte, celles du dimanche aussi bien que celles du mercredi ; donc le type que nous connaissons est une fois encore attesté. Ce que Baluze rapporte de la suite des semaines de Pentecôte, une douzaine de mentions en tout, semble au contraire d'accord avec la distribution du lectionnaire romain employé par Alcuin ; et ce sont aussi les titres conformes à l'usage d'outre-monts que nous lisons : *dominica... post natale Apostolorum*, — *post sancti Laurentii*, — *post sancti Cypriani* [1]. S'il est permis de porter un jugement d'après ces détails, le rédacteur du *Comes Theotinchi* doit avoir combiné deux docu-

---

les indications de Pamelius pour les mercredis 22e et 23e ; on pourrait lire : soit (XXII), I Tim. I, 5 (*Finis praecepti*), (XXIII) I Tim. II, 1 (*Obsecro primo*) — avec le lectionnaire de Bruges, cf. *C. Alc.* Suppl. n° XXVIII ; — soit (XXII) I Tim. II, 1 (*Obsecro primo*), (XXIII) I Tim. VI, 7 (*Nihil intulimus*), cf. *C. Wirceb.* nos CCXLVI-CCXLVII.

1. Ainsi s'expriment, ou semblablement, les listes d'évangiles du même type que celle de Wurzbourg, le *Capitulare* du Mont-Cassin *cod.* 175, l'homéliaire de Paul Diacre, le *Comes* d'Alcuin, plusieurs missels italiens décrits par Ebner : Vérone 86 et 91, Monza F. I. 101, Padoue D. 47 ; et telles étaient aussi certainement les désignations courantes du vieux missel grégorien du Mont-Cassin, dont quelques fragments subsistent encore (cf. *Rev. Bénéd.* XXVI, 1909, p. 298). On ne peut que donner raison à M. E. Bishop, lorsqu'il oppose les deux systèmes, — le dénombrement des dimanches après la Pentecôte de 1 à 24 comme dans les Gélasiens du VIIIe siècle et le Supplément au missel d'Hadrien, et le partage en séries secondaires rattachées successivement aux fêtes majeures de la saison, — et qu'il conclut : « Of the two modes, the latter bears on the face of it evidence of Roman origin or connexion, even if there were not actual evidence that the origin of the other is not Roman but Frankish » (*J. of theol. Studies*, IV, 1903, p. 423).

Digitized by Google

ments distincts, l'un semblable au *Comes* de Murbach, l'autre plus ancien et authentiquement romain, — « grégorien » ajouterais-je, si l'on m'y forçait, —représenté aujourd'hui pour nous par le *Comes* d'Alcuin et par l'index de Wurzbourg.

Je viens d'énoncer la thèse même à laquelle l'étude plutôt fastidieuse de ces divers textes et de leurs relations m'a fait aboutir. Je n'ai d'ailleurs ni le loisir ni le goût d'en développer maintenant les termes. Le *Comes* de Murbach est seul directement en cause ; les documents parallèles ne peuvent intervenir que pour en expliquer dans une certaine mesure la nature et l'origine. L'épistolier du manuscrit de Wurzbourg a un très grand mérite, et qui suffit à « lui assurer un rang exceptionnel parmi tous les documents de ce genre connus jusqu'à présent [1] » : il est positivement « le plus ancien *comes* de l'Eglise romaine » qui ait été encore produit ; il est, pour donner simplement mon opinion, une rédaction particulière, plus précisément un arrangement, et pour autant une déformation, du lectionnaire usité à Rome dans le courant du VIIe siècle [2]. Il groupe, déplace, retranche pour une fin spéciale que nous ne saisissons pas bien ; il systématise en un mot presque constamment : le *Comes* d'Alcuin qui dépend évidemment du même texte fondamental en fait foi. Et c'est en ce sens qu'il est un témoin imparfait, nécessitant un contrôle incessant (ce qui n'est malheureusement pas toujours possible, la rédaction d'Alcuin ayant aussi ses défauts). Le traitement fait aux leçons de la période pascale et de la suivante est un exemple caractéristique de la méthode susdite, et de l'embarras où elle nous met à l'occasion. L'octave de Pâques et les quatre dimanches après l'octave sont d'abord alignés, régulièrement munis des péricopes traditionnelles empruntées aux Epîtres Catholiques (n^os XCIV-XCVII). Suivent cinq autres dimanches qui s'intitulent de même : *post octabas Paschae* V, VI, VII, VIII, IX ; et leurs péricopes sont encore tirées des Épîtres Catholiques (n^os XCVIII-CII) ; mais on reconnaît tout de suite en celles-ci, sous leur déguisement, les mêmes leçons que mentionnent nos autres listes [3] pour le dimanche après l'Ascension et les

1. Ce sont les propres termes de l'éditeur, *Rev. Bénéd.*, s. c., p. 72.

2. Les fêtes de saint Silvestre (n° XIV) et de sainte Sabine (n° CXCIV) sont des indices certains à mes yeux qu'il se rattache au *calendrier* grégorien. Diverses mentions de stations ont le même sens. Celle d'une station au Panthéon (n° XCI : *ad sancta maria martyra*) donne comme *terminus a quo* le pontificat de Boniface IV. L'absence d'allusion aux fêtes de Notre-Dame autorise à fixer le *terminus ad quem* vers la fin du VIIe siècle.

3. Celle d'Alcuin offre des différences assez graves, que le supplément atténue.

Digitized by Google

dimanches 2e, 3e, 4e et 6e après la Pentecôte [1]. L'arrangement est manifeste : toutes les sections des Épitres Catholiques ont été ramenées à un commun dénominateur, et les lectures pour la fête de l'Ascension et la semaine de Pentecôte, qui devaient se présenter au milieu de la série, ont été reportées au terme. D'ailleurs plus n'est question après cela des dimanches ordinaires, et encore moins des mercredis. On en a cependant l'équivalent réel dans la longue liste ordonnée de péricopes paulines (nos CCXIV-CCLV) qui complète l'index de Wurzbourg : des trente-cinq épîtres qui composent cette portion du *Comes* de Murbach, six seulement n'ont pas l'appui du manuscrit de Wurzbourg.

Doit-on supposer maintenant que le lectionnaire normal de l'Église romaine prescrivait aussi pour la même période des épîtres déterminées à l'instar du *Comes* de Murbach ? — Quant aux dimanches, les indications d'Alcuin permettent, je crois, de répondre affirmativement. Leur fidélité nous est garantie par le maintien des titres « romains » dont j'ai parlé précédemment [2], et surtout par la correspondance parfaite des leçons dominicales et de celles que marquent les fragments grégoriens du Mont-Cassin et du *Comes Theotinchi* [3]. Or on constate aussi que l'index de Wurzbourg présente presque toutes ces péricopes, et dans le même ordre, à très peu près : le rédacteur insulaire les aura démarquées sans scrupule,

1. La leçon pour le 5e dimanche, qui coïncide avec le dimanche après les Quatre-Temps d'été, est attribuée par *Wirc.* au samedi de ces Quatre-Temps en qualité de pièce de rechange (n° CXXIV). Bien qu'il s'agisse en principe d'un *Dominica vacans*, il doit y avoir là encore arrangement. Alcuin place aussi cette épître au dimanche qui suit les Quatre-Temps, et qui est dans son compte le 2e après la Pentecôte (n° CXXXVI).

2. Un détail important, sur lequel j'aurais dû insister davantage dans mon exposé, est l'attribution de péricopes homogènes aux différentes périodes liturgiques romaines. Ce dessein, qui n'est plus sensible, sinon par la présence d'une anomalie, dans le *Comes* de Murbach, est au contraire très apparent dans celui d'Alcuin, témoin irrécusable dans la circonstance de l'usage primitif. J'ai fait remarquer, spécialement à propos du *Comes* de Wurzbourg, que les péricopes tirées des Épîtres Catholiques étaient lues au-delà de l'Ascension jusqu'au 6e dimanche après la Pentecôte. Au 7e dimanche le *Comes* de Murbach commence la série des péricopes de s. Paul. Pourquoi à ce dimanche précis, et non pas avant ou après ? Tout simplement parce que dans le style romain ce dimanche s'appelait 1er dimanche après la fête des Apôtres. Le *Comes* d'Alcuin distribue ainsi les lectures : pour les cinq dimanches *post Apostolorum*, des sections successives de l'Épître aux Romains (dans *Wirc.*, nos CCXV-CCXIX) ; pour les cinq dimanches *post. s. Laurentii*, des sections des Corinthiens et des Galates (*Wirc.*, nos CCXXII, et CCXXV-CCXXVIII) ; pour le dimanche intermédiaire du 7e mois et les six dimanches *post s. Angeli*, des sections des Ephésiens, des Philippiens et des Colossiens (*Wirc.* nos CCXXI-CCXXVII). Le *Comes* de Murbach a retenu à peu près cette suite, mais la raison du développement est désormais cachée.

3. Celles du célèbre missel de la Vallicelliana, — toujours introuvable depuis le renvoi des Oratoriens, — sont aussi sensiblement les mêmes ; cf. RANKE, *op. c.*, p. 167 (d'après les notes de Tommasi).

Digitized by Google

ne tenant compte que de la régularité de leur succession. Ainsi, sauf l'absence des rubriques, il authentique à son tour, pour l'ensemble, le caractère traditionnel de la série dominicale retenue par Alcuin.

Au contraire, Alcuin ne fait pas mention de leçons invariables pour le mercredi ; il indique seulement quelques « lectiones quotidianis diebus », neuf exactement (nos CCXXXIV-CCXLII) [1]. Il se peut qu'il ait suivi en cela son modèle, tout en le réduisant. On en serait même sûr, si la liste d'évangiles de Wurzbourg, qui répond à l'état de la liturgie romaine au VIIe siècle, ne marquait de son côté des lectures précises pour les féries ordinaires *infra hebdomadam*. C'est peut-être le cas d'admettre, pour le VIIe siècle à Rome, la disjonction de l'épistolier et de l'évangéliaire, recommandée par D. Morin. Dans cette hypothèse, l'épistolier romain normal offrait les péricopes pour les dimanches, chacune à sa place, sous le titre même du dimanche correspondant ; mais il réunissait les épîtres des mercredis en une série unique, établie une fois pour toutes. Il est possible en effet, et le résultat était en définitive peu différent, si cette liste d'épîtres était exactement graduée. Il n'en reste pas moins que les neuf leçons « quotidiennes » d'Alcuin ne sauraient représenter la série primitive, de quelque manière qu'elle ait été disposée. Aussi bien l'index de Wurzbourg, une fois distraites les épîtres dominicales, se montre mieux pourvu, d'accord avec le *Comes* de Murbach, qui d'autre part a encore un reliquat de leçons particulières, non attestées avant lui.

On voit le cas, si du moins j'ai réussi à l'exposer assez clairement sans le secours de tableaux. Nous avons assez de données, à mon avis, pour discerner la véritable suite des épîtres dominicales de Pâques jusqu'à l'Avent, telle qu'elle devait être dans le lectionnaire romain au temps de s. Grégoire. Nous sommes moins assurés de pouvoir reconstituer dans sa forme primitive la série des épîtres quotidiennes du même lectionnaire. En France, aux approches du IXe siècle, nous rencontrons un recueil complet et bien combiné, mais qui offre, à y regarder de près, une nouvelle combinaison des éléments traditionnels, ayant dû les transposer en effet dans un cadre nouveau ; c'est ce qu'on constate notamment pour les épîtres des semaines après Pâques et après la Pentecôte, distribuées à raison de deux par semaine dans une longue série continue. Le supplément à l'épistolier d'Alcuin se rapporte précisément à cet arrangement pour les lectures « infra hebdomadam ». Cependant le missel réformé d'Hadrien venait d'être adopté dans des conditions

1. Six se retrouvent dans la série du *Comes* de Murbach.

Digitized by Google

qui lui promettaient un succès durable. Le lectionnaire franc dut s'y adapter tant bien que mal. C'est ce même lectionnaire qui traversera, ainsi modifié, tout le moyen âge, puis servira de base à l'organisation des lectures dans le *Missale Romanum* au XVIe siècle.

L'étude des péricopes évangéliques donnerait les mêmes résultats en faisant jouer d'autres textes. L'examen du calendrier liturgique permet de préciser davantage. Le *Comes* de Murbach n'a pas un autre calendrier que celui du missel gélasien du VIIIe siècle. Il a été bâti, à n'en pas douter, sur le patron de ce missel ; ou en d'autres termes, il est une adaptation de l'ancien lectionnaire romain au missel composé en France vers le milieu du VIIIe siècle par l'union des deux authentiques missels romains du VIe et VIIe siècle, le gélasien et le grégorien. Je suppose la question générale connue et me borne à faire la preuve de cette assertion quant au *Comes* de Murbach. S'il plaît à Dieu, un travail complet, relatif à la formation du missel romain, paraîtra prochainement, dont les matériaux ont été patiemment recueillis depuis de longues années par M. E. Bishop, et qui, nous osons l'espérer, donnera satisfaction aux légitimes exigences des gens du métier [1].

Le calendrier liturgique romain est formé principalement de quatre catégories de fêtes qui sont toutes ensemble le legs des siècles anciens ; le reste est postérieur et sans intérêt archéologique. Ces quatre catégories représentent chacune l'apport d'une époque particulière : plus exactement, la première et la deuxième, l'apport des Ve et VIe siècles, constitué d'ailleurs en partie par la tradition antérieure ; la troisième, l'apport de la fin du VIe siècle et du VIIe ; la quatrième enfin, celui du VIIIe siècle. Mais on aurait tort de se figurer la conservation définitive de ces diverses espèces de fêtes comme l'effet d'un enrichissement progressif et plus ou moins nécessaire, ainsi qu'il en est par exemple d'un terrain d'alluvions où les couches s'étagent régulièrement, l'une étant venue se superposer immanquablement à la précédente. L'histoire plus capricieuse nous fait assister à un véritable mouvement de va-et-vient, à des endiguements soudains et à des retours en arrière, à des déborde-

1. Je ne désire pas annoncer plus explicitement cet ouvrage à la rédaction duquel M. E. Bishop a voulu m'associer. Il est peut-être bon toutefois de faire savoir qu'il sera écrit en français et publié en France, probablement sous ce titre : *Essai sur la formation du missel romain.*

Digitized by Google

ments et à des jonctions de courants, jusqu'au jour où, l'action des siècles s'étant suffisamment exercée, un dernier accident détermine la condensation de tous les éléments accumulés par le passé. La période de formation proprement dite est alors à son terme. C'est ce qui arriva en France dès la fin du IXe siècle ; et la réforme liturgique du XVIe ne fit guère autre chose que consacrer l'état de choses dès lors constitué. Mais un siècle et demi plus tôt, dans le temps même que les forces contraires étaient encore actives, et avant l'achèvement du procès, l'annonce du résultat final avait déjà été formulée. Là réside précisément l'intérêt du missel gélasien révisé du VIIIe siècle : il est, à la fin du haut moyen âge, une ébauche, ou mieux encore la première édition de notre *Missale Romanum*, à tel point que, s'il n'avait pas été composé, le *Missale Romanum* eût été très probablement tout différent de ce qu'il est.

Pour montrer que le calendrier du *Comes* de Murbach est substantiellement le même que celui du missel gélasien du VIIIe siècle, je crois ne pouvoir mieux faire que de présenter l'une après l'autre les quatre classes de fêtes dont j'ai parlé, en suivant pour chacune l'ordre alphabétique. On aura ainsi sous les yeux du même coup, ramenés à leurs éléments essentiels, et le sanctoral du missel franc du VIIIe siècle, dont on vient de voir que c'est le caractère propre d'avoir fondu dans son unité les calendriers des deux missels romains authentiques, et le sanctoral du *Comes* qui ne diffère un peu du premier, comme on va s'en rendre compte, que par ses omissions. — Dans les listes qui suivent j'aurai soin de faire ressortir ces omissions du *Comes* par l'emploi de l'italique. — En outre, qu'on me permette cette remarque, il n'est peut-être pas inopportun, en un temps où la réforme du calendrier liturgique est de nouveau envisagée, de manifester dans sa réalité la plus simple, rapportée à ses sources profondes, et dégagée des nombreuses superfétations qui n'ont d'ancien que l'apparence, la pure tradition romaine. Les questions de chronologie impliquées dans le partage que je propose — à titre provisoire, bien entendu — et les autres questions littéraires seront discutées et résolues, comme il convient, dans le travail auquel j'ai fait allusion plus haut.

1° Fêtes communes au missel gélasien (s. V-VI) et au missel grégorien (s. VI ex.), — c'est-à-dire fêtes inscrites dans le recueil du pape s. Gélase conformément à la tradition romaine qu'il codifiait, et maintenues au calendrier liturgique par le pape s. Grégoire, un siècle plus tard, lors de la réforme dont son missel

Digitized by Google

est l'expression ; il est patent qu'on a ici le sanctoral romain foncier [1] :

Abdon et Sennes (30 iul.). Agapitus (18 aug.). Agatha (5 febr.). Agnes (21 et 28 ian.) [2]. Andreas (29-30 nov.) [3]. Caecilia (22 nov.) [4]. Clemens (23 nov.). Cornelius et Cyprianus (14 sept.). Cosmas et Damianus (27 sept.). Fabianus et Sebastianus (20 ian.). *Felicitas (23 nov.)* [5]. Felix (15 ian.) [6]. Gervasius et Protasius (19 iun.) [7]. *Hermes (28 aug.)* [8]. Hippolytus (13 aug.). Innocentes (28 dec.). Ioannes Baptista (23-24 iun.). Ioannes Evangelista (27 dec.). Ioannes et Paulus (25 iun.) [9]. Laurentius (9-10 aug.) [10]. Marcus et Marcellianus (18 iun.). Marcellus (16 ian.). Michael (29 sept.). Pancratius (12 mai.). Petrus et Paulus (28-30 iun., 6 iul.). Petrus et Marcellinus (2 iun.) [11]. Philippus et Iacobus (1 mai.). Quattuor Coronati (8 nov.). *Saturninus (29 nov.)* [12]. Simplicius, Faustinus et Beatrix (28 iul.) [13]. Stephanus (26 dec.). Tiburtius (11 aug.). Valentinus (14 febr.). Xystus (6 aug.).

2° Fêtes propres au missel gélasien, — c'est-à-dire non comprises par s. Grégoire dans son missel :

Chrysanthus, Maurus et Daria (29 nov.) [14]. *Cyrinus, Nabor et Nazarius (12 iun.)* [15]. *Donatus (7 aug.). Euphemia (13 apr.). Gorgonius (9 sept.).* Iuliana (17 febr.) [16]. *Iuvenalis (3 mai.).* Machabaei (1 aug.). *Magnus*

---

1. Les fêtes de Notre-Seigneur, qu'il était inutile de mentionner, en font naturellement partie.

2. La seconde fête de s. Agnès (28 janvier), omise par le *Comes*, l'est aussi par le missel de Rheinau.

3. Avec vigile et octave dans *Gel* (et *Gel*²) ; *Greg* a supprimé l'octave ; le *Comes* l'omet, de même que *Rhen*.

4. Avec vigile dans *Gel* ; *Greg* ne l'a plus ; le *Comes* l'omet.

5. Fête omise également par *Rhen*.

6. 14 janvier dans *Greg*.

7. Avec vigile dans *Gel* ; le *Comes* l'omet ; *Rhen* omet la fête elle-même. Le *Comes* a bien l'ordre Protais-Gervais comme *Greg* et l'ambrosien ; mais l'ordre Gervais-Protais est attesté d'accord par *Gel*, les vieux calendriers de Carthage et de Carmona, l'Evangéliaire de Wurzbourg, le *Comes* d'Alcuin, le *Capitulare* du M. Cassin, bien plus par le *Liber Pontificalis* (notice d'Innocent I).

8. Omis aussi par *Rhen*.

9. Avec vigile dans *Gel* ; le *Comes* l'omet.

10. Avec octave dans *Gel* ; le *Comes* et *Rhen* l'omettent.

11. Même énoncé dans le *Comes* ; au contraire *Greg* et *Gel* (représenté ici par les mss. de St. Gall et de Gellone) énoncent : « Marcellinus et Petrus ».

12. Omis aussi par *Rhen*.

13. Au 29 juillet dans *Greg*. Le cas de cette fête n'est d'ailleurs pas très clair.

14. Réunis à Saturninus (voir ci-dessus) dans *Gel* ; *Greg* n'a retenu que Saturninus.

15. Cas quelque peu embarrassant : *Gel* n'a que ces trois noms ; *Gel*² prépose Basilide ; le *Comes* ne mentionne que ce dernier nom. En attendant la discussion de ce petit problème, je marque Basilide parmi les fêtes de *Gel*², Cyrinus et ses compagnons parmi celles de *Gel* ; l'apparence est en effet que le rédacteur de *Gel*² a ajouté Basilide, le trouvant dans sa recension du Martyrologe. — Mais voir la note finale.

16. Au 16 février dans *Gel*² ; le *Comes* n'indique pas le quantième.

Digitized by Google

(*19 aug.*). *Marcellus et Apuleius* (*7 oct.*). *Maria* [*Maris*], *Martha, Audifax et Abacuc* (*20 ian.*)[1]. Nereus et Achilleus (12 mai.). *Perpetua et Felicitas* (*7 mart.*). *Priscus* (*1 sept.*). *Rufus* (*27 aug.*). *Soter* (*10 febr.*). Thomas (21 dec.). Vitalis et Felicula (14 febr.). *Vitus* (*15 iun.*)[2].

3° Fêtes propres au missel grégorien, — c'est-à-dire absentes du gélasien et établies définitivement par s. Grégoire :

Adrianus (*8 sept.*)[3]. *Alexander, Eventius et Theodulus* (*3 mai.*). *Calistus* (*14 oct.*) Caesarius (1 nov.). *Chrysogonus* (*24 nov.*). Cyriacus (8 aug.)[4] Euphemia et Lucia (16 sept.). Eusebius (14 aug.). *Felicissimus et Agapitus* (*6 aug.*). Felix (29 iul.). *Felix et Adauctus* (*30 aug.*). *Gordianus et Epimachus* (*10 mai.*). *Lucia* (*13 dec.*). Marcus (7 oct.). Martinus (11 nov.). *Mennas* (*11 nov.*). Nicomedes (15 sept.). *Prisca* (*18 ian.*). Processus et Martinianus (2 iul.). Protus et Hyacinthus (11 sept.). *Sabina* (*29 aug.*). Septem Fratres (10 iul.). Silvester (31 dec.). Stephanus (2 aug.). *Theodorus* (*9 nov.*). Tiburtius et Valerianus (14 apr.). Timotheus (22 aug.). Vincentius (22 ian.). Vitalis (28 apr.)[5].

A cette série il faut ajouter un certain nombre de fêtes qui furent admises à Rome dans le missel de s. Grégoire après s. Grégoire, c'est-à-dire au cours du VIIe siècle, et jusque dans le commencement du VIIIe ; tous ces points devront être fixés avec toute l'exactitude possible dans une étude spéciale :

Annuntiatio s. Mariae (25 mart.)[6]. Assumptio s. Mariae (15 aug.). Nativitas s. Mariae (8 sept.). Purificatio s. Mariae (2 febr.) — *Georgius* (*23 apr.*). Gregorius (12 mart.). *Iohannes ante portam lat.* (*6 mai.*). *Leo* (*28 iun.*)[7]. *Dedic. s. Mariae ad Martyres* (*13 mai.*). *Dedic. s. Nicomedis* (*1 iun.*). *Ad s. Petrum in vincula* (*1 aug.*) Urbanus (25 mai.).

[Apollinaris (23 iul.). Praxedes (21 iul.)[8].]

---

1. Les deux derniers noms sont omis par les manuscrits de *Gel*, sauf celui d'Angoulême.

2. Ainsi qu'on le voit, le *Comes* n'a gardé de cette série que cinq fêtes ; mais *Rhen.* en offre seulement trois : Maria et Martha, Priscus, Thomas.

3. Selon toute probabilité, cette fête, qui n'est pas indiquée dans le missel grégorien du IXe s., faisait partie du *Gregorianum* primitif. — L'Antiphonaire de Pamelius, tel qu'il vient de nous être présenté, confirme cette induction. Je n'ai pu utiliser le document que pour la dernière correction des épreuves.

4. Le *Comes* ajoute seul : « et Nazari » ; il doit y avoir là quelque confusion avec le groupe de Cyrinus (12 juin, dans *Gel*).

5. Les omissions de *Rhen* sont beaucoup plus nombreuses, cette fois, que celles du *Comes* : ce missel gélasien mentionne seulement Adrien, Martin, Silvestre, Étienne pape, Vincent.

6. Dans le *Comes* sous ce titre qui est à retenir : « Conceptio s. Mariae ».

7. *Gel.* n'a pas maintenu cette fête ; en revanche il en marque une au 11 avril (voir ci-dessous).

8. Ces deux fêtes — *Apollonaris* paraît être l'orthographe usuelle — sont mentionnées dans le *Comes* de Murbach aussi bien que dans l'Évangéliaire de Wurzbourg, — de même dans l'Antiphonaire de Pamelius. On peut donc se demander si elles avaient place

Digitized by Google

4° Fêtes propres au missel gélasien du VIIIe siècle, — c'est-à-dire ajoutées aux fêtes précédentes dans cette édition qui fut faite en France vers 750, et entrées par cette voie dans le grand courant liturgique :

Augustinus (28 aug.)[1]. Bartholomeus (24 aug.). Basilides (12 iun.)[2]. Benedictus (11 iul.)[3]. *Damasus* (*11 dec.*). Emerentiana et Macarius (23 ian.). Iacobus (25 iul.). Passio s. Iohannis Baptistae (29 aug.)[4]. Leo (11 apr.). Lucas (18 oct.)[5]. Matthaeus (20-21 sept.)[6]. Conversio s. Pauli (25 ian.). Cathedra s. Petri (22 febr.). *Praeiectus* (*25 ian.*). Primus et Felicianus (9 iun.). Simon et Iudas (27 28 oct.)[7]. Zenon (14 febr.). Zoticus, Irenaeus et Hyacinthus (10 febr.)[8].

Exaltatio s. Crucis (14 sept.). Inventio s. Crucis (3 mai.)[9].

Tel était donc l'état du calendrier romain en France pour l'usage liturgique, durant la seconde moitié du VIIIe siècle (750 à 790 environ). Nous avons encore plusieurs exemplaires complets du missel auquel appartient ce calendrier : cinq au moins, s'échelonnant sur toute la période, et provenant de milieux très divers. Vers 790, un peu plus tôt peut-être, le pape Hadrien adressa à Charlemagne qui l'avait sollicité le missel grégorien revisé par ses soins et faisant loi alors à Rome. Il fallut quelques expédients pour faire adopter ce nouveau livre dans l'empire ; mais il paraît qu'un siècle durant le pur sanctoral grégorien fut seul en faveur

---

dans le missel romain du VIIe siècle (n'étant d'autre part ni dans *Gel* ni dans *Greg*). Leur absence de *Gel*² est défavorable à cette solution. Il y aura eu plutôt une infiltration particulière dont la source précise est à rechercher.

1. « Depositio » dans le *Comes* au lieu de « natale ».

2. Voir plus haut, au propre gélasien, Cyrinus et ses compagnons.

3. Dans le *Comes* au 21 mars : détail intéressant dont il faut rapprocher les indications de D. H. Quentin concernant les martyrologes et les bréviaires hiéronymiens (cf. *Rec. Bénéd.*, XX, 1903, p. 367 ss.). On sait, aussi bien, que l'histoire des fêtes de s. Benoît « reste entièrement à faire » (*ib.*, p. 371).

4. Fête interpolée dans notre manuscrit de *Gel*.

5. C'est la date donnée d'accord par le *Comes* et les missels de Gellone et d'Angoulême ; le missel de St.-Gall marquerait le 22 octobre, et celui de Rheinau le 17, d'après M. Wilson.

6. La vigile est attestée par tous nos documents, y compris le *Comes*.

7. Même observation.

8. Au total, deux omissions seulement dans le *Comes* : *Rhen.* en présente neuf.

9. Ces deux fêtes méritent une étude spéciale. Elles sont l'une et l'autre dans notre manuscrit de *Gel*, mais par interpolation. La première se trouve aussi dans le missel grégorien d'Hadrien, mais la seule collecte *Deus qui Unigeniti tui* etc., devait être traditionnelle à Rome, c'est-à-dire à dater de la fin du VIIe siècle. Les deux fêtes, en tant que pourvues de messes, appartiennent donc ensemble à la tradition gallicane. Elles sont sans doute antérieures à *Gel*₂, comme la plupart des fêtes de cette catégorie ; c'est néanmoins *Gel* » qui a recueilli toutes ces fêtes diverses célébrées en France au VIIIe siècle, et qui a contribué le plus à leur fortune. Qu'elles soient en majorité romaines quant à l'origine première, il n'importe pas présentement.

Digitized by Google

si nous en jugeons d'après les nombreux missels de ce temps qui nous ont été conservés. Je ne rappelle ces simples données que pour mettre hors de doute la qualité du *Comes* de Murbach. Par l'écriture il se place à la fin du VIIIe siècle ; par sa distribution des leçons il se présente comme une revision de l'ancien lectionnaire romain ; par l'état de la liturgie dont il témoigne il se rattache nécessairement au missel romano-franc du VIIIe siècle.

Il a presque toutes ses fêtes, — les fêtes entremêlées du missel gélasien et du missel grégorien, aussi bien que les fêtes qui constituent l'apport immédiat dudit missel du VIIIe siècle. Les omissions sont négligeables ; le manuscrit de Rheinau (Zurich), un des exemplaires de ce type, en offre un beaucoup plus grand nombre [1]. Les additions [2] et les autres particularités ou différences n'ont pas plus de portée. Bien au contraire, ces variantes font ressortir l'identité du type fondamental. C'est de ce type encore qu'il tient l'arrangement total du « circulus anni » depuis la vigile de Noël à none jusqu'à la fête de l'apôtre s. Thomas, la série continue des dimanches après la Pentecôte, les cinq semaines d'Avent, les douze lectures de la vigile de Pâques et les six de la vigile de Pentecôte [3] : autant de traits distinctifs qui ne permettent pas l'hésitation.

Le *Comes* de Murbach est un lectionnaire destiné à compléter dans la célébration du culte le sacramentaire ou missel revisé du VIIIe siècle. Il reste seulement à en chercher d'autres exemplaires, pour s'assurer mieux de la fixité de son dessin. A le prendre tel qu'il est, il donne le moyen d'apprécier la valeur traditionnelle du lectionnaire inclus dans le *Missale Romanum* [4].

1. Il n'a pas en tout cinquante fêtes.

2. Au sanctoral, s. Remi et s. Germain (1 octobre), s. Léger (2 octobre), la translation de s. Martin (4 juillet), s. Symphorien (22 août). Le missel de Rheinau ne présente comme fête propre que celle de s. Léger, qui est une garantie de sa provenance beaucoup plus précise que le calendrier final. Le missel d'Angoulême a, de même que le *Comes*, la translation de s. Martin, (« natale sci Martini confessoris atque pontificis » [4 juillet]!), mais en outre les quatre fêtes suivantes : s. Cybar (1 juillet), s. Maurice (22 septembre), s. Amand (26 octobre), s. Hilaire (1 novembre). Les missels de St-Gall et de Gellone ont un calendrier tout à fait pur, à ce détail près que le second accorde une fête à s. Jérôme (30 septembre). On peut encore noter que ces deux missels ont la litanie majeure du 25 avril conformément à la tradition grégorienne ; les missels de Rheinau et d'Angoulême la reportent, avec le *Comes*, immédiatement avant l'Ascension, la confondant ainsi avec l'usage gallican des Rogations.

3. Nous les lisons encore malgré l'autorité de s. Grégoire !

4. Aux manuscrits qui forment le groupe bourguignon-rhénan (voir ci-dessus p.31), il faut ajouter celui de Zurich (Kantonalbibliotek, Rheinau 30), déjà plusieurs fois mentionné. L'écriture est bien celle que j'ai dite ; et par suite, ce « sacramentaire à l'usage d'une église indéterminée » — c'est ainsi que le désigne Delisle dans sa classification (*Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 83) — se trouve replacé dans son milieu original, je veux dire la Bourgogne. La place faite à s. Léger dans le sanctoral, pour le reste si réduit, permettait déjà cette supposition. Ces deux observations qui se rejoignent,

Digitized by Google

comme on le voit, ont certainement plus de portée que les remarques auxquelles peut donner lieu l'étrange « martyrologe » fragmentaire des pages 331 à 337.

Note sur l'Antiphonaire de Pamelius. — Dans les dernières pages de ce travail concernant le calendrier liturgique, j'aurais sans doute tiré parti de l'Antiphonaire de Pamelius, si j'avais pu connaître à temps la description que D. H. Peillon vient de nous en donner (*Rev. Bénéd.* XXIX, 1912, p. 418-422). Il est surtout important pour nos études comme témoin de la tradition liturgique grégorienne antérieurement à la réforme d'Hadrien. Avec quelques autres documents du VIIIe siècle, sur lesquels la critique la plus attentive devra s'exercer, il nous offre pour le fond une image relativement précise du missel romain du VIIe siècle ; et nous sommes désormais mieux en mesure, grâce à ces données convergentes, d'établir le caractère d'authenticité du sacramentaire d'Hadrien. Un examen comparatif permettra de déterminer sans trop d'hésitation en quoi cet exemplaire reproduit son modèle, en quoi au contraire il l'a modifié lui aussi, et quelle est enfin la part propre d'Hadrien dans sa réforme. Celle-ci apparaîtra en définitive, il semble bien, respectueuse du passé : une restauration plutôt qu'une révolution. Présentement, c'est assez d'indiquer les éléments du calendrier que l'Antiphonaire de Pamelius — d'après la table qui nous en a été présentée — met en cause. Nous avons à tenir compte et de ses omissions et de ses additions, par rapport à l'état du missel d'Hadrien. Les premières devraient être particulièrement significatives. Malheureusement, plusieurs sont inexplicables, sinon par la faute du copiste ; je veux parler des fêtes de s. Martin (11 novembre), s. Félicité (23 nov.), s. Chrysogone (24 nov.), s. Saturnin (29 nov.), qui appartiennent sans contestation possible au sanctoral grégorien. De même, on est obligé de tenir la rédaction pour suspecte, quand elle passe sous silence le nom de s. Félix (29 juillet) ; une influence de l'ancien gélasien est trop improbable pour qu'on puisse songer sérieusement à l'invoquer. Dès lors, nous ne sommes plus aussi certains que nous le voudrions de la régularité des omissions intéressantes. C'est le cas, notamment, de la vigile de l'Assomption ; on lit après la mention de s. Eusèbe (14 août) un « eodem die » qui est pour le moins suspect. Il reste toutefois que les cinq fêtes suivantes, omises par l'antiphonaire de Pamelius, le sont en même temps par l'Évangéliaire de Wurzbourg : s. Jean Porte latine (6 mai), Déd. de s. Nicomède (1 juin). Transl. de s. Léon (28 juin). s. Pierre aux Liens (1 août), Nativ. de N. Dame (8 sept.). On remarquera que j'ai noté plus haut ces cinq fêtes dans une série spéciale, qui comprend encore, avec les autres fêtes de la Vierge, les fêtes de s. Grégoire, de s. Georges, du Panthéon et de s. Urbain, toutes quatre inconnues à l'Évangéliaire de Wurzbourg. Une dernière omission, celle de l'Exaltation de la Croix, est tout à fait naturelle d'après ce que j'ai dit dans mon exposé : cette fête constitue une interpolation dans le sacramentaire d'Hadrien. — Les additions que présente l'Antiphonaire de Pamelius, comparé avec le missel du IXe siècle, ont l'avantage d'être parfaitement claires, mais elles sont de plus d'une sorte. Une seule (si l'on réserve la question des dimanches du Temps, réglée d'avance) met en défaut le missel du IXe siècle : la mention de s. Adrien (8 septembre), qui doit être primitive, n'ayant disparu que devant la fête de N. Dame, comme nous nous en doutions déjà. Des neuf additions qui restent, quatre peuvent être considérées ensemble comme gélasiennes, et pour autant comme gallicanes au sens précis du mot, à savoir : d'une part (*Gel*), s. Juvénal (3 mai), et l'octave de s. Laurent (17 août) ; d'autre part (*Gel*^a), s. Mathieu (20-21 septembre) et ss. Simon et Jude (27-28 octobre). Les cinq autres, qui figurent aussi dans l'Évangéliaire de Wurzbourg, sont des fêtes qui ont dû être célébrées à Rome dès le VIIe siècle, qu'elles aient été inscrites ou non dans les livres officiels : s. Pudentienne (19 mai), ss. Prime et Félicien (9 juin), s. Basilide (12 juin), s. Praxède (21 juillet), s. Apollinaire (23 juillet). J'ai mentionné à part ces deux dernières fêtes, le *Comes* de Murbach les attestant de son côté. La deuxième et la troisième se présentent parmi les fêtes du missel gélasien du VIIIe siècle. Toute cette série devra être étudiée à loisir ; mais une chose est acquise : le missel de s. Grégoire n'avait pas ces fêtes, et Hadrien ne les a pas admises. Quant à l'Antiphonaire de Pamelius, on le peut définir du point de vue où nous nous sommes placés : un témoin faiblement interpolé de l'usage grégorien des VIIe et VIIIe siècles.

D. A. WILMART.

Digitized by Google

RÈGLEMENT D'AVOUERIE EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-DENYS EN FRANCE.

L'INSTITUTION de l'avouerie ecclésiastique a fait l'objet de plusieurs travaux récents [1]. Ces études ont mis en lumière tout l'intérêt qui s'attache aux documents se rapportant à l'avouerie seigneuriale, et, spécialement, aux contrats qui intervenaient entre les monastères et leurs avoués. Ces contrats, que l'on appelle règlements d'avouerie, nous fournissent des renseignements, non seulement sur la lutte des monastères contre les empiétements de leurs défenseurs attitrés, mais encore sur l'organisation féodale et sur la situation des populations rurales au Moyen-Age. Ce sont donc des documents précieux ; et il nous paraît utile de publier un règlement d'avouerie qui, à notre connaissance, ne fut jamais étudié, bien qu'il intéressât l'une des abbayes les plus puissantes de l'ancienne France.

Ce document n'est pas un original ; c'est une copie qu'un scribe de Saint-Denys, un moine sans doute, écrivit pour mémoire sur le feuillet de garde d'un manuscrit de son abbaye. Les caractères paléographiques de cette copie permettent d'affirmer qu'elle fut exécutée au XIe siècle. Nous verrons que ce fut sous le règne de Robert II, le Pieux (996-1031), que les difficultés s'élevèrent entre l'abbaye de Saint-Denys et son avoué. On peut donc conclure que la copie est peut-être contemporaine de l'original et que, en tous cas, elle ne peut lui être beaucoup postérieure.

Le manuscrit où elle fut inscrite est bien connu des paléographes, c'est le manuscrit latin 17,371 (Exposition : XIII, 125) de la Bibliothèque Nationale [2]. Le volume comprend plusieurs

---

1. G. BLONDEL, *De Advocatis ecclesiasticis in rhenanis praesertim regionibus a nono usque ad tredecimum saeculum*, Paris, 1892.

E. BONVALOT, *Histoire du Droit et des Institutions de Lorraine et des Trois-Évêchés*, Paris, 1895.

F. SENN, *L'Institution des Avoueries ecclésiastiques en France*. Paris, 1903.

C. PERGAMENI, *L'Avouerie ecclésiastique belge*. Gand, 1907.

2. L. DELISLE, *Le Cabinet des Manuscrits*. Paris. 1868-81. Vol. I, pp. 202 et 431 ; Vol II, p. 240 ; Pl. XXI, n° 2. TH. V. SICKEL, *Prolegomena zum Liber Diurnus*, dans : *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der k. Akademie der Wissenschaften*, Wien, CXVII (1888-9), p. 13.

Digitized by Google

manuscrits complètement indépendants [1]. La première partie (ff. 1-153) nous intéresse seule ; elle contient le commentaire de saint Jérôme sur Jérémie et formait originairement un volume distinct comme le prouve l'état d'usure des anciens feuillets de garde (ff. 1 et 153 V°). A la fin de ce premier manuscrit, au recto du feuillet 153 se trouve une inscription qui permet d'en préciser la date et l'origine. Elle est écrite en belle caroline de même caractère que le corps du volume, mais d'autre main et d'autre encre; elle offre donc tous les caractères d'un original. La voici :

« Quisquis caeleste desiderat regnum,
« Cuncta subplantat uitia mundi.
« Jugum enim Christi imponat sibi,
« Et eius onus tollat suaue.
« Tunc sacros lectitet codices,
« Et ibi fructos [*corr.* fructus] carpat suaues.
« Hoc codicem explanatione in hieremiae,
« domnus et pater fardulfus abba,
« transcribere rogauit.
« Ad opus inclyti martyris dyonisii,
« belgicae lucis.
« Legite perpetim fratres.
« quin immo mementote pro ipso. »

Nous y apprenons que le manuscrit fut écrit pour l'abbaye de Saint-Denys, par ordre de l'abbé Fardulphe (C. 793-806). Le volume était encore dans la bibliothèque du monastère au XVe siècle, ainsi qu'il ressort d'un ex-libris inscrit à cette époque sur le premier feuillet de garde [2].

Nous n'avons pas à nous occuper de l'histoire ultérieure du

---

1. Manuscrit sur parchemin (319 × 221 mm.); 202 ff.; reliure de maroquin vert. Voici la composition du volume d'après L. DELISLE (*Inventaire des Manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds*, Paris, 1871, p. 43) :

1° Hieronymus in Jeremiam, VIII s.

2° (154-177). Fragment d'une compilation des Vies des Pères, suivie de Enchiridion B. Sixti (169 V°); — de mysterio (?) sacerdotali (175). — XI s.

3° (178-193 V°). Fin du Liber Sententiarum (178). — Libri I et II instructionum, auctore Junilio (180 V°). — IX s.

4° (194-202). Fragment du traité de Paschase sur l'Eucharistie (194). — De Romano ordine (198) V°). — XII s. — N.-D.

2. Voici les différents ex-libris qui se trouvent au premier feuillet de garde, et qui permettent de reconstituer l'histoire du manuscrit. Nous les rangeons par ordre chronologique :

1° F, ✠.

2° « *Iste liber est beati dyonisii* » [M. S. XIV ?].

3° X. XIII^xx. XVI.

4° *Ant. Loisel.*

5° *Notre-Dame, n° 34, 2 (Olim B. 6.).*

D'après L. DELISLE (*Le Cabinet des Manuscrits ;* vol. 1, p. 203), la troisième côte y fut inscrite à Saint-Denys au XVe siècle.

Digitized by Google

manuscrit [1] : il nous suffit d'avoir établi ce double fait que la première partie du manuscrit latin 17,371 formait originairement un volume distinct, écrit pour Saint-Denys, à l'époque de Charlemagne, et qu'il était encore conservé à l'abbaye au XVe siècle. Il en sortit probablement lors de la ruine de la bibliothèque pendant les troubles du XVIe siècle.

Il résulte de cela que ce dut être à l'abbaye même de Saint-Denys [2] qu'une main du XIe siècle copia, au verso du feuillet qui porte l'inscription de Fardulphe (f° 153 V°), un document que le monastère avait obtenu à cette époque de la justice du roi. On voit de suite l'importance que présente cette constatation pour la critique du règlement d'avouerie qui fut ainsi transcrit et que nous publions ici :

***

« In ulliaco et ceriis duabus sancti dyonisii uillis, Heilo aduocatus ipsa-
« rum, ista facere consueuerat : Siluam nostram cum suis uiolenter incide-
« bat. Et in ea porcos suos sine iussu mittens, nec etiam pasnaticum
« soluebat. Prata nostra et uillanorum, equi sui pascebant. Preterea uilla-
« num qui mansum unum aut dimidium tenebat, pastum sibi cum uiginti
« aut pluribus equitibus soluere cogebat. Postea uero ab hospitibus in ipsis
« mansis degentibus panem unum et gallinam unam, sextariumque uini
« sicut ab aliis accipiebat. Si autem mansus in fraustum ueniebat, ab eis qui
« eos laborabant aduocationem accipiebat. Culcitas rusticorum ad bellum
« montem castrum portari faciebat. Ad idem castrum eos conuocabat, et
« ibi iustificabat. Ad faciendum fossatum ipsius castri, omnes ire compel-
« lebat. Jumenta eorum quocumque uolebat, ducebat. Boues in usus suos
« arare faciebat, et ex eis uinum et annonam suam quo uolebat ducebat.
« Haec et alia multa mala faciebat pro quibus ad curiam placito conduc-
« tus, atque conuictus talia iniuste egisse, legaliter in conspectu Rodberti
« regis et principum eius emendauit, et quia numquam ea repeteret iura-
« uit. Factum est etiam cyrographum de eis quæ accipere in prefatis uillis
« concessum est illi ; tale :

« In ulliaco ; consuetudo est aduocati ut de uno quoque manso quem
« rusticus deseruierit : habeat VI sextarios auene et IV sextarios uini,
« totidemque panes et gallinas, et de hospitibus eorum nichil postea acci-
« pit. De mansis quos habent ad censum : tantummodo VI sextarios
« auene ; et si mansus uenerit in faustum, nihil postea habebit nisi a uil-
« lanis qui ibi manserint, qui tantum soluere debebunt quantum ceteri
« hospites, unum sextarium auene et alterum uini, et panem unum, et
« pullum ; et si hospes abierit, nichil postea habebit ; et si qua jumenta in
« eadem fuerint uilla, conducere potest ea ipse aduocatus ad regalem

1. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, locis citatis.

2. La nature même du document indique d'ailleurs suffisamment que la copie est l'œuvre d'un moine de Saint-Denys : nul autre n'avait intérêt à conserver cet acte.

Digitized by Google

« hostem, et si uixerint, debet reducere et reddere, si perierint : soluere ; « et si in ipsa uilla deinde aliquid acceperit : ex hoc quod [1] de eadem uilla « debet habere, prius soluat quam nichil inde recipiat ; et de legibus que « ad uicariam pertinent : medietatem habere debet, et nichil amplius.

« In ceriis consuetudo est aduocati ut de mansis quos rustici tenent aut « pro censu aut pro seruitio, habeat VI sextarios auene, et si mansus « uenerit in fraustum, nichil postea habebit nisi a uillanis qui ibi manse- « rint, qui tantum soluere debebunt, quantum ceteri hospites, unum sexta- « rium auene, et si hospes abierit, nichil postea habebit ; et semel in anno « de hospitibus habeat unum placitum ; et de minutis hospitibus una die « manoperam in anno ; et infra uillam de legibus que ad uicariam perti- « nent habeat medietatem ; et quartam partem eius terre que non est « diuisa ; et si in ipsa uilla postea aliquid acceperit sic faciat de ea ut « dictum est de ulliaco.

« Istius cyrographi medietas penes nos seruatur. Altera uero Iuoni « comiti a rege commissa est. His ita compositis : uuirpiuit Olricus epis- « copus qui easdem aduocationes beneficio regio possidebat, et Isembar- « dus frater eius, necnon et prefatus Iuo atque Gozfredus filius ipsius « quibus predictus episcopus eas dederat, quoniam deinceps preter quod « statutum est ut scripsimus, aliquid non usurparet. »

***

Notre texte comprend trois parties : d'abord, un exposé des injustices dont l'avoué de Saint-Denys se rendait coupable sur les terres confiées à sa garde ; ensuite, un résumé du jugement royal qui délimite ses droits et précise les redevances auxquelles il peut prétendre ; enfin, le scribe anonyme note avec soin la soumission des intéressés.

Les biens en litige sont deux *villae* de Saint-Denys : *Ulliacum* et *Ceriae* ou *Cerii*. Elles étaient situées non loin du *castrum Belli Montis*, puisque l'avoué prétendait y attraire comme justiciables, les tenanciers de ces terres, et les y amener pour travailler aux fortifications. Si nous nous reportons au pouillé de Saint-Denys, publié en 1706 par Dom Félibien [2], nous voyons que l'abbaye royale possédait encore au XVe siècle, le droit de présentation aux églises paroissiales « *de Vulliaco* » et « *de Ciris* », toutes deux au diocèse de Beauvais. Ayant ainsi fixé la région où se trouvaient les propriétés en question, nous pouvons identifier le *Castrum Belli*

1. Quod od de

2. D. Félibien, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denys en France*. Paris, 1706, p. CCXXI. Il ne nous fut pas possible de faire des recherches dans les cartulaires de l'abbaye qui sont encore tous inédits. Pour l'indication de ces cartulaires cf. Dom Beaunier. *Recueil historique*, Éd. de : *La France Monastique*. Vol. I, Province ecclésiastique de Paris. Paris, 1905. p. 26.

Digitized by Google

Montis avec Beaumont-sur-Oise (Oise ; arr. de Pontoise), *Ulliacum* avec Ully-Saint-Georges (Oise ; arr. de Senlis), *Ceriae* ou *Cerii* avec Cires-lès-Mello (Oise ; arr. de Senlis).

Quant aux personnages qui interviennent dans l'acte, il y a d'abord l'avoué en cause : *Heilo advocatus*. Ce nom de Heilo est le seul renseignement que nous fournisse le document. On le retrouve deux fois, au 20 mai et au 26 août, dans l'obituaire de Saint-Denys [1]. Il serait hasardeux de vouloir l'identifier avec le chevalier Heilo qui, en 1037 fonda l'église de Saint-Barthélemy à Beauvais [2]. Mais Heilo, quel qu'il soit, ne possédait l'avouerie qu'en sous-ordre. Nous apprenons, en effet, dans la troisième partie du document que l'avouerie de ces deux *villae* de Saint-Denys, était à la nomination du roi. Celui-ci y avait nommé « *Olricus episcopus... et Isembardus frater ejus.* » Il s'agit ici d'Odolric, évêque d'Orléans (1021-1033) [3], dont on connait les relations avec Robert le Pieux [4], et de son frère, Isembart de Broyes [5]. Mais l'évêque et son frère avaient cédé leurs droits au comte *Ivo* et à son fils *Gozfredus*. Ces deux personnages sont les seigneurs de Beaumont-sur-Oise : comte Yves I et son fils, Geoffroi de Beaumont. Le premier souscrit en 1025, à Paris, un règlement d'avouerie [6] ; il signe, en 1028, une charte de Robert le Pieux en faveur de l'abbaye de Coulombs [7] ; en 1044, il figure parmi les signataires d'une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés [8] ; en 1045, il assiste au synode de Paris [9] ; enfin, en 1050, il est présent à l'ouverture des châsses de Saint-Denys et de ses compagnons [10]. Quant à Geoffroy de Beau-

1. A. Molinier et A. Longnon, *Obituaires de la Province de Sens*. Vol. I. Paris, 1902, pp. 317 et 324.

2. F. Soehnée, *Catalogue des Actes d'Henri Ier*. Paris, 1907, pp. 41-2. « N° 49, 1037. « Palais de Compiègne. Henri Ier, à la prière de Dreu, évêque de Beauvais, approuve la « fondation faite par Heilo, chevalier de l'église de Saint-Barthélemy, dans l'enceinte de « Beauvais, et confirme, en les énumérant, les possessions données par ledit Heilo aux « chanoines établis en cette église. »

3. *Gallia Christiana*. Vol. VIII. Paris, 1744, coll. 1434-7.

4. Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*. Paris, 1885, pp. 185-6, 327 et ss., 353.

5. Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*. Vol. II. Paris, 1726, p. 338.

6. M. Guérard, *Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Paris*, dans : *Collection des Cartulaires de France*. Vol. IV. Tome Ier. Prris, 1850, p. 325. Cette identification n'est que probable.

7. Le P. Anselme, *o. c.*, Vol. VIII. Paris, 1733, p. 396.

8. Le P. Anselme, *ibid.*

9. R. Poupardin, *Recueil des Chartes de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés*. Vol. I. Paris, 1909, pp. 93-5. Cette identification n'est que probable.

10. Le P. Anselme, *ibid.*

Digitized by Google

mont, nous le voyons signer deux chartes de Philippe Ier, l'une en 1066 [1], et l'autre en 1067 [2].

L'identification de ces personnages permet d'établir approximativement l'époque où fut promulgué le règlement d'avouerie entre l'abbaye de Saint-Denys et son avoué Heilo. Elle va de l'élévation d'Odolric au siège d'Orléans (1021) à la mort du roi Robert (1031). Ce fut donc au temps de l'abbé Vivien (997-1049) que l'abbaye de Saint-Denys obtint du roi un jugement en sa faveur. On sait que Robert le Pieux eut toujours une grande dévotion à saint Denys ; il fréquentait assidûment le monastère et allait jusqu'à chanter au chœur avec les moines [3]. Le roi avait aussi en grande estime l'abbé Vivien qu'il appelle dans une charte : « vir magnae prudentiae et industriae » [4]. Il est donc tout naturel de voir Robert prendre sous sa protection l'abbaye de Saint-Denys que gouvernait Vivien. D'ailleurs, le roi qui mérita le surnom de Pieux aimait à intervenir en faveur des monastères dans leurs luttes contre les avoués. C'est ainsi qu'il défendit, contre leurs seigneurs-avoués, les abbayes de Fleury, Corbie, Saint-Germain-des-Prés et le monastère du Der [5].

***

Si l'on peut ajouter foi à ce que dit notre texte sur les sévices exercés par l'avoué Heilo dans le domaine abbatial, il faut reconnaître que l'intervention royale était plus que justifiée. L'avoué considérait les terres de l'abbaye comme sa propriété privée. Il coupait le bois dans la forêt ; il envoyait ses chevaux dans les prés et ses porcs à la glandée sans vouloir payer pour cela aucune redevance. Mais s'il causait du tort aux moines, il pressurait encore davantage les tenanciers. Il se servait de leurs bœufs et de leurs chevaux pour son usage personnel et pour ses charrois. Il leur imposait des corvées arbitraires, les forçant, par exemple, à creuser les fossés de Beaumont. En outre, il exigeait d'eux des redevances exagérées, comme nous le verrons en analysant les droits que lui confère le nouveau règlement. Notons seulement qu'il prétendait se faire apporter à Beaumont le tribut spécial qu'acquittaient les tenanciers lorsque leurs seigneurs entreprenaient un voyage ; d'après

1. Le P. Anselme, *o. c.* vol. VIII. Paris, 1733, p. 396.

2. M. Prou, *Recueil des Actes de Philippe Ier*. Paris, 1908, pp. 86-91. Nous n'avons pu trouver, dans les bibliothèques de Rome, l'ouvrage de Doubet d'Arcq : *Recherches... sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, cité par Mr Prou, *o. c.*, p. 307.

3. Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*. Paris, 1706, pp. 116-120.

4. *Gallia Christiana*. Vol. VII, Paris, 1744, p. 363.

5. F. Senn, *L'Institution des Avoueries ecclésiastiques en France*. Paris. 1903, pp. 68-9.

Digitized by Google

le règlement du roi, l'avoué n'aura aucun droit à pareille redevance. Enfin, l'avoué s'arrogeait les fonctions de justicier. Le règlement lui donnera, il est vrai, une partie de la *vicaria*, c'est-à-dire des sommes que rapporte l'exercice de la justice : mais il ne lui reconnaîtra qu'un droit de justice très limité ne laissant sous sa juridiction que les hôtes de l'une des deux *villae*.

Pour mettre fin à ces exactions, l'abbaye obtint que son avoué fût attrait au plaid royal. En présence du roi Robert, Heilo fut convaincu des injustices qu'on lui reprochait ; il promit sous serment de s'amender et l'on dressa un acte authentique des droits qui lui étaient reconnus.

*
* *

Ces droits n'étaient pas les mêmes dans les deux *villae*. Pour être à même de les mieux apprécier nous les diviserons d'après les quatre principales sources de revenus.

1° L'avoué recevait, dans la villa de Cires, la jouissance du quart des terres non-amansées. A Ully, il n'avait rien de semblable.

2° Quant aux corvées, à Cires, l'avoué avait droit à une journée de travail de la part des tenanciers les plus pauvres : « *de minutis hospitibus* ». A Ully, il n'obtenait aucune manœuvrée, mais il avait le droit de conduire à l'ost royal les chevaux des tenanciers, à charge toutefois de les ramener et, en cas de perte, d'indemniser les propriétaires.

3° Pour les droits de justice, l'avoué percevait dans les deux domaines, la moitié de la *vicaria*, provenant des amendes et confiscations. D'après le règlement d'Ully, il n'était pas appelé à rendre la justice. A Cires, au contraire, il était obligé de tenir un plaid chaque année pour y juger les *hospites*.

4° Restent les redevances en nature qui formaient le plus clair des revenus de l'avouerie. Elles sont proportionnelles à la richesse, ou pour mieux dire, à la pauvreté des manants qui occupaient les terres. Le document semble faire une distinction entre trois catégories de vilains qui auraient formé comme trois classes dans la population agricole. Il y avait d'abord — et c'étaient les plus riches — les tenanciers des manses. Ils se subdivisaient en deux espèces différentes d'après qu'ils avaient leur tenure *pro servitio* comme serviteurs de l'abbaye [1], ou *pro censu* comme simples locataires.

1. Nous écartons ici le sens du service militaire que le mot servitium a généralement lorsqu'il est employé seul. cf. Du Cange, *Glossarium med. et inf. Latinitatis*. Ed. Favre, vol. VII ; Niort, 1886, col. 448 et 452.

Digitized by Google

Notre texte les appelle tantôt *rustici* et tantôt du nom générique de *villani*.

Dans le domaine de Cires, tous les tenanciers des manses, serviles et censiles, étaient tenus de fournir à l'avoué 6 setiers d'avoine. A Ully, les manses censiles payaient cette même redevance de 6 setiers d'avoine. Mais les manses serviles fournissaient en outre 6 setiers de vin, 6 poules et 6 pains.

Avant l'intervention du roi, l'avoué Heilo exigeait des tenanciers qui occupaient un manse ou même un demi-manse, un tribut qu'il est difficile d'évaluer exactement mais qui était certainement beaucoup plus élevé. Notre texte le désigne ainsi : « pastum sibi cum « viginti aut pluribus equitibus solvere cogebat. »

Après les tenanciers qui exploitaient les manses, venaient les *hospites* qui occupaient certaines parties de ces mêmes manses. Ces hôtes étaient tenus à la prestation annuelle d'un setier d'avoine à Cires, d'un setier d'avoine et d'un setier de vin plus un pain et un poulet à Ully. Mais dans le domaine d'Ully les hôtes des manses serviles ne payaient aucune redevance à l'avoué.

Le règlement d'avouerie était donc plutôt défavorable aux hôtes des manses censiles d'Ully, puisque l'avoué Heilo n'exigeait d'eux précédemment qu'un setier de vin, une poule et un pain.

Les deux classes de cultivateurs dont nous venons de parler, les tenanciers de manses et certains de leurs hôtes, n'étaient pas, à ce qu'il semble, attachés à la glèbe. En effet, pour les uns et pour les autres, le règlement prévoit le cas où leurs terres seraient abandonnées des tenanciers et tomberaient en jachère.

Il n'en va pas de même d'une troisième catégorie de paysans que le texte nous laisse entrevoir. Ces derniers étaient aussi rangés dans la catégorie des hôtes, mais ils continuaient à habiter les terres du manse lorsqu'elles étaient délaissées par les autres classes d'exploitants. Si ces vilains demeuraient ainsi sur des terres en friche, il faut croire qu'ils y étaient contraints et forcés. Ils auraient donc été les véritables serfs attachés à la glèbe. C'était eux sans doute qu'on désignait sous le nom de *minuti hospites* et qui étaient tenus à des corvées spéciales, comme les manœuvrées. Pour les redevances, ils avaient les mêmes obligations que les autres hôtes.

Parmi les exactions que l'on reprochait à l'avoué Heilo et auxquelles le nouveau règlement devait mettre fin, il en était une qui regardait ces hôtes spéciaux de terres en friche. Heilo exigeait d'eux un droit d'avouerie : « *advocatio* », qui n'est pas autrement spécifié mais qui est considéré comme injustifiable.

Digitized by Google

***

Telles étaient, en résumé, les dispositions qui réglaient l'avouerie de Saint-Denys dans les domaines de Cires et Ully. Les droits qu'on y fixait, étaient basés, dit le texte, sur la consuétude. Ils étaient sanctionnés par la clause finale : si l'avoué percevait sur les *villae* plus que les revenus fixés par le règlement, il était forcé de restituer ce surplus avant de pouvoir exiger aucune redevance, même légitime. Les seigneurs-avoués furent obligés de se conformer au jugement du roi. L'évêque Odolric et son frère Isembart, qui tenaient du roi l'avouerie des deux *villae*, y renoncèrent encore une fois en faveur des comtes de Beaumont. Ceux-ci promirent à leur tour de respecter le nouveau règlement. En foi de quoi le règlement fut consigné dans une charte royale que notre texte nomme un chirographe.

Le mot de chirographe est employé ici dans le sens strict de charte-partie. Nous voyons, en effet, que la charte contenant le règlement, fut divisée en deux parties : une moitié fut conservée dans les archives de l'abbaye et l'autre fut remise au second intéressé, le comte Yves de Beaumont. Le fait mérite d'être relevé, car la plus ancienne charte-partie que renseigne Giry [1], est un acte sans date de Philippe Ier. M. Prou en a publié une autre qui date de 1070 [2]. Dans le catalogue des diplômes de Robert le Pieux [3], il n'est fait mention d'aucun chirographe. Le règlement d'avouerie de Saint-Denys serait donc le plus ancien exemple connu de cette forme de diplômes. Nous n'en possédons, il est vrai, qu'une copie résumant une partie de la charte, la *disposition*. Mais peut-être pourra-t-on retrouver l'original dans les archives de Saint-Denys qui nous sont conservées [4]. On verrait alors si le scribe qui copia notre texte sur le feuillet d'un manuscrit, mérite créance pour l'exposé des vexations auxquelles se livrait l'avoué de Saint-Denys et pour la délimitation des droits que l'abbaye royale reconnaissait à son avoué.

Paul LIEBAERT

1. A. GIRY, *Manuel de Diplomatique*. Paris, 1894, pp. 510 ss. R. GIARD, *Note sur une ancienne charte-partie*, dans : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LXI (1900), pp. 201 ss.

2. M. PROU, *Recueil des Actes de Philippe Ier*. Paris, 1908, nos 48-49, pp. 130-134.

3. R. PFISTER, *Etudes sur le Règne de Robert le Pieux*. Paris, 1885, pp. LXII-LXXVI.

4. DOM BEAUNIER, *Recueil historique*. Ed. de : *La France monastique*. 1 Vol. I, Paris, 1905, pp. 24 ss.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE LIÉGE.

(Suite [1]).

FRANÇOIS CHAILLET, évêque de Chalcédoine, O. S. F. 1505-1525.

FRANÇOIS Chaillet, bachelier en théologie, frère mineur de la Province de Lorraine, fut gardien du couvent de Verdun [2]. Il fut élevé à la dignité d'évêque de Chalcédoine le 17 mai 1504, signa son obligation le 5 août 1505 et paya son service le 8 octobre suivant :

Dicta die [die quinta augusti 1505] D. F. Calleti electus Calcedonensis obligavit se camere apostolice pro balista dicte ecclesie, que in partibus infidelium existit, ratione provisionis et prefectionis de persona sua eidem ecclesie per bullas S. Dom. Julii pape II sub dat. XVI kal. junii anno primo.

En marge : die 8 octobris 1505 solvit fl. 10 pro ecclesia [3].

L'attestation en est donnée dans les *Introitus* :

Die VIII octobris MDV habuit [Thesaurarius] similiter florenos decem auri de camera a Domino Francisco Callocti pro balista ecclesie Calcedonensis per manus Jo. Francisci Martelli..... fl. XIII bol. 39 [4].

Les comptes de la ville de Bois-le-Duc mentionnent la présence du suffragant en 1506-1507 [5].

Le 17 mai 1507, il assista au sacre d'Erard de la Marck, évêque de Liége, à Tongres [6].

---

1. Voir plus haut, p. 304-338.

2. Wadding, *Annales*, t. III, p. 390 ; t. XV, p. 289 ; Ernst, p. 156-157. Garampi signale dans ses Schede les lettres de dispense de résidence et de faculté de tester accordées par Jules II (*Reg. Later.* Anno 7, t. XXVII, f. 131 ; a° 9°, t. VI, f. 133, 134). Le volume des *Reg. Lateran.* où se trouvait la bulle de nomination manque aujourd'hui.

3. Archives Vatic., *Obligat.* 88, f. 34v.

4. Ib., *Intr. et Exit.* 536 (R. C. 750), f. 91v.

5. R. A. van Zuylen, *Inventaris der archieven van de stad 's Hertogenbosch chronologisch opgemaakt en de voornaamste gebeurtenissen bevattende.* Stads rekeningen van het jaar 1399-1800. I deel, 1399-1568. 's Hertogenbosch, 1868, p. 120.

6. *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. VIII, p. 16.

Digitized by Google

Le 7 mai 1508, il consacra le maître-autel de l'église de Limbourg [1].

Le 18 juin suivant, le suffragant consacra l'église de Eysden, puis, l'après-midi, administra le sacrement de confirmation, mais comme le peuple ne voulait pas garder l'ordre, l'évêque se retira, bravant la colère du peuple qui voulait le tuer [2].

Le 19 mars 1509, il constitua des procureurs en cour de Rome pour défendre contre Louis de Chokier ses droits à une pension sur l'église paroissiale de Ghenck [3].

Le 19 octobre suivant, il est cité parmi les témoins d'une réquisition adressée aux chapitres des églises secondaires de Liége [4].

En 1510, il fit, avec l'archidiacre Pierre de Cortenbach, la visite de l'église paroissiale de Meerhout [5].

La même année, eut lieu la consécration de l'église de N.-D. de Nazareth à Waalwijk [6].

En 1511, il assista à la fête de S. Martin à la collégiale de Liége [7].

Le 4 juillet 1513, il consacra l'autel de S. Michel et de la Ste-Vierge dans l'église de N.-D. à Aix-la-Chapelle [8].

Le 8 octobre suivant, il fut chargé, avec l'évêque de Cyrène, de recevoir, au nom du pape, le serment de fidélité du nouvel abbé de Prüm, Guillaume de Manderscheidt [9].

Le 2 août 1514, il consacra l'autel de Ste-Anne dans l'église de l'abbaye de Tongerloo [10]; le lendemain l'église paroissiale avec trois autels [11]. Le 1er du mois, il avait consacré l'autel dans la chapelle du refuge de l'abbaye à Duffel [12]. Nous donnons l'acte de cette consécration conservé aux archives de Tongerloo :

Universis et singulis presentes litteras visuris, lecturis et audituris Franciscus Challeti, ordinis minorum, sacre theologie bacalarius, Dei et aposto-

---

1. *Bull. de la Soc. verviétoise d'archéol. et d'histoire*, t. IX, p. 229.
2. Archives de St-Martin à Liége. Reg. 464-1889 (note due à Mgr Schoolmeesters).
3. Archives de l'État à Liége. Fonds de St-Lambert, Secrétariat (*Décisions capitulaires*), t. 112, f. 198-198v ; *Analectes*, t. VI, p. 234.
4. Cauchie et Van Hove, *Documents concernant la principauté de Liége*. Bruxelles, 1908, t. I, p. 159.
5. *Ib.*, p. 192.
6. Foppens, *Historia episcop. Sylvaeduc.*, p. 313.
7. Comptes de St-Martin (note due à Mgr Schoolmeesters).
8. Bock, *Rheinlands Baudenkmale. I Nicolai Kapelle zu Aachen*, p. 20 ; Barbier de Montault, *Œuvres complètes*. Poitiers, 1895, t. X, p. 108.
9. Hergenröther, *Regest. Leonis X*, n. 4897.
10. W. Van Spilbeek, *De Abdij van Tongerloo*. Lierre, 1888, p. 286.
11. Ib., p. 289.
12. Ib., p. 395-396.

Digitized by Google

lice sedis gratia episcopus Calcedonensis, Reverendissimi in Christo patris et domini, domini Erardi de Marcka, eadem gratia episcopi Leodiensis in pontificalibus vicarius, notum facimus quod nos altare materialiter constructum in capella seu oratorio domus Reverendi Patris et domini, domini Antonii Sgrooten, abbatis monasterii de Tongerloo, infra parochiam de Duffell site, in honorem et sub vocabulo Omnipotentis Dei ejusque Genitricis beate Marie Virginis ac Sancte Anne, necnon Sanctorum Petri Apostoli et Anthonii Confessoris solempniter et publice dedicavimus et consecravimus et nonnullas sanctorum reliquias in predicto altari posuimus et inclusimus, necnon dedicationem ipso die beati Petri apostoli ad vincula singulis deinceps annis perpetuis futuris temporibus celebrandam et observandam fore precepimus et publicavimus, adhibitis solempnitatibus omnibus et singulis in et circa premissa debitis et consuetis. Cupientes igitur ut altare hujusmodi jugiter veneretur et congruis decoretur honoribus, omnibus et singuli Christifidelibus utriusque sexus personis spiritualibus, regularibus et secularibus, vere penitentibus et confessis qui dictum altare in dedicatione perracta, necnon in sanctorum et sanctarum supranominatarum festivitatibus diebus seu per eorumdem octavas devote visitaverint, missas in altari hujusmodi celebraverint vel audierint, aliisque divinis officiis interfuerint, aut ad dictum altare in edifitiis et structuris conservandis pietatis opera impenderint, aut ad ornamenta seu luminaria aliasve ad dicti altaris decorem et detencionem manus porrexerint adjutrices, pro singulis vicibus, quibus premissa seu eorum aliqua fecerint de omnipotentis Dei misericordia prefatorumque sanctorum patrocinio confisi octonaginta dies indulgentiarum, videlicet vice, loco, nomine et ex commissione speciali Reverendissimi domini et domini episcopi et ducis Cameracensis quadraginta, necnon de apostolica nobis commissa auctoritate totidem dies de injunctis eis penitentiis misericorditer relaxamus, rogantes omnipotentem Deum totius pietatis et clementie ut has nostras indulgentias, quas perpetualiter duraturas concessimus, ratas habeat et gratas. Presentibus et astantibus una cum notario nostro subscripto, supranominato Reverendo Patre abbate ac honorabilibus viris domino Nicolao Vander Elst presbytero, Petro Itulsen, Henrico Wisenaken, Waltero Wilhelmi et Johanne Martini clerico aliisque personis premissa omnia et singula videntibus et audientibus. In cujus rei testimonium presentes litteras per notarium confici et conscribi, illasque sigilli nostri appensione duximus communiri. Datum anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, mensis augusti die prima.

de mandato domini episcopi suffraganei. J. Henricus de Campo not. [1].

Le 30 mars 1521, le suffragant bénit la croix placée sur le nouveau chœur de St-Martin à Liége [2].

Le 14 juillet 1522, il consacra la chapelle de Ste-Marguerite à

1. Fragment de sceau. Copie due à l'obligeance de M. W. Van Spilbeeck, chanoine de Tongerloo. La date de la copie diffère, comme on le voit, de celle qu'a donnée par erreur l'auteur de l'*Histoire de Tongerloo*.

2. *Leodium*, 1910, p. 143.

Digitized by Google

Louvain[1] et, la même année, l'église de l'abbaye de la Vignette dans cette ville[2].

Le 11 septembre 1524, il donna la bénédiction à Georges Sarens, abbé de Boneffe[3].

François Chaillet consacra l'autel de S. Lambert dans l'église de Waldfeucht, mais l'état délabré du parchemin ne permet pas de déchiffer l'année[4].

L'évêque de Chalcédoine mourut en 1525 et son corps fut enterré dans la chapelle du Sépulcre à Verdun[5].

PIERRE VAN DEN HENDE, évêque de Darie, O. Erem. S. Aug.
1525-1537.

Pierre Van den Hende *(a Fine)*, né à Eecloo, d'une famille notable citée dans les comptes de la ville dès 1341, entra jeune encore chez les Ermites de S. Augustin au couvent de Bruges et fit son doctorat en théologie à Paris en 1516[6].

Le 18 juin 1517, il fut nommé visiteur provincial. En 1523, envoyé comme définiteur au chapitre général, il rentra en Belgique le 16 juillet, et, l'année suivante, dans le chapitre tenu à Wesel, vers la fin de juillet, il fut élu provincial[7].

Il fut promu évêque de Darie le 7 juin 1525[8] en qualité de suffragant de l'évêque de Liége, Erard de la Marck, et fut sacré dans l'église des Augustins de Bruges[9].

Le 30 novembre 1525, il consacra l'église abbatiale d'Aulne et sept autels ; le premier décembre, il bénit le cimetière et, le lendemain, consacra la chapelle de l'infirmerie[10].

---

1. Van Even, *Louvain monumental*, p. 235.
2. Ib., p. 269.
3. *Gallia christ.*, t. III, col. 600 ; Croenendael, *Cronicque... du pays et conté de Namur*. éd. de Limminghe, p. 477 ; *Annal. de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, p. 103; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 67.
4. *Annalen des histor. Vereins f. den Niederrhein*. Beiheft VI, 1902, p. 198 ; Tille et Krudewig, *Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz*. Bonn, t. II, 1904, p. 198.
5. Wadding, *l. c.* ; Ernst, p. 156,
6. Crusenius, *Monasticon Augustinianum*, c. 37 ; Tombeur, *Provincia Belg. Ord. Eremit. S. Augustini*, p. 69, 126, 166 ; Elsius, *Encomiasticon Augustin.*, p. 566 ; Ernst, p. 157-161 ; Keelhof, *Histoire de l'ancien couvent des Augustins de Bruges*. Bruges, 1869, p. 202-203 ; F. H. d'H. *Quelques notes supplémentaires à l'Histoire des couvents des Ermites de St-Augustin à Gand et à Bruges (Annal. de la Soc. d'Émulation de Bruges*, 3e série. t. V. 1870, (t. XXII), p. 305-310).
7. Keelhof, p. 203.
8. Act. Consist. 3, f. 67 ; Eubel, *Hierarchia cathol.*, t. III, p. 201.
9. Ernst, p. 157 ; Keelhof, p. 202.
10. *Chronicon Alnense* de D. Norbert Herset, p. 23.

Digitized by Google

Le 10 septembre 1526, il consacra un autel dans le chapitre du monastère des Célestins à Heverlé ; le lendemain, l'église et trois autels, et, le 10 octobre 1527, quatre autres autels [1].

Le 25 mai 1527, il consacra l'église des Augustins de Liége et les autels, bénit le cloître, le chapitre et le cimetière ; le 28 mai, il bénit la sacristie et en consacra l'autel [2].

Le 9 janvier 1530, il consacra l'autel des SS. Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste à N.-D. de Tongres [3].

Le 6 février suivant, le suffragant consacra le nouveau chœur de St-Martin de Liége. Le 9, le chapitre lui députa le doyen et plusieurs chanoines pour aller le remercier et s'accorder avec lui pour les honoraires qui lui étaient dus, à lui et à ses serviteurs, « pro conservatione honoris nostri et ecclesie [4] ».

Le 19 avril de la même année, il bénit l'abbé Arnold Streyters de Tongerloo [5].

Le 9 juillet 1533, il consacra l'église du monastère de Boneffe [6].

Le 15 octobre de la même année, il consacra le maître-autel de l'abbaye de St-Trond; le 13, l'autel du doxal et, le 14, l'autel près des orgues [7].

Le 4 août 1534, il consacra la chapelle de N. D. à Léau [8].

La même année, le suffragant consacra la chapelle de l'hôpital de Namur [9].

Le 28 juin 1535, il consacra l'église et les autels du monastère des Croisiers de Colen [10].

Les comptes de la ville de Bois-le-Duc mentionnent la présence du suffragant de Liége, auquel on offrit le vin d'honneur, en 1535-1536, 1536-1537 [11].

Est-ce lui qui consacra, le 25 juillet 1537, l'église des Domini-

---

1. Nicolas de la Ville, *Heverlaea Caelestina*, p. 62-63 ; Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. II, p. 151-152.

2. Ernst, p. 158.

3. Thys, *Le Chapitre de N.-D. à Tongres (Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 4e série, t. IV (44), p. 115, 538). Anvers, 1888, t. II, p. 115, 538.

4. Comptes de St-Martin (Note due à Mgr Schoolmeesters).

5. W. Van Spilbeeck, *De Abdij van Tongerloo*, p. 309.

6. Croenendael, *Cronicque*, p. 477 ; Galliot, *Histoire... du comté de Namur*, t. IV, p. 248 ; *Gallia christ.*, t. III, col. 600 ; *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VIII, p. 90 ; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 68.

7. *Bull. de la Soc. d'art. et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XVI, 1907, p. 217-218 ; J. Brassinne, *Analecta Leodiensia*. Liége, 1907, p. 217-218.

8. Beta, *Zout-Leeuw*. Tirlemont, 1888, t. II, p. 149.

9. *Analectes*, t. II, p. 104 (d'après les Comptes de la ville de Namur).

10. Hermans, *Annales ord. S. Crucis*, t. III, p. 711 ; Daris, *Notices*, t. I, p. 409.

11. Van Zuylen, *Inventaris der archieven van de stad s' Hertogenbosch*, t. I, p. 523, 535.

Digitized by Google

caines de Ruremonde [1], en vertu d'une commission donnée par Erard de la Marck le 25 août 1532 ? Il est permis d'en douter, car, le 27 du même mois, l'évêque de Darie mourait à Liége. Il faudrait donc, avec Ernst, supposer que la mort aurait été subite dès son retour à Liége. Le temps est trop court, semble-t-il, pour admettre que Pierre soit rentré de Ruremonde à Liége si rapidement. Ernst signale en outre que l'épitaphe conservée dans un manuscrit appartenant de son temps à M. Deherve de Ghoer donne le 27 juin comme date de la mort de l'évêque Pierre, qui fut enterré dans le chœur des Augustins de Liége, sous une tombe noire, où il était représenté en habits pontificaux, avec l'épitaphe suivante :

Hoc sub saxo sepultus est Reverendus Pater Frater Petrus de Fine, Ordinis Divi Augustini, Doctor theologiae, Dei gratia Episcopus Davien. ac suffraganeus Leod. qui obiit anno Dni. 1537, mensis Junii die 27ª [2].

Pierre légua sa bibliothèque, moitié au couvent de son ordre à Bruges, moitié à celui de Liége. Placentius fait l'éloge de ce prélat dans son épître dédicatoire à Erard de la Marck en tête de son *Catalogus antistitum Tungarorum.*

Il semble que l'évêque de Liége ait songé à prendre pour suffragant, soit après la mort de Pierre, soit plus tôt encore, un croisier du couvent de Huy, Grégoire de Liége, mais qu'à la suite du refus qui en fut fait par le général de l'ordre [3], Erard de la Marck fixa son choix sur un autre religieux. Foppens l'appelle Jacques Cacquier, de l'ordre de S. François, dont il fait un évêque de Chalcédoine et qu'il place vers l'an 1540 [4]. La série des évêques de Chalcédoine, assez fournie à cette époque, ne signale aucun religieux de ce nom [5], et il n'existe, à ma connaissance, aucun document qui en fasse mention.

Garampi, dans ses *Miscellanea,* donna la note suivante :

18 dec. 1534 datur suffrag. Leodien. (Cons. 108, p. 250),

dont je n'ai pu vérifier la portée.

1. De Jonghe, *Belgium dominic.*, p. 382.
2. Ernst, p. 159-160.
3. Russelius, *Chronicon Cruciferorum.* Cologne, 1635, p. 151-154.
4. *Hist. eccl. d'Allemagne*, t. I, p. 391 ; Ernst, p. 161.
5. Eubel, *Hierarchia*, t. III, p. 179. Garampi le cite en 1540 dans ses *Miscellanea* (Arch. Vatic.) comme suffragant de Liége uniquement d'après Foppens.

Digitized by Google

GÉDÉON VAN DER GRACHT, évêque de Castorie, O. Erem. S. Aug.
1536-1554.

Gédéon van der Gracht, d'une famille noble de Flandre, naquit à Gand en 1491 et entra au couvent des Augustins de sa ville natale. Il prit ses grades en théologie à Louvain, devint dans la suite plusieurs fois prieur de son couvent, et en même temps directeur spirituel de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas [1]. Celle-ci lui offrit la coadjutorerie de l'abbaye bénédictine d'Oudenbourg qu'il refusa [2]. Erard de la Marck le choisit plus tard pour suffragant. Gédéon fut élevé au siège de Castorie le 10 janvier 1536 [3]. Les bulles de nomination :

« Dilecto filio Gedeoni Gracht, electo Castoriensi... ad te ordinis fratrum Heremitarum S. Augustini professorem, in theologia bachalaureum firmatum... »

sont datées du 10 janvier 1536 [4], de même que l'autorisation d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Liége, à la demande d'Erard de la Marck, cardinal de St-Chrysogone [5], l'absolution des censures, la faculté de se faire sacrer [6], et l'octroi d'une pension de 200 ducats d'or sur les revenus de la mense épiscopale de Liége [7].

Le 25 mai 1533, Gédéon autorisa l'abbé de Gembloux à réconcilier l'église de son monastère [8].

Le 9 mars 1537, il consacra l'autel du chapitre de l'abbaye de Tronchiennes [9].

Le 14 juin suivant, il consacra l'autel situé à la droite du maître-autel de l'abbaye de St-Trond [10].

1. Crusenius, *Monasticon Augustin.*, p. 200 ; Tombeur, *Provincia Belgica*, p. 69, 72, 166 ; Keelhof, *Geschiedenis van het klooster der eerw. Paters Eremyten Augustijnen te Gent*. Gent, 1864, p. 231-232 ; Ernst, p. 162-168. La date de naissance est fournie par l'épitaphe.

2. *Gall. christ.*, t. V, col. 267 : Feys et Van de Casteele, *Histoire d'Oudenbourg*, Bruges, 1873, t. I, p. 394.

3. *Acta Consist.*, 5, f. 7 ; Eubel, *Hierarchia*, t. III, p. 172.

4. Archiv. Vatic. *Reg. Lateran*, 1642, f. 155-156.

5. *Ib.*, f. 156-156v.

6. *Ib.*, f. 157-157v.

7. *Ib.*, f. 158-160.

8. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. I, p. 6 ; Gramaye, *Gallo-Brabantia*, p. 28.

9. De Smet, *Chroniques de Flandre*. Bruxelles, 1837, t. I, p. 643 ; Béthune, *Épitaphes et monuments de la Flandre au XVIe siècle*. Bruges, 1900, 1e partie, p. 5.

10. *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XVI, 1907, p. 219; J. Brassinne, *Analecta Leodiensia*. Liége, 1907, p. 219.

Digitized by Google

C'est probablement lui, qui, le 25 juillet 1537, consacra l'église et bénit le cimetière des Dominicaines à Ruremonde [1].

Le 8 mai 1538, il consacra l'autel de l'oratoire de l'abbesse à Herckenrode [2].

Le 20 avril 1539, il consacra l'église des chanoinesses-régulières de S. Augustin de Maria-Wijngaard à Weert [3].

Le 15 juin suivant, il consacra l'église de Meer [4].

Le 31 août 1541, l'évêque de Liége, Corneille de Bergues, lui conféra un canonicat à St-Jean de Liége [5].

En 1541, Gédéon donna la bénédiction abbatiale à Paul Gielemans, abbé d'Averbode [6].

En 1542, il consacra la chapelle de l'hôpital de Ste-Agathe à Liége [7].

Le 10 juin 1543, il donna la bénédiction à Jérôme Smets (Fabri) abbé d'Averbode, dans l'abbaye même [8].

En 1545, il fut chargé, avec l'abbé de St-Jacques de Liége, de régler certaines difficultés entre l'abbé de Saint-Trond et D. Roger Vrancken [9].

Le 3 juillet 1546, il fut témoin dans l'élection d'Eustache de Loncin, abbé du Val-St-Lambert [10] et, le 12 du même mois, il lui donna la bénédiction abbatiale [11].

Le 30 août 1547, il accomplit la même cérémonie pour l'abbé Jean d'Ivoz [12].

Le 31 décembre 1547, il consacra un autel en l'honneur de S. Remacle à Stavelot [13].

---

1. De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 382 ; voir plus haut, p. 83-84.

2. *L'ancien pays de Looz*, 1e année, p. 38.

3. Knippenberg, *Hist. eccl. ducat. Gelriae* p. 291 ; *Publicat. de la Soc. hist. et archéol. dans le duché de Limbourg*, t. XII, 1875, p. 147, 153.

4. *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XVI, 1907, p. 219-220 ; J. Brassinne, *Analecta Leodiensia*, p. 219-220.

5. Le Waitte, *Historia Camberonensis*, Paris, 1673, t. II, p. 445-446.

6. Boterdael, *Abbatiae Abrerbodiensis origo*, p. 297 (ms. à l'abbaye d'Averbode).

7. *Hist. monast. S. Laurentii Leod.* (Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1157).

8. Boterdael, *Origo abbatiae Averbodiensis*, p. 299.

9. De Borman, *Chronique de l'abbaye de St-Trond*, t. II, p. 382.

10. Schoonbroodt, *Invent. des archives de l'abbaye du Val-St-Lambert*, t. II, n° 1787, p. 181.

11. Ms. du château de Warfusée 79 (XVIIe siècle), p. 427.

12. *Ib.*, p. 428.

13. *Acta Sanctor.* t. I, Sept. (Vita S. Remacli n. 89), p. 691 ; *Acta Sanctor. Belgii*, t. III, p. 463.

Digitized by Google

En 1547, le suffragant bénit la chapelle d'Aiglespinne, propriété de l'abbaye d'Aulne [1].

En 1548, il prit part au synode diocésain qui s'ouvrit le 7 novembre [2].

Le 6 juillet 1549, il consacra l'église des Guillelmites à Bois-le-Duc [3].

Le 8 du même mois, il consacra la chapelle de la Ste-Croix à Vught [4].

En 1551, il fit la consécration de la chapelle des chanoinesses régulières de Venray [5].

En cette année, Charles-Quint, sur le conseil de Louis de Blois, abbé de Liessies, le nomma abbé de Cambron, de l'ordre de Cîteaux. L'évêque de Castorie rétablit l'ordre dans la discipline et les finances et bâtit le quartier de l'abbé et des hôtes [6].

Le 14 mars 1552, jour où l'église de St-Jacques à Liége fut consacrée, il donna la bénédiction à Herman Rave, abbé de ce monastère [7].

Le 29 juillet 1553, il donna la bénédiction abbatiale à Bernard Ferret (Foriet), abbé de Gembloux [8].

Le 29 avril 1554, il installa Elisabeth de la Tramerie, abbesse de Wevelghem [9].

Le 25 mai de la même année, il donna la bénédiction à Rombaut Hoens, abbé de Boneffe [10].

Le 21 juin suivant, il tint sur les fonts de baptême le fils du baron de Trazegnies [11].

Il mourut le 15 octobre 1554 dans l'abbaye de Cambron et fut enterré dans la salle capitulaire, avec l'inscription suivante :

---

1. *Registre serrant de Mémoire de diverses choses advenues et à advenir au monastère d'Aulne*, Ms. in-4° appartenant jadis à M. le notaire Cambier de Thuin, f. 3 ; *Chronicon Alnense* de D. Herset, p. 28.

2. Ernst, p. 165-168.

3. Coppens, *Nieuwe beschrijving van het bisdom van 's Hertogenbosch*. Bois-le-Duc, 1843, t. V, p. 327.

4. Foppens, *Histor. episcop. Sylvaeducen.*, p. 306 ; Coppens, t. II, 1841, p. 235.

5. Knippenberg, p. 116.

6. Jongelin, *Purpura Divi Bernardi*, p. 99 ; Le Waitte, *Historia Camberonensis*. Paris, 1673, t. II, p. 443 ; C. Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron* (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XIV, p. 112-114 ; *Gallia christ.*, t. III, col. 174 ; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 352.

7. Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 57.

8. *Gallia christ.*, t. III, col. 567. Cette date me paraît douteuse, car l'abbé Bernard fut nommé le 17 août 1549 (*Monasticon belge*, t. I, p. 162).

9. *Gallia christ.*, t. III, col. 311 ; *Annal. de la Soc. d'Emulat. de Bruges*, 2e ser. t. II, p. 200 ; Coulon, *Histoire de Wevelghem*. Bruges, 1890, p. 340.

10. *Gallia christ.*, t. III, col. 600. Ernst, p. 164 ; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 68.

11. Lewaitte, t. II, p. 449.

Digitized by Google

Hic jaceo Gedeon de Fossa stemmate clarus,
Castorii antistes, quem virtus vexit ad astra
splendida, quae tria sceptra dedit mitras bicornes,
Deinde tribus annis Cambronica culmina rexi,
Sicque novem morior bene climateribus actis[1].

GRÉGOIRE SYLVIUS, évêque de Tagaste, O. S. D. 1552-1578.

Grégoire Sylvius de Tonelet, fils de Baudouin de Scagier, dit Sylvius, compteur des Pauvres-en-Isle, né à Liége en 1502 ou 1503[2], entra au couvent des Dominicains de Liége en 1519 et y remplit successivement les charges de professeur de théologie et de prieur. En 1538, il fit son doctorat à l'Université de Louvain, et fut ensuite nommé inquisiteur dans le diocèse[3]. En 1551, il fut député par l'évêque de Liége, Georges d'Autriche, au Concile de Trente et, peu après, choisi pour suffragant[4].

Sa promotion au siége de Tagaste eut lieu le 24 août 1552[5]. Le 14 octobre, Jules III l'autorisa à recevoir la consécration épiscopale avec l'assistance d'abbés ou de dignitaires ecclésiastiques, vu la difficulté d'obtenir à ce moment la présence de deux autres évêques :

Dilecto filio Gregorio Sylvio, Electo Tagastensi, Julius papa tertius. Dilecte fili salutem etc. Meretur devotionis tue sinceritas... Cum itaque nos alias, postquam ecclesie Tagastensi tunc certo modo pastoris solatio destitute, de persona tua... provideramus,... tibi, etiam tunc presbytero, quod ad dictam ecclesiam, que in partibus infidelium consistit, accedere et apud eam personaliter residere minime tenereris, quodque postquam munus consecrationis suscepisses, in civitate et diocesi Leodiensi duntaxat, dummodo ad id per venerabilem fratrem Georgium tunc, et pro tempore existentem episcopum Leodiensem requisitus fores et de ejus speciali licentia, pontificalia officia exercere libere et licite valeres... indulserimus, necnon ut a quocumque malles catholico antistite gratiam et communionem apostolice sedis habente, accitis et in eo sibi assistentibus duobus vel tribus catholicis episcopis, similes

1. Jongelin. *Purpura*. p. 99; Lewaitte, t. II, p. 449-450. Le Nécrologe de Boneffe en fait mention au 28 mai (*Analectes*, t. VII, p. 276).

2. Ernst, p. 175, d'après l'épitaphe.

3. Ernst, p. 169.

4. Les comptes de la ville de Namur en 1551 portent la mention suivante : « A frère Grégoire Silvius, docteur en théologie et inquisiteur, estant arrivé en ceste ville pour s'enquérir suivant sa comission, à luy présenté six kannes de vin, trois de blanc et trois de rouche... 33 solz » (*Analectes*, t. II, p. 104).

5. Eubel. *Hierarchia*. t. III, p. 327. La bulle de provision se trouvait dans le *Reg. Later.* Jul. III. t. 3, p. 59. 61, qui fait aujourd'hui défaut ; cf. *Bullar. Ord. Predic.*, t. V, 38.

Digitized by Google

gratiam et communionem habentibus, munus consecrationis predictum recipere valeres, ac eidem antistiti ut illud tibi sic impendere posset, licentiam et facultatem concesserimus per diversas alias nostras sub plumbo litteras, prout in illis plenius continetur. Et, sicut nobis nuper exponi fecisti, numerus episcoporum hujusmodi in partibus istis absque maximo incommodo haberi nequeat, tu, qui, ut asseris, a dicto Georgio episcopo ad pontificalia officia hujusmodi in civitate et diocesi predictis exercendum requisitus existis. et ad illa ibidem exercenda specialem ab eo habes licentiam, nobis humiliter supplicari etiam fecisti, ut in premissis opportune providere... dignaremur. Nos igitur... tibi ut a dicto antistite, accitis et assistentibus sibi in hoc uno episcopo, similem gratiam et communionem habente, et uno abbate usum mitrie habente, si commode haberi possint, alioquin tribus abbatibus, aut uno abbate et duabus aliis personis in dignitate ecclesiastica constitutis, munus consecrationis hujusmodi recipere valeas, eidem antistiti ut tibi illud, ut prefertur, alias tamen juxta litterarum predictarum continentiam et tenorem, impendere possit... licentiam concedimus et facultatem. Non obstantibus... Datum Rome apud S. Petrum die XIIII octobris 1552, anno III [1].

Grégoire Sylvius fut sacré en 1552 dans la cathédrale de Liége [2].

Le 6 août 1553, il consacra l'église des Norbertines d'Heinsberg [3].

Le 29 avril 1554, il consacra la nef de la cathédrale avec les encloîtres et les chapelles [4].

Après le mois de juillet 1554, le suffragant rebénit les autels et les églises profanées à Dinant lors de la prise de cette ville par les Français [5].

C'est peut-être alors qu'il consacra un autel latéral de l'église de Leffe, où l'on trouva, il y a quelques années, son sceau: S. F. GREGOR. SYLVI EPI TAGASTE. AC SUFFRA LEODIEN [6].

Le 6 mars 1555, il fit la visite de l'abbaye de Saint-Laurent à Liége, et, à cette occasion, consacra l'autel de la chapelle du château de Kinkempois [7].

Le 25 mai suivant, il donna la bénédiction à D. Rombaut Hoens, abbé de Boneffe [8].

La même année, il conféra la bénédiction à Lambert de Waignée,

1. Archiv. Vatic. Jules III, Brevia Minuta. t. 66, f. 81-82, n° 681.
2. D'après l'épigraphe.
3. F. Kreetz, *Historia nob. parthenonis Heinsbergensis*. Cologne, 1772, p. 71.
4. *Hist. monast. S. Laurent.* (Martène, *Ampl. Coll.*, t. IV, col. 1158).
5. Brouwers, *Cartul. de Dinant*, t. VIII, p. 91.
6. Communiqué en avril 1908 par M. le curé de Leffe. Le sceau, aux armes de sa famille : trois roses couronnées avec leurs épines, porte les initiales P. A., qui sont celles de sa devise : *Prius asperum* et le chiffre 1552, celui de sa consécration.
7. Martène, *Ampl. Coll.*, t. IV, col. 1159, 1160.
8. *Gallia christ.*, t. III, col. 600 ; *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, p. 105 ; E. del Marmol, *Chronique de l'abbaye de Boneffe*. Namur, 1855, p. 13.

Digitized by Google

abbé d'Orval [1] et, en 1556, à Lambert de Clermont, abbé de Val-Dieu [2].

Le 29 janvier 1559, il donna la bénédiction à Christophe de Bloquerie, abbé de St-Trond [3].

Le 26 février de la même année, il bénit Henri Natalis, abbé de St-Laurent de Liége [4].

Le 19 octobre suivant, il réconcilia l'église de l'abbaye de Moulins, consacra les autels profanés lors du siége de Bouvignes en 1554, et, le lendemain, bénit le cloître :

Item anno Domini M° Vc° LIX°, die mensis octobris nona decima, ante prandium fuit hec presens de Molinis ecclesia reconciliata et omnia altaria ejusdem ecclesie reconsecrata per venerabilem patrem et dominum fratrem Gregorium Silvium, ordinis predicatorum, Dei gratia episcopum Tagastensem, que quinquennio antea in obsidione oppidi Boviniensis A° XV^mo LIIII° facta per Gallos polluta et execrata fuerunt et in crastinum ejusdem diei et mensis ac anni per supradictum fratrem Gregorium Silvium, Leodiensem suffraganeum, benedictum fuit claustrum versus occidentem aliaque tria cum capitulo ac viridario reconsiliata, abbatizante tunc venerabili abbate dompno Simone Coulon ejusdem cenobii XIII° [5].

Les comptes de la ville de Bois-le-Duc mentionnent la présence du suffragant en 1559-1560, et ceux de 1560-1561 disent qu'on offrit le vin d'honneur au « Wyebisscop van Ludic doeme die lude bernde » ; il est encore cité dans ceux de 1562-1563 [6].

Le 20 septembre 1561, il donna la prêtrise à Jean Sarrasin, moine de St-Vaast, plus tard abbé de ce monastère et archevêque de Cambrai [7].

Le 10 juillet 1563, il autorisa André Ghénart, chanoine de St-Lambert, à bénir la chapelle des Alexiens à Liége [8].

Le 25 novembre 1563, par devant le notaire Jean Arnoldi, il fit son testament en faveur de ses neveux Jean, Guillaume et Georges, fils de Guillaume de Beeckman et de Pétronille de Scagier dite Sylvius, sa sœur [9].

Le 8 avril 1564, une décision capitulaire de St-Lambert déclara

1. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 630.
2. Renier, *Historique de l'abbaye du Val-Dieu*. Verviers, 1865, p. 57.
3. Simenon, *Chronique de Serrais Foullon, abbé de St-Trond*. Liége, 1910, p. 4.
4. Martène, *Ampl. Coll.*, t. IV, col. 1162.
5. Bibl. royale de Bruxelles, ms. 401-403, f. 113.
6. Van Zuylen, *Inventaris der archieven van de stad 's Hertogenbosch*, t. I, p. 719, 731.
7. *Annales de la Soc. d'Emulation de Bruges*, 2e ser., t. VIII, p. 8 ; Van Drival, *Nécrologe de l'abbaye de St-Vaast d'Arras*. Arras, 1878, p. 137.
8. Daris, *Notices*, t. III, p. 79.
9. Ernst, p. 174-175.

Digitized by Google

que lors de l'élection de l'évêque le suffragant chanterait la messe [1].

En 1565 ou 1566, il donna la bénédiction abbatiale à Gilles Heins, abbé d'Averbode [2].

Le 8 juillet 1566, il conféra la tonsure à Henri Waltheri, étudiant du diocèse de Cologne [3].

Le 12 octobre 1573, il procéda au baptême solennel d'un juif dans la cathédrale de Liége [4].

Le 22 août 1575, il consacra le cimetière de St-Trond [5].

La même année, il consacra le maître-autel de l'église de Halle [6].

Le 1r juin 1577, il conféra le sous-diaconat à Jean d'Orsbach, chanoine de St-Lambert [7].

Le 22 février 1578, il conféra les ordres en la maison claustrale de St-Paul, comme en témoigne la note suivante :

« 1578, 9 mars, jour delle Laetare fut consacré le nouveau abbé de S. Laurent par les mains de sa Grace à S. Martin, parce que devant estoit trépassé frère Grégoire Sylvius, son suffragant, de l'ordre des Prescheurs, lequel 5 jours avant sa mort avait en la maison claustrale de S. Paul célébré les ordres de prestrises, savoir le 22 février samedi des quatre Temps [8]. »

Le suffragant accorda des indulgences à l'église du béguinage de Diest [9].

Grégoire Sylvius mourut le 26 février 1578, à l'âge de 75 ans ; il fut enterré dans l'église des Dominicains de Liége, où on plaça sur sa tombe l'inscription suivante :

D. O. M.

Hic jacet Reverendus D. F. Sylvius de Tonelet Leod. Hac in domo 1519 professus, sacrae Theol. profess. et Doct. 38 creatus, huic conventui laudabiliter praefuit. Et haereticae pravitatis inquisitor 12 annis extitit.

---

1. Archives de l'État à Liége, *Décisions Capitulaires de St-Lambert*, t. 115, p. 317.

2. Boterdael, *Abbatiae Averbodiens. origo*, p. 309.

3. Poncelet, *Invent. anal. des chartes de la collégiale de St-Pierre à Liége*, n. 970. Bruxelles, 1906, p. 330.

4. *Décisions Capitulaires*, t. 116, p. 172 ; Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, t. III, p. 470 ; *Analectes*, t. VII, p. 22.

5. *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XVI, p. 220 ; Brassinne, *Analecta Leodiensia*, p. 220 ; G. Simenon, *Chronique de Servais Foullon*. Liége, 1910, p. 21 (avec la date du 2 août).

6. Brassinne, *l. c.*

7. de Theux, *Chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 166.

8. Reg. de St-Martin à Liége. (Note due à l'obligeance de Mgr Schoolmeesters).

9. Bibl. royale de Bruxelles, ms. 2795. f. 6 (J. Van den Gheyn, *Catal. des mss. de la bibl. royale de Bruxelles*, t. VI, n. 3694, p. 78), mais la date n'est pas donnée dans cette pièce fragmentaire.

Digitized by Google

Dein ex ordinatione R^mi et Ill^mi Principis Georgii ab Austria ad Consilium gener. Trident. missus, ibique Existens suffraganeus Leod. designatus, ac postea in ecclesia cathedrali Ep. Tagasten. anno 52 consecratus, Munus etiam pontificale tam sub hoc quam successoribus R^mis et Ill^mis Principibus D. Roberto a Bergis et D. Gerardo a Groesbeck functus complevit. Divini Etiam verbi insignem praeconem annis 45 continuis per Adventum et Quadragesimam sese exhibuit, atque In pace quievit anno 1578, die 26 februarii aetatis suae 75. Cujus animae Deus misereatur [1].

Le suffragant Sylvius posséda un canonicat à St-Paul de Liége.

Grégoire Sylvius se distingua surtout par son zèle pour la prédication ; pendant plus de quarante ans il ne cessa de prêcher avec succès les Avents et les Carêmes à Liége [2].

Le Ms. G. 11, n° 2, du Séminaire de Liége, contient l' « Oratio hominis propemodum morituri ad Dominum J.C. per R^mum Gregorium Sylvium episcopum Thaganensem et suff. Leodiensem a° 1577 edita ».

La Collection Capitaine à Liége possède, sous le n° 133 des manuscrits, une « Chronique de Liége » par Grégoire Sylvius, allant de Jules César à l'an 1565, et continuée par un anonyme jusqu'en 1639 [3].

ANDRÉ STRENGNART, évêque de Tagaste, O. Carm. 1578-1615.

André Strengnart, natif de Liége, fit profession chez les Carmes de sa ville natale. Il y enseigna ensuite la théologie et occupa la charge de prieur [4]. Choisi par Gérard de Groesbeck en qualité de suffragant, il fut promu au siège de Tagaste, le 28 juin 1578 [5]. Le chapitre de St-Lambert, dans sa réunion du 9 avril précédent, avait consenti à l'assignation d'une pension de 200 ducats [6].

Après le 29 juin 1579, il réconcilia à Maestricht l'église de St-Servais, qui avait été profanée par les Huguenots [7].

Le 2 mai 1582, il donna la confirmation à Arlon [8].

---

1. Ernst. p. 173 ; Thimister. *Hist. de l'église collégiale de St-Paul de Liége*. Liége, 1890, p. 630 (*Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*, t. VIII, p. 201).

2. Ernst, p. 171, d'après l'épitaphe.

3. *Catalogue des collections Capitaine léguées a la ville de Liége*. Liége, 1872, t. III, p. 20.

4. Devilliers, *Bibl. Carmelit.*, t. I, p. 97-98 ; t. II, p. 892, 1006 ; Ernst, p. 177-186.

5. Act. Consist. 15, f. 249v ; Eubel, *Hierarchia cathol.*, t. III, p. 327.

6. *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 116, p. 339 : *Analectes*, t. VII, p. 32.

7. Foullon, *Hist. Leod.*, t. II, p. 310 ; Ernst, p. 178 ; Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, t. I p. 246.

8. *Annales de l'Instit. archéol. du Luxembourg*. Arlon, t. XXXIII, p. 250.

Digitized by Google

Le 18 octobre 1583, il fit la dédicace de l'église de la Commanderie des Joncs à Maestricht, également profanée pendant le siège de cette ville [1].

Le 16 novembre 1586, il donna à Aulne la bénédiction à l'abbé Henri de Velpen [2].

En 1586, il réconcilia l'église du couvent des Récollets de S. François à la Sambre [3].

Au commencement de 1587, il donna la bénédiction abbatiale à Arnold Van der Heyden, abbé d'Averbode, à l'abbaye de Beaurepart à Liége [4].

Le 16 mars 1589, il reçut du prince-évêque la commission d'installer le nouvel abbé du Val-St-Lambert, Gilles de Pas, et de recevoir le serment que celui-ci était tenu de prêter [5].

Il donna la bénédiction abbatiale à Gilles de Pas le 19 mars suivant dans l'église des Dominicains de Liége [6].

Le 24 mai 1592, il bénit à l'abbaye de Beaurepart, à Liége, Mathias Valentin, abbé d'Averbode [7].

De 1595 à 1597, le suffragant fut chargé par le prince-évêque de Liége, Ernest de Bavière, qui était aussi abbé de Stavelot, d'examiner la cause de Jean Delvaux, moine de ce monastère, accusé de magie et de maléfice et, le 2 avril 1597, il procéda à la dégradation de ce religieux [8].

En 1598, après le 30 juin, il alla donner la confirmation à Aix-la-Chapelle et fit la visite des écoles. C'est à la suite de cette visite que fut décidé l'établissement des Jésuites dans cette ville [9].

Le 24 avril 1600, « la nuit de S. Marc, S. A., en présence du suffragant et bourgeois, mist la première pierre a 4 côtés angulaires, chacun une pierre, aux fondements de l'église des Pères Capucins près des Lolards, où fut fait un beau sermon sur la place en présence de S. A. par un jésuite. Lors fut bénie la place au lieu

---

1. Ernst, p. 178.

2. *Chronicon Alnense* de D. Herset, p. 36.

3. *Analectes*, t. VIII, p. 262.

4. Boterdael, *Abbatiae Averbodiensis origo*, p. 333.

5. Schoonbroodt, *Invent. des chartes... de Val-St-Lambert*, t. II, n° 1977, p. 249. Le prieur de l'abbaye était alors D. Simon Strengnart, de Liége ; j'ignore s'il était parent du suffragant.

6. *Le Val-S. Lambert* (ms. 79 du château de Warfusée), p. 432.

7. Boterdael, *Abbatiae Averbodiensis origo*, p. 337.

8. Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, t. III, p. 593-605 ; Foullon, *Histor. Leod.*, t. II, p. 365 ; Ernst, p. 178-180 ; Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 286-300.

9. Chapeauville, t. III, p. 609 ; Foullon, t. II, p. 326 ; Fisen, *Hist. Leod.*, P. II. p. 401 ; Ernst, p. 181.

Digitized by Google

qu'on dist Fannichamps par le R. P. André Streignart, évêque d'Agaste et suffragant de Liége. Après la bénédiction du S. Sacrement l'évêque mit la première pierre, où il a mis 2 nobles lesoulz et un denier de métal ; la seconde fut mise par le doyen ; la 3e par les bourgmestres...» [1]

Le 6 mai suivant, il consacra un autel dédié à la Sainte Vierge, à S. Jean-Baptiste et à Sainte Barbe dans l'église de Ste-Croix ou dans celle de S. Jean-Baptiste à Liége [2].

Le 9 février 1601, il consacra l'église de l'abbaye de Florennes ; le 10, plusieurs autels, et le 11, il donna la bénédiction au nouvel abbé, Jacques de Vireux [3].

C'est probablement le suffragant qui consacra le 27 octobre 1606 l'église des récollets de Florennes [4].

Le 18 avril 1608, en l'absence du suffragant ce fut l'abbé de St-Laurent qui célébra les offices à la cathédrale [5].

Le 3 août suivant, il donna la bénédiction abbatiale à Remi Watzon, abbé de St-Trond [6].

Le 7 octobre de la même année, il consacra l'église des Capucins à Liége. [7]

La même année, il consacra l'église du Collège des Jésuites à Aix-la-Chapelle en l'honneur de S. Michel [8].

Le 26 octobre 1609, il consacra l'église des Capucins à Huy [9], et, en 1610, celle des Capucines de Liége [10].

C'est sans doute lui qui donna la bénédiction abbatiale, le 25 janvier 1610, à Paul de Fisen, abbé de Val-St-Lambert, dans l'église des Dominicains de Liége [11].

Le 16 février 1613, il fut député avec l'archidiacre Bocholtz et le chanoine Cholin, pour examiner la question de la réforme ecclésiastique [12].

---

1. Communication de Mgr Schoolmeesters, d'après une chronique liégeoise manuscrite.
2. *Leodium*, 1906, p. 39.
3. J. Marchant, *Triumphus S. Johannis Baptistae*. Mons, 1644, p. 305 ; *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XXIV, p. 288-289.
4. *Analectes*, t. VIII, p. 265.
5. *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 124, f. 255.
6. Simenon, *Chronique de Servais Foullon*. Liége, 1910, p. 64.
7. Chapeauville, t. III, p. 621-622 ; Fisen, *Histor. eccl. Leodiensis*, P. II, p. 402 ; Bouille, *Hist. de Liége*, t. III, p. 76 ; Ernst, p. 183-184.
8. Ernst, p. 181.
9. Ernst, p. 184.
10. *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, t. VII, p. 294 ; *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. IV, p. 53.
11. *Val-S. Lambert* (ms. 79 de Warfusée), p. 433.
12. *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 125, p. 630v ; *Analectes*, t. VIII, p. 346.

Digitized by Google

Le 27 juillet 1614, il consacra l'église des Jésuites à Maestricht [1].

L'évêque de Tagaste mourut le 17 mai 1615. Ses obsèques eurent lieu le 20 mai [2], et son corps fut enterré dans l'église des Carmes devant le maître-autel, sous une tombe de marbre, avec l'inscription suivante :

D. O. M.
Andreae Strengnart,
Theologo Carmelitae
Leodiensi, Episcopo Tagastensi,
Gerardi Cardinalis
Ernesti et Ferdinandi
Electorum Coloniensium
In episcopatu Leodiensi
Annis XXXVI Suffraganeo
Qui octogenarius obiit
Anno MDCXV die XVII maii
Requiescat in pace [3].

André Strengnart, au dire du P. Devilliers, aurait composé divers ouvrages, dont Chapeauville aurait donné la liste, mais Ernst a déjà fait remarquer qu'il y a là une méprise. C'est Hartzheim qui a confondu notre suffragant avec le P. Antoine de Brubach, carme de la province de Basse-Germanie, auquel il attribue une série d'ouvrages [4] ; encore n'est-on pas à même de dire si les ouvrages sont du suffragant, ou plutôt du carme allemand [5].

ÉTIENNE STRECHEUS, évêque de Dionysie. 1615-1628.

Étienne Strecheus, fils de Gilles le Treck, brasseur de Liége, et de Béatrice de Fossez, naquit à Liége en 1580. Après avoir fait ses humanités à Liége et pris le grade de licencié en théologie à Louvain, il revint dans sa ville natale, où il fut pourvu de la cure de S. Michel le 12 juin 1604 [6], puis d'un canonicat à St-Pierre, où il fut admis le 15 mars 1611 [7]. Il enseigna la théologie au Séminaire

1. *Public. de la Soc. hist. du duché de Limbourg*, t. XXXI, p. 86.
2. *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 126, f. 157 ; *Analectes*, t. VIII, p. 353.
3. Ernst, p. 185.
4. *Bibliotheca Coloniensis*, p. 19. Le P. Antoine de Brubach figure comme prieur de Boppard en 1497, de Trèves en 1500 ; un religieux du même nom fut prieur à Hirschhorn en 1447 et à Worms en 1455 (H. Koch, *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz*. Fribourg, 1889, p. 37, 47, 60, 71).
5. Ernst, p. 185-186.
6. de Theux, *Le Chapitre de S. Lambert*, t. III, p. 237-238 ; Ernst, p. 186-187 ; Daris, *Notices*, t. IV (réimpression), p. 97-99, 188-189.
7. E. Poncelet, *Invent. anal. des chartes de St-Pierre à Liége*. Bruxelles, 1906, p. LXXXVI.

Digitized by Google

de Liége du 1er septembre 1610 au mois de mai 1614, époque à laquelle Ferdinand de Bavière le choisit pour suffragant [1]. Cette nouvelle provoqua un vif émoi dans le clergé et dans le peuple de Liége, et l'on s'étonna du choix fait par Son Altesse, à l'exclusion de divers religieux et théologiens que l'on considérait comme qualifiés pour cette charge. Le 2 mai, le chapitre décida de présenter au prince les raisons qui devaient l'amener à faire différer son choix [2]. Les représentations, si elles furent faites, n'eurent aucun effet, car la résolution du prince devait avoir trouvé un appui dans le nonce de Cologne. Celui-ci avait dû intervenir à Rome pour solliciter en faveur de Strecheus un canonicat à St-Lambert, en raison des services qu'il lui avait rendus. Le bref suivant de Paul V conserve le témoignage de l'estime en laquelle Strecheus était tenu par le nonce :

Venerabili fratri Ferdinando, archiepiscopo Coloniensi, Sacri Romani Imperii Principi Electori, Paulus Papa quintus. Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Conciliaverunt mirifice paternam nostram benevolentiam dilecto filio Stephano Strechio, canonico ecclesiae collegiatae Sancti Petri civitatis Leodiensis, sacrae theologiae professori in seminario ejusdem civitatis, quae de ejus zelo, doctrina, integritate vitae, coeterisque ecclesiasticis virtutibus nobis significavit venerabilis frater Antonius, episcopus Vigiliensis, noster apostolicus Nuncius in Germania inferiori, qui opera illius usum se esse cum non levi commodo in visitationibus suis apostolicis nobis testatus est. Quare virtutem ac probitatem illius fovere nostra gratia desideramus ut tanto magis ipse proficiat, ac coeteri majori studio ecclesiasticae disciplinae ejus exemplo accendantur. De meliori itaque nota ipsum Stephanum fraternitati tuae commendamus ; peculiariter autem, ut occasione primae vacationis, praebendam canonicalem in ecclesia sancti Lamberti Leodiensis ei conferas, certus facturum te esse nobis rem gratissimam. In tua erga nos perspecta pietate, atque observantia freti minime dubitamus, quin nostro huic desiderio alacriter obsequaris : propterea ut id facias, etiam atque etiam a te petimus, et fraternitati tuae divinae gratiae incrementum optamus, ac peramanter benedicimus.

Datum Romae apud sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris tertio idus januarii MDCXIIII, pontificatus nostri anno nono [3].

Étienne Strecheus fut élevé au siége de Dionysie en qualité de suffragant de Liége le 6 octobre 1614 [4], et sacré à Cologne par le nonce apostolique le 8 mars 1615 [5].

---

1. Voir Fisen, *Flores*, p. 146-151 : Ernst, p. 186-205 ; de Theux, t. III, p. 237-239.
2. *Décisions capitul. de S. Lambert*, t. 126, p. 24 ; *Analectes*, t. VIII, p. 348.
3. Archives du Vatican, Arm. LXV, t. 9, f. 59.
4. Cons. 129, p. 138 (d'après les Schede de Garampi).
5. Ernst, p. 187.

Digitized by Google

Le 28 septembre 1616, dans une réunion capitulaire, on proposa de conférer au suffragant la prébende théologale vacante par décès de Charles d'Oley, mais on différa la décision. Le prince la conféra lui-même, d'où conflit avec le chapitre, qui décida de revendiquer son droit de nomination en appelant à Rome (14 octobre). Le 26, on présenta des lettres de renonciation du suffragant [1]. Le 13 janvier suivant, comme le prince avait réitéré sa provision, le suffragant demanda à être reconnu, mais le chapitre ne crut pas devoir répondre immédiatement. Le 20, le suffragant déclara qu'il n'entendait nullement préjudicier aux droits du chapitre [2]. On lui chercha noise. On déclara que son père avait été en faute pour dettes ; le suffragant fit remarquer qu'il avait simplement demandé un répit de cinq ans pour satisfaire. Le chapitre déclara ne pas se contenter de cette réponse. Les affaires traînèrent en longueur : le suffragant demandait qu'on entendît des témoins, le chapitre différait sa réponse et voulait maintenir ses droits [3]. Ce conflit dura toute l'année 1617 [4]. Le 18 janvier 1618, le chancelier exposa au Chapitre que Son Altesse avait obtenu une sentence déclarant valide la collation qu'il avait faite de la prébende théologale ; néanmoins le chapitre ne voulut pas se désister et chargea une commission de l'examen juridique de la question. Toutefois il se déclara plus tard disposé à faire abandon de ses droits plutôt que d'entrer en conflit avec le prince, mais on décida d'attendre le retour de ce dernier [5]. Ce n'est que le 6 mars qu'on accorda au suffragant l'autorisation de produire ses preuves ; encore eut-on soin d'ajourner la décision jusqu'au retour du prince [6]. Lorsque celui-ci fut rentré à Liége, le chapitre lui fit part de ses sentiments, et, le 9 avril, on admit enfin le suffragant à la prébende théologale [7].

L'évêque de Dionysie n'était pas au bout de ses déboires ; on chicana pour son terme de première résidence [8], à laquelle il fut admis le 4 juillet [9]. Lorsque, le 4 septembre suivant, le fils du seigneur de Celles demanda qu'on autorisât le suffragant à s'absenter pour venir consacrer l'église de N. D. de Foy, on tint

1. *Décisions capitulaires*, t. 126, p. 442, 455, 456 : *Analectes*, t. IX. p. 302.
2. *Ib.*, p. 487, 491 : *Analectes*, t. IX. p. 305.
3. *Ib.*, p. 512, 516, 520, 523, 525, 526, 530, 533, 534, 586.
4. Reg. 127, p. 7, 19, 27, 25, 29bis, 62. 71.
5. Reg. 127, p. 71, 75, 80-83.
6. *Ib.*, p. 85, 86, 88, 93, 93bis, 95.
7. *Ib.*, p. 98, 99, 101, 104-105 ; *Analectes*, t. IX, p. 307.
8. *Ib.*, p. 110, 112, 114, 116, 119, 121, 134 ; *Analectes*, t. IX, p. 308.
9. *Ib.*, p. 138.

Digitized by Google

rigueur à l'évêque sous prétexte qu'il était tenu à la résidence [1].

Même chicane quand, en septembre 1617, il demanda l'autorisation de s'absenter pour aller faire la visite canonique du monastère de Sainte-Agnès à Maeseyck ; on lui répondit qu'il devait avant tout observer les statuts du chapitre [2]. Il en fut de même pour le terme de sa deuxième résidence [3]. Ce n'est que le 5 septembre 1620, qu'on accorda au prévôt et au suffragant le congé nécessaire pour se rendre à la consécration de l'église de Foy [4].

Étienne Strecheus revint à la charge à propos de la visite du monastère de Ste-Agnès de Maeseyck. On chargea une délégation du chapitre d'éplucher la commission qui lui avait été donnée par Son Altesse le 21 octobre 1618. Malheureusement pour lui, le suffragant avait peut-être excédé ses droits ; en tout cas, il avait dû mal placer sa confiance dans le jeune confesseur qu'il avait donné à cette communauté [5]. L'affaire fut portée à Rome par les moniales intéressées, soutenues d'ailleurs par le chapitre, et le nonce de Cologne fut chargé d'intervenir. Le bref suivant du pape Grégoire XV expose le différend :

Gregorius PP. XV.

Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Exponi nobis nuper fecerunt dilectae in Christo filiae moniales monasterii S Agnetis oppidi Maseycken, S. Augustini vel alterius ordinis, Leodiensis diocesis, quod licet juxta venerabilium fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium negociis regularium praepositorum ordinationes et decreta monasteriorum monialium confessarii nedum litterarum scientia, pietate, ac morum probitate insignes, sed etiam in quadragesimo quinto saltem suae aetatis anno constituti esse debeant ; nihilominus venerabilis frater Stephanus, episcopus Dionisiensis, venerabilis etiam fratris episcopi Leodiensis suffraganeus, ac prefati, et aliorum monasteriorum diocesis Leodiensis visitator, dilectum filium Hubertum Juncium, presbyterum secularem, vigesimum septimum suae aetatis annum vix excedentem, in confessarium dicti monasterii constituit et deputavit, ac deinde ut suspectae consuetudinis, et familiaritatis inter ejusdem monasterii priorissam, et dictum Hubertum subortae, actus subsecutos occultaret, duas ejusdem monasterii moniales, quae familiaritatem, et inde secuta hujusmodi revelaverant, contra sacrorum canonum et constitutionum apostolicarum dispositionem a dicto monasterio extrahi mandavit, ac a dilecto filio officiali Leodiensi eas extrahendi licentiam, licet nulliter et de facto, procuravit, ac satellites et unum ex fiscu omnes armatos intra ipsius monasterii septa ad effectum

1. *Ib.*, p. 14, 22.
2. *Ib.*, p. 32, 138 : *Analectes*, t. IX, p. 309.
3. *Ib.*, p. 163, 171 : t. 129, p. 3, 16.
4. *Ib.*, p. 177.
5. Reg. 130, p. 62, 63, 65-67, 72-74, 76, 78, 79; *Analectes*, t. IX, p. 322.

Digitized by Google

praemissum, qui tamen divertente, et impediente Loci magistratu, seu populo, re infecta, secedere coacti sunt, publico cum scandalo immisit, super quibus delatis apud diversos querelis, ac litibus et causis inter moniales, et Hubertum, ac Fiscum, et satellites, ac forsan alios hinc inde suscitatis, dictoque Huberto carceribus mancipato, et ad alios actus processo, habitoque deinde recursu ad nos et cardinales praefatos tam contra Stephanum episcopum et visitatorem, quam contra officialem praefatos, qui ultra licentiam Fisco et satellitibus procurante dicto Stephano episcopo et visitatore concessam, Priorissam monasterii hujusmodi censuris ecclesiasticis, ac forsam pœnis per te inflictis innodatam, de facto absolvere et liberare necnon a te subdelegato inhibere, ac dilectum filium Laurentium Pauli, curiae Leodiensis advocatum, qui excessus praefatos Stephano episcopo, et officiali praefatis saepius improperaverat, in quadam causa coram te ad instantiam Fisci, et procurante etiam dicto Stephano episcopo et visitatore, licet nulliter, introducta, per suam sententiam diffinitivam, quae tamen a dilecto filio Decano ecclesiae Sanctae Crucis Leodiensis reformata et revocata fuit, condemnare praecipitanter et temere praesumpsit. Cum autem nos per litteras speciales iteratis vicibus causarum hujusmodi cognitionem commiserimus, ac praeterea per prefatos Cardinales nonnulla causas easdem concernentia, praesertim vero circa dictarum duarum monialium extractionem, necnon super dicto gravamine praefato Laurentio per ejusdem officialis sententiam, licet jam, ut praefertur, reformatam, indebite illato, ac alia forsan ordinata et tibi demandata fuerint; iisque omnibus nobis minime expositis, fuerit postea pro parte et ad instantiam ejusdem priorissae, et aliorum forsan supra nominatorum causarum hujusmodi cognitionem et decisionem alteri seu aliis judicibus per nos committi obtentum, non sine magno tuo, ac sedis apostolicae auctoritatis et jurisdictionis praejudicio; praefati vero monasterii monialium statui et indemnitati consultum non sit, causas praefatas in diversis tribunalibus agitari, earumque expeditionem in longum protrahi: nobis propterea moniales praefatae humiliter supplicari fecerunt, quatenus eis in praemissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur felici monialium dicti monasterii statui consulere, dictasque moniales specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, et earum singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et penis a jure vel ab homine quavis occasione, vel causa latis, si quibus quomodolibet innodate existunt ad effectum praesentium duntaxat consequendum harum serie absolventes et absolutas fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, causam et causas hujusmodi in quacunque instantia et coram quocunque seu quibuscunque judicibus tam apostolica, quam alia quacunque auctoritate et vigore quarumcunque litterarum et rescriptorum, eorum tenores praesentibus pro expressis habentes, delegatis, et in quocunque statu pendentes, ad nos avocantes, causam et causas praefatas in eisdem statu et terminis, in quibus reperiuntur, nec non quam et quas moniales, Hubertus, Priorissa, Stephanus episcopus et visitator, officialis, Laurentius, Fisci, et satellites praefati, ac eorum quilibet ad invicem reciproce, et coram quoscunque alios tam conjunctim quam divisim, et tam active

Digitized by Google

quam passive habent habereque volunt et intendunt de et super praemissis illorumque occasione, cum omnibus et singulis earum incidentibus, dependentibus, emergentibus, annexis et connexis, totoque negotio principali, tibi per te audiendas, cognoscendas, decidendas et fine debito, prout juris fuerit, terminandas, apostolica auctoritate tenore presentium committimus, cum potestate citandi quos, quibus, ubi, quando, ac toties quoties opus fuerit, etiamsi ultra quatuor, ac etiam per edictum constito de non tuto accessu, eisque sub censuris et penis ecclesiasticis inhibendi, contradictores in censuras et poenas praefatas incidisse servata forma concilii Tridentini declarandi, easque aggravandi et reaggravandi, auxiliumque brachii secularis, si opus fuerit, invocandi, aliaque in premissis et circa ea necessaria et quomodolibet opportuna faciendi, dicendi, gerendi et exequendi ; Non obstantibus fel. rec Bonifacii papae VIII praedecessoris nostri de una, et in concilio generali edita de duabus dietis, dummodo ultra tres dietas aliquis auctoritate praesentium ad judicium non trahatur, aliisque constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ceterisque contrariis quibuscunque.

Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XVIII februarii MDCXXIII, pontificatus nostri anno II. — J. Cardinalis S. Susannae.

Venerabili fratri Episcopo Neocastrensi, nostro et Apostolicae sedis in partibus inferioris Germaniae Nuncio [1].

La présence de Strecheus au Séminaire contrariait visiblement le Chapitre, qui y voyait un empiètement sur les droits des proviseurs. Il semble que le mauvais vouloir du Chapitre avait été causé par la part prépondérante prise par le suffragant au règlement qui soumettait à la loi du concours la collation des cures de patronage ecclésiastique. Strecheus avait été l'organisateur du Séminaire, et le règlement d'ordre intérieur était son œuvre. A plusieurs reprises il avait été chargé par le prince-évêque de la visite régulière de cet établissement. Sa présence au Séminaire était une sorte de mainmise du Prince sur le Séminaire. Il y avait là matière à litige, car cette haute surveillance entravait l'action des proviseurs. Ceux-ci protestèrent et trouvèrent un appui dans le chapitre de S. Lambert et dans le clergé secondaire [2]. Ordre fut donné par le Chapitre au suffragant d'abandonner le Séminaire, sous peine d'être privé des fruits de sa prébende, et obligation pour lui de tenir leçon de théologie (3, 6, 9, 12 septembre 1622). Le 17 du

1. Archives du Vatican. Armar. XXXVIII, t. 9, f. 144 (= Gregor. XV. Brev. Autogr. A. I. II. III.).

2. *Motif des droits ou défense du Séminaire de Liège, et du droit de MM. les Proviseurs*, cité par Ernst.

Digitized by Google

même mois, Strecheus se déclara prêt à quitter [1]. Le chapitre insista pour son départ (28, 30 septembre), tandis que de son côté le Prince-évêque manifestait au chapitre la peine que lui causait la conduite qu'on tenait vis-à-vis de son suffragant [3].

Mais les rancunes de MM. de St-Lambert étaient tenaces. Le 9 novembre on rappela le suffragant à l'ordre parce qu'il ne donnait pas sa leçon de théologie : on déclara qu'elle devait avoir lieu tous les jours non fériés, avec dispense du jeudi, dans le grand chapitre à huit heures et qu'on y ferait venir les séminaristes. En tout cas Strecheus devait évacuer le Séminaire pour la Toussaint [4]. Le pauvre suffragant ne trouvait pas de maison et demandait répit sur répit [5]. Le 17 février 1623, nouvelle menace d'arrestation des fruits de sa prébende [6]. Le Prince, de son côté, demande que Strecheus puisse rester au Séminaire jusqu'à son retour (5 avril 1623). Le Chapitre tient bon et déclare, le 6 septembre, que les fruits de sa prébende doivent être retenus en faveur de la fabrique [7]. En fin de compte le suffragant trouva la maison claustrale du prévôt de Wijngaerde, dont le contrat d'achat fut approuvé le 13 décembre. Le 7 janvier 1624, Strecheus demandait qu'on levât l'arrêt jeté sur les revenus de sa prébende. Le Chapitre avait remporté une nouvelle victoire : le suffragant quittait le Séminaire, mais, en retour, le 25 septembre suivant, le Prince-évêque nommait Strecheus et l'abbé de St-Laurent curateurs de cet établissement [8].

Strecheus se distinguait par son zèle à défendre les intérêts du St-Siége et à promouvoir le bien spirituel du diocèse. Le synode diocésain de 1618 fut surtout l'œuvre du suffragant [9]. C'est lui qui établit à Liége, en 1614, une communauté d'Ursulines, auxquelles il fit adopter peu après la règle suivie par la congrégation de Ste-Ursule à Bordeaux. Il bâtit pour elles un couvent dont les fondations furent jetées le 2 février 1619. C'est aussi à son initiative que l'on dut l'établissement de cet institut à Givet et à Dinant. Il ne fut pas moins bienveillant à l'égard d'autres ordres. Ce fut lui qui procura l'établissement des Dominicaines à Châtelet (1626),

1. *Décisions capitulaires*, vol. 131, p. 6. 8, 9, 11 ; *Analectes*, t. IX, p. 328 (Analyse fautive).
2. *Ib.*, p. 13.
3. *Ib.*, p. 18, 20-21, 25.
4. *Ib.*, p. 38 ; *Analectes*, t. IX, p. 330.
5. *Ib.*, p. 41, 65.
6. *Ib.*, p. 77.
7. *Ib.*, p. 82, 83, 98, 101, 129, 141, 144.
8. *Ib.*, p. 173, 177, 178, 182, 199, 200 ; *Analectes*, t. X, p. 149.
9. Daris, *Notices*, t. IV, p. 188-189.

Digitized by Google

des religieux Minimes (1617), des Carmes-Déchaussés (1617), des Carmélites-Déchaussées (1627), des Célestines (1627), des Bénédictines (1627), et des Sépulcrines (1622) à Liége [1].

L'évêque de Dionysie fut amené, en raison de la délégation qu'il reçut du prince-évêque, à jouer un rôle important dans le différend qui mit aux prises le prince avec l'abbé de St-Hubert au sujet de la réforme de ce monastère. Le suffragant, comme le prince, voyait de bon œil cette entreprise, dont il augurait le plus grand bien pour les autres monastères du pays, et, dès le 15 février 1617, il faisait part de ses sentiments à l'abbé Nicolas Fanson ; toutefois le suffragant, comme le prince, voulait voir sauvegarder l'autorité de l'Ordinaire. Les commissaires épiscopaux, parmi lesquels se trouvait le suffragant, lors d'une visite faite à l'abbaye de St-Hubert le 21 avril 1618, prirent les dispositions nécessaires pour confirmer l'établissement de l'observance régulière, telle qu'elle se pratiquait dans la Congrégation de Lorraine, et pour assurer l'entretien et les droits des anciens religieux retirés dans les prieurés. Malheureusement des causes de dissentiment ne tardèrent pas de se manifester, surtout lorsqu'à Liége on entendit parler d'une union possible de l'abbaye de St-Hubert à une congrégation bénédictine. Le 1er mai 1621, le suffragant se présenta pour une nouvelle visite, que l'abbé dut accepter. Une autre eut lieu du 6 au 28 août. L'affaire fut portée à Rome et ne fut terminée qu'en 1628 par le maintien de la réforme lorraine, la reconnaissance des droits des anciens religieux et la soumission à l'Ordinaire. Strecheus prit une part importante à ces négociations, en raison de la confiance que lui témoignait le prince-évêque et des relations intimes qu'eurent avec lui un certain nombre des anciens de St-Hubert [2].

Le 27 septembre 1615, il donna la bénédiction au nouvel abbé de St-Trond, Hubert Germeys [3].

Le 1er octobre suivant, il consacra l'église des Bogards à Zepperen [4].

En cette année 1615, le suffragant Strecheus, le vicaire général Chapeauville et Nicolas a Muno, doyen de St-Pierre à Liége,

1. Ernst, p. 190-202.

2. Les actes relatifs à la réforme de St-Hubert sont conservés dans un volumineux travail de D. François Laurenty, que j'ai signalé et analysé dans la *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 255-256 et *Mélanges d'histoire bénédictine*. Maredsous, 1897, t. I, p. 121-122. Sur l'histoire de cette réforme, voir *Revue bénédictine*, t. XIII, p. 258-267, 348-358, 401-411, et *Mélanges*, t. I, p. 125-155.

3. Simenon *Chronique de Serrais Foullon*, p. 80, 82.

4. *Publicat. de la Soc. hist. du duché de Luxembourg*, t. II, p. 114.

Digitized by Google

firent la reconnaissance des restes des moines de St-Pierre massacrés par les Normands en 881 [1].

Le 8 novembre 1617, en qualité de proviseur du Séminaire, il fit un accord avec les Croisiers de Liége, pour l'admission et entretien de deux religieux de cet ordre au Séminaire de Liége [2].

Le 18 mai 1618, il fut chargé par le prince-évêque de faire la visite du Séminaire de St-Trond [3].

Le 27 du même mois, il consacra l'église des Capucins d'Aix-la-Chapelle et bénit, le lendemain, les pierres qui devaient être placées dans les fondations de la nouvelle église des Jésuites [4].

En novembre 1618 le suffragant se rendit à Tongres afin de faire agréer par le chapitre le statut du récent synode diocésain relatif au concours pour la collation des curés [5]. A cette occasion il fit la visite du béguinage et publia un règlement [6].

Le 14 janvier 1619, accompagné du doyen Arnold Witten, il fit la visite de l'hôpital de Tongres [7], corrigea les abus et y publia un nouveau réglement [8].

Le 9 avril 1620, il fut choisi par le chapitre de St-Jean comme prévôt de cette corporation [9]. En cette qualité il jouissait du domaine d'Embour où il se retira souvent. Plus tard le chapitre de St-Jean protesta que les anciens prévôts avaient vendu et aliéné sans droit une partie de ce domaine. Cette réclamation fut portée devant le chapitre de St-Lambert et, le 5 novembre 1626, on pria le prévôt de s'adjoindre à cette réclamation [10].

Il est vraisemblable que c'est lui qui bénit, le 22 novembre 1620, le nouvel abbé de Florennes, Guillaume Allard, dont l'élection avait été confirmée par le chapitre de St-Lambert le 18 du même mois [11].

Le 4 juin 1622, il procéda à l'ouverture de la châsse de la B. Eve de St-Martin et en retira quelques reliques pour l'infante Isabelle et quelques autres personnes [12].

---

1. Poncelet, *Invent. anal. des chartes... de St-Pierre à Liége*. Bruxelles, 1906, p. VIII.
2. *Analectes*, t. XIX, p. 116.
3. Simenon, *Chronique de Servais Foullon*, p. 82.
4. Ernst, p. 202.
5. Thys, *Le chapitre de N.-D. à Tongres*, t. I. Anvers, 1888, p. 291.
6. *Ib.*, t. III, Anvers, 1889, p. 121.
7. Marguerite Stroeheus, sa nièce, y fut admise comme religieuse le 26 novembre 1619 (Thys, t. III, p. 191, note 5) ; elle mourut le 2 décembre 1675 (*ib.*, p. 235).
8. Thys, t. III, p. 191-193, 227.
9. de Theux, t. III, p. 238 ; *Analectes*, t. IX, p. 318.
10. *Décisions capitulaires*, t. 134, p. 53.
11. *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 129, p. 207 ; *Gallia christ.*, t. III, col. 379.
12. Bertholet, *Histoire de l'Institution de la Fête-Dieu*. Liége, 1781. Pièces justificatives, p. XIX ; Ernst, p. 202-203 ; E. Poncelet, *Cartulaire de St-Lambert à Liége*, t. V, annexe n° 16, p. 586-588.

Digitized by Google

Le 23 septembre suivant, le prieur des chanoines-réguliers de Beaufays, Georges de Tilff, porta plainte devant le chapitre au sujet d'une visite extraordinaire faite par le suffragant trois ou quatre ans auparavant, au cours de laquelle on l'avait déclaré inapte à exercer ses fonctions à cause de son âge avancé ; en conséquence le prieur demandait une enquête sur la vérité des faits. [1]

Le 17 octobre 1623, le suffragant bénit la chapelle de l'infirmerie d'Aulne [2], et, le 21 du même mois, il consacra l'église des Récollets de Barbançon [3]. Le 16 juin 1624, il consacra l'église des Capucins à St-Trond [4], et, le 30 juillet suivant. il fit l'élévation des reliques de S. Poppon à Stavelot [5]. Le 8 septembre de la même année il fit la consécration de l'église de N.-D. de Foy près de Dinant [6].

C'est sans doute lui qui bénit en 1624 D. Jean de Borre, abbé du Val St-Lambert, dans l'église des Carmes à Liége [7].

Le 12 septembre 1627, il consacra la chapelle de Ste-Anne sur la route de Tilff à Méry [8].

Il mourut le 6 mars 1628, à l'âge de 48 ans, et fut enterré dans l'église des Ursulines de Liége. Il légua ses biens patrimoniaux à son frère Gilles et à sa sœur Catherine, et laissa sa bibliothèque par moitié à son neveu Gilles de la Tour, curé d'Ougrée, et aux Ursulines [9] ; celles-ci recevaient en outre un legs de 325 florins [10] de Brabant [11].

Fisen a tracé un portrait des plus élogieux de notre prélat, qui fut un modèle de piété et de zèle, sans cesse occupé à promouvoir le bien du diocèse. Rien ne montre mieux l'estime qu'on avait pour sa vertu et ses talents que la confiance qui lui fut donnée par les nonces de Cologne, qui l'employèrent à plusieurs reprises

---

1. *Décisions capitulaires*, vol. 131, p. 16 ; *Analectes*, t. X, p. 329 (analyse fautive).

2. *Chronicon Alnense* de D. Herset, p. 40.

3. Brasseur, *Origines omnium Hannoniae cœnobiorum*, p. 316.

4. Simenon, *Chronique de Servais Foullon*, p. 86.

5. Christophorus Barbu. *Manipulus virtutum S. Popponis*. Liége, 1630 ; J. Halkin, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy* (*Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 5e série, t. VII. p. 344). Bruxelles, 1897, p. 116.

6. Lipsin. *Abrégé de l'histoire de N.-D. de Foy*. Liége, 1734, chap. 9 ; Fries, *Histoire de N.-D. de Foy*. Namur, 1909, p. 46.

7. *Val St-Lambert* (ms. 79 de Warfusée), p. 434.

8. *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. IV, p. 160.

9. Ernst, p. 205 ; *Analectes*, t. X, p. 160.

10. De Theux. t. III, p. 239. Son testament fut soumis au chapitre de St-Lambert le 29 mars 1628. (*Décisions capitulaires*, vol. 135, p. 2.

11. *Ib.*, p. 168.

Digitized by Google

dans les affaires les plus importantes, telles que les visites du diocèse et des maisons religieuses [1].

En annonçant à Rome le décès du suffragant, le nonce de Cologne, Mgr Pierre-Louis Carafa, évêque de Tricarico, ajoutait que le suffragant avait été un modèle de vertu et qu'il jouissait partout d'un grand crédit [2].

THIERRY DE GRACE, évêque de Dionysie. 1628-1636.

Thierry de Grace [3], fils de Mathias, brasseur, échevin de Liége, et de Marie de Malaise, fit ses études à Louvain où il prit le grade de licencié en théologie. Il enseigna d'abord la philosophie au collège du Lys [4], puis, en septembre 1615, fut appelé à enseigner la théologie au Séminaire de Liége, dont il devint président en 1624 [5].

Etant encore étudiant à Louvain il avait obtenu, le 30 mars 1615, de la Faculté des arts la prébende de N.-D. de Tongres vacante par le décès de Baudouin de Fraisne, mais le 18 avril le pape la conféra à Pierre Passius, et le chapitre se refusa à recevoir les deux concurrents. Thierry de Grace dut se désister en septembre 1616, mais il reçut du chanoine Passius une pension qui fut encore payée, après le décès de ce dernier, le 2 décembre 1625 [6], et, vers 1617, il obtint un canonicat à Sainte-Croix de Liége [7].

Le 23 mars 1628, il fut proposé par le chapitre de St-Lambert

1. Fisen, *Flores*, p. 146-151 ; Ernst, p. 203-205.

2. Archives du Vatican. Nonciature de Cologne, t. 10, lettre du 10 mars 1628 : « il quale è sempre vissuto con grand' esemplarità di vita e con gran concetto appresso di tutti per le molte virtù di cui egli era dotato ».

3. Il y eut à la même époque un personnage du même nom dans le diocèse de Liége : Me Thierry de Grace, prêtre en septembre 1607, bachelier en théologie, élève du Séminaire, qui se présenta au concours pour la cure de Nettinne en 1608 (*Leodium*, 1911, p. 49). En 1610 il permuta la cure de Temploux avec Jean Fortemps, contre celle de Châtelet, où il mourut de la peste en mai 1626 (*Documents.. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XXIII, p. 250). Le 16 décembre 1625 il adressa au chapitre de St-Lambert une supplique par rapport au conflit qu'il avait avec les échevins de Châtelet, qui lui refusaient d'intervenir dans le choix des mambours des pauvres (Archives de l'Etat à Liége, *Décisions capitulaires de St-Lambert*, t. 133, p. 68).

4. Il fut le 12e du collège du Lys à la faculté des Arts en 1601 (*Analectes*, t. XX, p. 375).

5. Ernst, p. 207 ; de Theux, *Chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 264 ; Daris, *Notices*, t. IV, p. 179-180, *Analectes*, t. XX, l. c.

6. Thys, *Le chapitre de N.-D. à Tongres*. Anvers, 1888, t. II, p. 377.

7. E. Poncelet. *Invent. anal. des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liége*, t. I, Bruxelles, 1911, p. CXXIV.

Digitized by Google

pour la prébende théologale, vacante par le décès de Strecheus [1]. Le prince-évêque la lui conféra et, le 13 septembre suivant, le chapitre l'agréa [2]. Le 7 janvier 1631, Thierry demanda à être admis à la première résidence ; sa demande fut favorablement accueillie, mais sous certaines conditions, qu'il accepta le 7 mars [3].

Ferdinand de Bavière le proposa pour suffragant [4], et, le 11 décembre 1628, le pape le nomma au siége de Dionysie [5].

Le 27 mai 1629, Thierry bénit le cimetière de Limbourg [6], et, le lendemain, il consacra, au château de Crapoul (Walhorn), un autel en l'honneur de la Sainte Vierge et de S. Laurent [7].

Le 8 octobre suivant il consacra l'église paroissiale de Hamois [8].

Le 28 juin 1630, il consacra le maître-autel de l'église des Récollets de Bollanden en l'honneur de S. Jean-Baptiste et les deux autels latéraux en l'honneur, le premier, de la Ste Vierge et de S. Joseph, le second, en l'honneur de Ste Anne et de Ste Marguerite [9].

Le 16 mai 1631, Thierry consacra l'église des Capucins de Malmedy [10].

C'est sans doute lui qui bénit, le 16 février 1633, D. Jean Gillon de Flémalle, abbé du Val St-Lambert, dans l'église des Carmes à Liége [11].

Lors d'un séjour à Liége, antérieurement à 1634, le nonce de Cologne, Pierre Alois Carafa, fit avec le suffragant Thierry de Grace le pèlerinage d'Herckenrode pour y vénérer l'hostie miraculeuse [12].

---

1. *Décisions capitulaires*, t. 134, p. 346 ; *Analectes*, t. X, p. 161.

2. *Ib.*, t. 135, p. 87.

3. *Ib.*, t. 137, p. 62-63, 113.

4. Ernst rapporte qu'à la mort de Strecheus le prince-évêque Ferdinand de Bavière jeta les yeux sur le dominicain Pierre d'Amour († 8 janvier 1637) pour l'élever à la dignité d'évêque suffragant, mais que celui-ci dut refuser les offres de l'évêque (Echard, *Scriptores*, t. II, p. 496 ; Seguier, *Laurea belgica*. Tournai, 1659, t. I, p. 83-84 ; Ernst, p. 206-207).

5. Act. Consist. 180, p. 116, 118, 136 (Schede de Garampi).

6. *Bull. de la Soc. Verviétoise d'archéol. et d'histoire*, t. IX, p. 244. Krudewig, *Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz*. Bonn, 1909, t. III, p. 203.

7. Krudewig, *l. c.*

8. Registre paroissial de Hamois, au greffe du tribunal de Dinant.

9. *Ortus et progressus*, ms., P. II, p. 48 ; *Analectes*, t. VIII, p. 267 (avec la fausse indication du prénom de l'évêque).

10. Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot*. Liége, 1878, t. I, p. 328.

11. *Val-St-Lambert* (ms. 79 de Warfusée), p. 435.

12. D. Hilaire d'Awaingne, *Origine du très auguste Sacrement miraculeux au noble monastère d'Herckenrode*. Liége, 1701, p. 10 ; Ernst, p. 207-208.

Digitized by Google

C'est sans doute le suffragant qui bénit, le 29 avril 1635, D. Michel Taxillis, abbé du Val St-Lambert, dans l'église des Carmes à Liége [1].

Le 6 août 1635, il conféra la bénédiction abbatiale à Nicolas Ambrosi, abbé d'Averbode [2].

Le 8 septembre suivant, il fit la consécration de l'église des Récollettines de Béche sous le vocable de S. Joseph [3].

Un Registre paroissial d'Evraheilles rapporte qu'en cette année il donna la confirmation à Dinant [4].

Thierry de Grace mourut le 4 août 1636. Son corps fut déposé dans l'église de l'ancien Séminaire sous une pierre tumulaire, qui le représentait revêtu des ornements pontificaux [5], avec l'épitaphe suivante :

Hoc tumulo clauduntur ossa Reverendissimi Domini
Theodorici de Grace, episcopi Dyonisien.
Viri suo tempore doctrina clar^mi^, virtatibus eximii,
Qui postquam summa cum laude quatuor circiter
Lustris in Seminario Leodii Theologiam professus
Fuisset, et per annos aliquot eidem Seminario prefuisset,
Crescentibus tandem meritorum cumulis a Sr^mo^
Principe et Epo Leodien. in Suffraganeum assumptus
Atque praebenda theologali in Ecclesia Leodien.
Honoratus est, quo in munere per octo annos,
Infatigabili zelo Deo placere, hominibus autem
Servire studuit, donec post multos exantlatos
Labores placuit Altissimo eum hocce aerumnoso
Tempore 4 Augusti anno 1636 ex hac misera ad vitam
Ut speramus beatiorem evocare [6].

HENRI SYLVIUS, évêque de Dionysie, O. S. Cruc. 1638-1640.

La succession de Thierry de Grace fut, paraît-il, assez mouvementée. A la date du 2 août 1636, le nonce de Cologne, Alfieri, en mandant à Rome que le suffragant de Liége était à l'agonie, ajoutait qu'il y avait trois prétendants à la charge: Pierre d'Awans, curé et chanoine de St-Barthélemy, Léonard Stoefs, curé de St-Servais et chanoine de St-Pierre, sur lesquels il n'avait pas de

1. *Val-S. Lambert* (ms. 79 de Warfusée), p. 436.
2. Boterdael, *Abbatiae Averbodiensis origo*, p. 357 ; *Analectes*, t. XXII, p. 393.
3. Ernst, p. 208.
4. Communication de mon confrère, D. Thierry Réjalot.
5. de Theux, t. III, p. 264.
6. Ernst, p. 208.

Digitized by Google

bons renseignements à donner, puis un frère de Stravius, chanoine de Cologne, lequel avait un frère apostat [1].

Le 26 mars 1637, le chapitre prit connaissance d'une lettre du prince-évêque, lui annonçant qu'il demanderait au suffragant d'Osnabrück [2] de venir officier pour Pâques à Aix-la-Chapelle, vu qu'il n'avait pas encore pourvu au choix d'un suffragant. Le chapitre se plaignit du retard apporté à ce choix [3].

Le 7 juin 1637, le nonce écrit à Rome : « Enfin S. A. a nommé pour suffragant de Liége, Mathias Navius, liégeois, docteur en théologie [4], lequel laisse un canonicat de Tournai en faveur d'un neveu du baron d'Olincoven, qui a patronné sa personne auprès de Son Altesse ; quant à la personne on n'entend rien qui lui soit défavorable ». Le ministre de S. A., qui lui a communiqué cette nouvelle, lui a rapporté que le prince avait appris que le nonce avait parlé à Rome contre les sujets mentionnés plus haut [5].

Le 3 septembre, l'écolâtre proposa d'écrire à Son Altesse pour lui demander la nomination de certains officiers et dignitaires, notamment d'un suffragant [6]. Enfin, le 4 novembre, le prince demanda un certificat de capacité pour le prieur des Croisiers de Liége, Henri Sylvius, qu'il voulait nommer suffragant [7].

Le prince-évêque avait aussi ses difficultés pour la succession du suffragant de Cologne. Ses préférences se portèrent sur Georges Pauli Stravius, mais les chanoines protestèrent contre cette nomination, comme le nonce le manda à Rome le 10 octobre 1638, et lui remirent un Memorandum motivé pour s'opposer à ce choix. Quelques religieux de la ville vinrent le trouver pour lui faire les mêmes remontrances. En tout cas, à la date du 31 octobre, on n'avait pas encore fait d'instance pour le procès. Le 7 novembre, le nonce mandait que l'Électeur de Cologne ferait des démarches pour obtenir deux suffragants. Le 12 dé-

1. Archives du Vatican, Nonciature de Cologne, t. 14. Une lettre du nonce, du 12 avril 1637, t. 16, parle d'un procès criminel intenté à Pierre d'Avanz, lequel s'était retiré à Ratisbonne.

2. Caspar Münster, évêque d'Aureliopolis (1631-1654), voir Möller, *Geschichte der Weihbischöfe von Osnabrück*. Lingen, 1887, p. 132-150.

3. *Décisions capitul. de St-Lambert*, t. 142, f. 104-104v ; *Analectes*, t. X, p. 349. Ernst signale la présence du suffragant d'Osnabrück pendant la semaine sainte (p. 224, note).

4. Mathias Naveus, chanoine théologal de Tournai en 1632, décédé le 14 décembre 1662 (Voe, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Tournai*. Bruges, 1898, t. II, p. 235-237 ; Paquot, *Mémoires*, t. XIII, p. 154-155 ; *Biographie nat. de Belgique*, t. XV, col. 491).

5. *Ib.*, t. 16.

6. *Analectes*, t. X, p. 353.

7. *Ib.*, p. 354.

Digitized by Google

cembre, il écrivait que l'archevêque demandait de faire le procès pour le suffraganat de Stravius, qu'il l'avait commencé, mais que les chanoines persistaient dans leur opposition au choix de ce personnage, qu'ils représentaient comme un homme orgueilleux et violent. L'affaire s'apaisa, et le candidat fut agréé [1], et sacré évêque de Joppe à Bonn le 17 février 1641 [2].

Le choix du prince-évêque de Liége s'étant enfin fixé sur Henri Sylvius, celui-ci fut pourvu en consistoire du siége de Dionysie, le 19 avril 1638 [3]. Sylvius appartenait à l'ordre des Croisiers ; religieux du couvent de Namur, il était devenu ensuite professeur de théologie et prieur à celui de Liége où il occupait cette charge dès 1629 [4].

En attendant le sacre de Sylvius, les fonctions épiscopales furent faites à Liége par Mgr Wolter Henri de Stravesdorf, évêque d'Ascalon et suffragant d'Erfurt, religieux de l'ordre des Ermites de S. Augustin, originaire de Neuss, qui avait été obligé de quitter Erfurt en 1637 après la prise de la ville par les Suédois. Le 24 avril 1638, il demanda une attestation du séjour qu'il avait fait à Liége pendant quatre mois [5].

En 1638, Sylvius consacra la chapelle de St-Roch à Ham-sur-Heure en l'honneur de S. François et de S. Roch [7].

Le 8 août de cette année, il consacra l'église des Récollets de Ciney, le maitre-autel en l'honneur de S. Antoine, et deux autels latéraux, ceux de la Vierge et des SS. Joseph et François [8].

Le 12 septembre suivant, il consacra l'église de la commanderie des Vieux-Joncs, rebâtie par Frambert van Lichtenberg :

Urbano VIII Pont. Max.
Ferdinando III Rom. Imp.
Ferdinando Bavaro Archiep.

---

1. *Ib.*, t. 19.

2. Georges Pauli Stravius, chanoine de la métropole et des XI. 000 vierges à Cologne, succédait à Otton Geréon Gutmann de Soberheim, décédé le 25 septembre 1636 ; il mourut en 1660 (Binterin, *Suffraganei Coloniensis extraordinarii*. Mayence, 1843, p. 80-83).

3. Act. Consist., 180, f. 241v (Schede de Garampi).

4. Ernst, p. 223 ; Sylvius posséda une prébende dans le chapitre de St-Jean à Liége (Ernst, p. 224, note).

5. Gudenus, *Cod. dipl. Maguntin.*, t. IV, p. 826-830 ; *Gall. christ.*, t. V, p. 562 ; Feldkamm, *Geschichtliche Nachrichten über die Erfurter Weihbischöfe*, p. 79-80 ; Ernst, p. 225.

6. *Analectes*, t. X, p. 358.

7. *Ortus et progressus FF. Minorum*. P. I, p. 44 (ms. appartenant à M. Hauzeur).

8. *Analectes*, t. VIII, p. 273 (où l'on a donné par erreur le nom du suffragant Blavier).

Digitized by Google

Elec. Col. et Ep. Leod.
Io. Casp. supr. ord. teut.
Magistro

Ecclesia haec. cujus fundamenta ab Emundo Huyn de Anstenrode com. prov. iacta, per Godefridum comitem ab Huyn de Geleen, S. Caes. M. campimar. ejus successorem, una cum aedificio annexo, absoluta a Rev^me D. Henrico Ep. Dionys.

Suffrag. Leod. in honorem B. Mariae
Deip. A. MDCXXXVIII
die XII Sept. est consecrata
Eius dedicatio anniversaria celebratur
dominica post nativitatem ejusdem B. Mariae
Cujus et annunciatio hic singulis annis
Solemniter colitur [1].

Le 5 juin 1639, il conféra la bénédiction abbatiale *auctoritate apostolica* à Hubert de Sutendael, à St-Trond, assisté de Léonard Colchon, abbé de Seligenstadt, et de Pierre Scrips, abbé de Vlierbeeck [2]. Le chapitre de Liége lui avait donné ordre de ne pas bénir l'abbé, sauf *auctoritate ordinaria ;* le prince-évêque avait écrit dans le même sens le 23 mai, mais le nonce avait prescrit de procéder conformément à la bulle pontificale de provision [3]. Il s'en suivit une longue querelle entre le chapitre de Liége et l'abbaye de St-Trond [4].

Le 24 juillet 1639, le suffragant se trouvait à Theux. Suivant l'obligation et coutume ancienne, le magistrat le traita à la maison pastorale avec ceux de la justice, sa suite et autres invités [5].

En 1639, Henri consacra l'église des Sépulcrines de Huy [6].

Le 3 avril 1640, le suffragant écrivit au chapitre que, vu les difficultés du temps, le prince l'avait autorisé à rester à Liége et

1. Wolters, *Notice sur l'ancienne grande commanderie des chevaliers de l'ordre teutonique dite des Vieux-Joncs*. Gand, 1849, p. 23. M. le chevalier de Borman a eu l'obligeance de collationner sur l'original la copie tautive de Wolters.

2. Acte du 5 juin 1639, dont une copie se trouve aux Archives Vaticanes, Nonciature de Cologne, t. 19.

3. Ib., lettre du 26 juin 1639.

4. Simenon, *Chronique de Serrain Foulion*, p. 97-98.

5. Le détail des provisions faites à cette occasion a été conservé : « ½ veau de 3 florins, 1 quartier de mouton de 10 livres à 6 pat. chaque, 16 livres viande de bœuf à 3 pat. 8 s. la livre, 1 agneau de 1 fl., 1 lièvre de 30 pat., les entrailles d'un veau 12 pat., 2 couples poulets, 30 pat., 2 paires de pigeons 25 pat., 1 épaule de porc 45 pat., 1 pièce de chair salée 38 p. ½. 3 pains de 26 pat. 6., 10 crettes de miche blanche 22 ½ pat., 1 livre de biscuits 18 pat., 7 livres beurre 56 pat., 25 pat. de fromage, 2 livres prunes de Damas 10 pat., 5 fl. pour épiceries, amandes et sucreries. 48 pots de vin à 16 pat. chacun. 1 double ducat au suffragant pour droit lui venant, 1 patacon au cuisinier (Archives de Theux, communication de M. le Chanoine S. Balau).

6. Daris, *Notices*, t. II, p. 238.

Digitized by Google

à y célébrer les offices ; toutefois il se déclarait prêt à se rendre à St-Trond pour bénir les saintes huiles. Le chapitre manifesta le désir de l'avoir pour les fêtes prochaines [1].

A la fin de septembre de cette année, il consacra le maître-autel des Récollettines de Beche [2].

Le 7 octobre suivant, il consacra l'église de Clermont-sur-le-Berwinne [3].

Il mourut à la fin de l'année 1640 ou au commencement de 1641 ; ce n'est que le 16 février 1641 que le nonce mande ce décès à Rome, en même temps que la nouvelle des démarches faites en faveur de Stravius [4].

Henri Sylvius est cité parmi les défunts de son ordre au chapitre général de 1644, mais la date du décès n'est pas donnée [5].

D. U. BERLIÈRE

---

1. *Décisions capitulaires*, t. 147, p. 250-251 ; *Analectes*, t. XI, p. 62-63.
2. Ernst, p. 224.
3. Communication de Mgr Schoolmeesters, d'après une notice manuscrite de M. Domken sur cette paroisse.
4. Nonciature de Cologne, t. 19.
5. Hermans, *Annales S. Crucis*, t. III, p. 157. Ernst (p. 224) fixe sa mort à l'an 1640.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

DE QUELQUES PUBLICATIONS LITURGIQUES RÉCENTES

IL a paru, ce temps-ci, quelques publications liturgiques importantes, deux surtout, dues à des bénédictins français, et dont chacune mériterait une étude approfondie. Ne pouvant faire davantage pour le moment, je me contenterai de les signaler à l'attention des lecteurs de cette Revue, conjointement avec plusieurs autres travaux moins considérables, se rapportant pareillement à l'histoire de la liturgie.

1. Le nouveau volume dont vient de s'enrichir la collection bénédictine des *Monumenta ecclesiae liturgica*[1] contient: 1° un « humble » Avant-propos, de deux pages (IX-X) seulement ; 2° une Introduction (XI-LXXXVIII) renfermant, entre autres choses, une liste des principaux auteurs connus des formules de la liturgie espagnole, la nomenclature alphabétique des différentes pièces liturgiques, une reconstitution du calendrier mozarabe, un chapitre spécial sur les heures mozarabes du jour et de la nuit, et finalement un tableau d'ensemble du « Liber sacramentorum » ; 3° le texte du Sacramentaire lui-même (col. 1-668) suivi de l'analyse, avec extraits inédits, de tous les autres manuscrits mozarabes qui sont venus à la connaissance de l'éditeur (col. 669-964) ; 4° un index des formules du Sacramentaire (col. 965-1000), avec un autre index général, non seulement des noms de lieux et de personnes, mais d'une foule de termes qui peuvent être de quelque utilité pour les chercheurs de toute espèce (1001-1096) ; 5° enfin, neuf planches en phototypie, dont trois du célèbre *Orationale gothicum* de Vérone, trois des mss. 35.3 et 35.7 du Chapitre de Tolède, trois du ms. 1 de l'Université de Compostelle.

Que cet ensemble constitue pour nous un trésor inestimable, c'est ce qu'il serait superflu de démontrer. Qu'on songe que nous

1. MONUMENTA ECCLESIAE LITURGICA. Vol. VI. Le *Liber Mozarabicus Sacramentorum*, et les manuscrits mozarabes, par D. Marius Férotin, bénédictin de Farnborough. Paris, Firmin-Didot, 1912. Grand in-4, XCII p. — 1096 col. et neuf planches phototypiques. — On annonce comme devant paraître incessamment la seconde partie du 1er vol. de cette collection, renfermant l'introduction, les additions et l'index des *Reliquiae liturgicae vetustissimae* dont la première partie a vu le jour en 1902. Le tome V, qui contient le très important *Liber Ordinum* de Silos, a été publié par D. Férotin en 1904.

Digitized by Google

ne possédions guère jusqu'ici, en fait de Missel mozarabe, qu'une compilation relativement moderne, rédigée pour l'usage pratique, sans rien qui indiquât la provenance et la date des documents utilisés! Or, on aurait tort d'envisager cette vieille liturgie espagnole à un point de vue étroit et exclusivement « clérical » : il y a là de magnifiques épaves de civilisations disparues ; on y sent vibrer l'âme des différentes races de chrétiens qui ont occupé la péninsule, depuis la prédication de l'Évangile jusqu'au déclin du XIe siècle : on y retrouve leur langage, leur art même, si particulier. Ignorer la liturgie mozarabe, c'est ignorer toute une région, l'une des plus riches et des plus révélatrices, de l'histoire ancienne de l'Espagne.

Le grand mérite de D. Férotin aura été de profiter des occasions uniques qu'il a eues de pénétrer dans maints dépôts littéraires, moralement inaccessibles à la plupart des chercheurs, d'en extraire tout ce qu'il a pu en fait de textes et d'analyses, et d'avoir mis, d'une façon honnête et consciencieuse, les dits textes à la portée des liturgistes. La postérité lui en sera reconnaissante. Pour le reste, il s'excuse lui-même de n'avoir pas dit, à propos de ces vénérables formules, tout ce que sa longue expérience eût pu lui suggérer. C'est bien dommage, à mon sens. Il est à craindre, en effet, que cet amas de matériaux demeure longtemps à l'état brut, avant que surgisse un spécialiste qui ait les loisirs nécessaires et la compétence voulue pour en extraire la substance et en faire ressortir pleinement l'intérêt. Au lieu d'un monument, c'est une sorte de carrière d'antiquités que nous avons là : quelques curieux viendront de temps à autre en considérer quelque article, à l'occasion de tel ou tel travail très spécial. Comme l'avoue avec raison l'éditeur, un Lesley ne se fût pas contenté de si peu, s'il eût pu disposer d'une semblable richesse de matériaux. On n'attendra pas de moi que je supplée ici à ce qu'un érudit si entendu eût pu et n'a point voulu dire. Voici seulement quelques idées qui me sont venues, en parcourant le volume, et que je propose à l'attention de ceux qu'intéresse le sujet.

D'abord, il me semblerait nécessaire de faire un triage, dans cette masse énorme de formules. Il y en a sûrement de fort anciennes, mais d'autres aussi beaucoup plus récentes : telles d'entre elles ont dû faire partie du fonds commun des églises d'Espagne, tandis que d'autres se réfèrent à l'usage particulier d'un diocèse ou d'une région. Ce sera sans doute une tâche assez délicate qu'un semblable discernement, et qui exigera une main particulièrement exercée. L'hagiographie, la philologie elle-même n'y suffiront pas : il fau-

Digitized by Google

dra de plus, comme pour les sermons publiés sous le nom de s. Augustin, ce sens si rare de la critique interne, qui met à même de flairer sûrement la diversité d'âge et de provenance. Mon impression première a été que le Missel de Tolède édité ici par dom Férotin, quoique le manuscrit remonte au IXe siècle, représente un type moins primitif, moins officiel, que celui dont témoignent, par exemple, le *Liber comicum* de Silos et celui de San Millan, seulement du XIe siècle : les fêtes de saints y sont beaucoup plus multipliées, même de saints dont l'existence est plutôt problématique, comme celle de sainte Eulalie de Barcelone ; en général, la rédaction de la plupart des messes qui ne figurent pas au *Comes* me paraissent attester une époque relativement plus moderne.

Je ne puis m'empêcher de croire aussi qu'il serait essentiel de distinguer l'usage ancien de Séville et de l'Espagne romaine, de celui de Tolède, qui peut avoir subi davantage la double influence africaine et wisigothique. Le départ sera ici plus malaisé encore ; mais l'éditeur du présent volume indique déjà quelques traits précieux. Et je ne sais si je me trompe, mais j'ai un vague soupçon que le *Missale mixtum* imprimé à Tolède en 1500 d'après des manuscrits en partie perdus pourrait fort bien, en certains points où il diffère des documents tolétains, nous avoir conservé plus d'une particularité originaire des églises de la Bétique, telles que Séville et Cordoue.

En tout cas, il eût été désirable de posséder dans ce recueil un texte traditionnel de l'ordinaire de la messe mozarabe. L'éditeur nous renvoie pour cela à son *Liber Ordinum* p. 229-243 : mais il serait assurément plus commode de trouver ici ce cadre à côté des morceaux destinés à y prendre place. On eût facilement fait grâce d'autres redites moins nécessaires, en faveur de celle-ci.

Quelques autres menues observations. Il est dit en note, p. XVI : « Il semble bien qu'il faible attribuer à saint Ildephonse la messe de l'Assomption, imprimée ci-dessous, col. 592-598. » Je me demande en vain sur la foi de quel témoignage : pas d'après le style, j'imagine ; passe encore pour le formulaire contenu dans le corps même du missel, col. 400-407, mais celui qui est reproduit en supplément à l'endroit indiqué me paraît absolument indigne, même d'un compositeur tel qu'Ildephonse. Ce qui est dit dans la note susdite, que le texte de la messe en question a été conservé « dans trois manuscrits d'origine différente » permet d'ailleurs de supposer une distraction de la part de l'éditeur : pour la messe de l'Assomp-

Digitized by Google

tion col. 400 sqq., l'*apparatus* indique en effet les trois mss. *A. B. G.*, au lieu que le texte publié au supplément n'a d'autre témoin que le Brit. Addit. 30345.

Il est intéressant de voir, col. 226, les « Béatitudes » utilisées au dimanche des Rameaux en guise de chant *Ad accedentes*, c'est-à-dire d'antienne de Communion : on sait que ce début du Sermon sur la montagne avait aussi sa place marquée dans les liturgies byzantine et milanaise.

J'ai été frappé de la place qu'occupe la *Missa in diem s. Michaelis*, entre la fête des martyrs Fauste, Janvier et Martial (13 octobre) et celle des saints Come et Damien (22 octobre), alors que les calendriers mis à profit p. LI lui assignent la date communément reçue en Occident, 29 septembre. Y aurait-il là une trace d'influence de la France occidentale, une imitation de l'*Apparitio s. Michaelis in monte Tumba* (le Mont-Saint-Michel « in periculo maris ») au 16 octobre ?

Le long « Sermo de cotidie », *Rogo vos et admoneo*, publié col. 861-865 d'après le ms. 30846 du British Museum, est un centon composé en partie de fragments empruntés à s. Césaire d'Arles, mais d'une rédaction postérieure et franchement barbare : le cas est à peu près le même que celui du fameux sermon 244 de l'Append. de s. Augustin, qui contient des fragments du *Quicumque vult*.

Il m'est venu, au sujet de la provenance de l'*Orationale gothicum* de Vérone, une idée que je ne me rappelle pas avoir vue exprimée ailleurs : on la prendra pour ce qu'elle vaut. Ce manuscrit, nous dit-on, « est du VIIIe siècle, peut-être de la fin du VIIe... Le texte (p. 55 et 65) semble prouver qu'il a été écrit à Tarragone ». D'autre part, on trouve au fol. 3^v une note en écriture cursive, avec la date « in XX anno Liutprandi regis », qui correspond à l'année 732. Or, il existe sur la côte de Ligurie, à Camogli et à San Fruttuoso, une tradition ancienne d'après laquelle un évêque de Tarragone, nommé Prosper, chassé de sa ville par les barbares, aurait abordé au rivage de l'Italie, apportant avec lui le corps de son prédécesseur, le martyr s. Fructueux. Supposé que cette tradition soit fondée, les barbares en question pourraient être les Arabes envahisseurs de 711 ; et il ne serait plus difficile alors d'expliquer comment un manuscrit liturgique, transcrit pour l'église de Tarragone aux environs de l'an 700, se serait trouvé dès 732 dans les états du roi Lombard Liutprand, qui s'étendaient en effet depuis Gênes et la Ligurie jusqu'au nord de l'Adriatique.

Une dernière remarque. Ce beau volume, fruit des longs labeurs

Digitized by Google

d'un bénédictin français, a été imprimé « sous les auspices de la *Hispanic Society of America* ». Il n'y a rien en cela qui puisse étonner ou choquer le moins du monde. C'est chose bien connue, que la République Française entretient depuis longtemps le moins de rapports possible avec celle des Lettres : aussi a-t-elle laissé de sang-froid nos admirables *codices Claromontani* aller enrichir la bibliothèque de Berlin, ce qui équivaut pourtant bel et bien à l'abandon d'une portion inestimable du patrimoine national. Et toutes les fois qu'il s'agit d'acquérir une œuvre d'art, quelque manuscrit ou cartulaire d'un grand prix pour notre histoire, n'est-ce pas aux contributions privées des Crésus israélites ou américains qu'il faut périodiquement recourir ? Noble emploi, assurément, du « mamon d'iniquité ». Mais ne pourrions-nous pas, nous autres, hommes d'Église, et gens de la vieille Europe; faire aussi parfois quelque chose qui témoigne effectivement de notre intérêt pour l'héritage de beauté et de gloire que nous ont légué les siècles passés ? Dans le cas présent, par exemple, un bénédictin français a apporté, pour sa part, de longues années de recherches et de labeur : c'est très bien, mais je me demande si l'on ne pourrait pas faire encore davantage. Et, puisqu'une occasion unique se présente de formuler ici l'un de mes vœux les plus chers, quelle belle chose ce serait, si le vénérable monastère de Silos, relevé si merveilleusement de ses ruines, entreprenait, avec l'assentiment de l'autorité ecclésiastique, de se vouer d'une façon spéciale à l'exercice solennel et plénier de cette vieille liturgie traditionnelle de l'Espagne, dont la teneur exacte vient d'être remise pour la première fois en lumière ! Cette antique abbaye, perdue dans les montagnes de la Castille, ne deviendrait-elle pas en peu de temps un centre nouveau de vie artistique, religieuse et nationale, un vrai but de pèlerinage pour les nombreux étrangers qui s'intéressent de plus en plus à tout ce qui concerne les origines du culte chrétien ? Le moment semble favorable : on a déjà autorisé l'Église de Milan à reviser d'après les plus anciens manuscrits les textes de sa liturgie, ceux du Missel en particulier ; et le Pape actuel ne semble pas demander mieux que d'encourager à « revenir aux sources », à celles de s. Grégoire comme aux autres. Souhaitons que la catholique Espagne ait, dans un avenir peu éloigné, à offrir aux amateurs de ses rites séculaires autre chose et mieux que les fonctions célébrées par une vingtaine de chapelains dans les deux ou trois sanctuaires de Tolède affectés à la pratique de l'office mozarabe.

Digitized by Google

2. Le volume de dom Férotin se compose presque exclusivement d'une série de textes, en grande partie inédits : le livre que vient de nous donner dom Cagin[1] représente une puissante mise en œuvre de textes déjà connus, en vue de remonter « des canons de la messe latine à l'*Eucharistia* primitive » ; un second volume, annoncé sur la quatrième page de la couverture, nous fera redescendre « de l'*Eucharistia* primitive aux Liturgies orientales. »

La méthode, le livre tout entier — si livre on peut l'appeler — portent l'empreinte de l'originalité qui distingue leur auteur: on s'en aperçoit déjà à ces volumineux tableaux synoptiques, qui ne pourraient se développer entièrement dans le premier local venu. Certes, ce ne serait pas une légère pénitence que de se voir obligé à lire ces pages d'un bout à l'autre : aussi bien, y a-t-il moyen, même sans cet effort héroïque, de suivre la pensée et les procédés de l'érudit moine, quitte à se priver de maints détails savoureux qu'il cache comme à plaisir dans tous les coins et recoins. Pour moi, j'ai fait de mon mieux, et, tandis que la thèse du *Te Deum ou Illatio ?* me fournit jadis matière à une méchante critique[2] dont j'ai éprouvé à plus d'une reprise un commencement de contrition, je suis tout heureux, cette fois, de pouvoir me ranger à peu près sans réserve à la théorie soutenue dans l'*Eucharistia*.

Cette théorie peut se résumer en ces quelques lignes :

1° La comparaison des quatre grandes liturgies latines (Romaine, Ambrosienne, Gallicane, Mozarabe) permet d'établir : α) qu'il y a sûrement toute une série d'interpolations dans le Canon romain (*Te igitur*, *Memento* des vivants, *Communicantes*, *Hanc igitur*, *Memento* des défunts, *Nobis quoque*) ; β) qu'en écartant ces interpolations, et en restituant entre le *Sanctus* et le *Qui pridie* une pièce disparue, le *Vere sanctus*, on obtient un Canon de même facture que celui des autres liturgies latines : une Anaphore continue, allant directement du *Sanctus* au *Qui pridie*, et de l'Epiclèse au *Per quem omnia*.

2° Il existe même deux textes d'Anaphore ambrosienne qui semblent attester un état plus archaïque de continuité, permettant

1. SCRIPTORIUM SOLESMENSE, II. Dom Paul Cagin. L'euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires. 2. L'EUCHARISTIA, Canon primitif de la messe, ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies. Paris, Desclée et Picard. 1912. In-8, 334 p.

2. Voir *Rev. Bénéd.*, XXIV (1907), p. 180-223. Je me suis toutefois consolé, et quelque peu endurci, en lisant les beaux éloges dont le précédent volume de D. Cagin a été récemment l'objet de la part du jésuite C. Blume dans les *Stimmen aus Maria-Laach* (1911): il fallait un esprit tout spécial pour apprécier à sa valeur le mérite d'un ouvrage si érudit et si compliqué.

Digitized by Google

d'aller sans interruption du thème christologique de la Préface à celui de l'Institution (*Qui pridie*), sans passer par le *Sanctus*. Celui-ci, en effet, bien que causant dans la Préface « le moins d'interruption possible,... n'en est pas moins, avec tout son cortège, une enclave dans l'Anaphore ».

3° Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'une telle formule d'Anaphore, consistant purement dans l' « action de grâces » continue, à l'exclusion des interpolations signalées plus haut et du *Sanctus* lui-même, nous a été conservée dans toute sa pureté par les palimpsestes latins de Vérone et les *Statuts apostoliques* éthiopiens, tandis que trois autres documents, le *Testament du Seigneur* et les deux liturgies éthiopiennes du Sauveur et des Apôtres, nous l'ont transmise avec des interpolations, dont plusieurs remontent déjà à une très haute antiquité.

4° La question qui se pose est celle-ci : le texte le plus court est-il vraiment le texte primitif ? Ne représente-t-il pas plutôt une réduction des Anaphores plus développées, soit des trois documents susdits, soit de la liturgie clémentine des *Constitutions apostoliques* ? L'auteur examine à fond tous les aspects du problème, et conclut en faveur de la première alternative, à savoir, que la rédaction la plus brève nous a conservé la forme la plus ancienne de l'Anaphore.

Je n'ai malheureusement pas l'autorité voulue pour me prononcer sur une aussi grave matière ; mais, pour autant qu'il m'a été possible de suivre la démonstration de dom Cagin, je me sens pleinement porté à lui donner raison, et à reconnaître dans la vénérable formule étudiée, restituée par lui, un document qui, pour le style et le contenu, rappelle d'une façon saisissante les productions de l'âge apostolique, en particulier les Épîtres de saint Paul. Et j'avoue qu'avant de fermer ce livre scabreux, qui m'avait occasionné plus d'une migraine, je n'ai pu m'empêcher de relire à haute voix, les yeux voilés par une émotion impossible à contenir, le texte adorable des pages 294-296, ce qu'il y a de plus sacré peut-être dans toute la littérature ecclésiastique, après les paroles de Jésus et de ses Apôtres.

3. Presque en même temps que le livre de dom Cagin, il en a paru un autre du Dr Théod. Schermann, de Munich, traitant des liturgies égyptiennes des dix premiers siècles [1]. Il l'emporte incon-

1. Theodor Schermann. Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends, in ihrer Uberlieferung dargesteilt (Studien z. Gesch. und Kultur des Altertums, VI Bd., 1./2. Heft). Paderborn, Schöningh. 1912. In-12, VIII-258 p.

Digitized by Google

testablement sur le premier par la plénitude et la précision des références, par l'ordre et la méthode d'exposition, comme aussi il déborde par l'ampleur du sujet, celui-ci ne se bornant plus simplement à la question de savoir quelle a pu être la forme la plus ancienne de l'Anaphore, mais comprenant en outre tout ce qui se rapporte aux origines et à l'évolution des liturgies égyptiennes, du second au quatrième siècle d'abord, puis du quatrième au sixième sous l'influence syrienne, et finalement à partir du sixième siècle jusqu'à l'an mille. On trouvera donc dans l'ouvrage allemand une plus ample moisson de renseignements, et surtout des matériaux mieux digérés, plus facilement utilisables : c'est l'œuvre d'un érudit formé d'après toutes les règles, et qui a le droit de parler en spécialiste. Malgré tout, j'ai l'impression que le travail de l'autodidacte français l'emporte en profondeur et en raison dans la plupart des points touchés de part et d'autre, notamment pour ce qui est de l'Anaphore primitive. A l'encontre de dom Cagin, Schermann attribue l'antériorité à un type liturgique dont la Préface s'étend bien en avant du thème christologique et comprend comme élément essentiel le Trisagion, à savoir, au type d'Anaphore attesté par le papyrus de Dêr-Balyzeh : comparée à cette Anaphore, celle du palimpseste de Vérone ne représente plus, selon lui, qu'une « nouvelle rédaction » de l'usage égyptien. Dom Cagin ignore, ou fait semblant d'ignorer, le papyrus en question : c'est un tort assurément, et pourtant je me demande si sa thèse en souffrira aucune atteinte. Ces questions de priorité demeurent, après tout, encore très obscures : il se peut que l'on ait tant soit peu exagéré l'importance et l'antiquité du fragment liturgique récemment découvert. Puis, est-on bien fondé à parler d'un usage égyptien unique ? N'a-t-il pas pu exister de très bonne heure, en Égypte comme ailleurs, des types divers, dont les variations n'indiqueraient pas nécessairement une différence d'âge ? On voit que je suis et entends rester sur tout cela d'un prudent scepticisme : mais je me plais à répéter que l'ouvrage de dom Cagin et celui du Dr. Schermann se complètent mutuellement de la façon la plus heureuse, et constituent, chacun à sa façon, une contribution très appréciable à l'histoire des origines liturgiques.

4. J'ai lu ces jours-ci dans le *Tablet* un compte rendu très élogieux du livre du Dr Adrian Fortescue : *The Mass : a Study of the*

1. London, Longmans, 1912. In-12, IX-428 p. Prix : 6 s. — Fait partie de « The Westminster Library », éditée par Bernard Ward et Herbert Thurston.

Digitized by Google

Roman Liturgy[1]. Il paraîtrait que l'auteur a réussi à « surpasser les Français eux-mêmes », pour ce qui concerne la clarté d'exposition et l'exactitude des références. Il serait impertinent de ma part de rechercher ce que peut valoir un tel éloge, même s'il était pleinement justifié : tout ce que je puis dire, c'est qu'en effet ce nouvel essai sur la messe romaine réalise un sensible progrès sur maintes publications antérieures du même genre. On y trouve condensées, en quatre cents pages d'une lecture facile, une foule de notices relatives au sujet, avec nombre d'observations aussi curieuses qu'utiles, bien que parfois perdues dans un véritable fouillis : les idées liturgiques sont justes, en général, excellentes même : la petite bibliographie liturgique de la fin et l'index soigné qui lui fait suite seront très secourables, aux débutants surtout. Le malheur est que, à propos de la messe, il a fallu toucher à beaucoup de détails sur lesquels il était impossible d'être exact, à moins d'en avoir fait soi-même une étude personnelle et approfondie. Le Dr. Fortescue a eu, certes, la bonne volonté de se mettre au courant : mais, en trop de cas, ses informations ont été puisées dans des articles de dictionnaires, dans des études de vulgarisation, et elles valent alors ce que valent ces articles et ces études, parfois très peu de chose. Combien de lecteurs seront à même de contrôler, comme il conviendrait, chacune des assertions ainsi émises sur la foi d'autrui ? Voici quelques exemples. Les documents qui nous restent de la liturgie gallicane sont assez mal caractérisés, p. 101 sq. Arnobe le Jeune ne vivait pas en Gaule (p. 134), mais à Rome, de sorte que son témoignage est parfaitement recevable pour l'usage romain du Ve siècle. A ce même endroit, l'auteur est amené à mentionner le *Breviarium in Psalmos* du Pseudo-Jérôme ; mais il le fait en termes qui montrent qu'il n'a pas bien saisi la portée de la solution donnée au problème littéraire soulevé par cet écrit. Le nom propre *Earibald* (p. 179, note 7) n'est qu'une faute d'impression pour Eanbald ; on ne peut expliquer de la même façon la triple forme que revêt à différents endroits le nom de l'auteur du *Micrologue*. Page 134, il est appelé « Bernard de Constance » ; p. 195, et aussi dans la bibliographie p. 410, il devient « Berno, abbé de Reichenau, mort en 1048 ». Là-même, pour comble de malheur, on a soin d'ajouter que « ce n'est pas Bernold de Constance qui mourut en 1100 », avec renvoi à certain mien article où je dis précisément le contraire. P. 192, il eût été à propos de noter que l'usage de la *missa sicca* se retrouve jusque dans le missel romain actuel, pour la bénédiction des Rameaux. Ce qui est dit

Digitized by Google

(p. 221) de la date tardive des offices des dimanches après la Pentecôte est entièrement faux : le fait qu'ils sont absents du sacramentaire Grégorien ne prouve rien à cet égard. Page 277, l'auteur ne semble pas soupçonner, que, d'après un témoignage très sûr, et jusqu'ici trop peu remarqué, l'admirable séquence de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus*, est l'œuvre de son célèbre compatriote, l'archevêque Étienne de Langton [1]. Il n'a pas connu non plus, cela se conçoit, l'étude récente du Rév. W. C. Bishop sur l'ancienne messe africaine [2]; et plus d'un lecteur se demandera comme moi pourquoi, au cours de tout son livre, il écrit *Gavanto*, au lieu de Gavanti. Avouerai-je enfin que les §§ 5-13 du chap. III, consacrés à l'examen des différents systèmes en vue de reconstituer la messe romaine primitive, me paraissent aussi stériles en résultats que déplacés en un ouvrage comme celui-ci ? Il est bien superflu de s'attarder à scruter des problèmes pour le moment insolubles, quand il y a déjà tant d'autres points résolus sur lesquels on eût pu et dû se renseigner davantage.

5. L'étude bibliographique de l'abbé L. Marcel sur *Les livres liturgiques du diocèse de Langres* [3] a paru il y a déjà une vingtaine d'années; mais l'auteur y a depuis ajouté deux Suppléments [4] dont le dernier porte le millésime de 1912. L'ouvrage, reçu dès l'origine avec une faveur marquée par les meilleurs critiques, L. Delisle, U. Chevalier et C. De Smedt en tête, est devenu ainsi toujours plus complet ; il constitue dans son genre un modèle de travail patient et fécond en résultats. Sans doute, ces résultats intéressent surtout l'histoire locale, et sont éparpillés au cours de longues et innombrables notes. Je regrette, pour ma part, que l'auteur n'ait pas mieux tiré parti de ses riches matériaux, en nous traçant un tableau systématique de l'histoire de la liturgie langroise, suivi d'une série d'appendices où auraient été mis en œuvre, d'une façon plus ordonnée, les précieux renseignements disséminés au bas des pages. On ne saurait assez admirer le zèle et la compétence de

1. « ... placet tamen in testimonium adducere, quod in laude Spiritus sancti vir vita et doctrina venerabilis, magister Stephanus de Langetunn, gratia Dei Cantuariensis archiepiscopus, ait in quadam egregia sententia, quam de Spiritu sancto composuit, ita : *Consolator optime, Dulcis hospes animæ* » etc. (*Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 130). Quatre strophes entières sont citées par l'auteur auquel est emprunté ce témoignage, un moine cistercien qui vivait en Angleterre du temps même de l'archevêque Langton. Il n'y a donc plus lieu d'appeler le *Veni sancte Spiritus* une « séquence italienne ».

2. Dans le *Journal of theolog. Studies* de Janvier 1912, vol. XIII, pp. 250-277.

3. Paris, A. Picard, 1892. In-8. XX-354 p. Prix : 8 fr.

4. Également chez Picard : le premier en 1899, XII-100 p., 3 fr. ; le second, de XI-107 p.

Digitized by Google

M. Marcel pour tout ce qui se rapporte aux antiquités liturgiques de son Église ; mais à ceux qui voudraient suivre ailleurs son exemple je me permettrais de conseiller une manière moins touffue, plus propice aux recherches d'intérêt général. Un détail m'a frappé, en parcourant les notes du dernier Supplément. Page 53, note 6, nous trouvons un motet du Saint Sacrement, *O sacramentum pietatis*, donné comme particulièrement « intéressant », et tout à fait « dans le goût du temps » (1770), « texte et musique ». Pour la musique, je le veux bien ; mais l'auteur semble ignorer que les admirables paroles sont empruntées textuellement à s. Augustin, et que tout le début en avait été mis à profit, dès le XIIIe/XIVe siècle, par les compositeurs de l'office cistercien de la Fête-Dieu.

6. Reçu de M. Louis Canet deux notes liturgiques de sa façon, simples extraits, de sept ou huit pages chacun : mais ces modestes contributions attestent chez leur auteur plus d'acribie et de finesse de jugement qu'on n'en découvre dans maints gros volumes ; elles montrent aussi combien souvent tels articles de dictionnaires perdent de leur valeur présumée, quand on vient à examiner les choses dans le détail.

Dans *La prière « pro Iudaeis » de la liturgie catholique romaine*[1], on cherche à rendre compte de la rubrique propre à l'oraison pour les Juifs, dans l'office du Vendredi saint : « Non respondetur Amen, sed statim dicitur, Omnipotens sempiterne Deus » etc. La première partie est facile à expliquer : elle a pour but de mettre en garde contre la tentation qu'on pourrait avoir de répondre l'*Amen* accoutumé à la finale *Jesum Christum dominum nostrum*, par laquelle se termine la formule invitatoire, *Oremus et pro perfidis Iudaeis*. Aucune des autres formules qui précèdent ou qui suivent ne comportant la réponse *Amen*, il n'y a pas de motif de faire exception pour celle-ci, en dépit de la teneur particulière de la finale, qui ressemble à la clausule ordinaire des oraisons romaines. Quant à la suppression de l'*Oremus* et du *Flectamus genua*, qu'implique la rubrique actuelle, ni l'une ni l'autre ne remontent à l'origine du rite : l'*Oremus* et le *Flectamus* sont attestés jusque vers le IXe siècle ; l'*Oremus* sans *Flectamus*, du IXe siècle à la fin du XVIe ; ni *Oremus* ni *Flectamus*, depuis le Missel de Pie V (1570). M. Canet voit dans la suppression de la prière à genoux « une manifestation d'antisémitisme populaire », et il cite à l'appui de cette explication une rubrique du Sacramentaire de Ratold.

1. Extrait de la *Revue des Études juives*, an. 1911. In-8, 11 p.

Digitized by Google

Rubrique curieuse, assurément, mais qui ne m'empêche pas de croire à l'interprétation traditionnelle, à savoir, qu'on a évité à dessein en cette circonstance le geste de dérision relaté dans la Passion du Sauveur. La liturgie romaine est coutumière de ces prétermissions pleines de délicatesse : qu'on compare, par exemple, l'omission du baiser de paix au Jeudi saint, celle du *Gloria* et de l'*Alleluia* en la fête des saints Innocents. Donc, je ne partagerais pas le dédain de l'auteur à cet égard ; mais il semble bien qu'il n'y avait aucun motif de supprimer l'*Oremus* avant la collecte pour les Juifs, comme on le fit, plus ou moins inconsciemment, en établissant le texte définitif du Missel.

La seconde note comprend *Quelques remarques sur d'anciens sacramentaires* [1]. Ces sacramentaires ont été déjà décrits, entre autres par Léopold Delisle et H. Netzer ; mais ni l'un ni l'autre n'avaient assez fait attention à des remaniements et grattages, dont l'étude minutieuse a permis à L. Canet de relever plusieurs particularités se rattachant à la teneur du Canon qui avait cours en France et en Irlande, antérieurement à celle qui a prévalu presque partout à partir de l'époque carolingienne. Une particularité d'un autre genre est la présence, dans le Sacramentaire de Ratold, d'une correction à l'effet d'insérer dans l'Anamnèse la mention de la Nativité, signalée ailleurs par Ebner et par moi. En terminant, l'auteur relève plusieurs assertions inexactes de Netzer, celle-ci, notamment, que « le *Memento* des vivants se trouvait dans certains sacramentaires après la consécration ».

Il résulte de ces quelques remarques qu'il y a encore beaucoup à faire, avant que nous soyons en possession d'une description satisfaisante des nombreux sacramentaires conservés dans les bibliothèques de France. Mais il y a espoir : un ecclésiastique du diocèse de Bayeux m'annonce qu'il va prochainement, avec l'autorisation de son évêque, consacrer plusieurs années à réaliser pour la France l'inventaire détaillé des anciens sacramentaires, d'après le plan suivi par Ad. Ebner pour les bibliothèques d'Italie. Voilà un noble et utile projet, qui fera la joie de tous les amateurs de liturgie.

D. G. MORIN

1. Extrait de la *Revue des Bibliothèques*, octobre-décembre 1911, p. 386-392.

Digitized by Google

NOUVELLES REMARQUES SUR LE FEUILLET DE BESANÇON. DESCRIPTION DU MANUSCRIT 184.

EN étudiant il y a quelques mois le feuillet oncial du *De Trinitate* de saint Hilaire conservé à Besançon [1], je fus amené à mentionner le manuscrit 184 de la même bibliothèque de Besançon [2]. Il se trouve en effet que ce manuscrit, daté par Castan de la fin du VIIIe siècle [3], provient comme le feuillet oncial des collections d'un amateur bisontin nommé Jean-Jacques Bruand (1761-1826). Mais je n'avais aucun motif de supposer qu'il pouvait y avoir un lien plus étroit qui rattachât l'un à l'autre le feuillet du *De Trinitate* et le manuscrit 184 ; ni Bruand qui paraît s'être intéressé à son mystérieux feuillet, ni Castan dont le catalogue condense les résultats d'une enquête prolongée durant une quarantaine d'années [4], ne donnaient à entendre que la recherche dût s'orienter jamais dans ce sens. Cependant la notice sommaire de Castan signalait dans le manuscrit 184 un « lectionarium romanum » [5], qui, d'après quelques-unes des rubriques indiquées, s'annonçait profitable aux études liturgiques. C'est à cette fin, et grâce à l'inépuisable complaisance de M. Omont, que j'en eus la communication à Paris au mois de juillet dernier. On pourra voir ailleurs le texte du *Comes* qui forme une partie du manuscrit [6]. Ici je dirai quelques mots de la collection totale et du rapport, — aussi facile à découvrir, je l'avoue, qu'il était imprévu, — que le feuillet oncial se trouve avoir avec elle.

On ne sait pas bien, à lire la description de Castan, si le manuscrit 184 de Besançon, daté tout uniment de la fin du VIIIe siècle, est d'une seule venue, ou s'il a été formé par le rapprochement,

1. *Le feuillet oncial de Besançon*, *Revue Bénédictine*, XXIX. 1912, p. 294-303. Ce feuillet fait partie du manuscrit 640, f. 26.

2. *Ib.*, p. 302, n. 5 et 6.

3. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*. Départements — Tome XXXII, I, 1897, p. 126.

4. Sur le cas que faisait L. Delisle de ce catalogue, voir *Journal des Savants*, 1897, p. 528 ss., et l'*Introduction* même du catalogue, p. I s. et X.

5. *Op. cit.*, 125.

6. Ci-dessus, p. 35 ss. : *Le Comes de Murbach*.

Digitized by Google

sous la même couverture, de deux ouvrages originairement indépendants. L'examen direct ne laisse aucun doute à cet égard. Nous avons affaire à deux parties bien distinctes, qui n'ont de commun dans la réalité que le format du parchemin (34 × 17) et, comme on le devine tout de suite, la provenance.

La première partie reproduit en sept cahiers complets (ff. 1-56) [1], le texte du traité de saint Isidore *De natura rerum ad Sisebutum regem* [2], mais sous le titre incorrect, qui reparaît d'autres fois, notamment dans le manuscrit HJ. IV. 17 de Bamberg [3] : *liber de astra celi sancti Hisidori spalensis episcopi.* Toutes ces pages ont été écrites par la même main, dans une épaisse minuscule carolingienne, résolument calligraphique malgré la lourdeur et l'aspect archaïsant [4], et qu'on pourrait aussi bien attribuer à la fin du VIIIe siècle qu'au commencement du IXe. La lettre de saint Isidore est relevée, conformément à la tradition, de diverses figures astronomiques et géologiques d'une exécution fort soignée [5]. Mais c'est surtout le style des initiales ornées, — une très curieuse décoration d'entrelacs, de palmettes et de dessins zoomorphiques, sensiblement différente des motifs d'art « mérovingiens », — qui dut faire regarder ce travail comme un chef-d'œuvre, et le sauver à plusieurs reprises de la ruine.

Il n'est pas cependant tout à fait intact. Le traité de saint Isidore s'achève avec le *recto* du f. 56. Au *verso* de ce même feuillet, on

---

1. Ils sont comptés en chiffres arabes du XIVe-XVe siècle, au coin gauche de chaque feuillet initial.

2. *P. L.*, t. LXXXIII, 963-1018 (éd. d'Arevalo ; cf. les *Isidoriana* du même p. II, c. 76, *P. L.*, t. LXXXI, 516 ss.). Réédition de G. Becker en 1857 (*Isidori Hispalensis de natura rerum*, Berolini, XXIX-88 pp.), d'après deux manuscrits de Bamberg HJ. IV. 15 et 17, et trois manuscrits de Bâle F. III. 15 a, 15 f, 15 k [de Fulda], tous donnés comme du IXe siècle (sauf *Bamberg*. n. 15, en bénéventaine, du VIIIe s. ?). Le *Bambergensis* HJ. IV. 17 est pris pour base. Il est assurément fâcheux que Becker n'ait pas connu le manuscrit de Besançon, qui aurait servi à fixer son texte, étant très proche du *Bambergensis* sans en dépendre, et probablement plus ancien.

3. Sauf l'épel *astra* de ce manuscrit. Cf. Becker, *op. cit.*, p. XXIV ; et F. Leitschuh, *Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg*, II Abth. 3, 1899, p. 408 s. : Naturwissenschaftliche Handschriften n. 1, s. IX, 45 ff. (manuscrit d'Otton III) ; voir aussi Traube, *Kön. bayer. Ak. der Wissenschaften, Abhandl. histor. Klasse*, XXIV, 1, 1906, p. 9 : la dédicace métrique serait de Gerbert (Silvestre II).

4. I-*longa* fréquent (*In*, *IeIunium*), mais non pas constant ; R oncial fréquent, à côté de la forme 2 et du r régulier. Le g ʒ formé d'un anneau fermé et lié par un trait supérieur à la lettre suivante, d'une ligne inclinée vers la droite, et d'une boucle finale habituellement close, est la lettre particulière la plus caractéristique.

5. Si j'entends bien Becker, le *Bambergensis* n° 17 aurait seul la figure qui illustre le chapitre XLVIII et dernier sur les trois parties du monde (Europe, Asie, Afrique). Elle manque en effet dans l'édition d'Arevalo que reproduit Migne ; mais le manuscrit de Besançon l'a conservée. Migne omet aussi la figure des décroissances de la lune (c. XVIII).

Digitized by Google

commence de lire dans la même écriture que précédemment, et sous le titre : *Incipiunt partes philosophiae*, une exposition dialectique assez inélégante : *Philosophiam trivarie primo dividitur idest theoreticam practicam logicam : sed hi tres partes sub divisione singule capiunt istomodo* etc. Le développement s'arrête abrupt au milieu d'un mot : *Logicam similiter trivariam divi* || [ditur]. Un double feuillet offrait sans doute la suite, sinon même un huitième et dernier cahier. C'est une perte qui doit être antérieure à l'arrangement définitif du manuscrit, c'est-à-dire, pour l'indiquer dès maintenant, au XVe siècle. Je n'ai pas réussi à identifier ce morceau, qui répond évidemment, du moins quant au début, aux formules aristotéliciennes, mais qui diffère toutefois des explications similaires proposées par Cassiodore, Isidore ou Alcuin [1]. En revanche, il m'est possible de référer au manuscrit de Bamberg déjà invoqué (ff. 44-45), qui, sans être complet lui non plus, à ce qu'il paraît, poursuit les divisions logiques du manuscrit de Besançon ; Leitschuh n'a malheureusement pas rapporté les termes mêmes de cet exposé [2].

Sauf l'accident que je viens de dire, cette partie du manuscrit est en parfait état. Les derniers feuillets, 55 et 56, font même voir qu'elle a été l'objet d'attentions spéciales : de petits morceaux de parchemin blanchâtre comblent une lacune de ces feuillets, qui avait emporté plusieurs fins de ligne ; et l'on a pris soin, sur ces raccords, de rétablir la suite du texte en caractères qui suffisent à indiquer l'origine de la restauration : ils sont bien du XVe siècle, avec une certaine tendance à imiter l'écriture du manuscrit original, pour ne pas trop frapper l'œil. Il est donc clair que dans le courant du XVe siècle une main complaisante s'est efforcée de faire disparaître les ravages du temps et d'assurer autant que possible le sort des feuillets ainsi réparés. On songe déjà aux travaux que l'abbé Barthélemy d'Andlau entreprit vers le milieu du XVe siècle en vue de conserver les livres de la bibliothèque de Murbach ; on en trouvera en effet plus loin l'attestation positive.

Si l'on se reporte maintenant au premier feuillet du volume, on surprend des traces des plus intéressantes de la même sollicitude. Le texte de saint Isidore ne commence qu'au *verso* de ce feuillet. C'était une habitude ancienne des scribes de laisser libre la première page du manuscrit qu'ils se mettaient à copier, redoutant que

1. Cassiodore, *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum*, c. 3 (*P. L.*, t. LXX, 1167) : Isidore, *Etymologiarum l. II*, c. 24 (*P. L.*, t. LXXXII, 181) ; Alcuin, *De Dialectica*, c. 1 (*P. L.*, t. CI, 951).

2. *Op. cit.*, p. 408 s.

Digitized by Google

le début de leur ouvrage ne fût gâté d'abord, durant le temps de la transcription, par l'effet d'un maniement continuel, puis trop exposé aux atteintes du relieur. Le feuillet en onciales du *De Trinitate* nous offre précisément un exemple authenthique de cette précaution, trois siècles environ plus tôt, puisqu'il est prouvé que le texte de saint Hilaire débute au *verso*. Le *recto* du premier feuillet du manuscrit d'Isidore était donc demeuré blanc à l'origine. Il l'est encore aujourd'hui, si l'on veut ; mais il n'a pas moins subi dans l'intervalle une transformation dont on a des indices assez nets : à savoir, 1° un léger reste de colle couvrant la surface de la page ; 2° sur toute la partie inférieure, des vestiges d'une écriture renversée, dont la forme arrondie et la disposition sur deux colonnes font penser tout de suite à l'onciale du feuillet de Bruand ; 3° le « demi-feuillet détaché, placé en tête du volume », dont a fait mention Castan [1]. Seulement, il est nécessaire d'avertir le lecteur, ce qu'a oublié de faire Castan, que le texte légal qui se voit sur ce demi-feuillet, plus exactement sur l'un des côtés de ce demi-feuillet, ne saurait en toute hypothèse se rapporter au manuscrit de Besançon, tel qu'il nous a été conservé. On lit cette formule, tracée d'une bonne écriture du IXe siècle :

Ego uulfericus a iuventute sua
hunc librum iussit scribere sibi
et propinquis suis post eius obitum
cui eu*m* dns dederit et ipse cui voluerit [2].

Et c'est une souscription irréprochable ; mais elle vient évidemment d'ailleurs, pour cette raison que l'autre face porte ce titre en caractères du XVe siècle :

HYSIDORVS · DE ASTRIS [3],

et que par rapport à ce titre, qui marque bien le *recto* du demi-feuillet, les quatre lignes du *verso* se trouvent dans une position verticale. La souscription a donc été découpée dans une page de rebut, la dernière, à ce qu'il semble, d'un manuscrit qu'il est inutile de songer à rechercher [4]. D'autre part, il est incontestable après un moment d'examen, pour qui connaît le feuillet du *De Trinitate*, que

1. *Op. cit.*, p. 126.
2. Ainsi exactement ; *libellum*, à la ligne 2, est une faute d'impression de Castan.
3. On lit semblablement en tête du f. 2, dans la marge : « liber ysidori de astris » (s. XIV-XV).
4. Vulfric est un nom fréquemment porté, à partir du VIIIe siècle, dans les pays francs ; cf. FOERSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, I, 1900, 1658 s., sur Wulvarich et ses diverses formes (racine « Vulfa »).

Digitized by Google

les vestiges d'onciale qui apparaissent dans la partie inférieure du f. 1r du manuscrit 184 ne sont que la reproduction à l'envers, l'image négative dudit feuillet. On parvient même à déchiffrer les trois premières lignes de chaque colonne, à condition, naturellement, de lire de droite à gauche, comme s'il s'agissait d'un texte sémitique.

Dès lors on reconstituera sans peine l'histoire de cette portion du manuscrit. Au XVe siècle, celui qui avait pris à cœur de restaurer le volume voulut, — très probablement avant de l'adresser de nouveau au relieur, — renforcer son feuillet initial. Il choisit à cet effet, parmi des débris de parchemin, deux morceaux censés sans valeur, ou plutôt n'ayant d'autre valeur que celle de leur partie blanche. Il les tailla et les fixa aussi exactement que possible, la partie blanche en dehors, sur le feuillet qu'ils devaient protéger. L'un de ces morceaux portait la souscription de Vulfric, qui se trouva appliquée contre le feuillet initial dans le sens de la perpendiculaire ; sur la partie extérieure fut tracé le titre sommaire qui devait servir à distinguer le manuscrit dans la bibliothèque. L'autre morceau, plus ancien, avait déjà été employé dans des circonstances analogues, mais alors en sa forme originale, ou à peu près ; c'est ce que disent équivalemment, nous le savons, les quatre bouts de ligne qu'il présente sur sa partie blanche, et dont on ne pouvait se soucier beaucoup au XVe siècle, à cause de la difficulté qu'il y avait à les déchiffrer. Mais le lecteur moderne est plus curieux, sinon beaucoup plus habile. Devenu propriétaire du même manuscrit après les événements de la Révolution française, J. J. Bruant ne manqua pas de défaire l'ouvrage des anciens possesseurs, dans l'espoir, assurément excusable, de faire quelque découverte : de là la présence en tête du volume du demi-feuillet détaché, où se lit la note de Vulfric, médiocrement instructive après tout ; de là aussi, la mise à part du feuillet oncial, et sa conservation parmi des papiers de la famille Bruand, après qu'il eut été communiqué en 1822 à la Bibliothèque Royale. C'est une pure chance, on le voit, s'il est possible aujourd'hui, grâce au barbouillement produit sur la première page du manuscrit 184 par le délayage de l'encre, de reconnaître que le vieux feuillet solitaire, catalogué avec le manuscrit 640 de Besançon, a fait partie, à titre de feuillet de garde adventice, du manuscrit 184.

On pourrait tirer immédiatement de cette remarque quelques conséquences. Mais la seconde partie du manuscrit (ff. 57-73) nous réserve, avec un complément d'instruction, une bien autre surprise.

Digitized by Google

Elle consiste, comme j'ai tâché de le montrer dans mon étude principale, en un lectionnaire abrégé qui représente l'usage romano-franc de la deuxième moitié du VIIIe siècle. Par l'écriture, absolument différente de celle de la première partie, elle appartient à la fin de ce même VIIIe siècle, ou au commencement du siècle suivant. J'ai même cru pouvoir déterminer son style graphique, et la placer de ce point de vue dans un groupe de manuscrits de la même époque, rédigés en Bourgogne et dans la vallée du Rhin [1]. Il suffit maintenant d'avoir attention à l'état des feuillets qui la composent. Ils ont beaucoup souffert, ayant dû être employés un certain temps dans le service liturgique [2]. L'un d'eux a même fini par se perdre ; sa place serait avant le f. 73 et dernier, avec lequel il formait un *bifolium*. Les autres (8+8+1) ont été soigneusement réunis au XVe siècle, montés sur onglet, s'il en était besoin, et complétés dans les parties défectueuses des marges par de petites découpures de parchemin. Au bas du f. 73r on lit le nom de celui qui veilla à cette restauration, et la date précise :

ORATE PRO DNO BARTOLOMEO
ABBATE MORBACEN̄.
1464 [3]

La note n'est pas très explicite, mais elle prend tout son sens lorsqu'on en rapproche telle ou telle des signatures parallèles reproduites par Traube, par exemple celle-ci de la même année, qui figure sur un manuscrit d'Apponius du IXe siècle (Épinal 78) : *Legentes orent pro dno Bartholomeo de Andolo abbate Morbacensi qui hunc reparavit et plures alios aut de novo reparavit aut renovavit MCCCCLXIIII* » [4].

1. Je joindrais maintenant aux manuscrits indiqués p. 31 et p. 68 le Saint Cyprien de la Bibliothèque Rylands à Manchester ; sa provenance de Murbach est certifiée.

2. Le f. 73v porte des additions du IXe et du Xe siècle : d'abord dans le haut de la page, en caractères du commencement du IXe siècle, le texte de l'antienne pour le dimanche des Rameaux : [*pueri hebrae*]*rum tolentes ramos holi*[*ra*]*rum opviaverunt dno clamantes et dicentes* [*h ?*]*osanna in excelsis* ; ensuite, sous cette remarque : EST POST ROMANI CVRSVM, une série de trente-et-un versets litaniques tirés des psaumes (sauf un, le 26e), et bien de la version gallicane (à part quelques menues différences) ; l'écriture est du IXe-Xe siècle. Je donne la liste de ces versets : 1-3 : Ps. v, 3-5 ; 4-7 : Ps. XVI, 5-8b ; 8-11 : Ps. XXIV, 4b-7a (« et semitas tuas *doce* me » 4b) ; 12-14 : Ps. XXXIV, 1-3 ; 15 : Ps. LXX, 8 ; 16-19 : Ps. L, 12-14 ; 20 : Ps. LXXXIX, 2 (« Eripe me dne ab *omni* malo : A viro iniquo *libera* me ») ; 21-22 : Ps. LVIII, 2-3 ; 23 : Ps. LX, 9 ; 24 : Ps. LXIV, 6b ; 25 : Ps. LXIX, 2 ; 26 : « Scs ds scs fortis scs et immortalis: Agnus dei qui tollis peccata mundi » : 27-31 : Ps. CII, 1-5.

3. Voir un tracé plus exact sur la planche de TRAUBE : *Jean-Baptiste Maugérard*, dans *Bön. bayer. Ak. der Wissenschaften, Abhandl. hist. Klasse*, XXIII, 2, 1909, pl. I, n. 1, et cf. p. 334.

4. Cf. TRAUBE, ib., pl. I, n. 7, et cf. p. 335 ; Traube a réuni treize souscriptions (1452-1464) mentionnant l'abbé Barthélemy.

Digitized by Google

Conséquemment, c'est à Murbach en l'année 1464, sous le gouvernement de l'abbé Barthélemy d'Andlau (1447-1476), que l'une et l'autre partie du manuscrit 184 furent remises en état, puis réunies en un tout pour être mieux conservées, leurs dimensions étant pareilles, et enfin reliées à nouveau [1]. Conséquemment encore, ou du moins en toute vraisemblance, le traité de saint Isidore et le *Comes* qui se trouvaient à Murbach au XVe siècle y devaient être déjà au IXe siècle, bien plus y durent être transcrits. On identifiera sans difficulté l'Isidore avec le n° 8 des livres de l'abbé Isker (vers 850) [2] : *Ysidorus de terra* [3], ce *de terra* ne pouvant être qu'une faute — ou une correction — de Sigismond Meisterlin dans sa copie de 1464, au lieu de *de astra* [4]. J'ai proposé de retrouver le *Comes* sous le n° 232 du grand catalogue carolingien: *Exposicio leccionarii* [5]. C'est en effet possible ; mais ce titre ne conviendrait pas mal, il faut le remarquer, au commentaire de Smaragde, et l'on a toujours le droit de supposer que la place du *Comes* était encore à la sacristie, avec les autres livres liturgiques, lors de la rédaction du catalogue (en 840-845).

De la bibliothèque de Besançon au XIXe siècle (1826) jusqu'à celle de Murbach au début du IXe, nous avons là, entre ces deux termes, toute l'histoire particulière de notre manuscrit et de ses parties composantes, l'année 1464 marquant la principale péripétie. Il n'y a plus qu'une remarque à faire, et elle se rapporte encore à cette année 1464, mais elle concerne surtout le feuillet oncial. J'ai fait observer que plusieurs marges du *Comes* avaient été refaites au moyen de petits morceaux de parchemin. Le plus souvent il ne s'agissait que d'en réparer les coins trop effrités, par l'adjonction d'un peu de parchemin résistant. Une déchirure qui se présentait dans la largeur d'une des grandes marges extérieures a mis visiblement l'ouvrier dans l'embarras. Il n'a trouvé d'autre expédient, pour retenir l'une près de l'autre les parties disjointes, que celui de fixer sur la marge du manuscrit, avec de la colle, un petit carré de parchemin usé. C'est ce petit carré de forme irrégulière, mesurant 30 m. sur 23, qui frappa mes regards par son étrangeté un jour de l'été dernier. La face apparente offrait à gauche, s'arrê-

1. Castan dit parfaitement (*op. cit.*, p. 127) : « La reliure consiste en deux plats de chêne, jadis couverts de veau blanc, dont il ne reste plus que deux bandes près du dos, ce dos lui-même ayant dû être revêtu d'une autre peau. »

2. Ainsi H. Bloch, *Strassburger Festschrift zur XLVI. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner* 1901, p. 277.

3. *Ib.*, p. 272.

4. Voir de même l'article *Le Comes de Murbach*, p. 27, n. 3.

5. Bloch, *op. cit.*, p. 270 ; et cf. l'article, p. 27.

Digitized by Google

tant à la limite d'une marge, quelques lettres onciales admirablement formées et très nettes, encore que pâlies, en tout trois fins de ligne qui, sans la moindre hésitation, ne pouvaient être rapportées qu'au feuillet oncial, jadis placé en tête du manuscrit. La vérification était aisée, par le rapprochement de photographies, à défaut de l'original. Les lettres du petit fragment complétaient exactement les lignes 8-10 (6-8) de la seconde colonne, ou colonne de droite, du feuillet du *De Trinitate* [1]. Je reproduis les lignes ainsi complétées, avec une figure des limites du fragment.

SIMUL ADQUE O	PU
LENTIA QUOD AL	IUD
SINE ALTERO MA	LI PO
TIUS MATERIES [*QUAM*]	

Jusque-là l'avantage n'était guère que de surprendre le restaurateur des livres de Murbach au beau milieu de ses curieuses opérations, et de constater, en même temps, que c'est lui-même qui a taillé sans pitié le vieux feuillet de saint Hilaire. Mais la petite découpure se détacha au moindre effort de l'ongle, et, nouvelle surprise, on voyait non moins clairement sur l'autre côté les syllabes en caractères cursifs dont la disparition rendait presque inintelligible le titre littéraire apposé vers la fin du VIIe siècle au *recto* du feuillet oncial. Le début de la première ligne fait seul défaut ; cependant on distingue encore le prolongement de la lettre initiale, qui descend jusque sur la deuxième ligne ; c'était sûrement un I majuscule. Un mot écrit en abrégé demeure incertain, le dernier de la ligne finale ; j'avais lu précédemment *eI(us)* ; le contexte ne permettant plus cette lecture aujourd'hui, les traits qu'on discerne ne peuvent représenter que la contraction *d(e)o*. Tout le reste est net. Je reproduis comme précédemment :

I [n ill]	i codece contenetur
expo	sicio quattuor evange
lesta	rum edeta ad
sco eda	rio pectatese deo

Cette rédaction est sans doute fort incorrecte, et le fait d'un notaire bien peu cultivé ou bien négligent ; mais elle ne souffre

1. Cf. *Revue Bénédictine*, XXIX, 1912, p. 298. C'est par erreur que la syllabe PU a été renvoyée à la ligne 9 (7) ; elle devait être imprimée dans la forme penchée à la fin de la ligne 8 (6). Le tirage à part, p. 5, est exact sur ce point.

Digitized by Google

qu'une explication au point de vue grammatical [1]. Un scribe carolingien aurait transcrit certainement :

In illo codice continetur
expositio quattuor evange
listarum edita a
sancto Hilario Pictaviensi Deo.

Je ne veux pas m'arrêter à discuter la valeur littéraire de ce titre étrange ; la tradition ne sait rien de tel. Quel ouvrage a-t-il pu désigner réellement ? le commentaire authentique de saint Hilaire sur S. Mathieu, ou bien l'une ou l'autre des « Expositiones evangeliorum » que j'ai indiquées dans ma note précédente, ou encore un exemplaire du texte des quatre Évangiles ? Ces trois hypothèses sont recevables. La dernière est peut-être plus séduisante, puisqu'elle peut s'autoriser de la légende, courante au XVIIe siècle, et déjà avouée au IXe, qui attachait le nom de saint Hilaire à une copie des Evangiles [2]. Mais, quoi qu'on pense, il faut convenir que le scribe de la fin du VIIe siècle a commis une grosse inexactitude.

Dans ces conditions, on perdrait son temps à prétendre résoudre mieux le problème. Ce n'est qu'une difficulté de plus de supposer, par exemple, que la fausse notice visait le manuscrit oncial du *De Trinitate* encore intact. Je m'en tiens, pour mon compte, aux conclusions suivantes : 1. la feuillet oncial de Besançon a été employé au XVe siècle (1464) à Murbach pour la réparation du traité de saint Isidore et du *Comes*, qui furent alors combinés pour former le manuscrit actuel de Besançon n° 184 ; 2. ledit feuillet retenait encore à cette date ses dimensions premières, mais il avait déjà servi de feuillet liminaire dans un manuscrit du VIIe siècle environ, qui passait pour renfermer une exposition des Évangiles publiée par saint Hilaire ; 3. ce dernier manuscrit, quel qu'il soit, dut entrer à Murbach durant la période de fondation, et provenait probablement d'un monastère de Bourgogne, du même monastère qui avait possédé le *De Trinitate* en onciales dont nous n'avons plus que la première page.

D. ANDRÉ WILMART.

1. Je dois confesser que le mot *pectatese* m'a semblé tout d'abord difficile à entendre ; c'est M. Loew qui m'a ouvert les yeux.

2. Je ne fais pas cas, dans la circonstance, du prétendu Testament de Perpétue de Tours (*P. L.*, LVIII, 754b, et LXXI, 1151 A), puisque Julien Havet en a établi la fausseté (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVI, 1885, p. 204 ss.) ; je me réfère d'une part au témoignage de D'Achery et de Coustant (*P. L.*, IX, 176, et LXXI, 1151), et surtout d'autre part, à l'attestation, autrement intéressante, de Chrétien de Stavelot [Ps. Druthmar] (*P. L.*, CVI, 1266 A). Sur ce point cependant, le faux de Jérôme Vignier († 1661) rejoint nécessairement la tradition tourangelle.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

P. D. Buzy. **Introduction aux Paraboles évangéliques.** Paris, Gabalda et Cie, 1912. In-12, XXIII-476 p. Prix : 4 fr.

Voici un livre qu'on lira volontiers de la première page à la dernière ; nous croyons ne pas dépasser l'éloge en disant que, désormais, il ne sera plus possible de publier un travail sur le thème si intéressant des paraboles évangéliques, sans avoir eu recours à l'ouvrage du P. Buzy ; l'auteur traite ce sujet d'une façon tout à fait lucide, qui ne laisse rien à désirer. Faut-il dire, que l'auteur possède des connaissances étendues et les autres qualités, qui le rendent compétent en cette matière? Il a le grand avantage de séjourner dans le pays même, où les paraboles ont été prononcées et d'avoir par conséquent toujours sous ses yeux les contrées, les vignes, les champs et les autres choses, auxquelles le Christ a emprunté les images et comparaisons qui donnent à sa doctrine un charme extraordinaire. — Il n'est pas possible d'instituer ici un examen détaillé de l'ouvrage : nous ne pouvons que relever les points les plus saillants.

Le livre comprend trois parties. Dans la première l'auteur examine la parabole en dehors de l'Évangile. Cette recherche placée en tête de l'ouvrage était nécessaire pour éclairer toute la discussion, parce qu'on ne saurait raisonner sur les paraboles évangéliques sans avoir une notion exacte de la parabole en général. Après avoir séparé la parabole de la fable, le P. Buzy établit la distinction entre la parabole, qui est une comparaison développée, où les mots conservent leur sens naturel, et l'allégorie, qui constitue une série coordonnée de métaphores ou de termes figurés, lesquels se rapportent au même sujet. Mais il peut se faire, que l'allégorie soit mêlée d'éléments paraboliques, et que, d'un autre côté, se rencontrent, dans la parabole, des traits allégoriques ; il est nécessaire de constater ce mélange, parce que des critiques modernes, comme Jülicher et Loisy, qui nient absolument la possibilité d'un tel mélange, se croient autorisés dès lors à abandonner l'authenticité d'un bon nombre de morceaux des paraboles évangéliques. L'auteur étudie ensuite de plus près les mechâlim de l'ancien Testament et les mechâlim rabbiniques en rejetant l'opinion de Jülicher et de Loisy, d'après laquelle le mâchâl de l'ancien Testament, d'abord clair, serait devenu plus tard, c'est-à-dire, à l'époque du Siracide, plutôt énigmatique. Toutes deux, parabole et allégorie, sont destinées à instruire, éclairer, illustrer ; d'où il suit que toutes les deux doivent être claires dans une certaine mesure ; mais pas toujours d'une clarté telle qu'elle ne laisse jamais la moindre ombre d'obscurité. Parfois, la clarté et l'obscurité se mêlent dans la même parabole ou allégorie.

Dans la deuxième partie, la plus importante de tout le livre, l'auteur s'occupe directement des paraboles synoptiques, dont il expose la notion et montre l'authenticité, contre les difficultés arbitraires soulevées par

Digitized by Google

Jülicher et Loisy. D'un intérêt tout spécial sont les chapitres III-VI, où le R. Père traite la question du but des paraboles, spécialement des paraboles du Lac. Après avoir résumé les opinions des Pères et des principaux commentateurs sur le but des paraboles et écarté la théorie des écrivains cités plus haut, M. Buzy expose nettement les deux thèses qui sont maintenant en vogue chez les auteurs catholiques, à savoir, la *thèse de justice*, qui affirme que l'enseignement parabolique, dont l'intelligence, à cause de son obscurité est réservée aux disciples, est un châtiment des foules mal disposées ; et la *thèse de miséricorde*, qui n'admet pas pour les paraboles d'autre but que celui d'instruire. d éclairer, d'illustrer. M. Buzy a choisi la voie moyenne ; il ne nie pas que l'instruction donnée au moyen des paraboles soit un châtiment des mauvaises dispositions des Juifs, mais, en même temps, il soutient énergiquement que les paraboles, par leur nature, sont destinées à instruire la foule et à attirer son attention sur des vérités d'un ordre supérieur, à condition cependant que la foule réfléchisse au sens caché sous les comparaisons ou en demande l'explication ; seule alors la négligence des auditeurs serait cause du peu de profit qu'ils retirent des enseignements donnés dans les paraboles. Ce but des paraboles, qui révèle tout entière la miséricorde du Sauveur, est, pour notre auteur, le seul conciliable avec la mission divine de Jésus. Mais comment justifier cette théorie en regard des paroles de Jésus : Mc. IV, 10-12, Mt. XIII, 10-17, Lc. VIII, 9-10, lesquelles semblent suggérer exclusivemeut l'idée de justice et de châtiment ? Comme ce texte, emprunté à Isaïe, se prête à plusieurs explications, M. Buzy, par une interprétation heureuse, fondée sur la nature de la mission du prophète et le caractère de la théologie juive, arrive à la conclusion, qu'il ne faut pas entendre ce *logion* au sens rigoureux, comme si Dieu eût voulu aveugler et endurcir le peuple — tout l'œuvre du prophète de la divine miséricorde s'oppose à une telle explication —, mais qu'il faut considérer la prédication du prophète comme l'*occasion* de l'aveuglement et de l'endurcissement des Juifs : c'est ce même sens qu'il faut donner aux paroles de Jésus.

Dans la troisième partie, M. Buzy traite des allégories du 4e Évangile, dont il a revendiqué l'authenticité.

Cette analyse tout à fait incomplète ne peut donner une idée exacte des précieux renseignements contenus dans l'ouvrage. On ne saurait faire un reproche à l'auteur d'avoir relevé la miséricorde divine, bien qu'il eût pu donner davantage à la justice. Il ne nous reste qu'à formuler le vœu qu'il soit donné à cet ouvrage une large diffusion.

D. H. HÖPFL

Dr PHILIPP HARUSER. **Der Barnabasbrief neu untersucht und neu erklärt.** (Forschungen zur Christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, XI Band, 2 Heft). Paderborn, Schöningh, 1912. In-8, 132 p. Prix : 4 M. 50.

Cette petite étude, faite avec beaucoup de soin, montre une certaine originalité. Il s'agit surtout d'une explication de la suite des idées dans cet opuscule obscur et embrouillé. L'exégèse est en général conduite avec

Digitized by Google

intelligence et netteté. Je regrette cependant de ne pouvoir suivre l'auteur dans la plupart des idées nouvelles qu'il avance. Pour ce qui concerne la composition de l'épître vers l'époque d'Hadrien je suis d'accord avec lui, sans admettre pour cela les raisons par trop subtiles par lesquelles il étaie sa théorie. C'est peut-être avec raison qu'il récuse comme indication chronologique les dix rois de Daniel, dont Barnabé fait mention au ch. IV ; il préfère penser que les nombres sont compris par celui-ci dans un sens mystique pour signifier que la grandeur et le pouvoir seront vaincus par les faibles et les petits. Mais il soutient que la lettre est écrite à des Chrétiens de naissance juive à un moment de grands troubles, c'est-à-dire, ceux de la guerre de 132-4, et que l'auteur a dû écrire d'une manière très hâtive pour les en consoler. Il n'y a nulle apparence, au contraire, que la lettre ait été occasionnée par des troubles, ou que son objet soit surtout de consoler et de donner du courage. Quant à la hâte avec laquelle elle a été écrite, le Dr Haeuser a bien tort de traduire trois fois ἐσπούδασα (i. 5, iv. 9, xxi. 9) par « je me suis hâté » ; cela veut simplement dire *studui*. Que M. Haeuser examine tous les passages des Pères apostoliques où σπουδάζω se rencontre, et il verra que c'est bien là toujours le sens de ce mot d'ailleurs très fréquent. Enfin, la lettre n'est pas, après tout, une lettre ordinaire, puisqu'elle ne commence ni ne finit comme une lettre, ne donne le nom ni de l'écrivain ni des destinataires, et de plus ne contient rien de personnel ni d'occasionnel. M. Haeuser a si bien eu conscience de ceci, qu'il a proposé de regarder le fond de la lettre comme étant un composé de trois sermons (ii. 4 - iv. 8, iv. 9 - xii. 11, xiii. - xvi.) prêchés naguère par l'auteur aux destinataires. Inutile de dire que pour cette conjecture assez bizarre on ne saurait avancer aucun argument sérieux.

Le Dr Haeuser croit (p. 58) trouver la date précise du document dans la déclaration que la circoncision avait été abolie (ix. 4). Cela veut naturellement dire abolie par l'évangile ; mais M. Haeuser nous assure qu'il s'agit au contraire de la défense faite par Hadrien de la circoncision vers l'an 131. Cependant κατήργηται n'est pas le mot qu'on choisirait pour une prohibition par le pouvoir civil ; cela veut dire abolie, anéantie, abrogée, comme en ii 6 et xvi. 2 : — la circoncision n'est plus obligatoire, la loi est devenue caduque. Certes Hadrien n'avait pas le droit d'abroger la législation mosaïque.

De même, l'auteur a tort (p. 108) de rapporter à Hadrien la destruction du Temple mentionnée xvi. 4. Bien que celui-ci ait pu détruire un temple sans importance bâti depuis Titus, il est certainement question de la célèbre guerre de 70, et c'est bien le temple d'Hérode, le dernier selon les Juifs, le Temple où Notre-Seigneur a prêché, dont il s'agit ici.

De même, l'explication du passage si difficile v. 8 n'est pas satisfaisante. M. Haeuser lit οὐκ ὅτι ἐκήρυσσον καὶ ὑπερηγάπησαν αὐτόν, mais alors il n'y a pas de verbe principal. Il faudrait plutôt omettre οὐκ ὅτι avec les meilleurs MSS. (Sinait. et Const.) et lire ἐκήρυσσεν καὶ ὑπερηγάπησεν αὐτόν. Je doute beaucoup aussi de la justesse de la division faite après iv. 9.

D'autre part, le Dr Haeuser a le grand mérite d'avoir montré que Barnabé n'est pas si anti-juif qu'on le pense d'habitude. C'est mal interpréter Barnabé que de lui faire dire qu'Israel a péché en pratiquant la circonci

Digitized by Google

sion, en offrant les sacrifices, en observant le sabbat, en bâtissant le Temple, comme le démontre notre auteur. D'après l'épître, le péché des Juifs consistait à remplir ces préceptes seulement matériellement, sans les observer aussi dans le sens moral. Par ex., περιτομὴν γὰρ εἴρηκεν οὐ σαρκὸς γενηθῆναι veut dire : « Il ordonna de pratiquer une circoncision spirituelle » (οὐ σαρκός) — en même temps que celle de la chair. H. montre très bien que si les Juifs avaient péché d'après Barnabé en observant le Sabbat (xv. 8), en bonne logique les Chrétiens ne pourraient pas observer le dimanche (xv. 9) sans faute. Évidemment Barnabé veut simplement dire que les Juifs avaient le devoir de s'abstenir au Sabbat du péché aussi bien que du travail.

Non seulement sur ce point important mais aussi sur d'autres détails on trouvera de la lumière dans cette brochure, par ex. sur le ch. ii. Je note aussi la suggestion (p. 33 note) que ἔδει ἵνα ἐπὶ ξύλου πάθῃ (v. 13) est équivalent à ἔδει ἐπὶ ξύλου παθεῖν. L'auteur a bien raison de soutenir que Barnabé cite (xviii. - xx) les Deux Voies, et non *vice versa*. Il fait remarquer que Barnabé semble dire lui-même à la fin de la citation qu'il a cité un écrit : καλὸν οὖν ἐστίν, μαθόντα τὰ δικαιώματα τοῦ κυρίου, ὅσα γέγραπται, ἐν τούτοις περιπατεῖν (xxi. 1), ce qui doit se rapporter à ce qui a précédé. Et la citation est introduite par les mots : μεταβῶμεν δὲ ἐπὶ ἑτέραν γνῶσιν καὶ διδαχήν, où l'on semblerait trouver un écho du titre Διδαχὴ τῶν ιβ' ἀποστόλων.

D. J. CHAPMAN

Heinrich Kayser. **Die Schriften des sog. Arnobius junior.** Dogmengeschichtlich. u. literarisch. Untersucht. Gütersloh, 1912. In 8, 198 p. Prix : 3 M. 60.

Cette dissertation était déjà presque achevée, quand l'auteur a eu connaissance de mes récentes études sur les écrits d'Arnobe le jeune : il s'était placé, du reste, à un tout autre point de vue, laissant la question littéraire au second plan, pour faire avant tout œuvre de « théologue ». Il est d'autant plus remarquable, après cela, qu'il ait abouti à une conclusion sensiblement identique à la mienne : à savoir, qu'il n'y a aucun motif d'attribuer le Commentaire sur les Psaumes et le *Conflictus* à deux écrivains distincts. Il est vrai qu'il diffère de moi, en ce qu'il place la rédaction du *Conflictus* avant celle du Commentaire, et qu'il ne se prononce pas catégoriquement sur la provenance du *Praedestinatus*. Je n'éprouve aucune envie de lui en faire un grief : il aura tiré, je n'en doute pas, le meilleur parti possible des ressources que pouvaient offrir les considérations purement doctrinales. C'est déjà beaucoup, qu'après les longs errements antérieurs une voix se soit fait entendre en Allemagne, pour revendiquer honnêtement les droits d'Arnobe à la paternité de ses deux principaux ouvrages Qui sait combien de temps la mienne aurait mis à pénétrer, avec cette attristante séparation de langage et d'idées qui fait que des hommes, si voisins qu'ils puissent être, sont à peine l'un pour l'autre réellement des semblables ? Quant au fond de la question, je suis convaincu qu'elle relève avant tout de la haute critique philologique, laquelle seule peut instrumenter avec précision sur ce terrain, pénétrer beaucoup plus avant, résister à de séduisantes fantaisies, et porter un

Digitized by Google

jugement pour ainsi dire sans appel. C'est ma foi dans la valeur de ces procédés, appliqués avec la compétence voulue, qui me fait maintenir ici l'authenticité de l'œuvre intégrale d'Arnobe ; non seulement du *Conflictus* et du Commentaire sur les Psaumes, mais aussi du *Praedestinatus* et de la Lettre *ad Gregoriam*. Pour ce dernier opuscule, naturellement, on ne sera à même d'en juger qu'après sa publication dans mon premier volume d'*Études* actuellement sous presse.

D. G. MORIN

Dr Joseph Greven. Die Anfänge der Beginen. Ein Beitrag zur Geschichte der Volksfrömmigkeit und des Ordenswesens im Hochmittelalter. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen, VIII). Münster, Aschendorff, 1912. In-8, XV-227 p. Prix. 5 M. 50.

Le meilleur éloge qu'on puisse donner au travail de M. Greven, c'est qu'il est écrit avec méthode et qu'il fait faire un pas en avant vers la solution du problème de l'origine des Béguines. La légende a fleuri autour du berceau des béguines ; on trouvera l'exposé de ses diverses manifestations dans le premier chapitre du travail susdit. L'époque de l'apparition des béguinages en Allemagne peut être fixée aux environs de 1241, et dans la partie occidentale de l'Empire vers 1230. Ils sont cependant plus anciens : deux chroniques, celles d'Afflighem et de Grimberghe, en placent l'origine en Brabant vers 1207, et Thomas de Cantimpré dit positivement que Nivelles fut le berceau de cette institution. Voilà des textes précis, semble-t-il, mais que valent-ils en eux-mêmes, surtout en face d'une tradition respectable qui fixe à Liége même le berceau des béguines? J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ailleurs sur la valeur de ces deux sources (*Archives belges*, 1911, p. 229). Le texte de la chronique d'Afflighem, du XVIIe s., se base sur un auteur de la fin du XVIe s. ; celui-ci fixe à 1207, le premier groupement des béguines auprès de l'abbaye de St-Bernard-sur-l'Escaut, laquelle ne fut fondée qu'en 1235. Il n'est pas impossible que l'écrivain malinois Wachtendonck, cité par le moine d'Afflighem Hubert Phalesius, ait confondu l'origine des béguines à St-Bernard avec la remise du droit de patronage du béguinage de Bruxelles à l'abbé de St-Bernard en 1275 (Miraeus, *Opera dipl.*, t. III, 130, 611). Quant à la chronique de Grimberghe, inconnue de tout le monde, elle ne doit être qu'un emprunt à la chronique du prieur de Floreffe, Pierre de Herenthals, qui écrivait vers 1380. De son côté Thomas de Cantimpré, qui rapporte la tradition nivelloise, écrivait entre 1256 et 1258.

Mais à l'encontre de ces textes brabançons, il y a la tradition liégeoise qui lui est antérieure : Gilles d'Orval et Albéric de Trois-Fontaines, deux chroniqueurs d'une autorité supérieure à celle de Thomas de Cantimpré. Leurs témoignages sont indépendants l'un de l'autre ; tous deux affirment positivement que Lambert le Bègue, décédé en 1177, est l'instituteur de la *nova religio* qu'on appelle en français *béguines*. Si le texte de Gilles d'Orval est emprunté au *Vita Odiliae*, l'emprunt tire une force particulière de l'addition que Gilles a faite au texte primitif.

La tradition liégeoise est également confirmée par un diplôme d'Henri de Gueldre, l'évêque de Liège, de 1266, et ce diplôme en explique un autre

Digitized by Google

de 1258 où le prince-évêque dit que les béguines de Liége sont exemptes « a retroactis temporibus a quibus non extat memoria » de toute espèce de taille ou impôt. Le *Vita Odiliae* place vers 1200 l'arrivée à Liége d'un étranger venu pour y voir cette « nouvelle religion ». Cette « nova religio », c'est bien celle que nous fait connaître la Vie de Marie d'Oignies. Et la tradition du béguinage de St-Christophe à Liége, attestée par le livre d'anniversaires, fait remonter à Lambert l'origine de cette fondation. En 1199, le nom de béguines est courant en Brabant pour désigner les « mulieres devotae » qui se propagent à cette époque, comme en témoigne Césaire d'Heisterbach (*Dialog. mirac.*, II, 20). Il semble donc bien que la tradition liégeoise, plus nette que la brabançonne, apporte des textes précis en sa faveur, comme l'a montré M. Kurth (*De l'origine liégeoise des béguines* dans *Bull. de la classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1912, p. 437-452).

On pourrait peut-être se demander si Lambert a été réellement curé de St-Christophe à Liége. Le fait est maintenant établi par Mgr Schoolmeesters (*Lambert le-Bègue et l'origine des Béguines* dans *Leodium*, 1912, p. 125-132) L'étranger, dont parle le *Vita Odiliae*, n'est autre que Jean de Nivelles, l'ami de Jacques de Vitry, le directeur du béguinage de Nivelles. Il fut témoin à Liège même de l'œuvre établie par Lambert ; il y dirigea des « sanctae virgines », dont l'existence auprès de St-Christophe est attestée dès les débuts du XIIIe siècle ; il se fit le zélateur et le défenseur de cette institution à Nivelles.

Si nous différons d'opinion avec M. Greven sur le lieu et la date d'origine de l'institution des béguinages, nous croyons pouvoir lui rendre pleine justice sur l'importance qu'il attache à la vie de Marie d'Oignies, considérée comme type de la « nova religio ». Ce document est de tout premier ordre pour l'origine des béguines et l'auteur en fait une analyse exacte et une exégèse intéressante. Il rattache à bon droit le développement de l'institution des béguinages au mouvement qui, aux XIe et XIIe siècles, entraîna vers les monastères bénédictins et norbertins, les femmes pieuses, et il montre comment ce mouvement, qui se ralentit un instant au XIIe siècle, reprit vigoureusement sous l'influence cistercienne, et alla se canaliser en partie dans la fondation de ces nombreuses maisons de moniales cisterciennes qui s'élevèrent de toutes parts dans l'ancien diocèse de Liége.

Le travail de M. Greven est donc bien un chapitre érudit de l'histoire de la dévotion populaire au moyen âge aussi bien que de celle des ordres religieux au XIIIe siècle. D. U. BERLIÈRE

A. Clergeac. **La curie et les bénéficiers consistoriaux.** Etude sur les communs et menus services, 1300-1600. Paris, Picard, 1911. In-8, XI-316 p. Prix : 7 fr. 50.

La collation des bénéfices consistoriaux, évêchés et abbayes, entraînait l'obligation de payer des taxes connues sous le nom de communs et menus services. De volontaires qu'elles étaient à l'origine, puisqu'elles étaient des cadeaux offerts aux cardinaux et aux personnes de l'entourage du pape, les sommes versées à l'occasion de la promotion aux évêchés et aux abbayes se transformèrent graduellement en des taxes régulières, qui revêtirent la

Digitized by Google

forme d'un impôt dont ces bénéfices furent taxés. Sous Grégoire X, vers 1273, la réglementation de cet impôt est complète. Cette taxe se perpétua à travers les siècles, gagnant toujours en extension, surtout à cause des réserves pontificales multipliées au XIVe siècle.

Au fond, cette taxe revêt le caractère de droits de mutation, levés proportionnellement à l'importance du bénéfice conféré. La nécessité où était la Papauté de se créer des ressources pour subvenir à ses besoins et à ceux de l'entretien de sa chancellerie, sans parler ici de son droit de juridiction universelle, légitimait l'établissement de cette taxe, bien que le taux de celle-ci et la multiplication des frais de chancellerie d'un côté, l'état désastreux des finances de certaines églises au XIVe siècle, frappées à la fois par Rome et par les princes, d'un autre côté, ajoutés aux abus que la perception de ces impôts entraînait nécessairement à une époque de désorganisation ecclésiastique et sociale, aient provoqué de vives réclamations au sein des Conciles et aliéné les esprits dans plusieurs pays à l'Église romaine et à son chef.

Le services communs étaient une taxe partagée par moitié entre la Chambre apostolique et le collège des cardinaux et correspondant au tiers des revenus annuels des bénéfices consistoriaux.

Les menus services, au nombre de cinq, se payaient au personnel de la cour pontificale ; chaque menu service équivalait à la part du commun service qui revenait à tout cardinal présent en curie. Un bénéfice taxé à 1000 florins, par exemple, paie à la Chambre apostolique 500 florins, et 500 au collège des cardinaux. Si 20 cardinaux sont présents, chacun d'eux touche le 20e de ces 500 florins, soit 25 florins. Le menu service sera donc de 25 florins ; multiplié par 5, le total des menus services sera de 125 florins.

Grâce à une étude longue et attentive des anciennes archives pontificales et des nombreux travaux publiés depuis plusieurs années sur la Chancellerie et sur la Chambre apostolique, M. Clergeac est arrivé à nous donner une étude nette et claire sur la collation des bénéfices consistoriaux, l'obligation des services, leur mode de paiement et leur répartition. On sent que cette étude repose sur un usage familier des archives romaines. L'auteur s'y révèle un fouilleur avisé et un observateur attentif. Son livre sera une vraie révélation pour bien des lecteurs, heureux de trouver un exposé aussi lucide d'une matière assez embrouillée par elle-même.

C'est ainsi que divers chapitres nous initient aux formalités de l'obligation à souscrire pour les bénéficiers après que la taxe de leurs bénéfices avait été établie par la Chambre apostolique, font connaître les termes de paiement, les modes de ce paiement à la Chambre apostolique et la répartition des services communs, puis les exemptions et modérations apportées éventuellement au payement de la taxe. Les menus services font l'objet d'une étude détaillée qui expose leur origine, leur nombre et les changements apportés dans le cours des siècles dans la manière de les compter. L'expédition des bulles entraînait aussi une série de frais qu'il est intéressant de voir détaillés à l'aide de textes nombreux, et qui font de ces pages un chapitre curieux de l'histoire de la Chancellerie pontificale. Il en est de même de la taxe du pallium. Naturellement les

Digitized by Google

prélats n'opèrent pas toujours directement leurs versements à la curie ; ils se servent de l'intermédiaire des banques Déjà E. Jordan avait exposé ce sujet en 1909 dans sa thèse *De mercatoribus camerae apostolicae saec. XIII* (Rennes, 1909), à la suite de l'étude de Gottlob sur les *Kuriale Prälatenanleihen im XIII. Jahrh.*, publiée dans le *Viertaljahrschrift f. Social-und Wirtschaftsgesch.* 1903, et les cartulaires de certaines villes fourniront d'intéressants textes sur les relations des banquiers avec la curie, tel que celui de Gand pour la société des Perucci (Van Duyse, *(Invent. analyt. des chartes... de Gand.* 1857, p. 100, 127-130).

Le paiement des services, qui faisait partie d'un système de fiscalité onéreux pour la chrétienté, a parfois été accusé de simonie ; tout en regrettant les abus auxquels il donna lieu, on peut le laver de ce reproche, de même qu'on peut expliquer l'indiction de peines spirituelles contre ceux qui étaient en défaut dans le paiement.

En appendice, M. l'abbé Clergeac a publié 26 documents qui sont vraiment d'intéressantes pièces justificatives pour son travail. Dans l'acte I j'aurais lu *Sekkov* et j'y aurais vu l'évêque de Sekkau en Styrie et non celui de Passau. Certains noms étonneront : l'abbaye de Clairchamp en Hollande est Klaarcamp, celle de *Lutzel* est Lucelle en Alsace ; *Pigaviense* est Pegau ; St-Pierre de Hainaut est *Hasnon* ; St-Théodoric, St-Thierry de Reims. J'aime d'ailleurs à rendre hommage à l'auteur pour le soin qu'il a apporté à dresser une table alphabétique détaillée.

A propos des évêques in partibus, n'y avait il pas lieu de dire un mot de la *balista* qu'ils payaient comme service ?

Assurément un livre aussi fouillé que celui de M. Clergeac échappe à l'analyse ; il s'impose à l'étude de quiconque veut se mettre au courant de l'administration financière de la curie romaine et des rouages de la fiscalité pontificale. On y trouvera un aperçu érudit d'une série de problèmes qui ont vivement préoccupé tous ceux qui ont abordé l'étude de l'histoire de la Papauté du XIIIe au XVe siècle.

D. U. BERLIÈRE

JOHANN GEORG, HERZOG ZU SACHSEN. **Das Katharinenkloster am Sinai.** Mit 43 Abbild. auf 12 Tafeln. Leipzig, Teubner, 1912. In-8, IV-30 p.

——— **Tagebuchblätter aus Nordsyrien.** Mit 85 Abbild. Leipzig, Teubner, 1912 In-8, VIII-71 p.

Les travaux de S. A. R. le prince Jean Georges de Saxe sur l'art byzantin et sur l'art chrétien des premiers siècles ont montré avec quel intérêt le royal auteur cherche à élargir le domaine des explorations artistiques et avec quel zèle il s'efforce de signaler à l'attention du public lettré d'Europe les trésors d'art encore ignorés ou peu accessibles à l'étude des voyageurs ordinaires en diverses contrées de l'Orient.

En 1910-1911 S. A. R. le prince Jean-Georges entreprit, avec son épouse et sa sœur, la princesse Mathilde, un voyage en Terre-Sainte, Palestine et Syrie. Ils visitèrent le célèbre monastère de Ste-Catherine au Sinai en

Digitized by Google

octobre 1910. Le prince donne, dans son premier travail, une intéressante description de ce célèbre monastère, un aperçu sur la vie qu'on y mène, et il appelle l'attention sur les œuvres d'art qu'il y a remarquées et sur les trésors de la bibliothèque. Grâce à sa haute situation sociale, l'auteur a pu examiner à loisir des documents soustraits généralement à la curiosité des visiteurs, photographier monuments et objets, décrire et publier ensuite, pour le plus grand profit des lecteurs, une série de planches qui sont une excellente contribution à l'histoire de l'art byzantin.

Le second travail, annoncé plus haut, est formé par une série d'extraits du Journal de voyage du prince. L'auteur les donne dans toute leur simplicité. Il suffira de faire remarquer que la Syrie septentrionale a été relativement peu explorée, que l'auteur y a noté avec soin tout ce qui concerne l'histoire de l'art, qu'il s'est attaché à examiner en détail des monuments préislamites peu connus, tels que les ruines de Kalaat-Siman, dont la grandeur ne le cède pas à celles de Baalbek, qu'il a rapporté de son voyage une série de clichés extrêmement intéressants, pour signaler la valeur de ce Journal et faire deviner ce que le lecteur peut découvrir dans le récit d'une excursion à Homs, Hama, Hass, Ruweiha, Alep et Kalaat-Siman. Un prochain avenir nous apportera sans doute quelques échos du récent voyage en Egypte. D. U. B.

W. M. Lindsay. **Early Welsh Script.** (St. Andrews University Publications, N° x) Oxford, Parker, 1912. 64 p., 17 planches.

M. Lindsay, qui travaille sans relâche à classifier au point de vue paléographique les manuscrits en écriture insulaire [1], nous donne, dans son étude, le moyen de reconnaître les manuscrits qui furent écrits au pays de Galles et de Cornouailles.

L'auteur fait un choix de manuscrits portant tous des gloses en langue galloise ou des inscriptions qui prouvent clairement leur origine. Il étudie en détail tous les caractères paléographiques et orthographiques de ces mss. — avec une préférence marquée pour les abréviations — et arrive à des résultats bien définis. Les voici : A/ l'écriture galloise n'est qu'une variété du type irlandais, distinct de l'anglo-saxon. Ce fait n'est pas surprenant puisqu'on sait par ailleurs que le Pays de Galles entretenait, sur le terrain religieux et littéraire, des relations plus suivies avec l'Irlande qu'avec l'Angleterre. B/ Les particularités qui permettent de distinguer les manuscrits gallois des manuscrits irlandais, se réduisent 1/ aux abréviations suivantes : *ut* (= u en forme de v surmonté d'une apostrophe) ; *q̄ni t̄ni* etc. (= quanti, tanti, etc.) ; *nam* (= N majuscule avec le second jambage traversé d'un trait oblique) ; 2/ aux singularités d'orthographe ; *si* pour *ti* dans les mots comme *conscriptio* etc. ; *ꝑ, c, t*, pour *b, g, d* (p. ex. *ꝑrachia* pour *brachia*) ; et, peut-être, *n* pour *m* devant une consonne. Enfin 3/ il y a encore dans plusieurs de ces manuscrits gallois une particularité très remarquable que les auteurs de la Palaeographical Society avaient déjà signalée dans la description d'un manuscrit de la Bod-

1. Voyez dans la même collection son livre sur l' « Early Irish Minuscule Script » Oxford, 1910.

Digitized by Google

léienne (*Auct. F* IV. *32* ; *New Pal. Soc. pl. 81*), mais qu'ils n'avaient pu expliquer. Il s'agit de points, accents, etc. qui servent à indiquer que tel adjectif se rapporte à tel nom, tel pronom à tel substantif, etc. M. Lindsay appelle ces signes *syntax-marks*. Un exemple rendra la chose plus claire ; à la pl. III on lit cette phrase : « *et haec contraria regüla huius anni qüam abortiua luna et* XIIII *luna primi mensis efficiunt*... » ; le tréma qui se trouve sur les mots *regüla* et *qüam* indique que le pronom *quam* se rapporte au substantif *regula*. Tels sont les critères qu'a trouvés M. Lindsay ; mais il s'empresse d'ajouter qu'ils ne sont pas absolus. Les mêmes abréviations et les *syntax-marks* se retouvent dans des manuscrits sûrement irlandais ; et, quant aux particularités orthographiques nous connaissons trop mal l'orthographe du latin au Moyen-Age pour poser des règles absolues.

Je dois avouer que, pour ma part, je resterais assez sceptique quant aux résultats obtenus par M Lindsay, si son livre s'arrêtait à cette première partie qui comprend la description des manuscrits et l'analyse de leurs abréviations et orthographe. Les particularités qu'il signale dans les manuscrits gallois se retrouvent toutes, nous dit-il, dans les manuscrits irlandais ; comment, dès lors, peuvent-elles servir de critères pour les en distinguer ? Peut-être même pourrait-on les retrouver, surtout les irrégularités d'orthographe, dans des manuscrits d'écriture continentale. Voici un exemple caractéristique : le plus ancien exemple de la confusion de *si* pour *ti* que signale M. Lindsay (p. 7) date du IXe siècle. Or, je la trouve au VIIIe siècle dans un manuscrit de Cambrai (ms. 300 anc. 282 ; f° 38 : *adopsionem*) qui fut probablement écrit, à Cambrai même, pour l'évêque Albéric (763/4 — 790) ainsi qu'il résulte d'une comparaison avec l'écriture du ms. 679 (619) de Cambrai. La conclusion de cette première partie du volume de M. Lindsay ne serait donc, peut-être, que celle-ci : les manuscrits du pays de Galles et de Cornouailles se rattachent, pour l'écriture, à l'école irlandaise en tant que distincte de l'école anglo-saxonne.

Mais, heureusement, M. Lindsay ajoute à son livre 17 planches qui reproduisent quelques feuillets de douze manuscrits gallois. Quand on les parcourt, on remarque, à première vue, une écriture d'un type bien spécial qu'il est plus aisé, comme le dit l'auteur, de reconnaître sur les photographies que de décrire avec des mots. C'est une écriture beaucoup moins anguleuse que les autres minuscules insulaires de l'époque. Elle est dérivée, semble-t-il, de l'écriture insulaire ronde, semionciale, telle qu'elle est employée, par exemple, dans les Evangiles de St Chad. Les hastes sont courtes ; elles ont le sommet triangulaire et très renflé. Les lettres sont basses ; le premier de leurs traits (le jambage du *p* ou de l'*f* ; le 1er jambage de l'*m* ou de l'*n* par exemple) présente le même grossissement en triangle qui donne à l'écriture son caractère dominant ; l'écriture est très ronde et comme aplatie.

Si nous prenons comme type l'écriture de la 1e colonne de la Pl. X (Cambridge, Corpus Coll., 153, f° 67 ; s. IX ex.) nous retrouvons la même écriture avec un caractère plus calligraphique aux planches XVI (Cambridge, Corpus Coll., 199, f° 76' ; s. XI ex.) et XVII (Dublin, Trinity coll., A. IV. 20., f° 73' ; s. XI ex.). Ce même type se retrouve aux planches XI (Oxford. Bodleian, Auct. F. IV. 32., f° 40, s. X) XII (Berne, Stadth., C. 219 (4), fo 1' ;

Digitized by Google

s. x) et le commencement de la 1e colonne de la planche XIII (Leyden, Univ. Bibl., Voss. q. 2, f° 60 ; s. x) ; il est très affaibli dans d'autres parties du manuscrit déja cité de Cambridge (Corpus Coll., 153), par exemple, dans la 1e colonne de la planche IX ; et il apparaît déjà mélangé d'éléments continentaux dans l'écriture bâtarde de la Pl. XV (Oxford, Bodl. 572, f° 36 ; s. x). Dans les photographies des manuscrits plus anciens, on peut suivre l'évolution de ce genre d'écriture. La Pl. VIII (Cambridge, Univ., Add. 4543 ; s. IX /X) donne une forme qui semble antérieure à la Pl. X. L'inscription ajoutée à la Pl. II (Lichfield, Cathédral, St Chad Gospels, p. 218 ; s. IX) est plus ancienne encore. Enfin on retrouve, sous une forme archaïque, certains éléments de cette écriture dans les inscriptions *Mathus*... etc. de la Pl. VII (Cambridge. University, Ff. IV, 42, f° 1 ; s. IX ?) et *surexit*... etc. de la Pl. I (Lichfield, Cath., St had Gospels, p. 141). Je crois qu'un observateur attentif se convaincra facilement que ces reproductions fournissent un nombre suffisant d'exemples pour permettre de conclure à l'existence d'une école de calligraphie au pays de Galles ; M. Lindsay appelle cette variété d'écriture « The Round Type of Welsh Minuscule ».

Quant aux autres exemples d'écriture qu'on voit aux facsimilés, ils comportent des types si différents entre eux qu'il est impossible de les ramener à une école. Plusieurs ne sont guère calligraphiques, par exemple : Pl. I, l'inscription « *ostenditur*... etc. » (Lichfield, Cath., St Chad Gospels ; s. IX) ou Pl. IV et Pl. VII, le texte du ms de Cambridge (Univ., Ff. IV. 42, s. IX). Ces écritures sont trop informes pour servir à déterminer une école, ce sont les produits de scribes plus ou moins barbares ou maladroits qui ne parvinrent pas à « styliser » leur écriture. D'autres manuscrits comme le texte des Évangiles de St Chad (Pl. I) et des Évangiles de Berne (Pl. IV et Pl. V) présentent une calligraphie bien formée, mais ils apparaissent ici comme isolés. Le fait qu'ils nous arrivent du pays de Galles, soit qu'ils y aient été importés, soit qu'ils y aient été écrits par des scribes d'éducation irlandaise, ne nous permet pas de conclure qu'ils représentent une école d'écriture galloise, différente de l'écriture irlandaise. Cela est vrai surtout pour les Évangiles de St Chad, dont les miniatures portent tous les caractères de l'école irlandaise.

L'étude de cette belle monographie nous amène donc à cette conclusion que les scribes du Pays de Galles et de Cornouailles suivirent plutôt le style irlandais que la manière saxonne. Il se forma dans leurs ateliers, au cours du IXe siècle, un type d'écriture qui était déjà nettement caractérisé au commencement du Xe siècle, et qui eut sa pleine efflorescence dans le *Scriptorium* de St Davids dans la seconde moitié du XIe siècle C'est le grand mérite de M. Lindsay de nous avoir révélé — car, c'est une révélation — cette écriture galloise et de nous avoir donné des reproductions qui permettront sans doute, par voie de comparaison, d'élargir le groupe et d'y ajouter de nouveaux manuscrits.

En présentant au public un ouvrage de M. Lindsay, il est utile d'ajouter que la description des manuscrits, les citations et la bibliographie sont d'une exactitude minutieuse [1]

1. La transcription des facsimilés est faite avec le plus grand soin. A peine peut-on

Digitized by Google

Pour finir, une remarque à l'éditeur : la manière dont les planches sont intercalées dans le volume est très incommode ; d'aussi belles reproductions méritaient d'être présentées dans un portefeuille séparé.

PAUL LIEBAERT

JOSEPH BRASSINNE. **La reliure mosane.** Liége, Cormaux, 1912, Gr. in-8°, 378 p. 76 pl.

C'est un chapitre important et neuf de l'histoire de l'art que nous offre M. Jos. Brassinne dans ce magnifique volume édité par les Bibliophiles liégeois. Les quatre-vingt-deux planches que comporte ce recueil, formant un ensemble d'une centaine de documents, font connaître l'histoire de la reliure au pays de Liége. Ces documents s'étendent du Xe siècle à la fin de l'ancien régime. Assurément, comme l'auteur le fait remarquer avec modestie, ce travail n'est qu'une ébauche de ce que pourrait être une véritable histoire de la reliure mosane, car, pour l'écrire avec toute l'exactitude désirable, il faudrait connaître les noms des artistes qui ont pratiqué cet art et, malheureusement, leurs œuvres sont voilées par l'anonymat le plus regrettable. Ce sera le mérite de M. Brassinne d'avoir tenté l'exploration d'un domaine en grande partie fermé jusqu'ici dans notre pays, d'avoir posé les jalons qui guideront les chercheurs de l'avenir et d'avoir réuni les documents les plus intéressants que nous aient laissés les âges passés. Grâce à ses reproductions vraiment artistiques, la reliure liégeoise apparaît maintenant comme une branche jadis florissante de l'art mosan. Il y aura lieu, à l'avenir, de noter soigneusement dans les chroniques, livres de compte, documents d'archives tous les détails relatifs aux reliures de livres. Une lecture faite à la Bibliographical Society d'Angleterre par Dom Gasquet (*Books and bookmaking in early Chronicles and Accounts*. Londres, 1909) est extrêmement suggestive ; l'histoire de nos anciennes bibliothèques belges n'est pas suffisamment connue

J'ai relevé, notamment à l'abbaye de St-Mathias de Trèves, la présence des moines relieurs au XVe siècle. (J. Marx, *Handscriftenverzeichnis der Seminarbibliothek zu Trier*, p. 34, 52).

Dans le travail de M. Brassinne, nous rencontrons d'abord les reliures des anciennes maisons religieuses : les abbayes de Stavelot (pll. 2-7), de St-Trond (8-9), d'Averbode (10-12), de la Chartreuse de Liége (13), des Croisiers (14-27), de l'abbaye de Flône (27), puis les reliures que certains caractères permettent d'attribuer soit à des localités, voire à des ateliers déterminés à Maestricht, Tongres et Liége, enfin des reliures aux armes, parmi lesquelles nous remarquons celles de Guillaume Natalis, abbé de St-Laurent de Liége (pl. 69), et d'Alexandre Delmotte, prince-abbé de Stavelot (pl. 70-71). Les descriptions minutieuses données par l'auteur en face de chaque planche mettront sur la trace d'autres documents ; ceux-ci permettront de compléter l'exposé historique forcément rapide dont l'auteur a fait précéder son recueil. Peut-être un nouvel album de planches

---

relever 3 ou 4 erreurs ayant échappé à la correction, ce qui est fort peu pour 17 planches. J'en signalerai une qui peut paraître plus difficile : 1e colonne de la pl. XII, 28e l. *uerborum* pour *amborum* cf. même mot à la 2e col., 10e l.

Digitized by Google

viendra-t-il dans un avenir prochain nous montrer que les idées émises par l'auteur ont porté leur fruit.

D. U. BERLIÈRE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Dr. HUB. LINDEMANN. *Florilegium Hebraicum.* Friburgi Brisgoviae, Herder, 1912. In-8, XII-215 p. Prix : 2 M. 70.

C'est une heureuse idée qu'a eue le Dr. Lindemann, de choisir un peu partout dans l'Ancien Testament les plus belles pièces, pour les recueillir dans un *Florilegium.* Il a rendu en cela un véritable service à ceux qui entreprennent l'étude de la langue hébraïque ; le jeune débutant, qui lit pour la première fois le texte original de l'Ancien Testament et se sert d'une édition critique, p. e., celle de Kittel, est sans doute embarrassé en face de toutes les notes critiques, les corrections et conjectures, dont il ne se peut rendre compte, tandis que M. Lindemann, laissant de côté tout cet appareil scientifique, n'a ajouté au texte que les notes les plus indispensables. Les gros caractères, que l'imprimeur a choisis, rendent la lecture très facile ; il n'y a que peu d'*errata*, signalés d'ailleurs à la page 215, car en général l'impression a été faite tres soigneusement. Dans l'appendice, l'auteur présente quelques textes sans les signes des voyelles, quelques morceaux du texte original de l'*Ecclésiastique*, un spécimen de l'ancienne écriture hébraïque, à savoir l'inscription de Siloe, de même un spécimen de la ponctuation babylonienne, etc. On ne peut que souhaiter, que ce *Florilegium*, dont le prix est assez modéré, soit utilisé par beaucoup d'étudiants ; grâce à lui ils pourront approfondir la connaissance de la langue hébraïque et en même temps goûter la beauté des narrations et poésies bibliques.

D. H. HÖPFL

Dr E. KALT. *Samson.* Eine Untersuchung des historischen Charakters von Richt. XIII-XVI (Freiburger Theologische Studien. 8). Freiburg i. Br., Herder, 1912. In-8, XVI-102 p. Prix : 2 M. 40.

M. Kalt vient de consacrer une monographie à l'histoire de Samson. Cette histoire, à cause des faits miraculeux qu'elle contient, ne trouve pas grâce aux yeux des critiques rationalistes, pour lesquels l'impossibilité des miracles est une chose tout à fait évidente ; en outre, il ne manque pas d'auteurs catholiques qui, n'admettent pas la stricte historicité de tous les détails présentés dans l'histoire de ce Juge C'est contre eux que M. Kalt tâche de démontrer le caractère strictement historique des ces récits et l'exactitude des détails, qui y sont rapportés. Dans une première section, il prend pour base de ses recherches l'unité et la simplicité de la narration, qu'il constate au moyen de la critique littéraire ; ensuite il discute consciencieusement la crédibilité de la narration. Dans la seconde section, il s'occupe surtout de la tradition catholique, laquelle a toujours reconnu le caractère proprement historique de l'histoire de Samson — cette partie est la mieux réussie de tout l'ouvrage —, puis il expose les opinions des rationalistes, qui ne voient dans cette histoire qu'un mythe semblable à celui d'Hercule. Pour dire franchement notre pensée, M. Kalt ne fait-il pas trop d'honneur aux auteurs rationalistes en reproduisant *in extenso* leurs opinions arbitraires? Plus de concision eût été de mise, selon nous. La première section,

Digitized by Google

à notre avis, pourrait être plus développée. On ne saurait contester que M. Kalt ait apprécié assez bien les faits racontés dans le livre des Juges, et répondu efficacement aux objections soulevées par les rationalistes, mais quelques difficultés de détail ne sont pas suffisamment prises en considération. Toute l'exposition montre que M. Kalt ne connaît pas de visu le théâtre des événements, il doit se fier aux récits des voyageurs, qui parfois sont discutables ou se rapportent à un cas exceptionnel. Ainsi, p. e., il renvoie le lecteur à M. Odmann (p. 35), qui atteste la rapide dessication des cadavres dans ces pays chauds, sans que les chairs exhalent de mauvaise odeur; plus d'une fois, dans des régions très chaudes de la Palestine, nous avons nous-mêmes, par une expérience personnelle peu agréable, constaté le fait contraire ; c'est pourquoi nous préférons l'explication donnée par le P. Lagrange, que les chacals, si fréquents dans le pays, auront nettoyé le cadavre du lion tué par Samson. En parlant du temple de Dagon, l'auteur aurait pu profiter des renseignements fournis par Lichtenberg (*Einflüsse der ägäischen Kultur auf Aegypten und Palästina*, 1911), qui soutient l'influence de l'art égéen chez les Philistins et voit dans le temple une espèce de *Megaron*, de la salle à deux colonnes, qu'on trouve à Troia, Tiryns, Mycène, etc. Nous renonçons à ajouter d'autres remarques ; loin de méconnaître la valeur de cette monographie, nous savons gré à l'auteur d'avoir courageusement abordé une tâche si difficile et délicate.

D. H. HÖPFL

J. BEHM. *Der Begriff* ΔΙΑΘΗΚΗ *im Neuen Testament.* Leipzig, Deichert, 1912. In-8, VI-116 p. Prix : 3 M.

L'essai remarquable que M. Behm vient de publier sur le concept de διαθήκη dans le Nouveau Testament, mérite de retenir l'attention. L'auteur aborde son étude par une discussion philologique sur l'usage et la signification du mot διαθήκη dans la langue grecque avant et hors de la Bible et arrive à la conclusion, que ce mot pris au sens métaphorique signifie tantôt « testament » ou disposition faite en vue de la mort, tantôt : « pacte, traité, alliance », sans être absolument synonyme à συνθήκη, qui désigne un pacte, où chacune des deux parties contractantes s'engage à quelque chose, tandis que le mot διαθήκη accentue la volonté (*autoritative*) d'une partie, réglant son rapport avec l'autre, c'est ce qu'on pourrait appeler un traité unilatéral. Cette exposition n'épuise pas encore la signification de διαθήκη, ce mot se prête encore au sens de «disposition, ordre, ordonnance, institution.» M. Behm passe ensuite à l'examen du terme διαθήκη dans les LXX ; sous bénéfice d'inventaire il nous donne tous les passages, où se rencontre ce terme, et il en distingue nettement deux groupes. Dans le premier groupe figurent les passages, où le mot διαθήκη, comme traduction du terme hébraïque ברית signifie, sans doute possible, « pacte, traité, alliance » ; notons qu'il s'agit toujours d'alliances conclues entre des hommes (e. g. *Gen.* 21, 27, 32 : Abraham et Abimelech). M. Behm constate, que ברית n'est jamais rendu par συνθήκη, le vrai terme technique pour un traité bilatéral. Mais il y a un autre groupe de textes, où διαθήκη est équivalent aux mots νόμος, πρόσταγμα, etc., et revêt pour cela la signification de « disposition, ordre donné ». L'auteur ne s'arrête pas ici : il se croit autorisé à donner la même signification aux passages, où l'Écriture sainte parle des rapports particuliers de Dieu avec les patriarches ou le peuple choisi, p. e., *Gen.* 17, 2, θήσομαι οὖν διαθήκην μου ἀνὰ μέσον ἐμοῦ, καὶ ἀνὰ μέσον σου (cf. v. 7), quoique, de l'avis de l'auteur (p. 19), la phrase : διατίθεσθαι διαθήκην ἀνὰ μέσον τινὸς καὶ τινὸς exprime constamment la conclusion d'un traité. Le « pacte de sel » (*Lev.* 2, 13, II *Paral.* 13, 5), qu'on explique généralement comme traité durable, se réduit à un simple ordre. Pour l'Hébreu, le ברית retenait au fond le caractère d'un traité juridique mutuel ; le Grec, au contraire, trouvait dans διαθήκη, toujours plus ou moins exprimée, la libre volonté d'une des parties. Ce

Digitized by Google

sont les LXX, qui ont changé le concept juridique de בְּרִית en concept religieux : διαθήκη, c'est-à-dire : disposition, manifestation de la volonté divine, ordre donné par Dieu; un exemple très important de ce changement, c'est le fait, que les LXX, dans la prophétie de Jérémie 31, 31-34 ont traduit le mot בְּרִית par διαθήκη en élevant par là la portée de cette prophétie, laquelle par conséquent se rapporte à une nouvelle disposition, ou manifestation de la volonté de Dieu en faveur des hommes, et non à une nouvelle alliance.

Cet examen fournit à M. Behm la clef pour l'intelligence des passages du Nouveau Testament, où nous trouvons le terme διαθήκη, à savoir *Gal.* 3, 15, 17; *Rom.* 11, 27 ; 9, 4, *Eph.* 2, 12 ; II *Cor.* 3, 6, 14 ; *Gal.* 4, 24 ; *Luc.* 1, 72 ; *Act.* 3, 25 ; 7, 8 ; *Matth.* 26, 28 (coll. *Marc.* 14, 24, *Luc.* 22, 20. I *Cor.* 11, 25, la dernière cène) et plusieurs textes de l'épître aux Hébreux ; sauf *Gal.* 3, 15, 17, où S. Paul emploie ce terme au sens de testament, et *Hebr.* 9, 10 sq., où l'auteur a changé la signification du mot ; de l'avis de M. Behm, διαθήκη signifie, partout dans le Nouveau Testament, la disposition faite par Dieu, la puissante manifestation de sa souveraine volonté dans l'histoire, par laquelle il règle ses rapports avec l'humanité selon son intention de sauver les hommes. Les écrivains du Nouveau Testament se sont rapprochés des LXX, adoptant le concept religieux de διαθήκη, formé par les traducteurs grecs. Les épîtres de Barnabé et S. Justin sont citées pour confirmer la thèse de l'auteur. — On ne manquera pas de faire l'éloge de l'érudition de M. Behm, comme on ne niera pas non plus la valeur de son étude, sans cependant accepter ses conclusions, qui nous semblent dépasser les prémisses. D'abord M. Behm avoue que la signification de « disposition, ordre, ordonnance » attribuée au mot διαθήκη n'est pas encore vérifiée dans la littérature profane : il établit, que ce terme, chez les LXX, dans un bon nombre de passages, signifie, sans aucun doute, pacte, traité, alliance. Il est vrai qu'il y a des textes, où διαθήκη doit être accepté comme synonyme de loi, précepte ; mais peut-on en tirer la conclusion, que le mot n'a pas d'autre signification dans les passages, où l'Écriture parle des rapports de Dieu avec les patriarches et le peuple choisi ? On nous dit bien que les Grecs, sous le terme διαθήκη, entendirent toujours quelque chose comme une disposition unilatérale. Mais pourquoi les LXX, s'ils connaissaient cette finesse de la langue grecque, n'ont ils pas employé le mot συνθήκη dans les endroits où il s'agit de vrais traités ou alliances ? Pour l'Hébreu, בְּרִית avait, au fond, le caractère d'un traité juridique mutuel ; rien ne prouve que les LXX en traduisant ce mot par διαθήκη en auraient changé la signification. On ne saurait nier que les écrivains du Nouveau Testament se soient apparentés aux LXX ; mais ils étaient de bons Hébreux, nourris d'idées de l'Ancien Testament, dont ils connaissaient le texte original ; pourquoi ne peut-on admettre que pour eux aussi בְּרִית retenait au fond le caractère d'un traité mutuel, alors même que διαθήκη, chez les LXX, aurait modifié le sens du terme hébraïque, affirmation qui n est d'ailleurs pas prouvée ? La prophétie de Jérémie (ch. 31) concerne un nouveau rapport, qui succédera à l'ancien rapport de Dieu avec le peuple choisi ; or ce rapport avait le caractère d'un traité ou d'une alliance, car Dieu déclare, qu'il s'est dégagé de ses promesses, parce que Israël a été infidèle au בְּרִית ; d'où nous concluons, que le nouveau rapport promis par Dieu doit avoir aussi le caractère d'une alliance ; les écrivains du N. T., p. e. l'auteur de l'épître aux Hébreux, n'ont pas changé ce sens, quand ils citent les paroles de Jérémie. Hébr. 9, 15, Jésus est appelé διαθήκης καινῆς μεσίτης. Pourquoi ne pas prendre le mot μεσίτης dans la signification de « médiateur » ? M. Behm lui donne le sens de « témoin », parce que ceci s'accorde mieux avec sa thèse, que διαθήκη marque une disposition unilatérale, tandis que « médiateur » indique deux parties, entre lesquelles se fait un traité ; nous croyons qu'ici il a pris pour base de son argumentation ce qu'il devait précisément démontrer. Inutile de remarquer

Digitized by Google

que l'explication donnée aux paroles prononcées par Notre-Seigneur sur le calice (Matth. 26, 28 ; Mc. 14, 24, etc.), n'est pas soutenable. Malgré cette belle étude nous sommes encore en droit de parler de la nouvelle alliance ; nous savons bien, qu'il n'y peut avoir d'alliance entre Dieu et l'homme dans le sens strict, parce que l'alliance suppose une certaine égalité entre les contractants, mais que Dieu, par analogie avec les alliances humaines, a daigné faire alliance avec les hommes ; l'ouvrage, cependant bien conduit, de M. Behm et qu'on lira avec profit comme avec intérêt, n'a pas ébranlé cette conviction. D. H. HÖPFL

L. CL. FILLION. *Les Étapes du Rationalisme* dans ses attaques contre les évangiles et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Paris, Lethielleux, 1911. In-8, VI-364 p. Prix : 3 fr. 50.

Quand on lit ce manuel d'erreurs, on croit avoir en main, un commentaire, écrit à propos de la parole de S. Paul (II *Tim.*, IV, 4) : « a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur ». Rien en effet ne pourrait mieux démontrer la vérité de cette prophétie du grand apôtre que cette excellente synthèse, qui nous permet de suivre, pas à pas dans sa marche destructive, le libre examen de l'Écriture-Sainte, infecté du rationalisme le plus intransigeant. On y voit la négation de tout surnaturel et miraculeux dans les évangiles, la mise en pièces des narrations évangéliques, dont il ne reste que des lambeaux incohérents ; on constate, avec douleur, que la personne sacrée du Christ, dépouillée de la divinité, devient, aux yeux des critiques rationalistes, un pur homme, faillible comme tous les autres, un exalté, voire même un illusionné et un pseudo-prophète. La critique moderne, qui se vante d'avoir découvert la vraie figure de Jésus historique, nous ne donne en vérité qu une caricature du Christ évangélique, dont la doctrine se réduit à quelques enseignements sans nouveauté, sans portée. Tant d'efforts, tant de travail ardu, accompli par des talents briilants, pour arriver à un résultat presque exclusivement négatif. On peut croire l'auteur, quand il affirme, dans l'avant-propos, qu'il lui a été extrêmement pénible de lire des milliers de pages, pleines d'attaques ou de blasphèmes. Il le faut féliciter d'avoir accompli si bien la tâche de dessiner au vif l'évolution des idées rationalistes, leur influence sur l'interprétation du N. T., les destructions et reconstructions, et les erreurs capitales, qui en sont la base. M. Fillion est parfaitement au courant de toutes les opinions émises par les critiques modernes. Il distingue six étapes du rationalisme, dont les quatre premières se rattachent au nom de quelque coryphée, p. e. la première au nom du fameux Reimarus, qui traite Moïse et les écrivains du N. T. d'imposteurs ; la deuxième étape fut inaugurée par Paulus, qui élimine les miracles du Sauveur par une interprétation purement naturelle ; suit David-Frédéric Strauss, qui proposa la théorie des mythes évangéliques ; Baur et l'école de Tubingue, qui applique la théorie des « tendances » aux évangiles, marquent la quatrième étape. La cinquième étape porte le nom de l'éclectisme appliqué aux évangiles ; ici nous rencontrons les auteurs libéraux les plus en vue, qui à l'aide de la critique littéraire écartent des évangiles tout ce qui est contraire à leurs opinions préconçues, puis tâchent de reconstituer avec les morceaux qui restent, l'image de Jésus historique. L'évolutionnisme ou syncrétisme forme la sixième étape ; il cherche la base du christianisme dans les religions étrangères, p. e. dans la religion babylonniene, dans le boudhisme, etc. L'épilogue nous montre la banqueroute du rationalisme ; la négation de l'existence historique de Jésus. L'esquisse de M. Fillion est d'une très grande clarté : de tous les auteurs principaux, il nous donne quelques notes biographiques ; ensuite un résumé synthétique de leurs théories, qui ne laisse rien à désirer ; la littérature est indiquée soigneusement. Le livre est le fruit d'un travail patient et fouillé et sera lu avec intérêt par quiconque désire s'informer sur le rationalisme biblique. D. H. HOPFL

Digitized by Google

MARCEL GUIGNET, *Saint Grégoire de Nazianze, orateur et épistolier*. Paris, Picard, 1911. In-8, 324 et 115 p. Prix : 10 fr.

Les relations entre les grands écrivains chrétiens du IVe siècle et les règles de la littérature païenne forment la matière d'une étude très intéressante, qui n'est pas encore suffisamment approfondie. Le livre de M. le Dr Guignet nous fait faire un grand pas vers la solution. M. Méridier avait déjà étudié le rhéteur qu'était S. Grégoire de Nysse. S. Grégoire de Nazianze était bien supérieur à son ami sous tous les rapports ; et la manière dans laquelle il s'est émancipé de la sophistique qu'il avait tant étudiée, est extrêmement remarquable. M. Guignet a examiné dans le détail son emploi de la technique des rhéteurs. On voit que le saint évêque la connaît à fond, et qu'il s'en sert autant ou aussi peu qu'il le trouve bon. Quelquefois il est trop ingénieux pour le bon goût, car il vivait dans un âge d'argent, ou plutôt de cuivre. Mais il a osé rejeter le genre artificiel de ses maîtres, pour laisser tout leur essor à son génie, son sentiment, sa passion. Il rapporta à la rhétorique terne et morte de son temps une variété, un entrain, une fougue, qui lui sont propres, aussi bien qu'une intention sérieuse, un but voulu, inconnus aux sophistes païens, mais communs à tous les chrétiens.

Inférieur comme orateur au seul S. Chrysostome parmi les Pères, S. Grégoire est incontestablement entre tous le premier littérateur. Sa plus grande gloire est sans doute d'être le théologien par excellence de l'Église grecque ; mais son génie se montre presque autant dans son style facile et ingénieux. Ses lettres ont un charme extraordinaire, surtout si nous saisissons l'idéal qu'on se proposait alors pour ces petites pièces d'un style presque lapidaire, et si nous les comparons avec les compositions froides et raffinées de Libanius. Il faut féliciter M. Guignet du succès de son étude, qui lui a sans doute coûté beaucoup de travail, mais qui ne sera pas à refaire. J'ai été désappointé qu'un critique si soigneux et si fin n'ait point voulu aborder l'étude du rythme de S. Grégoire. C'est une question à élucider, à laquelle j'espère que M. Guignet ou un autre se dévouera quelque jour. D. J. C.

E. MAGNIN. *L'Église Wisigothique au VIIe siècle*. In-12. Paris, Picard, 1912. In-12, XLI-200 p. Prix : 3 fr.

Ce volume rendra service parce qu'il est composé avec clarté et qu'il rassemble de nombreux textes choisis avec discernement. C'est un travail neuf par certains aspects, tant ce qui concerne le passé de l'histoire chrétienne en Espagne est incomplètement connu. Ce volume traite de la hiérarchie : Ch. I. Rome et l'Église Wisigothique. II. Rapports du droit connu espagnol avec celui de l'Église universelle. 1. Conciles œcuméniques. 2. Droit commun. III. Le gouvernement national. 1. Les conciles nationaux. 2. L'archevêque de Tolède. IV. Le gouvernement provincial. 1. Le concile provincial. 2. Le métropolitain. V. Le gouvernement de la cité : l'évêque. Conclusion. — A ce volume consacré aux personnes l'auteur projette d'en ajouter un consacré aux choses et nous laisse entrevoir une étude sur la liturgie wisigothique.

C'est tout un programme dont ce tome Ier fait bien augurer. La documentation est tirée directement des sources et bien que la littérature conciliaire d'Espagne fasse désirer une édition nouvelle et plus rigoureuse des textes connus, il est peu probable que les traits principaux de ce que nous savons dès maintenant en soient gravement modifiés.

Je me permets de louer l'auteur d'avoir voulu et su lier les textes et les institutions canoniques qu'il étudiait aux conditions historiques générales auxquelles ils appartiennent. Cette méthode a eu le grand avantage de nous épargner un travail illisible, sans rien sacrifier des substructions solides de l'érudition. C'est cette érudition qui donne pleine confiance, encore que parfois on la souhaiterait moins dénuée de réminiscences à quelques dissertations récentes – bien rares d'ailleurs.

Digitized by Google

Je sais qu'il est de bon ton de relever en terminant une recension quelques errata typographiques, c'est la démonstration convaincante, paraît-il, qu'on a lu le livre dont on parle : je prie l'auteur de croire que je n'ai pas eu ce souci en le lisant et que néanmoins je l'ai lu jusqu'au bout, — en attendant la suite.

D. H. L.

P. Ilario Rinieri. *La Santa Casa di Loreto.* Confutazione del libro « N.-D. de Lorette » par Ul. Chevalier, vol. III. La verità sulla S. Casa di Loreto. Turin, Marietti, 1911. In-8, XLVII-536 p.

D'aucuns s'étonneront de la préface de ce troisième volume, où l'auteur croit trouver dans la réputation dont jouit M. Ul. Chevalier et dans la mentalité rationaliste du temps la raison des éloges prodigués au travail critique du docte chanoine par toute une série d'écrivains catholiques. A une époque où le soupçon de modernisme jeté sur un auteur, à tort ou à travers, peut être un préjudice pour sa réputation de catholique, l'accusation indirecte de rationalisme fait penser involontairement au *dagli, dagli, all'untore* des *Fiancés* de Manzoni. Pour ma part, je trouve que l'accord de tous ces écrivains, de pays et d'états si divers, eût dû inspirer quelque modestie ou une certaine réserve au P. Rinieri. Bien au contraire, celui-ci a trouvé le moyen de dire leur fait même à ses confrères de la Cie de Jésus. Les Jésuites anglais, dans le *Month*, ont d'ailleurs relevé la chose, non sans énergie. — Le ton employé à propos de M. Chevalier manque de calme.

Pour le fond de la question, l'exégèse des textes par le P. Rinieri pourra faire modifier certaines appréciations émises par le savant français ; je ne crois pas que l'ensemble de ses résultats s'en trouve changé. Pour subtile que soit parfois l'exégèse, elle n'en manque pas moins de fond. Serait-ce par modestie que l'auteur italien a pris pour *motto* le texte d'Aggée : *qui mercedes congregavit misit eas in sacculum pertusum* ? Évidemment on visait M. Chevalier, mais la mise en vedette sur la couverture peut donner lieu à une amphibologie.

D. U. B.

H. De Jongh. *Les grandes lignes de l'histoire des indulgences.* Louvain, Institut supér. de philosophie, 1912. Gr. In-8, 78 p.

Le travail de M. le professeur De Jongh, publié d'abord dans *la Vie diocésaine* de Malines, est appelé à rendre service en mettant à la portée du grand public les résultats acquis au cours des dernières années par les nombreuses études publiées sur une question brûlante, qui ne cesse d'alimenter la littérature polémique entre catholiques et protestants. M. le professeur De Jongh, parfaitement documenté sur la matière, expose avec sérénité l'histoire des indulgences, en se référant, autant que possible, aux faits et témoignages se rapportant aux Pays-Bas ou à l'Allemagne. Le travail est divisé en trois chapitres : les indulgences jusqu'à la fin du XIe siècle, les indulgences du XIIe au XVIe siècle, l'indulgence « a poena et culpa » et les attaques de Luther contre les indulgences.

Ce n'est qu'au XIe s., que l'indulgence, tant plénière que partielle, entre dans sa forme actuelle ; pendant les dix premiers siècles il n'y a pas de concessions de cette nature, « mais les différents dogmes sur lesquels s'appuient les indulgences » sont reconnus « et des pratiques qui contiennent en germe les indulgences actuelles » sont admises par tous ; cela suffit pour justifier les modifications introduites par l'Église dans la discipline de la pénitence. Dans le chapitre II, M. De Jongh suit le développement de la doctrine du XIIe au XVIe siècle ; il expose les opinions des docteurs, la pratique de l'Église toujours de plus en plus condescendante, et montre la valeur réelle des *Confessionalia* ou lettres d'indulgences contre lesquelles s'élèvent si facilement certains protestants qui n'en saisissent pas la portée théologique. Assurément il y eut des

Digitized by Google

abus (quêtes, jubilés, croisades, part de recettes accordée aux princes) ; M. De Jongh ne les dissimule pas, mais, à l'encontre des écrivains protestants, il montre qu'il n'y eut pas d'erreurs doctrinales. A cet effet il détermine nettement ce qu'il faut entendre par indulgence « a poena et culpa » et réfute clairement les objections d'auteurs protestants trop peu au courant de la véritable doctrine catholique ou emportés par leurs préjugés antiromains ; on dirait parfois que la question des indulgences est le schiboleth du protestantisme.

D. U. BERLIÈRE

D. RENÉ ANCEL, O. S. B. *Nonciatures de France*. Nonciatures de Paul IV (avec la dernière année de Jules II et Marcel II). Tome Ier. Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancaccio (mai 1554 — juillet 1557). Seconde partie. Paris, Gabalda. 1911, in-8°. pp. 257-666.

En signalant à nos lecteurs la première partie de ce recueil publié dans les *Archives de l'Histoire religieuse de la France*, j'ai eu l'occasion de louer le zèle avec lequel l'auteur avait recueilli les matériaux de son ouvrage dans les principales Archives d'Europe, le soin avec lequel il avait publié ses textes et l'érudition qui se révèle dans ses notes. D. Ancel sera le premier à reconnaître que de nouvelles recherches enrichiront ses premières glanes, que certains textes seront susceptibles d'une interprétation autre que la sienne, que les publications plus récentes fourniront de nouveaux éléments d'identifications. On ne peut que le louer d'avoir mis à la disposition du public des textes précieux pour l'intelligence de la politique pontificale au XVIe siècle, si inévitablement mêlée aux grandes et graves questions qui agitent les divers pays de l'Europe. Une table très détaillée des noms des personnes et des lieux facilite l'usage du recueil.

D. U. B.

MGR DEMIMUID. *La Bienheureuse Marguerite-Marie* (1647-1690). Collection « Les Saints ». Paris, Lecoffre, Gabalda, 1912. In-12, 232 p. Prix : 2 fr.

Cette belle étude psychologique nous fait pénétrer les secrets d'une âme d'élite où les dons naturels et les prévenances divines se sont rencontrés à un rare degré. L'auteur nous montre le Seigneur travaillant avec amour cette âme dès les années de la jeunesse, la détachant peu à peu du monde et l'amenant au cloître, dans la maison de son choix, où il continue de la sanctifier par l'épreuve, en même temps qu'il l'initie par degrés aux mystères du Sacré-Cœur, dont elle doit propager dans le monde la connaissance et le culte. Par une heureuse inspiration, les quatre grandes apparitions, échelonnées de fait sur un espace de dix-huit mois (Déc. 1673 — Juin 1675), nous sont présentées dans un récit suivi. La biographie y gagne en clarté ; car ces apparitions forment en réalité un tout homogène et font corps les unes avec les autres. « Comme elles se complètent, se précisent et s'éclairent par leur rapprochement, il nous a semblé, dit avec raison Mgr Demimuid, que nous devions les grouper toutes ensemble sous les yeux du lecteur et les exposer de suite et sans interruption, sauf à revenir après coup sur les conséquences immédiates de chacune d'elles et à voir alors quelle répercussion elles ont eue, pour ainsi dire, non seulement sur la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, mais sur celle de sa famille religieuse et même de l'Église de son temps. »

Nous assistons ensuite aux douloureuses contradictions qu'eut à subir l'élue de Dieu, touchant sa mission, soit de la part de la plus grande partie de sa communauté, soit de la part du démon : mais ces souffrances étaient la rançon destinée par Dieu à acheter le triomphe ; et le 21 juin 1686, la bienheureuse avait la joie de voir la fête du Sacré-Cœur inaugurée à la Visitation de Paray-le-Monial, au milieu de l'enthousiasme de toutes ses sœurs. Elle avait encore quatre années à passer sur la terre. Elles furent pour elle une suite presque

Digitized by Google

continuelle de consolations et de grâces. C'est alors qu'elle reçut du Seigneur, dans les fréquentes visites qu'il lui faisait, ces promesses célèbres, connues sous le nom de promesses du Sacré-Cœur. Ce fut comme le couronnement d'une mission où le surnaturel se manifeste jusqu'à la fin et dont l'avenir devait proclamer l'incontestable origine. Mgr Demimuid a fait œuvre d'historien consciencieux en n'atténuant en rien le rôle du surnaturel dans une vie qui en a été toute pénétrée.

HENRI STEIN. *Le palais de justice et la Sainte Chapelle de Paris.* Notice historique et archéologique. Paris, Longuet, 1912. In-16, 251 p., 26 pl. hors texte, 3 plans et 11 illustrat. dans le texte. Prix : 5 fr.

Ce livre est plus qu'un « Guide » ordinaire ; c'est une monographie fouillée due à un érudit de premier ordre. La notice historique, consacrée au Palais de Justice de Paris, fait revivre, à l'aide de documents d'archives, d'estampes, d'anciens livres, et anime en quelque sorte le vieil édifice, témoin des transformations de la société française, ses différentes salles, ses habitants et ses habitués. L'histoire de la Sainte Chapelle n'est pas moins fouillée, et l'on admire le luxe d'érudition déployé par l'auteur pour reconstituer les annales et faire connaître la vie intime de cette institution. C'est que la Sainte Chapelle est vraiment un « joyau », « le travail le plus délicat et le plus élégant que le vieux Paris nous ait transmis », et l'on comprend toute l'admiration qu'elle provoque dans l'artiste et tout l'intérêt qu'elle éveille dans l'érudit. Guidé par un cicerone aussi bien documenté, aussi éclairé que l'est M. Stein, on peut pénétrer à sa suite dans le Palais et la Sainte Chapelle, on n'en sortira que pleinement satisfait des heures passées dans son intimité. On ne peut que louer le choix heureux des planches et des illustrations, dans lesquelles on retrouve le fini des productions de la maison Longuet. D. U. B.

Digitized by Google

PRO INSTANTIO

CONTRE L'ATTRIBUTION A PRISCILLIEN DES OPUSCULES DU MANUSCRIT DE WÜRZBURG.

Les arguments sur lesquels s'est fondé Georges Schepss, en 1886, pour attribuer à Priscillien les onze opuscules découverts par lui dans le manuscrit Mp. th. q. 3 de l'Université de Würzburg, ont réussi à entraîner la conviction de la presque universalité des critiques. Sans doute, comme le fait observer Bardenhewer [1], aucun nom ne figure en tête des pièces contenues dans le précieux codex : mais la plupart d'entre elles ne peuvent s'expliquer que dans la bouche de Priscillien, et le tout a évidemment une seule et même provenance. D'ailleurs, personne ne s'est avisé, jusqu'à cette heure, de mettre en avant aucun autre nom. Une certitude qui exclue jusqu'au dernier doute, c'est ce qu'on ne saurait obtenir ; « et pourtant — Gustave Krüger n'a pas craint de l'affirmer [2] — le doute ici toucherait au ridicule ».

C'est ce ridicule que je me prépare à affronter, non sans en avoir prévu et accepté d'avance toutes les conséquences. Pendant vingt-cinq ans, j'ai cru, comme tout le monde, à l'authenticité des fameux écrits ; j'ai même, il y a quatre ans, pensé leur adjoindre un nouvel opuscule [3]. Si donc aujourd'hui je me prononce contre une attribution qui me parut longtemps inattaquable, c'est que j'y suis contraint par une série d'évidences qui ont fini par s'imposer à mon esprit, surtout après lecture de la récente étude d'A. Puech : « Les origines du Priscillianisme et l'orthodoxie de Priscillien » [4].

---

1. *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. III (1912), p. 406. On trouvera là réunis tous les renseignements désirables sur les célèbres traités et sur la littérature à laquelle ils ont donné lieu.

2. Incidemment, dans sa note « Eine Bitte », *Zeitschr. f. wiss. Theol.*, XXXIX (1896), p. 172.

3. « Un traité priscillianiste inédit sur la Trinité » *Rev. Bén.*, XXVI (1909), p. 255-280.

4. *Bullet. d'anc. littérat. et d'archéol. chrét.*, II (1912), 81-95 et 161-213. Inutile de faire observer que l'auteur de ce remarquable travail ne semble pas entretenir le moindre doute touchant la question d'authenticité.

Digitized by Google

On connaît les deux raisonnements sur lesquels Schepss a bâti sa thèse, sur lesquels il revient sans cesse, à propos de certains doutes émis à la première heure. Les voici, en quelques mots :

1° Le second des écrits, le *Liber ad Damasum*, « révèle son auteur avec évidence [1] ». Il est clair, en effet, que c'est là le plaidoyer que voulaient présenter au pape Damase les chefs du parti priscillianiste, venus à Rome en 382 pour se justifier contre les accusations d'Hydace. Or, ils étaient trois, seulement trois : Priscillien lui-même, et les deux évêques, ses fauteurs, Instance et Salvien. Du premier, Jérôme nous apprend [2] qu'il « publia divers opuscules » ; des deux autres, nous ne savons point qu'ils aient jamais rien écrit. Et puis, le second d'entre d'eux, Salvien, mourut durant son séjour à Rome : il n'a donc pu écrire le premier traité, le *Liber Apologeticus*, qui semble accuser une date postérieure. Et puis encore, qui était plus qualifié, pour porter la parole en cette circonstance, que le chef principal et incontesté de la secte ? En tout cas, supposé même qu'il eût cédé à un autre le soin de la défense, comment cet autre eût-il pu la formuler sans mentionner, même une seule fois, le nom de celui dont il était, en quelque sorte, le mandataire et l'avocat ? Autant de raisons pour adopter la solution la plus simple, celle qui s'impose comme d'elle-même, à savoir que Priscillien est réellement l'auteur du *Liber ad Damasum*. Dès lors, il faut aller plus loin encore, et admettre que tous les autres traités sont également de Priscillien : car dans tous « on reconnaît aisément le même esprit et le même style [3] ».

2° Nous possédions déjà des *Canones* sur s. Paul, portant expressément le nom de Priscillien, ainsi qu'un fragment d'une lettre de celui-ci, inséré par Orose dans son *Commonitorium* ; or, canons et fragment présentent des « ressemblances indéniables » avec les onze traités du codex de Würzburg.

Il y a sûrement dans tout cela plusieurs assertions exactes, et dont l'ensemble était bien fait pour dérouter les meilleurs juges. Ce qui contribua peut-être à leur donner plus de poids, ce fut la façon même dont on essaya de leur faire pièce. Du second argument, il est vrai, il n'y avait pas grand cas à faire : le fragment rapporté par Orose est trop peu de chose, et la comparaison avec les *Canones*,

1. Puech, *ibid.*, p. 187.
2. *De viris illustr.*, c. 121.
3. Puech, *loc. cit.*

Digitized by Google

comme on le verra tout à l'heure, est plutôt défavorable à la thèse de Schepss. Il n'en est pas ainsi du premier argument. Il semble à peu près impossible, à première vue, de chercher en dehors de Priscillien l'auteur du *Liber ad Damasum* : encore E. Michael [1] avait-il le droit d'objecter qu'en stricte logique l'attribution demeurait simplement vraisemblable ; aussi bien Schepss lui-même, dans son *Pro Priscilliano*, se contenta de réclamer pour elle « la plus haute vraisemblance ». Mais où l'adversaire fit décidément fausse manœuvre, c'est lorsqu'il crut pouvoir se débarrasser par ce seul qualificatif, « Très faible », de l'identité de mentalité et de langage au nom de laquelle on revendiquait pour toute la série des onze traités l'identité d'auteur. S'inscrire en faux contre un fait si manifeste, c'était se décerner d'emblée un brevet d'incapacité en matière de critique interne.

Aussi ne sont-ce pas les objections purement sceptiques d'E. Michael que je vais ressusciter ici. Mon but n'est point de mettre en doute l'authenticité des onze traités attribués à Priscillien : j'entends démontrer positivement que cette attribution est insoutenable au point de vue littéraire, inconciliable avec les données certaines de l'histoire et l'intelligence des textes, et que donc il faut chercher ailleurs le véritable auteur.

***

Schepss fut on ne peut plus mal inspiré, lorsqu'il prétendit trouver une preuve de l'authenticité des *Tractatus* dans les ressemblances indéniables de ceux-ci avec les Canons sur s. Paul que le reviseur Pérégrinus nous a transmis comme étant de Priscillien ; mieux eût valu, pour sa cause, contester l'origine des Canons eux-mêmes, bien que ce ne fût pas, en vérité, chose facile.

Voici, en effet, comment le problème se pose devant nous.

Les *Canones epistularum Pauli apostoli*, travail remarquable qui « n'est autre chose qu'une théologie de saint Paul [2] », constituent le seul ouvrage qui nous soit parvenu sous le nom de Priscillien. Or, Paret lui-même en convient — qui pourtant a écrit son travail avec l'assistance et sous la direction de Schepss, — « une comparaison directe entre les Canons et les nouveaux Traités est rendue de tout point impossible, par suite de la différence de style que l'on constate entre les deux [3] ». Dom Chapman a fait la même

1. *Zeitschr. f. kath. Theol.* XVI (1892), p. 692-706 ; XVIII (1894), p. 190-196.
2. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 27.
3. *Priscillianus, ein Reformator des vierten Jahrhunderts* (Würzburg, 1891), p. 6.

Digitized by Google

expérience, lors de sa tentative pour prouver que les « Prologues monarchiens » des Évangiles étaient aussi l'œuvre de Priscillien ; il lui a fallu renoncer à trouver un point d'appui dans les Canons et leur prologue : « car, dit-il [1], leur comparaison avec les *Tractatus* montre qu'on n'y a laissé subsister aucune des particularités du style de Priscillien ». Et la raison qu'il en a d'abord imaginée est bien simple : « Il est évident que le Prologue aux Canons a été complètement récrit à neuf » par Pérégrinus. Je sais pertinemment, pour l'avoir entendu de sa bouche, que dom Chapman aujourd'hui ne considère plus la chose comme évidente, et je ne puis que l'en féliciter.

En quoi donc consiste cette différence de style, qui va jusqu'à rendre toute comparaison impossible ? Le voici. Dans les Canons de s. Paul, « les sentences sont courtes et claires [2] » ; le style, par sa vigueur et sa sobriété, dénote en quelque sorte le tempérament ascétique de l'auteur [3] ; le rythme, sans recherche ni affectation, est pourtant harmonieux et plein de dignité. Voyons maintenant comment Bardenhewer [4] caractérise le langage des *Tractatus* : « La première impression fut un sentiment de désappointement. Le Priscillien de Sulpice Sévère était qualifié de *facundus, multa lectione eruditus, disserendi ac disputandi promptissimus* [5], et le Priscillien du manuscrit de Würzburg est en fait à peine supportable. Il se peut que son discours parlé ait été plus coulant et mieux tourné : mais ses écrits, y compris les Homélies, représentent le langage guindé, presque pénible, d'un théologien qui se traîne dans sa pesante armure, enfilant tant bien que mal ses citations à la suite l'une de l'autre ». Puech, en moins de mots, porte un jugement analogue, lorsqu'il parle des « anathèmes contre hérétiques et schismatiques qui gonflent ses périodes lourdes et gauches [6] ».

Voilà certes, pour commencer, une très fâcheuse situation. Nous possédons sous le nom de Priscillien un ouvrage qui, revisé dans un sens orthodoxe, a néanmoins conservé les qualités littéraires qui ont dû distinguer leur auteur : et l'on nous invite à mettre sur

Schepss fait pareillement remarquer, dans la préface à son édition (C. S. E. L. t. 18), p. XLI, que la version biblique attestée par les Canons est différente de celle qu'emploie l'auteur des *Tractatus*.

1. *Early history of the Vulgate Gospels* (Oxford, 1908), p. 259.

2. *Ibid.*

3. Cf. S. Berger, *loc. cit.*

4. *Op. cit.*, p. 407. Il avait déjà parlé, p. 404, de « l'obscurité du langage, qui fait que Priscillien est souvent tout à fait inintelligible ».

5. *Chronic.*, II, 46.

6. p. 81.

Digitized by Google

le compte de ce même auteur une série d'opuscules anonymes dont la facture présente tout juste les caractères opposés ! Le moins qu'on puisse exiger pour cela serait quelque argument d'une portée irrésistible : où le trouvera-t-on ?

Schepss, on l'a vu, crut l'avoir trouvé : Priscillien, et Priscillien seul, pouvait avoir écrit le second des traités, le *Liber ad Damasum*. Et tout le monde l'a cru, tout le monde lui a donné raison, en France comme en Allemagne, en Angleterre et en Amérique aussi bien qu'en Italie ; c'est à peine si quelque voix isolée s'est fait entendre pour suggérer qu'un autre auteur pourrait se concevoir, à la rigueur. Mais nul n'étant venu à bout de découvrir qui pourrait être cet auteur, les tenants de l'attribution à Priscillien ont fini par demeurer seuls maîtres du terrain.

Pour les en déloger, je n'aurai pas à me départir du principe que le « découvreur » des *Tractatus* a mis à la base de son argumentation : j'admets comme lui, avec tous les critiques de bon sens, que les onze opuscules ont incontestablement une même origine. Seulement, je ne choisirai pas, comme lui, le second de ces opuscules comme étant le plus propre à révéler la provenance de l'ensemble : c'est sur le premier, le *Liber Apologeticus*, que je jetterai mon dévolu. On s'étonnera peut-être de cette préférence : car enfin, comme le faisait observer naguère A. Puech [1], de tous les écrits en question, un seul, le *Liber ad Damasum*, « se date avec certitude », au lieu que, « dans l'état de nos connaissances, il semble impossible de dater sûrement le *Liber Apologeticus* ». A quoi je répondrai qu'il y a ici avant tout une question d'auteur, plutôt qu'une question de date, et que l'impossibilité où l'on se trouve de dater l'*Apologeticus* pourrait bien n'être que le résultat de la fausse situation créée par l'attribution de l'écrit à Priscillien. On sera d'ailleurs bientôt à même d'en juger.

Ainsi, occupons-nous en premier lieu à déterminer l'origine du *Liber Apologeticus*.

*
* *

Est-il réellement aussi difficile qu'on l'a prétendu, de préciser les circonstances qui ont donné lieu à la rédaction de ce premier traité ? On le croirait presque, à voir combien divergentes sont les opinions émises jusqu'ici à ce sujet. Schepss et Hilgenfeld, avec plusieurs autres à leur suite, ont cru reconnaître dans l'*Apologie* un mémoire adressé par Priscillien, en son nom et au nom de ses parti-

1. p. 185 sq.

Digitized by Google

sans, aux Pères du synode de Saragosse, en 380 : on a depuis, à bon droit, abandonné généralement cette manière de voir, plusieurs traits dénotant à l'évidence une date plus tardive. D'après Friedrich Paret [1], il s'agirait plutôt d'un plaidoyer destiné à une commission d'enquête, instituée à la suite du décret de Gratien contre les Manichéens et les pseudo-évêques ; mais « nous ne savons rien de cette commission d'enquête, et ce que dit Sulpice Sévère de la soumission des Priscillianistes au décret ne la rend pas très vraisemblable [2] ». E. Babut [3], à son tour, a son opinion à lui, sur cette question comme sur tant d'autres : le *Liber Apologeticus* serait la profession de foi des laïcs de Mérida, rédigée par Priscillien durant l'hiver de 380/381, et remise par eux à ce même Priscillien, à Instance et à Salvien, lors de l'intervention de ces derniers dans le conflit entre l'évêque Hydace et les dits laïcs, excommuniés par lui. Bardenhewer est d'avis que semblable hypothèse a peu de chance de recruter des adhérents [4] ; Puech, après en avoir pesé avec une patience méritoire le pour et le contre, conclut, lui aussi, « que l'hypothèse la plus récente ne nous donne pas encore la clef du mystère [5] ». Et il avoue n'avoir abouti lui-même à aucun meilleur résultat : « J'ai essayé, dit-il, de le situer — le *Liber Apologeticus* — à chacune des étapes principales de l'histoire qui va des événements qui ont précédé le concile de Saragosse jusqu'au concile de Bordeaux, et je me suis toujours heurté à quelque difficulté. N'ayant pas trouvé de solution qui me satisfasse entièrement, j'épargne au lecteur l'exposé de celles que j'ai tour à tour essayées [6] ».

Il est toutefois aisé d'entrevoir que les préférences de cet esprit si distingué iraient tout droit à la solution indiquée par J. Dierich [7],

1. *Op. cit.*, p. 225 sq.

2. Puech, p. 184 sq.

3. *Priscillien et le Priscillianisme* (Paris, 1909), p. 137 sqq.

4. On verra cependant qu'elle est en partie conciliable avec la solution que je proposerai plus loin. La profession de foi des laïcs de Mérida dut être, selon toute vraisemblance, rédigée par Priscillien ; mais elle ne lui fut pas présentée, car il n'était pas encore évêque, et surtout elle ne saurait être identique au *Liber Apologeticus* : c'était sans doute quelque formule dans le genre de la soi-disant *Fides sancti Ambrosii*, « Nos Patrem et Filium... » Hahn, *Bibliothek der Symbole*, 3e édit. § 203, p. 278. Bien plus, je ne serais pas étonné que ce fût cette formule elle-même : on y retrouve, et les qualités qui distinguent le style de Priscillien, et, à peine déguisées, ses vues sabelliennes sur le dogme de la Trinité, avec une accusation d'hérésie contre ceux (Hydace et consorts) qui ne les partagent pas. Künstle a déjà, dans ses *Antipriscilliana*, fait ressortir la tournure peu ortho loxe de cette profession de foi, et suggéré qu'elle pourrait être de Priscillien ; mais il ne la situe pas de la même façon que moi.

5. p. 184.

6. p. 185.

7. *Die Quellen z. Gesch. Priscillians* (Inaug.-Diss., Breslau, 1897), p. 35-40.

Digitized by Google

et à laquelle aussi Bardenhewer paraît disposé à se rallier : à savoir, qu'il s'agit d'une apologie présentée au concile de Bordeaux en 384. Une seule difficulté le retient, mais qui l'a, semble-t-il, fortement impressionné : c'est « que rien ne dit clairement, dans ce traité, que Priscillien fût évêque ; on est plutôt tenté de croire qu'il ne l'était pas [1] ». Nous examinerons plus loin ce que vaut cette difficulté ; en attendant, je me range pleinement et sans réserve à la conclusion de Dierich : c'est réellement une apologie « exigée » par les évêques rassemblés à Bordeaux que nous avons sous les yeux.

Les motifs principaux à l'appui de cette affirmation sont fort bien mis en relief dans l'excellent résumé que donne Puech du contenu de l'*Apologie* et de ses traits les plus saillants : « C'est, dit-il [2], entre tous les écrits de Priscillien celui qui a le plus le caractère d'une *défense*, en réponse à une accusation expresse. Il commence par une protestation d'innocence, sur un ton solennel qui indique le péril, et le pluriel employé marque que l'accusé parle au nom d'un groupe. Cet accusé s'adresse à des évêques, *beatissimi sacerdotes*, et ce n'est pas, tant s'en faut, la première apologie que le groupe suspect ait été obligé de présenter. Parmi les nombreux libelles qui ont précédé celui-ci un est même désigné particulièrement, celui qui était signé de Tibérien, d'Asarbus et d'autres encore ; les évêques mentionnés dans l'exorde ont exigé cette apologie ; et, chose digne de remarque, ils ne veulent pas se contenter d'une vague affirmation d'innocence, ils réclament une justification détaillée, qui est fournie sous la forme d'une série d'anathèmes dirigés contre un grand nombre d'hérésies ; d'une réplique à une accusation de magie, avancée par Itace ; d'une discussion sur les apocryphes. Tout cela marque que la crise est ouverte depuis longtemps, et qu'elle est aiguë. On s'explique ainsi que M. Dierich ait cru le *Liber* adressé au concile de Bordeaux ».

Reprenons en détail quelques-uns de ces différents points.

3,7 QUAMVIS FREQUENTIBUS LIBELLIS LOCUTI FIDEM NOSTRAM... La première fois que Priscillien et ses adhérents se rencontrèrent avec l'autorité ecclésiastique, ce fut au concile de Sarragosse, en 380 ; encore n'y eut-il là, du moins officiellement, aucune accusation d'hérésie proprement dite, aucune condamnation nominative [3] : on se borna à rédiger une série de canons, qui tous

1. p. 179.
2. p. 178.
3. C'est la conclusion sagement motivée de Puech (p. 174), à laquelle je n'hésite pas à me rallier.

Digitized by Google

visaient plus ou moins clairement certaines pratiques de la secte. Après cela, nous ne connaissons plus que trois circonstances où il soit question de *libelli fidei* présentés par les Priscillianistes : l'incident de Mérida, à la suite duquel les laïcs de cette ville rédigent un mémoire affirmant leur orthodoxie (fin de 380) ; la tentative infructueuse des trois évêques, chefs du parti, pour se justifier auprès d'Ambroise et du pape Damase (hiver de 381/382 ?) ; le concile de Bordeaux, de 384/385, en présence duquel furent obligés de comparaître les suspects dénoncés par Itace d'Ossonoba. Pour expliquer les « nombreux libelles » déjà présentés, et vu la rapidité avec laquelle se déroulèrent les événements, le plus naturel est bien de rattacher le *Liber Apologeticus* à cette assemblée conciliaire, la dernière en date avant les exécutions de Trèves.

3, 7 ET LIBELLO FRATRUM NOSTRORUM TIBERIANI, ASARBI ET CETERORUM... Ce *libellus*, rédigé par Tiberianus, et très probablement identique à l'*Apologeticus* dont parle s. Jérôme au ch. 123 de son *De uiris inlustribus* [1], a dû être composé à la même occasion que le premier traité du manuscrit de Würzburg ; mais, à la différence de celui-ci, il n'était dû qu'à l'initiative personnelle de son auteur. Il faut remarquer que ces deux personnages, Tiberianus et Asarbus, ne paraissent, dans le récit de Sulpice Sévère [2], qu'au dernier acte de la tragédie, parmi les condamnés à la mort ou à l'exil : leurs noms auront figuré, sans nul doute, au réquisitoire d'Itace.

3, 12 sqq. TAMEN ETIAM NUNC, QUIA ID VULTIS... TACERE NOLUMUS QUOD IUBETIS. On a donc ordonné aux accusés de parler pour leur défense. Et c'est au synode de Bordeaux que, pour la première fois à notre connaissance, pareille justification fut exigée. A Saragosse, il n'y eut pas lieu encore d'y songer ; à Milan et à Rome, ce furent les évêques déposés qui spontanément entreprirent de légitimer leur conduite, sans toutefefois réussir à obtenir audience. A Bordeaux, la situation est tout autre : un des princi-

1. « Tiberianus Baeticus scripsit pro suspicione, qua cum Priscilliano accusabatur, haereseos *Apologeticum* tumenti compositoque sermone... » Où l'on voit que le style de Tibérien devait être assez ressemblant à celui du soi-disant Priscillien de Würzburg. Mais j'ai eu tort jadis (*Rev. Bén.*, XV, 1898, p. 97-99) de lancer l'idée que l'Apologie mentionnée par Jérôme pourrait être l'opuscule du Pseudo-Hilaire, *David gloriosus* (Migne 10, 733-750), tout comme J. Wittig, plus récemment, a été mal inspiré de mettre ce dernier sur le compte du juif Isaac. Présentement, je songerais plutôt à Potamius de Lisbonne, si du moins l'*Epistola beati Iheronimi de substantia Patris ac Filii et Spiritus sancti* publiée par G. Antolin d'après un manuscrit de l'Escurial est vraiment de lui, comme le croit dom Wilmart (cf. *Rev. Bén.*, XXIX, 1912, p. 279) : il existe, en effet, de singulières ressemblances entre les deux écrits.

2. *Chron* II, 51.

Digitized by Google

paux accusés reçoit l'ordre — c'est l'expression même de Sulpice Sévère [1] — de présenter la défense de son parti : *iussus causam dicere*. Le *quod iubetis*, par lequel débute le premier traité de Würzburg, correspond adéquatement au terme employé par l'historien gaulois.

23, 24 sqq. SACRILEGII NEFAS IN AURES NOSTRAS LEGENS ITACIUS INDUXIT, MAGICIS PRAECANTATIONIBUS PRIMITIVORUM FRUCTUUM VEL EXPIARI VEL CONSECRARI OPORTERE GUSTATUS, UNGUENTUMQUE MALEDICTI SOLI ET LUNAE, CUM QUIBUS DEFICIET, CONSECRANDUM. Ce passage a, dans la question, une importance spéciale. L'auteur de l'Apologie et ses consorts sont formellement accusés d'avoir pratiqué un rite magique, une sorte de consécration ou purification des prémices, ainsi qu'une oblation de « l'onguent du maudit » au Soleil et à la Lune. L'accusation a été produite par Itace, et produite de vive voix, puisque les prévenus l'ont entendue de leurs oreilles [2]. Or, l'histoire ne nous apprend pas que l'évêque d'Ossonoba ait joué le rôle qui lui est attribué ici, sauf à partir de l'entrée à Trèves de l'usurpateur Maxime (commencement de 384 ?) : depuis lors, jusqu'à l'issue de la sanglante tragédie, nous le voyons s'acharner à la poursuite de ses adversaires, courant de Trèves à Bordeaux, et de Bordeaux à Trèves, présentant des libelles remplis des accusations les plus graves, de l'accusation de magie notamment, le principal des griefs qui causèrent la perte de Priscillien. « Il paroist, dit Tillemont [3], que jusques ici les Evesques accusateurs avoient assisté à toutes les procedures », et « que l'on ait employé en leur présence mesme les tourmens et la question pour examiner cette affaire ». Itace ne s'abstint de paraître qu'au dernier moment, par crainte de se rendre odieux à tous ses collègues, en prenant part jusqu'à la fin à un jugement criminel : il était d'ailleurs assuré du succès de la triste campagne menée par lui, et — c'est encore Tillemont qui parle — ne se retirait du crime que lorsqu'il était déjà comme exécuté. Cette importance du rôle attribué à Itace, cette accusation « toute nouvelle [4] » du crime de magie, puis ce « ton solennel » de l'*Apologie* qui, selon l'expression citée plus haut d'A. Puech, « indique le péril », avec l'adjuration finale aux membres du tribunal conciliaire, de rendre une sentence qui mette les accusés à

1. *Ibid.*, c. 49.
2. Cela encore, justement relevé par Puech, p. 184.
3. *Hist. ecclés.*, VIII, 507.
4. *Tract. I*, p. 23, l. 22 sq : « Inter quae tamen nouum dictum, et non dicam facto sed et relatione damnabile, nec ullo ante hoc heretico auctore prolatum... ».

Digitized by Google

l'abri de la vengeance personnelle de leurs dénonciateurs [1], tout cela, je le répète, devient parfaitement clair, dès qu'on rapporte le premier *Tractatus* au concile de Bordeaux : à quoi bon se mettre en peine d'imaginer une autre circonstance exactement semblable dont l'histoire ne nous apprend rien, et qui selon toute apparence ne s'est jamais présentée ?

Mais alors, ce n'est pas seulement le contenu du *Liber Apologeticus* qui trouve sa meilleure explication dans les événements de 384/385 : c'est aussi, et surtout, la question d'auteur qui est du même coup résolue, c'est tout le mystère inhérent jusqu'ici aux prétendus opuscules de Priscillien qui est subitement dissipé et éclairci.

***

Si, en effet, les « beatissimi sacerdotes » auxquels est adressée l'*Apologie* sont les évêques du concile de Bordeaux, il est impossible que celle-ci ait Priscillien pour auteur. Comment personne jusqu'ici ne semble-t-il avoir même entrevu cette conséquence ?

Elle s'impose pourtant avec la dernière évidence. Instance et Priscillien furent « amenés » au concile ; mais Priscillien, redoutant une condamnation, récusa la compétence des juges ecclésiastiques. Il n'eut donc pas à se justifier devant eux, il ne voulut pas « être entendu » par eux : il préféra en appeler à l'empereur, et le concile déféra à son appel [2]. Un autre personnage plaida en cette circonstance la cause des Priscillianistes, et Sulpice Sévère le désigne par son nom : INSTANTIUS PRIOR IUSSUS CAUSAM DICERE, Instance eut ordre de présenter le premier la défense. Il le fit, et s'en tira si mal, qu'on le déclara indigne de l'épiscopat. Ce fut là probablement ce qui décida Priscillien à ne pas tenter la même épreuve, et lui inspira la malheureuse idée de s'en remettre au pouvoir séculier. Il faut convenir, en effet, que le premier des soi-disant traités de Priscillien nous donne une médiocre idée de

1. On peut du moins, selon Puech, interpréter de cette manière les mots (p. 33, l. 9 sqq.) *inuidia nos malinolae obtrectationis absoluite... ea quae maledicorum sunt uerbis uexata sanate... qui sub nomine religiosorum domesticas inimicitias persequuntur.* Cf. la façon dont Sulpice Sévère II, 49 caractérise le libelle accusateur d'Itace : « ingerit preces plenas in Priscillianum ac socios eius *inuidiae* atque criminum ». Nouvelle rencontre frappante avec le premier traité de Würzburg.

2. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 49 : « Ita deducti Instantius et Priscillianus : quorum Instantius prior iussus causam dicere, postquam se parum expurgabat, indignus esse episcopatu pronuntiatus est. Priscillianus uero ne ab episcopis audiretur, ad principem prouocauit. » Tillemont, *Histoire ecclés.*, VIII, 793 a une note spéciale, intitulée : « Que Priscillien appella à l'Empereur avant le jugement des Evesques. »

Digitized by Google

l'habileté du défendeur : il n'y a pas lieu de s'étonner du peu de succès qu'il obtint.

Nous pouvons désormais l'affirmer avec pleine raison : le véritable auteur des onze traités du manuscrit de Würzburg, c'est, non pas Priscillien lui-même, mais son principal partisan, l'évêque Instantius.

Certaines personnes, je n'en doute pas, éprouveront du regret, en présence de cette sorte de déchéance : au lieu du chef de la secte, d'un témoin de tout premier ordre, ce n'est plus qu'un simple adepte, personnage plutôt obscur, écrivain plus obscur encore, dont l'héritage littéraire nous a été conservé en partie. Ce regret, je suis le premier à le partager : mais ce n'est pas ici une question de sentiment, et il faut bien se rendre à l'évidence des faits. N'oublions pas non plus ceci, c'est qu'Instantius n'est pas, après tout, le premier personnage venu : si, à distance, la figure de Priscillien l'éclipse presque complètement, il résulte des témoignages dont nous disposons qu'il paraît avoir tenu la première place dans la plupart des événements qui marquent les origines du Priscillianisme, de 380 à 385. Suivons pas à pas le récit que nous en a laissé Sulpice Sévère. Parmi les évêques gagnés à la nouvelle secte, les premiers nommés sont « Instance et Salvien » : *quin et nonnulli episcoporum deprauati, inter quos INSTANTIUS et Saluianus.* Lorsque Hygin de Cordoue a dénoncé les novateurs au métropolitain de Mérida, c'est contre « Instance et ses compagnons » que s'exerce le zèle intempéré d'Hydace : *INSTANTIUM sociosque eius lacessus.* Quoique aucune condamnation nominale n'ait été prononcée au concile de Saragosse, en 380, il est certain cependant qu'Hydace de Mérida et Itace d'Ossonoba, à peine rentrés dans leurs diocèses, soutinrent qu'il y avait eu une sentence rendue contre « les évêques Instance et Salvien, les laïques Helpidius et Priscillien » : *damnatique INSTANTIUS et Saluianus episcopi, Helpidius et Priscillianus laici.* Lors de l'élévation de Priscillien à l'épiscopat, c'est encore Instance et Salvien qui ont dans cet acte la part principale : *INSTANTIUS et Saluianus... Priscillianum... episcopum in Abilensi oppido constituunt.* De même, à l'occasion du voyage à Rome et à Milan : à l'aller comme au retour, c'est Instance qui vient en tête du groupe : *Ac tum INSTANTIUS, Saluianus et Priscillianus Romam profecti... INSTANTIUS et Priscillianus repetiuere Hispanias, nam Saluianus in urbe obierat.* A l'approche même du dénouement fatal, quand Maxime a envoyé ordre de faire conduire à Bordeaux « absolument tous ceux qu'a infectés la contagion »,

Digitized by Google

les seuls nommés sont Instance et Priscillien, et même, comme on l'a vu, le premier qu'on oblige à se justifier est Instance : *ita deducti* INSTANTIUS *et Priscillianus ; quorum* INSTANTIUS *prior iussus causam dicere*... On ne l'avait peut-être pas suffisamment remarqué jusqu'ici, mais il est clair que, si Priscillien a été l'âme du parti, « l'auteur principal de tout le mal », comme l'appelle Sulpice Sévère, l'évêque Instance en a été considéré comme le porte-parole officiel et le représentant le plus autorisé. C'est seulement au jour des exécutions qu'il passera au second rang ; tandis que Priscillien aura la tête tranchée, on se contentera de déporter Instance aux îles Scilly [1].

***

J'ai dit que cette substitution d'Instance à Priscillien, comme auteur des traités du manuscrit de Würzburg, dissipe la plupart des énigmes auxquelles ceux-ci ont donné lieu. Pour plusieurs, et des principales, la chose saute aux yeux. Par exemple, nous n'avons plus à nous émerveiller des défauts littéraires qui déparent ces écrits, ni de leur caractère si différent de ce que nous savions et possédions déjà de Priscillien. On sera aussi moins surpris de constater chez notre écrivain un degré relativement si bénin de « pravité hérétique » : il est permis de croire, en effet, qu'il n'avait pas suivi l'hérésiarque jusque dans les dernières conséquences de son système, puisque nous lui voyons infliger un châtiment moins sévère. Et il sera dès lors plus aisé de croire à la sincérité de ses protestations indignées, en face d'accusations auxquelles il avait conscience de n'avoir point donné lieu, pas du moins dans la même mesure que certains autres.

Laissant de côté pour le moment ces conséquences générales, que chacun est à même de déduire pour son propre compte, occupons-nous à prévenir les difficultés qu'on pourrait faire valoir à l'encontre de la thèse qui vient d'être exposée. Deux surtout me paraissent devoir être examinées en détail, car elles sont en opposition directe avec le fondement de toute mon argumentation, à savoir que le premier *Tractatus* a trait au concile de Bordeaux.

La première de ces difficultés consiste dans l'attitude de l'auteur de l'*Apologie* vis-à-vis de ses juges, attitude difficile à expliquer,

1. Ces îles (en français, îles Sorlingues) sont, comme on sait, situées à la pointe sud-ouest de la Cornouaille anglaise. Le séjour de l'évêque exilé parmi les celtes de la Grande-Bretagne expliquerait peut-être comment ses opuscules s'y sont conservés, pour être apportés plus tard en Franconie par les missionnaires venus du même pays.

Digitized by Google

d'après Puech, au cas où celui qui parle eût été lui-même évêque. En effet, « il s'adresse à des évêques, sans jamais leur parler en collègue ; il dit même qu'il veut se mettre à leur école... L'occasion naturelle de mentionner une dignité ecclésiastique s'offrait p. 4, 18, dans la phrase qui commence par : *Quamuis enim gloriosi...*, et il n'y est question que du baptême. De même, p. 6, la seule qualification qu'il s'attribue à lui-même ainsi qu'à ses amis est celle de *Christi homines*... Le soin avec lequel, dans le *Liber ad Damasum*, il revendique la dignité d'évêque, permet difficilement de croire qu'il l'eût passée sous silence dans son *Apologie*... De plus, ces évêques [auxquels il s'adresse] semblent avoir vu à l'œuvre le groupe dont l'auteur est le porte-parole : *ut ipsi nouistis*... L'interprétation la plus simple de tout l'exorde, quoique aucune expression prise isolément ne soit par elle-même décisive, c'est que les évêques connaissent depuis longtemps de fort près les accusés ; on a d'autant plus cette impression que l'auteur oppose ses juges à « ceux qui ne nous connaissent pas, *ignorantibus nos* ». On est alors ramené à supposer que la cause se plaide non pas en Aquitaine, mais en Espagne où les *homines Christi* ont formé leurs premières associations ».

Pour être sûr de n'affaiblir en rien les deux objections formulées par Puech, j'ai tenu à citer textuellement à peu près tout ce qu'il dit sur ce sujet [1]. Je vais maintenant essayer d'y répondre.

Il est avant tout nécessaire de se rendre un compte exact de la situation : à l'époque du concile de Bordeaux, elle n'est plus, tant s'en faut, ce qu'elle était lors de la tentative auprès du pape Damase. En 381/382, ce sont trois évêques, Instance, Salvien et Priscillien qui, après avoir dû abandonner leurs évêchés, par suite du décret impérial « contre les Manichéens et les pseudo-évêques », vont se pourvoir auprès de la « couronne du sacerdoce éternel », c'est-à-dire de la papauté, afin d'y revendiquer leurs droits et prérogatives. Avant même d'être frappés par l'autorité civile, lorsqu'ils s'étaient permis d'intervenir dans la querelle entre Hydace de Mérida et ses ouailles, ils s'étaient vus, non seulement exclus du *presbyterium*, mais encore roués de coups. Ils ne pouvaient accepter d'être ainsi traités et déchus, ils prétendaient à une réhabilitation éclatante : c'était le moment de se conduire et de parler en évêques.

En 384/385, c'est de tout autre chose qu'il s'agit. Les juges de

1. p. 179 sq.

Digitized by Google

Bordeaux n'ont aucune velléité de contester à celui qui leur parle sa dignité d'évêque : ils vont d'ailleurs la reconnaître eux-mêmes tout à l'heure, lorsqu'ils l'en déclareront déchu. Mais il faut se rappeler que cet évêque ne parle point pour lui seul ; il a à défendre la cause d'un grand nombre d'accusés, dont plusieurs sont des diacres, des clercs, voire de simples laïcs. Ce n'est point comme ecclésiastiques que les prévenus comparaissent devant le tribunal, c'est pour des méfaits contraires à l'essence même du caractère chrétien. Et combien périlleuses sont ces accusations, venant de hauts dignitaires de l'Église, avides de venger leurs injures personnelles, et à peu près sûrs d'avance de l'appui peu scrupuleux du pouvoir séculier ! Un des griefs tout au moins, celui de magie, entraînerait de soi la condamnation à la peine capitale : l'auteur de l'*Apologie* est le premier à le proclamer [1]. Qu'on se mette à sa place : était-ce le moment d'affecter une fière attitude, une assurance parfaite, un ton de langage pleinement épiscopal ? Passe encore, si parmi ceux dont il plaidait le cause il n'y eût pas eu de consciences plus chargées que la sienne : mais il n'y a guère lieu de douter de la culpabilité plus ou moins avérée d'un certain nombre d'entre eux.

Quant à l'autre difficulté, à laquelle du reste Puech semble attacher beaucoup moins d'importance, la réponse sera plus facile encore. Aucun protocole conciliaire, aucun historien ne nous font savoir avec précision quels furent les prélats qui prirent part à l'assemblée de Bordeaux. Eussent-ils tous appartenu au clergé d'Aquitaine, il y avait longtemps que les Priscillianistes, leurs chefs surtout, n'étaient plus pour eux ce qu'on peut appeler des étrangers : Priscillien lui-même, Instance et Salvien y avaient assez fait parler d'eux, lorsqu'ils séjournèrent dans ce pays avant de se rendre à Rome [2]. Mais il est vraisemblable que l'on choisit à dessein la ville de Bordeaux, afin qu'un certain nombre de prélats espagnols pussent s'y rendre : si ceux d'Aquitaine étaient venus à Saragosse en 380, il n'était pas plus difficile à ceux d'Espagne de se transporter à Bordeaux en 384/385 ; l'usurpateur Maxime, qui avait ordonné de faire venir de la péninsule tous les accusés suspects de

1. *Tractat. I*, p. 24, l. 3-6 : « quod qui legit protulit credidit fecit habuit induxit, non solum anathema maranatha, sed etiam gladio persequendus est, quoniam scriptum est, Maleficos non sinetis uiuere. »

2. Tillemont, VIII, 502 (d'après Sulpice Sévère) : « Ils passerent par l'Aquitaine, où ayant esté receus magnifiquement par les ignorans, ils y repandirent les semences de leur erreur, et corrompirent principalement par leur mauvaise doctrine la ville d'Eause... S. Delphin les empescha d'entrer à Bordeaux » etc.

Digitized by Google

priscillianisme, n'aura pas eu plus de peine à s'y procurer des juges informés de longue date. Voici donc ce que je pense. Il y aura eu à Bordeaux des évêques de différentes régions : pour un certain nombre d'entre eux, les accusés étaient plutôt des inconnus ; d'autres, au contraire, les connaissaient depuis longtemps. L'auteur de l'*Apologie* insinue que pour ces derniers, la plupart ses compatriotes, il n'aurait pas à fournir de détails personnels sur lui et ceux dont il plaide la cause ; mais aussi il ne demande pas mieux que de satisfaire à cet égard ceux qui ne connaissent encore personnellement ni lui ni les siens : *non abnuimus tamen, ut etiam ignorantibus nos satisfieret.*

Ainsi, rien n'empêche que l'assemblée d'évêques à laquelle est adressé le *Liber Apologeticus* ne soit celle de Bordeaux de 384/385.

J'ai réservé à dessein pour la fin un autre aspect capital de la question. Du moment que le premier *Tractatus* a Instance pour auteur, l'attribution du second à Priscillien devient inadmissible. C'est cependant cette attribution, en apparence inévitable, qui a fini par gagner à la thèse de Schepss l'assentiment unanime des critiques.

Sans doute, mais on a vu que Schepss lui-même n'accordait à sa thèse qu'une « très haute vraisemblance ». Tout son raisonnement, en effet, se réduisait à ceci. Le *Liber ad Damasum* ne peut avoir été écrit que par un des trois évêques venus à Rome en 381/382, Priscillien, Instance et Salvien : or, il n'y a pas à songer à ce dernier, qui mourut presque aussitôt, et quant à Instance, nous ne savons pas qu'il ait jamais rien écrit ; ainsi, toutes les probabilités demeurent en faveur de Priscillien.

Mais maintenant les choses se présentent autrement : nous savons avec certitude — Schepss lui-même aurait pu l'apprendre de Sulpice Sévère — qu'Instance a au moins rédigé quelque chose, la défense prononcée au concile de Bordeaux. Et nous avons vu que cette défense n'est autre que le *Liber Apologeticus* ; et nous continuons à tenir que les onze traités ont une même provenance. Donc, il y avait à priori une haute vraisemblance en faveur de Priscillien, je suis loin de le contester ; mais il y a un fait, une réalité, à l'actif d'Instance : devant ce fait, devant cette réalité, toute vraisemblance en sens contraire perd désormais sa valeur. Car si « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable », à combien plus forte

Digitized by Google

raison ce qui peut paraître vraisemblable n'est-il pas toujours vrai ?

D'ailleurs, cette vraisemblance ne s'imposait pas avec une telle évidence qu'on l'a dit. Je ne saurais trop insister sur ce point : c'est une véritable illusion que de croire que, lors de la tentative auprès du pape Damase, le premier rang ait appartenu à l'évêque d'Avila. C'est sous l'effet de cette sorte de mirage que Schepss énumère les membres de la caravane dans cet ordre, Priscillien, Instance et Salvien ; Sulpice Sévère a écrit : *Instantius, Saluianus et Priscillianus Romam profecti.* Et de fait, dans cette revendication de leur dignité épiscopale, comment Priscillien aurait-il eu le pas sur les deux autres ? L'ordination de ceux-ci ne donnait lieu à aucune difficulté, mais bien celle de Priscillien lui-même ; c'est à lui surtout, à lui presque uniquement, que pouvait s'appliquer la qualification de « pseudo-évêque ». Il lui eût été par trop messéant de se mettre en avant en cette occurrence : c'était aux deux évêques, ses consécrateurs, de prendre en main sa cause auprès du pape, d'établir la légitimité de son élévation à l'épiscopat, d'assumer enfin, comme de droit, la responsabilité de l'acte posé par eux.

Et c'est bien ce que fait Instance dans le *Liber ad Damasum.* Personne ne l'a compris jusqu'ici, en partie à cause de l'obscurité du langage, mais aussi parce que l'attribution à Priscillien faisait envisager la pièce sous un faux jour. On a même tiré un argument subsidiaire en faveur de cette attribution, du fait que Priscillien n'y était nulle part désigné nommément. Sur quoi je ferai remarquer que le nom d'Instance n'y figure pas davantage, lui, le principal fauteur et consécrateur de Priscillien, lui qui vient partout et toujours en tête, dans le récit de Sulpice Sévère ! D'ailleurs, l'auteur des *Tractatus*, accoutumé à supprimer, à arranger à son gré, peut avoir eu ses raisons pour ne point faire sonner trop haut un nom devenu compromettant. On accordera du moins que l'occasion de le citer ne se présentait guère qu'au cours des deux premiers traités. Or, tout invitait l'auteur de l'*Apologie* à le passer sous silence, puisque Priscillien venait de séparer sa cause de celle des autres accusés, et que toute solidarité persistante avec lui n'eût pu qu'indisposer davantage les juges du tribunal ecclésiastique. Quant au *Liber ad Damasum*, encore que le nom de Priscillien ne s'y lise pas en toutes lettres, le personnage y est certainement visé à différentes reprises : l'histoire de son ordination constitue même, pour ainsi dire, l'intrigue centrale de la pièce. C'est ce que j'essaierai de démontrer, en interprétant, comme je l'ai fait pour le premier traité, quelques-uns des passages les plus significatifs.

Digitized by Google

39, 18 sqq. A CAESARAUGUSTANA SYNHODO HYDATIUS REDIT, NIHIL CONTRA NOS REFERENS, QUIPPE QUOS ET IPSE IN ECLESIIS NOSTRIS SECUM ETIAM COMMUNICANTES DEMISERAT. Hydace de Mérida avait pris part au synode de Saragosse de 380 ; au contraire, ni Instance ni Salvien ni Priscillien n'y avaient paru. Il faut noter la façon dont s'exprime l'auteur du Traité : à son départ pour le concile, Hydace « nous avait quittés en communion ecclésiastique avec lui ». L'expression significative est, ici : *in eclesiis nostris*. Elle ne saurait s'appliquer qu'à des personnages qui étaient déjà évêques au moment du départ d'Hydace ; c'est ce qui résulte clairement de trois autres passages voisins : 35, 3-4 *alii nostrum iam IN ECLESIIS electi Deo* (= déjà élevés à l'épiscopat, comme Instance et Salvien), *alii uita elaborantes ut eligeremur* (= candidats à l'épiscopat, comme Priscillien) ; 35, 25 *semper hoc IN ECLESIIS et admonuimus et admonemus* ; 39, 25 *datur etiam post dies paruos IN ECLESIIS NOSTRIS a quibusdam libellus*. En aucun de ces quatre cas, l'expression en question ne s'expliquerait sous la plume de Priscillien, lequel n'était pas encore évêque à l'époque du synode de Saragosse. Voilà donc, dès le début, et la première place occupée dans le *Liber* par des personnages autres que Priscillien, et, en même temps, une allusion aux espérances que celui-ci avait fait concevoir, dès avant sa promotion à l'épiscopat.

40, 11 sqq. EUNTES AD HEMERETENSIUM CIVITATEM... Il s'agit du récit des événements qui suivirent immédiatement le concile de Saragosse. « Ce récit, dit Puech [1], m'a paru toujours une des pages les plus suspectes que l'auteur ait écrites. Je ne crois pas qu'on puisse contester qu'il soit arrangé ; qu'il supprime de parti pris certains faits dont l'omission rend toute l'affaire fort obscure ; j'ajoute qu'il est maladroit, car il ne faut pas un œil bien exercé pour en apercevoir les lacunes ». J'ajouterai, de mon côté, que l'auteur avait un intérêt évident à présenter sous le jour le plus favorable cet épisode qui, de son propre aveu, fut la cause originelle de tous les troubles subséquents [2]. Quant aux obscurités, aux lacunes que l'on constate, je n'en veux pas nier la réalité ; mais elles seraient moindres, assurément, si l'on n'avait pas eu la malencontreuse idée de placer le récit dans la bouche de Priscillien. De la part d'Instance, on pourrait, je crois, l'interpréter ainsi, en mettant entre crochets les sous-entendus volontaires relevés par Puech.

1. P. 180.

2. *Tract. II*, p. 39, 21-23 : « Sed ut sciat corona Venerabilitatis tuae, unde excandescentiae eius dolor, unde debaccans toto orbe etiam in eclesias furor fuerit... »

Digitized by Google

A peine de retour de Saragosse, l'évêque Hydace de Mérida [n'eut rien de plus pressé que de notifier les prétendues condamnations nominales portées contre les évêques Instance et Salvien, les laïcs Helpidius et Priscillien. Mal lui en prit : car] un de ses prêtres profita de l'occasion pour lui intenter, en pleine église, un procès ecclésiastique. Quelques jours après, on fait circuler « dans les diocèses » d'Instance et de Salvien — Priscillien n'était pas encore évêque — un libelle où l'accusation portée par le prêtre de Mérida était reprise et aggravée. De là, grand scandale : une partie du clergé se sépare de l'évêque, déclarant qu'elle ne veut plus vivre en communion avec lui, jusqu'à ce qu'il se soit purgé des délits qu'on lui impute. [Des laïcs aussi se trouvaient mêlés à l'affaire : leur orthodoxie avait été mise en doute, et ils ne pouvaient se résoudre à se justifier devant Hydace, qui leur était suspect.] Désireux de mettre fin à une telle situation, Instance et Salvien écrivent aux évêques Hygin de Cordoue et Symposius d'Astorga pour les consulter sur les mesures à prendre en vue de rendre aux églises une paix durable. Voici le texte de la réponse : « Pour ce qui regarde les laïcs, s'ils ne se fiaient pas à Hydace [1], il suffisait qu'ils témoignassent de leur foi catholique auprès d'Instance et de Salvien ; quant au reste, il fallait tenir un concile pour rétablir la paix dans les églises ; personne n'avait été condamné à Saragosse ». Là-dessus, Instance et son collègue se rendent à Mérida, remplis, à les en croire, des intentions les plus conciliantes : ils ne veulent voir dans Hydace qu'un « frère » dans l'épiscopat [2], non un accusé. Contre leur attente, ils sont on ne peut plus mal reçus, se voient refuser l'entrée du *presbyterium* [3], ont même à subir des voies de fait absolument indignes. En conséquence, ils doivent se borner à recevoir la profession de foi des laïcs. « Nous ne pouvions la refuser, dit

1. « si illis suspectus Hydatius esset » 40, 5. Puech accepte le sens actif que Babut donne au mot *suspectus* : « si Hydace avait des soupçons contre eux ». Je ne trouve rien à redire à cette interprétation, si ce n'est que *suspectus* actif est construit d'ordinaire avec l'accusatif : « id, quod acciderat, suspecti (*Ammian.* 19. 4. 5) ; « suamque fragilitatem semper suspectus sit » (*Reg. Bened.* c. 64). Puis, les mots qui suivent immédiatement, « sufficeret *apud nos* sola de catholica professione testatio », n'indiquent-ils pas manifestement que c'est à défaut d'Hydace, trop sujet à caution, que les laïcs peuvent choisir Instance et Salvien comme juges de leur orthodoxie ? Si les soupçons provenaient uniquement d'Hydace, le devoir des laïcs était de se justifier d'abord devant leur propre évêque.

2. « consulere potius praesentem tamquam fratrem uelle, quam uelut reum euocare » 39, 14 sq. Il n'y avait, encore une fois, que des évêques qui pussent tenir un pareil langage à propos d'un évêque, d'un métropolitain.

3. « sin uero uenientes et ingredientes in eclesiam... non solum in presbyterium non admissi » 39, 15-17. Un laïc, tel qu'était alors Priscillien, n'aurait pu considérer comme un outrage de se voir exclu de la partie du sanctuaire réservée au clergé.

Digitized by Google

l'auteur du *Liber*, puisqu'elle était catholique ; nous écrivimes alors à peu près à tous nos collègues, pour les informer de l'outrage infligé à la dignité épiscopale, et nous leur adressâmes une relation des événements avec un exemplaire des professions de foi, sans taire que plusieurs des laïcs qui les avaient émises avaient été ensuite demandés comme évêques ». Réponse des évêques, au reçu de ces informations : « Il faut tenir sur tout cela un concile ; les professions de foi sont en règle ; les laïcs en question peuvent être élevés à l'épiscopat, du moment que la consécration conférée par le pontife s'ajoute à l'élection qui revient de droit aux fidèles ». Sur quoi, Puech fait cette réflexion : « Priscillien nous révèle ainsi l'existence de tout un parti qui le soutenait, et il est évident qu'il se préparait, aidé d'Instance et de Salvien, à faire pour quelques-uns de ces laïcs d'Hydace ce que Salvien et Instance avaient fait pour lui-même ; il comptait les aider à devenir évêques, et accroître ainsi les forces de sa secte ».

C'est là une fausse interprétation. Comme je l'ai fait remarquer, Priscillien n'était pas encore évêque, au moment où s'accomplirent ces événements, immédiatement consécutifs au concile de Saragosse : il était simplement le chef de ce parti laïque de Mérida, si hostile à Hydace[1]. Toutes les réticences et finasseries que nous avons constatées n'ont pour objet que de dissimuler la façon peu régulière dont s'est accomplie l'élévation subite de Priscillien lui-même à l'épiscopat. Instance, sur qui pèse principalement la responsabilité de l'acte, cherche à présenter celui-ci comme irréprochable, et correct à tous les points de vue : il n'est intervenu à Mérida que dans l'intérêt de la paix, avec l'assentiment de ses collègues ; les laïcs du groupe de Priscillien avaient donné pleine satisfaction, pour ce qui est de l'orthodoxie ; tous les éléments requis avaient concouru pour assurer la légitimité de l'ordination qui avait suivi : consécration par le pontife, élection par le peuple, voire consentement préalable de « presque tous les évêques » de la région. Que pouvait-on exiger de plus ? L'opposition manifestée par la suite, les multiples dénonciations, le décret arraché à l'empereur, tout cela était un pur effet des injustes rancunes d'Hydace.

La portion vitale et véritablement intéressante du *Liber ad Damasum* est tout entière dans ce récit ; le reste ne consiste guère

1. Babut et Puech s'accordent à placer à Mérida les débuts et le foyer principal de la propagande exercée par Priscillien. Le second dit expressément, p. 176 sq. : « Si, comme il n'est pas invraisemblable, quoique nous n'en soyons pas certains, Priscillien était du ressort d'Hyuace... » Une fois le *Liber ad Damasum* rendu à son véritable auteur, ce qui n'était qu'une vraisemblance passe à l'état de certitude.

Digitized by Google

qu'en protestations d'orthodoxie, tournées d'une façon assez bizarre, en tirades indignées contre Hydace et ses intrigues, en paroles flatteuses à l'adresse du pape Damase. Le libelle étant présenté au nom des trois évêques, rien d'étonnant à ce que le nom de Priscillien n'y figure nulle part à la troisième personne, pas plus que celui de Salvien : mais Salvien est inclus dans chacun des « nous » de la partie de la narration antérieure à l'ordination de Priscillien, de même que cette ordination de l'hérésiarque est l'objet principal autour duquel l'auteur du mémoire concentre les efforts de son habileté.

41, 16 sq. NOS TAMEN NON OMITTENTES IN CAUSA FIDEI SANCTORUM IUDICIUM MALLE QUAM SAECULI... Autant de telles paroles sont en parfait accord avec les sentiments et la conduite subséquente d'Instance, qui ne demandera pas mieux que de plaider sa cause devant les évêques convoqués à Bordeaux, autant elles contrastent péniblement avec l'attitude de Priscillien, récusant l'autorité du tribunal ecclésiastique, pour s'en remettre au « jugement séculier ».

42, 19-23 SI NEMO NOSTRUM REUS FACTUS, NEMO AUDITUS, NEMO IN CONCILIO DEPOSITUS, NEMO ETIAM CUM ESSET LAICUS, OBIECTI CRIMINIS PROBATIONE DAMNATUS EST : LICET NOXIO SACERDOTIUM NIHIL PROSIT, ET POSSIT SACERDOS DEPONI, QUI LAICUS MERUIT ANTE DAMNARI... On a fait si grand état de ce que Priscillien n'était nommé nulle part dans ce second traité : le voilà directement visé une fois de plus, et cela, après qu'il est devenu évêque, mais avec une sorte de retour rétrospectif sur sa situation antérieure. *Nemo in concilio depositus* : comme il s'agit ici du synode de Saragosse, les termes employés ne peuvent convenir qu'à Instance et à Salvien. La suite, au contraire, se rapporte à Priscillien : c'est lui qui, même comme simple laïc, n'avait encouru aucune condamnation de nature à motiver sa déchéance du rang épiscopal auquel il avait été élevé dans la suite.

Je ne pousserai pas plus loin, présentement, cette étude ; je n'essaierai point, par exemple, de préciser la nature des rapports déjà signalés entre les « Prologues monarchiens » sur les Évangiles et le *De Trinitate catholicae fidei*, d'une part, et les opuscules que je viens de revendiquer pour Instance, d'autre part. Après l'écroulement subit d'une thèse depuis longtemps admise par tout le monde, les meilleurs esprits se trouvent comme abasourdis : il leur faut un certain intervalle pour y voir clair et se ressaisir. Mais je suis per-

Digitized by Google

suadé que, la première impression de surprise et de malaise une fois passée, beaucoup éprouveront un vrai soulagement de n'avoir plus à mettre sur le compte du brillant écrivain que fut Priscillien les pénibles élucubrations de son dévoué mais maladroit adhérent ; leur étonnement aussi sera moindre, de ce que les « secrets priscillianistes » s'y révèlent à nous sous des apparences si bénignes, si peu conformes à l'attente universelle des érudits et des théologiens.

D. G. MORIN

Digitized by Google

UN PASSAGE ÉNIGMATIQUE DE S. JÉRÔME

CONTRE LA PÈLERINE ESPAGNOLE EUCHERIA ?

CHAQUE fois que j'ai eu à m'occuper de la pèlerine de Gamurrini — je l'appellerai ici hardiment Eucheria, après mûr examen des difficultés soulevées au sujet de son nom [1] — une des choses qui m'ont le plus intrigué, c'est qu'on n'ait pas pu signaler jusqu'ici dans s. Jérôme la moindre allusion à sa personne et à ses pérégrinations. Si, comme il faut décidément l'admettre, celles-ci ont eu lieu vers la fin du IVe siècle, comment expliquer que le solitaire de Bethléhem n'en ait rien su, ou que, étant au courant, il n'en ait soufflé mot ni en bien ni en mal ? Comment lui, établi à poste fixe près de la Ville sainte, en relations journalières avec les Occidentaux, intimement lié avec les grandes dames romaines de son temps, aura-t-il laissé passer, sans paraître s'en apercevoir, une pèlerine si bien faite pour attirer son attention, avec sa façon princière de voyager, son ardeur intrépide, sa naïve et insatiable curiosité, son culte spécial pour les souvenirs bibliques, enfin son séjour prolongé au delà de trois années, avec Jérusalem comme quartier général ? Tel est le problème qui s'était posé maintes fois à mon esprit, depuis la découverte de la soi-disant *Peregrinatio Siluiae*, lorsque dernièrement (novembre 1912) je tombai sur un endroit de la correspondance de s. Jérôme, qui me sembla aussitôt donner le mot de l'énigme. Il s'agit de ce passage de la lettre LIV, *ad Furiam*, n. 13 :

1. Je n'ai aucune envie de ressusciter les récents débats touchant la forme authentique de ce nom, qu'il est si ennuyeux de ne pouvoir fixer avec certitude. Il suffira de remarquer ceci. Dom Wilmart, dernièrement encore, protestait qu'il était prêt à soutenir « avec tranquillité » sa première opinion, favorable à *Eucheria*, dès qu'on aurait constaté un exemple précis de « la notation de la diphtongue *eu* par un simple *e* », de façon à expliquer la déformation subséquente en *Egeria*. Or, dans deux mss. au moins de Grégoire de Tours (M.G. in 4°, p. 84), nous voyons le nom du sénateur de Clermont, *Eucherius*, changé en *Echirius*, *Exirius* : ailleurs (*Conc. merov.* éd. Maassen 99, 6), un évêque *Eucherius*, du concile orléanais de 541, devient *Eciarius*, et l'on rencontre pareillement *Euterius*, *Eutherius* pour *Eucherius* (ibid. 38, 3 et *Chronica minora* II, 193, 16) : *Eutyria*, *Cutheria*, pour *Eucheria* (*Vita s. Caesarii* éd. Krusch 491, 2). Je ferai également observer qu'il se peut fort bien que le nom et le journal de la pélerine aient été primitivement transmis par la voie de la Gaule et de l'Italie, plutôt que par celle de l'Espagne.

Digitized by Google

Vidimus nuper ignominiosum <quemdam> per totum Orientem uolitasse <rumorem> : et aetas et cultus et habitus et incessus, <et> indiscreta societas, exquisitae epulae, regius apparatus Neronis et Sardanapali nuptias loquebantur. Aliorum uulnus nostra sit cautio : *Pestilente flagellato stultus sapientior erit.* Sanctus amor impatientiam non habet. Falsus rumor cito opprimitur, et uita posterior iudicat de priore. Fieri quidem non potest, ut absque morsu hominum uitae huius curricula quis pertranseat ; malorumque solacium est bonos carpere, dum peccantium multitudine putant culpam minui peccatorum : sed tamen cito ignis stipulae conquiescit, et exundans flamma deficientibus nutrimentis paulatim emoritur. Si anno praeterito fama mentita est, aut si certe uerum dixit, cesset uitium, cessabit et rumor. Haec dico, non quod de te sinistrum quid metuam, sed quod pietatis affectu etiam, quae tuta sunt, pertimescam.

Quelqu'un a-t-il jamais cherché à se rendre compte de ce que ces lignes pouvaient signifier ? Je ne le crois pas[1] : et l'incertitude même des éditeurs, lorsqu'il s'est agi pour eux d'établir le texte de la première phrase, est la meilleure preuve qu'ils n'y ont rien compris. Les mots mis ici entre crochets pointus manquent dans l'édition toute récente de Hilberg[2]. La chose n'a guère de conséquence pour *quemdam* et pour *et*, mais il n'en est pas de même pour le substantif *rumorem* : comment l'éditeur Viennois a pris le parti de l'éliminer, c'est ce que je ne puis comprendre. Je veux bien que les six manuscrits qu'il a utilisés ne l'aient pas ; mais, d'autre part, Vallarsi nous assure que tous les manuscrits et imprimés consultés par lui — et il y en avait un grand nombre — étaient unanimes en faveur de ce mot, à l'exception d'une édition ancienne qui l'omettait. Ce n'est pas, au reste, que l'envie lui manquât de le supprimer : car il ne comprenait pas ce que venait faire ici ce *rumor*, affublé aussitôt après de tous les éléments qui constituent la description d'un individu. Bref, tout en n'osant s'écarter des autorités qu'il avait à sa disposition, il n'hésite pas à affirmer qu'il y a là une faute évidente : « Haud dubium, qui in hac uoce *rumorem* mendum cubet[3]. » Or, il me semble que c'est précisément le contraire : tout le passage, une fois supprimé le mot *rumorem*, devient inintelligible. Déjà, le seul sentiment du rythme montre à l'évidence la nécessité de le conserver : qui ne voit combien est

1. Grützmacher a soin de passer cet alinéa sous silence, dans l'analyse, pourtant assez détaillée, qu'il donne de l'épître 54 (*Hieronymus* II, 179-182).

2. S. Hieronymi Epistulae, pars I (1910 : C. S. E. L. t. 54), p. 479 sq.

3. Migne (réimpr. Garnier, 1877), t. 22, col. 556, note *d*.

Digitized by Google

défectueuse, à ce point de vue, la phrase réduite à ces mots, *Vidimus nuper ignominiosum per totum orientem uolitasse?* La restitution des trois syllabes, *rumorem*, au contraire, suffit pour lui conférer l'harmonieuse pondération qui caractérise la facture de la période hiéronymienne. Puis, je le répète, le mot est capital pour le sens même du contexte ; l'auteur de la lettre l'a tellement dans l'esprit, qu'il y revient plus bas à deux reprises : *falsus* RUMOR *cito opprimitur... cessabit et* RUMOR. C'est si vrai, qu'on pourrait intituler tout le paragraphe : « D'un bruit infamant qui doit avoir pour effet de mettre Furia sur ses gardes. »

De quoi s'agit-il, en effet, dans ce passage ?

Le voici. Une illustre matrone romaine, Furia, demeurée veuve et sans enfants, avait écrit à s. Jérôme pour lui demander une règle de vie qui lui permît de conserver sans tache la couronne de la viduité. Le saint se prêta volontiers à ce pieux désir : dans sa réponse, il lui donne des conseils sur la manière de se vêtir, de se nourrir, mais surtout de se conduire avec les personnes qu'elle aura l'occasion de fréquenter. Sur ce dernier point, on ne saurait se montrer trop prudent. Point de relations avec les jeunes gens, jolis de mine, frisés, à la mise élégante ; rechercher plutôt la compagnie des vierges saintes et des veuves. Que s'il y a nécessité de s'entretenir avec des hommes, ne rien faire en ce cas pour éviter la présence de témoins. C'est à ce propos qu'est introduite subitement, par manière d'exemple à redouter, l'allusion presque énigmatique dont il a été question ci-dessus. On pourrait, je crois, rendre à peu près en ces termes le sens général du passage : « Nous avons vu naguère un bruit ignominieux voler « d'une extrémité à l'autre de l'Orient : âge, tenue extérieure, « vêtement, démarche, liberté indiscrète dans les relations, « recherche dans les aliments, train véritablement royal, tout « cela rappelait les noces des Néron et des Sardanapale. Sachons « profiter de cette pénible leçon. Après tout, un faux bruit est « bien vite étouffé : la conduite subséquente met à même de « mieux juger ce qui a précédé. Il est évidemment impossible, « même aux bons, d'échapper tout à fait à la morsure des mé- « disants ; mais du moins, quand il s'agit simplement d'un feu « de paille, la flamme ne tarde pas à s'éteindre, faute d'aliments. « Que la voix publique ait menti l'an dernier, ou qu'elle ait dit « vrai, c'en sera vite fait de cette rumeur, pourvu que ce qui y « avait donné lieu prenne fin. Si je dis cela, ce n'est pas que je « redoute rien de fâcheux à ton sujet, mais parce que ma pater-

Digitized by Google

« nelle tendresse à ton égard m'inspire de l'inquiétude, là même « où il n'y a en apparence aucun sujet de craindre. »

Telle est cette singulière digression, que personne, encore une fois n'a pris la peine d'expliquer, dont personne même — à l'exception des éditeurs — ne paraît avoir soupçonné la difficulté. Quel personnage peut-elle viser ? à quel événement fait-elle allusion ? C'est ce que je vais essayer de déterminer, avec la probabilité dont il faut savoir se contenter en matière si obscure.

***

On a vu que, pour Vallarsi, le *rumorem* final de la première phrase occupait indûment la place d'un substantif désignant quelque être humain : car c'était bien d'un homme qu'il s'agissait dans tout le contexte. La même conséquence résulte de la leçon adoptée par Hilberg : c'est un *homme* de mauvaise réputation qui « a volé » à travers tout l'Orient ! La traduction libre que je viens de donner aura suffi à dissiper le malentendu. Il n'y a aucune nécessité de supprimer le mot *rumorem*, tout au contraire ; mais c'est, pour sûr un personnage en chair et en os qui est désigné aussitôt après. Il y a une réticence voulue, et quelque chose de mystérieux, dans le passage subit de la rumeur à la personne : on a pu constater néanmoins que cela ne sonne pas trop mal en français.

Maintenant, quelle est cette personne : un homme, ou une femme ? Je réponds sans hésiter : une femme ; autrement, tout le passage perd sa signification. Que veut ici saint Jérôme ? Mettre en garde sa correspondante contre une trop grande liberté d'allure, lui inculquer surtout une sage réserve dans ses relations avec les hommes. A quoi eût-il servi de lui proposer — et encore en termes si voilés — le cas d'un jeune homme accusé par la voix publique d'avoir compromis sa réputation au cours de récentes pérégrinations ? Non, c'est une femme dont il veut parler à Furia : une femme jeune encore, qui, par maints détails extérieurs de sa conduite, avait causé, peu de temps auparavant, du scandale dans tout l'Orient. A vrai dire, Jérôme n'est pas sûr que les bruits fâcheux qui circulent à son sujet soient pleinement fondés, mais tout au moins y a-t-elle fourni prétexte jusqu'à un certain point ; et c'est ce qu'il ne veut pas qui puisse arriver à la descendante chrétienne des Camilles.

Celle-ci, au reste, doit avoir été en état de reconnaître à quelle personne se rapportait cette description énigmatique : une personne

Digitized by Google

probablement originaire elle-même de l'Occident, dont la renommée y était en tout cas parvenue. Pour nous, au contraire, il y a là à première vue, une sorte de secret impénétrable. Cependant nous pouvons toujours déterminer ceci : en quelle année se produisit l'apparition équivoque, aventureuse, qui donna prétexte à si grand ramage. Le chose est des plus faciles, puisque d'une part la lettre à Furia peut être datée à peu près sûrement de la fin de 394 [1], et que le bruit en question avait circulé une année auparavant : *Si* ANNO PRAETERITO *fama mentita est.* Il s'agit donc d'un événement de l'année 393 environ.

Malheureusement, cela ne nous avance pas beaucoup, à s'en tenir aux sources anciennement connues. Que l'on parcoure, pour la période 392-394 soit les *Annales* de Baronius, soit la « Chronologie » si utile, dressée par Tillemont à la fin du tome XII de ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* le même qui traite de la vie de s. Jérôme, on ne découvrira pas la moindre trace d'un fait auquel puisse s'appliquer l'allusion contenue dans l'épître 54. Mais voici l'idée qui s'est présentée tout de suite à mon esprit, en abordant ce petit problème. Après le moment de surprise causé par la thèse érudite, séduisante, de C. Meister [2], il paraît bien que tout le monde est à peu près d'accord, à présent, pour laisser la *Peregrinatio* à la date qui lui avait été primitivement assignée, c'est-à-dire, au déclin du IVe siècle : les travaux récents de Joseph Deconinck [3], d'Ant. Baumstark [4] et d'Edm. Weigand [5] constituent à cet égard une sorte de « funiculus triplex » qui ne sera point rompu de sitôt [6]. Or, l'un des arguments les plus frappants, le plus décisif peut-être, est celui qui est tiré du récit que trace la pèlerine

1. C'est le sentiment de Tillemont et de Vallarsi, et les raisons qu'ils en donnent font que je crois devoir m'y attacher de préférence. Grützmacher (*Hieronymus* I. 79) choisit comme vraisemblable la date 395 Cette différence d'une année ne nécessiterait d'ailleurs aucune modification importante, dans l'application qui est faite ici à la pèlerine Eucheria du passage de la lettre 54 de s. Jérôme.

2. « De Itinerario Aetheriae abbatissae, perperam nomini S. Silviae addicto » (*Rhein. Museum f. Philologie*, LXIV, 1909, p. 337-392).

3. *Revue Biblique* VII (1910), p. 432-445.

4. « Das Alter der Peregrinatio Aetheriae » (*Oriens christianus* N. S., I, 1911, p. 32-76).

5. « Zur Datierung der Peregrinatio Aetheriae » (*Byzant. Zeitschr.* XX, 1911, p. 1-26).

6. Il est curieux de constater quel rôle pitoyable a joué ici la critique philologique, impuissante à discerner si la langue de l'*Itinerarium* appartient au IVe ou au VIe siècle ! Pourtant, on s'est donné assez de peine à ce sujet, témoin le gros et docte volume de Einar Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae* (Upsala 1911, grand in-8° de 360 pages). Mais il paraît que le latin vulgaire même le plus tardif offre à peu près les mêmes particularités que celui des temps plus reculés. Quant au pays d'origine, je n'ai jamais douté qu'il ne fallût donner la préférence à l'Espagne, à la Galice.

Digitized by Google

de sa visite à Édesse. J'en reproduis ici les passages qui présentent le plus d'importance dans la question [1] :

> cum iam tres anni pleni essent, a quo in Ierusolimam uenissem,... et ideo iam reuertendi ad patriam animus esset, uolui iubente Deo etiam et ad Mesopotamiam Syriae accedere,... necnon etiam et gratia orationis ad martyrium sancti Thomae apostoli, ubi corpus illius integrum positum est, id est apud Edessam... Ubi cum peruenissemus, statim perreximus ad ecclesiam et ad martyrium sancti Thomae. Itaque ergo iuxta consuetudinem factis orationibus et cetera, quae consuetudo erat fieri in locis sanctis, necnon etiam et aliquanta ipsius sancti Thomae ibi legimus. Ecclesia autem, ibi quae est, ingens et ualde pulcra et noua dispositione, ut uere digna est esse domus Dei.

Gamurrini, ayant pris dans un sens disjonctif le ET de *ad ecclesiam et ad martyrium*, en avait conclu que le sanctuaire renfermant le corps de s. Thomas et l'église dédiée à cet apôtre constituaient encore deux endroits distincts, à l'époque du passage d'Eucheria. Comme, d'autre part, la Chronique d'Edesse [2] nous apprend que « les reliques de l'apôtre s. Thomas furent transférées le 22 août 394, sous le pontificat de l'évêque Kyros, dans la grande basilique élevée en son honneur », il s'ensuivait que le pèlerinage avait eu lieu à une date antérieure à cette année. Une connaissance plus exacte du langage de la pèlerine, et la comparaison avec les termes employés par elle à propos du *martyrium* et de l'*ecclesia*, à Karrhae [3] comme à Séleucie [4], montrent clairement que le ET, au contraire, est ici conjonctif. La translation était donc déjà accomplie, et les ossements de l'apôtre reposaient à l'extrémité nord-ouest, c'est-à-dire près de l'entrée, de la basilique à trois nefs [5] ; mais la basilique elle-même était encore toute neuve, et dans le premier éclat de sa beauté : *ualde pulcra et* NOVA DISPOSITIONE. Weigand fait justement ressortir l'importance de cette expression, et en déduit que la visite à Édesse a dû avoir lieu peu de temps après la dédicace du nouveau temple, peut-être en 395 ou 396 : guère après, à cause de l'absence de toute allusion à la querelle lamentable de l'Origé-

1. Édit. Geyer (C. S. E. L. t. 39), p. 60 sq.

2. Édit. L. Hallier (*Texte u. Untersuch.* IX, 1, 1893), p. 103.

3. « Nam ecclesia, quam dixi foras ciuitatem, ubi fuit primitus domus Abrahae. nunc et martyrium ibi positum est » p. 65, l. 20-22.

4. « murus ingens, qui includet ecclesiam, in qua est martyrium » p. 70, 1 sq.

5. Renseignement fourni par un chroniqueur syriaque anonyme, récemment édité par le patriarche catholique Rahmani. traduit par A. Baumstark. *Oriens christianus*, IV p. 172.

Digitized by Google

nisme, qui eut un si grand retentissement, surtout dans les milieux monastiques de la Palestine.

Acceptons, comme en effet très vraisemblable, cette date de 396. La pèlerine, après son départ définitif de Jérusalem, se rend d'abord à Antioche, de là à Hierapolis, puis à Bathnae, à Édesse, et, après trois jours consacrés à la visite des sanctuaires de cette ville, arrive à Karrhae juste pour la fête de s. Helpidius (23 avril). Ainsi, l'on peut supposer qu'elle avait quitté la Ville Sainte vers février-mars de cette même année 396. Or, il y avait « trois ans accomplis » qu'elle y était entrée pour la première fois. Cela nous amènerait à fixer son arrivée en Palestine vers le début de 393 : elle assista sans doute, cette année-là, aux principales solennités liturgiques de l'Église de Jérusalem, et dut profiter du temps qui lui resta pour parcourir *sollicita expeditione*, selon l'expression de l'abbé Valérius, les lieux les plus célèbres mentionnés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament [1].

Cette série de pérégrinations — « en somme assez extraordinaire » [2] — ne serait-elle pas précisément l'événement auquel Jérôme fait allusion, dans sa lettre de la fin de 394, comme ayant suscité, l'année précédente, une sorte de rumeur scandaleuse à travers tout l'Orient ?

***

Plus d'un lecteur se récriera, peut-être, au seul énoncé d'une pareille supposition. L'auteur de l'*Itinerarium* se révèle à nous si pieuse, si naïve, si sympathique : en quoi pourrait-elle avoir donné lieu à l' « ignominiosus rumor » dont il est question dans la lettre à Furia ?

Fort bien, mais il y a ici différentes choses à considérer. Et d'abord ceci, que Jérôme lui-même n'est pas sûr que le bruit infamant soit fondé : il se peut « que la voix publique en ait menti ». Puis, la voyageuse a commis une maladresse, que dis-je ? une faute presque impardonnable ; elle, venue d'Occident, elle, si avide de savoir et de réminiscences bibliques, s'est permis de séjourner tout un temps en Terre Sainte, à Jérusalem, à Bethléhem même, sans passer par l'intermédiaire obligé que se croyait probablement Jérôme, sans le prévenir, sans lui faire visite, sans lui témoigner enfin aucun égard particulier. Il n'y avait pas là de

1. Cf. Férotin, « La vierge espagnole Éthéria » (*Rev. des quest. histor.*, LXXIV, 1903). p. 394.

2. Le même, *ibid.*, p. 392.

Digitized by Google

quoi lui gagner les bonnes grâces de l'irascible solitaire. Mais surtout, il faut bien en convenir, quelque pure et lumineuse que nous apparaisse la figure d'Eucheria, il suffit d'avoir acquis tant soit peu d'expérience psychologique, pour comprendre qu'elle ait pu, malgré toutes ses qualités, et en partie à cause même de ses qualités, donner lieu involontairement à d'injurieux soupçons, tels que ceux dont Jérôme s'est fait l'écho. Parcourons la série des accusations.

ET AETAS... Qu'elle ait été jeune, cela ne constituait pas en soi un vice rédhibitoire ; mais on a bien l'impression, en la lisant, qu'elle l'était et par l'âge et par le cœur. Il faut voir avec quelle ardeur et quelle agilité elle gravit à pied les pentes presque à pic du Sinaï [1], ne tenant nul compte de la fatigue, pourvu qu'elle voie son désir réalisé : car c'est pour elle un principe, que rien ne coûte plus à l'homme, du moment qu'il voit accompli ce qu'il avait désiré [2]. Ce qui la pousse et la soutient en toute occasion, c'est sa curiosité, péché mignon qu'elle est la première à confesser [3]. Elle ne saurait se résigner à voir les choses à moitié [4] : dès qu'on lui signale quelque vestige intéressant du passé, il faut qu'elle s'y transporte aussitôt [5], sans craindre ni les périlleuses ascensions, ni la longueur des distances, ni les hordes de pillards. Et alors, au sommet du Nébo, par exemple, comme elle laisse déborder sa joie [6] ! Elle semble avoir été d'ordinaire assez crédule, comme l'étaient les pèlerins de son temps : cela n'empêche que parfois elle

1. « Qui montes cum infinito labore ascenduntur, quoniam non eos subis lente et lente per girum, ut dicimus in cocleas, sed totum ad directum subis ac si per parietem et ad directum descendi necesse est singulos ipsos montes... et sic cum grandi labore, quia pedibus me ascendere necesse erat, quia prorsus nec in sella ascendi poterat, tamen ipse labor non sentiebatur ; ex ea parte autem non sentiebatur labor, quia desiderium, quod habebam, iubente Deo uidebam compleri » p. 39, l. 10 sqq.

2. A propos des moines venus du pays de Job en pèlerinage à Jérusalem : « qui singula referentes de eisdem locis fecerunt magis desiderium imponendi michi laboris, ut etiam usque ad illa loca accederem ; si tamen labor dici potest, ubi homo desiderium suum compleri uidet » 55, 23 sqq.

3. « Tunc ego, ut sum satis curiosa, requirere coepi, quae esset haec uallis, ubi sanctus monachus nunc monasterium sibi fecisset : non enim putabam hoc sine causa esse » 58, 31 sqq.

4. « Et licet ea loca, ut superius dixi, iam nossem..., tamen quia ad plenum discere uolebam loca » etc. 50, 13 sqq.

5. « Dicit ergo nobis ipse presbyter : Si uultis uidere aquam, quae fluit de petra... potestis uidere ; si tamen uolueritis laborem nobis imponere, ut de uia camsemus forsitan miliario sexto. Quod cum dixisset, nos satis auidi optati sumus ire » 52, 12 sqq.

6. « peruenimus ad radicem montis Nabau, qui erat ualde excelsus, ita tamen ut pars eius maxima in asellis possit subiri, modicum autem erat acrius, quod pedibus necesse erat subiri cum labore, sicut et factum est » 53, 9-13 ; « Tunc nos gauisi satis... » 54, 4.

Digitized by Google

ne fasse preuve d'un scepticisme réellement amusant. Le digne évêque de Ségor lui indique de bonne foi l'endroit où s'était élevée la statue de sel, représentant ce qui restait de la femme de Loth : par malheur, depuis quelques années déjà on ne voyait plus trace de la statue, la mer Morte l'avait un beau jour recouverte. Sur quoi la spirituelle pèlerine ne peut s'empêcher de faire part à ses consœurs des doutes légitimes qu'elle entretient à ce sujet : « Croyez-moi, vénérables dames, j'ai eu beau regarder, on voit bien l'endroit, mais pas la moindre trace de statue : je ne puis sur ce point vous induire en erreur [1]. » Qui ne reconnaîtrait à chacun de ces traits une âme pleine de jeunesse et de fraîcheur [2] ?

ET CULTUS ET HABITUS ET INCESSUS... Il est malaisé de préciser ce que Jérôme entend par ces termes un peu vagues et presque synonymes. On trouvait apparemment que la pèlerine avait un extérieur trop soigné, un accoutrement plutôt mondain, quelque chose enfin d'un peu leste dans sa démarche, surtout pour une religieuse. Naturellement, ce n'est pas dans l'*Itinerarium* que nous irons chercher des renseignements à cet égard, mais enfin la chose est fort possible : plus d'un passage du récit ferait songer à quelque miss anglaise de nos jours, à l'abri de maints préjugés, pour ce qui est du costume et du mode de voyager que l'opinion publique voudrait d'ordinaire imposer à son sexe.

ET INDISCRETA SOCIETAS... De cela, nous sommes mieux en état de juger. Eucheria a dû rencontrer, au cours de ses longues pérégrinations, plus d'un monastère de femmes : pourtant nous ne voyons pas qu'elle se soit montrée particulièrement friande de relations avec les nonnes. Il n'y a guère qu'une exception à signaler : c'est sa tendre amitié pour la supérieure de religieuses, Marthana, cette diaconesse de Séleucie dont elle avait fait la connaissance à Jérusalem, et qu'elle est si heureuse de revoir, à

1. « Sed mihi credite, dominae uenerabiles, quia columna ipsa non paret... certe locum cum uideremus, columnam nullam uidimus, et ideo fallere uos super hanc rem non possum » 54, 19-24.

2. Je m'aperçois que dom Férotin fait une réflexion identique, à propos des termes pleins de respect filial dont la pèlerine se sert à l'égard des religieuses auxquelles elle écrit : « Ces expressions, dit-il, comme aussi le ton enjoué de sa correspondance, et un enthousiasme infatigable qui ne se dément pas au cours d'une si longue et pénible expédition, porteraient à croire qu'elle était encore à la fleur de l'âge » *art. cité*, p. 392. Comme mon confrère de Farnborough, je suis aussi persuadé qu'Eucheria était « une simple religieuse ou moniale, et non pas une abbesse » (*ibid.*, p. 391) : la possibilité qu'elle laisse entrevoir, vers la fin de son récit (p. 71, l. 6 sq.), de ne point retourner de si tôt dans son pays, serait peu compatible avec les devoirs d'une supérieure. On sait d'ailleurs que le terme *abbas* est souvent, dans les documents anciens, synonyme de religieux ; il se peut que la forme féminine ait été employée parfois dans le même sens.

Digitized by Google

son voyage de retour par l'Asie Mineure [1]. A part cela, nous ne la voyons rechercher que la compagnie des hommes. Et elle ne lui fait point défaut. Des austères solitudes du Sinaï et de Faran jusqu'aux extrêmes frontières de l'empire romain du côté de la Perse, évêques, prêtres, clercs, moines, les vieux aussi bien que les jeunes, lui composent une sorte d'escorte ininterrompue. Dès qu'elle apprend l'existence d'un couvent d'hommes dans les environs, si l'on ne vient pas de soi-même à sa rencontre, elle s'y transporte sur-le-champ, et se plaît à constater le bon accueil que partout on lui fait : il lui arrive même de s'installer le soir au milieu d'un jardin pour y manger « avec les saints [2] ». Au départ, tous se font un bonheur de l'accompagner : les vieillards mêmes, si leurs forces le leur permettent, n'hésitent pas devant une marche de trente-cinq milles, pour jouir plus longtemps de sa compagnie [3]. A l'occasion, elle sait s'emparer des gens de gré ou de force : tel ce prêtre de Livias, qu'elle oblige à se déranger pour elle, parce qu'il est mieux au courant de la topographie de la région [4]. Il n'est point jusqu'aux vénérables ascètes de la Mésopotamie, de vrais saints à miracles, et généralement inabordables aux mortels, qui ne se départent en sa faveur de leur rigueur accoutumée [5]. Avec les évêques surtout, elle se montre d'une familiarité étonnante, et qui témoigne encore une fois de son âge relativement jeune : elle descend chez eux, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, se fait partout guider par eux, les accable de toutes sortes de questions, bref, se conduit à leur égard, avec respect sans doute, mais aussi comme une sorte d'enfant gâté. Il semble qu'elle a elle-même à certains moments soupçonné que d'aucuns trouveraient à redire à ces sortes de fréquentations insolites : aussi a-t-elle soin de faire remarquer à maintes reprises que ses moines et ses clercs sont tous « de saintes gens » ; que tel prêtre est déjà vieux, religieux depuis son bas âge, un véritable ascète ; tel évêque, un homme de Dieu, un saint moine, digne du titre de confesseur [6]. En un endroit

1. « Quae me cum uidisset, quod gaudium illius uel meum esse potuerit, nunquid uel scribere possum ? » 69, 30 sq.

2. « et sic, quia sera erat, gustauimus nobis loco in horto ante rubum cum sanctis ipsis » 42, 28 sq.

3. Cf. 45, 4-22 ; 53, 6-8.

4. « presbyter loci ipsius, id est de Libiade, quem ipsum nobiscum rogantes mouerамus de mansione, quia melius ipsa loca nouerat » 52, 10-12.

5. « Itaque ergo hoc nobis ultra spem grate satis euenit, ut sanctos et uere homines Dei monachos mesopotamenos ibi uideremus... propter uisionem sanctorum illorum, qui dignati sunt ad salutandum libenti satis animo me suscipere et alloqui » 66, 1 sqq.

6. On a voulu voir dans l'emploi de ce terme « confessor » un indice précieux pour

Digitized by Google

surtout, elle tient à protester auprès de celles à qui s'adresse son récit, que « jamais les moines ne s'entretiennent que des divines Écritures ou des actions de leurs saints devanciers », que jamais « elle n'a ouï sortir de leur bouche que des discours édifiants [1] ». On comprend toutefois que la malignité ait eu beau jeu, en présence d'une situation pareille, et que, dès la première expédition de la confiante voyageuse de Constantinople à Antioche, d'Antioche à Jérusalem et dans la Palestine, de Jérusalem au Sinaï et en Thébaïde, il n'ait pas manqué de gens bien intentionnés pour colporter jusqu'à Bethléhem les critiques qui avaient cours au sujet de ses « rapports indiscrets » avec toutes sortes de personnes.

EXQUISITAE EPULAE, REGIUS APPARATUS... Ici non plus, il ne faut point s'attendre à trouver dans le journal de la pèlerine le menu habituel de ses repas ; mais l'on s'aperçoit sans peine qu'elle a dû voyager d'une façon assez confortable. De toutes les insinuations malveillantes qu'on a pu se permettre à son endroit, aucune peut-être ne serait mieux justifiée que celle de « l'appareil princier. » On se demande vraiment ce que les déplacements d'une personne de sang royal eussent comporté de plus sous ce rapport. Et quelles immenses ressources elle a dû avoir à sa disposition, durant ces longues années où elle parcourt tout l'Orient et l'Égypte, ne reculant devant aucune dépense, refaisant à plusieurs reprises la même expédition lointaine, pour bien s'assurer d'avoir tout vu, satisfaisant enfin à tous ses pieux caprices, sûre de pouvoir compter, au besoin, sur une escorte de soldats romains pour la protéger en cas de danger [2] ! Si encore elle avait pérégriné en modeste compagnie ! Mais c'était souvent toute une armée de moines et de clercs qui lui faisaient cortège à de très longues distances, dans des régions à peu près inhabitées : il fallait bien entretenir tout ce monde-là. Quelle abondance de provisions, quelle suite de serviteurs et de bêtes de somme tout cela ne suppose-t-il

fixer la date de l'*Itinerarium* ; mais il est clair que l'auteur ne l'entend déjà plus dans l'acception stricte et primitive du mot.

1. « Nam nolo aestimet affectio uestra, monachorum aliquando alias fabulas esse nisi aut de scripturis Dei aut gesta monachorum maiorum... dignati sunt me per monasteria sua, ubicumque ingressa sum, libenti animo suscipere et alloqui illis sermonibus, quos dignum erat de ore illorum procedere » 68, 1-3. 19-21.

2. « cum militibus et praepositis, qui nos deducebant semper de castro ad castrum » 47, 5 sq. ; « Nam castrum est ibi nunc habens praepositum cum milite, qui ibi nunc praesidet pro disciplina romana. Nam et nos iuxta consuetudinem deduxerunt inde usque ad aliud castrum » ibid. 16 sqq. ; « Nos autem inde iam remisimus milites, qui nobis pro disciplina romana auxilia praebuerant, quamdiu per loca suspecta ambulaueramus ; iam autem quoniam ager publicus erat per Egyptum,... et ideo iam non fuit necesse uexare milites » 49. 25 sqq.

Digitized by Google

pas ? Et comment une personne de condition privée, à plus forte raison une simple moniale, a-t-elle pu disposer de ressources aussi prodigieuses, s'attirer de pareils hommages, rencontrer partout de telles facilités ? Il y a là vraiment quelque chose d'extraordinaire ; aussi l'idée est-elle venue à dom Férotin [1] et à d'autres érudits [2] d'en chercher l'explication dans des liens de parenté de l'intrépide voyageuse avec la famille espagnole de l'empereur Théodose. Cette supposition a pour elle, en effet, tout un concours de vraisemblances, et la façon dont Jérôme formule ici son réquisitoire vient à l'improviste en ajouter une de plus : on sent, à son langage mystérieux et plein de réticences, qu'il craint évidemment d'offenser quelque grand personnage, dont il n'ose prononcer le nom, dont il évite même d'exprimer clairement le sexe, se bornant à le représenter comme une sorte de rumeur-fantôme voltigeant à travers tout l'Orient.

***

Il me reste à signaler une autre coïncidence, un autre événement de cette même année 393, qui pourrait avoir quelque rapport avec l'auteur de l'*Itinerarium*, surtout si elle s'est appelée Eucheria : car, précisément, un Eucherius y joue un rôle principal.

Le fameux Rufin, préfet du prétoire, avait procuré à Lucien, comme lui Gaulois d'origine, la dignité très importante de comte d'Orient [3]. Or, il se trouva que ce personnage, qui s'acquittait au reste parfaitement bien de sa charge, mécontenta Flavius Eucherius, oncle de l'empereur Théodose, en lui refusant quelque chose qui était contraire aux lois. Eucherius s'en plaignit près de l'empereur : celui-ci rejeta la faute sur Rufin. Rufin partit alors en toute hâte pour Antioche, et là, sans merci, fit mettre à mort l'infortuné comte d'Orient, son protégé, ce qui souleva la juste indignation de tout le peuple [4]. On avait jusqu'à présent placé cet épisode en 395,

1. Article cité, p. 392 sq. L'auteur insiste à juste titre sur ce que Constantinople semble être devenue pour la pèlerine « une seconde patrie ». Remarquer que pourtant il ne songe pas même à rappeler le nom Eucheria, déjà suggéré au XVIIe siècle par Nic. Antonio, et au XVIIIe par Pérez Bayer.

2. Edme Bouvy, *Revue Augustienne*, 1903, p. 514-522 ; 1904, p. 80-83 ; A. Wilmart, *Rev. Bénéd.*, XXV, 1908, p. 464 ; A Bludau, *Der Katholik*, LXXXIV, 1904, VI Heft, p. 169 sqq.

3. « Dans l'ordre civil, on distinguait d'abord le *comes Orientis*, qui exerçait relativement aux quinze provinces d'Orient les fonctions de VICARIUS en matière administrative ou financière ». G. Humbert, dans le *Dictionn. des antiquités* de Daremberg et Saglio, t. I, part. II, p. 1373.

4. Voir le récit de cet événement dans Zosime, *Corp. script. hist. Byzant.*, 1837, lib. 5, cap. 2, pages 217-249 ; Tillemont, *Empereurs*, V, 423 sq.

Digitized by Google

après la mort de Théodose : mais Otto Seeck[1] a montré que l'odieuse exécution avait eu lieu dès 393, donc très peu de temps après le passage de la pèlerine par Antioche. Existerait-il quelque connexion entre le sujet de mécontentement fourni à Eucherius par Lucien et le séjour d'Eucheria dans la capitale de l'Orient ? Rien n'autorise à l'affirmer, mais il est du moins permis de poser la question. Eucheria ne sera pas arrivée à Antioche sans des recommandations toutes spéciales pour le comte Lucien : celui-ci, en vertu de sa charge, avait seul les pouvoirs nécessaires pour procurer à la voyageuse les garanties de sécurité et de confort dont elle aurait besoin dans ses courses jusqu'aux extrémités de l'empire[2]. Mais, avec le caractère que lui prête l'historien Zosime[3], il n'aura pas dû montrer beaucoup d'empressement à satisfaire les dévotions dispendieuses d'une jeune nonne. D'autant plus que, justement, la législation impériale était devenue de plus en plus sévère par rapport au permis de se servir du *cursus publicus*[4] : en cette même année 393, une loi de Valentinien, Théodose et Arcadius blâme les comtes d'Égypte, pour avoir abusé du droit de faire des *evectiones*, et le même abus avait été constaté avec douleur par l'empereur Julien. Le comte d'Orient pouvait donc en conscience se prévaloir de la loi, pour refuser les faveurs de cette sorte, réclamées de lui pour Eucheria par l'oncle de l'empereur. Ce n'est là, encore une fois, qu'une simple conjecture, mais qui cadre bien avec les dates, et avec le motif que donnent les historiens de l'indigne traitement infligé à l'intègre fonctionnaire d'Antioche.

Je termine. Il y a dans tout cela, nécessairement, une part considérable laissée aux probabilités, mais une chose du moins me paraît devoir être retenue : c'est que le passage jusqu'ici énigmatique de la lettre de Jérôme à Furia s'explique de lui-même, et explique en même temps bien des choses, lorsqu'on le met en face de l'*Itinerarium Eucheriae* ; c'est aussi qu'il en résulterait un nouveau moyen de vérifier que le séjour de celle-ci en Orient a dû effectivement coïncider avec les années 393-396.

D. G. MORIN

1. *Die Briefe des Libanius* (Texte u. Untersuch., XXX, 1, 1906), pp. 258 sq. et 447.

2. Il est clair que la pèlerine considère Antioche comme son centre principal de ravitaillement. Après avoir constaté que la plupart des pèlerins qui visitent Jérusalem se rendent également à Édesse, située à vingt-cinq *mansiones* de là, elle trouve cependant avantage à passer par Antioche, à l'aller comme au retour de cette expédition ; il existait d'autres routes plus directes qui lui eussent permis d'éviter ce détour.

3. οὔτε προσώπων διαφορὰν οὔτε ἕτερόν τι κατὰ νοῦν ἔχων, πλὴν ὧν ὁ νόμος ὑπηγόρευεν. (loc. cit.)

4. V. ce mot dans le *Dictionn. des antiquités*, t. I, 2, surtout les derniers paragraphes, pp 1662-1672.

Digitized by Google

ON THE DECRETUM GELASIANUM

DE LIBRIS RECIPIENDIS ET NON RECIPIENDIS.

THERE are many problems of ancient literature about which scholars of great eminence have written in succession without ever thoroughly collecting and sifting the materials for a judgement. The famous decree of Gelasius is one of these. At last Herr Von Dobschütz has made a complete study of the subject, with extraordinary care and learning. I do not know when so short a document has ever received so elaborate a handling. He has given us the readings of more than a hundred manuscripts. He has described the various forms in which the text appears or is cited. He has given details of orthography and grammar with minute exactness in forty pages of small print. The long list of codices has full references to all the authorities who have described them [1]. The collections of canons and the writers who have used the document are discussed: then the text itself is explained: the *formulae* employed, the list of names of Christ and the catalogues of books are examined, in some cases with unnecessary fulness. The whole is very complete and very learned, and the world of students is deeply indebted to the author for his laborious work.

The most important novelty is obviously Herr von Dobschütz's discovery that the third paragraph of the decree, on the double Procession of the Holy Spirit, is a quotation from S. Augustine (*in Joh.* tract. IX, 7). This disposes once for all of the Damasian authorship of that chapter in its present form.

The document has five chapters:

I. 1. The sevenfold Spirit. 2. The multiple names of Christ. 3. The twofold procession of the H. Ghost (from Augustine).

II. Order of books of Holy Scripture.

III. The primacy of Rome, and the three Petrine sees.

1. This list is an inconvenient one for reference. The MSS are arranged according to countries, the latter in alphabetical order. This would be satisfactory, if only the countries were named at the top of each page, but they are not.

Digitized by Google

IV. Books that may be read (3 Synods, 12 Fathers, Tome of S. Leo, etc.)

V. Books which are to be avoided, "apocrypha".

Most of the MSS do not contain the whole. They attribute the whole or parts variously to Damasus, Gelasius and Hormisdas.

Von Dobschütz has arrived at the conclusion that the five parts constitute an indivisible whole. It this is so, his further conclusion is quite certain, that the date is not earlier than Gelasius (492-496) nor later than Hormidas (514-523). Further, he looks upon the document as the work of some private student, who wrote in the first years of the sixth century. It appears first in literary collections, and is only gradually, and at a somewhat later period, included in the canonical collections [1].

On first reading von Dobschütz's book, I was inclined to agree with his somewhat surprising, not to say paradoxical, conclusions. But further study has not revealed any serious ground for attributing the document to a private individual, nor any grave difficulties against accepting the witness of the MSS which attribute it to Hormisdas, Gelasius and Damasus. One ought not anyhow reject this witness lightly. But it appears that there are positive reasons, internal and external, which support it.

I. A TWOFOLD ORIGIN.

As to the unity of the whole document in its present form, I think von Dobschütz is quite right. No one will doubt that cc. IV and V belong to one another. The manuscripts connect III with IV-V, and the introduction to IV seems to presuppose that to III:

III. Post [has omnes] propheticas et evangelicas atque apostolicas [quas superius depromsimus] scripturas, quibus ecclesia catholica per gratiam Dei fundata est, etiam illud intimandum putavimus quod, etc.

IV. Et quamvis "aliud fundamentum nullus possit ponere

1. Another point maintained by von Dobschütz is hardly an essential one to his theory: he holds that the inventor of the document put the whole down to St. Damasus. Now the writer has included the councils of Ephesus (431) and Chalcedon (451), the subsequent bishops of Alexandria and Antioch, Proterius, Peter Mongus, Peter Fullo, and Acacius of Constantinople (471-489). So we are to suppose that a writer during the heat of the Acacian schism, a few years after the death of Acacius, invented a council in which that personage and the two Peters were condemned, and put it down to St. Damasus (366-384)! Forgers are often clumsy and ignorant: but this hypothesis of von Dobschütz is quite incredible.

Digitized by Google

praeter id quod positum est, Christus Jesus", tamen ad aedificationem sancta idem romana ecclesia post illas veteris vel novi testamenti quas regulariter [superius enumeravimus] etiam [has] suscipi non prohibet scripturas:

Notice in III that *prophetica et evangelicas atque apostolicas scripturas quibus ecclesia... fundata est* is a plain reference to Eph. II, 20: *superaedificati super fundamentum apostolorum et prophetarum.*

Notice also in that IV the words are taken up: *aliud fundamentum nullus possit ponere...* The writer of IV is not, I think, the author of III, for he has misunderstood the reference. He imagines that in III the scriptures are called the foundation of the Church not because they were written by Apostles and Prophets, but because they are the words of Christ, or about Christ, and he cites I Cor. III, 11, where the following verses speak of the teachers who build good or bad work on Christ, the One Foundation: it is obvious that the writer of IV has in his mind the lists which follow of received and rejected books, as representing the gold, silver, precious stones, wood, hay and straw. Yet he does not say so; he does not quote v. 12; a careless reader would certainly miss the reference. We shall recur to this point once again.

I conclude that writer of IV-V had probably before him II-III, the work of a previous author, to which he added.

Notice further that the "G" MSS which omit I-II and begin at III have omitted all reference to the scriptural list in II, for in III they omit *has omnes* and *quas superius depromsimus*, and in IV they substitute *suscipimus* for *superius enumeravimus*, omitting *has*, and adding *id est* after *scripturas*. Yet these alterations (for such they evidently are, and not the original forms) are not sufficient: there is a tell-tale *illas* left in IV (it corresponded to *has*, as "the preceding" to "the following"), and in III the words *etiam illud intimandum est* imply that another "intimation" had preceded, obviously a mention or a list of scriptures, since *etiam illud* naturally refers back to *post*.

I conclude again (this time with von Dobschütz) *that the "G" MSS, which commence at c. III give merely a partial text*, which has omitted the scriptural list of II as uninteresting or incorrect.

Does I belong to II? I think we must say yes. Compare the beginnings:

I. 1. *Dictum est:* Prius agendum est de spiritu septiformi, qui in Christo requiescit:

Digitized by Google

2. Multiformis autem nominum Christi dispensatio :
3. Spiritus enim sanctus non est, etc.

II. *Item dictum est :* Nunc vero de scripturis divinis agendum est, etc.

III. *Item dictum est :* Post has omnes propheticas, etc.

IV. Et quamvis aliud fundamentum, etc.

V. Cetera quae ab hereticis, etc.

The *Nunc vero... agendum est* of II seems to refer back to the *Prius agendum est* of I, and the two chapters must have a common origin.

Again, I, II, III, all begin with *dictum est.* They seem to hang together, to be of one date and one author. We have seen that IV, V were probably added later ; we notice now that they are not introduced by *dictum est.* This latter expression is meant to imply that the three chapters are decrees of a council. The author of IV V did not try to assimilate his additions to I, II, III, or to pretend that they had the same origin. He begins as if he were continuing a treatise, *et quamvis...*, and again *cetera quae...* Furthermore, in I there is a sharp distinction between the two headings on the one hand *Prius... requiescit* and *Multiformis... dispensatio,* each introducing a list, and on the other hand the additional and explanatory note from S. Augustine, which begins straight off, without a heading, *spiritus enim sanctus.* Is it not natural to see in this extract an interpolation by the author of IV, V ? Let us examine the whole chapter I :

The first part, *de spiritu septiformi,* is to show that the seven gifts of the Spirit (Is. XI, 2) are proved by other parts of Scripture to have rested upon Christ as Isaiah foretold ; the texts are well chosen. Notice that the point is not at all that the Holy Spirit proceeds from the Son, but that He rested upon the Man Christ.

The second part is an explanation of the names of Christ, showing how they signify His Nature and offices. The first happens to be *dominus, quia Spiritus :* This has nothing to do with the Holy Ghost, and the word ' spirit ' does not recur. The last name is *propheta, quia futura revelavit,* and then follows incontinently : " Spiritus enim sanctus non est patris tantummodo aut filii tantummodo spiritus, sed patris et filii spiritus," with proofs from Scripture, — the whole cited *ad verbum* from St. Augustine. Now it is evidently impossible to make the *enim* apply to anything that has preceded in the list of names of Christ. Is it meant to refer right back to the seven gifts, where it was shown that the Spirit

Digitized by Google

of God (the Father) rested on the incarnate Son? Certainly it is connected with this; but very loosely indeed. The *enim* is in fact taken over from St. Augustine, and has no sense here.

Thus it seems that I in its original form had only two parts, the lists of the gifts of the Holy Ghost to Christ, and of the names of Christ. The interpolator took the first part to signify that the Holy Ghost is the Spirit of Christ, (though this was not the intention of the original author) and he added an unsuitable quotation from St. Augustine, to show that the Holy Ghost is the Spirit not of Father or Son alone, but of both.

I conclude that the whole document as we have it is a unity, edited by the author of IV, V, who added these chapters to an earlier document I, II, III, interpolating at the same time the quotation from St. Augustine into I.

II. HORMISDAS.

The date and authorship have now to be decided. The MSS of the *Hispana* have the decree in the last place of their collection of decretals. The *collectio Hispana* dates from about 650. It is only here and in a few derivative MSS that the decree (II-V only, I being omitted) is attributed to Pope Hormisdas. Now I agree with von Dobschütz that it must be somewhat earlier. In fact Hormisdas certainly (not doubtfully, as von Dobschütz says p. 195) refers to it. I give his words in the note below [1].

1. " Hi vero, quos uos de Fausti cujusdam Galli antistitis dictis consuluisse litteris indicastis, id sibi responsum habeant, *neque illum neque quemquam, quos in auctoritatem patrum non recipit examen*, catholicae fidei aut ecclesiasticae disciplinae ambiguitatem posse gignere aut religiosis praeiudicium comparare. *Fixa sunt a patribus, quae fideles sectari debeant instituta;* sive interpretatio seu praedicatio seu verbum pro populi aedificatione compositum, si cum fide recta et doctrina sana concordat, admittitur, si discordat, aboletur. *Unum est fundamentum*, extra quod quaelibet fabrica si consurgit, infirma est; *super illud, quisquis aedificat seu uilia seu pretiosa, consideret*. Errat autem is, qui a uia, *quam patrum electio monstrauit* exorbitat. Nec tamen improbatur diligentia per multa discurrens, sed animus a ueritate declinans. Saepe ex his necessaria prouidetur, de quibus ipsi aemuli conuincantur, instructio; nec uitio dari potest nosse quod fugias; atque ideo non legentes incongrua in culpam ueniunt sed sequentes. Quod si ita non esset, numquam doctor ille gentium adquieuisset nuntiare fidelibus: *omnia probate, quod bonum est tenete*. Non abs re est etsi mundanum, non tamen a ratione discretum miscere sermonem. Fertur quidam nobilis arte pingendi, cum equum periculo uellet explicare perfectum, asellum sibi proposuisse pingenti, asserens non ut iumentum imitaretur informe, sed ne in alicuius deformis liniamenti similitudinem lapsus incideret. Non improuide *patrum ueneranda sapientia* fideli posteritati, quae essent canonica dogmata definiuit, *certa librorum etiam ueterum in auctoritatem recipienda sancto spiritu instituente praefigens*, ne opinioni suae lector indulgens, non quod aedificationi ecclesiasticae conueniret, sed quod uoluntas sua concepisset, assereret. Quid ergo calumniantibus opus *extra constitutos ecclesiae terminos* porrigere quaestiones,

Digitized by Google

Notice the clear reference to a decision by the Fathers as to the books to be received : " certa librorum etiam ueterum in auctoritatem recipienda", the assumption in the words *de his quae ita habentur dicta* that the works of Faustus have been put on the list of dangerous books (in fact the decree, c. v., says *opuscula Fausti Regiensis Galliarum, apocrypha*), and equally in the words *neque illum neque quemquam quos in auctoritatem patrum non recipit examen*, that they are not approved in the list of *libri recipiendi*. When we add to these references the two coincidences in citations from Scripture, *unum est fundamentum... super illud quisquis aedificat*, etc. and *omnia probate, quod bonum est tenete* (1 Thess., v, 21) [1], I do not see how it is possible to doubt that Hormisdas is referring to our decree.

I have italicised the concluding words of the passage, where Hormisdas offers to send to Bishop Possessor the *capitula* on grace appended to the letter of St. Celestine *ad Gallos*. In the same way, writing on April 2d, 517, to John of Illicita and the bishops of Spain [2], Hormisdas says that he is sending them *instructiones de scriniis ecclesiasticis*, among them the famous *libellus* signed by the Orientals in 519 and the following years. It seems to me quite possible that the decree may have come to the Hispana from a copy appended by Hormisdas to some letter of his to Spain. He will have omitted 1 as useless and unofficial. The document would be known by the name of the sender. The title in these MSS is *Decretale in urbe Roma ab Hormisda Papa editum de scripturis divinis quid universaliter catholica recipiat ecclesia vel post haec quid vitare debeat* (Dobsch. p. 16). The text is not

---

et de his quae ita habentur dicta, quasi dicta non sint, mouere certamina ; *cum christiana fides canonicis libris, et synodalibus praeceptis, et patrum regularibus constitutis* stabili et inconcusso tramite limitetur ? De arbitrio tamen libero et gratia Dei *quid Romana, hoc est catholica, sequatur ecclesia*, licet et in variis libris beati Augustini, et maxime ad Hilarium et Prosperum, possit cognosci, tamen et in scriniis ecclesiasticis expressa capitula continenter, quae si ibi desunt, et necessaria creditis, destinabimus ; quamquam qui diligenter apostoli dicta considerat, quid sequi debeat euidenter agnoscat. " I have taken the text from the *Collectio Avellana*, etc. Günther, n°231 (CSEL xxxv, pp. 699-700). It will be found in Thiel. *Epp. Rom. PP.* as *Hormisdae Ep.* 124. 4, p. 929. The date is the ides of August, 520. I have italicised the words *quid Romana, hoc est catholica, sequatur ecclesia*, for if Hormisdas had been looking up the *decretum Gelasianum*, he may here be imitating its lofty words at the beginning of c. v : "quae... nullatenus recipit *catholica* et apostolica *Romana ecclesia* ".

1. The *decretum Gelas.* has in cap. IV, as to the *nouellae relationes* of the discovery of the head of St. John the Baptist : "et nonnulli eas catholici legunt ; sed cum haec ad catholicorum manus advenerint, beati Pauli praecedat sententia *omnia probate, quod bonum est tenete.* "

2. Thiel, *Epp. Hormisdae.* 24. 25. 26. pp. 787 foll.

Digitized by Google

that of the shortened form ("G") which begins with III, but a better text, closely connected with the MSS which give the whole ("Δ"). In other words, the Hormisdas form ("H") branched off from Δ before the later form, G, had been evolved.

The Hormisdas form is, however, an edition by itself, for it has certain important additions. In IV, where the three councils of Nicaea, Ephesus and Chalcedon are asserted, H interpolates at the end of Nicaea :

... " in qua Arrius hereticus condemnatus est ; sanctam synodum Constantinopolitanam mediante Theodosio seniore Augusto, in qua Macedonius hereticus debitam damnationem excepit.

Now the creed attributed to the council of Constantinople was recited both at Ephesus and Chalcedon after that of Nicaea ; hence in the East this Eastern synod came to be counted with the other three. Von Dobschütz has rightly shown (p. 262) that in the West and by Rome it was never counted, until precisely Hormisdas (Ep. 80) approved it implicitly in accepting the letter of John of CP. (Ep. 61), and allowed his legates to speak officially of the four councils (Ep. 76. 4, and 98. 2). From this time onwards, the second council is formally counted at Rome. It seems extremely probable to me that we have in the text of H an insertion officially made by order of Pope Hormisdas, on the occasion of his sending a copy of the document into Spain or elsewhere.

With this interpolation another insertion after Chalcedon is closely connected :

" Sed et si qua sunt concilia a sanctis patribus hactenus instituta post istorum quattuor auctoritatem, et custodienda et recipienda decrevimus. Iam nunc subiiciendum de opusculis sanctorum patrum quae in ecclesia catholica recipiuntur ".

This covers not only a synod such as Sardica (by this time doubtless distinguished from Nicaea), but also the Apostolic canons, and those of Ancyra, Neocaesarea, Gangra, Antioch, Laodicea, Carthage (419), which became a part of the canon law of the West, and were assembled, together with the councils of Nicaea, Constantinople, (not Ephesus), Chalcedon and Sardica besides some important letters, by Dionysius the Little. Now we know from the letter of Dionysius himself to Pope Hormisdas that he made a second translation of the canons of the Greek councils at the bidding of that Pope. This edition had the Greek and

Digitized by Google

Latin in parallel columns. It is no longer extant in that form, but Mr C. H. Turner has published both the Latin versions of Dionysius. We see that Pope Hormisdas wished for a correct and official edition, and he is the first Pope to have expressed this desire. This is entirely in accordance with the addition in our H text of "any other councils of the holy Fathers [1]".

We seem to find a trace of the decree earlier than Hormisdas, yet later than Gelasius, in the *libellum petitorium* which St. Caesarius of Arles sent to Pope Symmachus in 514: "Quantum in *omnibus ecclesiarum* pontificibus, *quae in toto orbe diffusae sunt*, apostolica sedes *sibimet vindicat* principatum, et *synodalibus decretis* firmior ejus praecellit auctoritas, tantum, potestatis suae provisione, dudum a se concessa debent inconcussa servari" (Symm. Ep. 16, Thiel, p. 729). The two premisses may be taken separately: "the more your See claims", and "the more its authority is confirmed by synodical decrees"; but if we take the two as referring to a single fact, we get a vigorous sense: "The more you claim for yourself authority over all the Churches of the world, and have this jurisdiction confirmed by conciliar decrees, the more you are bound to see that the privileges you grant are maintained". It is as though S. Caesarius argued: "What is the use of your predecessor Gelasius having got a Roman council to assert his authority by confirming the ancient decree of Damasus, if you allow the privileges your predecessors granted to Arles to be trodden under foot?"

The verbal coincidences with c. III are remarkable: "quamvis *universae* per *orbem* catholicae *diffusae ecclesiae* unus thalamus Christi sit, sancta tamen Romana ecclesia ceteris ecclesiis praelata est". The expression *ecclesia toto orbe diffusa* is as common of the whole Church in the singular, as it is rare, of all the Churches, in the plural. I have not met with it elsewhere than in these two places, and in a letter of Boniface I, which we shall see to be another echo of the decree of Damasus.

III. GELASIUS.

Had the decree been composed under Hormisdas, Severus (who became Patriarch of Antioch in 512) would have been mentioned.

1. In the H text (as in E² Γ H M 2, 3) in II we find *Johannis apostoli epistulae tres* for *Joh. ap. epistula una, alterius Johannis epistulae duae*, which is the reading of the Damasus and Gelasius forms of text.

Digitized by Google

There seems no good reason for dating it later than Gelasius 492-6 [1].

Against the possibility of a Gelasian origin for the decree, a number of arguments have been assembled by von Dobschütz, pp. 341-44. They seem to me quite insufficient [2].

The divine origin of the Roman prerogative, and the order of the three Petrine sees, as explained in III, are subjects which constantly recur in the writrings of S. Gelasius. It is indeed not peculiar to him to refer continually to the Promise of Christ to St. Peter as the source of Papal jurisdiction, but no other Pope has written so vigorously about the *prima sedes*, *secunda sedes* and *tertia sedes* and their rights over against the unjustifiable claims of Constantinople [3]. It seems to me that if the decree had come

1. The new edition of Sedulius by the consul Asterius was not before 495 (Dobsch. p. 482); but this only shows that the poet was particularly esteemed about this period and the mention in the decree is not necessarily subsequent to the new edition.

2. Von Dobschütz first gives some points in favour of Gelasian authorship: "In Gelasius vereinigen sich mit den Interessen des römischen Primates und dem Kampf wider Acacius antiarianische, antipelagianische und antimanichäische Interessen. Die Schärfe, mit die er jede Befleckung der Kirche durch Gemeinschaft mit Häretikern ablehnt (Ep. 3, 14 u. ö.), ja die Verwüstung der Provinzen durch die Barbaren als das geringere Uebel betrachtet gegenüber der Duldung der Häretiker (Ep. 6. 1 p. 325 Thiel), stimmt zu der energischen Ablehnung alles Apokryphen" (p. 341). But any Pope would have said as much. On the contrary side, D. points to differences of expression (p. 225 foll), but he gives more resemblances than differences. He contrasts the concise and Tertullianesque (!) style of Gelasius with the clumsy and vague expressions of the decree. I attribute to Gelasius (or one of his secretaries) only IV, V, and I do not see any thing clumsy there, or ill-expressed, "Gelasius tr. IV 1, (557 f.), macht sehr deutliche Vorbehalte gegenüber dem Chalcedonense" (p. 342). This is a strange remark, for Gelasius is explaining there why he fights for that council through thick and thin, though rejecting the 28th canon! "Die seinem Tract. III angehängte Testimoniensammlung (544-557), gibt ganz andere namen als die Auctoritätenliste unseres Decrets". Why not? He quotes all available passages: the authors there cited who are not named in the decree, are of course included in the general "opuscula atque tractatus omnium patrum orthodoxorum", etc. Those who are named, are specially, but not exclusively, commended. We shall presently see the origin of the *Auctoritätenliste*. Dobschütz adds that the MSS authority is against Gelasius, who only appears in Gallican codices. This is an exaggeration; for the G codices are very numerous and widespread. But I admit that they derive from an ancestor which attributed the beginning to Damasus.

3. For example, Ep. 10, 5 (Thiel. p. 344): "Nobis opponunt canones, dum nesciunt quid loquantur. Contra quos hoc ipso venire se produnt, quod *primae sedi* sana rectaque suadenti parere refugiunt... 6. Ceterum isti qui sacri, qui ecclesiastici, qui legitimi celebrantur, non solum sedem apostolicam ad iudicium vocare non possunt... et *Constantinopolitanae civitatis* episcopus, quae utique per canones *inter sedes nullum locum accepit*... 9. sedem beati Petri apostoli. Ep. 26, 3, p. 395: "ex paterna traditione perpensis confidimus quod nullus iam veraciter christianus ignoret uniuscumque synodi constitutum, quod universalis ecclesiae probavit assensus, non aliquam magis exsequi *sedem* prae ceteris oportere quam *primam*, quae et unamquamque synodum confirmat et continuata moderatione custodit, pro suo scilicet principatu, quem beatus Petrus apostolus Domini voce perceptum, ecclesia nihilominus sequente, et tenuit semper et

Digitized by Google

down to us without a name, it would have been ascribed by scholars to Gelasius on account of its date and of the matter of c. III.

But the long lists of writings in IV-V are also suitable to the same learned Pope. There are no doubt many strange slips in them, but they are about as good as S. Jerome would have drawn up, — and he was the most learned man of his day, — if not quite so accurate as Cassiodorus might have made them. Von Dobschütz regards them as contemptible. He has too high a standard. They seem to me, on the contrary, to show a most surprising knowledge of literature for the time at which they were composed.

Above all it is to be noticed that S. Gelasius, in his fourth Tractate, speaks expressly of the reception and rejection of books by the Church. He is urging that the rejection of the 28th canon of Chalcedon by the Holy See is not incompatible with the insisting by the same see that the doctrinal decisions of that Council must be accepted by all. There are disedifying narratives in Scripture, says the Pope, and S. Peter was rightly reprehended by S. Paul. Conversely, there are many good things in the books of heretics :

Numquidnam *in ipsorum haereticorum libris* non multa, quae ad veritatem pertineant, posita releguntur? Numquidnam ideo veritas refutanda est, quia illorum libri, ubi pravitas interest, refutantur? Aut ideo pravi *libri suscipiendi sunt* eorum, quia veritas, quae illic inserta est, non negatur? *Ait apostolus : Omnia probate, quae bona sunt tenete.* Scimus apostolum etiam de paganorum libris aliqua posuisse : numquid ideo etiam cuncta recipienda sunt, quae cum his pariter sunt prolata? Ipse apostolus ait multos praedicatores aliter atque aliter Christum praedicare [Phil. I 15]: ubi tamen, licet quocumque modo, Christum praedicatum oportet admitti, tamen non ideo illum morem, quo non recte praedicatum est, non admonet evitare. *Malos operarios ipse conqueritur,* quorum alia refutanda,

---

retinet... simulque quoniam Johannes, *secundae sedis* antistes, gravibus pulsaret obiectis, ad *primae sedis* audientiam cohortatus est, vel venire debere vel mittere... congrueret ut cujuslibet episcopus *primae sedis* judicium non vitaret, ad quod convenerat *secundae sedis* antistes, qui nisi a *prima sede* non posset audiri... nisi a *prima sede*... *secundae sedis* episcopus", etc., and often. *Tract.* IV, 12, 13, p. 569 : "ad primam sedem... quum de secundae sedis ageretur antistite... a prima sede jure possit absolvi". I do not think that any previous Pope ever used the expressions *prima, secunda sedes* in so technical a way ; and the manner in which *sedes* is limited to the patriarchal sees is remarkable. Ep. 28, 10, p. 405 : "Risimus autem, quod praerogativam volunt Acacio comparari quia episcopus fuit regiae civitatis [= 28th canon of Chalcedon]... Si certe de dignitate agitur civitatum, *secundae sedis et tertiae* maior est dignitas sacerdotum, quam ejus civitatis, quae non solum *inter sedes minime numeratur,* sed neo inter metropolitanorum jura censetur. Nam quod dicitis "regiae civitatis", alia potestas est regni saecularis, alia ecclesiasticarum distributio dignitatum", etc.

Digitized by Google

alia docet esse sectanda. Haec et hujusmodi exempla nos edocent et testimonia divina confirmant, non omnia passim a quocumque dicta vel ubicumque scripta indifferenter accipere, sed retentis bonis, quae noceant refutare.

Here we have to notice three points: the notion of *suscipere* or *recipere libros*, the quotation *omnia probate*, and the reference to, Cor. III, 12, *malos operarios*, that is to say, the builders of wood, hay, straw. Taken together with the other arguments, these coincidences appear to me to make it exceedingly probable that Gelasius is really the compiler of the decree in its present form.

It is not difficult, I think, to discover how St. Gelasius made up his list of twelve Fathers. In his second *Tractatus* (Thiel, pp. 528-529), in order to prove the *antiqua et vetusta reverentia* due to the see of Peter, he quotes St. Cyprian, St. Jerome, St. Optatus, without naming them [1]. St. Optatus was hardly eminent enough to be included among the twelve. St. Prosper was naturally of considerable importance to a Pope who wrote a Tractate (n° V) and several letters against Pelagianism, and he is named [2].

Therefore this learned Pope takes the nine Fathers who are cited by St. Leo in his famous florilegium of testimonies in favour of the Council of Chalcedon; it was appended by St. Leo to his dogmatic letter to the Emperor Leo (Ep. CLXV) in 458. To these nine (Hilary, Athanasius, Ambrose, Augustine, Chrysostom, Theophilus, Gregory Naz., Basil, Cyril Al.) Gelasius adds Cyprian, Jerome and Prosper. He puts Cyprian at the beginning of the list, as the most ancient by far [3], and adds Jerome and Prosper at the end. The remainder, from the second to the tenth, are simply the nine of St. Leo. Gelasius has changed the order, so that the Greeks all come first, and then the Latins:

1. From Cyprian: "Numquid reliqui sancti et beati apostoli non erant simili virtute succincti ?... et una esset ecclesia..." From Jerome: "Sed ut capite constituto schismatis tolleretur occasio," and "omniumque sit fluctuantium tutissimus portus". From Optatus: "quam princeps apostolorum sederat Petrus".

2. I do not know whether any use of St. Prosper's writings can be traced in Gelasius. He quotes (Tract. V, 12, 47, Günther, p. 419; Thiel p. 585) from the book *De vocatione omnium gentium*, yet does not attribute it to St. Prosper, but to *quidam magister ecclesiae*.

3. St. Cyprian occurs in IV as the first of the twelve Fathers (beati Caecilii Cypriani opuscula), and again in V as a herectic (opuscula Thascii Cypriani, apocrypha). Probably Dobsch. is right in supposing that Caecilius and Thascius were regarded as "like Cerberus, two gentlemen at once". But I suggest that by *opuscula apocrypha* may be meant the edition of St. Cyprian which, according to Rufinus, was sold cheap at Constantinople about the year 400 in order to foster heresy. (*De adult. librorum Origenis*, in Lommatsch's Origen. p. 395).

Digitized by Google

St. Leo : Hil. Ath. Ambr. Aug. Chrys. Theoph. Greg. Bas. Cyr.

St. Gelasius : (Cypr.) Greg. Bas. Ath. Chrys. Theoph. Cyr. — Hil. Ambr. Aug. (Jer. Prosp.).

Immediately Gelasius continues with the letter of St. Leo himself to Flavian, anathematizing anyone who shall dispute one iota thereof.

We now come to a point which has puzzled Herr von Dobschütz : the threefold repetition of *dictum est.* He says " Diese Form eines Konzilsprotokolls is nun, soweit ich sehe, ohne alle Analogie " (p. 220). He shows that in Africa, Gaul, Spain, Rome, the regular form is *ill. Episcopus dixit.* He might have added the Synod of Sardica. But here we have something quite different, — not the decree of a council, but a council quoting an earlier council. The council of Damasus had drawn up I, II and III ; and no doubt they were originally headed : *Damasus episcopus ecclesiae catholicae urbis Romae dixit.* But when the council of Gelasius cites them, the headings become *dictum est... item dictum est... item dictum est.* The explanation is obvious enough.

But an *a priori* argument is insufficient. We fortunately possess a report of a council of Gelasius, and it quotes a previous council of Felix II, which had taken place on July 28th, 484 [1]. On March 13th (not May) 495, Gelasius presided over a council of 45 bishops and 58 priests in the basilica of St. Peter, to absolve Misenus from the excommunication he had incurred from the council of Felix II. The censure had not been absolute, and Gelasius explains in his speech (Thiel, p. 441) that the Apostolic see had left a place for mercy ; he proceeds to cite the very words of the council of Felix :

" *Dictum est* enim, tamdiu istos fore suspensos, donec auctore Deo et adnisu catholicorum principum vel populi Christiani Alexandrina catholicum sacerdotem recepisset ecclesia ? Gratulandum scilicet crederetur, " etc.

There is no difficulty, therefore, in supposing that in another council the same Pope Gelasius cited three chapters of a council of Damasus, under the heading *dictum est.*

IV. DAMASUS.

The best MSS (Δ group) give the decree in its entirety, and prefix the title " Incipit concilium urbis Romae sub Damaso papa

1. See Thiel, p. 281, n° XII.

Digitized by Google

de explanatione fidei". I presume this is the title given by Gelasius. It applies naturally to the three chapters which begin with *dictum est*, and not to the additional IV V.

But the portion which interested St. Gelasius and his contemporaries was the latter half, viz. III on the three sees, and IV, V, on books to be received and rejected; I was useless, II was not very useful, for the canon of Scripture was sufficiently well known. Hence III, IV, V, were circulated by themselves, and were naturally attributed to Gelasius, who was known to be the author of IV, V, and editor of the whole. Occasionally II is added (as also in the Hormisdas text), and the title is prefixed to II instead of to III. It runs:

Incipit decretale de recipiendis et non recipiendis libris, qui scriptus est a Gelasio papa cum septuaginta viris eruditissimis episcopis in sede apostolica urbis Romae.

The words "viris eruditissimis" show that this is not the original title, but it is of early date. The member of seventy may have been invented to give importance to the decree, but it is not an impossible number [1].

We have seen that *dictum est* implies that an earlier council is cited. The MSS give the title: *concilium urbis Romae sub Damaso Papa*. We shall now see that in fact c. III is much earlier than Gelasius, for it is quoted several times in the course of the fourth century.

A. The whole of III is reproduced — with additions about the sees of Jerusalem and Ephesus — in the longer Latin preface to the council of Nicaea. This preface is found in the collections of Freisingen (Clm 6243 VIIIth c., and two MSS of IXth, used also in Clm 5508 IXth c.) and of Quesnel (eight MSS about IXth c.) both of which are attributed by Maassen to the last years of the 5th century or the first years of the 6th, since they proceed no further than Pope Gelasius. Von Dobschütz contests this manner of dating; but it is safer to follow specialists like Maassen and Turner. The latter thinks that the Preface may have been inserted by the translator known as Isidore, between 419 and 451 [2].

1. In a council of Pope Hilarus in 465, there were about 50 bishops (Ep. 15); in one of Gelasius (Ep. 30) in 495 there were 45; one of Symmachus in 499 has 69 (Ep. 1) or 72, counting proxies; another in 501 has 76 (Ep. 5) not counting the Pope; another in 502 has 65 (Ep. 6), but then the situation in 499-501 would naturally draw a particularly large attendance. The council of Damasus in 372 was of 90 bishops.

2. *Ecclesiae Occid. Monum. juris antiquissima*, I p. 155.

Digitized by Google

At all events III seems to be carried back well into the fifth century.

B. St. Leo frequently speaks of the Petrine origin of Alexandria and Antioch [1]. In one place he appears to quote the decree, *Serm.* LXXXII 5, 6. St. Peter is apostrophized :

" Jam populos, qui ex circumcisione crediderant, erudieras ; iam Antiochenam ecclesiam, *ubi primum Christiani nominis dignitas est orta*, fundaveras... tropaeum crucis Christi Romanis arcibus inferebas, quo te divinis praeordinationibus anteibant et honor potestatis et *gloria passionis*. Ad quam *beatus coapostolus tuus*, *vas electionis* et specialis magister gentium *Paulus* occurrens, *eo tibi consociatus est tempore*, quo iam omnis innocentia, omnis pudor, omnisque libertas *sub Neronis laborabat imperio*".

Compare the decree III :

" Eo quod illic priusquam Romae venisset habitavit, et illic *primum nomen Christianorum* novellae gentis *exortum est... addita est etiam societas beatissimi Pauli apostoli, vas electionis*,... uno eodemque die *gloriosa morte* cum Petro in urbe Roma *sub Caesare Nerone* agonizans coronatus est.

Here it is especially *consociatus est* and *societas* which strike me. The *est orta* is not so exact as Ep. 106, 5, " Christianum nomen *exortum* est [2] ".

---

1. It is a habit of the Popes, when speaking of Alexandria, to refer to St. Mark as the disciple of St. Peter, so as to show the unity of doctrine in the two cities, e. g. St. Leo *Epp.* 9 and 102 ; Simplicius, *Epp.* 2, 2 ; 3, 7 ; 10, 1 ; Felix, *Ep.* 6, 1. So St. Jerome, hoping that Pope Anastasius will agree with Theophilus : " May the Chair of Peter the Apostle confirm by its preaching that of the Chair of Mark the Evangelist " (Ep. 97). St. Leo appeals against the 28th canon of Chalcedon to the Nicene settlement ; *Epp.* 104, 105, 106, 114, 119. He speaks of *secunda* and *tertia sedes* or *dignitas* in *Epp.* 106, 119. St. Jerome similarly appeals to the Nicene canon in order to laugh at John of Jerusalem, who, though subject (says the holy Doctor) to Caesarea, addressed Theophilus of Alexandria as ' endowed with Apostolic grace for the care of all the Churches ' (*c. Joannem Hieros*, 37). At a later date the letter of the Alexandrian apocrisiarii in 497 is interesting, as giving the Alexandrian view : " Venerabiles sanctae ecclesiae Romanae urbis atque Alexandrinae non solum fidem rectam atque immaculatam, ex quo salutaris in eis praedicatus est sermo, sed etiam divino in ministerio semper concordiam servaverunt, quippe cum in uno fuerit in utrisque jactum fidei fundamentum (Petrum memoramus beatum apostolum, *cujus per omnia sanctus evangelista Marcus extitit imitator*). " and " fidem tenere, quam princeps apostolorum *Petrus ejusque discipulus Marcus beatissimi* tradiderunt, " (Günther, p. 468, Thiel, p. 629)

2. The whole in Ep. 106, 5 runs thus : " Non convellantur provincialium jura primatuum, nec privilegiis antiquitus institutis metropolitani fraudentur antistites (i. e. the primacies of Ephesus and Caesarea Capp., the metropolitan see of Heraclea, etc.) Nihil *Alexandrinae sedi* ejus, quam per sanctum *Marcum evangelistam, beati Petri discipulum*, meruit, pereat dignitatis : nec Dioscoro impietatis suae pertinacia corruente, splendor tantae ecclesiae tenebris obscuretur alienis. *Antiochena* quoque ecclesia, in qua primum praedicante *beato apostolo Petro, Christianum nomen exortum est*, in paternae constitutionis ordine perseveret, et in gradu *tertio* collocata, numquam se fiat inferior. Aliud enim sunt *sedes*, aliud praesidentes ; et magnus unicuique honor est integritas sua ". The verbal coincidences are italicised : they are not remarkable. Compare

Digitized by Google

C. In 422 Pope Boniface found that certain bishops, not content with being subject to the papal legate Rufus, archbishop of Thessalonica, were trying to put themselves under the powerful headship of the bishop of the royal city of Constantinople [1]. If our decree emanated from Damasus's council of 382, it was a protest against the usurpations of that see, and Boniface was sure to refer to it. Let us examine the letter he sent on this occasion to the bishops of Thessaly (Ep. 14), and another (Ep. 15), written on the same day, March 11th, to Rufus, concerning the ordination of Perigenes of Corinth. The latter epistle (Coustant p. 1042) refers to "sanctions of the canons", which have decided which are the first, second and third sees:

"Quoniam locus exigit, si placet recensere *canonum sanctiones*, reperietis *quae sit* post ecclesiam Romanam *secunda sedes*, *quaeve tertia* A quibus ideo ita *rerum* videtur *ordo distinctus*, ut se ecclesiarum pontifices ceterarum, *sub uno tamen eodemque sacerdotio*, habere cognoscant quibus caritate servata propter ecclesiasticam disciplinam debeant esse subjecti. Et quidem *haec sententia canonum a vetustate duravit*, ut nunc usque Christo nostro favente perdurat. Nemo umquam apostolico culmini, de cujus judicio non licet retractari, manus obvias audacter intulit: nemo in hoc rebellis extitit, nisi qui de se voluit judicari. Servant ecclesiae magnae *praedictae per canones dignitates*, Alexandrina et Antiochena, habentes ecclesiastici juris notitiam. Servant, inquam statuta majorum", etc.

Coustant explains the reference as being to the sixth canon of Nicaea, to which S. Leo so often appeals against the 28th canon of Chalcedon (Leo, Epp. 105, 2; 106, 2, 4; 107; 119, 4, 5; 135, 1). But that canon does not explicitly "distinguish the order", and say "which is the second see after the Roman Church, and which is the third", whereas the decree of Damasus has *ad verbum*: "Est ergo prima Petri apostoli sedes Romana ecclesia... secunda autem sedes apud Alex... tertia vero sedes apud Ant". And S. Boniface is not referring to an ancient canon; for he says "the view expressed in the canon is one which has been in force from ancient days".

Now let us look at the other (Ep. XIV, p. 1037).

"*Nicaenae synodi* non aliud praecepta testantur; adeo ut *non aliquid*

also *Ep.* 119, to Maximus of Antioch: "Oportet dilectionem tuam toto corde perspicere, cuius ecclesiae gubernaculis te Dominus voluerit praesidere, et eius meminisse doctrinae, quam praecipuus apostolorum omnium *beatissimus Petrus*, per totum quidem mundum uniformi praedicatione, sed *speciali magisterio in Antiochena et Romana urbe* fundavit", etc.

1. For the authenticity of the collection of Stephen of Larissa, see Duchesne, *Églises séparées*, pp. 249, foll.

Digitized by Google

super eum [*sc.* Petri honorem] *ausa sit constituere*, cum videret nihil supra meritum suum posse conferri : omnia denique huic noverat *Domini sermone* concessa. Hanc (hunc?) ergo *ecclesiis toto orbe diffusis* velut caput suorum certum est esse membrorum ".

It would seem that we have here an echo of the words " quamvis *universae per orbem catholicae diffusae ecclesiae* unus thalamus Christi sit, sancta tamen Romana ecclesia *nullis synodicis constitutis* ceteris ecclesiis praelata est, sed evangelica *voce domini* ". Looking back at the former passage, it seems that the idea of unity in the words " sub uno eodemque sacerdotio... caritate servata " may be borrowed from the " unus thalamus Christi ".

D. A little earlier, about 415, we find a resemblance to the decree in two letters of pope St. Innocent :

Ep. 23 (Coustant, p. 849), Bonifacio presbytero : " Ecclesia Antiochena, quam, *priusquam ad urbem perveniret Romam*, *beatus apostolus Petrus sua praesentia illustravit*, velut germana ecclesiae Romanae, diu se ab eadem alienam esse non passa est.

Ep. 24 (Coust. p. 851) Alexandro Antiocheno episcopo : " Revolventes itaque auctoritatem Nicaenae synodi, quae una omnium per orbem terrarum mentem explicat sacerdotum, quae censuit *de Antiochena ecclesia* cunctis fidelibus, ne dixerim sacerdotibus, esse necessarium custodire, (qua) super diœcesim suam praedictam ecclesiam, non super aliquam provinciam [1] recognoscimus constitutam. Unde advertimus, non tam pro civitatis magnificentia hoc eidem attributum, *quam quod prima primi Apostoli sedes esse monstretur*, ubi et *nomen accepit religio Christiana*, et quae conventum Apostolorum apud se fieri celeberrimum meruit, quaeque *urbis Romae sedi non cederet*, nisi quod illa *in transitu meruit*, ista susceptum apud se consummatumque gauderet ".

All the resemblances in the second letter (the first see of Peter, the name of Christian, and the words *non tam pro civitatis magnificentia*, which show that Innocent had in his mind the decree of 381 about Constantinople) might easily be accidental [2], but must be taken together with the verbal likeness in the first letter, (especially *sua praesentia*, which seems to be a reminiscence of the decree, *sua praesentia atque venerando triumpho praetulerunt*). I do not see how to get rid of this coincidence ; and it seems to me that the decree existed before 415.

In this case we must connect it, as Innocent seems to do, with the attempt made in 381 to give precedence to Constantinople

1. The " diocese " of Oriens contained fifteen " provinces ".

2. Compare also " in transitu meruit " with the decree " illic priusquam Romae veniret ". and the other letter : " priusquam ad urbem perveniret Romam ".

Digitized by Google

" because it is the new Rome ", and we must attribute it, as Gelasius apparently did, to St. Damasus.

Von Dobschütz has boldly said in his Preface : " Ich darf erwarten dass die Damasus-Synode von 382 aus den Geschichten des Kanons wieder verschwinde ". I imagine that his expectation will be disappointed.

For in fact it is not hard to see that St. Damasus's council of 382, at which Paulinus of Antioch was present, was bound to take some notice of the canon of 381, which gave to Constantinople the second place, because it was the New Rome. That canon was always rejected by the Popes. St. Leo (Ep. 106), even declares that it was never sent to Rome. It is to be presumed that Damasus either formally annulled it, or indirectly protested. Now our decree, c. III, is just the kind of indirect protest which might be made with dignity, if the council of 381 had not ventured to send the canon to the Pope.

One thing has remained obscure : — why the Petrine origin of Antioch was not alone alleged, but the origin of the name of Christian was added without much necessity or point. If the decree emanated from Damasus's council of 382, we can quite easily give an explanation. The council met at the end of the year, since the bishops could not leave Rome till, winter was over (Jer. Ep. 108, 6). The Oriental bishops who met at Constantinople in the summer of 382 sent a letter to Damasus to explain why they could not come to Rome. It has been preserved by Theodoret (H. E. V, 9). They add that they have provided bishops for Constantinople, Antioch and Jerusalem. They name Constantinople first ; but then they were in that city. Instead of venturing to call it a second Rome, they say of it : τῆς μὲν ἐν Κωνσταντίνου πόλει νεοπαγοῦς, ὡς ἂν εἴποι τις, ἐκκλησίας, " this newly made Church [1], so to speak ", contrasting it with the " most ancient and truly apostolic Church of Antioch ", τῆς δὲ πρεσβυτάτης καὶ ὄντως ἀποστολικῆς ἐκκλησίας τῆς ἐν Ἀντιοχείᾳ τῆς Συρίας, ἐν ᾗ πρώτῃ τὸ τίμιον τῶν Χριστιανῶν ἐχρημάτισεν ὄνομα, " where first the glorious name of Christians was first bestowed ". (Coustant, p. 568).

This letter, received and read by the council of Damasus, seems to have suggested the wording of the decree as regards Antioch [2].

1. This would probably become in Latin *novellae ecclesiae*, and might have suggested the word *novellae* (with *gentis*) in the decree.

2. Compare Damasus's letter to Acholius of Thessalonica, (*Ep.* 8), of 380 ; Huic homini (Maximo) qui in habitu idoli incedit, numquam adscribendum est *nomen Christiani* ". (Coust. p. 536.)

Digitized by Google

It was necessary to show the second see to be Petrine (= truly apostolic), and that Peter dwelt at Antioch before he came to Rome (= most ancient), but the reminder that the "name of Christian" was invented there (by the pagans!) came from the Byzantine synod.

Let us notice quite a small point. We have seen (p. 197) that a reference to the foundation which is Christ, in Cor. III, 1-12, came naturally to Gelasius, who is the author of IV. But in III the foundation is Scripture, that is the Apostles and Prophets, as in Eph. II, 20. This way of speaking is familiar to Damasus[1]:

Ep. 3, *ad episcopos Illyrici*, (Theodoret H. E. II, 22): "We believe that your faith is founded upon the teaching of the Apostles", (ἐν τῇ διδασκαλίᾳ τῶν ἀποστόλων θεμελιωθεῖσαν). *Ibid.* 2: "Therefore your sincerity perceives that only this faith, which was founded upon the authority of the Apostles at Nicaea, is to be retained with perpetual firmness (ἥτις ἐν Νικαίᾳ κατὰ τὴν αὐθεντίαν τῶν ἀποστόλων ἐθεμελιώθη). Ep. 14, (Theod. V, 10): "Remain unmoved and strong upon the firm foundation which is the faith" (βεβαίῳ βαθμῷ ἰσχυρῶς τῇ πίστει ἀμετακινητοὶ διαμείνατε).

IV. SCRIPTURE, ORDER AND TEXT.

So much has been written about the order of the books of Holy Scripture in part II, that a few remarks only are needed.

A. The Old Testament groups are exactly those of the *antiqua translatio* according to Cassiodorus, and also of the nine volumes of Cassiodorus according to the text which lies behind the Bamberg MS of *Instit.* I-IX[2]. The same order of groups is in the Codex Amiatinus. We know that Cassiodorus is right in calling this an Old Latin Order, since it is also in the list of the Codex Claromontanus (D Paul), only there the minor prophets precede the major prophets. Inside these groups, the order of the books

1. There is nothing in the decree which offers any peculiarity of language. I note, however, that *illud intimandum putauimus* may be paralleled by Damasus's Ep. IV (of 378): haec igitur de nostro *fuerant intimanda iudicio.* He gives three titles to Christ in Ep. V: *Confitendus est ipse*, sapientia, sermo, filius Dei, *humanum suscepisse corpus, animam, sensum.* With *uenerando triumpho praetulerunt*, compare the frequent use of *triumphus* in the *Carmina* of Damasus: *In laudem Davidis:* "Nam Damasus scit, sancte, tuos [cantare] triumphos"; *De S. Paulo:* "Paule, tuos Damasus volui monstrare triumphos"; *De S. Felice:* "Sanctorum in numero Christi sociate triumphis"; *De SS. Nereo et Achilleo:* "Confessi gaudent Christi portare triumphos". With "per gratiam Dei fundata est", compare "quod gratiam Dei consecutus est", as a periphrasis for baptism, Damas. Ep. 9, Coust. p. 540. I merely give this reference, because some persons think that any reference to Divine Grace must be post-Pelagian. I suppose the decree is referring to Eph. II, 8 in connexion with Eph. II. 20.

2. See the additional note, p. 29, in my *Notes on the History of the Vulgate Gospels* 1908.

Digitized by Google

is exactly the same in the decree and in D [1], except the last group of Hagiographa, (called *Hist.* on the volume in Esdras's cupboard, in the frontispiece to the Cod. Amiat., and *Historiarum* in the decree, and in the letter of Innocent I).

There are two points, however, in the O. T. which are not O. L.; the name *Cinoth* given to Lamentations, and the distinction of Wisdom and Ecclus. from the genuine books of Solomon. Both of these suggest the influence of Jerome. There are two points in the N. T. portion which equally indicate that Doctor: the non-Western order of the Gospels, and the *alterius Johannis presbyteri epistulae duae.*

B. Yet the N. T. list provides us with two extremely interesting connexions with older lists. They have never been pointed out till now.

The first is the order of the Epistles of St. Paul. The Greek order [2], introduced by S. Jerome (or earlier, perhaps) soon became, practically universal. But the order given in the decree is an ancient one, since it is absolutely identical with that given by Victorinus of Pettau in the latter part of the third century (+ 305). I give his text from the codex of the pre-Hieronymian edition (MS Vat. Ottobon. lat. 3288 A, fol. 3[v]):

Denique siue in asia siue in toto [orbe s]eptem ecclesias omnes esse et septem nominatas unam esse catholicam paulus docuit [3] primum quidem ut seruaret et ipsum septem ecclesiarum non excessit numerum, sed scripsit ad romanos ad corinthios ad ephesios ad tessalonicenses ad galatas ad philippenses ad colossenses

Postea singularibus personis scripsit ne excederet numerum septem ecclesiarum [4] et in breui contrahens predicationem suam ad thimotheum.

Ut scias qualiter debeas conuersari in aede [5] dei aut quae sit ecclesia dei uiui [6].

I believe this exact similarity has never been pointed out until now, as Haussleiter has not yet published the original text of Victorinus [7].

1. In the list in D. a few books are omitted, doubtless because their stichometry was illegible or lost in the parent codex.

2. Except that in the East, Hebrews precedes the Pastoral Epistles.

3. Marg. "aliter, primo quod ut seruaret ipse".

4. The "seven" Churches to which St. Paul wrote are a mystical number in Victorinus *De fabrica mundi*, Cyprian, *Testim.* I, 20, *ad Fortunat.* II; cp. Jerome's letter to Paulinus, etc. The Muratorian fragment is the earliest example of this notion that St. Paul avoided writing to more than seven.

5. Marg. "aliter, ecclesia".

6. I Tim. III, 15.

7. There are three printed versions, representing two recensions, of Victorinus on the Apocalypse: but all three represent St. Jerome's improved edition. Two

Digitized by Google

The second connexion has been shrewdly suggested by von Dobschütz, who asks whether it is simply an accident, or something more, that in the decree, as in Mommsen's list ("Cheltenham list"), the Catholic epistles are in the last place. I incline to think that it is not an accident. Mommsen's list, apparently published in 359, represents a much older list, before James, Jude and 2 Peter had been translated into Latin. I showed in ZNTW, 1905, (VI, 4, p. 339), that the parent of codex Bezae, D, had the same order for the Gospels (Mt. Mk. Jo. Lk), and the same codex originally had the Apocalypse immediately before the three Epistles of St. John, as in Mommsen's list [1]. It seems probable, judging by the variations in the στίχοι, that Acts came before Apoc. in the parent of D. Thus we get :

Momms.	Mt. Mk. Jo. Lk :	Paul : Acts Apoc. 123 Jo. 1(2) Pet
D (parent).	Mt. Mk. Jo. Lk :	Acts Apoc. 123 Jo.
Damasus		Acts : Paul Apoc. Cath.

It seems most probable that D. originally possessed 1 Peter at the end, where some quaternions are lost. In the list of Damasus the remaining Catholic Epistles are naturally added. The order of these epistles is the familiar "Peter, James and John" of the Gospels, and of the Western texts of Gal. II, 9. The Old Latin order varies, but almost always has Peter first. The Greek order is, of course, as with the Pauline epistles, an order of length.

Thus the list in the decree has indications of being an early list, apart from the four points which show a connexion with St. Jerome. It is not a list of mixed Vulgate and Old Latin, but an Old Latin list, with traces of Hieronymian influence.

This result does not point to a private individual of c. 510 as author. Such a personage as Dobschütz imagines, a special student of St. Jerome, would have introduced St. Jerome's order, from the *Prologus Galeatus* or the Epistle to Paulinus. But our conclusions perfectly suit the Roman Synod of 382, to which St. Jerome came from Constantinople, together with Paulinus of

of them (P. L. v, 326, from Gallandi, *Bibl. vett.* p. IV. 52. and *Bibliotheca Cassinensis*, v, 1, (1894), p. 3) give Rom. Cor. Gal. Eph. Thess. Phil. Col. ; the third (*Max. Bibl. Patrum*, III, 415) has Rom. Cor. Gal. Eph. Phil. Col. Thess. The latter is, of course, the Greek order which St. Jerome introduced into the Vulgate, so it is probably correct here. The former is half way between Victorinus's own order as given above, and that of Jerome, so it is presumably a corruption.

1. It was suggested by Bousset in Theol. Lit. Z., 1893 col. 376, that the lost quaternions of D. contained the Apocalypse. Without knowing of his suggestion I published some elaborate calculations of the number of στίχοι, leading to the same conclusion, in *The Expositor*, July, 1905, pp. 46-53.

Digitized by Google

Antioch and St. Epiphanius, at the special wish of Pope Damasus (Jerome, Ep. 127, 7)[1].

C. With regard to the text of Scripture used in the decree, von Dobschütz concludes (p. 239) that the citations show "a text of Old-Latin European colouring, such as was often used up to the time Gregory I". It is true that we find examples here and there in the fifth and sixth centuries; but an Italian or even Roman document of this kind of about the year 510 might have been expected to employ a more "Italian" than "European" type. We meet far more commonly with mixed Vulgate and Old Latin at this late date.

But von Dobschütz has regarded the *Gelasianum* as a single whole. The quotations in the first three parts, which I attribute to Damasus, seem to be purely Old Latin, with no trace of Vulgate influence (Ps. XXXI, 8, CX, 10; Isaias, IX 6, XI, 2: Matt. XVI, 18, 19; Jo. XIV, 6; I Cor I, 24; Eph. V, 27[2]; Phil. III, 8). The quotations in Parts IV and V are from I Cor. III, 12, where *nullus* for *nemo* is singular, and I Thess. V, 21, where there is no variant. Consequently the only portion which has clearly used the Old Latin is the Damasus portion.

(To be concluded). D. J. CHAPMAN

1. St. Jerome's influence would not extend to the Canon itself, but it might well be seen in the order of the Gospels and the introduction of a Hebrew word. He would explain that Ecclus. and Wisd. are not by Solomon, and that John the Presbyter was not the Apostle. Damasus enjoyed St. Jerome's explanations of the Hebrew, and he knew Greek himself. The decree is concerned with the number of books in the Canon; it does not intend formally to decide that the two small epistles are by "another John", or that Wisdom is not by Solomon.

2. In Eph. v, 27 *eiusmodi* is the reading of Victor. Afer., Ambr., Jerome, Coll. Carth., Aug (*Nupt. et Concup.* I. XXXIII. 38) Cassiod. with *d* and Vulg. (AF White): *hujusmodi* is in Ambst., Promiss., Pelag., Aug. (*Contin.* IX. 22), with Sixt. and Clem. I add this note, because Dobschütz is not very full or clear on the point.

Digitized by Google

LES NOTES LITURGIQUES

DU *CODEX FOROJULIENSIS*.

J'AI eu récemment l'occasion d'examiner longuement un des plus anciens manuscrits de la Vulgate pour les Evangiles : le célèbre *forojuliensis*, conservé, comme son nom l'indique, au Forum Julii des anciens, appelé maintenant Cividale. Il n'y a pas toujours été : en 1354 il était, sans doute depuis longtemps, à Aquilée, quand l'empereur Charles IV obtint du patriarche Nicolas les deux derniers quaternions de saint Marc, qu'il donna au chapitre de Prague. En 1420 le manuscrit était déjà à Cividale ; en cette année le doge de Venise obtint, à force d'instances, le reste de l'évangile de S. Marc. Un bibliothécaire aussi aimable que savant, M. le Comte della Torre, m'a fait dans l'antique capitale du Frioul le plus gracieux accueil et s'est efforcé, tant qu'il a pu, de faciliter ma besogne. On prépare, m'a-t-on dit, une reproduction phototypique du manuscrit et M. Lazzarini, professeur de paléographie à l'Université de Padoue, s'est chargé d'écrire l'introduction. Cela me dispense de le décrire en détail et de discuter à quelle époque il pourrait remonter. Me plaçant au point de vue des études ecclésiastiques, je me contenterai de dire quelques mots de son texte biblique et d'étudier ses notes liturgiques.

C'est avec raison que Wordsworth-White l'ont rangé parmi les manuscrits de première importance pour le texte biblique. Malheureusement, l'édition donnée autrefois par Bianchini n'est pas sans défauts. Sans parler des particularités orthographiques qui sont le plus souvent passées sous silence, il est arrivé plus d'une fois qu'une variante écrite au-dessus de la ligne a pris dans l'édition la place qui revient de droit à la première main. Ainsi, au second chapitre de S. Mathieu j'ai relevé les erreurs suivantes : 1 bethlem (orthographe constante), 3 erodes (orthographe presque constante), 6 reget, 7 occulte, 8 *om* et 1°, 11 procedentes, tus et murra. Il n'en reste pas moins vrai que Wordsworth-White ont caractérisé exactement le texte en le présentant comme apparenté au ms. Z. Seule-

Digitized by Google

ment le nombre des variantes tirées de l'ancienne version paraît être plus considérable qu'on ne croyait [1].

Les noms qui couvrent les marges ont depuis longtemps attiré l'attention et aujourd'hui plus d'un touriste regarde avec un respect ému ce nom qui passait pour être la signature autographe de Charlemagne. Plus intéressants pour l'historien sont ces noms d'évêques, de prêtres et de diacres peu ou point connus et ces mystérieux noms slaves, parmi lesquels il y a plusieurs séries « de bolgaria ». C'est toute une histoire que ces vieux noms évoquent, nous sommes aux confins de deux races, nous devinons les brusques invasions et les lentes infiltrations de peuplades étrangères dans ce coin extrême de l'Italie. Non, ce n'est pas aujourd'hui seulement que les Bulgares font parler d'eux ! La classification et l'étude de ces noms sera faite par M. Lazzarini et je ne doute pas que l'éminent professeur de Padoue n'y fasse mainte découverte. Quel motif a-t-on eu d'écrire pêle-mêle tous ces noms ? On m'a parlé d'un but liturgique, mais il n'y a pas à y songer : les marges d'un évangéliaire ne peuvent pas servir de diptyques à la messe. Pour les noms plus récents, il faudra admettre que l'on faisait honneur à certains grands personnages qui visitaient la ville, en leur demandant d'écrire leur nom comme souvenir de leur passage, bien qu'on doive regretter que les chanoines aient fait servir ce volume vénérable par son antiquité et sacré par son texte à flatter la vanité de quelques archiducs autrichiens. Mais pour les noms plus anciens je croirais volontiers à une espèce de superstition, d'autant plus que le nom est souvent accompagné d'une prière. On croyait que les souhaits formulés dans un livre sacré seraient plus sûrement exaucés et que les noms qui y étaient écrits seraient inscrits au « livre de vie ».

Le manuscrit de Cividale contient encore une centaine de notes liturgiques dont six seulement ont été publiées au XVIIIe siècle, par le savant della Torre [2]. Comme l'interprétation de ces notes exige une certaine connaissance des rites anciens qui fait ordinairement défaut chez lez laïques, j'ai cru que M. Lazzarini ne m'en voudrait pas si je publiais ma copie de cette liste dans notre *Revue*

1. L'édition faite par Dobrowsky des feuillets conservés à Prague contient aussi quelques erreurs. Ainsi elle donne comme texte de Marc 16, 4 *erat quippe* tandis que le manuscrit a clairement *erat autem* avec plusieurs témoins de l'ancienne version. Dom Ernest Vykoukal a eu l'obligeance de collationner l'édition de Dobrowsky sur le manuscrit. D'autre part certaines leçons particulières à J ont été introduites de seconde main, ainsi Luc 12, 24 le copiste avait écrit *coruos* qu'un correcteur a changé en *volucres*.

2. Dans l'ouvrage de Bianchini *Evangeliarium quadruplex*, p. DLIV.

Digitized by Google

Bénédictine, et qu'il y verrait plutôt un travail préparatoire qui, d'un côté, facilitera son étude et qui, de l'autre, demande à être précisé et complété par lui. Car ces notes sont de différentes mains qui se sont succédé durant deux ou trois siècles. Il serait peut-être possible à un paléographe de profession de dire dans quel ordre ces écritures se suivent et à quelle époque chacune d'elles appartient. Alors on pourra se demander si à cette succession d'écritures ne répond pas un développement de la liturgie.

Les notes liturgiques du *forojuliensis* ont cet avantage d'être aussi nombreuses que précises. Aux 98 articles que j'ai pu découvrir on pourra peut-être ajouter quelques numéros quand on enlèvera ces larges bandes de papier qu'un restaurateur peu habile a collées sur plusieurs pages ; les feuillets conservés à Venise apporteront peut-être quelques autres notes, les feuillets qui sont à Prague en contiennent une qui m'a été copiée par D. Vykoukal. Je disais que les annotations sont précises : dans le *forojuliensis* on ne trouve pas, comme dans tant d'autres manuscrits, de ces lectures intitulées simplement *cottidiana*, mais toutes sont assignées à des jours déterminés, ce qui permet de reconstituer dans tous ses détails le cadre presque complet de l'année liturgique. Les dimanches y sont divisés par mois, exactement comme dans le *rehdigeranus*. C'est pourquoi j'ai pu reconstituer un vrai *capitulare evangeliorum*, c'est-à-dire, la table, mois par mois, des différentes réunions liturgiques, semblable à celle qu'on trouve dans le manuscrit de Breslau [1]. Évidemment, l'annotateur a eu sous les yeux une liste de ce genre. On a même écrit, sur un feuillet resté blanc, un fragment de *capitulare*, comme je dirai plus loin. Par malheur, plusieurs annotations ont été mutilées par les ciseaux du relieur et j'ai mis entre crochets les lettres que je croyais pouvoir suppléer. C'eût été charger inutilement cette modeste étude que de comparer les notes du *forojuliensis* avec les différents types liturgiques de Rome, de Naples, de Milan, ou encore des Gaules et de l'Espagne. Une seule comparaison s'imposait, celle du *rehdigeranus(l)*; les deux listes, sans être identiques, trahissent une étroite parenté. Quelquefois j'ai cité le manuscrit 6224 de Munich (*q*) et le manuscrit C 39 *inf.* de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, qui offrent des ressemblances trop remarquables pour être fortuites. Pour toutes ces comparaisons je me suis servi des listes publiées et savamment annotées ici même par mon confrère D. Germain

1. Quelquefois l'annotateur a oublié le nom du mois ; en trois cas j'ai pu suppléer à cette omission par la comparaison avec le *rehdigeranus*

Digitized by Google

Morin[1]. Plus que personne il a travaillé à sauver les débris de l'antique liturgie et à reconstituer pour les différentes églises le cycle de leurs fêtes avec leur merveilleuse variété. Presque en même temps que cet article paraîtra une nouvelle édition du *rehdigeranus* avec son *capitulare*, publiée par le Dr Vogels et ainsi sera rempli un souhait exprimé il y a plus de dix ans par D. Morin. Si la nouvelle édition vient trop tard pour être utilisée dans cet article, je suis néanmoins heureux de l'annoncer aux amateurs de textes bibliques et liturgiques.

Voici le texte des notes qu'il m'a été possible de déchiffrer, en les reconstituant dans leur ordre liturgique.

MENSE DECEMBRI.

MENSE DECEMBER PRIMA DOM DE ADUENTUM = J 4, 5 L'assignation de cette péricope au temps de l'Avent ne se retrouve que dans *l*, où elle est indiquée pour le second dimanche.

IIII DOM = L 3, 1 = *l*.

V DOM = L 1, 26 = *l*.

IN UIGILIIS NATALES DNI = Mt 1, 18 = *l*.

[LEGEN]DA [IN NA]TALE [DNI] = L 2, 1 = *l*.

IN CRASTINA POS NATALE DNI = Mt 23, 29. Partout on lisait cet évangile à la fête de S. Etienne. Il y a deux différences qui distinguent notre ms. de *l* : d'abord la fête du protomartyr se célèbre ici le lendemain de Noël, ensuite la péricope commence un peu plus haut que l'évangile assigné dans *l*.

IN NATALE SCI STEFANI = Mt 17, 23. Cette note est d'une écriture postérieure et semble indiquer un remaniement du système de lectures.

Mt 2, 13 il y a dans le ms. une note entièrement effacée que je crois pouvoir énoncer comme suit : [IN NATALE INNOCENTUM].

MENSE IANUARIO.

IN CIRCUMCISIONE DNI = L 2, 21 = *l*.

[IN UIGILIIS E]BEF[ANIAE] = Mt 2, 19.

[IN UI]GILIIS EBEF[A]NII = J 3, 16.

De même dans *l* deux évangiles pour cette vigile, la seconde péricope est la même dans les deux manuscrits. Il est à remarquer que ma restitution de la première note est douteuse. Dans *l* cet évangile est lu *in nat. efantorum*.

IN SCA TEPHANI = Mt 2, 1 = *l*.

II DOM POS EBEFANIA = J 4, 43 = *l*.

III DOM POS EBEFANIA = L 2, 42 = *l*.

IIII DOM = J 1, 18 = *l*.

---

1. Pour le *rehdigeranus* voir *Revue Bénédictine*, t. XIX (1902), p. 1-12, pour le ms. de Munich, t. X (1893), p. 246-256, [cf. t. XXVIII (1911), p. 77], pour le ms. de Milan, t. XX (1903), p. 375-388.

Digitized by Google

MENSE FEBRUARIO.

MNS FEBRU DOM [I] = J 3, 22 = *l*.

MNS FEBRU II DOM = Mt 20, 1. Dans *l* cet évangile est indiqué pour le troisième dimanche.

MNS FEBRU IIII DOM = Mt. 18, 23 = *l*.

MENSE MARTIO.

MNS MARO I DOM = L 15, 11.

II DOM MENSE MARTIO = Mt 6, 16. Cette note est répétée dans la marge inférieure d'une main contemporaine : IN MENSE MARCIO DOMENECA SECONDA. Mêmes évangiles dans *l* au premier et au second dimanche de Mars, avec cette différence que dans *l* ces dimanches sont appelés l'un *in caput sexagisimi*, l'autre *in quinquagesima*. Sans doute ces deux semaines de préparation au Carême usitées à Rome, à Naples, à Capoue, à Milan ne pouvaient être inconnues dans la province d'Aquilée, mais au moins notre *capitulare* montre que ces semaines préparatoires étaient d'origine relativement récente et que les noms de sexagésime et de quinquagésime ne s'étaient pas encore imposés partout.

IN CAPUT QUATRAGESEME III DOM = Mt 4, 1 = *l*.

IN CAPUT QUADRAGISIME = L 4, 1. Sans doute, pour le lundi où commençait en réalité le Carême. Le manuscrit de Munich a également deux notes : l'une *domineca in caput quadrageseme* et l'autre (pour le lundi ?) *in caput quadragisim* : mais la péricope assignée ici au lundi est donnée par *q* au dimanche.

[IN TRIG]ESIMA DOM = L 12, 32. Même évangile dans *l* où D. Morin soupçonne que *in quatragesima* est une erreur de copiste pour *in trigesima*.

[DOM] TERTIA DE QUAD = J 4, 6. A Milan la péricope de la Samaritaine se lisait au second dimanche et avait même donné son nom à ce jour.

IN SCRUTINIO = Mt 19, 13 = *l*.

SECONDA FIRIA IN SCRUTINIO = Mt 20, 20. Cet évangile se lit d'après *l in tercio scrudenio*.

Suit une série de lectures pour l'avant-dernière semaine du Carême ; exactement comme dans *l*. Notre manuscrit répète à chaque article *in madodinis*. Dans le *rehdigeranus* l'addition *ad matodinas* se trouve seulement au lundi, ce qui avait induit D. Morin à croire qu'il n'était question que d'un seul office *ad matodinas*. Mais le *forojuliensis* montre à l'évidence qu'il fallait sous-entendre ces mots à tous les jours de la semaine.

LEGENDA MADODINOS ANTE SEMOBOLO = L 6, 39.

LEGENDA IN MADODINIS ANTE SEMBOLO = Mt 20, 1. Dans *l* le mardi.

LEGENDA MADODINOS ANTE SEMBOLO IIII. = L 20, 20. Faut-il entendre *IIII feria* ? Dans *l* on lit cet évangile le samedi.

LEGENDA IN MADODINOS QUINTA FIRIA = Mt 22, 1.

[LEGEND]A MA[DODINOS ANTE SE]MBO[LO] = L 7, 36. Dans *l* évangile du vendredi.

[LEGE]NDA [IN SE]MBOLO = Mt 21, 1 = *l*. C'est la première messe du Dimanche, comme je dirai plus loin.

Digitized by Google

Nous voici à la semaine la plus sacrée du cycle liturgique, à cette semaine où toutes les églises se sont montrées opiniâtrement tenaces à conserver les formules traditionnelles. Par bonheur, les notes se rapportant à cette semaine sont les plus anciennes de tout le manuscrit, elles sont écrites en onciale et paraissent à peu près contemporaines du codex. Laurent della Torre les attribuait à la fin du Ve siècle. Pour être prudents, disons qu'elles pourraient être de la fin du VIe ou du commencement du VIIe siècle. La Semaine Sainte est appelée *authentica* comme à Milan, encore que ce terme liturgique paraisse avoir été employé en d'autres églises d'Italie [1]. L'évangile est appelé *parabula*. Sans doute, au Moyen-Age *parabola* est usité dans le sens du mot français *parole* qui en dérive du reste, mais je ne puis me rallier à l'hypothèse de D. Morin qui soupçonne une relation entre les *parabolae* de notre manuscrit et les sections des Évangiles connues sous le nom de ῥήματα qui se rencontrent dans les manuscrits syriaques. L'origine du mot me paraît plus simple. Comme les paraboles de Notre-Seigneur revenaient fréquemment dans les péricopes liturgiques empruntées à l'Évangile et devaient naturellement frapper l'imagination populaire, on aura étendu à toutes les lectures de l'Évangile un nom qui n'appartenait qu'à une partie. Quant au mot *filia* que le bon oratorien Della Torre avouait ne pas comprendre, inutile de dire que c'est une corruption de *feria*. Toutes les péricopes sont empruntées aux deux évangiles de Mathieu et de Jean et le récit de la Passion est tiré du seul Mathieu. Ces deux caractères se retrouvent dans *l* et ont quelque chance de remonter à une haute antiquité ; qui sait si cet usage ne plonge pas, par ses dernières racines, dans une époque où les deux évangiles d'apôtres jouissaient d'une plus grande considération et n'étaient pas, réunis avec ceux de Marc et de Luc dans un « tetramorphe » où l'on puisait indifféremment les textes servant aux lectures liturgiques. L'ordre des péricopes est sensiblement le même dans le *forojuliensis* et dans le *rehdigeranus*. Seulement ce dernier assigne au matin du Jeudi-Saint celle qui est indiquée ici pour le mercredi, et il assigne au vendredi celle du jeudi. Le manuscrit C 39 Inf. de l'Ambrosienne est d'accord pour ces deux points avec *l*. La différence n'est pas grande : l'office indiqué pour le matin dans les deux manuscrits cités a lieu d'après le *forojuliensis* la veille, sans doute le soir. Je n'aurai pas la prétention de discuter qui a le mieux

1. *Rev. Bénéd.*, XIX (1902), p. 10, n. 3. Cette note est à corriger par *Rev. Bén.*, XXVI (1909), p. 409-432 où le *Praedestinatus* est attribué au moine romain Arnobe.

Digitized by Google

gardé la disposition primitive, mais je ne puis m'empêcher de constater que l'ordonnance du *forojuliensis* est simple et austère : il n'y a qu'une réunion liturgique par jour [1]. Le récit de la passion est divisé en deux lectures : la première commence avec l'arrivée devant Pilate, négligeant l'agonie de Gethsemani et le jugement du sanhédrin, la seconde comprend la partie la plus lugubre, la condamnation et la mort. Pour cette seconde lecture il n'y a pas de jour désigné, mais le nom est remplacé par un rite qui se célébrait : *ad pannos aeclesiae lauando*. Sans doute il faut lire *leuando* et le jour ainsi désigné ne peut être que le Vendredi-Saint; mais la note reste obscure, on ne saurait dire s'il s'agit du dépouillement de l'église de tous ses ornements, ou du dépouillement complet de l'autel, ou de quelque rite particulier qui s'accomplissait pendant l'office. De Rubeis rapporte, d'après un missel du XIVe siècle, que, dans la province d'Aquilée, le Vendredi-Saint, pendant le chant de la Passion, des ministres enlevaient le linge qui recouvrait l'autel et le replaçaient à la fin de l'évangile [2]. Il est vrai qu'au XIVe siècle, on lisait l'évangile de S. Jean, non celui de S. Mathieu ; mais la cérémonie dont il est question pouvait être très ancienne. Quoi qu'il en soit voici les notes de notre manuscrit mises en regard de celles du *rehdigeranus* pour faciliter la comparaison.

foroj.	*rehd.*
PARABULA PRIMA DE AUTENTICA = J 12, 37.	*in simbolo super oliuo* = J 12, 12.
PARABULA SECUNDA DE AUTENTICA = J 11, 47.	*secunda ferria* = J 11, 47.
DE AUTENCA III FILIA = Mt 26, 1.	*tercia ferria* = Mt 26, 2.
PARABULA QUARTA FILIA DE AUTENTICA = J 13, 1.	*quarta ferria* = J 12, 27.
DE AUTENTICA V FILIA = Mt 27, 1.	*ad matodinas in cena dni* = J 13, 4.
	in cena dni = Mt 26, 17.
AD PANNUS AECLESIAE LAUANDO = Mt 27, 24.	*sexta ferria* = Mt 27, 1.
	in nocte magna = Mt 28, 1.

MENSE APRILE.

Les notes se rapportant à la semaine de Pâques sont d'une main un peu postérieure à la plupart des annotations liturgiques.

1. Il y avait cependant deux messes au dimanche des Rameaux, mais la première terminait la préparation des catéchumènes par la « Tradition du symbole », la seconde commençait l'« authentica ».

2. *De veteribus liturgiis aliisque ritibus*, p. 323.

Digitized by Google

LECTIO DE SECONDA FERIA IN ALBAS = J 20, 1 = *l*.
LECTIO IN TERCA FERIA IN ALBAS = L 24, 13 = *l*.
LECTIO IN QUINTA FERIA IN ALBAS = L 24, 1. Dans *l* cet évangile est assigné à la *quarta feria* et il est remarquable que l'annotateur du ms de Cividale avait lui aussi écrit d'abord QUARTA FERIA.
LECTIO IN SEXTA FERIA IN ALBAS = L 24, 36 = *l*.
+ SABBATO POST PASCA IN ALBAS = Mc 16, 9 = *l*.
LECTIO DE ALBAS IN DOMENECA = J 20, 19 = *l*.
Les notes suivantes sont plus anciennes ; la différence se constate non seulement dans l'écriture, mais encore dans le style et l'orthographe.
I DOM POS OCTAUAS = J 2, 12 = *l*.
+ SECONDA DOM POS OCTAUAS DNI = J 9, 39 = *l*.
IN INUENTIONE SCE CRUCIS = Mt 16, 24 = *l*. Si je place la fête de l'Invention de la Croix ici, c'est par analogie avec le *rehdigeranus*.
LEGENDA MEDIO PENTECOSTEN = J 7, 14 = *l*.

MENSE MAIO.

LECTIO [IN AS]CEN[SA DNI] = L 24, 44 = *l*.
Des trois réunions liturgiques *in triduanas* on ne voit pas trace dans le *rehdigeranus*, mais le ms milanais déjà cité connaît ces trois jours sous le nom de *in laetanias* et leur assigne exactement les mêmes péricopes.
IN TRIDUANAS PRIMA = Mt 14, 15.
LEGENDA TRIDUANAS SECONDA = J 6, 4.
[LEGEND]A IN TR[IDUANAS TERTIA] = Mt 15, 32.
V DOM POS PASCA = J 15, 26 = *l*.
PENT = J 14, 15. Cette note d'une écriture très postérieure correspond néanmoins au *rehdigeranus* et au ms de l'Ambrosienne.
PRIMA DOM POS PENTECOSTEN = J 17, 1 = *l*.
SECONDA DOM POS PENTECOSTEN = J 11, 1.

MENSE IUNIO.

MNS IUNIO DOM I = J 9, 1 = *l*.
MN]S IUNIO [DO]M II = Mt 15, 21 = *l*.
MENS IUNIO DOM III = L 4, 42
MENSE IUNIO DOM IIII = L 1, 5 = *l*.
A partir d'ici le *capitulare* du *rehdigeranus* fait défaut et notre *forojuliensis* est le seul témoin qui permette de reconstituer la seconde moitié de l'année liturgique dans la province d'Aquilée.
IN UIGILIIS SCI IOHANNI BAPTISTE = Mt 11, 2. Même évangile dans le ms de Milan.
IN NATIUITATE SCI IOHANNI = L 1, 57.
[IN NAT]IUITATE [SCI IOH]ANNI [BAPTIS]TE = L 1, 8. Je ne saurais dire si ces deux notes sont de la même époque. Le ms milanais indique pour cette fête toute la péricope L 1, 5-80, le ms *q* de Munich L 1, 5-66.
MNS IUNIO DOM V = Mt 13, 24.
Les notes du *forojuliensis* nous permettent de corriger une confusion com-

Digitized by Google

mise par le copiste du *rehdigeranus* qui écrit : « tercia dom. Luc Similem est regnum celorum hominis patris familias qui siminauit bonum semen ». Or, cet *incipit* n'est pas tiré de S. Luc, mais de S. Mathieu 13, 24. Par quelque accident l'*incipit* du cinquième dimanche est venu se joindre à la rubrique du troisième.

MENSE IULIO.

MENSE IULIO DOM I = L 8, 40.
[M]NS IULIO [DO]M II = Mt 7, 1.
MENS IULIO III DOM = L 7, 1.
MNS IULIO DOM IIII = J 8, 1.
MENS IULIO DOM V = 16, 1.

MENSE AUGUSTO.

MACCABEORUM = Mt 25, 1. Cette note paraît être d'une main un peu plus récente. La même fête se retrouve dans *q*, mais avec un autre évangile.
MENS AUGUSTO DOM I = L 12, 31.
MNS AUGUSTO DOM II = L 16, 19.
MENSE AUGOSTO DOM IIII = L 8, 5.
MENSE AUGUSTO DOM V = L 17, 1.

MENSE SEPTEMBRIUM.

MENS SEPTEMBR// DOM I = 18, 1.
MNS SEPTEMBRIUM DOM II = L 14, 25.
MENSE SEPTEMBRIUM DOM III = L 10, 23.
MENSE SEPTEMBRM DOM IIII = L 13, 6.

MENSE OCTOBRIUM.

MNS OCTOBRM DOM II = L 5, 17.

Après les *capitula* de S. Marc sur un feuillet resté blanc on a ajouté dans la même écriture cursive employée pour les notes quelques indications liturgiques conçues exactement comme le *capitulare euangelii* du *rehdigeranus*, je veux dire la table, divisée par mois, des réunions liturgiques avec les premiers mots de la lecture assignée à chaque réunion, il manque seulement le chiffre du chapitre. Cette table ne concorde pas avec les indications écrites en marge. Mais on aura déjà remarqué qu'ailleurs encore il y a des contradictions et des traces de changement. La liste commence *ex abrupto* avec le quatrième dimanche sans indication du mois, puis vient le mois de novembre sans indication de fête, enfin on a le second dimanche. Mais on peut suppléer facilement à ces lacunes : et reconstituer comme suite : quatrième dimanche d'oc-

Digitized by Google

tobre, premier dimanche de novembre, deuxième dimanche de novembre. Je compare en colonnes parallèles les annotations liturgiques écrites en marge et ce débris de liste.

IIII dom secondm marcum uenet dns ihs cum discepolis suis in regionem gerasinorum (Mc 5, 1).	+ msn octobriom dno (corr. *dne*, lisez dom) IIII = Mt 12, 22.

MENSE NOUEMBRIUM.

mense nouembrion secondum marcum proficiscentem dno ihs cum discipolis suis (Mc. 10, 46).	(le premier dimanche manque)
II dom secondom lc interrogauet dnm ihm unos ex fariseis legis doctor temtans eum (L 10, 25).	+ mense nouembrim dom II = Mt 22, 34.

MENSE NOUEMBRIO DOM QUARTA = Mt 15, 1.

Enfin il y a quelques notes auxquelles on ne peut assigner une date ou qui sont d'une lecture incertaine.

IN ORDINATIONE EPI = Mt 16, 13.
IN NATALICIA PONTIFICIS = L 4, 14
+ ITEM IN DEDICACIONE = Mt 17, 1. Même évangile dans le manuscrit milanais.
A gauche de Mt 22, 41 il y a une note mutilée où j'ai cru lire PCHA.
Je n'ai pu déchiffrer celle qui se trouve à Mt. 25, 31.
L'évangile Mt 26, 17 qu'on lit partout au Jeudi-Saint est accompagné d'une note très mutilée mais qui n'est pas en onciale, ce qui fait croire que cette péricope n'était pas destinée à l'*authentica*.
A côté de L 7, 17 on voit encore ANTE NATALE.
L 7, 19 III DOM, de quel mois ?
J 1, 35 DOMENICA TERCIA. Dans *l* cette péricope se lisait au cinquième dimanche de Janvier.
J 2, 1 une note mutilée. Dans *l* il y a *dom. post theophania*, dans *q tercia lectio in die sancto epefania*.
J 3, 1 une note mutilée : IN SEQUENTI (?) D[OM...]
J 4, 1 : II DOM.
J 6, 1 : II DOM.

J'ignore pour quelle église fut écrit ce vieux livre des Évangiles, que possède à présent Cividale. Les notes liturgiques ne suffisent pas à résoudre la question. Mais au moins elles permettent d'affirmer que cette église se trouvait dans la province d'Aquilée. Le manuscrit de Breslau contient une note qui atteste sa provenance d'Aquilée, le manuscrit de Cividale a appartenu pendant plusieurs

Digitized by Google

siècles à l'église d'Aquilée. Si le texte biblique des deux manuscrits est très différent, leurs notes liturgiques sont souvent identiques et présentent des ressemblances qui ne se retrouvent pas ailleurs. On peut donc dire qu'ils se confirment, se corrigent et se complètent l'un l'autre. Écrits pour deux églises différentes, d'après des modèles différents, ils viennent de la même province, ils sont les deux seuls témoins de l'année liturgique dans cette vénérable église aquiléienne avant les envahissements de l'influence romaine. Mais les annotations du *forojuliensis* ont sur celles du *rehdigeranus* le double avantage de nous présenter le cycle complet de l'année liturgique et d'être en grande partie, me semble-t-il, plus anciennes.

D. D. DE BRUYNE

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

BARNABAS AND THE WESTERN TEXT OF ACTS.

THE first of all the interpolations, which are characteristic of the "Western" text of Acts, is noticeable on account of the variety of readings. The neutral and common reading — ἄχρι ἧς ἡμέρας ἐντειλάμενος τοῖς ἀποστόλοις διὰ Πνεύματος ἁγίου οὓς ἐξελέξατο ἀνελήμφθη — becomes in codex Bezae: ἄχρι ἧς ἡμέρας ἀνελήμφθη ἐντειλάμενος τοῖς ἀποστόλοις διὰ Πνεύματος ἁγίου οὓς ἐξελέξατο καὶ ἐκέλευσε κηρύσσειν τὸ εὐαγγέλιον. The last five words are an addition which is found also in the margin of the Harcleian Syriac. The rendering of *d* is *et praecepit praedicare evangelium*, as in Augustine once, who has elsewhere *mandans iussit pr. ev.* and *mandans eis pr. ev.* Vigilius also has once *quibus constituit pr. ev.* But Aug. once, Vig. once, the sahidic, the *gigas*, the Luxueil Sacr. and the *liber Comicus* of Toledo omit *et praecepit.* Blass considered this to be the original "Western" reading, in Vigilius and Augustine's form (*in die qua apostolos elegit per spiritum sanctum praedicare evangelium*). He thought that D exhibits conflation of Western and Neutral. There are some reasons on the other hand for thinking the Latin reading to be a conflation, and D to be the earlier.

Compare the following words of the Epistle of Barnabas, c. V:

8. Πέρας γέ τοι διδάσκων τὸν Ἰσραὴλ καὶ τηλικαῦτα τέρατα καὶ σημεῖα ποιῶν, ἐκήρυσσεν καὶ ὑπερηγάπησεν αὐτόν. 9. ὅτε δὲ τοὺς ἰδίους ἀποστόλους τοὺς μέλλοντας κηρύσσειν τὸ εὐαγγέλιον αὐτοῦ ἐξελέξατο, ὄντας ὑπὲρ πᾶσαν ἁμαρτίαν ἀνομωτέρους, ἵνα δείξῃ, ὅτι οὐκ ἦλθεν καλέσαι δικαίους ἀλλὰ ἁμαρτωλούς, τότε ἐφανέρωσεν ἑαυτὸν εἶναι υἱὸν θεοῦ.

Funk reads οὐχ ὅτι ἐκήρυσσον καὶ ὑπερηγάπησαν αὐτόν. I give the reading of the Sinaiticus, except that it has ὑπερηγάπησαν. The beginning of § 9 seems to be a quotation from the Western text of Acts I, 2. The ὅτε corresponds to *in die qua* (ἄχρι ἧς ἡμέρας): τοὺς ἰδίους ἀποστόλους... ἐξελέξατο represents τοῖς ἀποστόλοις οὓς ἐξελέξατο, or the Augustinian form *apostolos elegit:* and τοὺς μέλλοντας κηρύσσειν τὸ εὐαγγέλιον reproduces [καὶ ἐκέλευσε] κηρύσσειν τὸ

Digitized by Google

εὐαγγέλιον. On the whole Barnabas appears to support the reading of S. Augustine against D. Did he, like Blass, suppose the passage to refer to the original calling of the Apostles, Luke IX, 1 ? It is not necessary to assume this. His meaning seems to be roughly as follows, starting from § 5 :

> " How did our Lord endure to suffer from the hands of men, He who was their Creator ? I will explain (μάθετε) : b. The prophets first prophesied of Him by His grace ; and He endured what He did, in order to destroy death (2 Tim. I, 10), and show forth the resurrection, because it was necessary for Him for this purpose to be manifested in the flesh (1 Tim. III, 16) in order to fulfil the promises made by the prophets to the Fathers, and in order that, by preparing for himself a new people (cp. Tit. II, 14), He might show while upon earth that He will Himself be judge, after causing the resurrection. 8. And eventually, teaching Israel and doing such great wonders and signs, He preached and showed His great love (during His ministry in Palestine) to him (Israel). 9. But (after His death and resurrection) when He chose His own apostles (whom He had selected before, i. e. made His own) who were now to preach the Gospel, though they were lawless beyond all sin (for they had just forsaken Him in His Passion), that He might show that He " came not to call the just but sinners " (Matt. IX, 13), — then He revealed Himself to be the Son of God (cp. 1 Jo. III, 8).

The reference seems clearly to be to the fact that Christ chose His own Apostles to preach the Gospel, although they had just proved faithless. Consequently it was natural to think of Acts. I, 2.

If it be admitted that Barnabas is really quoting an interpolation in the Western text of Acts, we reach two very important conclusions :

1. The Epistle of Barnabas will not date from the first century, but from the first half of the second ; — and so a long controversy is decided.

2. The Western text of Acts must be much older than Tatian. I showed in this Review (July, 1912), that the Western harmonisations in the Gospels are older even than Marcion, and that there are in the Western text of Acts harmonisations of a precisely similar character. If we now date Barnabas c. 130-40, the Western

Digitized by Google

text will date c. 100-130, just the date which on other grounds I have long held to be the true one.

The quotations from the Pastoral Epistles in this passage of Barnabas deserve notice. With 6. ἵνα καταργήσῃ τὸν θάνατον καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν δείξῃ, we might compare 1 Cor. XV 26, ἔσχατος ἐχθρὸς καταργεῖται ὁ θάνατος, and Hebr. II 14, ἵνα διὰ τοῦ θανάτου καταργήσῃ τὸν τὸ κράτος ἔχοντα τοῦ θανάτου, but the likeness is greater in 2 Tim. I 10, φανερωθεῖσαν δὲ νῦν διὰ τῆς ἐπιφανείας τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰ. Χ., καταργήσαντος μὲν τὸν θάνατον, φωτίσαντος δὲ ζωὴν καὶ ἀφθαρσίαν διὰ τοῦ εὐαγγελίου, εἰς ὃ ἐτέθην ἐγὼ κήρυξ καὶ ἀπόστολος καὶ διδάσκαλος, where all the ideas of the passage are combined. Again, τὸν λαὸν τὸν καινὸν ἑτοιμάζων, seems to be a reminiscence of Tit. II 13-14, τὴν μακαρίαν ἐλπίδα καὶ ἐπιφάνειαν τῆς δόξης τοῦ μεγάλου Θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμων Ι. Χ., ὃς ἔδωκεν ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν ἵνα λυτρώσηται ἡμᾶς ἀπὸ πάσης ἀνομίας, καὶ καθαρίσῃ ἑαυτῷ λάον περιούσιον. Compare ἀνομίας with ἀνομωτέρους below. Again, He, to whom God said: "Let us make man in Our Image", had to be manifest in the flesh, ἐν σαρκὶ ἔδει αὐτὸν φανερωθῆναι: — This seems to refer to 1 Tim. III, 16: Θεὸς ἐφανερώθη ἐν σαρκί... ἐκηρύχθη ἐν ἔθνεσιν. Now ὁ is the Western reading, ὃς the neutral; but it looks remarkably as if the κοινή reading Θεός had the early support of Barnabas. There are some other echoes of the Pastoral epistles in Barnabas.

D. J. CHAPMAN

THE METRICAL CLAUSULAE OF PAPIAS.

THE metrical *cursus* observed by the Latin Fathers is found in the earliest of them, Tertullian, and up to the end of the seventh century, if not later. The regular endings are five in number:

Digitized by Google

A. 1.	— ∪ | — — ∪̲	*multa dicuntur*
2.	— ∪ | ∪ ∪ — ∪̲	*esse uideatur.*
3.	— ∪ | — ∪ ∪ —	*nil timor populi.*
B. 4.	— ∪ — | — ∪ ∪̲	*gloriam contigit.*
C. 5.	(— ∪ ∪̲) | — ∪ — ∪̲	*(studiis) affluenti.*

of these (1) is far the commonest ; (5) is next in frequency, being the famous "Asiatic" ditrochaeus or dichoraeus ; (4) is also very common, and is especially dear to S. Leo. But (2) and (3) occur less often, they are merely variations of (1), a long syllable being in either case resolved into two shorts.

What is the origin of these exclusive rhythms ? They are frequent in Cicero, but he uses others. Are they Greek ? But they are not in the great orators, nor in the later sophists. Are they Asiatic ? This seems more likely on the face of it, since one of them is said to be distinctive of that florid school of rhetoric. I have examined Aristides ; he exhibits them frequently, but not in the way the Latins use them, for he is an Atticizer and an eclectic. The Attic orators used most varied endings ; whereas of the Asiatic sophists Cicero says : " in eis erat admirabilis orati*onis cursus* (*dispondaeus*), ornata sen*tentiarum* (5) conc*innitas non erat* (4)". (I have marked the three *clausulae* in Cicero's phrase). Now Norden remarks that the inscription of Antiochus at Commagene is the only example we have of the fulsome and bombastic rhetoric of the florid section of the Asiatics. Norden has tabulated its endings as follows :

A. 1.	— ∪ | — — ∪̲	30 times.
2.	— ∪ | ∪ ∪ — ∪̲	19 »
B. 4.	— ∪ — | — ∪ ∪̲	15 »
	— ∪ ∪ ∪ | — ∪ ∪̲	3 »
C. 5.	— ∪ — ∪	often.

Here we find four of our five endings, and another, which is merely (4) with one of the long syllables resolved. It is difficult

1. I take these five endings for granted, as I cannot argue the matter here. I do not altogether hold with Jordan or Vacandard, or Zielinski, etc. Norden, in his admirable *Die Antike Kunstprosa*, seems to me to be the most successful analyst. Mr H. A. Wilson in J. T. S., April 1904 and April 1905, considered only the final word in the Leonine collect. I am positive that the ancients did not take the divisions of words into account at all.

Digitized by Google

not to conclude that the Latin cursus is Asiatic in origin [1].

I have only found one of the early Greek Fathers who certainly observes the Asiatic custom as the Latins did. It is Papias, of whom we possess but the tiniest excerpts. He wrote probably about 130-40, or somewhat earlier, and he was bishop of Hierapolis on the Lycus, close to the Phrygian Laodicea and a few miles from Colossae. I first give a piece of Cyprian, chosen at random, as an example of Latin usage :

Has martyrum caeles*tes coronas* (5), has confessorum glorias *spiritales* (5), has *stantium fratrum* (1) maximas eximi*asque virtutes* (1) maestitia *una contristat* (1), quod avulsam nostrorum *viscerum partem* (1) vio*lentus inimicus* (2) popu*lationis suae* (4) *strage deiecit* (1). Quid *hoc loco faciam* (3), dilec*tissimi fratres* (1), *fluctuans vario* (3) *mentis aestu* (5), quid aut *quomodo dicam* (1)? Lacrimis magis quam verbis opus est ad exprimen*dum dolorem* (5), quo *corporis nostri* (1) *plaga deflenda est* (1 or 4). (*De lapsis*, 4).

In less ornate passages only at the full stops and principal divisions are the metrical closes found [2]. Now let us try Papias :

---

1. In Pseudo-Dio Chrysostom (Favorinus), there is less avoidance of the Demosthenic choriambi, (— ⏑ ⏑ —). Here is a table borrowed from Norden :

A. 1.	— ⏑ | — — ⏓	75	times.
	⏑ ⏑ | — — ⏑	7	»
2.	— ⏑ | ⏑ ⏑ — ⏓	13	»
3.	— ⏑ | — ⏑ ⏑ ⏓	3	»
C. 4.	— ⏑ — | — ⏑ ⏓	26	»
	— ⏑ — | ⏑ ⏑ ⏑ ⏓	7	»
D. 5.	— ⏑ — ⏑	30	»
Choriambic :	— ⏑ ⏑ — | — ⏑ ⏓	5	»
	— ⏑ ⏑ — | ⏑ ⏑ ⏑ ⏓	2	»
	— ⏑ — | — ⏑ ⏑ ⏓	7	»
	— ⏑ ⏑ — | — ⏓	16	»

Again (1), (2), (4), (5) are the most frequent. One would have expected *a priori* that two short syllables would be more often substituted for a long one in Greek than in Latin, for the latter language abounds in long syllables, and Greek has comparatively few. For this reason choriambi are unavoidable in Greek. We get a rule to direct our hunting for these Asiatic endings : they may be considered intentional if the author has a large number of (1), (4), and (5), and if his other endings are variations on these, either by substitution of two longs for a short, or of a choriambus for a cretic. But the regular endings (1), (4), (5), must be the rule, the others only an occasional exception. It is important to remember this last point, otherwise we can force the endings of any author into this rather loose system. But it must frequently be uncertain whether an author who seems to be sometimes regular, sometimes irregular, is observing a system which he sometimes lays aside, or has only fallen into the regular closes by pure accident.

2. The clausulae of S. Cyprian have been investigated by Dr E. W. Watson in *Studia Biblica*, IV (1896), by Bayard, *Le Latin de S. Cyprien*, 1902, and by E. De Jonge, *Les clausules métriques dans S. Cyprien*, 1905.

Digitized by Google

Οὐκ ὀκνήσω δέ σοι (4) καὶ ὅσα ποτὲ παρὰ τῶν πρεσβυτέρων καλῶς ἔμαθον (3) καὶ καλῶς ἐμνημόνευσα (5) συγκατατάξαι ταῖς ἑρμηνείαις *(dispondaeus)*, διαβεβαιούμενος (=4) ὑπερ αὐτῶν ἀλήθειαν (1). οὐ γὰρ τοῖς τὰ πολλὰ λέγουσιν ἔχαιρον ὥσπερ οἱ πολλοί (1), ἀλλὰ τοῖς τἀληθῆ διδάσκουσιν (1), οὐδὲ τοῖς τὰς ἀλλοτρίας ἐντολὰς (4), μνημονεύουσιν (1), ἀλλὰ τοῖς τὰς παρὰ τοῦ κυρίου (6) τῇ πίστει δεδομένας καὶ ἀπ' αὐτῆς παραγινομένας τῆς ἀληθείας (1). εἰ δέ που καὶ παρηκολουθηκώς τις τοῖς πρεσβυτέροις ἔλθοι (8), τοὺς τῶν πρεσβυτέρων ἀνέκρινον λόγους (6), τί Ἀνδρέας ἢ τί Πέτρος εἶπεν (5), ἢ τί Θίλιππος ἢ τί Θωμᾶς (5), ἢ Ἰάκωβος (5), ἢ τι Ἰωάννης ἢ Ματθαῖος, ἢ τις ἕτερος τῶν τοῦ κυρίου μαθητῶν (5), ἅ τε Ἀριστίων καὶ ὁ πρεσβύτερος Ἰωάννης (=1) τοῦ κυρίου μαθηταί, λέγουσιν (5). οὐ γὰρ τὰ ἐκ τῶν βιβλίων τοσοῦτόν με ὠφελεῖν ὑπελάμβανον (7), ὅσον τὰ παρὰ ζώσης φώνης καὶ μενούσης (5). ap. Euseb. *H.-E.* III 39, 3-4).

We may count διαβεβαιούμενος as (4) with the long first syllable resolved ; similarly πρεσβύτερος Ἰωάννης may be (1) with the two shorts for a long. Thus we find (5) seven times, (1) six times, (4) three times. But there is a spondaic ending ἑρμηνείαις, and four choriambic closes : twice — υ υ — | — υ — (6), once — υ υ — υ — (7), and once — υ υ — — — (8). Probably not quite all the cadences I have noted were intentional, but certainly nearly all. The passage is evidently from the very beginning of the prologue, and Papias lavished much care upon it. He cannot have written all his work in this style, any more than St. Cyprian or St. Ambrose did. We take next the passages about St. Matthew and St. Mark :

Ματθαῖος μὲν οὖν Ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο (4 ?), ἡρμήνευσε δ' αὐτὰ (5), ὡς ἦν δυνατὸς ἕκαστος (5 ?).

Καὶ τοῦθ' ὁ πρεσβύτερος ἔλεγεν : Μάρκος μὲν ἑρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος (= 5), ὅσα ἐμνημόνευσεν (5), ἀκριβῶς ἔγραψεν (5), οὐ μέντοι τάξει τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα (*dispondaeus*). οὔτε γὰρ ἤκουσε τοῦ κυρίου (4), οὔτε παρηκολούθησεν αὐτῷ (5), ὕστερον δὲ, ὡς ἔφην, Πέτρῳ (1), ὃς πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας (3), ἀλλ' οὐκ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λογίων (3), ὥστε οὐδὲν ἥμαρτεν (1) Μάκρος ἑνία γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν (5). ἑνὸς γὰρ ἐποιήσατο πρόνοιαν (2), τοῦ μηδὲν ὧν ἤκουσεν παραλιπεῖν ἢ ψεύσασθαί τι ἐν αὐτοῖς (*irregular*)". *ibid.* III 39, 15).

This was a less important passage, and is therefore less careful. The Asiatic love for the ditrochaeus again very marked. Probably

Digitized by Google

we should read οὐδὲν ἥμαρτε Μάρκος (5). Next, the fragment from Andrew of Caesarea :

(Παπίας δὲ οὕτως ἐπὶ λέξεως). Ἐνίοις δὲ αὐτῶν (5), δηλαδὴ τῶν πάλαι θείων ἀγγέλων, καὶ τῆς περὶ τὴν γῆν διακοσμήσεως (6) ἔδωκεν ἄρχειν (5), καὶ καλῶς ἄρχειν (1) παρηγγύησε (5). (Καὶ ἑξῆς φησίν). Εἰς οὐδὲν δὲ συνέβη τελευτῆσαι (1) τὴν τάξιν αὐτῶν (5).

Notice that δηλαδὴ τῶν πάλαι is (4), while τῶν πάλαι θείων is (1), and πάλαι θείων ἀγγέλων is mearly an equivalent for (4). All this unintentional, except that Papias had these rhythms in his ear.

The passage about Judas, as restored by Hilgenfeld, has too doubtful a text to be important. The principal cadences are as follows : τόσουτον τὴν σάρκα *(dispond.)*, δύνασθαι διελθεῖν (5), ὄγκον αὐτοῦ (5), ἐξοιδῆσαι *(dispond.)*, καθόλου τὸ φῶς μὴ βλέπειν (4), ὀφθῆσαι δύνασθαι (5), ἔξωθεν ἐπιφανείας (5 ?), μεῖζον φαίνεσθαι *(disp.)*, τῶν ἀναγκαίων (1), τελευτήσαντος *(disp.)*, τῆς νῦν γένεσθαι (5), μέχρι τῆς σήμερον (5), τὸν τόπον παρελθεῖν (5), χερσὶν ἐπιφράξῃ (2), ἔκρυσις ἐχώρησεν (1 ?).

I have sought in vain for any other writer who observes this Latin cursus. The eclectic Clement seems to know it, for in the poetical opening of his Protrepticus we find snatches of it, for example :

2. Πῇ δὴ οὖν μύθοις κενοῖς πεπιστεύκατε (4), θέλγεσθαι μουσικῇ τὰ ζῷα ὑπολαμβάνοντες (5) ; ἀληθείας δὲ ὑμῖν τὸ πρόσωπον τὸ φαιδρὸν μόνον, ὡς ἔοικεν (5) ἐπίπλαστον εἶναι δοκεῖ (4) καὶ τοῖς ἀπιστίας ὑποπέπτωκεν ὀφθάλμοις (1).

He is particularly fond of (4) the double cretic ; but he seems to be imitating Plato and probably other writers whom I do not know. The metrical closes of the letter of Ptolomaeus to Flora are only partially of this Asiatic kind. The florid fragment at the end of the epistle to Diognetus shows no trace of this system. No New Testament authors, none of the Apostolic Fathers use it. So far as I have examined, Papias offers us an unique survival of the Asiatic cursus.

D. J. CHAPMAN

Digitized by Google

NOTES LITURGIQUES.

1. Une collecte romaine du sacramentaire gélasien citée par un écrivain provençal des environs de 494.

IL existe, dans l'appendice des œuvres de Rufin, un Commentaire sur les LXXV premiers Psaumes, publié à Lyon en 1570 par l'archevêque Antoine d'Albon d'après un manuscrit de l'Ile-Barbe qui paraît avoir été assez ancien. Ce Commentaire [1] n'est pas l'œuvre de Rufin, et la touche personnelle y fait généralement défaut, presque tout étant puisé dans saint Augustin. On y trouve pourtant çà et là des particularités intéressantes. Par exemple, à propos du titre du Ps. 15, l'auteur parle, en homme qui l'a vu de ses yeux, de l'arc de triomphe d'Orange, encore debout aujourd'hui [2]. Parmi les sources utilisées par lui, en dehors d'Augustin, Max Ihm a signalé un emprunt aux Collations de Cassien [3]. A mon tour, je ferai remarquer que les *Tractatus* authentiques de s. Jérôme ont été mis à profit, du moins dans l'explication du Ps. 14. Mais il y a une autre rencontre, très curieuse au point de vue liturgique, que Vallarsi a notée incidemment, sans que ni lui ni personne autre n'aient paru en soupçonner l'importance.

Le Pseudo-Rufin commente de la façon suivante le vers. 4 du Ps. 50 :

> *Amplius*, quam ego te deprecari ualeam, *laua me ab iniquitate mea :* UT DIMITTAS QUAE CONSCIENTIA METUIT, ET ADICIAS QUOD ORATIO NON PRAESUMIT.

On aura reconnu, dans ces dernières paroles, la finale de l'admirable collecte que nous lisons chaque année dans la messe du XIe dimanche après la Pentecôte :

> Omnipotens sempiterne Deus, qui abundantia pietatis tuae et merita supplicum excedis et uota : effunde super nos misericordiam tuam ; UT DIMITTAS QUAE CONSCIENTIA METUIT, ET ADICIAS QUOD ORATIO NON PRAESUMIT. Per Dominum etc.

Maintenant, la question se pose : d'où et comment ce texte est-il venu à la connaissance du Commentateur des Psaumes ?

Mais, d'abord, quel est ce Commentateur, en quel pays et à quelle époque a-t-il vécu ? Il n'y a plus guère de doute possible

1. Réimprimé dans Migne 21, 641-960.
2. 696 B : « Unde Arausicae in arcu triumphali Massiliense bellum sculptum habetur ob signum uictoriae Caesaris. » Voir sur ce passage une note de Max Ihm, dans *Hermes* XXXIX (1904), p. 304 sqq.
3. Même périodique, XLIII (1908), p. 478 sqq.

Digitized by Google

désormais à ce sujet : c'est bien le personnage auquel Gennade a consacré le chapitre 81 de son *De uiris inlustribus* :

> Vincentius presbyter, et ipse natione Gallus, in diuinis scripturis exercitatus, linguam habens usu loquendi et maiorum lectione politam, commentatus est in Psalmos. Cuius operis legit aliqua sancto homini Dei Cannati me audiente, promittens simul, si Dominus uitam et uires daret, se in toto Psalterio eodem studio laboraturum.

Autant qu'on peut voir [1], ce prêtre Vincent a vécu dans un monastère de Provence, peut-être à Marseille même, au déclin du Ve siècle, vers l'époque à laquelle Gennade rédigea son Catalogue, c'est-à-dire « vraisemblablement sous l'épiscopat d'Honorat ». L'homme de Dieu, Cannas, auquel Vincent avait lu, en présence de Gennade, une partie de son Commentaire inachevé sur les Psaumes, a été fort justement identifié avec le saint Cannat dont la tradition fait un évêque de Marseille, et que L. Duchesne, dans ses *Fastes episcopaux de l'ancienne Gaule* [2] place après Honorat.

Cela posé, revenons à la question : comment le prêtre Gaulois, Vincent, peu avant 494, a-t-il eu connaissance de la formule liturgique mentionnée ci-dessus ?

Cette formule est incontestablement romaine de rédaction et d'origine : elle fait partie, et du supplément au missel grégorien [3], et du sacramentaire gélasien [4], qui a fourni à ce supplément la plupart de ses éléments. Ce fameux sacramentaire gélasien, qui peut toujours, pour le fond, remonter au pape Gélase (492-496), aurait-il donc été connu en Gaule dès l'époque de sa publication ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que Gennade et l'évêque Honorat de Marseille ont correspondu l'un et l'autre avec Gélase [5] ; c'est aussi qu'Honorat, d'après sa notice insérée après coup dans le *De uiris* de Gennade [6], était homme à s'intéresser à un recueil de ce genre ; c'est enfin qu'un tel livre circulant à Marseille aux environs de 494, il n'aura pas été difficile au prêtre Vincent d'en prendre connaissance.

Je me contente ici de poser le problème. Mais de deux choses l'une : ou la collecte romaine *Omnip. sempit. deus qui abundantia*

1. Cf. à ce sujet le commentaire de Bruno Czapla, *Gennadius als Litterarhistoriker* (Kirchengesch. Studien IV. 1. Münster 1898), p. 155 sq.
2. 2e édit., I, 275.
3. Muratori, *Liturg. rom. uet.* II. 170.
4. Lib. III, 7 (ibid. I, 690 ; édit. Wilson, p. 228).
5. Cf. Duchesne, *loc. cit.*
6. Édition Richardson, p. 97.

Digitized by Google

a figuré pour la première fois au missel gélasien, et alors il faut que celui-ci ait été importé en Provence dès son apparition ; ou elle est antérieure à la composition de ce missel, et dès lors constitue une preuve que les formules liturgiques de Rome ont été connues — peut-être même pratiquées — de très bonne heure dans la Gaule méridionale. En tout état de choses, nous avons là une attestation fort ancienne d'une oraison faisant partie de ces messes dominicales que l'on a parfois prétendu, contre toute raison, avoir été rédigées à une époque relativement récente.

2. La lettre-préface du *Comes*, AD CONSTANTIUM, se rapporterait au Lectionnaire de Claudien Mamert ?

Dans plusieurs manuscrits du *Comes* — la plupart, si je ne me trompe, de provenance française [1] —, on trouve une lettre-préface commençant par *Quamquam licenter adsumatur in opere congregatio caelestium lectionum*. On y commence par constater qu'il y a deux sortes de *Comes* : les uns sont destinés à l'usage liturgique, et varient suivant la pratique de chaque église ; les autres ont pour but l'instruction et l'édification des particuliers. A la demande d'un certain Constantius, l'auteur a consenti à en composer un de la première espèce. Les péricopes y étaient adaptées aux différentes fêtes de l'année, à partir de la veille de Noël, à l'heure de None ; le texte biblique était celui de la Vulgate hiéronymienne. Au reste, le rédacteur de ce lectionnaire n'en était pas à son premier essai : dans le courant de l'année précédente, il avait déjà institué un ordre de lectures tirées des Prophètes, de l'Apôtre et des Évangiles pour toute la suite de l'année liturgique. Dans le recueil envoyé à Constantius, il a fait entrer de plus divers passages moraux de l'Écriture destinés à l'édification, spécialement durant le temps du Carême.

Cette lettre est partout intitulée, semble-t-il : PROLOGUS SANCTI HIERONYMI PRESBYTERI MISSUS AD CONSTANTIUM. Au nom de ce dernier, on trouve souvent ajouté le qualificatif EPISCOPUM, quelquefois même l'adjectif de lieu CONSTANTINOPOLITANUM.

Jérôme, comme auteur, est inacceptable, et la lettre est en ce sens évidemment apocryphe. Mais cela ne veut point dire qu'elle ait été fabriquée par un faussaire qui ait cherché à se faire passer pour s. Jérôme : au contraire, le ton général de la pièce est sobre et sincère, dénote un écrivain instruit et consciencieux. Il n'y a

1. Paris. lat. 9451 (VIIIe/IXe s.) ; Chartres 32, (ancien 24, IXe s.) ; Besançon 184, le *Comes* de Murbach décrit par dom Wilmart R. B. xxx, 25 sqq. (fin du VIIIe s.), etc.

Digitized by Google

guère lieu de douter que les mots *sancti Hieronymi presbyteri* n'aient été introduits dans le titre, comme si souvent ailleurs, par le caprice ou l'ignorance des copistes.

N'y a-t-il pas quelque autre auteur que l'on puisse proposer avec certaine apparence de raison ?

Oui, et je m'étonne que personne ne paraisse y avoir encore songé. Cet auteur, c'est Claudien Mamert, prêtre de l'église de Vienne dans la seconde moitié du Ve siècle, écrivain, philosophe et poète, mort vers 473/4. Son ami intime, Sidoine Apollinaire, dans l'épitaphe qu'il rédigea en son honneur [1], mentionne expressément qu' « il marqua les lectures que l'on devait faire à toutes les fêtes de l'année [2] » :

Hic sollemnibus annuis parauit
Quae quo tempore lecta conuenirent.

Il est très possible que la lettre *ad Constantium* ait figuré primitivement en tête du lectionnaire de Mamert. Une première raison en faveur de cette hypothèse, c'est que nous trouvons à Lyon, à cette époque, un prêtre célèbre nommé Constantius [3], étroitement uni d'amitié avec Sidoine Apollinaire, qui par conséquent a vécu dans le voisinage de Mamert, et fait partie du cercle de ses connaissances. C'est lui qui décida Sidoine à publier sa correspondance ; il a pu tout aussi bien porter Mamert à éditer son recueil de lectures liturgiques. Il est vrai qu'il n'était que simple prêtre, et que plusieurs manuscrits de notre lettre lui donnent le titre d'évêque. Mais l'erreur est déjà ancienne, puisque Isidore de Séville fait, lui aussi, indûment de Constantius un évêque [4]. Si la lettre est d'un prêtre de Vienne, et adressée au prêtre de Lyon, l'appellation *uenerabilis frater*, décernée par deux fois à celui-ci, convient parfaitement, et au rang ecclésiastique de l'un et l'autre personnage, et aux formules de politesse en usage dans leur milieu [5].

Une seconde raison, et la plus importante, c'est que le style de la lettre me paraît s'accorder très bien avec celui de Claudien

1. Édition de ses Œuvres par C. Luetjohann, dans les *Monum. Germ.* in-4°, p. 63, vers. 16 sq.

2. Traduction de Tillemont H. E. XVI, 119.

3. Voir ce que dit de ce personnage le même Tillemont, ibid. p. 267 sqq.

4. « Siquidem et Constantius episcopus Germani uitam contexuit... » *De uir. illustr.* c. 17. Migne 83, 1092 C.

5. Quant à l'autre adjectif *amantissimus*, adjoint dans le salut final à *uenerabilis* « uenerabilis mihi et amantissime frater ». comp. Claudien Mamert, édit. Engelbrecht, C. S. E. L. t. 11, p. 23. 5 « Solli Sidoni, frater amantissime » ; p. 18, 6 « doctissimi atque amantissimi », Sidoine Apollinaire n'était pas encore engagé dans la cléricature lorsque Claudien lui dédia son *De statu animae*, et n'avait pas droit au qualificatif « uenerabilis ».

Digitized by Google

Mamert. J'ai déjà noté, d'après l'édition et l'excellent index d'Aug. Engelbrecht, un certain nombre de points de contact ; mais je ne puis présentement poursuivre à fond la comparaison, et dois me borner à formuler mon impression, laissant à d'autres le soin d'en vérifier l'exactitude [1].

Ce n'est pas la première fois que le nom de Mamert s'est présenté à mon esprit, à propos du *Prologus missus ad Constantium* ; mais pendant des années j'ai cru devoir l'écarter pour les deux motifs que voici. D'abord, il semblait que l'auteur de la lettre ne pouvait être qu'un évêque, ayant le droit de régler l'ordre des lectures à suivre dans son Église : *dudum uertente iam anno per omnes dies festos ecclesiae opportune censui omnia secundum tempus esse legenda.* Puis, j'étais frappé de ce que dit le rédacteur du *Comes*, qu'il commence son recueil *a Natiuitate Christi, quod est VIII Kalendas Ianuarias, in Vigiliis ad nonam per ordinem, quem assidue in ecclesia didiceram* : il m'avait semblé qu'un tel langage dénotait plutôt un ecclésiastique vivant dans le milieu romain.

Mais, quoique non évêque lui-même, Claudien Mamert était frère de l'évêque de Vienne, saint Mamert : bien plus, comme dit Sidoine Apollinaire [2], « c'était un second évêque, qui portait avec son frère le poids de l'épiscopat, dont l'un avait l'honneur et la dignité, l'autre le travail et les fatigues [3] :

Antistes fuit ordine in secundo,
Fratrem fasce leuans episcopali :
Nam de pontificis honore summi
Ille insignia sumpsit, hic laborem.

Et quant à l'usage de commencer l'année ecclésiastique au 25 décembre, on le constate très anciennement en dehors de Rome, par exemple, dans le calendrier syriaque de Wright, de l'année 411/412 [4]. En Gaule, pareillement, la même coutume est attestée par le *Vetus missale gallicanum* [5], le Bénédictional de

1. Voici cependant quelques-uns des traits qui fournissent matière à comparaison : *quamquam* avec le conjonctif ; *licenter* ; *caelestium scripturarum* ; *arbitror*, *studiosi* lectoris ; *copiosum* est ; paruo in *corpore* adunatum ; paupertatis *necessitate* ; librorum *copia* ; *porro* editionem illam ; ex hebraeis *uoliminibus* ; in hunc *quippe* modum ; quid euangelii *adnuntiet* auctoritas ; *dudum* uertente iam anno ; aedificationis *causa* ; *ad* multorum quidem *utilitatem*. Et, d'une façon générale, on retrouve dans cette lettre la plupart des qualités et des défauts qui caractérisent la manière à la fois simple et recherchée de Claudien Mamert, jusques et y compris les anacoluthes.

2. *Loc. cit.*, vers. 18-21.

3. Tillemont, XVI, 119.

4. *Martyrol. Hieronym.* édit. de Rossi-Duchesne, p. LI sq.

5. Préface à la collecte pour le soir avant la fête de Noël : « superuenturae noctis sollemnitatem natalis Filii sui prosperam praestet, assiduam *futuri anni* custodiam reddat... » Migne 72, 347 B.

Digitized by Google

Freising[1], et plusieurs exemplaires de la recension gallicane du Martyrologe hiéronymien[2].

Malheureusement, le lectionnaire même de Claudien Mamert ne nous est point parvenu : on lui a substitué de bonne heure celui qui était venu de Rome au VIIIe siècle ; le Lectionnaire de Luxeuil est à peu près seul désormais à nous fournir une idée de ce qu'il a dû être.

3. Un opuscule de l'époque carolingienne sur la raison d'être des Quatre-Temps.

Plusieurs des institutions opposées par l'Église Romaine aux pratiques de la religion païenne finirent naturellement par perdre leur première raison d'être, une fois que cette religion elle-même ne fut plus devenue qu'un souvenir. C'est seulement de nos jours qu'on est parvenu à reconnaître dans la Litanie majeure du 25 avril une adaptation chrétienne des *Robigalia*. Il en a été de même pour les Quatre-Temps. Dès le commencement du VIe siècle, et même avant, on n'avait plus, à Rome même, aucune notion précise au sujet de leur véritable origine : c'est ce qui résulte clairement, et des sermons du pape s. Léon, et des formules du sacramentaire léonien, et de la notice consacrée au pape Calliste dans le *Liber pontificalis*. D'après la théorie en faveur à cette époque, les Quatre-Temps auraient été institués à l'imitation des jeûnes dont parle le prophète Zacharie 8, 19 ; et cette croyance a inspiré en grande partie le choix des lectures et des prières en usage actuellement dans la liturgie romaine. En réalité, il s'agit, ici encore, d'une contrefaçon chrétienne des fêtes païennes des différentes saisons[3]. On commença peut-être, tout à l'origine, par imiter les *feriae* de l'hiver ; puis, on adopta celles de l'automne et de l'été[4], en rattachant chacun de ces « trois Temps » à la récolte du froment, du vin et de l'huile. Finalement, on aura complété le nombre de quatre par l'addition du jeûne « du premier mois », lequel, autrement,

1. *Rev. Bénéd.*, XXIX (1912), p. 176.

2. De Rossi-Duchesne, *op. cit.*, p. XL et 1.

3. Cf. *Rev. Bénéd.* XIV (1897), p. 337-346. Je n'ai rien rencontré, au cours des quinze dernières années, qui soit de nature à compromettre notablement la solution proposée dans ce mémoire.

4. Pour le jeûne de l'automne, qui paraît avoir eu une importance spéciale à l'époque de s. Léon, peut-être faut-il tenir compte du passage où Tertullien (*De ieiunii*, c. 2 ; Migne 2, 1006 A) attribue aux Psychiques, c'est-à-dire aux Catholiques, l'opinion que le jeûne du dixième jour du septième mois était l'un de ceux qui avaient été institués par Dieu lui-même. C'est mon jeune ami, M. Ludwig Fischer, qui vient de rappeler ce texte à mon attention.

Digitized by Google

n'avait guère de raison d'être, puisqu'il était compris dans le jeûne du Carême, et ne correspondait à aucune sorte de récolte.

Si les Romains eux-mêmes, dès le Ve/VIe siècle, ne savaient plus rien de l'origine exacte de leurs Quatre-Temps, on imagine la difficulté que durent éprouver les liturgistes de l'époque carolingienne à faire accepter en pays franc cette institution nouvelle, étrangère, très onéreuse, et pourtant inculquée si fortement par l'autorité romaine. Il fallait apporter à l'appui de bonnes raisons, et ces raisons n'étaient pas faciles à trouver : on en peut juger par la façon dont le pauvre Amalaire se bat les flancs pour produire à ce sujet quelques-unes de ses élucubations les plus fantaisistes [1].

J'ai rencontré dernièrement dans le ms. lat. 14766 de Munich (prov. de Saint-Emmeran de Ratisbonne, IXe siècle), fol. 144v-146v, une petite pièce anonyme intitulée : *De obseruatione quattuor temporum* [2]. On dirait que l'auteur a eu pour but de rédiger quelque chose qu'on pût substituer, dans la lecture publique, aux chapitres surannés sur les « quatre temps de jeûne » dont traite Isidore de Séville dans son *De ecclesiasticis officiis* I, 37-40, ouvrage qui justement précède dans le Clm. 14766 ; on voit qu'il suit de près son modèle, en lui empruntant ce qu'il peut, mais de façon à concorder avec l'usage romain. Voici le texte de ce morceau :

DE OBSERVATIONE · IIIIor TEMPORVM

Primi igitur mensis ieiunium trium dierum · id est · IIII. VI · et sabbato · ideo celebratur · quia in libro Exodi legitur. dicente domino ad Moysen : *Mense enim uerni temporis egressus es de Aegipto* [3] Aegiptus tenebrae interpretantur · siue huius mundi errorem uult intellegi · in quo quisque quam diu uersatur in tenebris ignorantiae · uel etiam in infidelitate manet. Abnegato autem diabolo · ante baptismum et pompis eius · atque operibus illius · per confessionem uerae fidei · atque baptismum egreditur unusquisque de Aegypto · id est de tenebris ig | f. 145 | norantiae et infidelitatis percepta remissione omnium criminum praeteritorum · peruenit ad lucem ueram Christum dominum saluatorem · qui dixit : *Ego sum lux mundi · qui sequitur me non ambulat in tenebris · sed habebit lumen uitae aeternae* [4]. Ipsum

1. *De eccles. offic.* lib. 2, c. 1 et 2. Migne 105, 1073 sqq.

2. On le trouve également dans le Clm. 14540, f. 175 et dans le Clm. 18521b, fol. 25, tous les deux du IXe siècle. Mais le premier est prêté à Fribourg, je n'ai pu le voir : quant au second, provenant de Tegernsee, il a été évidemment copié sur le ms. de Saint-Emmeran.

3. Exod. 34, 18.

4. Ioh. 8, 12. Le mot *aeternae* ne figure point dans le texte authentique ; il doit y être entré par l'usage liturgique, et plus précisément par l'*Alleluia, Qui sequitur me... lumen uitae aeternae* de la vigile de s. Laurent. Cf. l'Antiphonaire grégorien de Tommasi. *Opp.* t. V, p. 201.

Digitized by Google

quoque primi mensis ieiunium · dominus aliorumque trium temporum per Zachariam prophetam praecepit dicens · *Ieiunium primi.* Mar. ebd. I. *Ieiunium IIII^ti* Iun · secunda ebd. *Ieiunium septimi.* Septemb. III · ebd. *et ieiunium decimi.* Ebd. plena ante nat. domini · *erit uobis in solemnitates praeclaras* [1]. Ipsumque ieiunium primi mensis · ut supra diximus trium dierum · ideo antiqui patres sanxerunt celebrandum · propter confines dies quadragesimalis ieiunii · ut his saltim diebus maior congregatio fieret christiani populi · et in unum congregati ex conspectu mutuo de fide sancta inuicem conferendo · maior caritas inter eos et maior oriretur laetitia · | f. 145^v | uel etiam ex sancta conlatione inuicem facta · unusquisque ad perfectiorem sanctae quadragesimae obseruationis studium prouocaretur · et purior ad sanctum Pascha diem peruenire meruisset.

Porro ieiunium quarti mensis · quia et eodem tempore a plurimis XL dies ieiunio · mox post Pentecosten celebrantur · ideo semotim hic triduo generaliter omnibus indictum est ieiunium · quia iam tunc in quibusdam locis eodem mense primitiae frugum terrae colliguntur. Et hic mensis a quibusdam mensis hordearii dicitur · eo quod hordeum iam tunc messuerunt maiores nostri · et panes primitiarum domino offerre consueuerunt. Unde et in Deuteronomio dicitur: *Obserua mensem nouarum frugum* [2] · *et celebrabis dies festos domino deo tuo* [3]. Quo tempore dominum supplici prece orandum est · ut nobis fructum terrae usque ad | f. 146 | maturitatem perducat · et nobis cum gratiarum actione ad colligendum tribuat.

Deinde uero ieiunium septimi mensis · a domino per Moysen primo institutum legimus · solemnitatem tabernaculorum a decima die mensis septimi · VII^em diebus celebrare debere · et ieiunio animas suas domino consecrare. Unde et Hesdrae liber meminit ita dicens : *Postquam redierunt filii Israhel de captiuitate Babyloniae in Herusalem · fecerunt sibi tabernaculorum laetitiam magnam. Dehinc conuenerunt in ieiunio · et in saccis · et humus super eos · et steterunt confitentes peccata sua* [4].

Ieiunium uero decimi mensis · sicut a Zacharia propheta mandatum est · antiqui patres nostri propter imminentem tempus natiuitatis domini nostri Iesu Christi celebrare ieiunio cum lacrimis in confessione et oratione sancta sanxerunt | f. 146^v | mundare se unumquemque a sordibus cordis et corporis sui · ut ad diem natiuitatis domini mundus unusquisque uenire mereatur. Hac ergo auctoritate diuina · ecclesia quattuor temporibus anni ieiunium celebrare morem obtinuit · et uniuersale ieiunium sta-

1. Zach. 8, 19. Mais le texte a été altéré, de façon à pouvoir s'appliquer aux Quatre-Temps romains.

2. Deut. 16, 1.

3. Cf. ibid. vers. 10.

4. 2 Esdr. 8, 17 — 9, 3 résumé d'après Isidore *De eccl. offic.* I, 39, 2.

Digitized by Google

Mamert. J'ai déjà noté, d'après l'édition et l'excellent index d'Aug. Engelbrecht, un certain nombre de points de contact ; mais je ne puis présentement poursuivre à fond la comparaison, et dois me borner à formuler mon impression, laissant à d'autres le soin d'en vérifier l'exactitude [1].

Ce n'est pas la première fois que le nom de Mamert s'est présenté à mon esprit, à propos du *Prologus missus ad Constantium* ; mais pendant des années j'ai cru devoir l'écarter pour les deux motifs que voici. D'abord, il semblait que l'auteur de la lettre ne pouvait être qu'un évêque, ayant le droit de régler l'ordre des lectures à suivre dans son Église : *dudum uertente iam anno per omnes dies festos ecclesiae opportune censui omnia secundum tempus esse legenda.* Puis, j'étais frappé de ce que dit le rédacteur du *Comes*, qu'il commence son recueil *a Natiuitate Christi, quod est VIII Kalendas Ianuarias, in Vigiliis ad nonam per ordinem, quem assidue in ecclesia didiceram* : il m'avait semblé qu'un tel langage dénotait plutôt un ecclésiastique vivant dans le milieu romain.

Mais, quoique non évêque lui-même, Claudien Mamert était frère de l'évêque de Vienne, saint Mamert : bien plus, comme dit Sidoine Apollinaire [2], « c'était un second évêque, qui portait avec son frère le poids de l'épiscopat, dont l'un avait l'honneur et la dignité, l'autre le travail et les fatigues [3] :

Antistes fuit ordine in secundo,
Fratrem fasce leuans episcopali :
Nam de pontificis honore summi
Ille insignia sumpsit, hic laborem.

Et quant à l'usage de commencer l'année ecclésiastique au 25 décembre, on le constate très anciennement en dehors de Rome, par exemple, dans le calendrier syriaque de Wright, de l'année 411/412 [4]. En Gaule, pareillement, la même coutume est attestée par le *Vetus missale gallicanum* [5], le Bénédictional de

1. Voici cependant quelques-uns des traits qui fournissent matière à comparaison : *quamquam* avec le conjonctif ; *licenter* ; *caelestium scripturarum* ; *arbitror*, *studiosi* lectoris ; *copiosum* est ; paruo in *corpore* adunatum ; paupertatis *necessitate* : librorum *copia* ; *porro* editionem illam ; ex hebraeis *uoliminibus* ; in hunc *quippe* modum ; quid euangelii *adnuntiet* auctoritas ; *dudum* uertente iam anno ; aedificationis *causa* ; *ad* multorum quidem *utilitatem*. Et, d'une façon générale, on retrouve dans cette lettre la plupart des qualités et des défauts qui caractérisent la manière à la fois simple et recherchée de Claudien Mamert, jusques et y compris les anacoluthes.

2. *Loc. cit.*, vers. 18-21.

3. Tillemont, XVI, 119.

4. *Martyrol. Hieronym.* édit. de Rossi-Duchesne, p. LI sq.

5. Préface à la collecte pour le soir avant la fête de Noël : « superuenturae noctis sollemnitatem natalis Filii sui prosperam praestet, assiduam *futuri anni* custodiam reddat... » Migne 72, 347 B.

Digitized by Google

Freising [1], et plusieurs exemplaires de la recension gallicane du Martyrologe hiéronymien [2].

Malheureusement, le lectionnaire même de Claudien Mamert ne nous est point parvenu : on lui a substitué de bonne heure celui qui était venu de Rome au VIIIe siècle ; le Lectionnaire de Luxeuil est à peu près seul désormais à nous fournir une idée de ce qu'il a dû être.

3. Un opuscule de l'époque carolingienne sur la raison d'être des Quatre-Temps.

Plusieurs des institutions opposées par l'Église Romaine aux pratiques de la religion païenne finirent naturellement par perdre leur première raison d'être, une fois que cette religion elle-même ne fut plus devenue qu'un souvenir. C'est seulement de nos jours qu'on est parvenu à reconnaître dans la Litanie majeure du 25 avril une adaptation chrétienne des *Robigalia*. Il en a été de même pour les Quatre-Temps. Dès le commencement du VIe siècle, et même avant, on n'avait plus, à Rome même, aucune notion précise au sujet de leur véritable origine : c'est ce qui résulte clairement, et des sermons du pape s. Léon, et des formules du sacramentaire léonien, et de la notice consacrée au pape Calliste dans le *Liber pontificalis*. D'après la théorie en faveur à cette époque, les Quatre-Temps auraient été institués à l'imitation des jeûnes dont parle le prophète Zacharie 8, 19 ; et cette croyance a inspiré en grande partie le choix des lectures et des prières en usage actuellement dans la liturgie romaine. En réalité, il s'agit, ici encore, d'une contrefaçon chrétienne des fêtes païennes des différentes saisons [3]. On commença peut-être, tout à l'origine, par imiter les *feriae* de l'hiver ; puis, on adopta celles de l'automne et de l'été [4], en rattachant chacun de ces « trois Temps » à la récolte du froment, du vin et de l'huile. Finalement, on aura complété le nombre de quatre par l'addition du jeûne « du premier mois », lequel, autrement,

1. *Rev. Bénéd.*, XXIX (1912), p. 176.

2. De Rossi-Duchesne, *op. cit.*, p. XL et 1.

3. Cf. *Rev. Bénéd.* XIV (1897), p. 337-346. Je n'ai rien rencontré, au cours des quinze dernières années, qui soit de nature à compromettre notablement la solution proposée dans ce mémoire.

4. Pour le jeûne de l'automne, qui paraît avoir eu une importance spéciale à l'époque de s. Léon, peut-être faut-il tenir compte du passage où Tertullien (*De ieiuniis*, c. 2 ; Migne 2, 1006 A) attribue aux Psychiques, c'est-à-dire aux Catholiques, l'opinion que le jeûne du dixième jour du septième mois était l'un de ceux qui avaient été institués par Dieu lui-même. C'est mon jeune ami, M. Ludwig Fischer, qui vient de rappeler ce texte à mon attention.

Digitized by Google

n'avait guère de raison d'être, puisqu'il était compris dans le jeûne du Carême, et ne correspondait à aucune sorte de récolte.

Si les Romains eux-mêmes, dès le Ve/VIe siècle, ne savaient plus rien de l'origine exacte de leurs Quatre-Temps, on imagine la difficulté que durent éprouver les liturgistes de l'époque carolingienne à faire accepter en pays franc cette institution nouvelle, étrangère, très onéreuse, et pourtant inculquée si fortement par l'autorité romaine. Il fallait apporter à l'appui de bonnes raisons, et ces raisons n'étaient pas faciles à trouver : on en peut juger par la façon dont le pauvre Amalaire se bat les flancs pour produire à ce sujet quelques-unes de ses élucubations les plus fantaisistes [1].

J'ai rencontré dernièrement dans le ms. lat. 14766 de Munich (prov. de Saint-Emmeran de Ratisbonne, IXe siècle), fol. 144v-146v, une petite pièce anonyme intitulée : *De obseruatione quattuor temporum* [2]. On dirait que l'auteur a eu pour but de rédiger quelque chose qu'on pût substituer, dans la lecture publique, aux chapitres surannés sur les « quatre temps de jeûne » dont traite Isidore de Séville dans son *De ecclesiasticis officiis* I, 37-40, ouvrage qui justement précède dans le Clm. 14766 ; on voit qu'il suit de près son modèle, en lui empruntant ce qu'il peut, mais de façon à concorder avec l'usage romain. Voici le texte de ce morceau :

DE OBSERVATIONE · IIIIor TEMPORVM

Primi igitur mensis ieiunium trium dierum · id est · IIII. VI · et sabbato · ideo celebratur · quia in libro Exodi legitur. dicente domino ad Moysen : *Mense enim uerni temporis egressus es de Aegipto* [3] Aegiptus tenebrae interpretantur · siue huius mundi errorem uult intellegi · in quo quisque quam diu uersatur in tenebris ignorantiae · uel etiam in infidelitate manet. Abnegato autem diabolo · ante baptismum et pompis eius · atque operibus illius · per confessionem uerae fidei · atque baptismum egreditur unusquisque de Aegypto · id est de tenebris ig | f. 145 | norantiae et infidelitatis percepta remissione omnium criminum praeteritorum · peruenit ad lucem ueram Christum dominum saluatorem · qui dixit : *Ego sum lux mundi · qui sequitur me non ambulat in tenebris · sed habebit lumen uitae aeternae* [4]. Ipsum

1. *De eccles. offic.* lib. 2, c. 1 et 2. Migne 105, 1073 sqq.

2. On le trouve également dans le Clm. 14540, f. 175 et dans le Clm. 18521b, fol. 25, tous les deux du IXe siècle. Mais le premier est prêté à Fribourg, je n'ai pu le voir : quant au second, provenant de Tegernsee, il a été évidemment copié sur le ms. de Saint-Emmeran.

3. Exod. 34, 18.

4. Ioh. 8, 12. Le mot *aeternae* ne figure point dans le texte authentique ; il doit y être entré par l'usage liturgique, et plus précisément par l'*Alleluia*, *Qui sequitur me... lumen uitae aeternae* de la vigile de s. Laurent. Cf. l'Antiphonaire grégorien de Tommasi. *Opp.* t. V, p. 201.

Digitized by Google

quoque primi mensis ieiunium · dominus aliorumque trium temporum per Zachariam prophetam praecepit dicens · *Ieiunium primi.* Mar. ebd. l. *Ieiunium IIII^ti* Iun · secunda ebd. *Ieiunium septimi.* Septemb. III · ebd. *et ieiunium decimi.* Ebd. plena ante nat. domini · *erit uobis in solemnitates praeclaras* [1]. Ipsumque ieiunium primi mensis · ut supra diximus trium dierum · ideo antiqui patres sanxerunt celebrandum · propter confines dies quadragesimalis ieiunii · ut his saltim diebus maior congregatio fieret christiani populi · et in unum congregati ex conspectu mutuo de fide sancta inuicem conferendo · maior caritas inter eos et maior oriretur laetitia · | f. 145^v | uel etiam ex sancta conlatione inuicem facta · unusquisque ad perfectiorem sanctae quadragesimae obseruationis studium prouocaretur · et purior ad sanctum Pascha diem peruenire meruisset.

Porro ieiunium quarti mensis · quia et eodem tempore a plurimis XL dies ieiunio · mox post Pentecosten celebrantur · ideo semotim hic triduo generaliter omnibus indictum est ieiunium · quia iam tunc in quibusdam locis eodem mense primitiae frugum terrae colliguntur. Et hic mensis a quibusdam mensis hordearii dicitur · eo quod hordeum iam tunc messuerunt maiores nostri · et panes primitiarum domino offerre consueuerunt. Unde et in Deuteronomio dicitur : *Obserua mensem nouarum frugum* [2] · *et celebrabis dies festos domino deo tuo* [3]. Quo tempore dominum supplici prece orandum est · ut nobis fructum terrae usque ad | f. 146 | maturitatem perducat · et nobis cum gratiarum actione ad colligendum tribuat.

Deinde uero ieiunium septimi mensis · a domino per Moysen primo institutum legimus · solemnitatem tabernaculorum a decima die mensis septimi · VII^em diebus celebrare debere · et ieiunio animas suas domino consecrare. Unde et Hesdrae liber meminit ita dicens : *Postquam redierunt filii Israhel de captiuitate Babyloniae in Herusalem · fecerunt sibi tabernaculorum laetitiam magnam. Dehinc conuenerunt in ieiunio · et in saccis · et humus super eos · et steterunt confitentes peccata sua* [4].

Ieiunium uero decimi mensis · sicut a Zacharia propheta mandatum est · antiqui patres nostri propter imminentem tempus natiuitatis domini nostri Iesu Christi celebrare ieiunio cum lacrimis in confessione et oratione sancta sanxerunt | f. 146^v | mundare se unumquemque a sordibus cordis et corporis sui · ut ad diem natiuitatis domini mundus unusquisque uenire mereatur. Hac ergo auctoritate diuina · ecclesia quattuor temporibus anni ieiunium celebrare morem obtinuit · et uniuersale ieiunium sta-

1. Zach. 8, 19. Mais le texte a été altéré, de façon à pouvoir s'appliquer aux Quatre-Temps romains.

2. Deut. 16, 1.

3. Cf. ibid. vers. 10.

4. 2 Esdr. 8, 17 — 9, 3 résumé d'après Isidore *De eccl. offic.* 1, 39, 2.

Digitized by Google

tuit obseruare ; quod qui digne agit · aeternae beatitudinis gaudia possidebit.

Comme on a pu le voir, l'anonyme n'a pas de données bien précises sur l'origine des Quatre-Temps de mars : il suggère qu'ils ont pu être institués en vue de grouper une assemblée plus considérable de fidèles à l'occasion du Carême, afin de s'exhorter mutuellement à bien observer ce saint temps, et à se purifier davantage à l'approche de la solennité pascale.

Pour le jeûne « du quatrième mois », il s'inspire de ce que dit Isidore du jeûne pratiqué en Espagne et ailleurs au lendemain de la Pentecôte, et là il établit nettement le rapport avec les fruits de la terre. Seulement le malheur est que, l'époque des moissons variant suivant les pays, il applique, d'après Isidore, à ce jeûne de l'été ce qu'on lit dans la Bible au sujet de la récolte de l'orge, alors qu'en réalité l'époque régulière de « la moisson des orges » s'ouvrait par la cérémonie du 16 Nisan, ou deuxième jour de la Pâque.

Pour les Quatre-Temps d'automne, il n'est plus du tout question de récolte : probablement qu'il n'y avait pas de vendanges à faire, dans le pays où écrivait l'auteur. Aussi se contente-t-il de suivre presque textuellement Isidore, pour lequel le jeûne du septième mois est corrélatif à la fête judaïque des Tabernacles. Cette application a dû être acceptée de bonne heure aussi à Rome, car elle a manifestement dicté le choix de plusieurs des leçons du mercredi et du samedi des Quatre-Temps de septembre.

Quant au jeûne de décembre, l'anonyme, réduit aux seules données des livres liturgiques, ne voit plus en eux qu'une façon spéciale d'accentuer la préparation à la fête de Noël. Tout cela, en somme, est assez pauvre, et a dû médiocrement contribuer à gagner des sympathies au jeûne des quatre saisons [1] ; le principal mérite de l'auteur est d'avoir visé à la brièveté, et de s'être abstenu de maintes considérations extravagantes dont furent plus ou moins coutumiers les liturgistes de tous les temps. Je suppose qu'il aura écrit à peu près à l'époque et dans la contrée d'où provient le manuscrit.

D. G. MORIN

1. Ce qui facilita sans doute davantage leur introduction, en leur assurant aussi plus de prestige, c'est la coïncidence des ordinations, que les papes eurent longtemps à cœur de maintenir aux seules dates assignées par le vieil usage romain.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Kirchliches Handlexikon. Ein Nachschlagebuch über das Geramtheit der Theologie und ihrer Hilfswissenschaften... herausgegeb. von MICHAEL BUCHBERGER. Munich, Allgem. Verlags-Gesellsch. 1907-1912. In-4, XVI p. 2072 col. ; VI p. 2832 col.

On ne peut que féliciter les auteurs de cette entreprise d'avoir mené à bon terme, en un temps relativement court, une œuvre de longue haleine, et hérissée de difficultés techniques. Non seulement, ils ont pu s'adjoindre le concours d'un nombre très considérable de collaborateurs, non seulement ils ont visé à fournir un répertoire aussi vaste, aussi varié que possible, mais ils ont réussi à donner à leur œuvre une unité remarquable, aux 25.000 et plus encore articles réunis en deux volumes une solidité, une clarté et une précision extraordinaires. Le fond et la forme ont également été soignés. Tout prêtre, tout laïque instruit doit être heureux de pouvoir disposer d'un répertoire aussi complet, qui lui fournit à l'instant les renseignements substantiels historiques et chronologiques dont on a besoin si souvent au cours de lectures et d'études, et qui le met sur la trace d'ouvrages spéciaux. C'est vraiment un répertoire de la science théologique et des sciences auxiliaires qui est fourni par le *Kirchliches Handlexikon ;* un usage assidu en fait constater et louer l'ordonnance, l'érudition et la solidité. Que n'avons-nous un ouvrage semblable en langue française, à la portée des prêtres consacrés au ministère, des laïques désireux d'acquérir des notions justes sur les choses d'Église et aussi, peut-on ajouter, des bourses modestes. Ce serait un moyen de répandre la science ecclésiastique et de la tenir au courant des résultats acquis sans cesse par le travail intense des érudits de profession.

D. U. BERLIÈRE

CUTHBERT HAMILTON TURNER, M. A. **Studies in Early Church History.** Oxford, Clarendon Press, 1912. In-8, 276 p. Prix : 7 s. 6 d, net.

Ce volume, admirablement imprimé, est composé d'articles publiés par l'auteur dans la *Church Quarterly Review* entre 1887 et 1894, avec un appendice de deux notes sur S. Cyprien qui ont paru dans la *Classical Review* 1892. Ces œuvres de jeunesse sont bien écrites et intéressantes à lire. M. Turner montre ici la même sobriété et le même soin qu'il a apportés à ses écrits postérieurs et plus connus. On ne trouvera pas dans ce mince volume les travaux d'érudition minutieuse que l'auteur nous a prodigués depuis quatorze ans dans le *Journal of Theological Studies ;* ce sont des articles d'un intérêt plus général, quoique savants et bien documentés. On ne s'attendra pas à des nouveautés, mais la plupart des pages valent la peine d'être parcourues, même par les spécialistes les plus savants.

Digitized by Google

On y trouvera d'abord un essai sur l'organisation ecclésiastique dans la *Didache* ; il est regrettable que M. Turner n'ait pas pu connaître le récent travail du Dr Armitage Robinson, avant d'avoir publié la solution qu'il propose ; on aurait voulu connaître son opinion sur cette thèse révolutionnaire et attrayante. — Suit une réponse aux théories de feu Dr Hatch sur l'origine de l'épiscopat, autrefois patronnées par Harnack ; c'est une solide argumentation contre deux livres qui ont été appréciés trop haut lors de leur publication, et qui contenaient un mélange curieux d'érudition et d'ignorance Une dissertation sur la juridiction des métropolitains dans les anciens temps était de circonstance en 1889, quand l'archevêque de Cantorbéry venait de se revendiquer le droit de juger l'évêque de Lincoln accusé d'introduire des ornements et des cérémonies catholiques dans les services anglicans. Il est assez curieux que M. Turner s'en tienne presque exclusivement aux sources orientales, bien que son but ait été de réfuter un archevêque qui n'était certes pas un Grec. Un article sur la première moitié de la correspondance de S. Cyprien est plus intéressant ; c'est un sujet sur lequel on a beaucoup écrit depuis 1892, mais la description des circonstances est assez vivante pour avoir mérité d'être republiée ; d'ailleurs, comme dans tous les articles, M. Turner a pu en refaire une grande partie, et ajouter des notes.

Dans l'article suivant, sur les anciennes chroniques occidentales, il y a des points intéressants qui méritaient d'être relevés. Viennent ensuite deux comptes rendus du meilleur livre de Sir W. Ramsay; ils sont intitulés *St-Paul in Asia Minor* et *St-John in Asia Minor ;* dans le second on trouvera une explication ingénieuse de l'Apocalypse. Le dernier essai est sur la découverte faite par dom Germain Morin de la traduction latine de l'épître de S. Clément.

Je ne signalerai pas les points où, par ci par là, je ne suis pas du même avis que M. Turner, mais je ferai remarquer quelques corrections qu'il aurait dû faire en remaniant ses écrits d'il y a vingt ans. P. 139 : Caius rejetait l'Apocalypse, — c'est vrai, mais nous savons depuis quelques années qu'il rejetait aussi le quatrième évangile, ce qui change entièrement la question. Par conséquent la mention des Alogi (p. 204), devrait avoir une note, puisqu'on sait aujourd'hui que le traité de S. Épiphane contre ceux qu'il a voulu nommer 'Alogi' est basé sur un traité de S. Hippolyte contre Caius, qui était donc l'' Alogos ' en personne. M. Turner a évidemment oublié le passage de Bar Salibi publié par T. H. Robinson (*Expositor*, June, 1906, p. 487).

P. 194 et suiv., il est question de S. Victorin de Pettau, et l'auteur se base sur ce que Haussleiter a écrit en 1891 dans son édition de Primasius. Cependant le même Haussleiter a découvert en 1895 la finale chiliaste du commentaire sur l'Apocalypse (*Theol. Litteraturblatt*, 26 april 1895). Donc la p. 194 serait à corriger. D'ailleurs la lettre de S. Jérome, dont il est question à la même page, est certainement authentique, malgré son omission par Vallarsi. Quant aux deux éditions de Victorin mentionnées dans la note, il y avait lieu d'ajouter une troisième dans la *Bibl. Casinensis.*

A la p. 225, il y a une addition nouvelle qui m'a étonné assez fort :

Digitized by Google

" Neither the *Homilies* nor the *Recognitions* are as early as Tertullian : but their common source may belong to the end of the second century ". Après Waitz et Harnack, pour ne pas parler de mes propres recherches, il est assez hardi de répéter ainsi les conclusions d'il y a vingt ans.

D. J. CHAPMAN

CAPÉRAN. **Le Problème du salut des Infidèles.** *Essai historique.* Paris, Beauchesne, 1912. In-8, x-550 p. Prix : 8 fr.

CAPÉRAN. **Le Problème du salut des Infidèles.** *Essai théologique.* Ibid, In-8, 112 p. Prix : 2 fr. 50.

L'étude historique que vient de publier M. L. Capéran, professeur au grand séminaire d'Agen, constitue un travail qui n'avait pas été fait jusqu'ici, et que son auteur a su réaliser d'une façon remarquable. Les infidèles qui n'ont aucune connaissance de la révélation chrétienne, peuvent-ils se sauver ? Des réponses diverses ont été faites à cette question, les saintes Écritures en effet n'en donnent pas explicitement la solution : il est résulté de là des courants divers dans la tradition chrétienne. Les écrivains des trois premiers siècles jugent en général assez favorablement la condition des païens ; plus tard, quand la révélation chrétienne s'est répandue, on devient plus sévère : S. Augustin est à la tête de cette direction, en apparence au moins, rigoureuse, qui s'est transmise, plus ou moins tempérée, à la scolastique. Les grands théologiens du XVIe siècle introduisent une conception plus large : la formule de la foi implicite au Rédempteur, reçue d'abord avec satisfaction, combattue ensuite par les jansénistes et les protestants, s'impose de nouveau au XIXe siècle et devient de plus en plus commune en théologie et en apologétique. — Tels sont les grandes lignes du développement historique que l'A. étudie dans tous ses détails avec une richesse d'information et une pénétration critique qui ne se démentent à aucune page du livre, on peut donc estimer à bon droit que c'est là un de ces ouvrages qui font vraiment progresser l'état des connaissances sur la matière dont il s'occupe.

Il est vrai pourtant que l'époque patristique et la scolastique sont traitées relativement avec moins d'étendue que la période moderne, peut-être bien que des appréciations moins favorables à la thèse se dégageraient de l'étude de plusieurs écrivains du moyen âge, mais la force de ces autorités en sens opposé ne saurait être considérable, car la question ne se posait point alors avec la netteté qu'elle a prise à l'époque de la Renaissance, ni avec l'importance apologétique qui lui est échue en suite des objections des rationalistes. Ce qui distingue l'époque moderne, c'est que depuis le XVIe siècle les théologiens ont construit beaucoup de thèses, les unes à base traditionnelle, d'autres fort arbitraires : telles par exemple la thèse protestante de l'évangélisation aux enfers, ou celles des limbes pour les adultes ; pendant les âges précédents, au contraire, les principes étaient plus constants, ce sont plutôt les circonstances extrinsèques qui leur ont donné des formes diverses. L'A. établit d'une manière très plausible que la doctrine sévère de S. Augustin se justifie par la polémique contre le pélagianisme, en outre que la volonté salvifique limitée doit s'entendre de la volonté de Dieu absolue (conséquente comme on l'a nommée plus tard),

Digitized by Google

et qu'enfin en plusieurs de ses écrits le S. Docteur admet certains moyens de salut pour les gentils. Cette interprétation est confirmée par les successeurs immédiats de S. Augustin, rejetée au contraire par ses pseudo-disciples du XVIIe siècle, jansénistes et protestants. Mais en même temps Suarez énonce la formule qui sauve tous les principes sans condamner en masse les infidèles : la foi explicite et surnaturelle est requise pour le salut de tout homme adulte, mais il faut distinguer entre foi explicite *in re* et foi explicite *in voto* (p. 271). Les écoles catholiques s'accordent au XVIe siècle pour admettre que les secours nécessaires sont offerts aux infidèles avec la possibilité de se sauver (p. 297). Sans doute quelques théologiens rendent l'accès du salut par trop facile, l'exposé de la controverse entre Lugo et Ripalda fait assez ressortir la conclusion que chez ce dernier il y a trop de bonne volonté à découvrir du surnaturel dans l'ordre purement naturel. — Nous croyons que toute cette époque si complexe du XVI-XVIIe siècle où apparaissent avec les catholiques de diverses nuances les protestants et les jansénistes, aura fourni au livre de M. C. ses chapitres les plus réussis et les plus intéressants.

Le XVIIIe siècle marque, à vrai dire, plutôt un arrêt dans la question présente, comme dans les études théologiques en général. Cela n'empêche que les pages consacrées aux philosophes de cette époque, aux censures de la Sorbonne et à la position prise par les jansénistes ne soient encore des plus instructives ; elles révèlent des particularités fort peu connues jusqu'ici. Le XIXe siècle, dans sa 1re moitié, est une période d'hésitation, ni la tradition théologique ni la spéculation n'y sont suffisamment cultivées. Il en est autrement de la 2e moitié du même siècle, qui en somme revient à la tradition des grands maîtres et élimine les éléments accessoires.

L'A. dans son *Essai historique*, a déjà montré quelle est la solution qui se dégage de son enquête si bien dirigée parmi les éléments de la tradition : dans l'*Essai théologique* il étudie la thèse en elle-même, à la lumière de l'Écriture sainte, des autorités conciliaires et du raisonnement théologique. Voici la marche suivie dans ce second volume, fruit du premier.

A la question : les infidèles peuvent-ils se sauver, il y a trois réponses affirmatives, une seule est admissible, le salut surnaturel offert à tous les hommes ; l'adage fondamental dans cette thèse sera « facienti quod est in se Deus non denegat gratiam. » On en donne deux explications, l'A préfère avec raison la seconde : facienti quod est in se ex viribus gratiæ, Deus non denegat gratiam, la formule ainsi précisée, poursuit-il, renferme théoriquement un cercle. Dans l'ordre des faits elle n'en est pas moins une explication excellente (p. 44). En effet, nous en convenons, l'explication qui suit est très bonne, et même elle prouve qu'il n'y a pas de cercle dans la formule si on l'énonce : facienti quod est in se ex viribus gratiæ actualis, Deus non denegat habitualem. Nous doutons que l'interprétation de la pensée de S. Thomas concernant le premier acte moral de l'infidèle soit irréprochable. « Thomas d'Aq. enseigne que tout infidèle qui fait de son mieux ne mourra pas sans avoir connu ces mystères ; cela ne veut pas dire que l'infidèle n'obtienne la grâce de la justification qu'après les avoir connus » (p. 49). Alors dans l'intervalle entre la justification et la révé-

Digitized by Google

lation des mystères l'infidèle jouirait de cette sorte d'immortalité dont parle quelque part l'auteur.

Enfin, par quels moyens Dieu donnera-t-il aux âmes de bonne volonté le minimum de foi nécessaire ? Cette recherche constitue la seconde partie de l'Essai théologique. L'auteur pèse les solutions proposées et en somme conclut que plusieurs moyens peuvent contribuer à cette fin : la tradition primitive, l'évangélisation soit authentique, soit oubliée, mais ayant laissé subsister des traces, l'action d'une parole intérieure de Dieu donnant directement la foi. Il ne se prononce pas sur la question de savoir si, de fait, de nombreux infidèles profitent de ces moyens. Ici en effet nous ne pouvons répondre avec certitude, mais l'état moral et intellectuel de la plus grande partie des peuples étrangers à la révélation fait, à notre sens, opiner pour la négative, et ce sera là, croyons-nous, la manière la plus péremptoire de montrer que la prédication de l'Évangile ne doit aucunement se ralentir par suite de la confiance qu'on pourrait concevoir à l'égard du salut des païens.

D. R. P.

Dr F. Amann. **Die Vulgata Sixtina von 1590.** Eine quellenmässige Darstellung ihrer Geschichte mit neuem Quellenmaterial aus dem Venezianischen Staatsarchiv. (Freiburger Theologische Studien X.) Freiburg, Herder, 1912. In-8, xx-160 p. Prix : 3 M. 20.

L'Histoire de la fameuse Bible Sixtine a toujours excité un vif intérêt surtout à cause des problèmes délicats qui s'y rattachent. Après les travaux de *Vercellone* et *Kaulen*, dans lesquels il y a plus d'une lacune, nous avons eu la belle publication de Mgr *Baumgarten* (Die Vulgata Sixtina von 1590 u. ihre Einführungsbulle, 1911), auquel nous devons le texte original de la Bulle « Aeternus ille » et beaucoup d'autres renseignements relatifs à la Bible Sixtine et Clémentine ; dans le même temps *M. Le Bachelet S. I.*, l'infatigable investigateur de la vie du Cardinal Bellarmin, nous a donné une étude très importante sur le même sujet (Bellarmin et la Bible Sixto-Clémentine 1911 ; cf. *Rev. bén.*, 1912, p. 124); les précieux documents présentés dans cet ouvrage, par exemple : les lettres de l'ambassadeur Espagnol à Philippe II, tirées des Archives de Simancas, jettent beaucoup de lumière sur des points restés jusqu'ici obscurs. Maintenant, M. Amann a enrichi la « littérature » sur la Vulgate d'une nouvelle monographie consacrée à la Bible Sixtine : Il y a recueilli les matériaux dispersés çà et là pour tracer une image concrète de la genèse de cette Bible, destinée, dès son origine, à la destruction ; aux documents déjà connus il a ajouté une dizaine de dépêches de l'ambassadeur Badoer, conservées dans les archives de Venise, et dont il donne le texte critique.

M. A. commence son étude par le décret du concile de Trente sur la Vulgate ; il montre qu'il n'y avait pas au concile, une commission speciale chargée de la révision de la Vulgate. Tous les travaux de correction se faisaient à Rome, puisque le concile avait confié le soin d'une édition correcte au Siège apostolique. Sous les papes Paul III, Jules III et Paul IV, la révision de la Vulgate resta un projet inachevé, bien que ce dernier pape ne manquât pas de la volonté d'activer le travail. Sous Pie IV, la commission instituée pour l'impression des livres utiles à l'Église s'occupa de la

Digitized by Google

correction de la Vulgate, dont étaient chargés Sirleto et G. Faerno, sans toutefois arriver à un résultat. Si M. A. avait utilisé la correspondance des Cardinaux Amulio et Seripando, il aurait pu indiquer plus exactement les causes de l'insuccès Pie V institua une commission pour poursuivre le travail de révision, mais de graves difficultés d'ordre méthodique faisaient que les espérances de tout le monde ne s'accomplissaient pas. Le Cardinal Carafa, dans une lettre au P. Salmeron datée de 17 juin 1569, laquelle a échappé à l'attention de M. Amann, dessine au vif l'embarras de la commission. Sous Grégoire XIII, on prit la résolution d'éditer le texte grec des LXX avant de passer à la correction définitive de la Vulgate. Cette édition achevée en 1586, Sixte-Quint aborda énergiquement la tâche dont les difficultés avaient rendu vains tous les efforts faits sous ses prédécesseurs. Une commission composée de personnages illustres par leur érudition, à la tête de laquelle était le Cardinal Antoine Carafa, se mit en œuvre pour corriger la Bible latine à l'aide des textes originaux, de la version grecque et surtout d'anciens manuscrits latins. Vers la fin de 1588, le Pape se fit apporter l'exemplaire corrigé et, mécontent du travail de la commission il entreprit de faire lui-même une nouvelle révision de la Vulgate, dont l'impression était terminée au commencement de mai 1590. M. Amann expose nettement les principes critiques, que la commission avait suivis dans la correction, de même les raisons pour lesquelles le Pape n'accepta pas ce travail, et la méthode qu'il adoptait en corrigeant lui-même la Bible. On lira avec intérêt le récit des attaques dirigées contre la Bible de Sixte-Quint, du vivant même du Pontife, soit par la Majesté catholique d'Espagne, soit par la commission de la Vulgate et la congrégation de l'Index, soit enfin par la Seigneurie de Venise, qui regardait le privilège donné à Domenico Basa comme nuisible aux typographes vénitiens. Aussitôt après la mort de Sixte-Quint, la vente de sa Bible fut interdite. En 1592, Clément VIII, suivant le conseil de Bellarmin, fit racheter et recueillir, spécialement par les Jésuites, tous les exemplaires de la Vulgate Sixtine et en ordonna la destruction le 15 avril 1594. Voilà dans ses grandes lignes l'histoire de cette fameuse édition. Mais venons-en aux questions qui s'y rattachent. La première question qui se pose, est celle-ci : la Bulle « Aeternus ille », qui devait introduire la Bible Sixtine, a-t-elle été promulguée ? Après que M. Baumgarten a eu la bonne fortune de trouver l'original de la Bulle, qui porte au verso l'attestation du « magister cursorum » qu'elle aurait été affichée publiquement, le 10 avril 1590, on croit que toute ombre de doute soit disparue ; surtout si on prend en considération les brefs envoyés à des princes catholiques ; cette expédition suppose le fait de la promulgation de la Bulle. Enfin, M. Amann apporte un nouvel argument tiré des dépêches de l'ambassadeur Badoer, qui montrent que Sixte-Quint regardait sa Bulle comme publiée. Le R. P. Le Bachelet s'en tient à l'opinion contraire en citant comme preuve une série de témoins contemporains, qui nient formellement la promulgation de la Bulle. Que faut-il en penser? Que la Bulle ait été publiée dans une manière ou d'une autre, cela paraît incontestable ; mais que toutes les formalités requises pour une promulgation officielle aient été accomplies, cela reste encore douteux, si l'on tient compte de certains faits, par exemple, du silence d'Oli-

Digitized by Google

vares, qui s'intéressait beaucoup à l'affaire de la Bible et en donnait des informations minutieuses à son roi ; de même les « Avvisi di Roma » ne parlent pas de l'affichage de la Bulle. Suivant une dépêche de Badoer, du 28 juillet, Sixte-Quint déclarait à l'ambassadeur vénitien que la Bulle n'était pas encore intimée et exécutée : cela semble prouver qu'on n'avait pas encore pris toutes les mesures exigées pour une publication formelle. Au reste, à notre avis, la question de la promulgation de la Bulle est d'une importance secondaire. Les contemporains de Sixte-Quint croyaient que la Bulle pouvait créer une sérieuse difficulté contre l'infaillibilité pontificale, et il y avait des adversaires de l'Église qui se servaient de ce document pour combattre ce privilège du Pape ; c'est pourquoi les théologiens niaient la promulgation de la Bulle Mais qu'est-ce que le Pape y a déclaré? La Bible corrigée par lui et imprimée dans la typographie vaticane est la Vulgate reçue comme authentique par le concile de Trente. Or le concile avait reçu la Vulgate comme version authentique de l'Ecriture Sainte, parce qu'elle ne contient pas d'erreur contre la foi et les mœurs. Il faut dire la même chose de la Bible de Sixte-Quint, car les changements de texte introduits par ce pape n'altèrent nullement les doctrines dogmatiques et morales de la Vulgate. Il est bien vrai que Sixte-Quint en appelait à sa suprême autorité apostolique et qu'il s'attribuait le jugement décisif dans les questions de critique textuelle ; mais c'était plutôt là une opinion particulière au pontife, qu'il n'avait d'ailleurs pas l'intention de définir dans la Bulle. Ici nous sommes d'accord avec M. Amann. Reste encore la question, fort épineuse, de savoir si la préface de la Bible Clémentine rédigée par Bellarmin contient un pieux mensonge ou non. Sixte-Quint avait-il vraiment l'intention de retirer sa Bible pour la soumettre à une nouvelle correction, comme le dit la préface ? M. Amann se range franchement parmi ceux qui croient que l'affirmation de la préface n'est pas conciliable avec les faits historiques, quoiqu'il dise qu'elle exprime l'espérance de ceux qui entouraient le pape. Nous croyons, qu'il ne faut pas précipiter les conclusions ; le problè ne posé n'est pas encore mûr pour une solution définitive. Comme la phrase de la préface, « totum opus sub incudem revocandum censuit atque decrevit », se prête à plusieurs interprétations, tout repose sur le sens donné à cette phrase. Que Sixte-Quint ait résolu de détruire la première édition pour lui substituer une autre, avec de nouvelles corrections, cela c'est absolument invraisemblable. Mais on peut se demander s'il est nécessaire d'expliquer l'assertion de la préface dans ce sens. Une autre explication nous paraît être plus naturelle. Sixte-Quint voulait maintenir sa Bible, mais voyant les *errata typographica*, il se proposait d'en faire le plus tôt possible une nouvelle édition plus exacte, après ou même avant que la première édition fût épuisée, car la phrase « remettre toute l'œuvre sur le métier » ne signifie pas nécessairement la destruction de la Bible. Comme la commission qui travailla sous Grégoire XIV et Clément VIII a fait davantage que d'exécuter simplement l'intention de Sixte-Quint, la préface de la Bible Clémentine ne dit pas toute la vérité, — ce qu'il faut regretter, mais d'autre part, on ne peut dire qu'elle contient un mensonge.

Relevons encore quelques *errata* dans le beau livre de M. Amann : p. 22, not. 4 : 1753, lire 1573, p. 26 : XLL, lire LXX ; p. 21 : la commis-

Digitized by Google

sion instituée par Pie V était composée de *six* cardinaux (le sixième étant Morone). P. 26 not. 3 lisez *Francesco* Furriano (au lieu de Pietro), de même *Paolo* Comitolo (au lieu de Pietro) : p. 27 il n'est pas exact de dire, que jusqu'à 1569, on n'a pas fait, du côté officiel, une œuvre sérieuse dans la révision de la Vulgate ; il faut dire la même chose de la note consacrée aux travaux exécutés par les Bénédictins de Mont Cassin (p. 36 not. 9), etc.

D. H. HÖPFL

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

H. LESÊTRE. *Le Temple de Jérusalem*. Paris, G. Beauchesne, 1912. In-12, VIII, 216 p.

Ce petit livre, destiné aux lecteurs de l'Évangile pour leur faire mieux comprendre certains passages du texte sacré, nous présente une exposition simple et populaire de tout ce qui se rattache aux lieux de culte chez les Hébreux. C'est pourquoi l'auteur ne traite pas seulement du tabernacle mosaïque et des temples qui furent successivement élevés, mais aussi du culte divin accompli dans ces sanctuaires, des fêtes religieuses du peuple d'Israel, du service de la synagogue, des Pharisiens et Sadducéens, du Sanhédrin, etc., le tout pour éclaircir les faits racontés dans le Nouveau Testament. Il a mis en œuvre les indications de l'Écriture sainte, les renseignements donnés par l'historien juif Josèphe et le Talmud ; en outre, il a puisé dans l'ouvrage de Melchior de Voguë. *Le temple de Jérusalem* (Paris, 1864). L'histoire du temple est conduite jusqu'aux temps des Musulmans, lesquels construisirent sur l'endroit du sanctuaire juif la mosquée dite d'Omar. Le livre de M. Lesêtre répond parfaitement à sa destination et rendra service aux lecteurs du Nouveau Testament qui n'ont pas la chance de faire des études spéciales sur ces questions. Une vingtaine d'illustrations éclairent le texte. Peut-on dire sans restriction, que la messe reproduit l'office de la synagogue dans sa première partie, et celui du temple dans sa seconde (p. 140) ? Il n'est nullement prouvé que la fête de Pâque se célébrait, quand Jésus monta à Jérusalem et guérit le paralytique (p. 153).

D. H. HÖPFL

LÉPIN. *Jésus-Christ, sa vie et son œuvre*. Paris, Beauchesne, 1912. In-12, 269 p. Prix : 2 fr. 50.

L'Auteur des ouvrages si justement appréciés « Jésus, Messie et Fils de Dieu », « l'origine du 4e Évangile », « la valeur historique du 4e Évangile », etc., a su, dans ce nouveau livre, mettre à la portée d'un public plus nombreux, les vastes ressources de sa science scripturaire et apologétique. D'ailleurs, il nous indique lui-même, dans sa préface, le plan qu'il a voulu réaliser. A côté des histoires complètes de N.-S. Jésus-Christ on a souvent désiré, dit-il, un volume moins considérable, qui mît en relief les grandes lignes de la vie du Sauveur et fît valoir ce qu'elle offre de plus important au point de vue de la foi. « L'auteur a visé à la brièveté, à la simplicité et à l'utilité apologétique. Il a concentré son étude sur la vie publique de Jésus, s'efforçant d'en dégager les traits principaux, s'attachant à montrer la portée des paroles et des actes du Sauveur. De parti pris il a laissé de côté un appareil d'érudition qui eût rebuté la masse des lecteurs... il n'a pas laissé néanmoins de se placer à un point de vue scientifique

Digitized by Google

tenant compte des problèmes discutés en ces dernières années et des plus récents travaux. Son simple exposé, tout objectif, entend répondre à des préoccupations très actuelles. A ceux d'ailleurs qui sont à même de prendre contact avec les documents évangéliques, des notes nombreuses fourniront des compléments justificatifs, des explications et des indications suggestives qui pourront stimuler et aider leur étude personnelle. La question fondamentale de la valeur des Évangiles comme source de la vie de Jésus fait l'objet d'une introduction critique substantielle, cependant accessible à tous. »

En effet, cette introduction nous donne en peu de pages les arguments qui établissent l'époque de la composition des 4 évangiles et qui justifient leur attribution aux auteurs dont ils portent le nom. Après avoir exposé les différentes hypothèses concernant le mode de composition des Évangiles, l'A. conclut : Peut-être les rapports constatés entre nos trois synoptiques s'expliqueraient-ils mieux par leur dépendance commune à l'égard des deux principaux documents antérieurs. Le premier de ces documents aurait contenu la substance de la narration synoptique ; le second un ensemble de discours (p. 46). Cette conclusion, on le voit, n'est pas présentée comme une solution définitive et irréformable.

L'historicité des Évangiles est enfin démontrée tant par des arguments extrinsèques qu'intrinsèques, M. Lépin a le talent de faire valoir tout spécialement ces derniers. Pour les trois premiers évangiles il résume ainsi son étude: « Bien placés pour nous fournir des renseignements autorisés, nos auteurs sont aussi attentifs à nous les transmettre avec exactitude ». Pour le quatrième Évangile, en ce qui concerne les discours du Sauveur, « plus d'une fois [S. Jean] a pu les exprimer sous une forme qui se ressentait de l'expérience acquise et accusait le travail accompli dans son esprit par l'effet de ses longues méditations » (p. 53) ; « ses discours portent la marque de son esprit : ils n'en reproduisent pas moins essentiellement la pensée du Sauveur » (p. 55).

Dans l'exposé de la vie publique et du ministère de J.-C., les trois premiers chapitres correspondent aux trois années du ministère, le quatrième est consacré à la dernière semaine, le cinquième à la Résurrection et à la fondation de l'Église. L'A. s'est attaché, autant qu'il est possible, à suivre un ordre historique, en prenant pour fil conducteur l'Évangile de S. Marc. Ce plan chronologique se concilie parfaitement avec les vues d'ensemble sur la doctrine et la personne du Christ : pour s'en convaincre il suffira de lire les pages consacrées à la perfection évangélique (p. 109-115) telle qu'elle ressort de l'ensemble des discours du Maître, ou bien encore l'exposé des faits et des témoignages concernant la messianité et la divinité du Sauveur. Non seulement la preuve apologétique est décisive, mais en outre on comprend pourquoi ce n'est d'abord que sous une forme discrète, ensuite graduellement de plus en plus explicite, que N.-S. a révélé son caractère de Messie. Le but que s'est proposé S. Jean « haec scripta sunt ut credatis quia Jesus est Christus Filius Deus » est aussi celui de l'A. de ce livre, qui a exécuté avec beaucoup de succès tout ce qui dans cet œuvre de la grâce divine, est la part de l'apologiste et de l'historien.

D. R. P.

L. A. Fillion, *Les Miracles de N. S. Jésus-Christ.* Paris, P. Lethielleux, s. d. 2 vol. in-8, XI-191 p., II-416 p. Prix : 6 fr.

Poursuivant ses études sur le Nouveau Testament, M. Fillion nous a donné deux excellents volumes sur les miracles de Jésus-Christ. Ceux-ci sont pour le croyant une preuve irréfutable de sa Divinité ; pour l'incroyant, au contraire, une pierre de scandale. Dans le premier volume, le savant auteur a condensé tout ce qu'il faut connaître des miracles évangéliques en général, pour en comprendre bien la nature et la portée ; il y étudie successivement la nécessité des miracles, leur nom, leur nombre et leur classification, ensuite leur crédibilité

Digitized by Google

et leur réalité historique, puis les difficultés soulevées par les rationalistes; les caractères spéciaux des miracles de Jésus, enfin leur valeur démonstrative; et tout cela, avec une clarté et une précision qui ne laisse rien à désirer. Le second volume porte le titre : Les miracles de Jésus étudiés isolément. Les prodiges du Sauveur y sont divisés en cinq classes : 1) miracles opérés sur la nature (p. e. le changement de l'eau en vin), 2) miracles de guérison, 3) la délivrance des possédés, 4) victoires remportées sur les volontés hostiles (p. e. les deux expulsions des vendeurs), 5) les cas de résurrection. L'exposition de chaque catégorie est précédée d'une introduction dans laquelle sont traitées quelques questions préliminaires, p. e. la nature et l'importance des miracles « relatifs ». Dans l'exp ication de la plupart des miracles, M. Fillion a suivi un plan uniforme : d'abord il considère les circonstances préliminaires (le temps, le lieu, l'occasion, les personnes) ; dans une seconde section, il expose le miracle; dans une troisième, il mentionne les interprétations rationalistes. L'explication est toujours soignée et claire et met parfaitement en relief la personne du divin Thaumaturge, bien qu'elle ne présente pas la richesse de détails, par laquelle brille le livre du P. Fonck : « Die Wunder des Herrn ». On a dit que les rationalistes, quand ils abordent les faits miraculeux, tombent malgré leur vaste érudition, dans le ridicule. Que cela soit vrai, M. Fillion l'a démontré d'une manière éclatante. Faut-il ajouter quelques petites remarques ? Vol. II, p. 59 nous lisons : « Les Juifs divisaient alors la nuit en quatre veilles ». Ce sont plutôt les Romains qui introduisirent cette division. P. 112, M. Fillion dit : Après un arrêt de quelques semaines soit dans cette ville (Jérusalem), soit en Judée, soit en Samarie, il (Jésus) rentrait en Galilée ». De Jo. 4, 35 on peut déduire qu'il s'arrêta plusieurs mois en Judée. En parlant du paralytique de Béthesda, l'auteur pouvait dire un mot sur la piscine qu'on a trouvée près de l'église de Ste-Anne. Ces légères imperfections, inévitables dans un ouvrage qui renferme une foule de renseignements, n'autorisent personne à contester ni l'érudition de l'auteur ni la solidité de son étude. D. H. HÖPFL

K. DEISSNER. *Auferstehunghoffnung und Pneumagedanke bei Paulus.* Leipzig. A. Deichert. 1912. In-8, VI-157 p. Prix : 3 M. 50.

Voici une belle étude sur la doctrine de la résurrection dans les épîtres de S. Paul. M. Deissner s'oppose aux opinions émises par certains auteurs qui trouvent dans la doctrine du grand apôtre un double courant d'idées, à savoir les espérances eschatologiques juives, qui attendent la résurrection des morts au moment de l'apparition du Messie, et l'eschatalogie pneumatique dérivée de l'hellénisme, laquelle se contente d'une union intime avec le Christ aussitôt après la mort, sans se préoccuper de la résurrection des corps. Dans la première épître aux Thessaloniciens (ch. 4, 13 sqq.) S. Paul retient encore la doctrine eschatalogique des Juifs ; dans la première aux Corinthiens (ch. 15) celle-ci subit déjà l'influence du pneumatisme, lequel prévaut dans la seconde aux Corinthiens (ch. 5, 1 sqq.), en aboutissant à l'exclusion de la résurrection. M. Deissner montre par une explication soignée des différents passages qui touchent la doctrine eschatologique, que cette prétendue incohérence des idées de S. Paul n'existe pas. Le point central dans la doctrine eschatalogique de l'apôtre c'est bien la résurrection du Christ. Le Christ ressuscité est, comme prémices de ceux qui dorment, le principe de la résurrection des hommes qui sont unis à lui par une union vitale au moyen du πνεῦμα, c'est-à-dire, de la force d'une vie interminable ; celle-ci dérive du Christ ressuscité, et rend l'homme capable de participer à la gloire du Christ. Tout dépend de cette union avec le Christ ; c'est pourquoi nous trouvons partout dans les épîtres de S. Paul les formules correspondantes : εἶναι ἐν Χριστῷ ou εἶναι ἐν πνεύματι. Plus accentuée dans la seconde aux Corienthiens, cette pensée ne manque pas dans la première

Digitized by Google

aux Thessaloniciens, où l'apôtre parle des défunts dans le Christ (4, 16: οἱ νεκροὶ ἐν Χριστῷ). Enfin, l'union intime avec le Christ après la mort n'exclut ni la résurrection des corps, ni le jugement final, parce que l'âme quoique demeurant unie au Christ se trouve dans un état d'imperfection, étant privée du corps (γυμνότης II Cor. 5, 3). La résurrection s'accomplira par un acte de la même toute-puissance de Dieu, qui a ressuscité le Christ; après la résurrection l'homme sera doué d'un σῶμα πνευματικόν, un corps, dont le principe vital sera le πνεῦμα, la force d'une vie interminable.

Ce résultat, auquel arrive M. Deissner par un examen attentif des pensées de S. Paul, ne diffère pas beaucoup de l'interprétation traditionnelle qui se rencontre chez les auteurs catholiques. Qu'il y ait dans les épîtres de l'Apôtre un double enseignement à l'égard de la résurrection, dont l'un serait inconciliable avec l'autre, c'est une assertion tout à fait gratuite. M. Deissner l'a prouvé d'une manière convaincante. Mais il y a quelques points, où nous ne pouvons pas être du même avis que l'auteur, p. e. quand il pousse la comparaison du germe (I Cor. 15, 36 sqq.) jusqu'à nier l'identité substantielle du corps ressuscité avec le corps actuel (p. 32 sqq.) : il attribue à l'apôtre l'opinion que le corps renouvelé sera essentiellement différent de l'ancien, qu'il sera créé nouveau quoique en connexion avec l'ancien corps : cela est bien vague et équivoque. S. Paul ne dit-il pas, que « *ce* [corps] corruptible doit revêtir l'incorruptibilité et *ce* [corps] mortel, l'immortalité (I Cor. 15, 53)? De I Thess. 4, 16 : Dominus descendet (ὁ κύριος καταβήσεται), il ne suit pas, que le Christ édifiera son royaume ici sur la terre.

En outre, M. Deissner se croit autorisé à constater un changement dans les idées de S. Paul ; dans I Thess. 4, 13 sqq. et I Cor. 15 l'apôtre admettrait encore que les âmes des défunts sont dans un état de sommeil — ce qui serait exprimé par le terme κοιμᾶσθαι, — tandis que dans II Cor. 5, 1 sqq. et Phil. 1, 23 il espère d'être intimement uni avec le Christ immédiatement après la mort. Cette thèse n'est pas soutenable, puisqu'elle ne s'appuie que sur le terme : κοιμᾶσθαι (dormir), dont se sert l'apôtre en parlant de la mort ou des défunts. C'est à tort que M. Deissner, avec d'autres auteurs, tire d'une locution métaphorique, commune à toutes les littératures, une conclusion d'une telle portée : pour nous convaincre d'un changement aussi grave dans les pensées de l'apôtre, il faudrait apporter des arguments plus efficaces.

D. H. HÖPFL

Dom J. JEANNIN, bénédictin de Sainte-Madeleine de Marseille. *Remarques pratiques sur la prononciation romaine du latin.* Paris, Bonne Presse, 1912.

La question de la prononciation du latin *à la romaine*, comme on dit, peut s'envisager à un triple point de vue : historique, musical et catholique.

La prononciation romaine moderne du latin, est-elle authentique, représente-t-elle fidèlement celle d'autrefois? Il serait téméraire de le prétendre. Soit, pour le son *ou* donné à la voyelle *u*, pour le *j* prononcé *i*, pour l'absence des nasales et des muettes, surtout pour l'accent tonique. Mais pour la prononciation des consonnes *c*, *g*, *sc*, *t*, devant *i*, et même de *ch*, ainsi que de certaines diphthongues, je ne le pense pas.

La prononciation *à la romaine* a-t-elle l'avantage d'être plus harmonieuse? Pour les points cités plus haut en faveur de son authenticité, assurément; de même que pour les diphthongues en général. Mais peut-on en dire autant du reste? *Kikéro* ne semble t-il pas à la fois plus authentique et plus agréable à l'oreille que *Tchitchéro*?

Aussi, à ne considérer que ces deux aspects de la question, il suffirait de modifier la prononciation française actuelle du latin en ces cinq points;

Digitized by Google

l'accent tonique, l'*u*, le *j*, les nasales et les muettes, pour obtenir un résultat déjà très satisfaisant.

Mais il reste à considérer un troisième aspect. Instrument officiel de l'Église, le latin est une langue catholique, et comme telle il importe qu'elle ait sa prononciation universelle, — pour les pays de rite latin, bien entendu. Dès lors, en attendant que l'Italie cède à la force probante de certains arguments philologiques, — ce qui ne semble pas devoir se faire demain, — le plus simple n'est-il pas d'adopter la prononciation du latin comme on le prononce à la Cour Romaine, c'est-à-dire à l'italienne?

Le petit opuscule que je me fais un plaisir de signaler aux lecteurs est un des meilleurs publiés sur la matière. L'auteur a passé de longues années en Italie ; et, comme il est excellent musicien, il a pu saisir jusqu'aux moindres nuances de la prononciation romaine. Aussi ses *Remarques pratiques* méritent-elles la plus large diffusion.

D. L. JANSSENS

Dr VALENTIN THALHOFER. *Handbuch der katholischen Liturgik.* Zweite Auflage von Dr L. EISENHOFER. Freiburg, Herder, 1912. 2 vol. In-8, XII-716 et 676 pages. Prix : 20 M. Relié 23 M.

Ce n'est pas la première fois que le Séminaire d'Eichstätt fait parvenir au monde studieux les échos de son enseignement liturgique. Déjà le savant Dr Thalhofer avait pensé servir la cause pour laquelle il s'était passionné, en publiant, sur la fin de sa vie, la première partie de son *Manuel de liturgie catholique*. Il n'a pas assez vécu pour jouir de son succès : la mort vint le surprendre au moment où il préparait, pour son second volume, le commentaire du rituel des défunts. Mais il eut dans la personne du Dr Ebner un successeur digne de lui, qui reprit sur un plan plus vaste l'œuvre inachevée du maître. Nul n'ignore que malheureusement ce rude travailleur fut enlevé dans la force de l'âge, avant qu'il n'eût pu réaliser son projet. M. Eisenhofer a recueilli comme un bien de famille l'héritage scientifique de ses deux distingués prédécesseurs, et, après un labeur de plusieurs années, il est arrivé à combler leur vœu le plus cher. Le nouveau Manuel se présente complet en deux beaux volumes, dont le prix relativement modique sera pour beaucoup un attrait de plus. On retrouve dès l'abord les chapitres qu'avait traités Thalhofer : notion et histoire de la liturgie ; formules et symboles ; lieux et mobilier liturgiques ; calendrier. Cette partie, qui occupe tout le premier volume, est tributaire pour une très large part de l'excellente édition du Dr Ebner, et ne peut prétendre la faire oublier ; elle a pu cependant profiter d'un grand nombre de travaux récents, en particulier des études du R. P. Braun, qui ont permis à l'auteur de récrire complètement le chapitre sur les vêtements. Le second volume lui appartient, au contraire, à peu près en entier. On y trouvera un exposé développé de la liturgie des sacrements et sacramentaux et de l'office divin. Le but constant de l'auteur est de fournir l'explication aussi complète que possible des usages et formulaires *actuels*, en les rattachant aux traditions anciennes autant que l'état présent de la science liturgique permet de le faire. Un aperçu historique précède généralement le commentaire proprement dit ; d'ordinaire, il est assez détaillé pour donner une idée exacte de l'antiquité de tel rite ou de telle formule en particulier ; mais il n'y faut pas chercher l'exposé complet du développement propre à chaque fonction liturgique. Tenter de le faire eût été s'exposer à dépasser les limites d'un simple manuel, et, aussi bien, la tâche serait actuellement, me semble-t-il, impossible à remplir, vue la pénurie de textes et de documents publiés. On ne reprochera donc pas à M. Eisenhofer d'avoir sagement limité le champ de ses investigations. Il est toutefois telles ou telles questions sur lesquelles on eût aimé à être renseigné dès maintenant d'une façon plus

Digitized by Google

complète : ainsi la formule d'administration du baptême, les onctions à la confirmation, la consécration eucharistique, les impositions des mains dans les ordinations, etc., suscitent encore plus d'un point d'interrogation. Une étude plus approfondie de ces différents éléments aurait rendu de grands services sans augmenter notablement les proportions de l'ouvrage. Pour racheter ce léger défaut l'auteur a su grouper autour de chaque question une riche bibliographie, choisie avec discernement, bien au courant, et non moins ouverte aux travaux français et anglais qu'aux publications en langue allemande. A ce point de vue, la première partie du Manuel a pareillement été rajeunie, en sorte que ces deux volumes constituent le meilleur guide qu'on ait à recommander actuellement aux professeurs de liturgie. Puisse-t-il, selon l'ardent désir de l'auteur, contribuer à mieux faire connaître et aimer l'Église et les beautés de son culte.

D. P. DE PUNIET

J. P. BOCK, S. J. *Le Pain quotidien du Pater*. Contribution à l'intelligence de cette prière et des questions patristiques et liturgiques qui s'y rapportent. Ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé A. Villien. Paris, Lethielleux, 1912. In-12, XII-500 pages.

Le lecteur français saluera avec plaisir la publication de cette œuvre importante, pour laquelle le nom de son traducteur est à lui seul une précieuse recommandation. Le R. P. Bock s'est proposé de justifier, par les témoignages de la tradition chrétienne, l'application eucharistique du « Panem nostrum quotidianum » que naguère le Décret sur la communion quotidienne proposait « conformément à la presque unanimité des Pères. » L'enquête consciencieuse que s'est imposée l'auteur nous entraîne successivement sur les terrains exégétique, patristique et liturgique ; bien qu'accomplie en des conditions assez désavantageuses (le R. P. est professeur au séminaire de Sarajevo en Bosnie), cette enquête épuise à peu près complètement les données du problème. Et je crois que dans l'ensemble les conclusions résisteront à la critique. Je sais qu'elles ont déjà subi, en Allemagne notamment, l'épreuve salutaire de la contradiction. On a surtout attaqué la valeur des témoignages patristiques : il faut bien avouer qu'en dehors des attestations parfaitement nettes d'un grand nombre d'écrivains comme Tertullien et saint Optat, il est beaucoup de ces textes, surtout des plus anciens, qui ne semblent guère révéler le sens eucharistique du « Panem nostrum » qu'à la condition qu'on les lise à la lumière de la tradition attestée à côté d'eux. Ceci soit dit, du reste, non pour infirmer la valeur globale de ces arguments, mais pour expliquer le procédé parfaitement légitime de l'auteur ; ce qui n'empêche aussi que, pour tels ou tels textes en particulier, comme ceux de saint Jérôme, de saint Innocent Ier et de saint Grégoire le Grand, l'autorité exceptionnelle qu'on leur accorde me semble exagérée. Par contre, l'auteur a su apprécier et mettre en pleine valeur un document officiel de la liturgie romaine dont l'usage a été constant au moyen âge, en Occident : il s'agit de l'homélie sur le *Pater* que l'on prononçait devant les catéchumènes adultes, au cours de leur préparation au baptême. La pièce est ancienne, elle a été reçue un peu partout, elle doit donc, à bon droit, représenter l'enseignement ordinaire de l'Église : or le « Panem nostrum quotidianum » y est très nettement pris dans le sens eucharistique. L'attestation, qui est empruntée à Tertullien, est de la plus haute importance ; car on admettra difficilement que l'Église, en Occident, ait laissé clairement énoncer dans sa liturgie officielle un point de doctrine qui eût été en opposition avec son enseignement. Sans doute cette catéchèse ne représente qu'une partie de l'interprétation traditionnelle, puisqu'elle omet l'application du « Panem nostrum » à la nourriture corporelle, application qui est cependant constante chez les écrivains ecclésiastiques de tous les temps. Mais du moins est-elle

Digitized by Google

une garantie que le sens spirituel, et surtout eucharistique, est bien lui aussi dans la ligne de la tradition : c'est là tout ce qu'a voulu prouver l'auteur de cet ouvrage, et, à mon humble avis, il y a réussi.

D. P. DE PUNIET

R. P. DENYS MÉZARD, O. P. *Étude sur les origines du Rosaire.* Réponse aux articles du P. Thurston, S. J., parus dans le *Month*, 1900 et 1901. Caluire, Rhône, 1912. In-12, XI-492 p. Prix : 3 fr. 50.

Dans ce grand volume, l'auteur s'efforce de justifier une tradition très chère : « Saint Dominique a institué le Rosaire au XIIIe siècle, après une révélation de la Très Sainte Vierge », p. 477. Les résultats de l'enquête ne pourront évidemment pas satisfaire tout le monde ; l'auteur devant souvent se contenter d'écarter l'invraisemblance ou l'impossibilité. Tous cependant rendront hommage au zèle que lui a inspiré sa piété filiale, et seront d'accord avec lui pour reconnaître à Saint Dominique une dévotion peu commune pour l'Ave Maria. — Dans son dernier chapitre, intitulé : « Du peu de valeur de l'argument négatif », le Révérend Père tente d'expliquer le silence des auteurs qui auraient pu nous parler du fait mis en discussion. Nous avouerons ingénument que s'il nous est possible d'admettre l'explication donnée pour *chacun* des cas allégués il nous est bien difficile de faire taire l'interrogation que suggère ce silence d'ensemble, vraiment surprenant. Comment se fait-il que sur un point, — si glorieux pour le Patriarche des Frères Prêcheurs, si utile pour la dévotion au Rosaire, — ceux qui auraient pu rendre témoignage se soient *tous* abstenus de parler ? C'est-ce que l'on comprendra malaisément.

D. P. B.

EDUARD EICHMANN. *Kirche und Staat. I. Von 750-1122* (Quellensammlung zur Kirchlichen Rechtsgeschichte I). Padernborn, Schöningh, 1912. In-8, VII-116 p.

Ce recueil est destiné aux exercices des séminaires historiques. Par le choix heureux des textes, leur groupement méthodique, l'éd teur permet aux étudiants de se rendre compte des relations entre l'Église et l'État depuis l'union intime de la papauté avec les Carolingiens jusqu'à la lutte des Investitures. On ne peut que souhaiter un heureux succès à la louable initiative du professeur de Prague.

D. U. B.

HENRI DENIFLE, O. P. *Luther et le Luthéranisme.* Traduction française par J. Paquier. T. III. Paris, Picard, 1912. In-12, 502 p. Prix : 3 fr. 50.

Bientôt M. Paquier aura terminé la méritoire traduction qu'il a entreprise. Il aura ainsi mis à la disposition des travailleurs de langue française un précieux instrument de travail. Naturellement, il faudra toujours avoir sous la main l'édition allemande ; mais la traduction française sera, elle aussi, nécessaire, car elle corrige quelques menus détails erronés ; elle répare certaines inégalités qui se sont produites dans l'édition publiée par le P. Weiss, enfin elle profite des travaux du P. Grisar. Il est fastidieux de répéter que cette traduction est généralement bien conduite. Quelques phrases ont pourtant gardé une nébulosité bien germanique. C'est peut-être parce que M. P. désire nous servir le plus tôt possible. Rien de mieux, à condition que de cet empressement ne sorte pas une œuvre trop hâtive.

D. B. DEFRENNE

E. LÉVI-MALVANO. *Montesquieu et Machiavelli.* Paris, Champion, 1912. In-8 144 p.

Presque tous les auteurs qui ont étudié Montesquieu ont reconnu que le Président du Parlement de Bordeaux avait connu les œuvres de Machiavel.

Digitized by Google

Beaucoup ont relevé l'influence du Florentin sur son œuvre, d'autres l'ont signalée, mais jusqu'à présent, aucun travail complet n'avait paru sur ce sujet M. Levi-Malvano, chargé de conférences à l'institut français de Florence, s'est employé à combler cette lacune. Après l'exposé de l'état de la question, il aborde l'étude des textes et, par une série de rapprochements entre les ouvrages des deux écrivains, il montre l'influence du secrétaire de la République florentine sur le penseur français. De cette étude il résulte, non pas que l'originalité de Montesquieu soit moins grande qu'on ne le supposait, mais qu'il a connu tous ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de faire de la philosophie de l'histoire et de donner des règles de politique. Dans le creuset de son esprit génial, il a fondu leurs pensées en une vaste synthèse où l'empreinte de sa personnalité a fait disparaître leurs apports fragmentaires. Mais à l'analyse on découvre parmi ceux-ci l'influence des pensées de Machiavel, mais pas tant celles du théoricien de la tyrannie que celles du fin critique des « Discorsi intorno alla prima Deca di Tito Livio ». C'est une preuve de plus que l'histoire des idées dépend pour une grande part de la critique historique et que les travaux comparatifs sont l'un des meilleurs moyens pour déterminer les influences qui ont contribué à former les grands hommes. D. B. D.

PASQUALE PARENTE. *Capua al Card. Alfonso Capecelatro.* Naples, Detken, 1913. In-8, 106 p. Prix : 1 fr.

L'auteur a voulu rendre un hommage mérité au grand archevêque de Capoue en réunissant une série de témoignages précieux donnés au cardinal Capecelatro au lendemain de sa mort : l'éloge funèbre prononcé par Mgr Gennaro Cosenza, le récit de funérailles, les discours prononcés à l'occasion du décès, les jugements de la presse italienne et étrangère. Il a complété ce travail par une étude sur la vie et les œuvres du cardinal. Celui-ci repose à l'ombre du sanctuaire de S. Benoît au Mont-Cassin, auquel tant de liens intimes l'unissaient.

P. PREVEL, SS. CC. (Picpus). *Theologiae dogmaticae elementa.* Ed. tertia recognita a P. MIQUEL, SS. CC. Paris, Lethielleux, 1912. 2 vol. in-8, 712 et 696 p. Prix : 16 fr.

Les manuels de théologie dogmatique ne manquent pas, mais il y en a peu qui satisfassent à toutes les exigences. Celles-ci en effet sont actuellement très nombreuses : la partie historique doit être au courant de la science contemporaine, la démonstration par l'Écriture et la Tradition doit faire face aux redoutables objections de la critique, l'apologétique est entrée dans des voies nouvelles dont il faut délimiter le terrain, les questions agitées à présent ne sont plus les mêmes qu'il y a 50 ans ; enfin la théologie spéculative proprement dite ne peut être traitée superficiellement, car c'est elle qui fait vraiment la *science* théologique. Ajoutons que pour un manuel, le point de vue pédagogique se place aussi au premier rang, et pour le dire tout d'abord, c'est celui qui a été spécialement pris en considération dans le cours du P. Pr. L'exposé est toujours sobre et clair, les arguments sont faciles à retenir de mémoire : les thèses les plus importantes sont traitées avec le développement voulu, les questions d'intérêt secondaire sont au moins touchées. Pour la doctrine, elle est absolument sûre, et s'inspire ordinairement des enseignements de S. Thomas, c'est là encore un titre de recommandation précieux. Ce qu'on peut cependant regretter au point de vue spéculatif, c'est que l'A. s'abstient de se prononcer dans les controverses et se borne à faire connaître les opinions des diverses écoles : p. ex. thomisme, augustinianisme, molinisme ; ailleurs (au traité des sacrements) causalité physique, morale, intentionnelle. Le titre de l'ouvrage nous faisait d'ailleurs attendre

Digitized by Google

un certain éclectisme : « Theologiae elementa ex probatis auctoribus collegit, etc. » Il faut dire cependant que ce titre pèche par un excès de sincérité et de modestie : il ne s'agit pas ici d'une compilation, mais d'une œuvre qui possède son principe d'unité et dont toutes les parties sont bien proportionnées.

Nous disions ci-dessus qu'un cours de Dogmatique doit satisfaire à beaucoup d'exigences, historiques, critiques, apologétiques ; à ces points de vue on trouvera des lacunes : l'histoire des hérésies d'une part, celle des dogmes d'autre part (Imm. Conception, Infaillibilité) est fort sommairement indiquée ; les preuves scripturaires ont conservé leur disposition classique et certainement aussi leur valeur, par exemple, celle de la divinité du Christ : toutefois il y aurait avantage à les développer sous une forme plus actuelle, en démontrant d'abord par les synoptiques, puis par l'Évangile de S. Jean. Les controverses importantes relatives à l'Apologétique d'immanence ne sont que très légèrement effleurées. Toutefois il serait injuste de conclure que les questions actuelles ont été d'ordinaire, négligées. On trouvera, au contraire, des renseignements précis sur des sujets tels que le développement de la foi, l'inspiration des écritures et en général sur les thèses mises au jour par les modernistes.

Sans nul doute, ce cours élémentaire de théologie rendra plus de service à bien des étudiants que d'autres livres se faisant passer pour manuels pratiques, et qui néanmoins sont difficilement abordables par suite de la surabondance des materiaux qu'ils veulent rassembler. D. R. P.

GÉNICOT, S. J. *Institutiones Theologiae moralis.* Ed. 7ª quam recognovit I. Salsmans e. s. Bruxelles, A. Dewit, 1912. 2 vol. in 8, 615 et 716 p. Prix : 12 fr.

La première édition de la théologie morale du R. P. Génicot a paru en 1896 et a aussitôt été accueillie avec empressement. Depuis lors cet ouvrage a pris rang parmi ceux qui s'imposent à l'attention, les opinions qui y sont enseignées ne peuvent être passées sous silence par quiconque s'occupe à présent de questions morales. Sans doute, à côté des éloges quasi unanimes sur le caractère pratique et didactique du livre, sur la clarté et la précision de son style certaines critiques ont été formulées sur la doctrine, qui en quelques points a été jugée trop large. Cependant, au cours de ces dernières années, il semble que cette opposition se soit apaisée ; le P. Génicot défend le probabilisme pur et simple, et en admet logiquement les consequences ; mais peut-être a-t-on jugé que dans l'application ses théories ne conduiront pas à des résultats fort différents de ceux auxquels aboutissent les autres systèmes ; on pourrait même, s'il était nécessaire, énumérer les thèses où l'opinion défendue autrefois par l'A. était plus sévère que celle qui a, depuis, prévalu auprès de l'autorité ecclésiastique. D'ailleurs, quoi qu'il en soit des critiques, il est certain que les approbations sont venues de plus en plus nombreuses à mesure que se succédaient les éditions du livre ; non contents d'exprimer leur jugement dans les termes les plus bienveillants, plusieurs Évêques, et non des moins considérés pour leur science théologique, l'ont instamment recommandé au clergé et adopté pour l'enseignement dans leurs séminaires. C'est qu'en effet il y a peu de manuels qui, sous un nombre de pages si restreint, forment un ensemble de doctrine si complet, et qui soient si bien au courant, si parfaitement adaptés aux nécessités actuelles, surtout de la Belgique et des pays où le droit civil français est en vigueur.

Depuis la mort de l'Auteur (1900), c'est son successeur dans la chaire de morale au collège de Louvain, qui a tenu les éditions successives à jour et y a introduit les améliorations désirables. Une des principales a consisté dans le texte plus petit adopté pour les matières d'importance moindre, et dans la mise en évidence, à l'aide de caractères forts, de l'objet ou de l'idée principale de chaque numéro. La présente édition a subi des remaniements notables par suite des changements survenus dans la législation ecclésiastique. La nouvelle Const.

Digitized by Google

« *Ne temere* », relative au mariage, est exposée et commentée d'après les décrets subséquents du S. Siége, les différences avec l'ancienne législation sont toujours bien notées, chose surtout importante là où ces différences sont à premiere vue assez minimes et pourraient échapper au lecteur non prévenu. Les nouvelles règles concernant la communion fréquente, la communion des infirmes, la première communion des enfants, les stipendiums de Messe, la citation en justice des clercs sont exactement analysées chacune en son lieu. De même les directions épiscopales touchant divers sujets ont été reçues avec la plus grande sincérité. Ainsi, par exemple, à propos d'une formule réputée blasphématoire (I, 295) que le P. Génicot avec la plupart des auteurs estimait péche grave, la nouvelle édition porte dans le texte « communis existimatio de sensu formulae in Deum contumelioso, paulatim immutari non *prorsus impossibile* videtur », mais aux *addenda* de la fin du livre, nous trouvons qu'il faut lire « non ita difficile videtur ».

Dans les traités sur lesquels la législation nouvelle n'a pas eu d'influence, les changements introduits sont peu notables: ce sont d'ordinaire des perfectionnements apportés à la rédaction ; de temps à autre cependant une petite nuance est apportée à la doctrine, ainsi par ex. au traité de la justice, n° 491, une note additionnelle accède davantage à l'autorité du code civil, en permettant plus aisément la prescription aux héritiers dans le cas où le premier possesseur aurait été de mauvaise foi. N° 507 : la matière *absolute gravis* pour le vol était fixée dans l'édition de 1902 à 40 fr., à présent c'est 50 fr., en outre la note rapportant l'opinion de Ballerini (100 fr.), n'est plus affectée de la censure qui l'accompagnait autrefois. Au n° 513, l'exemple « Si ferculum venenatum apposueris Cajo, etc. », a été supprimé avec raison, la petite note ajoutée n° 517 a connexion avec le même objet et montre des préférences pour un peu plus de rigueur sur le cas de damnification *praeter intentionem*. Au n° 569 une addition assez intéressante : le *stuprum cum promissione matrimonii* n'oblige pas à épouser la femme séduite, si la promesse de mariage a été mutuelle, car un tel contrat bilatéral semble nul. Enfin un alinea a été retranché du n° 574 où est admise comme probable l'opinion selon laquelle le payement des impôts, même directs, n'est pas obligatoire en justice ; le retranchement en question n'a pas d'importance, car l'argument qui y était reproduit en faveur de la dite obligation n'était pas fort solide, toutefois nous estimons qu'il y a d'autres raisons de la soutenir ; notamment le bien commun le bien de l'état qui exige la levée des contributions. Une observation analogue serait à faire sur le service militaire, nous ne pensons pas qu'on puisse éluder l'obligation de justice en un point où le salut de la patrie est si gravement intéressé.

Sans entrer dans les détails, nous pensons qu'encore en quelques autres thèses, le livre du P. Génicot ne rencontrera pas l'assentiment unanime, mais cela ne doit point lui causer préjudice. D'abord l'A. expose toujours les opinions en présence lorsqu'il y a controverse de sorte que le lecteur est bien averti et peut choisir la doctrine qui lui paraît le mieux établie : dans l'enseignement à plus forte raison le professeur pourra toujours faire peser plus la balance du côté qu'il croira le mieux fondé en droit. Le cours de théologie morale du P. G. n'est pas simplement un recueil de formules à appliquer matériellement et uniformément, c'est, nous le disons à sa louange un livre qui malgré sa valeur doctrinale et la netteté de l'exposé, suppose toujours de la prudence et du jugement personnels chez le moraliste ou le confesseur qui devra s'en servir.

D. R. PROOST.

KNOCH. *L'Éducation de la chasteté*. Liége, Revue ecclésiastique, 40, rue des Prémontrés, 1912. In-8, 100 p. Prix : 1 fr. 50.

La présente publication réunit les articles qui ont paru précédemment sur

Digitized by Google

ce sujet dans la Revue ecclésiastique de Liége sous la signature de M. Knoch, professeur du grand séminaire diocésain. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les idées exprimées sur cette matière délicate par un auteur de si haute compétence, aient excité un vif intérêt; la nouvelle édition sera sans nul doute, accueillie avec la même faveur. M. Knoch s'adresse aux éducateurs : parents, maîtres d'école. Dans les deux premières divisions de son livre, il montre par des renseignements précis et des statistiques où en est le niveau moral de la société actuelle, et à quels désastres conduit l'observation des maximes mondaines sur la chasteté et le mariage. Il y a là une foule de sages conseils que les parents chrétiens ne sauraient assez méditer, par exemple : « seules les unions chrétiennement préparées assurent le solide bonheur au foyer des époux » (p. 47).

La 3e section de l'ouvrage expose l'éducation de la chasteté. L'A. condamne la méthode du silence qui a longtemps prévalu en la matière ; il faut, pense-t-il, prémunir les enfants contre les dangers et les initier graduellement aux questions qui touchent à l'origine de la vie. D'ailleurs il insiste bien sur la discrétion, les considérations de temps et de circonstances qu'il faudra observer tant dans l'initiation collective de l'école, que dans l'initiation individuelle qui revient aux parents. Des modèles d'instructions font voir l'application de la théorie.

Il y a là bien des points sur lesquels on sera généralement d'accord avec l'A. : qu'il faille prémunir par des instructions convenables les enfants contre le vice, contre les séductions ; il faut éviter aussi que ce soit par des voies illégitimes et dangereuses que se fasse l'initiation aux relations sexuelles. Doit-on cependant conclure à la thèse générale de l'initiation nécessaire ? La réponse ne nous semble pas encore définitivement acquise.

KNOCH. *L'Onanisme conjugal et le tribunal de la pénitence.* 3e éd. Liége, Dessain. 1912. In-8, 68 p. Prix : 1 fr.

La brochure que voici fait suite en quelque manière à la précédente, là il s'agissait des enfants, ici des gens mariés. Mais l'éducateur ici ne peut être que le médecin spirituel, le confesseur, aussi c'est exclusivement à lui que s'adresse ce petit livre. Par des statistiques exactes, l'A. nous montre l'étendue du fléau qu'il s'agit de combattre; il trace ensuite avec précision et sûreté les règles à suivre au tribunal de la pénitence. La lettre collective des Évêques de Belgique termine l'opuscule et confirme pleinement la doctrine de l'A. D. R. P.

Œuvres de Ruysbroeck l'admirable. Traduction du flamand par les bénédictins de Saint-Paul de Wisques. Bruxelles, Vromant et Ce, 1912. In 12, 297 p. Prix : 3 fr. 50.

Les bénédictins français de Wisques, exilés en Hollande à Oosterhout, nous présentent une excellente traduction du grand mystique flamand. Ce premier volume comprend une courte vie de Ruysbroeck et les trois traités : *Le miroir du salut éternel*, *Les sept clôtures*, et *Les sept degrés de l'échelle d'amour spirituel*. Le bienheureux aime bien les divisions en trois et sept sections ; il tâche ainsi de distribuer son sujet logiquement, mais il manque de suite. Le dévot prieur, dit son ancien biographe, « avait coutume, lorsqu'il était inondé des rayons de la lumière divine, de se retirer dans quelque lieu caché de la forêt. Et là, sous la dictée de l'Esprit Saint, il écrivait sur une tablette de cire les choses qui lui venaient à la pensée, rapportant ensuite au monastère ce qu'il avait ainsi composé ». C'est là, sans doute, ce qui a fait que ses paroles sont si brûlantes d'amour, — et aussi, si peu méthodiques.

Ruysbroeck s'occupe de l'ascèse pratique et de la mystique essentielle, qui

Digitized by Google

consiste dans la « vie supérieure » de l'âme, la connaissance suprasensible et l'amour infus du Bien infini. Il ne parle jamais de révélations, de visions, de locutions.

Quant à sa doctrine, il est étonnant que Gerson ait pu la qualifier de panthéiste. Le bienheureux s'élève constamment contre les illuminés de son temps, qui se croyaient être identifiés avec Dieu par la contemplation; c'est, d'après lui, une absurdité et un blasphème. Il explique très bien que l'âme s'unit à Dieu sans jamais perdre sa propre personnalité créée. Il se base (p. 141) sur la doctrine de S. Thomas sur le *lumen gloriae* pour expliquer cette union par laquelle l'âme semble être déifiée :

« La vue, pour notre œil simple, est un miroir vivant que Dieu a fait pour son image et où il l'a imprimée. Son image, c'est sa divine clarté dont il a rempli tout le miroir de notre âme, pour que nulle autre clarté ni image n'y pût entrer. Mais la clarté n'est pas intermédiaire entre nous et Dieu ; elle est cela même que nous voyons et la lumière qui nous le fait voir, mais non pas notre œil qui voit. Car bien que l'image de Dieu soit sans intermédiaire sur le miroir de notre âme et lui soit unie, cependant l'image n'est pas le miroir, et Dieu ne devient pas créature. Mais l'union de l'image au miroir est si grande et si noble que l'âme est appelée l'image de Dieu. »

Ruysbroeck décrit-il ici une contemplation qui a une analogie avec la vision béatifique, ou parle-t-il de la vision béatifique elle-même? Et encore, est-ce qu'il entend que cette contemplation se peut atteindre dans cette vie, ou veut-il indiquer une perfection de contemplation qui est acquise seulement dans la vie future? Il semblerait que la « clarté » dont il parle est Dieu même (comme il le dit en propres termes, p. 153), et il paraît souvent dire que la béatitude s'acquiert ici-bas dans la vision de Dieu face à face : « Là où nous sommes ravis hors de nous avec un amour purifié jusqu'à *la face de Dieu* » (p. 284), — c'est le sixième degré de l'échelle d'amour, dont le septième degré semble être la jouissance céleste : « Alors nous apercevrons, par delà tous les esprits bienheureux, *une béatitude sans fond*, où nous serons tous un et cet un même, qui est la beatitude même dans son essence » (p. 284). Est-ce que cela est après la mort? Il ne le dit pas. Nous pourrions donc prendre au pied de la lettre les premiers mots de ce chapitre : « Le septième degré... c'est le plus noble et le plus élevé qui puisse être réalisé dans la vie du temps et de l'éternité », ce qui implique que ce qui est le plus élevé dans l'éternité peut aussi être réalisé dans le temps. De même, la « septième clôture » est appelée « une simple béatitude... une éternelle suffisance qui rassasie toute faim et soif, tout amour et toute ardeur envers Dieu » (p. 200). Et encore : « Par delà tous les modes divins, il y a une connaissance de vue intérieure sans modes qui fait *pénétrer jusqu'à l'essence sans modes de Dieu* » (p. 209).

Ce serait une erreur théologique très grave que d'enseigner que Dieu accorde souvent la vision béatifique aux contemplatifs, dès cette vie. Il est vrai que S. Thomas a dit que Dieu peut communiquer le *lumen gloriae* dans cette vie, pourvu que le sujet soit privé de ses sens ; et il est suivi par les Thomistes, qui n'admettent cependant cette grâce exceptionnelle que pour Moïse et S. Paul, — ainsi Cajetan et Jean de S. Thomas ; Billuart et Contenson ajoutent, en plus, la Ste Vierge. Cependant les anciens Jésuites (Wirceburgenses et Toletus), et, aujourd'hui, D. Janssens, nient que ce privilège ait jamais été concédé ; Suarez (suivi par Pesch, Billot, Lépicier) l'admettrait pour la Ste Vierge seule.

Les paroles de Ruysbroeck ne sont pas claires. Peut-être, peut-on les expliquer d'une autre façon?

1. Le pieux écrivain aurait l'habitude de passer, sans avertir le lecteur, de la description de la grâce à la description de son épanouissement connaturel dans la gloire.

Digitized by Google

2. Ou plutôt, il est accoutumé à se servir du langage le plus fort qu'il peut trouver pour décrire la gloire qui est révélée au contemplatif, sans considérer qu'il ne laisse plus de termes par lesquels on pourrait peindre la gloire qui est donnée dans le ciel. Il n'aurait donc pas l'intention, dans le passage cité, de parler du *lumen gloriae*, mais seulement de cette lumière analogue qui se donne aux mystiques. Ceci me semble la vraie explication.

3. Mais il faudrait peut-être ajouter aussi qu'il n'a pas clairement saisi que la différence entre la contemplation mystique et la vision béatifique est une différence essentielle, et non pas seulement de degré. Ce n'est pas qu'il ait explicitement embrassé une opinion erronée à ce sujet, mais il n'aura pas fait attention à l'importance de la distinction spécifique entre les deux. La vision « obscure » de cette vie était si claire, si éblouissante, si enivrante, pour lui, qu'elle lui semblait comme un commencement déjà de la gloire.

Quoi qu'il en soit, les traités qui doivent suivre pourront apporter quelque lumière sur la difficulté, et il est à espérer que les RR. PP. traducteurs en diront quelque chose dans le volume suivant.

D. J. CHAPMAN

NOTE.

Dans l'avant-dernier fascicule (octobre 1912, pp. 497-498), D. Denis, de l'abbaye de Solesmes, a signalé à nos lecteurs l'*Histoire des Séminaires français*, de M. Degert, Professeur à l'Institut catholique de Toulouse et Directeur de la *Revue de Gascogne*. Notre collaborateur occasionnel a relevé le mérite de cet intéressant ouvrage « qui témoigne d'une vaste information, d'une sérieuse application et qui comble une lacune importante dans l'histoire du clergé français ». — En terminant son analyse, D. Denis écrivait : « Pourquoi M. Degert semble-t-il regretter que les séminaires n'aient jamais connu *la solidarité d'institutions placées sous le régime d'une discipline uniforme et centralisatrice, tels que les établissements de notre actuelle Université de France* [1]. L'Église n'offre-t-elle pas, mieux que l'Université, des modèles de centralisation ? »

Ces lignes ont déplu à M. Degert qui croit voir qu'« on y jette la suspicion sur son loyalisme de professeur d'institut catholique et sur la correction de ses sentiments à l'égard de l'Église et de l'Université ». (Lettre à la Direction de la *Revue*).

Nul, assurément, parmi nos lecteurs, n'aura donné à la simple remarque de D. Denis le sens que veut lui prêter M. Degert ; cependant, notre collaborateur n'ayant eu aucune intention maligne, nous autorise bien volontiers à donner acte de sa protestation au distingué professeur de Toulouse. D. R. T.

1. Les mots soulignés par nous sont extraits de l'ouvrage de M. Degert.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX.

De la collection *Science et religion* (Paris, Bloud): BAUDOT *Le Missel romain* (644-645). — *L'antiphone* (657). — CABROL (D.). *La réforme du bréviaire et du calendrier* (646-647). — CRISTIANI (L.). *Bellarmin* (652). — DIDIER (J.). *Hume* (658). — JOLY (H.). *La Hollande sociale* (651). — LANZAC DE LABORIE. *Falloux* (650). — LAUDET (F.). *Augustin Cochin* (655). — *Madame Swetschine* (656). — LECLÈRE (A.). *Le bilan de la Philosophie religieuse, sa fonction, son avenir* (643) — MÉLINE (P.). *Le Play* (648).

ANIZAN (F.). *Les hommes de France au Sacré Cœur.* Verdun, Bureaux de l'œuvre diocésaine du S.-C., 1912. In-12, 70 p. Prix : 0 fr. 50.

BARETT (D. Michel), O. S. B. *Our Lady in the Liturgy.* Sands et C°, London, 1913. In-8, VIII-237 p. 3 s. 6 d.

BELLI (Can. M.). *Psalterium Davidicum secundum textum hebraicum et vulgatam editionem in usum scholarum et clericorum divinum officium recitantium breviter explanatum.* Torino, Marietti, 1912. In-12, VIII-370 p. Prix : 3 fr. 50.

BOLSIUS (P. H.), S. J. *Pierre De Rudder et son récent historien.* Paris, Téqui, 1913. In-16, 124 p. Prix : 2 fr.

BONET (Abbé Pierre). *Bossuet moraliste.* Paris, Lethielleux, s. d. [1912]. In-8, XXIV-410 p.

CARRÈRE (Abbé F.). *Histoire de N.-D. de Lourdes.* Paris, Beauchesne, 1912. In-8, 296 p. Prix : 3 fr. 50.

CHAUVIN (Abbé J.). *Une année d'examens particuliers.* Auteur, rue N.-D. 6, Montmorency. In-18, 120 p. Prix : 1 fr.

COMPAYRÉ (G.). *Frœbel et les jardins d'enfants.* Paris, Delaplane, 1912. In-16, 86 p. Prix : 0 fr. 90.

COSTA DE BEAUREGARD (M.). *Messe de communion pour les tout petits enfants.* Paris, Lethielleux, s. d. [1912]. In-24, 64 p.

La confirmation des enfants. Lille, Desclée, 1912. In-18, 20 p.

DIANDA (Gilb.). *Il catechismo maggiore di S. S. Pio X spiegato al popolo sulle norme del catechismo tridentino.* Vol. II. Torino, Marietti, 1912. In-12, 508 p. Prix : 3 fr. 50.

DOYLE (Rev. F. C.), O. S. B. *At the Gates of the Sanctuary.* 2e éd. London, Washbourne, 1913. In-12, XXII-412 p. 7 s. 6 d. net.

GIBBONS (Card.). *La foi de nos pères.* — Trad. de l'anglais par l'abbé Saurel. — 3e éd. Paris, Téqui, 1913. In-16, XXVI-474 p. Prix : 3 fr. 50.

GRIMAND (Abbé Ch.). *Défendons-nous.* Paris, Téqui, 1913. In-12, 262 p. Prix : 2 fr.

HAMON (R. P. Ad.), S. J. *Au-delà du tombeau.* 3e éd. Paris, Téqui, 1912. In-12, VIII-320 p. Prix : 3 fr.

HUGON (R. P. Ed.). *Le mystère de la très Sainte Trinité.* Paris. Téqui, 1912. In 12, 374 p. Prix : 3 fr.

JANOT (P.). *La Chrétienne.* Pièce en trois actes. Paris, Bloud et Cie, 1912. In-12, 92 p.

Manuale theologicum in usum theologorum. Editio tertia. Fribourg i. Br., Herder, 1913. In-12, XVI-512 p. Prix : 5 fr. 25.

Digitized by Google

JULIEN (Abbé A.) *Vers Jésus par la Madone.* Poésies religieuses. Paris et Lille, Taffin-Lefort, 1912. In-12, 70 p.

LE CAMUS (Abbé H.). *La vocation ecclésiastique.* Paris, Téqui, 1913. In-12, 132 p. Prix : 1 fr.

LEVRAT (Dr Et.). *Des armes pour la vie. Conseils aux jeunes.* Paris, Bloud, 1912. In-16, 238 p. Prix : 2 fr. 50.

MUNDING (D. I.). *Armarium sacerdotis O. S. B.* Graeci et Viennae, Styria, 1912 In-24, 332 p.

Officium majoris hebdomadae a dominica in Palmis usque ad sabbatum in albis. Editio Novissima. Taurini, Marietti, 1913. In-8, 448 + 16 p.

Psalterium antiphonarii romani pro diurnis novis cum cantu gregoriano. Tournai, Desclée, 1913. In-8, 196 p. Prix : 2 fr.

Dominica ad Vesperas et completorium cum cantu gregoriano, ex editione Vaticana. Tournai, Desclée, 1913. In-8, 28 p. Prix : 0 fr. 50.

PILLIERS. *Le nouveau psautier du Bréviaire romain.* — Texte, traduction et commentaire. — Paris, Lecoffre, 1912. In-12, VIII-532 p. Prix : 3 fr. 50.

POULIN (CH.). *Manuel préparatoire à la première communion privée.* Paris, Bloud, 1912. Prix : 0 fr. 50.

ROUPAIN (E.). *L'aveugle de Douai à Lourdes, 1912.* Tournai, Casterman, 1912. In-8, 32 p. Prix : 0 fr. 50.

SCHULTE (P. Joh. Chrys.). *Die Kirche u. Gebildeten.* Freiburg, Herder, 1912. In-8, XIV-182 p. Prix : 2 M.

Digitized by Google

LA LETTRE DE POTAMIUS A SAINT ATHANASE.

Il serait exagéré de reconnaître beaucoup de mérite au texte dont je propose ici une nouvelle édition. Il est curieux et rebutant tout ensemble — d'une extravagance et d'une obscurité peu communes : c'est tout ce que l'on en peut penser, s'il n'est question que de lui-même ; mais c'est aussi ce dont on peut s'apercevoir sans plus de frais en lisant la dernière réimpression, celle de J.-P. Migne [1].

On admettra sans doute plus volontiers qu'étant malaisé à entendre, il y avait lieu de fixer dans le détail, avec toute l'exactitude possible, cet étrange morceau de latin. Et j'ai la confiance en effet que mon texte, sans être de tout point satisfaisant, offre une image suffisamment fidèle de la tradition. Pourtant ce résultat philologique n'est, après tout, que médiocrement appréciable. Le véritable intérêt gît ailleurs, comme j'ai eu déjà l'occasion de l'indiquer il y a plusieurs mois [2]. Le hasard des événements littéraires a donné à l'*epistola Potamii*, si méchante pièce qu'elle soit, la qualité d'une pierre de touche. Il vaut d'y insister un peu. Ce sera en même temps la justification de ce petit travail.

Les historiens anciens de la littérature ecclésiastique n'ont pas retenu le nom de l'évêque Potamius, le plus ancien titulaire du siège d'Olisipo (Lisbonne) en Lusitanie [3]. Saint Isidore en parti-

1. *P. L.* t. VIII, col. 1416-1418 : d'après GALLANDI, *Bibliotheca veterum Patrum*, t. V, 1769, p. 99, qui dépend lui-même des BALLERINI, *Sancti Zenonis episcopi Veronensis sermones*, 1739, Appendix p. 302 s. Les Ballerini avaient demandé leur texte à l'édition du Spicilège de D'Achery de 1723 ; on trouvera plus loin les indications nécessaires.

2. *Revue Bénédictine*, juillet 1912, p. 278 s.

3. Il faut bien dire que la succession ne reprend à notre connaissance (cf. GAMS, *Series episcoporum Ecclesiae catholicae*, 1873, p. 104) qu'à la fin du VIe siècle avec l'évêque Paul, présent au concile de Tolède de 589. Mais il est certain par ailleurs qu'il y avait déjà en Lusitanie au IIIe siècle des communautés chrétiennes régulièrement organisées, notamment à Mérida, peut-être déjà métropole. Sont représentées au concile d'Elvire (vers l'an 300) les églises de Mérida, d'Ossonova et — probablement — d'Evora : c'est la Bétique qui devait posséder alors la population chrétienne la plus dense (cf. HARNACK-MOFFATT, *The Mission and Expansion of Christianity*, 1908², II, p. 297 ss.). Les protagonistes du mouvement dirigé contre l'ascétisme de Priscillien (*ca* 380) sont

Digitized by Google

culier, bien informé des choses d'Espagne et jaloux de les rapporter, connaît encore, au début du VIIe siècle, des écrits du vieil Hosius de Cordoue [1]; et comme il rappelle les malheurs d'Hosius à Sirmium dans les termes mêmes des luciférien Marcellinus et Faustinus [2], nous sommes certains qu'il n'a pas ignoré l'existence de Potamius, dont le *Libellus Precum* fait tendancieusement un personnage de premier plan [3]. Si donc Potamius n'est pas plus mentionné dans le catalogue de saint Isidore que dans ceux de saint Jérôme et de Gennadius, c'est qu'il n'a jamais joui dans l'antiquité d'une réputation littéraire bien solide, et que les œuvres qu'il a pu laisser ont été de bonne heure perdues ou mises à l'abri d'un nom plus recommandable.

Nous savons en effet par ailleurs qu'il a écrit. On peut négliger l'information de saint Hilaire qui fait d'Hosius et de Potamius les auteurs responsables de la formule hétérodoxe rédigée en 357 à Sirmium [4]; il est beaucoup plus probable que cette formule avait été préparée par les soins d'Ursacius et de Valens, les hommes de confiance de l'empereur, auprès desquels Potamius ne

---

deux Lusitaniens, Hydatius d'Emerita et Ithacius d'Ossonoba; ils donnent eux aussi une triste idée de l'épiscopat espagnol. Au Ve siècle, dès le début, la Lusitanie est la proie des barbares, Alains, Suèves, Wisigoths successivement. Pour l'étude de l'Espagne chrétienne durant le haut moyen âge, il faudra tenir compte d'une liste rédigée en minuscule du VIIIe siècle qu'Ewald a retrouvée dans un manuscrit de l'Escurial (facsimilé dans les *Exempla scripturae visigoticae* d Ewald-Loewe, 1883, pl. VI, et p. 5; voir aussi Ewald, *Reise nach Spanien*, *N. Archiv*, VI, 1881, p. 276 s.) : « *Nomina civitatem ispanie sedes episcopalium* »; les premiers noms mentionnés pour la Lusitanie sont : *Emereta*, *Pace*, *Olisipona*, *Ossonoba* ; suivent dix autres sièges. — *Olisipo* est bien la forme antique et traditionnelle (Ὀλισίπων = ŏlisipo), certifiée par Varron, Pline, Strabon, l'Itinéraire, etc. : *Ulyssipo* (ainsi Méla, Solin, Martial) est une graphie qui s'explique par l'ancienne légende d'une ville fondée par Ulysse en Ibérie et portant le nom d'Odysseia. On peut voir à ce sujet A. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, III, 1848, p. 38 s.; et cf. J. E. Sandys, *A Companion to latin Studies* 1910, p. 408, 415, 424. — *Potamius* ne paraît pas avoir été un nom fort répandu. On ne le rencontre qu'une fois dans le Martyrologe Hiéronymien, au 10 des calendes de Mars (*apud Cipram*) ; par contre, la forme féminine (*Potamia*) y figure quatre fois (*in Antiocha Syriae*, *Lugduno Gall.*, et deux fois *in Africa*). En Espagne, on a un Potamius parmi les affidés de Priscillien, de basse condition, relégué en Gaule lors du procès de 388 (Sulpice, *Chron.* II, 51, 4) ; on connaît encore un Potamius, évêque de Braga, en Galice, qui prit part au concile de Tolède de 653 et fut condamné pour incontinence en 656. On sait aussi que saint Emilien († *ca* 574) fut lié d'amitié avec une sainte femme qui s'appelait Potamia (Braulion, *Vita s. Aemiliani*, Prol. 1 et Praef. 7 : *P. L.*, LXXX, 700, 704 ; et cf. *Anal. Bollandiana*, XXI, 1902, p. 40 ss., et 401). Parmi les noms connexes, il faudrait citer Potamon, Potamion, Potamienne.

1. *De viris illustribus*, c. I (*al.* V).

2. Cf. G. v. Działowski, *Isidor und Ildefons als Litterarhistoriker*, 1898, p. 11.

3. Édition Guenther, *CSEL*, XXXV, 1895, en tête de l'*Arellana*, II, 32 ; Potamius est ici présenté dans le même contexte qui a inspiré la notice de s. Isidore sur Hosius.

4. *De Synodis* n. 11 : « Exemplum blasphemiae apud Sirmium per Osium et Potamium conscriptae », et cf. *ib.*, n. 3.

Digitized by Google

fait figure que de comparse [1]. Au contraire, le témoignage de Fœbadius d'Agen est très précis, et celui d'un contemporain immédiat. Dans son *Contra Arrianos* de 357-358, et à propos de la même formule de Sirmium, Fœbadius rappelle aux fidèles trop confiants (c. 3) que les principaux signataires du manifeste, Ursacius, Valens et Potamius, — à présent patronnés de la manière la plus scandaleuse par le vénérable témoin de Nicée et de Sardique [2], — ont maintes fois *(saepenumero)* professé les doctrines ariennnes, et que leurs traités en fournissent la preuve *(ut probari ipsorum tractatibus potest)* [3]; et un peu après (c. 5), pour donner un exemple caractéristique de la mauvaise foi du parti, il cite une phrase de Potamius, tirée d'une lettre prétentieuse destinée aux églises du monde entier, et où s'étale une conception tout à fait grossière de la personne du Christ : *epistola Potami quae ad Orientem et Occidentem transmissa est qua adserit « carne et spiritu Christi coagulatis per sanguinem Mariae, et in unum corpus redactis, passibilem Deum factum* [4] ». On entend bien : il

1. Ils sont mentionnés ensemble dès le début, plus leur ami Germinius, le propre évêque de Sirmium : « praesentibus fratribus et coepiscopis nostris Valente, Ursacio et Germinio », (l'addition καὶ τῶν λοιπῶν de saint Athanase et de Socrate est dénuée d'autorité). Il va de soi que les trois larrons signèrent à leur tour après les espagnols Hosius et Potamius. Ceux-ci devaient les couvrir aux yeux des Occidentaux, chacun pour son compte ; puis, eux seuls n'étant pas nommés dans l'intitulé, la conclusion s'imposait qu'ils étaient les rédacteurs même de la formule ; d'où, en effet, le titre qu'on lit dans le *De Synodis* de saint Hilaire, repris, sauf les mots *exemplum blasphemiae* qui portent la marque de saint Hilaire, de la copie qui avait circulé en Gaule. Au surplus, Hosius est hors de cause ; quoi qu'on en ait pensé dans l'antiquité en Gaule et en Espagne, sa signature ne l'engageait pas, dans les circonstances où on la lui a ravie ; à plus forte raison n'était-il pas l'auteur de la pièce. La cas de Potamius est tout différent : mais aujourd'hui que nous pouvons juger de son style personnel, il est difficile de lui attribuer la paternité d'une composition aussi limpide ; la citation particulière de Jean XIV, 9 — à laquelle je ne crois pas qu'on ait encore pris garde — n'a pas assez de poids pour emporter la balance. On sait d'autre part quelle place occupent dans l'histoire de l'arianisme les deux Pannoniens : toujours sur la scène — ou dans les coulisses, quarante années durant ; saint Athanase n'eut pas de pires adversaires, et il en était bien convaincu ; saint Hilaire réunit pour les combattre une collection de documents, partiellement conservée, qui couvre plus de vingt années de la controverse. Avec tous les princes ils s'entendirent à merveille, particulièrement avec Constance ; la machination de Sirmium a été leur œuvre commune, soyons-en sûrs. Pour de plus amples renseignements, voir nos articles d'avril et de juillet 1907.

2. *Contra Arrianos*, c. 23 ; de même Hilaire, *De Synodis* n. 87 ; Ps-Athanase *De Trinitate* l. I. (*P. L.*, LXII, 244 D) ; Sulpice, *Chron.* II, 40, 5. C'est le scandale causé qui explique et excuse les termes violents de tous ces auteurs. Saint Athanase pourtant, plus intéressé que tout autre dans l'aventure, sut trouver des mots convenables ; pareillement saint Augustin par une discrétion de principe.

3. *P. L.*, XX, 15 B.

4. *P. L.*, XX, 16 B-D ; je cite néanmoins d'après le manuscrit. Peut-être Potamius, dans la phrase rapportée, s'inspire-t-il de Tertullien, *De Carne Christi*, c. 19, et cf. c. 4 et 16 ; mais il est vrai que Tertullien offre un tout autre sens.

Digitized by Google

s'agit d'une lettre, — non pas d'un symbole de foi, — et vraisemblablement d'un traité théologique en forme de lettre ; un exemplaire est venu dans les mains de l'évêque d'Agen ; l'auteur ne craignait pas de s'adresser aux évêques de la catholicité. De cet écrit on ne sait rien de plus que ce qu'en rapporte Fœbadius. Celui-ci paraît dire dans le premier passage que Potamius avait composé d'autres ouvrages en faveur de l'hérésie ; il ne soupçonne pas en tout cas que Potamius ait jamais écrit dans l'intérêt de la cause de Nicée.

Potamius d'Olisipo a donc été connu comme auteur de son vivant, et la postérité a perdu le souvenir de son activité littéraire. Son rôle historique attira davantage l'attention. Aux références indiquées de Fœbadius s'ajoutent cette fois trois mentions de saint Hilaire, à savoir deux dans le *De Synodis* (358-359) [1] et une autre dans la collection des Fragments Historiques (360 ou 361) [2], puis deux mentions de Marcellinus et de Faustinus dans leur *Libellus* (384-384) [3]. Mais, après avoir réuni en un faisceau rigoureux ces diverses données et les avoir fait bénéficier de tout ce que nous savons d'ailleurs sur les péripéties de la controverse arienne, force est encore de reconnaître que Potamius n'a eu qu'une action très limitée.

A peine se présente-t-il dans une demi-lumière sur la scène de l'histoire qu'il en est aussitôt rappelé par la mort. A Rimini, en 359, son nom est prononcé, mais à propos des incidents de Sirmium. C'est à la cour de Sirmium en effet, dans l'été de 357, qu'on le voit agir. Avant cette occasion, il est de ceux qui ne comptent pas. Il a pu s'employer dans son pays pour les fins de la politique impériale ; l'évêque de Cordoue, adressant à l'empereur en 356 une fière lettre de reproches [4], ignore encore ou feint d'ignorer ses manœuvres ; il n'y a aux yeux d'Hosius de fauteurs notables et responsables, derrière l'empereur, qu'Ursacius et Valens. Cette attitude n'empêcherait pas d'ailleurs, s'il faut en croire les auteurs du *Libellus*, qu'Hosius ait pu dénoncer le « prévaricateur » *apud ecclesias Hispaniarum* [5]. L'affaire restait locale en toute hypothèse; mais nous voudrions en avoir une autre attestation que celle du *Libellus*, vague et suspecte. A Sirmium, Potamius souscrit à la

1. *De Synodis*, n. 8 et 11 : *P. L.*, X. 482 B, 487 A.
2. Fragment IV : *P. L.*, X, 681 A (glose de la lettre *Studens paci* citée au nom du pape Libère).
3. Dans l'édition citée, n. 32, et 41-43.
4. Rapportée par s. Athanase, *Historia Arianorum*, n. 44 : *P. G.* XXV, 744 ss.
5. Ed. GUENTHER, n. 32, p. 15, l. 1.

Digitized by Google

formule arienne, à tel point que celle-ci circula dans la suite sous son nom [1] ; en outre, il est fait juge avec Epictète, l'évêque de Centumcellæ, des concessions accordées au parti par Libère dans la fameuse lettre *Studens paci*, et il refuse son assentiment à cette pièce, obligeant ainsi le pontife romain à de nouvelles capitulations [2] ; enfin, au dire des Luciférien, il joue le rôle d'accusateur

1. Conjointement à celui d'Hosius ; voir l'explication proposée ci-dessus en note. Dans le *Contra Constantium* (360), n. 23, s. Hilaire définit la formule : « deliramenta Osii et incrementa Ursarii ac Valentis » ; le nom de Potamius a déjà disparu. S. Athanase rapporte la formule dans son *De Synodis*, n. 28, sans faire mention des auteurs ; elle est mise au compte des Ariens (c'est-à-dire, nécessairement, des chefs du parti) et donnée comme une traduction de l'original latin. Socrate la présente de même (*Hist. Eccles.* II, 30, et cf. Sozomène, IV, 6). La copie latine qui a été connue en Orient ne paraît donc pas avoir porté un titre précis indiquant les auteurs. Les Orientaux savent par ailleurs qu'Hosius a souscrit la formule, y ayant été forcé (voir par exemple la notice de Socrate II, 31) ; ils ignorent jusqu au nom de Potamius.

2. Ce précieux renseignement nous est donné dans la glose *Quid in his litteris* des Fragments Historiques : «... Sed Potamius et Epictetus, dum damnare urbis Romae episcopum gaudent, sicut in Ariminensi synodo continetur, audire haec [les explications fournies par Libère relativement à s. Athanase] noluerunt » (référence comme ci-dessus). La phrase est très claire, mais il faut la lire dans son contexte : l'hostilité de Potamius et d'Epictetus à l'égard de Libère se manifesta à propos de la lettre *Studens paci* du pontife romain, et mention en fut faite ensuite dans le procès-verbal de Rimini ; c'est là que l'historien a puisé son information. Les critiques (Daniell, Hennecke) qui entendent au contraire que Potamius fit opposition à Libère au concile de Rimini se méprennent donc étrangement. Mais, comme l'a fait remarquer Mgr Duchesne (*Libère et Fortunatien*, p. 45). où Potamius et Epictetus ont-ils pu se rencontrer si ce n'est à la cour de Sirmium ? Potamius s'y trouvait justement en 357. Tout ceci s'accorde à merveille avec ce que nous savons de la situation de Libère à cette date. Je n'ai pas le désir de rouvrir maintenant le débat concernant le pape Libère, réglé pour moi par Mgr Duchesne en 1908 (cf. *Revue Bénédictine*, XXV, p. 360 ss.). Mais je n'arrive pas à comprendre comment Dom Chapman (*The Contested Lettres of pope Liberius*, 1910, p. 7 ss.) a pu découvrir dans la susdite glose *Quid in his litteris* la preuve que saint Hilaire tenait la lettre *Studens paci* pour un faux de Fortunatien ; le sens est certainement : en refusant la communion à Athanase, *Libère* ne réussit qu'à se créer des difficultés, aussi longtemps qu'*il n'a pas revisé* le procès conclu à Sardique en faveur du même Athanase ; d'ailleurs, la formule même que s. Hilaire emploie pour rapporter le texte de la lettre *Studens paci* suffit à montrer qu'il en admet l'authenticité : « Incipit exemplum epistulae Liberi episcopi urbis Romae... » ; c'est bien ainsi qu'il cite régulièrement les documents dont il remplit ses ouvrages. L'observation ne vaut pas moins contre l'hypothèse d'une interpolation des Fragments Historiques par une main lucifériennе. Cette malencontreuse hypothèse, à laquelle je me reproche d'avoir fait accueil un temps, est la seule difficulté qui subsiste dans la question du pape Libère ; il faudrait avoir le courage de l'écarter décidément. Mgr Duchesne lui a fait aussi la part trop belle (étude citée, p. 60 ss.). M. J. Zeiller, qui est revenu en dernier lieu sur tout ce sujet, et qui regarde l'authenticité des lettres comme extrêmement probable, est visiblement troublé par cette suggestion, la dernière chance à ses yeux, faible d'ailleurs, de se débarrasser des quatre lettres (*Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, Janvier 1913, p. 45 ss.). On devrait pourtant bien voir que la lettre d'Eusèbe de Verceil à Grégoire d'Elvire n'offre rien de choquant, si elle est comprise dans la partie du recueil de saint Hilaire qui a été formée en 361 (ainsi *Revue Bénédictine*, XXV, 367). Quant aux anathèmes des lettres *Pro deifico* et *Quia scio*, il est simple d'en rendre responsable un des premiers copistes des fragments, sinon le compilateur lui-même. De même les mots *Requirendum omnes haeretici*, à la fin de la liste qui suit *Pro deifico*, ne peuvent être qu'une note marginale ancienne qui est passée dans le texte. C'est là toute l'interpola-

Digitized by Google

vis-à-vis d'Hosius, lui aussi présent à la cour ou plutôt, d'après notre source, mandé spécialement à Sirmium sur les instances de son compatriote [1]. Quant à ce dernier point, un doute subsiste ; par contre, on n'a pas besoin d'indications précises pour admettre que Potamius dut travailler de toutes ses forces pour obtenir la signature du vieillard, dont le nom figura dès lors près du sien. Voilà, au total, la part prise par l'évêque d'Olisipo aux affaires de la catholicité. Mais on remarquera que cette action n'a intéressé en fait que des contemporains, qui sont ou des voisins, deux évêques gaulois d'Aquitaine, ou des compatriotes, les Luciférien de l'entourage de Grégoire d'Elvire, dont la tradition particulière a fait ensuite, plus ou moins déformée, le tour de la secte dans un dessein apologétique [2]. Dans le pamphlet des prêtres romains, le souvenir de Potamius et d'Hosius sert surtout à glorifier leur « saint Grégoire », seul fidèle à la cause de la vérité. Un renseignement de prix nous est venu cependant par cette voie : on nous apprend que Potamius avait été d'abord — c'est-à-dire précisément avant de se laisser acheter par Constance — un champion de l'orthodoxie : *Potamius Odyssiponae civitatis episcopus primum quidem fidem catholicam vindicans...* [3]. Une autre information, également originale, et dont le fond au moins est recevable, concerne la mort de Potamius dès son retour de Sirmium :... *cum ad fundum properat, quem pro impia fidei subscriptione ab imperatore meruerat impetrare, dans novas poenas linguae per quam blasphemaverat, in via moritur, nullos fructus fundi vel visione percipiens...* [4]. S'il lui avait été donné de vivre, peut-être eût-il tâché de soutenir son personnage, peut-être

---

tion des Fragments Historiques, un phénomène littéraire à peine remarquable. Il reste donc seulement à s'étonner que saint Hilaire ait appelé *perfidia* — rien de plus, car *perfidia arriana* dans *Pro deifico* vient du copiste — la première formule de Sirmium souscrite par Basile d'Ancyre et ses amis. Mais est-ce vraiment un terme extraordinaire et si cruel ? Puis, la situation n'est plus celle du *De Synodis*. Dans le *De Synodis*, où elle est reproduite au long et commentée, la formule de Sirmium est qualifiée bénignement de *fides* (« Exemplum fidei... ») ; plusieurs années ont dû s'écouler depuis lors, et la perspective a changé : on a derrière soi Rimini (dans le même sens, A. FEDER, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, 1910, p. 169 s.).

1. *Libellus*, n. 32 : « sed et ipse Osius Potami querela accersitus ad Constantium regem... »

2. Il est remarquable que s. Athanase, lui si intéressé au sort de son ami Hosius, ne prononce jamais le nom de Potamius ; ce silence doit être réellement de l'ignorance. On ne s'étonne pas moins du silence de Sulpice Sévère ; il permet de penser que saint Hilaire n'accordait pas beaucoup de place à l'évêque d'Olisipo dans les parties perdues du recueil d'où nous viennent les Fragments Historiques. Dans les ouvrages de Lucifer, l'omission ne saurait être prise en considération ; Hosius non plus n'y est pas nommé.

3. *Libellus*, n. 32 (éd. citée, p. 14, l. 30 s.).

4. *Ib.*, n. 41 (p. 17, l. 23 s.).

Digitized by Google

même eût-il pu faire amende honorable pour ses lâches complaisances après le fort de la querelle. Nous ne savons, et peu nous importe ; d'une chose toutefois nous sommes certains : sa détestable faconde témoigne de médiocres qualités d'esprit.

Aussi bien ces simples observations ne prétendent pas tenir lieu d'une esquisse, même sommaire, de la physionomie de l'évêque Potamius, et elles ne suffiraient pas non plus pour apprécier sa conduite en pleine connaissance de cause ; elles n'ont pour but que d'introduire au récit de la petite aventure littéraire dont je voudrais marquer les divers moments. Tout ce qui vient d'être noté était à la portée des érudits qui les premiers eurent à se prononcer sur l'*epistola Potamii ad Athanasium*. Le petit traité de Fœbadius avait été publié par Bèze en 1570 ; Pierre Pithou un peu plus tard, en 1598, avait fait connaitre les Fragments Historiques ; le *De Synodis*, naturellement, était depuis le début du XVIe siècle une des sources les plus familières aux historiens de la controverse arienne ; enfin le P. Sirmond venait, en 1640, de mettre au jour le *Libellus Precum*. C'est sur les entrefaites que Dom Luc d'Achery dut faire la découverte, dans un manuscrit de Saint-Évroult, de la lettre qui portait le nom de Potamius ; il la fit paraître en 1657 dans le second volume de son *Spicilegium* [1]. Le manuscrit de Saint-Évroult, aujourd'hui conservé à Paris, est sans doute un des moins bons représentants de la tradition ; cependant, à part une demi-douzaine de grosses fautes que l'éditeur est excusable de n'avoir pas su distinguer des excentricités de style de l'écrivain, le texte que le Spicilège donnait à lire était somme toute suffisant, celui-là même que Migne a hérité de Gallandi [2]. D'Achery ne semble pas avoir eu de doutes sur l'authenticité du morceau. Il ne s'est d'ailleurs pas répandu en explications : ni avertissement ni notes, rien qu'une référence au manuscrit et cette date toute nue : *anno 360*. Ce dernier détail implique nécessairement l'admission de l'authenticité; mais s'il est la preuve que D'Achery avait eu connaissance des documents historiques relatifs à Potamius, et certifiant à tout le moins son existence, il montre aussi que ces mêmes documents n'avaient pas été relus pour la circonstance afin d'en rapporter une opinion motivée et de soumettre au public un jugement aussi définitif que possible. Il est clair que D'Achery, satisfait

1. P. 366. Ce volume fut réimprimé en 1681, du vivant même de Dom Luc († 29 avril 1685).

2. Les différences du texte de Migne par rapport à celui de la première édition de D'Achery sont insignifiantes. Dans l'édition ci-dessous, j'ai distingué à l'occasion : a^1 (D'Achery 1657), a ou a^2 (D'Achery 1723), b (Ballerini), m (*Patr. lat.*).

Digitized by Google

de savoir qu'un Potamius avait été mêlé à la controverse arienne vers le milieu du IVe siècle, s'est contenté de traduire en chiffres l'affirmation du titre livré: *postquam in concilio ariminensi (Arriani) subscripserunt*, soit un an environ après Rimini (359) = 360. L'équivalence est parfaite en effet, mais il convenait de se demander au préalable si ce titre méritait créance, puisqu'il est en contradiction manifeste tant avec la pièce qu'il recouvre, sans rapport possible aux événements de Rimini, qu'avec les données de l'histoire concernant la personne et le rôle de Potamius. Fait curieux, D'Achery a trouvé une difficulté dans la première partie de l'énoncé, mais une difficulté purement grammaticale : il propose d'ajouter le mot *impetitum* pour expliquer *ab Arianis*. On devrait lire : *Epistola Potamii ad Athanasium ab Arianis impetitum*. Un critique moderne a fait remarquer avec raison, dans une judicieuse notice sur Potamius, qu'on obtiendrait un sens à peine meilleur en écrivant *impeditum* [1]. C'est qu'il n'y a rien à corriger, et que l'exégèse du titre doit être faite à part de celle de la lettre qu'il introduit. Si la lettre est intelligible, — et elle l'est pour l'ensemble nonobstant le galimatias de l'auteur, — la mise en cause des Ariens (ou d'Ariens) et la référence à l'assemblée de Rimini, au début d'un texte tout en faveur de saint Athanase, ne peuvent être que le fait d'une personne ignorante et maladroite assurément, mais surtout malintentionnée et voulant faire triompher une thèse de parti. En tenant compte du contexte dans lequel se présente ce panégyrique mal défini, D'Achery serait peut-être arrivé à établir l'identité du faussaire ; mais il n'était pas même besoin d'aller jusque-là pour s'apercevoir que, si l'attribution du factum à Potamius devait être maintenue, il n'avait pu le rédiger qu'avant de s'unir aux ennemis de saint Athanase, c'est-à-dire, au plus tard, avant de participer aux réunions de Sirmium de 357. Il n'est pas question ici, je prie de croire, de faire affront à la mémoire vénérée de Dom D'Achery, du digne et savant religieux qui fut le maître de Mabillon et le premier grand mauriste ; on sait assez jusqu'à quel point il poussait l'honnêteté dans ses travaux littéraires [2], mais on sait aussi comment il se laissa duper par son ami Jérôme Vignier, dont les faux précisément déshonorent plusieurs volumes du Spicilège ; il n'y a

1. E. Hennecke, art. *Potamius* de la *Realencyclopädie f. p. Th. u. K.*, XV, 1904, p. 579. L'auteur, trouvant le mot *impetitum* entre crochets dans le Spicilège, se demande s'il était difficile à lire dans le manuscrit ; D'Achery aurait dû avertir en effet qu'il l'ajoutait pour le sens.

2. Cf. *Analecta Bollandiana*, XVIII, 1899, p. 43 ss. : *Quelques pages supprimées dans le tome cinquième du Spicilège de Dom Luc d'Achery.*

Digitized by Google

donc pas lieu d'être trop surpris des défaillances occasionnelles de sa critiqne, et il n'est point impie de les signaler.

On s'explique que l'*epistola Potamii*, ainsi présentée au public, soit demeurée longtemps suspecte ou incomprise. Dans la préface aux œuvres de saint Athanase, qui est de 1698, Montfaucon formule en ces termes son sentiment : *Exstat Spicilegii tom. II epistola Potamii ad Athanasium et quidem, ni labor opinione, ingenti suspicione laborat* [1]. L'année suivante, retraçant dans ses Mémoires les principaux épisodes de l'histoire des Ariens, le scrupuleux Tillemont qui a tout lu et tout pesé puise aux sources les éléments d'une courte biographie de « Potame, l'évêque de Lisbone » [2]; or il passe entièrement sous silence, comme non avenue, la lettre publiée par D'Achery. On trouve dans l'édition in-folio du Spicilège, à la suite de quelques corrections, une curieuse remarque où se manifeste, je pense, la manière de Baluze [3] : *Caetera ne Hercules quidem purgaret, nec satis video quid in causa fuerit, cur tam foedam epistolae versionem Acherius edidit* [4]. Cette idée que le texte de D'Achery ne serait pas l'original, mais seulement une méchante traduction du grec, voire même indigne de l'impression, est un pis-aller qu'on doit prendre d'autant moins au sérieux qu'il laisse le problème intact. L'éditeur du *Spicilegium* de 1723, J. de la Barre, a fait la

1. *Opera s. Athanasii*, vol. I, praef. p. XVI, n. 17.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. VI, 1704 (1699), p. 417 s. (*Histoire abrégée de l'Arianisme*, article LXVIII). Tillemont parle de Potamius en cet endroit (de même p. 385, et t. VII, p. 535, 774) comme si nous étions informés directement que celui-ci a pris part au concile de Milan de 355. C'est une inexactitude, que j'ai eu le tort de reproduire il y a plusieurs années, à un moment où je cherchais à contre-sens l'explication de la lettre *Studens paci* (cf. *Revue Bénédictine*, XXIV, p. 296, n. 1). Il est possible que Potamius se soit trouvé à Milan en 355 ; en fait nous n'en savons rien. D'après Socrate, trois cents Occidentaux étaient présents ; mais ce renseignement est des plus suspects. Tillemont s'appuie d'une part sur la glose *Quid in his litteris* qui associe les noms d'Epictetus et de Potamius, et d'autre part sur la liste des signataires d'une lettre adressée à Eusèbe de Verceil (*Non ignorat*), liste sur laquelle figure un évêque du nom de *Rotamus*. Ce *Rotamus* ne peut être que Rhodanius, l'évêque de Toulouse, présent en effet au concile de Milan (Sulpice, *Chron.*, II, 39, 7). Quant à Epictetus, également mentionné dans cette liste, il est bien établi par d'autres sources qu'il était en 355 à Milan. Voilà qui explique l'erreur de Tillemont. Au surplus, la critique de la lettre *Non ignorat* est encore à faire ; nous en sommes toujours, que je sache, au mauvais texte mis en circulation par Baronius, et il faut l'aller chercher dans Mansi, Migne l'ayant laissé de côté ; nombre d'auteurs, par contre, et des mieux informés, paraissent ignorer l'existence de ce document.

3. L'éditeur a disposé en effet d'un exemplaire de la première édition annoté par Baluze (voir le titre ci-dessous).

4. *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant olim editum opera ac studio D. Lucae d'Achery*... Nova editio priori accuratior et infinitis prope mendis ad fidem mss. codicum quorum variae lectiones V. C. Stephanus Baluze ac R. P. D. Edmundus Martene collegerunt expurgata per Ludovicum Franciscum Joseph de la Barre, Tornacensem, t. III, p. 299.

Digitized by Google

même supposition, mais sans se dispenser de relire la lettre. Elle est ainsi définie dans l'index chronologique, composé après coup, qui est placé suivant les exemplaires soit au commencement soit à la fin du tome Ier, soit encore à la fin du tome IIIe [1] : *Potamu episcopi epistola ad Athanasium Alexandrinum de consubstantialitate Filii Dei: videtur e Graeco versa, sed foedissimis mendis conspersa ad nos venit* ; et en regard, malgré ce prononcé sommaire dont les termes indiquent nettement l'origine, on lit une très heureuse correction qui suppose de la part de l'éditeur une révision attentive de ses documents : *Circ. CCCLV.* Cette date approximative doit être en effet très proche de la vérité ; dût-on la modifier un peu, il resterait qu'en s'insurgeant enfin contre la fausse évidence du titre traditionnel et en revenant à une interprétation directe et historique du morceau, on lui avait rendu décidément tout son sens par delà sa malheureuse phraséologie, en même temps qu'on avait garanti de la seule manière possible son authenticité.

Les frères Ballerini cependant ne surent pas voir le gain inappréciable qu'assurait la nouvelle chronologie du Spicilège [2]. A leurs yeux le titre de la lettre gardait son prestige, signifiant que l'auteur, Potamius, avait défendu la foi et vengé saint Athanase au synode de Rimini. Dès lors l'ancienne difficulté réapparaissait : un tel acte, sans restriction ni retour en arrière, pouvait-il se comprendre de la part de l'homme qui avait soussigné deux ans plus tôt le manifeste hérétique de Sirmium ? Pour sortir de l'impasse, les érudits véronais prirent le parti désespéré d'opérer un dédoublement : on distinguerait deux évêques contemporains, porteurs du même nom, l'un hérétique à Sirmium et titulaire du siège d'Olisipo, l'autre orthodoxe à Rimini, auteur de la lettre à saint Athanase, et pour le reste inconnu. C'était la démonstration par l'absurde de l'inanité des efforts tentés dans le sens marqué par D'Achery ; on ne devait plus revenir au système après cette expérience. Les Ballerini rachetèrent magnifiquement leur erreur par une très heureuse découverte littéraire. En préparant la réédition des *tractatus* de Zénon de Vérone, ils furent amenés à constater que les manuscrits, tous d'origine véronaise, réunissaient à la fin du

1. Mais il y a aussi des exemplaires où cet index fait entièrement défaut, par suite, probablement, du retard apporté à sa rédaction ; l'auteur dit expressément que l'édition était déjà publique, quand il comprit la nécessité d'une table de cette espèce.

2. Dans *P. L.*, XI, 531 s. (voir plus haut la référence précise à l'édition des sermons de Zénon de 1739).

Digitized by Google

recueil, en une sorte d'appendice [1], onze « traités » apocryphes que les précédents éditeurs avaient eu le tort de confondre parmi les autres dans une distribution arbitraire. Neuf de ces discours avaient été reconnus de bonne heure sans la moindre peine [2], mais non pas sans qu'il n'en résultât un grave soupçon quant à l'authenticité de la collection totale. Cinq provenaient du commentaire de saint Hilaire de Poitiers sur les Psaumes [3], quatre de la série des homélies de saint Basile traduites par Rufin [4]. Retrouvant ces deux groupes ensemble et à part du reste, distingués l'un de l'autre par deux morceaux intermédiaires d'une allure nettement différente, les Ballerini tenaient la preuve que le recueil des sermons de Zénon n'avait pas été interpolé, mais seulement supplémenté, et que ce supplément avait été formé par la juxtaposition d'écrits empruntés à trois auteurs. Les deux *tractatus* non encore identifiés, intitulés respectivement *de Lazaro* et *de martyrio Esaiae prophetae*, étaient des chefs-d'œuvre de grandiloquence obscure, à rendre jaloux les auteurs des *Hisperica famina*. L'orateur, par bon-

1. Il paraît même que le début de cette série supplémentaire (sermons 31 à 41 du 2e livre) coïncidait avec un changement de main dans le manuscrit de St-Remi de Reims, brûlé, pense-t-on, en 1774, qui peut avoir été l'archétype de tous les manuscrits subsistants. Ce volume devait être de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe, à en juger par les deux fac-similés que fit prendre Maffei en 1730, lors du collationnement dont il se chargea pour le compte des Ballerini ; une inscription au nom d'Hincmar, qui avait donné le manuscrit au monastère de St-Remi, confirmait le témoignage de l'écriture. La provenance de Vérone est certifiée par de curieuses notes liturgiques. Sur ce manuscrit, voir BALLERINI, Praefatio, *P. L.*, XI, 14 ss., ; A. BIGELMAIR, *Zeno von Verona*, 1904, p. 14 ss.; V. LAZARINI, *Scuola calligrafica veronese del secolo IX*, 1904, p. 5. Sur les éditions de 1508 et de 1586 des sermons de Zénon, cf. BIGELMAIR, *op. c.*, p. 8 ss. Les manuscrits partagent la collection en deux livres de 62 et 41 *tractatus* (cf. *P. L.*, XI, 235 ss.). La récente édition de Giuliari, 1883 et 1900, insuffisante au point de vue philologique, n'a pas repris les traités de l'appendice.

2. Par BELLARMIN, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 1613, Cologne, p. 97 ss.

3. Expositions des Psaumes CXXVI, CXXVII, CXXVIII, CXXIX, CXXX (*P. L.*, IX, 694 ss.). Je ne sais si Zingerle, le dernier éditeur des *Tractatus super Psalmos* de saint Hilaire, a tenu suffisamment compte de cette tradition spéciale, qui se rattache vraisemblablement au *Veronensis* XIII (11) du VIe siècle. Au reste, il faut bien convenir que l'édition de Zingerle doit être refaite ; elle néglige de trop importants témoins.

4. Homélies *de livore et invidia* (Rufin n° IV : *P. G.*, XXXI, 1753 ss.) ; *de Attende tibi* (Rufin n° II : 1733) ; *de ieiunio* (le texte latin soit dans l'édition Ballerini à l'appendice soit dans la *Maxima Bibliotheca*, Lyon, 1677, III, p. 404 s. [d'après l'édition de Zénon de 1586] = 1e homélie grecque sur le jeûne (nos 1-4, *P. G.*, ib., 164 ss.) ; *de avaro divite* (Rufin n° III : 1744). On peut voir d'après ces indications que l'homélie sur le jeûne (3e) n'a pas été comprise par les Mauristes dans leur édition, tout à fait insuffisante, des homélies basiliennes traduites par Rufin. D'ailleurs ils ignorent absolument cette ancienne version ; et les érudits modernes ne sont pas mieux renseignés (voir par exemple BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, III, 1912, p. 153 et 555). C'est pourtant là, très probablement, le texte latin que signale s. Augustin, *Contra Iulianum* I. 18, et qui parfait la collection des homélies de s. Basile que Rufin nous assure avoir traduites. Les Ballerini ont soutenu cette thèse avec beaucoup de sens (*P. L.*, XI, 529 ss.) ; seulement, on a négligé de les lire.

Digitized by Google

heur, avait jugé convenable de s'interpeller lui-même, après avoir décrit à sa manière l'horreur du cadavre de Lazare et la pompe de ses funérailles : *Age age Photami, servus Dei vivi, si aliquid praevales, de laudibus Domini vel pauca narrato !* [1]. C'était plus qu'il n'en fallait pour songer à relire l'*epistola Potamii ad Athanasium*, et pour se convaincre que le style était le même de part et d'autre, également affecté et embarrassé [2] ; mais c'était bien la lettre qui donnait le moyen, non seulement de fixer le nom de l'auteur, mais en outre d'établir l'authenticité précise des deux compositions égarées sous le patronage de saint Zénon. On avait désormais trois courtes pièces, curieuses à tout le moins, pour juger des talents de Potamius d'Olisipo, le plus ancien écrivain de l'Espagne chrétienne après Juvencus (puisqu'on n'a rien conservé d'Hosius). Il fut aisé à Gallandi, trente ans plus tard, de mettre au point l'exposé des Ballerini, en montrant que la lettre à saint Athanase ne pouvait être, en dépit de son titre, qu'un témoignage de l'orthodoxie de Potamius, antérieurement aux affaires de 357 [3].

Ce n'est pas tout pourtant. L'*epistola Potamii* devait nous rendre un service plus important encore, et manifester de nouveau, comme j'ai osé dire en commençant, sa vertu de pierre de touche. Elle fournit le moyen de restituer en toute assurance au vieil auteur un opuscule théologique publié récemment par le R. P. Guillermo Antolin, d'après un manuscrit de l'Escurial, sous le nom de saint Jérôme [4]. En fait cet opuscule étrange — c'est le moindre qualificatif qu'on lui puisse accorder — est conservé à ma connaissance dans deux manuscrits de l'Escurial qui permettent ensemble de recomposer une précieuse collection des lettres de saint Jérôme [5] ; et c'est comme la première de ces lettres qu'il est donné : *epistola beati Iheronimi de substantia Patris ac* (al. *et*) *Filii et Spiritus sancti*. Tout autant que dans la lettre à saint Athanase, mais avec un grand luxe de développements, l'écrivain prétend, conformément au titre [6], défendre et illustrer la doctrine du consubstantiel.

1. *P. L.*, VIII, 1414 A. — Les deux *tractatus* se trouvent dans *P. L.*, VIII, 1411 ss.; d'après GALLANDI, *Bibliotheca*, V, 96 ss., qui reproduit le texte des BALLERINI, *S. Zenonis ep. r. sermones*, App., p. 297 ss. La *Maxima*, Lyon 1677, III, p. 384 s, et p. 381, suit l'édition de Zénon de 1586.

2. « Stylus obscurus valde, quem ne Mercurius quidem alicubi interpretetur... » ainsi les Ballerini, *P. L.*, XI, 531 D.

3. *P. L.*, VIII, 1409 ss.

4. *Opúsculos desconocidos de san Jerónimo (Codex epistolarum a. II. 3)*. Madrid, 1909, p. 10-21 (extrait de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, XII, 1908, p. 207 ss.).

5. Cf. *Revue Bénédictine*, XXIX, 1912, 274 ss.

6. Le titre primitif était sans doute : [*Epistola Potami*] *de substantia Patris ac Filii*.

Digitized by Google

Or, pour réaliser ce programme, il réédite, sans en changer même les termes, une partie des arguments qu'on lit d'autre part dans la lettre. La conclusion est inévitable ; l'auteur du traité ne diffère pas de celui de la lettre : Potamius, le Potamius d'avant Sirmium, point encore gagné à l'hérésie. Ainsi se manifeste décidément la personnalité littéraire de Potamius d'Olisipo, ce triste comparse des luttes ariennes, ainsi se précise par une nouvelle découverte notre connaissance de l'ancienne Espagne ; et c'est à l'*epistola Potamii* qu'on doit ce résultat. Il a été convenu entre mon savant confrère Dom De Bruyne et moi-même qu'il se chargerait de présenter au public un texte lisible de l'apocryphe hiéronymien, ayant trouvé à Madrid de nouveaux secours pour l'accomplissement de la tâche philologique, particulièrement ardue. Il lui incombe par là même de procéder à la démonstration rigoureuse du fait que j'ai indiqué en dernier lieu. Ces pages n'avaient d'autre raison que de faire voir l'intérêt qui s'attache à la lettre de Potamius à saint Athanase et d'en légitimer l'édition. Mon confrère pourra se reporter à un texte moins insuffisant que celui de D'Achery.

Les manuscrits de la lettre de Potamius ont dû exister en assez grand nombre. J'en connais une quinzaine ; neuf ont été employés pour l'établissement du texte ; il était nécessaire de faire un choix, sous peine de présenter un *apparatus* illisible et démesurément long [1]. Avant d'énumérer ces manuscrits, je dois décrire la collection qu'ils attestent tous ensemble, une collection théologique au sens précis du mot, exclusivement formée d'écrits relatifs à la doctrine trinitaire et visant les erreurs des Ariens. L'histoire de ce recueil n'est pas encore complètement débrouillée. Cependant les

1. J'ai négligé notamment trois manuscrits d'Oxford, Bodleian Library 147 (1918) s. XII, fol. 70v, Jesus College XLIII s. XI, fol. 156. Trinity College XXV s. XI, fol. 141v, après avoir reçu de M. E. A. Loew l'assurance qu'ils appartenaient au groupe commandé par le manuscrit Canonici. J'aurais voulu avoir le même renseignement précis au sujet du ms. 29 de Boulogne-sur-Mer s. XI, provenant de St-Vast (« Potamius contra perfidiam Arrii » à la suite d'« Athanasius de Trinitate », d'après le catalogue du XIIe siècle de St-Vast, cf. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 1885, p. 255, nos 121-122) ; mais il m'a été impossible, je le dis à regret, de trouver à Boulogne un correspondant capable de répondre à ma question. Quelques anciens auteurs ont supposé que le catalogue de St-Vast indiquait sous le titre rapporté un ouvrage de Potamius distinct de la lettre à s. Athanase ; le manuscrit 29 de Boulogne, qui s'identifie exactement avec le manuscrit conservé à St-Vast au moyen âge, dément cette hypothèse. — *Voir la note additionnelle.*

Digitized by Google

récents travaux de G. Ficker [1] et de L. Saltet [2] paraissent avoir fixé quelques points particulièrement importants ; et pour ce qui nous concerne surtout ici, la conservation de l'*epistola Potamii* au milieu de cet assemblage est désormais — grâce aux heureuses remarques de M. Saltet — un phénomène intelligible : ce sont des Luciférien d'Espagne qui l'auront placée là, dans un dossier combiné habilement pour servir les intérêts de leur secte [3]. Il reste seulement à montrer comment doit s'expliquer dans cette hypothèse le titre dont la lettre est pourvue.

Notre collection comprend neuf ouvrages d'une étendue très inégale. Je suis obligé de m'en tenir à des indications sommaires, et le plus souvent matérielles ; s'il fallait être complet, les limites assignées à cette petite étude se trouveraient de beaucoup dépassées.

1° *Sancti Athanasii episcopi de Trinitate libri octo* (texte comme dans *Pat. Lat.*, t. LXII, col. 237 à 288, d'après l'édition du P. Chifflet, Dijon 1664, sous le nom de Vigilius de Thapsus). On lit après l'*explicit* du huitième livre cette note de copiste : *Hos libellos VIII transcripsi qui multa addita et inmutata continent.* Or M. Ficker a constaté que cet ouvrage nous était parvenu d'autre part, dans quelques manuscrits, sous sa forme primitive, à savoir en sept livres seulement et sans nombre d'additions qui caractérisent la recension en huit livres [4] ; et M. Saltet a découvert de son côté que ces remaniements littéraires étaient intentionnels et constituaient à proprement parler une édition interpolée d'origine luciférienne, due très probablement à un Luciférien d'Espagne [5]. La note de nos manuscrits paraît donc bien signifier que le compilateur, qui, lui aussi, aura été un Luciférien, a fait usage de l'exemplaire même du *De Trinitate* dans lequel avait été pratiquée l'interpolation. En outre, il y a des raisons de penser que le *De Trinitate* primitif émane également d'un Luciférien. Tout ce

1. *Studien zu Vigilius von Thapsus*, Leipzig, 1897, 79 pp.

2. *Fraudes littéraires des schismatiques luciférien aux IVe et Ve siècles*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1906, p. 300 ss.

3. *Ib.*, p. 319.

4. Un manuscrit de ce texte primitif a été employé par I. Sichardus dans l'édition du Ps. Athanase qu'il a comprise dans son *Antidotum* (1528), en ayant soin de distinguer par des crochets — c'est-à-dire pour les sept premiers livres — les additions fournies par l'autre tradition. Cet arrangement a été conservé dans l'édition bénédictine des œuvres de s. Athanase (1698) ; c'est là que le lecteur moderne est obligé d'aller se rendre compte des particularités de la recension en huit livres.

5. Étude citée, p. 317-322.

Digitized by Google

travail peut avoir été fait durant le dernier tiers du IVe siècle et jusque dans les premières années du Ve [1].

2° *Libellus fidei Patris et Filii et Spiritus sancti Athanasii episcopi* (*P. L.*, ib., 287-288). Au titre, formulé d'autres fois plus simplement : *Expositio fidei s. A. ep.*, succède une nouvelle note, imputable comme la précédente au compilateur, ainsi conçue : *Cum legeris per hanc fidem moneo ut mei memor sis in orationibus tuis ne forsitan neglegenter quisquam hoc obtrectator contingat, quia scriptum est : Ne proiciatis margaritas vestras ante porcos.* Le *libellus*, qui se présente, on le voit, comme le véritable prototype du symbole *Quicumque*, est une profession de foi littéraire, développant à la fois les lignes du symbole des Apôtres et de celui de Nicée, dont le succès a dû être considérable au Ve siècle et dans la suite, à en juger par la variété des recueils qui nous l'ont transmise [2]. Il importe surtout de retenir que cette composition complète dans les manuscrits le petit traité *De Fide*, faussement attribue dans les éditions modernes à Fœbadius d'Agen [3], et que la critique donne le droit de restituer définitivement à Grégoire d'Elvire ; par suite, on est autorisé tout autant à couvrir le symbole ou *libellus fidei* du nom de Grégoire d'Elvire.

3° *Eiusdem de Trinitate et Spiritu sancto* (*P. L.*, ib., 307 à 334, toujours d'après Chifflet). Les Mauristes n'ont pas craint de retenir cet opuscule parmi les œuvres authentiques de l'évêque d'Alexandrie, prétendant y reconnaitre une traduction ancienne [4]. Ce jugement ne saurait être ratifié. L'auteur est un Latin qui a travaillé pour son propre compte ; mais il est vrai, comme les Mauristes l'ont bien vu [5], qu'il a connu directement et mis à profit plusieurs

1. Le lecteur qui voudrait mieux se renseigner ne pourrait se dispenser de prendre connaissance des articles, toujours profitables, dans lesquels D. G. MORIN a traité cette question : *Les douze livres sur la Trinité attribués à Vigile de Thapse* (*Revue Bénédictine*, XV, 1898, p. 1-10) ; *Les nouveaux Tractatus Origenis et l'héritage littéraire de l'évêque espagnol Grégoire d'Illiberis* (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, V, 1900, p. 145-161) ; *Autour des Tractatus Origenis* (*Revue Bénédictine*, XIX, 1902, 225-245) ; *L'origine du symbole d'Athanase* (*The Journal of theological Studies*, XII, 1911, p. 340 s., 345).

2. Voir le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1906, p. 297 ss., et les *Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*, CLIX, 1, 1908, p. 16 ss. ; et cf. D. G. MORIN, *Journal of th. St.*, s. c., p. 340.

3. *P. L.*, XX, 31 ss.

4. « Hic liber, ut *primo aspectu* nemo non aestimabit, est inelegans quaedam et minus accurata versio quem nos incunctanter Athanasio ascribimus...Conscriptum putamus librum post Iuliani mortem, anno circiter 365... » : *P. G.*, XXVI, 1189 s. (le texte suit, col. 1191 à 1218) ; et cf. *P. G.*, XXV, p. CLI (Vita s. Athanasii, anno 365, n. 3) : «...Athanasio vindicamus adversus quorumdam huius aevi scriptorum sententiam ».

5. Voir de même STUELKEN, *Athanasiana*, 1899, p. 63 s. ; SCHERMANN, *Die griechischen Quellen des hl. Ambrosius in Il. III de Spiritu sancto*, 1902, p. 36 ss.

Digitized by Google

ouvrages de saint Athanase. Pour définir mieux ce petit recueil des preuves scripturaires de la divinité du Saint-Esprit, un supplément d'enquête serait indispensable ; en attendant, son rattachement à l'édition du *De Trinitate* en huit livres et son attribution au même auteur, rattachement et attribution dont est responsable apparemment le compilateur luciférien, sont des faits qui militent en faveur d'une origine espagnole, sinon luciférienne.

4° *Altercatio Athanasii cum Arrio, Sabellio et Fotino* (*F. L.*, ib., 179 à 238). Ce dialogue fictif en trois livres a certainement été composé vers la fin du Ve siècle par Vigilius, évêque de Thapsus en Byzacène, sous le nom duquel le P. Chifflet l'a fait paraître [1]. La tradition manuscrite, fort riche [2], n'a pas été suffisamment explorée pour qu'on puisse décider si la collection du Ps. Athanase se trouve au point de départ. *A priori* on admettrait volontiers que cet écrit d'un Africain nous ait été conservé par l'Espagne. En toute hypothèse, il échappe au dessein primitif de notre recueil ; il n'y est entré que celui-ci déjà formé, et par le caprice d'un copiste, soit en Espagne au VIe siècle, soit en France au cours de l'un des siècles suivants. M. Ficker fait observer avec raison que Vigilius n'a pas entendu se parer d'un pseudonyme, mais seulement user d'un procédé littéraire capable de faire impression sur ses lecteurs [3] ; il n'est pas improbable en effet que le nom de l'auteur était expressément mentionné à l'origine ; il se pourrait même qu'il ait été indiqué dans l'archétype de nos manuscrits du Ps. Athanase de la manière suivante : *Altercatio contra Arrium... a Vigilio nomine Athanasii edita.*

5° *Epistola Potamii ad Athanasium episcopum ab Arrianis postquam in concilio Ariminensi subscripserunt.* M. Saltet a noté, il y a plusieurs années, en marge du texte ainsi annoncé « ...Ce Potamius intéressait spécialement les Luciférien. Il avait été évêque de Lisbonne au plus fort des controverses ariennes. D'abord fidèle à l'orthodoxie, il céda bientôt à la pression impériale et fit, en matière de doctrine, des concessions exagérées. Bien plus, il aurait décidé Osius à accepter l'hérésie. Il s'exposa de ce chef à la rancune des catholiques et surtout à celle des rigoristes espagnols, partisans de Grégoire d'Elvire et du schisme luciférien... Il était

1. Mais il s'est trompé en présentant comme la rédaction originale une recension en deux livres (*P. L.*, LXII. 155-180), dont G. FICKER, *op. c.*, p. 25 ss., a mis en évidence le caractère subordonné.

2. Cf. FICKER, *ib.*, p. 35 ss.

3. *Ib.*, p. 40 s.

Digitized by Google

de bonne guerre de répandre une lettre adressée par Potamius, avant sa défection, à saint Athanase et constituant une critique indirecte, mais terrible [1] ». Ces réflexions s'accordent trop bien avec ma propre manière de voir pour que je n'aie pas songé à les rapporter ni à m'en prévaloir. Je crois pourtant que nous avons mieux encore : je veux dire, non pas seulement l'interprétation d'un critique pénétrant, mais l'aveu du compilateur luciférien qui a réuni cette pièce à son dossier. Le titre prolixe que présente l'*epistola Potamii* n'a en effet aucun sens, s'il n'est pas de la main même de ce compilateur et ne révèle ses intentions. « Lettre de Potamius à l'évêque Athanase » : à ces mots devait se réduire la désignation du modèle, ce qui demeure à nos yeux le certificat d'authenticité du document. Voici maintenant la glose perfide du schismatique : « de la part des Ariens après leur souscription à Rimini » ; entendez que pour ce bon Luciférien Rimini résume toute la honte de l'Église d'Occident, que les évêques y ont perdu la foi et pactisé avec les hérétiques, sont tous devenus des Potamius, des transfuges, des Ariens enfin, que seuls ceux-là qui n'ont jamais renié le symbole de Nicée préservent désormais la vérité catholique. S'il veut dire en même temps que Potamius est précisément l'un de ces faillis de Rimini et leur représentant dans la circonstance, il est possible, et il importe peu ; l'exactitude de l'histoire ne pouvait lui causer grand souci, et un demi-siècle environ devait le séparer de l'événement ; son unique préoccupation était de prendre Potamius et tous ceux qui lui ressemblaient en flagrant délit de parjure. En résumé, la lettre de Potamius nous a été conservée par un Luciférien dans un dossier luciférien ; c'est ce qu'avait déjà montré M. Saltet, sauf l'explication du titre, qui confirme à souhait ses observations.

6° *Epistola sancti Athanasii episcopi ad Luciferum episcopum* (*P. L.*, LXII, 515-517 [2]). M. Saltet tient cette lettre pour un faux luciférien caractérisé, ainsi qu'une autre prétendue lettre du même au même [3]. Les deux morceaux en effet se complètent exactement et leur sort est lié ; aussi bien, le manuscrit des œuvres de Lucifer les offre ensemble. Il est donc très vraisemblable que le compilateur de la collection du Ps. Athanase a dérivé ce texte du recueil, déjà interpolé, des écrits du chef de la secte. Dans le cas

1. Étude citée, p. 319.

2. Et d'autre part *P. L.*, XIII, 1039-1042, et *P. G.*, XXVI, 1183-1186 ; cf. v. HARTEL *CSEL*, XIV, 1886, p. 324-327, d'après le manuscrit *Reginensis* 133 de la Bibliothèque Vaticane, s. IX-X, qui renferme les écrits de Lucifer.

3. Étude citée, p. 305-315.

Digitized by Google

même où cette lettre, si avantageuse pour Lucifer, serait authentique, on comprendrait qu'un Luciférien ait jugé à propos de la divulguer, tout comme il a cru rendre service à son parti en publiant la lettre de Potamius ; mais les raisons que fait valoir M. Saltet en faveur de l'hypothèse d'un faux sont pleinement satisfaisantes.

7° *Solutiones objectionum Arrianorum.* Cet opuscule attend encore un éditeur, Chifflet n'en ayant imprimé que le commencement (*P. L.*, ib., 469-472). On est donc dispensé d'en parler jusqu'à ce qu'il soit tout entier publié. D'ailleurs l'échantillon que nous en avons sous les yeux fait bonne impression. Rien n'empêcherait que ce petit traité ait fait partie du recueil foncier, qu'il soit lui-même ou non d'inspiration luciférienne.

8° *De fide sancti Hieronymi presbyteri.* Dom G. Morin a publié ce symbole en 1903 d'après quatre manuscrits de notre tradition [1]. On ne l'a pas encore signalé dans un autre contexte. A l'analyse, on constate que cette formule est une ingénieuse combinaison des articles du symbole des Apôtres et de celui de Nicée d'une part, et de l'autre, des développements littéraires propres au *libellus fidei* précédemment indiqué (2°) ainsi qu'à la *fides* qu'il nous reste à mentionner. Ce dernier fait est déterminant : les deux symboles qui achèvent la collection athanasienne, placés l'un et l'autre sous le patronage de saint Jérôme, forment proprement une paire et doivent avoir la même provenance.

9° *Eiusdem de fide apud Bethleem.* A la différence de la première, cette nouvelle confession attribuée à saint Jérôme a reçu une certaine diffusion dans le haut moyen âge ; on la trouve dans plusieurs recueils de symboles, jointe habituellement à la *Fides Romanorum*, — c'est-à-dire notre *libellus fidei*, — et portant toujours le nom de saint Jérôme ; en outre, dans divers manuscrits des lettres de saint Jérôme, avec ce titre particulier : *Fides Hieronymi ad Damasum papam*. Cette circonstance littéraire lui a valu d'être recueillie dans les premières éditions de saint Jérôme parmi les lettres ; elle y est demeurée dans les suivantes, mais à l'Appendice [2]. Des auteurs

1. *Anecdota Maredsolana*, III, 3, 1903, p. 199 s., et *Revue Bénédictine* XXI, 1904, p. 3. Les manuscrits de D. Morin sont les deux désignés ci-dessous par les lettres *M* et *A*, plus deux autres que j'ai cru pouvoir laisser de côté sans inconvénient : Oxford, Bodléienne 147 (voir plus haut), et Cambridge, Trinity College 0. 5. 5, du XIVe ou du XVe siècle.

2. Par exemple, VALLARSI, *Hieronymi operum Mantissa*, t. XI, p. 2a, Venise, 1771, 200 s. (cf. *P. L.* XXX, 181 : *epistola XV*, mais omise). On trouvera d'autres références dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1906, p. 298 s.

Digitized by Google

modernes ont voulu néanmoins la faire passer pour une composition du pape Damase [1] ; c'est une hypothèse toute gratuite. Je n'ai aucun doute que la vraie tradition de cette pièce ne soit celle du recueil luciférien [2]. Mais y fut-elle comprise cette *Fides Hieronymi* dès le principe? Pour répondre à cette embarrassante question, qui met en cause en même temps, ne l'oublions pas, la formule connexe, il faudrait décider quelle est de ces deux données contradictoires celle qui doit primer l'autre : d'un côté, l'étroite parenté que l'on remarque entre cette prétendue *Fides Hieronymi* et le *libellus fidei* restitué à Grégoire d'Elvire ; de l'autre côté, le patronage même de saint Jérôme qu'un Luciférien, à moins d'être extraordinairement ignorant, n'aurait jamais pensé à invoquer. Si le dilemme est proposé en ces termes, on est forcé d'avouer que la préférence est incontestablement pour l'argument littéraire, l'attribution à saint Jérôme manquant de fondement en définitive. Admettant donc que les deux dernières pièces de la collection, élaborées sinon par Grégoire d'Elvire lui-même, du moins par ses disciples et sous son influence [3], ont droit d'être regardées comme des parties authentiques de cet ensemble luciférien, on devra supposer que leur titre a été différent, à l'origine, de celui qui leur est resté, et qu'il y a eu sur ce point une retouche postérieure plus ou moins intentionnelle.

Tel est le milieu littéraire que font connaître nos manuscrits, et dans lequel se présente la lettre de Potamius : un dossier luciférien, formé en Espagne vers la fin du IVe siècle, et conservé intact dans la suite, si l'on excepte l'intrusion certaine du dialogue de Vigilius et la modification probable du titre des derniers morceaux. De même que seuls des Lucifériens, nous l'avons constaté, se sont intéressés au souvenir des faits et gestes de l'évêque Potamius, de même maintenant nous voyons que l'un de ses écrits nous a été transmis par la tradition des Lucifériens.

J'ai annoncé neuf manuscrits. Les têtes sont deux manuscrits du IXe siècle, l'un et l'autre intéressants, mais d'ailleurs divergents.

1. Cf. OMMANEY, *Early History of the Athanasian Creed*, 1880, p. 202 ss. ; BURN, *An Introduction to the Creeds*, 1899, p. 244 ss. (The Creed of Damasus).

2. Un seul de nos manuscrits a été utilisé jusqu'à présent : celui que j'ai appelé *B* (cf. BURN, ib., p. 215, qui reproduit les variantes recueillies par Ommaney).

3. Ainsi déjà dans les *Sitzungsberichte*, *l. c.*, p. 18 s., n. 2 ; et cf. D. MORIN, *J. of th. Studies*, *l. c.*, p. 338.

Digitized by Google

Leur point de jonction devrait donc être placé en avant de la période carolingienne, dans quelque *scriptorium* du nord de la France, où était parvenu, vers le VIe siècle, j'imagine, un exemplaire de la tradition espagnole [1]. Je présente d'abord ces deux témoins carolingiens :

C = Oxford, Bodleian Library, Canonici *Patr. Lat.* 112, fol. 103-104. — Coxe l'a décrit : « sec. XI ineuntis, bene exaratus et servatus » [2]. Sur cette indication, le lecteur bénévole suppose n'avoir affaire qu'à un manuscrit plus ou moins médiocre d'origine italienne, comme sont en effet la plupart des volumes de ce fonds Canonici, formé il y a un siècle et demi à Venise. Toutefois j'avais eu déjà l'occasion de remarquer dans les catalogues de Coxe des appréciations paléographiques d'une inexactitude peu commune. Bien m'en a pris de vérifier son dire quant au manuscrit Canonici 112. Consulté à ce sujet, M. E. A. Loew me prévint tout de suite que, loin d'être un banal exemplaire, ce manuscrit devait avoir été copié en France au commencement du IXe siècle, puisqu'il offrait diverses corrections dans le style de Corbie dit *ab* [3]. Des photographies me permirent de me rendre compte, à mon tour, de ces faits : l'écriture courante est en effet d'une main française et carolingienne, légèrement archaïque, et plusieurs notes qui accompagnent le texte de l'*epistola Potamii* sont rédigées, non sans une certaine gaucherie, selon un type graphique dont les manuscrits de Corbie nous fournissent de nombreux exemples. Ce détail ne suffirait pas à lui seul à établir la provenance précise du manuscrit Canonici, s'il est vrai

1. A ces deux manuscrits, provenant l'un de Corbie en Picardie, l'autre de Saint-Mihiel en Lorraine, il convient d'ajouter, pour avoir une notion plus exacte des débuts de la tradition française : 1° le manuscrit 118 de la Stadtbibliothek de Trèves, provenant de St. Mathias et datant du commencement du IXe siècle, mais n'ayant gardé qu'une partie de notre collection (cf. M. KEUFFER, *Beschreiben des Verzeichniss der Handschriften der Stb. zu Trier*, II, 1891, p. 6 ss.); 2° un manuscrit de Lorsch connu seulement par la notice de l'ancien catalogue de cette bibliothèque (cf. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 107, n° 353). — Il y a au British Museum, dans le fonds Arundel n° 244, un manuscrit du IXe siècle (à mon avis, — non pas du XIe), semblable à celui de Trèves ; mais la provenance est inconnue.

2. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae*, p. III, Oxonii 1854, c. 356.

3. Mon correspondant disait exactement (6 janvier 1913) : « I have proof that the Ms. is sacc. IX in. (surely not later). A Corbie hand made several corrections (*b* and occasionally *ic*). The ornamentation is very queer. ». — Il s'agit du *b* muni d'un trait de liaison, et de l'*a* ouvert (= ic), qui caractérisent un type d'écriture usité à Corbie, et dans des *scriptoria* en relation avec Corbie (par exemple St-Riquier, St-Médard de Soissons, St-Vast d'Arras), au VIIIe siècle et jusque vers le milieu du IXe siècle ; voir le récent travail de W. M. LINDSAY, *The old Script of Corbie, its abbreviation symbols*, extrait de la *Revue des Bibliothèques*, n°s 10-12, Octobre-Décembre 1912, 24 pages avec facsimilé. Le manuscrit Canonici 112 devra donc être joint, pour ses notes marginales et interlinéaires, à la série des manuscrits qu'énumère M. Lindsay.

Digitized by Google

que de Corbie ce système d'écriture s'est répandu dans quelques monastères du nord de la France au tournant du VIIIe siècle. Une notice de l'ancien catalogue de Corbie (n° 225) tranche la question [1] : elle correspond exactement au sommaire du volume conservé à Oxford ; de part et d'autre les *Solutiones obiectionum* marquent la fin de la collection. Il y a donc identité, et l'on devra inscrire le *Canonicianus*, si surprenant que cela paraisse, parmi les *disiecta membra* de la bibliothèque de Corbie ; il est sans doute un de ces exemplaires qui furent aliénés ou volés avant l'attribution des livres de Corbie au monastère de St-Germain des Prés en 1638. — Le manuscrit *C* servira de base à l'édition de la lettre ; il est, vu son âge et nonobstant ses fautes, le meilleur représentant de la tradition ordinaire, le chef de file des six manuscrits *AEFGNR*.

M = Saint-Mihiel, Bibliothèque municipale, n° 28, fol. 132-133. — Cet autre manuscrit du IXe siècle a été signalé par D. G. Morin il y a quelques années, à propos de la première *Fides Hieronymi* [2]. J'en dois à l'amitié de M. Eugène Tisserant la copie des feuillets où se lit la lettre de Potamius. La teneur de son texte m'a laissé longtemps perplexe, et je confesse n'en avoir pas encore trouvé une explication adéquate; d'autres témoins de la même époque seraient requis pour qu'on décidât en pleine sécurité, de telle sorte qu'en attendant on doit reconnaître loyalement la faiblesse réelle de la tradition, au rebours même de son abondance matérielle. Le problème est celui-ci : le manuscrit de Saint-Mihiel offre en regard de son concurrent du IXe siècle, le manuscrit de Corbie, une série de leçons particulières, qui pourraient être, à envisager le cas d'un point de vue méthodique, soit des leçons primitives, évincées postérieurement, soit, à l'inverse, des retouches tardives et sans valeur intrinsèque, soit encore des interpolations anciennes et intentionnelles, c'est-à-dire autorisées de quelque manière et dignes d'être retenues à côté du texte premier. Enfin il y aurait place pour un parti intermédiaire, et je ne serais pas éloigné de m'y ranger : sur un texte de tradition authentique des leçons fautives ont pu se greffer. Quelques-unes en effet des variantes qui distinguent la rédaction *M* sont indifférentes par elles-mêmes, telles qu'on n'a pas de motifs pressants de les préférer à celles de la rédaction rivale; d'autres, et les plus nombreuses certainement, sont tout-à-fait inacceptables, franchement absurdes; une seule est vraiment

1. DELISLE, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXIV, 1, 1861, p. 334 ; et cf. BECKER, *op. c.*, p. 282.

2. *Revue Bénédictine*, XXI, 1904, p. 1 s.

Digitized by Google

considérable, constituée par un membre de phrase important qu'on trouvera dans l'édition entre crochets (l. 12-13), et dont l'omission s'explique beaucoup plus aisément que l'addition. C'est la force de cette leçon unique, conservée seulement dans le manuscrit de Saint-Mihiel et l'autre manuscrit du même type (*P*), qui doit faire réfléchir sur l'origine de ce groupe. Il n'est pas impossible, comme je l'ai insinué, que le texte *M* représente un archétype meilleur, au point de départ, que l'ancêtre de l'autre famille, mais dans la suite gâté. S'il en était ainsi, la difficulté resterait de discerner parmi les leçons caractéristiques du manuscrit de Saint-Mihiel celles qui devraient être regardées comme primitives. D'ailleurs, quelle que soit l'hypothèse, il serait désirable, je le répète, de retrouver d'autres témoins de ce texte, capables d'augmenter son prestige, l'impression actuelle étant plutôt que les deux manuscrits *M* et *P* [1], s'opposant seuls à la tradition commune, forte de ses onze représentants, n'en sont qu'une déformation accidentelle. Pour toutes ces raisons, j'ai cru plus prudent — et plus facile — de m'en tenir pratiquement au texte le mieux documenté. Il va de soi que l'accord des deux familles nous garantit presque toujours une base excellente; en cela, à tout le moins, la nouvelle édition mérite confiance et se montre en progrès sur celle du XVIIe siècle.

Les sept manuscrits qui restent se répartissent, ainsi que je viens de dire, six d'un côté avec le manuscrit de Corbie, un seul de l'autre côté avec le manuscrit de Saint-Mihiel; les voici en ordre, en commençant par le manuscrit discordant.

P = British Museum, Addit. 26732, s. XII, fol. 101^v-102^v : « liber sanctae Mariae Pontiniacensis », acquis par les Trustees du musée en 1865, et à identifier certainement avec l'un des manuscrits que le P. Chifflet a eus entre les mains [2]. Il présente presque toutes les singularités de *M*, plus quelques autres; mon opinion est qu'il descend d'un manuscrit semblable à *M*, mais un peu différent.

A = British Museum, Royal 6 B XIII, s. XII, fol. 92^v-93^v; en haut du premier feuillet, on lit cette note tracée au XVe siècle : « Thomas Cantuarien. »

E = Paris, Bibliothèque Nationale 12131, s. XII, fol. 68-69 : « iste liber est de armario sancti Ebrulfi », ensuite Saint-Germain

1. J'ai mentionné déjà trois manuscrits d'Oxford qui, ainsi que les six manuscrits présentés plus loin et que le manuscrit de St Vast (voir la note finale), se rapportent, au texte *C*. On en retrouvera probablement encore quelques autres.

2. Cf. *P. L.*, LXII 532 ss.

Digitized by Google

721 (al. 729) : le manuscrit même employé par D'Achery, encore que son édition *(a)* ne soit pas absolument conforme d'un bout à l'autre.

F = Rouen, Bibliothèque de la Ville 425 (ancien A. 178), s. XII, fol. 83ᵛ-84ᵛ. Ce manuscrit vient, paraît-il, de Fécamp ; on trouve à la fin du volume deux petites pièces de vers qui sont la réplique l'une de l'autre (« Hoc tibi dat Michael quidam se munere frater » : « Hoc donat o Michael quidam te munere frater ») et qui donnent l'anagramme HILDUINVS; ensuite cette note : « Hilduino Fiscanensi monacho, De Mareste d'Alge, anno 1635 ». J'ai disposé d'une transcription faite avec un souci admirable du détail par notre regretté confrère le R. P. Dom Henri Vautier, religieux de l'abbaye de Saint-Wandrille; elle avait été préparée pour Dom De Bruyne qui a eu la bonté de s'en dessaisir en ma faveur.

G = Paris, Bibliothèque Nationale 1683, s. XII, fol. 76ᵛ-77ᵛ. Ce manuscrit, qui a appartenu à Mazarin, est très proche du manuscrit de Fécamp *(F)* [1].

N = Paris, Bibliothèque Nationale 1685, s. XIII, fol. 102ᵛ-104. Je n'ai pas relevé dans l'*apparatus* toutes ses variantes ; le plus souvent il offre le même texte que le manuscrit de Saint-Evroult *(E)*. Les deux manuscrits ont peut-être été copiés sur le même exemplaire. *E* n'est plus correct que parce qu'il a été revisé d'après un manuscrit de meilleure tradition *(E^2)*.

R = Paris, Bibliothèque Nationale 1684, s. XI-XII, fol. 113-114ᵛ : anciennement Bigotianus 37; il provient en effet de Rouen, comme l'atteste l'épitaphe d'un certain Hugues, archidiacre ou écolâtre (?) de l'Église de Rouen, transcrite à la fin du volume (fol. 128ᵛ) par une main contemporaine : « Hic in non pulchro. pulcher iacet Hugo sepulchro : Qui carus clero. claruit in populo... At sextas decimas octobri dante kalendas : Morte sua mestos. deseruit populos : Edidit Asbanus. claro quem sanguine pagus : Camaracus docuit. Rotomagus sepelit... » [2]. Ces vers se rapportent probablement au copiste lui-même, dont on voit la signature à la page précédente (fol. 128ʳ) : *Deus propitius esto mihi peccatori Hugoni.*

1. Le manuscrit 1683 a fait partie de la librairie de Charles d'Orléans à Blois en 1466 (cf. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits*, I, p. 115).

2. J'ignore si cette pièce, composée de quinze distiques, a été jamais éditée ; je ne saurais dire non plus quel personnage elle célèbre, puisqu'elle ne convient pas à l'évêque Hugues III (natif d'Amiens et décédé le 11 novembre 1164).

Digitized by Google

INCIPIT EPISTVLA POTAMI AD ATHANASIVM EPISCOPVM AB ARRIANIS POSTQVAM IN CONCILIO ARIMINENSI SVBSCRIPSERVNT.

5 Domino fratri gloriosissimo ac beatissimo Athanasio episcopo Potamius.

Tanti carceris fossa crudam inluviem damnabilis officinae coacervatam, ut recte conscribis, exordium et stercoris cruento de fetore cadavera mortuorum, quae magis manus potuisset
10 igneis virtutibus extricare vel radere, nisi illa tua castis de exilio capitis coronati perennata titulis exclusisset heresis sectam anathema maranatha [omnesque contra veritatem nicenae synodi repugnantes anathema maranatha]? Adrisisti, inquam, nobis catholica virginitate perfectus iugulando perfidos damnando
15 periuros. Corruptas adulterio mentes ambiguas, maledicti pectoris libidinosa commercia veneno damnabiliter sarcinata unius fidei rumphea feriente vicisti.

Iaceat serpens, et terra quae illum susceperit purulento veneno nigrescat. Iaceat serpens caelesti ictu damnatus. Iaçeat serpens
20 sanguineo horrore contractus. Iaceat serpens eliso luminum sinu, trisulci oris patefacta sentina. Vomat defluat torqueatur culparum auctor, cui parvum fuerat quod protoplaustum aeternitate privaverat, nisi et contra Salvatorem hydra virosior prorupisset.

Separare voluit Dominum Deum Christum, quasi verbum
25 Christi possit incidere, substantiae fibula concatenata Trinitatis unitate, ut ait: Ego et pater unum sumus, et: Qui me videt videt et patrem, et: Ego in patre et pater in me, et: In principio erat verbum et verbum erat apud Deum et Deus erat verbum. Lanio truculentus, parricica desertor,
30 milvinis, ut reor, unguibus vel dentibus malesanis, si potuisset, temptavit scindere.

Et post haec, quid opposuere blasphemiis? Qui me misit, inquiunt, maior me est. Ex quo genitus est, pater, utique; quia filius confitetur. Maior ergo, quia pater, filio. Ordo prae-
35 ponitur, non substantia separatur.

Quid ad haec dicis, adulter infamis? Bene quod te antiquitas patrum in synodo sanctiori, voluntate viperea inpurae virositatis inflata, castis etiam te transfixere missilibus. Nam et hic doceris

---

26 Ioh. x, 30 26 s. Ioh. xiv, 9* (vidit *Vulg. Hieron. ex optimis testibus*). 27 Ioh. xiv, 11* (*add.* est *Vulg. Hieron.*) 27 s Ioh. i, 1 32 cf. Ioh. xiv, 28 (pater maior me est): Ioh. xiv, 24 (qui misit me pater): *haec verba* qui me misit *bis tantum reperis in Vulg.* (Ioh. viii, 29; xiii, 20); *sed ista* qui misit me *septies decies (quinquies vox* pater *praecedit aut succedit). Notatione dignum est quod sententiam nostram eodem modo refert secunda sirmiensis formula, vide apud Hilarium. de Synodis n. 11; et cf. Athanasium de Synodis n. 28, ubi sane legitur* ὁ ἐμὲ πέμψας πατήρ.

Digitized by Google

calumniandi pedicas praetendisse, quod Salvator ait : Non veni
40 opera mea facere, sed eius qui me misit. Quid dicis serpens? Numquid in hac luce tenebras infundis simplici huic professioni quam quaestiunculam putant? Tempus in causa est. Salvator Dominus apud homines, quia hominum corpus induerat, videbatur in corpore. Ideo dixit : Non veni opera mea facere.
45 Hominis in se negavit officia. Clamat ergo, ut illum ordinatorem in se praedicet quem in se sibi meminit auctorem Patrem. Quia Filius sequitur vocabulo, ita maior est ille qui praevenit; sed et mittentis et missi, quia tres unum sunt, de unitate deitatis una substantia est : Ego et Pater unum sumus, et Qui me
50 videt videt et Patrem, et ipse Salvator ad Apostolos, Tanto tempore, inquit, vobiscum sum, et Patrem non nostis.

Dicunt etiam quod in libris dominicis substantia numquam videatur esse conscripta. Redde quod involaveras furacissime temptator : ecce vinceris. Confutare de substantia. Etenim boni
55 clamant, sanctorum antiqui greges prophetarum, tota praeconia, ut ait : < Non audierunt > vocem substantiae : a volatilibus caeli usque ad pecora expaverunt < et > vociferabantur, et dabo Hierusalem in transmigrationem. Ecce cum Christus Deus anteriori de populo minime esset
60 auditus, tabefactis commanentibus Hierosolymae columnae ceciderunt. Ecce adhuc miser, licet una Dei sententia sufficere debuit, quod propheta sanctus intonuit : Si stetissent in substantia mea et audissent sermones meos et docuissent populum meum, avertissem eos a malis studiis eorum.
65 Ecce hic felix de substantia infelicibus populis prorupit auditus, ut et propheta ex persona Adae Christum requirat in lacrimis : Infixus sum, inquit, in limum profundi et non est substantia : scilicet quia necdum Patris substantia apud Christum in carne convenerat; sicut et ille [evangelista] < qui >
70 convastatis rebus luxuriose vivendo perdidit omnem substantiam suam, — ut sanctus Dei vates scripsit : Spiritus Dei effugiet fictum : inde ergo substantiam perdidit, quia per luxuriam sanctitatem caruit.

Si tibi sufficit, dixi. Quibus si iam palpitas, plena sunt omnia;
75 si adhuc torqueris, intendo. Scriptum legimus : Congregavi

---

39 *verba ista non habes in Evang. s. Iohannem, sed tantum similia* : VI, 38 non descendi de caelo ut faciam voluntatem meam sed voluntatem *etc.* (*sic Cypr.*; non ut *Vulg.*), *et cf.* IV, 34, V, 30; *altera ex parte* IX, 4 me oportet operari opera eius qui me misit (misit me *Vulg.*), *et cf.* V, 36 48 cf. I IOH. V, 8 (*et sic Ps-Hier.*: hi tres *Vulg.*) 49 IOH. X, 30 49 a. IOH. XIV, 9 (*cf. supra*) 50 IOH. XIV 9 * (*sic* nostis *e q r Cypr.*, *Hil. pro* cognovistis. *et cf. Ps-Hier.* novistis; *sed omnes habent* me *pro* patrem *praeter Ps-Hieron.* 56 HIER. IX, 10 * (*et sic Ps-Hieron.*; *cf. Ambros.*, *Ps. Athan.*, *Vict. Vit.*, *Vigil. Thaps. similiter*) 62 HIER. XXIII, 22 * (*et sic Ps- Hieron.*; *cf. Cypr.*, *Foebad.*, *Ambros.*, *Ps. Athan.*, *etc.*) 67 PS. LXVIII, 3 (limo *Vulg.*) 70 *cf.* LUC. XV, 13 71 SAP. I, 5 * (*et sic. Ps-Hier. qui habet* effugit : disciplinae *pro* dei *lat. versio et patres*) 75 ECCL. II, 8* (*et sic. Ps-Hier.*)

Digitized by Google

mihi aurum atque argentum et substantiam regum et regionum. Haec est illa substantia quam propheta meminit dicens: Semel locutus est Deus, duo haec audivi. In una quippe voce duo haec audisse se propheta testatur, ut ait David: Lingua mea calamus scribae. Ut enim calamus denticulorum subdivisa aequalitate ducitur et radiis consonantibus expeditur, ita Salvator indivisibili conexione cum Patris operibus unitatur. Quod enim Pater dixit Filius exclamavit, < quod > Filius locutus est Pater implevit. Merito inquit: Semel locutus est Deus, duo haec audivi. Duae personae unum tulere iudicium; unde in Decalogo una sententia duplices tabulae conscribuntur.

Obmutescat heresis aeterno silentio praedamnata, divinis ictibus caesa, baratro tartarisque deposita. Sola semper cum laureis suis virgo puerpera Deo, una nobis columba, fecunditate numerosior, usque ad nubes caeli caput coronatum adtollat. Sit benedicta cum populis, Trinitatis unitate consecrata iustissimis, cuius laude plena est a nunc et in aeterna semper saecula saeculorum.

Beatificet Pater et Filius et Spiritus sanctus.

1 epistula *scripsi cum C* epistola *ceteri* potami *cum CM*[1] potamii *ceteri (et M 2m)* 2 episcopum *om. EFG a* ab arrianis *etc. usque ad finem inscriptionis om. FG* ab arrianis *om. N* arianis *m*; impetitum *supplevit a* 3 arriminensi *C* 5 domino *praem. omnes praeter MP* 7 trudat *M* crudato *P* crudem *C* inlubiem *C*[1]*M* illuviem *AEFGNR et a* illuvie *P* (*ex* illuviae) dampnab. *FG et alii recentes (item inferius)* dapnab. *sic E*[1] 8 coacervatam *scripsi cum a*[2] coacervata *omnes codices atque a*[1] *(ubi non legitur* concervatam, *ut m indicat)* exordio *P* 9 de *om. A* faetore *CA* foetore *PE*[2] *et al. cum A* cadavera *scripsi cum CME* cadaverum *ceteri et a* manu *CEF*[1] *a*[1] 10 exstricare *M* 11 coronatis *C*[1] perhennata *F*[1]*GR*[1]; perhennitatis stolis *sic P pro* per. titulis heresis *scripsi cum plerisque* 12 omnesque *etc. usque ad* maranatha *om. CAEFGNR (num ex haplographia?)* qui *M* veritate *M* nicene *P* niceni *M* sinodi *M (fortasse rectius,* 13 arrisisti *F m* 14 catholico *C* perfestus *Cab (corr. Gallandius)* 15 periuros] et *add. P* pecoris *a* 16 libidinosum *C* libinoso *ENa* commertia *EF* 17 rumfea *P* romphea *CG* romphaea *a* 18 susciperat *M*[1] (susciperit *M*[2]) suscepit *AP* purolento *M* purrul. *G* 20 sanguineo — serpens *supplevit E*[2] *in marg.* orrore *M* contactus *a*[2]*b* lumine *MP* et *add. P* sinotris ultioris *sic M* 21 trisulcioris *C* sentia *C*[2] sententia *MP* Vomat *sic distinxi* (*cum C*); *e contrario a* Torqueatur *(et sic M)* defluat] ac *praem. P* torquearum *C* 22 auctus *M* parum *b* protoplaustum — *qua voce antiqui Hispani delectabantur, cf. R. Bénédictine XXIX 1912 p. 12 al l. 76 — retinui cum CMGR*[1] (prothopl. *G*) protoplastum *ceteri et a* 23 ydra *FG* virusior *C*[2] 24 dominum] deum *F*[1] deum] nostrum iesum *ENa* 25 possit *scripsi cum CME*[1] posset *ceteri et a* substantia et *M* concatinata *M* 26 vidit *(bis) C*[1] *E*[1] *(fortasse merito)* 29 troculentus *M* 30 male sanis *MP*[2]*Fa* 31 timptavit *C*[1] *(ut vid.)* teptavit *E* tentavit *aliqui codd. et a* 32 oposuere *M* apposuere *P* opposuero *AE*[2]*FGNRa* meminit *M* 33 genitus: est *sic notavit F (F*[2] *ut videtur)* pater *om. P* 34 ordine *M* proponitur *MP* 36 dicturus es *P* infames *MF* quod] namque *P* te *om MP* tene *C*[1] antiquitatis *P et* ante *praem* 37 patris *MP* sinodo *MG* scanctiori *C*[1] sanctiore *P* vipereae

78 Ps. LXI, 12 80 Ps. XLV, 2. 89 cf. CANT. VI, 8 (una est columba mea perfecta mea una est matri suae: *sic* CYPR. = *Vulg.* [matris]).

Digitized by Google

P inpure *MR* impurae *FG et alii* vi rosaetatis *M (et* u *supra* o *add. al. m. ut vid.)* virositates C^1 virositas E^1 *om P.* 38 inflata *om P* misselibus *M* diceris *P* 39 calumpniandi *FG* quo *P* 40 misit me *AENa* dices *M* 41 numquid] et *add. P* infundes *P* 42 questic. *MF* quaestiuncula *C* putavit A^* 43 dominus] domine *C* homine dne *E (sed expunxit al. m., quae etiam, ut vid., duas vel tres litteras post* salvator *erasit, et in margine* R l(ege) dns *notavit) om. Na* hominis C^1 qui *MP* humanum *P* induerit *M* induens *P* 44 ideo] cum P ; quia *add. N* quod *add. AR (in R supra lin. fortasse al. m.)* facere opera mea *ENa* 45 officia? *sic a (similiter recentiores codices)* illum] in se *add. P* 46 p(rae)dici: *M* meminet C^1 47 filius] filio *M* ut *praem P* Ita *C (a praecedentibus separans)* ille *om. A* 48 divinitatis *male legit a e* d(e)itatis *E (sic etiam CMR)* 50 vidit *(bis)* C^1ME^1 *(cf. 26 sup.)* 51 inquid *M in marg.* 53 involueras *A ;* involare -i- furari *in marg. notavit lector quidam cod. C* furacissime] o *praem.* F^2G 54 temptator *scripsi cum CM (et cf. sup. 31)* ecce] haec *M* confutari *A* De substantia *sic distinxit P* 55 scrm *sic M (cum lineola superiore)* gregis *M* 56 non audierunt *supplevi e Ps. Hieronymo;* Hieremias *etiam bene suppleres post* ait a *ex* ad *M* 57 peccora *G* expaverunt] et paverunt tuo E^1N *(lege* expaverunt E^2 *in marg.)* et *supplevi (post a ipsum)* 58 vociferantur *P* et] ego *Gallandius; a refert ad Ezech. XII, 11!* dabo] ab *MP* intrans migrat. *sic M* 59 anteriore E^1P anterior *M* 60 auditur *C* hyerosolymae *C* hierosolimae FGR^1 (.me *G*) ierosolimae R_2 columpne *G* caeciderunt *CF* 61 miser adhuc *ENa* sententia dei *C* 64 malis] multis *Gallandius* 65 prorumpit *M* erupit *G* 66 requirit *malles ut apud Ps. Hier.* In lacr. *C* 67 lacrymis *a* inquid *CM* limum *scripsi cum CMFGR*, limo *tamen Ps. Hier. habere videtur* 68 scilicet—substantia *add. C in marg. Corbeiensi, ut aiunt, manu, id est revisoris* aput *C* 69 evangelista *sic habent CAENR, sed* propheta evangelista *M* prodigus evangelii *P* prodigus filius *FG (F in rasura);* prodigus *vel* profligator evangelistae *conicere posses aut aliter* (apud evangelistam *proposuit Gallandius), verum attende Ps. Hier. ex Scorialensibus codd.* ille qui convagatis rebus *tantum testari; ideo antiquum glossema suspicaris in epistola* qui *restitui ex altero codice Scorial.* 70 cum vastatis ENR^2a luxoriosae *CM* luxuriosae F^1 71 ut *om. M* vatis *M* scribit *P* effugit *P (sed etiam Ps. Hier. codd. Scor.)* 72 perdidit substantiam *A* luxoriam C^1ME^1 73 sanctitatem *scripsi cum* CM^1 *(et uno cod. Ps. Hier.)* 74 dixit *ENa* palpitat E^1 omnia *add. C supra lin. Corbeiensibus litteris* 75 intende *MP* 76 mihi] enim *a male legit pro* m(ih)i *E* (i *suprascr.*) substantia *A* substantias *P* 77 prophetae C^1 meminet C^1 78 loquutus *M* 79 audire *Ps. Hier.* se *om. MP* 80 calamaus *sic C (revera* calamais *scribitur)* scribe *M* denticolorum *CP* 81 sub divisa *N* subdivisus *Ps. Hier.* aequalitatem E^1 deducitur *Ps. Hier.* 82 connexione E^1a patribus C^1 *(corr. m. Corbeiensis)* unitatis *M* unitate *P* 83 quod *supplevi e Ps. Hier. cum AENR²* (et quod *ENa*) 84 loquutus *M (et inferius)* inquid *CM* 85 tollere *M* 86 dupplices *AGP* 87 obmutiscat C^1MF ommutescat AE^2NR heresis *scripsi cum plerisque (CM)* praedampnata *F (cum al. recentioribus)* praedempnata E^1 (praedamn. E^2 *in marg.*) 88 barathro *a solus* sola] sed haec *M* sed ad haec *P* 89 una nobis columba] uolui ua *sic M* (Rq *notavit* M^2 *in marg.*) solo sua *P* faecunditate *C* foecund. E^2 fecundate *M* 90 capud $E^1F^2GR^1$ attollat *recentiores* (F^2K^2) *et a* 91 consegregata E^1Na (consecrata *add.* E^2 *in marg.*) iustissimi C^1 92 laudem CM^1 plaena *C* a *om. M* 93 saeculorum] amen *add. EFNR* 94 beatificet *etc. praecedentibus iunxit a; om. P* sanctus] *add.* amen *M* explicit *R* explicit epistola potamii ad athanasium *FGN* (+ episcopum *N*)

Digitized by Google

Le titre a été suffisamment expliqué ci-dessus. Il n'y a que quelques mots à ajouter au sujet de la date et des circonstances possibles de la lettre.

On sait déjà que le conciliabule de Sirmium marque un terme extrême infranchissable : la lettre est antérieure à cette date, et pour le moins de quelques années. On ne précisera davantage qu'en s'orientant avec prudence au milieu des complications de la controverse arienne. Peu de temps après les graves malentendus de Sardique (343), une détente s'était produite entre les partis; la persécution ne recommença, sourde d'abord, qu'à la suite de l'établissement de Constance sur tout l'empire en 351. Ainsi la période qui va de 345 à 352 environ est caractérisée par un apaisement relatif; aussi bien, c'est ce que signifiait le retour de saint Athanase à Alexandrie en 346 : la fureur hérétique était dirigée avant tout contre sa personne. Saint Athanase ne partit en exil pour la troisième fois qu'au début de 356; mais depuis 353, l'empereur employait tous les moyens en son pouvoir pour obtenir des Occidentaux sa condamnation. Des évêques d'Espagne ont déjà payé en 356 pour leur résistance aux volontés du souverain [1]. Appliquons maintenant ces données au cas de Potamius. Il n'est pas nommé parmi les pères de Sardique. Il n'a pu devoir son siège à Constance : l'*epistola ad Athanasium* aussi bien que le *tractatus de substantia* sont d'un évêque dont les intérêts ont toujours été dans l'orthodoxie. Il l'est donc devenu après 343, mais avant 351; mettons vers 345 ou 347. Il a dû prendre part au synode d'Arles de 353; l'empereur résidait à Arles même; les partis étaient déjà tranchés, et la cabale fort active contre Athanase. S'il n'avait été gagné déjà à l'arianisme, c'est alors, au plus tard, que Potamius a pris rang derrière les meneurs. Par suite la lettre pourrait être des environs de 350, le traité de même. Une phrase du début se rapporte précisément, si l'on entend bien, au retour de saint Athanase en 346 : *castis de exilio capitis coronati titulis* (l. 11). En outre tout le premier paragraphe, — le seul qui donne à cette composition factice l'aspect d'une lettre, — paraît féliciter l'évêque d'Alexandrie d'avoir triomphé de l'hérésie dans quelque ouvrage, dont la lecture a décidé l'écrivain espagnol à prendre la plume à son tour. Il y a même la trace d'une citation : *ut recte conscribis* (l. 8); mais les mots de Potamius sont si opaques qu'on chercherait en vain le texte de saint Athanase qu'il a eu en vue. Il n'est pas interdit de songer à une circulaire perdue, qui aurait été envoyée aux églises d'Occident

1. Cf. *Historia Arianorum*, n. 46 (*P. G.* XXV, 749 B).

Digitized by Google

en 346-347. On croira plutôt qu'il s'agissait soit de l'Apologie contre les Ariens (*c.* 347-350) soit de la lettre sur les Décrets de Nicée (351). Dans cette dernière hypothèse, l'*epistola ad Athanasium* ne serait que de 352, et la palinodie de Potamius aurait suivi presque immédiatement [1].

D. A. WILMART

1. La lettre de Potamius répond si imparfaitement à la notion du genre épistolaire qu'on pourrait se demander, après une lecture superficielle, si elle est venue jusqu'à nous dans son intégrité. La doxologie finale, qui est double aussi bien, suffit à exclure cette crainte. Les bizarreries ne doivent pas surprendre de la part de Potamius; le traité sur l'homoousion manifestera cet aspect de son talent. — Quant au rapprochement que dom Morin propose d'établir entre ce même traité de l'Escurial et l'apologie du Ps. Hilaire (Ps. Jérôme) *David gloriosus* (cf. *Rev. Bén.*, avril 1913, p. 160, n. 1), j'avoue qu'il ne s'était pas présenté à mon esprit, et qu'après avoir relu dans ce point de vue le texte édité par Trombelli je n'ai pu me convaincre qu'il portait la marque de Potamius; je ne demande cependant pas mieux que de me rendre aux raisons de mon savant confrère.

Note additionnelle sur le texte du manuscrit 29 de Boulogne. — M. Omont ayant eu la bonté de faire venir à Paris le manuscrit de Boulogne mentionné plus haut (cf. p. 269, n. 1), des photographies ont été prises des pages qui contiennent la lettre de Potamius (fol. 115v-117v), et je puis indiquer ici la nature de son texte. Le *Vedastinus* appartient à la tradition commune (cf. p. 278, n. 1) : il est même le meilleur représentant du groupe après *C*, et devrait être habituellement suivi, si le manuscrit du IXe siècle manquait. Ses variantes par rapport à l'édition sont si peu nombreuses au total que je les noterai toutes. On en peut faire trois parts :

1° Les variantes qui lui sont communes avec *C* : 7 *crudem* 9 *manu* 14 *catholico perfectus* 17 *romphea* 21 *torquearium* 23 *rirusior* 42 *quaestiunculas* 47 *vocabulo. Ita* (V) 60 *auditur* 61 *sententia dei* 65 *requirat : in later.* 80 *dentes eorum* 89 *faecunditate* 92 *laudem* (V).

2° Les variantes qui distinguent *V* de *C*, la plupart purement graphiques : 1 *ep(isto)la* 7 *illuriem* 9 *factore* (pro *C factore*) 16 *commertia* 22 *protoplastum* 25 *concatenatae* (m² ut vid.) 47 *prevenit* 60 *hierosolimae* 69 *evang. cum vastatis* 73 *sanctitate* 80 *scribe* 82 *unitur* 90 *attollat sanctus* + *explicit.*

3° Les variantes banales, communes à tous les témoins : 8 *coacervata* 56 om. *non audierunt* 57 om. *et* 69 om. *qui* 83 om. *quod.*

De ces faits il ressort que *V* a presque toutes les leçons caractéristiques de *C* ; il en diffère surtout par les bonnes leçons *libidinosa* (16) et *dominus* (43). Il est donc probable que le texte du manuscrit de Saint-Vast dérive en ligne droite de celui du manuscrit de Corbie; et on aura là un nouvel exemple des échanges pratiqués au moyen âge entre les deux monastères, en même temps que la confirmation indirecte de l'origine du manuscrit du fonds Canonici. Toutefois, il n'est pas impossible que le manuscrit de Saint-Vast ait été copié sur un manuscrit frère de celui de Corbie.

Digitized by Google

UN NOUVEL OPUSCULE DE SAINT PACIEN ? LE *LIBER AD IUSTINUM* FAUSSEMENT ATTRIBUÉ A VICTORIN

PEU après la publication de ma récente étude sur « le *De similitudine carnis peccati* de l'évêque s. Pacien de Barcelone [1] », j'ai été amené à m'intéresser à la provenance de plusieurs opuscules dont l'attribution au rhéteur chrétien du IVe siècle, Caius Marius Victorinus, est aujourd'hui reconnue insoutenable [2]. Parmi eux se trouve un traité *Ad Iustinum Manichaeum, contra duo principia Manichaeorum et de uera carne Christi*, publié dès 1630 par le jésuite J. Sirmond [3], et dont voici en quelques mots le contenu. Un personnage nommé Justin s'était laissé séduire par l'hérésie manichéenne : non seulement il en admettait la théorie sur le bon et le mauvais principe, et niait avec elle la réalité de la chair du Christ, mais il s'appliquait à y conformer rigidement sa conduite, en s'efforçant de réduire le plus possible la chair, considérée par lui comme l'ennemie ; en revanche, il consacrait de longues veilles à la lecture, notamment de certains apocryphes en vogue au sein de la secte, tels que les *Actus Andreae* et le *Thesaurus*. Au cours de ses études, un passage lui avait causé quelque difficulté ; on y lisait, entre autres, ces mots : « sol praeclarus, et casta uirginitas, atque gloriosus siderum chorus. » C'est au sujet de ce passage que l'idée lui vint de consulter l'auteur de notre traité. Celui-ci, dans sa réponse, fait preuve à l'égard de Justin d'une politesse chrétienne à la fois pleine de condescendance et d'énergie, et s'évertue, à l'aide de raisonnements parfois assez obscurs, à lui persuader d'abandonner ses erreurs.

Bien que ce ne fût point de ce traité que je me fusse particulièrement occupé d'abord [4], je ne pus toutefois m'empêcher d'y jeter un

1. *Rev. Bénéd.*, XXIX (1912), p. 1-28.

2. Voir O. Bardenhewer, *Geschichte d. altchristl. Literatur* III, 466.

3. Cependant le texte complet de la finale n'a été retrouvé qu'au XIXe siècle par Angelo Mai. Cf. Migne 8, 1295 C.

4. Mes recherches, à l'origine, n'avaient porté que sur le *Liber de physicis* (Migne 8, 1295-1310), dont je pense être en mesure d'identifier prochainement l'auteur.

Digitized by Google

coup d'œil et d'être frappé de certaines ressemblances qu'il paraissait offrir avec les opuscules de Pacien. Les notes que j'ai réunies sur ce sujet sont encore dans un état fruste et incomplet : je me promettais de les revoir un jour et de les compléter à loisir. Mais, hier, un jeune théologien est venu me trouver, me demandant si je n'aurais pas à lui communiquer quelque chose, en vue d'une étude qu'il préparait sur Pacien et ses œuvres. Le meilleur genre d'assistance, dans le domaine intellectuel comme sur le terrain économique et social, est toujours de procurer du travail aux gens. J'ai donc promis à mon aspirant au doctorat de livrer dès à présent mes notes telles quelles sur le *Liber ad Iustinum* du Pseudo-Victorin, laissant à lui, ou à tout autre qui voudrait le tenter, le soin d'en contrôler la justesse et d'en mettre les résultats davantage en lumière.

***

Voici la liste des points de contact que j'ai relevés entre Pacien et le Pseudo-Victorin : comme on le verra, elle suit pas à pas le texte de ce dernier dans Migne, Patr. Lat. t. 8, 999-1010. Les passages parallèles de Pacien sont aussi reproduits d'après Migne t. 13, 1051-1094, sauf les citations du *De similitudine carnis peccati*, pour lesquelles j'ai dû renvoyer aux pages et lignes de l'édition princeps qui paraîtra très prochainement. Celles-ci, on le verra, sont relativement plus nombreuses : cela tient sans doute à ce que le sujet traité dans le *De similitudine* est en partie identique à celui de *Liber ad Iustinum*, peut-être aussi à ce que les réminiscences, étant plus fraîches, ont aussi plus fortement impressionné mon esprit.

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
quid ad FIDEM LEGIS debeat confiteri 999 C.	te INTELLIGENTIAM LEGIS oportet intrare *Sim.* 135, 25.
malui quanti te habeam PANDERE 999 C ; PANDITUR sacrilegi erroris 1003 A ; quem deum PANDENS 1004 D.	damnationisque iustitia de damnatorum collegio PANDERETUR[1] *Sim.* 144, 15.

1. Mon texte imprimé porte, comme les manuscrits, *penderetur* : c'est précisément l'usage fait du verbe *pando* par le correspondant de Justin qui m'a suggéré présentement la correction si plausible, *panderetur*.

Digitized by Google

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
ut is Andreas Actibus ELOQUITUR 999 C ; haec si aliquis Indus ELOQUITUR 1003 C; constanter ELOQUOR 1008 C ; sicut apostolus ELOQUITUR Paulus 1008 D.	ne sine testimoniis ELOQUAMUR[1] *Sim.* 127, 5.
uolo autem faxis, FRATER 999 C ; non patior, FRATER, haec dissonantia 1003 C ; ergo, FRATER, uincitur quod a se est 1004 B.	Tua ergo, FRATER[2], non illorum culpa est *Ep.* 1, 2 ; cf. *Ep.* 1, 4. 7 (bis) ; *Ep.* 2, 1 (bis). 3. 4 (bis). 7. 8 ; *Ep.* 3, 1 etc.
cum PAENE ipsi nobis simus incogniti 1000 C ; ut PAENE plus potens in regnis pareat alienis 1001 B ; ac PAENE discreta confusio 1001 D.	PAENE usque ad portas mortis *Sim.* 107, 4 ; per lacrimas PAENE deletis 108, 9 ; quid his non abiectius modo, sed PAENE turpius ? 129, 15 ; et PAENE sine censu 130, 24 ; per unam PAENE sententiam 142, 24 etc.
FACTURAM suam in homine custodiunt 1000 C.	alterum FACTURAE suae commentaris auctorem *Sim.* 139, 21 ; non uis te domini esse FACTURAM 139, 27.
VIOLATUR enim profanis sensus nebulis 1000 D ; liberi arbitrii licentia VIOLAVIT 1008 B.	hoc ergo baptisma VIOLAVERANT *Ep.* 3, 8 ; concordiae iura VIOLARUNT 19 ; et qui sabbata VIOLAVERANT. *Par.* 3.
PLANE quia nostrum non est 1000 D; idque PLANE iam illius siluae est 1001 D ; PLANE audax est et uesanum 1003 B ; et PLANE diuinum 1004 C ; ac PLANE pronuntio 1008 D.	non PLANE horum aliquid reformidat *Sim.* 128, 2 ; audio PLANE et hominem 140, 8 ; cognitus PLANE est 144, 18 etc. ; non mihi PLANE, sed deo *Ep.* 3, 7 ; PLANE tunc a Christo recessisse uideatur 26.
SI NON, qui est conditor, fabricaret ? 1001 A ; SI NON ceteris... 1002 B.	SI NON et eam carnem Adam... habuisset *Sim.* 124, 21 ; SI NON materia adsumpta, SI NON auctorum... 133, 5 sq. ; SI NON illa migrauit, SI NON a reliquo corpore separata *Ep.* 3, 26.
si in ea dignata est AETERNITAS habitare 1001 A etc.	nec patrono indigebat integritas, nec medico AETERNITAS *Sim.* 126, 17.
CERTE totum hic quod mundus	CERTE non ipse peccauerat *Sim.*

1. Ici, pareillement, c'est le Pseudo-Victorin qui me fait discerner la vraie leçon. Le scribe du ms. P avait écrit *reloquamur*, corrigé ensuite en *eloquamur* ; M lit *loquamur*. Me défiant, et pour cause, du correcteur de P, j'ai cru prudent de retenir le terme primitif *reloquamur*, en proposant timidement la correction *relinquamur*. Maintenant je vois qu'il fallait accepter *eloquamur*. N'est-ce point déjà un fait curieux et significatif, que le langage de l'*Ad Iustinum* contribue ainsi à restituer au *De similitudine carnis peccati* sa teneur originale ?

2. Cette appellation, constamment usitée par Pacien de Barcelone, n'était guère de règle, je crois, au IVe siècle, de la part d'un évêque s'adressant à une personne d'un rang inférieur dans la hiérarchie chrétienne.

Digitized by Google

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
est 1001 B ; CERTE si in eo adhuc est 1002 C ; CERTE[1] quod intellego 1007 B.	132, 8 ; CERTE non est ab homine mutuatum *Ep.* 1, 3 ; CERTE ipse adnuis *Ep.* 3, 13 ; CERTE ille humilis populus *ibid.*
carnem credimus MINISTRAM eius 1001 B ; sol mundo MINISTER est constitutus 1005 A.	fit MINISTRA melioris (infirmitas) *Sim.* 112, 3 ; numquam erit MINISTRA peccati 115, 24.
e LATEBRARUM fonte claruisse 1001 C.	LATEBRAS seminis sui multiplicatione complete *Sim.* 118, 9.
eumque quem... totum haberi FAS sit 1001 C ; quod quidem dicere prohibet FAS diuinum 1009 A.	passionem timere FAS est, sed uitare non FAS est *Sim.* 142, 14 ; quod nulli praeter ipsum FAS fuit 144, 28 ; quod NEFAS dictu est 146, 16.
quidquid omni prisco prius ANTEVENIT 1001 C.	oboedientiam similitudo peccati carnis ANTEVENIT *Sim.* 137, 26.
ET TAMEN tota silua... ET non TAMEN natura denotatur 1001 D ; ET glacies TAMEN ex aqua est 1005 C ; ET TAMEN aquae liquor 1005 D ; ET TAMEN solidum 1007 A.	ET TAMEN ego a puero... *Ep.* 2, 4 ; ET TAMEN liberat *Ep.* 3, 9 ; ET TAMEN Petrus... 10.
comparatione VIDUARI, exemplo deficere 1002 A ; Quod si hoc honore VIDUARIS 1009 A.	ne alienis... minore dolore VIDUETUR[2] *Sim.* 108, 19.
ad id urgetur ARTARI nostrae intentionis ingressio 1002 A.	quamlibet uelut cuneis COARTETUR (disputatio) *Sim.* 119, 24.
UT AISSE SOLES 1002 A. 1004 B ; UT AIS 1007 B. 1008 D.	SICUT AIS *Ep.* 1, 2 ; UT AIS *Ep.* 3, 9. 18.
aliud NESCIO QUOD regnum 1002 A ; in SUO NESCIO QUO regno 1007 C	tepidumque NESCIO QUID et molle *Sim.* 123, 27.
ADEO infinitum factorem eius... 1002 B ; ADEO nec obuenit esse 1003 D.	ADEO perstruitur similitudo *Sim.* 129, 8 ; ADEO uelabatur 130, 14 ; ADEO parum fuit prodere 136, 10 ; ADEO certe non inditum nobis *Ep.* 2, 2.
SACROSANCTUM est confiteri 1002 B.	ducit enim stemmata SACROSANCTA *Sim.* 127, 22 ; rerum diuinarum SACROSANCTA cognitio 132, 29 ; pauoris nostri circumcisio SACROSANCTA 142, 23.
A se ipso IN se sibi est 1002 B ;	cf. Hic filius hominis PER dei

1. Ce n'est pas tant le mot en lui-même que je signale ici, mais plutôt la position qu'il occupe au début d'une proposition.

2. Cette fois, je n'avais pas attendu d'analyser le style du Pseudo-Victorin pour corriger en *uiduetur* le *uidetur* (al. *uideatur*) de mon manuscrit ; mais la rencontre des deux écrivains sur l'emploi du verbe *uiduari* dans le sens de *carere* n'en est p moins intéressante.

Digitized by Google

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
quid EX eo esse possit... quid AB ipso, quid PER ipsum 1008 A ; omnia aut AB eo, aut DE eo, aut PER eum *ibid.*	filium dei esse filius IN dei filio promeretur *Sim.* 122, 13.
quod IN SUIS positum 1003 C ; aut si iam uictus est, IN SUIS non est *ibid* ; sin autem adhuc IN SUO sunt 1005 A.	ut pro suis non IN SUO [1] nocens putaretur *Sim.* 144, 1.
ESTO licet sint haec 1002 D.	ESTO sic fuerit *Ep.* 1, 3.
o ignauiAM triumphantis ! o otium uerberati ! o laesi torpoREM ! o lacessiti pigRAS uires ! o domini auctoritAS conquiescENS ! 1002 D.	cf. O quam, inquam, febREM minime detestanDAM ! o mali cALIX tanta admiratione prouenTUS ! [2] *Sim.* 109, 21 sq.
nonne incido vel INCURRO ? 1003 A.	(Sur l'emploi du verbe INCURRERE dans Pacien, cf. *Rev. Bén.* XXIX, 1912, p. 20.)
quin et ERIT a se esse... 1003 A ; non enim omnipotens ita ERIT 1006 A ; nascendi originem non HABEBUNT 1008 B etc.	hic ERIT Adam *Sim.* 118, 10 ; nec ERIT alienae substantiae... nec hominis filius sine carne hominis ERIT, nec caro hominis nisi in filio hominis esse non POTERIT 124, 10 sqq ; hoc ERIT ecclesia... hoc ERIT populus ex aqua et Spiritu sancto *Ep.* 3, 5 ; haec igitur ERIT domus magna 26.
ubi, ROGO, est coire solidis cum inani ? 1003 B.	(Pacien emploie de préférence « oro » ; cf. cependant *Sim.* 138, 14 : quis, ROGO, infregit... ?)
qui et OPIFEX mundo 1004 B.	sed despectus tamen OPIFEX *Sim.* 129, 7.
iam crucis pretio RESTITUTA 1004 B.	(cf. *Rev. Bén.*, loc cit., p. 22.)
quod lux est, tenebras non admittit, atque eas nescit ; ac si admittit, et in eam ueniunt, sibi esse desistunt 1005 A.	cf. *Sim.* 146, 8-10 : non enim deitas potuit deserere deitatem, quae diuidi a semetipsa separarique non metuit, quae etiam mortalitatem, si illi commisceatur, et regnat [3].

1. Aussi une correction faite par moi avant mon étude du *Liber ad Iustinum*. Mon ms. P. portait *non in[illegible]nocens*, l'espace de trois lettres ayant été gratté. La suite du texte m'avait fait conjecturer que ces trois lettres étaient *suo*, et qu'il fallait les rétablir. Le Pseudo-Victorin vient d'une façon inattendue confirmer ma conjecture.

2. Ce qu'il faut ici remarquer, c'est, de part et d'autre, l'interjection suivie, d'abord de l'accusatif, puis, aussitôt après, du nominatif : encore une coïncidence assez curieuse.

3. Identité, non d'expression, mais de concept : des deux côtés, c'est l'être négatif qui est absorbé par l'être positif, les ténèbres par la lumière, la mort par la vie, dès que le contact se produit d'une façon quelconque.

Digitized by Google

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
quod in eis QUALITATE non inest 1005 B.	sequestrata interim QUALITATE carnis *Sim.* 118,4 ; ut etiam QUALITATI eius carnis... 124, 18 ; nec carnem eius unius QUALITATIS 125, 1.
excelsum est enim, SED profundum eius 1005 C.	cf. *Sim.* 133, 14 sqq : circumciditur in domino, SED incestum Iudae... baptizatur aeque in domino, SED coniugium Moabitae... unguitur etiam, SED Dauid in domino [1].
sed aeris RIGORE constringitur 1005 C.	nec conpressa est RIGORIS habetatu *Sim.* 123, 27 ; RIGOR rerum *Ep.* 3, 21.
duo ergo VIDEO aquae esse 1005 C ; cf. Sed non VIDEO conuenire 1002 B.	VIDEO [2] namque Adam ante transgressionem inmortalem *Sim.* 125, 2.
suique solido inuisibili extans dominatur ET REGNAT 1006 A.	cf. *Sim.* 146, 10 : quae etiam mortalitatem, si illi commisceatur, ET REGNAT [3].
recte illud, Iustine... 1006 B ; RECTE in creaturis ista percontor 1007 D ; RECTE ista colligis et astringis 1008 A.	RECTE ego quaeram *Sim.* 124, 26 ; RECTE ergo salimus ista dicendo *Ep.* 3, 7.
opinari uinci alterum de aeternis, EIUS EST QUI dicat et ipsam lucem quocumque saeculo non futuram 1006 C.	EIUS EST autem habere peccati similitudinem, QUI habeat et peccati substantiam subiacentem *Sim.* 116, 23 sq ; EIUS EST enim peccati carnis similitudo, QUI peccati nesciat ueritatem 117, 11 sq.
CREDO, alterum non habet solem, non caelum, non mundum, non lucem, non ueritatem 1007 C.	CREDO [4], uos iusti, beneuoli, temperantes *Ep.* 3, 21.
ueri ADMIRATIONE territus 1007 D.	tanta ADMIRATIONE prouentus *Sim.* 109, 22.
sicut docet ATTICI oris expressio 1008 A.	ATTICI Solonis exemplo *Par.* 1.

1. Cet emploi de la conjonction *sed* est assez particulier : on exprime d'abord par le verbe un état ou un fait, et alors on spécifie que le sujet de ce verbe est exclusivement ceci ou cela.

2. L'habitude de s'exprimer à la première personne se trahit chez les deux auteurs en bien des endroits et au moyen d'autres verbes.

3. Cet *et regnat* ne figure malheureusement pas dans mon texte imprimé. Le ms. P avait *et tegnat*, corrigé plus tard en *ut protegat* : M lisait *et tegat*. Aucune des deux corrections n'étant acceptable, j'ai donné la préférence à la conjecture *extergat*, tout en proposant comme aussi probable *extinguat*. Mais le contexte exige à cet endroit un indicatif, et le passage parallèle du Pseudo-Victorin m'a convaincu qu'il faut lire là aussi *et regnat* : correction d'autant plus aisée, qu'il n'y a qu'une seule lettre à changer, le *t* en *r*.

4. Le mot employé ironiquement dans les deux cas.

Digitized by Google

PSEUDO-VICTORIN	PACIEN
INNUMERIS gentibus dominantur 1008 B.	post tam INNUMEROS annos *Sim.* 121, 12.
ita mortua membra adseris DAMNATORUM dextra laeuaque cruciatorum, ut in ipsius Christi est impletus interitus 1008 C.	cf. *Sim.* 144, 10 sqq : cum inter duos latrones ille medius figeretur... ut illis similis, cum quibus extrema subierat, haberetur, damnationisque iustitia de DAMNATORUM collegio panderetur[1].
quod non est nec fuit, persistere niteris ADPROBARE 1008 C.	ut ex eo, quam carnem habuerit, ADPROBEMUS *Sim.* 132, 5 ; nisi et illi se filium hominis ADPROBARET 136, 12 ; se tibi uult ADPROBARE quod tuus est 139, 19 ; manifestiusque possit ADPROBARE 143, 25 ; haec ego tibi... litteris ADPROBABO *Ep.* 2, 7.
CESSA, Iustine, CESSA... 1008 C.	cf. *Ep.* 3, 22 : UTINAM, UTINAM Cypriano teste nitaris ; 25 DIC, DIC an istae... ; VIDE, VIDE, quaeso ; *Bapt.* 7 ILLE est, ILLE qui redimit.
animae OFFICERE meritis ..corporis succos 1008 D.	OFFICIT donatori, quod proficit munerato *Sim.* 134, 11.
ad PINGUEDINIS distentae grassamina 1008 D.	ad societatem PINGUEDINIS admissis *Sim.* 108, 18 ; naturali per potentiam PINGUEDINE sepelitur 133, 22 ; in succidaneam PINGUEDINEM 134, 21.
melius arbitror, ac plane pronuntio, DEUM omnipotentem tuum CONDITOREM ESSE fatearis 1008 D.	cf. *Sim.* 110, 24 : Sed ESSE DEUM omnium CONDITOREM... apertius est quam ut demonstretur.
est illud uerum AC CATHOLICUM 1010 A.	cf. *Ep.* 2, 8: et christianum ATQUE CATHOLICUM.
CUI EST honor et GLORIA... 1010 A ; cf. 1295 C.	CUI EST GLORIA in saecula saeculorum. Amen. *Sim.* 150, 6.

***

Pour saisir toute la signification de cette comparaison philologique, il ne faut pas oublier que l'opuscule qui en fait l'objet ne couvre guère plus de neuf colonnes dans Migne : c'est donc déjà beaucoup, que ces cinq longues pages de locutions parallèles. Et parmi ces locutions, il en est qui méritent d'attirer particulièrement

1. Rencontre de pensée : le crucifiement entre les deux larrons, sûrement faits de chair et d'os, sûrement dignes de leur sort, est donné comme preuve, ici, de la réalité de la chair du Christ, là, de la justice de la sentence encourue par lui volontairement à notre place.

Digitized by Google

l'attention : par exemple, ce titre de *frater* donné à Justin comme à Sympronien ; l'habitude qu'a l'auteur de s'exprimer à la première personne ; son fréquent usage de l'anaphore [1], des raisonnements à propositions alternatives ; le retour de certains mots ou tournures plutôt rares, comme *si non...*, *anteuenire*, *uiduari*, *in suo*, *eius est qui* suivi d'un verbe au subjonctif, *atticus*, *officere*, etc. Le rythme aussi est bien le même de part et d'autre ; et la réflexion formulée par Bardenhewer, que l'auteur de l'*Ad Iustinum*, « à l'inverse de Victorin, attache manifestement plus d'importance à la grâce de l'expression qu'à la force du raisonnement », constitue aussi le principal reproche auquel puisse donner lieu la manière habituelle de Pacien : sa phrase est presque toujours agréable et pleine de vie, mais on est souvent tenté de se demander ce qu'elle prouve.

En faveur de la restitution à Pacien, je n'ai rien de plus à faire valoir présentement que cette ressemblance frappante de langage. Toute autorité paléographique fait défaut, mais aussi pour Victorin lui-même ; car si le *Liber ad Iustinum* nous est venu en compagnie des Commentaires de ce dernier sur s. Paul, il ne porte toutefois aucun nom dans les manuscrits. Jusque maintenant, il est vrai, ce que nous possédions de l'évêque de Barcelone se rapportait presque exclusivement à la controverse avec les Novatiens. Mais à présent que le *De similitudine carnis peccati* nouvellement retrouvé a été versé à son actif, nous avons la preuve qu'il a cru devoir lutter avec vigueur contre le Manichéisme, dont l'expansion lui paraissait constituer pour son troupeau un danger sérieux et imminent. Il n'y aurait donc rien d'étonnant, à priori, si l'opuscule antimanichéen *Ad Iustinum* venait pareillement s'ajouter à son bagage littéraire.

D. G. MORIN

1. Cf. *Rev. Bénéd.* loc. cit., p. 23 sq. Le *Liber ad Iustinum* en fournirait, lui aussi, des exemples à foison.

Digitized by Google

L'ITALA DE SAINT AUGUSTIN.

QUE l'on me pardonne de rouvrir le débat sur l'Itala. Tant de critiques éminents ont traité ce sujet qu'il doit paraitre inutile d'en parler encore et présomptueux de vouloir y apporter quelque nouvelle solution. Cependant, on ne peut s'occuper de l'histoire de la Bible latine sans être arrêté dès les premiers pas par ce problème. D'autre part, les solutions proposées ont été si mal accueillies et laissent subsister tant de difficultés qu'il est naturel de chercher une nouvelle voie. En l'année de grâce 1913, un jeune savant, qui a longuement étudié le problème, commençait son exposé par ces mots : « La question de l'Itala reste, malgré tout ce qui a été écrit pour y répondre, une des plus obscures qui soient » ; et après avoir relancé une hypothèse un peu oubliée, il ajoutait sans aucune confiance dans sa solution, mais sans désespérer de l'avenir : « il faut attendre [1] ! »

I. ÉTAT DE LA QUESTION.

Le terme d'*Itala*, pour désigner une version latine de la Bible, a joui d'une faveur singulière. Employé une seule fois, dans une phrase énigmatique, par un seul écrivain ancien, par S. Augustin, il est aujourd'hui d'un usage courant dans le grand public, et il a même chez quelques savants un sens nettement défini : c'est la version latine usitée avant S. Jérôme. Pour beaucoup de gens, toute l'histoire des textes latins peut se résumer en deux mots : Itala et Vulgate, l'ancienne version et la nouvelle.

Cette faveur date de Sabatier, qui, admettant l'unité primitive des textes latins, réunit tous les fragments anciens sous le titre *Vetus Italica*, forme plus correcte, pensait-il, que *Itala*. Tous les érudits n'ont pas eu cette belle assurance ; on a longtemps discuté, on discute encore, sur le vrai texte d'Augustin et sur son interprétation. Voici d'abord les paroles du grand Docteur qui font l'objet

1. P. Capelle, *Le texte du Pentateuque latin en Afrique* (*Analecta biblica latina*, t. IV). J'ai pu me servir de l'édition autographiée qui a été présentée à la Commission biblique en 1912 pour l'obtention du grade de docteur ès-sciences bibliques. Il est impossible et inutile de donner une bibliographie complète de ce sujet dont tout le monde s'est occupé. Je pense n'avoir oublié aucun des travaux qui ont fait avancer le problème.

Digitized by Google

du débat ; après avoir parlé de l'utilité qu'il y a à comparer différentes traductions latines de la Bible, il ajoute : « In ipsis autem interpretationibus ITALA ceteris praeferatur, nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae » (*De doctrina christiana*, II, 22).

Le mot semblait bizarre et poétique, l'affirmation d'Augustin n'avait pas son pendant dans toute la littérature ancienne ; ces circonstances, jointes à la difficulté de trouver une interprétation satisfaisante, ont fait mettre en doute le bon état du texte. On a proposé de remplacer le mot litigieux par USITATA ; d'autres ont essayé un remaniement plus profond et ont lu : ILLA *ceteris praeferatur* QUAE *est* etc. Mais toutes ces conjectures, dépourvues de fondement dans la tradition manuscrite, sont aujourd'hui, à bon droit, abandonnées par tout le monde.

Si maintenant on cherche à identifier l'Itala vantée par S. Augustin, on constate que toutes les opinions possibles ont été tour à tour proposées, qu'aucune cependant n'a pu prévaloir, parce qu'aucune n'échappe à de très grosses difficultés. Pour l'Ancien Testament l'Itala doit être ou bien une version antérieure à S. Jérôme, ou bien la correction faite par S. Jérôme sur le texte hexaplaire, ou bien la traduction hiéronymienne d'après l'hébreu. Pour le Nouveau Testament, il n'y a que le choix entre une traduction ancienne et la recension hiéronymienne. S. Augustin n'indique pas clairement s'il parle de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et les savants qui prétendent expliquer S. Augustin ont souvent, volontairement ou involontairement, omis de faire la distinction. Qu'il nous suffise de dire qu'il s'agit, sinon exclusivement, du moins principalement, de l'Ancien Testament.

Jusqu'en 1896, presque tout le monde croyait que l'Itala était une ancienne version, mais cette opinion comptait des variétés innombrables : les uns y voyaient un texte d'origine africaine, d'autres une version venue d'Italie, probablement de l'Italie du Nord ; d'autres encore, qui admettaient l'unité primitive des textes latins, disaient que l'Itala était une revision italienne de la version africaine ; Ott pensait que le mot *Itala* était le synonyme populaire de *latina* et s'opposait simplement à *graeca*.

Reuss a proposé d'identifier l'Itala avec la revision hexaplaire de Jérôme et M. Capelle est revenu à cette hypothèse, bien qu'il ne se dissimule pas les objections qu'elle doit rencontrer.

En 1896, F. C. Burkitt identifia l'Itala avec la Vulgate [1] et cette

1. *The old latin and the Itala* (*Texts and Studies* IV, 3) Cambridge, 1896.

Digitized by Google

solution audacieuse fit sensation dans le cercle des érudits. Le savant professeur de Cambridge faisait grand état du fait, jusqu'alors peu remarqué, que depuis l'an 400, c'est-à-dire peu de temps après la composition du second livre du *De doctrina christiana*, l'Église d'Hippone lisait les Évangiles dans la version de S. Jérôme. En conséquence, Burkitt évitait une précision dangereuse et parlait, très habilement, tantôt de l'Ancien Testament, tantôt du Nouveau, tantôt des Évangiles seulement. Un fin critique que les solutions radicales n'ont jamais effrayé, M. Corssen [1], fit bientôt remarquer que dans le passage en question S. Augustin parle seulement de l'Ancien Testament, que par conséquent l'argument tiré des citations de l'Evangile n'avait aucune valeur. Il n'en maintenait pas moins la théorie de Burkitt en la précisant ainsi : l'Itala est la version hiéronymienne faite d'après l'hébreu. L'explication de Burkitt gagna quelques suffrages, mais l'opposition l'emporte par le nombre, je remarque qu'elle se recrute surtout chez les patrologues, chez ceux qui par de longues lectures se sont imbus de l'esprit d'Augustin ; qu'il me suffise de nommer D. Morin et Mgr Mercati [2]. Depuis quinze ans la question est restée stationnaire. Faute d'arguments nouveaux, les critiques se recueillaient, tandis que les faiseurs de dictionnaires continuaient à exposer et à résoudre le problème, chacun à sa guise. En 1908 M. Denk fit paraître un article dont le titre trahissait l'humeur belliqueuse : *Burkitts These : Itala Augustini = Vulgata Hieronymi — eine textkritische Unmöglichkeit* [3] ; mais le trait lancé par ce guerrier était comme celui de Priam

telum imbelle sine ictu.

Je me propose de montrer que Burkitt et Corssen ont raison, que leurs adversaires n'ont pas tort, qu'il existe un moyen de concilier les deux partis en apparence irréconciliables.

II. L'ITALA EST LA TRADUCTION HIÉRONYMIENNE FAITE D'APRÈS L'HÉBREU.

Au second livre de son traité *De doctrina christiana*, S. Augustin parle longuement de l'utilité qu'il y a à comparer différentes

1. *Göttingische gelehrte Anzeigen* 1897, p. 416-422, où il fait le compte-rendu du livre de Burkitt. Il résuma les mêmes idées dans son intéressant *Bericht über die lateinische Bibelübersetzungen* dans le *Jahresbericht* de Bursian CI, (1899), p. 1-83.

2. D. Morin m'a communiqué qu'il ne pouvait admettre la thèse de Burkitt ; Mercati l'a combattue dans la *Revue biblique* VI (1897), p. 474-478.

3. Dans la *Biblische Zeitschrift*, VI (1908), p. 225-244. Cf. *Journal of theological studies*, XI (1909/1910), p. 262.

Digitized by Google

traductions et donne plusieurs exemples : il compare deux traductions de deux citations d'Isaïe (58^7 et 7^9). Une des traductions est empruntée à une version ancienne faite sur les LXX, l'autre est empruntée à la version hiéronymienne faite d'après l'hébreu. Ce point est capital et admis par tout le monde, sauf par Mgr Mercati qui a exprimé un doute : ces variantes d'Isaïe se trouvaient peut-être dans des textes aujourd'hui perdus [1]. On n'admettra pas, je suppose, une ancienne version latine faite directement d'après l'hébreu ; il s'agirait donc d'une traduction d'après Symmaqué ou Aquila. Quoi qu'il en soit de l'existence d'une telle version, on ne voit aucune trace de son usage dans Augustin : il cite parfois Aquila et Symmaque, mais alors il traduit lui-même leurs variantes en latin, il ne les emprunte pas à une traduction existante [2]. S. Augustin a donc comparé la Vulgate à l'ancienne version. Plus loin il affirme que l'Itala est plus littérale et plus claire que les autres versions. Il peut sembler évident qu'Augustin devait reconnaître que la Vulgate possédait ces deux qualités à un degré supérieur. Mais nous ne devons pas nous contenter de cette évidence a priori ; les textes parlent assez haut.

D'abord la Vulgate est plus littérale.

Au § 22, l'auteur, après avoir affirmé l'inspiration des LXX, reconnait qu'ils se sont parfois éloignés de l'hébreu, mais proclame qu'en abandonnant le sens littéral, ils n'ont fait qu'enseigner aux Gentils un sens supérieur, voulu par l'Esprit-Saint. Aux LXX il oppose une autre version, qui s'attache davantage à la lettre, c'est-à-dire, qui ne s'écarte pas de l'hébreu. Cette traduction est latine : il suffit de comparer cette phrase avec celle du § 19 qu'elle répète presque textuellement et à laquelle d'ailleurs Augustin renvoie explicitement (*ut superius dixi*). Cette version ne peut être que la Vulgate.

Examinons maintenant le passage du § 19, dont nous venons de parler. L'évêque d'Hippone est arrivé au dilemme suivant : « aut linguarum illarum ex quibus in latinam Scriptura pervenit petenda cognitio est ; aut habendae interpretationes eorum qui se verbis nimis obstrinxerunt, non quia sufficiunt, sed ut ex

1. Je crains que Mercati ne m'en veuille d'attacher trop d'importance à cette hypothèse aventureuse. Il reconnaît lui-même que si l'on pouvait supposer que les citations ont été ajoutées lors de la seconde édition, en 426, il n'y aurait plus lieu de douter qu'elles sont empruntées à la Vulgate. La vraie difficulté consiste donc la date de la citation, non dans la forme du texte.

2. Is. 58^7, Aquila avait απο της σαρκος, Augustin cite *carnem tuam*, ce qui est sensiblement différent.

Digitized by Google

eis libertas vel error dirigatur [1] aliorum qui non magis verba quam sententias interpretando sequi maluerunt ». Il énonce un principe général : il faut préférer les traductions littérales aux autres, les premières permettent de corriger soit certaines libertés, soit certaines erreurs, qui se trouvent dans les secondes. Par ces mots S. Augustin résume ce qu'il a expliqué dans les deux paragraphes précédents : quand l'ancienne version dit *domesticos seminis tui* pour *carnem tuam*, c'est une liberté ; quand elle dit *acuti pedes* pour *veloces pedes*, c'est une erreur. On voit que la Vulgate est implicitement désignée, car c'est elle qui donne ces bonnes traductions qui permettent de corriger l'ancienne version. Mais pourquoi, me dit-on, employer le pluriel *interpretationes eorum qui se verbis nimis obstrinxerunt* ? Parce qu'Augustin veut exprimer ici ses préférences sous forme de principe général. Alors S. Augustin admettait dans les versions anciennes des erreurs qui risquent de retomber sur les LXX ? Entendons-nous. Parfois l'erreur n'est que dans la version latine qui n'a pas compris le grec ; dans ce cas il n'y a aucune difficulté et Augustin appellera les choses par leur nom ; si, au contraire, l'erreur est chez les LXX, Augustin l'appellera non une erreur, mais un sens prophétique, plus important que le sens littéral. Voilà pourquoi il dit des traductions littérales, c'est-à-dire de la Vulgate : « non sufficiunt ».

Remontons plus haut encore, au § 19, où la fidélité de la Vulgate semble mise en doute. Ayant comparé les deux traductions de la seconde citation d'Isaïe, il ajoute : « quis horum verba secutus sit, nisi exemplaria linguae praecedentis legantur, incertum est. Sed tamen ex utroque magnum aliquid insinuatur scienter legentibus ». Ici, par aventure, la Vulgate nous « insinue », elle aussi, un sens supérieur. Augustin ne nie pas qu'elle soit plus littérale, il n'en doute pas, il emploie simplement une formule de prétérition.

La Vulgate n'est pas seulement plus littérale, elle est aussi plus claire.

Cette seconde qualité, qui découle de la première, est attribuée à l'Itala *in obliquo* « cum perspicuitate sententiae », parce que c'est plutôt de la fidélité littérale que S. Augustin traite dans ces chapitres. Cependant, ici même, il laisse entendre que la Vulgate est

1. Je dois corriger le texte donné par les Mauristes. *Dirigatur* est la leçon de tous les manuscrits et il n'y a pas lieu d'y substituer la correction conjecturale *delegatur*. Dès lors il n'y a plus à hésiter entre les deux variantes *libertas* et *veritas*. La vérité n'a pas besoin d'être corrigée. D'ailleurs, comme je l'explique un peu plus loin, *libertas vel error* est exigé par le contexte.

Digitized by Google

plus claire, quand il dit qu'elle est utile « ad EXPLANANDAM saepe sententiam ». Plus loin, il parlera expressément de la clarté et attribuera ce caractère à la Vulgate. Au livre IV, § 16, voulant citer un long passage d'Amos, il choisit, non l'ancienne version, mais la Vulgate hiéronymienne et le motif de cette préférence c'est que la Vulgate est plus claire, tandis que les LXX sont plus obscurs, à cause du sens tropologique qui vient s'ajouter au sens littéral, « unde etiam obscuriora nonnulla, quia magis tropica, sunt eorum ». Dans les *Quaestiones in Heptateuchum* Augustin compare assez souvent la Vulgate et l'ancience version et explique la seconde par la première, c'est reconnaître implicitement que celle-ci est plus claire. Plusieurs fois il le reconnaît explicitement : V, 20 « in ea interpretatione quae est ex hebraeo APERTIUS hoc distinctum reperimus » ; VII, 37 « interpretatio ex hebraeo PLANIUS id habet »; VII 47 « EVIDENTIUS in ea interpretatione quae ex hebraeo est invenitur »; VII, 55 l'ancienne version « facit OBSCURITATEM...; hunc sensum ita se habere etiam interpretatio, quae est ex hebraeo satis edocet ».

On m'objectera que le quatrième livre du *De doctrina christiana* et les *Quaestiones in Heptateuchum* sont postérieurs à l'an 397, quand fut écrite la célèbre phrase sur l'Itala ; mais cette objection s'évanouira plus loin et je m'arrête ici en concluant qu'au second livre du *De doctrina* S. Augustin cite la Vulgate et lui reconnaît les deux qualités qui sont caractéristiques de l'Itala. Donc l'Itala c'est la Vulgate.

III. — DIFFICULTÉS.

Si évidente que paraisse la conclusion, elle se heurte de toutes parts à de graves difficultés.

1. S. Augustin parle de l'Itala comme d'une version qui comprenait tout l'Ancien Testament. Or, en 397, une petite partie seulement de la Vulgate avait paru. Corssen a senti la difficulté et a cherché à l'atténuer en disant que l'on pouvait s'attendre à voir la traduction commencée arriver à son achèvement. S. Augustin ne s'y attendait certes pas.

2. Immédiatement après l'éloge de l'Itala, Augustin ajoute : « Et latinis quibuslibet emendandis graeci adhibeantur » ; tous les manuscrits latins, quels qu'ils soient, doivent être corrigés d'après le grec. Il ne s'agit pas du secours que le grec peut donner pour comprendre le latin, mais de corrections à apporter au texte. L'Itala ne peut être exceptée de cette règle générale ; le mot

Digitized by Google

quibuslibet semble avoir été écrit pour comprendre aussi l'Itala de la phrase précédente. Or, on ne peut, semble-t-il, attribuer à l'évêque d'Hippone l'idée absurde de vouloir corriger d'après les LXX une traduction faite d'après l'hébreu.

3. Enfin cet éloge décerné en 397 à la Vulgate est en désaccord avec les déclarations et la pratique d'Augustin à cette époque.

Nous avons deux lettres dans lesquelles S. Augustin apprécie la nouvelle version de Jérôme, l'une (Ep. 28) fut écrite quelque temps avant le *De doctrina christiana*, en 394 ou en 395, l'autre (Ep. 71) fut écrite quelque temps après le traité, en 403. Dans la première, il conseille à S. Jérôme d'abandonner la traduction commencée de la Bible hébraïque : après les LXX, dit-il, dont l'autorité doit l'emporter sur tous les autres, après les traductions littérales des interprètes plus récents (c'est-à-dire Aquila et Symmaque), je ne comprends pas qu'il reste quelque chose à faire. L'hébreu est clair ou obscur : là où il est obscur, vous pouvez vous tromper : là où il est clair, vos prédécesseurs n'ont pu se tromper. Dans sa seconde lettre, en 403, Augustin n'est pas plus favorablement disposé ; après avoir envoyé sa première lettre, il a appris que Job avait été traduit de l'hébreu et il s'est procuré un exemplaire de cette traduction, mais il n'en a pas été satisfait ; cette nouvelle version est inférieure à la révision hexaplaire du même livre, elle lui parait moins fidèle : « non eadem verborum fides occurrit [1] ». De nouveau il insinue que Jérôme a pu se tromper; de nouveau il lui conseille de traduire plutôt les LXX. Il n'est pas possible qu'à cette même époque il eût fait un éloge de la Vulgate et l'eût placée au-dessus des autres versions latines.

On a dit, et non sans raison, que la pratique du grand docteur devait être conforme à sa théorie. On a donc cherché dans ses citations bibliques l'Itala dont il faisait l'éloge. Le résultat fut décevant : Angustin ne se servait pas constamment du même texte, mais citait tantôt une traduction, tantôt une autre, il semblait n'attacher de valeur à aucune, et ne craignait pas de corriger lui-même. Il n'y a que les citations de S. Paul qui aient une certaine fixité et qui se retrouvent, presque mot à mot, dans les fragments de Freising. Ziegler se félicitait d'avoir enfin trouvé l'Itala. Ce spécieux raisonnement n'est qu'un sophisme. D'abord c'est dans

1. On a de la peine à comprendre comment un homme qui ne connaissait pas l'hébreu a pu énoncer un jugement aussi faux et aussi téméraire. Pour l'honneur d'Augustin je suppose qu'il possédait la traduction hiéronymienne depuis très peu de temps et qu'il jugeait d'après une impression désagréable et non d'après un examen sérieux.

Digitized by Google

les citations de l'Ancien Testament qu'il faut chercher l'Itala. Ensuite on aurait tort de croire qu'Augustin doive citer toujours cette version. Elle n'a de valeur que pour le sens littéral, historique. L'éloge qu'il en fait au § 22 « Itala ceteris praeferatur » ne dépasse pas celui qui précède au § 19 « habendae interpretationes eorum qui se verbis nimis obstrinxerunt, non quia sufficiunt, sed ut ex eis libertas vel error dirigatur aliorum », ni celui qui suit au § 22 « horum interpretum qui verbis tenacius inhaeserunt collatio, non est inutilis ». Pour mettre sa pratique en harmonie avec sa théorie, il doit ordinairement citer un autre texte que l'Itala, mais il doit appeler celle-ci à son aide là où il recherche le sens littéral de la Bible. Or, dans les ouvrages écrits aux environs de l'an 397, il ne cite jamais la Vulgate, pas même dans ces livres où elle répondait à son but spécial, par exemple les *Adnotationes in Job* et *de Genesi ad litteram libri XII*.

IV. — SOLUTION DU PROBLÈME.

Les résultats auxquels nous sommes arrivés jusqu'ici n'ont rien de très personnel. Nous avons vu d'une part, que l'identité de l'Itala et de la Vulgate, affirmée par Burkitt et Corssen, repose sur des preuves inébranlables ; d'autre part, que les arguments allégués par leurs adversaires sont non moins décisifs contre cette identité. Faibles dans l'attaque, les deux camps paraissent invincibles, aussi longtemps qu'ils se contentent de défendre leurs positions respectives et la querelle court risque de ne jamais cesser. Ne pourrait-on pas trouver un terrain commun, non pour provoquer les adversaires au combat, mais pour les amener à une réconciliation qui serait d'autant plus facile que chacun, en acceptant les opinions qu'il combattait, pourrait conserver celles qu'il défendait jusqu'ici ?

Vers l'an 397 S. Augustin se mit à écrire son *De doctrina christiana*, mais, arrivé au milieu du troisième livre, il le laissa inachevé. Il paraît cependant que l'œuvre, bien qu'incomplète, se répandit dans le public; car, vers l'an 400, disputant contre Fauste il dit : « Quid praefiguraverit iam in quibusdam libris quos *de doctrina christiana* praenotavi, quantum mihi tunc occurrit, me recolo posuisse »[1]. Il n'est pas probable qu'Augustin ait renvoyé à un traité qui gisait encore dans ses cartons, inconnu du public. En 426 il se décida enfin à achever l'œuvre. Il y eut donc deux éditions.

1. Ces mots du livre XXII c. 92 renvoient au *De doctrina* II, 60.

Digitized by Google

Or, dans l'interminable discussion sur l'Itala, on nous parle toujours des opinions d'Augustin en 397. Mais, je le demande, de quel droit ? L'édition de 426, la seule que nous possédions, doit refléter les idées de 426. Sans doute, Augustin ne se contenta pas d'ajouter, mais il retoucha et corrigea ce qu'il avait écrit autrefois. L'usage des deuxièmes et même des troisièmes éditions « revues et augmentées » florissait alors comme aujourd'hui. Sans parler d'Eusèbe de Césarée et d'autres auteurs du monde grec, nous savons, pour l'Occident, que Tertullien, Cyprien, Jérôme, l'Ambrosiastre publièrent des éditions revues de leurs ouvrages.

Il suffit, je crois, de démontrer que de l'an 397 à 426 l'évêque d'Hippone a changé d'avis au sujet de la valeur respective des traductions latines, pour pouvoir conclure qu'il a corrigé sur ce point sa seconde édition.

Ces trente années n'avaient pas été inutiles pour Augustin : les lettres qu'il avait reçues de S. Jérôme lui avaient donné à réfléchir, ses études personnelles et minutieuses sur les textes bibliques ont insensiblement modifié ses idées et ce grand homme, dont l'humilité égalait le génie, a fini par rendre justice à l'œuvre de Jérôme.

Marquons, s'il est possible, les étapes de cette évolution. Il serait utile, à cet effet, de pouvoir dater les écrits d'Augustin. Il semblerait que la chose doive être aisée, puisque dans ses *Retractationes* l'évêque déclare ranger ses livres d'après l'époque de leur composition. Cependant il y a une double difficulté. D'abord on constate qu'à un certain moment l'ordre chronologique n'est pas observé. Ainsi, par exemple, l'ouvrage *Contra Felicem*, écrit en décembre 404, figure avant les livres écrits en 400 contre Parménien et ceux contre Pétilien [1]. Ensuite plusieurs livres ne furent pas écrits d'un jet, mais demeurèrent inachevés, parfois pendant des années. Quand il s'agissait de polémique, l'évêque d'Hippone savait qu'une des premières qualités de la réplique est d'être prompte. Aussi ne laissait-il pas à ses adversaires le temps de propager leurs erreurs. Mais pour les grands ouvrages qui ont un caractère scientifique, il faudra, en général, supposer une rédaction lente et souvent interrompue [2]. De ce nombre seront, par exemple,

1. On a dit qu'Augustin a groupé dans ses Rétractations quelques livres dirigés contre les manichéens. Mais pourquoi n'ajouta-t-il pas à ce groupe son *Contra epistulam manichei* ? D'ailleurs, la liste des Rétractations a encore d'autres écarts de l'ordre chronologique. La question mériterait une étude spéciale.

2. Augustin dit (Retract. II, 42) : « Per eosdem annos quibus paulatim libros de trinitate dictabam, scripsi et alios labore continuo interponens eos illorum temporibus, in quibus sunt libri quattuor de consensu evangelistarum ». On semble avoir compris que le *De consensu* a été écrit « labore continuo ». Si cette interprétation était exacte, il fau-

Digitized by Google

les quatre livres *De consensu evangelistarum* et les sept livres des *Quaestiones in Heptateuchum*. Je sais que les patrologues mettent le *De consensu* à la fin de 399 ou au commencement de 400 [1], mais je cherche en vain des arguments convaincants pour cette opinion. S'il fallait en croire ces historiens, Augustin aurait écrit en l'an 400 sept ou huit ouvrages dont quelques-uns très longs, tandis que les années de 405 à 410 auraient produit peu de chose. Le traité *De consensu evangelistarum* a été d'une difficulté extraordinaire. Longtemps après, vers l'an 415, l'auteur se rappelait encore quelle peine il avait eue : « de consensu evangelistarum quae operosissime disputata sunt » (tract. in Joh. 117, 2, cf. tract. 112, 1). Qui croira que cet ouvrage long et ardu, où la polémique joue un rôle fort effacé, ait été écrit avec plusieurs autres en 400, alors que la querelle donatiste battait son plein et sollicitait à chaque instant l'intervention du grand docteur ? Tout ce que nous savons, c'est que le premier livre a été écrit après le livre XXII du *Contra Faustum*, peu de temps aussi après les lois impériales contre le paganisme. Quant aux trois derniers livres de l'ouvrage, ceux qui contiennent précisément les « discussions laborieuses », rien n'indique quand ils furent écrits, l'ordre des *Retractationes* ne donne aucune lumière, car c'est l'ordre dans lequel les livres furent commencés. Je serais porté à croire que ces livres ont été terminés entre 405 et 410.

Nous avons vu plus haut qu'en 394 et en 403, l'évêque d'Hippone conseillait à Jérôme d'abandonner la traduction d'après l'hébreu qu'il avait commencée : elle était inutile, inexacte et ne ferait que créer des troubles (ep. 28 et 71). Cependant l'ancienne version latine ne devait pas le contenter ; dès 403, elle lui était devenue « intolérable à cause des divergences entre les manuscrits et des nombreuses erreurs qu'elle contenait » (ep. 71) ; en 405, mêmes plaintes au sujet de l' « imperitia latinorum interpretum » (ep. 82). Son idéal à cette époque eût été une traduction des LXX. Entendait-il une traduction des LXX purs ou bien une traduction

---

drait dire que tous les écrits publiés pendant les vingt années (398-417) que dura la composition du *De trinitate* ont été écrits « labore continuo », ce qui est manifestement faux, car nous savons que le grand ouvrage en douze livres *De genesi ad litteram*, commencé vers 401, n'était pas encore terminé en 414 (cf. ep. 159 et 162). Il faut donc comprendre la phrase citée des *Retractationes* en ce sens qu'Augustin pendant ces vingt années a travaillé sans relâche, mais il pouvait travailler tantôt à tel ouvrage, tantôt à tel autre.

1. Telle est l'opinion de Weihrich, l'éditeur du traité dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* 1904 ; de Bardenhewer, *Patrologie* 3e éd. 1910, p. 427, de Vogels, *St Augustins Schrift de consensu evangelistarum* (*Biblische Studien* XIII, 5) p. 15-18, etc.

Digitized by Google

de la recension hexaplaire ? Ses lettres favorisent plutôt la seconde hypothèse, mais la question ne se posait peut-être pas nettement à lui jusqu'au jour où Jérôme lui ouvrira, un peu rudement, l'esprit : « Miror quomodo LXX interpretum libros legas non puros, ut ab eis editi sunt, sed ab Origine emendatos sive corruptos per obelos et asteriscos... praesertim cum ea quae addita sunt, ex hominis Judaei atque blasphemi post passionem Christi, editione transtulerit. Vis amator esse verus LXX interpretum ? Non legas ea quae sub asteriscis sunt, imo rade de voluminibus ut veterum te fautorem probes. Quodsi feceris, omnes ecclesiarum bibliothecas condemnare cogeris » (ep. 81, 19). Après cette admonestation, Augustin continue à demander à Jérôme sa traduction des LXX, « nobis mittas, obsecro, interpretationem tuam de LXX » et on ne peut douter qu'il ne s'agisse de la traduction du texte hexaplaire, c'est-à-dire de la continuation de cette traduction qu'il avait citée et louée pour Job. L'approbation de la traduction hexaplaire devait logiquement conduire Augustin à l'approbation de la version hébraïque. Ce n'était plus qu'une question de temps, il fallait un peu de réflexion, il fallait surtout résoudre certaines difficultés.

Un grave problème, en effet, angoissait l'esprit d'Augustin : d'où vient que les LXX diffèrent si souvent de l'hébreu ? Il semble que la recension hexaplaire avait fait naître la question, car, d'après la lettre 28, Augustin n'ignore pas que les LXX s'éloignent des traductions plus littérales, dit-on, d'Aquila et de Symmaque ; quelle valeur ont-ils ? « Non audeo in aliquam partem certam ferre sententiam, nisi quod eis praeeminentem auctoritatem in hoc munere sine controversia tribuendam existimo ». Cela doit signifier : pour l'usage ecclésiastique, il faut s'en tenir aux LXX, leur texte fait loi ; pour l'usage scientifique, la solution m'échappe, je ne suis pas sûr que les LXX n'ont pas mieux rendu le sens [1]. La traduction d'après l'hébreu vint aggraver les anxiétés d'Augustin. Ne trouvant pas de solution, il demande conseil à Jérôme : « Quid tibi autem videatur cur in multis aliter se habeat hebraeorum codicum auctoritas, aliter graecorum quae dicitur LXX, vellem dignareris aperire » (ep. 71, 6). Nos savants modernes n'ont pas fini de résoudre la question posée par Augustin. S. Jérôme ne songeait pas à faire des distinctions et devait répondre : les LXX ont mal traduit l'hébreu. Tel est le sens qu'il faut donner à sa réponse : « conatus

1. Vogels, *o. c.*, p. 72 comprend autrement : Augustin admettrait que les LXX ont grande autorité, mais il douterait de leur inspiration. Il me semble qu'il s'agit de la fidélité sur laquelle il n'ose porter un jugement.

Digitized by Google

sum... ea testimonia quae a Judaeis praetermissa sunt vel corrupta proferre in medium, ut scirent nostri quid hebraea veritas contineret » (ep. 75, 20). Augustin, qui a ébauché en esprit une autre solution, ne devine pas la pensée de Jérôme ; mais il saisit avidement cette phrase qui peut être interprétée dans son sens à lui, il la discute et demande de nouvelles explications : « Insinuare digneris peto a quibus Judaeis, utrum ab eis ipsis qui ante adventum domini interpretati sunt ; et si ita est, quibus vel quonam eorum ; an ab istis posterioribus, qui propterea putari possunt aliqua de codicibus graecis vel subtraxisse, vel in eis corrupisse, ne illis testimoniis de christiana fide convincerentur. Illi autem anteriores cur hoc facere voluerint, non invenio » (ep. 82, 34). Il n'avait pas de solution bien arrêtée. Je me trompe peut-être, mais il me semble que de 394 à 405 une théorie audacieuse s'esquissait dans l'esprit d'Augustin : les LXX ont bien traduit et le texte hébreu moderne est corrompu. C'eût été la condamnation radicale de l'œuvre de Jérôme. Heureusement, Augustin abandonna cette solution qu'il n'aurait jamais pu démontrer et il inventa la bienheureuse théorie du sens prophétique qui permettait d'échapper aisément à toutes les difficultés. Cette théorie est proposée pour la première fois comme probable au second livre du *De consensu evangelistarum* (c. 66, n. 128) et les expressions dont se sert Augustin montrent assez qu'il a hésité pendant quelque temps entre plusieurs solutions : « nihil occurrere probabilius existimo ». Plus tard cette théorie sera proposée comme certaine (*Quaestiones in Heptateuchum* I, 169, *De civitate dei* XVIII, 44). Elle lui permet de maintenir l'autorité des LXX et de justifier toutes leurs libertés. En même temps, rien ne l'empêchait plus d'accepter la traduction d'après l'hébreu et même de la préférer à toutes les autres pour la recherche du sens littéral.

A cette évolution dans les idées doit correspondre un changement dans la pratique. Je ne puis pas parcourir ici toutes les œuvres de S. Augustin pour en étudier le texte biblique, je me contente de résumer ce que d'autres ont dit. D'abord mettons hors de cause le Nouveau Testament. Depuis l'an 400, la version hiéronymienne des Évangiles était lue dans l'église d'Hippone. S. Augustin la cite dans le *Contra Felicem* et dans le *De consensu evangelistarum*, il la loue dans sa lettre 71, en 403, il l'emploie contre le manichéen Félix en 404. Ni les Évangiles, ni les autres livres du Nouveau Testament n'ont rien à voir ici. Pour l'Ancien Testament, S. Augustin connaît déjà en 394 (ep. 28), la recension

Digitized by Google

hexaplaire de Job, il la cite dans ses *Adnotationes in Job* (vers 401) de même que dans ses autres écrits. La version hexaplaire du Psautier, c'est-à-dire, le Psautier gallican, lui était encore inconnue en 394 et peut-être en 403, car dans ses lettres 28 et 71, voulant opposer la première version de Jérôme à la seconde, il ne parle que de la recension hexaplaire de Job. Il est possible que dans la lettre 71, il choisisse le Job hexaplaire, parce qu'il voulait l'opposer au Job selon l'hébreu. Dans les *Enarrationes*, prêchées vers l'an 415, le psautier gallican est cité pour la première fois et mis à la base du commentaire [1]. Quant à la version d'après l'hébreu, Augustin en avait entendu parler en 394, mais je ne crois pas qu'il en avait vu de manuscrits. Entre 394 et 403, il a appris que Jérôme avait traduit Job et les Prophètes de l'hébreu et a examiné un manuscrit de la nouvelle version de Job. Les premières citations de la Vulgate se trouvent dans les *Quaestiones in Heptateuchum*. D'après la préface, cet ouvrage a été écrit après 415, quand le *De Genesi ad litteram* était déjà terminé ; d'après l'ordre des *Retractationes*, il a été commencé après le *De nuptiis et concupiscentia* qui date du commencement de l'an 419. Nous ignorons quand les *Quaestiones* furent terminées, mais je croirais volontiers qu'elles sont l'œuvre de plusieurs années. Le prologue exclut l'intention de consulter la Vulgate : « Cum scripturas sanctas quae appellantur canonicae legendo et cum aliis codicibus secundum LXX interpretationes conferendo percurreremus ». De fait, il faut attendre assez longtemps avant de trouver une citation. Aux questions 97 et 162 de la Genèse Zycha renvoie à la Vulgate, mais c'est à tort, la variante citée par Augustin est une traduction d'Aquila et de Symmaque. A la question 169 du même livre, Augustin dit : « in hebraeo... scriptum perhibent : quadraginta dies et Nineve evertetur ». Il ne dit pas d'où il tire cette variante, mais il est à peu près certain qu'il cite la Vulgate et non Aquila ou Symmaque, car 1) dans *De civitate dei* XVIII, 44, parlant de la même difficulté, il cite la même traduction d'après l'hébreu et l'attribue à S. Jérôme, 2) l'explication qu'il donne se ressent de controverses récentes : « non ergo dicamus unum horum falsam esse et pro aliis interpretationibus adversus alios litigemus ». Or, on sait que la Vulgate fut vivement attaquée à cette époque, tandis qu'on ne s'inquiétait guère d'Aquila, 3) la théorie du sens prophétique était déjà inventée. — Il est remarquable qu'Augustin cite la tra-

1. Dans son ouvrage cité plus haut, M. Capelle a fait une étude très fouillée du texte commenté dans les *Enarrationes*.

Digitized by Google

duction des Prophètes, et jamais, dans les quatre premiers livres, celle du Pentateuque. Elle aurait pu lui rendre de grands services pour cet ouvrage qui traite avant tout du sens littéral. Je ne vois qu'une explication raisonnable de cette omission, c'est d'admettre que l'évêque d'Hippone ne possédait pas encore cette traduction. Ce n'est qu'à la question 20 du Deutéronome qu'apparaît la première citation du Pentateuque hiéronymien, la seconde se trouve à la question 54. Pour Josué et les Juges, elles sont plus fréquentes, on en compte douze. Pendant qu'il dictait ses *Quaestiones* l'évêque aura vu un manuscrit de la Vulgate. On dirait même que ce volume ne lui appartenait pas, mais lui avait été communiqué et qu'au moment de dicter il ne l'avait plus, car il dit : « quantum a nobis inspici potuit » (V, 54), et plus loin « sicut autem inspicere potuimus » (VI, 15). Il n'aurait pas parlé ainsi d'un livre qu'il avait chez lui et pouvait consulter quand il voulait.

L'usage de la Vulgate avait commencé ; celui-là même qui l'avait combattue, la citait maintenant avec éloge. Jusqu'où alla-t-il dans cette voie ? Lut-il jamais la Bible entière dans le texte hiéronymien ? La chose ne dépendait pas uniquement de ses préférences, elle tenait aussi à certaines circonstances extérieures, telles que la facilité ou la difficulté des communications. Le *Speculum* devrait ici décider la question, mais on sait la discussion qui existe à son sujet. N'ayant pas étudié comme il faudrait le texte de cet ouvrage, je préfère n'en rien dire et renvoyer le lecteur aux études de Weihrich et de Burkitt [1].

Nous avons marqué l'évolution de la pensée de S. Augustin et les changements de sa pratique. Or, la pratique et les théories que nous trouvons dans *De doctrina christiana* II, 16-22, prises dans leur ensemble, sont celles d'Augustin au terme de son évolution, non celles du commencement. Car l'auteur y cite les Prophètes d'après la Vulgate, et le Psautier d'après la version hexaplaire ; il maintient ferme l'autorité des LXX, tout en reconnaissant que l'Itala, c'est-à-dire la Vulgate, rend plus fidèlement le sens de l'hébreu et il écarte tout conflit au moyen de la théorie du sens prophétique. Donc ces chapitres, pris en bloc, sont d'Augustin à la fin de sa carrière ; ils représentent une seconde rédaction de l'an 426.

Quelque solides que paraissent ces conclusions, il m'eût été agréable de les appuyer par une preuve péremptoire, en montrant

1. Cf. Weihrich dans l'introduction à son édition (*Corpus script. eccl. latin.* t. XII. 1887). Burkitt dans le *Journal of theological Studies*. XI. p. 258-268.

Digitized by Google

dans quelque manuscrit le texte de la première édition. Mes recherches dans deux ou trois grandes bibliothèques sont restées vaines. Je n'ai pas trouvé de manuscrit qui eût au livre second le texte non remanié, tel que je devais le supposer ; mais je n'en ai pas trouvé non plus finissant par les mots *donec fermentaretur totum* (III, 35), qui terminaient la première édition. Les exemplaires de celle-ci semblent avoir disparu. Je dois avouer que cette déception n'a pas le moins du monde ébranlé ma conviction ; je crois, dans le cas présent, que la critique interne peut se suffire. Nous devons donc chercher dans le texte de S. Augustin des traces de remaniements, des sutures de deux rédactions. Entreprise téméraire et insensée, dira-t-on. Il ne s'agit pas, en effet, de discerner dans un écrit des interpolations introduites par un auteur postérieur, que l'inévitable diversité de pensée et de style doit trahir, il s'agirait de modifications apportées par l'auteur lui-même, et cet auteur est passé maître dans l'art d'écrire ! Je prie le lecteur de lire ce qui suit avec patience et saint Augustin de me pardonner si mes analyses indiscrètes révèlent quelques incohérences dans son beau livre.

Le *De doctrina christiana* est conçu très clairement, presque à la façon scholastique ; les divisions, toujours nettes, sont annoncées et développées avec ordre. Au § 15 du second livre, nous trouvons les deux grandes divisions qui dominent la matière jusqu'à la fin du troisième livre : il traitera 1) des *signa ignota* a) *propria* II, 16-22, b) *translata* 23-63 ; 2) des *signa ambigua* a) *propria* III, 1-8, b) *translata* 9-56. Les §§ 16-19ª s'enchaînent assez bien ; malgré certains détails suspects, la pensée suit un développement régulier. Je résume ainsi : il faut connaître les langues originales pour pouvoir choisir entre les différentes traductions ; cette pluralité de versions latines est utile, tantôt pour expliquer le sens, tantôt pour corriger le texte ; comme conclusion, vient le dilemme que j'ai cité plus haut et que je prie le lecteur de relire.

Augustin continue : « NAM non solum verba singula, sed etiam locutiones saepe transferuntur, quae omnino in latinae linguae usum... transire non possunt ». On dirait qu'il a été question plus haut de *verba singula* ou du moins que cette division en *verba* et *locutiones* a été annoncée. Ce qui est plus grave, c'est que cette phrase et tout ce qui suit jusqu'à la fin du § 20, se rattachent très mal à la pensée précédente, ils ne la prouvent (*nam*) ni ne l'expliquent en aucune façon. Car en quoi les traductions *inter hominibus* et *civitates in quibus ipsi habitant in ipsis* et toutes les autres

Digitized by Google

qui sont citées peuvent-elles servir à corriger les libertés ou les erreurs des versions moins littérales ? Ce n'est pas de ces malheureux barbarismes et solécismes qu'Augustin a dit : « habendae sunt interpretationes eorum qui se verbis nimis obstrinxerunt » ; ils n'ont aucune utilité et S. Augustin ne serait pas fâché de les voir disparaître. En réalité, les deux exposés 16-19ᵃ et 19ᵇ-20 ne tendent pas au même objet et n'ont pu être écrits l'un à la suite de l'autre, le premier est de 426, le second est de 397. Augustin les a mis bout à bout, parce que dans l'un comme dans l'autre il s'agissait de traduction littérale. Mais il a été très mal inspiré, car il ne s'agit pas du tout de la même « littéralité » : l'une suit avec aisance et liberté la lettre de l'hébreu, l'autre se traîne péniblement et servilement derrière le grec et n'aboutit qu'à donner un sens obscur, pour ne pas dire faux. Cette différence de conception et importante, si on veut comprendre la pensée d'Augustin. Les traducteurs « qui non magis verba quam sententias interpretando sequi maluerunt » étaient sans doute des latins, mais leurs traductions étaient libres, parce qu'elles suivaient les LXX et s'écartaient de la lettre hébraïque. En 397, ces mêmes traductions étaient considérées comme littérales vis-à-vis du grec, il n'était pas question de traduction d'après l'hébreu. En somme, tous les passages qui parlent avec éloge d'une traduction latine littérale visent la Vulgate et appartiennent à la deuxième rédaction.

Poursuivons notre examen. Le § 22 commence : « De ambiguis autem signis post loquemur, nunc de incognitis agimus. » Voilà, si je ne me trompe, une entrée en matière ; sa place naturelle est après le § 15, où est annoncée la division des *signa* en *incognita* et *ambigua*. Quand l'auteur a interpolé les §§ 16-19ᵃ, il a dû chercher une autre place pour son texte primitif.

Je continue : « quorum duae formae sunt, quantum ad verba pertinet. Namque aut ignotum verbum facit haerere lectorem aut ignota locutio. » C'est l'annonce d'une division qui doit dominer tout l'exposé des *signa incognita*. De fait, elle ne domine plus, elle a été supprimée en 426, et, ma foi, je ne le regrette pas. Çà et là, on trouve encore des traces du rôle qu'elle a joué. Les mots « non solum verba singula, sed etiam locutiones » (§ 19ᵇ) qui nous étonnaient tantôt, s'expliquent maintenant. Plus loin, résumant le second livre, l'auteur rappelle cette division et dit : « ne in verbis locutionibusque ignotis haereat » (III, 1). Tous ces passages sont de l'an 397 et dans une lettre écrite en 394 il exprime la même distinction : « verborum locutionumque hebraeorum » (ep. 28, 2).

Digitized by Google

Les *signa incognita* viennent, dit l'auteur, tantôt d'une langue étrangère, tantôt du latin : encore une division, plus importante celle-là ; elle a été conservée là où sont énoncés les principes, mais, se demande-t-on, où sont les exemples qui devaient expliquer et prouver ces principes ? Ils n'ont pas été supprimés, mais on a quelque peine à reconstituer l'ordonnance primitive. Comme exemples de *verba ignota* venant de langues étrangères, Augustin citait, je crois, *amen*, *alleluia*, *racha* et *osanna*, qui avaient besoin d'être expliqués. En fait de connaissance de l'hébreu, c'est tout ce qu'il désirait en 397. La version de S. Jérôme devait susciter des problèmes plus importants. Augustin inséra dans sa seconde rédaction ce qu'il avait écrit autrefois de ces quatre mots hébreux, mais il ajouta : « sed non propter haec pauca..., sed propter diversitates interpretum illarum linguarum est cognitio necessaria » (§ 16). Seulement il ne s'agit plus maintenant de « paroles inconnues empruntées à une langue étrangère ». Le cadre primitif est débordé, les divisions données en 397 ne suffisent plus à contenir les pensées nouvelles.

Augustin poursuit : « Si autem ipsius linguae nostrae aliqua verba locutionesque ignoramus ». Ici se place assez naturellement ce qui est dit aux §§ 19b-20 des mauvaises constructions latines, des solécismes et des barbarismes.

La dernière phrase du § 21 introduit quelques principes de critique textuelle : il faut s'assurer avant tout de la pureté des manuscrits et pour cela « emendatis non emendati cedant. » De peur qu'on ne s'avise de corriger les manuscrits de l'ancienne version par la Vulgate, Augustin, en 426, ajoute « ex uno duntaxat interpretationis genere venientes ».

Dois-je encore démontrer que la phrase suivante est aussi une addition ? En 397, l'évêque d'Hippone ne connaissait pas la Vulgate ou n'en voulait pas. Il ne louait aucune version ancienne, puisque toutes lui paraissaient suspectes. Cette remarque sur la comparaison des *interpretationes* est une interpolation qui interrompt et obscurcit le passage qui traite de la comparaison des *codices*.

« Et latinis QUIBUSLIBET emendandis graeci adhibeantur, ajoute l'auteur, in quibus LXX interpretum, quod ad Vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas ». Cette phrase a été la grande pierre d'achoppement. Fallait-il donc corriger le texte de la Vulgate d'après les LXX ? Plutôt que de l'admettre, Capelle refuse de voir la Vulgate dans la phrase qui précède. Corssen, au contraire, est logique jusqu'au bout et ne craint pas d'endosser cette énormité

Digitized by Google

au plus grand des Pères du monde latin et il a beau jeu pour le mettre en mauvaise posture : d'après Augustin, les textes latins doivent être expliqués quant au sens, d'après l'hébreu, et corrigés, quant au texte, d'après les LXX ! On pourrait répondre que la restriction « ex uno duntaxat interpretationis genere venientes » devait écarter cette interprétation absurde. Mais à quoi bon disculper Augustin ? Il a eu tort, c'est certain, mais son tort n'a pas été de se contredire à deux lignes de distance, ni de changer d'avis, mais de ne pas se rappeler le conseil de l'évangile : « Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri ». Cet *homo occupatissimus*, comme il s'appelle quelque part lui-même, ne prit pas la peine de récrire ces chapitres sur les *signa ignota*, mais se contenta de supprimer, de déplacer, d'ajouter surtout, soit un long passage, soit quelques phrases en marge de son manuscrit. La conséquence était à prévoir : « maior scissura fit ». Dans la première rédaction, on lisait sans interruption ni heurt : « emendatis non emendati cedant, et latinis quibuslibet emendandis, etc. »

N'ayant pas de baguette magique à ma disposition, je renonce à démêler dans le § 22 les deux rédactions, je puis moins encore faire réapparaître les passages supprimés. Ce § final a été remanié comme les autres, plus que les autres, mais les hiatus sont moins apparents. Il n'y a guère que la phrase « sed tamen, ut superius dixi » etc. qu'on puisse avec certitude éliminer de la première rédaction : elle renvoie à un passage qui est lui-même ajouté. J'incline à croire que la théorie du sens prophétique ne se trouvait pas dans l'édition de 397, mais je préfère demander l'avis d'autrui plutôt que de proposer une solution personnelle. La question est connexe avec celle de la date du *De consensu evangelistarum*.

Un mot au sujet du § 18, dont nous n'avons pas encore parlé. Il a des attaches si étroites avec les §§ 17 et 19ª qui l'encadrent, qu'il faut, sans hésiter, l'attribuer aussi à la seconde rédaction. Cependant la traduction d'après l'hébreu n'y est pas employée. C'est le Psautier gallican qui est cité pour corriger le texte ancien. Or, quand Augustin dira plus loin que les traductions littérales sont utiles pour corriger les autres, c'est à cet exemple qu'il fera allusion. Nous avons vu aussi que parlant en général de traductions littérales, il désigne d'une façon voilée la Vulgate. D'où il faudra conclure qu'en 426, pour Augustin, la Vulgate hiéronymienne contenait, non le Psautier hébraïque, mais le gallican. C'est un argument, peut-être pas décisif, mais cependant très grave, contre l'emploi du Psautier hébraïque dans le *Speculum* en 427. Le second

Digitized by Google

exemple est tiré de la Sagesse et la mauvaise traduction *vitulamina* est corrigée en *plantationes*. D'où vient la bonne traduction? Est-ce une correction conjecturale d'après le grec, comme dit Burkitt; est-elle empruntée à un manuscrit, et, dans ce cas, ce manuscrit était-il considéré comme faisant partie de l' « Itala »? Questions intéressantes, sans doute, mais auxquelles il me paraît difficile de donner une réponse bien motivée.

Une objection se présente naturellement à l'esprit. En 427 S. Augustin écrivit ses *Retractationes* dans lesquelles il revoit tous ses écrits et corrige ou explique certains passages qui étaient soit inexacts soit obscurs. S'il avait cru devoir modifier certaines assertions de son *De doctrina christiana* il pouvait le faire comme pour ses autres écrits dans les *Retractationes*. Sans doute, mais comme il ne publiait pas de seconde édition de ses autres écrits, il était forcé de recourir aux *Retractationes*, s'il voulait les corriger. Puisqu'il donnait au contraire une nouvelle édition du *De doctrina*, il était plus simple d'introduire les changements dans le texte.

Une autre objection est plus sérieuse : S. Augustin avait commencé ses *Retractationes* avant 426, car arrivé au chapitre 30 il les interrompt pour achever le *De doctrina* : « Libros de doctrina christiana cum inperfectos conperissem, perficere malui quam eis sic relictis ad alia retractanda transire ». Or, dans les *Retractationes* il corrige deux assertions du *De doctrina* (II, 13 et 43). S'il avait considérablement remanié en 426 sa première rédaction, comme je l'ai supposé dans mon étude, il aurait *a fortiori* corrigé ces deux légères erreurs. Cette difficulté m'a fait hésiter quelque temps. Je crois cependant qu'elle est moins grave que les raisons développées plus haut en faveur d'une seconde édition corrigée. Voici comment on peut la résoudre. Il est vrai qu'Augustin interrompit les *Retractationes* pour achever le *De doctrina*. Mais nous ne savons pas pendant combien de temps il les interrompit. La seconde édition du *De doctrina* parut en 426, les *Retractationes* en 427 ou 428. Il est possible qu'Augustin se soit aperçu de ces deux erreurs quand la seconde édition était déjà publiée. Ne nous en scandalisons pas. Que celui qui n'a pas trouvé deux erreurs dans son livre un an après l'avoir publié, jette la première pierre pour lapider Augustin !

Mais enfin, dira-t-on, pourquoi n'a-t-il pas dit dans les *Retractationes* qu'il avait remanié ce qu'il avait écrit autrefois des versions bibliques? Pourquoi? je n'en sais rien, peut-être parce qu'il est naturel de revoir et de corriger un livre avant de le donner au

Digitized by Google

public. Il n'était pas obligé de dire qu'il avait corrigé, mais il est très regrettable qu'il ne l'ait pas dit, il y a longtemps que le problème de l'Itala aurait été résolu.

Le lecteur aura déjà remarqué que la distinction des deux rédactions fait disparaître toutes les difficultés que l'on avait objectées à la théorie de Burkitt et Corssen et que nous avons exposées plus haut. Deux d'entre elles, la première et la troisième, prouvent seulement que cette théorie est inacceptable pour l'an 397, elles n'ont aucune force si l'on transporte les paroles d'Augustin trente ans plus tard. La seconde difficulté était tirée du contexte, mais le contexte est d'une autre rédaction, il contient des idées très différentes de celles de 426.

J'avais terminé cet article, quand je me suis aperçu, non sans surprise, que plusieurs savants avaient déjà soupçonné des remaniements apportés par S. Augustin à son texte, quand il publia la seconde édition. Burkitt dit : « possibly some expressions may have been altered [1] ». Mercati alla plus loin, il a douté un instant que les deux citations d'Isaïe d'après l'hébreu se trouvassent dans la première édition [2]. Ce furent les premières, mais fugitives, lueurs de la vérité. J'estime trop le flair critique de Burkitt et de Mercati pour ne pas me réjouir que ma solution ait été entrevue par eux.

Résumons notre exposé. S. Augustin a fait deux éditions de son *De doctrina christiana ;* nous savons qu'il l'a complété en y ajoutant un livre, je crois qu'il l'a « tenu à jour », comme font les auteurs modernes, comme faisaient les auteurs anciens. La première édition parlait de mots inconnus empruntés à des langues étrangères, comme aussi de mots et de locutions barbares qui juraient avec les usages des latins. En 426 Augustin avait appris à connaître la Vulgate, il avait constaté lui-même qu'elle donnait un sens plus clair et, sur l'affirmation énergique de Jérôme, il avait admis qu'elle rendait plus fidèlement le sens de l'hébreu. Dans sa seconde édition, il a reconnu cette supériorité de la Vulgate sur les versions latines antérieures, tout en maintenant que les LXX, et les textes qui en dérivent, donnent souvent un autre sens mystique, voulu par l'Esprit-Saint et approprié aux besoins de l'Église.

Il reste un mot à dire du nom d'*Itala*. D'après Burkitt ce nom viendrait du fait que le Nouveau Testament a été traduit sur

1. *The old latin and the Itala*, p. 63, n. 1.

2. *Revue biblique*, 1897, p. 476. Si l'on accepte que les deux citations d'Isaie sont ajoutées, il faudra admettre que tout le § 17 est interpolé. Dès lors tout devient douteux et il n'y a aucune phrase pour laquelle on ne doive se demander si elle n'aurait pas été ajoutée ou remaniée.

Digitized by Google

l'ordre du Pape. Mais il s'agit de l'Ancien Testament et Augustin n'ignorait pas que cette œuvre avait été faite à Bethléem, non sur l'ordre du Pape, mais à la demande de quelques amis. Cependant le nom d'*Itala* ne doit pas nous étonner outre mesure. Il est naturel de supposer qu'en Afrique ce mot désignait non l'Italie du Nord, mais l'Italie en général, et pouvait être un synonyme de « romain ». Les exemples ne manquent pas dans Augustin. Or, c'est de l'Italie, de Rome en particulier, que la Vulgate se répandit partout et arriva en Afrique.

Et maintenant, qu'elle disparaisse à jamais de nos préoccupations et de notre langage, cette Itala qui trop longtemps a hanté l'imagination des philologues et des théologiens. D'Amérique et d'Allemagne on annonce des éditions de la Bible de S. Augustin. Toutes les citations bibliques éparses dans les nombreux ouvrages du grand évêque seront recueillies, triées, groupées, à l'exception évidemment des citations de la Vulgate. On cherchera ensuite parmi les types ainsi reconstitués quel est celui qui se distingue par son caractère littéral en même temps que par sa clarté, et l'on se flatte d'atteindre ainsi l'insaisissable Itala. Chimérique espoir ! Si utiles que soient ces travaux de patience, on peut prédire aux éditeurs qu'ils ne rencontreront pas cette traduction tant rêvée. Au sens entendu par eux, l'Itala n'est qu'un fantôme.

D. DE BRUYNE

Digitized by Google

ON THE DECRETUM GELASIANUM

DE LIBRIS RECIPIENDIS ET NON RECIPIENDIS.

(Suite [1]*).*

V. THE NAMES OF CHRIST.

Herr von Dobschütz has compared a number of Latin lists of the name of Christ in a very convenient table, but he has refused to trace any connexion between them. I do not know whether they are worthy of any detailed study. I notice one or two points.

α. The explanations given by " Armonius and Honorius " are so much opposed to those of the Damasian list that there can be no connexion whatever. For example AH ' vita, eo quod in ipso vivificati sumus ', but D ' vita, quia creator '; AH ' Leo, eo quod victor est diaboli ', but D ' Leo, quia rex '; AH ' vermis, eo quod sine coitu et semine conceptus et de virgine natus est ', but D ' vermis, quia resurrexit ', and so forth.

β. The verses of Silvius or Severus are also ascribed to Damasus (P. L. XIII, 378, and Ihm's *Carmina Damasiana ;* p. 68 ; or *Anthol. lat.*, 689[a]). They are printed also by Pitra in *Spicil. Solesm.* III, p. XII, and (with four introductory lines) at the end of the *Diligentia Arm. et Hon.* in P. L. LXXIV, p. 1243, where the last line is.

(1) Verbum, homo, rete, lapis, Dominus, Deus, omnia Christus.

Whereas Pitra gives.

(2) Verbum, homo, rete, lapis, domus, omnia Xps.

The Damasus form has.

(3) Verbum, homo, rete, lapis, domus, omnia Christus Jesus.

This last seems to be the best ending. Pitra oddly speaks of its spondaic termination ; but of course the I is a vowel. The Cardinal's MS (2) had lost the last word. The form (1) has received a conjectural emendation, *domus* being changed into *Dominus Deus* in order to get the right number of feet.

1. Cf. n° d'avril, 1913, pp. 187-208.

Digitized by Google

γ. Ennodius's last line of names is,

(4) Filius excelsus, Dominus Deus, omnia Christus.

From this I gather that he had the Silvian verses before him in their latest form (1). As a professional *littérateur*, he composed a new set of verses, which he thought more elegant, retaining the end of the last line only, 'Dominus, Deus, omnia Christus'. Thus the Silvian verses will be much older than Ennodius. They may, indeed, be actually by Damasus, Silvius (or Severus) having added only the four introductory lines. Or they may have been attributed to Damasus, because the similar prose list of names in the decree was known to be his. In either case the verses might supply a slight indication in favour of the Damasian authorship of the decree.

δ. The earliest Latin enumeration of names is in Tertullian, *adv. Judaeos* 9; where we can find *Iesus*, *petra*, *Dei filius* (then, of St. John the Baptist, *angelus*, *lucerna*), *agnus*, *virga*, *flos*, *homo*, *ovis*.

But I leave these Latin lists, in order to point out the greater interest of the Greek lists, to which Cardinal Pitra refers in *Spic. Sol.* III, pp. XIII-XV. Von Dobschütz has mentioned (p. 241) the hymn at the end of Clement of Alexandria's *Paedagogus*. Compare also *Paed.* I, VI, 47, 1 : οὕτως πολλαχῶς ἀλληγορεῖται ὁ Λόγος, καὶ βρῶμα καὶ σὰρξ καὶ τροφὴ καὶ ἄρτος καὶ αἷμα καὶ γάλα. But the *locus classicus* is the comment of Origen on the first verse of St. John's Gospel. After explaining the different kinds of ἀρχή, he comes to explain the word Λόγος, and complains that it is often taken in a literal sense (as a spoken word, and not a Person), because it is forgotten that *Logos* is only one out of a vast number of names of Christ, which are allegorically interpreted. There are the names He gives to Himself, " I am the Light of the world ", " I am the resurrection ", " I am the Way, the Truth and the Life ", etc. He takes other names in the Apocalypse; and the Prophets, Evangelists and Apostles attribute to Him yet other appellations (*In Joannem*, I, (23) XXI-XXIV pp. 25-30, *ed.* Preuschen). Each of these names is then considered singly by Origen, in the same order in which he had enumerated them. I give them in Latin, for comparison with Damasus, prefixing the number of the chapter in which each is discussed (pp. 30-47, *ed.* Preuschen), and italicising those which are not in the Gelasianum :

Digitized by Google

(Verbum).

XXV-VI	24	*lux*
XXVII	25	*resurrectio*
	26	via
	27	veritas
	28	vita
	29	ostium, pastor
XXVIII	30	Christus *rex*
XXIX	31	Dominus et magister
	32	Filius Dei
XXX	33	vitis et panis
XXXI	34-5	A et Ω, *principium et finis*, *(mortuus et vivus)*
XXXII	36	*gladius*, *sagitta*
	37	*servus*, *lux gentium*, agnus
XXXIII	38	*Paraclitus*, *propitiatio*, potentia.
XXXIV	39	*Sapientia*, *sanctificatio*, *redemptio*
	40	*justitia*
XXXV		sacerdos
XXXVI	41	*David*, (leo), *virga*, flos, lapis angularis.

On account of the enormous influence of Origen, it seems likely that it was he who set the fashion in this matter of lists of names. But for our purpose the list of twelve names given in St. Cyril's tenth Catechesis is more important, precisely because it has a practical object. St. Cyril is explaining to the catechumens the words of the Creed " in one Lord Jesus Christ, the only-begotten Son of God " :

" We say the Lord Jesus Christ is " one ", in order that the sonship may be only-begotten; we say " one ", that you may not imagine that there is another; we say " one ", that you may not impiously dissipate the manifold names of his activity (τὸ πολυώνυμον τῆς ἐνεργείας) into many Sons. For He is named a Door; but do not think this name refers to a wooden door, but a door having reason and life, and discerning those who pass through it He is called a Way, not one which is trodden by the feet, but one which leads to the Father in heaven. He is called a Sheep ", etc.

The complete list is of twelve titles : *Ostium*, *via*, *ovis*, *pastor*, *leo*, *lapis*, *Christus*, *mortuus*, *Filius hominis*, *Dominus*, *Jesus*, *Filius* (X, 3, 4). In the next chapter (5) St. Cyril developes the meaning of these names as showing the offices of Christ to the Christian. So St Basil, *De Sp. S.* viii 17, (Son, Only begotten God, Power of God, Wisdom, Word ; Shepherd, King, Physician, Bridegroom, Way, Door, Fountain, Bread, Axe, Rock). Similarly St. Gregory Nazianzen (*Oratio*, 37, 4) has a short list :

" Thou art called *Logos*, and Thou art above all reason ; Thou art more than light, and art called *Light*, Thou art named *Fire*, not because Thou

Digitized by Google

art seen, but because Thou purgest light and unclean matter; a *Sword*, because Thou cuttest away the bad from the good; a *Fan*... an *Axe*... *ostium*, propter introductionem; *via*, quia recto itinere gradimur; *ovis*, quia victima; *sacerdos*, quia corpus offers; *Filius*, quia Patris ".

Notice that St. Gregory begins with *Verbum* and *Lux*. I have given the last names in Latin, on account of their resemblance to the Gelasianum [1]. The sermon was probably preached in the year preceding the council of Damasus.

These Greek lists teach us that their object is instruction of the people. The council of Damasus probably intended the proofs that the sevenfold Spirit rested upon Christ, and the list of His names, to be used for catechetical instructions.

It may be worth while to mention that Damasus gives three titles to our Lord in his Ep. 5, 2 (Coust. p. 509): " Confitendus est ipse, *sapientia*, *sermo*, *filius Dei*, humanum suscepisse corpus, animam, sensus". Though we have *sermo* here, in the creed which follows we find *verbum*; cf. " Si quis non dixerit *verbum Domini*, *filium Dei*, Deum, sicut Deum Patrem ejus," (p. 513).

VI. THE FORMULAE.

The formulae in the decree have been elaborately handled by von Dobschütz. Still there are some remarks to be made.

A. On *Papa*, I have nothing to add, except that, so far as I have noticed, St. Augustine gives this title regularly to the Popes and to no one else; though his correspondents frequently style him *Papa*, as a sign of special veneration [2]. But I cannot agree with the conclusion that *beatissimi papae* in IV, 3, is not likely before the middle of the 6th century, for it is a mistake to say that it is " ohne jeden erklärenden Zusatz " (p. 232). The words are " decretales epistulas, quas beatissimi papae diuersis temporibus ab

1. That follower of Origen, St. Gregory of Nyssa, gives a list in his Περὶ τελειότητος (*De perfecta Christiana forma*, P. G., XLVI. 253, *ed. Ben.* II, 712): δύναμις, σοφία, εἰρήνη, φῶς ἀπρόσιτον, ἁγιασμός καὶ ἀπολύτρωσις, ἀρχιερεύς μέγας, Πάσχα. Cardinal Pitra gives some longer lists from MSS, *Spic. Sol.*, 446 foll.

2. On p. 231 it should be noted that *papa* is especially a formula in synods, wherever a short form is needed. On p. 227, add that St. Jerome frequently calls Pope Anastasius *papa*; he gives this title to Athanasius. I call attention, for the sixth century, especially to Liberatus of Carthage (560-566), who gives the title only to the bishops of Rome, and very frequently, Papa Leo, Papa Simplicius, Papa Felix, Papa Joannes, Silverius Papa, also often " papa Romanus ". The evidence shows that *Papa* was used as a very special title of respect for any bishop in the 4th, 5th and 6th centuries, but in the West much more often of the Roman bishop than of any other bishop, so that in his case it became a regular title, not a special mark of veneration. The same was true in the East of the Alexandrian Pope.

Digitized by Google

urbe Roma pro diuersorum patrum consultatione dederunt", and it is obvious that *ab urbe Roma* explains what blessed Popes are intended, otherwise the words would be unnecessary. The sentence was possible not only in the time of Gelasius, but long before, in the mouth of a council at Rome.

B. *Sancta Romana ecclesia* occurs twice in c. III and many times over in IV-V. Before investigating the use of this expression, it is necessary to protest against a very common mistake that is made with regard to Papal formulas. The letters of Popes are lumped together as documents of the "Roman Chancery". Now it is abundantly certain that the numerous important letters of Popes to bishops, churches, councils, are not to be classed with formal documents of the *römische Kanzlei*. It is frequently possible to prove that they are really the work of the Popes themselves. For example, the letters of St. Zosimus are full of his impulsive, irascible and not ungenerous character. The letters of St. Leo have a very remarkable style of their own, identical with that of his sermons [1]. The longer letters of Gelasius and his *tractatus* show us the same argumentative and learned writer. There are traditions both of manner and of matter which may easily be traced in these papal letters, but there are no "formulas of the Chancery" in them, for they are literary productions of varying merit indeed, but all aiming at literary style.

In contrast to these are the minutes of councils, where titles of popes and other bishops follow a few invariable types: these are real formulas. The same is true of the business letters of Popes, which are short, formal and carefully written, observing the metrical cursus. A good many are preserved of St. Gelasius, (some in Thiel, more in Löwenfeld, *Epp. Pontt. Rom. ineditae*), a few of Pelagius I, and a vast number of St. Gregory the Great, apparently because every word that was found under the names of such great Popes as Gelasius or Gregory was thought worthy of publication.

The earliest Roman council of which "Acts" have been preserv-

1. The statement of Gennadius that the letters of St. Leo against Eutyches were composed by St. Prosper is not credible (*Vir. ill.*, c. 85). It should be noticed that few letters have been preserved of most of the Popes; but of St. Leo the Great, of the learned Gelasius, and especially of St. Gregory the Great, a large number has come down to us, not simply because they were Popes, but because they were great men. The whole correspondence of Hormisdas in connexion with the return of the East to orthodoxy in 519 is also extant. So later on, John VIII, Nicholas I, etc., have left us a large legacy.

Digitized by Google

ed is that of Hilarus in 465. Note the formulas in these Acts, and in those of the few councils remaining to us up to Symmachus :

465 : Hilarus, ep. 15, Thiel, p. 161 : Hilarus episcopus *ecclesiae catholicae urbis Romae* synodo praesidens dixit :

484 : Felix II, ep. 6, Thiel, p. 243 : Felix episcopus *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae* Acacio.

Th. p. 246 : Caelius Felix episcopus *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae* subscripsi [1]... simulque LXXVII episcopi absque papa subscripserunt.

487-488 : Felix II, ep. 13, Thiel, p. 260 : Felix episcopus *catholicae urbis Romae* praesidens synodo dixit :

495 : Gelasius, ep. 30, Thiel, p. 437, Günther, p. 475 : Gelasius episcopus *ecclesiae catholicae urbis Romae* dixit :

499 : Symmachus, Ep. 1, Th. p. 645, Mommsen [2], p. 402 : Symmachus episcopus *ecclesiae catholicae urbis Romae* dixit :

Th. p. 647, Momm. p. 405 : Symmachus episcopus *ecclesiae catholicae urbis Romae* dixit :

Th. p. 648, Mom. p. 405 : Caelius Symmachus episcopus *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae*... subscripsi.

502 : Symmachus, Ep. 6, Th. p. 684, Mom. p. 444 : Symmachus episcopus *ecclesiae catholicae urbis Romae* dixit :

Th. p 690, Mom. p. 448 : Symmachus episcopus *ecclesiae catholicae* urbis Romae dixit :

Th. p. 692, Mom. p. 451 : Caelius Symmachus episcopus *ecclesiae Romanae*... subscripsi.

Laurentius episcopus *sanctae* Mediolanensis *ecclesiae*... subscripsi.

Petrus episcopus *catholicae* Ravenatis *ecclesiae*... subscripsi.

Eulalius episcopus *sanctae ecclesiae* Syracusanae... subscripsi. (*om.* sanctae, Thiel).

In the last case, three metropolitans add *sanctae* or *catholicae* to their Church, while for a wonder the Pope adds neither [3]. The

---

1. The council of Felix II in 485 (Ep. 11) is only known to us by a letter, the subscriptions to which have not been preserved. We find in it the following mention of the Roman Church (Thiel, p. 255) : " Sancti patres apud Nicaeam congregati confirmationem rerum atque auctoritatem *sanctae Romanae ecclesiae detulerunt* ". Thus a council, in a solemn mention, adds *sanctae*, which would be omitted in an ordinary papal letter.

2. Mommsen's edition of Cassiodorus's *Variae*, in *Mon. Germ. Auct. Antiq.*, vol. XII.

3. The signatures of bishops of other cities than Rome are usually without *catholica* or *sancta*, e. g. at the following sixth century councils in Mansi VIII : Agathense 506 (p. 336), Aurelianense 511-512 (p. 556), Tarraconense 539 (p. 544), Epaonense 517 (p. 564), Carthaginense 525 (p. 647), Aurelianense 533 (p. 838), Arvernense, 535 (p. 863) ; in Mansi IX : Aurelianense 545 (pp. 135-138), Arvernense 549 (p. 144), Parisiense II, 555 (p. 740), Parisiense III, 557 (p. 747), Lugdunense 567 (p. 788), Turonense 567 (p. 805), Bracarense 572 (p. 841), Parisiense 573 (pp. 867-868), Autisiodorense 578 (p. 916), Matisconense I, 581 (p. 935), Matisconense II, 585 (p. 957). The names of the bishops without their Churches appear in many councils, Mansi VIII : Gerundense 517 (p. 550), Carpentoractense 527 (p. 709), Arausicanum II, 529 (p. 718), Toletanum 531 (p. 787)

Digitized by Google

other bishops, as usual, give no epithets to their churches. It is unfortunate that in the vast correspondence of the predecessor of Hilarus, St. Leo the Great, no acts of any council are preserved; the same is true of the voluminous register of St. Hormisdas. Let us notice in above councils that the formula *sanctae ecclesiae* is given even in the title of a secretary or a deacon:

495, Gelasius, Th. p. 447: Sixtus notarius *sanctae Romanae ecclesiae* iussu domini mei beatissimi Papae Gelasii ex scrinio edidi...

499, Symmachus, Th. p. 653, M. p. 415: Cyprianus diaconus *sanctae ecclesiae Romanae*... subscripsi

But this formula is peculiar to councils; it is not found elsewhere [1]. The letters of the Popes during the whole period speak regularly of *Romana* ecclesia. The *libellus* presented by the deacon John in 506 to Symmachus begins "Caelius Johannes, diaconus *ecclesiae Romanae*" (Th. p. 697). But on the other hand,

Bracarense 563 (p. 780). But as in the council of Symmachus 502, the metropolitans of Milan and Syracuse call their Churches *sancta*, and the bishop Ravenna calls his *catholica*, so we find again in 524 in Spain, at the council of Ilerda (Mansi, VIII, 615), where four bishops sign without naming their sees, then the metropolitan of Barcelona: "Episcopus ecclesiae catholicae Barcinonensis", then four bishops, who name their sees without adding *sancta* or *catholica*. Again in 589 at the 3d Council of Toledo, we find the primates signing first: "Ecclesiae catholicae Emeritensis, eccl. cath. Toletanae". — then *Spalensis* and *Narbonensis* without *cath.*, then "Eccl. cath. Bracarensis". The other bishops give only the name of their see (Mansi IX, 1000). (At the 4th council of Toledo under Isidore (p. 641), in 611, no sees are named). At Narbonne in 589, we find *eccl. cath. Narbonensis*, and *eccl. cath. Biterrensis*, the other churches have no epithet (IX, 1018). It is clear that from 502 to 589 the epithet *catholica* is used of metropolitan Churches by their bishops; the custom is clearly imitated from the Popes. The earliest council in which all the bishops call their churches *sancta* seems to be that of the schismatic Venetian bishops to the Emperor Maurice in 591. (*Registrum St. Greg.* I, p. 21); (another council in Mansi IX 923 of the same schismatics at Grado is spurious; again all the Churches are called 'holy'); a piece of characteristic vanity on the part of bishops who "unchurched" all the world except themselves. Much later, in the famous Lateran council of 649, all the bishops call their Church *sancta*. In the *Liber diurnus*, probably half a century later still, the formulas are: "Ill. indignus episcopus sanctae eccl." and even "Ill. talis indignus presbiter s. eccl. ill." (p. 74); so also pp. 78-79.

1. Another official is mentioned by Felix II thus in 483: "cum quibus illum a latere nostro fidelissimum nostrum Felicem defensorem *sanctae ecclesiae Romanae* ordinatione direximus" (Ep. 3, Thiel, p. 240). Dobsch. p. 234, note 1 doubts the genuineness of *sanctae* comparing, Ep. 6 (p. 246) "Tutum ecclesiae defensorem", Ep. 8 (p. 249) "Tutum, Romanae ecclesiae defensorem", Ep. 11 (p. 255) "Tutum defensorem ecclesiae"; add also p. 256, "Tutum ecclesiae defensorem", and Ep. 6 (p. 245) "Felicem quoque defensorem fidelissimum nobis: 258, "Tutus, quem ob hoc feceramus defensorem ecclesiae". But notice that the first passage is not in an ordinary letter, but in a formal citation of Acacius to a council at Rome. We find *defensor Romanae ecclesiae* without *sanctae* in Gelasius frequently, (Löwenfeld, *Epist. Pontt. Roman. ineditae*, Leipzig, 1885, Epp. 5, p. 3; 7, p. 4; 9, p. 5: 22, pp. and 12); in Hormisdas, (Thiel, pp. 879, 906, 867, or Günther, pp. 624, 632, 681). in Pelagius I (in Löwenfeld, Ep. 35, p. 18).

Digitized by Google

when Hormisdas in 517 sends to Spain a copy of the *libellus* which the Easterns had signed, this official copy is officially headed :

Bonifacius notarius *sanctae ecclesiae Romanae* ex scrinio edidit exemplaria libellorum, et sequitur : Th p. 795.

There is a Roman council later under Felix IV (526-530), where we find of course the usual formula : " Felix episcopus *ecclesiae cath. urbis R*.... subscripsi " (Mansi, VIII, 669). In the council of Mennas at Constantinople in 536, we find the description of " deacons of the Apostolic see " and " venerable notaries ", but the signatures give the Roman usage : " Theophanes diac. *sanctae ecclesiae Romanae*, Pelagius diac. s. c. R., " etc.

Vigilius supplies us with some interesting examples of the solemn subscription of documents by a Pope. The title of the Roman Church is the same as before :

540, Ep. 6. Theological letter to Mennas : " Deo juvante per ipsius gratiam Vigilius episcopus *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae*, has schedas epistolarum... cognovi atque subscripsi. Flavius Dominicus v. c. comes domesticorum... conferens, consentiensque subscripsi (Mansi, IX, 40).

551, Fragment of condemnation of Theodore of Caes. Capp. in a council : " Vigilius Episcopus *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae* dixit ", (Mansi, p. 58) ; at end : " Deo juvante et ipsius gratia Vigilius ep. *s. eccl. cath. urbis R*... subcripsi (p. 61).

553, *Constitutum de tribus capp.*, subscription : " Juvante Deo et per ipsius gratiam Vigilius episcopus *s. eccl. cath. urbis R.* huic constituto nostro subscripsi " (p. 105). The bishops' signatures follow ; none add *sanctae* to their Church ; then the Roman deacons : " Pelagius miserante Deo diaconus *sanctae ecclesiae Romanae*. Petrus miserante ", etc. (p. 106).

555, Letters of Pope to 5th council : 1st begins : " In nomine patris et filii et spiritus sancti. Vigilius episcopus *s. eccl. cath. urbis R.* " 2d ends : " Vigilius episcopus *s. eccl. cath. urbis R*... subscripsi ". (p. 351)

As we have no previous signatures of Popes to documents of Faith, we cannot tell whether Vigilius invented the " Juvante Deo et per ipsius gratiam " or not. Perhaps we should have found it in the *tractoria* of Zosimus of 418, as formulas are very persistent [1].

1. The 5th council (Constantinople II) in 555, being Greek, does not interest us much. Antioch is once called ' holy ' in a title : " priest of the holy Theopolitan Church ", (Mansi, IX, p. 351). Rusticus and Sebastianus are correctly termed " deacons of the holy Roman Church " (pp. 348-349), but Servusdei is simply " subdeacon of the Roman Church " (p. 347). Arles is " the first of the holy Churches in Gaul " (p. 349).

Digitized by Google

We must now skip forty years, and come to St. Gregory the Great, whose Registrum provides us with many formularies of the Roman Chancery. Besides the long Papal letters, we possess a number of legal documents and official papers connected with money matters or land. In these business letters, which the Pope may or may not have seen, may or may not have ordered, the patrimony, the rights, the officials of the Roman Church are mentioned, and it is always called *sancta Romana ecclesia*, (Ewald Hartmann, *Registrum Greg. I*, in *M. G. auct. ant. Ep. I, II*; vol. I pp. 11 (ter), 79, 99, 306, 391; II 163, 231). Once we find *more Romanae ecclesiae* (I, 67), and once *sancta* is omitted, because an unholy action is spoken of "a Romana ecclesia aliquas violentias pertulisse" (I p. 53). But it must be noted that St. Gregory, writing in person, in two of his most famous letters, speaking of the liturgy of the "holy" Roman Church has: sub zelo *sanctae Romanae ecclesiae*, (II, p. 59) and "consuetudines missarum in *sancta ecclesia Romana*" (II, p. 334). In the same sentence *ecclesia Romana* without *sancta* is twice repeated. There seem to be no other examples in St. Gregory's personal letters.

On the other hand we have one council of his [1], of the year 600, where the regular formula appears: "Greg. ep. *s. eccl. cath. urbis Romae* dixit", and a notary of the "holy" Roman Church is mentioned (II p. 276). Also in a deed of gift executed before he was Pope, he styles himself "Ego Gregorius peccator *sanctae Romanae ecclesiae* diaconus". The witnesses term him "diaconus sedis apostolicae" (II, 438-9) [2].

In this same document he calls himself *servus servorum Dei*, the title which he introduced later for Popes. But this is not his only innovation. In a particular class of documents, the formula is not *sancta Romana ecclesia*, but *sancta Romana cui Deo auctore praesidemus ecclesia*; we find it four times in 491 (in protection given to a freedman, I p. 78; in protection given to a nun and a widow, 83, 84, 85) and in a deed of gift of a garden to an abbess (176) in 593. But the humility of the servant of the servants of God cannot stand *praesidemus*, which in 595 has become *deservimus* (a manumission I, 391), and remains the same in 598 in

1. The Council given by Mansi, X, 487, is spurious; it is simply the letter to Marianus of Ravenna (Registr. VIII, 17, in MG, II p. 19) transformed into a council.

2. In the *Liber diurnus* we find signatures of priests: "Ego ill. misericordia Dei presbiter sanctae Romanae ecclesiae" (p. 48); "Ill. humilis presb. s. R e." (p. 90): — mention of deacons: "sanctissimi hujus sanctae apostolicae sedis Romanae ecclesiae archidiaconi" (p. 51); "sanctissimi hujus s. ap. sedis R. eccl. diaconi" (p. 88).

Digitized by Google

three documents (payment of legacies II, 46, patrimony of Church, 62, (Deo miserante); heirship, 92). The earlier form was probably ancient in St. Gregory's time, but we possess no earlier business letters, so we cannot tell its age. But the new form is the only one in the *Liber diurnus* (*ed.* Sickel, pp. 23, 24, 25, 26, 41, 42, 60, 62, 69, 86, 136): " sancta Romana cui deo auctore deseruimus ecclesia ".

To sum up : *sancta Romana Ecclesia* occurs in councils, in official signatures of Popes, deacons, notaries. But as in the fifth century, so in the sixth, the epistles of Popes give only *Romana ecclesia*. We have John I in 523 or 526 (Mansi VIII, p. 603). We have again a letter of African bishops to John II (532-525, ibid., p. 808). It is true that we find " sancta haec Romana et apostolica ecclesia " in a letter of Agapitus to Anthemius (ib., p. 852), but the letter is spurious ! There are two other examples of *sancta R. eccl.* in spurious letters of Boniface II (ib. 732), and of Pelagius II (ib. 900 and 905).

On the other hand we find the Church of Alexandria called " holy " by S. Gregory [1] : " sanctam Alexandrinam atque Antiochenam ecclesiam " (I, 134), and again to the Patriarch Eulogius " sanctissimae uestrae ecclesiae (II, 408). So of Jerusalem " sancta Hierosolymitana ecclesia " (II, 299), but simply " Antiochena ecclesia " (II, 447). It is very remarkable that S. Celestine had written *a memoria digna sancta Alexandrina ecclesia* in 431 (Ep. 25, Constant, p. 1211). But notice that when John of Antioch writes to Sixtus III : Κελεστίνου τοῦ γενομένου ἐπισκόπου τῆς ἁγίας Ῥωμαίων ἐκκλησίας (Coust. p. 1241), the old Latin translation gives " Celestino Romanae urbis quondam episcopi ", since *sanctae ecclesiae* was incorrect or unusual in such a letter. In fact I need not stop to show what Dobschütz has shown, that in the first half of the fifth century the Papal letters always have *Romana ecclesia* without *sancta*. But since in the second half *sancta* was used in councils and official signatures, we may presume that this was so in the first half [2].

1. Compare the (Greek) letter of the Alexandrian apocrisiarii in Gelasius's time, in the Coll. Avellana (Günther, p. 468 : Thiel. 629) : " Venerabiles SANCTAE ECCLESIAE Romanae urbis atque Alexandrinae ", etc.

2. A few Imperial formulas may be noted, after Dobsch., with additions. The rescript of Gratian and Valentinian in 379 (Damasus, Ep. 7. Coust. 532) has : " Illi insectatores *sanctissimae* sedis. Honorius in 421 (Coust. 1029) writes : " *sanctae* sedis apostolicae ", and " illius urbis ecclesia speciali nobis cultu veneranda est ". In the same year Theodosius II (Coust. 1031) has : " venerabilis ecclesia *sanctissima* urbis ". Theodoric in 501 speaks simply of *Romana ecclesia* (Mommsen's ed. of Cassiod. *Variae*

Digitized by Google

There is no Roman council to help us, and not a single official signature or legal document, except the Greek councils of 451, 449, 431. The last alone can help us: At the second session of the council of Ephesus in 431 [1], a Roman notary read St. Celestine's letter:

Σιρίκιος νοτάριος τῆς ἁγίας καθολικῆς ἐκκλησίας πόλεως Ῥωμαίων ἀνέγνω.

This is not a Greek formula. If we turn it into Latin, we recognise the formula which we have traced from 465 to 600 unchanged.

"Siricius notarius *sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae* recitauit".

Did we possess the acts of any councils of S. Damasus fifty years earlier, we should probably find the same formula in use: "Damasus episcopus sanctae ecclesiae urbis Romae dixit".

But we can go back further than 431. In 419 the priests of Rome held a meeting, (hardly to be called a synod or council), and wrote to Honorius on behalf of the newly elected Pope Boniface, against his rival the Archdeacon Eulalius. They use the regular conciliar style (Coust. p. 1007):

"Post abscessum sancti Zosimi papae *ecclesiae catholicae Romae*".

All this lengthy disquisition has been necessary in order to show that a council of S. Gelasius was quite certain to speak of *sancta Romana ecclesia* as we find in cc. IV-V, and also that a council of Pope Damasus in 382 might be expected, in describing the prerogatives of the Roman Church, to say *sancta Romana ecclesia*.

Four years earlier a council under Damasus composed a letter in which the bishops describe themselves as "innumeri fere ex diffusis Italiae partibus *ad sublime sedis apostolicae* SACRARIUM congregati (Coustant, p. 523). It would be impossible to speak of the Apostolic Church with greater awe than this. And in fact the

---

M. 9. Auct. ant. XII, pp. 420, Thiel, 672), but in 507 has "defensores *sacrosanctae* ecclesiae Romanae" (Momms. 101.), Athalaric in 533 has "defensor ecclesiae Romanae, but in 527: "*sacrosanctae* Romanae ecclesiae servientem" (Momms. 279 and 255). In ecclesiastical writers such expressions are naturally often found. R. G. Prosper, *c. Coll.* XV: "*Sacrosancta* beati Petri sedes ad universum orbem sic loquitur"; or the bishops of Gaul to St. Leo in 450: "*beatissimae* sedi apostolicae... *sacrosanctae* ecclesiae Romanae... *sacrosancta* ecclesia Romana.

1. In the description of the legates, the Greek Acts repeatedly have "Roman Church" without "holy". Only the notary has taken care to have his Latin title correctly translated. It was not usual in Greek to speak of a "holy" Church, (Dobsch. seems to think it was, p. 233), though the Orientals lavished titles of most holy and most blessed on persons. There are a few instances, e. g. ἁγιωτάτη of the Roman Church, Justinian, in Mansi IX, 580.

Digitized by Google

episcopates of Damasus and his successors Siricius and Anastasius exhibit the high-water mark of Roman dignity and grandeur, after the disappearance of the Arianizing emperors, and before the sack of Rome.

C. But the formulas of c. v are more astonishing: " nullatenus recipit catholica et apostolica Romana ecclesia ", and " ab omni Romana catholica et apostolica ecclesia eliminata atque... in aeternum damnata ". I do not think that any Pope before Martin I, in the Lateran council of 649, calls himself " sanctissimus et beatissimus episcopus *sanctae Dei ecclesiae catholicae atque apostolicae* urbis Romae [1] ". But in c. v we are not considering the title of a Roman bishop, only the vigorous rejection of unsound books. In such a connexion the word " apostolic " was the most appropriate epithet that could be found. " Catholic " would naturally go with it; and (*Sancta*) *ecclesia catholica urbis Romae* had long been a formula familiar to the Roman councils. Here, therefore, we have a suitable (and very obvious) expression invented for the occasion, and paralleled nowhere. It is not an official formula. The word " apostolic " is not taken from the expression " apostolic see ", but from the idea of apostolic faith.

S. Gelasius himself, when writing in 495-6 to the bishops of Syria, invents a new formula: " Dominis meis religiosissimis et sanctissimis episcopis... Gelasius miseratione divina *minister catholicae et apostolicae fidei*". (Ep. 43, Thiel pp. 471-2, Mai, *Patrum nova bibl.* II 654). There is no parallel. But the second *libellus* of Misenus in Gelasius's council of 495 has a somewhat similar formula: " sub conspectu Dei et beati Petri apostoli ejusque vicarii ac totius ecclesiae, mea (sicut dixi) professione voceque condemno, detestor, exhorreo, in sola me *fide communioneque catholica et apostolica* semper duraturum esse confirmans" (Thiel. p. 440).

1. Mansi x, p. 863: " Praesidente sancto ac beatissimo Martino papa *sanctae sedis* apostolicae urbis Romae ". p. 869: " Martinus sanctissimus et beatissimus episcopus *Sanctae Dei ecclesiae catholicae atque apostolicae* urbis Romae [praesidens sancto concilio] dixit ". The bracketed words are omitted in the Greek. So p. 886, 890, 891, 901, etc. The whole form of the Acts of this council is that of the Greek councils (Ephesus, Chalcedon, Constantinople 527 and 555), and unlike any earlier Roman documents. The bishops all add *sanctae* to the names of their Churches in their signatures. Two documents (84 and 85) in the *Liber diurnus* of about 700 provide a simpler parallel for the Pope's title; one of them is a letter of a new Pope to the clergy and people of Rome, announcing his faith and especially confirming the council of 680, the other is a sermon to the Romans on the same subject. They commence " Ill. episcopus *sanctae catholicae et* (atque) *apostolicae ecclesiae* urbis Romae " (Sickel, pp. 93 and 103), and the former ends, " Ill. gratia Dei episcopus *sanctae catholicae et apostolicae ecclesiae* urbis Romae... subscripsi " (p. 103). It is obvious that these late documents afford no parallel to the decree, which cannot anyhow be much later than Gelasius.

Digitized by Google

Now it is probable that this *libellus* was not composed by Misenus, but prescribed by the Pope for his acceptance, his former *libellus* having been insufficiently explicit. The resemblance of tone and wording to the close of c. v of the decree is very obvious [1].

Gelasius is particularly fond of repeating *catholica et apostolica fides*, or *communio*, or *societas*, two or three times on the same page. We find the words twice in the short *libellus* cited above. It is extremely remarkable that in 488-489 his long Epist. 1 (Thiel, 287-311), when arguing that Acacius had not preserved Catholic faith and communion, and had no right to the communion of the Apostolic see (*communio mea* or *nostra*), necessarily uses *catholica fides* and *catholica communio* many dozens of times, but never *catholica et apostolica*. Yet in Epist 3 in 492, we find *catholica et apostolica* continually repeated; for Gelasius has a style which reminds one of Matthew Arnold by its iteration of the same words for the sake of clearness [2]. The introduction of the word *apostolica*

1. This is the part of Misenus's *libellus* which must have been prescribed for him, or at least corrected and approved (Thiel. pp. 439-40): "(toto corde atque ore protestor sub divinae contemplationis intuitu): me omnes quidem haereses et quidquid inimicum est *catholicae et apostolicae fidei communionique* sincerae, prona mente refutare; tum praecipue Eutychianam haeresim cum suo scilicet auctore Eutychete et ejus sectatore Dioscoro, vel successoribus ejus atque communicatoribus Timotheo Aeluro, Petro Alexandrino, Acacio Constantinopolitano, Petro Antiocheno, cunctisque eorum *complicibus et communicatoribus* respuere. *damnare et anathematizare* perpetuo, omnesque istos et hujusmodi horribiliter execrari; nec unquam me cum talibus ullum quolibet modo profiteor habiturum esse consortium, sed ab his omnibus futurum prorsus alienum. Quorum pravitatem licet numquam voluntate receperim, tamen me, quia calamitatis impulsu minus cautus videor incidisse, sub conspectu Dei et beati Petri apostoli ejusque vicarii ac totius ecclesiae, mea (sicut dixi) professione voceque condemno, detestor, exhorreo, in sola me *fide communioneque catholica et apostolica* semper duraturum esse confirmans". Compare the end of c. v of the decree: "... Dioscorus, Eutyches, Petrus et alius Petrus, e quibus unus Alexandriam, alius Antiochiam maculavit, Acacius Constantinopolitanus *cum consortibus suis* necnon et omnes heretici hereseorumque discipuli sive schismatici docuerunt vel conscripserunt, quorum nomina minime retinuimus, non solum repudiata, verum ab omni *Romana catholica et apostolica ecclesia* eliminata, atque cum suis auctoribus auctorumque sequacibus sub anathematis insolubili vinculo in aeternum confitemur esse damnata". The Eutychians in each are the same (as also in Gelas. Ep. 18, Thiel, p. 383), except that Timothy Aelurus is omitted in the decree. The date is therefore much the same. The Gelasian authorship of the *libellus* is not only *a priori* probable, but seems to result from the twofold repetition of "catholica et apostolica fides communioque", which is so characteristic of Gelasius. Compare also his Epist. 3, 9. (Thiel. p. 317): "Ostendite ergo quae synodus in unaquaeque haeresi non *cum erroris auctoribus successores eorum his communicantes simulque omnes damnarit et complices*"; and Ep. 12, (p. 355): "etiam cunctos simili tenore constringi, qui eorum *communicatores et complices* exstiterunt, atque omnes omnino *a catholica atque apostolica merito communione* discerni", and Ep. 27, p. 424, etc.

2. Ep. 3, ad Euphemium; p. 313, "quibus una *catholica apostolicaque* communio ...constabat".

p. 314, ecclesiae *catholicae atque apostolicae* dispositio,

Digitized by Google

is clearly intentional, because the question was whether Euphemius would admit the condemnation of Acacius [1], and be received into the communion of the Apostolic see.

Now it is admitted that our decree cannot be later than the first years of the 6th century, yet there is no parallel for " catholica et apostolica Romana ecclesia " throughout that century, and even in the seventh the parallels are not close. We are consequently obliged to look upon it as an expressien invented for the occasion and it is evidently an expression which is strikingly Gelasian in sound and meaning.

D. Together with the formulas, Dobschütz has discussed the use of Eph. v, 27, in III : " Est ergo prima Petri apostoli sedes Romana ecclesia ' non habens maculam nec rugam nec aliquid eiusmodi ' " I think no difficulty can be evolved out of this [2]. The text is frequently applied to the faith of the Catholic Church

---

p. 315, a *cath. apostolicaque* communione... prolapsos,

p. 317, orthodoxae et apostolicae communionis.

ibid. quae in synodus Chalc. pro fide et communione *catholica vel apost.* definita sunt,

ibid. quae in illa synodo pro fide et communione *cath. et apost.* sunt perplexa,

ibid. non solum sedis *apostolicae* praesules, sed etiam Orientalium regionum *catholici* censuere pontifices.

p. 318, si voce, si fide, si professione *cath. et apost.* fideliter veraciterque gloriamini, hujus et communionem recipite... (i. e. Roman communion).

ibid. communio *cath. atque apostolica.*

Again Ep. 12 ad Anastasium Augustum in 494, p. 355, Chalcedonense concilium pro fidei *catholicae atque apostolicae* veritate communioneque celebratum,

ibid. a *cath. atque apostolica* merito communione discerni,

ibid. in *cath. atque apostolicae* communionis sinceritate constare,

ibid. a *catholicae et apostolicae* mox societate praecidi.

p. 257, ad *catholicam et apostolicam* communionem,

Ep. 18 (pp. 383-385) speaks several times of *catholica communio*, without *apostolica ;* also " communionem sedis apost. ".

Ep. 26 in 495 ; p. 393 : " quicquid pro fide, pro veritate, pro communione *cath. atque apostolica*... sanxerunt " ; then frequently *fides* or *communio* catholica ; then again p. 406 : " pro fide et communione *catholica atque apostolica ;* p. 411 : twice " fides et communio catholica ", then " pro fide et communione *cath. et apostolica.*

Ep. 27, in 495, p. 432 : *cath. et apostolicae* communioni ", *ibid.* " quid de fide et communione *catholica et apostolica* censeremus ", p. 434 : " quantum a sincera communione, tantum a *catholica atque apost.* sit remotus " ; *ibid.* " sincerae, *catholicae apostolicaeque* communionis et fidei ".

Tract IV p. 558 : pro fide, communione et veritate *cath. et apostolica.*

1. As Gelasius expresses it to an African bishop at Constantinople : " ne te illorum communioni misceres, quibus communionem suam beatum Petrum noveras denegasse " (Ep. 9. p. 340 ; and compare the whole of Ep. 10, which is an instruction for the papal nuncio at Constantinople).

2. Dobschütz rightly compares the *libellus* " Prima salus ", but he quotes it from Hormisdas's Ep. 26 of 517 (Thiel p. 795), when he should rather have chosen the earlier copy attached to *Ep.* 7, (Thiel p. 755, Günther p. 521) of 515 : " quia in sede apostolica immaculata [*for* citra maculam] est semper catholica servata religio ".

Digitized by Google

as a whole. The Roman Church always claimed a special gift of faith, praised by St. Paul in Rom. I, 8 [1], promised to St. Peter in Matt. XVI, and involving inerrancy : so St. Cyprian, Ep. 59, 14 : " Nec cogitare eos esse Romanos, quorum fides Apostolo praedicante laudata est, ad quos *perfidia habere non possit accessum* ". This notion was, of course, a commonplace in the days of Damasus. (For instance St. Jerome, in numerous passages). But it is more important to notice that in 380 had been published the famous decree of Theodosius the Great, which gave the name of " Catholic Christian " to those only who held " the religion which the divine Apostle Peter delivered to the Romans, and which the Pontiff Damasus is well known to follow, and Peter, bishop of Alexandria, a man of Apostolic sanctity ", who had resided at Rome during his exile. All bishops who did not accept the Roman faith were expelled from their sees. After Constantius and Julian and Valens, this was indeed a triumph both for orthodoxy and for Rome, nor was there again any equal triumph of the kind until the reunion of East and West in 519. No wonder if in 382 a council of Damasus proudly applied to the Roman Church the words of St. Paul : *non habens maculam nec rugam*, to express the purity of its faith, after speaking of its preëminence in rank and power.

E. The words of c. III expressing this preëminence are to be noticed : " Sancta tamen Romana ecclesia nullis synodicis vocibus *ceteris ecclesiis praelata est*, sed evangelica voce Domini et Salvatoris nostri primatum obtinuit, ' tu es Petrus ' inquiens ", and " *aliisque omnibus urbibus* in universo mundo sua praesentia atque venerando triumpho *praetulerunt* ". Now in 378 a Roman council had written to the Emperors concerning Damasus : " Namque a principio, divino repleti Spiritu, et sanctorum Apostolorum, quorum habetis in vestro honore suffragium, servantes in dominica religione praeceptum, statuistis... ut auctore (Ursino) damnato... *de reliquis ecclesiarum sacerdotibus* episcopus Romanus haberet examen " (Damasus, Ep. VI, Coust. p. 524). Distant bishops are to be judged by metropolitans ; metropolitans are to come to Rome to be judged, unless the Roman bishop appoints judges. Damasus himself is to be exempted, no less than other bishops, from civil judges : " non fiat inferior his, quibus etsi aequalis est munere, praerogativa tamen apostolicae sedis excellit " (p. 528).

1. I collected a number of the references of the Fathers to Rom. I, 8, in *Revue Bénéd.*, Dec. 1895, p. 546 : *Fides Romana*.

Digitized by Google

The reply of Gratian and Valentinian confirms to the Pope all these (Sardican) rights over all bishops (pp. 532-534). So three years later, 381, the council of Aquileia writes to the Emperors: "*totius orbis Romani caput Romanam ecclesiam* atque illam sacrosanctam fidem Apostolorum ne turbari sineret, obsecranda fuerat clementia vestra, inde enim et in omnes venerandae communionis jura dimanant" (p. 554). In 382 the headship of the Roman Church over all the Churches of the Empire was no vain boast, it was a law of the state.

---

1. As this is in reality a review of Herr von Dobschütz's interesting study, I will add a number of suggestions and corrections, which I noted as they struck me in perusing it.

p. 225, note. *Toto orbe diffusa* is the definition of *catholica* given by the two bishops sent by Constantine into Africa: "novissima sententia eorundem episcoporum Eunomii et Olympii talis legitur, ut dicerent illam esse catholicam, quae esset in toto orbe terrarum diffusa" (Optatus I, 26, ed. Ziwsa p. 28). The expression is consequently common in St. Optatus (II, 1, 2, 9, 12), who wrote under Damasus, and in St. Augustine's writings against the Donatists. But the plural is as rare as the singular is ordinary.

p. 240. To the list of sevens add Cyprian, *Testim.* I, 20 and *ad Fort.* 11, and especially Victorinus Pet. *De fabrica mundi*, (text from MS. Lambeth 414 in J. T. S., IX, 33. Oct. 1907).

p. 252. *Primatus*, of Rome. first in Cyprian (of Peter, Ep. 71, 3, of Novatian Ep. 69, 8), besides the 'interpolation' in *De unit. eccl.* 4. So St. Augustine, e. g. *De Bapt.* II, 1, "in quo primatus apostolorum tam eminenti gratia praeeminet", *Enarr. in Ps.* 108, 1, etc. The interpolation at the beginning of the 6th canon of Nicaea: "ecclesia Romana semper habuit primatum", may perhaps belong to the first half of the fifth century, and is probably an echo of the decree of Damasus.

pp. 254-6. This interesting disquisition on the date of the martyrdom of S. Peter and Paul (largely taken from Turner, *Eccl. Occid. monum. juris ant.* I 245-7), seems to me very misleading. The view of Prudentius, Augustine, Gregory of Tours, etc., is late and not Roman. The earliest definite statement is strangely omitted by both Turner and Dobschütz: it is a citation by Epiphanius (*Haer.* 27, 6) from a second century writer who speaks of having been at Rome under Anicetus, and wrote a catalogue of Popes, (obviously Hegesippus); the death of *both* apostles was given in this catalogue as the 12th year of Nero. Under Soter, the successor of Anicetus, we have the statement of Dionysius of Corinth: καὶ γὰρ ἄμφω καὶ εἰς τῆν ἡμετέραν Κόρινθον φυτεύσαντες ἡμᾶς ὁμοίως ἐδίδαξαν· ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὴν Ἰταλίαν ὁμόσε διδάξαντες ἐμαρτύρησαν κατὰ τὸν αὐτὸν καιρόν (Eus. II, 25); the testimony is very emphatic: both alike went to Corinth, both alike went to Italy; there they preached *together* and were martyred together *on the same occasion*. The chronicle of Jerome (Nero 14 for the two) follows Eusebius (Nero 13? *teste Euthalio*), who most certainly followed Julius Africanus. A. D. 221 (Nero 14?). These three, Hegesippus. Dionysius, Africanus, — and we may safely add Hippolytus, I think, from the Liberian catalogue, — are all anterior to the translation *ad Catacumbas* in 258. The Roman tradition always remained that the two apostles suffered on the same day of the same year. The contrary view, which was current in Africa, Gaul, Spain, was simply derived from the (separate) spurious acts of Peter and Paul.

p. 259. The tradition that S. Mark was the first bishop of Alexandria seems to have been found by Eusebius in Julius Africanus. The latter visited Alexandria, and probably found the tradition there, in the first years of the third century.

p. 263, note 3. The Greeks have never counted four Doctors, but three "holy hierarchs", viz. Basil, Greg. Naz., Chrysostom.

Digitized by Google

p. 264. The florilegium found in Mansi VI, 967 (incorrectly given) is evidently the one which S. Leo sent to CP by his legates Abundius and Asterius in 450; it has been somehow interpolated into the Acts of Chalcedon. The fuller testimonies sent in 458 to the Emperor Leo should have been cited, as we have already seen. Better examples of reference to Fathers would have been S. Basil *De Spiritu s.* xxix, 72, S. Augustine, *c. duas epp. Pel.* IV, c. Julianum II 33. The quotations collected by S. Cyril and read at Ephesus set the fashion for the Monophysite controversy, and Dioscorus, Aelurus, Severus were indefatigable in repeating their citations from Cyril and the Apollinarian forgeries. Their Catholic opponents replied, and (as M. Lebon has recently discovered) quoted passages which had been interpolated *ad hoc*. In the days of Gelasius, the habit of collecting testimonies was over a hundred years old.

p. 265. Theophilus "als Schrifsteller gar nicht bekannt". Yet on p. 264 he was cited among the writers quoted by Cyril at Ephesus! This is an amusing slip of the memory, as Herr von Dobschütz knows perfectly well the fulsome praise given by S. Jerome to the Paschal letters of Theophilus against Origenism (*Epp.* 86 and 97).

p. 269. *Tractatus* usually means sermons to the people, e. g. S. Augustine's sermons on S. John. It is a technical expression for a sermon.

p. 269. "Nicht nur Leo's Brief (III, 1) sondern alle Papst-Decretalen sind ehrerbietig aufzunehmen. Das ist sowohl im Terminus wie in der Sache ein Novum". This is a strange error. Pope Siricius wrote in Feb. 2d, 385 (!) to the bishop of Tarragona: "quamquam *statuta sedis apostolicae* vel canonum venerabilia definita *nulli sacerdotum Domini ignorare sit liberum*", — every bishop is bound to acquaint himself with Papal decisions, — yet it will be a particular glory to the bishop of Tarragona, if he brings this letter to the knowledge of all his brethren, and he is asked to send it on to Carthage. In the next paragraph of the letter Siricius speaks of *generalia decreta* of Pope Liberius. It so happens that we have no decretals preserved before Siricius; but there is surely every reason to suppose that his predecessor Damasus, (not to speak of Julius, or Dionysius, or Stephen, or Callistus, or Victor), would have used equally strong language. Certainly from Siricius to Gelasius, the Popes insist on their decretals being studied: St. Celestine, Ep. 5, p. 1072 ("*decretalium* norma constitutorum"); St. Leo, Ep. 4, ("omnia decretalia constituta... omnium decessorum nostrorum... custodiri debere mandamus"), Hilarus Ep. 15, (Thiel, p. 161), etc. The words of the Gelasian decree might equally well have been written a century earlier. I dare say the word *decretalis* may occur in Papal letters in the sixth century as in the fifth, but I have not happened to find it anywhere between Gelasius and Gregory inclusively. Dobsch. p. 270, cites only the *Liber Pontificalis*, and Cassiodorus, in the sixth century, besides Ulpian and Apollinaris Sidonius.

p. 277. How could Cyril in 347-8 possess a relic of Holy Cross, if its discovery is a legend? Duchesne is surely right in seeing in Cyril a witness to the Invention. For if the bishop of Jerusalem in 347-8 had possessed an ancient and traditional relic, the Invention by S. Helena could not have been invented. Since there was a feast of the Invention when Ætheria-Silvia came to Jerusalem, the "legend" was then an old one, — i. e. before the end of the fourth century!

p. 280: "Der Ausdruck: *de arbitrii libertate notavit* ist sehr auffallend". It is more: it is absolute nonsense. But what Gelasius wrote was *in aliquibus de arbitrii libertate notarit*, which is clear enough and true enough: "Jerome has branded him as unsound in certain matters connected with the freedom of the will". That Saint in his abominable letter to Ctesiphon (Ep. 132. — to which Dobschütz refers) makes Pelagianism out to be the assertion that man is equal to God, and to "embrace the poisons" of all the heresies which flowed from the fountain of Stoicism, because it seemed to teach that man could reach perfection without grace; Priscillian spoke in a similar way of perfection; Evagrius taught that man can reach ἀπαθεία; Rufinus translated his books, and himself wrote about monks, who either never existed or were Origenists. He translated Sixtus the Pythagorean, (under the name of St. Sixtus, Pope and Martyr), an author who makes man equal to God. He translated the apology for Origen by the Arian Pamphilus, and put it down to the martyr Pamphilus. And Origen was the originator of Pelagianism: "Doctrina tua Origenis ramusculus est". Thus Rufinus propagated Pelagianism under the names of

Digitized by Google

monks and martyrs! Gelasius does not take all this quite seriously, for he calls Rufinus *vir religiosissimus*. but he is sure there must be some truth in it, and that Rufinus like other holy men (Cassian to wit, who wrote about monks), may need to be read with caution. I do not understand how D. came to think there was a "grobe Verwechslung" with Priscillian.

The high estimation of St. Jerome in the words which follow ("et non solum de Rufino, sed etiam de universis quos vir saepius memoratus zelo Dei et fidei religione reprehendit"), is characteristic of Gelasius, who puts him on a level with St. Augustine in his letter against the Pelagians *ad Picenos*: "sub conspectu et praesentia sacerdotum beatae memoriae Hieronymum atque Augustinum ecclesiasticorum lumina magistrorum", (Günther, p. 367; Thiel, Ep. 6, 9, p. 333).

p. 299. Bardenhewer (*Gesch. Altk. Litt.*, III, 562, note 2), shows that the Virgilian cento of Proba is rejected by Gelasius because of the scathing expressions used by St. Jerome in his Epistle to Paulinus (Ep. 53, 7): "puerilia sunt haec, et circulatorum ludo similia, docere quod ignores: imo ut cum stomacho loquar, ne hoc quidem scire quod nescias". I add that the words just above seem to be pointed at Proba herself: "Sola Scripturarum ars est, quam sibi omnes passim vindicant; scribimus indocti doctique poemata passim. Hanc *garrula anus*, hanc delirus senex. hanc sophista verbosus hanc universi praesumunt, lacerant, docent, antequam discant. Alii adducto supercilio, grandia verba trutinantes, inter mulierculas de sacris litteras philosophantur. Alii discunt, proh pudor, a feminis, quod viros doceant". Presently: "quasi non legerimus Homerocentonas, et Virgiliocentonas". This suggests that the garrulous old lady is Proba, the delirious old man is Apollinarius the elder, and the verbose sophist is his eloquent and learned son, at whose feet St. Jerome had once been proud to sit.

p. 301. Mr F. C. Conybeare has recently published an English translation of the Sextus sentences, and in his elaborate introduction he has oddly attributed them not to Sixtus II but to Sixtus I! Here I must once more remark that D. has not understood how Jerome in his letter to Ctesiphon makes Sixtus a forerunner of Pelagianism: — *eine Zwischenquelle* is quite unnecessary.

p. 312. Julius Africanus is put on the Index obviously on account of his disedifying Κεστοί, extant parts of which are not heretical but obscene.

p. 318. It is true that some of the items in Gelasius's list must rest on a misunderstanding. But the idea that a list of orthodox writers has been inserted by mistake seems to me unlikely and unproved. Arnobius is incorrect in his theology; Lactantius is positively heretical; Cassian and Faustus of Riez were recognized as leaders of the Semipelagians. Tichonius was a Donatist, Victorinus a chiliast like Commodian, who is further heretical in many points. One would be surprised rather at any of these writers being omitted than at their being included. As to Tertullian, his Catholic works are regarded from St. Cyprian onwards as masterpieces, but his Montanist works could not possibly be omitted in such a list. There is no difficulty about the History of Eusebius, since the author of the list has explained why he rejects it, and also why he admits it for occasional consultation.

p. 329. The rejection of Maximus the Cynic can only be explained, so far as I can see, by the assumption that Gelasius found him mentioned as a dreadful person in the original council of Damasus, whose violent language about him (Epp. 8 and 9) is well known.

p. 345. On the origin of the Hieronymian Martyrology, see also my article in *Revue Bénéd.*, July 1903, and Dom Quentin's reply, Oct. 1903.

About the MSS I might say a great deal. But as they have been very thoroughly treated by D., I will only speak of the division into families by contents.

α, A group which regards the decree as an interesting piece of literary information: Jerome and Gennadius *de viris ill.*, are added in E 1, 2, C, M 1, Π 1, and also (with the addition of Isidore) in G 13, 17 and H 8, 10. (The *Diligentia Armonii* is found in E 1, 2.) Again excerpts from the *Institutiones* of Cassiodorus and from Augustine on the Heresies (the information is a little confused) occur in C, Γ 1, M 1, Π 1. G 17. St. Augustine's Retractations in C, G 17; Eucherius's *Formulae* in Γ 1 and Π 2; lists of Popes in Π 2. 3, 9, 13, 17. H 10. Thus E 1, 2, C, Γ 1, M 1, (2, 3, 4 are derived from 1) Π 1, 2, form a family from this point of view. H 8, 10, though their text is from the

Digitized by Google

Hispana, are connected with them. E 1, 2 are Swiss; Γ 1, is German; Π 1, 2 are French (Bobbio and Reims): C, M. are Italian.

β. Another type of MSS has regarded the decree as a decision as to the faith, and placed it by the side of Gennadius's creed "de eccl. dogmatibus", attributing the latter work to Augustine, in most cases. (D. has on pp. 174 and 183 wrongly stated that Π 1, Vienna Hofbibl. 16, contains this work; in reality it has Jerome-Gennadius, *de viris ill.*). We find it in Π 3, G 4, 10 Δ 2, 5, 6. With the latter MSS, Δ 1 is closely connected: Δ 1, G 4 contain a list of provinces of the Empire. Δ 6 is closely connected with E 3, (a mixed text, chiefly of the former family), both containing a council of Eugenius II, 826. G 1 and Δ 1 both contain the Gospel Comm. of Ps.-Theophilus. Π 3 and G 4 have St. Jerome on Daniel. G 9 is of the same school and text as G 10. Again Δ 2, E 3, G 15, contain the Dionysio-Hadriana: (Δ 1 has the second edition of Dionysius). There are letters of Jerome in Δ 1, 2. We thus get an interconnected family, Δ 1, 2, 5, 6, G 1, 4, 9, 10, 15, Π 3, (E 3), to which G 2 should be added.

γ. Γ 2 and G 6 have an *ordo librorum canonicorum*; and an Order of lessons is found in G 5, 6, 16 and in Cambrai 259.

On the whole, the twenty G MSS. hold together, but the Damasus MSS need grouping. It seems to me that the G form took its rise from the Δ family, not from the EC Γ M Π group. The *Vermehrte Hadriana* codices, (from which I lately edited the letters of Ps.-Liberius in this *Revue*) D 1, 2, 3, 4, 5, took their n° 133 (III, IV, V only) from a poor G codex, and their n° 89 (I, II, III) from a D codex.

Digitized by Google

LES *STATUTA ECCLESIAE ANTIQUA* SONT-ILS DE S. CÉSAIRE D'ARLES ?

« Les recherches sur les *Statuta ecclesiae antiqua* ne sont pas encore à leur fin », écrivait en 1894 le Prof. C. F. Arnold, de Breslau [1]. Or, précisément en cette même année 1894 paraissait à Paris le *Saint Césaire* de A. Malnory, dont l'auteur, reprenant une thèse présentée par lui dans un Congrès six ans auparavant [2], faisait valoir avec beaucoup d'habileté les motifs qu'il y avait de reconnaître dans s. Césaire d'Arles l'auteur des *Statuta* [3]. Depuis lors, cette solution a obtenu parmi les meilleurs érudits de notre temps un assentiment quasi universel. L. Duchesne écrit de Césaire, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* [4] : « C'est lui sans doute qui est l'auteur de ce qu'on appelle les *Statuta ecclesiae antiqua*, le plus ancien code ecclésiastique de l'Occident. » Paul Lejay, en 1905, constatait également que l'ouvrage de Malnory « a fait la lumière sur... l'origine des *Statuta ecclesiae antiqua* [5] ». Dom Leclercq enfin, dans sa refonte de l'*Histoire des conciles* de Hefele [6], soutient avec une entière conviction l'attribution à l'évêque d'Arles. Parmi les opposants, deux noms seulement méritent d'être signalés : Peters [7] et Funk [8] se prononcèrent pour une origine plutôt espagnole, sans rien produire du reste qui fût de nature à ébranler sérieusement l'argumentation de Malnory.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs que rarement thèse nouvelle se présenta sous de meilleurs auspices. D'abord, elle avait été préparée de longue date par les travaux des Ballerini et de Fr. Maas-

---

1. *Caesarius von Arelate* (Leipzig 1894), p. 345, note 1118.
2. « La collection canonique des Statuta ecclesiae antiqua (pseudo-concile de Carthage), rapportée à son véritable auteur saint Césaire, évêque d'Arles », dans *Congrès scientif. cathol.* 1888-9, t. II, 428-439.
3. *Saint Césaire, évêque d'Arles* (Paris 1894), p. VII et 50-62.
4. Tome Ier, 2e édit., p. 143.
5. « Le rôle théologique de Césaire d'Arles », dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, t. X (1905), p. 183.
6. Tome II. 1 (1908), p. 102-120.
7. *Congrès scientif. cathol.* 1894-5, t. II, p. 220-231.
8. *Theolog. Quartalschr.* de Tübingen, LXXVIII (1896), p. 693-696.

Digitized by Google

sen : les premiers avaient démontré que ces soi-disant « canons du IVe concile de Carthage » ne devaient cette désignation qu'à une erreur de copiste, et ne pouvaient aucunement émaner de l'Afrique; le second[1] avait fait voir qu'ils représentent la discipline gallicane, spécialement la discipline arlésienne, du Ve siècle, et donc ont dû être rédigés dans le milieu arlésien après 442/447, mais avant le concile d'Agde de 506. Une comparaison attentive du contenu et du style des *Statuta* avec les écrits de s. Césaire a induit tout naturellement Malnory à reconnaître dans ceux-là la personnalité et le langage caractéristique de l'évêque d'Arles. Ce n'est pas merveille que la conclusion proposée par lui ait rallié sur le coup presque tous les suffrages.

Cependant, il ne faut pas oublier que « les préoccupations canoniques » dans le milieu arlésien se font jour même avant s. Césaire, et que « la tradition dut se maintenir après lui [2] ». Pour ma part, j'éprouvai dès le début une secrète répugnance à lui attribuer les *Statuta* : il me souvient de l'avoir avoué, me trouvant à Rome, à l'éminent directeur de l'École Française, qui en parut visiblement choqué. Puis, comme il arrive souvent, je me laissai peu à peu impressionner par l'opinion commune, évitant de la contredire ouvertement, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de faire de la question une étude personnelle. En ce moment, cette occasion m'est fournie par la nécessité où je me trouve de répondre à une demande posée par le plus récent biographe de l'évêque d'Arles[3] : Les *Statuta ecclesiae antiqua* sont-ils, comme on le croit, l'œuvre de saint Césaire ?

Ma réponse sera décidément négative.

Remarquons une première difficulté qui saute aux yeux, la même qui m'a toujours mis en garde contre la thèse défendue par Malnory. De l'aveu formel de celui-ci, la collection des *Statuta* doit nécessairement se « rapporter tout à fait au début de l'épiscopat de Césaire [4]. » Ils auraient donc été rédigés après 503, date de son avènement au siège primatial d'Arles, et avant le concile d'Agde

1. *Geschichte d. Quellen u. d. Literatur des canonischen Rechts* (Gratz 1870), p. 382-394.

2. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux* I², p. 145.

3. M. Chaillan, auteur du *Saint Césaire* de la collection « Les Saints » (Paris, 1912) Une nouvelle édition est actuellement sous presse.

4. *S. Césaire*, p. 58

Digitized by Google

(506) [1]. La preuve, c'est que l'on constate plusieurs divergences notables entre les actes dudit concile et la teneur comme l'esprit des *Statuta* :

1° Malnory (p. 62) nous parle de « l'intransigeance qui a dicté les Statuts » ; « l'animosité religieuse qui a dicté plusieurs d'entre eux » (p. 58) indique évidemment le début de l'épiscopat de Césaire. Au contraire, dès le concile d'Agde, « le premier élan du zèle de l'évêque d'Arles était déjà bien adouci par les leçons de l'expérience ». N'est-ce pas un fait singulier, que cette transformation si subite d'un faiseur de règlements outrancier et presque fanatique en un président de concile avisé et discret ?

2° Entre autres indices de ce brusque changement, on fait remarquer la différence d'attitude par rapport à l'admission des pénitents dans le clergé. « L'auteur des *Statuts* se montre intraitable à leur égard : il ne se contente pas de réclamer la dégradation des clercs ainsi introduits subrepticement dans le clergé, il veut que l'évêque convaincu d'avoir procédé sciemment à de semblables ordinations soit privé du pouvoir d'ordonner à l'avenir. » Le canon 43 d'Agde renouvelle bien en principe la prohibition ; mais du moins il « laisse pour le passé le bénéfice du fait accompli », et « semble de plus avoir laissé subsister la tolérance témoignée aux candidats des Ordres mineurs par les précédents conciles. »

3° L'article 50 des *Statuta*, inspiré par l'usage de Rome et de l'Afrique, « dispose que tout acte d'aliénation des terres ecclésiastiques fait par l'évêque doit être consenti et contresigné par ses clercs. » Le concile d'Agde (can. 7) prescrit une formalité différente : au lieu de la signature de ses propres clercs, c'est de l'assentiment écrit de deux ou trois de ses comprovinciaux les plus voisins que l'évêque devra se pourvoir.

On conclut de tout cela que la composition des *Statuts*, supposé qu'ils soient l'œuvre de l'évêque d'Arles, ne peut se placer qu'entre les années 503 et 506. N'est-il pas tout aussi légitime d'en déduire que leur attribution à Césaire se présente dès le début sous un jour plutôt défavorable ?

*
* *

Il y a du reste au moins un cas où l'évêque d'Arles a utilisé les

1. Ce concile cite expressément les *Statuta*, comme on le verra plus loin. Et, quoi que dise Malnory (p. 71), j'incline à croire que le même document est visé dans ces paroles du début: « placuit ut *canones et statuta patrum* per ordinem legerentur », de même que dans la souscription de Césaire, « *statuta patrum* secutus. » Il est du moins certain que l'évêque d'Arles emploie ailleurs indifféremment, à propos des Statuts, les termes de *canones* et de *statuta*.

Digitized by Google

Statuta d'une façon qui ne permet pas de lui en attribuer à lui-même la paternité : je veux parler du mémorable dossier relatif à l'affaire de Contumeliosus [1]. Au début de son véhément plaidoyer en faveur de la sentence rendue par le pape Jean II contre l'évêque de Riez, Césaire se prévaut des autorités suivantes :

α. les « tituli antiquorum patrum a sancto papa Iohanne transmissi » ;

β. la « trecentorum decem et octo episcoporum sententia » (concile de Nicée) ;

γ. les « canones Gallicani ».

Cette énumération correspond à la petite liste de décrets qui précède immédiatement le réquisitoire *Ecce manifestissime constat.* Puis, dans le cours de la pièce, le cercle des autorités s'élargit : au lieu des seuls canons gallicans, ce sont les décisions conciliaires de toutes les églises, quelles qu'elles soient, qu'il s'agit de faire respecter : car tous les conciles, même locaux, ont légiféré en vertu du canon de Nicée qui en a prescrit d'avance la convocation. Or, voici en quels termes surprenants le rigide prélat énonce ce principe de solidarité :

> praecipue cum, si illorum CCCXVIII episcoporum, qui per omnes ecclesias concilia fieri praeceperunt, tam sancta decreta neglexerimus, non illos solum despicimus, sed, sicut iam supra dictum est, ET AFRICANOS PONTIFICES et omnes reliquos, qui ipsis ordinantibus per totum mundum pro ecclesiastica disciplina aliquid statuerunt, cum peccato animae nostrae contemnimus.

On se demande ce que viennent faire là ces « pontifes africains », cités seuls nommément de tous les synodes tenus après Nicée, alors qu'aucun canon de provenance africaine n'a été allégué au cours de ce qui précède. C'est, évidemment, que Césaire a présentement en vue quelque décret de cette sorte, et il l'introduit ainsi par anticipation. De fait, il explique peu après sa pensée, lorsque, produisant l'autorité décisive qui l'empêche de songer à la réintégration de Contumeliosus dans ses fonctions épiscopales, alors même que le malheureux aurait fait pénitence de sa faute, il ajoute :

> Propter regulam tamen ecclesiasticam et propter ANTIQUORUM PATRUM STATUTA, quae absit a nobis ut reprehendere aut discutere audeamus, eum, quem credimus ad uitam aeternam post bene actam paenitentiam uenire, ad honorem clericatus secun-

1. Texte critique par W. Gundlach, dans les M. G. in-4° *Epistolae merow. et karol.* t. I, p. 47-54.

Digitized by Google

dum tantorum patrum praecepta nouimus non debere reuerti, in tantum ut IN CANONIBUS [1] scriptum sit, *ne ullus umquam paenitens ordinetur clericus*. Et si ille, qui ultro petit paenitentiam, quamuis eam perfecte agat, non potest aut episcopus aut presbyter ordinari, ita ut, etiam *si per ignorantiam ordinatus fuerit*, et postea conuincitur paenitentiam accepisse, *deicitur*; ille, qui inuitus ad paenitentiam agendam in monasterium mittitur, et utique qui aliud quam paenitens dicendus est, qua conscientia ad sacerdotium redire permittitur ?

Malnory [2], Leclercq [3], tout le monde admet que nous avons ici une « citation textuelle » du *Statut* 84 (al. 68) :

Ex paenitentibus, quamuis bonus, clericus non ordinetur ; et si per ignorantiam episcopi factus fuerit, deponatur a clero ; quia se ordinationis tempore non prodidit fuisse paenitentem.

Il y en avait déjà une, dans les actes du concile d'Agde, canon 43 :

De paenitentibus id placuit obseruare, quod sancti patres nostri SYNODALI SENTENTIA censuerunt, ut *nullus de his clericus ordinetur ; et qui iam sunt per ignorantiam ordinati*, ut sicut bigami aut internuptarum mariti locum teneant.

Dans les deux cas, en 506 comme en 534, les *Statuta* sont allégués comme des « canons », des « décrets », édictés par « d'anciens Pères » réunis en assemblée « conciliaire ». Comment, encore une fois, expliquer un tel langage, surtout dans le canon d'Agde, si ces prétendus canons conciliaires, vénérables par leur antiquité, avaient été composés par Césaire en personne quelques mois auparavant ?

Mais ce n'est pas tout : il me reste à faire voir que ces *Statuta* ont été réellement acceptés de bonne foi par le saint évêque comme les canons d'un concile de Carthage ; que les Pères de ce concile réel ou supposé sont identiques aux *sancti patres nostri* du canon

1. On voit, comme je le disais plus haut, que Césaire introduit ici sa citation des Statuts en employant d'abord le terme de *statuta patrum*, puis celui de *canones*. Il est vrai que Malnory (p. 293) entend les mots *in canonibus scriptum sit* du canon 43 d'Agde, qui serait cité simultanément avec les Statuts. Il y a d'autant moins de motif d'introduire ici ce dualisme de sources, que les Pères d'Agde eux-mêmes présentent leur décision comme étant « quod sancti patres nostri *synodali sententia* censuerunt ». Canon et sentence synodale sont bien une même chose, si je ne me trompe. D'ailleurs, il eût été maladroit de rappeler en cette circonstance le concile de 506 : celui-ci ayant « admis un tempérament » que Césaire entendait bien « négliger » (Malnory, *ibid.*)

2. *Ibid.* Append. B, terminé par cette phrase : « Nous croyons que ce parallèle textuel achèvera de convaincre ceux que n'auraient pas pleinement convaincus les inductions que nous avons tirées du fond des Statuts. »

3. *Hist. des conciles* II 1, p. 118, note 1 : « Ce statut se trouve rapporté textuellement dans la lettre circulaire de Césaire à propos du procès de Contumeliosus. »

Digitized by Google

d'Agde, aux *antiqui patres* et aux *Africani pontifices* du réquisitoire relatif à Contumeliosus.

Nous possédons plusieurs collections canoniques provenant du milieu arlésien et de l'époque même de s. Césaire [1]. La plus ancienne, dite de Corbie (Paris. 12079), qui « dans sa forme primitive remonte à l'année 525 environ », contient, sous le titre *Incipiunt constituta sinodica Charthagenensis episcoporum docentorum quattuordecim*, d'abord les Anathèmes contre les Pélagiens du concile de Carthage du 1er mai 418, puis, sans séparation aucune, les *Statuta ecclesiae antiqua* dans leur disposition originelle, cependant que le titre courant continue en tête des pages : *Canones Chartagenenses* [2].

Dans une autre de ces collections, celle de Cologne (Cod. capit. Colon. 212), du VIIe siècle, même disposition : titre *Incipiunt canones Chartaginensis*, anathèmes de 428, *Statuta* avec une numérotation un peu différente de la précédente, et enfin ce curieux colophon *Finiunt constituta synodi Chartageninsis episcoporum CCXIII* (*CCXIIII* dans la table du contenu), *qui scripti sunt in urbe Roma de exemplaribus papae sancti Leonis* [3]. Cet ordre se reproduit dans la Collection d'Albi (cod. 2, IXe siècle), ainsi que dans celle de Saint-Maur (Paris 1451 et Vatic. Regin. 1127, IXe s.).

Mais le recueil de Lorsch (Vatic. Palat. 574, IXe s.) est pour nous, à cet égard, plus intéressant encore. Exécuté, comme il semble, pour l'église d'Autun, il trahit à l'évidence, du moins pour la portion primitive, son origine césarienne [4]. Le compilateur n'a point entendu donner le texte intégral des actes des conciles et autres documents compris dans la table des chapitres, mais seulement ce qui était d'une utilité particulière à son point de vue. Ainsi, entre autres choses, il s'est attaché à grouper différents extraits se rapportant à l'affaire de Contumeliosus, à la question de la grâce et du libre arbitre, à l'aliénation des biens d'église : trois sujets qui ont donné beaucoup à faire à Césaire durant son épiscopat. Or, voici ce dont se compose le petit dossier (pièces XII-XV) relatif au cas de l'évêque de Riez :

α. les « tituli a sancto papa Iohanne de sede apostolica directi » ;

β. le « synodus Africana episcoporum ducentorum quattuor decem » (ce sont les *Statuta ecclesiae antiqua*) ;

1. Voir Duchesne, *Fastes episcopaux*, Ie, p. 144 suiv.
2. Fr. Maassen, *op. cit.*, p. 564.
3. *Ibid.*, p. 577.
4. La table des chapitres, qui permet de reconstituer l'état originel de la collection, s'arrête au synode d'Orléans de 541, donc deux ans avant la mort de Césaire (Maassen, *op. cit.*, p. 589).

Digitized by Google

γ. δ. le concile de Valence de 374, avec sa lettre au clergé et au peuple de Fréjus [1].

Après cette constatation, il est impossible de douter que Césaire ait réellement considéré les *Statuta* comme édictés par un synode africain de deux cent quatorze évêques : cette croyance, attestée implicitement dès 506 dans le canon 43 d'Agde, puis d'une façon formelle dans la circulaire de 534 *Ecce manifestissime constat*, s'exprime de nouveau dans cette collection canonique, composée entre 541 et 543, donc tout à la fin de l'épiscopat de Césaire. Elle exclut jusqu'à la pensée de reconnaître en Césaire lui-même l'auteur des *Statuta ecclesiae antiqua*.

***

Ce soi-disant concile africain de deux cent quatorze évêques est-il simplement le fait d'une bévue de copistes, comme l'a pensé Maassen après les Ballerini ? Je ne le crois pas : je suis convaincu que nous avons là un faux, un faux fabriqué dans le milieu arlésien, et cela vers le déclin du Ve siècle. Il provient du même atelier — je ne dis pas du même artisan — auquel nous devons, et les canons du prétendu second concile d'Arles [2], et probablement le fameux *Decretum Gelasianum*, et qui sait ? peut-être aussi le non moins célèbre « Symbole de s. Athanase » [3]. Plusieurs traits caractérisent la physionomie de ce milieu : un certain étalage d'érudition, facilité par le fait qu'on disposait d' « archives ecclésiastiques riches et bien tenues » [4] ; un manque de scrupule absolu à mettre sous les noms les plus révérés des fabrications littéraires qui n'avaient que peu ou même rien du tout à voir avec eux : un style qui a conservé peu de chose de l'éloquence gallicane du Ve siècle, et annonce la langue que parleront bientôt Césaire et ses contemporains [5] ; une haute idée, cela va sans dire, de l'importance et des

1. Les documents α et γ font également partie du dossier de 534 : les Statuts ont été intercalés ici entre les deux pour les compléter et en accroître l'autorité.

2. On sait qu'il existe une connexion évidente entre les canons de ce pseudo-concile et les *Statuta*, auxquels ils semblent tant soit peu antérieurs.

3. J'incline toujours à croire — et cela surtout à cause de la langue — qu'il a été rédigé à peu près à l'époque de Césaire, vraisemblablement avant lui, et que d'Arles il a fait son chemin, portant dès l'origine le faux nom d'Athanase, vers l'Espagne d'une part, vers Autun de l'autre. Le recueil canonique arlésien de Lorsch, à l'usage d'Autun, le contient parmi les pièces ajoutées en appendice.

4. *Fastes épiscopaux*, I², p. 145.

5. Cf. la comparaison de la langue des *Statuta* avec celles des canons dont ils dépendent, Malnory p. 291 suiv. Le biographe de Césaire ajoute : « On trouverait difficilement pour cette époque, en dehors de Césaire, un exemple de la négligence qui s'accuse

Digitized by Google

prérogatives de la métropole arlésienne, mais aussi un mouvement nettement accentué vers Rome et ce qu'on appellerait aujourd'hui l'ultramontanisme. On sent que ce laboratoire d'apocryphes se targue d'être en contact direct avec Rome : ses copies ont été faites sur « les exemplaires » des Léon et des Gélase [1] : ce qu'on y prône, en fait de discipline ecclésiastique, contraste plus d'une fois avec la tradition canonique de la Gaule, pour se conformer à l'usage romain [2] : de même, ses tendances théologiques vont ouvertement à l'encontre de celles que professaient naguère encore les écoles de Marseille et de Lérins [3], et à ce point de vue également il prépare la voie au revirement dogmatique opéré par Césaire. Enfin, et ce n'est pas le trait le moins intéressant, à ce milieu se rattachent aussi les premières traces connues de la pénétration de la liturgie romaine en Gaule. J'ai montré récemment [4] comment, vers 494, le prêtre provençal Vincent avait fait entrer une collecte gélasienne dans son Commentaire inachevé du Psautier. Les *Statuta* constituent un second témoignage, bien autrement important : sous la rubrique, tantôt de *Capitula de ordinationibus clericorum*, tantôt de *Recapitulatio ordinationis officialium ecclesiae*, ils renferment un rituel abrégé des ordinations, qu'on a voulu faire passer pour de « la pure liturgie gallicane », mais qui, en réalité, provient de la même source que la citation du prêtre Vincent, à savoir du Sacramentaire Gélasien [5].

dans le style des Statuts. » Cependant celui du *Decretum Gelasianum* ne vaut guère mieux ; et, malgré le plaidoyer récent de dom Chapman, j'estime que la façon quelque peu méprisante dont le caractérise von Dobschütz dans son récent ouvrage n'est pas entièrement imméritée.

1. Cf. ci-dessus la rubrique de la collection de Cologne : *qui scripti sunt in urbe Roma de exemplaribus papae sancti Leonis*. Je m'abstiens, pour la raison que je dirai tout à l'heure, de rechercher les points de rencontre entre les Statuts et le Décret de Gélase ; mais il est clair que les *septuaginta eruditissimi viri episcopi* de celui-ci sont de même farine que les *episcopi ducenti quattuordecim* de l'autre.

2. Par exemple, comme l'a fait remarquer Malnory, les Statuts relatifs à l'aliénation des biens d'église, à l'exclusion de la cléricature prononcée contre les pénitents.

3. Qu'on se rappelle le sans-gêne avec lequel sont mis à l'index, dans le *Decretum Gelasianum*, les personnages les plus révérés de l'école gallicane du Ve siècle, et Sulpice-Sévère, et Cassien, et Fauste de Riez.

4. *Rev. Bén.* d'avril dernier, p. 226 sqq.

5. L'objection la plus considérable qu'on ait fait valoir contre l'origine romaine de ce rituel d'ordinations est tirée du fait que « les livres romains ne contiennent aucune cérémonie d'ordination pour les trois degrés inférieurs » et que même pour l'acolyte et le sous-diacre « toute la cérémonie consistait en une simple bénédiction ». Mais à quelle date peuvent remonter ces « livres romains » qu'on oppose à l'usage attesté par le sacramentaire gélasien et les *Statuta* ? Evidemment, à une époque où la plupart des ordres mineurs avaient perdu leur importance en même temps que leur raison d'être, tout au plus au VIIe siècle, comme on le conclut à bon droit de la « saveur pas très ancienne » de la bénédiction mentionnée ci-dessus. Par contre, c'est une chose digne de remarque,

Digitized by Google

Il y aurait beaucoup à dire, beaucoup à creuser, sur ce sujet presque encore inexploré; mais il convient d'attendre le travail promis par René Massigli [1], à l'effet de prouver que le Décret de Gélase a été fabriqué « dans la Gaule méridionale... au début du VIe siècle, peut-être même dans les dernières années du Ve ». Mon jugement actuel touchant l'origine des *Statuta* pourrait se traduire, on l'a vu, à peu près dans les mêmes termes.

D. G. MORIN

---

que les *orationes sollemnes*, sûrement anciennes et d'origine romaine, énumèrent dans le même ordre que les Statuts les différents degrés de la hiérarchie, y compris les Chantres ou *confessores* (= *psalmistae*. cf. R. B. XXIX, 82 sq.).

1. En rendant compte du livre du Prof. von Dobschütz, dans la *Theolog Literaturzeitung*, XXXVIII (1913), col. 14-16.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

GAUDIOSUS
UN VIEUX LIBRAIRE ROMAIN.

LE manuscrit 20 de la bibliothèque d'Angers du IXe ou Xe siècle se termine par cette souscription : *Explicit numerus evangeliorum quatuor mathei marci luce iohannes secundum hieronimum de statione gaudio libri ad uincula sancti petri ciuitate romana. Quatuor milites qui domini uestimenta sibi diuiserunt IIII euangelistarum habent typum species hominis ostendit matheum, marcus leonis, lucas uituli, iohannes aquilae.* La seconde partie de cette souscription ne mérite guère qu'on s'y arrête : son incohérence doit faire soupçonner soit une compilation du rédacteur soit un remaniement d'un correcteur. La première partie est d'autant plus intéressante, bien qu'elle ne paraisse pas avoir attiré l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire du livre et de la librairie au haut moyen-âge. Elle n'a pas échappé à S. Berger [1], mais l'historien de la Vulgate était comme ces collectionneurs qui recueillent toutes les curiosités, sans les mettre en valeur.

Dès la première lecture on voit que le texte de la souscription a souffert. Ce motif suffirait pour affirmer qu'elle a été copiée d'un manuscrit antérieur, si nous n'avions pas d'autres indices qui excluent une provenance romaine immédiate. S. Berger attribue au manuscrit une origine française, tout en y reconnaissant des traces d'influence irlandaise. Des paléographes qui ont eu récemment l'occasion d'examiner le curieux volume sont du même avis, à ce qu'ils m'assurent.

Essayons d'abord de rétablir le texte primitif. *Libri* doit être une corruption de *librarii*. Le mot précédent est évidemment le nom du libraire. La correction qui respecte le plus la donnée manuscrite consiste à lire *gaudiosi*. Ce nom convient, très bien à l'époque à laquelle on doit mettre ce libraire, car *Gaudiosus* a, d'une part, une bonne couleur d'antiquité et de l'autre on ne le trouve que dans les inscriptions chrétiennes [2].

A quelle époque vivait ce Gaudiosus qui tenait boutique près

1. S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 375. Cette souscription a été imprimée également dans le catalogue des manuscrits d'Angers (Catal. des Départements, t. XXXI, p. 197).

2. De Vit, *Onomasticon totius latinitatis* III, p. 212.

Digitized by Google

de Saint-Pierre-aux-Liens ? Je ne vois qu'un indice qui permette de répondre à cette question, c'est l'expression *secundum Hieronimum*. Pour qu'on ait dû ajouter ces mots, il fallait qu'il y eût encore une autre traduction qui était lue par le public et vendue par les marchands. A côté des Évangiles *secundum Hieronimum*, Gaudiosus devait avoir les Évangiles *secundum antiquam translationem*. Or, la revision hiéronymienne des Évangiles, entreprise sur l'ordre de l'évêque de Rome, se sera sans doute répandue d'abord à Rome, et j'ai quelque peine à croire qu'après le VIe siècle l'ancienne version était encore mise en vente. Il est probable que notre libraire aura vécu au sixième, sinon au cinquième siècle.

Qui a ajouté cette note au manuscrit, le vendeur, ou l'acheteur ? Il semble que ce dernier avait un médiocre intérêt à indiquer où il avait acquis le volume. D'autre part nous savons que les grands libraires de l'antiquité notaient souvent dans quel atelier le livre avait été écrit [1]. C'était à la fois une honnête réclame pour le libraire et une garantie pour l'acheteur qui s'adressait de préférence aux maisons qui avaient de bons copistes et de bons correcteurs. La souscription a donc été ajoutée par le copiste qui a écrit le manuscrit et qui travaillait sur l'ordre de Gaudiosus.

Nous en concluons que Gaudiosus n'était pas un simple marchand de livres, il faisait copier des manuscrits pour son compte, il devait rechercher les manuscrits anciens, les textes purs pour les faire copier en de nombreux exemplaires, c'était un « éditeur ».

La boutique de Gaudiosus était située près de Saint-Pierre-aux-Liens. Les libraires habitaient d'ordinaire aux endroits les plus fréquentés de la ville. Sous la République, on les trouvait au Forum. Au second siècle, ils étaient établis surtout au *vicus sandaliarius* qui répond aujourd'hui à la *via dell' Colosseo*. Gaudiosus n'habitait pas loin de là, peut-être dans cette *via di S. Pietro ai Vincoli* qui monte, ou plutôt hélas ! qui montait de la rue du Colysée à Saint-Pierre-aux-Liens. Il semble qu'insensiblement le centre de la vie urbaine se déplace.

Le lecteur aura peut-être été frappé de la formule *explicit numerus evangeliorum quatuor mathei marci luce iohannes*. Ces mots doivent être aussi anciens que la mention de Gaudiosus. Je n'ai pas noté les formules d'*explicit* dans les nombreux manuscrits qui ont passé entre mes mains, mais j'ai l'impression que celle du manuscrit

1. Un manuscrit d'Orose du VIe ou VIIe siècle a cette inscription *Confectus codex in statione magistri Viliaric antiquarii, ora pro me scribtore, sic dominum habeas protectorem* (Wattenbach. *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e éd. 1896, p. 537).

Digitized by Google

d'Angers est rare [1]. J'en ai sous les yeux un second exemple dans le manuscrit oncial des Évangiles conservé sous la cote Vaticanus 7016 qui se termine ainsi *explicit numerus evangeliorum IIII matthei marci lucae iohannis.* Ce manuscrit doit être d'origine italienne, car son texte est apparenté aux manuscrits BOXZ du groupe italien, l'écriture onciale nous invite même à soupçonner une provenance romaine. Je ne veux pas d'emblée faire descendre le *Vaticanus* du *scriptorium* de Gaudiosus par une lignée d'ancêtres perdus, mais il sera permis de demander si la formule commune au manuscrit d'Angers et au Vaticanus ne serait pas une caractéristique romaine. Ces coïncidences pourront paraître de minime importance, mais l'expérience m'a appris qu'elles peuvent être précieuses. Il serait, par exemple, bien utile d'avoir un manuscrit indépendant et cependant apparenté au célèbre *Fuldensis*, afin de fixer le texte d'une famille importante qu'on peut aussitôt dater et localiser [2]. Pour la seconde partie des lettres de S. Paul, depuis la première aux Thessaloniciens jusqu'à celle aux Hébreux, nous avons ce manuscrit, ou plutôt deux manuscrits jumeaux, Clm 4577 et Clm. 6229 et nous pouvons, en éliminant les erreurs particulières à l'un ou à l'autre des témoins, reconstituer un texte en usage dans l'Italie méridionale au Ve siècle. Or, une des caractéristiques du *Fuldensis* consiste dans la formule mise en tête des lettres après le sommaire : *Explicit brevis, incipit corpus epistolae.* Cette même formule se retrouve dans les deux manuscrits de Munich et je ne me souviens pas de l'avoir rencontrée ailleurs.

D. DE BRUYNE

LES "DIARIA" ET LES "ACTA" DU CONCILE DE TRENTE.

LE savant allemand que rencontra jadis M. Merkle à Rome ne s'aviserait sans doute plus maintenant de lui poser l'impertinente question d'autrefois : « Que pourrez-vous bien trouver de nouveau relativement à l'histoire du concile de Trente ? » Les

1. Dans les nombreux manuscrits collationnés par Wordsworth-White notre formule ne se rencontre pas, le Book of Armagh a un *explicit* assez semblable : *finita sunt aeuanguelia numero quatuor matheus marcus lucas iohannis.*

2. Je n'ignore pas que le ms 335 de Paris, lui aussi originaire de l'Italie méridionale, est apparenté au *Fuldensis.*

Digitized by Google

plus incrédules doivent être convaincus que, sans s'atteler à une réfutation de Sarpi, les érudits patronnés par la *Görresgesellschaft* ont fait une besogne vraiment nécessaire, plus nécessaire même qu'on n'aurait pu le soupçonner en songeant aux volumes de Le Plat, aux publications de Theiner et de Döllinger.

Les « Diaria » ou journaux de certains personnages qui ont assisté au concile de Trente sont publiés par les soins de M. Sébastien Merkle, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Wurzbourg ; les actes sont édités par Mgr Ehses ; l'épistolier sera recueilli et publié par M. Godefroid Buschbell [1]. Puis viendra la publication des traités qui ont été composés à l'occasion du concile.

L'importance des journaux ne doit guère être indiquée ; il est évident en effet que les impressions des assistants y sont notées ; que leurs opinions y transparaissent même à leur insu ; qu'enfin elles reflètent ce qui se disait parmi les Pères du concile, choses que les Actes ne nous font pas toujours soupçonner. Le *De concilio Tridentino commentarius* d'Hercule Severole [2] formait avec les quatre premiers journaux de Massarelli [3] le premier volume de cette importante collection [4].

Le second volume [5] comprend les trois derniers journaux de Massarelli. Bien qu'ils ne traitent pas directement du concile, il est utile de les avoir sous la main pour comprendre les raisons de la suspension ou de la reprise du concile, pour saisir la physionomie des personnages qui ont joué un rôle important dans les affaires ecclésiastiques de cette époque. Du reste Pallavicini lui-même dans sa *Storia del concilio di Trento* englobe les pontificats de Jules III, de Marcel II, et de Paul IV. — *Le cinquième journal* contient le récit du conclave où fut élu Jules III. L'éditeur a rencontré de sérieuses difficultés pour en reconstituer le texte, car la première partie seule du manuscrit de Massarelli nous a été con-

1. Un volume est sous presse.

2. Ce commentaire est pour les quatre premiers mois la seule source journalistique qui nous reste ; il va du 11 déc. 1545 au 16 janv. 1548. Severole était promoteur du concile ; il mourut en 1571.

3. Massarelli, né à Sienne, docteur *utriusque*, fut secrétaire du card. Jér. Aléandre puis du card. Cervino, qu'il accompagna à Trente. Il devint secrétaire provisoire du concile, et le resta bien que sans nomination officielle. Pendant la suspension du concile il fut fait secrétaire papal, puis secrétaire du Conseil pontifical institué par Paul IV. Ce Pape le fit évêque de Telese en 1557. En 1561 il fut de nouveau nommé secrétaire du concile qui se réunissait pour la troisième fois. Il mourut le 16 juillet 1566.

4. Voir *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 573, ss.

5. *Concilium Tridentinum*. T. II, Diariorum pars secunda. Fribourg, Herder, 1911. In-4° de CLXXVII-964 p. et un fac-simile. Prix : 70 M.

Digitized by Google

servée dans le ms. *Vat. Concil. 142*. Cette première partie, de la main d'un scribe, contient les corrections de l'évêque de Telese. La seconde partie serait perdue si elle n'avait été insérée dans le grand ouvrage d'Onofrio Panvinio *De varia Romani Pontificis creatione*. Nous possédons le texte du *Diarium V*, revu par Panvinio dans deux recensions dont l'une serre de près le texte de Massarelli et semble plus ancienne; l'autre quelque peu plus développée est celle du *Clm. 152*. Au reste, la comparaison de la première partie, dont nous possédons le ms., avec *le Clm. 152*, montre que les « lucubrationes » du célèbre augustin, ont été très peu de chose et qu'il a copié presque entièrement le journal du secrétaire du concile. Il est à noter que ni Sarpi ni Pallavicini ne semblent avoir eu connaissance de ce cinquième journal de Massarelli, ce qui rend sa consultation plus intéressante.

D'autres relations du conclave où fut élu Jules III nous ont été conservées. C'est tout d'abord celle du cardinal Bernardino Maffei [1] dont le le journal a été inséré, lui aussi, par Panvinio dans le *De varia Romani Pontificis creatione*. M. M. le donne en note pour illustrer le journal de Massarelli. Il nous donne aussi les passages intéressants du journal de Sebastiano Gualtieri [2], conclaviste du cardinal Farnèse et de Pierre-Paul Gualtieri [3], surnommé dei Brevi parce qu'il fut secrétaire des Brefs, qui était au conclave de 1549 probablement comme conclaviste du cardinal Maffei. Lui aussi est cité en note par M. M. Il est évident que ces différents journaux se contrôlent mutuellement et donnent ainsi la physionomie vraie de l'assemblée.

Le manuscrit autographe des journaux 6 et 7 de Massarelli nous a été conservé ; c'est pour le sixième, le *Vat. Conc. 91*, pour le septième, le *Vat. Conc. 143*. Le premier retrace le pontificat de Jules III, le dernier comprend les pontificats de Marcel II et Paul IV. D'une façon générale, les relations appartiennent à l'époque des événements, cependant l'âge avait refroidi le zèle journalistique de Massarelli ; même, la dernière partie du septième journal

1. Né à Rome en 1514, d'abord secrétaire du card. Farnèse puis de Paul III ; fut nommé évêque de Massa Maritima en 1547, de Caserte en 1549 et la même année archevêque de Chieti ; le 10 mai 1549, il fut fait cardinal de S. Cyriaque aux Thermes et légat de Paul III à Octave Farnèse. Il mourut prématurément le 16 juillet 1553.

2. Né à Orvieto en 1513 ; attaché aux Farnèses ; devint évêque de Viterbe en 1551 ; nonce en France de 1554 à 1556, date à laquelle il fut révoqué parce que mal vu de Paul IV ; en 1560 il redevint nonce en France ; dans cette seconde nonciature il échoua parce que partisan de Philippe II. Envoyé à Trente, il s'employa avec succès à gagner le cardinal de Guise et l'ambassadeur français Lassac. Célébra un synode à Viterbe en 1564 et mourut en 1566.

3. Né à Arezzo en 1501, mort en 1572.

Digitized by Google

semble bien avoir été rédigée assez longtemps après les événements retracés, elle pourrait même avoir été interrompue par la mort, car le journal finit brusquement sur une phrase tronquée.

Le bref opuscule de Laurent de la Prée [1], *Actorum sacrae et oecumenicae Tridentinae synodi Epilogus*, présente un reflet des idées d'un partisan de Charles-Quint. Il va de mars 1545 à mars 1547. M. M. s'est trouvé en présence d'un intéressant problème littéraire qu'il a heureusement résolu. Dans son édition des *Monumenta concilii Tridentini*, t. VII, Le Plat avait cru publier pour la première fois l'Épilogue de de la Prée, d'après un manuscrit de l'abbaye de Polling en Bavière, qui lui avait été procuré par l'abbé des chanoines augustins de Rolduc. Or, ce prétendu manuscrit était tout simplement une copie de l'édition de l'Epilogus publiée dans la « Bibliothèque françoise » t. V. (Amsterdam 1725). Le manuscrit original est perdu et en dehors de l'édition de la « Bibliothèque françoise » il ne nous reste qu'un ms. du XVIIIe siècle, mauvaise copie d'un bon manuscrit. Ce sont ces deux sources qui servent de base à l'édition de M. M.

Les « *De Tridentino concilio Commentarii* » de Girolamo Seripando nous mettent en présence d'une figure attachante que l'éditeur a mise en relief *con amore* [2]. Après avoir raconté le sort des papiers du cardinal de Sainte-Suzanne (LXXV-CV), M. M. nous présente les *Commentarii* qui servent à illustrer l'histoire du concile de Trente. Les premiers sont une histoire du concile qui ne comprend que les années 1546 et 1547 et qui doit avoir été composée vers 1561. Ils sont de la main du secrétaire Fr. Vopisco, dont l'écriture était tellement semblable à celle de son maître, que Calenzio et

1. Né en 1519, était chanoine de Cambrai en 1545 ; vint au concile de Trente avec le procureur de Robert de Croy, év. de Cambrai en avril 1545 ; passa au service du card. Madruzzo, év. de Trente, l'accompagna à Rome à la mort de Paul III, resta ensuite quelque temps à son service. Était rentré aux Pays-Bas en 1565, car à cette date il était administrateur pour Granvelle de l'abbaye de Saint-Amand. En 1543 il fut nommé archidiacre de Tournai et mourut en 1577.

2. Dans une copieuse notice (p. LXI-CVIII), M. M. a fait revivre cette célébrité trop oubliée aujourd'hui. Né à Troia en Pouille en 1493. Jérôme perdit ses parents en bas âge. Il entra à l'âge de 15 ans dans la congrégation alors célèbre des Ermites de S. Augustin de San Giovanni a Carbonara. Reçu par Gilles de Viterbe, il fut vite distingué par lui. Après de brillantes études, il enseigna quelque temps, devint un brillant prédicateur et s'adonna aussi aux lettres grecques. En 1539 il était nommé général de son ordre, charge qu'il exerça durant 12 ans. En cette qualité il parut à Trente dès 1545 et prit une part active aux travaux du concile ; il jouissait de l'estime particulière du cardinal légat Cervino. Il donna sa démission de général en 1551 pour cause de maladie. Charles Quint voulut alors le nommer évêque d'Aquila ; il refusa. Envoyé par les Napolitains comme ambassadeur à Charles-Quint en 1553, il fut nommé par l'empereur à l'archevêché de Salerne en 1554. Pie IV le fit cardinal en 1562, puis légat à Trente. Il mourut dans cette dernière ville le 17 mai 1563.

Digitized by Google

Woker s'y sont trompés. Les *Commentarii de vita sua* ont été écrits par Seripando au jour le jour. Bien que très brefs, ils sont néanmoins une source très importante pour l'histoire du concile. Ils avaient été publiés par Calenzio en 1874 dans les *Documenti inediti e nuovi lavori letterarii sul concilio di Trento*, d'après le seul manuscrit qui nous soit resté, le *codex Neap. IX, C. 42*, et M. M. nous en donne une nouvelle édition. Enfin les *Fragmenta ad historiam annorum 1561 et 1562 pertinentia* contiennent des extraits des papiers de Seripando, papiers qui lui ont servi pour les travaux du concile alors qu'il était légat.

Les journaux composés par les Maîtres de cérémonies pontificaux contiennent souvent des renseignements précieux pour l'histoire ecclésiastique. Pour s'en convaincre, il suffirait de penser à Burchard ou à Paris de' Grassi. Le *journal de L. Bondoni de' Branchi* (Firmanus) [1], n'égale pas en importance ceux de ses célèbres devanciers, mais constitue cependant une source utile de renseignements et M. M. a jugé bon de publier, d'après le manuscrit autographe, des extraits de 1546-1563 qui se rapportent au concile. Le récit du conclave où fut élu Pie IV d'Onofrio Panvinio [2], tirés du *Clm. 152 ;* et celui d'Antonio Guidi [3] publiés à la suite l'un de l'autre se contrôlent mutuellement.

Lo sucedido en el concilio de Trento de l'évêque de Salamanque Petro Gonçalez de Mendoza [4], est publié d'après le ms. I. 147 de la bibliothèque nationale de Madrid. Ce manuscrit, revu par l'auteur lui-même, va de janvier 1562 au 4 déc. 1563 et semble avoir été composé pour justifier sa conduite par Mendoza, qui au concile s'était montré favorable à la Curie.

---

1. Cérémoniaire depuis 1548 ; cérémoniaire au concile de Trente dans la seconde période ; accompagna à Bruxelles le cardinal Jér. Dandini en 1553 et le cardinal Ch. Caraffa en 1557 ; assista au conclave qui élut Pie IV : fut nommé en 1561 maître des cérémonies du concile de Trente ; accompagna saint Charles Borromée lors de sa légation en Italie en 1565 ; était encore cérémoniaire en 1575.

2. Né à Vérone en 1529 ; élevé par les Augustins chez lesquels il entra. En 1549 il est chargé par le général Seripando d'écrire *Cronico dell' ordine di S. Agostino ;* en 1554 il obtient du général la permission de rester hors de son couvent pour s'adonner aux études, permission qu'il garde jusqu'à sa mort. Pendant tout ce temps il est le familier du cardinal Farnèse ; Pie IV le nomme correcteur à la Vaticane, emploi qui lui est enlevé par Pie V. Il meurt au cours d'un voyage en Sicile à Palerme le 7 avril 1568, âgé de 39 ans. Sur son immense œuvre littéraire voir *Hurter, Nomenclator litterarius*, t. III², c. 91, ss.

3. Né à Medole près de Mantoue, étudia la jurisprudence à Mantoue, semble avoir assisté au conclave où fut créé Pie IV ; devint évêque de Trau (Tragurium) en 1574 et mourut en 1604.

4. En 1518-1574; fils du 4e duc de l'Infantado, avait été recteur de l'université de Salamanque ; devint évêque de cette ville en 1560 et mourut en 1574.

Digitized by Google

Le volume se termine par les *Fragmenta concilii Tridentini* de Nicolas Pseaulme, évêque de Verdun [1]. M. M. a résolu ici encore, un intéressant problème littéraire. D. Cathelinot et D. Calmet suivis par Döllinger, von Druffel, etc., avaient accusé l'abbé prémontré d'Étival, Charles-Louis Hugo, d'avoir mutilé le journal de Pseaulme en le publiant dans ses *Sacrae antiquitatis Monumenta*, I, Stivagii, 1725. Les recherches de M. M. lui ont fait retrouver l'autographe de Pseaulme dans le *Par. 3774 A*; et ce ms. porte bien le texte publié par l'abbé d'Etival ; il a découvert aussi que le journal publié par von Druffel était une compilation faite par Matthieu Husson l'Ecossois (né en 1599, mort après 1674) dans laquelle ont été fondus les deux journaux de Pseaulme, c'est-à-dire le *Par. 3774 A*, et un *diarium aliud* auquel l'évêque de Verdun fait souvent allusion et qui doit être perdu. A cause de cela M. M. nous donne, lui aussi, le journal tel qu'il est sorti des mains de Husson, mais en se servant du ms. autographe de celui-ci et non d'une mauvaise copie comme avait fait Woker, et en ayant soin d'indiquer ce que le compilateur a ajouté. Nicolas Pseaulme, évêque français, attaché au cardinal Charles de Lorraine, était souvent en opposition d'idées avec les prélats italiens. Il ne s'ensuit pas qu'il ait faussé la vérité dans son journal, mais souvent les opinions de ceux qui ne pensaient pas comme lui sont rapportées très brièvement, tandis que les discours des prélats français et espagnols qui partageaient ses idées sont rapportés avec complaisance.

Il faudrait maintenant dire le labeur patient et soutenu qui a permis à M. M. d'identifier les personnages, de les faire revivre, de corriger souvent des notions émises par des devanciers. Il n'a pas omis de contrôler tout ce qu'il a pu et son travail permettra à l'historien futur du concile de Trente de procéder en toute sécurité.

***

Massarelli n'était pas seulement un journaliste enthousiaste, il était surtout un secrétaire diligent et les travaux qu'il a laissés pour la publication des actes du concile témoignent d'une assiduité que la mort seule put interrompre. Voici comment procédait le secrétaire : au cours des sessions, semblable à nos modernes sténographes, il prenait au vol tout ce qu'il pouvait et de plus s'adres-

1. Né à Chaumont-sur-Aire en 1518, élevé par son oncle abbé des Prémontrés de St-Paul-les-Verdun, qui lui résigna son abbaye en commende en 1538 ; se fit prémontré en 1540. Nommé évêque de Verdun en 1548 : se rendit à Trente en 1551-2 et en 1562 ; mourut en 1575.

Digitized by Google

sait aux différents pères et théologiens afin de posséder leurs vœux originaux qu'il insérait dans son manuscrit des actes du concile. C'est ainsi qu'il a composé le tome *Conc. 62* et un autre volume maintenant perdu, au fur et à mesure que se déroulaient les événements du concile.

C'est donc à lui principalement que Mgr Ehses a dû avoir recours pour éditer les actes du concile [1] et, dans son introduction, il décrit les travaux du secrétaire.

Lorsque le concile transféré à Bologne eut été dissous, le secrétaire s'employa aussitôt à transcrire les documents qui faisaient partie des sessions avec les décrets et les votes, puis il les signait ainsi que le notaire Claude della Casa. Ces documents ont été insérés plus tard dans les *t. 116 et 117 de Concilio.* Massarelli, poussé par le cardinal Cervino, avait l'intention de préparer pour l'impression les actes du concile *in extenso*, mais, auparavant, il voulut en publier un extrait et pendant les années 1548 et 1549, il composa un volume qui est maintenant le *t. 44 de Concilio*, volume qui était achevé le 13 novembre 1548. Il menait ce travail de front avec la copie et l'authentication des sessions dont nous avons déjà parlé. Puis, après qu'il eut terminé le sommaire, il se remit au travail et composa sur l'ordre du cardinal Cervino un autre volume beaucoup plus étendu qui contenait toutes les sessions, les décrets, les actes et les autres annexes. C'est le *t. Conc.115* qui fut achevé le 21 septembre 1549.En 1548 de même, Massarelli faisait imprimer les décrets de Trente [2]. Enfin, après la clôture définitive du concile, Massarelli se remit au travail sur l'ordre de Pie IV. Il s'agissait cette fois de l'impression des actes du concile. Divers avis avaient cours sur l'étendue de cette édition projetée, et le Pape lui-même, qui voulait d'abord publier intégralement les débats, céda à l'avis de la commission nommée par lui, qui lui conseillait de ne publier qu'un sommaire. Cependant il revint à sa première pensée et décida de publier une édition, non pas absolument complète, mais cependant assez étendue et non un bref résumé. C'est de ce projet que sont sortis les *t. Conc. 116 et 117*. Massarelli, pour les mettre sur pied, revit le *t. Conc. 62*, composé au fur et à mesure des sessions du concile, le corrigea au point de vue grammatical, y inséra des indications destinées à faciliter le travail aux scribes. En outre, pour ce qui regarde les

1. Concilium Tridentinum, t. V. Actorum pars altera Fribourg Herder, 1911. In-4° de LX, 1079 p. Prix : 70 M.

2. C'est ce que Mgr Ehses appelle l'édition de Bologne.

Digitized by Google

documents depuis la première congrégation générale du concile jusqu'à la 3me session, ainsi que pour la quatrième et 5me session, le *t. Conc. 19*, écrit par un copiste (messer Baldassare), recevait les annotations de l'évêque de Telese dont la main tremblait déjà. A partir du 16 juin 1546, après une lacune importante, ce ms. ne porte plus les annotations de Massarelli. Il est possible que le secrétaire fut interrompu par la mort dans son travail de révision. Il est possible aussi que le *t. Conc. 43*, volume de notes taillant la besogne aux copistes, fut jugé suffisant pour diriger le travail qui dut être fait ensuite. Dans ce dernier ms. l'incipit des pièces à insérer est indiqué à partir du 4 juin 1546. Ce volume index renvoie au manuscrit original *(t. Conc. 62)* ou aux sentences originales qui sont insérées après la congrégation ; puis, après le 17 juin, l'incipit s'abrège et souvent le secrétaire s'est contenté d'un signe de renvoi. Le copiste a exécuté très fidèlement ces indications comme on le voit par le *t. Conc. 116*. Il a fait de même pour le *t. Conc. 117* et s'en est tenu aux indications consignées dans le *t. Conc. 43* et aux instructions verbales auxquelles celui-ci fait allusion.

Mgr Ehses nous donne dans la présente édition non seulement la tertia forma imprimenda [1] *(t. Conc. 116 et 117)*, avec ce qui avait été omis dans cette édition et qui se trouvait dans le ms. original *t. Conc. 62*, mais il a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver à ce sujet parmi les écrits originaux des pères et des théologiens, dans les bibliothèques. Nous avons donc à notre disposition une édition *completissima* qui nous donne d'abord le texte du secrétaire du concile ; mais son résumé est imprimé en plus petits caractères quand le texte intégral suit le résumé de la congrégation afin que le lecteur en soit averti [2].

---

1. Il y eut trois projets d'édition : le projet sommaire de Massarelli, le projet de la commission, nommée par Pie IV, et cette 3a forma qui devait être beaucoup plus étendue que les précédentes. Ces projets n'aboutirent pas.

2. Tous les soins apportés à la préparation d'une édition, n'empêchent presque jamais des lacunes. Malgré toute sa valeur et le soin vraiment méticuleux apporté à sa préparation le « Concilium Tridentinum » de la *Görresgesellschaft* n'a pas échappé complètement à cette loi. Mgr Ehses, au moment où il imprimait le t. V du concile n'avait pas connaissance de trois *Vota* d'Isidore Clarius, l'un des abbés bénédictins qui étaient à Trente pendant la première période. Ces trois vœux furent lus en congrégation générale, les deux premiers les 13 et 22 juillet, et le dernier soit le 24 nov. soit le premier décembre. (Il aurait été intéressant de collationner les textes bibliques cités par Clarius sur la Bible éditée par lui à Venise chez Pierre Scheffer en 1542 : en comparant quelques textes avec la 2e édition (1864), j'ai pu remarquer qu'à plusieurs reprises Clarius cite d'après son édition). Imprimés à Venise en 1548. Ces *Vota* sont réimprimés par M. Hafner, (*Voten vom Trienter Konzil*. Wurzbourg, Bauch, 1912. In-12, 56 p. Prix : 3 M. 50), d'après l'exemplaire de la bibliothèque nationale de Florence. Viennent ensuite

Digitized by Google

Il ne faut pas même songer à entrer dans quelque détail, car ces immenses volumes bourrés de faits défient entièrement l'analyse. C'est une mine de documents d'une richesse extraordinaire, mise à la disposition des érudits avec une compétence remarquable et un labeur véritablement gigantesque. Bien des questions sont résolues par les auteurs au cours de leur édition ; telles, par exemple, les recherches de M. Merkle sur Laurent de la Prée et les formes inattendues que peut revêtir un manuscrit, telle sa reconstitution patiente des œuvres de Seripando, telles encore ses trouvailles au sujet des manuscrits de Pseaulme. — On s'est demandé récemment [1] encore, pourquoi l'édition des décrets du concile de Trente imprimée à Paris en 1546 et celles qui en dépendent ne portaient pas la réserve à propos de la Vierge : *Declarat sancta synodus non esse suae intentionis etc.* Mgr Ehses, qui dans l'*Historisches Jahrbuch* t. XXVI (1905) p. 310, avait recherché les sources de cette édition, n'avait pu résoudre alors cette question. Aujourd'hui tout s'explique grâce au *t. Conc. 130* qui, écrit en 1546, doit avoir servi de source à l'édition de Paris. Or, dans ce manuscrit, Massarelli, ayant peut-être encore en tête la forme primitive du décret qu'il venait d'écrire, avait omis cette clausule. Il s'en aperçut ensuite et l'ajouta en note, effaçant le mot *Decretum* qui, d'après l'usage, indiquait le premier mot de la page suivante. Cela explique l'omission de l'édition de Paris ainsi que des autres qui en dépendent et aussi sa présence dans l'édition de Milan de 1547.

En déclarant insuffisante l'édition de Theiner Mgr Ehses souhaite modestement à la fin de l'introduction que la sienne ne mérite pas le même reproche. Cette crainte n'est pas fondée sans doute et, tout en admirant son humilité, on peut la croire définitive.

D. B. DEFRENNE

les descriptions de deux discours « De gloria » ad Patres concilii Tridentini, qui suivent les *Vota* de l'édition de Venise et qui furent probablement prononcés en février ou en mars 1546. Enfin le Dr H. fournit quelques détails bibliographiques sur Salvatore Alepius et biographiques sur Seripando. Il a découvert quelques œuvres de ce dernier à la bibliothèque de l'université de Padoue (mss. 1005, [illegible] et 648). Ces renseignements pourront être utiles aux éditeurs des monuments du concile et les discours entre autres devront faire partie de quelque appendice.

1. Voir D. G. Morin, *Rev. bén.*, t. XXIX (1912). p. 371.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

G. Foucart. **Histoire des Religions et Méthode comparative.** Paris, Alph. Picard, 1912. In-12, CLXIV-450 p. Prix : 3 fr. 50.

M. F. réédite, sous un titre légèrement modifié et avec des développements qui en triplent presque l'étendue, l'ouvrage qu'il publiait en 1909, pour recommander sa candidature aux suffrages du Collège de France. Il conserve l'ordre de ses anciens chapitres, introduit dans le texte des compléments et des notes (un peu trop chargées), aborde quelques problèmes nouveaux, annexe au chap. I une bibliographie éclectique destinée à orienter le lecteur qui souhaite se mettre au courant de l'Histoire des R. en général : objet, écoles, questions à l'ordre du jour. Le corps du volume, ainsi constitué, est précédé d'une Introduction, fort longue, où l'auteur passe en revue les principales critiques soulevées par la 1re éd., et précise ou modifie sa propre attitude en fonction des progrès accomplis entre-temps par la hiérologie. Il touche ainsi à l'avance à un bon nombre des sujets qui seront étudiés au cours de l'ouvrage. Le volume se compose un peu de deux livres juxtaposés : le premier épiloguant sur ce que le second traitera. Au lecteur la peine de ramener le tout à l'unité.

Voici un abrégé de la table des matières : Ch. I. *L'Hist. des R. : objet : méthode comparative.* II. *Choix d'une R. comme terme de comparaison. Avantages de la R. égyptienne.* III. *Zoolâtrie en Égypte. La prétendue R. « totémique ».* IV. *Le sacrifice : en Égypte, Chaldée,* etc. V. *Magie égyptienne. Magie primitive.* VI. *Morts. Morale. Sacerdoce.* VII et VIII. *L'évolution.* IX. *L'usure du temps. L'âme des peuples.*

Reconnaissant aux philosophes le droit de faire la théorie du phénomène religieux, M. F. assigne pour objet à l'Hist. des R. la recherche positive des origines des R., et des conditions, des causes et des lois de leur développement. Son intention est d'exposer le plan d'une méthode d'investigation et d'illustrer cette méthode de quelques applications. La dite méthode ne saurait être que *comparative* : mais comment interpréter ce terme ? Une R., bien homogène et bien étudiée, sera choisie comme *R.-type* — non pas type-modèle ou exemplaire de perfection, — mais *terme de comparaison*, point de départ de l'enquête ; et, des groupes et séries de phénomènes analysés dans cette R., on rapprochera systématiquement les éléments analogues discernés dans les autres R., afin d'établir les parités et les différences (Ch. I ; Intr. pp. IX, XV-XXIX). Quelle R.-type préférer ? M. F. écarte la prétendue « R. primitive universelle », mère de toutes les autres, ce produit de l'imagination inventive des anthropologistes et des ethnologues ; il critique durement les procédés scientifiques de R. Smith, de Frazer, de l'école sociologique française ; raille agréablement les dadas (totem, tabou, etc.) de M. S. Reinach ; mais traite, peut-être, trop dédaigneusement le « social », comme facteur d'évolution [1] ; et

1. Cf. A. Loisy. Leçon d'ouverture au Collège de France, 1909. pp. 32-36.

Digitized by Google

paraît bien absolu et expéditif dans sa façon de classer tous les non-civilisés, en bloc, comme dégénérés (Ch. II, III, IV *in fine*.: Introd. *passim*). — La R. que M. F. propose comme prototype sera une des R. *historiques*, et, parmi celles-ci, la R. qu'il juge la plus historique de toutes : celle ou plutôt celles de l'Égypte. L'ensemble des raisons par lesquelles il justifie son choix est très impressionnant (Ch. II ; Introd. pp. XXXVII, CXXXVI). Les demi-profanes n'ont d'autre ressource que de lui opposer l'opinion de certains égyptologues [1]. — Cependant M. F. se rapproche des adversaires qu'il a le plus vigoureusement combattus. A son tour il admet l'idée d'une collaboration féconde de l'égyptologie et de l'anthropo-ethnologie, à condition que cette dernière renonce à ses utopies. Il entrevoit et projette même une œuvre menée de concert par les représentants des deux sciences et ne craint pas de prononcer qu' « on ne peut plus faire d'égyptologie religieuse tant soit peu approfondie sans... posséder de sérieuses connaissances sur les R. et les sociétés des non-civilisés ». Nous insistons sur ce point parce que l'auteur y insiste lui-même dans son Introduction (p. CXXXII sq.). La marche de sa pensée a été considérable, de la 1re à la 2e édition de son livre.

Notons, avant de passer aux applications de la méthode, que M. F. est partisan des théories de l'animisme initial et de l'évolution. Mais il se cantonne sur le terrain historique. « Primitif » signifie, sous sa plume, ce que l'histoire, l'archéologie et la préhistoire peuvent *positivement et sûrement* atteindre de plus reculé, dans la suite de l'humanité. Parfois pourtant, dans son livre, on rencontre des équivoques entre cette « primitivité » concrète et la « primitivité » si conjecturale que manient tant d'ethnologues. La pensée même de M. F. ne paraît pas se défendre toujours d'un glissement d'une notion à l'autre. D'ailleurs la philosophie qu'il donne du phénomène religieux — comment pourrait-il ne pas s'expliquer, au moins une fois, sur la question ? — est singulièremet insuffisante (p. 23).

M. F. persiste à penser que « le culte des dieux-animaux n'est pas, en Égypte une dégénérescence de la R..., et qu'il remonte aux origines, s'il est permis de parler d'un temps que nul ne connaîtra jamais ». Il voudrait étendre la thèse à toute l'humanité. Ceci est aventureux. Mais voici qui tempère ces vues sur la zoolâtrie : Il n'est pas impossible que le culte des dieux-animaux ait coexisté avec « d'autres croyances... aussi anciennes en âge :... croyances à d'autres forces divines, notamment à un dieu-ciel, de caractère impersonnel et imprécis... La R. du ciel primordial, force immense, mais lointaine, pouvant justifier un certain nombre de faits généraux (mort, pluie, tonnerre, etc.), se retrouve, mais sous des contours très effacés, dans les textes égyptiens » (p. 72 et note). Rien de semblable ne se lisait dans la 1re édition. Ici encore la pensée de M. F. est en progrès ; et elle s'avoue elle-même en voie d'élaboration. N'est-il pas permis de supposer que le dieu-ciel des Égyptiens n'a pas dit son dernier mot ? On songe au dieu-ciel de la Chine. Sur le fossé qui sépare l'Égypte, toute zoolâtrique et polythéiste, de certains savants, de l'Égypte, éclairée de lueurs d'hénothéisme et de monothéisme, de certains autres (Le Page Renouf, P. Virey, etc.), une passerelle est jetée.

1. P. ex. : J. Capart, dans le Manuel J. Bricout. Ch. III, nos 1, 2 et 43.

Digitized by Google

Le caractère alimentaire, tout à fait réaliste, des sacrifices égyptiens continue à nous être présenté comme « primitif, fondamental, essentiel » (Ch. IV et VIII). M. F. tente d'universaliser la thèse. Faut il pourtant la regarder comme démontrée, même en en restreignant strictement la portée aux horizons de l'histoire et de l'ethnographie? Mgr Le Roy ne paraît pas de cet avis. Au sujet de la R. romaine, M. F. invoque le témoignage de M. Toutain (*Dict. des Antiquités*, art. *sacrificium*, p. 979): le langage de M. Bouché-Leclercq (*ib.* art. *lectisternium*, p. 1006) aurait un caractère plus concluant. Quant au sacrifice en Israël, c'est en vain qu'on prétend s en réclamer. — En Égypte la magie compénètre intimement la R., dès l'origine. Mais de quel droit généraliser (Ch. V; Introd. *passim.*)? Dans l'Inde, par exemple, le caractère magique de la prière et du sacrifice est moins accusé dans les hymnes très anciens que dans les hymnes plus récents. Il reste que, en dépit des compromis, des confusions et des contradictions, qui ont pullulé partout et en Égypte plus qu'ailleurs, les concepts de la magie (action contraignante) et du culte (invocation adressée à un être libre) sont hétérogènes, voire même opposés.

A en croire M. F., l'Égypte aurait eu, durant toute la très haute antiquité, une morale « indépendante », située sur un tout autre plan que les devoirs rituels, et « non impérative » (Ch. VI, p. 265 sq.). C'est là le langage de l'empirisme pur. En cette matière apparaît l'insuffisance de l'histoire quand elle n'est pas rendue clairvoyante par de saines conceptions philosophiques. La croyance au dieu-ciel — une fois encore nous évoquons l'exemple de la Chine —, que M. F. a discernée, ne fournirait-elle pas au « devoir » égyptien, d'une façon *obscure mais efficace*, un appui et un chef d'unité? Mais les documents eux-mêmes ne réclament-ils pas dans ce sens? Il semble que M. Capart a donné aux indices recueillis de longue date par maints égyptologues la confirmation historique attendue, le jour où il a montré un *mastaba* de la VIe dynastie qui parle explicitement du jugement et de la sanction [1].

Les deux chapitres que M. F. consacre à l'évolution sont très remarquables. Nous ne pouvons détailler. Observons seulement que sa manière d'écrire l'histoire se ressent indubitablement (p. ex.: dans la question du monothéisme primitif) des suggestions a priori de la théorie évolutionniste. — Revenons en arrière pour signaler: 1° un épisode très intéressant de l'Introduction (p. XVIII-XXIV): l'esquisse d'une *histoire comparée des écritures*. 2° une assertion qui paraît forcer la vérité: « Le Sémite *vit dans la crainte* de ses dieux, maîtres absolus » (p. 6). Les livres des PP. Lagrange et Dhorme ne laissent pas tout à fait leur lecteur sous cette impression, au moins touchant les grands centres de la civilisation sémitique, ceux de la Chaldée. 3° Quelques *errata*: p. XIX, note 1, lire *7* au lieu de *10*; le nom de Goblet d'Alviella est presque constamment enrichi d'un *i* supplémentaire; dans le corps du livre l'Introduction est plusieurs fois appelée *Préface*.

De l'étude de l'ouvrage de M. F. on garde les impressions suivantes:

1. *Chambre funéraire de la VIe dynastie*, p. 25. *apud* A. MALLON. Manuel *Christus*, p. 492.

Digitized by Google

L'auteur dispose d'un savoir immense, non seulement dans sa spécialité, mais encore dans toutes les branches de la hiérologie. On goûte son exposition claire, et on est captivé par certaines de ses pages. On aime sa foi en l'Égypte et une certaine chaleur que cette foi communique à son style. On admire l'aisance avec laquelle il évolue dans le maquis des croyances de la terre des Pharaons. Tout de même, on se défie un peu de ses intrépides synthèses. Mais on ne peut disconvenir qu'il domine son sujet, grâce à un sens philosophique capable d'embrasser les ensembles. Le point de vue est rationaliste. Toutefois on a confiance que le rationalisme de M. F. est franc des préjugés qui ferment l'esprit de tant de hiérologues à la curiosité et même à l'intelligence des vérités métempiriques. Que si l'on confronte les deux éditions, on constate que, de l'une à l'autre, la pensée de l'auteur s'est amendée et a progressé sur des points très importants. Et rien n'est plus honorable pour un savant, et plus propre à lui attacher son lecteur. D. M. FESTUGIÈRE.

E. PODECHARD. L'Ecclésiaste. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1912. In-8, XVII-499 p. Prix : 12 fr.

Le beau volume de M. Podechard publié dans la « Nouvelle collection d'Études bibliques » pourra être rangé parmi les meilleurs commentaires catholiques sur l'Ecclésiaste, ce livre obscur, qui soulève tant de problèmes délicats et a été soumis aux explications les plus diverses. M. P. nous y donne le fruit mûri d'un long travail. A peu près la moitié du livre (pp. 1-212) est consacrée à l'introduction, dans laquelle l'auteur traite avec compétence et ampleur toutes les questions relatives à la canonicité, l'origine, la doctrine, etc. du Qohéleth; on ne saurait lui faire le reproche d'avoir recueilli beaucoup des renseignements inutiles aux spécialistes, puisqu'il a eu en vue le bien des étudiants.

Une étude attentive des données historiques lui permet de conclure que l'Ecclésiaste se trouvait dans le recueil des livres sacrés au moins au cours du premier siècle avant J.-C., si non auparavant ; les attaques dirigées contre le livre au premier et au second siècle après J.-C. supposent que Qohéleth figurait déjà parmi les écrits canoniques. L'église chrétienne n'a jamais révoqué en doute la canonicité de l'Ecclésiaste. — Alors que durant l'antiquité chrétienne et pendant le moyen-âge, l'interprétation morale ou allégorique du livre était en vogue, Nicolas de Lyre inaugura le retour au sens littéral. A présent, on peut considérer comme un résultat définitivement acquis que l'Ecclésiaste constate la vanité de toutes les choses de ce monde et en conseille la jouissance modérée, réglée par la crainte de Dieu. La langue du livre caractérisée par des mots hébreux tardifs, des aramaïsmes et des termes néohébreux, note le dernier terme du développement de l'hébreu biblique ; cependant l'existence de locutions grecques est plus que douteuse. Par une étude comparative, M. P. arrive à affirmer la priorité de l'Ecclésiaste sur Ben Sira, lequel probablement l'a utilisé. Puis M. P. rejette l'opinion de ceux qui attribuent à l'auteur du livre de la Sagesse l'intention de combattre les vues exposées par Qohéleth ; en outre, il n'admet pas dans l'Ecclésiaste des traces d'influence de la littérature

Digitized by Google

apocalyptique. Quoiqu'il y ait quelques traits communs avec les doctrines des Sadducéens et des Pharisiens, Qohéleth n'appartient ni à l'un ni à l'autre parti, étant bien antérieur à ces deux sectes. Plus important est le chapitre où M. P. examine la prétendue influence de la philosophie grecque et de la culture hellénique sur la doctrine de l'Ecclésiaste ; il nie à bon droit que l'auteur ait fait des emprunts à la philosophie d'Aristote, du stoïcisme, d'épicurisme ou enfin d'Héraclite ; certaines ressemblances s'expliquent facilement par le fait que les hommes se posent partout les mêmes questions et se font les mêmes observations. La culture hellénique n'a exercé qu'une influence indirecte sur l'esprit du Qohéleth. Le tableau que Qohéleth trace de son époque ne nous permet pas d'indiquer avec certitude l'arrière-plan historique du livre.

L'origine salomonienne de l'Ecclésiaste peut être considérée comme abandonnée de tous, mais il est difficile de fixer sa vraie date ; M. P. pense qu'il a été probablement publié dans la seconde moitié du IIIe siècle avant J.-C.

Qohéleth (M. P. donne à ce terme le sens de « chef d'assemblée »), exerçait les fonctions de maître ou docteur dans une assemblée de sages, parce que, seuls, les sages pouvaient agiter les questions qui sont traitées dans l'Ecclésiaste.

Après de bonnes remarques sur le style et la forme littéraire du Qohéleth, M. P. aborde la question relative à la composition du livre ; l'examen minutieux des idées qui y sont exposées le conduit à la pluralité des auteurs ; il distingue l'écrit fondamental du Qohéleth, lequel développe le thème de la vanité des toutes les choses et en conseille la jouissance modérée ; ce livre mis à l'abri des attaques par l'autorité dont jouissait Qohéleth ne circulait que parmi les sages ; un disciple de l'auteur ajouta l'épilogue (12, 9-12) pour rendre hommage à la sagesse du Qohéleth. Comme l'auteur semble nier toute sanction morale, plus tard un juif pieux (le Hasid) inséra quelques sentences (p. ex. 2, 26 ; 3, 17) pour affirmer que Dieu distribue sur la terre les biens aux bons et les maux aux méchants et qu'il jugera les uns et les autres ; enfin l'Ecclésiaste subit encore quelques autres additions faites par des sages (le *hakham*), qui mettent en relief l'utilité de la sagesse. Muni de ces observations et compléments, le livre sortit du milieu des sages pour servir à l'instruction du peuple et prendre place au Canon. — Naturellement, c'est ici le point le plus délicat de toute la question ; telle ou telle assertion de M. P. est susceptible de discussion et même de contestation ; plus d'un lecteur regardera assurément toute l'hypothèse de la pluralité des auteurs comme privée de vraisemblance. On reconnnaîtra que le savant auteur appuie sa théorie sur des raisons suggestives, et s'efforce de sauvegarder pleinement l'inspiration divine de l'ensemble en admettant que le *hakham* et le *hasid* auraient joui du privilège de l'inspiration aussi bien que Qohéleth. Mais, à notre avis, l'unité d'auteur doit être maintenue ; les « incohérences » qui apparaissaient dans le livre ne sont pas telles, qu'elles justifient la théorie des interpolations et additions ; elles s'expliquent, ce nous semble, par le fait que Qohéleth ne propose pas ses multiples réflexions dans un ordre strictement logique.

Suit un exposé succinct de la doctrine du Qohéleth, lequel ne peut être

Digitized by Google

accusé ni de matérialisme, ni d'épicurisme, ni de pessimisme, quoiqu'il insiste sur la vanité de toutes les choses ; il ne parle pas de l'immortalité de l'âme au sens chrétien du mot, mais il croit à sa survivance dans le cheol. Qohéleth en inculquant l'insuffisance de la vie présente préparait les âmes à recevoir la révélation de la vie future ; c'était son rôle dans le développement de la religion juive ; mais l'utilité de son livre ne se borne pas à cela, son affirmation de la vanité de toutes les choses de ce monde entraîne de nombreuses âmes à mépriser les joies terrestres. — Le dernier chapitre traite du texte et des versions.

Le commentaire proprement dit est précédé d'une traduction littérale du texte hébreu. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les nombreux détails philologiques, historiques, exégétiques, qui sont renfermés dans ce commentaire, dont la clarté et l'élégance méritent un éloge tout spécial. On pourra assurément contester telle ou telle correction et interprétation, mais on ne manquera pas d'apprécier la haute valeur de l'ensemble. M. P. a mis à profit la vaste littérature sur Qohéleth et cependant il a écrit une œuvre personnelle ; ses explications sont toujours précises et ingénieuses. L'étudiant trouvera dans ce commentaire de nombreux renseignements ; le spécialiste le consultera utilement.

D. H. HÖPFL.

R. DE LASTEYRIE. **L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement.** Paris, Picard, 1912. In-4, VIII-749 p. et 731 fig. Prix : 30 fr.

Ce livre est l'aboutissement d'un long, énergique et incessant effort. Il appartient bien à son auteur et nul ne songera à lui en contester la science, l'ordonnance et le charme qu'il a su y répandre ; mais je m'imagine parfois que parmi ceux qui depuis bientôt un siècle ont pris à cœur la conservation, l'entretien et la réfection des monuments français, depuis Al. Lenoir et A. de Caumont jusqu'à ces anonymes que chaque département et presque chaque bourgade a vus se dépenser sans compter pour la protection de ces vieilles pierres, beaucoup doivent tressaillir de joie (si la nouvelle leur en arrive) qu'une œuvre complète, définitive vient de grouper et de consacrer tout ce qui s'est dit et tout ce qui a été fait jusqu'ici en faveur et à la gloire de nos chères églises de France.

Moins favorisée que l'Italie, l'Afrique et l'Orient, la Gaule n'offre guère de vestiges monumentaux appartenant à la période primitive de l'architecture chrétienne. C'est donc hors de France qu'il faut étudier les origines d'un art qui prendra dans la suite, en France, son plus vigoureux développement. Tout ce qui concerne l'architecture chrétienne des origines au Ve siècle : premières églises, basiliques italiennes, byzantines, syriennes n'est donc que l'utilisation de notions et de faits connus, groupés de manière à leur faire rendre la courbe historique du sujet. Il ne faut s'attendre ni à une révélation ni à quelque soudain éclair dans cette partie préparatoire ; on y trouve autre chose, une connaissance personnelle des monuments, une opinion raisonnée sur leur valeur, leur âge, leur signification. Dans cet ordre de recherches il faut toutefois faire une réserve, l'érudition

Digitized by Google

est vieillotte, adresse le lecteur à des travaux aujourd'hui dépassés, mais surtout améliorés. Il y a telles reproductions peu fidèles auxquelles on pouvait renvoyer de confiance il y a vingt-cinq ans et dont il ne faut plus parler sinon pour mettre en garde et indiquer des reproductions sincères, prises sur les originaux et d'ailleurs abordables facilement.

C'est avec l'époque mérovingienne que le sujet se précise et se localise en France. Ce ne sont que des cryptes, quelques chapiteaux, des mentions d'auteurs anciens, c'est peu de chose, mais c'est quelque chose. On aurait pu toutefois y ajouter. Si on a la patience de feuilleter ces vieux livres qui ont été si nombreux aux XVIe et XVIIe siècles, on y peut faire moisson de bien des indications relevées à une époque où des vestiges subsistaient encore nombreux. Il y a, pour le dire en passant, une direction de recherches qui devait être méthodiquement abordée et conduite patiemment. Une fois surmonté l'ennui de lectures fastidieuses et d'identifications rebutantes on aurait, dans certains dessins griffonnés alors en face des monuments et conservés dans des fonds ou des recueils qui ne sont pas inaccessibles, un moyen d'accroître nos connaissances positives sur des monuments dont on croit ne savoir que le nom.

L'architecture carolingienne gagnerait elle aussi à cette investigation, bien qu'elle soit moins pauvrement représentée : Germigny-les-Prés, Aix-la-Chapelle, Saint-Philibert de Grandlieu sont des pièces d'une importance capitale ; Saint-Martin de Tours dont l'abside rappelle de plus anciens modèles et qui en inspira beaucoup d'autres, d'autres encore sont étudiés avec une précision et une indépendance critique complète à l'endroit des opinions courantes. C'est vers le XIe siècle que débute l'époque romane et l'essor vigoureux, robuste, original que prend l'architecture s'offre à nous sous son aspect le plus intéressant dans la tentative de voûtage. Le problème est de ceux qu'on peut exposer et résoudre dans un livre, nous en avons la preuve. Dès lors tout devient sinon nouveau, du moins ingénieux, incontestable souvent. L'étude des parties d'église, l'étude du détail, l'étude de la technique et de l'ornementation, autant de chapitres à lire et à retenir. L'écueil se trouve peut-être dans la minutie indispensable de l'observation, laquelle a conduit à des classements, à des croisements d'influence, à des répercussions d'écoles où il est difficile de ne pas voir un peu d'arbitraire. Espérer retrouver l'enchevêtrement de la vie semble vouloir pousser trop à fond les conséquences possibles mais douteuses quand même d'indices souvent contestables.

C'est un maître livre et le livre d'un maître. L'illustration est bonne, parfois excellente et va toujours à l'éclaircissement du texte et à la démonstration de la doctrine.

Ch. I. Architect. chrét. des origines au Ve siècle. — II. Du Ve au VIIIe siècle. — III. Plan des basiliques chrétiennes. — IV. Étude des basil. du IVe au VIIIe s. — V. Rotondes-Coupoles. — VI. Époque carolingienne. — VII. Caract. partic. à cette époque. — VIII. Époque romane. — IX. Plan des églises romanes. — X. Intérieur. — XI. Extérieur. — XII. Tours et clochers. — XIII-XV. Écoles d'architecture à l'école romane. — XVI-XVII. Décoration. — XVIII. Chapiteaux. — XIX. Sculptures. — XX. Accessoires. D. H. L.

Digitized by Google

ARN. PÖSCHL. **Bischofsgut und Mensa episcopalis. Ein Beitrag zur Geschichte des kirchlichen Vermögensrechtes.** — 1re partie, *Die Grundlagen, zugleich eine Untersuchung zum Lehensproblem.* Bonn Hanstein, 1908. In-8, XI-182 p., 2e partie, *Die Güterteilungen zwischen Prälaten und Kapiteln in karolingischer Zeit.*, Ibid., 1909, VII-310 p., 3e partie, I. *Die Entstehung des Mediatbistums und die grossen Säkularisation im 10 Jarhrhundert.* Ibid., 1912, XVIII-207 p.

Le moyen âge a introduit une grave perturbation dans la situation épiscopale. Du rôle strictement ecclésiastique l'évêque est amené à remplir un rôle séculier non moins considérable, sans cesser de remplir le premier; mais ces fonctions nouvelles ne sont pas une sinécure honorifique, l'évêque est seigneur et il doit remplir les charges attachées à sa situation temporelle. Cette situation ne se transforme qu'à la longue et amène des transformations radicales sur certains points, toujours profondes dont le retentissement se fait sentir dans l'organisation et la société religieuse. C'est l'évolution lente, parfois pénible, heurtée, indécise dans son mouvement, que nous trouvons exposé dans ce livre aussi important qu'original dont voici l'économie générale.

Les diocèses traversent une première période au cours de laquelle leur sécularisation marche de pair avec la sécularisation de leurs biens. L'évêque est en même temps seigneur, il donne des biens diocésains en fief à ses vassaux et on n'est pas, on ne peut être longtemps à s'apercevoir des abus, à protester contre les excès d'une administration dont le moindre défaut est d'embrouiller et de confondre ce qui doit être maintenu séparé. Dès lors, réaction, souvent très vive, violente même contre l'abus qui détourne les biens ecclésiastiques de leur destination primitive. Cette réaction ne se contente pas de revendiquer et de blâmer, elle a un plan de réforme qui aboutit, dès l'époque carolingienne à la division des biens administrés par l'évêque : le chapitre de la cathédrale se fait réserver une part destinée à son entretien, c'est la *mensa fratrum*, que ne peut atteindre le régime de féodalité.

On vit sur ce principe, non sans heurts et sans réclamations, on peut le croire, jusqu'au XIIe siècle. A cette époque, les chapitres ont subi en partie la décadence générale et ne sont guère en mesure de résister à la poussée qui favorise les évêques. Dans l'état profondément troublé de l'Europe, parmi les luttes acharnées, les évêques peuvent jeter dans la balance d'un parti un contingent d'hommes d'armes ou d'argent qui les rend égaux aux plus grands seigneurs. Il n'est pas indifférent au pape, à l'empereur, au roi de France ou au roi d'Angleterre d'avoir pour eux ou contre eux un évêque de Reims, de Cologne, de Milan ou de Cantorbery. Dès lors, ceux-ci sont recherchés, avantagés de toute façon aux dépens de leur chapitre, leur situation grandit sans cesse et se consolide puissamment par la mise à part d'une nouvelle quantité de biens qui forment la *mensa episcopalis.*

A la fin du moyen âge, les principautés ecclésiastiques sont devenues si enviables qu'elles ne peuvent échapper à l'absolutisme centralisateur, sauf en Allemagne cependant où elles se maintiennent, quitte à subir un remaniement sous forme de partage de biens entre le prince-évêque et son état c'est désormais la *mensa episcopalis* à côté de la *mensa aerarii publici.*

Digitized by Google

On voit que c'est toute la difficile question de la constitution et des transformations du temporel au moyen âge qui est abordée et traitée à fond. Il faut aborder l'un ou l'autre chapitre pour se rendre compte de la minutie du détail dans lequel l'auteur n'a pas craint de s'engager et dont il a eu le bon goût de nous donner les preuves en note tout en rédigeant un texte rapide, concis, quelquefois même un peu trop sommaire, — défaut rare chez ses compatriotes. Le détail infini de ces richesses mouvantes, de cette administration changeante n'empêche pas d'assister à l'ascension lente, progressive du clergé local qui, peu à peu, prend en mains l'administration des biens des églises et de considérer les monastères patients et résolus conquérant leur affranchissement à peu près complet de l'ingérence épiscopale. Les canons pleuvent dru, réglant ceci, redressant cela, prévoyant autre chose, et la matière ne manque pas. C'est un aspect curieux que ce côté administratif de la législation conciliaire.

Le mérite de l'œuvre n'est pas seulement dans le plan bien net et la distribution d'une érudition immense et spéciale, ce mérite est aussi dans la libéralité consciencieuse avec laquelle l'auteur communique les matériaux au fur et à mesure de la construction. C'est un plaisir que de trouver ce solide béton de textes entassés et cités intégralement au bas des pages, — de toutes les pages Les recherches ont été poussées en tous sens, la bibliographie est claire, mais il y aurait eu avantage à employer l'italique pour faire ressortir les titres d'ouvrages et les citations textuelles.

Sans doute, les *indices* dont on ne voit pas trace ne sont que partie remise. D. H. L.

CONRAD EUBEL, O. MIN. CONV. **Hierarchia catholica medii ævi** sive summorum pontificum, S. R. E. Cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab anno 1198 usque ad annum 1431 perducta, e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita. Editio altera. Münster, Regensberg, 1913. In-4, VIII-559 p.

L'ouvrage du R. P. Eubel, complément indispensable des *Series episcoporum* de D. B. Gams, reste, en dépit de lacunes inévitables, un instrument de travail de premier ordre. Sa valeur consiste surtout dans le fait que l'auteur s'appuie sur les registres des archives vaticanes et qu'il fournit ainsi des dates exactes sur les promotions épiscopales. De nouvelles recherches au Vatican et le dépouillement d'une série de publications récentes lui ont permis de corriger et de compléter son œuvre ; on s'en apercevra à chaque page. Les notices consacrées aux cardinaux se sont enrichies de nouveaux renseignements, qu'on utilisera avec le plus grand profit. Pour juger le travail du P. Eubel, il faut surtout l'envisager du point de vue de sa composition, c'est-à-dire comme un recueil de textes vaticans. Car, s'il fallait attendre une *Hierarchia* complète, dressée sur titres, pour toute la période de 1198 à 1431, il aurait fallu procéder à un dépouillement de tous les documents relatifs aux évêchés de la chrétienté, travail gigantesque, qu'on ne peut encore aborder en ce moment. Je me contenterai seulement d'appeler l'attention sur une source trop peu utilisée encore, les lettres collectives d'indulgences, dont il serait si utile de

Digitized by Google

posséder des régestes. Outre que nous y trouverions des sièges épiscopaux difficiles à identifier, on pourrait y relever des dates et des noms qui compléteraient les listes épiscopales connues. En voici quelques exemples :

Acerno, fr. Jacques, 13 déc. 1294-1296 ; *Achilonen* ou *Archillamien*, fr. Pierre, mai 1317 ; *Achriva*, Nicolas, 2 juin 1320 ; *Adrianopolis*, Theotestus, 1288-1289 ; f. Raymond, 1311-1319 ; *Aleria*, Paganus, 6 mars 1343 ; *Anagni*, Gérard, 20 déc. 1285 ; *Andrinopolis*, f. Gilles, 1316-1322 ; *Antaraden.*, Barthélemy, 29 janv. 1284 ; *Arkadi*, Jean, mai 1324 ; *Avlona*, Notumbenus, 1332-1333, Paul, 1357 ; *Butrinto*, Nicolas, 1300, 1314 ; Pierre, 1354, 1357 ; Lazare, 1361, 1362 ; *Bova*, Cyprien, 1294-1297 ; *Brugnato*, fr. Simon, 1300 ; *Charran*, Pierre, 1297 ; *Cassano*, Pascal, 1295, 1296 ; *Cattaro*, Dompnus, 1316, 1317 ; Raymond 1336, 1337, etc., etc.

Aux lettres d'indulgences il faut ajouter les documents émanés des évêques auxiliaires ou suffragants. Citons quelques exemples : *Achayen*, N. suffragant de Besançon, 25 déc. 1392 (Castan, p. 464-465) ; *Accon*, Rodulfe, chanoine régulier de Cisoing, cité dans une série d'actes, 1235-1245, mentionné au 21 mars dans plusieurs nécrologes belges ; *Agien* Philippe, 1 août 1336 (Cornelio, *Venetiae*, XII, 183) ; Barthélemy, 25 mars et 18 mai 1375 (ib., II, 123, 124) ; *Anien*, Conrad, 1313 (*Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, V, 107, 616) ; *Ardachaden*, Audovenus fut nommé après le décès de Jean, le 10 février 1343 (Reg. Avin. 118, f. 301) ; *Athenien*, Nicolas, 21 mai 1233 (Cornelio, XII, 179) ; *Beriten*, Marc, le 22 avril 1204 (*Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, II, 495) ; *Bethleem*, Hugues, 25 avril 1287 (Cornelio, XI, 247), 29 juin 1296 (*Acta Sanct.*, t. IX, oct., p. 565) ; *Cephalud*, Elgan, le 23 février, 1343 (Arch. Vatic., Suppl. de Clément VI, t. II, 48) ; *Ceresten.*, Jean, 1403 (*Act. Sanct.*, t. 9 oct. p. 293); *Chien.*, Jean, 1234 (orig. dans Chartrier de la Ramée à Bruxelles) ; *Christopolis*, f. Blaise, 1318 (Cornelio, t. XII, p. 174). A *Cremone* j'ai été surpris de ne pas trouver le nom d'Emmanuel (+ 1298), sur lequel ont paru plusieurs études en 1909 et 1910 (*Rev. bénéd.*, t. XXVI, p. 96-98 ; *Arch. stor. lombardo*, 31 mars 1909, p. 167-172 ; 30 juin 1910, p. 415-424).

Ces remarques n'ont nullement pour but d'attirer l'attention sur ce que d'aucuns considéreraient comme des lacunes de l'ouvrage du P. Eubel, mais pour montrer son caractère particulier. La *Hierarchia* vise avant tout les listes épiscopales, telles qu'elles peuvent être dressées à l'aide des documents vaticans. D'un autre côté, elles montrent comment le travail du savant conventuel permet de retrouver aisément les titulaires des sièges épiscopaux et quelle base solide il offre pour l'élaboration future d'un Gams revu, corrigé, complété, mis au point. Ce recueil condense une foule de renseignements, qui sont le fruit de longues et patientes recherches dans les archives vaticanes. En raison même de la difficulté de ces recherches et des résultats qu'il a produits, ce travail a droit à la reconnaissance des travailleurs. D. U. BERLIÈRE

D. A. FRANZ. **Das Rituale des Bischofs Heinrich I von Breslau mit Erläuterungen.** Fribourg, Herder, 1912. In-4, XII-92 p. avec 7 planches en couleur. Prix : 8 M.

S. E. le cardinal Kopp célébrait l'an dernier son jubilé de 50 années de

Digitized by Google

sacerdoce et de 25 ans d'épiscopat. M. F. a eu l'heureuse idée d'apporter son cadeau de fête en publiant le rituel de l'évêque Henri I de Breslau. Ce rituel, qui date du XIVe siècle (1302-1391) et qui était destiné à la cathédrale, est comme l'archétype des manuels qui servirent aux prêtres du diocèse de Breslau pour l'administration des sacrements, des sacramentaux et surtout des bénédictions.

Le manuscrit publié par M. F. est l'un des rares exemplaires de Rituels de cette époque et le seul connu comme provenant de la Silésie, car, là surtout les trésors des bibliothèques monastiques et autres ont disparu au cours des guerres, des incendies et des spoliations. Ils devaient être nombreux pourtant, car ils étaient d'une nécessité absolue pour l'accomplissement des rites sacramentels. Dans la série, le ms. de Breslau marque un progrès, c'est un pas vers l'unification des rites du diocèse. De nombreux capitulaires de Louis le Débonnaire avaient bien prescrit l'usage de formulaires corrects, mais le clergé ne pouvait obéir à ces règlements qu'à la condition de recevoir de ses premiers pasteurs les modèles sur lesquels il devait composer ses manuels ; faute de quoi les lois restaient lettre morte et ce fut très souvent le cas. Cette lacune fut comblée pour le clergé de Silésie par le rituel d'Henri I. Ce rituel fut obligatoire pour le diocèse et l'Agenda imprimé pour la première fois en 1499 le reproduit dans les grandes lignes ; mais un certain nombre de prières ont été transportées dans le Missel, telles les bénédictions de la Chandeleur, des Cendres, des Rameaux, le *Mandatum* Jeudi-Saint, l'adoration de la Croix le Vendredi-Saint.

L'édition faite par le liturgiste distingué qu'est M. F. est généralement soignée ; les explications sont claires et érudites. Pourtant, en cherchant — en vain d'ailleurs — le texte du verset : *Hec summi dei patris*, j'ai été amené à examiner de plus près le contenu de la rubrique qui précède la bénédiction des cierges à la Chandeleur ainsi que les explications que M. F. y ajoute ; il y a dans ces dernières de légères inexactitudes (Cf. p. 4, l. 26 ss. et p. 58): D'abord, le renvoi à Mone II, 142 n'est pas exact ; cette hymne se rapporte uniquement aux douleurs causées à la Vierge par les souffrances du Christ durant la Passion, ce qui ne cadre nullement avec le répons *Videte miraculum*. Ce ℟. se trouve tout au long avec le ℣. *Caste parentis* dans le ms. d'Hartker (Xe s.) p. 118, publié dans la *Pal. Mus.*, il ne porte pas : *et matrem se letam cognoscit uirque nescit uxorem*, mais : *et matrem se letam cognoscit que se nescit uxorem*. Cette leçon est aussi celle du ms. 601 de Lucques (XIIe s.) publié dans la *Pal. Mus.* t. IX, p. 353 [1], ainsi que d'un bréviaire ms. du XVe s. de la bibiothèque de Maredsous. Dans le ms. d'Hartker le ℣. est le suivant : *Caste parentis viscera — celestis intrat gratia — venter puelle baiulat — secreta que non noverat.*

C'est un verset de l'hymne de Sedulius : *A solis ortus cardine* (Cf. Chevalier, *Repert. hymn.* I, n° 26).

Le travail du Dr F. sera bien reçu des liturgistes ; mais il est regrettable

1. Voici le texte d'après ce ms. : *Videte miraculum matris domini concepit virgo virilis ignara consortii stat honerata nobili onere maria. Et matrem se leta cognoscit que se nescit uxorem.*

Digitized by Google

qu'un Index détaillé des pièces liturgiques n'ait pas été donné ; on a ainsi rendu pénibles les recherches et difficile tout travail de comparaison.

D. B. D.

G. Govau. **Bismark et l'Église. Le Culturkampf.** T. III, et IV (1878-1887). Paris, Perrin, 1913. In-12, XXX-323 et 350 p. Prix : 7 fr. les deux vol.

Voici parachevée une imposante construction historique. L'histoire religieuse de l'Allemagne au XIXe siècle a été étudiée par M. G. dans les cinq volumes de l'*Allemagne religieuse*, et les quatre in-douze qui retracent l'histoire du *Culturkampf* sont terminés (Cf. *Rev. bénéd.*, t. XXVIII (1911), p. 560). Cette œuvre est remarquable à bien des titres et de justes louanges ont été prodiguées au laborieux écrivain qui a fait revivre tout un siècle d'histoire religieuse.

Les deux présents volumes racontent la victoire des catholiques unis pour la défense de leur foi contre les vexations du gouvernement bismarckien. Pendant six ans les lois brutales et persécutrices avaient réduit les catholiques de Prusse au rang de parias. Mais, au lieu de demander grâce, les parias résistaient. Les armes forgées pour tuer le catholicisme étaient des instruments admirables pour désorganiser la vie de l'Empire, pour faire souffrir l'État tout entier d'un malaise chaque jour plus intense et pour gonfler la vague d'immoralité et de déchristianisation au sein du Protestantisme. Et les catholiques n'étaient pas vaincus : le Centre qui représentait leurs idées, voyait ses rangs devenir plus compacts. Bismarck avait fait fausse route, Bismarck était vaincu. Il le comprit et eut le mérite de ne pas s'obstiner. Tout en choisissant ses moyens, il fit la paix. Nous ne raconterons pas les détails de cette résipiscence. Il suffira de dire que malgré ses colères ou ses caresses, malgré tout son génie et les roueries d'une diplomatie sans scrupules, malgré la grande modération de Léon XIII au cours des négociations pour la paix, Bismarck alla à Canossa. L'édifice des lois de Mai s'écroula sapé par celui-là même qui l'avait élevé. Et l'armée victorieuse, qui contraignit le chancelier de fer à jeter le glaive qu'il avait tiré contre l'Église fut cet admirable Centre dont l'union est un modèle pour tous les peuples régis par le Parlementarisme. Cette union constante d'éléments si disparates pour l'obtention d'un but commun attire souvent l'attention au cours de la lecture de ces pages captivantes. On sent que l'auteur admire cette union, qu'il l'aime et qu'il voudrait, sinon la proposer comme modèle à sa patrie, du moins la faire admirer et aimer. On ne peut, après lecture, fermer ces deux volumes sans constater une fois de plus que l'histoire est une excellente maîtresse de vie.

D. B. DEFRENNE.

S. É. le Card. Gennari. **Questions de morale, de droit canonique et de liturgie.** Traduit de l'italien par l'abbé A. Boudinhon, professeur à l'Institut Catholique de Paris. Paris. Lethiellieux, 1912. 6 vol. in-8 écu, 514 + 502 ; 425 + 426 ; 350 + 430 p. Prix : 24 fr.

L'autorité du Card. Gennari en matière de sciences canoniques et

Digitized by Google

morales est universellement reconnue, les hautes fonctions que l'Em Prince de l'Église a occupées depuis tant d'années dans les Congrégations romaines, donneront souvent à ses décisions une valeur toute spéciale. On ne saurait donc trouver un guide plus sûr dans les multiples applications des sciences ecclésiastiques que nous présente ce recueil de questions de morale, de droit canon et de liturgie. Le nom du traducteur, en outre, ne vient pas seulement garantir l'exactitude du texte français, mais ajoute encore l'appui d'une compétence éprouvée à celle de l'A. lui-même. Selon les exigences de la législation nouvelle, M. B. a complété ou modifié certaines solutions, quelquefois aussi il a émis des réserves sur les questions elles mêmes, par ex. sur la licéité de la consécration d'un autel en ciment, l'authenticité de l'indulgence *toties quoties* à la Basilique de S. Pierre, sur les indulgences du scapulaire de l'Imm. Conception, etc.

Les questions touchent, nous venons de le dire, une très grande variété de sujets ; quelques-unes sans doute eussent été résolues par des moralistes ou des liturgistes de force moyenne, d'autres, au contraire, exciteront l'intérêt des plus perspicaces. Nous ne pouvons citer que quelques exemples : tels en morale, de nombreux cas concernant les honoraires de Messe, les indulgences, les pouvoirs des confesseurs. En voici un où les avis seront sans doute partagés (M. 311) : on enseigne assez communément que ceux qui commettent un péché réservé (aux Ordinaires) en ignorant la réservation, sont liés néanmoins par cette réservation, si telle est la volonté de l'évêque ; l'A. admet cette conclusion, mais il estime que l'évêque agirait illicitement en manifestant cette volonté. — Le cas 668 établit que le pénitent qui accuserait des péchés récents comme anciens, ne satisferait pas à l'intégrité de la confession, et c'est avec raison qu'il rejette l'opinion contraire.

Ce qui déplaît un peu dans cette collection, c'est que les cas se suivent sans connexion logique, à peu près comme cela arrive dans la pratique pour le confesseur. Cet arrangement expose à des redites, ainsi la note (M. 607) fait double emploi avec le cas (Dr. can. 135) où il est prouvé par des arguments, d'ailleurs fort judicieux, qu'on doit consulter les congr. romaines le plus rarement possible. Toutefois il y a un fil conducteur très précieux dans cette vaste forêt : c'est la table alphabétique détaillée, très bien faite, qui groupe les cas résolus par ordre de matière et permet par conséquent de réunir rapidement les renseignements dont on peut avoir besoin sur un sujet déterminé. D. R. P.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

D. Ernst Sellin. *Der alttestamentliche Prophetismus.* Drei Studien. Leipzig A. Deichert, 1912. In-8, VIII-252 p. Prix : 4 M. 80.

Il n'est pas facile de donner dans un petit compte-rendu une idée précise du contenu de ce livre, lequel doit son origine à trois cycles de conférences et

Digitized by Google

« lectures » que l'infatigable M. Sellin a données en différentes occasions. Les trois études, dont se compose le livre traitent un des thèmes le plus intéressants de l'A. T., le prophétisme. Tandis que la première étude nous présente un aperçu historique de l'activité des prophètes et de leur influence sur le peuple élu, la seconde partie s'occupe de l'objet principal de la prédication prophétique, à savoir des espérances eschatologiques, dont l'auteur esquisse l'âge, l'essence et l'origine ; la troisième étude enfin montre la supériorité de la révélation de A. T. sur les prétendues révélations chez les autres peuples de l'ancien Orient. M. Sellin n'exclut pas, en principe, le surnaturel, surtout la réalité des manifestations surnaturelles faites par Dieu aux hommes pour leur révéler sa volonté ou l'avenir ; c'est pourquoi on lira ce livre avec intérêt et on n'aura pas de peine à en approuver beaucoup de conclusions. — M. S. nous trace dans la première étude (1-101) un tableau vivant de l'activité des prophètes dès Samuël jusqu'à l'époque postexilienne ; les circonstances historiques y sont mises en bonne lumière, le caractère spécial et l'importance de chaque prophète dans le développement des croyances religieuses sont justement appréciés. Disons cependant, que plus d'une des constructions historiques n'est pas fondée sur une base solide, parce que M. Sellin s'écarte souvent, sans des raisons suffisantes, des dates auxquelles les livres de l'A. T. sont généralement attribués. L'histoire d'Élie et d'Élisée n'est pour lui qu'un récit légendaire, fondé sur un noyau historique (p. 22 et 26).

Le 45 (44) psaume probablement a été composé pour les noces de Jéroboam II (p. 29) ; il y aurait des contradictions dans les prophéties d'Isaie (p. 52). Nous pourrions citer beaucoup d'autres assertions qu'on ne pourra certes pas accepter. Comment prouver, que Serubbabel se soit allié aux rebelles contre le roi des Perses et que sa chute ait détruit l'espérance des prophètes Haggai et Sacharja, que celui-ci soit le Serviteur promis de Dieu, le roi de l'avenir, le Sauveur (p. 88 ss.) ? On est étonné de lire l'explication, que M. Sellin donne à la prophétie de Malachie à l'égard du sacrifice pur universel (1, 11) : le prophète a vu dans chaque culte *des païens* exécuté sérieusement, des actes de vénération envers le Dieu d'Israël ! (p. 92). Qui pourra admettre pareille théorie ?

Plus importante est la seconde étude (p. 105-193). M. Sellin s'y oppose aux théories des critiques qui déduisent toute l'eschatologie de l'A. T. d'un fait psychologique : les prophètes voyant que la ruine du peuple de Jahvé était inévitable, tournaient leurs regards vers l'avenir et créaient les espérances eschatologiques, lesquelles, après l'exil, furent artificiellement élaborées et enrichies d'éléments mythologiques ; de même il combat l'opinion de M. Gressmann, qui distingue l'eschatologie populaire ayant le caractère d'un mythe cosmique, et l'eschatologie prophétique, laquelle serait plutôt éthique.

M. Sellin prouve qu'on rencontre des traces eschatologiques longtemps avant Amos, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les espérances du peuple et celles des prophètes. L'essence de l'eschatologie est la venue de Jahvé, qui viendra pour juger non seulement les nations, mais aussi le peuple de Dieu, à cause de ses péchés ; mais ce châtiment universel n'aboutira pas à une destruction complète, le jugement n'est que le précurseur du salut, du royaume de Jahvé, royaume de sainteté et de paix : la royauté de Jahvé sera reconnue par tous les peuples.

« Jahvé, le roi, vient » : c'est l'idée centrale de l'eschatologie de l'A. T. On trouve de très belles pages dans cette partie du livre, mais il y a aussi bien des assertions inadmissibles.

Dans la troisième étude, M. S. constate la supériorité absolue de la révélation de l'A. T. sur tous les moyens par lesquels les anciens peuples, comme les Assyriens et les Égyptiens, voulaient connaître l'avenir : le Dieu éternel ne s'est manifesté immédiatement qu'au peuple élu, pour préparer au monde la grâce et

Digitized by Google

la vérité. Les différentes espèces de prophéties y sont nettement distinguées ; on y trouvera d'excellentes remarques. Peut-on dire que l'esprit de Dieu s'est incarné dans les Nebiîm (p. 215), ou encore, qu'il y a des prophéties qui ne se sont pas acccomplies, et ne peuvent être accomplies (p. 247) ?

Ceux qui voudront étudier le livre de M. Sellin feront bien de suivre le conseil de S. Paul : « Omnia probate, quod bonum est tenete ». (I. *Thess.*, 5, 21). Du *bonum*, il y en a; on relèvera, par ex., l'assertion que le prophétisme n'a pas été introduit du dehors, mais est né dans le peuple choisi lui-même ; que les idées eschatologiques de l'A. T. ne sont pas empruntées aux autres nations, mais dérivées de la révélation divine, enfin, comme nous l'avons déjà dit, la claire demonstration que la révélation de l'A. T. est essentiellement différente des prétendues manifestations de la divinité chez les autres peuples. Nous souscrivons volontiers aussi à l'affirmation de l'auteur que toute l'étude comparative des religions aboutira à devenir une puissante apologie de la religion biblique.

D. H. HÖPFL.

E. JACQUIER. *Le Nouveau Testament dans l'Église Chrétienne.* Tome second : *Le Texte du Nouveau Testament.* Paris, Lecoffre-Gabalda, 1913. In-12, VIII-534 p. Prix : 3 fr. 50.

Après avoir donné au public un premier volume sur l'histoire du canon du N. T., M. J. expose dans un second volume l'histoire du texte du N. T. Ce livre mérite les mêmes éloges, que nous avons donné au premier volume, puisqu'on y remarque les mêmes qualités : clarté et précision, la profonde connaissance de la littérature, examen patient des difficultés et jugement sobre et modéré. Comme l'histoire du texte du N. T. renferme de nombreuses questions dont beaucoup manquent encore d'une solution satisfaisante, l'auteur a pris des informations chez des spécialistes pour ne proposer que des conclusions bien fondées ; c'est pour cela, que son livre pourra servir de guide sûr aux étudiants, qui désirent s'orienter dans les questions de la critique textuelle.

Le volume est divisé en trois livres. Dans le premier, M. J. passe en revue les matériaux de la critique textuelle, tout d'abord les manuscrits grecs du N. T. en donnant d'intéressants détails sur la manière d'écrire, sur l'état et la classification des manuscrits ; les papyrus et les lectionnaires ne sont pas oubliés. Suivent les anciennes versions du N. T., parmi lesquelles les versions latines et syriaques, qui sont de première importance ; mais leur histoire reste malheureusement encore trop obscure. M. J. discute soigneusement les points principaux des récentes controverses et cite les solution proposées par les premières autorités ; on ne saurait lui reprocher de préférer la pluralité des versions latines avant saint Jérôme, de même on ne contestera pas l'assertion que la première traduction latine du N. T. a été probablement faite en Afrique.

Le second livre établit les règles de critique textuelle du N. T., illustrées par des exemples bien choisis.

Le troisième livre traite de l'histoire du texte grec du N. T. : une première section est consacrée au texte manuscrit, où M. J. s'occupe de préférence du texte néotestamentaire des IIe et IIIe siècles, qu'on appelle généralement le texte occidental, dont il étudie les caractères distinctifs et l'origine. Naturellement c'est ici que beaucoup de problèmes sont soulevés, par ex., celui des leçons syro-latines, la question de l'influence exercée par le *Diatessaron* sur le texte évangélique, etc., mais il faut dire que M. J. dans toutes ces questions ne se prononce qu'avec réserve. Une seconde section donne l'histoire du texte imprimé ; cette histoire est divisée en trois périodes ; dans la première (de la Polyglotte d'Alcala jusqu'à Fell 1514-1675) on établit le texte grec, mais avec

Digitized by Google

des moyens imparfaits et des principes critiques défectueux ; dans la seconde (de Mill à Lachmann, 1707-1830) on accumula des matériaux pour améliorer le Texte reçu (le texte Elzévirien), dans la troisième période (de Lachmann, 1830 à von Soden, 1910) furent fixées les méthodes pour restaurer le texte original du N. T. Les différents systèmes de Lachmann, Tischendorf, Scrivener, etc. et tout spécialement ceux de Westcott et Hort, de Gregory et de von Soden y sont exposés nettement et reçoivent une juste appréciation.

Voici quelques remarques, qui pourront être utiles pour une seconde édition. P. 80 : *Le Codex Vaticanus* avait été collationné même avant Bartolocci par *Basilio Zanchi* (c. 1500-1558), de cette collation s'est servi *Sirlet* pour ses « Annotationes » au N. T. P. 85 et sq.: Du *Codex Bezae*, *Hervetus Gentianus* fit à Trente une collation par ordre du Cardinal Marcello Cervini : Sirlet cite souvent dans ses « Annotationes » les leçons du *Codex Lugdunensis ;* ce nom montre que le codex, avant d'être apporté au Concile de Trente, se trouvait à Lyon. C'est peut-être Hervetus Gentianus (ou Richardus Cenomanus), qui a fourni les leçons du Codex Bezae à Robert Estienne pour son « editio regia ». P. 191: Joannes Hentenius publia la fameuse Bible de Louvain en 1547 (non en 1566). P. 192, nous lisons : « Ce travail (de correction de la Vulgate) fut commencé immédiatement à Rome sous les papes Paul III, Jules III et Paul IV, par les soins du Cardinal Sirleto ». C'est inexact. Sous Paul III et Jules III, Sirlet, qui alors n'était pas encore Cardinal, composait les « *Annotationes* » et corrigeait le texte grec du N. T., travaux à lui confiés par Marcello Cervini, nous ne savons pas si on faisait en même temps quelque chose pour la révision de la Vulgate : ce n'est que sous Pie IV qu'on commença sérieusement à corriger la Vulgate. P. 195 : Le travail de collationner les variantes de la Vulgate fut confié à l'Ordre bénédictin par la lettre du Cardinal Rampolla à l'Abbé Primat en date du 30 avril 1907 ; par la lettre du 11 décembre 1907 Pie X confirma Dom Gasquet en qualité de président de la commission instituée pour mener à bien ce travail. P. 286 : la version teutonique, qui se trouve à Vienne, ne contient que des fragments de S. Matthieu. P. 426: Parmi les travaux sur le Nouveau Testament grec devraient être signalées les corrections de Sirlet. Notons encore quelques fautes d'impression : p. 78 : δ 2 lire : δ 4 ; p. 156 : *revertantes*, lire : *revertentes ;* p. 167 : *quem nos vertimus*, lire : *quam ;* p. 170 : *transites*, lire : *tramites ;* p. 171 : *ut fuerat*, lire : *ut fuerant ;* p. 190 : Bemberg, lire : Bamberg ; p. 330 : *fundens*, lire : *fundans ;* p. 338 : *longo*, lire : *longe ;* p. 415 : Mc. XIII, 8, lire : Lc. XIII, 8 ; p. 416 : *quam minus putaverint*, lire : *quia minus p.* ; etc.

D. H. HÖPFL.

REV. WILLIAM MORAN. *The Government of the Church in the First Century. An essay on the beginnings of the christian ministry. Presented to the Theological Faculty of St-Patrick's College Maynooth as a thesis for the Degree of Doctor.* Dublin, H. Gill, 1913. In-8, XI-288 p.

Dix chapitres : I. L'Église dans l'Évangile. II. L'apostolat. III. La société chrétienne. IV. Les presbytres ou Anciens. V. Surveillants ou diacres. VI. Tradition et Succession. VII. Juridiction épiscopale et surépiscopale. VIII. Les listes épiscopales d'Eusèbe. IX. L'épiscopat monarchique. X. Le ministère prophétique. — Cinq appendices : La Parousie ; Le catalogue romain d'Hégésippe ; La mission de Marc à Alexandrie ; Théorie de saint Jérôme sur la Juridiction ; Organisation d'après Act. XIV. 22 et Tit. I. 5.

Un de ces livres qu'on fait bien d'écrire vers la trentième année, car à mesure qu'on avance et qu'on acquiert, on désespère de mettre jamais au point les questions qui s'y trouvent traitées. Contrairement à ce qu'on peut reprocher

Digitized by Google

à plusieurs travaux sur ce sujet, la présente thèse n'apporte guère de solutions inattendues et branlantes. C'est une exposition tranquille de ce qu'on sait de certain, assaisonné d'une discussion sur quelques hypothèses — certaines d'entre elles sont même un peu défraîchies — discussion modérée et dans le ton d'un rapport. La préoccupation vers laquelle converge tout le volume n'est pas nouvelle, c'est la démonstration de l'épiscopat monarchique. Je ne crois pas que les travaux plus anciens s'en trouvent ni ébranlés ni raffermis suivant qu'on se place dans un camp ou dans l'autre.

La bibliographie d'un sujet si passionnément discuté est complètement absente; parfois, au bas d'une page, paraît la mention d'un traité : Hatch, Harnack, Réville; c'est évidemment pour désencombrer que tant d'autres ont été passés sous silence et néanmoins il eût été meilleur de citer, de discuter et, avec ou contre eux, d'approfondir. D. H. L.

RENÉ AIGRAIN. *Manuel d'épigraphie chrétienne.* I. *Inscriptions latines.* Paris, Bloud, 1912. In-12, 126 p. — *Inscriptions grecques.* Paris, Bloud, 1913. In-12, 126 p.

Deux petits volumes, maniables, peu coûteux, abordables et attrayants. Le premier contient 258 textes, le deuxième 144; dont la plupart seront pour les jeunes gens auquels ils sont destinés une révélation inattendue de ce que peut procurer de renseignements précieux parce que précis, caractérisés, personnels, la littérature épigraphique. L'utilité de ces plaquettes sera surtout d'affriander ceux qui en prendront connaissance vers des recueils plus vastes et des commentaires plus étendus et plus coriaces. Mais il y a commencement à tout, et si la plupart ne dépasseront pas cet humble manuel, quelques-uns y prendront contact avec les éléments d'une science qui les retiendra et les attachera désormais. — Les textes sont transcrits en caractère minuscule, avec l'indication de la coupure des lignes; les textes grecs sont illustrés d'une traduction. Tous ceux qui offrent quelque intérêt sont accompagnés d'un bref commentaire qui signale les points de vue principaux. Une bibliographie bien choisie, suffisante, permet de se reporter aux recueils qu'il importe de consulter pour prendre du texte une connaissance approfondie. D. H. L.

J. STRAUBINGER. *Die Kreuzauffindungslegende. Untersuchungen über ihre altchristlichen Fassungen mit besonderer Berücksichtigung der syrischen Texte*, dans *Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte* de MM. A. Ehrhard et J. F. Kirsch. t. XI, part. 3. Paderborn, Schöning, 1913. In-8, VI-108 p. Prix : 3 M. 60.

La légende s'est emparée de bonne heure de l'épisode de la découverte de la vraie Croix. Syriaque, grecque, latine, elle s'en est donné à cœur joie, aussi est-ce un sujet sur lequel on revient périodiquement avec l'intention de l'éclaircir. On y réussit parfois. L'imbroglio de Judas Cyriaque et de Protonicè n'a rien perdu à passer par les mains de MM. Duchesne, Tixeront, P. Lejay et Turmel pour s'en tenir à la France. Cette fois encore il aura gagné à attirer l'attention de M. J. Straubinger. Celui-ci nous donne deux chapitres consacrés à la légende de Judas Cyriaque (p. 1-81) et de Protonicè (p. 82-103). Ch. I, la confrontation des versions syriaque (trad. allem.), grecque et latine, l'origine et l'extraction de la légende de Judas Cyriaque qui remonte à la première moitié du Ve siècle. Ch. II, le texte de la légende de Protonicè (trad. allem. du ms. syr. de Saint-Pétersbourg), ses rapports avec la légende de sainte Hélène et avec la légende de Judas Cyriaque. — C'est clair, rapide et exact. D. H. L.

E. SEEBERG. *Die Synode von Antiochien in Jahre 324-325. Ein Beitrag zur Geschichte des Konzils von Nicäa* dans *Neue Studien zur Geschichte der*

Digitized by Google

Theologie und der Kirche, herausgegeben von N. Bonwetsch und R. Seeberg Berlin, Trowitzsch, 1913. In-8, VI-224 p. Prix : 8 M. 60.

Quand on aura rendu hommage à l'effort ingénieux et obstiné — plus de deux cents pages — pour faire exister le prétendu concile de 324, à Antioche, il restera à faire sur le concile lui-même un rigoureux silence. C'était Fr. Maassen, je crois, qui déplorait que certaines erreurs historiques eussent le privilège d'obstruer perpétuellement le chemin sans qu'on eût le droit de les enjamber sans leur faire l'honneur d'une réfutation superflue. Le Concile de 324-325 n'a aucun titre à invoquer pour justifier ce traitement de faveur réservé aux documents encombrants. La prétendue lettre synodale adressée à Alexandre de Byzance (Νέας Ρώμης) n'est ni authentique ni en passe de le devenir. Faire comparaître à son occasion une abondante érudition est chose, certes, d'autant plus méritoire que le document a été à deux reprises jugé et exécuté ; cf. A. Harnack, dans *Sitzungsberichte der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften* 1908, t. XXVI, p. 305 ; 1909, p. 401 ; G. Krüger, dans *Theologische Jahresbericht*, 1908, p. 311 ; 1909, p. 335. D. H. L.

H. S. Alivisatos. *Die kirchliche Gesetzgebung des Kaisers Justinian I*, dans *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, Berlin, Trowitzsch, 1913. In-8, VIII-134 p.

Il ne faut demander à un livre que ce que l'auteur y a voulu mettre et non ce qu'on y voudrait trouver. Ce que l'auteur a voulu faire c'est regarder et montrer Justinien au point de vue spécial de la législation religieuse ; il y a réussi. Brièvement, il est vrai, mais le moyen de s'y prendre autrement lorsqu'on veut tout effleurer, citer du grec, du latin (et même de l'hébreu), donner les références indispensables et une bibliographie sommaire. Ceux qui souhaiteront plus et autre chose auront les belles études de M. P. Collinet qui abordent l'œuvre législative de Justinien dans toute son ampleur. Ici, dans ce modeste volume, ils trouveront — ce qui a son utilité — une matière bien divisée, des titres clairs, ordonnés, une revue sommaire qu'on n'est pas fâché d'avoir quelquefois sous la main et sous les yeux.

D'abord Justinien théologien, écrivain et polémiste. — Puis sa législation à l'égard des orthodoxes et des hérétiques et Dieu sait s'il a eu affaire à ces derniers ; à l'égard des juifs et des païens. — On passe au clergé et toute la hiérarche défile en bon ordre, mais les clercs, les synodes, la vie liturgique et cléricale, l'administration ont leur tour, enfin les moines, pour terminer l'Église et l'État.

Ce n'est qu'un manuel, mais il est maniable et recommandable.

D. H. L.

G. Biasiotti et G. Tomassetti. *Tusculana*. Rome, Stab. Arti grafique moderne, 1912.

Sous le titre un peu vague de *Tuscalana*, (Mgr) G. Biasiotti a réuni quelques notes sur Tusculum et Frascati. La première partie (memorie civili) de cette plaquette nous conduit des origines de Tusculum jusqu'à l'année 1191 : à cette date, en effet, cette ville fut détruite par les Romains ; c'est l'histoire de Frascati qui commence. — La seconde partie (memorie cristiane) est de l'histoire religieuse.

On ne saurait trop dire à quel genre de public l'auteur a voulu s'adresser. Quoi qu'il en soit, on trouve dans sa brochure un peu de tout : de la science, de l'archéologie, de la littérature, surtout beaucoup de reproductions photographiques. Volontiers nous aurions dispensé l'auteur de certains détails sur la mort de l'architecte de la ville Aldobrandini. En un mot, ce travail aurait

Digitized by Google

beaucoup gagné à être débarrassé de tous ses menus détails et de cet appareil scientifique qui tend à lui enlever son vrai caractère de vulgarisation.

H. P.

P. ALLARD. *Les origines du servage en France.* Paris, Gabalda, 1912. In-12, 332 p. Prix : 3 fr. 50.

M. A. nous présente dans ce nouveau volume une vue d'ensemble sur une question dont les grands points ont fait l'objet de nombreux travaux. Avec raison, il estime qu'il y a encore à glaner, et surtout qu'il est bon de tirer des conclusions générales sur ce vaste sujet. Quoique celui-ci paraisse, de prime abord, un travail de vulgarisation scientifique, il n'en est pas moins traité avec le luxe d'érudition et la compétence qui font la valeur des œuvres de M. A. Après avoir distingué entre esclavage et servage, l'auteur nous montre la coexistence de ces deux formes de servitude au IVe et au Ve siècle. L'époque des invasions tend à confondre de nouveau ces deux classes. Il n'en est que plus intéressant de suivre la vie journalière des serfs du fisc et de l'Église à cette même époque. Les seconds sont encore plus privilégiés, d'abord parce que l'Église comprend mieux sa mission d'évangéliser par la douceur et le rappel des droits de la justice ; ensuite, parce que le serf des domaines ecclésiastiques est assuré de ne jamais changer de domination. L'étude de l'époque carolingienne est particulièrement instructive, et les aperçus sur le Polyptyque d'Irminon sont toujours intéressants, bien que cette source précieuse de travail soit des plus connues. Par ailleurs, le chapitre consacré à la pensée chrétienne sur l'esclavage et le servage nous paraît assez indécis malgré le style extrêmement précis de l'auteur. Y a-t-il tant de différences entre la pensée de Saint Grégoire-le-Grand (lequel semblerait, dans cette question, mériter un chapitre spécial) et celle d'Alcuin, de Raban Maur, et même du fougueux Agobard de Lyon? Nous ne le pensons pas. Ce n'est point en quelques pages que l'on peut commenter des textes qui visent autant un état de vie *actuel* qu'une question doctrinale. A cette condition, il eût fallu citer les Encycliques de Léon XIII.

Signalons quelques inexactitudes : jamais Saint Benoît n'a prescrit dans sa Règle que tout moine portât une serpe à la ceinture. Ce n'est point le sens qu'il faut donner au mot *cultellus*, ni au ch. XXII, ni au ch. LV. Quant au concours qu'auraient donné les « servitores » ou les « servi » prêté aux moines, M. A. ne nous paraît pas donner une notion bien juste des choses. Le passage cité de S. Boniface ne fait que traduire l'idée de Saint Benoît : il n'y a qu'un seul Maître, le Christ, et devant lui esclaves et hommes libres sont égaux. Cette pensée ruine à elle seule la thèse de M. A. sur l'évolution du sentiment de l'Église relativement à l'esclavage et au servage. C'est pourquoi, quelque interprétation que l'on donne du 8e canon du concile d'Aix-la-Chapelle (817 et non 816), il ne paraît guère vraisemblable que le mot « servitores » désigne chez Saint Benoît d'autres personnes que les moines. L'histoire économique de ces derniers est remarquablement envisagée ; elle eût gagné à être soulignée par l'exposé de ce que fit Saint Grégoire pour l'administration des monastères. Mais, voilà de légères critiques pour un beau et bon livre destiné à rendre tant de services. Espérons qu'une seconde édition nous donnera de bonnes tables, ce qui rendra plus facile la consultation de cet excellent instrument de travail.

H. V.

ABBÉ H. BOUVIER. *Histoire de l'Église et de l'ancien Archidiocèse de Sens*, t. II et III. Paris, Picard ; Sens, Poulin, 1911. In-8, IV-470 et 406-XXIV p. et deux cartes.

Avec ces deux volumes se termine le travail entrepris dès 1906 par M. B. Le premier tome fut accueilli avec sympathie, mais certains érudits, tel M. Stein, ne cachèrent pas combien cette œuvre s'annonçait insuffisamment préparée et

Digitized by Google

non moins défectueusement réalisée. Cela tenait un peu au sujet, M. Stein estimant avec raison que des *Histoires générales* construites sur un tel plan n'étaient guère possibles. Il y avait aussi un tel mélange de bon grain et d'ivraie dans la connaissance et l'utilisation des *Sources*, que plus d'une question risquerait d'être imparfaitement envisagée ou même reprise avec les erreurs qui caractérisaient les essais précédents. C'est ce que nous voyons avec peine dans ces deux derniers volumes. A vrai dire, le tome III, qui s'arrête à l'époque de la Révolution Française, est de beaucoup supérieur au précédent. L'auteur a vu un plus grand nombre de documents et semble en avoir tiré un excellent parti. C'est ainsi que l'histoire de l'épiscopat de Gondrin est un modèle du genre. Des figures comme celles d'Antoine Duprat, de Nicolas de Pellevé, de Jacques et Jean du Perron, Languet de Gergy, Albert de Luynes, revivent avec beaucoup de relief au cours de ces 400 pages. Dans l'ensemble cette Histoire se présentera donc comme une *Somme* contenant une énorme quantité de matières. Malheureusement, il est difficile de se les assimiler. Les tables sont très insuffisantes, les caractères typographiques peu nets. Quant à la méthode, l'auteur suit l'ordre chronologique, ici très défectueux. Le lecteur n'a ainsi aucun travail suivi concernant l'administration ecclésiastique, les chanoines, les maîtrises, les écoles, etc... L'histoire des Ordres religieux est de même éparpillée un peu partout. Aucune vue d'ensemble sur la liturgie, la littérature ecclésiastique, les arts religieux. De même pour la doctrine, c'est à travers six pontificats qu'il faut suivre l'histoire du Jansénisme. Ajoutez à cela, que faire une étude sur cet archidiocèse, c'est être amené à traiter entre autres choses des Églises de Paris, Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre ; c'est avoir à signaler l'importance d'abbayes comme Saint-Denys, Ferrière, Fleury, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Pierre-le-Vif, etc.

Faut-il dire que l'on chercherait en vain une *Étude des sources* — ne fût-ce qu'un résumé, — une *bibliographie* sérieuse ? Celle-ci était de première nécessité, l'auteur ne citant jamais complètement, donnant aux ouvrages les abréviations ou les dénominations les plus inattendues. L'on est tout surpris de voir pour toute une série de faits un simple renvoi à Migne, sans indication de l'œuvre mise à contribution, pas même mention d'un chapitre ou d'une colonne. Quelle importance donnée à Rohrbacher ou à Jager ! Puis, l'auteur préfère aux nouvelles éditions, les publications antérieures, souvent fautives et dédaigne à tort les œuvres des auteurs allemands. En ce sens, le tome II est rempli de fautes, d'erreurs, et d'omissions bibliographiques. Et pourtant quels beaux portraits que ceux d'Henri Sanglier, Michel et Pierre de Corbeil, etc.

Donnons quelques exemples. Rien de plus faux que les appréciations sur les convers cisterciens (p. 6). Est-il permis de soutenir encore que Saint Bernard est l'auteur de la Règle des Templiers ? (p. 10). C'est n'avoir jamais lu les travaux de l'abbé Vacandard dont la *Vie de Saint Bernard* n'est jamais citée. La Chronique de Morigny est utilisée d'après *Migne*, quand on a une excellente édition de M. Mirot. Et ceci nous est une occasion de regretter l'absence d'une étude sur les chroniques sénonnaises. Les considérations sur Abélard ne sont empruntées qu'à la *Revue des questions historiques* et non au volume de M. Vacandard. P. 34 : les appréciations sur le style bourguignon ne peuvent plus guère se soutenir. P. 87 et 89, des manuscrits sont ainsi désignés : *Codex vaticanus* (?) ; Sens, ms. 102. Cela manque de précision.

Et même sur des points d'histoire locale. M. B. ne trouve à citer que Rohrbacher, quand l'on a, par exemple, sur le passage de Saint Thomas Becket à Sens, des travaux qui font autorité. Enfin, le comble, c'est l'étude consacrée à l'*Office des Fous* de Pierre de Corbeil. M. l'abbé Villetard l'a publié en 1908, texte et musique. On nous renvoie ici à une édition de 1854, et pour le *titre* et le *contenu*, à un compte-rendu de M. Prou. N'est-ce pas abuser un peu ?

Digitized by Google

Et nous pourrions multiplier les citations. M. B. ne connaît ni l'édition d'Héfelé revue par Dom Leclercq, ni le catalogue de M. Villetard sur les manuscrits de Sens conservés à Montpellier, ni l'*Histoire des maîtres Généraux des Frères Prêcheurs*, du P. Mortier.

C'est bien à regret que nous nous voyons forcés de faire ces critiques. Le travail, si méritoire, de M. B. contient tant de choses et a été entrepris avec des intentions si excellentes que l'on est désappointé de se trouver devant une œuvre qui ne peut servir que d'étude préparatoire, et dont il faut contrôler nombre d'assertions. Une telle Histoire n'était guère possible qu'en collaboration. Chaque écrivain se fût attaché à la monographie d'une Église, et une vue d'ensemble sur tous ces diocèses eût permis de dégager les idées générales, la marche historique des faits et de la pensée d'une province à travers les siècles. Malheureusement cette tâche est encore à réaliser. H. V.

J. MAYOL DE LUPÉ. *La Maison de Mayol.* Rome, R. Garroni, 1913. In-8, IX-68 p.

La lecture de cette étude est très attachante. A travers onze siècles l'on suit avec l'auteur les développements et l'établissement de sa race, en Provence et en Bourgogne ; « du Milanais en Provence, en Velay, Forez et Bourgogne ; d'Arles, de Forcalquier, à Parme et à Ferrare, pour gagner les gorges sauvages du Velay, et finir enfin dans la riante Bourgogne. »

Cette famille dont le premier membre connu est Foulques I (850), issu des Princes de Gothie et de Septimanie, est aussi celle qui se glorifie de compter parmi les siens Saint Maieul ou Mayol de Cluny. Quoi de plus beau que ces branches d'un arbre familial, couronnées par les figures d'un abbé de Cluny et d'un nouveau fondateur d'Ordre, Saint François Caracciolo?

Il faut pourtant reconnaître que si l'auteur a atteint son but, — celui de faire aimer sa famille par ceux-mêmes qui la composent — il n'en a pas moins composé une étude d'abord trop succincte, mais surtout dénuée de *Preuves*.

Conçoit-on un travail généalogique aussi lestement réalisé? Nous n'ignorons pas que l'auteur s'est attaché à éviter soigneusement toute référence ; malgré tout, ses raisons ne semblent pas suffisantes. Ajoutons qu'un copieux *erratum* ne répare pas l'absence complète de tables, ce qui rend cette étude très malaisée à consulter, partant, à peu près inutilisable. H. V.

ERN. BARKER. *The dominican Order and Convocation. A Study of the growth of representation in the Church during the thirteenth Century.* Oxford, Clarendon press, 1913. In-8, 84 p.

Ce n'est presque pas un livre, c'est plutôt une dissertation, mais si érudite, si solidement et si curieusement fouillée qu'elle ne peut désormais être ignorée de ceux qui étudient l'histoire du XIIIe siècle. L'influence démocratique des Ordres mendiants se fit sentir dans le sens d'un accueil de plus en plus large fait dans les conciles et synodes provinciaux et dans les assemblées politiques à des groupes tenus jusqu'alors à l'écart. Le fait avait été entrevu, il n'avait pas encore fait l'objet d'une démonstration si rigoureuse et si copieuse. C'est un vrai régal que de suivre avec cette surabondance de faits bien groupés, l'histoire du progrès de la représentation, principalement à partir du concile général de 1215. On voit les chapitres des cathédrales conquérir une place méritée et non seulement en Angleterre, mais en France, en Allemagne et ailleurs. C'est principalement sur l'Angleterre que l'auteur concentre son attention, il peut se rendre cette justice qu'on ne le contredira pas et qu'on ne le complétera pas de sitôt. D. H. L.

Digitized by Google

Dr MARTIN GRABMANN. *Thomas von Aquin.* Eine Einführung in seine Persönlichkeit u. Gedankenwelt. (Samml. Kösel, Bd. 60). Kempten, Verl. Kösel, 1912. Petit in-8, VIII-168 p. Prix : 1 M.

Nul écrivain de langue allemande n'était mieux qualifié que le Dr Grabmann, Professeur à l'Université de Vienne, pour donner en peu de pages un aperçu synthétique exact et précis concernant la personnalité de la doctrine de S. Thomas.

La première partie de l'ouvrage (p. 1-56), consacrée à la biographie du S. Docteur, à l'analyse de ses ouvrages, à l'examen de sa méthode et de ses tendances scientifiques, aux sources de sa doctrine ainsi qu'à l'influence du thomisme, contient plusieurs points de vue et renseignements nouveaux, que sans nul doute l'A. doit à ses remarquables études antérieures sur l'histoire de la scolastique.

La deuxième partie du livre (p. 56-164) nous expose les principes fondamentaux de la philosophie de S. Thomas : objectivité de la science, science et foi, existence de Dieu, rapports entre Dieu et la création ; nature de l'âme, théorie de la connaissance; éthique, politique, sociologie, notions sur l'Église. On le voit, l'A. a exclu de son plan la théologie proprement dite ; pour se faire une idée complète sur S. Thomas, il importe pourtant de le suivre aussi sur le terrain de la théologie spéculative, car c'est souvent là que se montrent toute la puissance et la personnalité de son génie. Mais nous n'avons pas à discuter ici le programme que l'A. avait à réaliser.

Il est clair qu'en si peu de pages, on ne pouvait aborder les questions de détail, néanmoins certaines parties sont fort complètes, par exemple tout ce qui concerne la psychologie. La partie éthique eût peut-être gagné en intérêt à recevoir un peu plus de développements. A l'occasion des 5 preuves de l'existence de Dieu, nous eussions aimé d'entendre quelques explications sur le vrai sens de la quatrième voie. Les rapports de Dieu au monde sont bien analysés, avec raison l' « ipsum esse » est assigné comme distinctif de Dieu par rapport à la créature (p. 91), mais il n'est pas fait d'autre mention de la distinction si importante entre l'être et l'essence des créatures.

C'est avec raison que l'A. termine en recommandant la méthode génétique-historique comme complément de la méthode dialectique ordinairement adoptée pour l'étude de S. Thomas, cette méthode doit comprendre, dit-il, l'étude des sources auxquelles le S. Docteur a puisé, ensuite l'examen du développement que les doctrines ont subies chez S. Thomas lui-même, enfin l'interprétation que les successeurs immédiats de S. Th. ont donnée de ses enseignements. On sait que M. Grabmann, dans son histoire de la méthode scolastique (*Geschichte der scholastischen Methode*, Fribourg, 1909, 1911) a appliqué avec succès ces principes à toute l'histoire de la philosophie du moyen âge.

D. R. P.

P. RENÉ DE NANTES, o. m. c. *Les origines de l'Ordre de Sainte-Claire* (1212-1263), Paris (Librairie Saint-François) et Couvin (Maison Saint-Roch), 1912. Gr. in-8, 85 p. Prix : 1 fr. 50. — *Un capucin breton au XVIIe siècle : le Père Joseph de Morlaix.* 1912. Chez les mêmes éditeurs. Gr. in-8, 127 p. Prix : 2 fr.

Rien de plus attachant que cette étude sur les *Origines de l'Ordre de Sainte-Claire*. Elle est conçue d'après une méthode très scientifique. Avec cet ouvrage les choses sont mises au point ; nous voyons ainsi comment Saint François forma l'âme de celle qui devait être la mère de cet Ordre qui, durant le seul XIIIe siècle, se développa d'une façon considérable. Un exposé très net de la *forma vivendi* donnée dès le début de l'Ordre aux religieuses de Saint-Damien nous conduit à la règle du cardinal Hugolin. Les détails concernant la clôture sont vraiment très suggestifs, quoiqu'il soit permis de penser que l'auteur exa-

Digitized by Google

gère un peu. En tout cas, l'on sera heureux des éclaircissements donnés au cours de ce travail sur cette épineuse question du *privilegium paupertatis*. Les conjectures du P. Lemmens, relatives à la règle de 1219 nous paraissent très plausibles, et, encore que le R. P. apporte quelques correctifs à cette thèse, il semble difficile d'admettre les réflexions des pages 33 et 34. Dans cette dernière, est-il juste d'affirmer qu'à Saint-Damien et dans la plupart des monastères on ne connut jusqu'à 1247 que la règle du cardinal Hugolin ? Que devient alors la primitive *forma vivendi* ? Ne vient-elle point à l'appui des raisons invoquées par le P. Lemmens ? Les considérations sur le caractère de l'exemption envisagée en corrélation avec le *privilegium paupertatis* sont, au contraire, de première importance. Mais le chapitre capital est celui qui traite des rapports des Frères-mineurs et des Clarisses. La lutte entre les deux branches de l'Ordre franciscain devait durer longtemps, et cela par suite du désir trop vif qu'eurent les moniales d'avoir les Frères pour directeurs, et du scrupule que se firent les Franciscains de manquer à l'esprit de leur Fondateur en s'occupant par trop des Sœurs de Sainte-Claire. A cet ordre de choses comme à la question de la clôture et de la pauvreté se rapportent les *règles* d'Innocent IV et d'Urbain IV, sans oublier celle de Longchamp. Somme toute, les idées du cardinal Hugolin triomphèrent entièrement, lorsque celui-ci devint Grégoire IX. — Le P. René de Nantes a droit à nos remerciements pour son étude si belle, si documentée et si bien écrite.

Avec le *P. Joseph de Morlaix*, nous abordons une autre époque. Joseph de Kerven, né en 1606, occupe dans son Ordre une place des plus importantes. Il est appelé aux plus grandes charges. Tout jeune religieux, il fait des prodiges à Sedan, auprès des Calvinistes. Puis c'est Angers qui le reçoit. Ses prédications mettent les Jansénistes en fureur, et l'évêque l'interdira. Plus tard, nous retrouvons le P. Joseph à Paris. Avec une méthode toute franciscaine, il aborde tous les sujets et s'adresse à toutes les classes de la société. C'est ainsi qu'en mainte occasion nous le rencontrerons au Louvre, et dans d'autres églises, où il parle devant la Cour. Ici nous nous permettons de trouver le langage par trop excessif, et si les démêlés d'Angers semblent avoir ému le provincial du P. Joseph, c'est peut-être que le zélé capucin parlait aussi peu respectueusement aux évêques qu'aux têtes couronnées.

Le P. Joseph finit sa vie comme provincial de Bretagne. Sur ses vertus religieuses, son action dans son Ordre, en particulier dans la Province de Touraine, sa réputation universelle dans le Midi comme dans le Poitou, le P. René nous donne de très amples détails. Il faut lui savoir gré d'avoir fait revivre cette intéressante figure dont tout le XVIIe siècle fit le plus grand éloge. Comme le précédent ouvrage, cette biographie se lit avec le plus grand plaisir. H. V.

Bienh. P. CANISIUS, *Epistulae et Acta*. Collegit et adnotationibus illustravit O. Braunsberger, S. J. T. VI. (1567-1572). Fribourg, Herder, 1913. In 8, LXVI, 818 p.

Le sixième volume des œuvres du Bienheureux Canisius contient 299 lettres et sommaires de lettres à lui adressées ou reçues par lui, et 178 actes ou documents qui le touchent. Elles sont publiées avec beaucoup de soin et diligemment annotées par l'infatigable P. B. Voici, d'après son introduction, quelques notes sur les événements importants pour l'histoire qui sont mis en lumière par les documents publiés dans ce volume.

Les mœurs lamentables d'une partie du clergé et de beaucoup de laïques ne sont nullement dissimulées ; elles sont même quelquefois présentées sous des couleurs trop sombres, comme il arrive lorsque le narrateur est sous l'impression des événements. On voit les sévices des protestants à l'égard des catholiques et leurs efforts pour recruter des adeptes. A côté de ces excès les lettres de C. montrent l'œuvre de la restauration catholique qui s'accomplit lentement

Digitized by Google

mais sûrement sous l'impulsion du pape saint Pie V, et des princes vraiment catholiques. Le zèle des Jésuites ne se bornait pas à pratiquer les œuvres du ministère sacré pour s'opposer au Protestantisme, ils s'y opposaient aussi par la science et C. lui-même s'attachait à réfuter les Centuriateurs de Magdebourg ; il était même déchargé du provincialat pour s'adonner tout entier à cette tâche dont il s'acquittait du reste à merveille. Les fruits de ce travail de contre-réforme commençaient à mûrir et la piété renaissait parmi les catholiques.

Les lettres de C. nous apprennent que les modernes adversaires de l'Index avaient des précurseurs en Allemagne au XVIe s. Il serait bien étonnant qu'en cette dernière moitié du XVIe s. il n'eût pas été aussi question de démonologie; sur ce point les lettres de C. nous apportent de nouveaux renseignements. Enfin quelques détails nous sont donnés sur les vertus du Bx. Il est inutile de répéter que cette édition est bien menée, avec toute la précision et la rigueur scientifique désirables; c'est un monument qui s'élève à la mémoire du Bx Canisius. D. B. D.

A. Boulé. *Catherine de Médicis et Coligny*, Paris, Champion, 1913. In-8, 72 p. Prix : 3 fr.

Cette étude historique est évidemment écrite avec les meilleures intentions ; elle n'apporte cependant aucune donnée nouvelle sur une question qui possède déjà toute une littérature. L'auteur n'a fait aucun emprunt direct aux *Sources*, c'est-à-dire aux historiens et aux *Mémoires* du temps. Il s'est contenté de résumer ou de citer l'*Histoire de France* d'Henri Martin Ce n'est pas ici le lieu de juger cet écrivain, nécessairement incomplet sur ce sujet. A défaut d'une bonne étude historique, l'on aimerait rencontrer sur cette époque l'expression d'un jugement personnel. Là encore l'on est déçu. La conjuration de La Renaudie est très inexactement racontée, et le rôle de Catherine de Médicis n'est pas envisagé bien sympathiquement par l'auteur au cours de ces 72 pages. Que dire du caractère attribué à Coligny ? Là en particulier l'auteur ne présente pas les faits sous leur vrai jour. Quand on parle de guerres civiles, il faut se souvenir de ce que fut cette époque, de ce qu'étaient les forces militaires en France, et de bien d'autres choses encore... Aujourd'hui, il n'en serait pas ainsi. Enfin, nous ne voyons pas comment « les guerres religieuses en France eurent au fond un caractère politique ». Ce caractère fut une conséquence, et non le but primitif, immédiat et nettement déterminé des Protestants. Il est donc faux de parler ici de monarchistes et d'anti-monarchistes. Ce qui est certain, c'est que l'opposition devait *naturellement* résulter de *la doctrine même* des Protestants ; cette théorie individualiste a fait son chemin et a contribué pour sa part à la division des esprits. Il est inutile d'insister sur ce fait mis en lumière par Charles Maurras dans son livre sur la *Politique religieuse* ; on pourra regretter que rien ici ne vienne le rappeler. H. V.

R. P. Robert de Laval, o. m. c. *Souvenirs d'un pèlerinage de pénitence*. Paris, Librairie Saint-François, et Couvin (Belgique), Maison Saint-Roch, 1912. In-12, XII-146 p. et 42 phototypies.

On ne peut que lire avec plaisir un volume patronné par le regretté Père Vincent de Paul Bailly. Il faut bien reconnaître, pourtant, que rien de bien nouveau, d'inédit, ne se révèle à la lecture de ces « feuilles de route. » L'auteur nous fait saluer avec émotion le souvenir toujours vivant du prophète Élie sur les hauteurs du Carmel, et rien n'est plus gracieux que cette offrande que les mères font de leurs enfants à la grotte du prophète. Le P. Robert avoue ne pas saisir la signification de cette originale cérémonie. Volontiers nous verrions dans ce « rite » une demande de protection sollicitée, non d'Élie, mais bien d'Élisée. Et ceci est conforme à la tradition du Moyen-Age, dont les Noëls comparent le Christ à ce prophète, et l'humanité au petit enfant que ressuscita Élisée.

Digitized by Google

Plus d'un lecteur goûtera moins le ton des raisons données en faveur de la tradition de Lorette, étant admis que l'abbé Chevalier a toujours distingué entre le culte rendu à Notre-Dame, ce qu'il est fort éloigné de désapprouver, et le fait de la translation de la sainte Maison. Quant à la « grotte du lait » qui est une « chapelle creusée dans une *roche blanche poudreuse* », à Bethléem, près de l'église de la Nativité, elle est l'origine de toutes les reliques connues au Moyen-Age sous le nom de « Lait de la Vierge ». Les exemples donnés par l'auteur complètent ce que nous en savons par ailleurs, et peut-être est-ce à un fait de ce genre que remonte la légende de la Vierge rendant, éclatante de blancheur, la coulle de Saint Bernard.

En revanche, le P. Robert donne d'intéressants détails sur l'élément juif en Palestine. La Semaine Sainte passée à Jérusalem fournit à l'auteur l'occasion d'esquisser un pieux et très simple commentaire de la Passion. Enfin, ce voyage se termine par une audience au Vatican. Le pèlerin rentre en France au moment des élections, et le volume se termine sur le cri d'actualité : *Croix de Jésus, sauvez-nous.*

Ajoutons que l'illustration est abondante, parfaitement réussie, et constitue un véritable panorama. H. V.

HENRI BLANDIN, *J. K. Huysmans*, Paris, Maison du Livre, 1912. In-16, 159 p. Prix : 3 fr. 50.

On a tant et tant écrit sur J. K. Huysmans, que l'on est à se demander ce que l'on peut bien nous apprendre de nouveau concernant cet écrivain tour à tour si adulé et si critiqué. M. Coquiot nous avait offert une étude de *l'homme*, et avait laissé dans l'ombre le côté le plus intéressant au point de vue psychologique : M. Blandin cherche à faire connaître ce que fut *l'âme* de Huysmans. Il nous présente ainsi une trilogie: *l'homme, l'écrivain, l'apologiste*. Et ses réflexions sont très douces, très avisées, car il a su démêler les « influences » qui concoururent à former la « manière » de l'écrivain. De celui-ci, malgré certaines boutades de Jules Lemaître, il convient de louer les brillantes qualités : quoi que l'on puisse dire, les anthologies conserveront plus d'une page de cette œuvre si disparate, si hirsute, si âpre au premier abord. Il est bien vrai de dire que « l'écriture de Huysmans est essentiellement artiste, c'est-à-dire, au plus haut point expressive de l'objet observé » : et ceci est moins commun que l'on ne pense. M. Blandin note justement la marque de l'esprit parisien dans la tournure d'esprit de l'auteur d'*A Rebours*. Et comme il est bien des façons d'être *naturaliste*, il est intéressant de comparer la marche descendante de Flaubert vers le terre-à-terre de *Bouvard et Pécuchet* et celle de Huysmans, s'élevant, telles les tours de sa cathédrale, vers les régions sublimes de la vie surnaturelle qui semble atteindre son apogée dans le récit des souffrances de *Sainte Lydwine*.

Tout cela, M. Blandin nous le montre très bien, et les rapprochements entre le grand Barbey d'Aurevilly et Huysmans sont des plus suggestifs.

L'écrivain chez Huysmans, se confond d'ailleurs avec *l'homme et l'apologiste*. A ce dernier point de vue, son œuvre littéraire comprend deux parties, négative et positive. La première renferme de bien belles pages, mais doit être soigneusement écartée au nom de la morale et de la « moralité ». Mais la seconde est admirable, d'autant qu'elle n'a jamais mieux servi le riche et vigoureux talent de l'auteur.

Il était bon de rappeler le vague et tremblotant mysticisme de Châteaubriand en face de l'éclatante lumière puisée par Huysmans aux sources de la liturgie. Car son œuvre est liturgique, c'est-à-dire « apostolique » et sociale. Évidemment, il y eut bien des étapes à franchir et M. Blandin rapporte à ce sujet les fortes pages de M. Maurice Talmeyr. Huysmans aurait-il éprouvé pour lui-

Digitized by Google

même et pour ses semblables le mot si profond sous son apparence badine : « il y a en l'homme quatre caractères : celui qu'il a, celui qu'on lui prête ; celui qu'il croit avoir et celui qu'il voudrait avoir »? On peut donner à méditer de telles réflexions à ceux qui ont douté de la sincérité de Huysmans. M. Blandin aime mieux citer en terminant ce jugement anonyme : « *Écrivain célèbre dont les livres, par leur grand talent et leur admirable sincérité, bouleversent, pour les ramener à Dieu, les incrédules qui le cherchent avec droiture.* »

Le livre de M. Blandin ne bouleverse pas, mais il émeut, mais il fait aimer : et voilà qui est bien suffisant pour recommander un petit livre dont la forme est aussi belle que le fond. H. V.

D'ALÈS. *Dictionnaire apologétique de la foi catholique.* Fasc. viii et ix. *Gouvernement ecclésiastique. Instruction de la jeunesse.* Paris, Beauchesne, 1912 et 1913. In-4. Prix du fasc. 5 fr.

Indiquons sommairement les principaux articles de cet utile dictionnaire : Les *Fondements scripturaires de la doctrine de la grâce* de M. l'abbé Tobac sont un aperçu de la conception de la vie surnaturelle inhérente à l'âme par la grâce d'après les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le P. Jugie, après avoir donné l'état des *Églises orientales*, indique les moyens d'apologétique les plus efficaces pour agir sur les partisans des schismes issus de la révolte de Photius. Le P. Huby reproduit une partie de son article sur la *Religion des grecs* publié dans *Christus*. La possibilité de connaître les *Guérisons miraculeuses* est revendiquée par le Dr van der Elst qui montre aussi dans les articles sur *l'Hystérie* et *l'Hypnotisme* que ces mots commodes ne suffisent pas pour faire fi du surnaturel. Le P. Stein venge Calliste III du reproche d'avoir excommunié la *Comète de Halley*. L'abbé d'Alès indique ce que le catholique doit tenir concernant l'*Homme d'après les récits de la Genèse* ; il donne aussi un article sur l'*Initiation chrétienne*. Les abbés Breuil et Boissonie exposent les *Hypothèses paléontologiques à propos de l'homme préhistorique* et concluent à la valeur non probante de ces hypothèses contre l'enseignement chrétien sur l'origine de l'homme. M. Guibert démontre l'*Unité de l'espèce humaine. L'homme devant les enseignements de l'Église et devant la philosophie spiritualiste* du P. Theilhard du Chardin fait voir la concordance des deux enseignements. D. Cabrol rappelle que la *Question d'Honorius* ne prouve rien contre l'infaillibilité du Souverain Pontife. Le P. Hugueny défend l'*Humilité* contre les mépris américanistes. *Le sauf-conduit donné à J. Huss par l'empereur Sigismond* ne justifie pas le reproche de parjure adressé aux Pères du concile de Constance, dit le P. Kroess. Après une discussion serrée des principes de l'*Idéalisme* phénoméniste, subjectif, immatérialiste, M. Dehove établit la supériorité de la théorie scolastique qui concilie l'immanence de la connaissance avec son objectivité. La *Doctrine de l'immanence* telle qu'elle est présentée entre autres par Sabatier, dit M. Alb. Valensin, est la négation du surnaturel et arrive fatalement au panthéisme. Il pense au contraire que la *Méthode de l'immanence* qu'il examine, — après que le P. Aug. Valensin en a fait l'exposé, — peut servir l'apologétique catholique et même lui rendre le grand service d'aider à en faire une science systématisée [1]. Les *Immunités ecclésiastiques* sont revendiquées en droit par le P. Choupin, et le B. Besson montre la sagesse des lois ecclésiastiques relativement à l'*Incinération* M. l'abbé Roussel expose historiquement les *Religions de l'Inde* et M. de la Vallée-Poussin les examine en regard du christianisme. M. Forget défend l'*Index* en droit et en

1. Est-ce une simple coïncidence ? Le fascicule porte l'indication, sur la couverture, de l'ouvrage du P. de Tonquédec sur l'immanence, dans lequel l'auteur combat cette même méthode.

Digitized by Google

fait. Le P. Galtier s'occupe des *Indulgences :* comment le concept s'est progressivement développé, ses applications et son bien fondé ; il ne dissimule cependant pas les abus auxquels elles ont donné lieu, mais « propter abusus non tollitur usus ». Le P. Durand précise le concept de l'*Inerrance biblique* et celui de l'*Inspiration biblique.* M. Guiraud nous apprend que penser de l'*Inquisition* et la position à prendre pour la bien défendre. Enfin l'article sur l'*Instruction de la jeunesse* par le P. Sortais contient l'exposé des principes qui doivent y présider ; une étude de M. P. Allard sur les maîtres et élèves chrétiens sous l'empire romain et un aperçu de M. Clerval sur le rôle de l'Église au moyen âge.

Cette simple énumération suffit et point n'est besoin, ce n'est d'ailleurs pas possible, d'entreprendre une critique de détail pour chacun des articles. Ils contiennent en général de bons renseignements ; les spécialistes diront leur valeur exacte. D. B. D.

REVUE DE PHILOSOPHIE. Numéro spécial, mai-juin-juillet 1913. L'« Expérience Religieuse » dans le catholicisme *(Seconde Série).* Paris, Marcel Rivière. In-8, 444 p. Prix : 7 fr. 50.

En consacrant, l'an dernier, un premier Numéro exceptionnel à l'étude de la vie intime des âmes dans le catholicisme, la *Revue de philosophie* s'expliquait, en un Avant-Propos, sur le sens de sa publication et justifiait le titre qu'elle lui donnait. En dépit d'une conception étroite qu'il ne faut pas laisser prévaloir, l'expression d'« expérience religieuse », prise dans son acception psychologique obvie, appartient de plein droit au catholicisme pour désigner « l'ensemble des faits personnels et sociaux qui constituent ou expriment la vie intime de l'âme humaine dans ses relations avec Dieu et le monde surnaturel ». — Ne pouvant évidemment « songer à décrire, en quelques articles, tout le contenu et tous les caractères de l'expérience catholique », on a cherché du moins, grâce au plan suivant, à donner un aperçu scientifique de l'un et des autres : un premier groupe d'articles comprend des documents psychologiques, monographies relatives soit à un ordre religieux, soit à une individualité vraiment saillante et typique du catholicisme ; un second groupe réunit des études théoriques, où sont traités, d'une façon synthétique et philosophique, certains problèmes qui intéressent soit la méthode en psychologie religieuse, soit les phénomènes de la mystique, soit encore les manifestations communes, universelles et sociales de la vie catholique.

Le nouveau fascicule, que nous avons à annoncer, reste, par sa matière et son ordonnance, fidèle à ce programme.

En voici le Sommaire : I. DOCUMENTS : A. Brou, *La Compagnie de Jésus.* J. Calvet, *Saint Vincent de Paul.* Mgr Demimuid, *Les premières Dames de Charité au XVIIe siècle.* S. G. Mgr Monestès, *Le B^x Curé d'Ars.* J. Darnand, *Un sauvage converti.* II. ÉTUDES : J. V. Bainvel, *La vie intime du catholique.* J. Pacheu, *Les mystiques interprétés par les mystiques.* C. Besse, *Le chant religieux catholique.* Dom M. Festugière, *La liturgie catholique.*

A. Brou écrit une apologie très vivante des méthodes Ignatiennes, dont il caractérise l'énergie militaire et l'efficacité morale. Il est convaincu que la spiritualité catholique est redevable à saint Ignace d'un grand progrès. Il se préoccupe surtout de faire accepter cette idée, que les voies tracées par l'auteur des *Exercices* sont « larges » et favorisent la « liberté intérieure » des âmes, voire même leur accès aux états mystiques. — J. Calvet crayonne, en traits heureusement choisis, cette figure si belle, si irrésistiblement sympathique de saint Vincent de Paul. Il marque les principales étapes de sa vocation, les influences qui l'ont sollicité, l'originalité de ce modeste dans lequel le bon sens solide de l'origine paysanne s'allie aux ambitions conquérantes de la charité. « Comme la spiritualité (de M. Vincent) est probe et saine. .... claire, bonne et paternelle, avec

Digitized by Google

quelque chose de savoureux et de fin !..... On ne peut rien imaginer de plus simple que (son) oraison..... (Il) va tout droit à Dieu, sans pointilles..... Vincent de Paul a pratiqué et prêché une vaillante manière d'aimer Dieu *à la française* ». Le contraste entre le génie spirituel du fondateur de St Lazare et celui du fondateur de la Compagnie de Jésus est tout à fait intéressant. — De l'admirable *prêtre* que fut le Curé d'Ars, S. G. Mgr Monestès fera « ressortir au premier plan la vie intérieure :..... dans l'oraison, dans le Saint Sacrifice, dans l'office divin ; et ensuite le zèle et l'activité apostoliques qui jaillissent spontanément de cette source intérieure ». Il nous montre donc le bienheureux demandant aux « paroles vénérables de la liturgie » les thèmes de sa prière et de sa contemplation. « Le Bréviaire est la Somme des illuminations sacerdotales ». Ah, ce Bréviaire, comme le Curé d'Ars savait le réciter !

Nonobstant les différences de tempérament individuel et national, il existe un ensemble de caractères communs, propres à la vie religieuse intime de tout catholique. Ces caractères, parmi lesquels l'objectivité des choses crues, la réalité des relations qui relient le croyant au monde de l'invisible, et l'alliance de la raison et de la foi, sont les plus fondamentaux, fournissent à J. V. Bainvel le sujet d'un bel article où la dogmatique catholique est résumée, du point de vue de l'exercice de la piété. — L'étude, très personnelle, que C. Besse consacre au chant religieux catholique, vaut à la fois par l'agrément littéraire, la finesse des remarques psychologiques et la justesse des aperçus sur l'art. L'auteur traite successivement des *mélodies*, des *artistes*, de *la musique et le peuple*. A propos des mélodies, il analyse les rapports de la musique et de la liturgie, et établit l'influence bienfaisante de la foi d'autorité et de la tradition rituelle sur le chant d'église. « La liturgie est un..... édifice moral dont chaque pierre est sacrée. N'y touchez pas ; vous ouvririez une lézarde dans le Christianisme, et une plaie dans la vie des âmes ». — Chargé d'exposer « la nature de la prière rituelle et des fonctions liturgiques, leur rôle, leurs effets psychologiques dans les assemblées de fidèles catholiques ; chez les moines ; et même, en particulier, chez les contemplatifs parvenus aux degrés supérieurs de l'oraison mystique », Dom Festugière présente, sur ce très vaste sujet, un travail entièrement original. La *Revue Bénédictine* se réserve de revenir sur cet article de près de 200 p., qui ne peut manquer d'avoir du retentissement et de provoquer chez de nombreux esprits les réflexions les plus utiles. Contentons-nous d'observer actuellement que l'étude susdite tient la promesse faite par son sous-titre : *essai de synthèse*. En effet, la psychologie, la sociologie, l'ascétique, la mystique, l'esthétique, l'histoire des faits et celle des idées, enfin la science comparée des religions y sont mises en rapport avec la liturgie catholique.

Si de ce dernier article on rapproche ceux de M. C. Besse et de Mgr Monestès, on doit convenir que le centre de gravité de tout le volume n'est pas très éloigné des parages de la liturgie. Ce qui ne sera pas pour nuire au succès du fascicule : car dans le public pensant auquel la *Rev. de Philos.* s'adresse, la curiosité des esprits est éveillée et attirée de ce côté.

Que si on considère solidairement les deux séries, 1912 et 1913, de l' « *Expérience Religieuse* » *dans le catholicisme*, on ne peut que féliciter cette même *Revue* de l'initiative qu'elle a prise en abordant le sujet du catholicisme, des points de vue qui répondaient le mieux aux préoccupations de la pensée contemporaine.

J. G.

J. DE LA VAISSIÈRE, S. J. *Philosophia naturalis*. Paris, Beauchesne, 1912. 2 vol. in-8, XIX et 344, XIX et 400 p. Prix : 10 fr.

La Philosophie de la Nature, telle que la définit l'A., a pour objet matériel tout ce qui est soumis à l'expérience, elle considérera donc les corps inorganisés, la vie végétative, sensitive, intellective, le composé humain, enfin le monde en

Digitized by Google

général. On ne peut qu'approuver cette partition, elle répond à la conception traditionnelle et scolastique de la *Philosophia naturalis*.

Les mérites de l'ouvrage sont multiples : les questions les plus variées, celles notamment qui touchent aux sciences modernes, physique, mathématique, biologie, psychophysiologie sont mises au courant de l'état actuel de nos connaissances sur ces sujets ; c'est là une qualité qui excitera vivement l'attention du lecteur. Les positions philosophiques défendues sont en général solides, nettement hostiles à tout idéalisme exagéré : telles la notion de nombre, les lois de la géométrie, l'objectivité des qualités sensibles ; l'argument donné pour la distinction réelle de la matière et de la forme dans les corps non vivants est le seul vraiment péremptoire à cet effet ; les thèses fondamentales de la psychologie sont bien établies ; les questions de l'origine de la vie, du transformisme, ne laissent rien à désirer. Assez fréquemment, la métaphysique est celle de Suarez, elle se rapproche cependant davantage du thomisme : l'A. n'admet pas, entre autres thèses suaréziennes, la connaissance intellectuelle directe du singulier. Dans la théorie de l'intellect agent et possible, il nie la causalité instrumentale du *phantasma* et la distinction réelle des deux intellects, dès lors toute cette thèse perd sa force. Une étude plus approfondie des principes serait parfois désirable, le point de vue strictement philosophique est relativement moins développé que la partie expérimentale.

Ce qu'il y a encore de particulier dans le cours, ce sont les *Annotationes*, notes étendues placées à la fin de chacun des deux volumes : elles donnent des renseignements surtout sur les questions d'actualité et sur celles qui ne font pas partie d'un enseignement élémentaire, on y trouvera aussi les opinions des contemporains en fait de philosophie scientifique. L'index bibliographique signalant les livres et articles de revue par ordre de matière sera beaucoup apprécié ; il y aurait moyen de l'enrichir encore davantage.

L'emploi concourant des langues latine et française est original : l'essentiel est en latin, mais le français est réservé aux exposés techniques et scientifiques. Notons encore, en fait de méthode, l'indication du degré de certitude ou de probabilité revenant à chaque thèse. Bien des fois, on pourrait contester cette estimation, en outre trop de place y est fait au probabilisme ; exemple : t. I, p. 81, th. 13 (il s'agit de l'objectivité des qualités sensibles) : « Nota theseos : probabilior tantum ratione auctoritatis extrinsecae plurium, etiam inter catholicos. » C'est là le langage d'un casuiste ; au philosophe il convient de parler avec plus de conviction.

Ajoutons pour finir que l'aspect extérieur des deux volumes, bien imprimés, élégamment cartonnés est des plus attrayants et dispose par avance le lecteur à l'attention que mérite le contenu. D. R. P.

J. DE LA VAISSIÈRE, S. J. *Éléments de Psychologie expérimentale*. Paris, Beauchesne, 1912. In-16, XIV-382 p.

Le R. P. de la Vaissière publie parallèlement à sa *Philosophia Naturalis*, des *Éléments de Psychologie Expérimentale*. C'est assez dire qu'il ne se range point parmi ceux qui suppriment toute relation entre les spéculations philosophiques et les données expérimentales, et se confinent dans l'un ou l'autre domaine. Plus qu'une harmonie extérieure visant seulement à la compatibilité des résultats, il veut un échange réciproque, chaque science vivant de l'autre et y puisant une vigueur et une objectivité plus grandes. Ce n'est d'ailleurs qu'un retour à la méthode d'Aristote et des grands scolastiques, avec en plus, la précision de la technique moderne.

Après un chapitre sur la psychologie animale, le R. P., sans se laisser halluciner par la pathologie, divise la psychologie humaine en deux grandes parties : psychologie analytique (vie sensitive et intellectuelle) et psychologie synthétique

Digitized by Google

(individuelle et collective). Un Index bibliographique d'une trentaine de pages, reproduit la disposition du cours et donne pour chaque question quelques références très précises aux auteurs qui l'ont particulièrement étudiée.

Un tel livre représente une érudition et une compréhension considérables, car il n'a pas seulement fallu lire et s'assimiler une littérature touffue, mais la synthétiser, la clarifier, et sans rien omettre d'important, la réduire aux proportions d'un manuel qui n'a guère de devanciers.

La science de l'auteur produit peut-être l'impression d'être avant tout livresque. Il ne paraît pas avoir fréquenté les laboratoires autant que les bibliothèques. Il en résulte, en le lisant, je ne sais quel sentiment d'impersonnalité. Les *Éléments* sont une série de citations très adroitement cousues, mais cousues cependant. Ce n'est là d'ailleurs qu'un défaut secondaire, puisque le R. P. s'adresse principalement aux étudiants en philosophie, et qu'il leur fournit sur l'ensemble de la psychologie expérimentale des données élémentaires mais certaines, suggestives et parfaitement ordonnées.

D. A. ISAAC

R. JEANNIÈRE, S. J. *Criteriologia vel critica cognitionis certae.* Paris, Beauchesne, 1912. In-16, XVI-616 p.

Cette Critériologie est dans son ensemble une adaptation latine et classique de celle de son Ém. le Card. Mercier. Pour la critériologie spéciale : *de revisione certitudinum*, l'auteur s'est inspiré du cours édité en 1889, sous forme de feuilles lithographiées, par son illustre devancier. Il a également utilisé le schème qu'on en trouve dans le *Traité élémentaire de philosophie à l'usage des classes* (3e éd., Louvain, 1911 ; une 4e éd. vient de paraître, 1913). Les sympathies de l'auteur pour l'École de Louvain s'affichent aussi dans nombre de références aux tenants de celle-ci.

L'utilité de cette nouvelle critériologie est donc avant tout pédagogique. L'ensemble est remarquable de précision et l'étude en est facilitée par la disposition typographique et la clarté du latin. Les excellents sommaires qui suivent chaque thèse, et les notes très nombreuses sont en français. L'une de celles-ci (p. VIII) suggère que ce cours a été enseigné en 3 mois, à raison de huit heures de classe par semaine, et que « rien ne l'empêcherait d'être pris comme manuel d'enseignement dans les grands séminaires ». Je ne sais si tous les professeurs se laisseront convaincre, ni s'ils peuvent tous disposer de huit heures de cours pendant un trimestre; tout au moins trouveront-ils profit à prendre connaissance du nouveau manuel et à s'inspirer des qualités que nous venons de signaler.

D. A. ISAAC

ED. LE ROY. *Une Philosophie Nouvelle : Henri Bergson.* Paris, Alcan, 1912. In-16, V-209 p. Prix : 2 fr. 50.

MGR A. FARGES. *La Philosophie de M. Bergson : Exposé et critique.* Paris, Bonne Presse, 1912. In-12, 490 p. Prix : 3 fr.

Au moment où toute une littérature s'essaye à exposer la Philosophie Nouvelle, ces deux publications se présentent comme de fidèles interprétations de la pensée très nuancée du maître.

M. Le Roy n'est pas l'élève de M. Bergson, mais une certaine correspondance lui a fait trouver dans l'œuvre de celui-ci « l'éclatante réalisation d'un pressentiment et d'un désir » (p. IV). C'est donc un sentiment de sympathie qui lui fait écrire « quelque chose comme un guide préliminaire à l'usage de ceux qui voudraient s'initier à la philosophie nouvelle » (p. II), non point une critique approfondie — « le but est de comprendre plus que de juger » (p. 7), — mais un exposé « débarrassé de tout l'attirail des discussions techniques, où l'on a surtout cherché à ressaisir au dessous et au delà de la méthode, ainsi que l'écrivait

Digitized by Google

à l'auteur M. Bergson, « l'intention et l'esprit. Il a fallu beaucoup plus qu'une étude attentive de mes travaux : il a fallu une profonde sympathie de pensée, — la faculté de repenser d'une manière personnelle et originale, ce qu'on expose. » (p. V.)

Cette sympathie de pensée, Mgr Farges ne la possède pas, et dès le début il se pose en adversaire, mais en adversaire loyal qui n'a rien négligé « ni la lecture annotée et l'étude de tous les ouvrages ou articles de revue de M. Bergson et de ses principaux disciples, ni l'assistance aux cours du Collège de France, ni le commerce avec les initiés » (p. 2). Aussi nous promet-il « un travail de critique sereine, calme et impartiale, aussi objective qu'il *lui* sera possible » (p. 4).

Dès à présent se dessinent les deux manières ; avec peu de citations, mais heureusement choisies, M. Le Roy nous fait pénétrer dès l'abord, au vif de l'âme bergsonnienne, tandis que Mgr Farges reste solidement campé dans la philosophie aristotélicienne, y transpose la Philosophie Nouvelle, l'y morcelle et l'y passe au crible.

L'ouvrage de M. Le Roy se compose d'une *Vue d'ensemble* — Méthode et Doctrine — déjà publiée par la *Revue des Deux Mondes* (1 et 15 février 1912) suivie d'*Explications complémentaires*. Cette manière de procéder est très heureuse, car « toute philosophie, avant de prendre corps en groupe de thèses coordonnées, se présente, à son moment initial, comme une attitude, un esprit, une méthode » (p. 12). Si, comme l'a dit M. Bergson, « c'est pour agir que nous pensons », (*Évolution créatrice*, p. 321), autre chose sera « de regarder de plus en plus près et de plus en plus loin avec les yeux qu'une évolution utilitaire nous a faits ; autre chose de travailler à nous refaire des yeux capables de voir pour voir et non plus pour vivre » (p. 19). Mais « la réflexion est aujourd'hui incorporée à nos yeux mêmes ; elle entre en exercice dès qu'ils s'ouvrent. De sorte que pour retrouver l'immédiat, il nous faut un effort et un travail » (p. 23). « Qu'avons-nous donc à faire pour nous acheminer vers une connaissance absolue ? Non pas sortir de l'expérience : tout au contraire ; mais l'étendre et la diversifier par la science, en même temps que, par la critique, y corriger les effets perturbateurs de l'action, et enfin vivifier tous les résultats ainsi obtenus, par un effort de sympathie qui nous fasse entrer dans la familiarité de l'objet jusqu'à *sentir* sa palpitation profonde et sa richesse intérieure » (p. 33)

Ainsi entendue « l'intuition de l'immédiat est inexprimable. Mais on peut la suggérer, l'évoquer. Et comment ? En la cernant avec des métaphores concourantes » (p. 50). Voilà pourquoi « l'instrument de choix pour la pensée philosophique, c'est la métaphore » (p. 49). En effet la connaissance absolue d'une machine n'est point celle du savant, plus utile au constructeur, mais « du praticien qui a vécu en camaraderie avec elle » (p. 38). Cependant le praticien le plus expérimenté, qui ne saurait pas la mécanique de sa machine et qui n'en aurait que le sentiment non analysé n'en posséderait encore qu'une connaissance d'artiste, non de philosophe. Pour l'intuition absolue, au plein sens du mot, il faut l'expérience intégrale, c'est-à-dire une vivification de la théorie rationnelle autant que de la technique opératoire. Marche à l'intuition vive à partir de la science totale et de la totale sensation : voilà le travail du philosophe ; et ce travail est réglé par des critères que l'art ne connaît point » (p. 52).

A quelle doctrine nous conduit cette méthode ? Qu'y a-t-il derrière « le voile de symboles qui enveloppe notre habituelle représentation du moi ? » (p. 58). « Le monde intérieur est celui de la qualité pure... Au fond la réalité apparaît comme un écoulement ininterrompu, un impalpable frisson de nuances fluidement changeantes, un flux perpétuel d'ondes fuyantes et fondues qui se résolvent sans heurts, les unes dans les autres. Tout y change sans cesse, et l'état en apparence le plus stable est déjà du changement, puisqu'il dure et

Digitized by Google

puisqu'il vieillit » (p. 69). Mais, « le sens commun ne sait pas penser le mouvement. Il s'en forge une conception statique et le détruit en l'arrêtant sous prétexte de le mieux voir » (p. 71).

L'être en nous-mêmes nous apparaît durée ; en est-il de même du monde extérieur? « En son fond la réalité serait devenir » (p. 83). Esprit et matière apparaissent « non pas comme deux choses qui s'opposeraient, termes statiques d'une antithèse immobile, mais plutôt comme deux sens inverses de mouvement » (p. 98).

Tel est dans ses grandes lignes, l'exposé de M. Le Roy, à la marche précise, ferme et alerte, puis s'enfonçant brusquement dans des nuages de métaphores destinées, nous l'avons vu, à suggérer l'intuition de l'immédiat. Il paraît qu'on s'y acclimate à la longue. « Que l'intelligence accepte le risque de faire le saut dans le fluide phosphorescent qui la baigne et à qui elle n'est pas tout à fait étrangère puisqu'elle s'en est détachée, et qu'en lui résident les puissances complémentaires de l'entendement, elle s'y adaptera bientôt, et ainsi ne se sera momentanément perdue, que pour se retrouver plus grande, plus forte, plus riche » (pp. 107 et 108). Mais répétons-le, de cette nébulosité périodique, M. Le Roy n'est pas responsable ; elle tient à l'âme du système exposé, système qu'éclaircir serait trahir, puisque ce serait mettre à la portée de l'intelligence, ce qui ne peut faire l'objet que d'une intuition.

Mgr Farges n'a point le culte des métaphores. L'étude assidue d'Aristote et de S. Thomas lui a donné le tour de pensée sobre, ferme et logique que les lecteurs des *Études Philosophiques* ont tous apprécié. Mais dans un exposé de la Philosophie Nouvelle, nous aurions aimé retrouver, suivant le mot de M. Bergson, « l'intention et l'esprit. » Il aurait fallu avant tout montrer comment on peut arriver à cette intention et cet esprit, c.-à-d. nous parler avant tout, de la méthode. Mgr Farges « n'a pas la prétention naïve de convertir les Bergsoniens qui récusent les lumières de l'Intelligence, de la Raison et du Sens Commun » (p. 5). Il peut évidemment renoncer à cette prétention et s'adresser à un public très restreint, à « cette nouvelle jeunesse qui se lève » (p. 6). Il n'en est pas moins vrai que sa compétence philosophique lui permet de se faire écouter d'un public plus nombreux et plus varié, tandis que son livre suppose une connaissance sérieuse de la philosophie scolastique et ne sera peut-être lu que d'une élite dont les convictions philosophiques sont fermement établies.

D. A. ISAAC

HURTER. H. *Nomenclator literarius theologiae catholicae.* T. V, p. II (1870-1910). Innsbruck, Wagner, 1913. In-8, col. 1425-2092, CCLX p. Prix : 24 fr.

Voici terminée la 2e édition du *Nomenclator literarius.* Ce dernier volume d'une œuvre de longue haleine et d'un grand mérite (pour les précédents vol. Cf. *Rev. bén.*, 1911, p. 503) complète la série, et c'est sans doute le seul ouvrage de ce genre qui nous donne une vue à peu près complète de l'activité littéraire catholique de ces dernières années. Sans doute à cause de la nouveauté du travail, il y a dans cette dernière partie un certain désordre dans le choix des auteurs qui ont été trouvés dignes de continuer la lignée des théologiens catholiques. On s'attendait peu à trouver parmi eux des journalistes ou des archéologues d'occasion. N'aurait-il pas été préférable de ne donner place qu'à des théologiens et à des érudits ? Il est vrai que pour faire le départ entre les vrais théologiens et les « amateurs » il aurait fallu connaître par soi-même les ouvrages signalés, tâche presqu'impossible à notre époque où le nombre des publications grandit tous les jours. C'est là l'excuse du P. H. et des erreurs

Digitized by Google

que l'on trouve çà et là dans ce volume[1]. Tel qu'il est, cet ouvrage constitue un très utile répertoire de renseignements bio-bibliographiques ; à ce titre, on ne peut que le recommander. D. R. DEFRENNE.

D. P. RENAUDIN, O. S. B. *La doctrine de l'Assomption de la T. S. Vierge.* Sa définibilité comme dogme de foi catholique. Paris, Téqui, 1913. In-8, 321 p.

Le R^me P. D. Paul Renaudin, abbé de S. Maurice de Clervaux, a repris et complété dans le présent volume l'étude publiée par lui en 1902 sous le titre « La définibilité de l'Assomption ». Il y a apporté certaines modifications de forme, il a enrichi la documentation, et enfin a ajouté des parties nouvelles, par ex. les témoignages des églises particulières et les oppositions qui se sont parfois fait jour. Sont entièrement nouveaux les chapitres VI : Mouvement catholique en faveur de la définition avant, pendant et depuis le Concile du Vatican, et le chapitre VII : vœux des évêques en faveur de la définition. Ils contiennent plusieurs renseignements inédits qui confirment le caractère surnaturel du mouvement qui s'est produit. Il faut savoir gré aussi au R^me P. des confidences faites au lecteur concernant les circonstances providentielles qui l'ont amené à s'intéresser à la question et à en devenir un des principaux défenseurs. Les appendices : postulata des Pères du Concile du Vatican, supplications épiscopales, démontrent l'unanimité de sentiment parmi les membres de l'assemblée conciliaire, et nous permettent de constater que c'est sur des bases très sérieuses qu'ils avaient fondé leur conviction. D. R. P.

P. PICCIRELLI, S. J. *Disquisitio de catholico intellectu dogmatis Transsubstantiationis.* Paris, Lecoffre-Gabalda, 1912. In-8, 319 p. Prix : 4 fr. 50.

Le P. Piccirelli, l'un des rédacteurs les plus appréciés de la *Civiltà cattolica*, est en même temps un théologien de valeur. Aussi recevra-t-on avec intérêt cette étude, déjà ancienne pour l'Auteur, puisqu'il l'a rédigée en 1873, mais qui ne voit le jour qu'à présent. Heureusement la matière est toujours d'actualité, et de plus, si le dogme dans sa substance est immuable, là où il s'agit d'explication philosophique, il peut y avoir des moments de faveur et de défaveur pour telle ou telle théorie. C'est ce qui s'est vu, par exemple, lors de la restauration thomiste en 1879. Aussi dans sa préface, l'A. confesse-t-il que parmi les causes de la publication de son traité, il faut compter les divergences de vues qui se sont produites parmi les théologiens catholiques en ces derniers temps concernant la théorie de la transsubstantiation. Il est donc bien à penser que le manuscrit n'est pas resté complètement dans l'état où il se trouvait il y a 40 ans, certains adversaires qui ne sont pas cités nominalement, auront exigé une réfutation plus soignée et plus complète. D'ailleurs toute la dissertation est bien au courant de la littérature théologique contemporaine, un scholion tout spécial est dirigé contre Mgr Battifol, à propos de la doctrine de S. Grégoire de Nysse.

La marche générale de la dissertation est la suivante. Après avoir fixé ce qui est de foi, l'A. passe au concept de la Transsubstantiation ; il examine d'une façon critique la doctrine des anciens maîtres : Alexandre de Hales, Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, etc., et veut établir que leur doctrine est la même que celle de la théologie moderne représentée par Vasquez, Valentia, Bellarmin, Lugo, Suarez. Les textes de ces théologiens sont analysés avec soin, et quoique les anciens rejettent absolument l'annihilation de la substance du pain, et ne mentionnent jamais la *production* du corps du Christ, l'A. en arrive

1. Il en est d'amusantes, comme celle qui institue un Ordre de *saint* Léopold en Belgique, où l'on ne connaît que l'Ordre de Léopold, nom du fondateur de la dynastie actuellement régnante (Cf. v. gr. Beelen, c. 1592.)

Digitized by Google

cependant à leur attribuer une quasi-annihilation, et une espèce de production (quodam modo produci, chez S. Thomas, p. 106).

Il passe ensuite à l'exposé et à la réfutation des thèses qui lui semblent inadmissibles (conversion positive, annihilation du pain, adduction du corps du Christ) et adhère à la doctrine de Suarez : Action substantielle productive, atteignant le corps du Seigneur. La justification de la thèse est abondante et bien présentée.

Ce n'est pas ici le lieu de nous mêler à la controverse et d'appeler nos arguments en faveur de l'une ou de l'autre des positions en présence. Il nous suffira de remarquer que l'opinion exclue par l'A. et selon laquelle « transsubstantiatio est una simplex actio, qua Deus, qui ut auctor entis potest in totum ens, immediate mutat in id quod est entitatis in substantia corporis Christi, quidquid entitatis est in substantia panis, ita ut subjectum patiens non sit ullo modo Christus, sed solus panis, cujus transit substantia et remanent dimensiones », (p. 174) constitue mot à mot l'énoncé de la thèse que défend le Card. Billot (*De Sacramentis*, t. I, éd. 1893, p. 309) qui d'après nous en a établi validement et le bien fondé en soi et l'origine traditionnelle. D. R. P.

J. Bessmer, S. J. *Philosophie und Theologie des Modernismus.* Fribourg, Herder, 1912. In-8, XII et 612 p. Prix : 7 M.

Ce livre nous donne avec un exposé clair et précis des doctrines modernistes, la réfutation de chacun des points qui les constituent. En même temps c'est un commentaire très pratique de l'Encyclique « Pascendi » du décret « Lamentabili » et de la formule du serment moderniste. Pour l'encyclique il est relativement bref ; après en avoir donné les grandes lignes, il fait voir que l'agnosticisme, l'immanentisme et l'évolutionisme sont vraiment les principes fondamentaux du modernisme. Sur le décret « *Lamentabili* », il s'étend davantage ; est-ce aussi le commentaire au nouveau syllabus qui fait la partie essentielle de l'ouvrage (p. 104 516) ; les propositions sont groupées en 7 sections qui forment autant de chapitres ; à propos de chacun des décrets, l'A. expose d'abord brièvement la doctrine catholique, il montre ensuite par des textes bien choisis, où et par qui sont enseignées les thèses condamnées : c'est d'ordinaire dans les écrits de Loisy qu'il n'a pas de peine à les découvrir. Il les réfute enfin par l'histoire, les faits, le bon sens, plutôt que par de subtiles argumentations théologiques, qu'il n'a pas cru utiles à la fin qu'il s'était proposée, d'atteindre le grand nombre des lecteurs qui s'occupent de questions religieuses et non seulement les théologiens de profession.

Un des mérites principaux de cet ouvrage c'est de nous montrer sur quelles sources sont basées les allégations des documents pontificaux ; contrairement à ce qui a été fait dans d'autres commentaires, ici les auteurs des théories erronées : Loisy, Tyrell, Leroy, Murri, le Programme des Modernistes, sont toujours textuellement cités quand il y a lieu. Les adversaires nous apparaissent ainsi comme des personnages réels et concrets, et la nécessité d'opposer la vraie doctrine catholique à leurs erreurs en ressort davantage.

D. R. P.

R. P. Gillet, O. P. *Innocence et ignorance.* Paris, Lethielleux. 1912. In-12, 216 p. Prix : 2 fr.

Le R. P. Gillet, bien connu pour ses ouvrages relatifs à l'éducation du cœur, du caractère, de la conscience, étudie dans ce volume nouveau la question de l'éducation de la pureté. Il condamne en matière de chasteté l'*initiation scientifique*, soit individuelle, soit collective, soit à l'aide de manuels, mais il prouve ensuite que l'*ignorance systématique* expose aussi à de très graves mécomptes, surtout dans les temps difficiles que nous traversons. Voici la part qu'il assigne

Digitized by Google

à la science et à l'ignorance : Les éducateurs de l'enfant doivent entretenir chez lui l'ignorance tant que sa volonté n'est pas suffisamment armée pour résister aux suggestions des sens qui lui viendraient d'une initiation précoce, mais ensuite une *initiation de bon sens* devra faire succéder l'innocence positive à l'innocence purement négative. Dans un chapitre de psychologie très solide, il montre que la vertu surnaturelle de chasteté a comme toutes les vertus surnaturelles une relation intime avec la vertu naturelle correspondante et ne se fortifie pas sans les actes de cette vertu. L'ignorance absolue de l'objet de la chasteté n'est donc pas en général un moyen de fortifier ou de rendre inexpugnable l'habitude de la chasteté.

Nous croyons que le P. Gillet a trouvé le juste milieu dans cette question délicate, et que, sur le principe comme sur le fait, il ne trouvera guère de contradicteurs. D. R. P.

P. LOEWENGARD. *Les magnificences de l'Église.* Paris, Perrin, 1913. In-12, v-345 p. Prix : 3 fr. 50.

Suite et commentaire de la *Splendeur catholique* du même auteur, ce volume est destiné, dans la pensée de M. L., à remplacer avantageusement le faux clinquant du *Génie du Christianisme* par la démonstration du vrai caractère de la Religion chrétienne, je veux dire le mysticisme. Il y aurait bien des réserves à faire sur ce rapprochement inattendu ; laissons-nous aller, plutôt, au charme de ces pages écrites avec feu et sincérité. On ne saurait trop insister sur cette dernière qualité, parce que, d'autre part, le style de certains chapitres semblerait donner une autre impression, tant il sonne faux, et cela peut-être à cause de la « façon » même dont l'auteur a voulu faire usage dans la rédaction des sujets traités. C'est pourquoi il faut plus qu'une attention ordinaire pour comprendre ce que veut nous dire M. L. Ainsi, parlant du pain eucharistique, l'auteur écrit : « la substance éternelle et incorruptible de Dieu » ; sous sa plume, les *accidents* deviennent des « illusions sans réalité, illusions nécessaires à notre faiblesse. » Plus d'un théologien froncera les sourcils.

Et puis, quel bizarre chapitre consacré à la « Prière de l'Église » ! L'auteur sait mieux que personne rapprocher les cérémonies judaïques des rites de l'Église Romaine ; mais il a tendance à exagérer, par suite, à déformer. Enfin, quelle nécessité de faire intervenir à chaque page Victor Hugo ou l'*Action Française* dans des études sur le Saint-Sacrement ou la liturgie ? Tout ceci est bien déplacé comme, d'ailleurs, certaines considérations assez mièvres sur Sainte Thérèse ou la bienheureuse Marguerite-Marie.

Ce n'est pas à dire que l'ouvrage ne renferme pas de belles pages ; il y en a beaucoup et de fort impressionnantes, mais l'ensemble est de lecture plutôt fatigante. Puis, que d'appréciations fausses, sur le caractère « monastique » (?) de l'*Imitation*, le rôle apostolique ou contemplatif des Ordres religieux, volontiers rangés comme en six grandes cases d'imprimerie !... Faut-il ajouter que l'Église est *romantique et classique* (sic), juive et romaine, etc... Enfin, voici qui est absolument déconcertant : les fondateurs d'Ordres « sont d'intrépides individualistes, donc des romantiques » ; et c'est ainsi que voisinent sous la même enseigne Saint Benoît, Saint Dominique, Saint Ignace de Loyola, voire même l'abbé de Rancé. Il nous paraît inutile d'insister.

Constatons plutôt que les pages consacrées à la *Vision au Christ dans l'année liturgique* renferment des considérations de premier ordre. Cet ouvrage est à lire. On y voit sur le vif l'âme d'un converti, l'action de la grâce. Ajoutons que cette apologie du Christianisme sera parfaite quand, à l'or pur de la Vérité catholique, l'auteur ne mêlera plus sans cesse les souvenirs de poètes ou d'écri-

Digitized by Google

vains qui ont chanté la Religion ; mais, ne l'aimant pas, ils n'ont, hélas, connu que l'*Envers du décor*. H. V.

D. E. VANDEUR, O. S. B. *La Sainte Messe entendue pour communier souvent et même tous les jours.* 3e édition, 30e mille. In-8, 32 p. Abbaye de Maredsous. Dépôt pour la France : Prieure, 20, rue Monsieur, Paris. Prix : 1 ex. : 0 fr. 15 ; 50 ex. : 4 fr. ; 100 ex. : 7 fr. (Port en plus).

L'exposé que contient cette brochure fut lu par l'auteur à la section française du congrès eucharistique international de Cologne en 1909. Il fut à bon droit remarqué : l'auteur mettait en un relief saisissant la compénétration du sacrifice de la messe et de la communion ; à beaucoup d'auditeurs, ses vues parurent neuves, révélatrices : elles n'étaient pourtant qu'un bref mais vivant commentaire de la parole du Christ dans la dernière Cène : « Faites ceci en mémoire de moi ». — Ces pages suggérées par le zèle, écrites avec un profond accent de conviction communicative, marqueront dans le mouvement en faveur de la communion fréquente ; elles seront lues par tous ceux qui, fidèles à la voix du Vicaire du Christ, ont à cœur de promouvoir ce mouvement ; elles seront surtout lues avec fruit dans les pensionnats, les collèges, les maisons d'éducation.

La première édition parut en 1910 ; voici la troisième édition (30e mille) ; ce succès prouve que ces pages répondent à un véritable besoin et arrivent à leur heure pour satisfaire les âmes avides de vérité. Ajoutons que le prix très modique met cette brochure à la portée des propagandistes les moins fortunés.

C. COUILLAUT. *La Réforme de la prononciation latine.* Paris, Bloud, 1911. In-16, XIII-174 p.

Le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce livre se trouve dans la constatation des résultats qui ont suivi sa publication. La prononciation du latin *à l'italienne* a fait l'objet de nombreuses discussions entre les auteurs les plus graves, musiciens, philologues, etc.

Une lettre de S. S. Pie X à l'archevêque de Bourges fut bientôt pour les évêques l'occasion de mandements, et bien rares sont aujourd'hui les diocèses de France, qui n'ont pas adopté la *nouvelle* prononciation.

Du livre lui-même nous ne dirons rien, sinon pour remarquer comment l'auteur a su envisager le côté pratique sans réduire pour autant l'exposé scientifique de son sujet.

Les conclusions paraissent trop absolues quant à la prononciation des groupes *cv*, *gv*, etc... De même les considérations sur l'accent manquent de netteté. Générateur mélodique, tel est le caractère de l'accent latin et non du seul accent grec, comme on pourrait le croire d'après certaines expressions démenties d'ailleurs par le contexte. Le mot cité de Quintilien appelle bien des réserves. Enfin, si l'on confond *dans tous les cas* le double *accent mélodique et intensif* sur la même syllabe, on arrive à ne plus comprendre certaines formes rythmiques admises aussi bien en grec qu'en latin. C'est ce qui ressort davantage du fait d'un caractère nettement *intensif* donné dès les origines de la langue latine à la syllabe *initiale* de tout polysyllabe : l'auteur n'y fait qu'une allusion, et le lecteur brouillera aisément toutes ces notions si différentes au sujet de l'accent. Ce caractère *initial* d'intensité n'est-il pas aussi une des causes de la transformation du latin, et qui se manifeste par un redoublement des consonnes? Ce dernier est-il aussi le seul aspect sous lequel on puisse envisager les liquescentes? L'auteur fait allusion quelque part aux *monuments*, si précieux pour la reconstitution de la prononciation classique ; il fallait les utiliser ici, tout comme les considérations de Bède et des *Instituta* de Saint-Gall. Ce sont de légers oublis. Somme toute, ce travail est un modèle du genre, ayant pour qualités d'être simple et scientifique, ce qui n'est pas peu dire. H. V.

Digitized by Google

ABEL FABRE. *Pages d'art chrétien.* Paris. 5, Rue Bayard, 1912. In-8, 127 p., 119 illustr. Prix : 1 fr.

Ce cahier contient quatre dissertations : I. Les Anges (p. 7-32); II. Les primitifs français (p. 33-52) ; III. Histoire de l'autel (p. 53-94) ; IV. Du Néo-Gothique au Moderne (p. 95-125).

Illustration variée, bien et intelligemment choisie, d'une exécution presque toujours satisfaisante. Texte intéressant et qui va à son but. Dans ces études destinées à mettre à la portée du grand nombre des idées et des formes artistiques généralement cachées dans des ouvrages coûteux et rébarbatifs, on ne peut que louer sans restriction la pensée très juste d'accueillir le présent comme le passé et de ne pas s'hypnotiser dans l'art primitif. Les quelques pages sur le Néo-Gothique sont pleines d'observations et de vérités auxquelles on ne s'arrêtera pas parce qu'elles sont dites sans prétention et comme des choses que tout le monde sait. Ce chapitre bien et copieusement illustré est vraiment bon et on ne peut d'ailleurs qu'applaudir à l'effort tenté pour mettre entre les mains indifférentes et inexpertes des notions et des types si différents de ceux qui ont distrait notre jeunesse. D. H. L.

DOM J. BAUDOT. *Les cloches* (col. *Science et Religion*), Paris, Bloud, 1913. In-16, 64 p. Prix : 0 fr. 60.

Cette étude comprend deux parties : un aperçu historique suivi de considérations sur le caractère liturgique et symbolique des cloches. A vrai dire, le second exposé rentre, par plus d'un côté, dans la première classification, et peut-être eût-il mieux valu échafauder ce petit travail sur les données fournies par l'auteur aux pages 6 et 7 de cet opuscule. Les rapprochements très réels entre les coutumes de l'antiquité et celles des âges postérieurs eussent ainsi gagné à être mises en relief. Il est évidemment malaisé de tout dire en 64 pages, et le but de cette collection est avant tout d'offrir des résumés. A ce point de vue la présente étude paraîtra quelque peu incomplète. L'auteur ne semble pas connaître le travail de L. Morillot donné en 1887-1888 dans le *Bulletin historique du diocèse de Dijon*. Il s'y trouve en particulier de nombreux renseignements sur la *squilla*, les différents sens des mots *signum*, *classicum*, dont le seul emploi dans la vie monastique demande plus qu'un simple renvoi aux Bollandistes. L'on doit regretter pareillement l'omission de l'usage si fréquent des *roues* dans l'antiquité et au Moyen-Age, et sur lesquelles M. Gaidoz fournit des aperçus très curieux. Omission encore des articles de Dom Vivell sur les carillons dans le haut Moyen-Age. Il n'est fait aucune mention des ornements à sonnettes, tels que manipules, étoles, chasubles, chapes, mitres, nappes d'autel, etc... Martène a de même signalé le calice de Saint Malachie, comme une curiosité, à cause de ses quatre sonnettes d'argent, et Barbier de Montault nous en fait connaître d'autres exemples, dans les *Inventaires* publiés par lui. De même, il y a eu des orgues à clochettes; et à ce propos, il semble bien que l'expression de *boire à tire la Rigault*, ne soit, en dépit de la légende de la cloche de Rouen, qu'une déformation du proverbe : *Jouer à tire Larigot* (jeu d'orgue très aigu). D'autre part, nous savons qu'il y avait aussi, pour annoncer les décès, des *cloches à main*, et l'auteur de la *Satire Ménippée* les mentionne expressément.

Enfin, il est permis de douter que les explications données sur les origines de l'*Angelus* satisfassent tous les lecteurs.

Malgré tout, cet opuscule a le mérite de réunir nombre de documents publiés récemment, et se présente ainsi comme un *compendium* sur la question. Il est donc de réelle utilité. H. V.

SAINT-REQUIER, L., directeur des Chanteurs de Saint-Gervais, *Messe pour voix*

Digitized by Google

moyenne seule (avec 2e voix facultative). Partition avec accompagnement : 2 fr. 50; partition des voix : 0 fr. Janin, Lyon.

Messe facile, de bon goût, pleine de charme. Tessiture : 1re voix, de *mi* au *sol* octave; 2e voix, du *si* ♮ inférieur au *re* octave. Le maître nous avertit qu'un des thèmes sur lesquels repose la composition de cette messe est celui de l'« Amen » de Dresde, employé par différents auteurs entre autres F. Mendelssohn, et surtout R. Wagner dans « Parsifal ». Une vulgarisation de ce genre n'est-elle pas plutôt regrettable ici ?

BRUN (abbé). *Chants de la Messe*, II, Propre de la Messe (Introït, etc.) d'après l'édition Vaticane, accompagnement à 3 parties, pour orgue ou harmonium, 6. Messe du jour de Pâques, 7. Messe de l'Ascension, 8. Messe de la Pentecôte, 9. Messe de la T. S. Trinité, 21. Chants pour les défunts (1. Miseremini, 2. O Salutaris). Chaque Messe : 1 fr. 50. Janin.

Les Messes royales de H. du Mont avec accompagnement à 3 parties, 6e ton. Chaque Messe : 2 fr. Janin.

Litanies de la T. S. Vierge à 4 voix mixtes ou 2 voix égales, d'après Palestrina. Partition avec accompagnement : 1 fr.; partition des voix seules : 0 fr. 20. Janin.

Huit Faux-Bourdons Grégoriens pour le Magnificat, à 5 voix mixtes (ou 3 voix égales). Partition avec accompagnement : 2 fr. 50; partition des voix : 0 fr. 50. Janin.

Ces divers accompagnements de M. l'abbé Brun sont intéressants; la marche de la basse en particulier est d'ordinaire d'un bon mouvement. Mais, à l'accompagnement à 3 parties nous préférons celui à 4 parties ; et à la finale en *la* du 4e ton, celle en *mi*.

Les *Litanies* belles et faciles sont à recommander ainsi que les *Huit faux bourdons* pour le Magnificat.

BERRUYER, G. *Sub tuum* à trois voix égales. Partition avec accompagnement : 1 fr. 35 ; partition des voix : 0 fr. 25. Janin.

De bon style et pieux. La 1re partie atteint plusieurs fois le *la* ♭ supérieur. Pourquoi, à la page 3, faire suivre le *f* d'un *p* « *subito* »? Les brusques contrastes ne sont-ils pas une des formes de cette *expression passionnelle* qu'il convient d'éviter dans la musique d'église? Voir là-dessus « La Musique à l'église » par M. Sérieyx. Il n'y a guère d'excès ici, mais l'auteur nous permettra de rappeler le principe.

CIVIL Y CASTELLVI, J. *Veni Creator*, hymne de la Pentecôte, à deux chœurs. Partition avec accompagnement : 2 fr. 50; partition des voix ; 0 fr. 50. Janin.

Le 1er chœur, composé de soprani et de ténors, chante la 1re strophe; le second chœur, composé des fidèles, dit la seconde sur une même note, le *sol*, en manière de récitatif, et ainsi de suite alternativement. C'est une façon neuve et louable — en principe du moins — de composer pour l'église. La composition elle-même est d'ailleurs remarquablement bonne. D. A. D.

OUVRAGES NOUVEAUX.

AIGRAIN (R.). *Synchronismes de la théologie catholique*. I. Des origines à la controverse bérengarienne. (*Science et religion*, n. 677-678). Paris, Bloud et Cie, 1913. In-16, 104 p. 1 fr. 20.

AYMÉS (Noël). *Les victoires françaises*. Iéna — Denain — Bouvines. Paris, Bloud et Cie, 1913, 3 vol. In-8, 112 p. Prix de chaque vol. 2 fr.

Digitized by Google

BESSE (D.). *La question scolaire.* Paris, nouvelle libraire nationale, 1912. In-12, 72 p. 0 fr. 75.

BOVÉ. *Al margen de un discorso. R. Lulle.* La seo de Urgel, Burés, 1912. In-8, 64 p.

CHÉNON (E.). *Histoire des rapports de l'Église et de l'État du Ier au XXe siècle.* Paris, Bloud, 1912. In-12, 254 p. 1 fr.

CHOLLET (Mgr J. A.). *L'ascétique moderniste.* Paris, Lethielleux, s. d. [1913]. In-12, 180 p. 2 fr.

COMPAING (R.). *Le livre de la prière inspirée. Les Psaumes.* Traduction en vers français. Paris, Beauchesne, 1913. In-12, XIII-309 p. 3 fr. 50.

DAVOT (Abbé G.). *Entretien de Jésus avec le jeune homme riche. Retraite à de jeunes gens.* Paris, Bloud, 1913. In-16, XL-298 p. 3 fr. 50.

DEBUCHY (P.), S. J. *Le petit office de l'Immaculée Conception.* Paris, Lethielleux, 1913. In-8, 374 p. 3 fr.

D'HOZIER (Pierre). *Tableau généalogique de la maison souveraine de Bar,* publié, continué et mis en ordre par S. WEISS. Paris, Mignard, 1910. In-folio, 16 p. avec planche généalogique.

DIDIER (Jean). *École et Anarchie. Extraits de Revues laïques.* Paris, Beauchesne, 1913. In-16, 16 p.

DOSDA (P. J.). *L'union avec Dieu. Ses commencements, ses progrès, sa perfection.* Bruxelles (Jette), Van Lantschoot-Van Lierde ; Paris, Téqui, 1912. In-8, 2 vol. 480 + 580 p.

EUGÈNE (P.) D'OISY, O. F. M. *Catéchisme ou Petit manuel à l'usage des novices tertiaires de S. François.* Couvin, Maison S. Roch, 1912. In-32, 256 p. Prix : 0 fr. 60.

» *Manuel du Tiers-Ordre de S. François,* 2e édition, Paris, Librairie St-François, 1912. In-24, 558 p. 2 fr.

» *La vie chrétienne intégrale par le Tiers-Ordre franciscain.* Couvin, Maison St-Roch, 1912. In-16, 48 p. Prix : 0 fr. 15.

» *Qu'est-ce que le Tiers-Ordre franciscain ?* Couvin, Maison St-Roch, 1912. In-32, 32 p. Prix : 0 fr. 05.

» *Pourquoi entrer dans le Tiers-Ordre ?* Couvin, Maison St-Roch, 1912. In-32, 32 p. Prix : 0 fr. 05.

» *Gloires et bienfaits du Tiers-Ordre.* Couvin, Maison St-Roch, 1912. In-32, 32 p. Prix : 0 fr. 05.

FOLEY (Ch.). *Les fantoches de la peur* (1792 à 1794). Paris, Bloud, 1913. In-16, 318 p. 3 fr. 50.

FONSEGRIVE (G.). *J. J. Rousseau.* (*Science et religion* n. 674). Paris, Bloud et Cie, 1913. 60 p. 0 fr. 60.

FRANQUE (V.). *Bible et protestantisme.* 2e édit. Paris, Bloud et Cie, 1913. In-16, VI-170 p. 2 fr.

GASTOUÉ (A.). *Les messes royales de Henry-du-Mont.* Étude historique avec transcriptions des messes des 1er, 2e et 8e tons. Paris, Société d'éditions du chant grégorien. In-8, 24 p.

GAUTHEROT (G.). *La démocratie révolutionnaire. De la Constituante à la Convention.* Paris, Beauchesne, 1912. In-8, XII-438 p. 5 fr.

GODARD (A.). *La vérité religieuse.* Paris, Bloud et Cie, 1913. In-16, 414 p. Prix : 2 fr.

GONDAL (T. I.). *Pour mes homélies des dimanches et des fêtes.* Textes évangéliques ; indications exégétiques ; inspirations oratoires. Paris, Lethielleux, s. d. [1912]. 2 vol. in-8, VIII-612 + IV-684 p. 12 fr.

Digitized by Google

DISCOURS INÉDIT DE SAINT AUGUSTIN POUR L'ORDINATION D'UN ÉVÊQUE

(vers 412)

A part les deux lettres éditées par Goldbacher [1], je ne sache point qu'on ait rien découvert, dans ces dernières années, en fait de productions authentiques de saint Augustin. La brève et véhémente allocution *De unico baptismo*, remise en valeur ici-même [2] par Dom Wilmart avec sa maîtrise accoutumée, ne saurait passer pour telle [3], et d'ailleurs était déjà connue depuis plus de deux siècles.

Il peut cependant y avoir encore, çà et là, quelques recueils anciens d'opuscules du grand évêque, notamment de ses discours, qui ont échappé jusqu'à ce jour aux investigations des érudits : c'est ce que permettent de supposer différents catalogues des bibliothèques du Moyen âge, entre autres celui de Lorsch [4]. Or, il m'est arrivé un jour de tomber comme par hasard sur l'un de ces recueils. Je n'essaierai pas de le décrire ici, trop d'éléments me faisant encore défaut pour cela ; aussi bien, j'aurai plus d'une fois l'occasion d'y revenir, et j'espère être alors mieux en état de satisfaire la légitime curiosité du public.

Aujourd'hui, au cours d'un voyage littéraire, je cède à l'invitation qui m'est faite de donner un premier spécimen de ces nouveaux discours, en publiant, d'une façon évidemment provisoire, un *Tractatus*, ou allocution au peuple, à propos de l'ordination d'un évêque. Le texte qu'on lira est, en général, assez satisfaisant au point de vue de la correction ; toutefois, comme il arrive presque

---

1. D'après le ms. Add. 3479 de l'Université de Cambridge, dans le C. S. E. L. t. XXXIV, 2, p. 444 et t. XLIII, p. 648.

2. *Rev. Bénéd.*, XXIX (1912), p. 148-167.

3. Je n'ai pas présentement avec moi les notes que j'ai prises sur ce sujet, mais il en résulte sûrement que la pièce est du même auteur africain auquel appartiennent la plupart des autres sermons du Pseudo-Fulgence. Dom Wilmart (ibid., p. 165, note 1), après avoir rappelé que l'ancien catalogue de Lorsch du Xe siècle a aussi ce titre: *De unico baptismo*, dans une série de « sermons » sous le nom de s. Augustin, se demande : « Pourquoi ne serait-ce pas notre opuscule, déjà déclassé comme sermon ? » Sans aucun doute, c'est bien le même opuscule, d'autant que la série de sermons du catalogue de Lorsch n'est autre que le recueil du Pseudo-Fulgence. Mais le *De unico baptismo* n'y est aucunement déclassé.

4. Le même dont il s'agit dans la note précédente (Becker, *Catal. biblioth. ant.* liste 37), en particulier les articles 173, 181, 188.

Digitized by Google

toujours quand on dispose d'un manuscrit unique, il est certains endroits plus ou moins défectueux qui réclament les soins de ce qu'on appelle la *medica manus*. Ce sont comme les légères brisures que l'on constate sur un chef-d'œuvre de l'antiquité, remis soudainement au jour, après des siècles passés dans les entrailles du sol : elles n'empêchent pas le connaisseur de découvrir en lui l'empreinte du génie. Aussi me suis-je borné à fort peu de choses, en fait de « restaurations » ; et ce peu, j'ai pris soin de l'indiquer au bas du texte, sauf quand il s'agissait de modifications insignifiantes et universellement admises.

Mais avant de reproduire ces paroles vénérables, arrachées à l'oubli après quinze cents ans, j'en donnerai d'abord une traduction abrégée, à l'usage des lecteurs qui ne seraient pas suffisamment familiarisés avec la langue latine.

On venait de lire saint Paul, 1 Tim. 3, 1 sqq. et l'Évangile du Bon Pasteur, Jean 10, 11 sqq. L'orateur monte alors à l'*exedra*, et commence en ces termes :

« Voici le troisième sermon que j'adresse à Votre Charité, depuis que Dieu a daigné m'amener parmi vous. Les deux premiers jours, je vous ai dit ce qui intéressait spécialement le bien de vos âmes : aujourd'hui, par un don spécial de la miséricorde divine, on va vous ordonner un évêque; il me faut donc trouver des accents qui, tout en lui traçant ses devoirs, et en me rappelant les miens, puissent aussi contribuer à votre instruction.

« La première chose à inculquer à celui qui préside au peuple chrétien, c'est qu'il doit se faire le serviteur d'un grand nombre. Et qu'il ne dédaigne pas cette qualité de serviteur : le Seigneur des seigneurs n'a point dédaigné de se mettre à notre service.

« Les Apôtres, au début, ne comprenaient rien à cette humilité, si nécessaire à ceux qui commandent. Le Christ prit la peine de la leur enseigner par la parole et par l'exemple : il leur dit qu'ils devaient se faire enfants, c'est-à-dire humbles, s'ils voulaient avoir part au royaume des cieux. Et s. Paul veut que nous soyons « des enfants en fait de malice. » La grande malice, la malice première, c'est l'orgueil : l'orgueil, qui a fait de l'homme un être indigne de Dieu.

« Aussi, le même apôtre Paul, en énumérant tout à l'heure les qualités que doit avoir l'évêque, exclut-il le néophyte : « parce que, dit-il, il pourrait se laisser aller à l'orgueil, et encourir la condam-

Digitized by Google

nation portée contre le démon. » Le diable est tombé par la superbe : que celui qui occupe dans l'Eglise le poste le plus élevé prenne garde de se laisser aller au vice qui a causé la ruine du démon.

« En parlant de la sorte, en avertissant mon frère, votre futur évêque, qu'il doit être votre serviteur, je ne lui fais aucun tort. Si je lui en faisais, je m'en ferais à moi, tout le premier : car je suis moi-même évêque, et c'est comme tel que je parle ici des devoirs de l'évêque. Nous ne sommes véritablement vos chefs, que dans la mesure où nous servons vos intérêts spirituels.

« Rappelons-nous la parole du Sauveur : « Que quiconque parmi vous veut occuper le plus haut rang se fasse votre serviteur : à l'exemple du Fils de l'homme, lequel est venu pour servir, non pour être servi. » Or, en quoi Jésus-Christ s'est-il fait notre serviteur ? En donnant sa vie pour le rachat d'un grand nombre. « Donc, nous aussi, comme dit s. Jean, nous devons sacrifier notre vie pour nos frères. » Et c'est bien là ce que le Christ a donné à entendre à s. Pierre, lorsque, après l'avoir chargé de paître ses brebis, il lui prédit incontinent son martyre. « Pais mes brebis », c'est-à-dire, souffre pour mes brebis.

« Tel est le type du bon évêque : s'il n'est pas cela, il ne sera point véritablement évêque ; il pourra en porter le nom, la réalité fera défaut. Pour être en effet évêque, il lui faut, comme aux fils de Zébédée, être prêt à boire le calice du Seigneur. Qu'est-ce que ce calice ? Les humiliations, les opprobres, les injures patiemment supportées : voilà le calice du Seigneur, le banquet auquel le Seigneur convie les chefs du peuple chrétien.

« L'Apôtre vient encore de nous dire que « désirer l'épiscopat, c'est désirer une bonne œuvre. » Qu'on n'aille pas croire qu'il donne par là raison à ceux qui ambitionnent la dignité épiscopale. Il veut dire simplement ceci : Ce qu'il faut désirer, ce n'est pas le titre d'évêque, mais bien les bonnes œuvres sans lesquelles il ne saurait y avoir de véritable évêque. Car, je ne crains pas de l'affirmer, il n'y a point de mauvais évêques : par le fait même qu'ils sont mauvais, ce ne sont pas des évêques. Mais vous m'objecterez le nom qu'ils portent, la chaire dans laquelle ils sont assis. Qu'est-ce que cela prouve ? Ne voit-on pas parfois un gardien de paille dans la vigne ?

« Saint Paul ajoute que l'évêque ne doit avoir été marié qu'une seule fois. Combien est-il préférable qu'il ne l'ait point été du tout ! L'Apôtre fixe ici une limite : pas plus d'une seule femme ; mais

Digitized by Google

aucune femme, c'est beaucoup mieux encore. De même, pour ce qui est dit aussitôt après, que l'évêque « doit avoir des fils qui soient obéissants. » S'il a des fils, il faut qu'ils soient obéissants ; mais il ne s'ensuit pas qu'il doive nécessairement avoir des fils. On peut être excellent évêque, sans cependant avoir d'enfants. Celui qui va devenir votre évêque, par exemple, en vue du Christ, aidé de la grâce du Christ, n'a point voulu avoir d'enfants selon la chair, afin d'en avoir beaucoup selon l'esprit.

« Nous avons parlé des bons évêques, et des mauvais évêques. Quelle doit être votre attitude à vous, peuple de Dieu, à l'égard des uns et des autres ? Elle est bien simple, et vous pouvez pleinenement vous rassurer. Quels que nous soyons, ne mettez point en nous votre espérance, ne mettez jamais votre espérance dans l'homme. Ne portez de jugement à notre égard ni en bien ni en mal. Nous ne savons pas trop nous-mêmes ce que nous sommes, ni surtout ce que nous pouvons devenir un jour : comment voudriez-vous prétendre en savoir sur cela plus que nous ?

« Donc, priez pour nous, afin que nous soyons toujours ce que vous désirez nous voir être, ce que Dieu veut que nous soyons. Mais n'importe ce que nous sommes, ne mettez pas en nous votre espérance : gardez-vous, je vous en conjure, de toute flatterie à notre égard. Bons, nous sommes des ministres ; mauvais, nous sommes des ministres. Vous n'avez pas à vous inquiéter de savoir si les vases dans lesquels le Père de famille vous fait parvenir la nourriture sont d'or, d'argent, ou tout bonnement d'argile. La seule chose qui importe, c'est de se rendre compte si cette nourriture vient vraiment du cellier du Seigneur. Par exemple, un évêque a beau être voleur, il n'ira pas vous dire du haut de cette chaire : Commettez le vol. Vous reconnaîtriez sans peine que pareil enseignement ne vient pas de Dieu, qu'il le tire de son propre fonds.

« Que l'évêque se conduise mal, tout en prêchant la vraie doctrine, c'est sans doute une chose extrêmement regrettable : cependant l'Évangile a prévu le cas, et nous enseigne ce qu'il faut faire alors : « Ce qu'ils disent, faites-le ; ce qu'ils font, gardez-vous de le faire. » Et cette parole du Christ n'est pas en contradiction avec cette autre : « Comment pouvez-vous dire de bonnes choses, alors que vous êtes mauvais ? » ni avec celle-ci : « Est-ce que l'on va cueillir du raisin sur les épines ou des figues sur les ronces ? » Non, car lorsque un mauvais évêque prêche la vérité, ce n'est pas lui qui parle, mais la chaire sur laquelle il est assis. De même, il arrive que la vigne étend parfois entre les épines ses branches

Digitized by Google

chargées de fruit : rien ne nous empêche de cueillir ce fruit, car il provient de la vigne, non des ronces épineuses ; il faut seulement prendre garde de se déchirer la main en détachant la grappe. En d'autres termes, il faut bien se garder, en écoutant les vérités qu'enseigne le prédicateur, d'imiter ce qu'il peut y avoir de répréhensible dans sa conduite.

« Ce même texte, *Quae dicunt facite*, etc., me fournit l'occasion de vous dire aussi un mot de ce qui nous cause une si vive douleur. Pourquoi nos frères se sont-ils séparés de nous ? Ils en donnent pour raison qu'il y avait de mauvais évêques. C'est possible, mais ces évêques siégeaient sur des chaires qui étaient les chaires du Christ, ils étaient dans l'unité du Christ : rien ne vous autorisait à vous séparer de l'unité, à vous séparer de la chaire de Pierre. Vous prétendez que les évêques en question étaient entachés de pestilence. C'est une accusation qu'il vous serait assez difficile de prouver ; mais ce que je me fais fort d'établir, et cela par l'Évangile, c'est que vous avez, vous, commis un acte bien autrement criminel, en vous détachant de la chaire du Christ.

« Au fond, l'unique point qui nous divise, c'est de savoir si l'Église, comme vous le prétendez, se trouve confinée à l'Afrique, composée uniquement d'Africains, ou si elle est répandue dans tout l'univers. Vous cherchez à former des partis, à diviser l'héritage du Christ, à perpétuer la discorde : notre ambition, à nous, c'est de rétablir l'unité, de vous remettre en possession du tout, de mettre un terme à des luttes fratricides. Or, encore une fois, les Évangiles nous donnent raison sur ce point, ces Évangiles que vous nous reprochez d'avoir livrés aux flammes — comme si ceux qui les méprisent n'étaient pas plus suspects d'un tel méfait que ceux qui leur obéissent. Qu'y lisons-nous ? en quels termes le Seigneur dépeint-il son Église, lors de l'apparition aux disciples, après sa résurrection ? *Per omnes gentes, incipiens ab Ierusalem.* Son point de départ devait être Jérusalem ; mais, de là, elle ne tarderait pas à se répandre parmi toutes les nations.

« Lisons, écoutons, agissons en conséquence, mettons-nous d'accord : ce qui est passé est passé, laissons-le de côté. Leur avocat, leur défenseur, au milieu de notre Conférence, s'est écrié, aux abois : « Une cause n'a rien à voir avec une autre cause, et le crime de l'un ne fait point que l'autre soit coupable. » Cécilien a commis la faute qu'on lui reproche ? Cela n'est pas, mais admettons qu'il l'ait commise : est-ce un motif d'admettre que le Christ ait menti ? Hé quoi ! la faute d'un seul ne porte point préjudice à un autre

Digitized by Google

individu : et elle portera préjudice à l'univers entier, à l'héritage du Christ qui comprend toutes les nations ?

« Rappelez-vous ce que je vous recommandais tout à l'heure. Ce n'est pas dans l'homme que j'ai mis mon espérance ; mon espérance n'est point en Cécilien. Si Cécilien a été bon, mes félicitations à ce bon frère ; s'il a été mauvais, ce n'est pas à moi de juger des fautes cachées de mon frère. Laissons de côté, avec tout l'honneur qui lui est dû, Cécilien et sa mémoire. C'est à mon Seigneur, c'est au Christ lui-même que je m'adresse, et je ne le mets pas en demeure, comme ce querelleur de l'Évangile, d'obliger mon frère à partager avec moi l'héritage. Non, au contraire, je lui demande ceci : Seigneur, dites à mon frère d'accepter avec moi l'héritage : je ne veux point qu'il soit déshérité, je n'entends pas demeurer seul possesseur du bien de famille. Car ce bien, je le sais, ne sera point amoindri, du fait que beaucoup en jouiront avec moi. Le bien que je possède s'appelle la charité, et plus sont nombreux ceux qui la possèdent, plus cette charité s'accroît et se dilate. »

Voici maintenant le texte latin de cette admirable allocution :

INCIPIT TRACTATUS DE ORDINATIONE EPISCOPI · I ·

Hodie caritati uestrae, ex quo nos Deus dignatus est perducere ad uos, tertius redditur sermo : sed praeterito biduo hoc audistis, quod ad uos maxime pertineat : hodie quippe uobis in dono et misericordia Dei episcopus ordinatur ; hoc itaque debemus loqui, quo et nos
5 ipsos exhortemur, et ipsum informemus, et uos instruamus. Debet enim, qui praeest populo, prius intellegere se seruum esse multorum. Et hoc non dedignetur : non, inquam, dedignetur seruus esse multorum, quia seruire nobis non dedignatus est dominus dominorum. Ex faece quippe carnali subrepserat discipulis Domini Iesu Christi
10 apostolis nostris quaedam appetitio sublimitatis, et fumus elationis ire coeperat in oculis eorum. Nam, sicut scriptum in euangelio legimus, *nata est inter eos contentio, quisnam eorum esset maior.* Dominus autem medicus praesens repressit eorum tumorem. Adubi uidit quo uitio uenisset illa contentio, ait illis, et constituens ante se paruulos
15 pueros : *Nisi quis factus fuerit ut puer iste, non intrabit in regnum caelorum.* In puero humilitatem commendauit. Neque enim tales suos uoluit habere mentes, quales habent pueri, cum dicit apostolus alio loco : *Nolite pueri effici mentibus.* Et addidit : *sed malitia infantes estote, ut sensibus pertecti sitis.* Magna autem malitia superbia, et prima
20 malitia, initium et origo, causa omnium peccatorum : ipsa deiecit an-

5 *et uos*] *et nos* ms. 12 sqq. Plusieurs endroits de l'Évangile sont présents à la pensée de l'orateur, principalement Luc. 22, 24 sqq. et Matth. 18, 1 sqq. 17 *dicit*] ms., pour *dicat* ? 18 sq. Cette citation de 1 Cor. 14, 20 se retrouve identique dans Augustin, y compris les leçons *mentibus* et *infantes*.

Digitized by Google

gelum, et diabolum fecit. Superbiae calicem etiam ille deiectus stanti homini propinauit : erexit in superbiam eum, qui factus ad imaginem Dei ; iam etiam indignus, quia superbus. Inuidit, et persuasit, ut contemneret legem Dei, et sua potestate frueretur. Et quomodo persuasit ? *Si manducaueritis*, inquit, *eritis sicut dii.* Videte ergo, si non superbia persuasit. Homo factus erat, deus esse uoluit : assumsit quod non erat, perdidit quod erat ; non quia perdidit humanam naturam, sed perdidit beatitudinem et praesentem et futuram. Perdidit quo erat leuandus, deceptus ab eo qui fuerat inde deiectus.

Ideo apostolus Paulus cum inter cetera uirtutes episcopales commemoraret in ea lectione, cum modo legeretur, audiuimus, hoc etiam addidit : *Non neofitum*, quasi nouum a fide, *ne in superbiam elatus in iudicium incidat diaboli.* Quid est, *in iudicium incidat diaboli?* Non a diabolo iudicandus, sed cum diabolo damnandus : non enim iudex noster diabolus erit ; sed quia ipse per superbiam lapsus est, et propter superbiam impius factus sempiterno igne damnabitur, Obseruet, inquit, cui datur locus excelsus in ecclesia, ne elatus in superbiam incidat in iudicium, in quo incidit diabolus. Alloquens ergo apostolos Dominus, et confirmans eos in humilitate sancta, postea quam de puero proposuit exemplum, ait illis : *Quicumque uult in uobis maior esse, erit uester seruus.* Ecce quia non feci iniuriam fratri meo, futuro episcopo uestro, quia eum esse uolui et ammonui seruum uestrum. Si enim illi feci, mihi prius feci : non enim quicumque de episcopo, sed episcopus loquor ; et quod ammoneo, ego ipse timeo, et reuoco in animum, quod ipse sanctus apostolus dixit : *Non sic curro, quasi in incertum : non sic pugno, quasi aerem caedens ; sed castigo corpus meum, et in seruitutem subicio, ne forte aliis praedicans ipse reprobus inueniar.*

Ergo, ut breuiter audiatis, serui uestri sumus : serui uestri, sed et conserui uestri : serui uestri sumus, sed omnes unum Dominum habemus : serui uestri sumus, sed in Iesu, sicut dicit apostolus : *Nos autem seruos uestros per Iesum.* Per illum sumus serui, per quem sumus et liberi ; ipse quippe ait credentibus in se : *Si uos filius liberauerit, uere liberi eritis.* Dubitabo ergo seruus fieri per illum, per quem nisi liber fierem, in perdita seruitute remanerem ? Praepositi sumus, et serui sumus : praesumus, sed si prosumus. In quo ergo praepositus episcopus seruus est, uideamus. In quo et ipse Dominus. Nam quando dixit apostolis suis, *Quicumque uult in uobis maior esse, erit uester seruus*, ne indignaretur seruili nomine humana superbia, continuo consolatus est, et proposito ad exemplum se ipso, ad id quod iusserat

---

22 *propinabit* ms., et ainsi *b* pour *u* presque constamment en pareil cas. *qui factus*] suppléer *erat*, ou quelque verbe semblable. 25 *dii*] Gen. 3, 5 31 Peut-être le pronom *quam* est-il tombé avant *cum*. 32 *neoffitum* ms. 33 *diaboli*] 1 Tim. 3, 6. 38 *in quo*] pour *in quod ?* 41 *seruus*] Matth. 20, 26 sq. 46 *pugno*] corr. de *pugnor*. 47 *inueniar*] 1 Cor. 9, 26 sq. avec toutes les particularités textuelles qu'on retrouve chez Augustin ; il se peut même que le *pugnor* corrigé ci-dessus provienne du *pugillor* employé au moins une fois par le s. évêque en rapportant ce passage de l'Apôtre. 51 *seruos uestros*] mal changé après coup en *serui uestri*. *per Iesum*] 2 Cor. 4, 5. 53 *eritis*] Jean 8, 36.

Digitized by Google

adhortatus est. *Quicumque in uobis uult maior esse, erit uester seruus.* Sed uidete quomodo: *sicut filius hominis non uenit ministrari, sed ministrare.* Quaeramus quid ministrauit. Si attendamus corporalia ministeria, uidemus ei discipulos ministrare; sed ipsos mittebat, ut escas emerent, ut escas praepararent. Denique scriptum est in euangelio, cum propinquaret dies passionis illius, discipuli eius dixerunt ei: *Domine, ubi uis paremus tibi manducare pascha?* Et iubet ubi paretur: et pergunt, et praeparant, et ministrant. Quid est ergo, quod ait, *Sicut filius hominis non uenit ministrari, sed ministrare?* Audi quod sequitur: *Non uenit,* inquit, *ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis.* Ecce quomodo Dominus ministrauit: ecce quales seruos nos esse praecepit. Dedit animam suam redemtionem pro multis: redemit nos. Quis nostrum idoneus est redemere aliquem? Illius quidem sanguine, illius morte a morte redemti sumus, illius humilitate iacentes erecti sumus; sed et nos debemus conferre portiunculas nostras membris illius, quia membra illius facti sumus: ille caput, nos corpus sumus. Exhortans denique nos apostolus Iohannes in epistula sua in exemplum Domini, qui dixerat, *Erit uester seruus, quicumque uult in uobis maior esse; sicut filius hominis non uenit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemtionem pro multis*; exhortans ergo nos ad similitudinem, ait: *Christus pro nobis animam posuit: sic et nos debemus pro fratribus animas ponere.* Ipse etiam Dominus loquens post resurrectionem: *Petre, amas me?* Respondebat ille: Amo. Hoc ille ter dixit, hoc ille ter respondit; et ter Dominus: *Pasce oues meas.* Ubi mihi ostendis, quia amas me, nisi pascendo oues meas? Quid mihi praestaturus es amando me, quando omnia expectas a me? Quid ergo facias amando me, habes: pasce oues meas. Hoc semel, et iterum, et tertio: Amas me? Amo. Pasce oues meas. Ter enim negauerat timore: ter confessus est amore. Deinde cum ei Dominus oues suas tertio commendasset, respondenti et confitenti amorem, et damnanti et delenti timorem, continuo subiecit: *Cum iuuenis esses, cingebas te, et ibas quo uoiebas; cum autem senior factus fueris, alter cinget te, et feret quo tu non uis. Hoc autem dixit significans, qua morte glorificaturus erat Deum.* Crucem suam pronunciauit illi, passionem suam praedixit illi. Illuc ergo pergens Dominus ait: *Pasce oues meas,* patere pro ouibus meis.

Talis debet esse bonus episcopus; si talis non erit, episcopus non erit. Quid prode est misero, si felix uocetur? si mendicum

---

60 *est*] ajouté au-dessus de la ligne. 62 *ministrare*] Matth. 20, 28. 66 *pascha*] Matth. 26, 17. 70 *pro multis*] Matth. 20, 28. 72 *redemere*] tentative pour changer en *redimere*. 76 *capud* ms., et ainsi d'ordinaire. 80 *assimilitudinem* ms., qui assimile ainsi en pareil cas les consonnes, même de mots distincts. 81 *ponere*] 1 Jean 3, 16 *Ipse e. Dominus loquens*] changé postérieurement en *Ipso e. Domino loquente*, ce qui n'était pas nécessaire. 85 *praestaturus*] leçon du ms., dont il y a des exemples même chez les classiques. 91 *feret*] *fert* ms. 92 *glorificaturus*] un *a* ajouté au-dessus de l'*o*, dans l'intention de rapprocher du *clarificaturus* familier au correcteur. 93 *Deum*] Jean 21, 18 sq.; ici encore tous les termes caractéristiques de la façon de citer se rencontrent dans Augustin. 97 *prode est*] ms., le second *e* exponctué dans la suite.

Digitized by Google

aliquem aerumnosum hominem aspicias, qui uocatur Felix, et ei dicas, Veni huc Felix, uade Felix, surge Felix, sede Felix, et ille inter omnia uocabula semper infelix; huic simile quiddam est, quando episcopus uocatur, et non est. Quid ei confert honor nominis, nisi cumulum criminis? Quis est autem episcopus, qui uocatur, et non est? Qui gaudet honore eo magis quam salute gregis Dei, qui in ista celsitudine ministerii sua quaerit, non quae Iesu Christi: uocatur episcopus, sed non est episcopus, nomen inane est ei. Et uides homines nihil loqui aliud. Vidisti episcopum? salutasti episcopum? Unde uenis? ab episcopo. Quo pergis? ad episcopum. Ut ergo sit quod uocatur, audiat, non me, sed mecum: simul audiamus, simul in una schola condiscipuli ab uno magistro Christo discamus, cuius cathedra ideo est in caelo, quia prius crux fuit in terra. Humilitatis ille uiam docuit: descendens ascensurus, uisitans eos qui in imo iacebant, et eleuans eos qui sibi cohaerere uolebant.

Denique auditu euidentissime percipe. Duo discipuli eius fratres, filii Zebedei, Iohannes et Iacobus prae ceteris illius sublimitatem concupierunt, et per matrem suam, quia ipsi uerecundabantur, dixerunt ei, ipsam inmittentes, quae diceret illorum desideria: *Domine*, dixit, *fac ut regno tuo unus filius meus sedeat ad dexteram tuam, alter ad sinistram.* Et Dominus ad illos, non ad illam: *Nescitis quid petatis.* Et adiecit: *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* Quem calicem, nisi de quo dicit propinquans passioni: *Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste?* Potestis, inquit, bibere calicem, quem ego bibiturus sum? Et illi continuo, auidi sublimitatis, obliti infirmitatis: *Possumus*, inquiunt. Et ille: *Calicem quidem meum bibetis: sedere autem ad dexteram uel ad sinistram meam non est meum dare uobis, aliis paratum est a Patre meo.* Quibus paratum est, si discipulis non paratum est? Qui illic sedebunt, si apostoli non sedebunt? Aliis paratum est, non uobis paratum est: aliis, non superbis. Et bene et ipse humilitatem praetendit, cum diceret, *Aliis paratum est a patre meo*; cum utique ipse praepararet, a Patre suo dixit praeparari: ne et hic arrogans esse uideretur, et non aedificaret ad humilitatem, propter quam ista omnia loquebatur. Neque enim parat Pater, quod non parat filius, aut parat filius, quod non parat Pater: cum ipse dicat, *Ego et Pater unum sumus*; ipse etiam dicat, *Quaecumque Pater facit, haec eadem et filius similiter facit.* Doctor humilitatis sermone et opere: sermone enim semper ab initio creaturae numquam tacuit, per angelos, per prophetas, docere hominem humilitatem; docere dignatus est etiam exemplo suo. Venit humilis creator noster, creatus inter nos: qui fecit nos, qui factus est propter nos: Deus ante tempora,

---

99 *huc*] corr. de *hoo*. 103 *eo magis*] *eo* peut-être inséré par maladresse. 111 *descendes* ms. 117 *ut* | la préposition *in* est probablement tombée après ce mot. 121 *iste*] Matth. 26. 39. 124 *autem*] suppléé après coup. 125 *meo*] Matth. 20. 23. Il est intéressant de retrouver ici la confusion ἄλλοις pour ἀλλ' οἷς, déjà attestée par une tradition manuscrite assez importante, mais non encore relevée chez les Pères. Cf. von Soden, *Die Schriften des Neuen Testaments* (Göttingen, 1913) à Marc 10, 40. 133 *sumus*] Jean 10, 30. 134 *facit*] Jean 5, 19.

Digitized by Google

homo in tempore, ut hominem liberaret a tempore. Venit sanare
140 tumorem nostrum magnus medicus. Ab oriente usque in occidentem genus humanum tamquam magnus iacebat aegrotus, et magnum medicum requirebat : misit primo pueros suos medicus iste, et uenit ipse postea, cum a nonnullis desperaretur. Quomodo et medicus quando mittit pueros suos, quasi ad aliquid facile faciendum : cum periculum
145 magnum fuerit, ipse uenit ; sic magno periculo laborabat genus humanum, uitiis omnibus inuolutum, maxime a superbiae fonte manante : et ideo uenit curare ipsam superbiam exemplo suo. Erubesce adhuc superbire, homo, propter quem humiliatus est Deus. Multum se humiliasset Deus, si tantummodo nasceretur propter te : dignatus est
150 etiam mori pro te. Hic ergo erat in cruce in homine, quando agitabant caput ante crucem persecutores Iudaei, et dicebant : *Si filius Dei est, descendat de cruce, et credimus ei.* Ille autem seruabat humilitatem, ideo non descendebat : non perdiderat potentiam, sed demonstrabat patientiam. Nam ipsum effectum uirtutemque eius cogitate, et
155 uidete quam facile potuit de cruce descendere, qui potuit de sepulcro resurgere. Sed tibi humilitas, tibi patientia, si non erat demonstranda, non erat praecipienda ; si autem praecipienda erat uerbo, demonstranda et commendanda erat exemplo. Hoc ergo attendamus in Domino : humilitatem eius uideamus, calicem humilitatis eius bibamus, ad eum nos
160 artemus, eum meditemur. Facile est cogitare sublimitates, facile est honoribus gaudere, facile est assentatoribus et adulatoribus aures praebere. Ferre conuicium, patienter audire opprobrium, orare pro contumelioso, hic est Domini calix, hoc est conuiuium Domini. *Inuitatus es a maiore ? cogita quia talia te oportet praeparare.*

165 Apostolus describens episcopum hoc primo posuit : *Qui episcopatum desiderat, bonum opus concupiscit.* Quid est hoc ? Quasi inflammauit omnes ad desiderandum episcopatum, et meliores erunt ambitores, quam uerecundi, et meliores erunt arrogantia quadam sibi etiam indebita usurpantes, quam etiam debita timore uitantes ? Absit
170 hoc, non est istud : non hoc docuit, ut ambiamus ad episcopatum peruenire. Sed quid dixit, intendite, si potuero explicare quod sentio. Apostoli sensus est lucidus intellegentibus, superbis et ambitoribus caliginosus et obscurus. Hoc ergo apostolus ait : *Qui episcopatum desiderat, bonum opus concupiscit.* Non est desiderare, episcopatum deside-
175 rare : bonum opus concupiscere est. Sed episcopus uult esse, qui non facit bonum opus, sed suum opus ? Non episcopatum iste desiderat. Hoc est, quod dicebam paulo ante : nomen quaerit, non rem. Episcopus uolo esse : o si essem episcopus ! Utinam esses ! Nomen quaeris, an rem ? Si rem quaeris, bonum opus concupiscis : si nomen
180 quaeris, potes habere et in opere malo, sed peiore supplicio. Quid ergo dicemus ? sunt episcopi mali ? Absit, non sunt : prorsus audeo

---

140 *occidentem*] l'*m* suppléé après coup. 143 *quando*] l'*n* ici également. 151 *capud* ms. 152 *ei*] Matth. 27, 42. 164 *praeparare*] Citation libre et sommaire de Prov. 23, 1 sq. d'après les Septante. 166 *concupiscit*] C'est ainsi que s. Augustin cite 1 Tim. 3, 1 dans sa lettre 173, n. 2, écrite vers 412. 174 *episcopatum*] peut-être eût-il fallu répéter ce mot. 180 *suplicio* ms.

Digitized by Google

dicere, non sunt episcopi mali ; quia, si mali, non episcopi. Tu iterum ad nomen me reuocas, et dicis : Episcopus est, nam sedet cathedra. Est et faeneus custos in uinea.

185 Dixit inter cetera, *Unius uxoris uirum* : sed quanto melius nullius ! Quousque progrediendum sit, dixit, ut non plus ab una ; sed multo melius, si nec una. *Filios habentem obsequentes* : ut, si habet, obsequentes habeat ; non ut conetur habere, si non habet. Disciplinam enim commendauit in filios, propter domum regendam : *Qui enim domui suae*
190 *praeesse nescit, quomodo ecclesiae diligentiam habebit ?* Ipsius apostoli uerba sunt. Et quomodo erit sine filiis episcopus, si bonus erit episcopus ? Denique episcopus uester in nomine Christi, adiutus gratia Christi, filios carnales habere noluit, ut spirituales habeat. Ad nos pertinet digne ei obsequi, digne oboedire, digno seruitio seruire ; et
195 habebit filios obsequentes, pro paucis tam multos, pro terrenis supernos, pro heredibus coheredes.

Diximus de episcopis bonis, et de episcopis malis : diximus quod esse debemus, et quod esse uitemus. Sed quid ad uos, o populus Dei ? Aliquid et ad uos. Volumus enim uos in petra aedificari, templum
200 Deo surgere, ad capiendum Deum idoneos fieri, spem uestram non in incerto fluctuare, sed in solido collocare. Qualescumque nos sumus, uos securi esse debetis. Equidem bonum est nobis, ut boni praepositi episcopi esse debeamus, non tantum uocemur, hoc bonum est nobis : talibus enim magna merces promittitur. Sed si non fueri-
205 mus tales, sed mali, quod absit, fuerimus, et honores nostros propter nosmetipsos quaesierimus, praecepta Dei neglexerimus, salutem uestram pro nihilo habuerimus, maiora supplicia nos expectant, quam praemia quae promissa sunt. Sed absit a nobis, et orate pro nobis : quanto enim in altiore loco, tanto in maiore periculo sumus. Cogita-
210 mus enim quam rationem reddamus de obsequiis hominum, quam de maledictis hominum. Multi nobis obsecuntur, multi nobis detrahunt, nobisque maledicunt. Plus nos faciunt periclitari, qui obsecuntur, quam qui maledicunt : obsequium enim hominum titillat superbiam nostram, maledicta hominum exercent patientiam nostram : alibi timeo
215 lapsum, alibi munior firmatus. Nam *Opprobria hominum*, ait mihi quidam seruorum Dei, *nolite metuere*. Dicit et Dominus Iesus Christus : *Beati eritis, cum uobis maledixerint homines, et dixerint omne malum aduersum nos, mentientes, propter me*. Nam si qui maledicunt, et uera dicunt, non male dicunt, quia uera dicunt ; sed male dicunt, qui falsa

---

183 *cathedra*] avant ce mot, *in* ajouté après coup, quoique non nécessaire 184 *faeneus*] restitué par conjecture : un gardien de paille, un mannequin ; le ms. porte *uenenus*, mais le *u* initial est de seconde main, au-dessus d'une autre lettre grattée, un *f*, si je ne me trompe. 185 *uirum*] 1 Tim. 3, 2. 190 *habebit*] ibid. 5 ; le mot *Dei* fait défaut dans le ms. 198 *quid ad uos*] *ad* suppléé après coup. 203 *debeamus*] corrigé de *debemus*. 209 *Cogitamus*] changé plus tard sans raison en *Cogitemus*. 215 *firmatum* ms. Je me suis demandé s'il ne fallait pas écrire *munio firmatum*, qui serait peut-être plus satisfaisant au point de vue du rythme ; mais je ne trouve aucun exemple de *firmatus* employé comme substantif, au lieu que plus loin, ligne 312, nous voyons le copiste écrire *fructum* pour *fructus*. 216 *quidam seruorum Dei*], c'est-à-dire Isaïe, ch. 57, 1. 219 *falsa dicut* ms.

Digitized by Google

220 dicunt. Nobis autem quid promisit Dominus? *Gaudete et exultate, quia merces uestra copiosa est in caelis.* Auget mercedem meam maledicus meus: minuere uult mercedem meam adulator meus. Sed quid dicam, fratres? Ut augeatur merces nostra, optare debemus, ut maledici sitis? Nolumus malo uestro nostram augeri mercedem. Benedici estote,
225 obsequimini; periclitemur, et uos non deminuamini. Quid ergo, si populus incurrat in episcopum malum? Dominus et episcopus episcoporum fecit securum, ne spes uestra in homine sit. Ecce in nomine Domini episcopus uobis loquor: qualis sim ego, nescio: quanto minus uos? Quid enim sim ad horam, possum utcumque sentire:
230 quid quandoque futurus, unde scio? Quomodo praesumsit Petrus, et demonstratus est sibi Petrus; aeger se nesciebat, sed medicum non latebat. Dixit, praesumsit, ausus est polliceri: *Tecum usque ad mortem. Animam meam pro te ponam.* Et ille medicus uenam cordis inspiciens: *Animam tuam*, inquit, *pro me ponis? Amen dico tibi, prius quam gallus*
235 *cantet, ter me negabis.*

Dominus itaque praestet, adiuuantibus nos orationibus uestris, et hoc nos esse, et hoc usque in finem perseuerare, quod nos uultis esse, omnes qui nobis bene uultis, et quod nos uult esse ille, qui nos uocauit et iussit: adiuuet nos implere quod iussit. Sed qualescumque
240 sumus, spes uestra non sit in nobis. Mihi derogo, ut episcopus hoc loquar: gaudere de nobis uolo, non inflari. Omnino, quemcumque inuenero spem ponentem in me, non illi gratulor: emendandus est, non firmandus: mutandus est, non stabiliendus. Si monere non possum, doleo; si autem monere possum, iam non doleo. Sicut modo in
245 nomine Christi loquor populo Dei, loquor in ecclesia Dei, loquor qualiscumque seruus Dei: spes uestra non sit in nobis, spes uestra non sit in hominibus. Boni sumus, ministri sumus: mali sumus, ministri sumus; sed boni, fideles ministri, uere ministri. Quod ministramus, attendite: si esuritis, et ingrati esse non uultis, de cuius
250 cellario proferatur aduertite. In quali uasculo tibi ponatur, quod tu auidus es comedere, non ad te pertineat. *In magna domo* patris familias, *non tantum uasa aurea et argentea, sed et fictilia sunt.* Argenteum uas est, aureum uas est, fictile uas est. Tu utrum habeat panem attende, et cuius iste sit panis, quo donante ministretur. Ipsum aduer-
255 tite, de quo loquor, quo donante ministratur hic panis. Ipse est panis. *Ego sum panis uiuus, qui de caelo descendi.* Ministramus ergo uobis Christum pro Christo, ipsum sub ipso; ut ipse ad uos perueniat, ipse sit iudex ministerii nostri. Nam si fur est episcopus, numquam tibi dicturus est de exedra ista, Fac furtum; sed non est tibi dicturus nisi,
260 Noli facere furtum. Hoc enim accipit de cellario Domini. Si aliquid aliud dicere uoluerit, respuis illum, et dicis: Non est hoc de cellario

---

221 *in caelis*] Matth. 5, 12. 222 *adultor* ms. 230 *quandoquae* ms., changé ensuite en *quandoqui*. 232 *mortem*] Luc 22, 33. 233 *ponam*] Jean 13, 37. 235 *negabis*] ibid. 38. 236 *aiuuantibus* ms. 239 J'ai écrit *adiuuet*; le ms. porte *adiuuat*. 251 *ad te*] *atte* ms. *pertineat*] pour *pertinet*? 252 *fictilia sunt*] 2 Tim. 2, 20. 256 *descendi*] Jean 6. 51. 259 *exedra*] Le correcteur, peu intelligent, a cherché à substituer à ce terme celui de *cathedra*.

Digitized by Google

Domini, tua mihi dicis. *Qui loquitur mendacium, de suo loquitur.* Dicat ergo tibi secundum Deum: Ne furtum facias, ne adulterium, ne homicidium ; dicat tibi secundum Deum, ut timeas, ut non extollaris, ut a
265 saeculi amore auertaris, ut spem tuam in Domino ponas. Haec tibi dicat secundum Deum. Ipse si non facit, quid ad te? Dominus Deus tuus Christus est, securum te fecit. *Scribae*, inquit, *et pharisaei* in imagine praepositorum *sederunt cathedram Moysi ; quae dicunt, facite : quae autem faciunt, facere nolite ; dicunt enim, et non faciunt.* Quid ad
270 hoc dicturus es? unde te in iudicio Christi excusaturus? Dicturus es : Ideo feci male, quia uidi episcopum meum non uiuere bene. Respondetur tibi : Elegisti tibi, cum quo damneris, non cum quo libereris. Ipsum imitatus es male uiuentem : quare ipsum imitatus es potius, et non me audisti per ipsum? Ego enim tibi in euangelio meo non dixe-
275 ram ut, quando uides praepositos malos, quae dicunt facias, quae autem faciunt non facias? Me per illos audires, et per ipsos non perires.

Si ergo et mali possunt dicere bona, et nunc respondeamus Christo, et dicamus, discendi causa, non contemnendi aut exagitandi: Domine,
280 si mali possunt dicere bona — unde ammonuisti, et praecepisti dicens, *Quae dicunt, facite, quae autem faciunt, facere nolite* — si mali ergo possunt dicere bona, quomodo alio loco dicit : *Hypocritae, non potestis bona loqui, cum sitis mali?* Attendite rem ligatam, quousque illius adiutorio cernatis solutam. Iterum propono quaestionem. Chris-
285 tus dicit : *Quae dicunt, facite : quae autem faciunt, facere nolite ; dicunt enim, et non faciunt.* Quid ergo, nisi quia dicunt bona, et faciunt mala? Ideoque quae dicunt, debemus facere ; quae faciunt, non debemus facere. Alio loco : *Numquid colligunt de spinis uuas, aut de tribulis ficus? Omnis arbor ex fructu cognoscitur.* Quid ergo? quomodo obtem-
290 perabimus? quomodo intellegemus? Ecce uepres sunt, spinae sunt. *Facite.* Iubes me colligere uuam de spinis : alibi iubes, alibi uetas : quomodo obtemperabo? Audi, intellege. Cum dico, *Quae dicunt facite, quae autem faciunt facere nolite*, attende prius quid dicam : *Cathedram Moysi sederunt*, dixi. Quando dicunt bona, non ipsi dicunt, sed cathe-
295 dra Moysi. Cathedram pro doctrina posuit : non quia cathedra loquitur, sed doctrina Moysi : in memoria eorum est, in operibus non est. Quando autem ipsi dicunt, quando ipsi loquuntur, hoc est, quando de suo loquuntur, quid audiunt? *Quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali?* Nam aliam similitudinem attendite. De spinis nolite uuam
300 carpere : non enim potest aliquando uua nasci de spinis. Sed non

---

262 *loquitur*] Jean 8, 44. 268 Avant *cathedram*, ici et plus bas, on a cru devoir suppléer après coup la préposition *super* ; mais justement Augustin l'omet presque toujours, quand il lui arrive de citer ce texte. 269 *non faciunt*] Matth. 23, 3. 278 *bona*] suivi à tort d'un point d'interrogation dans le ms. *nunc*] corrigé de *non* de 1re main. 281 *nolite*] ici également un ? non justifié par le sens. 282 *dicit*] pour *dicis* ? car on continue à s'adresser au Christ. *ypocritae* ms. 283 *mali*] Matth. 12, 34. 288 *tribulis*] corr. de *tribolis*. 289 *cognoscitur*] Matth. 7, 16 sq. *obtemperauimus* ms. 290 *uaepres* ms. 293 *super* ajouté postérieurement avant *cathedram*. 297 *ipsi loquuntur*] d'abord *loquitur*, puis un *u* substitué à l'*i*. *de suo locuntur* ms.

Digitized by Google

attendistis palmitem uitis crescendo ire in sepem, et inuoluere se in spinis, et inter spinas germen promere, botrum summittere? Esuris, et transis, et uides botrum pendentem inter spinas: non facis, non carpis. Esuris, et carpere uis: carpe, manum diligenter et caute extende: spinas caue, fructum carpe. Sic etiam quando pessimus aut malus homo tibi loquitur doctrinam Christi, audi, excipe, noli contemnere. Si malus homo est, spinae ipsius sunt; si bona dicit, botrus ille est pendens inter spinas, non nascitur de spinis. Ergo, si esuris, carpe, sed obserua spinas. Si enim facta eius coeperis imitari, dum libenter eum audis, incaute extendisti manum: prius in spinas incurristi, quam ad fructum peruenisti: uulneratus exis, laniatus exis: non iam tibi prodest fructus, qui est de uua, sed obsunt spinae, quae sunt de radice propria. Nam, ut non fallaris, attende, unde carpsisti fructum: sarmentum ibi est. Dirige oculos in sarmentum, et uide pertinere ad uitem, de uite exire, de uite progredi, sed in spinis incurrere. Numquid ergo uitis contrahere debet palmites? Sic et doctrina Christi crescendo et procedendo inseruit se arboribus bonis, inseruit se in spinis malis: dicitur a bonis, dicitur a malis. Tu uide, unde sit fructus, unde nascatur quod te pascit, et unde nascatur quod te pungit: permixta sunt in publica facie, sed discreta sunt in radice.

Hoc autem attendite, fratres mei, ut aliquid etiam dicamus de acriore dolore nostro, hoc attendite, fratres nostri quare se separarint a nobis. Dicant nobis, quare? Mali erant episcopi. Cathedras suas sedebant, cathedras Christi sedebant, in unitate Christi erant: ab unitate separari non oportebat. Mali erant ipsi: tu faceres, quod Dominus praecepit, *Quae dicunt facite, quae autem faciunt facere nolite.* Quare te a cathedra Petri separasti? Si pestilentiosus ibi sedit, audires per illum, non imitareris illum. Et tamen potes probare, cum dicis, Pestilentiosus ibi sedebat? Sed ego te probo pestilentiosum, qui cathedram Christi dimisisti. Quod tu dicis, occultum est: quod ego dico, probo. Separatio tua te punit, discissio tua te punit. Simul emti sumus, uno pretio comparati sumus; pretii nostri tabulae recitantur, nostrae emtionis instrumentum sanctum est euangelium. Aperio, lego. Quid aperio? quid lego? Ubi emti sumus, ubi fratres et conserui sumus, ubi in unitate constituti sumus. Quid enim emerit Christus, non tacuit, ne aliquis illi tolleret possessionem suam, et supponeret alienam; prorsus non tacuit quod emit. Aperi tabulas, lege: instrumenta confecta sunt, non emit sine scriptura, praeuidit calumniatores futuros; prorsus fecit, quod obiciatur calumniatoribus. Quod legitur, creditur: legitur autem,

---

304 *carpere*] corr. de *carpire*. *carpe manu. diligenter* ms. 305 *quando*] *quado* ms. 307 *Si*] corrigé de *sed* à deux reprises; les copistes confondent souvent ces deux conjonctions. 311 *ad fructum*] corr. de *affructum*. *exis*] les deux fois corr. de *exsis*. 312 *iam*] conjecture, pour *tam* que porte le ms. *prodest*] le *d* suppléé au-dessus du mot. *fructus*] corr. de *fructum*. 313 *carpisti* ms. 315 *in spinis*] changé plus tard en l'accusatif. 322 *acriore*] l'*e* remplacé tardivement par un *i*. *nostri*] c'est ainsi qu'il faut lire, je pense; le copiste a écrit *non*. 323 sq. *cathedras*] ici encore, l'inutile *super* ajouté aux deux endroits. 328 *potes probare*] Avant *potes*, un *non* ajouté, puis effacé. 332 *uno pretio*] Il y avait de 1re main *unum praecium*. 338 *futuros*] l'*o* corr. de *u*.

Digitized by Google

340 uide a quo scriptum, uide quo dicente, quibus excipientibus. Dicebat ille, excipiebant apostoli : conscripta nobis reliquerunt. Legamus ergo instrumentum, fratres : quare litigamus ? quid si tabulae domini nostri, emtoris nostri, tollant a nobis litem ? Tu dicis ecclesiam Christi in Afris et in Africa esse : ego dico ecclesiam Christi per omnes
345 gentes diffundi. Ecce ubi quaestio est, ecce unde rixa inter fratres. Litigas tu pro parte : litigas, ut in parte remaneas. Ego tibi contradico, ut totum possideas. Intellege litem concordem, intellege litem caritatis. Non tibi dico, Victus es, recede. Ab initio enim displicuerunt Domino nostro Iesu Christo diuisores hereditatis. Nam praedicanti in
350 populis ueritatem ait unus de turba : *Domine, dic fratri meo diuidat mecum hereditatem.* Et Dominus, qui noluit confirmare diuisionem, qui uenerat facere unitatem — audiuimus enim et modo in euangelio de ipsa unitate, *Habeo alias oues, quae non sunt de hoc ouili ; oportet me eas adducere, ut sit unus grex, et unus pastor* — Dominus ergo, qui
355 amabat unitatem, oderat diuisionem, ait illi homini : *Dic, homo, quis me constituit diuisorem hereditatis inter uos ?* Ego dico uobis, *Cauete ab omni cupiditate.* Noluit esse diuisor hereditatis : unitatem uenerat congregare, unam hereditatem per terras dare. Legantur instrumenta hereditatis ipsius ; legantur, ut dicere coeperam. Resurrexit a mortuis,
360 ostendit se discipulis suis, non solum uidendum, sed etiam tangendum et contrectandum. *Palpate,* inquit, *et tangite, et uidete quia spiritus ossa et carnem non habet, sicut me uidetis habere.* Putarant enim illum spiritum esse, non corpus ; fantasma esse, non ueritatem. *Et cum adhuc prae gaudio mirarentur, ait illis : Non sciebatis quia, cum essem*
365 *adhuc inter uos, haec dicebam uobis, quia oportebant impleri omnia quae scripta sunt in lege Moysi et prophetis et psalmis de me ?* Quid est hoc ? quid est scriptum de illo in lege et prophetis et psalmis ? Audi. *Quia oportebat Christum pati.* Credo, inquit. Merito, fratres : attendite cetera. Tabulas dominicas lego, instrumentum uel potius testa-
370 mentum hereditatis nostrae lego ; legamus, intellegamus : quare litigamus ? Ecce lego, audi cetera. *Oportebat Christum pati.* Credis mecum ? Credo, inquit. *Et resurgere a mortuis tertio die.* Credis mecum ? Credo plane. Crede et cetera, et finita est discordia. Quid est illud in ceteris ? *Et praedicari in nomine eius paenitentiam et*
375 *remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Ierusalem.* Ecce quod lego, haec est ecclesia Christi : *Per omnes gentes, incipiens ab Ierusalem.* Tene illam mecum, et tolles discordiam. Si in illa non

---

341 *reliquerunt*] corr. de *relinquerunt*. 351 *hereditatem*] Luc 12, 13, *qui*] changé d'abord en *quidem*, puis supprimé à tort. 354 *pastor*] Jean 10, 16 356 *inter uos ?*] Luc 12, 14 ; noter que les mots *diuisorem hereditatis inter uos* sont caractéristiques de la façon de citer de s. Augustin. 357 *cupiditate*] ibid. 15 362 *habere*] Luc 24, 39 *Putarent* ms., changé au-dessus de la ligne en *Putabant* 365 *oportebant*] ainsi au pluriel dans le ms., et il ne manque pas d'exemples qui justifient cette forme. 366 *de me ?*] Luc 24, 44 368 *pati*] ibid. 46 372 *tertio die*] ibid. 375 *remisionem* ms. *incipientibus*] ici, et une fois encore plus bas ; partout ailleurs *incipiens*. Comme Augustin semble s'être servi de l'une et l'autre construction, je n'ai point cherché à rétablir l'uniformité. *ab Ierusalem*] Luc, ibid. 47.

Digitized by Google

eris, in parte eris. Damno tuo uincis, lucro tuo uinceris. Agnosce quia uictus es, et tenebis illam mecum per omnes gentes diffusam, incipiens ab Ierusalem. Tabulae dominicae leguntur, euangelium dominicum loquitur. Quid mihi calumniaris, quia ego incendi tabulas istas ? Quis debet credi quod incenderit illas : qui illis oboediuit, an qui illas contemnit ? Quicumque incenderit, undecumque prolatae sint, legamus, audiamus, faciamus, concordemus ; dimittamus praeterita praeteritis, transeuntia eis qui transierunt relinquamus. Aduocatus ipsorum, defensor ipsorum, in mediis gestis collationis nostrae clamauit in angustiis : « Nec causa causae, nec persona personae praeiudicat. » Peccauit Caecilianus ? Immo non peccauit Caecilianus, sed pone peccauerit Caecilianus. Audi certe defensorem tuum : Nec causa causae, nec personae persona. Non praeiudicaret uni personae una persona : et praeiudicabit finibus terrae ? praeiudicabit hereditati Christi eunti per omnes gentes, incipientibus ab Ierusalem? Peccauit Caecilianus : numquid ideo mentitur Christus ? Et tamen non peccauit Caecilianus ; sed tu non uis esse bonus christianus. Quid ad me de homine ? hoc uobis loquebar, ad hoc uos aedificabam. Spes mea non est in Caeciliano, spem meam non posui in homine. Si bonus fuit Caecilianus, congratulabor bono fratri ; si malus fuit, ego iudex non sum de occultis fratris. Ergo paululum honorificentia sequestrato Caeciliano et memoria eius, Dominum meum interpello, ego interpello Christum contra fratrem meum. Non quomodo ille : non ei dico, *Domine <dic> fratri meo diuidat mecum hereditatem* ; sed dico, Domine, dic fratri meo teneat mecum hereditatem. Ergo quod interpellaui Dominum contra fratrem meum, non est contra fratrem meum, sed pro fratre meo : nolo illum exheredem, nolo solus possidere ; scio enim quia quod possideo non fiet angustum, si multi mecum possideant. Quod possideo, caritas uocatur, quae numeroso possessore amplius dilatatur.

EXPLICIT TRACTATUS DE ORDINATIONE EPISCOPI-I.

378 *Damno tuo*] *tuo* suppléé après coup au commencement d'une ligne. 382 *incenderit*] corr. de *incendiderit* 390 *personae persona*] semble corrigé de *persona persone*. 395 *Quid ad me*] *Quidamme* ms. 398 *fratris*] le ms. porte *fratribus*, appelé sans doute par l'ablatif *occultis* ; mais le sens exige évidemment le génitif singulier. 401 *dic*] mot omis par le scribe ; cf. plus haut, ligne 350. 405 *fiet*] restitué par conjecture ; *fuit* ms. 407 *dilatatur*] un *Amen* termine cette pièce comme toutes les autres du recueil, mais par le fait de celui qui l'a composé.

***

J'eussse rencontré cette pièce anonyme à l'état isolé, et non au milieu d'autres discours, en partie déjà connus, de saint Augustin, que je n'aurais pas hésité un instant à y reconnaître son style, sa manière, son âme. Le temps me fait défaut pour reproduire ici les multiples parallélismes qu'une première enquête m'a révélés avec

Digitized by Google

les œuvres incontestées du grand Docteur [1] : parallélismes presque constants de pensée et d'expression, sans que pourtant on puisse citer une seule phrase véritablement copiée, ni que, d'autre part, l'infériorité d'un compilateur se trahisse à tel ou tel passage mis en regard de l'ensemble. Ce sont là, si l'on s'en souvient [2], les deux pierres de touche pour distinguer les productions vraiment augustiniennes de celles des nombreux imitateurs qui ont surgi aux Ve et VIe siècles. L'accent du maître incomparable se soutient d'un bout à l'autre du discours : ce sont bien ses arguments, son langage, les comparaisons auxquelles il recourt d'ordinaire, les textes bibliques qu'il cite de préférence, et ceux-ci formulés d'une façon absolument caractéristique, qu'on ne trouve guère que chez Augustin. Il sera aisé à chacun de vérifier par lui-même l'exactitude de ces informations [3] ; et je compte m'acquitter moi-même un jour de cette tâche plus à loisir. Qu'il me suffise présentement d'insister sur un passage qui tout ensemble constitue une garantie exceptionnelle d'authenticité, et permet de déterminer d'une façon assez précise l'époque à laquelle le sermon fut prononcé. Vers la fin, comme on l'a vu, l'orateur lance ce trait à l'adresse des Donatistes :

> Aduocatus ipsorum, defensor ipsorum, in mediis Gestis collationis nostrae clamauit in augustiis : *Nec causa causae, nec persona personae praeiudicat.* Peccauit Caecilianus ? Immo non peccauit Caecilianus, sed pone peccauerit Caecilianus. Audi certe defensorem tuum : *Nec causa causae, nec personae persona.* Non praeiudicaret uni personae una persona : et praeiudicabit finibus terrae ?

Ces *Gesta collationis nostrae*, ce sont les Actes de la célèbre Conférence tenue à Carthage au commencement de juin 411. On sait qu'Augustin se chargea lui-même d'en donner une édition, et ne négligea rien pour en propager partout la connaissance. Il aimait surtout à répéter l'aveu échappé au défenseur des Donatistes, comme en témoignent plusieurs de ses écrits des années 411 et suivantes. Ainsi, dans le sermon 164, n. 13 (fin de 411) :

> Et ille defensor illorum : *Nec causa causae praeiudicat, nec persona personae.* O responsum breue, liquidum, uerum ! Non enim

1. Ils portent notamment sur les interprétations du *Pasce oues meas*, de l'*Aliis paratum est a Patre meo*, du *Quis me constituit diuisorem*, du *Per omnes gentes, incipiens ab Ierusalem*, du *Numquid colligunt de spinis uuas*, etc. Pour ce dernier passage, comparer entre autres le Serm. 137, n. 13 et le Tract. in Ioh. 46, n. 6.

2. Cf. *Rev. Bénéd.*, XXIX (1912), p. 260 sq. et 468.

3. Par exemple, pour ce qui est des citations bibliques, à l'aide de Sabatier, en attendant que M. Denk nous donne le précieux instrument de travail qu'il prépare avec tant de vaillance.

Digitized by Google

> sciuit quid dixit ; sed Caiphae similis, cum esset pontifex, prophetauit : *Nec causa causae praeiudicat, nec persona personae.* Si nec causa causae, nec persona personae praeiudicat, ergo unusquisque sarcinam suam portat. Eat nunc, et obiciat tibi Caecilianum : non tibi cuicumque homini, sed ipsi orbi terrarum obiciat Cecilianum... Audi uocem tuam ab orbe terrarum : *Nec causa causae, nec persona personae praeiudicat.*

Pareillement, dans la lettre synodale du 14 juin 412, rédigée par Augustin (Ep. 141, n. 6 sq.) :

> expauescentes et perturbati, et obliti unde superius contra nos contendebant, continuo dixerunt : *Nec causa causae, nec persona personae praeiudicat*... dicentes eos ab illo, cum quo fuerunt, non fuisse pollutos, quia *nec causa causae praeiudicat, nec persona personae*..... ipsi dixerunt, relegerunt, subscripserunt : *Nec causa causae praeiudicat, nec persona personae.*

Et dans la lettre suivante (142, n. 3), écrite vers le même temps à des Donatistes convertis :

> Quicumque autem bene uiuit, non ei praeiudicat aliena causa et aliena persona. Sic etiam illi cum de causa Maximiani urgerentur, ore suo coacti sunt confiteri, quia *nec causa causae, nec persona personae praeiudicat.*

Aussi, et surtout dans le livre *Ad Donatistas post Collationem* (début de 412), n. 2. 3. 4. 5. 14. 24. 25. 38. 39. 52 ; ainsi que dans l'Épître 173 (n. 7 sq.), adressée vers 412 au prêtre schismatique Donatus de Mutugenna [1].

On peut donc admettre que notre sermon a été, lui aussi, composé peu après la Conférence de Carthage, aux environs de 412.

***

Tout renseignement nous fait défaut sur l'endroit où il fut prononcé, comme aussi sur le nom de l'évêque dont l'ordination en fait le sujet. Cependant, cette date de 412 suggère tout naturellement une hypothèse intéressante, que je crois devoir exposer brièvement en terminant.

Vers le temps dont il s'agit, Augustin avait réussi à ramener à l'unité les dissidents du bourg de Fussala, situé à quarante milles d'Hippone, et qui avait été longtemps une des forteresses du Donatisme. Son éloignement de la ville épiscopale et le fait

1. Cette date de 412 est celle qu'assigne, à la suite de Tillemont, Paul Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne* t. IV, p. 505 : les Mauristes avaient opiné, je ne sais pourquoi, pour le commencement de 416.

Digitized by Google

qu'une partie des habitants ne parlait guère que le punique constituaient de sérieux obstacles à l'administration de cette portion du diocèse ; aussi Augustin, avec son désintéressement habituel, résolut-il de l'en démembrer, et d'établir un évêque à Fussala. Il fit choix, à cet effet, d'un prêtre très recommandable, qui avait, semblait-il, toutes les qualités requises pour ce poste délicat. Mais, au dernier moment, quand déjà le primat de Numidie était arrivé pour faire l'ordination, le prêtre en question se récusa ; Augustin, pressé par le temps, choisit parmi les clercs qui l'avaient accompagné un lecteur, nommé Antoine, qui avait été élevé sous ses yeux, et pour lequel il avait une affection de père. Ce fut donc lui qui fut sacré premier évêque de Fussala. Sa conduite fut dans la suite des plus déplorables, et causa bien des déboires à l'évêque d'Hippone : nous n'avons pas à nous en occuper ici [1]. Mais ce qui nous intéresse, c'est que cet Antoine ne parait pas encore à la Conférence de 411, tandis qu'on croit pouvoir l'identifier avec l'un des derniers [2] signataires du synode provincial de Milève en 416. Son installation coïnciderait donc avec la date approximative de notre discours. D'autre part, on remarque dans celui-ci quelques traits qui conviennent assez bien aux circonstances dans lesquelles s'accomplit l'ordination d'Antoine ; par exemple, le fait qu'Augustin avait déjà passé deux jours et prêché à deux reprises dans l'endroit (*ex quo nos Deus dignatus est perducere ad uos, tertius redditur sermo : sed praeterito biduo...*), et que l'ordination du futur évêque est représentée comme une faveur spéciale pour les fidèles de la localité (*hodie quippe uobis in dono et misericordia Dei episcopus ordinatur*). Puis, on insiste sur ce que l'élu s'est privé volontairement des joies du mariage et de la paternite selon la chair (*Unius uxoris uirum : sed quanto melius nullius ! Denique episcopus uester in nomine Christi, adiutus gratia Christi, filios carnales habere noluit*) ; Antoine, élevé dès son enfance dans le monastère épiscopal d'Hippone (*in monasterio quidem a nobis a paruula aetate nutritum*), s'était naturellement engagé à pratiquer la continence. Enfin, la sortie finale contre les attardés du Donatisme était tout à fait à sa place, dans ce bourg qui longtemps n'avait point compté un seul

1. Voir sur cette pénible affaire Tillement (*H. E.* XIII, 836 sqq.) et Monceaux (*op. cit.*, p. 308) ; mais ce que dit ce dernier d'un prétendu « retour mélancolique » d'Augustin « sur la vanité des triomphes » me déplaît, je l'avoue, sous la plume d'un homme à qui rien n'a manqué pour se faire une plus juste idée de la façon dont l'évêque d'Hippone savait agir et penser en semblable occurrence. Combien les réflexions de son devancier sont à cet égard et plus chrétiennes et plus sensées !

2. Le 53e, semble-t-il, sur 61. Voir Épître 166, et Tillemont, *loc. cit.*, p. 693 et 838.

Digitized by Google

catholique, et où continuait à fermenter — la suite le montra — quelque chose du vieux levain donatiste.

Il se peut donc que nous ayons ici le sermon prononcé à l'installation de l'évêque Antoine de Fussala ; en ce cas, les développements exceptionnels sur l'attitude à garder vis-à-vis des mauvais évêques auraient eu une sorte de portée prophétique.

***

Quoi qu'il en soit, il faut bénir l'heureux hasard qui nous l'a conservé, car nous ne possédions jusqu'ici aucun discours d'Augustin pour une ordination épiscopale. Possidius, il est vrai, en mentionne un dans son Catalogue, *De episcopo eligendo et ordinando in locum memorati*, c'est-à-dire de Florentius, peut-être l'évêque numide dont il est question en 407 et en 410 : mais nous ne l'avons pas, et la façon dont il est intitulé ne permet guère de l'identifier avec notre inédit, où il s'agit bien de l'ordination, mais non de l'élection d'un évêque.

La pièce publiée ci-dessus se présente donc à nous complètement dépourvue d'état-civil. Toutefois, je ne serais pas surpris que l'évêque s. Césaire d'Arles l'ait déjà connue et utilisée. Il y a, en effet, un sermon de s. Augustin, le 340e, *In die ordinationis suae*, dans la finale duquel les Mauristes ont signalé à bon droit la façon de l'évêque d'Arles. Or, dans cette finale, on rencontre cette petite phrase : *Et ideo hoc debemus loqui, quod et nosmetipsos cohortari, et uos possit instruere.* Il y a là une imitation évidente des mots qui figurent au début de notre ἀνέκδοτον : *Hoc itaque debemus loqui, quo et nos ipsos exhortemur, et... uos instruamus.* De sorte que ç'aura été peut-être un des nombreux services rendus à la tradition catholique par le grand métropolitain gaulois du VIe siècle, que d'avoir sauvé pour la postérité cette belle allocution d'Augustin *In ordinatione episcopi*, ainsi que les autres pièces inédites qui l'accompagnent, et sur lesquelles je ne tarderai pas à revenir.

D. G. MORIN

Digitized by Google

EINE MISSVERSTANDENE STELLE CYPRIANS.

EPISCOPATUS unus est cuius a singulis in solidum pars tenetur. So schreibt St. Cyprian im 5. Kap. seines Buches de catholicae ecclesiae unitate [1]. Das vorhergehende Kapitel ist ganz dem Beweise der unitas ecclesiae gewidmet, der aus der Lehre Christi geführt wird. Christus hat durch Matth. 16, 18 f. Petrus zum Felsen der Kirche gemacht und ihm die Binde- und Lösegewalt gegeben. Die gleiche Gewalt (parem potestatem) hat er später (post resurrectionem suam) allen Aposteln übergeben [2]. Der Herr hätte diese Macht dem Petrus und den andern Aposteln zur gleichen Zeit verleihen können. Dann aber wäre man vielleicht auf den Gedanken verfallen, in der Kirche regiere eine Vielheit gleichgestellter Obern, die nur moralisch geeint seien [3]. Weil es aber dem Herrn vor allem darauf ankam, die Einheit seiner Kirche zu zeigen, hat er zuerst den Petrus allein mit seinem Amte bekleidet. In diesem Falle konnte kein Zweifel mehr an der absoluten Einheit der Kirche, deren Haupt Petrus war, aufkommen : eine einzige, physische Person hatte unumschränkte Gewalt über die ganze Kirche ; diese Person war wirklich der Fels, mit dem das ganze Gebäude stand oder fiel. Später hat Christus noch eine Mehrzahl von Männern aufgestellt, die auch die Binde- und Lösegewalt bekamen. Stürzt jetzt die im Anfang so fest gegründete Einheit ? Nein, sie steht fest. Warum ? Eben durch jenen Petrus, auf dem der Herr zuerst ausschliesslich die Kirche aufgebaut hatte.

Soweit C. im cap. 4. de cath. eccl. unitate. *Inwiefern* durch Petrus auch nach der Amtsübertragung an die übrigen Apostel die Einheit der Kirche gewährleistet wird, hat er nicht genauer gesagt.

---

1. Ed. Hartel CSEL I 214, 1 f.

2. Es scheint mir, dass man wenigstens in dem Kap. 4 nicht in der Weise, wie es Chapman getan (*Rev. Bénéd.* 1903, p. 36), die zwei Elemente der Worte Christi trennen darf, nämlich die Aufgabe, das Felsenfundament in bilden, die Petrus allein zukomme, und die Vollmacht, zu binden und zu lösen. Zu binden und zu lösen ist das Amt des Vorstehers, und der Vorsteher ist das Fundament des geistigen Baues. Ferner liegt der Akzent des Satzes « super unum aedificat ecclesiam » auf dem unum, nicht auf aedificat. Nach Eph. 2, 20 ist die Kirche auf den Aposteln und Propheten aufgebaut. Wenn freilich, wie Chapman hervorhebt, C. regelmässig zu Petrus hinzufügt : super quem aedificavit ecclesiam oder dgl., so deutet das doch wohl an, dass C. darin einen besondern Vorzug Petri erblickt. Der Eine, der die Einheit des Baues verbürgt, ist eben dadurch der das Ganze zusammenhaltende Felsen.

3. Mit andern Worten : die Kirche habe die Episkopalverfassung, die Koch annimmt.

Digitized by Google

Nach Hugo Koch [1] und vielen Protestanten ist Petrus reiner *Typus* der kirchlichen Einheit. Petrus war eine zeitlang allein Oberer der Kirche ; später musste er dies Amt mit anderen teilen [2]. Die moralische Einheit dieser im übrigen selbständig einander gegenüberstehenden Kirchenobern wird durch den eine zeitlang allein an der Spitze stehenden Petrus gesinnbildet und — gewährleistet. In der oben gegebenen Analyse des 4. Kap., die m. E. nichts von aussen in die Worte C.s hineinträgt, hat ein blosser Typus keinen Platz. Koch beruft sich auf : ut unitatem *manifestaret* (er übersetzt geschickt : um die Einheit *handgreiflich zu machen)* und : ut ecclesia Christi una *monstretur* (... als eine *sich zeige)*. Manifestare heisst aber : offenbaren, klar dartun und monstrare hat oft geradezu den Sinn von demonstrare. Beide Wörter bedeuten aber nie : sinnbilden. Uebrigens welch merkwürdiges Sinnbild ! Christus will seiner Kirche ein einmütiges Apostelkollegium vorsetzen. Nun ernennt er zuerst Einen Apostel und gibt ihm Gewalt über die ganze Kirche. Bald darauf aber nimmt er ihm die Vollgewalt und macht ihn zu einem von vielen ihm völlig gleichgeordneten Kirchenobern. Was war der Zweck dieser Manipulation ? Der Herr wollte seinen Aposteln die Einmütigkeit einschärfen. Selbst eine orientalische Phantasie müsste über diesen « Typus » lächeln. Uebrigens würde hier der Typus den Antityp erheblich übertreffen. Dort eine strenge, physische Einheit, hier eine blosse moralische Verbindung. Noch sonderbarer aber wäre es, wenn man nun immer wieder betonen wollte, jener längst degradierte erste Apostel sei der Grundstein der Einheit der Kirche, die Kirche sei auf ihn origine unitatis et ratione gegründet ; der Teil der Kirche aber, den jener Apostel oder sein Nachfolger *jetzt* leitet, sei die Quelle der Einheit für das ganze Apostel- bezw. Bischofskollegium. So aber drückt sich C. nach Koch aus. Nicht nur fügt er zu Petrus immer wieder hinzu : super quem aedificavit ecclesiam, sondern er sagt auch : una ecclesia a Christo Domino super Petrum origine unitatis et ratione fundata [3]. Fundata bezeichnet hier einen Zustand, nicht ein historisches Ereignis (sie ist gegründet, nicht : gegründet worden). Er nennt die jetzt bestehende römische Kirche die « ecclesia principalis unde unitas sacerdotalis exorta est [4] ».

1. Cyprian und der römische Primat. Texte und Untersuchungen von Harnack-Schmidt. XXXV, 1910, bes. 9-22.

2. Daraus ergibt sich doch, dass die Macht Petri später bedeutend eingeschränkt wurde. Aber weder das Evangelium noch C. sagen davon ein Wort.

3. Ep. 70, 3. (Hartel 769, 19 f.)

4. Ep. 59, 14. (683, 10 f.)

Digitized by Google

Viel einfacher und natürlicher erklärt sich der Text C.s durch folgenden Gedankengang: Die Kirche hat viele Fürsten und ist doch Eine; ja dem Herrn lag vor allem die Einheit am Herzen. Um nun diese fest zu begründen und zugleich recht klar ins Licht zu setzen, hat er den Einen Petrus zuerst allein mit seiner Macht betraut und ihn so zum leicht erkennbaren Träger und zur Grundsäule der Einheit gemacht. Nicht ein Typus ist also Petrus; sondern die *Handlungsweise* Christi beweist und zeigt klar (manifestat, monstrat), dass die Kirche vor allen andern Vorzügen den der Einheit tragen muss. Die später hinzugekommenen Fürsten der Kirche stehen in der Binde- und Lösegewalt dem Petrus gleich; die *Einheit* des Kirchenbaues aber wird gewährleistet durch Petrus oder seinen Nachfolger; *in diesem Punkte* müssen sich die andern dem ein für allemal in Petrus aufgerichteten Prinzip der Einheit unterordnen.

Hier steht also ein Primat Petri oder seines Nachfolgers im Hintergrunde der Gedanken C.s. Weshalb aber tritt er nicht klarer hervor? Die Antwort gibt uns der Anfang des folgenden Kapitels, und damit kommen wir zu unserem eigentlichen Thema. Das Kap. beginnt: Quam unitatem... Es ist die unitas ecclesiae gemeint, die soeben bewiesen worden ist. Aber C. hat nur gewissermassen abstrakt davon geredet. Ihre konkrete Ausgestaltung und Begründung durch einen Primat hat er nur angedeutet. Wo findet er nun die kirchliche Einheit konkret durchgeführt? Quam unitatem tenere firmiter et uindicare debemus, *maxime episcopi* qui in ecclesia praesidemus, ut *episcopatum quoque ipsum* unum adque indiuisum probemus. Wie das quoque ipsum deutlich lehrt, ist der episcopatus als *Folgerung* der ecclesia una auch unus adque indiuisus. Was bedeutet aber hier episcopatus und was unus adque indiuisus?

Zunächst zwei Vorbemerkungen! «Das Wort 'episcopatus' selbst bedeutet bei C. direkt immer das Bischofsamt, nie die Gesamtheit der Bischöfe, vgl. Ep. 49, 1 (610, 4). Ep. 55, 9 (630, 11). Ep. 67, 5 (739, 22). u. ö. Die Gesamtheit der Bischöfe als ideelle und solidarische Einheit drückt er... anders aus» [1]. Ferner ist der Traktat de cath. eccl. unitate gegen Schismatiker gerichtet, und zwar

1. Koch S. 28. n. 1. Freilich fügt er gleich hinzu: «Sie spielt aber in seinem System die gleiche Rolle, wie die Einheit des Bischofsamtes. Auch sie ist das Moment der Einheit gegenüber der Vielzahl der einzelnen Bischöfe. In der praktischen Anwendung kommt also bei C. die eine Bedeutung auf die andere hinaus». Wir werden gleich sehen, dass dies wenigstens an unserer Stelle nicht stimmt.

Digitized by Google

wahrscheinlich in erster Linie gegen Felicissimus [1]. Das Schisma sucht neben den rechtmässigen Bischof ein zweites Haupt zu stellen ; es zerstört also den episcopatus unus adque indiuisus, natürlich nicht in der Universal-, sondern in der Einzelkirche. Deshalb haben auch die Bischöfe ein besonderes Interesse an der Bewahrung und Verteidigung (tenere, *uindicare*) der unitas (maxime episcopi etc.) [2].

Doch lassen wir vorerst wieder C. reden ! Nach dem mahnenden Zwischensatz : nemo fraternitatem mendacio fallat, nemo fidem ueritatis perfida praeuaricatione corrumpat wiederholt und ergänzt er den Gedanken des vorhergehenden Satzes nochmals in nachdrücklicher Weise : EPISCOPATUS UNUS EST CUIUS A SINGULIS IN SOLIDUM PARS TENETUR. Dieser Satz hat verschiedene Uebersetzungen und Deutungen gefunden, je nach der verschiedenen Auffassung von episcopatus, unus und besonders des in solidum. Chapman [3] und Batiffol [4] haben : « L'épiscopat est un, et chaque évêque solidairement en détient une part sans division du tout », geben aber keine nähere Erklärung. Kneller [5] : « Einheitlich ist der Episkopat ; die einzelnen besitzen von ihm einen Teil in der Weise, dass alles sich zu einem zusammenhängenden Ganzen zusammenschliesst. » Alle Bischöfe leiten nämlich ihre Gewalt von Einem Ursprunge, Petrus, her und bilden durch diese Sukzession von Einem ein zusammenhängendes Ganze, so wie das Menschengeschlecht durch seinen Ursprung von dem Einen Adam. Tenere in solidum ist = so innehaben, dass infolgedessen ein Ganzes entsteht. Nach Poschmann [6] ist die gewöhnliche Erklärung der Stelle, die er selbst jedoch nicht billigt, folgende : « Es ist ein Episkopat, wovon die einzelnen je mit der Verpflichtung für das Ganze einen Teil innehaben. » Diese Betonung der Haftbarkeit des einzelnen Bischofs für die ganze Kirche erscheine jedoch in dem Zusammenhang des Kapitels nicht recht begründet. Ganz ähnlich erklärt Wilmers [7] das in solidum. Die Bischöfe müssen

1. Cf. Chapman, *Rev. Bénéd.*, 1903, pp. 26 ff.

2. Vgl. bes. c. 8 de cath. eccl. unit. (216,19 f.) : et esse posse *uno in loco* aliquis existimat aut *multos pastores* aut *greges plures ?* c. 10 : qui se ultro præficiunt... qui nemine episcopatum dante episcopi sibi nomen adsumunt. — Eine Mahnung zur Eintracht der Bischöfe untereinander liegt gar nicht im Zwecke der Schrift de unit.

3. *Rev. Bénéd.* 1903, p. 36.

4. L'Église naissante 3, p. 431.

5. *Stimmen aus Maria Laach*, 1903. S. 514, 515 Note.

6. Die Sichtbarkeit der Kirche nach der Lehre des hl. Cyprian, *Forschungen zur christlichen Litteratur- und Dogmengeschichte* VIII. 3, 1908. S. 8. n. 5.

7. *De Christi Ecclesia* libri sex. Ratisbonae 1897, p. 229 f. Die Erklärung des ganzen Satzes ist durchaus verfehlt.

Digitized by Google

nach ihm andern bedrängten Kirchen beispringen. Nur wenig anders Seitz [1] : « Die Wendung a singulis in solidum pars tenetur bezeichnet ganz naturgemäss die solidarische Haftbarkeit eines jeden einzelnen persönlichen Trägers des Bischofsamtes für die pflichtgetreue Verwaltung desselben zum allgemeinen Besten. » Poschmann [2] entscheidet sich für eine andere Auslegung. Die Bischöfe in ihrer Gesamtheit sind die Grundlage der Einheit der ganzen Kirche. Sie sind mit einander verknüpft durch die Identität ihres Amtes. Trotz der Vielheit der Träger ist der Episkopat ein einziger und unteilbarer. Die einzelnen Bischöfe haben teil an ihm, aber nur solidarisch mit den anderen, d. h. solange sie mit dem Ganzen verbunden sind. Ebenso Franzelin [3]. Er gibt wohl die Erklärung des in solidum, die wir nachher als die richtige anerkennen werden, verwirft sie aber sofort wieder wegen seiner falschen Auffassung des Kontextes und des episcopatus unus [4] und erklärt unsere Stelle so : episcopatus unus est, cuius a singulis quidem pars tenetur, sed non nisi in solidum, h. e. ita ut partes singulae ordinentur ad unum solidum seu ad unitatem totius, nec possint esse partes catholici episcopatus et verae Ecclesiae, nisi quatenus solidentur et uniantur ad totum. Den beiden letzten schliesst sich Koch [5] an mit seiner Uebersetzung : « Das Bischofsamt ist eines, und die einzelnen besitzen davon einen Teil nur im Zusammenhang mit dem Ganzen ». Er erklärt dann : « Jeder Bischof hat teil an der bischöflichen Gewalt « in solidum », d. h. zum Ganzen hin, sofern er mit dem Gesamtepiskopat in Verbindung steht. » « Das Moment der Vielheit liegt in den verschiedenen Gemeinden und Personen, das der Einheit in der geschlossenen Gesamtkirche ». « Mit der Trennung vom Gesamtepiskopat und von der Katholischen Kirche verliert der einzelne Bischof seine apostolische Gewalt. » « Nicht die Zugehörigkeit zu Rom entscheidet für die Rechmässigkeit und Katholicität eines Bischofs, sondern die Verbindung mit dem Gesamtepiskopat, mit der Gesamtkirche. »

1. Cyprian und der römische Primat. Regensburg 1911, S. 23.
2. A. a. O. S. 8 ff. Dasselbe bei Ernst. C. und das Papsttum. Mainz 1912. S. 48 etc.
3. *Theses de Ecclesia Christi.* Romae 1887, p. 156. n. 1.
4. Episcopatum *unum* considerat C. concrete in omnibus Episcopis simul sumptis, est ergo unitas moralis per consensionem et connexionem omnium Episcoporum.
5. A. a. O., bes. S. 23-31. Er folgt auch darin den Protestanten, besonders den Anglikanern; cf. z. B. Benson Edw., Cyprian, his life, his time, his work. London, 1897, p. 180 ff. die merkwürdige Paraphrase unseres Satzes: ...this tangible bond of the Church's unity is her one united episcopate, an Apostleship universal yet only one — the authority of every bishop perfect in itself and independent, yet not forming with all the others a mere agglomeration of powers, but being à tenure upon a totality, like that of a shareholder in some joint property.

Digitized by Google

Kurz, die Stelle ist für Koch die Hauptsäule seines Episkopalsystems.

Episcopatus ist also bei Kneller und Franzelin der Gesamtepiskopat ; bei den andern, besonders bei Koch, schillert es zwischen dieser Bedeutung und der des Bischofsamtes. Das unus bezeichnet bei Kneller die unitas originis, bei den andern mehr oder weniger klar die unitas moralis. « In solidum » ist für Chapman und Poschmann ein Adverbium = solidarisch ; Poschmann nimmt aber solidum auch als Substantivum = ein Ganzes ; ebenso die übrigen. Das solidum ist dann der Gesamtepiskopat, die Gesamtkirche.

Alle diese Uebersetzungen und Erklärungen scheinen mir jedoch der Philologie wie auch dem Kontext Gewalt anzutun. Der bescheidene Ausdruck in solidum soll alles Mögliche bedeuten, ja in ihm soll der Hauptsinn des Satzes verborgen liegen. Aus ihm liest man ganze Theorieen heraus. « In solidum » ist eine besonders von den Juristen, und zwar gewöhnlich in Verbindung mit singuli (oder quisque, unusquisque), gern gebrauchte Formel, durch die sie kurz bezeichnen, dass ein Recht oder eine Pflicht mehreren Personen in gleicher Weise so zukommt, dass jeder das ganze Recht oder die ganze Pflicht besitzt [1]. Auch an unserer Stelle haben wir die drei Elemente : das ius des episcopatus, singuli und in solidum. Wir müssen also übersetzen : Der Episkopat ist einer, und die einzelnen haben *in gleicher Weise so Anteil daran, dass jeder den ganzen besitzt.* Das Wort pars widerspricht dem in solidum ebensowenig wie dem unus adque indiuisus [2]. Man sieht sofort, dass epi-

1. Der Ausdruck ist wahrscheinlich so entstanden : solidum bedeutet das Ganze, integrum. Obligari. teneri in solidum hiess also : zum Ganzen verpflichtet sein. So z. B. Digest. XLV, 2, 3 (von Ulpianus, unter Kaiser Severus, also vor Cyprian) : Ubi duo rei facti sunt, potest vel ab uno eorum solidum peti, hoc est enim duorum reorum, ut *unusquisque* eorum *in solidum* sit obligatus. Das in solidum wurde dann leicht formelhaft und daher auch in andern Verbindungen gebraucht. So Digest. XIII, 6, 5 (Ulpianus) : Celsus filius scripsit lib. 6. digestorum, quaeri posse, utrum unusquisque eorum in solidum an pro parte teneatur? Et ait, duorum quidem *in solidum* dominium vel possessionem esse non posse, nec quemquam partis corporis dominum esse, sed totius corporis pro indiuiso pro parte dominium habere. Usum autem balnei quidem vel porticus vel campi *uniuscuiusque in solidum esse : neque enim minus me uti, quod et alius uteretur.* Vgl. Mühlenbruch, Doctrina Pandectarum 1838², S. 159 : Ad plures in solidum ius aliquod pertinere potest etc. Franzelin beruft sich a. a. O. auf Cicero or. pro Rabirio post. 17 : ita bona veneant, ut in solidum suum cuique solvatur. Der richtige Text hat aber : ut solidum s. c. s. Er erklärt dann richtig : Singuli... tenent partem ex integro.... per modum totius partialis etc., verwirft aber, wie gesagt, diese Erklärung sofort wieder.

2. Wir sagen ja auch, dass die einzelnen Menschen derart an der humanitas in abstracto teilnehmen, dass jeder die ganze humanitas besitzt. — Partem tenere (scheint seltem vorzukommen) = p. obtinere, p. habere. Aehnlich in partem venire, in parte esse = participem fieri, esse. Commodianus carmen apologet. 738-40. Qui poterant utique *participes esse* bonorum. Quid nobis strident, quid nos aemulantur heredes ? Fecissentque bonum, et *erant in parte* legati. Participem esse kann man an ein und der-

Digitized by Google

scopatus hier nicht die Gesamtheit der Bischöfe bezeichnen kann, sondern dass es den einzelnen Episkopat, das Bischofsamt, allerdings in abstracto, bedeutet. Jeder einzelne Bischof hat das *ganze Bischofsamt*. Was bedeutet nun: episcopatus unus est? unus ist offenbar gleich dem vorhergehenden unus adque indiuisus. Wie ‚ecclesia una est' bedeutet : die Kirche ist in sich geschlossen und geeint, so ‚episcopatus unus est' : Das Bischofsambt ist eines, d. h. es ist seinem Wesen nach in sich geschlossen und geeint; es bildet einen einheitlichen, unteilbaren Begriff; es trägt den Stempel, das Gepräge der Einheit [1]. Es kann sich daher auch uno in loco nur auf Einen Träger niederlassen und sich nur in Einem verwirklichen. Eine divisio, ein schisma kann es nicht ertragen. Jetzt verstehen wir das « in solidum » noch besser. Jeder Bischof hat die ganze Bischofswürde, den episcopatus unus adque indiuisus, er kann ihn (in seiner Diözese) nicht mit einem zweiten teilen. Der Bischof ist Monarch seiner Kirche. In ihm zeigt sich glänzend die unitas ecclesiae, die die Schismatiker zerstören wollen [2].

Damit ist zugleich die oben aufgeworfene Frage gelöst, weshalb

---

selben Sache; der Begriff pars tritt also zurück. So Cicero Arch. 10 : participes *eiusdem* laudis. Augustin. de baptismo II 13 : participamini nobiscum unitatem.

1. Weil der episcopatus ein in sich unteilbarer Begriff ist, gibt es auch nur Einen (wahren) Episkopat. Der schismatische Bischof ist ein pseudoepiscopus und adulterat sponsam Christi. Alle katholischen Bischöfe aber nehmen teil an dem Einen wahren Episkopate. Dieser zweite, vom ersten nur wenig differenzierte Sinn des unus tritt in klarerer Weise neben den ersten in ep. 55, 24 (624 f.): cum sit a Christo una ecclesia per totum mundum in multa membra diuisa, item *episcopatus unus* episcoporum multorum concordi numerositate diffusus... Wie die Kirche, obwohl ihre Glieder an vielen Stätten zerstreut sich befinden, doch die Einheit nicht verliert, wie in den vielen Gliedern die (numerisch) Eine Kirche lebt, so ist auch der Episcopat zwar auf viele Träger verteilt und so gewissermassen vervielfältigt, und dennoch ist es derselbe Begriff des Einen wahren episcopatus, der in den einzelnen Bischöfen lebendig ist. Von diesem Episcopat, nicht vom Gesamtepiskopat, gilt es, dass er mult. ep. conc. numeros. über den Erdkreis hin verbreitet (diffusus) sei. (Vgl. auch de unit. c. 5 : *numerositas* licet diffusa videatur exundantis copiae largitate, *unitas* tamen seruatur in origine. Die Mehrzahl der Bäche hindert nicht die durch den Ursprung vom fons unus *physische* Einheit.) Das concordi ist nur nebenbei zugefügt, deutet aber an, dass aus der Teilnahme an dem Einen Amte eine Einmütigkeit der Träger entstehen muss. So kommt episcopatus in ep. 55, 24 nahe an die dritte Bedeutung : Universalepiskopat heran. Der Schismatiker Novitian zerstört, indem er adulter adque extraneus episcopus fieri a desertoribus per ambitum nititur und super eos (die rechtmässigen B.) creare alios pseudoepiscopos audet, den episcopatus unus adque indiuisus (1. Sinn); er erkennt nicht an, dass es in der Kirche nur Einen wahren Episcopat gibt (2. Sinn); er trennt sich dadurch von der Gesamtheit der diesen Einen wahren Episcopat besitzenden Bischöfe — qui episcopatus nec unitatem voluit tenere nec *pacem* (3. Sinn); infolgedessen hat er selbst in keiner Weise den Ep. (ep. autem tenere non posset...). — Man sieht, wie in dem lebhaften Geiste C.s die verschiedenen Seiten und Nuancen desselben Begriffes in einander spielen. Deshalb auch die Schwierigkeit, aus seinen Worten klare Definitionen herauszulesen.

2. Man sieht von neuem, wie gut der Titel war, den Fulgentius de remiss. pecc. I 21 unserem Buche gibt : De simplicitate praelatorum.

Digitized by Google

C. an unserer Stelle den Primat nicht klarer hervorhebt. Das Kap. 4. beweist die unitas ecclesiae. Diese unitas beruht in letzter Linie auf Petrus, aber praktisch durchgeführt wird sie vor allem in der von einem monarchischen Bischof regierten Einzelkirche [1]. Der episcopatus unus ist eine Folgerung der ecclesia una. Deshalb kehrt C. gleich nach unserem Satze zu dieser Idee zurück : ecclesia una est..... Alle die Bilder, die er nun aufhäuft, beweisen immer wieder, dass die Kirche trotz aller Ausdehnung über die Welt hin das Gepräge der Einheit nicht verlieren kann.

Ist unsere Erklärung richtig, so fallen damit die oben angegebenen andern Deutungen; man kann also auch nicht mehr mit Poschmann aus unserer Stelle folgern, dass die Einheit der Kirche nach C. auf der Einheit des Gesamtepiskopates beruhe. Noch weniger hält die Rom ausschliessende Episkopaltheorie Kochs stand, die in diesem Satze ihre Hauptstütze verliert.

Diese Erklärung von Kapp. 4 und 5 de cath. eccl. unitate scheint mir jedoch nicht nur der Philologie und dem Kontext, sondern auch der gesamten geistigen Richtung C.s zu entsprechen. Unsere Stelle ist ein Spiegelbild der cyprianischen Anschauung von der Kirchenverfassung : Der grosse Bischof erkennt den Primat wohl an ; aber dieser trat nie so recht in den Vordergrund seiner Gedanken. Ganz erfüllt von der Vollgewalt des episcopus catholicus, beschreibt er wohl gerne in abstracto die unitas der Kirche Gottes, vergisst aber darüber ein wenig deren festes Fundament, den Primat. Er deutet ihn mehr oder weniger klar an; aber seine Begeisterung fliegt sofort auf die Darstellung der unitas des episcopatus zu [2]. So kann man es psychologisch begreifen, dass er im Ketzertaufstreit, wo ihm der Primat mit einer harten und dazu ungerechtfertigt scheinenden Forderung entgegentritt, es geradezu auf einen Bruch mit dem Papste ankommen lässt. Vor seinem ganz dem Dienste der Kirche hingegebenen Geiste stand eben vor allem in leuchtender Schönheit die Idee des Episcopatus unus cuius a singulis in solidum pars tenetur.

Maria Laach. D. O. CASEL

1. Also auch die Einheit der Einzelkirche geht in letzter Linie auf Petrus zurück ; m. a. W. : der Primat gewährleistet die Selbständigkeit der Bischöfe.

2. Dabei ist natürlich auch der Zweck seiner Schrift zu berücksichtigen.

Digitized by Google

DE L'ORIGINE DE QUELQUES TEXTES LITURGIQUES MOZARABES

LE titre de cet article indique suffisamment les limites que je me suis tracées. Le rite mozarabe est plus ancien que les textes liturgiques qui le représentent. Je n'ai pas l'intention de chercher quand est né ce rite, où il a puisé son inspiration, quels sont les éléments autochtones qu'il renferme. Ayant remarqué d'une part que dans les récentes études sur la composition du missel on avait négligé un document capital, d'autre part qu'un philologue éminent vient de proposer, au sujet des prières rythmiques mozarabes, des conclusions qui risquent de fausser l'histoire de cette poésie liturgique, je me suis borné à suppléer à ce silence et à corriger cette erreur.

I. — Les auteurs de quelques messes mozarabes.

L'origine des formules liturgiques, des messes en particulier, est souvent difficile à établir. Le conservatisme qui a toujours régne dans tout ce qui se rapportait au culte et l'anonymat sous lequel ces vieux textes nous sont parvenus nous font croire aisément à une origine très ancienne qu'il est impossible de préciser : elle se perd dans la nuit impénétrable des temps. La liturgie mozarabe est probablement moins connue que les autres ; car jusqu'à ces dernières années, cette liturgie n'était accessible que dans des compilations modernes, rédigées pour l'usage pratique. D. Férotin est le premier qui en ait recherché patiemment les manuscrits dans les bibliothèques de Paris et de Londres aussi bien que dans les archives trop jalousement gardées de la péninsule. En 1904, il publiait le Rituel ou *Liber Ordinum*, qui était pour ainsi dire entièrement inconnu. En 1912 paraissait le Sacramentaire ou *Liber Missarum*, moins inconnu que le Rituel, mais beaucoup plus important. C'est une masse énorme de formules liturgiques qui est mise pour la première fois à la portée de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église : c'est, comme on l'a dit, « une carrière d'antiquités » qui est ouverte. On n'a pas eu le temps de l'explorer encore. Il n'y a guère que D. Férotin lui-même qui ait exprimé une opinion sur l'âge de ces documents qu'il publiait. Non seulement il affirme, et avec raison, que ces textes, dans leur ensemble, sont antérieurs à

Digitized by Google

la chute du royaume wisigoth, mais il incline visiblement à les dater avant le VIe siècle, et même avant le IVe siècle. Pour appuyer cette opinion audacieuse, il fait remarquer, d'une part, que les messes de S. Jérôme, de S. Augustin n'apparaissent que dans quelques rares manuscrits, d'autre part, que les grands évêques espagnols du VIe et du VIIe siècle ne figurent nulle part dans ces recueils. Tous les offices liturgiques sont consacrés aux grands mystères de la vie et de la mort du Christ et à la gloire de ses martyrs [1].

On pardonnera à l'heureux éditeur de ces monuments si longtemps inconnus le désir fort naturel de leur attribuer une antiquité vénérable. Il existe bien quelques notices isolées et surtout quelques biographies qui attribuent à plusieurs évêques du sixième et du septième siècle la composition de certaines messes, mais il paraissait impossible de déterminer quelles messes ils avaient rédigées, on ignorait même si ces compositions de S. Eugène et de ses successeurs étaient parvenues jusqu'à nous.

Cependant il existe un écrit adressé en 792 ou 793 par les évêques adoptianistes d'Espagne aux évêques de Gaule, d'Aquitaine et d'Autriche [2] qui permettait de résoudre en partie le problème. Cette lettre éditée déjà quatre fois est restée inconnue à D. Férotin. Elle a été publiée en 1777 par Froben dans son édition des œuvres d'Alcuin, d'où elle a été réimprimée dans Migne (101, c. 1321 et suiv.). En 1860, Ad. Helfferich l'a éditée en appendice à son livre *Der westgotische Arianismus*, après l'avoir de nouveau collationnée sur le manuscrit de Tolède, le même qui a servi à Froben [3]. Enfin elle a paru dans les *Monumenta Germaniae historica (Concilia*, t. II, p. 111 et suiv.) d'après le même manuscrit de Tolède [4] et une copie de Burriel conservée à Madrid. Cet écrit est à comparer avec la lettre adressée en 799 à Alcuin par Elipand, évêque de Tolède et chef des adoptianistes [5]. Cette seconde lettre elle-même n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite, et D. Fé-

1. *Sacramentaire*, p. XIV et XV.

2. Dans la *Real-Encyclopädie für protestantische Theologie*, 3e édition, I, p. 181, ligne 49, Hanck dit : « an die Bischöfe von Gallien, Aquitannien und Asturien. » Est-ce une distraction ou bien une correction tacite qui veut lire *Asturie* au lieu de *Austrie* ? La correction ne me paraît pas fondée.

3. Helfferich, p. 136, a cru, mais à tort, que ce n'était pas le même manuscrit.

4. Lors du voyage d'Helfferich, le manuscrit était coté 5,16 ; plus tard il reçut la cote 14,23.

5. Elle est éditée dans Froben I, 868 ; Migne 96,870, *Mon. Germ. Hist.*, *Epist. Karolini aevi* II, 301 et suiv. Je cite cette lettre, ainsi que la précédente d'après les *Monum. Germ. Hist.* Il est extrêmement probable qu'Elipand a rédigé la lettre collective de l'an 792.

Digitized by Google

rotin, qui la cite, aurait pu en tirer plus de profit pour résoudre la question de l'origine du sacramentaire mozarabe. Un troisième écrit, adressé en 798 par Félix d'Urgel à Alcuin, contenait aussi des citations de la liturgie mozarabe où figuraient les mots *adoptio* et *adoptivi hominis*. Malheureusement, cet écrit est perdu, nous ne le connaissons que par la réponse d'Alcuin [1].

Dans leur lettre collective de l'an 792 les évêques adoptianistes parlent à deux reprises des textes liturgiques qu'ils allèguent en faveur de leur hérésie. La première fois ils citent quatre formules qu'ils attribuent aux trois évêques de Tolède, Eugène, Ildephonse et Julien, sans faire de distinction.

Item precessores nostri Eugenius, Hildefonsus, Iulianus, Toletane sedis antistites, in suis dogmatibus ita dixerunt :

1. in missam de cena Domini : Qui per adobtivi hominis passionem dum suo non indulgit corpori, nostro demum, id est iterum, non pepercit,

2. et alibi : Qui pietati tuae per adobtivi hominis passionem quasi quasdam in presentis populi adquisitione manubias, quum non exibuerit e celo, exibuerit e triumpho, et quum non abuerit divinitas inmutabilis pugnam, abuerit fragilitas adsumta victoriam,

3. et in missam de ascensione Domini : Odie salbator noster post adobtionem carnis sedem repetit deitatis,

4. item in missam defunctorum: Quos fecisti adobtioni participes iubeas hereditati tue esse consortes [2].

Plus loin les évêques résument leurs arguments tirés des Pères et, cette fois, ils attribuent à chacun des évêques tolétains un texte spécial :

Credimus... 1. secundum Eugenium, qui dicit: Qui per adobtivi hominis passionem, dum suo non indulgit corpori, nostro demum, id est iterum, non pepercit,

2. secundum Hildefonsum, qui dicit: Odie post adobtionem carnis sedem repetit deitatis,

3. secundum Iulianum, qui dicit : Quos fecisti adobtioni participes iubeas hereditati tue esse consortes [3].

La seconde formule, tirée de la messe du jeudi après Pâques, n'est pas reprise, et la critique interne seule doit décider auquel des trois auteurs cités il convient de l'attribuer. On n'hésitera pas, je crois, à la mettre au compte d'Eugène ; l'expression *per adobtivi hominis passionem* qui ne se trouve que dans ces deux messes est un argument suffisant.

1. Alcuin réfute cet écrit dans ses *Adversus Felicem libri VII* et parle des citation liturgiques l. VII, 13 (Migne 101, 226).

2. *O. c.*, p. 113.

3. *O. c.*, p. 117.

Digitized by Google

Plus tard Élipand parcourut avec plus de soin son sacramentaire et y trouva de nouveaux arguments en faveur de ses opinions. Il les énumère dans sa lettre à Alcuin.

Iterum testimonia sanctorum Patrum venerabilium Toleto deservientium in missarum oraculis edita sic dicunt :

1. In missa de coena Domini : Qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulget corpori, nostro demum, id est iterum, non pepercit ;

2. item in missa de tertia feria paschae : Respice, Domine, tuorum fidelium multitudinem, quam per adoptionis gratiam filio tuo facere dignatus es coheredem ;

3. item in missa de quinta feria paschae : Praecessit quidem in adoptione donum, sed adhuc restat in conversatione iudicium ;

4. item ibi : Dignum et iustum est, salutare nobis atque conveniens gratias agere, laudes impendere, intellegere munera, vota deferre tibi, omnipotens pater, et Iesu Christo filio tuo, domino nostro, qui pietati tuae per adoptivi hominis passionem quasi quasdam in praesentis populi aquisitione manubias, cum non exierit e caelo, exhibuerit e triumpho ;

5. item in missa de ascensione Domini : Hodie salvator noster per adoptionem carnis sedem repetiit deitatis, hodie hominem suum intulit patri, quem obtulit passioni, hunc exaltans in caelis, quem humiliaverat in infernis, his visurus gloriam qui viderat sepulturam ;

6. item in missa sancti Sperati : Ingeniti patris unigenite, filius Dei, Spiritui sancto coaeternus et consubstantialis, qui ab arce sedis aethereae huius mundi infima petens adoptivi hominis non horruisti vestimentum sumere carnis, et ad liberationem fidelium non es dedignatus in forma servi, salva divinitate, in statera appendere crucis et perferre exitium sustulit mortis ;

7. item in missa defunctorum : Domine Iesu Christe, qui vera es vita credentium, tibi pro defunctis fidelibus sacrificium istud offerimus, obsecrantes ut regenerationis fonte purgatos et temptationibus mundi exemptos beatorum numero digneris inserere, et quos fecisti adoptionis participes, iubeas hereditis tuae esse consortes.

Nam ipsi canimus in vigilia paschae, beato Isidore dicente : Induit carnem, sed non exuit maiestatem ; nostram substantiam expetens, sed propriam non relinquens [1].

Remarquons d'abord que la dernière formule liturgique ne continue pas l'énumération commencée ; Élipand ne l'introduit pas par *item*, mais il commence une phrase nouvelle. C'est qu'il ne veut pas attribuer la paternité de ce texte aux évêques de Tolède, mais à Isidore de Séville. Il est impossible de donner un autre sens aux mots « beato Isidoro dicente », et je ne comprends pas comment Dr Férotin a pu omettre le grand évêque de Séville dans sa liste des auteurs de la liturgie mozarabe et écrire : « on remarquera qu'il

1. *Epist. Karolini aevi*, II, p. 305.

Digitized by Google

n'est pas question de saint Isidore »[1]. Cette dernière citation est empruntée à la bénédiction de la lampe qui avait lieu le Samedi-Saint. Il est à remarquer que ce texte venu de Séville était en usage à Tolède dès l'époque d'Élipand.

Les sept exemples qui précèdent sont empruntés à six messes, qui sont l'œuvre des « vénérables Pères de Tolède ». Nous savons déjà par la lettre de l'an 792 que quatre de ces messes étaient attribuées à Eugène, à Ildephonse et à Julien. On soupçonne aussitôt que les deux autres messes seront aussi leur œuvre, et ce soupçon se change en certitude morale, quand on constate que dans la liste des auteurs de formules liturgiques mozarabes il n'y a que trois tolétains, ceux que nous venons de nommer. Or, ces messes sont presque toutes consacrées « aux grands mystères de la vie et de la mort du Christ », une est composée en l'honneur d'un vieux martyr, Speratus ; on voit ce que valent les arguments allégués pour établir la haute antiquité du Sacramentaire. J'irai plus loin encore et, dût-on m'opposer l'autorité de Florez, de Lesley et de tous ceux « qui ont pris la peine d'étudier sérieusement cette question », je n'hésite pas à ajouter : si toutes les messes citées par Elipand sont l'œuvre de ces trois évêques de la seconde moitié du VIIe siècle, on ne peut se soustraire à l'impression que la majeure partie du missel doit être leur œuvre.

On se demandera peut-être quelle foi méritent ces attributions données par Élipand. Il faut signaler ici une notable différence qui sépare la liturgie mozarabe de toutes les autres. Les recueils liturgiques sont le plus souvent anonymes, quelquefois ils portent un nom d'auteur, un seul nom, celui de quelque grand évêque, et il convient de n'accepter ce nom qu'avec les plus grandes réserves. Tantôt, en effet, cette attribution est trop récente pour mériter créance ; tantôt elle a de solides racines dans la tradition, mais ne tient pas compte des remaniements et des additions qu'a subis le recueil primitif, et on présente comme l'œuvre d'un personnage ce qui est le travail de plusieurs siècles.

La tradition visigothique s'offre à nous dans de meilleures conditions. Les évêques espagnols du VIIIe siècle savent que leurs formules ne sont pas composées par un seul homme, ils ont conscience qu'elles sont, en grande partie, l'œuvre de trois évêques qui se sont succédé sur le siège de Tolède, un siècle auparavant ; et dans ce travail successif ils distinguent même la part de

1. *Sacramentaire*, p. XV.

Digitized by Google

chacun [1]. En outre, Élipand attribue une formule solennelle, non à un de ses glorieux prédécesseurs de Tolède, mais à un évêque de Séville. Cette précision inspire confiance ; elle ne peut s'expliquer, me semble-t-il, par une simple tradition, mais il faut supposer qu'à cette époque les manuscrits liturgiques indiquaient, au moins pour quelques pièces, les noms des auteurs. Cette solution devient plus probable encore quand on voit, un siècle plus tard, Samson de Cordoue citer des parties d'une messe qu'il attribue à Ildephonse [2]. Je m'étais arrêté à cette explication, quand je trouvai dans Arevalo un fait positif qui la mettait à l'abri de tout doute : « Saeculo IX ineunte creditur composita missa quae in Missali veteri Barcinonensi legitur die 6 Novembris *S. Severi episcopi et martyris a Joanne episcopo composita* UT IN TITULO DICITUR, de qua videri potest Florezius Hisp. sacr. tom. XXIX, p. 76 » [3].

En dehors des deux lettres adoptianistes, il y a quelques autres documents qui nous font connaître les noms de ceux qui composèrent des messes mozarabes. Comme il fallait s'y attendre, ce sont les évêques de Tolède qui sont surtout nommés.

Vers la fin du VIIIe siècle, Cixila dans sa biographie de S. Ildephonse [4] rapporte ce qui suit :

a) Etant encore abbé du monastère de S. Côme et S. Damien, Ildephonse composa deux messes en l'honneur des patrons de l'abbaye.

b) Il composa l'*Alleluiaticum* « Speciosa facta est, etc. » et d'autres morceaux pour la messe de sainte Léocadie.

c) « Superveniente die sanctae et semper virginis Mariae ante tres dies tribus diebus litanias peregit et missam superscriptam, quae in eius laude decantaretur, perfecit, quae est septima ».

La messe de SS. Côme et Damien publiée par Férotin est très probablement une de celles qui furent rédigées par Ildephonse, plusieurs expressions rappellent bien son style. Nous avons une messe de Ste Léocadie, mais comme le verset de l'Alleluia n'y figure pas, on n'est pas sûr qu'elle soit d'Ildephonse. Par contre, nous connaissons avec certitude la messe composée en l'honneur de Notre-Dame, c'est évidemment la messe *Erigamus quaeso* (Sacramentaire, col. 50), celle qui dans plusieurs manuscrits suit immé-

1. Dans son écrit perdu Felix attribuait aussi à plusieurs évêques espagnols les textes liturgiques qu'il citait : « praesules quoque Hispaniarum inducis quos tu orthodoxos dicis » répond Alcuin.

2. Migne 96, 758.

3. Migne 81, 679.

4. Migne 96 43 et suiv.

Digitized by Google

diatement un autre écrit d'Ildephonse, le *Liber de virginitate perpetua sanctae Mariae*[1]. Dans deux manuscrits de Silos, dont un est présentement au *British Museum*, le *Liber de virginitate* est divisé en six leçons, ce qui explique les paroles énigmatiques de Cixila : « missam... quae est septima ». Cette division en six leçons doit remonter au moins au VIIIe siècle; probablement ces leçons s'appelaient-elles *missae*, comme dans le manuscrit 35.7 de Tolède.

A la fin du IXe siècle, Samson de Cordoue cite, comme j'ai dit, deux formules d'une *missa cotidiana* et les attribue à Julien de Tolède. Cette messe, connue déjà par l'édition de Lesley, a été retrouvée par D. Férotin sous un titre qui doit être celui que Samson avait sous les yeux, et qui était suivi d'une indication qui faisait connaître l'auteur de la messe.

Sans doute, le Sacramentaire doit avoir gardé un bon nombre de formules plus anciennes. Il doit y avoir encore de ces messes écrites « eleganti sensu et aperto sermone » par l'évêque Pierre de Lérida vers la fin du Ve siècle [2]. Mgr Batiffol vient de signaler les deux messes de S. Saturnin, qui ont probablement une origine tolosane, et ne peuvent, par conséquent être postérieures au Ve siècle, quand Toulouse était encore wisigothique [3].

---

1. Je ne sais quel mauvais sort a été jeté sur cette messe que ni D. Férotin, ni D. Morin, ni personne n'est arrivé à découvrir. D. Férotin *Sacramentaire*, p. XVI, en note, identifie la messe rédigée par saint Ildephonse avec la messe *Excellentissimo huic* (col. 592) et ajoute : « Quoiqu'il nous ait été conservé dans trois manuscrits d'origine différente, le texte de cette messe n'est pas facile à établir. » Or, la messe *Excellentissimo* ne se trouve que dans un manuscrit. D. Morin, *Rev. Bénéd.*, XXX (1913), p. 114, propose la messe *Omni studio* (col. 400) qui se trouve, en effet, dans trois manuscrits et on constate que ses variantes ont causé beaucoup de peine à l'éditeur. Probablement D. Férotin lui-même a voulu désigner cette messe. Je ferai remarquer ici que le texte du nouvel éditeur laisse beaucoup à désirer. Dans l'oraison *Alia* nous lisons : « indignis quesumus annue nobis. Eius favore tu eripe de nugis sive merito emundari de propriis» et en note : « *Forte legendum* : Indignis quesumus annue tu nobis eius favore eripi de nugis *etc.* le ms a *tu eripie.* » Il n'y a pas à chercher de correction, les manuscrits ne sont pas corrompus ; il faut seulement diviser convenablement les mots et lire : « Indignis quesumus annue nobis eius favore tueri pie de nugis etc. » Dans l'oraison *Post nomina* il faut lire : « Nisi quod sola virgo post parturitium mansit » au lieu de « nisi quod sola Maria virgo post parturitionem sola mansit ». Dans l'*Inlatio*, D. Férotin suit le manuscrit 35.3 de Tolède et imprime : Nonnullis miracula dare iuvisti per vitam, signa per mortem, portenta per adsumptionem. Alios namque potenter resuscitas post carnis defectum, alias vero CONTRA NAMQUE per mentis excessum, dumque alios reddidisti dissimiles *etc.* » ce qui n'a aucun sens. Il faut corriger comme suit avec le manuscrit G « alios vero contranas » (voici le témoignage des autres mss. : *contranans B*, *concremans* édition de Lesley). A travers ce mot rare, inconnu à Forcellini et au grand *Thesaurus linguae latinae*, on devine le verbe français *contraindre*. Plus loin, je propose de lire avec pléonasme du pronom « Anc (orthographe espagnole de *hanc*) Christus a qua natus est illam ibidem ferre, unc (= hunc) Christus a quo dilectus est hic illum mansisse » au lieu de « an Christus... an Christus... »

2. S. Isidore, *de viris illustribus* (Migne 82, 1090).

3. *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, III (1913), p. 236.

Digitized by Google

D'autres messes furent ajoutées plus tard. Nous avons vu qu'un évêque nommé Jean composa une messe en l'honneur de S. Sévère. Alvar de Cordoue cite une prière composée par un de ses contemporains, maître Vincent [1]; cette prière en trois sentences semble avoir été la triple *benedictio* qui terminait la messe mozarabe. Au Xe siècle, Salvus, abbé d'Albelda, écrivit également des messes et des poésies liturgiques, mais on ignore ce qu'elles sont devenues [2].

Je résume les principales conclusions de cette première partie : 1° les anciens manuscrits liturgiques mozarabes présentaient cette particularité intéressante qu'ils indiquaient assez souvent les noms de ceux qui composèrent les pièces liturgiques; 2° il y a six ou sept messes que nous pouvons attribuer avec confiance les unes à Eugène, d'autres à Ildephonse, d'autres encore à Julien de Tolède; beaucoup d'autres messes doivent être leur œuvre, mais les premières doivent être le point de départ pour faire le triage; 3° il y a une solennelle bénédiction de la lampe que nous avons le droit d'attribuer à S. Isidore de Séville; 4° dès le VIIIe siècle, cette bénédiction venue de Séville était incorporée avec les messes tolétaines dans une même liturgie.

II. — Intégrité et orthodoxie des messes mozarabes.

Les citations d'Élipand ont posé un double problème : la liturgie mozarabe est-elle orthodoxe ou adoptianiste; les adoptianistes ont-ils cité exactement leurs livres liturgiques ou les ont-ils corrompus? Le parti pris des théologiens est tel qu'ils ont sans cesse mêlé ces deux questions, pourtant bien distinctes. Aussi longtemps que les citations n'étaient pas retrouvées dans les manuscrits, on n'hésitait pas à leur trouver un sens hérétique, mais on s'empressait d'ajouter qu'elles avaient été faussées par Élipand. A peine retrouvées, elles deviennent à la fois orthodoxes et authentiques. Alcuin est le premier qui a lancé la facile et injurieuse insinuation que les textes étaient faux. D. Férotin sera vraisemblablement le dernier à répéter cette accusation; dans sa préface au *Liber ordinum*, il disait d'Élipand : « Ce prélat, il n'est pas trop téméraire de le croire, s'appuyait pour soutenir des erreurs sur des textes de sa composition et qui disparurent avec lui. Il ne m'a pas été possible d'en retrouver la trace dans les nombreux manuscrits que j'ai étudiés à Tolède, à Madrid et ailleurs [3]. » Cette étrange affirmation était

1. Migne, 81, 679.
2. Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, I, 518.
3. *Liber ordinum*, p. XII.

Digitized by Google

démentie d'avance. Fleury avait pris la précaution de demander des renseignements à Tolède et avait reçu la réponse que les textes des adoptianistes se trouvaient réellement dans les manuscrits [1]. Helfferich les avait lus également et publiés tout au long dans son livre [2]. Aujourd'hui tous les textes sont connus et personne, grâces à Dieu, n'a songé à dire que nos manuscrits peuvent tous dériver des exemplaires corrompus par Élipand. On admet, au contraire, que les divergences qui se trouvent dans le missel imprimé par Ximenès sont des corrections destinées à écarter tout soupçon d'adoptianisme.

Parmi les citations d'Élipand, il n'y a qu'une phrase qui présente quelques difficultés.

ÉLIPAND	SACRAMENTAIRE.
Qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulgit corpori nostro demum id est iterum non pepercit.	Qui per adoptionem nativitatis sue, dum suo non indulgit corpori, nostro demum non pepercit.

a) Il faut préférer la variante *per adoptivi hominis passionem* qui seule donne un sens satisfaisant; c'est dans sa passion, non dans son incarnation, que le Christ n'a pas épargné son corps. Dès lors il est permis de soupçonner que la variante *per adoptionem nativitatis sue* est une variante destinée à écarter l'expression *adoptivus homo*, plus malsonnante que le mot *adoptio*.

b) Dans la lettre de 792 aussi bien que dans celle de 799 sont ajoutés les mots *id est iterum*. J'ai peine à croire que cette interpolation se trouvait dans les missels d'Élipand et je préfère y voir une glose ajoutée par l'évêque de Tolède. Il avait la mauvaise habitude d'ajouter de ces parenthèses explicatives, comme on peut voir par ses citations patristiques. Alcuin n'a pas soupçonné que ces mots étaient ajoutés par Élipand et il déclare que la phrase n'a aucun sens.

c) Gams a conjecturé que primitivement il n'y avait pas de négation avant *pepercit* [3]. Hefele [4] et Hauck [5] ont adopté cette correction. Il faut avouer qu'en supprimant cette négation, on obtient un sens excellent : le Christ est mort pour expier nos péchés, par

1. *Histoire ecclésiastique*, l. XLIV, section 57.
2. P. 95-97. A défaut du livre, assez rare, de Helfferich, D. Férotin aurait pu trouver ce renseignement dans les ouvrages, cités ci-dessous, de Gams, de Hefele, de Hauck et d'autres encore peut-être.
3. *Kirchengeschichte von Spanien*, II, 2, p. 272.
4. *Conciliengeschichte*, 2e édition, III, p. 651.
5. *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2e édition, II, p. 288, n. 6.

Digitized by Google

conséquent, en se livrant aux souffrances il nous a épargné les châtiments qui nous menaçaient. Cependant la conjecture me paraît plus ingénieuse que solide. Élipand lisait certainement la négation, puisque Alcuin la reproduit dans sa réponse. Le sacramentaire de Tolède du IXe siècle l'a également. La phrase incriminée n'est pas dénuée de sens; elle exprime une idée fort juste d'où les adoptianistes ont tiré des conclusions outrées : *quae capitis sunt, id est Christi, referuntur ad corpus, id est Ecclesiam* [1].

L'intégrité des citations d'Élipand est hors de doute; il est moins facile de décider jusqu'à quel point elles appuyaient ses erreurs. Les évêques réunis à Francfort les ont sévèrement jugées : cette liturgie hérétique, disent-ils, a appelé sur l'Espagne le châtiment de l'invasion arabe [2]. Alcuin est plus indulgent et trouve que quelques citations sont susceptibles d'un sens orthodoxe [3]. D. Férotin les déclare toutes inoffensives et, pour le démontrer, il tire de son *Liber ordinum* quelques formules qui employent les expressions orthodoxes *adsumptus homo, adsumpta caro;* d'autres prières contiennent des protestations contre les erreurs adoptianistes [4]. Évidemment, la question ne peut se résoudre ainsi. Il faudrait prouver d'abord que ces formules orthodoxes du *Liber ordinum* sont des mêmes auteurs que celles qui sont l'objet du litige, ensuite qu'elles n'ont pas eté corrigées après coup pour faire disparaître les mots malsonnants. Dois-je ajouter, que s'il y a des prières qui blâment l'adoptianisme, elles risquent fort d'être postérieures au VIIIe siècle ?

Pour ma part, je me rallierais volontiers à l'opinion de Hauck qui trouve dans ces expressions l'écho d'une théologie arriérée [5]. L'Espagne n'avait pas suivi le progrès du dogme christologique, elle s'attardait encore à des conceptions et à des formules qui au IVe siècle n'auraient pas provoqué de scandale. Seulement le tort des adoptianistes était de s'entêter sur ces expressions qui, en vieillissant, étaient devenues hérétiques.

---

1. Cf. Hauck, *o. c.*, p. 295, n. 4.

2. « Sequitur in eodem libello vestro : Item praecessores nostri Eugenius... et cetera quae ex parentum vestrorum dictis posuistis, ut manifestum sit omnibus, quales habeatis parentes et ut notum sit omnibus unde vos traditi sitis in manus infidelium. » *Mon. Germ. Hist.*, Concilia, II, p. 115.

3. *Adversus Elipandum*, l. II, 7, Migne 101, 264). Répondant à Félix il est plus sévère : « praesules Hispaniarum... in his quae posuisti orationibus indubitanter heretici esse dignoscuntur » (Migne 101, 226).

4. *Sacramentaire*, p. XXXI et suiv.

5. *O. c.*, p. 288 et suiv.

Digitized by Google

III. — Les *preces* rythmiques.

La liturgie mozarabe contient un grand nombre de *preces* qui se récitaient ou plutôt se chantaient aux jours de jeûne et de funérailles. Elles commencent par une supplication qui sert d'antienne : elle est inspirée souvent par quelque texte du psautier, on en répétait la dernière partie après chaque strophe comme un refrain. Il semble que l'antienne complète était répétée à la fin. Les *preces* s'appellent parfois *miserationes*, sans doute parce que le refrain consistait souvent dans une des formules *et miserere*, *Deus miserere*, *placare et miserere* ou une autre du même genre. Quelquefois les premières lettres des strophes se suivaient dans l'ordre de l'alphabet ; on appelait cette prière *abicidaria*.

Cette prière litanique ou dialoguée se retrouve dans toutes les liturgies, en Orient comme en Occident. Les diacres étaient généralement chargés de cette récitation. Sans parler de l'Orient, où cet usage existe encore, nous avons pour la Gaule le témoignage de saint Germain de Paris, pour l'Espagne celui de saint Isidore de Séville [1]. A Rome, le préchantre fut substitué d'assez bonne heure au diacre, pour cette fonction comme pour d'autres analogues [2]. Les manuscrits gallicans n'ont conservé aucun texte de cette prière dialoguée, si l'on excepte deux formules dont nous parlerons tout à l'heure. Par contre, nous en avons un bon nombre dans le missel et surtout dans le bréviaire mozarabe. On peut lire dans Duchesne des *preces* tirées de livres ambrosiens et irlandais, ainsi que des remarques judicieuses sur leur parenté avec des litanies grecques.

Nul doute, après cela, que la litanie diaconale, comme telle, ne soit de la plus haute antiquité. Il n'est pas si facile de dire à quelle époque remontent ces *preces* que nous lisons dans les livres mozarabes. Les goûts littéraires ont varié ; on a pu, même à plusieurs reprises, remplacer les formules vieillies par d'autres plus conformes à la mode du jour. Il serait étonnant, toutefois, si aucune litanie ne nous était conservée de la période qui fut l'âge d'or de la liturgie mozarabe et qui, comprenant tout un siècle, s'étend assez exactement de l'an 590 à l'an 690 ; il serait plus étonnant encore si la plupart avaient été composées au Xe siècle.

Le quatrième concile de Tolède, célébré en 633, condamne dans son canon 7 l'abus de ne pas tenir de réunion liturgique le Vendredi-Saint, puis il explique quel office il faut faire : « oportet

1. Pour S. Germain voyez le texte cité par Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4e édition, p. 198 ; pour S. Isidore cf. *De officiis*, l. II, c.

2. Duchesne, *o. c.*, p. 107.

Digitized by Google

eodem die mysterium crucis... praedicari atque indulgentiam criminum clara voce omnem populum postulare[1] ». Or, nous lisons dans le manuscrit 35, 5 de Tolède un office du Vendredi-Saint qui répond à merveille à cette prescription du concile[2]. Après la lecture de l'évangile le diacre crie *indulgentia*, à quoi tout le clergé et le peuple réunis répondent à genoux trois cents fois *indulgentia*. Puis le diacre après une invitation à la prière, commence une litanie rythmique.

Procedat ab altissimo
Succurrat nobis miseris, etc.

Après chaque vers le peuple répond *indulgentia*. Après la première strophe le pontife récite une collecte et on crie cent fois *indulgentia*. Puis le diacre chante la deuxième strophe.

Nos patri reconciliet
Christi confirmet gratiæ, etc.

et tout le monde répond à chaque vers *indulgentia*. Cette strophe est suivie de cent cris *indulgentia* et d'une troisième strophe du même genre. Cette cérémonie à grand effet doit être ancienne ; elle ne peut être postérieure au concile de 633, elle lui est même antérieure, car le concile n'a pas créé cet office du Vendredi-Saint, mais il a étendu sa célébration à certaines églises qui ne l'avaient pas encore. A la rigueur, on pourrait supposer que la réponse du peuple est ancienne et que les paroles du diacre ont varié au cours des temps, mais c'est là une hypothèse violente, qu'on n'admettra pas si elle n'est appuyée sur des arguments solides.

Un grand nombre des *preces* mozarabes sont rythmiques et leur étude vient de révéler à M. W. Meyer une technique nouvelle dans la construction du vers et dans l'arrangement de la strophe[3]. Le savant professeur de Göttingen s'est acquis une célébrité par ses découvertes dans le domaine de la rythmique et je n'ai pas l'intention de le suivre dans ses analyses des *preces* mozarabes. Je ne m'occuperai que de l'origine de ces textes, question qui aux yeux de M. Meyer lui-même est la question capitale : « La rythmique de ces chants, dit-il, est un phénomène tout nouveau dans la littérature d'Espagne. Elle est aussi un phénomène rare et nouveau dans l'évolution de la poésie au moyen-âge et il sera difficile d'assigner à ces chants

1. Mansi.

2. Ferotin, *Sacramentaire*, p. 734 ; le même texte est dans le missel édité par Lesley, p. 171.

3. *Ueber die rythmischen Preces der mozarabischen Liturgie* dans les *Nachrichten der K. Gesellschaften zu Göthingen, Phil. hist. Klasse*, 1913, p. 177-222.

Digitized by Google

leur place dans l'histoire de la littérature[1]. » Un fait semble devoir résoudre la difficulté. Deux *preces* du missel mozarabe se retrouvent dans le célèbre sacramentaire gallican écrit au VIIe ou au VIIIe siècle. Mais le texte mozarabe contient des strophes qui manquent dans le texte gallican. Ces strophes ont-elles été ajoutées en Espagne ou bien ont-elles été supprimées en France ? On voit que pour trancher la question de la date et du lieu de composition de ces chants, il n'est pas sans intérêt de discuter le lien qui unit les strophes mozarabes au reste du morceau. De ces deux prières je discuterai d'abord celle qui est susceptible d'une solution certaine. J'imprime la forme mozarabe (= M) et je donne en note les variantes de la forme gallicane (= G). Je néglige les variantes d'orthographe et j'omets le refrain après chaque strophe.

Insidiati sunt mihi adversarii mei magis gratis
Tu pater sancte miserere et libera me

1. Portatus sum ut agnus innocens ad victimam
captus ab inimicis ut avis in muscipulam
2. Aperuerunt omnes ora sua contra me
dentibus fremuerunt querentes deglutire me
3. Sibilantes clamabant et movebant capita
tractantes de me falsa proferre testimonia
4. Suspensi cruci damnant fixum clavis ferreis
venditum a Iudeis pro triginta argenteis
5. In latere confossus gladio horrifico
illico fluit latex cum sauguine innoxio
6. Omnes inundaverunt quasi aque super me
dimersum in sepulcro adposuerunt lapidem
7. Confusa palluerunt cuncta celi sidera
dies obtenebratur cum vidit pati dominum
8. Sic Iudeorum turba ceca diffidentia
deposcunt a Pilato milites pro custodia
9. Tunc milites dividunt vestem meam sortibus
cernentes in me flagra iniusta et sevissima
10. Intende pie pater et succurre miseris
pro quibus tam acerbis afficior suppliciis

1. muscipola. 3. proferre falsum testimonium. 5. honorifico illic confluit aqua. 6. sicut aqua. 7-9. *omittit*. 10. adfligor.

Il me paraît évident que les trois strophes qu'on ne trouve pas dans M ne sont pas une interpolation. Je n'insisterai pas sur ce détail que ces strophes sont correctes au point de vue de la ryth-

1. *O. c.*, p. 210.

Digitized by Google

mique. Il y a un argument péremptoire, décisif. Les premières lettres des six premières strophes forment l'acrostiche *PASSIO*. Mais il y a une septième strophe, commune à G et à M, indubitablement authentique, qui montre que l'acrostiche est incomplet. Si l'on ne connaissait que la forme G, il faudrait déjà supposer que des strophes ont disparu, car une poésie acrostiche avec une strophe supplémentaire qui ne compte pas serait une véritable monstruosité. La forme M nous permet de retrouver l'acrostiche complet *PASSIO CHRISTI*. Est-ce à dire que trois strophes *HRI* ont disparu ? C'est possible, c'est probable ; les copistes ne se sont pas toujours aperçus qu'ils avaient affaire à des acrostiches et ont cru pouvoir omettre des vers, sans nuire à la beauté de l'ensemble. Mais il n'est peut-être pas nécessaire de supposer cette perte. D'abord la strophe *H* n'est pas indispensable, l'auteur a pu écrire *cristi*. Ensuite les espagnols faisaient usage de ce genre de contraction que Traube appelle hébraïsante, ils écrivaient toutes ou presque toutes les consonnes et laissaient tomber les voyelles à l'intérieur du mot : et ces lois de la contraction étaient pour eux si vivantes qu'ils créaient bien souvent des abréviations nouvelles dont on reconnait aussitôt le pays d'origine [1]. De même qu'il écrivait *apstls* et *apsls*, *epscps* et *epscs*, *prsr* et non *prsbtr* etc., un poète espagnol, sachant qu'il fallait écrire en abrégé les noms divins, a pu concevoir la contraction *crsti* et peut-être même *csti*. Si l'acrostiche *PASSIO CSTI* était complet, ce serait la preuve la plus certaine qu'il est d'origine espagnole. En tout cas, ce n'est pas par hasard, comme le suppose M. Meyer, que dans la forme mozarabe les strophes *CSTI* suivent le mot *PASSIO*. Contraction bizarre ou résidu d'un texte autrefois plus complet, ces lettres signifient *CHRISTI*.

Supposons qu'il n'y a pas de contraction, qu'il manque deux ou trois strophes, il reste très probable que cette prière a été composée en Espagne. Car 1) le sacramentaire de Bobbio n'est pas un livre gallican « pur », il a subi dans une large mesure l'influence de liturgies étrangères, non seulement de la liturgie romaine, mais encore de la liturgie mozarabe ; c'est un témoin suspect [2]. 2) Quand on compare les deux formes G et M on voit que M l'emporte sur l'autre comme ayant le texte le plus pur et le plus complet ; d'où il

1. Traube, *Nomina sacra* (*Quellen und Unters. zur lateinische Philologie des Mittelalters*, t. II, p. 246).

2. Cf. l'article très soigné de D. Wilmart dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* II, col. 939-962. L'auteur croit, lui aussi, que le *Bobiense* a reçu d'Espagne ses *Preces*.

Digitized by Google

devient extrêmement probable que le manuscrit de Bobbio l'a emprunté à un livre mozarabe. 3) On ignore dans quelle forme étaient conçues les litanies diaconales gallicanes ; en tout cas, la poésie *Portatus sum* ne ressemble guère à ce que nous connaissons des litanies ambrosiennes et irlandaises, tandis qu'elle a des affinités étroites avec beaucoup d'autres *preces* du répertoire mozarabe tant pour le rythme que pour la strophique.

M. Meyer ne veut admettre ni l'origine espagnole de toute la pièce, ni l'authenticité des strophes 7 à 9. Voici les arguments qu'il allègue :

1° La strophe 7 brise l'ordre chronologique, elle relate un événement antérieur à la mise au tombeau dont il est parlé à la strophe 6, il en est de même de la strophe 9. Mais il est permis à des poètes de ne pas suivre l'ordre rigoureux de l'histoire. D'ailleurs la strophe 10 rompt, elle aussi, l'ordre chronologique, et M. Meyer ne songera pas, je suppose, à la supprimer ou à la déplacer.

2° Cette prière est mise par le poète dans la bouche du Christ, tandis que dans les autres *preces* mozarabes, c'est l'homme, le pécheur repentant qui parle à Dieu. Cela prouverait tout au plus que ce chant n'est pas du même auteur que les autres *preces*.

Le second chant *A patre missus* que nous trouvons dans le missel de Bobbio me paraît du même auteur que le premier *Portatus sum* [1]. La tradition manuscrite de ces deux pièces est la même ; l'introduction est conçue exactement de la même façon : elle s'inspire du psautier ; les refrains se ressemblent aussi et s'adressent explicitement à Dieu le Père ; dans l'un comme dans l'autre c'est le Christ qui parle et tous deux se terminent par une prière adressée au Père et empruntée à l'évangile de saint Luc. C'est pourquoi je conclus que le missel de Bobbio a puisé aussi cette seconde pièce dans la liturgie mozarabe et je soupçonne qu'ici encore il a laissé tomber quelques strophes. D'autre part j'avoue que l'avant-dernière strophe de M rompt désagréablement le discours et que les mots *ostendi in victima* sont peu clairs. Cela permettrait de supposer que les copistes ont mal copié le texte mozarabe, qu'ils ont peut-être omis une ou plusieurs strophes, qu'ils ont peut-être ajouté la septième strophe. Mais tout cela ne prouve pas que ce chant n'a pas été composé en Espagne.

M. Meyer m'écrit qu'il serait important pour l'histoire de la

1. Le lecteur trouvera les deux formes de cette seconde pièce dans les éditions du missel de Bobbio et dans le missel mozarabe de Leslley. M. Meyer les imprime dans son article de manière à faire voir au premier coup d'œil les variantes.

Digitized by Google

poésie rythmique de démontrer que les prières *Portatus sum* et *A patre missus* sont d'origine espagnole « das wäre eine Merkwurdigkeit ersten Ranges ». J'ose espérer que la preuve est faite. Le savant professeur de Göttingen esquissait ainsi l'évolution de cette poésie. La strophique que révèlent ces deux pièces est une rareté avant l'invention des séquences, et, à en juger par les matériaux dont nous disposons, on ne peut placer cette rareté qu'en France. Plus tard, Notker de S. Gall composa ses séquences, et cet art nouveau se répandit rapidement, surtout en France. Un espagnol du Xe siècle s'inspira de ces séquences pour composer des chants d'une strophique un peu plus simple, que l'on introduisit plus tard dans la liturgie mozarabe.

Les théories doivent se plier aux faits. C'est en Espagne, et pas plus tard que le VIIe siècle, que furent composés les deux chants *Portatus* et *A patre*. Il est peu vraisemblable que ce furent là les premiers essais de ce genre : on ne commence pas par faire des acrostiches, on ne songe à ces tours de force que quand on a déjà une certaine habitude de la versification. Quant aux autres *preces* rythmiques, elles ont plus de parenté avec les deux pièces dont nous venons de parler qu'avec les séquences de Notker, et je ne vois aucun motif ni de descendre au Xe siècle pour expliquer leur composition, ni d'aller chercher en France les modèles qui les ont inspirées.

D. DE BRUYNE

Digitized by Google

L'INDEX LITURGIQUE DE SAINT-THIERRY.

LA bibliothèque municipale de Reims conserve au commencement d'un manuscrit provenant de Saint-Thierry un fragment liturgique qui n'a pas encore reçu l'attention dont il est digne, bien qu'il ait été publié par M. H. Loriquet [1] il y aura tantôt dix ans. Ce sont deux feuillets en écriture de Corbie qui nous rendent une portion de la table d'un sacramentaire gélasien analogue — ou plutôt à peu près identique — au célèbre manuscrit 316 du fonds de la reine Christine. Celui-ci ne doit donc pas être considéré comme un exemplaire unique, et nous pouvons désormais contrôler, pour une part, sa composition. Averti de l'existence de l'index gélasien de Saint-Thierry, M. Edmund Bishop m'a fait remarquer justement que le cas rappelait celui du manuscrit insulaire de Fulda rencontré jadis par Wicelius et dont on sait maintenant que le missel de Stowe, aujourd'hui seul de son espèce, était un doublet [2]. Nous sommes trop disposés, dans les études d'histoire aussi bien qu'en celles qui ont pour objet l'ancienne littérature, à faire tenir tout le passé dans les pauvres débris qui nous en sont parvenus : il faudrait n'oublier jamais que ce qui nous échappe est immense, que nous travaillons dans les ténèbres en tâtonnant, guidés par quelques points d'or. Heureux sommes-nous quand ces feux tremblants se multiplient et prennent un plus vif éclat.

Je donnerai une édition diplomatique des feuillets de Reims avec quelques observations relatives à la teneur du texte et un *apparatus* littéraire où seront notées les différences du manuscrit de la Reine. Auparavant, je présenterai le manuscrit de Saint-Thierry et marquerai le caractère de l'écriture du fragment ; pour conclure, je discuterai rapidement les principales données liturgiques en jeu.

Le manuscrit de Reims n° 8 (C. 142) est un petit in-quarto [3] de 111 feuillets qui remonte tel quel — sauf la couverture en veau

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Département*, t. XXXVIII, 1904, p. 10 ss.

2. L'observation est de M. E. BISHOP lui-même : *The Book of Cerne edited by* D. A. B. KUYPERS, *Liturgical Note*, p. 235 s. (1902), et *The Journal of theological Studies*, t. VII, 1905-1906, p. 126 s., 130 (*The Litany of saints in the Stowe missal*); cf. D. L. GOUGAUD, art. *Liturgies celtiques* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, 2e partie, col. 2975.

3. Il mesure 260 x 180.

Digitized by Google

fauve [1] — au XIe siècle. La partie principale (fol. 3-102) est pourtant un peu plus ancienne : elle comprend les trois premiers évangiles, transcrits dans une minuscule du Xe siècle. Elle fut complétée au XIe par l'évangile de Saint Jean (fol. 103-111^r), le volume étant alors délabré selon l'apparence. Au bas du dernier feuillet, on lit cette note d'appartenance tracée en caractères du XIe siècle, capitale et grosse minuscule :

LIBER sc̄i theoderici confessoris xp̄i
auferenti anathema sit; fiat fiat fiat ·⁝· [2]

On lit de même et dans le même style au haut du fol. 1, le premier feuillet du fragment :

LIBER ÆCCL̄Ę SC̄I THEODERICI
QVI ILL̄V̄ abstulerit · reus erit ·⁝·

L'origine du manuscrit est donc bien attestée; tout autant celle du fragment.

Les folios 1-2 offrent les mêmes dimensions que le reste du volume [3]; ils forment un *bifolium* intact [4], monté sur onglet et faisant l'office de feuillets de garde. Comment expliquer la conservation de ce morceau ? Il est possible qu'il ait été déjà compris

---

1. Du XVIIe siècle apparemment. Au dos on lit ce titre : Quattuor | evangelis | cum figur | , et plus bas : II. Le même chiffre II est répété à l'intérieur en haut de fol 1^r. Il doit correspondre à la cote de provenance : St-Thierry 11, que donne M. Loriquet.

2. Suit immédiatement la bénédiction des Sept Dormants. M. LORIQUET, qui la donne (*op. c.*, p. 13), l'attribue à la fin du XIIe siècle. Je ne vois pas cependant que l'écriture soit différente de celle des dernières lignes de l'évangile de S. Jean; il me paraît même que c'est exactement la même main de part et d'autre :

In nomine † patris. † et filii. † et sps sci amen.
Noia scorum septē dormienciu. † Maximianus. † Malcus.
† Martinianus. † Dyonisius. † Joannes. † Serapion.
ⲥ et Constantinus.

Sur les autres notes marginales que présente le manuscrit de Reims (fol. 7, Xe siècle, sur le 24 avril; fol 45^v, Xe siècle, sur le tombeau d'Adam), voir la description de LORIQUET, *op. c.*, p. 9-14.

3. La partie écrite mesure 205 x 160. — Le *Reginensis* a des dimensions peu différentes : 263 x 164.

4. C'est-à-dire les deux parties non détachées et se faisant suite; ce *bifolium* était donc le quatrième du quaternion, celui du centre. On peut reconstituer d'ailleurs l'état du cahier : 1^v a 27 lignes, 2^v 28 lignes; dès lors, d'après cette moyenne, le commencement de l'index (n^os I-LXXXI) a rempli trois pages, et l'on aura : *I* feuillet blanc. *II^r* titre du sacramentaire, *II^v* et *III* commencement de l'index, *IV-V* fragment de Reims, *VI-VIII* fin de l'index et début du premier livre. J'ajoute que le manuscrit ne devait pas être très luxueux : le parchemin est grossier, et le premier feuillet du fragment de Reims se trouve avoir été emprunté à une feuille défectueuse : une partie de la marge extérieure manque suivant une ligne oblique, ce qui donne à la page un aspect fort irrégulier.

Digitized by Google

dans l'évangéliaire du Xe siècle. Il est possible aussi — moins probable pourtant — qu'on l'ait tiré d'ailleurs au XIe siècle, lors de l'arrangement définitif. En tout cas l'on n'a pas voulu en diviser les parties : peut-être a-t-on supposé que ce débris de calendrier liturgique avait quelque rapport à l'évangéliaire et pouvait en faciliter l'emploi. Le fait est que le manuscrit est dépourvu du capitulaire normal; le libraire qui s'est chargé de le réparer a pu penser que ce fragment, qui par hypothèse servait déjà de garde, tenait lieu d'une table liturgique pour l'usage ordinaire de l'évangéliaire.

Il est intéressant de retrouver à Saint-Thierry près Reims un spécimen de la calligraphie de Corbie [1]. M. Loriquet n'a pas tort de dire que les feuillets 1 et 2 du manuscrit de Reims « par la mauvaise latinité du texte et par le caractère de la minuscule et des capitales à forme de poisson accusent le VIIIe siècle » [2]. Mais on peut être plus précis. La nature même du fragment nous fournit un *terminus ad quem :* l'exemplaire auquel cette table appartenait n'a

1. Voir les listes établies par W. M. LINDSAY, *The old script of Corbie*, 1912, 25 pp. (extrait de la *Revue des Bibliothèques*, Octobre-Décembre 1912) ; il faut ajouter, en raison de ses notes, le manuscrit Canonici signalé dans la *Revue Bénédictine* de Juillet dernier, p. 276. Lindsay énumère trente-et-un manuscrits du type *ab*, c'est-à-dire de l'écriture de Corbie proprement dite ; mais il a soin de noter que plusieurs représentent, autant que nous pouvons voir, les premiers essais de ce système graphique (Cambridge Corpus Christi 193, Donaueschingen Landesbibliothek 18, Paris Bibliothèque Nationale 2824 et 3836) ; c'est à ce groupe qu'on devra rattacher le fragment de Reims. La masse des autres manuscrits est à dater : fin du VIIIe siècle et début du IXe siècle. La question de provenance n'est encore élucidée que pour ceux-ci : une dizaine portent la marque précise de Corbie. Pour le reste, nous en connaissons deux qui semblent avoir été écrits l'un à Saint-Médard de Soissons (sinon à Saint-Vast d'Arras ? — Bruxelles 9850-9852, fol. 140-143), l'autre à Saint-Riquier (d'après une conjecture de Traube — St. Petersbourg F XIV 1). Enfin on ne peut pas ne pas tenir compte de quatre manuscrits apparentés à ceux du style de Corbie (caractérisés seulement par la lettre *b*): Autun 20, Montpellier Ville 3, et deux manuscrits qui intéressent spécialement les liturgistes : le *Reginensis* 316 sus-mentionné, qui doit figurer ici à cause de la glose interlinéaire des fol. 2^r et 45^v-46^r, et le fragment Douce d'Oxford (voir l'article du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne : Les manuscrits liturgiques de Corbie ;* où j'ai cru bon de signaler le fait) ; au contraire le passionnaire de Turin, Bibl. Nazionale D. V. 3 paraît négligeable. M. S. TAFEL voudrait ramener ensemble en Bourgogne (à Autun ?) ces quatre manuscrits du type *b* (cf. *Revue Charlemagne*, t. II, 1912, p. 105 ss.). Mais le manuscrit d'Autun est-il si bien localisé ? pourquoi ne serait-il pas venu d'ailleurs à Autun ? ne trouve-t-on pas dans l'ancien fonds d'Autun jusqu'à des manuscrits visigothiques ? Quant à la date proposée par M. Tafel — début du VIIIe siècle — elle est exclue par le caractère même du fragment Douce, qui ne saurait être antérieur à 750-760. On voit que bien des obscurités subsistent en ces matières ; les paléographes devront continuer d'exercer leur génie. M. Lindsay lui-même ne saurait se flatter d'avoir entièrement raison, quand il suppose une influence insulaire active derrière les productions de l'école de Corbie (cf. *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1912, p. 62, à rapprocher de la dissertation citée plus haut).

2. *Op. c.*, p. 10. Je ne sais pas à la vérité comment M. Loriquet a pu voir des lettres ichthyomorphiques. Cette impression, que je ne veux pas discuter, ne résiste pas à l'examen. Les titres en grandes capitales sont dessinés au trait, et fort grossièrement ; il n'y a rien d'autre. Voir d'ailleurs mes notes relatives au texte.

Digitized by Google

pu être écrit après 750. A cette époque la révision gélasienne était entreprise et ne permettait plus, à en juger par le succès qu'elle a obtenu, l'adoption du vieux sacramentaire en trois livres. Celui-ci, sous la forme que nous lui connaissons, a dû jouir d'une certaine vogue en pays franc au cours du VIIe siècle, surtout vers la fin. Le *Reginensis* 316 est d'une onciale qui peut être rapportée à la fin du VIIe siècle ou au début du VIIIe *(ca* 700) ; le recueil de Saint-Thierry aura été copié un peu plus tard : mettons vers 720 ou 730, afin d'indiquer un point de repère.

Cette donnée approximative peut avoir quelque prix aux yeux des paléographes. L'écriture du fragment est en effet, comme je l'ai déjà dit, celle à laquelle on a attaché le nom de Corbie, les plus parfaits exemplaires de ce style provenant en nombre du grand monastère picard. Mais c'est parmi les plus anciens monuments du type qu'il convient de placer notre index : le système graphique ne possède pas encore une régularité absolue. Par exemple l'*a* ouvert de Corbie se présente à plusieurs reprises, et nettement formé, ce qui nous suffit ; mais l'*a* semioncial domine encore, et l'*a* oncial ne fait pas non plus défaut. De même le *b* de Corbie est employé habituellement ; mais on trouve aussi quelquefois le *b* simple, sans ligature. A noter aussi la lettre *l* brisée vers la base [1], I-longa pour l'initiale et assez souvent pour la semi-voyelle, l'*o* muni d'une petite tête, enfin la direction fortement oblique du tilde. Pour le reste, l'alphabet est composite : il comprend des formes onciales [2], semionciales, minuscules, avec des ligatures cursives. La main est courante ; mais le scribe n'a pas dû s'appliquer beaucoup [3].

fol. 1^r [LX]XXII reconciliac*io* aberedicis rebaptizatisive aliis minore etate
[L]XXXIII orat*io* in dedicacione basilic*e* · nove · vel omnia q*ue* ad
cultu*m* esse viden*tur*

1. Sur le groupe des manuscrits caractérisés par cette forme, cf. E. A. LOEW, *Studia palaeographica*, 1910, p. 34 s. ; le plus intéressant est le *Sangallensis* 214 (voir A. CHROUST, *Monumenta palaeographica*, XVII, 4), qui devrait être rapproché des manuscrits du type *b* signalés par Lindsay et étudiés par Tafel (voir plus haut).

2. En particulier *S* et *R* (à côté de *r*).

3. Je renvoie, pour les autres détails, aux notes qui suivent le texte. — Les chiffres romains qui précèdent chaque titre sont en rouge.

1 Reconciliatio rebaptizati ab haereticis. — Alia minore aetate. — Item alia minore aetate : *sic V* (l. 1re, LXXXVII) 2 Oratio in dedicatione basilicae novae *tantum V* (LXXXVIII) ; *sed diversae orationes cum propriis inscriptionibus sequuntur quae indiculi nostri testimonium confirmant, praesertim ex ultimis benedictio illa cuius inscriptio refertur :* ad omnia in usum basilicae.

Digitized by Google

LXXXIIII Item orat*io* ad miss*am* in dedicant*ione* basili*ce* nove
5 LXXXV Item alia missa ·
LXXXVI Item orat*io* dedicacione basilice q(u)a*m* conditur n*on* dedicata*m* · reliquit
LXXXVII Item orac*io* ad mis*sam* in eius modo conditoris ·
LXXXVIII · Item orat*io* indedicit loci illius ubi prius fuerit sinagoga ·
10 LXXXVIIII orat*io* et precis in dedicacionis fontis
LXXXX Item ordo de sacirs ordinibus benedicendis
LXXXXI benediccionis sup*er* eos q*ui* sacris ordinibus benedicendi s*unt*
LXXXXII capitulu*m* s*ancti* gregorii papae
15 LXXXXIII Item capitulum s*ancti* gregorii papae
LXXXXIIII ad ordinandos diaconos
[LXXXX]V ad ordinandus presbyteros
[LXXX]XVI Item orat*io* et preces pro ipsis · ad missa ·
LXXXXVII Item orat*io* de ep*iscop*is ordinandus
20 LXXXXVIII Item missa · epis*copi* p*ro* se die ordinacionis sue
LXXXXVIIII Item orat*io* in natalicio ep*iscop*i si infirmus aut absens [fu]erit qualiter presbiter celebrare debeat
C [Item] missa pro alio sacerdote
CI [I]*tem* in nat*alicio* consecracionis diaconi
25 CII [I]*tem* in nat*alicio* consecracionis prisb*iteri* qualit*er* mis*sam* debeat celebrare
C[III] Orati*o* in nat*alicio* consecratur virginis
CI[IIII] [I]*tem* orat*io* sup*er* ancilias d*ei* q*uibus* conversis · vestimenta mutant[*ur*]
30 CV Item orat*io* ad missa eiusdem ·
C[VI] Item alia eiusdem
[CVI]I Item alia eiusdem ·

fol. 1v INCIPIT LIB*ER* SECV*N*D*VS* DE NATALICIIS S*ANCT*O RVM
35 I Denunciacio · nataliciis · martyrum

---

4 Orationes et preces ad missas in dedicatione basilicae novae *V* (LXXXIX) 6 Orationes et preces in dedicatione b. n. quae c. n. dedicata reliquid *V* (XCI) 8 In eiusdem conditoris agendis *tantum* *V* (XCII) 9 Orationes et preces in dedicatione l. il. ubi pr. fuit syn. *V* (XCIII) 10 *sic* *V* (XCIV), *sed* preces *et* dedicatione 11 Incipit ordo de sacris ord. b. *V* (XCV) 12 Item benedictiones *etc* *V* (XCVI) 15 Item *etc. om.* *V* (XXI) 16 LXXXXIIII = *V* XXII, *sed et* XXIII (Ad consummand. diacon. officia) 17 LXXXXV = *V* XXI, *id est secunda pars, ut videtur, omissis inscriptione* (Ordo qualiter *etc.*) *et pontificie adnuntiatione* 18 Item orationes et preces ad missam *V* (XXIV) 19 Or. de episcopis ordinandis *V* (XCIX) 20 Item m. quam pro se episcopus d. ord. s. cantat *V* (C) 21 Item in nat. *etc* pr. debeat celebrare missam *V* (CI) 23 C = *V* C II 24 In natale cons. d. *V* (XCVII) 25 In natale c. pr. qual. sibi *etc.* *V* (XCVIII) 27 Consecratio sacrae virginis quae in Epiphania vel secunda feria Paschae aut in apostolorum natalitio celebratur *V* (CIII) 30 orationes ad missas *V* (CV). 31-32 *T* CVI-CVII = *V* CVI 33 DE NATALITIIS : *praem.* *V* ORATIONES ET PRECES 35 natalitii unius martyris *V* (I)

Digitized by Google

II In nata*licio* · *sancti* filicis · confess*oris* · XVIIII · k*alendas* feb*ruarias*

III In nata*licio* *sancti* · marcelli · confess*oris* · XVIII · k*alendas* feb*ruarias*

40 IIII In nata*licio* *sanctorum* sabastiani · mari · marthe · audifax et abacu[c] XIII · k*alendas* feb*ruarias*

V In nata*licio* · *sancti* fabiani · I*tem* XIII · k*alendas* feb*ruarias*

VI In nata*licio* · *sancti* agnetis · vir*ginis* · de pas*sione* · XII · k*alendas* feb*ruarias*

45 VII I*tem* in nata*licio* eiusdem de nativit*ate* · V · k*alendas* feb*ruarias*

VIII In purificacione beate mariae · IIII · non*as* feb*ruarias*

GIII In nata*licio* *sancti* agathe · non*as* feb*ruarias*

X In nata*licio* *sancti* thome apostoli · VI · id*us* feb*ruarias*

XI In nata*licio* *sancte* sotheris virg*inis* IIII · id*us* feb*ruarias*

50 XII In nata*licio* *sancti* valentini · vitalis · felicule · XVI k*alendas* mar*tias*

XIII In nata*licio* *sancti* · iulianae XIIII · k*alendas* mar*tias*

XIIII In nata*licio* *sancti* perpetue et filicitati · no*nas* mar*tias*

XV In adnunciacione · s*ancte* mariae matris d*omini* · VIII k*alendas*

55 ap[*riles*]

XVI In nata*licio* *sancti* eufemie id*us* apr*iles*

XVII In nata*licio* *sancti* philipi · et iacobi · apostolor*um* · k*alendas* mad*ias*

XVIII In nata*licio* *sancti* iuvenalis V · non*as* mad*ias*

60 XVIIII de invencione s*ancti* crucis · I*tem* V · non*as* mad*ias*

XX In nata*licio* s*anctorum* · nerei · acillei · et prancati · IIII · id*us* mad*ias*

XXI In nata*licio* *sanctorum* · petri · et marcellini · IIII · no*nas* iu*nias*

65 XXII In nata*licio* *sanctorum* · cirini · nabori · et nazar[i] prisb*iterorum* id*us* iun*ias*

XXIII In nata*licio* *sancti* viti · XVII · k*alendas* iul*ias*

fol 2r XXIIII In nata*licio* *sanctorum* · marci · et marcelini · XIIII · k*alendas* iul*ias*

70 XXV In vig*ilia* *sancti* iohannis baptiste · VIIII · k*alendas* iul*ias*

XXVI I*tem* in nataleiusdem · VIII · k*alendas* iul*ias*

XXVII In vigilia martyr*um* · iohannis et pauli VII · k*alendas* iul*ias*

XXVIII I*tem* in nata*licio* eor*um* VI k*alendas* iul*ias*

XXVIIII In vigilia apostolor*um* · petri et pauli · IIII k*alendas* iul*ias*

---

36 natale *V*, *ut videtur*, *et saepius infra ; cf. quae inferius notavi de* natalicio XVIII kal *V* 38 XVII kal. *V* 40 sanctorum + martyrum *V* Sebastiani, Mariae, Martae *V* 43 de passione + sua *V* 46 Orat. in Purificat. sanctae M. *V*. 48 *T* X = *V* LXXI, *id est* XII kal. Ianuari. 49 virginis *om.* *V* (X) 50 Orat. in natal. Val. *V* 52 XIII kal. *V* 53 sanctae Perpetuae et Felicitatis *V* 54 Domini + nostri Iesu Christi *V* 56 In nativitate sanctae Eufimiae *V* 61 Achilei + fratrum *V* et sancti Pancrati *V* 65 prisbit. *om.* *V*, *sed* prid. id. 68 XXIIII = *V* XXIII, *et sequitur* XXIIII In vigil. ss. martyrum Gerbasi et Protasi ; item in natal. ut supra : *quae om.* *T* 71 in natl. unde supra V 73 eorumdem V

Digitized by Google

75 XXX Item in natalicio sancti petri · proprie · III · kalendas iulias
XXXI Item in natalicio sancti pauli proprie III · kalendas iulias
XXXII In natalicio apostolorum · petri et pauli · III · kalendas iulias
XXXIII Item oratio ad vesperas sive matutinas de natalicio apostolorum
80 XXXIIII Item de vigilia omnium apostolorum petri · et pauli ·
XXXV In natalicio omnium apostolorum
XXXVI In octabas · apostolorum petri et pauli · pridie nonas iulias
XXXVII In natalicio sanctorum · simplici · faustini · et viatricis · V · kalendas [a]gustas
85 XXXVIII In natalicio · abdo · et sennis · III · kalendas agustas
XXXVIIII In natalicio · machabeorum · kalendas agustas
XL In natalicio sancti · xysti · VIII · idus agustas
XLI In natalicio sancti donate VII · idus agustas
XLII In vigilia sancti laurenti · V · idus agustas
90 XLIII In natalicio eiusdem · IIII · idus agustas
XLIIII · Item in octabas sancti laurenti · XVI · kalendas agustas
XLV In natalicio · sancti · tiburti · III · idus agustas
XLG In natalicio sancti yppoliti · idus agustas
XLVII In adsumcione sancte marie · XVIII · kalendas septembres
95 XLVIII In natalicio sancti · agapiti · XV · kalendas septembres
XLVIIII In natalicio sancti · magni · XIIII · kalendas septembres
L In natalicio sancti rufi · VI · kalendas septembres
LI In natalicio sancti · ermis · V · kalendas septembres
fol 2v LIII In diae passionis · sancti iohannis baptiste · IIII · kalendas
100 septembres
LIIII In natalicio sancti · prisci · kalendas septembres
LV In nativitate sancte marie VI · idus septembres
LVI In natalicio sancti gorgoni V · idus septembres
LVII In exultacione sancte crucis XVIII · kalendas octobres
105 LVIII In natalicio sanctorum · cornili · et cypriani · Item XGIII kalendas o[ctobres]
LVIIII In natalicio sanctorum cosme · et damiani · V kalendas octobres
LX In sancti arcangelis III · kalendas octobres
110 LXI oraciones in ieiunio mensis septime q(u)arta et sexta · feria · vel sa[bbato] in XII le[ctionibus]
LXII In natalicio sanctorum marcelli · et apulei · nonas · octobres
LXIII In natalicio sanctorum quattuorum · coronatorum G · idus · no[vembres]

76-77 XXXI-XXXII = *V* XXXII, XXXI 78 Orationes ad vesperum *tantum* *V* (XXXIII) 80 petri et pauli *recte om.* *V* 81 Item in natl. *V* 82 petri et pauli *om* *V* 84 V kal. seu potius IV kal. *V* 85 Senis *V* 87 Sixti *V* 91 XLIIII = *V* XLVI : XVI kal. septemb. 93 Ypoliti *V* (XLV) 98 Hermis *V* (LI) 103 Gurgoni *V* (LV) 104 exalt. *V* 105 Corneli *V* item *om.* *V* 109 archangeli Michaelis *V* 110 Orat. in ieiunio mensis septimi. In sexta feria mensis septimi. In XII lectiones die sabbati *V* 113 coronatorum + Costiani Claudi Castori Simproniani (VI id.) *V*

Digitized by Google

115 LXIIII In vigilia sancte cecilie XI · kalendas decembres
LXV In natalicio sancti clementis VIIII · kalendas decembres
LXVI In natalicio sancti felicitatis Item VIIII · kalendas decembres · ,
LXVII In natalicio sanctorum · marci · saturnini · crisanti · mauri et dari[e] VI kalendas d[ecembres]
120 LXVIII In vigilia sancti andreae apostoli · III · kalendas decembres
LXVIIII Item in natalicio eiusdem pridie kalendas decembres
LXXI Item in octabas · sancti andreae VI · idus decembres ·
LXXII expliciunt missas anni circuli de nataliciis sanctorum ·

ITEM MISSAS IN NATALICIIS PLVRIMORVM MART[YRVM]

125 LIII Item alia
LV Item · alia
LVI Item alia ·
LVII Item · alia ·
LXXIIII · Item alia ·
LXXVI Item · alia
LXXVIII · Item · alia ·
LXXX Item · alia ·

INCIPIVNT DE ADVENTVM DOMINI ORACIONES

130 LXXX Item oracionis de adventum Domini.

1 *Abrenidicis* ainsi dans le ms., une ligature unissant *e* à *b* (= *ab haereticis*) semblablement, on rétablit à la lecture *rebaptisati* <*s*> *sive* 2 les chiffres pour les éléments III et IIII (VIII et VIIII) sont agencés régulièrement III et IIII ; il y a toutefois quelques irrégularités de même *basilice* en plein l. 6 ; il est difficile, en résolvant les abréviations, d'être entièrement exact : j'ai suivi autant que possible les habitudes orthographiques du copiste ; ma transcription ne saurait échapper à l'arbitraire sur ce point, mais il importe assez peu, tant que l'italique est employée *que* écrit q : 4 *I* dans *Item* paraît bien avoir la forme majuscule, — et n'être pas seulement i *longa* ; de même, dans toute la suite ; mais plusieurs cas sont douteux : le copiste ne laisse pas voir toujours nettement s'il entendait employer la majuscule ; il y a aussi un peu d'incertitude au sujet des autres lettres : *A* (oncial), *C*, *O* etc. ainsi pour *dedicatione* 6 dans *quam* l'*u* est représenté peut-être par la ligature en forme de v renversé qui rattache l'un à l'autre *q* et *a* (ouvert) ; de même plus loin 8 ainsi *indedicit*, pour *in dedicatione* apparemment ; il y a soupçon ici que le copiste a mal lu son modèle ; de même ci-dessous d'autres fois 11 ainsi *sacirs*, pour *sacris* 12 *qui* : le trait d'abréviation traverse horizontalement le jambage de q 13 *sunt* : s surmonté d'une petite ligne droite 14 peut-être *Capitulum* 16 peut-être *Ad* ; de même pour le titre suivant 19 le ms. porte *epis*, avec trait d'abréviation sur *is* ; j'ai transcrit comme s'il y avait une contraction, c'est-à-dire selon l'usage normal ; mais il pourrait s'agir d'une suspension, et alors il faudrait écrire soit epis*coeis*, soit même epis*copos* ; cette dernière forme s'accorderait en effet avec *ordinandus* ; mais *ordinandus* pourrait n'être qu'une graphie fautive : le premier trait de l'u semble avoir été gratté, et cette correction est peut-être imputable au copiste lui-même 20 ici encore *epis* simplement, et la suspension est incontestable le symbole de *pro* est en fait ici celui de *per* dans le système ordinaire, et M. Loriquet a lu *per* ; *pro* cependant est inévitable ; on a exactement l'inverse de la pratique des scribes wisi-

---

115 LXIIII *pro V* LXIII *et* LXIIII, *idest in vigilia et in die* (XI, X kal.) 118 ps. + martyrum *V* ; *om.* Marci, *sed habet* Mauri Dariae et aliorum 121 III kal. *V* 122 Item *om. V* ; *et nunc ponit post LXXI* (= LXX) *festivitatem s. Thomae* (*cf. supra* X) 123-124 *has inscriptiones om. V, sed rectius primam missam* (LXXII) *producit* : Orat. in natal. plurimorum sanctorum ; *subrequuntur septem alias missae* (LXXIII-LXXIX), *sic denotatae* : Item alia missa ; *T ipse, ut videtur, octo missas tantum continebat* 129 *inscriptionem non habet V, sed* : LXXX Orat. de adventu Domini ; *quatuor missae de Adventu et aliae ad ferias mensis decimi* (LXXXI-LXXXV) *secundum librum concludunt*

Digitized by Google

goths qui exprimaient *per* au moyen du symbole traditionnel de *pro* 21 *episcopi si in :* le ms. porte episun (avec le signe de l'abréviation sur pi ; il faudrait peut-être transcrire epis*copi* <s>i, en supposant que le copiste a employé la suspension ; mais en toute hypothèse il est en faute : s'il avait bien écrit, il y aurait : si In (avec i long initial) 22 *fuerit* est probable ; à la rigueur *erit* pourrait aller 23 *Item* est probable 24 le ms. donne simplement *natl* (de même dans les deux titres suivants) ; d'après l'analogie du LXXXXVIIII *natalicio* paraît requis, quoi qu'indique V pour les mêmes messes (voir ci-dessus) 27 il y a une faute quelque part dans cet énoncé, mais laquelle ? V offre une rédaction entièrement différente 28 *quibus* se compose d'un q barré (comme l. 12 pour *qui* simple), et d'un b avec une haste pareillement barrée 29 *mutantur* est assuré par *V ;* il n'y a aucune raison d'écrire *mutantes*, comme fait M. Loriquet 33 cette première ligne du titre est formée de grandes capitales assez grossièrement dessinées ; plusieurs lettres sont coloriées en rouge 34 cette ligne, ainsi disposée, est en petite onciale rouge (noter toutefois C quadrangulaire et V) 36 fallait-il traduire *natale* (ou *natali*) ? peut-être, à en croire les éditions du ms. V ; mais, si l'on s'en tient à T, *natl.* ici, et tout au long du *liber secundus* (on a quelquefois *ntl.*), est rendu tout naturellement par *natalicio ;* cette forme est donnée en plein dans le titre LXXXXVIIII du 1er livre (et voir l. 24), puis dans le titre général et dans l'explicit du 2e livre (en regard desquels on a NT seulement l. 124), et enfin dans le titre qui précède immédiatement ceux des fêtes particulières (l. 35) ; un seul détail pourrait justifier *natale*, à savoir l'énoncé du titre XXVI ci-dessous, mais il n'est pas tout à fait correct pour l'indication des mois, j'ai adopté d'un bout à l'autre les formes adjectives : *februarias, martias, aprilas, madias* etc., que V paraît confirmer ; le génitif (*Februarii, Martii* etc.), pourrait aller néanmoins ; la rédaction de T reste équivoque 41 lire peut-être *abacum ?* 45 en fait le copiste a écrit *In* (avec une majuscule) ; voir l. 4 47 ainsi exactement GIII, G valant VI ; de même plus loin, l. 93 (le n° d'ordre comme ici), l. 105 (les kalendes), l. 113 (les ides). A première vue, sans doute, on lirait plutôt un Q ; c'est bien pourtant le G du mot AG*VSTI* (l. 84 et suivantes). Naturellement c'est le chiffre V avec épisème que le copiste a représenté de cette manière 50 noter *sancti*, pour *sanctorum* ; de même l. 53 (XIV) 56 *sancti* pour *sancte (sanctae)* ; de même l. 43, 47, 52, 60, 117 58 de même la forme *madias* = *maias* dans V 65 *sanctor*um avec R oncial dont le trait d'arrière est traversé par le signe abréviatif ; ainsi d'autres fois plus loin ; le plus souvent u est exprimé, et m seul élidé 71 ainsi *nataleiusdem*, qui peut être pour *natale* <*e*>*iusdem* (voir plus haut l. 36), mais plus probablement une négligence du copiste, qui a oublié de marquer l'abréviation 78 peut-être *vesperos* ou *vesperum* (cf. V), *matutinos* ou *matutinum* 80 noter la faute *petri et pauli*, proprement absurde 82 en fait le copiste a écrit pridN̄, oubliant d'indiquer la suspension ainsi *iuls*(as) ; c'est encore une anomalie 83 dans le nom *faustini*, le copiste a ajouté s dans l'interligne 84 transcrire peut-être *augustas*, et dans toute la suite 87 à partir d'ici AG seulement 94 en fait le copiste a écrit par erreur XLVIIII 95 ms. XLIIIII 96 ms. XLIIIIII 99 noter qu'il n'y a pas de n° LII 104 ainsi *exult.* sans aucun doute (l'*a* ouvert de l'écriture de Corbie ressemble, il est vrai, à l'u, mais encore la confusion n'est pas possible pour un œil exercé ; il y a soit simple négligence soit mauvais déchiffrement du modèle soit même faute phonétique 109 *s* de *arcangelis* n'est pas très visible ; il est probable qu'on a cherché à l'effacer 110 il faudrait peut-être transcrire *oracionis* (voir plus loin l. 129) *quarta* avec u suscrit comme ci-dessus l. 6 dans *quam* 111 les derniers mots *in XII lectionibus* se trouvent placés à la suite du titre LX ; il n'y a pourtant aucun doute sur leur appartenance à LXI ; les livres liturgiques offrent de très fréquents exemples de cette disposition économique 114 on supposera aussi bien no*vembres* que no*vembres* 117 il faut peut-être un point après *felicitatis* 121 le copiste n'avait écrit d'abord que *tl* (avec un trait d'abréviation coupant *l*) ; il ajouta ensuite *na* dans l'interligne ; noter qu'il n'y a pas de n° LXX (cf. l. 99) 123 le numéro d'ordre est de trop évidemment ; il ne s'agit que d'un « explicit » ; cette ligne, en rouge, est rédigée dans une grosse écriture mêlée (*a, i, l* semionciaux ; *D, E* onciaux) 124 ce titre et le suivant sont formés de grandes capitales évidées du même style que celles du titre général l. 33 les huit messes « communes » pour les saints sont ainsi présentées. Peut-être le copiste a-t-il vpulu reproduire son modèle. Il faut lire en effet alternativement à gauche et

Digitized by Google

à droite ; néanmoins le copiste a commencé par disposer tous ses chiffres de gauche, non sans distraction ; on les rectifiera ainsi : LXXIII, LXXV, LXXVII, LXXVIIII 129
transcrire peut-être *oracionis* 130 chiffre encore fautif ; il fallait LXXXI.

***

L'apparatus liturgique qui accompagne cette édition permettra au lecteur d'apprécier les particularités respectives du *Reginensis* et du manuscrit de Reims. Je me bornerai maintenant à relever l'essentiel.

Il faut noter au préalable que la comparaison des deux témoins ne peut être absolument rigoureuse. Elle devrait se faire évidemment, pour être de tout point satisfaisante, de table à table, notre index ne trouvant d'objet exactement parallèle dans le *Reginensis* que le propre index de ce manuscrit. Malheureusement cet index fait défaut, si ce n'est pour la seconde partie du troisième livre (fol. 1-2 du *Regin.* 316).[1] On est donc obligé de rapporter les titres du fragment à ceux du texte courant du sacramentaire, qui ne correspondaient pas toujours à l'énoncé des *capitula :* la portion conservée de ces *capitula*, telle que l'a fait connaître Tommasi, manifeste souvent cette disparité. En d'autres termes, il convient de ne pas trop presser les petites différences textuelles (encore que l'édition les signale), et d'opposer l'un à l'autre les deux documents pris d'ensemble.

Ceci dit, on n'a pas de peine à constater que le résultat de cette confrontation est un remarquable accord : les deux manuscrits, celui que la Providence nous a conservé [2] et celui dont quatre

1. A partir du titre XLVI ; la liste s'achève par les mots : *Explicium capitula. Deo gratias semper. Amen.* On trouvera ces titres dans l'édition de Tommasi (*Venerabilis viri Josephi Mariae Thomasii opera omnia*, ed. VEZZOSI, t. VI, 1751, p. 1 sq.) On les chercherait en vain ailleurs, soit dans le recueil de Muratori, soit même dans l'édition de H. A. WILSON (Oxford 1894), qui offre seulement p. IX-XV une table factice formée par la réunion des titres particuliers du sacramentaire. Je ne voudrais pas rabaisser le mérite de l'édition de M. Wilson, qui a rendu et continuera sans doute de rendre de bons services ; toutefois il est bon de se souvenir que ce travail ne se présente pas, au point de vue scientifique actuel, avec des garanties suffisantes : l'éditeur a lui-même confessé (p. XXX n. 1) qu'il n'avait eu entre les mains qu'une collation faite par un copiste gagé (un employé de la Typographie vaticane, si je suis bien informé). Quel éditeur de textes, pleinement conscient de l'importance de sa tâche, se contenterait aujourd'hui des notes d'un tiers, et d'un tiers étranger aux études paléographiques et philologiques ? Tommasi n'aurait pas voulu, dans le cas, s'en rapporter aux yeux d'autrui.

2. On sait que sa provenance n'est pas définie. Il y a excès à en parler comme d'un missel composé pour l'abbaye de Saint-Denis. Il est vrai seulement que saint Denis et ses compagnons sont mentionnés dans le *Communicantes;* c'est le cas de nombreux missels français. L'écriture particulière des folios 2v et 45r-46v serait un indice plus précis, à mon avis ; mais on n'a pas encore réussi à l'interpréter d'une manière certaine (voir ci-dessus). Personnellement je serais assez disposé à accueillir le rattachement du manuscrit de la Reine à la sphère d'influence de Corbie.

Digitized by Google

pages seulement nous restent, étaient frères, non pas jumeaux sans doute, mais trop semblables pour que le plus jeune n'accuse pas la même origine que son aîné. Comme il y a eu vers le milieu du VIIIe siècle une édition gélasienne destinée à rajeunir — grâce à l'appoint du sacramentaire grégorien [1] — le livre romain adapté aux usages des églises franques, de même au siècle précédent il y avait eu, à proprement parler, une première édition de ce recueil : le *Reginensis* en a gardé l'image fidèle (nonobstant ce qu'il peut offrir de propre dans la troisième partie) ; l'index de Saint-Thierry fait voir que d'autres exemplaires s'en répandirent, et cela jusque dans la première moitié du VIIIe siècle. A tout prendre, le volume que représente l'index de Saint-Thierry ne différait réellement, pour la portion qui nous est connue, que sur un point : à savoir au sujet de la place des prières pour les ordinations dans le premier livre. Ce changement ne manque pas de signification. Tout le reste fait éclater l'accord des deux témoins, bien qu'on puisse marquer çà et là de légères variations.

Voyons d'abord le second livre, consacré au *sanctorale*. Il comprend quatre-vingt-cinq sections dans le manuscrit de la Reine. Notre index s'achève avec un titre noté LXXX, qui correspond à la première messe d'Avent. Cette messe d'Avent porte aussi le chiffre LXXX dans le *Reginensis*. Mais il faut tenir compte des inexactitudes de la numération du fragment. Indépendamment de quelques bévues minimes, le copiste a sauté les chiffres LII et LXX, placé par erreur le chiffre LXXII devant une simple rubrique, répété le chiffre LXXX. Il n'a donc au total aligné que soixante-dix-huit titres, et il lui en manque deux pour être au même point que le scribe du missel. En fait, il n'y a encore ici de sa part qu'un peu d'inattention : il a omis par mégarde la fête des saints Gervais et Protais (18-19 juin : vigile et natalice), ensuite le natalice de sainte Cécile (21 novembre) ; d'où un retard réel de deux unités, masqué seulement par les artifices de la numération. Sauf cette divergence extérieure, l'index garantit la teneur du calendrier gélasien — c'est-à-dire gélasiano-franc — du VIIe siècle, et ceci est appréciable : on ne songera plus, espérons-le, à faire fi de la série des fêtes du manuscrit 316. Les particularités du fragment sont fort peu nombreuses, comme il ressort de l'*apparatus*. On retiendra surtout : la date donnée à la fête de saint Thomas (8 février, au lieu de 21 décembre), le groupement des messes

1. Voir, quant au sanctoral du missel du VIIIe siècle, l'analyse de la *Revue Bénédictine*, janvier 1913, p. 64 ss.

Digitized by Google

pour saint Pierre et saint Paul (la messe commune pour les deux apôtres a été replacée après la messe « propre » de saint Paul), la déformation de la fête romaine *omnium Apostolorum*, la transposition de la messe pour l'octave de saint Laurent. Dans ce dernier cas de même que dans le second, on soupçonne chez le rédacteur une intention d'arrangement logique, le dessein de corriger le vieux missel, comme si son ordonnance n'était pas toujours justifiée et réclamait un remaniement.

L'établissement des titres du premier livre montre mieux encore cette disposition du rédacteur de l'index — et du missel — de Saint-Thierry. Ils sont au nombre de vingt-six, de LXXXII à CVII (sans erreur de compte cette fois). La série correspondante du *Reginensis* ne commence, au contraire, qu'au chapitre LXXXVII et prend fin avec un chapitre double qu'il faudrait désigner exactement CVI-CVII. Cette différence de cinq titres au profit du manuscrit de Saint-Thierry s'explique sans difficulté. La somme totale est bien la même des deux côtés ; mais cinq sections qui se présentent au commencement du livre dans le *Reginensis* (XX-XXIV) se trouvaient reportées à la fin dans l'autre exemplaire, à savoir au milieu de la série des formules XCV-CIII. Le compilateur a voulu faire un tout, aussi cohérent que possible, des prières relatives aux ordinations ; pour cela, il a dû enlever de sa place originale ou romaine — au Samedi des Quatre-Temps de Carême — l'ancien *ordo* pour la prêtrise et le diaconat, puis imaginer une suite des chapitres conforme à cette modification. Le tableau suivant fera saisir en même temps le parallélisme des deux documents et le caractère factice de la nouvelle disposition. J'indique en second lieu les numéros du *Reginensis*.

90	*95*		Instruction sur les ordres : décrétale de Zosime, extraits des *Statuta Ecclesiae antiqua*
91	*96*		Formules pour les ordres mineurs.
92		*21*	*Capitulum* de s. Grégoire contre les ambitieux : « *Sicut qui invitatus renuit...* »
93		[*21 ?*]	Autre *capitulum* attribué à s. Grégoire (le *Reginensis* ne distingue pas ce morceau)[1].

1. On pourrait penser que ce titre vise le bref commentaire de I TIM. v, 22 qui fait suite au texte du premier *capitulum* dans un manuscrit de Zurich employé par GERBERT, *Monumenta veteris liturgiae alemannicae*, II, 1779, p. 40, et dans le pontifical de Jumièges cité par MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. I, cap. VIII, art. XI, *ordo III* (éd. de Bassano, 1788, t. II, p. 38 ; et cf. p. 33', pour le pontifical d'Eg-

Digitized by Google

94	*22-23*	*Ordo* pour le diaconat, sectionné dans le *Reginensis* (peut-être commençait-il, dans le manuscrit de St-Thierry, par les rubriques initiales de l'*Ordo* n° 20).
95	*20*	*Ordo* pour la prêtrise (avec ou sans les rubriques du début, voir le n° 94).
96	*24*	Messe pour les prêtres et diacres nouvellement ordonnés.
97	*99*	*Ordo* pour l'épiscopat.
98	*100*	Messe que l'évêque doit dire le jour anniversaire de son ordination.
99	*101*	Autre messe pour le natalice épiscopal, quand l'évêque lui-même était empêché.
100	*102*	Messe aux intentions d'un évêque.
101	*97*	Messe pour le natalice d'un diacre.
102	*98*	Messe du prêtre pour son natalice personnel.
103	*103*	*Ordo* pour la consécration des vierges.

Il ressort clairement des changements qu'on observe dans l'index de Saint-Thierry que déjà l'on éprouvait, vers le début du VIIIe siècle, le besoin de réordonner le missel gélasien ; le fait est à retenir. Il est notable qne le missel de Gellone, qui est le représentant le plus considérable de la révision du VIIIe siècle, offre une disposition des formules pour les ordres peu différente de celle qui a été détaillée tout-à-l'heure [1].

Mais ne perdons pas de vue le résultat le plus net de l'expertise. Transpositions à part, la matière du missel gélasien, c'est-à-dire franco-gélasien, demeure intacte. En d'autres termes, l'index de Saint-Thierry est, pour les deux premiers livres, un

---

bert) : *Paulus apostolus praecepit Timotheo « Manus cito nemini imposueris neque communicaveris peccatis alienis » : quid est « Cito nemini manum imposueris » nisi ante aetatem maturitatis?... qui in suae dignitatis collegium sublimat indignum.* Mais il faudrait établir que ce morceau appartient en propre à s. Grégoire. Je n'ai pas réussi, quant à moi, à le retrouver dans l'édition bénédictine. Au contraire, j'entrevois une explication assez simple de la double mention de l'index de St-Thierry. Le *capitulum* qui forme le n° 21 du *Reginensis* (même texte dans le missel de Gellone) réunit, en fait, deux passages d'une lettre de s. Grégoire, séparés l'un de l'autre dans le document original par un long développement : *Sicut qui irritatus renuit... quid agit nisi ut crescendo decrescat* (*Epp. lib.* IX, 106 : *P. L.*, LXXVII, c. 1029 A). — *Cur non perpenditur... ut fiat haereticus promovetur* (ib., c. 1029 C). Le manuscrit de St-Thierry dissocierait donc les deux textes, leur donnant à chacun un titre.

1. Nos CCCLXVII-CCCLXXIII (fol. 209r-216r), qui équivalent aux sections suivantes du *Reginensis* (il y a fort peu d'additions) : *95-96* (fondus, relativement aux ordres mineurs), *20*1 (rubriques), *21*, *95-96* (pour ce qui concerne le sous-diaconat), *22-23*, *20*2 (prêtrise), *24*, *99*, *100-102*, *98*, *97*. — Les pontificaux de Martène et de Gerbert présentent de nouveaux changements.

Digitized by Google

témoin précieux de la fixité du recueil. C'est l'évidence même pour le calendrier qui remplit le second livre. Quant au premier livre, les vingt-six derniers titres dont nous avons l'énoncé répondent de la coïncidence parfaite des quatre-vingt une sections qui précédaient (I-XIX, XXV-LXXXVI de *V* = I-LXXXI de *Th*). Or cela même nous autorise à inférer que l'accord devait se poursuivre tout au long du troisième livre. Il est assurément bien fâcheux que le fragment de Reims ne nous donne rien de positif à cet égard, le dernier livre étant peut-être le plus instructif des trois pour la science liturgique. Mais le raisonnement auquel j'ai fait allusion n'est pas sans portée. Si l'on prend garde que le premier livre renferme des interpolations gallicanes notoires [1] et que l'index de Saint-Thierry les marque exactement comme on les lit dans le *Reginensis*, il y a lieu, je crois, de présumer que pour le troisième livre, si riche de formules non romaines, la compilation du VIIe siècle avait été faite semblablement d'une manière quasi-définitive : le manuscrit perdu devait être ici encore, quant à l'ensemble, une reproduction fidèle du manuscrit conservé.

D. A. WILMART

N. B. — Quoi que j'aie dit plus haut touchant la stricte légitimité de la transcription *natl* = *natalicio*, je suis arrivé en définitive à ce sentiment que *natale* est un terme plus naturel, eu égard surtout à l'usage liturgique ordinaire. Les titres particuliers du second livre devraient donc être modifiés sur ce point.

1. Sur les formules gallicanes comprises dans le premier et le troisième livre du *Gelasianum*, voir les remarques de M. E. Bishop, *Liturgical Note in illustration of the Book of Cerne*, 1902.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

LA LITURGIE CATHOLIQUE.

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT (1).

On a rarement le plaisir de rencontrer un livre aussi original, aussi sincère, aussi courageux. C'est un acte de foi, c'est un bon exemple, mais c'est aussi un symptôme. Malgré l'hostilité ouverte, la malveillance déguisée et l'indifférence affichée, un réveil s'accomplit dans les intelligences et dans les âmes, réveil dont témoignent tant d'œuvres prospères et vivaces qui acclimatent dans la société le sens, le goût et l'intelligence des principes religieux et sociaux compromis par la Réforme et ruinés par la Révolution. Principes générateurs de progrès, soudain sacrifiés, déconsidérés au profit de l'individualisme qui, lorsque rien ne le tempère, aboutit à l'égoïsme et à l'isolement. Depuis quelques années, des esprits attentifs ont entamé le procès du long effort obstinément tourné contre la tradition, et les résultats auxquels ils sont arrivés ont paru tendancieux à force d'être désolants. Ne pouvant mettre en question la bonne foi et l'information d'un Janssens ou d'un Taine, on a été acculé à reconnaître que la Réforme et la Révolution, ces « libératrices », avaient été surtout *oppressives*, qu'elles avaient par-dessus tout déchaîné de criminelles expériences, causé de systématiques perversions et donné le signal d'un amoindrissement graduel de la moralité et de la liberté. Du panégyrique leurs apologistes ont été ramenés au plaidoyer. C'est un résultat acquis et qui est bien fait pour inspirer confiance.

A qui doit-on faire honneur de ce résultat, sinon aux esprits généreux et patients qui ont entrepris de remplacer les invectives par des arguments et les dithyrambes par des faits ? A ceux qui, bravant l'inattention des historiens officiels et leurs exclusions superbes, ont abordé des sujets réputés indignes de retenir l'attention scientifique ? La liturgie était en bonne place parmi ces phénomènes non classés. On expliquait doctement l'histoire chrétienne sans même se soucier d'analyser les phénomènes authentiques et caractéristiques, inspirés et produits par cette religion. La liturgie était une pompe vide de sens et vieillotte dans son appareil,

1. *La liturgie catholique. Essai de synthèse suivi de quelques développements*, par D. M. Festugière. In-8, 200 p. Maredsous ; Paris, Oudin, 1913. 3 fr. 50.

Digitized by Google

destinée à occuper les loisirs des figurants de la troupe cléricale, tout au plus un décor archaïque à l'usage des désœuvrés et des archéologues. Dans une société qui se croit beaucoup plus agissante que la société du passé, ces « acrobaties rituelles » — car le mot fut dit, — représentaient une perte de temps, un manque de goût et presque une provocation. Au XVIIe siècle déjà, un prêtre savant et pieux dépeignait, avec ou sans épigramme, l'ordre des bénédictins, plus particulièrement appliqués à la célébration solennelle du culte, comme les courtisans convaincus et dispos de la Majesté divine ; au siècle suivant, bon nombre d'entre ces bénédictins en étaient venus à estimer si peu leurs occupations liturgiques qu'ils sollicitaient des réformes équivalant à des suppressions ; au XIXe siècle, on ferait un recueil des *choses fines* qui ont été dites à l'adresse des pieux « flâneurs » du sanctuaire.

Et c'est donc une haute fierté et une intime satisfaction de rencontrer un moine, parlant de sa profession avec une entente si juste, une expression si mesurée et une rigueur si absolue. Dans le livre que nous analysons, point ou très peu de ces métaphores sonores et vides qui avaient longtemps tenu la place des raisonnements. Dès le début (*Introduction*, p. 9) on rencontre telle description psychologique dont les qualités de délicate observation et d'heureuse expression vous mettent en goût pour l'ouvrage entier. Voici un exemple savoureux de la manière : « L'individua-
« lisme prêché et codifié par la Révolution a enfoncé des racines
« profondes et vivaces là où l'individualisme de la Réforme n'avait
« fait que s'insinuer ; et les tendances générales introduites dans
« les mœurs politiques et privées ont naturellement réagi sur les
« habitudes de la piété. La pensée moderne conçoit assez volon-
« tiers que l'homme individuel isole sa religion de celle de ses
« semblables. On demeurera sans doute attaché aux formules
« dogmatiques ; on continuera d'accomplir les actes essentiels du
« culte. Mais on se prêtera sans conviction et sans souplesse aux
« exigences de certaines pratiques externes, sans cordialité et sans
« goût aux communications, jugées un peu banales et vulgaires, de
« la prière sociale. Chez la plupart des fidèles que nous avons en
« vue, ces impressions, ces préventions et ces méfiances restent à
« l'état irraisonné, subconscient si l'on veut, — bien que pratique-
« ment très influentes sur leur manière de se conduire. Chez
« quelques-uns, elles prennent une forme réfléchie, qui n'est pas
« sans causer à leurs âmes quelque malaise. Tout de même,
« pensent-ils, les protestants n'ont-ils pas un peu raison ? La

Digitized by Google

« religion de l'esprit ne s'oppose-t-elle pas, du moins dans une « certaine mesure, à la religion des rites ? la vie intérieure, aux « observances externes ? A notre époque, on parle beaucoup de « mysticisme : mais comment concilier une tendance qui poursuit « et obtient, dans le silence et l'immobilité, l'union immédiate « avec Dieu, et une activité qui multiplie l'image, la parole et le « geste pour le glorifier ? La liberté qui se pose en condition « nécessaire à la sanctification des âmes ne proteste-t-elle pas « contre une législation rituelle qui leur impose sa vigilante con- « trainte, et la spontanéité de la vie spirituelle se peut-elle accom- « moder de la tutelle, que disons-nous, de la coercition d'un « formulaire officiel ? »

On prolongerait et on multiplierait volontiers les citations ; on serait excusable, mais nous ne voulons ici qu'inviter à lire le livre, et laisser entrevoir quelque chose du profit et du charme qu'on y trouvera : charme qu'on éprouve à suivre une pensée mûre et ferme, profit qu'on retire d'une démonstration rigoureuse sans être aride.

Ce qu'on oublie trop volontiers c'est le rôle de la prière liturgique dans la formation de la vie intérieure des saints les plus illustres de la primitive Église. Quand on nous présentait récemment la charge plus que l'image de grands évêques et de moines d'Égypte et de Palestine, mettant en pleine lumière les aspérités et les bizarreries dont peu d'âmes énergiques sont totalement exemptes, on ne paraissait pas même soupçonner comment, à travers ces rudesses, évêques, solitaires et pères du désert sont des témoins frémissants des triomphes remportés par la pratique quotidienne de la prière liturgique sur des tempéraments abrupts, exaltés par l'angoisse des privations continuelles et du séjour au sein d'une nature farouche. Si on prétend reconstruire l' « histoire naturelle » des esprits en faisant état des moindres indices recueillis sur le passé, comment ose-t-on refuser son attention à l'atmosphère intellectuelle et morale au sein de laquelle ces esprits se sont librement établis et qui les a imprégnés ? Chez certains d'entre les Pères de l'Église et d'entre les maîtres de la vie spirituelle, la connaissance des livres saints acquise dans la psalmodie publique « informe » non seulement la piété mais encore le langage ; c'est, par instants, comme une centonisation dont les éléments sont tirés des livres devenus les plus familiers à la mémoire grâce à la récitation quotidienne. Mais je m'aperçois que tout ceci a été dit et mieux dit par D. Festugière : « A quelle source les chrétiens des

Digitized by Google

« premiers siècles buvaient-ils la force qui fait les vierges et les « martyrs, sinon à celle de la liturgie ? De quel foyer rayonnant « d'amour, de pureté, d'énergie et d'enthousiasme se levaient-ils « pour aller braver les tentations de la chair, dont la société « antique était pleine, ou s'offrir aux supplices, sinon du foyer de « la synaxe liturgique où ils avaient mêlé leur voix à celle de leurs « frères dans le chant des psaumes et des hymnes, écouté les « diacres lire les textes sacrés, reçu enfin des lèvres du pontife le « pain de la parole de Dieu et de ses mains le pain de l'Eucha- « ristie ? Sous quelles espèces la graine de l'Évangile se répandait- « elle dans le sol romain pour l'ensemencer de surnaturel, sinon « sous celles de la liturgie ? C'est la liturgie qui initiait les « catéchumènes et qui réconciliait les pénitents. C'est elle qui « entretenait vraiment l'idéal du peuple et qui, de la conscience « humaine, fécondée par les versets des psaumes, faisait monter « vers Dieu, le long du jour, des bouffées de prière. Éducation et « viatique des simples, elle était aussi la discipline et l'aliment « spirituels dont vivaient tous ceux qui, dans l'Église, s'étaient « consacrés à la pratique des conseils évangéliques. Aux anacho- « rètes et aux cénobites de l'Orient, elle fournissait l'assortiment de « leur psalmodie et le thème de leurs contemplations. »

A aucun observateur attentif ne saurait échapper le contraste qui existe, à notre époque, entre la piété catholique et la piété protestante : celle-ci sans émotion, sans élan, sans tendresse — nous refusons droit de cité à l'illuminisme, avec son cortège de manifestations misérables ou ridicules —, routinière chez les uns, ostentatoire chez les autres, réduite pour ceux qui y participent au niveau d'un service public et à l'œuvre d'une administration d'État, propre non pas à unir les âmes à Dieu, mais seulement à réveiller en elles, à certaines échéances, la conscience morale émoussée par la vie quotidienne ; celle-là restant, chez les vrais croyants, chaude, génératrice de vie, inspiratrice de ces prières ardentes que voient monter vers le ciel des sanctuaires tels que Notre-Dame des Victoires. Et pourtant, quelle force, quelle source d'énergie le catholicisme n'a-t-il pas perdues depuis que, au déclin du moyen âge, la liturgie a cessé d'être comprise et d'être pratiquée avec amour ! Combien peu de catholiques soupçonnent, de notre temps, « ce que le bréviaire, « le missel et le rituel représentent de « potentiel » religieux pour « une âme de prêtre ou de croyant !..... La liturgie a tout l'air « d'être scientifiquement et ascétiquement ignorée, ou du moins « d'être prise en minime considération comme *objet et occasion*

Digitized by Google

« *d'expérience religieuse...* » (p. 11). Une telle ignorance ne va pas sans de gros inconvénients, aussi bien pour ceux qui essayent de raisonner théoriquement la vie catholique, que pour ceux qui veulent pratiquement la pénétrer. Aussi bien dom F. a-t-il le droit d'écrire cette phrase vigoureuse : « Ce n'est pas au nom d'une « méthode de piété vénérable, c'est *au nom de la science de la vie* « *catholique, au nom de la biologie spirituelle du catholicisme* (p. 20) » que l'étude de la liturgie s'impose à l'esprit.

Ces derniers mots marquent bien le caractère de son ouvrage. Le livre est conçu d'un point de vue philosophique, et est destiné à permettre d'embrasser la diversité des problèmes que la liturgie soulève dans le domaine de la psychologie, de la sociologie, de l'esthétique, de la mystique et de l'ascèse. La théorie de la liturgie y prend appui sur les données de l'histoire ; elle est mise en rapports avec le mouvement des idées philosophiques durant les derniers siècles, avec la sociologie contemporaine et même avec la science comparée des religions.

Bien entendu, l'ouvrage ne se présente nullement sous une forme définitive — tout au contraire. C'est un *Essai*, dont voici le plan, assurément original. Au cours d'une *Introduction* assez étendue (p. 5-28), l'auteur établit la raison d'être de son entreprise et propose des considérations de méthode. Un *Sommaire* en 22 chapitres (p. 29-110), imprimé en fins caractères, expose en style concis, un peu télégraphique parfois, tous les aspects de la question liturgique. Enfin, l'un des chapitres (ch. XIII), d'une nature particulièrement fondamentale, est repris et traité à part : la liturgie y est envisagée comme *source et cause de vie religieuse*. En comparant le schème de ce chapitre (p. 54-61), à son développement (p. 111-198) — développement qui n'est encore que partiel —, on se fait une idée de ce que serait appelée à être l'œuvre totale de Dom Festugière.

Un sommaire ne se laisse pas résumer : on le lit, on y trouve matière à réflexion ou à critique, et on s'en inspire. Ce sera l'utile résultat de cet essai de coordination, de suggérer aux uns des rectifications, aux autres des développements. Toute la partie historique appellera évidemment des précisions de détail que fourniraient insuffisamment divers écrits un peu superficiels qui font escorte à l'exposition et qui devront être remplacés par de meilleurs témoins. Telles affirmations pourront être un peu restreintes ou du moins estompées ; et si on exprime ici, au nom de l'histoire, ces pétitions, c'est que les liturgistes n'ont que trop versé dans les affirmations

Digitized by Google

intrépides qu'un contrôle minutieux oblige d'adoucir aujourd'hui plus qu'on ne le souhaiterait.

Cette réserve légèrement indiquée, il faut revenir à l'éloge sans réserve pour divers chapitres de rapide esquisse, chapitres ingénieux et destinés à suggérer, on peut le prédire, d'autres recherches. Un des plus remarquables parmi ces chapitres est celui qui étudie « la liturgie et les influences avec lesquelles elle a eu à compter au sein même de l'Église depuis le XVIe siècle » (p. 38-49). Les pages consacrées à l'influence de saint Ignace de Loyola sont si sincères, si précises qu'elles pourront être discutées, elles ne pourront être tiraillées ; et cet exemple donne la mesure de la franchise de l'auteur dans toutes les questions qu'il effleure au passage. L'œuvre de la Compagnie de Jésus est si vaste qu'on accueille avec d'autant plus de satisfaction toute remarque qui aide à découvrir le caractère et l'origine de cet immense effort [1].

Au cours du chapitre XIII, une formule exprime très heureusement l'inspiration directrice du livre : « L'Église a tracé aux âmes, « dans la liturgie, un itinéraire annuel de rénovation spirituelle. » Le paragraphe considéré se résume en cette vue très juste : « L'in- « stitution des exercices spirituels, en somme assez adventice pour « les moines, est excellente et quasi-nécessaire, en nos temps, pour « les clercs et les chrétiens qui vivent dans le siècle. Parce que, « si la liturgie constitue une méthode adéquate pour *entretenir et* « *développer* chez tous les fidèles et gens d'église *une vie chrétienne* « *normale*, il n'en est pas moins vrai que les pécheurs qui se con- « vertissent et les chrétiens qui mènent une existence enfiévrée, « ou très affairée, ont besoin d'avoir exceptionnellement à leur « disposition des procédés spirituels et ascétiques autres que ceux « de la liturgie : il leur faut des *secousses morales* et des *récapitu-* « *lations doctrinales, des haltes* et des *périodes de recueillement* qui « leur permettent *de se ressaisir* eux-mêmes ». Ayant ainsi franchement proclamé la raison d'être des exercices spirituels, l'auteur demande seulement, au nom de *l'unité de la piété* et de la docilité plus entière à l'Église, que ces exercices soient mis en harmonie avec l'esprit et le mouvement de la liturgie. On voit par cet exemple que, chez Dom F., l'attachement à la grande tradition catholique n'exclut nullement le sens des adaptations réclamées par la vie moderne. — De la rédaction « développée » donnée plus loin au même chap. XIII, retenons ces deux autres formules, sœurs de la

1. Le même chapitre fournit tout naturellement à l'auteur l'occasion d'invoquer les Instructions du Pape régnant, relatives à la restauration de la liturgie.

Digitized by Google

précédente : « La liturgie, en même temps qu'elle invoque Jésus, « est chargée de *continuer à la fois réellement et mystiquement sa « présence, son action et sa parole parmi les hommes* (p. 112). Tous « les efforts de la liturgie tendent à développer dans les âmes la « vie du Christ. *La liturgie, considérée dans ses effets psycholo- « giques et moraux*, se définit comme *la méthode authentiquement « instituée par l'Église pour assimiler les âmes à Jésus* (p. 119) ».

Le chapitre XIV, « La liturgie comme forme de vie religieuse sociale », et le chap. XV, « La liturgie comme forme de vie religieuse individuelle » (p. 61-69, 70-81), marqueraient logiquement le point culminant du livre ; mais ces grands problèmes, qui pourraient remplir des volumes, ne sont qu'esquissés. Ce qui est tout à fait sommairement indiqué au sujet de l'influence spirituelle de la liturgie dans toute la vie privée mériterait une ample exposition. Peut-être essaiera-t-on un jour de procurer les loisirs nécessaires à la mise au point d'un recueil d'improvisations conçues et élaborées, pourrait-on croire, indépendamment de l'influence ou même de la simple réminiscence liturgique ; cependant on y trouvera presque à chaque phrase la trace de la dominante liturgique.

Dans ces objets d'étude comme dans ceux qu'abordent le chapitre XVII, « La liturgie et le problème psychologique de la conversion au catholicisme », et le chapitre XVIII, « La liturgie comme forme de vie religieuse populaire », ce sont surtout les faits récents et contemporains qui devront, de préférence aux « hystoires » du moyen âge, fournir l'illustration continue de la thèse, afin de couper la retraite à ceux qui invoqueraient l'impossibilité d'adapter des formules et des méthodes jadis efficaces à une société et à des mentalités très différentes de celles qui purent autrefois se laisser impressionner, toucher et convaincre.

Le chapitre XX représente un effort intéressant pour marquer les rapports de la liturgie avec le spiritualité et l'ascèse bénédictines. Le chapitre XXI, « La liturgie et la vie catholique en général », est la synthèse d'une synthèse.

Il est à souhaiter que l'esquisse de D. Festugière soit reprise et complétée à loisir, et qu'à l'armature scholastique du sommaire se substitue la forme littéraire qu'on goûte dans l'*Introduction* et le chapitre « développé ». Déjà actuellement l'ouvrage mérite une large diffusion dans l'ordre bénédictin et parmi tous ceux qu'intéresse le genre de questions abordées. Nombre de religieux que la viande creuse des affirmations grandiloquentes n'avait pu convaincre qu'imparfaitement de la dignité et de

Digitized by Google

l'excellence de la profession bénédictine seront profondément impressionnés par les pages si sincères et si vécues du présent livre. Ils y prendront, devant eux-mêmes et devant les contradicteurs, une confiance, un réconfort et une certitude précieuse pour justifier, défendre, comparer et exalter en face d'autres conceptions religieuses celle qui, au cours des siècles, a produit des saints, des croyants et des caractères qui ne le cèdent à aucuns.

D. H. LECLERCQ

UNE RESTITUTION EN FAVEUR D'ALCUIN.

CE n'est pas tous les jours qu'il m'est donné d'être du même avis que le P. Henri Brewer, S. J. Je m'empresse d'autant plus volontiers de me rallier à la thèse soutenue dernièrement par ce sympathique et studieux travailleur dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie* d'Innsbruck, XXXVII. (1913), p. 668-675 : à savoir, que le Commentaire du Pseudo-Rufin sur les LXXV premiers Psaumes, que presque tout le monde tenait être l'ouvrage attribué par Gennade à un Vincentius, prêtre gaulois du Ve siècle, est en réalité une compilation postérieure à s. Grégoire le Grand, et très probablement l'œuvre du célèbre Alcuin. Nouvelle preuve que, dans ces sortes de problèmes littéraires, il y a toujours lieu de défier de l'opinion de nos devanciers, même quand ceux-ci sembleraient le plus devoir en imposer par leur nombre et leur valeur : rien ne saurait remplacer, en pareil cas, le contrôle personnel et les vérifications minutieuses qu'il suppose.

Donc; j'ai eu tort, en avril dernier (R. B. XXX, 226 suiv.), d'admettre d'emblée l'opinion courante au sujet du dit Commentaire, et, plus encore, d'en tirer une conséquence en faveur de l'introduction du sacramentaire gélasien dans les Gaules dès les environs de 494. Mais il reste, comme je l'ai dit depuis (R. B. XXX, 341), un « second témoignage bien autrement important » : la présence, dans les *Statuta ecclesiae antiqua*, d'un rituel abrégé d'ordinations, dont il n'existe aucune raison de contester la haute antiquité et le caractère romain.

Le même P. Brewer a eu la bonté de me communiquer, par

Digitized by Google

lettre du 20 juillet 1913, que les deux vers donnés sous le nom GASEI (= Commodien) dans le Clm. 6433, fol. 2ᵛ (cf. R. B. XXVIII, 419) doivent faire partie du *Carmen Paschale* de Sedulius. Je les y ai, en effet, retrouvés, dans leur teneur primitive et plus correcte, livre V, vers 111 et suivant :

> *Culpa fugit*, cedunt lacrimis delicta profusis,
> Et dulcem ueniam, fletus, generastis, amari.

Après cette constatation, il n'y a plus lieu de songer à Commodien, et l'inscription du ms. de Freising est simplement le fait de quelque erreur déjà ancienne ; mais la rencontre de ce vocable énigmatique GASEUS n'en demeure pas moins, en soi, intéressante.

D. G. MORIN

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

E. Meyer. Histoire de l'Antiquité, t. I. Introduction à l'étude des sociétés anciennes (Évolution des groupements humains), trad. par Maxime David. Paris, Paul Geuthner, 1912. In-8, VIII-284 p. Prix : 7 fr. 50.

M. E. M. a commencé, en 1907, à publier la 3e éd., entièrement transformée, de son *Histoire* (1re éd., an. 1884 sq.). Un volume de la traduction française a paru ; les suivants, où il sera successivement question des différents peuples de la haute antiquité sont annoncés. L'édition française aura 14 tomes On ne peut se défendre d'une admiration — mêlée d'effroi — en voyant le caractère encyclopédique de l'œuvre. Un seul homme est-il en état, même dans la patrie de M. M., d'écrire avec la compétence du spécialiste et d'une façon vraiment personnelle sur tant de matières ?

Le tome que nous avons sous les yeux contient « une exposition systématique de l'anthropologie et des principes de la science historique » (p. VII). Qu'est-ce donc que l'anthropologie ? C'est, répond l'A., « la théorie des formes universelles de la vie et de l'évolution humaines : (on l') appelle souvent aussi, mais improprement, philosophie de l'histoire » (p. 1). Elle coïncide en somme, par son objet, avec ce qu'on nomme couramment sociologie ou sociologie générale (pp. 15, 16). Les deux premières divisions du volume, *l'Évolution politique et sociale*, *l'Évolution intellectuelle* (ce dernier titre est peu adéquat) y représentent la part de l'anthropologie ; la troisième, *l'Histoire et la science historique*, la part des principes de l'histoire. — Le terme d'anthropologie et la définition de l'anthropologie, que M. M. place en tête de son livre, paraîtront-ils satisfaisants ? Nous ne le pensons pas. Mais hâtons-nous d'aborder la doctrine contenue dans l'ouvrage.

Celui-ci est entièrement dominé par la théorie de l'évolution : « *l'homme est sorti d'un animal supérieur*, etc. » (p. 6). De cette évolution, telle que M. M. la comprend, nous connaîtrons les facteurs et les modalités, si nous prenons la peine de dégager consciencieusement les idées maîtresses de son système sociologique.

1° *Le caractère primordial de l'État.* La théorie du contrat social, qui place l'homme isolé (avec rapprochements passagers des sexes) au début de l'évolution humaine, est une utopie (pp. 4, 37). « L'homme appartient plutôt aux *animaux grégaires* (à opposer aux grands carnassiers), c-à-d. à ces espèces animales dont les membres individuels vivent d'une façon durable en des groupements fermes... Chaque groupement de ce genre (troupe, bande, etc.)... sert à la réalisation d'un but déterminé, qui est d'assurer l'existence de ses membres » (pp. 4, 5). Partageant les destinées du règne animal, l'homme se trouve cependant en état d'infériorité physique par rapport aux autres espèces, parce qu'il se reproduit moins facilement qu'elles et a des petits plus délicats. Il aurait succombé sans les avantages qu'il tirait de son évolution intellectuelle. Mais cette évolution,

Digitized by Google

à son tour, n'a pu s'accomplir (langage, invention du feu, élevage des animaux domestiques, religion, etc.) avec la rapidité voulue, qu'au sein de groupements sociaux d'une suffisante densité. L'organisation en hordes ou clans « n'est pas seulement aussi vieille, mais beaucoup plus vieille que l'homme : elle est *la condition préalable de la naissance même du genre humain* » (pp. 6, 7). La forme parfaite de l'organisme social est l'État. On doit admettre que, dans la réalité *historique*, l'État est « la forme primaire de la communauté humaine » ; bien mieux, il préexiste dans le troupeau animal. « (L'État) est d'une origine plus ancienne que le genre humain lui-même, dont l'évolution n'est devenue possible qu'en lui et par lui » (pp. 10, 37). Tous les modes de vie sociale qu'on rencontre au sein de la société politique, le clan, la tribu, etc., et surtout la famille, quelle qu'en soit la constitution, présupposent l'État, *ont été créés par lui* et reposent sur sa force contraignante (pp. 35, 36). — 2° *Le rôle formellement social du groupement (horde, bande,... État) par rapport à ses membres :* c'est essentiellement de les subordonner à un *pouvoir extérieur* qui n'est autre que la *volonté collective.* Sur les individus s'exerce, soit simplement par la masse amorphe du groupe, soit par le moyen d'organes sociaux appropriés, la *contrainte ou pression sociale*, qui les range à l'obéissance. La volonté collective est « un facteur purement spirituel », pleinement réel, quoique soustrait à la perception sensible, et qui agit sur les individus « par des processus psychiques, conscients ou inconscients » (prestige de l'*idée* du groupe) (pp. 5, 37 et *passim).* — 3° *Le rôle de l'individu dans le progrès social.* M. M. réduit-il l'importance des initiatives individuelles dans évolution? Tout au contraire. Le caractère propre, l'originalité de l'individu — éléments qui échappent à l'analyse scientifique — est *le seul facteur du progrès social* (pp. 90, 91). Vérité qui se manifeste dans tous les domaines : notamment dans celui de la religion (pp. 163 166, 174-175). L'homme tend en effet — et c'est sa supériorité sur l'animal — à se différencier : il acquiert une personnalité autonome qui agit sur la collectivité (p. 8). On s'est complètement trompé en déniant au sauvage une personnalité : celle-ci toutefois n'achève son developpement que dans un milieu civilisé (pp. 190, 191). La production la plus haute de l'individualité, c'est *l'idée* (pp. 198, 199). — 4° *L'évolution résulte d'un conflit de tendances toujours renouvelé.* La collectivité tend par elle-même à produire l'homogénéité et la stabilité. « Tous les facteurs généraux agissent dans le sens d'une assimilation qui supprime les contrastes entre les différents groupes humains », et qui, dans chaque groupe, réduise tous les membres à un type unique et parfaitement uniforme au dedans et au dehors. Inversement les groupes particuliers et les individus travaillent à se diversifier (p. 89). « Le conflit ininterrompu (de ces deux forces antagonistes constitue) l'essence la plus intime de l'humanité » (pp. 93, 171 sq., 188-199). « La coopération des deux sortes de tendances (le général et l'individuel) produit le devenir et l'évolution historiques » (p. 189). Que le poids social devienne trop lourd et étouffe l' « action créatrice » de l'individu, ou bien, à l'opposé, que les individualités déchaînées causent l'anarchie : dans les deux cas, la civilisation se dissout et l'existence humaine est supprimée (p. 93). — 5° *Le processus de l'évolution, et le phénomène du « renversement de l'idée ».* Dans tous les domaines

Digitized by Google

le même processus indéfiniment se répète, toujours semblable à lui-même (pp. 175, 177). L'idée, créée par l'individu, se propage, s'enrichit, multiplie ses adeptes, devient le bien d'un grand nombre. Elle donne l'assaut à l'ordre traditionnel, prévaut sur lui et s'installe dans le social (p. 198). Mais du coup se produit le phénomène du « renversement de l'idée. » Dès que celle-ci est intégrée au social, elle cesse d'être principe de liberté pour devenir cause de contrainte. « Toute l'histoire de la religion, de l'art, de la science, de la civilisation en général est dominée par cette loi :... l'idée, en se réalisant, tourne en son contraire » (pp. 199, 171).

Telles sont les thèses de philosophie de l'histoire qui circulent à travers le livre de M. M. Quant aux questions abordées, elles sont extrêmement nombreuses et touchent, d'une façon sommaire, à tous les sujets généraux dont connaissent la sociologie et la théorie de la science historique. Citons seulement les titres de quelques paragraphes : l'État et les groupements familiaux ; morale, coutume et droit ; les femmes et les enfants ; stades de la vie économique ; race, famille linguistique ; pensée primitive ou mythique ; âmes et esprits ; la magie ; la religion ; philosophie, sciences, arts techniques ; jeu ; essence intime de l'histoire, etc.

C'est à une série de points de vue différents que l'ouvrage de M. M. demande à être examiné : documentation et interprétation des faits, sociologie, philosophie, religion : — A) L'érudition dont l'A. dispose est exceptionnellement vaste ; et des spécialistes seuls auraient qualité pour en discuter en détail les matériaux. Toutefois, on relève chez lui des tendances qui rendent très suspecte sa façon d'écrire l'histoire. Tout ce qu'il y a d'élevé dans la nature humaine lui échappe. Il incline aux propositions axiomatiques. Des théories qui contredisent les siennes il fait des procès expéditifs qui souvent ne portent pas (p. ex : p. 14 sq.). A la manière de tant d'ethnologues et d'hiérologues, il accueille pêle-mêle un grand nombre de faits, sans les critiquer, sans en différencier les valeurs (p. ex. pp. 17-37, les formes matrimoniales, etc.). Mais voici, entre autres, des assertions dont la gratuité saute aux yeux, et qui suffisent à montrer avec quelle souveraine aisance M. M. dogmatise au service d'une idée préconçue : « Le langage ne s'est pas créé... dans les rapports des parents avec les enfants : il naît du besoin de communication *entre égaux*, etc. » « *Partout* où nous connaissons des hommes..., nous rencontrons *empiriquement*... l'organisation en hordes et clans » (formes sociales qui, d'après l'A., sont pré-familiales) (p. 6). Nous serions curieux que M. M. nous fît voir, à la lumière des documents, les « hordes » bien authentiques des Égyptiens, des Sémites et surtout celles des Indo-Européens [1]. — B) A

1. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité Antique* ; *Dictionn.* Daremberg-Saglio-Pottier, art. *Gens*, par Ch. Lécrivain ; R. P. Lagrange, *Études sur les Religions Sémitiques*, 2e éd., notamment pp. 114 et 118. M. Maspéro, il est vrai, accepte, pour les populations de l'Égypte, l'hypothèse d'une complète promiscuité primitive des sexes (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, pp. 50, 51); mais ce passage de son magistral ouvrage, ainsi que les références qu'il y donne, n'a-t-il pas vieilli ? Du reste, lui-même ne dénie pas au matriarcat, quelque degré d'abjection morale que celui-ci suppose, l'aptitude à constituer une base sociale de la famille. — Dans son livre, *La Religion des Primitifs*, Mgr Le Roy a écrit sur *le Primitif et la famille* un chapitre du plus haut intérêt,

Digitized by Google

considérer une société en cours d'évolution, la théorie du *progrès social* exposée par M. M. paraît en partie recevable. Le rôle de l'individu y est sauvegardé. La « pression sociale », qui chez M. Durkheim est un mythe, y prend un sens très réel. Mais M. M. n'aperçoit pas le côté fécond de la tradition et de la loi. Si les forces sociales, en effet, *contraignent*, ces mêmes forces *stimulent*. Entre le social et l'individuel, il y a beaucoup moins *conflit* que *coopération*. — Que si alors nous remontons aux origines de l'évolution, nous trouvons à la base de la sociologie de M. M. une contradiction évidente. L'individu, nous dit-on, est la source première et exclusive du progrès : c'est donc que l'activité individuelle précède l'activité sociale. Mais alors le concept de la priorité absolue de l'État devient absurde. Aussi longtemps en effet que les individus (être primitifs, hommes futurs) sont supposés inactifs, il n'existe pas d'État (même analogiquement : groupes animaux) comme tel : un amas d'êtres inertes ou inconscients n'étant, en aucune manière, un État, mais seulement la matière d'où l'État peut sortir. Ce sont donc les individus qui auront à créer d'abord formellement l'État, en s'associant entre eux. Mais, puisque les individus sont ainsi reconnus générateurs premiers de formes sociales, de quel droit leur refuser la possibilité de constituer d'abord des familles, puis des phratries, et ainsi de suite ? Tout le système de M. M. croule ; et les vieilles conceptions traditionnelles demeurent. — C) De la philosophie de l'A. on n'a pas grand bien à dire. Évolutionniste radical et athée, il fait tout ce qu'il peut pour souder l'homme à l'animal, et déclare avec sérieux qu'il existe « proprement des États de chiens » (p. 5). On le supposerait matérialiste et déterministe. Effectivement il ignore la morale et ne reçoit que la science des mœurs : la théorie, purement empirique, qu'il donne de l'obligation morale et du remords (= simples effets de la pression collective sur les individus agglomérés), de la coutume et du droit (p. 37 sq.) est lamentablement insuffisante ; l'explication psychologique de la pression sociale est nulle (p. 5 et *passim*). C'est, remarquons-le, parce qu'il n'a aucune idée de la morale naturelle, spontanément et graduellement promulguée dans la conscience individuelle, qu'il est amené à postuler un État « absolument primitif », afin de trouver dans le « pouvoir contraignant » de cet État la source de toute notion de règle morale (pp. 17, 35) [1]. Pourtant il parle de « facteurs et biens spirituels, suprasensibles » ; il admet, comme donnée empirique, l'âme substantielle et séparable du corps (pp. 96, 126), bien qu'il déclare « oiseuse » *(sic)* toute recherche relative à l'origine de cette âme (p. 97). Il repousse, au nom de l'histoire, le déterminisme et la thèse de la nécessité du progrès (pp. 189, 197). Il tient la liberté, même celle des bêtes, pour une affirmation claire de l'expé-

---

appuyé sur des observations précises. Il y montre, entre autres choses, que la polyandrie, dans les cas bien rares où on la rencontre, n'est pas une négation de la famille, mais en est une forme dégradée, produit d'une civilisation relativement avancée et pervertie.

1. On aperçoit ici une analogie assez étroite entre les conceptions de M. Meyer et celles de M. Durkheim. Par ailleurs les deux systèmes sont très différents. — Observons en passant que, dans son bel ouvrage, *Le conflit de la Morale et de la Sociologie*, Mgr S. Deploige n'a pas cru devoir mentionner M. M. parmi les auteurs allemands qui ont exercé une influence sur le fondateur de l'École sociologique française.

Digitized by Google

rience (pp. 201, 203). Enfin il invoque les notions d'idéal, d'ordre, de finalité, comme le plus convaincu des métaphysiciens. En vérité, A. Comte et M. Durkheim sont plus logiques quand ils pratiquent la phobie des fins. Dans le langage philosophique de ce savant il y a du tintamarre. — D) Les vues générales de M. M. sur l'essence et l'origine de la religion (animisme, déjà bien vieilli, de Tylor, pp. 95-98; mythe et magie primitifs, pp. 98-101; genèse et classification des personnages divins, p. 107 sq.) présentent un mélange de théories avérées, d'hypothèses inadmissibles et d'assertions détestables, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici[1]; mais il faut dénoncer son effort persistant pour identifier les notions de « dogme » et de « mythe » (pp. 172, 173), pour assimiler le christianisme aux cultes païens, pour faire rentrer Yahwé et les Personnes de la Sainte Trinité « dans le rang » des Baals, des Amon, des Râ, des Brahmâ etc. (pp. 5, 100, 111 et *passim*), et pour rapprocher le Christ d'Osiris et du bœuf Apis (p. 143). Sur le terrain de la pensée religieuse, affirme-t-il en thèse universelle, « le contradictoire, l'absurde,... passe dans une large mesure pour être vrai, quoique tel... ; la proposition *credo quia absurdum* atteint effectivement l'essence la plus intime du dogme religieux » (pp. 172, 173). « Le christianisme historique est devenu un polythéisme développé, avec idoles, formules magiques, croyance grossière aux miracles, etc. » (p. 173). Du bon goût et du sens de la mesure que possède M. M. on jugera par ces propositions: « L'homosexualité est partout répandue *(sic)*, chez les hommes et les animaux » (p. 104). « Chez les peuples chrétiens..., le commerce libre des sexes est officiellement proscrit par certains commandements [autant dire, il est vrai, sans effet] de la religion et de la morale; il n'en est pas, toutefois, pratiqué avec moins de zèle » (p. 17). En colligeant pieusement les trouvailles de M. M. (*ll. cc.*, et pp. 100, 133, 147 etc.), on composerait un bouquet, à faire sécher de jalousie M. Salomon Reinach.

En résumé l'ouvrage que nous venons d'analyser suppose un savoir encyclopédique et paraît être le couronnement d'un labeur plusieurs fois décennal. Il abonde en considérations intéressantes. Il fait réfléchir. Mais ces grandes qualités sont gâtées par d'étranges défauts: le manque de critique devant les faits: le manque de discernement devant les idées; le manque de logique dans l'élaboration du système; une certaine vulgarité d'âme — nous parlons, bien entendu, de l'âme du livre, non de l'âme de l'auteur: celle-ci ne pouvant être que pleine de distinction —; un singulier mélange de goût pour les aperçus philosophiques et d'impuissance à philosopher avec cohérence; la propension à dogmatiser, à faire fond sur des

1. Cf., sur ces questions: R. P. Lagrange, *op. c. Introd.* et chap. II; Mgr Le Roy, *op. c.*, ch. I, II, IV, VII; R. P. G. Schmidt, *L'Origine de l'Idée de Dieu*, *passim*; F. B. Jevons, *the Idea of God*; *Semaine d'ethnologie religieuse, de Louvain*. C. R. analytique de la 1er session (1912), 1913, confér. VII, XI, XII, XIII, XXXV. Dans un précédent C. R. (*Rev. Bénédictine*, juill. 1913. p. 354 sq.: G. Foucart, *Histoire des Religions et méthode comparative*) nous avons signalé l'évolution qui se dessine actuellement, touchant plusieurs de ces graves problèmes, dans la pensée d'un savant que l'Institut de France vient d'honorer d'une de ses plus hautes récompenses.

Il convient de noter, à l'« actif » de M. Meyer, qu'il se tient sagement en garde contre les paradoxes du tolémisme (pp. 120, 133).

Digitized by Google

postulats, à commettre des interversions de valeurs et à prendre de grossières analogies pour des identités ; des préjugés aveugles, trahissant un sectarisme anti-chrétien, que ne réussit pas à masquer une apparente bonhomie scientifique.

Le traducteur écrit une langue claire et élégante. Il nous donne ordinairement l'illusion d'une lecture faite dans un original. Voici toutefois deux passages où l'on sent que la pensée n'a pas été rendue : p. 101, n° 48, l. 9, conduite *incalculable* ; p. 204, l. 12, *sans interruption*. Un erratum : p. 143, l. 31. — Le volume est pourvu d'un index. L'édition est très soignée. Le prix paraît néanmoins un peu élevé.

D. M. FESTUGIÈRE

Collectanea biblica latina, vol. I. *Liber psalmorum* iuxta antiquissimam latinam versionem nunc primum ex Casinensi cod. 557, curante D. Ambr. M. Amelli, O. S. B. Romae, F. Pustet, 1912. In-8, XXXV-175 p.

Même collection, vol. II. *Codex Rehdigeranus* herausgegeben von H. J. Vogels. Rom, F. Pustet, 1913. In-8, XLVI-300 p., plus trois phototypies.

1. Il est déjà un peu tard pour parler du volume si curieux par lequel dom Amelli a ouvert la série de *Collectanea biblica*, entreprise par la Commission chargée de l'édition revisée de la Vulgate : à cette heure, les meilleurs juges se sont prononcés, et je n'aurai guère qu'à résumer ici ce que je partage de leurs impressions.

Disons donc, en premier lieu, que, même au point de vue purement philologique, le Psautier transcrit au Mont-Cassin par le moine Ferro dans la seconde moitié du XIIe siècle abonde en particularités intéressantes, qui jettent un nouveau jour sur le latin parlé en Gaule vers l'époque de formation des langues romanes. Car l'attribution à Rufin, proposée d'ailleurs avec beaucoup de réserve par l'éditeur lui-même, n'a rencontré jusqu'à présent — et pour cause — aucun adhérent, que je sache. Comme on l'a fait observer, la diction de ce qui appartient en propre au compilateur de cette étrange revision dénote une date de beaucoup postérieure, et fait particulièrement songer au dialecte du sud de la Gaule. Il se peut fort bien que nous ayons ici un produit issu du milieu dans lequel a vécu le mystérieux grammairien Virgilius Maro.

Il n'est guère à croire que le reviseur ait travaillé directement sur l'hébreu ; mais il a pu avoir à sa disposition un manuscrit des Hexaples, apparenté aux fragments conservés actuellement à Milan et à Cambridge. L'utilité principale de son œuvre consiste donc en ce qu'il ajoute à notre somme de renseignements sur les Hexaples : seulement, il a procédé d'une façon trop capricieuse, trop éclectique, et sans faire connaître les sources utilisées par lui. Celles-ci ne pourront être identifiées, dans la plupart des cas, que d'une façon négative, et par voie d'élimination : il semble qu'une part considérable des leçons hexaplaires ainsi recouvrées pourrait provenir de Théodotion. En tout état de choses, le document énigmatique mis au jour par l'érudit Abbé de la Badia florentine constitue un nouvel apport, d'une

Digitized by Google

valeur réelle, à ce que nous possédions jusqu'ici en fait de bas latin et d'anciennes versions bibliques.

2. Le volume de dom Amelli est rédigé en latin, celui du Dr Vogels en allemand, il en viendra d'autres sans doute en français ou en anglais: il est bon de voir les principales langues du monde civilisé obtenir droit de cité dans cette série issue du centre même de l'univers catholique.

Le *Codex Rehdigeranus*, ms. latin R 169 de la Bibliothèque municipale de Breslau, contient un texte non hiéronymien des quatre Évangiles, écrit au VIIe ou VIIIe siècle, sûrement en Italie, probablement dans la partie nord-est de la péninsule. Une note marginale du XVe siècle nous apprend que le volume se trouvait à Aquilée en 1451. Au siècle suivant, en janvier 1569, il était à Vérone, où il fut acquis pour le compte de Thomas Rehdiger; en 1661, il devint, avec toute la collection de livres amassée par ce savant, la propriété de la ville de Breslau. Le texte complet n'en fut publié qu'en 1865 et 1866, par H. F. Haase: mais le travail de celui-ci, quoique fait d'une façon très consciencieuse, laissait cependant à désirer en maints détails qui ont leur importance dans l'espèce, et d'ailleurs était, vu son mode de publication, à peu près introuvable, en dehors des milieux universitaires d'Allemagne. Il y avait donc lieu d'en mettre à la portée de tous une reproduction minutieuse et pleinement satisfaisante.

Dans l'introduction, le Dr Vogels commence par donner une description détaillée du manuscrit, de ses particularités paléographiques et orthographiques; note ce qui s'y rapporte à l'usage liturgique, entre autres, la liste de pérécopes ajoutée au VIIIe siècle, etc. Il traite ensuite de ce qui caractérise le texte du *Rehdigeranus:* son caractère composite, qui fait que la plupart de ses leçons se retrouvent ailleurs, sans que pourtant il s'accorde, pour l'ensemble, avec aucun des textes connus jusqu'à ce jour.

Le ms. est reproduit page par page, colonne par colonne, en caractères différents, selon que le texte était tracé en rouge ou en noir, écrit ou corrigé de première main; les corrections dues à des mains postérieures sont signalées au bas des pages. Trois phototypies mettent à même de vérifier les particularités les plus importantes au point de vue paléographique. Travail modeste, exact et consciencieux, qui mérite de rencontrer bon accueil auprès des amateurs d'anciens textes bibliques.

D. G. MORIN

C. H. Turner. **Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima.** Tomi I. Fascic. alterius pars I. Appendices ad Symbolum pertinentes. Canonum Apostolorum interpretatio noua. Oxonii, Typogr. Clarendon, 1913. In-4, xvi et 111 p. Prix: 16 *s.*

Même ouvrage. Tomi II. pars altera. Concilia Gangrense et Antiochenum, viii et 176 p. Prix: 21 *s.*

C'est un momument presque unique dans son genre, que cette collection de ce que l'antiquité nous a transmis du droit ecclésiastique d'Occident, et l'on s'étonne qu'un homme ait eu l'audace de l'entreprendre à lui seul, alors qu'un groupe de savants spécialement outillés semblerait à

Digitized by Google

peine pouvoir suffire à pareille besogne. Nul ne peut dire jusqu'où il sera donné à M. Turner de pousser son œuvre : mais tout ce qu'il en aura édifié porte un caractère de solidité qui est de nature à défier les siècles. Ce qu'il y a surtout d'admirable dans sa manière de travailler, c'est l'ampleur et la précision de la documentation manuscrite, le bon sens et l'honnêteté scientifique avec laquelle celle-ci est utilisée, et enfin la perfection, le ciselé, pour ainsi dire, de chacun des moindres détails. Car, comme Traube, comme la plupart des érudits délicats et consciencieux, c'est principalement dans ces détails que l'auteur des *Monumenta* se complaît, qu'il montre sa pénétration d'esprit et l'étendue de son savoir. Il en résulte peut-être çà et là un certain manque de proportion, une confusion apparente dans la distribution des matières, une pagination plutôt originale et compliquée : mais ces inconvénients disparaîtront, le jour où nous aurons un index suffisamment détaillé des richesses sans nombre accumulées dans les moindres recoins de ces imposants fascicules.

Le dernier des deux jumeaux qui viennent de paraître contient : 1° Les quatre interprétations latines qui restaient à publier du concile de Gangres, que l'éditeur, à la suite de Tillemont et de Gwatkin, continue à dater de l'an 340 environ ; 2° cinq traductions des Actes du concile d'Antioche, sur la date duquel (341) Turner, le premier, exprime quelque doute.

Le fascicule précédent continue la série des Appendices au concile de Nicée ; c'est peut-être le plus intéressant de tous ceux qui ont paru jusqu'ici. Nous y trouvons : 1° le célèbre *Tomus Occidentalium* du pape Damase, en latin et en grec ; 2° une vingtaine de traductions différentes du symbole de Nicée, tirées des conciles et des Pères, y compris Grégoire d'Iliberis et Niceta de Remesiana ; 3° deux commentaires anciens de ce même symbole de Nicée : l'un inédit, de la seconde moitié du IVe siècle, et qui semble viser particulièrement l'évêque arianisant de Parme, Urbanus ; l'autre, faisant partie de l'appendice de s. Jérôme, et rédigé au déclin du IVe siècle, dans le milieu, semble-t-il, de Filastrius de Brescia et de l'Ambrosiaster ; 4° en matière de supplément, une traduction latine presque complète des *Canones Apostolorum* et la dernière partie du VIIIe livre des Constitutions Apostoliques, le tout découvert récemment par l'éditeur dans un manuscrit de Vérone du VIe siècle, le tout reproduit, reconstitué, commenté, avec un soin sans égal et un luxe infini d'érudition.

Il est malaisé de critiquer par le détail une œuvre comme celle-ci : je me contenterai de noter quelques points qui ont attiré plus que d'autres mon attention. P. 283, col. a, dans le titre de la *Fides Damasi*, on a adopté comme texte : AB EPISCOPIS [RECTE] CREDENTIBUS CCCXVIII ; puisque M. Turner (p. 282) professe une si haute estime pour le cod. Colon. XXXIII, je me demande s'il n'y avait pas lieu de s'en tenir à ce que porte celui-ci, en tête comme dans le colophon, A RECTORIBUS EPISCOPIS CCCXVIII, ce mot *rector* étant si caractéristique du genre du pape Damase. P. 266, je ne vois pas quel motif il y avait d'abaisser la date du *Conflictus* d'Arnobe jusque « *circa* 450-500 A. D. » La liste de rapprochements, seulement commencée p. 368, n'indique-t-elle pas déjà plus qu'un simple rapport de dépendance entre le commentaire pseudo-hiéronymien du Symbole de Nicée et le traité hérésiologique de Filastrius ? Il y aurait là un sujet de dissertation

Digitized by Google

attrayant pour quelque jeune philologue. P. XII, je remarque avec plaisir que les expériences de Turner coïncident avec celles de R. Massigli et les miennes, pour attester l'existence à Arles, au Ve et VIe siècle, d'un atelier de législation canonique, à tendances nettement ultramontaines.

On me permettra de signaler ici une jouissance inaccoutumée que procure l'étude de ces deux in-quarto : non seulement le latin est à la fois élégant et bien rythmé, plein de clarté et de mouvement, mais la personnalité même de l'éditeur s'y dessine partout, transparente et sympathique. Ce qui frappe d'abord, c'est que nous avons ici affaire à un chrétien : on le reconnaît au ton respectueux du langage vis-à-vis de ce qui touche aux choses de l'Église, et jusqu'à cette sorte de coquetterie à dater les fascicules : *In die sanctae Perpetuae et sociorum*, *In festo Conuersionis beatissimi Pauli apostoli.* C'est là un style auquel ne nous ont guère habitués les savants de notre temps. Puis, quelle loyauté, et quelle promptitude pleine de franchise à s'accuser soi-même : par ex. p. XV, « eheu! me auctore omisit »; p. XVI, « sed propositi per incuriam oblitus sum »; p. 353, « quod me latere minime oportuerat, quippe cui... » Après cela, on lui reconnaît le droit de relever (p. XIV) la passion qu'ont mise certains érudits allemands à contester l'antiquité et la valeur de tout ce qui paraît pouvoir favoriser l'Église Romaine : « iis quae ecclesiae Romanae fauere uideantur et auctoritatem et antiquitatem denegare ». Ajouterai-je que la gratitude du docte fellow de Magdalen fait passer devant nos yeux toute la galerie de ses amis et correspondants, les vouant ainsi d'emblée à l'immortalité? Il faut dire qu'il sait parfois les mettre à réquisition avec une ténacité digne des fils d'Israël. Qu'on se figure, par exemple, ce digne don Antonio Spagnuolo apportant quelque lenteur à satisfaire l'impatience de Cuthbert Hamilton Turner à grimper à l'étage supérieur de la Bibliothèque de Vérone, pour s'y délecter à l'aise « tam antiquorum codicum uisu, tactu, paene dicam sapore » (p. XIV suiv.) Heureuse pétulance, qui nous vaut de pareils trésors, et prouve que l'éditeur des *Monumenta* a encore devant lui, espérons-le, de longues années de vie et de fécond labeur !

D. G. MORIN

Theod. SCHERMANN. **Ein Weiherituale der römischen Kirche am Schlusse des ersten Jahrhunderts.** München-Leipzig, 1913. In-8, VI-79 p.

Un « Rituel d'ordinations de l'Église Romaine à la fin du premier siècle »: voilà certes un titre bien fait pour appiper les amateurs de liturgie ancienne ! Ce que l'auteur appelle ainsi, c'est le fonds commun et primitif des plus anciens canons ou règlements ecclésiastiques, de quelque nom qu'on les appelle. Pour désigner ce fonds, le Dr Schermann adopte l'expression très convenable de *ecclesiastica traditio* (ET) : il le reconstitue, principalement, d'après les fragments latin véronais de la *Didascalia apostolorum* ; puis, il montre qu'un texte combiné, retouché, de cette ET était en usage en Égypte dès 130-150 environ : que de nouvelles rédactions sont attestées depuis lors en Égypte, à Rome, en Afrique, dans l'Asie-Mineure et en Gaule, en Syrie et dans la Haute-Italie. Pour rendre compte d'une semblable diffusion et de remaniements aussi anciens, il faut admettre que ET

Digitized by Google

remonte pour le moins à la fin du Ier siècle. Le nom de Clément accolé de bonne heure au document, le contenu et la forme de celui-ci, invitent à le rattacher au célèbre personnage qui gouverna en ce temps-là l'Église de Rome. On imagine dès lors combien ce rituel d'ordinations peut fournir d'indications précieuses sur la vie organique de la société chrétienne, peu après qu'elle était sortie de la pensée de son Fondateur. Reprenant et expliquant l'une après l'autre les différentes parties du texte, M. Schermann n'a point de peine à faire voir qu'on y trouve tous les éléments principaux de ce qui constitue le catholicisme. Cette étude, d'apparence modeste, me paraît très remarquable, en ce qu'elle représente un effort nouveau et intelligent en vue de faire bénéficier la science théologique des conquêtes récentes de l'érudition sur le terrain des origines chrétiennes. On pourra épiloguer longtemps encore sur tel ou tel point de détail ; mais, pour autant qu'il m'est permis d'exprimer un jugement, le fond de la thèse soutenue dans ces pages ressortira sans cesse davantage, à mesure que progressera parmi nous l'étude sereine et impartiale du christianisme primitif.

D. G. MORIN

J. Mesnage. **L'Afrique chrétienne.** Évêchés et ruines antiques. Paris, E. Leroux, 1912. In-8, XII-593 p. et trois cartes.

J. Mesnage. **Romanisation de l'Afrique.** Tunisie, Algérie, Maroc. Paris, Beauchesne, 1913. In-8, VIII-228 p. avec cartes de l'Afrique Punique et de l'Afrique Romaine.

Il était juste que l'histoire de l'Afrique chrétienne bénéficiât des admirables travaux accomplis par les archéologues dans les vastes régions ouvertes depuis un siècle à peine à l'influence française. Mettant à profit les découvertes faites dans les différentes localités, aidé aussi des matériaux amassés par Mgr Toulotte et par le cardinal Lavigerie — ce géant d'activité avait rêvé d'écrire une *Histoire de l'Église d'Afrique* —, le P. Mesnage, des Pères Blancs, a pris à tâche de dresser la série des nombreux évêchés, en indiquant les titulaires connus, soit catholiques, soit schismatiques ou hétérodoxes. Pour chaque localité, même celles qui n'ont point d'attestation comme évêchés, il signale toutes les traces de christianisme rencontrées au cours des fouilles, surtout celles qui ont rapport à l'emplacement des édifices du culte. Il parcourt ainsi les trois grandes régions : Tunisie et Tripolitaine, Algérie, Maroc, en suivant l'ordre alphabétique des lieux d'après leur désignation actuelle ; mais, comme bon nombre des évêchés mentionnés dans les anciens documents n'ont pas encore été identifiés, il consacre à ceux-ci une seconde série alphabétique, en les groupant par provinces ecclésiastiques, donne la liste des titulaires, et propose, le cas échéant, son opinion personnelle sur la question d'identification. Cette façon de procéder serait peu commode pour quiconque n'est point parfaitement au courant de la géographie ; aussi l'auteur a-t-il remédié à cet inconvénient, à l'aide d'une excellente table des noms de lieux anciens et modernes, avec renvoi aux trois cartes qui accompagnent le volume ; un second index comprend les noms des personnages ecclésiastiques, avec indication des endroits auxquels ils se rattachent. Deux

Digitized by Google

appendices, l'un sur « les limites des provinces ecclésiastiques », l'autre sur la date de la liste du Θρόνος Ἀλεξανδρῖνος, mettent fin à l'ouvrage.

Naturellement, suivant la remarque même de l'auteur, ce travail devra être sans cesse complété au fur et à mesure des fouilles qui se poursuivent activement. Tel qu'il est, cependant, il constitue dès à présent « entre les mains des travailleurs un précieux instrument d'information » : je l'ai expérimenté plus d'une fois en ces derniers temps, lorsque j'ai eu à m'occuper, soit de la littérature, soit de l'histoire de l'Afrique chrétienne. En fait de corrections, je me permettrai de suggérer la suppression du prétendu évêché d'*Ammonanitae*, dont il est question p. 177 suiv.; il est clair que l'évêque arien Maximin, contre lequel eut à s'escrimer Cerealis de Castellum, était, selon l'expression peu courtoise du temps, *Ariomanitarum episcopus*, et non pas *Ammonanitarum* ! Page 36, l'auteur promet de parler plus loin de l'évêque Asclepius — une de mes vieilles connaissances —, à propos de Baïa = Ferryville : je me reporte à Baïa — Ferryville (p. 65 suiv.), et là, pas la moindre trace d'un Asclepius quelconque. Il y a peut-être d'autres omissions du même genre, notamment de personnages qui se rapportent à l'Afrique chrétienne, sans qu'on puisse préciser de quel endroit ils étaient. Krusch et Bardenhewer (Geschichte d. altchristl. Literatur III, 560), par exemple, considèrent comme « du moins très probable » que le chronographe Quintus Iulius Hilarianus « était évêque dans l'Afrique proconsulaire » : ce cas et d'autres semblables mériteraient d'être relevés, ne fût-ce qu'en manière d'appendice.

L'autre volume du P. Mesnage est en quelque sorte l'introduction d'un travail plus considérable sur l'*Évangélisation de l'Afrique romaine*, destiné lui-même à servir de complément à l'*Afrique chrétienne*. L'auteur s'étant aperçu que la christianisation de l'Afrique avait été en raison directe de la Romanisation de ce pays, il a jugé indispensable d'établir, au préalable, la marche de la colonisation romaine, « non seulement dans chaque province, mais encore dans les diverses régions de chacune de ces provinces. » C'est, à coup sûr, un fait bien significatif que la constatation de cette loi historique. On peut la vérifier ailleurs, et dans de tout autres circonstances : en Allemagne, par exemple, où les régions qui ont été le plus en contact avec la civilisation romaine sont aussi celles qui ont accepté les premières, et gardé avec le plus de fidélité, le dépôt de la foi des premiers âges. Ce second travail, quoique « M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts » n'y ait point la même part qu'au premier, n'en rendra pas moins de services à tous ceux qui, s'intéressant au passé profane ou religieux de l'Afrique française, n'ont ni les moyens ni le loisir de recourir à tout propos aux sources d'informations très nombreuses que mon compatriote et ancien condiciple a su mettre à profit avec une compétence digne de tout éloge.

D. G. MORIN

W. S. Teuffel. Geschichte der Römischen Literatur, VIIe édition, tome 3. Leipzig-Berlin, B. G. Teubner, 1913. In-8, VIII-579 p.

Cette nouvelle portion, complètement retravaillée, de l'ouvrage classique de Teuffel, va de l'an 96 après J.-C. jusqu'à l'aurore de la période carolingienne, de Juvénal et Tacite à s. Boniface et Paul Diacre. Elle comprend

Digitized by Google

donc aussi toute l'histoire de la littérature chrétienne latine des huit premiers siècles, et il est heureux que les pages consacrées à cette littérature aient été rédigées par un spécialiste d'une compétence reconnue, M. le Dr Erich Klostermann, professeur à l'Université de Strasbourg : ce sont celles qui m'ont naturellement le plus intéressé, les seules aussi dont je parlerai ici.

Il serait absurde et injuste de le nier, la somme de renseignements bibliographiques renfermée dans ces pages constitue un très utile instrument de travail : mais il n'y a guère là autre chose, et je voudrais qu'il n'y eût que cela. Il s'agit, en effet, d'une multitude d'auteurs et d'écrits sur lesquels il est impossible de porter un jugement sans en avoir fait, au préalable, l'objet d'une étude personnelle : or, le moyen d'exiger d'un seul homme une tâche de cette étendue ? Dès lors, si l'on veut à tout prix formuler un avis, on est bien obligé de s'en rapporter le plus souvent à celui d'autrui, et un auteur allemand se rangera toujours de préférence à celui de ses compatriotes : sur tel point, qui est loin d'avoir trouvé sa solution, on se prononcera sans sourciller ; sur tel autre, qui est d'ores et déjà hors de doute, on témoignera un déplorable scepticisme. Donc, cet estimable recueil, comme la Patrologie de Bardenhewer, comme les ouvrages analogues de Schanz et de Manitius, devra être manié avec discernement, surtout par les commençants : malgré l'autorité de ces hommes si méritants, il faut savoir se mettre en garde contre la tentation si facile d'emboîter le pas après eux, et tenir avant tout à se faire son opinion à soi. Pour cela, la meilleure bibliographie du monde est insuffisante, parfois même dangereuse ; ce qui est nécessaire, avant tout, c'est de se mettre en contact direct avec les documents, avec les sources, d'apprendre à lire, enfin, cette grande science qui tend de plus en plus à disparaître de notre société affairée et impatiente. Je vois chaque jour près de moi, dans une salle de travail d'Université, de braves aspirants aux grades académiques étaler à leur place des vingtaines et des trentaines de volumes. Mais quels volumes ? Des dictionnaires, des répertoires, des manuels, où ils trouvent et transcrivent des colonnes entières avec un empressement fébrile. Et je me dis parfois qu'ils doivent juger mon érudition bien bornée, moi qui n'ai le plus souvent qu'un ou deux volumes de textes ouverts sur mon pupitre.

Pour en revenir au volume de Teuffel, et spécialement à la part qui revient au Dr Klostermann, je crois qu'il est, dans son genre, à peu près tout ce qu'on peut désirer. Voici cependant quelques menues imperfections auxquelles on pourra remédier dans une édition subséquente. Puisqu'on semble avoir voulu être complet, et qu'on ne craint pas de signaler même les opuscules en apparence les plus insignifiants, je m'étonne de ne trouver dans la table aucune mention, ni du prêtre Januarianus, ni de l'évêque Jean de Tomi, ni d'Aponius, ni des deux moines Armenius et Honorius, ni du Jean Diacre dont Pitra a mis en lumière les intéressants extraits sur l'Écriture. Çà et là aussi quelques fautes d'impression : p. 174, *Nestaire* pour *Nectaire* ; p. 214, *Baieux*, pour *Bayeux* ; p. 255, n. 6, renvoi à Migne t. 12, pour 72 ; p. 505 milieu, renvoi à 491, 13, pour 12, etc. ; p. 567, Iohannes von *Bidoro*, pour *Biclaro*, etc.

D. G. MORIN

Digitized by Google

Arthur Lapôtre. **La « Cena Cypriani » et ses énigmes** (Extrait des « Recherches de Science religieuse » 1912, n° 6) Paris. In-8, 100 p.

J'ai rarement lu dans ma vie quelque chose qui soit si bien fait pour ensorceler le lecteur. On sait ce qu'est la « Cena Cypriani » : le récit abracadabrant d'un festin imaginaire, dans lequel interviennent à tour de rôle la plupart des personnages de la Bible. Tel était du moins jusqu'ici le jugement de presque tous les érudits : ils s'accordaient à ne voir là qu'un jeu d'esprit, œuvre de quelque auteur latin de la première moitié du Ve siècle, un Gaulois probablement, qui avait abusé d'une certaine érudition biblique pour étaler toutes sortes d'inepties et d'incongruités, dont plusieurs même étaient d'une indécence inouie. Tout au plus avait-on essayé d'excuser cette impudente fiction, en la présentant comme une façon plus ou moins heureuse d'initier les enfants à la connaissance de la Bible, « un exercice de mnémotechnie sacrée à l'usage des jeunes clercs », suivant l'expression de M. Novati.

Avec une verve toute française, et le tour original qu'on lui connaît, le P. Lapôtre s'évertue à combattre ce qu'il appelle « une grave méprise ». La *Cena Cypriani* est pleine d'allusions hardies et facétieuses, c'est entendu; on en dévoile même quelques-unes, encore à peine soupconnées, avec une crudité de langage à laquelle le lecteur français est peu accoutumé. Mais ce n'est pas une simple fiction : « l'humoristique banquet du roi Joël » est bel et bien un pamphlet contre Julien l'Apostat, écrit à Antioche peu près 362-363, du vivant même de l'empereur qu'il satire ; quant à l'auteur, il n est autre que l'écrivain espagnol, Bachiarius. La *Cena* est un de ces « ouvrages plaisants » que lui attribue Gennade de Marseille. A ce même Bachiarius revient la *Lettre à Turasius*, ainsi que plusieurs des poèmes qui figurent parmi les *pseudo-Cypriana*, entre autres, le *Sodoma* et le *De Iona*.

Ces dernières assertions sont sommairement énoncées vers la fin du mémoire ; mais la thèse principale, à savoir que la *Cena* est une satire en règle de l'empereur Julien et de sa manie de singer le christianisme, est développée tout au long, et cela, avec un tel déploiement d'érudition profane et sacrée, avec une telle abondance d'ingénieux rapprochements, qu'après en avoir achevé la lecture, j'étais comme un homme hypnotisé, incapable de refuser mon adhésion aveugle et plénière. Puis, je me suis réveillé, j'ai lu et relu de sang-froid le texte de la *Cena* ; et mon illusion, du même coup, s'est envolée sans retour. Le prétendu banquet de s. Cyprien, sans être « l'œuvre d'un mécréant, doublé d'un sot », n'en reste pas moins une fiction littéraire, due à quelque dilettante très spirituel, qui a voulu faire montre de sa connaissance des Écritures dans une sorte de parodie énigmatique à dessein, parce que, au fond, licencieuse. Le pieux et grave Bachiarius aura dû être bien surpris, dans l'autre monde, qu'on ait mêlé son nom à une production de cette espèce; et Gennade, qu'on ait interprété de la sorte son expression *grata opera*. Je songerais plutôt à quelqu'un de ces écrivains gaulois du Ve siècle, qui, après leur conversion, se sont reproché la frivolité de leur conduite et de leurs productions antérieures. En tout état de choses, le milieu duquel est sortie la *Cena* paraît se déduire assez clairement de la lettre écrite en 558 par le pape Pélage Ier à

Digitized by Google

l'évêque d'Arles, Sapaudus, à propos de l'idole faite de pur froment, dont on distribuait aux assistants les différents membres d'après les mérites de chacun. Quant au mémoire du P. Lapôtre la postérité n'y verra, je le crains, qu'un monument extraordinaire de savoir et d'esprit dépensés en pure perte.

D. G. MORIN

Dom C. Vivell, O. S. B. **Initia tractatuum musices, ex codicibus editorum coll. et ordine alphabetico dispos.** Gratz, Meyerhoff, 1912. In 8, VI-352 p. Prix : 12 M. 80.

En publiant ce travail, dom Vivell rend un service inappréciable à tous ceux qui s'occupent de musicologie médiévale. Il suffit d'avoir à étudier quelques manuscrits pour apprécier l'exactitude des tables données dans ces « *Initia* ». Tant que les éditions de Gerbert, et encore plus celles de de Coussemaker, n'auront pas fait l'objet d'une nouvelle édition que verront nos petits-neveux, on devra recourir à l'excellente nomenclature de dom Vivell. Il faut pourtant reconnaître que le titre de l'ouvrage promet plus qu'il ne donne. Nous approuvons entièrement les critiques formulées par la *Revue Grégorienne*, et c'est pour insister sur l'insuffisance et l'imprécision de la bibliographie, sur les sources imprimées non utilisées par l'auteur, sur des omissions incompréhensibles. Nous ne pouvons admettre que les tables et la bibliographie citent le traité de Martianus Capella, alors que dom V. n'a dépouillé en vue de ce travail que la seule glose de Remi d'Auxerre. Enfin, on lit, non sans étonnement, que la collection des traités publiés par M. de Coussemaker possède un « nouveau » tome auquel on n'a pas fait les honneurs d'une pseudo-réimpression. Il s'agit d'un tome V intitulé : *Traités inédits* (s. l. n. d.) Or, sous ce titre, de C. publia en français, les préfaces latines de son ouvrage, et le volume dont parle le P. V. est tout simplement l'*Histoire de l'Harmonie au M. A.* (Paris, 1852). Les œuvres du même auteur contiennent d'autres textes inédits ; enfin la *Patrologie latine* de Migne donne d'autres reproductions de traités que celles indiquées aux tomes XXXII, LXIX, XC, CXI. Ajoutons que, pour la commodité du travail, l'impression eût gagné à être disposée typographiquement comme celle de Little dont l'ouvrage est cité par D. V. Mais, on aurait tort de se montrer trop sévère pour un travail si précieux dans son ensemble, et de première nécessité pour quiconque cherche à se reconnaître dans le fouillis des productions musicologiques du Moyen Age.

D. H. V.

Dr Jos. Schweitzer. **Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken 1585, (1584)-1590.** Zweite Abteilung : *Die Nuntiatur am Kaiserhofe.* Zweite Hälfte. Antonio Puteo in Prag, 1587-1589 (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von den Görres-Gesellschaft XIV. Bd.). Paderborn, Schœningh, 1912. In-8, CXLVI-630 p.

Ce nouveau volume nous apporte toute une série de documents qui sont de nature à éclairer l'action diplomatique du Saint-Siège dans les

Digitized by Google

deux questions qui occupèrent le nonce Puteo pendant son séjour à Prague: les troubles de la succession au trône de Pologne après la mort d'Etienne Batory et la réorganisation des évêchés de Hongrie si durement éprouvés par les incursions ou par le voisinage des Turcs. L'introduction qui précède la publication des textes contient un exposé détaillé de la marche des négociations entamées en vue d'assurer un successeur à Bathory : elles aboutirent à l'élection de Sigismond Vasa. Les travaux de M. H. Biaudet ne cessent et continueront de jeter un nouveau jour sur cet événement qui intéressait à des points de vue différents le Saint-Siège, l'Empire et la Suède. Le nonce de Prague est surtout en rapport avec les Habsbourgs ; il est naturel que les relations du nonce reflètent davantage les sentiments, exposent mieux les vues et les démarches de la cour de Vienne, et précisent mieux les événements de cette période d'agitation politique. Le Dr Schweitzer a tiré un excellent parti des textes qu'il a expliqués par une étude soigneuse de la littérature du sujet.

La réorganisation des évêchés de Hongrie constituait un premier pas dans la restauration de la discipline ecclésiastique et d'une réforme dans le sens du Concile de Trente. L'état général était peu satisfaisant, par suite de l'occupation du pays par les Turcs et des menaces incessantes d'invasion. Les évêchés purent être rétablis, mais la restauration catholique ne marcha pas d'un pas égal, tant s'en faut. L'introduction se termine par des notices biographiques sur le nonce Antoine Puteo et le cardinal-légat Hippolyte Aldobrandini.

Les documents publiés sont au nombre de 416, allant du 22 mars 1587 au 22 juin 1590, tous précédés d'une analyse et annotés. Il va de soi que notre histoire religieuse peut trouver aussi à glaner dans ce recueil; qu'il suffise de jeter un coup d'œil sur l'Index aux mots : Aix-la-Chapelle, Aerschot (Philippe de Croy, duc d'), Bouillon (Guillaume Robert de la Marck, duc de), Chimai (prince de), mais, cette fois, pour notre pays c'est plutôt maigre. La nonciature de Prague n'avait pas à s'occuper de notre pays, et ce n'est qu'incidemment que certains faits ou personnages sont mentionnés. D. U. B.

Henry Biaudet. **Documents concernant les relations entre le Saint-Siége et la Suède durant la seconde moitié du XVIe siècle.** Deuxième partie : Époque des relations officielles (1576-1583) Vol. I. Mission en Italie de Pontus de la Gardie (1576-1577). Genève, Chaulmontet, 1912. In-8, xxxii-563 p.

Annales académiae scientiarum fennicae. Ser. B. Tom. viii. Études romaines, iv, Genève, Chaulmontet, 1913. In-8.

M. H. Biaudet, chef de l'expédition historique finlandaise à Rome, est arrivé par une longue et minutieuse étude des documents recueillis dans les principales bibliothèques et archives de l'Europe, à jeter une vive lumière sur les relations entre le Saint-Siége et la Suède dans les trente dernières années du XVIe siècle et jusqu'aux préliminaires de la Guerre de Trente-Ans. Ce n'est pas qu'on fût tout à fait dans l'ignorance de ces relations, mais, faute d'en avoir suivi de près la trame, on restait dans l'obscurité. La nature de ces relations varie suivant les circonstances, tantôt officieuses,

Digitized by Google

tantôt officielles, parfois intenses, parfois relâchées et comme abandonnées. La politique se mêle à la religion du côté de la Suède, ou plutôt la politique n'est qu'un prétexte, tandis que Rome, en surveillant la politique, a surtout en vue de sauvegarder les intérêts du catholicisme.

Les relations officielles avec Rome commencent sous Jean III, mais leur caractère officiel est dérobé aux regards du peuple. Rome se sert des Jésuites comme intermédiaires. Le prince héritier Sigismond, gagné au catholicisme, religion de sa mère, succéda à Bathory comme roi de Pologne, et c'est par les efforts persévérants de la diplomatie pontificale, qu'il resta malgré lui roi de Pologne. Le Saint-Siége sauva la Pologne d'une guerre civile. La mort de Jean III assura à Sigismond le trône de Suède. L'aristocratie suédoise rêvait un roi électif ; une expédition s'imposait contre les rebelles. On offrit des forces à Sigismond ; le roi de Pologne fut incapable d'en tirer parti et l'expédition échoua au profit de Charles de Sudermanland, qui allait bientôt devenir roi sous le nom de Charles IX. A son école se formera Gustave-Adolphe.

Les relations officielles de Jean III avec le Saint-Siége s'ouvrent par l'envoi en Italie d'un aventurier gascon, Pontus de la Gardie, auquel on adjoint comme compagnon le secrétaire royal Pierre Fecht. L'ambassade est dissimulée sous le couvert d'une mission auprès de l'Empereur et surtout à Naples où il s'agit de faire valoir les droits de la reine Catherine Jagellon sur l'héritage des Sforza. Ce n'est qu'en approchant de Rome qu'on dévoile le vrai but de l'ambassade. Jean III a un désir assez sincère de se rapprocher de Rome, mais c'est un théologien qui rêve de compromis, genre anglican. Ses vues sont partagées, provisoirement, par un jésuite norvégien, Laurent Nicolai, à Stockholm, et l'action de Rome se trouve contrecarrée. Les négociations à Rome sont menées par un aventurier, ancien défroqué ; ce n'était pas le moyen d'en imposer au Saint-Siége. Grégoire XIII comprenait la situation ; il répondit à Jean III par l'envoi d'un diplomate de premier ordre, Antoine Possevin.

M. Biaudet nous donne un recueil de 355 documents, dont les 38 premiers sont antérieurs à la phase des relations officielles ; textes latins, italiens, suédois, polonais, allemands, espagnols, français sont édités avec tout le soin qu'y pouvait apporter le polyglotte distingué qu'est M. Biaudet, et annotés avec une érudition peu commune. Ce recueil est une contribution de premier ordre à l'histoire scandinave et à l'histoire religieuse du XVIe siècle.

Le quatrième volume des Études Romaines de l'Expédition historique Finlandaise comprend cinq études :

N° 1. Henry Biaudet. *Les Archives de Simancas au point de vue de l'histoire du Nord Baltique.* Cette notice aura son utilité pour quiconque veut se rendre compte de la composition des fonds du grand dépôt espagnol et de l'organisation de ses services. L'inventaire sommaire qu'en publie M. Biaudet permet de s'en faire une idée.

N° 2. Henry Biaudet. *La correspondance diplomatique de Don Juan de Zuñiga y Requesens* à la Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève (collection Édouard Favre). Contribution à l'étude des *Nordica*

Digitized by Google

dans les Archives de l'Europe centrale. En appendice l'auteur publie : le chiffre diplomatique de Don Juan de Zuñiga y Requesens (41 p.)

N° 3. Otto Karmin et Henry Biaudet. *Six lettres inédites de Gustaf-Mauritz Armfelt à Francis d'Ivernois* (23 p.). Ces lettres datées de 1806-1807 se réfèrent à la politique du temps.

N° 4. Henry Biaudet. *Jean III de Suède et sa cour* d'après une relation inédite de Christophe Warszewicki (30 p.). Relation d'un ambassadeur polonais qui représente les idées polonaises et voit les choses à un tout autre point de vue que Possevin.

N° 5 *Gustav Erickson Vasa, prince de Suède.* Une énigme historique du XVIe siècle. I, (185 p.). Importante étude qui jette un nouveau jour sur l'existence de ce prince, grâce à de nouveaux documents réunis par l'auteur et que celui-ci publie en appendice. D. U. B.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NIKOS A. BEÈS. Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909. Athènes, 1912. 68 p.

Le Dr. N. A. Beès dont l'érudition s'est fait encore récemment remarquer par un article sur les *Inscriptions byzantines de l'Attique* paru dans la *Römische Quartalschrift* (t. XXVI, Rome, 1912) et un autre sur le *Jus primae noctis chez les Byzantins* dans la *Byzantinische Zeitschrift* (t. XIII, 1912 fase 1-2), a eu la bonne fortune de pénétrer dans les coins les plus secrets des bibliothèques des Météores. Après quelques détails historiques, il rend compte dans la présente monographie des manuscrits qu'il a pu étudier, ainsi que de leur contenu et de leur importance. Espérons que, bientôt, il en publiera intégralement les textes les plus précieux. P. PL. DE MEESTER

A. NOYON. *Inventaire des écrits théologiques du XIIe siècle non insérés dans la Patrologie Latine de Migne.* Fascicule I : mss. 66 à 2310 (Extrait de la « Revue des Bibliothèques » Juillet-Sept. 1912). Paris, Champion, 1912. In-8, 57 p.

Lorsque le P. Noyon me fit part du travail qu'il allait entreprendre sur le conseil du P. Ehrle, j'applaudis de tout cœur à son dessein, séduit un peu par ma partialité pour ce XIIe siècle, si remarquable entre tous, dans l'histoire du Moyen âge, au point de vue des lettres, des arts, et aussi de l'évolution des institutions politiques et religieuses. Maintenant que j'ai sous les yeux ce « premier spécimen », je constate que l'auteur s'est acquitté de sa tâche avec une exactitude consciencieuse, et que ses « Notes », telles qu'elles sont, rendront service aux travailleurs ; mais je ne puis m'empêcher de signaler ici plusieurs défauts inhérents au plan même qu'il s'est tracé.

D'abord, puisqu'il s'agit de compléter Migne, autant valait, pendant qu'on y était, ne point se borner au XIIe siècle : car il y a aussi des lacunes, dans la Patrologie Latine, pour les siècles antérieurs ; et, d'autre part, ces lacunes étant moins nombreuses que pour le XIIe siècle, il eût été aussi plus facile de profiter de cette occasion pour y remédier. Mais, même si l'on voulait s'en tenir au XIIe siècle, n'y avait-il pas lieu de signaler tous les manuscrits, même des œuvres déjà connues ? Il peut. en effet, s'en trouver dans le nombre de plus

Digitized by Google

complets, ou qui contiennent un meilleur texte ; et la chose est d'une importance capitale pour ceux qui s'intéressent à ces écrits.

Ensuite, le P. Noyon nous dit qu'il a « volontairement laissé de côté les manuscrits anonymes », excepté dans certains cas où leur identification lui a été « fournie soit par des travaux antérieurs, soit par un hasard heureux. » Qui ne voit qu'une telle règle est par trop subjective, et réduit le public à limiter son instruction d'après celle de l'auteur? Tel manuscrit, qui pour lui est anonyme, ne l'est point pour d'autres érudits; et ceux-ci seront trop heureux d'apprendre l'existence d'un nouveau témoin d'un texte auquel, de longue date peut-être, ils ont consacré leur labeur. Puis, cette distinction d'œuvres anonymes et d'œuvres identifiées est dans l'espèce tout à fait arbitraire et irréalisable : car un même manuscrit renferme souvent à la fois ces deux sortes d'écrits, et il est indispensable de connaître la physionomie complète d'un recueil pour juger de la provenance de ses différentes parties.

Pour conclure, la nouvelle entreprise, si louable qu'elle soit en elle-même, cloche par la base : elle tend à réaliser deux choses qui exigent chacune un travail spécial et complet. Ce qu'il nous faudrait, c'est ceci. En premier lieu, un catalogue honnête, suffisamment détaillé, du fonds latin tout entier de la Bibliothèque Nationale. L'état dans lequel on l'a laissé depuis tant d'années est loin de faire honneur au gouvernement français : les choses auraient sûrement marché de tout autre façon, si de pareils trésors eussent été domiciliés sur les bords de la Sprée. Puissent nos petits neveux être plus heureux que nous sous ce rapport! Secondement, il serait à souhaiter qu'on mît à exécution l'idée du P. Noyon, mais d'après un tout autre plan. Il s'agirait de dresser un inventaire de tous les écrits qui manquent dans Migne : de ceux qui ont été édités ailleurs — et déjà ils sont légion —, en donnant pour chacun d'eux les références opportunes ; puis, si l'on veut, de ceux qui sont encore manuscrits, en dépouillant soigneusement les catalogues imprimés des différentes bibliothèques, y compris les répertoires sommaires et provisoires de la Bibliothèque Nationale. Il y aurait là, pour les chercheurs, un instrument d'information d'une valeur inestimable.

D. G. MORIN

K. J. Dyovouniotis. Ἰωάννου Κασσιανοῦ διαλέξεις πατέρων. Alexandrie, Typogr. patr., 1913. In-8, 52 p.

Des deux ouvrages de Cassien, la traduction grecque des 12 livres *de institutis coenobiorum*, etc. a été donnée par Migne (P. Gr., 88, 717). M. Dyovouniotis a publié d'après un codex d'un monastère des Météores (cod. 593) les deux premières *collationes Patrum* ainsi que la 7e et la 8e. C'est tout ce qui est connu en langue grecque du deuxième ouvrage de Cassien. Le texte grec est collationné d'après une traduction plus récente empruntée au cod. 510 de la bibliothèque nationale d'Athènes.

Louis Guerrier et Sylvain Grébaut. *Le Testament en Galilée de N.-S. Jésus-Christ* (*Patrologia orientalis*, t. IX, fasc. 3). Paris, Firmin-Didot, [1912]. In-4°, 96 p. Prix : 5 fr. 70.

La littérature des Apocryphes va s'augmentant d'année en année. Un « Testament en Galilée de N.-S. Jésus-Christ » inconnu jusqu'ici et qui semble remonter au IIIe siècle vient d'être traduit par M. l'abbé Guerrier sur des manuscrits éthiopiens conservés à Londres et à Paris. On saura gré au traducteur d'avoir mené à bonne fin ce travail épineux. Dans des *Prologomena* assez étendus le traducteur s'explique sur les relations qui existent entre ce traité, l'Écriture sainte et les écrits des Pères, sur les tendances et la doctrine

Digitized by Google

théologique qui s'y manifestent. Jusqu'à cette heure, on se trouve dans l'impossibilité de se prononcer autrement que par des hypothèses. L'hypothèse de Guerrier, d'après laquelle ce Testament serait une compilation de deux traités originairement indépendants l'un de l'autre, est acceptable. Ce Testament aurait été l'œuvre d'un auteur de tendance gnostique ; il contient des révélations sur le Jugement et sur la vie de N.-S., et quantité d'exhortations morales. Plusieurs opinions bien curieuses y sont émises. Nous renvoyons par ex. aux numéros 8 (le sacrifice sanglant), 13 (la suite des Apôtres), 16 (le symbolisme des 5 pains), 21 et 22 (les apparitions du Christ), 25 (l'ange Gabriel de l'Annonciation est le Christ lui-même), 54 (le symbolisme des dix vierges). Le même traité apocryphe nous est conservé aussi (soit en entier, soit en partie) dans un papyrus copte du Caire. La traduction de ce texte copte par K. Schmidt et Lacau une fois donnée — elle est annoncée pour la collection des *Texte und Untersuchungen* de Harnack — plusieurs énigmes sur l'origine du Testament pourront être solutionnées (voir *Sitzungsberichte der Kgl. Preuss. Akad. d. Wiss.* 1908, 1047/54). Des fragments en latin ont été trouvés à Vienne dans un Palimpseste de Bobbio qui contient aussi des parties de l'Apocalypse de S. Thomas. (v. *Revue bénéd.* 28 [1911] 270 ss.).

D. P. BIHLMEYER

B. P. BENEDICTI *Regula monachorum.* Editio manualis ad auctoritatem Cod. Sangall. 914, cura monachorum Cavensium. Neapoli, M. d'Auria, 1913. In-24, 149 p.

On avait publié au Mont-Cassin, vers la fin du siècle dernier, une édition de la Règle bénédictine, d'un format très commode : mais qui laissait assez à désirer sous le rapport de l'orthographe et de la correction du texte. Encore était-elle depuis longtemps épuisée, quand, à l'occasion des solennités célébrées au Mont-Cassin au mois de mai de cette année, le Rvme Don Angelo Ettinger, Abbé de Cava, a eu l'heureuse idée de préparer une nouvelle édition portative, qui satisfît davantage aux légitimes exigences de la critique et du bon goût. Il en est résulté un bouquin fort mignon, imprimé correctement, sur bon papier, et où les errata doivent être assez rares, si je ne me trompe. Il va sans dire qu'on a pris pour modèle l'admirable édition récente de l'Abbé de Downside, tout en respectant plus scrupuleusement encore, par endroits, la diction native du saint Législateur. Je regrette seulement, pour ma part, qu'on n'ait point songé à compléter la ponctuation ordinaire très insuffisante, à l'aide des signes traditionnels destinés à faciliter le chant ou la lecture publique. Avec cela, le charmant *volumetto* eût été parfait. Ce sera, espérons-le, pour une prochaine réimpression. On pourra également y réintroduire quelques graphies modifiées sans raison : par exemple, *scola* p. 15, *inlecebris* p. 19. *coherceat* p. 24.

D. G. MORIN

Siegmund HELLMANN. *Zehn Bücher Fränkischer Geschichte von Bischof Gregorius von Tours.* Band II, Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1913. In-8, 312 p. Prix : 5 M. 50.

Si je me permets de signaler ici cette traduction allemande des livres V-VIII de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, qui fait partie de la collection « Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit » actuellement parvenue à son 97e volume, c'est sans doute pour rendre hommage à la valeur scientifique de l'ouvrage, qu'on peut sans crainte proposer comme un modèle du genre : exactitude et clarté de la traduction, sobriété et précision de l'annotation, toilette extérieure des plus agréables, rien ne manque pour répondre pleinement au but que se sont proposé les éditeurs, à savoir, de propager et populariser les documents de l'histoire du peuple allemand. Mais c'est aussi pour formuler le désir que pareil exemple soit suivi en France, en Belgique, un peu partout : ce serait, selon moi, un moyen des plus efficaces pour éveiller et fortifier dans l'âme du

Digitized by Google

peuple un sens profond du patriotisme. Si, au lieu de se borner à lui parler de la patrie en général, on l'initiait davantage au passé de la région particulière, du « sol où ses racines familiales sont ancrées », il n'y aurait plus tant de « déracinés intellectuels », la patrie redeviendrait pour chacun un être tangible et vivant. Par exemple, je proposerais, avec M. Babelon, « de multiplier les petites histoires locales », dans lesquelles on ferait passer ce qu'il y a de plus savoureux dans les Vies de saints, les Chroniques des villes et des grandes abbayes, avec des cartes éographiques détaillées, montrant du premier coup d'œil tout ce que présentent de particulièrement intéressant le passé, l'histoire, la topographie, de chaque localité. De la sorte, notre jeunesse s'attacherait plus amoureusement au pays natal : et, on a beau dire, c'est cet amour passionné de la petite patrie qui fera toujours les vrais et grands patriotes.

D. G. MORIN

A. VON STROMBERG. *Studien zur Theorie und Praxis der Taufe in der christlichen Kirche der ersten zwei Jahrhunderte*, dans *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* de N. Bonwetsch et R. Seeberg, XVIII. Berlin, Trowitzsch & Sohn, 1913. In-8, VIII-253 p. Prix : 9 M.

C'est un travail méthodique et consciencieux où les textes sont connus, étudiés et compris, l'érudition de bon aloi, encore que trop exclusivement germanique, l'exposition suffisamment claire malgré la fatigue de trouver chaque paragraphe, parfois chaque phrase, saupoudrée de mots grecs et de citations non fondues dans le texte que renforcent d'innombrables références scripturaires et patristiques. L'impression est à certains moments celle qu'on éprouve dans un chemin semé de cailloux.

De l'exposition scientifique il n'y a que des éloges à faire. C'est une histoire du baptême chrétien présentée avec un souci constant de dire tout ce qui est parvenu jusqu'à l'auteur ; il n'y a pas de thèse récente et d'imagination négligeable qui n'ait été considérée. Peut-être même avec trop de déférence pour quelques opinions simplement encombrantes. Naturellement, ce souci de discuter, de justifier ou d'écarter disperse un peu l'attention sur un sujet qu'il faudrait tendre à débarrasser de toutes ces végétations parasites; mais, tel qu'il nous le donne, l'auteur a fait un livre qui permet de savoir où en sont ses compatriotes sur l'étude scientifique du baptême pendant les deux premiers siècles de notre ère. On sera peut-être surpris de voir que sur nombre de points intéressants, ils sont peu avancés, grâce à d'interminables subtilités théologiques ; il faut espérer, sans trop y croire, que ces querelles de mots déblaient les alentours des questions.

Quant au baptême on le peut suivre, à travers les incidentes multipliées, depuis les textes du Nouveau-Testament jusqu'à l'an 200. Si on écarte quelques interprétations confessionnelles, telles qu'il s'en trouve presque inévitablement dans les études de ce genre, interprétations d'ailleurs respectables pour ceux même qui les combattent et ne sauraient s'y rallier, il reste principalement dans la IIe partie, consacrée à la période postapostolique et aux Pères, de rapides chapitres tout à fait ingénieux et utilisables d'après les écrits de pseudo-Barnabé, pseudo-Clément, Hermas, saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien.

Un chapitre sur le terme baptismal σφραγίς (p. 89-104) oublie de citer l'étude de F. Dölger sur ce même sujet; un autre chapitre sur le baptême dans les *Acta Pauli* n'eût rien perdu à utiliser l'étude de L. Vouaux sur les *Actes de Paul*. Il est vrai que celle-ci est si récente que l'auteur a pu l'ignorer.

D. H. L.

Digitized by Google

J. SCHAM. *Der Optativgebrauch bei Clemens von Alexandrien in seiner sprach- und stilgeschichtlichen Bedeutung. Ein Beitrag zur Geschichte des Attizismus in der christlichen Literatur*, dans *Forschungen zur christlichen Litteratur- und Dogmengeschichte*, de H. Ehrhard et J. P. Kirsch, t. XI, part. 4. Paderborn, Schöningh, 1913. In-8. VIII-182 p. Prix : 4 M. 60 pour les souscripteurs, 5 M. 80 pour les autres.

On ne peut pas dire que ce soit un livre captivant, mais c'est un livre utile et bien fait, qui s'impose à tous ceux — ils ne sont pas légion — qui s'aventurent à étudier les ouvrages de Clément d'Alexandrie. Les historiens de la littérature chrétienne pourront le mentionner avec la bienveillance qu'on témoigne à ceux qui y ont droit et ils seront assurés de ne pas se compromettre. Somme toute, cette étude minutieuse et limitée est surtout destinée aux rares érudits qu'intéresse l'histoire du texte de Clément et de la morphologie du grec chrétien. Le chapitre IIIe qui termine le livre pourra induire à quelques remarques plus personnelles sur le rang littéraire et l'influence de Clément.

D. H. L.

P. STIEGELE. *Der Agennesiebegriff in der griechischen Theologie des vierten Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte der trinitarischen Terminologie*, dans *Freiburger theologische Studien unter Mitwirkung der Professoren der theologischen Fakultät*, de G. Hoberg et G. Pfeilschifter. Freiburg i. Breisgau, Herder, 1913. In-8, XIV-144. Prix : 3 M.

On peut louer sans réserve cette monographie dense, érudite, modérée à souhait. Le titre est clair et il y a plaisir à en suivre la démonstration dans cette rapide étude où pas un mot n'est perdu. Si on pouvait échapper à l'agaçante insertion de mots grecs dans le texte on obtiendrait une clarté plus grande et une tenue littéraire moins rébarbative.

A la suite d'un exposé sur la littérature chrétienne du sujet jusqu'en l'année 300, vient un chapitre sur l'ancien Arianisme et ses tenants : École de Lucien, Arius, Eusèbe de Nicomédie, Astère le Sophiste, Marcel d'Ancyre, Eusèbe de Césarée, Eusèbe d'Emèse ; les formules synodales de Philippopolis, Antioche, Sirmium, Ancyre, enfin Basile d'Ancyre et George de Laodicée, tous ces aspects de la question traitée en deux ou trois pages, — sept ou huit au plus — rendent un vrai service à ceux qui hésitent parfois à reprendre tel ou tel de ces auteurs pour y chercher un texte bien caractérisé.

Ensuite un chapitre sur le néo-Arianisme (Eunomianisme) et ses contradicteurs : Aëtius, Eunomius, saint Basile, saint Grégoire de Nysse et saint Grégoire de Nazianze. Enfin, quelques personnages restés à distance du grand conflit arien : Sérapion de Thmuis, Titus de Bostra, Diodon de Tarse, Cyrille de Jérusalem, Épiphane, etc.

On peut dire que cette monographie est indispensable à tous ceux qui étudient le conflit arien et l'histoire théologique du IVe siècle. La bibliographie est au courant des travaux à connaître. Deux tables bien faites.

D. H. L.

J. BOUSQUET. *L'unité de l'Église et le schisme grec.* Avant-Propos de Mgr A. Baudrillart. Paris, G. Beauchesne, 1913. In-8, IV-404 p. Prix : 4 fr.

Ce livre contient une série de conférences apologétiques lues à l'Institut catholique de Paris au début de l'année 1912. Arrivé à l'avant-dernière leçon, l'A. fut inopinément rappelé à Dieu.

L'Église du Christ est essentiellement une. *De fait*, cette unité a été rompue par le schisme byzantin. Laquelle des deux portions séparées a gardé la nature originelle de cette Église ? Tel est le problème qui se pose en face de l'apologiste ou du croyant en quête d'une vérité approfondie et documentée. Une

Digitized by Google

double méthode peut mener à la solution : l'une, que l'A. appelle *didactique* ou *théologique*, consiste à établir les caractères ou notes de la véritable Église et à les examiner tour à tour dans l'Église romaine et dans l'Église grecque ; par l'autre, par la méthode *historique* ou *expérimentale*, le théologien suivra le développement et les vicissitudes de l'une et de l'autre, d'abord dans la période de leur union, puis dans celle de leur séparation. C'est à cette méthode historique que s'est attaché le défunt Vice-Recteur de l'Institut catholique de Paris.

Deux conférences (ch. IIe et IIIe) sont consacrées à l'étude des causes du schisme. En étudiant les premiers siècles de l'histoire religieuse de l'Orient, il est aisé d'apercevoir dès le début un antagonisme, inconscient si l'on veut, mais habilement exploité plus tard, entre le prestige religieux de Rome et la puissance toujours grandissante des Empereurs byzantins. Cette tendance marque les rapports extérieurs de Constantinople avec le centre du catholicisme. Au dedans de la ville impériale, le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique se montrent également assoiffés d'ambition et insatiables dans leurs conquêtes : l'un s'immisce constamment dans les affaires religieuses de l'empire, l'autre veut s'arroger dans le monde chrétien une place au moins égale à celle que donnait la suprématie politique à Byzance. C'est ce double facteur, le césaropapisme et l'ambition démesurée des évêques de la capitale, l'un et l'autre foncièrement ennemis de toute union, et partant d'unité, ce *mal byzantin* comme l'appelle si justement J. Bousquet, cette *hérésie rentrée*, selon l'expression non moins heureuse de Vl. Soloviev, qui prépara le schisme grec, le consomma, le conduisit aux ultimes conséquences de tout royaume divisé en lui-même, c'est-à-dire au morcellement de la portion primitive et à la constitution d'églises nationales et autonomes.

J'ai donné ainsi le plan des cinq chapitres suivants de cet ouvrage et l'idée dominante qui s'en dégage. On comprend dès lors comment Photius, malgré des appels fréquents et des recours répétés à Rome, malgré une certaine conscience du rôle de celle-ci et de l'unité doctrinale, dut soulever des querelles théologiques ou simplement disciplinaires pour pallier sa révolte et comment Michel Cérulaire, en rompant les derniers liens, hélas ! fort ténus, n'eut qu'à cueillir un fruit mûr. Vinrent les croisades. Elles produisirent un double effet, non moins fâcheux, sur l'unité de l'Église. Elles rapprochèrent de Constantinople, disons maintenant du schisme, les Grecs des autres Patriarcats ; elles les éloignèrent tous et toujours plus des Latins, souvent coupables, il faut l'avouer, de vexations et de cupidité. « J'aimerais mieux voir les Turcs à Constantinople que les Latins », disait déjà en 1170 le patriarche Michel III. — L'œuvre de l'union au concile de Lyon fut anéantie par Andronic II, celle du concile de Florence par le clergé fanatique de la capitale. A partir du XVe siècle, c'est l'asservissement de l'Église byzantine à ses nouveaux maîtres, et puis ce sont ses déchirements successifs.

Les deux derniers chapitres de ce livre sont tout d'actualité. L'un retrace la vie religieuse dans les différentes parties de l'ancienne Église grecque ; dans l'autre, le regretté auteur examine les moyens possibles de ramener les brebis égarées au bercail de la seule vraie Église.

Tout en donnant à ces pages des louanges bien méritées, j'y ferai deux légères réserves. Dans le chapitre VIIe, traitant cette question bien délicate : Est-ce la faute des Papes si l'Église grecque est séparée de l'Église romaine ? l'A. réduit à trois les récriminations du camp orthodoxe, alors que les points de litige sont certes plus nombreux. Cette lacune n'est comblée qu'en partie par les observations du ch. X^e, p. 373 et suiv. Enfin, le ch. IXe manque un peu de précision : on aurait voulu des détails plus complets et mieux ordonnés.

P. PL. DE MEESTER

Digitized by Google

K. WILDHAGEN. *Studien zum Psalterium Romanum in England und seinem Glossierungen (in Geschichtlicher Entwicklung).* Halle a. S., Niemeyer, 1913; extrait des *Studien zur englischen Philologie*, t. L. In-8, 56 p.

Ce n'est qu'une plaquette, mais de celles dont on tire parti autant et plus que de certains livres. L'étude se divise en : *Einleitung*, p. 2 ; *Die nordhumbrisch-mercische Zeit*, p. 11 ; *Alfred Aethelstan*, p. 25 ; *Die Benediktiner-Reform*, p. 30; *Beginn der Normannisierung und Verflachung*, p. 55-56. Ces quelques pages qui témoignent d'une connaissance étendue des manuscrits et d'une étude personnelle du sujet mériteraient une traduction anglaise. Le chapitre consacré à la réforme bénédictine devra en particulier être mis à profit dans les études futures sur le Bréviaire, mais, c'est surtout le chapitre sur l'époque northumbrienne qui fournira une ample note à l'*Histoire du Bréviaire* de D. Bäumer, si elle est quelque jour rééditée et mise à jour. D. H. L.

I. P. UBALD d'ALENÇON. *Des influences franciscaines sur l'Auteur du « Combat Spirituel. »* Paris, Picard, 1912. In-8, 16 p. Prix : 1 fr.

II. LE P. X*** O. M. C. *Mon Noviciat, Souvenirs et Impressions*, Paris, Librairie Saint-François ; et Couvin (Belgique), maison Saint-Roch, 1912. In-8, VIII-121 p., 1 phototypie hors texte, et de nombreuses illustrations.

III. PIERRE GIRARD, *T. O. Saint Elzéar de Sabran et la bienheureuse Delphine de Signe (Nouv. Bibliothèque franciscaine, 1re Série-XXIII)*, mêmes éditeurs, 1912. In-12, X-119 p. Prix : 1 fr. 10.

IV. H. MATROD. *Notes sur le voyage de Fr. Jean de Plan-Carpin* (1245-1247), mêmes éditeurs, 1912. In 8, 80 p. Prix : 2 fr.

Attribué à la spiritualité d'un peu tous les Ordres, le livre de l'*Imitation* a été revendiqué, à juste titre selon le P. Ubald d'Alençon, pour les fils de Saint François d'Assise. Aujourd'hui l'on nous invite à voir dans le *Combat spirituel* de Scupoli, un livre rentrant, « ou à peu près », dans « la lignée des productions franciscaines. »

Il est en effet prouvé (p. 1) que « le P. Scupoli connaissait les *Dolori Mentali* de la Bienheureuse Varani. Il copia et arrangea à son goût l'écrit » de cette franciscaine, et on le publia avec le *Combat spirituel*, dès 1594. Scupoli avait aussi analysé le *Tratado de la Paz* de Jean de Bonilla. On le trouva dans ses papiers, et ce livre d'un franciscain fut publié par les Théatins sous le nom de Scupoli. Nous ne suivrons pas le P. U. dans les rapprochements que lui suggère le *Combat Spirituel*, qui serait directement inspiré de ces deux ouvrages. A part un ou deux passages, rien de probant. Il suffirait maintenant d'avoir lu de près une œuvre quelconque pour en être nécessairement et uniquement (c'est ce que l'on affirme ici) tributaire : c'est aller trop loin. Aussi n'admettons-nous pas cette conclusion : « Le P. Scupoli ne pouvait ignorer cette filiation, et ce fut sûrement là l'un des motifs qui l'empêchèrent de publier lui-même sous son nom le *Combattimento* qui sort pourtant de sa plume... C'était pour lui non affaire d'humilité, mais une question d'honnêteté. » Le P. U. nous permettra de poser ici un humble point d'interrogation.

Désireux de nous faire connaître la spiritualité franciscaine, le P. X. nous raconte en des pages charmantes les souvenirs et les impressions de son noviciat. Pleines de fraîcheur, ces notes chantent la charité fraternelle, les douceurs de la vie religieuse et l'amour d'un fils de S. François pour son Ordre. Ajoutons que, l'auteur étant capucin, cette forme de spiritualité nous est présentée d'une façon à la fois simple et remplie d'humour. Ce petit livre est à recommander comme lecture agréable et édifiante.

Saint Elzéar de Sabran et la bienheureuse Delphine de Signe, sa femme, nous montrent par leur exemple ce qu'est la formation franciscaine : Cette *Vie* de deux tertiaires nous est agréablement narrée par M. P. Girard. Elzéar, baron

Digitized by Google

d'Ansouis et comte d'Ariano, occupe à la cour de Naples les plus importantes fonctions. Il meurt en 1323. Sa femme avait fait vœu de virginité ; il imita bientôt son exemple. Il est difficile de dire si ce seigneur dut à sa vertu plus qu'à son entente des affaires les missions délicates qui lui furent confiées. Ce petit travail manque en effet de relief, et rappelle un peu trop les vies de saints écrites « pour salons ». Il est du moins très édifiant et nous est présenté par une lettre très sympathique de Mgr Lavallée. On le lira avec plaisir, sinon avec grand intérêt.

Fr. Jean de Plan-Carpin (1245-1247) nous initie à la vie évangélique des Franciscains. Cet homme de génie, l'un des plus ardents à propager son Ordre, fut chargé par le Pape Innocent IV, en 1245, de traiter avec les Tartares, en vue d'une entente pacifique, et dans le but officieux d'empêcher le retour des terribles invasions mongoles qui ravagèrent l'Occident durant la première période du XIIIe s. M. H. Matrod nous donne une étude de première valeur sur le voyage de ce franciscain. Il en ressort avec évidence que l'humble religieux était un homme rempli d'observation, de connaissances, et né, pour ainsi dire, diplomate. Cette lecture est indispensable pour avoir une juste notion sur ces époques troublées. Nous aurions désiré une précision plus rigoureuse dans les références, et un peu moins d'éloquence. Ce sont de légers défauts dans un si excellent travail. H. V.

JOHANNES HEEPE. *Die Organisation der Altarpfründen an den Pfarrkirchen der Stadt Braunschweig im Mittelalter.* Inaug. Diss. Göttingen, 1913. In-8, 69 p.

Nombreuses étaient à la fin du moyen âge les fondations d'autels, chapellenies ou bénéfices. Étudier la situation juridique de ces fondations et des bénéficiers, c'est aborder un sujet peu connu et par lui-même assez intéressant. M. Heepe avait à sa disposition de nombreux documents provenant des églises d'une ville où les fondations furent très considérables ; il en a tiré un excellent parti pour étudier ce côté de la vie ecclésiastique à la fin du moyen âge.

Les prébendes d'autels se présentent sous la triple forme de chapellenies — et celle-ci est la plus ancienne —, de commissions ou commendes *(bevelinge)*, de bénéfices ou vicairies *(lehen)*. Dans la chapellenie, le titulaire dépend du curé ; dans la commission et dans le bénéfice du magistrat qui tend à exercer son influence sur le clergé inférieur, et qui, à Brunswig, en 1374, arrive à éliminer l'aristocratie. L'auteur étudie d'abord l'administration du bénéfice : nomination du titulaire, son droit de permutation, les qualités requises de lui, sa présentation et son institution, ses revenus, habitation, entretien, obligation de résidence, travail. Il examine ensuite l'administration des capitaux de fondation, constitution de rentes, réception des revenus, soins à prendre pour le mobilier et matières nécessaires, établissement du servant de messe, surveillance de l'administration des fondations. Il étudie enfin le service de l'autel en lui-même: célébration des messes, office du chœur, processions, sermons, ministère. Chacun des points exposés s'appuie sur l'analyse détaillée de nombreux documents locaux. Une étude de ce genre sur l'une ou l'autre de nos anciennes villes belges offrirait un grand intérêt. D. U. BERLIÈRE

G. MOLLAT. *Les Papes d'Avignon* (1305-1378). Gabalda, Paris, 1912, In-12, XV-420 p. Prix : 3 fr. 50.

En nous présentant cette étude sur les *Papes d'Avignon*, M. Mollat entend laisser aux textes le soin de nous apprendre si le rôle joué dans l'histoire par la papauté avignonnaise mérite la défaveur et le blâme dont elle a été en partie accablée par des écrivains non exempts de toute impartialité. Les documents, M. M. le prouve, donnent nettement l'impression contraire. Tout d'abord, ces papes

Digitized by Google

furent de bons prêtres, et dans l'ensemble se révèlent fermes, énergiques, diplomates, en même temps que remplis de sollicitude pour les nombreuses misères morales qu'ils avaient sous les yeux.

Il devient évident que la Papauté française fut loin d'être l'instrument servile que l'on a prétendu, entre les mains des rois de France. Clément V, lui-même, sut résister à l'occasion et louvoyer avec Philippe-le-Bel, notamment en ce qui concerne le procès de Boniface VIII. Pour ce qui est des Templiers, si son attitude n'est pas exempte de blâme, il ne manqua pourtant pas de protester à plusieurs reprises contre les prétentions du roi de France. Dans l'ensemble, disons-nous, il faut reconnaître l'action réformatrice de ces papes, surtout en ce qui concerne les Ordres religieux et les Hospitaliers. Leur rôle n'est pas moins considérable dans les graves conflits qui s'élevèrent entre les Maisons de France et d'Angleterre. Il ne faut pas oublier d'autre part leurs nombreuses difficultés avec l'Empire, et enfin avec les principautés et républiques italiennes. Ici se place le reproche retenu contre les papes d'Avignon : leur séjour prolongé loin de Rome. Il n'est pas très fondé. Durant le cours du XIVe s. « l'Italie, livrée à l'anarchie politique, ne garantissait pas un asile assez sûr à la papauté. » Il fallut attendre les victoires du cardinal Albornoz, pour que l'essai de retour, entrepris par Urbain V, eût chances d'aboutir avec l'habile diplomate qu'était Grégoire XI. Il n'en reste pas moins que ce n'était pas tant le fait de vivre à Rome, que de prendre un contact réel avec l'Italie, qui était d'une importance capitale pour la Papauté. Ce qui est certain, c'est que les Pontifes d'Avignon ne délaissèrent jamais l'Italie sous le prétexte que les bords du Rhône avaient pour eux des charmes tout particuliers.

Mais en reconnaissant le mérite de ce livre, on a fait à son auteur le reproche d'être incomplet. Il eût fallu parler plus en détail de la cour d'Avignon, des personnages qui la composaient, du népotisme très réel affiché par certains papes, des influences féminines dans la dispensation des faveurs, des rapports des Papes avec l'Orient, que sais-je? Il ne faut pas perdre de vue que l'objet de la collection dont ce travail fait partie, est d'offrir d'excellents manuels, et non des in-folios. Il reste que l'ouvrage de M. M. est tout autre chose qu'un Manuel. Il a le grand mérite de *situer* des personnages dans une série de portraits tous nettement et vigoureusement tracés. L'action des papes d'Avignon est envisagée dans une série de chapitres dans lesquels se trouvent en raccourci les solutions de tous ces *desiderata*. C'est ainsi que successivement l'auteur nous montre les rapports de la papauté avec l'Italie, sa situation vis-à-vis de l'Empire (il y a des pages très concises sur le schisme de Corvara); les relations avec la France sont particulièrement instructives et mises au point. Il en ressort, surtout pour le procès des Templiers, que l'Ordre fut innocent des crimes qui lui étaient imputés, et que quelques taches ne doivent point s'étendre au point de faire disparaître toutes les vertus dont firent preuve les chevaliers du Temple : on ne peut faire aucun cas sérieux des documents *français* écrits contre les Templiers.

Enfin, M. M. étudie l'action des papes envers l'Angleterre (ceci rentre un peu dans l'étude des rapports avec la France) et l'Espagne. Une troisième partie devrait, semble-t-il, contenter les plus difficiles : Avignon et la Cour pontificale, la fiscalité ecclésiastique, la centralisation de l'Église, tels sont les sujets traités avec des détails amplement suffisants au cours d'une centaine de pages.

Quant à l'éxécution et à la méthode de ce travail, on ne saurait assez donner d'éloges à M. Mollat. Une bibliographie de 25 pages nous donne toutes les références voulues, manuscrites et imprimées, heureusement distribuées par pays d'origine et par sujets. Ceci ne dispense pas l'auteur d'une bibliographie particulière donnée au début de chaque chapitre, et à l'occasion au bas des pages. Enfin, cette étude est pourvue d'un bon index analytique.

Plusieurs regretteront les trop courtes pages consacrées à la centralisation de

Digitized by Google

l'Église : ils est vrai qu'elles forment comme une synthèse d'un exposé qui se retrouve dans toutes les parties du volume. En retour, l'on admirera sans restrictions la forme impartiale en même temps que très précise donnée par l'auteur à ses conclusions.

Cet ouvrage fait le plus grand honneur à M. Mollat ainsi qu'à la *Collection de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.* H. V.

PAUL BEUZART. *Les hérésies pendant le Moyen Age et la réforme jusqu'à la mort de Philippe II, 1598, dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu.* Paris, Champion, 1912. In-8, XI-576 p.

Ce livre raconte l'histoire de l'hérésie dans une partie des anciens Pays-Bas depuis le XIe siècle jusqu'à la mort de Philippe II : les hérésies sont l'avant-coureur de la Réforme. Je me plais à rendre hommage au zèle apporté par l'auteur à réunir une documentation sérieuse pour retracer cette histoire, à l'accent de sincérité qui domine son travail, à l'effort tenté pour donner un récit objectif. Mais, comme il le dit lui-même, il est impossible que des faits, qui touchent de si près à des doctrines, laissent impassible un écrivain profondément convaincu de la vérité d'une doctrine. A son insu l'auteur, qui est pasteur protestant, se fait avocat et apologiste.

Y a-t-il un lien réel qui rattache les anciens hérétiques aux Protestants, et ce lien est-il continu ? La continuité n'est qu'apparente : on ne peut en établir la perpétuité. Il y a évidemment des traits communs, et le plus saillant est celui de la révolte contre l'autorité de l'Église. M. Beuzart a relevé les manifestations hérétiques antérieures au XVIe siècle. Des recherches dans les archives préciseront et compléteront certains points. Ainsi, p. 63, le carme d'Arras accusé d'hérésie en mai 1459 est assez connu, c'est le futur évêque auxiliaire de Liége, Hubert Léonard, dont M. P. Frédéricq a parlé (*Corpus documentorum*, t. I, p. 342-345 ; II, p. 268 ; voir *Revue bénédictine*, 1912, p. 456 sq.). Cette première partie est la moins développée, et cela se conçoit, puisque les documents n'abondent pas.

La deuxième partie : la Réforme, est plus détaillée. L'auteur étudie la marche du Protestantisme dans ses diverses étapes, depuis 1523 jusqu'à la fin du XVIe siècle dans la châtellenie de Douai, dans la région d'Arras et le pays de l'Alleu. Sa documentation est sérieuse ; c'est toute une histoire de l'Église réformée aux anciens Pays-Bas, de ses origines, de sa propagation, de ses luttes, de ses martyrs. C'est en même temps un exposé nourri de la répression et des troubles religieux et politiques du temps. Le protestantisme fut combattu, étouffé, exilé. Je m'en voudrais de juger les appréciations de l'auteur. Autant que lui, je réprouve les horreurs de la répression ; mais on nous accordera au moins de croire que le catholicisme reconnaît aussi une vérité, qu'il a le droit de professer et de défendre ; il l'a fait, comme on le faisait au XVIe siècle, comme les protestants le firent quand ils furent les maîtres. La tolérance n'existait nulle part à cette époque, et, de nos jours encore, il y a des intolérances pires que celles des catholiques. A notre avis, c'est un tort de l'auteur, mais on comprend son illusion, d'identifier patriote avec protestant. Si la Belgique est restée catholique sous l'Espagne, le catholicisme en Belgique a toujours eu à cœur de sauvegarder le caractère national ; on l'a vu sous l'Autriche, la France et les Pays-Bas.

En appendice on trouvera une série de documents précieux pour l'histoire de l'hérésie avant et pendant la Réforme. D. U. BERLIÈRE

H. FOUQUERAY, S. J. *Histoire de la Compagnie de Jesus en France, des origines à la Suppression* (1528-1762). T. II : *la Ligue et le Bannissement* (1575-1604). Paris, Picard, 1913. In-8, VIII-738 p. Prix : 12 fr.

Le P. Fouqueray nous donne dans ce second volume l'histoire de la Com-

Digitized by Google

pagnie de Jésus au temps de la Ligue. Le rôle des Jésuites est à cette époque des plus importants, aussi bien à la cour de France qu'à l'intérieur du royaume. Dans son avant-propos, l'auteur avoue que, dût-il « perdre aux yeux de certaines gens le mérite de l'impartialité », il ne trouve « rien de grave à dire aux détriments des Jésuites. » En fait, ce souci de la précision historique le conduit à des appréciations assez sévères sur quelques Jésuites dont l'influence se fit particulièrement sentir à la cour d'Henri III.

Déjà, dans un chapitre qui est un chef-d'œuvre, le P. Fouqueray exagère les torts du Père Samier, chapelain de Marie Stuart. Les scrupules du Général des Jésuites, le P. Aquaviva, sont peu compréhensibles, surtout en ce qui concerne une mission bien vue en cour de Rome, qu'il a donc connue, sinon encouragée. Il n'est guère à son honneur d'avoir empêché le P. Samier de remettre à Sixte-Quint les lettres qui lui étaient destinées; mais cette attitude s'explique par les intentions bien connues du Pontife relativement à la Compagnie de Jésus, et dont la mort vint suspendre l'exécution. Il faut reconnaître que le P. Aquaviva ne fut pas très diplomate dans ses rapports avec Henri III, dont toutes les exigences étaient loin d'être inopportunes. Là encore le P. F. semble sévère dans son appréciation sur le P. Auger qui avait auprès du roi une situation des plus délicates.

On sait les démêlés des Jésuites avec l'Université de Paris et le Parlement. La protection royale s'imposait donc tout aussi bien pour le collège de Clermont que pour ceux des différentes provinces. Somme toute, les Jésuites ne furent reconnus que sous Henri IV, après une série de persécutions au sujet desquelles le P. F. entre dans les plus curieux détails. Il fallut l'autorité royale pour établir un Ordre chassé de toutes les Villes du Royaume par suite d'un décret du Parlement de Paris. Raconter ces incidents, c'est narrer la lutte des différents Parlements en opposition aux arrêts du Parlement de Paris, ou au contraire ne cherchant qu'à en favoriser l'exécution. Les Jésuites eurent beaucoup à souffrir et leur conduite est digne du plus grand éloge. Henri IV qui n'était pas sans avoir de grands préjugés à leur endroit et à qui les Jésuites avaient rendu les plus grands services auprès de Clément VIII, leur donna une justification qui dispense de tout commentaire. Le P. F. s'étend très longuement sur cette importante question; mais il apporte à la traiter les défauts que l'on remarque dans tout l'ouvrage. Nous passons sur le caractère apostolique des œuvres auxquelles s'emploient les Jésuites : lutte contre les hérétiques, enseignement du peuple et de la jeunesse, profonde obéissance aux ordres venant de Rome, tels sont les différents aspects de leur labeur quotidien. A plusieurs reprises, le P. F. nous donne des règlements d'études. Il y a même un appendice consacré à justifier le fameux *Ratio studiorum*. On eût mieux fait de réserver cette instruction par trop développée pour quelque préface d'une réédition, ou bien encore pour une histoire apologétique de l'enseignement dans la Compagnie de Jésus.

Au cours de l'ouvrage, l'auteur nous met sous les yeux les règlements du P. Maggio pour le Collège de Clermont. C'est là véritablement un chef-d'œuvre de non-sens liturgique.

Parlerai-je de la manière dont le P. F. utilise les documents dont il dispose? Il faut reconnaître qu'en général le travail est entrepris avec érudition et connaissance approfondie du sujet : ce qui porte le lecteur à être plus exigeant. Pas plus ici que dans le premier volume on ne trouve d'analyse critique des *Sources* manuscrites; et ceci a d'autant plus d'importance que beaucoup d'entre elles appartiennent à des collections qui ne sont pas à la portée de la plupart des travailleurs. Quant à leur emploi, il semble qu'il est parfois poussé un peu trop loin; et l'on aimerait, dans certains cas, voir contrôlés, par des textes émanant d'autres autorités, les récits empruntés aux mémoires conservés dans la

Digitized by Google

Compagnie de Jésus. Ce n'est pas à dire que l'auteur n'ait aucun recours aux ouvrages imprimés. Mais, c'est quelquefois sans beaucoup de jugement, semble-t-il. Et l'on est tout surpris de voir citer des ouvrages de seconde main, de valeur douteuse, avec des références assez mal données. Et puis, pour une étude de cette importance, il n'est guère permis de citer des documents manuscrits — ou même imprimés, — d'après d'*autres* auteurs ; il fallait recourir à l'original. Les tables ne concernent que les noms de personnes ; pourquoi aucune mention des noms de lieux ? Espérons qu'un index général comblera toutes ces lacunes et permettra d'utiliser un ouvrage qui dans son ensemble est écrit avec tout le sérieux et la compétence que réclame l'*Histoire de la Compagnie de Jésus en France.* H. V.

EUG. GUITTARD. *Colbert et Seignelay contre la Religion Réformée.* Paris, Picard, 1912. In-4°, 147 p. 2e éd. Prix : 3 fr.

Secrétaire d'État *en survivance*, ministre d'État, Seignelay nous apparaît comme le digne successeur du grand Colbert, son père. Comme lui, il dédaigne l'emploi des moyens violents et s'inspire, dans sa lutte contre les Protestants, des idées de justice et de sincérité. En somme toutes ses mesures aboutirent à la *Révocation de l'Edit de Nantes* qu'il ne désirait pas, estimant que c'était une *faute d'État*. Louvois l'emporta. Dès lors, il fallut urger dans le système des violences et aller d'un extrême à l'autre. On sait tout le mal que fit la malheureuse clause contenue dans l'article 11, et grâce à laquelle l'hérésie ne fut jamais extirpée. A la persécution devait succéder une période de détente, bientôt suivie d'une émigration que les menaces n'enrayèrent qu'en partie et dont les conséquences furent déplorables. Nous n'acceptons pas néanmoins les conclusions de M. G. : Seignelay se révèle comme un homme intègre et bon, dans toute la force du terme. Évidemment, certains moyens de persuasion employés à l'égard des réformés peuvent nous paraître et sont *en partie* répréhensibles. Mais il ne faut pas oublier que dans cette affaire, la Religion et l'État se confondaient dans une même façon de concevoir le danger, car ces deux ordres de la Société s'appuyaient l'un sur l'autre. Seignelay a très bien vu à quoi aboutiraient les tendances « individualistes » des protestants : sous couleur de religion, elles ne tendaient rien moins qu'à détruire le sentiment de l'autorité chez tous les Français. Fénelon, ami de Seignelay, eut son rôle à jouer dans ces tristes affaires. Partisan des concessions, plus encore que le ministre d'État, il fut accusé d'hérésie, bien avant la querelle du *quiétisme*. M. G. qui met ce fait en relief, a raison d'insister sur ce prélude trop peu connu et qui fait comprendre comment la faveur à la Cour de l'archevêque de Cambrai subit promptement un aussi rapide déclin.

Mais, si nous faisons des réserves sur la thèse défendue par M. G., nous nous plaisons à reconnaître que son travail est traité de main de maître. Les références sont abondantes, précises, et puisées de préférence aux sources manuscrites et originales. Enfin, sa bibliographie est un modèle du genre, et il reste que cette étude est un instrument de travail indispensable à quiconque veut écrire sur l'histoire religieuse du grand siècle, avec le souci de porter un jugement d'après des documents analysés avec conscience et sincérité. H. V.

ABBÉ F. UZUREAU. I. *Le prisonnier de la Vendée*, Arras, Sueur-Charruey, 1913. In-8, 82 p.

II. *M. Bernier, vicaire général d'Angers* (1795-1859). Même éditeur, 1912. In-8, 53 p.

III. *Une nomination ecclésiastique sous le Gouvernement de Juillet.* Lille, Société Saint-Augustin, 1913. In-8, 16 p.

IV. *L'ancienne Université d'Angers.* Même éditeur, 1912. In-8, 24 p.

Digitized by Google

Joseph Clemanceau de la Grandmaison (1763-1840), juge au tribunal du district de Saint-Florent-le-Vieil (Maine et Loire), dut à ses opinions républicaines d'être retenu prisonnier par les chefs du soulèvement vendéen (1793). Cette insurrection eut pour cause l'annonce de la Constitution civile décrétée pour le Clergé par l'Assemblée Nationale Constituante. La nouvelle d'une levée de 300.000 hommes sur toute l'étendue du Royaume mit à son comble l'exaspération populaire. C'est ce que nous montre très nettement le journal de captivité écrit par Clemanceau et publié par M. Uzureau. L'auteur, « patriote » avant tout, énumère avec complaisance les excès réels auxquels se portèrent les soldats vendéens. Il faut le croire, dans une certaine mesure : c'était un homme distingué, paisible et de très bonne foi.

A cette époque troublée naissait « en exil » M. Bernier, vicaire général d'Angers. Figure très sympathique que celle de cet homme d'œuvres, au caractère droit, à l'âme noble et fière. Professeur au collège de Beaupréau, principal de celui de Doué-la-Fontaine, M. B. devient curé de Saumur en 1831, puis plus tard, est appelé aux fonctions de directeur du petit Séminaire d'Angers et de vicaire général. « On l'accusa de gallicanisme (et on n'avait pas tort), de jansénisme, et les polémiques qu'il soutint contre dom Guéranger et la condamnation d'un de ses opuscules l'obligèrent à se démettre de ses fonctions. » Humblement, il sollicite une petite cure de campagne, devient chanoine titulaire à Angers, et meurt comme un saint en 1840. M. Uzureau nous donne sa *Vie* écrite par Mlle Justine Legnay, qui mourut en 1879, moniale de la Visitation d'Angers. Étude très intéressante, remplie de traits édifiants.

Un autre vicaire général de Mgr Angebault fut le futur cardinal de Cambrai, M. Régnier. L'histoire de sa nomination est des plus curieuses. M. Uzureau nous donne les pièces du dossier ministériel et préfectoral. Il semble bien que le futur prélat joua on ne peut mieux ses adversaires qui mettaient en doute son « gallicanisme », et l'attitude de son ambassadeur, l'abbé Mercier, est des plus mystérieuses. D'un côté le ministère le désirait parce que c'était un homme de grande énergie, et le préfet, chargé d'enquêter sur le candidat au vicariat général, représentait M. Régnier comme ultramontain. D'autre part, il paraîtrait que l'on fit des concessions en sens contraire. Voilà qui n'est pas très clair, et les dessous des affaires à la fois politiques et ecclésiastiques ne sont jamais très intéressants.

Ce qui l'est encore moins, c'est la réédition pure et simple d'un travail de Claude Pacquet de Livonnière, professeur de droit à l'Université d'Angers (1651-1726). L'étude est extraite de l'ouvrage intitulé : *Arrêts célèbres rendus pour la province d'Anjou* (Paris, 1725). Outre que l'édition est loin d'être introuvable, l'écrit ne renferme rien de sensationnel. L'auteur nous en avertit : ce sont de simples notes, jetées au courant de la plume, sur l'Université d'Angers. Elles sont destinées à qui voudra écrire l'histoire des quatre Facultés qui la composaient. Cette réédition est donc sans réelle utilité. H. V.

MGR KANNENGIESER. *Un Alsacien. Léon Lefébure, membre de l'Institut, fondateur de l'office central des œuvres de bienfaisance.* Paris, Lethielleux, 1912. In-12, VIII-493 p.

Ce livre est un hommage de l'Alsace catholique à l'un de ses meilleurs fils. Alsacien de naissance et de cœur, Léon Lefébure a pu remplir un rôle politique en Alsace jusqu'au jour où l'occupation allemande le força à émigrer, mais il resta, sa vie entière, attaché au sol natal et fidèle aux souvenirs de la petite patrie qu'on ne peut oublier. Un écrivain à l'esprit ouvert sur toutes les questions qui intéressent son pays natal, où se rejoignent les courants de deux civilisations, a retracé avec l'élégance et la facilité qu'on lui connaît la vie si bien occupée de Léon Lefébure. Il avait vu son héros de près, il l'avait aimé ; qui pouvait mieux en

Digitized by Google

parler à l'heure présente? Léon Lefébure en Alsace, à Munich, à Paris, ce sont trois tableaux exquis, où l'on saisit sur le vif la vie alsacienne dans ce centre éveillé qu'était Colmar, la vie intellectuelle dans ce milieu si curieux du Munich de Louis I, de la vie scientifique et politique de Paris, où Lefébure va s'initier aux œuvres à l'école des Le Play et des Montalembert, et prendre une part active aux travaux de la politique jusqu'au jour où il s'orientera définitivement vers les œuvres de bienfaisance. Écrivain distingué autant qu'homme d'action, Léon Lefébure s'est fait un nom à l'Institut de France ; il fut un apologiste de la foi par ses travaux. Son nom restera attaché à la création de l'office central des œuvres de bienfaisance, qui devait projeter son rayonnement sur tant d'œuvres de préservation. Léon Lefébure est une belle et noble figure de chrétien qui mérite d'être connue de près ; ses exemples peuvent être une leçon utile à la jeunesse catholique éprise d'idéal, assoiffée de dévouement. Mgr Kannengieser a montré comment la foi élève l'homme, sans rien lui faire perdre de ce que le monde aime, estime, admire.

D. U. BERLIÈRE

MARCONE, O. S. B. *Historia philosophiae scholarum usui accommodata.* Vol. I. Philosophia orientalis et graeca. Roma, Desclée, 1913. In-8, XII-352 p. Prix : 3 fr. 50.

Le R. P. Ramire Marcone, professeur au collège bénédictin de S. Anselme à Rome, nous donne aujourd'hui le 1r volume de son cours d'histoire de la philosophie. C'est un ouvrage qui pourra rendre d'utiles services dans l'enseignement. Les parties en sont bien proportionnées, l'exposé des systèmes est clair, la critique en est faite d'après les normes de la saine philosophie. Ce dernier point surtout est d'importance en vue de l'effet intellectuel que doit produire chez les jeunes gens l'histoire de la philosophie, qui trop souvent a servi à donner des arguments au scepticisme. D'ailleurs l'A. nous caractérise sa méthode : l'objet principal de l'hist. de la ph., dit-il, consiste à décrire l'origine et le développement à travers les âges de la *philosophia perennis*, secondairement elle expose les systèmes qui dévient de la vérité (p. 2-3).

Ce 1er volume est consacré à la philosophie de l'antiquité : Orient et Grèce. Pour l'Orient, il faut avouer qu'il est difficile de prendre connaissance par soi-même des documents originaux, l'A. cependant a le mérite de présenter sous une forme assimilable les indigestes récits des livres sacrés de l'Inde et des autres peuples de l'Orient. Pour la Grèce, tant de points sont acquis et admis de tous, qu'il sera assez souvent permis à l'historien de se fier à l'autorité d'autrui et de profiter du travail de ses prédécesseurs : parfois, cependant, l'A. nous semble avoir usé trop facilement de cette permission. Ce n'est pas à dire toutefois que son ouvrage ne fasse que reproduire des écrits antérieurs : ainsi entre autres, l'exposé de la doctrine d'Aristote est fort personnel ; c'est d'ailleurs une des meilleures parties du livre. Plusieurs s'étonneront de se voir présenter un Aristote si orthodoxe, jusque dans les questions de la causalité divine, du double intellect, de l'origine de l'âme intellective, de l'immortalité. Les arguments apportés dans la solution de ces questions contestées sont fort sérieux, mais peut-être un peu brefs : une discussion plus précise et plus détaillée des textes eût été ici très bien à sa place.

L'A. touche heureusement aussi à certains points de philosophie religieuse et qui intéressent l'apologétique, tels le monothéisme et la révélation primitive, la doctrine du Verbe chez Philon et dans S. Jean, les relations du néoplatonisme au christianisme. Sans doute le dernier mot n'est pas encore dit sur tous ces sujets, mais les indications ici fournies sont de sûrs points de repère pour l'étude ultérieure de ces questions.

D. R. P.

Digitized by Google

J. BOHATEC. *Die cartesianische Scholastik in der Philosophie und reformierten Dogmatik des 17ᵗʰ Jahrhunderts*. I Theil. Leipzig, Deichert, 1912. In-8, 158 p. Prix : 3 M. 50.

L'A. se propose d'étudier l'influence du cartésianisme sur la philosophie et la dogmatique des protestants du XVIIᵉ siècle. Ce 1ᵉʳ volume décrit d'abord l'accueil qui fut fait dans les universités, surtout celles d'Allemagne et de Hollande à la philosophie de Descartes. Le multiple mouvement d'idées qui s'est manifesté dans ces divers milieux ne manque pas d'intérêt, il prouve aussi qu'on se faisait de la scolastique une idée superficielle, que semble partager le Dʳ Bohatec, quand il écrit par exemple (p. 73), en style Kantien, que l'objet idéal de la connaissance (das Erkenntnisideal) était chez les anciens, la sommation des connaissances singulières phénoménales.

Le terme de scolastique cartésienne ne saurait se justifier si l'on considère la scolastique dans ses principes, qui excluent le cartésianisme. Néanmoins il est vrai que la philosophie de Descartes laisse subsister beaucoup de données de la philosophie traditionnelle; les philosophes nombreux qui ont essayé la conciliation entre les deux systèmes, et dont M. B. analyse avec soin les idées, ont dû reconnaître qu'il y avait là un dualisme difficile à ramener à l'unité.

D. R. P.

GEORGE FONSEGRIVE. *J. J. Rousseau*, Paris, Bloud, 1913. (Coll. *Philosophes et Penseurs*.) In-16, 61 p. Prix : 0 fr. 60.

M. F. écrit : « Tout ce que dit Rousseau, il l'a vécu, il l'a pensé, il l'a souffert. L'ensemble systématique n'en est pas moins faux parce que Rousseau regarde sa propre expérience comme étant la loi du monde et parce qu'il fait de son histoire la philosophie de l'humanité. Or, l'histoire de R. n'est que son histoire. Elle ne se répète pas en chacun de nous. » Tel est le résumé de l'étude de M. F. dont le but est d'étudier l'œuvre entièrement subjective de l'auteur d'*Emile*, à la lumière des *Confessions*. Est-ce suffisant pour « faire connaître Rousseau tel qu'il se voyait et se connaissait lui-même » ? Nous ne le pensons pas ; car, il y a bien des réserves à faire sur cettte autobiographie. Que le système de Jean-Jacques soit faux, personne n'en doute : « c'est un amas où il y a un grand nombre de bonnes pierres, mais si l'on voulait construire l'édifice rêvé par Rousseau, on travaillerait en vain. » Les terribles conséquences qui découlèrent d'une doctrine ayant contre elle athées et catholiques sont trop présentes à notre esprit pour qu'il y ait quelque utilité à insister.

L'œuvre la plus inoffensive de Rousseau est encore son œuvre musicale qui n'est pas sans valeur. Mais, l'on a beau être « ondoyant et divers », on n'en es pas moins tenu à un peu plus de dignité et d'esprit de suite que le philosophe de Genève. Aussi trouvons-nous surprenantes les lignes dans lesquelles on nous présente cet homme, qui ne croit pas à la vertu, comme digne de mépris puis bientôt de sympathie. « Nous ne pouvons nous empêcher de le mépriser un peu. Et cependant il demeure pitoyable, c'est-à-dire humain et *finalement sympathique*. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir étendu la sensibilité humaine. » Et M. F. nous cite le mot de Sainte-Beuve : « il a mis du vert dans la littérature. »

Avouons que c'est bien insuffisant.

H. V.

J. DE TONQUÉDEC. *Immanence. Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel*. Paris, Beauchesne, 1913. In-16, XV-307 p. Prix : 3 fr. 50.

Le livre du R. P. de Tonquédec constitue un exposé qui s'efforce d'être objectif et une critique très vigoureuse, car le R. P. a fouillé l'œuvre de M. B. et connaît bien, d'autre part, la philosophie de l'École et la théologie.

Grâce à la polémique suscitée autour de ce livre, plusieurs points semblent

Digitized by Google

acquis. Tout d'abord, M. B. a évolué et il a tort, à notre avis, de ne savoir s'y résigner, car un système aussi pensé que le sien ne se bâtit pas en un jour, mais suppose des tâtonnements, et un développement graduel. Ensuite, M. B. prend dans la polémique un ton vraiment regrettable. Il ne suffit pas de se déclarer incompris et de s'isoler dans un ésotérisme dédaigneux. Les livres sont écrits pour le public, tous ceux qui les lisent avec une intention droite peuvent les juger et exiger, avant de se désister, ou une explication plus claire, ou une réponse à leurs difficultés. Que répondrait M. B. si on lui déclarait, sans plus, qu'il n'a pas toujours compris la pensée scolastique?.... Il parait acquis aussi, qu'aujourd'hui, un catholique ne peut plus être purement et simplement blondeliste.

Est-ce à dire que tout soit à louer chez le R. P. de T.? Nous ne le croyons pas. Nous aimons à rendre hommage à son souci de minutieuse exactitude et d'appréciation adéquate dans sa critique, qui contient d'ailleurs plus d'une page élogieuse. Le livre est juste; peut-être aurait-il pu être miséricordieux. C'est bien l'œuvre de M. B. qui est jugée, mais, encore une fois, n'y aurait-il pas une justice plus véritable à rapprocher de l'orthodoxie les passages douteux; car, en définitive, les textes sont bien pour quelque chose dans les jugements à porter sur la pensée d'un auteur, mais le désir indiscutable d'une interprétation plus bénigne doit aussi être pesé au moment d'entreprendre l'œuvre, non de reproduction, mais de traduction qu'est nécessairement une brève synthèse extraite d'une série d'études parues à des époques différentes, écrites dans un style très nuancé, sur des matières très subtiles. L'auteur a pu se trahir lui-même, en recherchant l'expression d'une pensée qu'il ne possède pas toujours complètement, expression souvent approchante, et ce n'est pas toujours la rendre que de la considérer comme rigoureusement adéquate.

Le R. P. de T. le reconnait d'ailleurs, tout n'est pas à dédaigner chez M. B.; il a rendu « certains services non méprisables » à l'apologétique : mais cet aveu, nous l'aurions voulu plus sympathique. Cela ne ferait que mettre en relief la sérénité du jugement d'ensemble et hâter l'utilisation des éléments orthodoxes d'une pensée puissante et sincèrement religieuse.

D. A. ISAAC

ABBÉ A. C. E. FOURNIER ET M. THOUVENIN. *Le Matérialisme et la Science.* Paris, Beauchesne, 1913. In-16, 67 p.

Les auteurs s'adressent à cettte classe assez nombreuse de lecteurs qui au hasard, s'assimilent tant bien que mal des bribes de science et de philosophie, qu'ils formulent ensuite en quelques adages matérialistes plus ou moins fondés.

C'est donc une brochure de vulgarisation apologétique ; elle est rédigée avec beaucoup de clarté et avec une connaissance sérieuse et parfaitement à jour, des questions traitées. La matière, la vie et l'homme réclament comme explication de leur origine, une cause que le matérialisme est impuissant à fournir et que nous appelons Dieu, tandis que, par une autre voie, l'examen impartial de miracles dûment constatés de nos jours exige la même intervention supérieure. Ces questions ne sauraient évidemment être examinées que très sommairement dans une brochure de 67 p. ; elles le sont cependant loyalement, avec tout le souci d'information et de sincérité que pareille publication exige. Une Table des matières en faciliterait la lecture. D. A. I.

GREDT, O. S. B. *De cognitione sensuum externorum.* Rome, Desclée, 1913. In 8, VIII-98 p. Prix : 1 fr. 25.

Dans cette étude destinée à revendiquer l'objectivité de la connaissance sensible, l'Auteur fait principalement valoir ce double argument : 1° nier l'objectivité des qualités sensibles, c'est admettre le principe de l'idéalisme selon lequel

Digitized by Google

la connaissance n'atteint d'abord que l'état subjectif du sujet connaissant, 2° la doctrine de l'objectivité, sainement entendue, se concilie parfaitement avec les données de la science contemporaine, et même nos connaissances physiques actuelles nous débarrassent de certaines difficultés que rencontraient les anciens, telle par exemple la doctrine obscure de la *species intentionalis* destinée à transmettre au sens de la vue les images des objets : théorie devenue inutile, grâce à ce que nous savons à présent de la propagation de la lumière.

L'ouvrage du P. G. comprend trois parties : la connaissance en général et la connaissance sensitive en particulier, — la connaissance des sens externes au point de vue physique et psychologique, — la connaissance des sens externes au point de vue métaphysique ou critériologique.

Bornons-nous à signaler quelques éléments bien caractéristiques de la thèse de l'auteur. Récuser le témoignage des sens externes, dit-il, c'est mettre en doute toute certitude concernant l'essence des choses, et même aux sens externes convient « secundum quid » un degré de véracité plus parfait qu'aux sens internes ou à l'intelligence. « Veracitas sensibus externis ita convenit, ut ne per accidens quidem incidere possint in errorem positivum. Positive enim errando ferrentur extra objectum suum formale », assertion hardie, semble-t-il, mais qu'on ne peut traiter de réalisme exagéré, si l'on examine bien, avec l'auteur, quel est précisément l'objet des sens extérieurs. Aussi a-t-il le droit, après avoir réfuté le *réalisme critique*, selon lequel il faudrait par le raisonement établir l'objectivité du monde sensible, de dire que sa doctrine qu'il nomme *réalisme naturel*, mérite aussi l'appellation de critique et ne se confond nullement avec le réalisme naïf ou puéril.

Contre ceux qui soutiennent un réalisme critique partiel, concédant l'objectivité de la connaissance intellectuelle, révoquant en doute celle de la connaissance sensible, l'A. fait voir que mettre en suspicion la véracité d'une faculté, c'est mettre en doute la véracité de toutes : toutes sont cognoscitives ; or étant admise la notion de connaissance non objective, on ne voit plus à quel titre l'on pourra sauvegarder l'objectivité de la connaissance quelle qu'elle soit.

Pour finir l'A. réfute victorieusement les objections tirées des sciences physiques ; avant de les passer en revue une à une il fait opportunément remarquer que les philosophes qui au nom d'expériences physiques veulent infirmer la véracité des sens, suivent la méthode de Kant lequel se servait de la connaissance intellectuelle pour enlever à l'intelligence son objet.

D. RAPHAEL PROOST

TH. BONDROIT. « *Pour l'embellissement de notre vie* ». *Analyses d'œuvres d'art.* Montignies-le-Tilleul (Belgique), Librairie artistique et religieuse, 1913. In-4, VIII-144 p., 34 illustrations dont 14 en couleurs. Prix : 5 fr.

M. l'abbé Bondroit est avant tout un pédagogue ; pour s'en convaincre, il suffirait de lire le dernier article du présent ouvrage. « Conscient du rôle moral et social de l'art, l'auteur ne l'envisage pas comme un luxe inutile, mais il trouve au contraire, que la place qu'on lui fait dans l'éducation est trop restreinte, et qu'elle devrait être élargie. » Il ne s'est pas contenté de signaler la lacune, il a essayé de la combler, et le livre que M. Bondroit présente aujourd'hui au public a pour but de « relever le goût et de le cultiver. »

Après avoir consacré deux chapitres à l'architecture (Notre-Dame de Paris et les Invalides) M. B. fait l'analyse de quelques œuvres du sculpteur belge, Constantin Meunier, qui « crée la grande attitude de l'ouvrier au travail, montre la vigoureuse santé de l'homme qui peine, et chante la gloire de l'effort et du sacrifice. » Puis viennent les grands maîtres de la peinture, tels que Memling et

Digitized by Google

van der Weyden, représentant la vieille école flamande ; Botticelli et Raphaël caractérisant la renaissance italienne ; et enfin l'école moderne (qu'on prenne ce terme dans son bon sens) par quelques représentants autorisés tels que Puvis de Chavannes, Em. Dite, Jos. Janssens et Fügel. On se demande ce que viennent faire après cela « Les mangeurs de melons » par Murillo, et le « Portrait d'Amerbach » par Holbein le Jeune. On ne conteste nullement le mérite de ces maîtres, ni le choix de leurs œuvres, mais on eût préféré les voir prendre leur place chronologique.

Toutes ces analyses artistiques, dénotant une psychologie fine et un bon goût rarement pris en défaut, sont relevées par un style châtié, qui confine souvent à la poésie et dont l'enthousiasme est communicatif.

Enfin le livre de M. B. se présente d'une façon élégante et réjouit tout autant les yeux qu'il nourrit l'intelligence et communique des sentiments artistiques. Il est à regretter pourtant que de nombreuses fautes d'impression aient échappé au correcteur. Les « rectifications » couvrent toute une page à la fin du volume, et la série est loin d'être complète. D. N. N.

D. Bruno Destrée. *Impressions et Souvenirs*. Paris, Bloud, 1913. In-16, 259 p. Prix : 3 fr. 50.

Cet élégant volume est une galerie d'évocations pleines de poésie délicate et d'un sentiment religieux très suave. C'est d'abord la vision déjà lointaine de Florence, la ville fascinante et toujours aimée, avec, dans la douceur du jour naissant, le cercle de collines qui l'entourent et la protègent, Sainte-Marie des Fleurs sa cathédrale, où prêcha Savonarole, et Saint-Marc, cet asile de paix où il vécut et où vécut aussi cette âme si différente de la sienne, Frère Angélique de Fiésole, les yeux déjà remplis des célestes visions du Paradis.

Puis dans le Nord gris et nuageux, c'est le décor des villes allemandes et de leurs vieilles églises recueillies, la saveur des impressions d'enfance en terre wallonne, et quelques esquisses des cités médiévales de la Flandre, aux ruelles sinueuses et compliquées.

Le livre se ferme sur des *Poèmes Religieux*. Jusqu'à présent, le moine esthète avait montré Dieu dans le secret des églises, et cime convergente de toutes les beautés artistiques et naturelles ; ici, il nous introduit plus avant dans le sanctuaire de son âme. Les beautés extérieures n'y sont plus rappelées que comme une révélation de Dieu. Dieu parle ! Et dire qu'il y en a qui ne veulent pas L'entendre ! Mais le poète l'écoute avec un sens très affiné du mystère suprasensible d'une divinité toujours présente et toujours cachée ; il Lui répond avec une touchante sincérité qui laisse percer les heures pénibles où dans le site désolé il n'y a pas un arbre, pas une plante, mais des murs de granit et des rochers de tous côtés. Et toujours, pour garder la passe resserrée, la même petite troupe, les mêmes visages, les mêmes propos, les mêmes actions, et les défauts de ces compagnons obligés, et ses propres défauts à supporter.

Un coin d'âme cependant nous échappe, car dom Bruno est un moine et puisque il nous invite au long de ces pages, à jouir de son intimité, nous aimerions avoir lu, en fermant l'attachant volume, quelques impressions monastiques. Dieu est beau dans la nature, les Livres Saints et l'intimité secrète de l'Eucharistie ; Il l'est aussi dans la manifestation mystérieuse de ses rites, et nul mieux qu'un moine poète ne mettrait en valeur les ressources poétiques du culte. La sublimité du sujet retient peut-être à l'entrée du sanctuaire quelques profanes épris d'émotion religieuse. D. B. D. les y introduirait aisément à sa suite et attirerait ainsi l'attention des esthètes sur un ordre de beauté dont on a parlé beaucoup, mais qui ne semble guère avoir tenté les milieux littéraires. D. A. I.

Digitized by Google

D. L. JANSSENS. *L'arte della scuola benedettina di Beuron.* Milan, Società « Amici del arte christiana », 1913. In-4°, 26 p. avec 17 gravures en phototypie, dont 10 hors texte. Prix : 1 fr.

D. L. Janssens vient de publier en italien une étude dans la revue mensuelle *Arte cristiana* de Milan, sur l'école de Beuron. Après une rapide esquisse des commencements de l'école artistique de Beuron, l'auteur passe rapidement en revue les travaux entrepris à la *Torretta* de Monte-Cassino, à l'abbaye des bénédictins d'Emmaus à Prague, à l'abbaye des bénédictines de St-Gabriel de la même ville, et au monastère de Seckau en Styrie. Il décrit ensuite la crypte du Mont-Cassin et fait revivre devant nos yeux tous ces travaux qui révèlent un art parfaitement chrétien à notre époque de décadence de l'art religieux.

Il est à peine besoin de dire que l'opuscule de D. J. est fait avec une grande compétence artistique. Dix-sept magnifiques gravures, la plupart consacrées à la crypte du Mont-Cassin, illustrent cette étude. Elles groupent heureusement les œuvres les plus considérables des artistes de Beuron et ce titre seul assurera à cette élégante plaquette le meilleur accueil.

DOM ROBERT TRILHE, ORD. CIST. *La Constitution « Divino Afflatu » et les nouvelles rubriques du Bréviaire romain.* Tournai, Casterman, 1912. In-8, 267-LXXII p. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre, l'auteur avait écrit pour les lecteurs de la *Nouvelle Revue Théologique* un commentaire de la Constitution qui a promulgué le nouveau Psautier romain et des rubriques qui l'accompagnent. Ces articles tirés à part forment le présent volume auquel l'auteur a fait quelques corrections qui l'ont mis au courant des dernières décisions du Saint-Siège.

Ce commentaire, pensons-nous, est le seul vraiment pratique, détaillé et complet qui soit écrit en langue française. C'est encore le seul qui se soit préoccupé de comparer les nouvelles rubriques avec les anciennes et d'en établir la concordance, en montrant ce qui est demeuré en vigueur des anciennes règles. A ce titre, il sera un guide sûr pour les rédacteurs d'Ordo et pour tous ceux qui pour une raison quelconque, sont appelés à s'occuper de la nouvelle réforme du Bréviaire. En autant de chapitres que les nouvelles rubriques renferment de titres, l'auteur en élucide le texte, qu'il suit mot à mot. Le volume renferme en outre avec le texte de la Constitution *Divino afflatu* et les nouvelles rubriques, tous les actes du Saint-Siège qui ont paru jusqu'au 25 Octobre 1912 sur la réforme du Bréviaire. D'autres décisions, sans doute, verront encore le jour, mais elles ne modifieront pas les points désormais fixés et n'enlèveront pas de sitôt au commentaire son actualité. Nous aurions une réserve à émettre sur ce qui est dit p. 260 concernant les moniales bénédictines; contrairement à ce que pense l'auteur, elles doivent, tout en gardant le psautier du Bréviaire monastique, appliquer les rubriques nouvelles, en vertu d'un décret du 29 mars 1912 adressé à l'Ordre bénédictin.

LAHITTON. *La vocation sacerdotale.* Nouvelle édition. Paris, Beauchesne, 1913. In-8 écu, 544 p. Prix : 5 fr.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les polémiques suscitées par l'apparition en 1909 de la 1re éd. de *La vocation sacerdotale.* Dans le monde ecclésiastique, personne n'y est resté indifférent, les opinions en présence faisaient valoir leurs titres jusqu'à ce que enfin la décision officielle du S. Siège est venue donner la conclusion de la controverse. Légitimement encouragé par cette approbation sans réserve, M. Lahitton a refondu la première partie de son ouvrage, il propose plus nettement encore l'état de la question, pousse plus à fond son argument

Digitized by Google

théologique et répond aux objections qui lui ont été faites. En même temps il a pris soin de conserver le ton calme qui convient au bon droit : « nous avons, dit-il, voulu sincèrement faire de cette nouvelle édition une œuvre de paix et de concorde », aussi, fait-il des concessions qui faciliteront, pensons-nous, l'entente avec les partisans de la vocation-attrait. C'est d'abord une question de terminologie : la vocation au sens actif et formel sera nommée l'appel, la vocation au sens matériel, c.-à-d. l'idonéité pourra, selon l'usage devenu courant, garder le nom de vocation. C'est d'ailleurs aussi en ce sens que s'énonce la Commission Cardinalice. Quant à l'attrait son rôle véritable se trouve expliqué p. 46 et sv. : l'intention surnaturelle qui porte une âme vers le sacerdoce *peut provenir* d'une inspiration divine, antérieure à la réflexion et à la délibération ; cette manière « doit même se vérifier assez souvent », ce genre de vocation est donc possible, mais non nécessaire, et doit toujours se contrôler par l'idonéité.

Pour la possibilité de connaître les décrets divins, M. L. maintient nettement sa position, qui d'ailleurs constitue un des éléments fondamentaux de sa thèse : « Celui qui veut élire le sacerdoce comme état de vie n'a nullement à se poser la question préalable : Dieu veut-il que j'arrive au sacerdoce ? ni cette autre : Dieu veut-il que je tende vers le sacerdoce ? *il n'a qu'à choisir lui-même.* » (p. 16). D. R. P.

D. A. DEPREZ, O. S. B., *Hymne à la Croix*, paraphrase française du *Vexilla Regis*, texte du chanoine LALIEU, S. T. D.

Très recommandable en lui-même, comme l'attestent les éloges qu'il a déjà reçus, ce beau cantique composé opportunément pour le jubilé constantinien, servira surtout pour le Temps de la Passion et à toutes les fêtes de la sainte Croix. Écrite pour toutes voix à l'unisson, dans une tessiture restreinte (*mi* à *re*), et facile d'intonation, cette œuvre sera accueillie avec bienveillance. — Le musicien nous transporte immédiatement dans le mode dorien, d'où une note essentiellement grave et religieuse. Le texte est de la plus heureuse exécution, en strophes très fidèles et isorythmiques. Celles-ci sont impressionnantes. Mais le plus beau témoignage en faveur de l'*Hymne à la Croix*, c'est l'insertion qui en fut faite au programme de l'assemblée générale de l'Association de saint Grégoire tenue à Namur, le 16 juillet dernier.

OUVRAGES NOUVEAUX.

AMELLI (A.), O. S. B. *Di un breve scritto inedito del Bellarmino intorno al Romano Pontifice.* Extrait de *La scuola catolica*, XLI april 1913, pp. 565-576. In-8.

ASTRAIN (P. A. S. J.) *Historia de la compañia de Jesus en la assistencia de España.* t. IV. Aquaviva (2 Parte), 1681-1613. Madrid, administration de Razòn y Fe, 1913. In-8, XX-131 p.

BAINVEL (J. V.). *Hors de l'Église, pas de salut.* Paris, Beauchesne, 1913. In-16, VIII 62 p. 0 fr. 75.

BESSE (D.), O. S. B. *L'Église et les libertés.* Paris, nouvelle librairie nationale, 1913. In-12, VI-260 p. 3 fr. 50.

DESTRÉE (D. B.), O. S. B. *Op onze levensreise halverwegen.* Bussum, Paul Brand, 1913. 1 fl. 50.

Digitized by Google

HEDLEY (C.), O. S. B. *Overwegingen voor eene Retraite*, uit het Engelsch vertaald door W. van Neylen. Lier, Taymans, 1913. In-8, 3 fr. 60.

LACOSTE. *La vie intérieure*. Paris, Bloud, 1913. In-16, 312 p. 3 fr. 50.

LE HARDY. *Du principe aristocratique. De la noblesse et des noms patronymiques*. Nouv. éd., Paris, 1913. In-8, 32 p.

LINDEBOOM (D. J.). *Het bijbelsch Humanisme in Nederland*. Leiden, Adriani, 1913. In-8, VIII-250 p.

NETZHAMMER (Mgr R.), O. S. B., archevêque de Bucharest. *Aus Rumänien. Streifzüge durch das Land u. seine Geschichte*. Einsedeln, Benziger u. C°, 1913. 2 Bd. mit einem Titelbild in Tondruck u. 115 Illustr. im Text. In-8, 346 S. 5 M. 60.

OER (D. Séb. v.), O. S. B. *Der Ahnen wert! Ein Wort an den christliche Adel*. Freiburg i. Br., Herder, 1913. In-8, 194 p. 3 M. 40.

PRÉVOT (A.). *Love, Peace and Joy*, a month of the sacred Heart according to S. Gertrude. Translated by a Benedictine of Princethorpe Priory. London, Washbourne, 1913. In-8, VIII-203 p. 2 sh.

SICARD (Abbé A.). *L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*. Nouv. éd. Paris, Lecoffre et Gabalda, 1913. In-8, X-592 p. 6 fr.

SPIEGEL (D. BENEDICTA V.), O. S. B. *Mehr Liebe. Lebensbild des Dom Pius de Hemptinne*, O. S. B. Freiburg i. B., Herder, 1913. In-8, XVI-272 p. 2 M. 80.

The Book of Hymns with Tunes. Edited by S. G. OULD (O. S. B.) a. W. SEWELL, A. R. A. M. London, Cary a. C°, 1913. In-8, 471 p. 2 sh. 6 d.

ULLATHORNE (Mgr B.), O. S. B. *Mehr Geduld. Die christliche Geduld. Die rucht u. Stärke der Seele*. Uebersetzt in der Benediktinerinnen Abte Frauenchiemsee. München, Ohlinger, 1912. In-8, 346 ss. 2 M. 80.

VICTORIUS AB APPELTERN (O. F. M. C.). *Celebrantis socius*. Brugis, Beyaert, 1913. In-18, XII-324 p. 2 fr.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

BERLIÈRE (D. U.) Les Évêques auxiliaires de Liége. 79
» Bulletin d'histoire bénédictine. 1**-48*, 48*-72*, 72*-115*
CASEL (D. O.) Eine missverstandene Stelle Cyprians 413
CHAPMAN (D. J.) On the « Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis ». 187-315
» Barnabas a. the Western Text of Acts. 219
» The metrical clausulae of Papias. 220
DE BRUYNE (D. D.) Les notes liturgiques du *Codex Forojuliensis*... ... 208
» L'Itala de S. Augustin. 294
» Au vieux libraire romain, Gaudiosus. 343
» De l'origine de quelques textes liturgiques mozarabes. 421
DEFRENNE (D. B.) Les *Diaria* et les *Acta* du concile de Trente. 346
LECLERCQ (D. H.) La liturgie catholique. 451
LIEBAERT (P.) Règlement d'avouerie en faveur de l'abbaye St-Denys en France. 70
MORIN (D. G.) Un ouvrage restitué à Julien d'Eclanum : le commentaire du Pseudo-Rufin, sur les prophètes Osée, Joël et Amos. 1
» De quelques publications liturgiques récentes (D. Férotin ; D. Cagin ; Schermann ; Fortescue ; Marcel ; Canet.) ... 112
» *Pro Instantio*, contre l'attribution à Priscillien des opuscules du ms. de Wurzbourg. 153
» Un passage énigmatique de S. Jérôme contre la pèlerine espagnole Eucheria. 174
» Notes liturgiques. 226
» Un nouvel opuscule de S. Pacien ? Le *Liber ad Iustinum* faussement attribué à Victorin. 286
» Les *Statuta ecclesiae antiqua* sont-ils de Césaire d'Arles ? 334
» Discours inédit de s. Augustin pour l'ordination d'un évêque (v. 412). 393
» Une restitution en faveur d'Alcuin. 458
WILMART (D. A.) Le *Comes* de Murbach. 25
» Nouvelles remarques sur le feuillet de Besançon. Description du ms. 184.... 124
» La lettre de Potamius à S. Athanase. 257
» L'Index liturgique de St Thierry. 437

Digitized by Google

II. COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

A. — ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

AIGRAIN. *Manuel d'épigraphie chrétienne* 370
ALÈS. *Dictionnaire apologétique.* 379
ALIVISATOS. *Kaiser Justinian I.* 371
ALLARD. *Les origines du servage en France* 372
AMANN. *Die vulgata Sixtina v. 1590* 239
AMELINEAU. *S. Antoine* 1*
AMELLI. *Liber psalmorum.* ... 465
ANCEL. *Nonciatures de France*... 151

BENEDICTI S. *Regula monachorum.* 478
BÉGULE. *L'abbaye de Fontenay.* 1
BARKER. *The dominican order a. Convocation.* 374
BAUCKNER. *Mabillons Reise durch Bayern* 40*
BAUDOT. *Les cloches* 390
BEHM. *Die Begriff* ΔΙΑΘΗΚΗ *im neuen Testament* 146
BEUZART. *Les hérésies pendant le Moyen âge* 485
BIASSIOTTI. *Tusculana.* 371
BIAUDET. *Le St-Siège et la Suède.* 474
BIVER. *Église abbatiale de Westminster.* 33*
BLANDIN. *Huysmans*... 378
BOCK. *Le pain quotidien du Pater*... 247
BOHATEC. *Die cartesianische Scolastik* 49
BOISSONNOT. *Anne-Berthe de Béthune* 19*
BONDROIT. *Analyses d'œuvres d'art* 492
BOULÉ. *Catherine de Médicis et Coligny* 377
BOUSQUET. *L'unité de l'Église et le schisme grec* 480
BOUVIER. *Histoire de l'Église de Sens* 372
BRACKMANN. *Studien u. Vorarbeiten z. Germania pontificia*... 5*
BRASSINNE. *La reliure mosane.* 144
BUZY. *Les paraboles Évangéliques* 133
CANISIUS. *Epistulae et acta.* ... 376
CAPÉRAN. *Le problème du salut des infidèles.* 237
CLERGEAC. *La curie et les bénéficiers consistoriaux*... 138
COUILLAUT. *La réforme de la prononciation latine.* 389

DEISSNER *Auferstehunghoffnung u. Pneumagedanke bei Paulus.* 244
DE JONGH. *Histoire des indulgences*... 150
DEMIMUID. *La B^e Marguerite-Marie.* 151
DENIFLE. *Luther et le Luthéranisme*... 248
DENIS. *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins.* 39*
DESTRÉE. *Impressions et souvenirs* 493
DOLAN. *St. Gertrude the Great.* 79*
DOLL. *Frauenworth i. Chiemsee.* 25*

EFFMANN. *Centula-St-Riquier.* 98*
EICHMANN. *Kirche u. Staat* ... 248
EUBEL. *Hierarchia catholica* ... 362

FABRE. *Pages d'art chrétien* ... 390
FARGES. *La philosophie de M. Bergson* 383
FILLION. *Les étapes du rationalisme* 148
FILLION. *Les miracles de J.-C.* ... 243
FONSEGRIVE. *Rousseau* 490
FOUCART. *Histoire des religions et méthode comparative* 354
FOURNIER. *Le matérialisme* ... 491
FOUQUERAY. *Histoire de la Cie de Jésus.* 485
FRANZ. *Das Rituale des Bischofs Heinrich I v. Breslau* 363

GARDON. *Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu*... ... ... 44*
GASQUET. *Abbot Wallingford*... 33*
GEM. *Aelfric of Eynsham*... ... 32*
GENICOT. *Institutiones theologiae moralis* 250
GENNARI. *Questions de morale et de liturgie.* 366
GILLET. *Innocence et ignorance.* 387
GOYAU. *L'Allemagne religieuse.* 365
GRABMANN. *Thomas v. Aquin.* 375
GREDT. *De cognitione sensuum*

Digitized by Google

externorum. 491
GREVEN. *Die Anfänge der Beginen* 137
GUERRIER. *Le Testament de N.-S.* 477
GUIGNET. *S. Grégoire de Nazianze.* 149
GUITTARD, *Colbert et Seignelay contre la religion réformée* ... 487

HAEUSERS. *Der Barnabasbrief*... 134
HEEPE. *Die organisation der Altarpfründen.* 483
HELLMANN. *Gregorius v. Tours.* 478
HERZOG V. SACHSEN. *Das Katharinenkloster am Sinai.* ... 140
HOWORTH. *S. Gregory the Great.* 10*
HURTER. *Nomenclator litterarius.* 385

JACQUIER. *Le texte du Nouveau Testament.* 368
JEANNIÈRE. *Criteriologia.* ... 383
JEANNIN. *La prononciation du latin*.... 245

KAINZ. *Die Ritterakademie Z. Ettal*... ... ... 26*
KALT. *Samson.* 145
KANNENGIESER. *Léon Lefébure.* 488
KAYSER. *Arnobius junior.* ... 136
Kirchlicher Handlexikon.... ... 235
KNOCH. *L'éducation de la chasteté.* 251
KÜHN. *P. Rickenbach.* 81*

LAHITTON. *La vocation sacerdotale.* 494
LAPÔTRE. *La « Cena Cypriani ».* 472
LASTEYRIE. *L'architecture romane en France.* 359
LEPIN. *Jésus-Christ.* 242
LE RÖY. *Une philosophie nouvelle. H. Bergson.* 383
LESÊTRE. *Le Temple de Jérusalem.* 242
LEVISON. *Die Iren u. die frankische Kirche.* 3*
LINDEMANN. *Florilegium hebraicum.* 145
LINDNER. *Monasticon Episcopatus augustani antiqui.* 23*
LINDSAY. *Early Welsch Script.* 141
LOEWENGARD. *Les magnificences de l'Église.* 388
LUCOT. *Palladius.* 2*

MAGNIN. *L'Église wisigothique.* 149
MALVANO. *Montesquieu et Machiavelli.* 248
MARCONE. *Historia philosophiae*.... 489
MAYOL DE LUPÉ. *La captivité de Pie VII.* 20*
MESNAGE. *L'Afrique chrétienne.* 469
MEYER. *Histoire de l'antiquité.* 460
MÉZARD. *Les origines du Rosaire.* 248
MOLLAT. *Les papes d'Avignon.* 483

NOYON. *Inventaire des écrits théologiques du XIIe siècle.* ... 476

PARENTE. *Capua al Card. de Capecelatro.* 249
PARENTE. *La basilica di S. Angelo di Formis.* 60*
PAUEN. *Heisterbach.* 108
PETER. *L'abbaye de Liessies.* ... 48*
PIERSON. *Die katholischen Armen.* 113*
PICCIRELLI. *De intellectu Transubstantiationis.* 386
PODECHARD. *L'Ecclésiaste.* ... 357
PÖSCHL. *Mensa Episcopalis.* ... 361
PREVEL. *Elementa theologiae dogmaticae.* 249

RENAUDIN. *La doctrine de l'Assomption.* 386
RENÉ DE NANTES. *L'ordre de Ste Claire*... 375
Revue de Philosophie. 380
RICAUD. *L'abbaye de St-Pé.* ... 53*
RICHTER. *Sacramentarium Fuldense*.... ... ... 27*
RINIERI. *La santa casa di Loreto.* 150
ROTTENHÄUSLER. *Studien z. Benediktinenprofess.* 4*
RUYSBROECK. *Œuvres.* 254

SCHAM. *Der Optativgebrauch bei Clemens v. Alexand.* 480
SCHEERMANN. *Ein Weiherituale der römischen Kirche.* ... 468
SCHIWIETZ. *Das Morgenländische Mönchtum.* 73*
SCHWEITZER. *Nuntiaturberichte aus Deutschland.* 473
SEEBERG. *Die Synode v. Antiochien 324.* 370

Digitized by Google

SELLIN. *Der Prophetismus.* ... 239
SIMENON. *L'organisation économique de l'abbaye de St-Trond.* 37*
STEIN. *Le palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris.* ... 152
STIEGELE. *Der Agennesiebegriff in der griechischen Theologie.* 480
STRAUBINGER. *Die Kreuzauffindungslegende.* 370
STROMBERG. *Theorie u. Praxis der Taufe.* 479

TEUFFEL. *Geschichte der römischen Literatur.* 470
THALHOFER. *Handbuch der kath. Liturgie.* 246
TONQUÉDEC. *Immanence.* 490
TRIHLE. *La constitution « divino afflatu ».* 494
TURNER. *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima.* 466
TURNER. *Studies in Early Church History.* 235

VANDEUR. *La Ste Messe.* 389
VAISSIÈRE. *Philosophia naturalis.* 381
VIVELL. *Initia tractatuum musices.* 473
VOGELS. *Codex Rehdigeranus.* 465

WILDHAGEN. *Studien z. Psalterium romanum in England.* ... 482

ZINGLER. *Katharina Furstin v. Hohenzollern.* 24*

B. — ORDRE LOGIQUE DES MATIÈRES.

Pour trouver le titre de l'ouvrage et l'indication de la page, se reporter à la table précédente.

Ecriture Sainte.

Amann, Amelli, Behm, Buzy, Deissner, Fillion, Guerrier, Haeuser, Jacquier, Kalt, Lesêtre, Lindemann, Podechard, Sellin, Vogels.

Liturgie et archéologie chrétienne.

Baudot, Bock, Couillaut, Franz, Gennari, Heepe, Jeannin, Mézard, Scheermann, Stromberg, Thalhofer, Vandeur Vivell, Wildhagen.

Ancienne littérature chrétienne.

Aigrain, Guignet, Kayser, Lapôtre, Lucot, Scham, Teuffel.

Histoire des Dogmes.

Capéran, Lapôtre, Stiegele.

Théologie.

Alès, Capéran, Genicot, Gennari, Gredt, Hurter, Lahitton, Piccirelli, Prevel, Renaudin, Stiegele.

Philosophie.

Bohatec, Farges, Fonsegrive, Fournier, Le Roy, Marcone, *Revue de philosophie*, Tonquedec, Vaissière.

Sources historiques.

Ancel, Brackman, Canisius, Schweitzer, Turner.

Histoire ecclésiastique.

Générale. — Clergeac, De Jongh, Eichmann, Eubel, Foucart, *Kirchliches Handlexikon*, Turner.

Antiquité. — Alivisatos, Allard, Biassiotti, Seeberg, Straubinger.

Moyen âge. — Barker, Beuzart, Bousquet, Dolan, Grabmann, Greven, Hellmann, Howorth, Magnin, Mézard, Mollat, Pöschl.

Age moderne. — Biaudet, Boissonnot, Boulé, Bouvier, Demimuid, Denifle, Denis, Fonsegrive, Fouqueray, Guittard, Malvano.

Époque contemporaine. — Goyau, Kannengieser, Mayol, Parenti.

Histoire monastique.

Amélineau, Bauckner, Biver, Brackmann, Denis, Dolan, Doll, Effmann, Gardon, Gasquet, Genc, Howorth, Kainz, Kühn, Levison, Lindner, Lucot, Parente, Ricaud, Richter, Rottenhäusler, Schiwietz, Simenon, Zingler.

Beaux-Arts.

Bondroit, Brassiane, Destrée, Effmann, Fabre, Lasteyrie, Lindsay, Stein.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE

T. II

(1913-1922)

PAR

D. URSMER BERLIÈRE

Supplément à la Revue Bénédictine

ABBAYE DE MAREDSOUS
1923

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE [1].

AVRIL 1913.

I. — MONACHISME PRIMITIF

GÉNÉRALITÉS.

Monachisme. — P. THOMAS HOLENSTEIN. *Was bedeuten die Klöster für die Welt* (*St-Benediktsstimmen*, 1912, p. 132-138). [1

S. Antoine. — E. AMÉLINEAU. *S. Antoine et les Commencements du monachisme en Egypte* (*Revue de l'hist. des religions*, LXV, janv.-fév. 1912). Paris, Leroux 1912, 8°, 64 p. [2

L'auteur a raconté la vie de S. Antoine en la dépouillant de son caractère surnaturel, en la replaçant dans son milieu, celui des Coptes, tels qu'il a appris à les connaître en Égypte, en l'adaptant à la mentalité des moines égyptiens d'aujourd'hui. L'auteur, on le sait, a une préférence marquée pour la littérature copte ; celle ci est plus « humaine », moins idéalisée que les documents grecs et latins, auxquels il attache peu d'importance. La vie écrite par S. Athanase peut être historique, mais elle ne rend pas la physionomie du grand solitaire égyptien. Voici comment M. Amélineau va nous la présenter : « Il m'a semblé possible de retracer la vie de Saint Antoine et de dire quels furent les premiers moines chrétiens de l'Egypte. Il m'a été donné d'entretenir des relations étroites avec leurs successeurs d'aujourd'hui, de partager leurs exercices en même temps que leur nourriture, de pouvoir pénétrer leurs pratiques les plus ordinaires comme leurs actes les plus élevés, et cela assez longtemps et assez souvent pour asseoir mon jugement sur une connaissance précise des choses que j'avais à juger. J'ai ainsi sur mes prédécesseurs un avantage considérable, avantage peu enviable, il est vrai, par certains côtés, mais avantage inappréciable pour l'intelligence de cet être composite qu'on appelle un moine. Je représenterai *le Père des moines* comme les Coptes l'appellent, tel qu'il m'est apparu, sinon tel qu'on se le figure d'ordinaire, ni trop haut ni trop

1. Sigles des Revues le plus fréquemment citées : AB. Analecta Bollandiana. — AHEB. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — BAH. Boletin de la Real Academia de la Historia. — BSMSB. Bulletin de S. Martin et de S. Benoît — DR. Downside Review. — RLB. Revue liturgique et bénédictine. — NA. Neues Archiv. — RABM. Revista de archivos, bibliothecas y museos. — RB. Revue Bénédictine. — EHR. English historical Review. — RM. Revue Mabillon — RSB. Rivista storica Benedettina. — SMBO. Studien und Mitteil. zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.

Digitized by Google

bas, bien différent de celui que l'imagination populaire se retrace dans la *Tentation* de saint Antoine ou que Flaubert a évoqué dans son livre célèbre, ne ressemblant presque en rien au saint que les âmes pieuses ornent de toutes les vertus qui plaisent à leurs mystiques amours ; j'aurai pour excuse de l'avoir jugé par ce que ses contemporains et ses compatriotes ont écrit de lui ». C'est quelque chose, mais ce n'est pas tout. Le travail est de vulgarisation, sans références.

Pallade. — A. Lucot. *Palladius. Histoire lausiaque (Vie d'ascètes et de pères du désert)*. Texte grec, introd. et trad. française. Paris, Picard, 1912, 16°, LX-426 p. [3

Les éditions critiques de l'*Historia monachorum* de Rufin par Preusschen et de l'*Historia Lausiaca* par Dom C. Butler ont enfin apporté la clarté désirée dans les recueils des Vies des Pères. Dégagées de tout élément étranger, rendues à leur pureté primitive, ces deux œuvres peuvent être utilisées avec plus de profit dans l'étude des origines du monachisme. Le travail de D. Butler mettait à la portée des savants un texte grec reconstitué avec toute l'exactitude désirable, un texte qui pourra peut-être recevoir çà et là quelques corrections, mais qui restera le même substantiellement, mais l'édition anglaise n'était pas facilement à la portée du public de langue française, et puis, pourquoi ne pas le dire? la connaissance du grec n'est plus si commune de nos jours, où l'on cite parfois des textes sans toujours bien les comprendre. M. l'abbé Lucot a fait une œuvre très méritoire en nous donnant, en regard du texte original, une traduction littérale qui rend exactement le texte de Pallade.

Dans l'introduction assez développée, M. Lucot donne un rapide aperçu des origines et du développement du monachisme et des sources de son histoire ; il fait ensuite connaître l'auteur de l'Histoire lausiaque et l'histoire de ce texte, son état de conservation dans les manuscrits et sa reconstitution par Dom Butler ; il expose l'orthodoxie de l'auteur, son historicité, le contenu doctrinal et ascétique de son œuvre ; il formule un jugement réservé sur les mérites de l'écrivain comme styliste.

Le texte grec est celui de D. Butler, sauf quelques modifications signalées par l'abbé de Downside lui-même ou par MM. Max Bonnet et C. H. Turner. L'annotation, mise au bas des pages, a pour but d'éclairer les faits saillants ou d'élucider certaines difficultés du texte ; ici encore M. Lucot a tiré le plus grand profit des notes de D. Butler, « modèle d'érudition sobre et précise ». Un index des noms propres de personnes ou de lieux eût rendu d'excellents services.

——— *Des Palladius von Hellenopolis. Leben der hl. Väter.* Aus dem Griech. von Kurat Dr St. Krottenthaler. Kempten, Kösel, 1912, 8°, VI-129 p. [4

Monachisme Égyptien. — M. Chaine, S. J. *Le texte original des Apophtegmes des Pères* (*Université St-Joseph, Beyrouth. Mélanges de la Faculté Orientale*, t. V, 1912, p. 541-569). [5

Le texte copte est une traduction. (cf. *Anal. boll.*, XXXII, 1913, p. 83).

——— F. Nau. *Histoire des solitaires égyptiens* (*Ms. Coislin 126, fol. 230 sqq.*) suite (*Revue de l'Orient Chrétien*, XVII, 1912, p. 204-211, 294-302). [6

Digitized by Google

——— J. STIGLMAYR. *Das Mönchtum im den Homilien des Makarius von Aegypten* (*Theol. Prakt. Monatschrift*, 1912, p. 262-269, 340-347). [7

Macaire l'égyptien. — J. STIGLMAYR, S. J. *Sachliches und Sprachliches bei Makarius von Aegypten.* (Wissenschaftl Beilage zum 21. Jahresberichte des Privatgymnasiums Stella Matutina). Innsbruck, Wagner, 1912, 8°, 2 f., IV-101 p, voir *Zeitschrift f. kath. Theol.*, 1912, p. 836-838). [8

Le résultat de cette étude est que le recueil des homélies est un conglomérat de matières anciennes et nouvelles sans lien intime. Il peut s'y trouver des passages authentiques de Macaire, mais on ne peut arriver à les déterminer. Le compilateur, très versé dans l'ancienne littérature, a dû vivre dans une métropole grecque (résidence impériale) plûtôt que dans la solitude ; il doit appartenir à la période byzantine.

S. Basile. — E. F. MORISON. *St. Basil and his Rule.* A study in early monasticism. Oxford, Union Press, 1912, 8°, XII 150 p. [9

Après une courte introduction sur la retraite de S. Basile dans le Pont, l'auteur fait connaître les écrits ascétiques du saint, et, à l'aide de ces écrits, expose quelle est l'inspiration de la vie ascétique, sa pratique : vie de communauté, obéissance, discipline, prière, travail, vocation et vœux, femmes, enfants et esclaves, nourriture, vêtement, hospitalité, charité. L'auteur a tenu compte de la littérature récente du sujet.

Ethérie. — E. LÖFSTEDT. *Philologisches Kommentar zur Peregrinatio Aetheriæ.* Untersuchungen zur Gesch. der lateinischer Sprache. Upsala, Almquist. 1911, 8, 360 p. [10

Monachisme irlandais. — WILHELM LEVISON. *Die Iren und die Fränkische Kirche* (*Histor. Zeitschrift*, t. 109, 1912, p. 1-22). [11

L'auteur a essayé d'exposer en quelques pages l'importance des Irlandais pour le haut moyen âge du Continent, plus spécialement pour l'Église franque, en montrant en quoi consiste leur influence et quels vestiges elle a laissés. Après avoir signalé les rares relations entre l'Irlande et le Continent avant le VIe siècle, il montre l'influence profonde exercée par S. Colomban et ses moines par leurs fondations, la propagation de leur liturgie, puis les modifications que fit subir au monachisme irlandais son contact avec la règle bénédictine et avec l'Église franque. Certaines particularités disparaissent, mais l'influence du monde irlandais persiste par la *Collectio canonum Hibernensis*, par le Pénitentiel irlandais, par la propagation de la confession privée, par l'indépendance relative accordée aux monastères vis-à-vis du pouvoir épiscopal, par l'institution des évêques régionnaires et des abbés-évêques, dont Lobbes fournit le plus curieux exemple, par le zèle déployé par les moines scots dans la multiplication et l'ornementation des manuscrits et dans la culture des lettres. On les retrouve partout en Belgique, en France, en Germanie, de l'Irlande à Kiew et jusqu'en Ostroumélie. Les XIe et XIIe siècles voient s'établir de nouvelles fondations en Allemagne, et, à la suite du Concile de Latran de 1215, on verra s'y organiser un chapitre général des Bénédictins écossais. L'Église irlandaise fut romaine par sa foi ; son particularisme alla sans cesse en s'affaiblissant.

Digitized by Google

Monachisme occidental. — G. Salvioli. *Il monachismo occidentale e la sua storia economica.* Scansano, Impr. degli Olmi, 1911, 8°, 30 p. [12

Ordre Bénédictin. Constitution. — D. Francesco Aidano Gasquet. *Saggio storico della Costituzione monastica.* Roma, Istit. Pio IX, 1912, 8°, 57 p. [13

Réimpression d'un travail paru en 1895 sur la Constitution monastique d'après la Règle bénédictine et sur ses applications à travers les siècles.

Profession bénédictine. — *Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens* herausgegeb. von P. Ildefons Herwegen. Heft 3, Studien zur Benediktinischen Profess. I, Zur Aufnahme-Ordnung der Regula S. Benedicti von P. Mathäus Rothenhäusler; II, Geschichte der Benediktinischen Professformel von P. Ildefons Herwegen. Münster. W. Aschendorff, 1912, 8, VIII-96 + 72 p. [14

Ce volume contient deux études sur la profession bénédictine: la première est plutôt juridique, la seconde historique. Dans son travail D. Mathieu Rothenhäusler étudie l'admission dans la société monastique de S. Benoît, d'abord l'acte en lui-même dans toutes les particularités de sa rédaction et de l'admission au sein de la corporation. La substance de cet acte, c'est la promesse de la « conversatio morum ». Que veut dire ce terme et quelle en est la relation avec la « conversio » ? La définition du terme amène l'auteur à exposer toute la théorie des anciens moines sur la nature de la vie monastique. C'est un excellent chapitre d'ascétique, riche en textes heureusement recueillis et groupés. Le profession bénédictine est explicite : service divin, obéissance, lien de communauté. Ces deux derniers sujets sont traités au point de vue juridique ; par le fait même, la nature du lien qui unit le moine à l'abbé et au monastère est plus spécialement mise en lumière et exposée avec toutes ses conséquences : *Promissio* ou émission personnelle des vœux, demande d'admission, réception. Ici il n'y a pas contrat dans la forme extérieure de l'acte ; n'y en a-t-il pas un implicitement ? Et puis ne sépare-t-on pas trop la personnalité juridique de l'abbé de la société monastique qui crée l'abbé et peut, au besoin, intervenir auprès de l'autorité supérieure en dehors ou contre l'abbé ? Il y a lieu de se prémunir contre certains théoriciens qui croient un monastère nécessairement incomplet sans un abbé, parce que c'est l'abbé, dit-on, qui engendre ses moines à la vie monastique. Une corporation monastique peut exister même sans abbé, et le recrutement des novices se fait pour assurer le maintien de cette société par l'abbé ou même à côté de l'abbé.

Étant donné que S. Benoît, le premier, a exigé des novices une formule de profession, on est amené à se demander quelle était la forme de ce document ou *petitio*. Les éléments sont donnés par la Règle, mais le texte n'y est pas consigné. Aussi, dans les premiers siècles de l'ordre, y a-t-il des divergences dans les formules. D. Ildephonse Herwegen distingue deux types : la formule à deux membres, telle que la donne la plus ancienne tradition Cassinienne, telle qu'on la retrouve à Flavigny, à Reichenau, St-Gall (obéissance, stabilité de la conversation).

L'auteur étudie ces formules qu'il met en rapport avec le droit germanique. Ailleurs, à Albi, dans Paul diacre, Hildemar, Smaragde on trouve

Digitized by Google

la formule à trois membres : stabilité, conversion des mœurs, obéissance. Quelles sont les relations entre la « conversatio » et la « conversio » ? l'auteur l'explique en recherchant dans les documents des VIIe et VIIIe siecle les passages relatifs à la profession. et qui montrent quelle variété il y avait dans les formulaires, et comment les commentateurs, en voulant expliquer les paroles de la Règle relatives à l'émission des vœux ont été amenés à faire introduire la formule à trois membres, en laissant perdre la notion exacte de la « conversatio » pour la remplacer par la « conversio », qui restreint beaucoup la pensée de S. Benoît, qui est celle de l'ancien monachisme. La « conversatio » est la substance des obligations monastiques; la stabilité et l'obéissance ne sont que les moyens d'assurer et de diriger la « conversatio ». La formule à deux membres perd de vue l'ancien élément essentiel ; avec Paul diacre et surtout avec Benoît d'Aniane apparaît la formule à trois membres qui lui rend son importance, mais en modifiant la terminologie. D'Aniane la formule passa à Cluny et par Cluny elle se répandit dans tout l'ordre. Plus tard, sous l'influence franciscaine en Angleterre, on vit, ça et là, la formule spécifier les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté ; on constate ce fait à Fulda, au XVIIe siècle, sous l'influence d'un nonce, mais ailleurs on est resté fidele à la formule admise par la réforme carolingienne. Le travail de D. Herwegen est un intéressant chapitre de l'histoire interne de l'ordre bénédictin.

Réformes des XIe-XIIe s., — ALBERT BRACKMANN. *Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia.* I, Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz. Berlin, Weidmann, 1912, 8°, XIV-271 p. [15

Ce livre est plus qu'une étude de diplomatique ; c'est à l'aide des diplômes pontificaux l'histoire des relations de la province ecclésiastique de Salzbourg avec la curie romaine. Les relations juridiques avec Rome, rares jusqu'au XIe siècle, et d'importance secondaire, s'accentuent vers la fin du XIe siècle Sous quelle influence ? Les formulaires des diplômes laissent deviner celle du mouvement réformateur parti de Souabe et, en effet, l'influence des réformateurs est très sensible dans les fondations de bénédictins et de chanoines réguliers. Ce mouvement s'accentua au XIIe siècle sous l'action de l'archevêque Conrad de Salzbourg et de ses évêques suffragants.

M. Brackmann étudie les relations des monastères avec les évêchés, les essais tentés par les monastères de s'émanciper de la tutelle épiscopale, l'action de la curie sur les monastères et le développement progressif des privilèges en faveur des monastères censaux. L'étude comparative des privilèges montre qu'en raison des liens intimes qui unissaient les monastères aux évêchés l'exemption n'apparait presque nulle part. Elle n'est qu'une exception rare, rendue nécessaire par les excès de la puissance épiscopale, exception qui tend à se propager au XIIIe siècle et qui explique les travaux de falsification de diplômes opérés à cette époque.

Le travail du Dr Brackmann est un heureux complément aux études du Dr G. Schreiber. Dans sa 2me partie, il examine les falsifications des diocèses de Salzbourg, Passau, Ratisbonne et Frisingue, et, dans la 3me, passe en revue une série de 20 documents dont un grand nombre d'inédits.

Digitized by Google

Annales. — *Annales ordinis S. Benedicti, A. D. MCMXI.* Subiaco, S. Scolastica, 1912, gr. 8°, 242 p. avec pl. [16

Le tome III des *Annales* est conçu sur le même plan que les deux précédents volumes : I. Partie juridique : Actes du St Siége, de la Congrégation des religieux et des autres congrégations romaines concernant les réguliers en général et l'ordre de S. Benoît. II. Partie historique ou chronique des différents monastères pour l'année 1911. A signaler une notice historique de D. Gilles Schermann sur la congrégation bénédictine de Hongrie (p. 55-81). III. Partie bibliographique (p. 225 237).

Statistique. — P. Michael Noggler. *Zum dermaligen Stande des Benediktiner-Ordens* (SMBO, 1912, p. 1-16). [17

Bibliographie bénédictine. — D. J. M. Besse, D. F. J. M. F. M. *Chronique bibliographique* (RM, nov 1912, p. 288-310). [18

Esprit bénédictin. — D. H. Quentin, O. S. B. *La vie religieuse de l'anachorète, du cénobite et du moine bénédictin* (*Revue de philosophie*, sept.-oct. 1912, p. 225-256). [19

C'est une tâche assez difficile qu'a assumée D. Quentin en essayant de déterminer la nature de la vocation bénédictine. L'œuvre de S. Benoît est la continuation de celle du cénobitisme oriental et son adaptation aux besoins du monde romain du VIe siècle. Les principes constitutifs sont les mêmes, les exercices ascétiques les mêmes avec plus ou moins de tempérament ; au cénobitisme S. Benoît a donné une plus forte assise par le vœu de stabilité et par la part prépondérante qu'il fait à l'obéissance. En principe, le moine d'aujourd'hui est le même que celui du VIe siècle. Et cependant il y a de fortes nuances entre les deux. D'abord le monde a évolué ; autres temps, autres besoins, autres mœurs. Le moine était un laïque au VIe siècle ; il est devenu plus tard prêtre. Conséquemment sa formation intellectuelle, spirituelle, et son ministère sacerdotal ont modifié sa situation vis-à-vis de l'abbé considéré comme maître de la vie spirituelle. L'Église a modifié la situation des abbés pour en faire des prélats ; elle a légiféré pour modérer leur pouvoir au sein des communautés. Les occupations intellectuelles et sacerdotales ont amené des rapports plus fréquents avec le monde extérieur ; à l'heure présente où l'Église a besoin de défenseurs, il y a une obligation stricte pour les supérieurs de tirer parti des forces morales et intellectuelles des individus qui leur sont confiés. Et c'est ici que se présente parfois un dualisme entre le texte de la Règle du VIe siècle et la tradition, dualisme que les Constitutions particulières tâchent d'adoucir, mais qui n'en subsiste pas moins çà et là, en dépit des chapitres généraux et des visites canoniques, parce que pratiquement on en appelle toujours à la Règle, et qu'on néglige de tenir compte des leçons de l'histoire, qui sont l'expérience de la tradition. Au reste, comme la Règle ne s'applique strictement qu'à une maison isolée, on peut supposer que ses applications peuvent être variées, et que des idéals différents puissent se réaliser dans des groupements divers, même au sein de ce qu'on appelle aujourd'hui des congrégations. Pour saisir ces nuances, il faut avoir la pratique de la vie monastique. S'il fallait conclure de l'exposé de D. Quentin que la vie bénédictine est « un milieu fermé où tout est en fonction de la vie

Digitized by Google

intérieure, et non de l'action extérieure » (*Revue thomiste* 1912, p. 845), je dirais que cet exposé est incomplet et en partie faux. Pour parler de la vie bénédictine il faut la prendre telle que la tradition l'a faite, telle qu'elle existe aujourd'hui, non seulement dans la conception de l'un ou l'autre abbé, mais telle que la majorité dans l'ordre la conçoit. Seulement il est des gens qui en appellent volontiers à une règle du VIe siècle pour justifier leur conception individualiste et négligent complètement les leçons du passe.

Généralités. — *Une journée chez les moines.* 2e éd. revue et augmentée. Abbaye de Maredsous ; Paris, Oudin, 1912, in-12, 152 p. Prix : 1 fr. 50. [20

Ce petit volume, destiné à faire connaître la vie intime d'un monastère bénédictin, la vie de prière, de travail, de famille, a trouvé bon accueil. La deuxième édition a été retouchée et augmentée ; le texte a profité de récentes publications, et les références données au bas des pages montrent que l'auteur a voulu étayer sur preuves ses assertions. Assurément le coloris est poétique ; heureusement qu'on trouve encore un peu de poésie dans le réalisme de l'existence au XXe siècle. Un choix judicieux de gravures, représentant des monastères ou des parties d'édifices claustraux, dont une table analytique détaille la nature et l'importance, rehausse le mérite de ce petit volume.

Architecture monastique. — D. Ild. Schuster, O. S. B. *Criteri edilizi nei primi monasteri benedettini.* A proposito della badia imperiale di Farfa (RSB, VII, 1912, p. 345-353). [21

Reproduction d'un passage de l'étude de D. Schuster « Reliquie d'arte », que nous signalons sous le n° 405.

Classiques. — William Birney. *Did the monks preserve the latin classics ?* (*The monist*, 1912, 87-108). [22

J'ai déjà eu l'occasion de signaler cet article, dont le caractère grotesque mérite d'être rappelé ici.

Cardinaux. — Joh. Matthias Brixius. *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130-1181.* Inaug. Diss. (de Strassbourg). Berlin, Trenkel, 1912, 8°, 153 p. [23

Cette dissertation mérite d'appeler l'attention, moins directement peut-être par l'étude qu'elle contient des termes de création des cardinaux et de leur nombre, que par la liste établie sur preuves des membres du sacré collège de 1130 à 1181. Les indices (alphabétique, par titres cardinalices) permettent de retrouver aussitôt les renseignements cherchés. Peut-être y avait-il lieu parfois de tenir compte de certains travaux récents publiés en langue française, p. ex. R. S. T. *Légats du S. Siége en Belgique au XIIe s.* (*Précis historiques*, t. XXX, 1881, p. 22-28, pour les cardinaux Gérard de S. M. in via lata, Pierre de Tusculum, Henri d'Albano) ; Berlière, *Monasticon belge* I, 215 pour Gérard de S. M. in via lata ; Berlière, *Le cardinal Matthieu d'Albano* (*Revue bénédictine*, t. XVIII, 1901, p. 113-140, 280-303 ; *Mélanges d'histoire bénédictine*, 4e série, 1902, p. 1-51). Pour Henri d'Albano il y a deux travaux publiés en 1909 par G. Künne et le P. Et. Steffens, O. Cist., que j'ai signalés dans le *Bullet. d'hist. bénéd.* d'avril 1910, n° 1654 avec quelques notes supplémentaires.

Digitized by Google

Il y a lieu d'espérer que des recherches analogues à celles du Dr Brixius seront étendues aux pontificats qui ont suivi celui d'Alexandre III.

Coutumiers monastiques. — D. Ursmer Berlière, *Coutumiers monastiques* (RB, XXIX, 1912, p. 357-367). [24

Étude sur les volumes IV et V des *Consuetudines Monasticae* publiées par Dom Albers en 1911-1912. Le vol. IV contient les coutumes de Fruttuaria, de Chester et de Vallombreuse ; le vol. V les anciennes coutumes de Germanie d'après les recensions de Trèves et d'Einsiedeln.

Enseignement. — M. Schoengen. *Geschiedenis van het onderwijs in Nederland.* Amsterdam, Meulenhoff, 1911-1912, 3 liv. p. 1-96. [25

L'auteur se propose de donner une histoire détaillée et illustrée de l'enseignement aux Pays-Bas. Jusqu'ici il a fait connaître dans ses grandes lignes l'enseignement dans le monde romain, puis dans l'Église occidentale jusqu'à Charlemagne, en rappelant les mérites de S. Benoît, de Cassiodore et des grands docteurs dont les ouvrages ont exercé une influence indiscutable sur le monde latin. Le monachisme irlandais recueille un juste tribut d éloges, de même que le monachisme anglo-saxon, qui a fourni les premiers apôtres de la Frise et de la Hollande.

Écoles. — A. v. Furth. *Die geschichtliche Entwickelung des mittelalterliches Schulwesens in den einzelnen Ländern* (*Stern und Jugend*, 1912, nos 27-35). [26

Histoire littéraire. — Paul Lehmann. *Literaturgeschichte im Mittelalter* (*Germanisch-Romanisch Monatschrift*, 1912, p. 569-582). [27

Coup d'œil sur les origines et les développements de l'histoire de la littérature au moyen âge, où l'on retrouve toute l'érudition et la clarté habituelles de l'auteur. A noter, pour nous, les pages consacrées aux bibliographes bénédictins : Raymond de Rilhac, William Gillingham de Cantorbéry, Jean de Castel, Christophe Lieb, Jean Schlitbacher, Pierre Wagner, André Lang, Jean Trithème, Jean Whetamstede de St-Alban.

Iconographie. - M. Reichlin. *Zur Ikonographie des hl. Benedictus* (SMBO. 1912, p. 152-155). [28

Ministérialité. — Karl Schumacher. *Die Dienstmannschaft der rheinischen Stifter und Abteien und die Klosterreform* (*Beiträge zur Gesch. des Niederrheins*. XXV, 1912, p. 57-78). [29

Après avoir exposé l'extension de la ministérialité dans les chapitres et abbayes du pays rhénan, en distinguant nettement les differentes classes d'*homines, servientes, familiares, officiales*, l'auteur constate que pour les 35 institutions fondées avant 900 il en relève 21 en possession de « ministeriales », pour les 28 fondées entre 900 et 1100, 21, parmi les nombreuses fondations postérieures à 1100 seulement 4. Il constate une heureuse influence des réformes du Xe s. sur la ministérialité rhénane, tandis que les reformes postérieures sous l'influence clunisienne et lorraine, sont désastreuses pour la ministérialité. Siegbourg joue au pays rhénan le rôle qu'Hirsau a rempli en Souabe : la réforme monastique élimine des monastères l'élément laïque des ministeriales.

Digitized by Google

Missions. — J. M. Heer. *Ein Karolingischer Missions-Katechismus. Ratio de catechisandis rudibus und die Tauf-Katechesen des Maxentius von Aquileia und eines Anonymus im Kodex Emmerans. XXIII. saec. IX.* (Bibl. und patristit. Forschungen. I). Fribourg-en-Br., Herder, 1911, 8°, III-103 p. [30

Recueil de textes intéressants pour l'étude de la méthode employée par les missionnaires de l'époque carolingienne. L'auteur du Cod. Emmeran XXIII est probablement un moine de l'abbaye de St-Emmeran de Ratisbonne qui dut rédiger ses catéchèses pour la mission des Saxons ou des Avares vers l'an 800.

Oblats, v. Ste-Hildegarde, n° 98.

Reclus. — E. Sainte-Marie Perrin. *Le Reclusage en France au moyen âge. (La Revue hebdomadaire,* 29 juillet 1911, p. 598-629). [31

Raisons, origines, développement des recluseries en France, cérémonies de la reclusion et conditions morales du reclusage.

II. — BIOGRAPHIES.

S. Martin. — E. C. Babut. *S. Martin de Tours. St Martin évêque et missionnaire. (Revue d'hist. et de litt. relig.,* 1912, p. 120-159, 240-278, 289-329). [32

——— E. Ch. Babut. *Saint Martin de Tours.* Paris, Champion, 1912, 8°, VIII-320 p. [33

Cassiodore. — Paul Lehmann. *Cassiodorstudien* (*Philologus,* LXXI, 1912, p. 278-299). [34

L'auteur s'efforce de dater l'époque de composition des « Institutiones » entre 551 et 560.

S. Benoît. Règle. — *Sancti Benedicti Regula monachorum.* Editionem critico-practicam adornavit D. Cuthbertus Butler. Fribourg, Herder, 1912, 18°, XXIV-212 p. [35

Les prolégomènes traitent de la tradition du texte et de la méthode suivie dans la préparation de cette édition. L'exposé de la tradition du texte est concis et clair, comme on devait l'attendre de l'auteur Les remarques de D. Morin. (*Rev. bénéd.* 1912 p. 393-410) ont fait ressortir l'importance de cette édition et formulé certaines objections. Quel que soit le sort qui attend cet essai de reconstitution, disons que les notes explicatives, dans lesquelles l'éditeur a réuni les passages des écrivains ecclésiastiques que S. Benoît a cités ou utilisés, constituent un recueil de premier ordre. En appendice on trouve les « lectiones selectae » pour l'étude critique du texte, une « medulla doctrinae S. Benedicti » tirée de la Règle, les Indices des textes bibliques, des écrivains, des « Verba », des matières, des termes liturgiques.

——— D. G. Morin. *Vers un texte définitif de la règle de S. Benoît.* (RB XXIX, 1912, p. 393-410). [36

L'auteur rend un hommage mérité au labeur que représente la préparation de l'édition de la Règle entreprise par D. Butler, et au sens critique qui a dirigé l'abbé de Downside dans l'exposé de la tradition littéraire du

Digitized by Google

texte de S. Benoît. D. Butler a voulu donner une édition pratique, se rapprochant autant que possible du texte original, mais mettant en garde contre toute excentricité injustifiée ou superflue. Il n'a pas hésité à adopter des locutions nettement archaïques dans leur forme grammaticale, parce qu'elles sont bien établies par les manuscrits. En lisant les remarques de D. Morin, on constatera que le latin vulgaire de S. Benoît pourrait se justifier en bien d'autres endroits, et l'on arrive à se demander si, tout calculé, on ne ferait pas bien de revenir au texte le plus autorisé par la tradition des manuscrits, au risque de s'étonner au premier abord de formes que répudie la grammaire classique ou réputée telle.

——— Fr. Stabile. *Emendationes editionis Wölfflinianae Benedicti Regulae (Riv. di filologia e di istruzione classica*, XL, 1912, p. 293-302). [37

Critique de l'édition de Woelfflin, examen des manuscrits, corrections proposées.

——— G. E. Hodgson. *The rule of St. Benedict (Church Quarterly Review*, 1912, t. LXXIII, p. 276-296). [38

——— J. M. Burnam. *An old Portuguese Version of the Rule of Benedict.* Palaeographical edition from the Alcobaça Ms. n° 300 (agora 231) in the Bibliotheca publica of Lisboa. Cincinnati University Press. 1911, (Univ. of Cincinnati Studies. Series II. 1911, vol. VII, n° 4), 78 p. [39

Traduction datant au plus tard de la fin du XIVe s., provenant de l'abbaye d'Alcobaça.

S. Benoît. Médaille. — Ant. Steeger. *Der grosse Allerseelen-Ablass der St. Benediktus-Jubiläums-Medaille, eine Gnadenquelle f. Lebende und Verstorbene.* Donauwörth, Mager, 1912, 16°, 16 p. [40

S. Grégoire le Grand. — Henry H. Howorth. *Saint Gregory the Great* Londres, Murray, 1912, 8°, LVII-340 p. [41

Une nouvelle vie de S. Grégoire-le-Grand en anglais après le solide travail de Dudden (*Rev. bén.*, 1906, p. 283-284) peut paraître étrange ; il faut sans doute en rechercher la cause dans l'intérêt qu'excite la grande personnalité de celui que la tradition anglaise salue du nom d'apôtre de l'Angleterre. Grégoire ouvre un monde nouveau, et ses talents d'administration doivent frapper l'esprit positif des fils d'Albion, successeurs des conquérants romains. Je ne pense pas que cette nouvelle biographie offre des caractéristiques bien saillantes ou des aperçus nouveaux. Si l'auteur met en doute la profession monastique du saint, pour la raison que Grégoire fut diacre à Rome, il semble ignorer que la situation exceptionnelle du saint lui valait cette distinction, et que la législation canonique du temps admet l'entrée des moines dans la cléricature sous certaines conditions. L'auteur a cru devoir s'arrêter assez longtemps à la règle de S. Benoît (p. 63-87) ; son résumé manque de nerf et quelques assertions sont sujettes à caution, p. ex., p. 63, où S. Maur est donné comme le fondateur présumé de la Congrégation de S. Maur ! ; p. 82, où l'on parle du jésuite Baronius ! De même, là où l'auteur parle du chant grégorien et des hymnes attribuées S. Grégoire, on ne voit pas qu'il ait utilisé les travaux de D. Morin et de Dreves, pour ne pas parler de l'hypothèse de D. Vivell. Dans ses discussions sur l'infaillibilité pontificale, le culte des saints, les reliques, le purgatoire, on sent que l'an-

Digitized by Google

glican ne peut s'empêcher de soulever des polémiques, qu'il eût mieux valu réduire à de plus modestes proportions.

——— J. TIXERONT. *La doctrine pénitentielle de S. Grégoire-le-G.* (*Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrétiennes*, II, 1912, p. 241-258). [42

——— D. GERMAIN MORIN, O. S. B. *Les véritables origines du chant grégorien.* A propos du livre de M. Gevaert : Les origines du chant liturgique de l'Église latine. 3e éd. Maredsous, 1912, 8°, 86 p. [43

——— P. BEDA DANGER. *Der hl. Gregor der Grosse in der Missionsbewegung seiner Zeit.* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 205-219). [44

——— A. LAGARDE. *Le pape S. Grégoire a-t-il connu la confession ?* (*Revue d'hist. et de litt. relig.* 1912, p. 160-183). [45

Isidore. (S.) — ERNEST BREHANT. *An encyclopedist of the Dark Ages : Isidore of Seville.* New-York, Longmans, 1912, 8°, 274 p. (Columbia Univ., Studies in history, economics and public law). [46

——— HANS PHILIPP. *Die historisch-geographische Quellen in den Etymologiae des Isidorus von Sevilla.* I. Th. Quellenuntersuch. Berlin, Weidmann, 1912, gr. 8°, VII 90 p. (Quellen und Forschungen zur alten Gesch. und Geographie, 25 Heft). [47

S. Columba. — D. BRUNO ALBERS, O. S. B. *Zu den beiden ersten Lebensbeschreibungen des Abtes Columba von Iona.* (SMBO, 1912, N. F. II, p. 405-420). [48

Les deux vies publiées par les Bollandistes seraient l'œuvre d'un seul auteur, l'abbé Adamnan (fin du VIIe s.), qui utilisa grandement la vie de S. Benoît par S. Grégoire et celle de S. Martin par Sulpice-Sévère. L'auteur fut porté à croire que la propagation de la Règle bénédictine en Angleterre allait évincer la règle de S. Columba, comme elle rejetait à l'arrière plan celle de S. Columban sur le continent. En relevant le prestige de l'illustre abbé d'Iona, en lui attribuant les hauts faits de S. Benoît, Adamnan aurait essayé d'en montrer la puissance et la supériorité. Voir les remarques de W. L. dans NA. XXXVIII, 1913, p. 33.

——— L. P. MURRAY. *The Cause of St. Columcille's Exile.* (*Irish theol. Quarterly*, 1912, p. 81-85). [49

S. Samson. — ROBERT FAWTIER. *La vie de S. Samson. Essai de critique hagiographique.* (Bibl. de l'École des Hautes-Etudes 197). Paris, Champion, 1912, 8°, II-180 p. [50

La vie de S. Samson est conservée en plusieurs rédactions, dont la plus ancienne, source des autres, est celle qui a été éditée par Mabillon et par les Bollandistes (B). Après une critique interne de ce texte, l'auteur arrive à la conclusion que l'auteur, moine de Dol, a écrit soit à la fin du VIIIe siècle, soit au début du IXe. De son œuvre l'histoire de Bretagne ne peut à peu près rien retirer, « sinon que Samson passe, à juste titre sans doute, pour le fondateur de Dol et de Pental ». Le texte de la Vie (B) est établi d'après vingt manuscrits, dont les plus anciens sont du Xe siècle.

S. Fillbert. — J. GASTON. *Poème de S. Filibert, fondateur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier...* Avec Annotations de M. l'abbé L. Jaud. Luçon, Pacteau, 1912, 12°, 95 p. [51

Digitized by Google

S. Wandrille. — J. Müller-Marquardt. *Die Sprache der alten* Vita Wandregisili. Halle, Niemeyer, 1912, 8°, XVI 256 p. [52

L'auteur étudie les emprunts faits par l'écrivain de la fin du VIIe siècle et analyse le vocabulaire et la syntaxe du Vita. L'auteur, du Nord de la France, écrit plutôt en latin littéraire ; le jugement défavorable de Krusch serait donc exagéré.

——— J. Depoin. *Études d'histoire normande:* I. L'origine d'Arlette, mère de Guillaume le Conquérant: II. La malédiction de saint Wandrille. Mémoires rédigés pour le Congrès du Millénaire normand. Pontoise, Soc. hist. du Vexin, 1912, in 4°, 19 p. [53

Cette « Malédiction » était, d'après la tradition de l'abbaye de St-Wandrille, le privilège accordé au saint par le pape Martin de promulguer la Malédiction contre les spoliateurs de l'abbaye et de ses biens. M Depoin en publie le texte d'après un recueil de D. Guillaume Le Vieille (p. 9-19).

S. Jacut. — Aug. Lemasson. *S. Jacut. Son histoire, son culte, ses légendes, ses vies anciennes.* Essai historique. St-Brieuc, Guillon, 1912, 8°, V-110 p. [54

S. Augustin de Cantorbéry. — Henry H. Howorth. *The birth of the English Church. Saint Augustine of Canterbury.* Londres, Murray, 1913, 8° XCIX-471 p. [54bis

L'auteur a essayé de retracer, dans le cadre de l'époque, la mission de S. Augustin de Cantorbéry, qui fut l'interprète de la pensée de S. Grégoire-le-Grand et l'exécuteur du plan conçu par le grand pape. Les sources historiques sont rares, et plus rares encore les vestiges monumentaux de ce temps. Je ne vois pas que cet ouvrage jette un nouveau jour sur les origines de l'Église Anglo-Romaine.

S. Remacle. — Martin de Remouchamps *S. Remacle* (*XXe siècle*, 14 septembre 1912 ; RLB. II, 1912, p. 538-544). [55

L'auteur pseudonyme de cette notice biographique bien étudiée est, à n'en pas douter, un jeune travailleur de Louvain, qui, espérons le, nous donnera bientôt une étude soignée sur l'abbaye de Stavelot. Cet article est de bon augure ; il fait revivre nettement la figure de l'évêque régionnaire, S. Remacle, apôtre des Ardennes.

S. Guénolé. — R. Fawtier. *Une rédaction inédite de la vie de Saint Guénolé* (*Mélanges d'archéol. et d'hist.* XXXII, 1912, p 27-44). [56

Rédaction écrite entre 857 et 898.

S. Bède. — Albert Condamin. *L'inerrance biblique d'après S. Bède* (*Recherches de science religieuse*, IV, 1913, p. 73-75). [57

——— W. Meyer, *Bedae oratio ad Deum* (*Nachrichten von der Kön. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen* Philol.-histor. Kl (912, p. 228-235). [58

Reconstitution de la prière métrique : O deus æternæ mundo spes unica vitæ.

S. Boniface. — *Briefe des hl. Bonifatius.* Nach der Ausg. in den MGH in Auswahl übers. und erläutert von M. Tangl (*Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, XCII Bd.). Leipzig, Dyk, 1912, 8°, XXXVI-236 p. [59

Digitized by Google

S. Pirmin. — D. G. Morin. *Le « Meltis castellum » des chorévêques Pirmin et Landri, Meltburch en Brabant?* (RB, XXIX, 1912, p 262-273). [60

Quel est ce « castellum Melcis (al. Meltis, Meldis, Mettis) où Pirmin exerça d'abord les fonctions d'évêque? Ne serait-ce pas la même localité que celle où S. Landri fut également évêque? Impossible d'y voir des évêques de Meaux ou de Metz. La facilité avec laquelle les deux personnages abandonnent leur residence fait songer à des évêques régionnaires. Tous deux sont à peu près contemporains. S. Landri appartient à notre pays et il dut séjourner dans un territoire relevant du siège de Cambrai. On trouve des traces de S. Pirmin dans le Grand-duché de Luxembourg.

D. Morin admet la leçon *Meltis* comme la leçon authentique du premier biographe de Pirmin, et il croit devoir rechercher cette localité en Belgique, à proximité de la frontière linguistique. Après avoir signalé les différents lieux. dont le radical se rapproche de *Meltis*, il s'arrête à Melsbroeck, localité du Brabant, dont la forme ancienne est Meltburch, qui correspond pour le sens à *Meltis castellum*. Non loin de là se trouvent Evere, anciennement propriété de l'église de Soignies, fondée par S. Vincent, père de S. Landri, et Ransbeke, dépendance de Neder Heembeek où s'est localisé, dans le château de Krayenhoven, le culte de S. Landri. Serait-ce là, qu'après le départ de Landri, serait venu se fixer le moine Priminius, venu du centre ou du midi de la France, dont l'évêque de Cambrai aurait fait un évêque régionnaire? L'hypothèse, au moins fort intéressante, méritait d'être exposée et documentée.

Alcuin. — D. G. Morin. *Une rédaction inédite de la préface au supplément du Comes d'Alcuin* (R B. XXIX. 1912, p. 341-348). [61

— Hubert Bastgen *Das Capitulare Karls d. Gr. über die Bilder oder die sogenannten Libri Carolini* (NA. XXXVII, p. 13-51, 455-533). [62

D'après le contenu et le style, l'auteur conclut à la paternité d'Alcuin, dont les idées se retrouvent dans les Libri Carolini.

Paul diacre. — A. Crivellucci. *Un' altra poesia di Paolo diacono attribuita a Paolino d'Aquilea* (*Studi critici*, t. XIX, p. 401 406). [63

Les « Versus de destructione Aquileiae nunquam restaurandæ » (MG. Poet. lat. Car. I. 142), ne sont pas de Paulin d'Aquilée, mais doivent être attribues à Paul diacre.

Notker le Bègue. — J. Müller. *Notker als Lehrer und Dichter.* Vortrag gehalten an der Tausendfeier des hl. Notker den 21 April 1912 in St-Gallen. Separatabdruck aus der « Ost-Schweiz » N° 96-169, 36 pp. 1 pl. [64

Otfrid. — Bruno Engelberg, *Zur Stilistik der Adjectiva in Otfrieds Evangelienbuch und im Heliand.* Halle, Niemeyer, 1913, 8°, VII-158 p. [65

Widukind. — F. Brechmann, *Die staatsrechtlichen Anschauungen Widukinds von Korvey.* (Münster. Diss.). Breslau. Korn, 1909, 8° IX-59 p. [66

Loup de Ferrières. D. Ursmer Berlière O. S. B. *Un bibliophile du IXe siècle. Loup de Ferrières* (*Bull. de la Soc. des Bibliophiles belges séant à Mons*, I, 4e fasc. 1912, p. 175-188; *Société des Bibliophiles belges séant à Mons. LXXVe Anniversaire, 19 novembre 1911.* Mons, Dequesne, 1912, p. 79 92. Tirage à part, Mons, Dequesne, 1912, 8°, 14 p. [67

Digitized by Google

L'auteur a montré quelle ardeur déploya le moine étudiant de Fulda, puis l'abbé de Ferrières pour recueillir, transcrire et collationner les manuscrits des Classiques et des Pères.

Bovon de Corbie. — J. A. Endres. *Studien zur Geschichte der Frühscholastik, Bovo II von Corvey* (*Philosophisches Jahrbuch*, XXV, 1912, p. 364-367). [68

Bovon II, abbé de Corbie de Saxe (900-919), écrivit un commentaire sur le « De Consolatione philosophiae » de Boèce.

Ste-Vulfhilde. — Mario Esposito. *La vie de Ste-V. par Goscelin de Cantorbéry* (*Anal. boll.*, XXXII, 1913, p. 10-16). [69

Édition, d'après un ms. de Trinity College (à Dublin) de la vie de Ste-Vulfhilde, abbesse de Barking († ap. 996), écrite par Goscelin, moine à Ely, à Ramsay, puis à Cantorbéry, à la fin du XIe s.

Roswitha. — Joh. Schneiderhan. *Roswitha von Gandersheim, die erste deutsche Dichterin.* Paderborn, Bonifacius-Druckerei, 1912, 8°, VII-208 p. [70

Ces pages, destinées au grand public, ont pour but de rappeler l'attention sur la célèbre bénédictine de Gandersheim, auteur de poèmes et de drames latins vraiment remarquables. Après un premier chapitre sur la culture intellectuelle au Xe siècle, l'auteur donne un rapide aperçu de l'histoire du monastère de Gandersheim, et fait connaître la vie, malheureusement très obscure, de Roswitha. Il passe ensuite en revue ses légendes, ses drames et ses poèmes qu'il analyse et dont il donne des extraits en traduction poétique allemande.

——— L. Simons. *Hrotsvitha en Waltharius* (*Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde*, 1911, juillet-août, p. 457-478). [71

L'auteur ne croit pas que Roswitha ait utilisé le *Waltharius* d'Ekkehard ; s'il y a des points de contact, cela tient à la ressemblance de certaines situations qui se décrivent sous des formes identiques.

——— P. Ambros Sturm. *Das Quadruvium in den Dichtungen Roswithas von Gandersheim* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 332-338). [72

S. Maïeul. — C. Patrucco. *Per la data della cattura di S. Maiolo, abate di Cluny* (RSB, VII, 1912, p. 185-194). Reproduction d'un article publié dans le *Bollettino storico bibliografico subalpino* (XVI, 1911, p. 153-160). [78

S. Maïeul, en passant les Alpes, fut capturé par les Sarrasins entre le 21 juillet et le 15 août 983.

Grégoire VII. — O. Blaul. *Studien zum Register Gregors VII* (*Archiv. für Urkundenforschung*, t. IV, 1912, p. 113-228). [74

——— Otto Blaul. *Studien zum Register Gregors VII* (Teildruck). Inaug. Diss. Strassbourg, Müh, 1911, 8°, 94 p. [75

L'auteur admet les résultats acquis par le P. Peitz sur l'originalité du registre Vatican, et s'occupe spécialement de la critique du « Dictatus papae » et montre que le Registrum de Grégoire VII a déjà été utilisé dans le Liber Tarraconensis, entre 1085 et 1090.

Digitized by Google

——— B. SCHMEIDLER. *Ein Brief Bischof Imads von Paderborn an Papst Gregor VII* (NA, t. XXXVII, p. 804-809). [76

——— R. HAMMLER. *Gregors VII Stellung zu Frieden und Krieg.* Diss. Greifswald, 1912, 8°, 77 p. [77

Pascal II. — J. B. SAGMÜLLER. *Eine Dekretale des Papstes Paschalis II von 12 mai (1101 bis 03) über das Verbot der Ehe innerhalb des siebenten Grades und die Berechnung der Verwandtschäftsgrade* (*Theolog. Quartalschrift*, XLV, 1913, p. 56-70). [78

Gélase II. — ALB. BRACKMANN. *Drei Schreiben zur Geschichte Gelasius II* (NA, t. XXXVII, p. 617-631). [79

Les chroniqueurs contemporains sont sobres de détails sur l'élection de Gélase II. Jean de Gaète était le chef du parti modéré à Rome, et il semble bien qu'il était momentanément éloigné des affaires, quand le choix des cardinaux le porta sur le trône de S. Pierre. Le chef du parti curialiste, Pierre de Porto, le désignait au choix de ses collègues, car il avait deviné que l'ancien chancelier de Pascal II serait un pape énergique. Trois lettres, trouvées dans un manuscrit de Vienne, permettent à l'auteur de montrer le rôle de Pierre dans l'élection. Sa lettre au légat Conon, comme la lettre de celui-ci aux archevêques de Cologne et de Mayence, montrent que la politique de Gélase II va se rattacher directement à celle de Grégoire VII et d'Urbain II : le pape combattra l'empereur et son antipape.

——— FIL. PIMPINELLA. *Gelasio II (Giovanni Coniulo).* Trani, Vecchi, 1912, 8°, 29 p. [80

S. Odilon. — G. BERTONI. *Un frammento di una raccolta di miracoli e Odilone di Cluny* (*Romania*, 1912, t. XLI, p. 161-170). [81

Guy d'Arezzo. — D. J. POTHIER. *La note liquescente dans le chant grégorien d'après Guy d'A.* (*Revue du Chant Grégorien*, XXI, sept.-oct. 1912, p. 3-8). [82

Adémar de Chabannes. — J. DE LA MARTINÈRE. *Adémar de Ch.* (*Bull. et Mém. de la Soc. archéol. de la Charente*, 8e série, t. II, 1911, p. 1-21). [83

Abélard. — F. SCHREITER. *Petrus Abälards Anschauungen über das Verhältnis von Glauben und Wissen.* Diss. Leipzig, 1912, 8°, 49 p. [84

——— W. TURNER. *Abelard* (*The Catholic University Bulletin*, mai 1912, p. 413-430). [85

S. Hugues. — L. M. SMITH. *Ezelo's Life of Hugh of Cluny* (*English historical Review*, janvier 1912, p. 96-100). [86

L'auteur a retrouvé le texte de la vie de S. Hugues par Ezelon, récit assez bref et peu coloré.

Alfanus. — GIORGIO FALCO. *Sull' autenticità delle opere di Alfano* (*Bullettino dell' Istituto storico Italiano*, 1912, n. 32). [87

Seraient authentiques les poésies signalées par Pierre Diacre et contenues dans le ms. 280 du Mont-Cassin ; probables, celles éditées par Martinengo d'après un ms. aujourd'hui perdu et dont Pierre diacre ne signale que six. Le martyre de Ste Christine, en prose, serait probablement de lui, tandis qu'on doit lui refuser le paternité d'une vie de Ste Sabine.

Digitized by Google

L'auteur publie, d'après le ms. 280 du Mont-Cassin, 23 « versus de ecclesia S. Joannis Baptistae in Casino ».

S. Anselme. — N. BALTHASAR. *La méthode en théodicée : idéalisme anselmien et réalisme thomiste* (Annales de l'Inst. supérieur de Philosophie, Louvain, I, 1912, p. 425-467). [88

——— W. TURNER. *St Anselm* (*The Catholic University Bulletin*, avril 1912, p. 318 335). [89

——— D. LAURENT JANSSENS. *Les prières de S. Anselme* (RLB, II, 1912, p. 34-43, 94-107, 155-162). [90

Ordéric Vital. — *Ordéric Vital et l'abbaye de St-Évroul.* Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien normand, moine de cette abbaye. Fêtes du 27 août 1912 (Publ. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne). Alençon, Impr. Alençonnaise, 1912, gr. 8°, XX-207 p. et pl. [91

Le 27 août 1912, en présence d'une assemblée distinguée de prélats, d'érudits et d'un public nombreux, on inaugurait à St-Évroul un monument en l'honneur du moine Ordéric Vital, l'illustre chroniqueur du XIIe s. A cette occasion on a publié un recueil de notices relatives à Ordéric et à l'abbaye de St-Évroul, que nous signalons ici en détail :

I. LÉOP. DELISLE. *Notice sur Ordéric Vital* (p. 1-78), réédition d'une étude publiée en 1855, faite par les soins de M. Henri Omont.

II. ÉMILE PICOT. *Liste des abbés de St-Évroul* (p. 79-101) dressée sur titres.

III. RENÉ GOBILLOT. *Notes d'histoire et d'archéologie sur l'abbaye de St-Évroul* (p. 103-116).

IV. GAÉTAN GUILLOT. *Les objets d'art de Saint-Évroul* (p. 117-136).

V. H. TOURNOUER. *Iconographie et sigillographie de Saint Évroul* (p. 137-162).

VI. E. DEVILLE. *Essai de bibliographie de l'abbaye de Saint-Évroul* (p. 163-201).

VII. PAUL HAREL. *Cantate* exécutée le 27 août 1912 par la Schola Cantorum du dioc. de Séez à l'Inauguration du monument d'Ordéric Vital (p. 203-205).

Le volume se termine par une série de planches : Catalogue de la bibliothèque de Saint-Évroul, XIIIe s. (Bibl. nat. lat. 10062), vue d'Atcham, lieu natal d'Ordéric, une page du manuscrit autographe (Bibl. nat. lat. 10913), portraits des commendataires Antoine Barberini (1639-1671), Guillaume-Egon de Furstenberg (1671-1689), Charles de St-Albin (1721), sceaux de l'abbaye et d'abbés, jetons médaillés d'abbés commendataires, vues et plans de l'abbaye, ruines, châsses et objets d'art, plan de la forêt de St-Évroul.

——— *Fêtes de Saint Évroul, 27 août 1912. Inauguration d'un monument à Ordéric Vital.* Compte-rendu et discours. Alençon, 1912, gr. 8°, 95 p. (Publicat. de la Soc. histor. et archéol de l'Orne). [92

On trouve dans ce volume, après le rapport de M. Ét. Deville (p. 1-41), le discours de Mgr Touchet (p. 42-54), ceux de M. Omont (p. 57-59), de Mgr Bardel (p. 60-66), de D. G. Morin (p. 72-82) et quelques autres.

Digitized by Google

——— *O. Vital. Ruines vivantes* (BSMSB, oct. 1912, p. 316-319). [93
Reproduction d'un article de M. Henri Clouard.

——— Mgr Touchet. *Ordéric Vital, historien normand, moine de St-Évroult.* Paris, Lethielleux, 1912, 8°, 20 p. [94

——— D. G. Morin, O. S. B. *Ordéric Vital.* Discours prononcé aux fêtes de Saint-Évroult le XXVII août MCMXII (RB, XXIX, 1912, p. 471-481 ; RLB, t. II, p. 523-529). [95
L'orateur relève les grands mérites de l'auteur de l'Histoire ecclésiastique : simplicité et grandeur, sincérité et délicatesse de caractère.

——— P. Harel. *Pour O. V.* (*Correspondant*, 25 août 1912). [96

Ste-Hildegarde. — L. Baillet. *Les miniatures du « Scivias » de S. Hildegarde conservé à la bibliothèque de Wiesbaden.* (*Monuments et Mémoires*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIX, fasc. 1. Fondation Aug. Piot.). Paris, Leroux, 1912, 4°, 103 p. et 32 fig. [97

——— D. Ildephonse Herwegen. O. S. B. *Die hl. Hildegard von Bingen und das Oblateninstitut.* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 543-552). [98
Coup d'œil sur le développement du rite de l'oblation et ses conséquences canoniques.

——— *Scivias ou les trois livres des visions et révélations*, de l'édition princeps Henri Étienne, 1513. Traduits littéralement du latin en français. Livre 2. Paris, Chamonal, 1912, 16°, 232 p. [99

Otton de S. Blaise. — A. Hofmeister. *Ottonis de S. Blasio chronica.* (Script. rer. germ. in usum scholarum). Hannovre, Hahn, 1912, gr. 8°, XXV-150 p. [100

Clément VI. — H. Waquet. *Note sur les médecins de Clément VI.* (*Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXXII, 1912, p. 45-48). [101

——— Abbé Graeff. *Clément VI et la province de Vienne.* (*Bull. de l'Acad. delphinale*, 5e série, t. V, 1911, p. 329-410). [102
Suite de l'analyse des actes de ce pape relatifs à la province de Vienne, d'après les registres des Archives Vaticanes, commencée dans le *Bulletin* de 1908.

Urbain V. — Ch. Porée. *La construction de la cathédrale de Mende*, p. 125-194), dans (*Études d'hist. et d'archéol. sur le Gévaudan*). [103
S'occupe des travaux d'Urbain V.

——— A. Sautier. *Papst Urban V und die Soldner-Kompagnien in Italien*, 1362-1367. Diss. Zurich, Leemann, 1912. [104

——— P. Agulhon. *Quelques mots sur deux arrière-petits-neveux d'Urbain V, les Bordal de Combret* (*Bull. trimestriel de la Soc. d'agriculture... de Lozère.* Chroniques et Mélanges, t. II, p. 129-130). [105

Jean de Gand. — P. A. Pidoux. *Un précurseur de la B. Jeanne d'Arc, le B. Jehan-de-Gand dit l'Ermite de St-Claude, bénédictin. Sa vie et son culte.* Lille, Desclée, 1912, 8°, 192 p. [106
Issu de la famille de Gand fixée en Bourgogne, Jehan de Gand se rattacherait à la famille gantoise des de Gand ou Vilain. Ermite à St-Claude vers 1380, il remplit un rôle de médiateur entre la France et l'Angleterre

Digitized by Google

et celui de précurseur de Jeanne d'Arc. Il mourut le 29 septembre 1439 à Troyes, où ses restes furent l'objet d'une vénération publique.

Cisneros. — *Ejercitatorio de la Vida espiritual* compuesto por el V. P. Garcia de Cisneros, O. S. B., abad de Montserrat, reproducido conforme a la primera edicion, por el R. P. Fausto Curiel, monje del mismo santuario. Barcelona, Gili, 1912, 8°, XXXII-272 p. Prix : 3 frs. [107

Cette réédition du texte castillan primitif de l'*Exercitatorium* de D. Garcia de Cisneros sera la bienvenue. L'auteur l'a fait précéder d'une notice biographique sur l'auteur et sur les différentes éditions et traductions de son œuvre. L'ouvrage de Cisneros est un de ceux qui ont marqué dans l'Ascèse bénédictine d'Espagne à la fin du XVe siècle ; les nombreuses éditions et traductions en diverses langues, même à notre époque, montrent en quelle estime il fut teuu.

Blaurer. — *Briefwechsel der Brüder Ambrosius und Thomas Blaurer, 1509-1567*... bearbeitet von Traug. Schiess, t. III, 1549-1567, Fribourg, en Br., Fehsenfeld, 1912, gr. 8°, XX-936 p. [108

Folengo, Teofilo. *Opere italiane* a cura di Umberto Renda. Vol. II. Bari, Laterza, 1912, 8°, 320 p. [109

Cortese (Grégoire). — Eberh. Gothein. *Rafael und der Abt Gregorio Cortese (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wiss.* Philos. hist. Kl. 1912, 8°, 9 p. (Heidelberg, Winter). [110

Grégoire Cortese, abbé de Lérins, puis de St-Georges le Majeur à Venise, fit de ce dernier monastère un centre de vie religieuse et intellectuelle, qui groupa bientôt les personnages les plus éclairés de la première moitié du XVIe siècle en Italie. Cortese occupe une place distinguée parmi tous ceux qui travaillèrent à la restauration, religieuse et préparèrent le Concile de Trente. Il fut aussi un ami des arts. A Lérins il rebâtit le monastère avec goût et rêva de faire peindre le réfectoire par Raphael. Il ne put arriver à ses fins ; en revanche, il semble bien que c'est pour lui que le grand peintre exécuta une Sainte Marguerite conservée à Vienne.

Jean Sarrazin. — Ch. Hirschauer. *Correspondance secrète de Jean Sarrazin, Grand-prieur de St Vaast avec la Cour de Namur (1578).* Arras, Rohard, 1912, 8°, XXXIX-173 p. [111

Jean Sarrazin est une des grandes figures du monde monastique du XVIe siècle ; réformateur de la discipline, lettré délicat, il fut aussi un homme public très remarquable. En attendant qu'on consacre au moine artésien, à l'abbé de St-Vaast et à l'archevêque de Cambrai, la biographie qu'il mérite, Mr Hirschauer a marqué « en quelques pages quelle part Sarrazin prit à la réconciliation des Wallons avec Philippe II ». C'est lui, qui, fidèle à la cause espagnole, tient Don Juan et la Cour de Namur au courant des événements et des mouvements de l'opinion et qui permet ainsi, grâce à sa diplomatie et à son talent, de réconcilier le roi avec les États d'Artois de Hainaut, de Tournai et de Lille. Les lettres de Sarrazin sont précieuses pour l'histoire du temps ; elles le sont devenues d'autant plus que l'éditeur les a enrichies de commentaires érudits dans les notes nombreuses, qui rehaussent le mérite de sa publication terminée par une « Table alphabétique des noms propres » très détaillée.

Digitized by Google

D. Brugeles. — E. Bacalerie. *Une critique de Dom Br.* (*Revue de Gascogne*, 1912, p. 257-277). [112

Anne-Berthe de Béthune. — H. Boissonnot. *La Lydwine de Touraine, Anne Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont-lez-Tours (1637-1689).* Étude mystique. Tours, Mame, 1912, 8°, IV-414 p. [113

La vie d'Anne-Berthe de Béthune se résume en quelques faits : née en 1637, élevée à l'abbaye de Beaumont, elle entra à l'abbaye de Montmartre, devint abbesse de St-Corentin au diocèse de Chartres en 1659, de Beaumont-lez-Tours en 1669 et mourut le 26 juillet 1689. Peu de faits extraordinaires : rétablissement de la discipline régulière, épreuves de tous genres, constructions et réparations d'édifices. Mais la vie de l'abbesse de Beaumont offre un aspect qui lui est particulier. Elle nous apparaît comme une de ces existences mystiques, telles que l'hagiographie en offre quelques exemplaires à travers les âges. C'est une de ces âmes qui remplissent le rôle de victimes, qui expliquent et justifient cette théorie de la substitution basée sur la doctrine de S. Paul, qui parfont la passion du Christ à travers les siècles. Anne-Berthe de Beaumont fut une disciple soumise de cette grande âme que fut la Mère Mechtilde du S. Sacrement. A une époque où le jansénisme avec ses exagérations et ses sécheresses, où le quiétisme avec ses hallucinations morbides menaçaient de toutes parts la vraie piété, on est heureux de trouver dans cette femme d'action une contemplative d'une culture théologique aussi profonde et aussi sûre. Un avenir prochain nous dira peut être quelle fut l'influence profonde de cette âme sur la piété française au XVIIe siècle, dans le rayonnement de Montmartre et de St-Germain-des-Prés. C'est la volumineuse correspondance de la fondatrice des Bénédictines du St-Sacrement qui a révélé la Lydwine de Touraine. Tel qu'il se présente, le livre de M. Boissonnot est une édition des lettres de direction de la Mère Mechtilde reliées par un léger commentaire et parfois expliquées par de longues notes. Je me demande si la vie mystique de l'abbesse de Beaumont n'eût pas été mise en un relief plus net, si les extraits des lettres eussent été moins longs et plus dégagés de l'ordre chronologique. Je sais qu'il manque la contre-partie, les lettres de l'abbesse, et c'est une lacune qu'il faut regretter avec l'auteur, obligé de deviner dans les réponses de la directrice les questions et les communications de la disciple.

de Peint (Joseph). — M. Chailan. *Un moine arlésien diplomate, Joseph de Peint, 1679-1745* (*Bull. de la Soc. des Amis du vieil Arles*, 1911, p. 116-148). [114

Bessel. — E. Vašicek. O. S. B. *Abt Gottfried von Bessel von Göttweig. Ein Lebensbild* (Studien und Mitteil. aus dem Kirchengesch. Seminar der theol. Fakultät der K. K. Univers. in Wien, 10 Heft). Vienne, Mayer et C°, 1912, gr. 8°, XV-239 p. [115

——— O. Riedner. *Abt Bessel von Göttweig* ✠ 1749 (*Hist. pol. Blätter*, t. CL, 1912, p. 553-563). [116

Jean Bessel, né à Buchen, le 5 septembre 1673, entré à Göttweig le 15 juin 1692, dut, en 1696, à la suite de difficultés avec son abbé, se retirer à Mayence, où il remplit la charge d'official. Il s'y fit remarquer par

Digitized by Google

son érudition et par ses talents. Elu abbé, le 7 février 1714, il releva son monastère au point de vue de la discipline et des finances et favorisa les études. A plusieurs reprises l'empereur Charles VII recourut à ses talents de diplomate, comme jadis l'Electeur de Mayence, Lothaire de Schönborn, et il n'est pas un fait important de ce règne où l'on ne constate l'action de Bessel. Au point de vue bénédictin l'influence de l'abbé de Göttweig n'est pas moins remarquable : il restaure l'abbaye hongroise de Zalaapáti (Zalavar) et reconstruit Göttweig. Mais avant tout, et c'est là son grand mérite, Bessel est un savant. Notons ici qu'il a joué un rôle à Vienne dans le procès du curé liégeois Servais Hoffreumont (p. 105-114) et que le mémoire de l'abbé eut pour effet d'extirper de Vienne le jansénisme. Le grand ouvrage de Bessel, celui qui a assuré sa réputation, c'est le *Chronicon Göttwicense*, que l'auteur revendique pour Bessel et non pour Hahn, comme le croyait encore Traube. Le P. Edmond Vasicek expose ensuite les mérites de Bessel pour le développemont de la bibliothèque et des collections de son abbaye, ainsi que ses relations avec le monde. Bessel était estimé et son conseil recherché. Il mourut le 22 janvier 1749, universellement regretté. En appendice (p. 176-228) l'auteur a publié les regestes de la correspondance de Bessel, en tout 455 nos. Au n° 383 il faut lire, Theodulphus abbas Lobbiensis ; c'est une protestation des abbés de Lobbes, St-Ghislain et St-Denis-en-Broqueroie (9 nov. 1733) contre l'évêque de Namur.

Quirini. — A. Amelli. *Il cardinale Angelo M. Quirini* (*Rassegna Nazionale*, CLXXVIII, 1911). [117

Conférence donnée le 27 mai 1910 à la Società Colombaria de Florence, dans laquelle D. Amelli donne une biographie de l'érudit cardinal bénédictin et des extraits de sa correspondance avec Benoît XIV, notamment les lettres relatives à la réduction des fêtes et à la suppression du patriarchat d'Aquilée.

Pie VII. — Cte de Mayol de Luppé. *La captivité de Pie VII d'après des documents inédits.* Paris, Émile-Paul, 1912, 8°, xv-707 p. [118

L'auteur a réuni avec patience tout ce qu'on a publié jusqu'ici sur cette importante période de la vie de Pie VII, mais aux renseignements précis fournis par MM. d'Haussonville et H. Welschinger et par le P. Hilaire Rinieri, il a pu ajouter ceux « d'un volumineux dossier », qu'il a entre ses mains. C'est une partie de la correspondance de M. de Chabrol, préfet du département de Montenotte, avec le ministère de la police, pendant le séjour du Pape à Savone. Ces lettres ne se confondent pas avec celles qu'écrivit de Chabrol au Ministre des Cultes. Grâce à ces nouveaux documents, qui jettent un nouveau jour sur des faits déjà connus, M. de Mayol de Luppé a pu écrire un livre très documenté, qui est un journal bien nourri de la Captivité de Pie VII, en même temps qu'une histoire suivie et raisonnée d'une époque bien agitée dans la vie de l'Eglise et de la France.

D. Guéranger. — A. Roussel. *Lamennais et ses correspondants inconnus.* Paris, Téqui, 1912, 12°, p. 189-231. [119

Digitized by Google

D. Guéranger, alors secrétaire particulier de Mgr de la Myre, se mit en relation avec Lamennais dès 1829, consultant l'illustre solitaire de la Chénaie sur les travaux qu'il projetait d'entreprendre. Lamennais l'invita à se joindre au groupe qu'il dirigeait. On sait quelle voie différente suivit celui qui devait restaurer l'ordre bénédictin en France.

——— *Tesoro de la vida espiritual y religiosa segun la mente de San Benito.* Opusculo escrito en lengua francesa por el R^me^ P. Prospero Guéranger, O. S. B., abad de Solesmes ; version castellana por un monje de Montserat-Barcelone, Gili, 1911, 8°, 180 p. [120

D. Bourigaud. — D. Émile Augouard, O. S. B. *Dom Bourigaud, abbé de St-Martin de Ligugé.* Esquisse biographique. Ligugé, Aubin, 1912, 8°, 169 p. [121

Une main pieuse a retracé, avec toute l'affection d'un fils et d'un frère, la vie si bien remplie, malgré sa simplicité apparente, du second abbé de St-Martin de Ligugé, décédé le 6 décembre 1910 à Chevetogne. Disciple fidèle de D. Guéranger, D. Bourigand fut vraiment moine dans sa vie et dans sa spiritualité ; il eut l'amour de la prière liturgique et de l'Église. Abbé de Ligugé, il fit de son monastère un centre de vie religieuse, qu'il forma par sa doctrine et plus encore par ses vertus. L'auteur, qui a pénétré dans l'intimité de l'abbé de Ligugé, a pu retracer minutieusement sa longue carrière, accumulant les matériaux pour le futur annaliste de Ligugé, multipliant les traits et les souvenirs qui feront revivre auprès de ses frères et amis la belle figure d'un homme qui chercha à s'effacer, mais que ses vertus firent aimer.

Blätter (Rodolphe). — Jos. Hensler. *Ein moderner Fiesole* (*Literar. Beilage der Kölnischen Volkzeitung*, 1912, n. 21, p. 86-88). [122

Analyse détaillée de l'ouvrage de D. Albert Kuhn.

Hartmann (Maur). — P. Maurus Hartmann, O. S. B. *Lebensbild eines Missionärs unserer Zeit.* Missionsverlag St Ottilien, 1912, 64 p. [123

Vie d'un bénédictin de la Congrégation de Ste-Ottile, né le 21 nov. 1865, préfet apostolique du Zanzibar oriental (Afrique allemande), décédé le 20 août 1905 à Madibira. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

NÉCROLOGIE.

Le **R. P. D. Charles Puschl**, de l'abbaye de Seitenstetten, décédé le 19 mars 1912 (*Programm des K. K. Obergymnasiums der Benediktiner zu Seitenstetten.* 1912, annexe I, 6 p. 8°). [124

Le R^me^ **D. Benoît Korcian**, abbé de Raigern en Moravie, décédé le 8 mai 1912 (D. M. Kinter dans *SMBO*, 1912, p. 592-594). [125

Le **R. P. D. Bernward Kohlgrüber**, de l'abbaye de Ste-Ottile, décédé le 12 mai 1612 à Ndanda Afrique allemande. (*Missionsblätter von St-Ottilien*, 1912, p. 253-254 avec portrait). [126

Le **R. P. D. Robert Chancerelle**, du Prieuré de Ste-Anne de Kergonan, décédé à Linciaux, le 31 juillet 1912 (BSMSB, oct. 1912, p. 321-325). [127

Digitized by Google

III. — HISTOIRE DES MONASTÈRES.

ALLEMAGNE.

Alsace. — G. Wagner. *Untersuchungen über die Standesverhältnisse Elsässischer Klöster.* Strassbourg, Heitz, 1911, 8°, 87 p. [128

L'auteur étudie l'abbaye de Murbach et les deux monastères de l'Odilienberg, Hohenburg et Niedermünster. Les documents sont rares. La ministérialité n'arrive à pénétrer à Murbach qu'au commencement du XIVe siècle ; vers 1400 elle y domine.

Hesse. — W. Wolff. *Die Säkularisierung und Verwendung der Stifts- und Klostergüter in Hessen-Kassel unter Philipp d. Grossmütigen und Wilhelm IV.* Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte. Gotha, Perthes, 1913, 8° XXIII-410 p. [129

La conséquence inévitable de l'adoption du protestantisme par un prince allemand, à cette époque d'intolérance générale qu'était le XVIe siècle, était la suppression du culte catholique et plus fatalement encore la sécularisation des monastères. On a dit que la cupidité et la facilité de s'enrichir aux dépens de l'Église furent pour certains princes une raison déterminante de leur apostasie. Le fait n'est peut-être pas général ; il se présenta en certains cas. Étant donnés les rapports entre l'État et le monde ecclésiastique féodal au moyen âge, les antécédents et exemples de sécularisations antérieures, la sécularisation du XVIe siècle s'explique assez facilement. Comme les monastères contribuaient pour une part à l'entretien des princes et de l'État, il était logique que le prince tirât profit des propriétés sécularisées. Dans quelle proportion le fit-il ? En Hesse, Philippe le généreux et Guillaume IV son fils s'attribuèrent 2/5 des biens, et consacrèrent les autres 3/5 à des fondations scientifiques, charitables ou religieuses.

Après un exposé historique de l'évolution de l'état religieux et des sécularisations antérieures au XVIe siècle, aperçu où certains préjugés protestants se font jour, particulièrement la fausse notion de l'indulgence et de la nature de l'état religieux, l'auteur fait l'histoire des sécularisations accomplies en Hesse. Chacune des notices sur les monastères est intéressante, car elle fournit des renseignements sur la population des monastères, l'état de la discipline et la position prise par les religieux vis-à-vis du protestantisme. Nous y notons pour l'ordre bénédictin les abbayes d'hommes de Burg-Hasungen, Breitenau, Helmarshausen, Herrenbreitungen, la prévôté d'Abterode ; les monastères de femmes : Kaufungen, Wetter, Eschwege, Lippoldberg, Kornberg ; pour les Cisterciens : Haina, Walhausen (hommes), Kaldern, Heida, Frankenberg, Nordshausen, Frauensee, St-Georges près de Homberg (femmes).

Lorraine. — Fr. W. Hussong. *Cahiers de doléances des communautés en 1789. Bailliages de Boulay et de Bouzonville. Kritische Studie zur Vorgeschichte der französischen Revolution im alten Lothringen.* Metz, Lothringer Zeitung, 1912, 8°, 173 p. [130

Les cahiers doivent être consultés pour connaître l'opinion et les récla-

Digitized by Google

mations du peuple sur les abbés commendataires et sur l'emploi des biens monasstiques.

Souabe. — FRITZ GRÜNER. *Schwäbische Urkunden und Traditionsbücher* (*Mitteil. des Instit. f. österr. Gesch.*, t. XXIII, 1912, p. 1-78). [131

Les éléments de cette étude sont empruntés aux archives des anciens monastères.

Westphalie. — PAUL HENKE. *Die ständische Verfassung der aelteren Stifter und Klöster in der Diözese Paderborn (ausgenommen Corvey).* Münster, Regensberg, 1912, 8°, 67 p. [132

L'auteur s'occupe d'Helmarshausen, Flechtdorf et Arolsen.

Amorbach. — Dr FR. J. BENDEL. *Die Handschriften und Inkunabeln der ehemal. Abtei A.* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 536-542). [133

Andlau. — G. WAGNER. *Studien zur Geschichte der Abtei Andlau* (*Zeits. f. d. Gesch. des Oberrheins*, N. F. t. XXVII, 1912, p. 445-469). [134

L'auteur examine la situation juridique du monastère, l'avouerie et la ministérialité.

Augsbourg. — P. PIRMIN LINDNER, O. S. B. *Monasticon Episcopatus Augustani antiqui.* Verzeichnisse der Aebte, Pröpste und Aebtissinnen der Klöster der alten Diözese Augsburg. Bregenz, 1913, Teutsch, 4°, 174 p. Mk. 10. [135

Un des derniers services que le vaillant et savant auteur du *Monasticon* de Salzbourg a pu rendre à la science peu de temps avant sa mort, a été de rédiger le *Monasticon* d'Augsbourg, travail auquel il était admirablement préparé par ses recherches sur les monastères de la Bavière et de la Souabe. On admirera l'étendue et la variété de ses lectures, la richesse de sa bibliographie, le soin qu'il a mis à dresser les listes des supérieurs de monastères.

Pour les abbayes bénédictines d'hommes, signalons : Andechs (29 33), Anhausen (33-35), SS. Ulric et Afra à Augsbourg (35-45), Benediktbeuern (45-51), Deggingen (52-54), Donauwörth (55-59), Echenbrunn (59-60), Elchingen (60 63), Ellwangen (63-66), Feuchtwangen (67), Füssen (67-74), Fultenbach (74-77), Irsee (77-80), Lorch (80-82), Memmingen, Ecossais (82), Neresheim (83-87), Ottobeuron (87-92), Thierhaupten (93-95), Wessobrunn (96-190).

Pour les abbayes bénédictines de femmes : St-Nicolas à Augsbourg (121), St-Étienne à Augsbourg (121-122), Hohenwart (122 124), Holzen (125-127), Kühbach (127-130), Unter-Liezheim (130), Neuburg (131-133), Wald ou Klosterwald (133-134).

Les abbayes d'hommes de l'ordre de Cîteaux sont Kaisersheim (101-106), et Königsbronn (106-107) ; celles de femmes sont : Kirchheim (135-137), Lauingen (137-139), Niederschönfeld (139 142), Oberschönfeld (142-145), Zimmern (145-146).

Divers appendices font connaître les patrons de monastères, les collections de lettres mortuaires, les monastères de l'ancien diocèse d'Augsbourg, et donnent les Indices des noms.

Benediktbeuern. — FR. L. BAUMANN. *Die Benediktbeurer Urkunden*

Digitized by Google

bis 1270. (Sitzungsber. der bayer. Akad. der Wiss. Philos. hist. kl. 1912). 1912, 4°, 122 p. et 6 pl. [136

Étude diplomatique embrassant les années 1030 à 1270, dans laquelle l'auteur suit l'évolution de la chancellerie privée du monastère, la transformation de la notitia en diplôme scellé.

Beuron. — K. T. Zingeler. *Katharina Fürstin von Hohenzollern geb. Prinzessin Hohenlohe, die Stifterin von Beuron.* Kempten, Kösel, 1912, 8°, VIII-216 p. [137

——— M. de M. *La princesse C. de Hohenzollern, fondatrice de Beuron, d'après un ouvrage récent.* (RLB. III, Noël 1912, p. 107-116). [138

La princesse Catherine de Hohenzollern occupe une place si importante dans l'histoire de l'abbaye de Beuron, que sa vie peut être considérée comme la première page des annales du monastère, berceau de la congrégation de S. Martin de Beuron. La vie de Catherine du Hohenlohe-Waldenburg-Schillingfürst fut assez mouvementée, et, quand on l'examine au regard de la foi, on y découvre comme un sentier lumineux qu'elle suit à son insu d'abord, parfois contre son gré, qu'elle reconnaît plus tard et où elle entre résolument. Son éducation chrétienne fut assez rudimentaire; à Rome elle rencontre l'homme qui va imprimer une forte impulsion à sa vie spirituelle, le futur cardinal de Reisach. A plusieurs reprises au cours de sa vie, elle sent en elle l'attrait de la vie religieuse, et jamais elle n'arrive à le satisfaire. Unie d'abord au comte Erwin d'Ingelheim (1838-1845), elle donne sa main en 1848 au prince régnant de Hohenzollern, Charles, dont elle fut le soutien et la consolation. Dieu la faisait ainsi entrer dans la famille qui allait l'aider à servir les desseins de la Providence. En 1859 elle fait à Rome la connaissance de deux bénédictins allemands, moines de St-Paul, et d'un jeune prêtre souabe; c'étaient les futurs abbés Maur et Placide Wolter et celui qui allait quelques années après devenir D. Benoît Sauter, le premier moine de Beuron. Beuron! C'était là que la Providence voulait conduire la princesse, pour être la restauratrice d'un vieux monastère ruiné, propriété des Hohenzollern, et devenir comme la mère de l'œuvre tentée par les frères Wolter. Tout converge vers ce but dans la vie de la princesse. Ce que la princesse Catherine fut pour Beuron, le souvenir reconnaissant des moines le proclame assez haut. La biographie de M. Zingeler, grâce aux nombreuses correspondances qu'il a pu utiliser, fait assez deviner quelle grande âme, quel cœur dévoué, quelle intelligence d'élite fut la princesse Catherine. Le futur biographe de D. Maur Wolter nous le dira un jour, en s'appuyant sur les souvenirs de famille, en puisant dans les annales du monastère, en tirant un plus large profit des lettres du premier abbé de Beuron. En attendant, on saura gré à M. Zingeler d'avoir enrichi l'histoire de Beuron d'une page intéressante.

L'article anonyme de la *Revue liturgique et bénédictine* donne un excellent résumé de l'ouvrage allemand.

——— A. Gabele. *Pater Desiderius Lenz und die Beuroner Kunstschule* (*Liter. Beilage der Kölnischen Volkszeitung*, n° 42, 17 oct. 1912, p. 321-323) [139

Digitized by Google

——— D. LENZ. *Schoonheidsleer der Beuroner Kunstschool.* Overzetting, illustratie uit de Beuroner Kunst en aanteekeningen door M. C. Nieuwbarn. Bussum, Paul Brand, 1911, 118 p., 1 portrait et 19 fig. [140

Brauweiler. — P. ILDEFONS HERWEGEN, O. S. B. *Zur Ikonographie des Kapitelsaales der Abtei B. (Annalen des hist. Ver. f. den Niederrhein,* XCII, 1912, p. 122-125). [141

Brunshausen. — K. STEINACKER. *Die Bau-und Kunstdenkmäler des Herzogtumes Braunschweig,* t. V, Wolfenbüttel, Zwissler, 1910, p. 37-49. [142

Monastère de bénédictines non loin de Gandersheim.

Bürgeln. — AD. SCHMIDT-CLEVER. *Die Gründung der Propstei Bürgeln* (*Alemannia,* 3 Folg. t. IV, 1912, p. 47-80). [143

Prévôté donnée à St-Blaise en 1125.

Bursfeld. — JOH. LINNEBORN. *Die Bursfelder Kongregation während der ersten hundert Jahre ihres Bestehens* (*Deutsche Geschichtsblätter,* XIV. 1912, p. 3-30, 33-58). [144

L'auteur étudie l'organisation de la Congrégation, suit la marche parallèle des chapitres provinciaux dans l'ordre bénédictin et de la réforme partie de St Mathias de Trèves, expose la formation de la Congrégation, ses développements et sa législation, le système de réforme, fait connaître les monasteres de moniales qui y étaient rattachés et expose les résultats de ce mouvement. En annexe il donne un aperçu très riche sur les sources manuscrites et imprimées, et publie les constitutions de la congrégation qu'on projetait de créer à St-Mathias.

Chiemsee. — J. DOLL. *Frauenwörth in C.* Eine Studie zur Gesch. des Benediktinerordens. Fribourg en Br., Herder, 1912, 8°, XII 137 p. et 41 grav. [144 bis

Le monastère de Chiemsee subsiste depuis le VIIIe siècle, où on le voit apparaître en relation avec un monastère d'hommes. Étant donné que l'irlandais Dobda est cité comme le premier supérieur de la communauté, et que le terme de « peregrinus » employé à cette époque semble bien indiquer le caractère irlandais de l'institution, il y a lieu de croire que Chiemsee fut primitivement une colonie de *Scoti.* C'est moins une histoire annalistique du monastère qu'une étude d'histoire économique et religieuse que nous offre l'auteur. Et l'on peut se réjouir de pouvoir suivre les vicissitudes de Chiemsee à travers les siècles au point de vue de son administration économique et financière, aussi bien qu'au point de vue disciplinaire et intellectuel. Ce côté de la vie des monastères est encore trop négligé. M. Doll insiste particulièrement sur ce point, et il y a beaucoup à glaner dans les pages intéressantes et bien documentées qu'il lui a consacrées.

Clus. — K. STEINACKER. *Die Bau- und Kunstdenkmäler des Herzogtums Braunschweig,* t. V, Wolfenbüttel, Zwissler, 1910, p. 49-63). [145

Cologne. — E. PODLECH. *Die wichtigeren Stifte, Abteien und Klöster in der alten Erzdiözese Köln.* 2 Th. *Benediktiner-Cistercienser- und Prämonstratenser-Abteien.* Breslau, Goerlich, 1912, 8, VII-260 p. [146

Les abbayes bénédictines traitées par l'auteur sont : St-Martin et

Digitized by Google

St-Pantaléon de Cologne, Deutz, Burtscheid, Cornelimünster, Malmedy, Werden, Brauweiler, München-Gladbach, Siegbourg, Grafschaft, Königsdorf et Nonnenwerth. Celles de Cîteaux sont : Kamp, Altenberg et Heisterbach.

Cologne, St-Pantaléon. — Fr. Bens. *Die Hofrechte von Luttingen und ihre Bedeutung für die Urgeschichte des Kirchspiels* (*Annal. des hist. Ver. f. den Niederrhein*, XCII, 1912, p. 92-121). [147

Étude sur l'administration d'une propriété de l'abbaye de St-Pantaléon à Cologne.

Corbie. — Heinrich Schrörs. *Die Vita Brunonis des Ruotger* (*Annalen des hist. Vereins f. den Niederrhein*, CX, 1911, p. 61-100). [148

L'auteur est bénédictin de Cologne ; il se trahit par une connaissance du texte de la règle de S. Benoît et l'intérêt qu'il porte à la réforme monastique. Trithème en a fait un moine écolâtre de St-Pantaléon. Il y a lieu de croire, étant donné le chronologie, qu'il faisait partie de la colonie saxonne qui peupla ce monastère, et probablement qu'il venait de Corbie. On trouve ce nom à Corbie peu avant la fondation de St-Pantaléon, de même que celui de Cristinus ou Christian, nom du premier abbé de ce monastère.

——— P. F. Böser. *Ein schlimmer Tag im alten Corvei* (*Mitteil. des Vereins f. Gesch. und Altert. Westfalens*. Münster, 1912, Heft 2). [149

Déposition et emprisonnement de l'abbé Christophe de Brambach en 1624 par l'évêque suffragant Jean Palking, de Paderborn, sur l'ordre d'Urbain VIII.

——— v. Widukind, n° 66.

Ebersmünster. — Herrmann. *Vertrag zwischen dem Abte von E. und der Gemeinde Ebersheim über das Wiederecht (Allmend) aus dem Jahre 1558* (*Elsässische Monatsschrift f. Gesch. und Volkskunde*, II, 1911-1912, p. 661-665) [150

Enschingen. — Th. Walter. *Die Probstei zu St-Nikolaus in E.* Ein Beitrag zur Geschichte der Cluniazenser in Ober Elsass. (*Jahrbuch f. Gesch. Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, XXVIII, 1912, p. 33-81) Strassbourg, Heitz, 1912, 8°, 49 p., 12 illustr. [151

Prévôté dépendante de St-Alban de Bâle et datant du XIIe siècle.

Ettal. — P. Stephan Kainz, O. S. B. *Die Ritterakademie zu Ettal (1710-1745).* Programm des Kgl. Gymnasiums im Benediktinerkloster Ettal für das Schuljahr 1911/12. Munich, Seitz, 8°, 109 p. et 12 ill. [152

Le monastère d'Ettal est une des rares fondations du bas moyen-âge ; il doit son origine à la piété de Louis de Bavière envers la Ste-Vierge (1330). Son histoire, aux XVIe et XVIIe s., est marquée par des désastres causés par les guerres. L'abbaye se releva au XVIIIe s. sous le gouvernement de Placide Seiz, qui prit l'importante résolution d'annexer à son monastère une académie pour les jeunes gens de la noblesse. Par la création de l'Université de Salzbourg, l'ordre bénédictin avait revendiqué son droit séculaire à l'enseignement public, et l'instruction de la jeunesse était devenue pour lui une des formes les plus heureuses de son activité.

Digitized by Google

Déjà Ettal coopérait à la direction du collège de Frisingue, quand, avec l'appui du prince-évêque Ecker de Frisingue, l'abbé érigea en 1710 une Académie à Ettal même. Le caractère particulariste de cette institution peut étonner à première vue ; elle répondait à une nécessité des temps. La noblesse, en Allemagne, jouissait de privilèges assez exclusifs dans l'Église et dans l'État ; c'était dans ses rangs que se recrutaient les princes de l'Église et les conseillers des rois. Le fait s'imposait alors. Assurer l'éducation chrétienne de la jeune noblesse, c'était une œuvre d'apostolat. Le monastère fut agrandi en vue de recevoir la jeunesse. Le programme des études fut élargi et l'on y fit une juste part aux langues modernes, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, aux exercices corporels. Intéressants sont les renseignements fournis par le R. P. Etienne Kainz sur les programmes, le régime, les désirs et les exigences des parents, les soutenances de thèses, les fêtes. La mort du prince-évêque Ecker priva l'abbaye d'un protecteur. Les successeurs de l'abbé Seiz, accablés par les dettes du monastère, dépourvus de l'énergie, de l'expérience, du coup d'œil nécessaires pour dominer la situation, succombèrent à la tâche. La guerre de la Succession d'Autriche aggrava les difficultés. L'institution coûtait cher, car les jeunes gens de famille, suivant leur rang, avaient un, deux ou trois serviteurs ; ils étaient exigeants, naturellement peu soumis et peu travailleurs, enclins à de petites passions que leur monde tolérait d'un cœur léger. Sous l'abbé Seiz tout alla bien ; l'académie attirait des élèves de toute l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne, de la Belgique ; elle jouissait d'un grand crédit à cause de son excellente discipline. L'année 1745 mit fin à son existence.

En appendice l'auteur a publié, entre autres documents, la liste des maîtres et celle des élèves dans l'ordre alphabétique.

Fulda. — G. Richter et A. Schönfelder. *Sacramentarium Fuldense saeculi X.* Cod. theol. 231 der K. Universitätsbibl. zu Göttingen. Text und Bilderkreis. Fulda, Aktiendruckerei, 1912, XLII-432 p. et 43 pl. [153

L'intérêt de ce volume, publié à l'occasion du cinquantenaire sacerdotal de S. E. le cardinal Kopp, réside dans le fait que l'abbaye de Fulda, dès son origine, s'attacha à suivre les rites de l'Église romaine. Le fait est particulièrement attesté pour le IXe siècle. Étant donné l'importance de l'École calligraphique de Fulda, on peut aisément conclure que l'activité des moines de Fulda eut pour résultat de propager les formulaires romains. On connaît jusqu'ici six sacramentaires d'origine fuldienne ; la comparaison des textes, des écritures et des ornements amènera sans doute quelques rapprochements entre des manuscrits de provenance inconnue et ceux de Fulda. Les textes publiés par MM. Grégoire Richter et Albert Schönfelder sont très intéressants au point de vue monastique dans la partie particulièrement riche des messes votives. Les planches, au nombre de 43, sont un excellent appoint à l'étude de la calligraphie fuldienne. L'index alphabétique des prières et invocations ne comprend pas moins de 40 pages.

——— G. Kunibert Mohlberg, O. S. B. *Die Fuldaer Festgabe zum Jubiläum des Kardinals Kopp (Literar. Beilage der Kölnischen Volkszeitung*, n° 51, 19 decembre, 1912, p. 393-394). [154

Digitized by Google

Compte-rendu de l'ouvrage de G. Richter.

——— Fried. Kurze. *Die Annales Fuldenses* (Duplik) (NA. t. XXXVII, p. 778-785). [155

Réponse aux attaques d'Hellmann.

——— Max Jansen. *Zu den Annales Fuldenses (Histor. Jahrbuch*, XXXIII, 1912, p. 101-103). [156

——— H. A. Simon. *Die Verfassung des geistlichen Fürstentums* F. Veröffentlichungen des Fuldaer Geschichtsvereins 9). Fulda, Fuldaer Aktiendruckerei, 1912, gr. 8°, VIII 86 p. [157

——— H. A. Simon. *Die Verfassung des geistlichen Fürstentums* F., dargestellt unter besonderer Berücksichtigung der nachgelassenen Manuskripte von Eugen Thomas (1758 bis 1813). Marburger Jurist. Diss. Fulda, Aktiendruckerei, 1912, 8°, VIII-86 p. [158

——— Ed. Schröder. *Zur Ueberlieferung der Fuldaer Urbarien* (*Mitteil. des Inst. f. oesterr. Geschichtsforschung*, XXXIII, 1912, p. 120-122). [159

——— Th. Haas. *Alte Fuldaer Markbeschreibungen*, suite (*Fuldaer Geschichtsblatter*, XI, 1912, p. 1-19, 49 64, 69 90, 113-144, 159-160). [160

——— G. Richter, *Der Benediktiner Isidor Schleichert und die Dompfarrschule zu Fulda (ib.* 19-32). [161

Il est question d'un mémoire de la fin du XVIIIe s.

——— *Ungedruckte Aktenstücke zur Gesch. des Fuldaer Fürstabtes Balthasar von Dermbach, 1570 1606 (ib.*, p. 65-69, 97-110, 161-174). [162

——— F. di Capua. *Le clausule metriche nell' « Apologetico » di Tertulliano e le varianti del « Codex Fuldensis »* (*Scuola cattolica*, fev. 1912, p. 249-259, avril, p. 550-564). [163

Gladbach. J. Stratner. *Wirtschafts- und Verwaltungsgeschichte der Abtei München Gladbach im M. A.* Diss. Munster, 1911, 8°, 78 p. [164

Herrenbreitungen. Paul Weber. *Die Ausgrabungen im Kloster H. an der Werra (Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 1912, p. 177-184, 11 fig. 4 pll; v. *Zeitschrift des Ver. f. hessische Gesch. und Landeskunde*, XLVI, 1912, p. 237-240). [165

Le monastère fut incendié par les Suédois en 1640; l'église avait été bâtie entre 1100 et 1125.

Hofen. J. Zeller. *Zur ältesten Geschichte des Frauenklosters Hofen (Buchhorn) (Württemberg. Vierteljahrshefte f. Landesgesch.* N. F. XXII, 1913, p. 51-75). [166

Lauteur fait la critique des traditions relatives aux origines de ce monastère; il croit pouvoir montrer avec vraisemblance que la fondatrice est Berthe, épouse du comte Othon I de Buchhorn, qui établit un monastère de bénédictines entre 1080 et 1085 près de l'ancienne église paroissiale de Buchhorn. On ne sait quelles coutumes on suivit dans cette fondation, qui fut plus tard remise à l'abbaye de Weingarten (c. 1132-c. 1140) et disparut au XVe siècle.

Kastel. *Loy Hering: Epitaph des 1554 gestorbenen Johannes Menger*,

Digitized by Google

Abtes des Klosters Kastl (Anzeiger des German. Museums, 1912, p. 58, avec pl.) [167

Laach. ADALBERT SCHIPPERS. *Liegt der Abteikirche zu Maria-Laach ein einheitlicher Plan zugrunde? (Zeitschrift f. christl. Kunst*, 1912, p. 201-210, 2 fig.) [168

Église entièrement édifiée de 1093 à 1095 jusqu'à une hauteur de trois mètres : unité de plan.

——— ANDREAS HUPPERTZ. *Die Abteikirche zu L. (Zeitschrift f. Gesch. der Architektur*, 1912, p. 145-148). [169

Lorsch. FRIEDRICH HÜLSEN. *Die Besitzungen des Klosters L. in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter.* Inaug. diss. Berlin, 1911, 8° 50 p.

Cette dissertation est la première partie du travail suivant :

——— FRIED. HÜLSEN. *Die Besitzungen des Klosters L. in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im M. A.* (Historische Studien... v. Ebering, 105). Berlin, Ebering, 1913, 8°, 150 p., 4 cartes et 1 pl.) [170

——— Dr ROB. SZENTIVANGI. *Der Codex aureus von Lorsch jetzt in Gyulafehervar* (SMBO, 1912, p. 131-151 avec pll.) [171

Le ms. de Karlsburg (Gyualafehervar), de la Bibliothèque Batthyany, contenant S. Matthieu et S. Marc, complète le ms. 50 Vatic. Palat., de sorte qu'on possède maintenant intégralement le fameux Codex aureus de Lorsch. Celui-ci proviendrait de l'école palatine d'Aix-la-Chapelle et aurait été écrit entre 783 et 827.

Metz, Ste-Glossinde, P. LESPRAND. *Le clergé messin et la Révolution (Revue ecclés. de Metz*, XXIII, 1912, p. 496-512). [172

Notes sur le monastère des Bénédictines de Ste-Glossinde à Metz au moment de la Révolution.

Montigny, ABBÉ P. LESPRAND. *Le clergé messin et la Révolution (Revue eccl. de Metz*, oct. 1912, p. 564-569 p.). [173

Notes sur la suppression du monastère des Bénédictines de Montigny-lez-Metz.

Münzenberg. ZELLER. *Die Kirche des Benediktinerklosters S. Maria auf dem Münzenberge bei Quedlinburg (Die Denkmalpflege*, 1912, 18 sept., p. 102-103, 2 plans). [174

Murbach. D. A. WILMART O. S. B. *Le Comes de Murbach* (RB. XXX, 1913, p. 25-68). [175

Importante étude liturgique sur le ms. 184 de Besançon, antérieur aux premières années du IXe s., provenant de l'abbaye de Murbach.

——— Du même, *Nouvelles remarques sur le euillet de Besançon. Description du ms. 184 (ib.*, 124-132).

——— G. WAGNER. *Untersuchungen über die Standesverhältnisse elsässischer Klöster.* I. Die Abtei Murbach. Diss. Bonn, 1811, 8°, 48 p. [176

Northeim. G. WENKE. *Die Urkundenfälschungen des Klosters St-Blarien in N.* Diss. Marburg, 1912, 8°, 94 p. [177

Digitized by Google

Ottobeuron. MART. SONTHEIMER. *Die Geistlichkeit des Kapitels O. Von dessen Ursprung bis zur Säkularisation.* Memmingen, Feiner, 1912. t. I, 8°, XVI-622 p. [178

Prifling. A. DÖBERL. *Abt Rupert Kornmann von P.* (*Hist. pol. Blätter*, t. CXLIX, 1912, p. 837-855). [179

Reichenau. M. E. *Het h. bloed te Reichenau en te Günterstal* (*Biekorf*, XXIII, 1912, p. 344-348). [180

St-Pierre dans la Fôret-Noire. HERMANN FLAMM. *Ein neues Blatt des Rotulus San Petrinus aus dem Freiburger Stadtarchiv* (*Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, XXVIII, 1913, p. 72-84). [181

Schaken. FRH. VON DALWIGK. *Ein Salbuch des ehemal. Benediktinerklosters S.* aus dem 16 Jh. (*Geschichtsblätter f. Waldeck und Pyrmont*, XI, 1911, p. 159-175). [182

Schwarzrheindorf. P. ILDEFONS HERWEGEN O. S. B. « *Der hl. Johannes Ev. auf. Patmos* » *in der Pfarrkirche zu S.* (*Annal. des histor. Ver. f. d. Niederrhein*, CX, 1911, p. 132-132). [183

Seeon. J. DOLL. *Seeon ein bayerisches Inselkloster.* Eine Studie zur Gesch. des Benediktinerordens. Fribourg-en-Br., Herder, 1912, 8°, XII 75 p. et 29 grav. [184

L'abbaye de St-Lambert de Seeon date de la fin du Xe siècle ; elle fut au XIe siècle pénétrée de l'esprit de la réforme d'Hirsau. L'auteur étudie, à travers les siècles, l'état de la discipline et s'intéresse aux travaux intellectuels et artistiques. Comme pour Chiemsee, M. Doll a consacré une grande partie de son étude au côté économique : édifices, exploitation, produits et achats. L'ouvrage est illustré avec goût.

Stein-am-Rhein. ANNA ROSING, *Stein a. R.* (*Kunstgewerbe für's Haus.* Août 1912, p. 325-327, 6 fig.) [185

Thierhaupten. NIK. DEBLER. *Geschichte des Klosters T.* Im Auftrage des hist. Vereins f. Donauwörth und Umgegend, herausgegeb. von Joh. Traber. 2 Hälfte, 2 Heft. Donauworth, Auer, 1912, XII, p. 279-306 p. [186

Trèves, St-Maximin. A. PONCELET, S. J. *L'auteur de la vie de S. Basin, évêque de Trèves* (*Anal bolland.* t. XXXI, 1912, p. 142-147). [187

Le *Vita Basini* a pour auteur Jean Scheckmann, moine de St-Maximin de Trèves, qui le dédia à son abbé Vincent de Cochem (1514-1525).

Weingarten. PAUL LEHMANN. *Die Konstanz-Weingartener Propheten-Fragmente in photogr. Reproduktion.* Einleitung. Leyde, Sijthoff, 1912, Imper. Fol. 84 ff., t. VII, 5 p. texte. [188

Werden. — *Beiträge zur Geschichte des Stiftes Werden.* Heft XV. Bonn. Haustein, 1911. Ce 15^e fascicule contient [189

1°) Dr W. LANGENBACH. *Stift und Stadt Werden im dreizigjährigen Kriege* (p. 1-145).

2°) D^r FR. JOS. BENDEL. *Neues über die Schicksale des Müllerschen Werkes, behandelnd die Geschichte der Abtei Werden* (p. 146-152).

3°) E. J. *Zur Kritik der älteren Kaiserurkunden für die Abtei Werden* (p. 153-179).

Digitized by Google

Wiblingen. — SAUPP. *Ein Buch über Abt Benedikt Rauh von W.* (*Hist. pol. Blätter*, 1912, t. 149, p. 471-480). [190

Compte-rendu de l'ouvrage de Dr A. Nägele ; voir *Rev. bénéd.*, 1912, Bull. n° 2844.

Wissenbourg. — VON BROCKE. *Burg St-Paul im Rahmen der Weissenburger Klostergeschichte* (*Sechster Jahresbericht des Ver. zur Erhaltung der Altertümer in Weissenburg und Umgegend für das Jahr 1912*, p. 118-175). [191

Würzbourg, St-Étienne. — Dr FRANZ J. BENDEL. *Eine Beschreibung der St. Stephanskirche zu Würzburg* (SMBO, N. F., t. II, 1912, p. 338 342). [192

Zwiefalten. — J. ZELLER. *Geschichte des Klosters Z.* (*Beschreibung des Oberamtes Münsingen.* Herausgegeb. von K. Statistischen Landesamt. Zweite Bearbeitung, Stuttgart, Kohlhammer, 1912, p. 803-862). [193

Histoire concise, mais bien documentée, de l'abbaye de Zwiefalten, dans laquelle l'auteur traite avec soin de la série des abbés, de la description claustrale, des propriétés et de l'action littéraire et religieuse du monastère.

AMÉRIQUE.

États-Unis.

Belmont. — *Catalogue of the officers and students of St-Mary's College B., North Caroline*, 1911-1912. Belmont, 1912, 8°, 64 p. avec pll. [194

Covington. — *Annual Catalogue of the officers, faculty and students of St-Joseph's Seminary. St. Benedikt La. for the scholastic Jear 1911-1912.* 8°, 37 p. et pll. [195

——— *First annual Catalog. of the officers, faculty and students of St-Paul's College Covington, Louisiane for the scholastic Jear 1911-1912.* 8°, 44 p. et pll. [196

St-Bernard. — *Catalogue of St Bernard College twentieth Jear 1911-1912.* St Bernard, Allabama, 1912, 8°, 91 p. et pll. [197

St-Vincent. — *St-V. College, Journal*, Staff Number, mai 1912. [198

Ce n° contient (p. 485 489) une notice avec portrait sur le R. P. D. Corbinien Gastbibl, qui vient de célébrer son jubilé d'or sacerdotal.

——— *Catalogue of the officers, faculty and students of St. Vincent College and Seminary*, 1911-1912. St Vincent College, 1912, 8°, 101 p. [199

Brésil.

St-Paul. — *Annuario da Faculdade livre de philosophia e lettras St-Paulo-Brasil.* Terceiro anno lectivo 1911, São Paulo, 1911, 8°, 47 p. [200

ANGLETERRE.

Prieurés clunisiens. — D. LÉON GUILLOREAU. *Les prieurés anglais de l'ordre de Cluny* (RM, VIII, 1912, p. 1-42). [201

Reproduction du travail publié dans *Millénaire de Cluny.* Mémoires de l'Acad. de Mâcon, t. I, p. 291-373.

Digitized by Google

Bibliothèques. — D. Rh. Philips. *The Romantic history of the monastic libraries of Wales, from the fifth to the sixteenth cent.* 15, Chaddesley Ter., Swansea, Author, 1912, 8°, 62 p. [202

Paroisses. — Sidney Oldall Addy. *Church and Manor. A study in English economic history.* Londres, Allen, 1913, 8°, xxx-473 p. [203

L'auteur expose la nature et le développement des édifices du culte, leurs transformations, leur usage à travers les siècles. Deux chapitres sont consacrés aux relations des monastères avec le culte public, le service paroissial, le clergé, le peuple et les autorités (p. 367-395).

Cantorbéry. — C. E. Woodruff et W. Danks. *Memorials of the Cathedral and Priory of Christ in C.* Londres, Chapman, 1912, 8°, xxi-490 p. et nombr. ill. [204

La cathédrale de Cantorbéry est l'église-mère de l'Angleterre chrétienne; elle le fut de l'Angleterre catholique, depuis le jour où S. Augustin, fils de S. Benoit, y fixa son siège épiscopal jusqu'au jour où Henri VIII en chassa les descendants des premiers missionaires des Anglo-saxons. On comprend le respect qui entoure ce vénérable monument, témoin de tant d'événements, et l'on conçoit très bien le vif intérêt qu'éveillent tous les souvenirs qui s'y rattachent. C'est l'histoire de ce monument que nous offrent les *Memorials*, mais l'histoire du monument est encadrée par celle de la communauté bénédictine qui le desservait. Il y a là quelques chapitres intéressants sur les démêlés du chapitre bénédictin avec les archevêques, sur la vie intérieure et sur la vie intellectuelle du monastère. L'illustration est très variée.

——— Arth. Peurhyn Stanley. *Historial memorials of C.*: the landing of Augustine, the murder of Becket, Edward the Black Prince, Becket's Shrine, 11e éd. New-York, Scribner, 1912, 12°, 294 p. avec ill. [205

——— G. Q. Stirling Taylor. *The story of Canterbury.* Londres, Dent, 1912, 12°, x-390 p. et grav. (*Mediaeval towns*). [206

Eynsham. — S. Harvey Gem. *An Anglo Saxon Abbot. Aelfric of Eynsham*, A Study. Londres, Clark, 1912, 8°, 216 p. [207

Aelfric fut l'élève d'Ethelwold, évêque de Winchester, le contemporain des grands évêques Dunstan et Oswald, qui firent refleurir l'ordre monastique en Angleterre. Né vers 955, il fut élevé dans son enfance au monastère de Winchester sous Ethelwold, dont il écrivit plus tard la vie et dont il a exposé d'une façon charmante les méthodes pédagogiques. En 987 il fut envoyé au monastère de Cernel pour y former les moines aux observances bénédictines, et rentra en 989 à Winchester. Aelfric s'est surtout distingué comme écrivain en Anglo-saxon. On a de lui des Homélies, une grammaire et un glossaire, des vies de Saints, des versions fragmentaires ou adaptées de l'Écriture, des Canons, diverses traductions de S. Basile, de Bède, d'Alcuin, des Colloques pour enfants en latin et en anglo-saxon. En 1005 Aelfric devint abbé d'Eynsham, et mourut probablement vers 1020.

Il n'y a pas lieu de nous arrêter aux chapitres que l'auteur consacre à « quelques doctrines de l'Eglise anglo-saxonne », le culte rendu à la Sainte Vierge et aux Saints, la redemption, la predestination, les ordres sacrés, la

Digitized by Google

pénitence, la Sainte Communion; l'auteur est anglican et trouve que la Papauté a déformé la doctrine catholique à travers les âges; Aelfric n'eût pas été de son avis.

Glastonbury. — C. Cooksey. *Glastonbury abbey and the celtic Christian Church in Britain* (DR, XXXI, 1912, p. 155-168). [208

Norwich. — Abbé Gasquet, O. S. B. *Benedictine Norwich* (DR. XXXI, 1912, p. 122-135). [209

L'auteur esquisse l'histoire du prieuré cathédral de Norwich fondé en 1101, supprimé en 1539 et fait connaître les noms de quelques illustrations du monastère aux XIVe et XVe siècles.

St-Albans. — Abbé Gasquet, O. S. B. *Abbot Wallingford. An Inquiry into the charges made against him and his monks.* Londres, Sands, 1912, 8°, 79 p. [210

Guillaume Wallingford occupa la charge d'abbé de St-Albans de 1476 à 1492. Les accusations portées contre lui comme dilapidateur des biens du monastère sont dépourvues de tout fondement. A l'aide des registres du monastère, D. Gasquet fait l'histoire de St-Albans pendant les abbatiats de Whethamstede, Albon et Wallingford, montre l'état prospère de l'abbaye, l'intérêt que ce dernier prend à la discipline, aux études, peut-être à l'imprimerie introduite à St-Albans entre 1480 et 1486 par le maître d'école. Il est vrai qu'en 1490, l'archevêque Morton, annonçant sa visite à l'abbé, releva diverses charges contre lui et sa communauté. L'abbé en appela à Rome et obtint gain de cause; c'était d'ailleurs entre les deux prélats une lutte pour l'exemption. Il est probable que Morton ne fit jamais la visite canonique annoncée, mais qu'il dut se rendre compte de la fausseté de la dénonciation portée contre l'abbé qui jouissait de la confiance et de l'affection de sa communauté.

Westminster. — Paul Biver. *L'église abbatiale de W. et ses tombeaux.* Notice historique et archéologique. Avec une introduction par W. R. Lethaby, architecte de l'Abbatiale. Paris, Longuet, 1911-1912, p. 36 pll., 10 illustr. dans le texte et 2 plans. Prix : 5 frs. [211

Ce « Guide » se distingue, comme tous ceux de la Collection Longuet, par son érudition, son note pratique et la richesse de l'illustration. Une notice détaillée fait d'abord connaître l'histoire de cette merveilleuse église abbatiale élevée entre 1245 et 1269, sous l'influence de l'architecture française, les transformations ou aménagements que le changement de culte au XVIe siècle y a fait subir. Mais la majeure partie du volume est consacrée à la description archéologique de l'Abbatiale et des anciens édifices claustraux, puis des tombeaux groupés par époques, enfin du mobilier. Rien n'a été négligé pour faciliter l'étude des œuvres d'art ; les index alphabétiques des tombeaux et des noms d'artistes permettent de se retrouver de suite dans une galerie mortuaire qui, à première vue, parait un dédale.

——— D. Léon Guilloreau. *Westminster Abbey. Notes et documents relatifs à son histoire* (R M, t. VIII, 1912, p. 77-84). [212

Examen des publications les plus récentes relatives à l'abbaye de Westminster.

Digitized by Google

——— W. R. Lethaby. *The Confessor's shrine in Westminster Abbey church (The archæolog. journal*, 1911, déc., p. 361-364). [213

——— Arthur P. Stanley. *Historical Memorials of W. Abbey*, Popular Ed. Londres, J. Murray, 1912, 8°, 294 p. [214

Congrégation Anglaise. — *Bullarium monachorum nigrorum S. Benedicti congregationis Angliæ.* Fort-Augusti, ex typis abbatiæ S. Benedicti, 1912, 4°, 172 p. [215

Ce recueil comprend les actes pontificaux relatifs à la reconstitution ou érection de la Congrégation bénédictine anglaise depuis le bref de Paul V: *Ex incumbenti* du 23 août 1619 jusqu'aux plus récentes mesures prises par Pie X : érection de monastères, privilèges, facultés, etc. En appendice on a réuni quelques textes des *Trophæa* de D. Edouard Mayhew, et de l'*Apostolatus* de D. Clément Reyner, ainsi que les résolutions du chapitre général de 1633 relatives à la nature et à la substance de la Congrégation.

——— G. Daumet, *Notices sur les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révol.*, suite (*Mém. de la Soc. de l'histoire de P. et de l'Ile-de-France*, t. XXIX, 1912, p. 1-224). [216

Notice sur les Bénédictins Anglais de St-Edmond de Paris, établis dans cette ville en 1615, supprimés en 1793 (p. 1-44, 147-182).

——— *The Benedictine Almanac and Guide to abbeys, missions, priests of the English Congregation for 1913.* Ampleforth Abbey, 24°, 72, VIII-72, p. 1 penny. [217

Cet Almanach débute par le portrait de Mgr Hedley O. S. B., évêque de Newport et par différentes pièces relatives à son jubilé sacerdotal (p. v-viii). Suivent une notice historique sur la Congrégation Anglaise, l'état du personnel des différentes abbayes avec indication des paroisses desservies par les moines et les titulaires (p. 1-12), une notice sur le capuchon anglais (p. 12), la nécrologie de 1912 (p. 13), le discours prononcé le 8 oct. 1912 aux funérailles de D. Robert Placide Corlett (p. 14-16), les publications des membres de la Congrégation Anglaise (p. 18-19), la médaille de S. Benoît (p. 21-24), le calendrier bénédictin (p. 28-51).

Martyrs Anglais O. S. B. — J. G. D. *The martyrdom of the Ven. Thomas Tunstall O. S. B.* (D. R. XXXI, 1912, p. 136-147). [218

Ce moine bénédictin fut exécuté à Norwich le 8 juillet 1616.

——— J. G. D. *Our martyrs* (*ib.*, p. 213-220). [219

Mgr Hedley. — *The Bishop of Newport's Jubilee. Celebration at Ampleforth* (*The Tablet*, 20 oct. 1912, p. 648-650). [220

Mgr Hedley, évêque de Newport, bénédictin d'Ampleforth, fut ordonné prêtre le 19 octobre 1862.

——— *Bishop Hedley as a man of letters* (*The Tablet*, 5 oct. 1912, p. 522-523). [221

Mgr O'Neill. — F. C. Doyle, O. S. B. *Right Rev. P. A. O' Neill, D. D., O. S. B. Bishop of Isionda, formerly bishop of Port-Louis, Mauritius* (D. R. mars 1912, p. 1-18, avec portrait). [222

Né à Liverpool le 22 décembre 1841, Pierre O'Neill entra dans la Con

Digitized by Google

grégation bénédictine Anglaise au monastère de Douai. Il fut élu, en 1888, président de la Congrégation et sacré évêque de Port Louis le 29 juin 1896 ; il mourut le 6 novembre 1911.

AUTRICHE.

Réformes. — Dr P. Cölestin Wolfsgruber O. S. B. *Die apostolische Visitation der Klöster Oesterreichs 1852-1879.* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 296-308, 525-535). [223

Tyrol. — H. G. Ströhl-Mödling. *Die Wappen der Ordensstifte in Tirol und Vorarlberg (Kunst und Kunsthandwerk*, 1912, p. 193-233, 46 fig.). [224

Admont. — Rich. Mell. *Beiträge zur Geschichte der Steirischen Privaturkunde.* Graz, Styria, 1911, 8°, VIII 111 p. [225

L'auteur a étudié en détail les Libri traditionum de l'abbaye d'Admont (p. 20-50).

Kremsmünster. — Dr P. Bernhard Pösinger. *Das Stiftsarchiv Kremsmünster 1302 bis 1912.* (Beilage zum 62. Progr. des K. K. Obergymn. zu Kremsmünster für 1912). Kremsmünster, Gymnasium, gr. 8°, 66 p. et 4 pll. [226

——— Dr Bernhard Pösinger, O. S. B. *Ein Kirchenkalender aus dem 9. Jahrhundert im Stift K.* (SMBO. N. F. t. II, 1912, p. 220-234, avec 1 pl.) [227

——— Note sur les Archives *(Deutsche Geschichtsblätter*, XIV, 1912, p. 86-88). [228

Salzbourg. — P. Pirmin Lindner. *Monasticon Metropolis Salzburgensis antiquæ. Supplementum.* Verzeichnisse der Aebte und Pröpste der Klöster der jetzigen Erzdiozese Wien Nebst Nachträgen und Berichtigungen. Bregenz, 1913, Teutsch, 4°, 46 p. Mk. 5. [229

Ce supplément comble une lacune du Monasticon de Salzbourg en ajoutant aux volumes précédents l'étude des monastères de l'archidiocèse de Vienne, situés dans l'ancien diocèse de Passau. Ce travail a été mené à bonne fin par le regretté P. Lindner peu de temps avant sa mort, grâce au généreux concours de son confrère, le R. P. D. Jean Wagner.

Signalons pour l'ordre de S. Benoît : Les Écossais (p. 11-16) et N. D. de Montserrat à Vienne (17-18) ; pour l'ordre de Cîteaux, Heiligenkreuz (18-24), Neukloster à Wiener-Neustadt (24-27). Suivent un tableau des monastères de l'archidiocèse de Vienne et du diocèse de Wiener-Neustadt (27-29), l'Index, et des suppléments et corrections aux volumes parus (p. 35-46).

——— Dr Franz Martin. *Der Ordenshistoriker P. Pirmin August Lindner, O. S. B.* † (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 316-331). [230

Notice bio-bibliographique sur un moine de St-Pierre de Salzbourg, D. Pirmin Lindner, décédé le 27 février 1912, auquel l'histoire de l'ordre est redevable d'un grand nombre de travaux importants, spécialement sur l'histoire littéraire des anciens monastères d'Allemagne.

Digitized by Google

——— HUBERT BASTGEN. *Die Verhandlungen bei den Regierungsbehörden über die Umänderungen der Salzburger Universität am Anfang des 19. Jahrh. (Die Kultur*, XII, p. 403-412 ; XIII, p. 21-44, 190-199). [231

BELGIQUE. — LUXEMBOURG.

Elections abbatiales. — EM. STEENACKERS. *Kiezingen der Abten in Brabant na 1564. (Bijdragen tot de geschiedenis... van het aloude hertogdom Brabant*, XII, 1913, p. 5-20). [232

Afflighem. — F. F. *Le Calice d'Afflighem (Bull. des métiers d'Art*, mai 1912, p. 131-135, 3 fig.) [233

Calice dit de S. Bernard, de l'an 1200 environ, remanié au XVIe s. par un orfèvre bruxellois.

Gand. — A. HEINS. *Les refuges des abbayes Gantoises à Bruges (Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, XXI, 1913, p. 29-30). [234

Refuges des abbayes de St Pierre et de St-Bavon.

——— MAURICE HEINS. *Les deux monastères de Gand au Ar[illegible] (Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique* 1911, p. 83-91) [235

Gand, St-Pierre. — D. H. PEILLON, O. S. B. *L'antiphonaire de Pamelius* (RB. XXIX, 1912, p. 411-437). [236

Le célèbre manuscrit publié par Pamelius était un manuscrit, qu'il trouva entre 1562 et 1566 à l'abbaye de St-Pierre de Gand. C'est aujourd'hui le ms. 10127-10144 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce manuscrit, qui date des environs de l'an 800, se trouvait dès le XIIIe à St Pierre de Gand ; il fut donné en 1590 aux Jésuites par l'abbé Colomban Vrai[illegible]. D. Peillon montre « que l'autorité de l'Antiphonaire (de Pamelius) se trouve singulièrement amoindrie par la découverte du *codex Blandiniensis* et que, par conséquent, la publication intégrale de ce précieux document sera pour les liturgistes d'un véritable intérêt ». Deux planches phototypiques sont jointes à cette étude.

Gembloux. — P. BRUNO LEFEBRE, S. J. *L'Hôtel de la liste civile à Bruxelles (Revue générale*, juillet 1912). Bruxelles, Goemaere, 1912, 8°, 11 p. [237

Intéressants détails sur la façon dont le Gouvernement força l'abbé de Gembloux à acquérir un Pavillon à l'angle de la rue Ducale ; ce qui fut fait à grands frais (1784). Loué au vicomte de Walckiers, vendu en 1793 à un prince d'Arenberg, il appartint ensuite au marquis d'Assche, et fut acquis par l'État Belge en 1852.

——— P. B. LEFEVRE, S. J. *Mémoires des trois derniers abbés et comtes de Gembloux* avec des Annotations et de nombreux documents (AHEB, t. XXXVIII, 1912, p. 201-221, 296-312, à suivre). [238

Hastière. — MARCEL LAURENT. *L'église d'Hastière par delà (Wallonia*, 1912, p. 309-315, 3 fig.). [239

Lobbes. — F. KURZE. *Die Annales Lobienses* (N. A. t. XXXVII, p. 589-614). [240

Les *Annales Lobienses* (SS. XIII, 224 et suiv.) sont à proprement parler des Annales de Liége, composées vers 87[illegible] comme un extrait d'un plus

Digitized by Google

ancien ouvrage historique de Lobbes et continuées après 900 jusqu'en 982. Cet ouvrage de Lobbes, aujourd'hui perdu, était une chronique impériale avec une continuation annalistique de 741 à 811, à laquelle vers 843 on a ajouté, d'après un modèle provenant de Metz, un extrait du Vita Hludowici de Thegan avec continuation jusqu'en 843.

Maredsous. — *La semaine liturgique de M.* (RLB. t. II, 1912, p. 511-522). [241

Compte rendu des cérémonies et des conférences de la semaine liturgique tenue à Maredsous du 19 au 23 août

— — D. Pascal Rox. *L'école des métiers d'art de M. (Bulletin des métiers d'art*, 1911, p. 161-169, 6 fig.) [242

St-Hubert. — Em. Dilis. *Une vraie « Clef de St-Hubert » de 1694 conservée à l'église de Burgt (Annales du XXIIe Congrès de la Fédération archéol. et hist. de Belgique*, Malines 1911, t. II, p. 721-732). [243

Clef bénite à Leefdael, donnée à l'église de Burght, le 15 décembre 1694, par Lutgarde Arys, religieuse de l'abbaye cistercienne de Valduc.

Saint-Trond. — Guill. Simenon. *L'organisation économique de l'abbaye de St-Trond depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1913, gr. 8°, 632 p. (= *Mém.* de l'Acad. royale de Belgique, Classe de lettres, 2e sér., coll. in-8°, t. X, 1912). [244

Ce travail, couronné par l'Académie royale de Belgique, apporte une importante contribution à l'histoire économique des institutions religieuses. Abordant son sujet à ce tournant de l'histoire de St Trond qu'est l'abbatiat de Guillaume de Ryckel, réorganisateur de l'administration du monastère, M. Simenon étudie le fonctionnement de cette administration depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au début de XVIIe. L'exploitation directe a été abandonnée pour être remplacée par le bail ou le métayage : les propriétés éloignées ont été vendues ou échangées contre d'autres plus rapprochées; les prébendes ont été rachetées; l'administration est centralisée entre les mains de l'abbé et du couvent. L'auteur expose comment les propriétés monastiques se sont conservées pendant le moyen âge jusqu'au commencement du XVIIe siècle, comment elles ont été exploitées ; quel revenu elles ont produit et comment elles ont été administrées. Replaçant l'abbaye dans son cadre historique, au milieu des changements politiques et économiques dont elle a subi l'influence, il a recherché les modifications qui pendant trois siècles se sont produites dans la composition, l'exploitation et l'administration du domaine, et les relations économiques qu'elle a entretenues avec la ville de St-Trond et avec le reste du pays (p. 7).

Cette étude est divisée en cinq parties : 1/ importance du domaine foncier (terres arables, prairies, bois, vignobles et étangs, édifices), ses variations (donations, achats, aliénations) ; 2/ exploitation et rapport à travers les siècles des divers genres de propriétés ; 3/ domaine direct (biens féodaux, biens censaux, cens capital, rentes héréditaires, revenus d'origine ecclésiastique, droits seigneuriaux) ; 4/ administration du domaine par les abbés et les officiers monastiques et laics, domestiques et ouvriers ;

Digitized by Google

5/ relations économiques (relations commerciales, industrielles, financières, sociales).

Le travail de M Simenon repose sur un dépouillement soigneux de nombreuses pièces d'archives. L'organisation économique de l'abbaye est traitée surtout au point de vue historique. Si les idées synthétiques ne sont pas exposées avec toute l'ampleur désirable, on trouvera par contre de nombreux et précieux renseignements sur l'histoire des différentes propriétés de St-Trond et sur les rouages de son organisme.

En annexes on trouve *a/* un tableau des moines de l'abbaye de 1250 à la suppression du monastère ; *b/* les budgets de l'abbaye au XIIIe et au XVIe siècle ; *c/* un tableau des cultures au XIIIe siècle et un relevé des baux de terres de 1490 à 1620 ; *d'* 12 documents inédits de 1239-40 à 1489. Une bonne table des noms de personnes et de lieux termine ce volume.

Stavelot. — H. Demaret. *Le triptyque de Hanau (Cercle Hutois des sciences et beaux-arts*, 1911, p. 137-142, 1 pl.) [245

Stavelot-Malmedy. — Jos. Bastin. *Deux léproseries antérieures aux Croisades (Annales du XXIIe Congrès de la Fédération archéol. et hist. de Belgique*. Malines, 1911, t. II, p 339-342). [246

La léproserie de Malmedy est antérieure à l'an 1080 ; celle de Stavelot est connue dès 1030, car sa chapelle sous le vocable de S. Laurent fut dédiée le 24 décembre 1030.

Echternach. — *L'inventaire des archives de l'abbaye S. Willibrord d'Echternach dressé par Willibrord Schram de Vianden et aperçu sur les autres recueils du même archiviste (Public de la Section histor. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. LII, 1911, p. 412-478). [247

——— Ad. Reiners. *Die niederländischen oder belgischen Aebte des 16. und 17. Jahrh in der reichsunmittelbaren Abtei Echternach (Luxemburg) (Annales du XXIIe Congres de la Fédération archéol. et histor. de Belgique*, Malines, 1911, t. II, p 215-241). [248

Notices sur les abbés Godefroid d'Aspremont (1539 1562), Antoine Hovaeus (1562-1568), Martin Maes, de Meerbeek (1569-1585), Jean Bertels de Louvain (1595-1606), Pierre de Richardot (1607-1628), Richard Paschasius, de Torvigny (1657 1667).

FRANCE.

Réformes du XVIIe s. — D. Paul Denis, O. S. B. *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins.* (Bibliothèque d'histoire bénédictine, t. I). Paris, Champion, 1913, gr. 8°, xv-511 p. [249

Ce volume a l'honneur d'être préfacé par M. Gabriel Hanotaux, qui en a relevé tout le mérite en quelques pages bien nourries. Richelieu attacha une importance extrême à la réforme des ordres religieux : il poursuivit ce but avec une énergie et une patience dignes de tous éloges. Dans l'état où se trouvait la France, le cardinal crut qu'en concentrant entre ses mains

Digitized by Google

toute l'autorité sur les grands ordres religieux, il pourrait user de son crédit et de son pouvoir pour mener à bonne fin l'œuvre de leur régénération. A première vue, la multiplicité des bénéfices dont il jouit peut être soupçonnée de cupidité ; ses efforts pour être placé à la tête des grands ordres, d'ambition. Une étude approfondie de cette époque, telle qu'elle résulte des nombreux textes inédits recueillis par D. Denis, aboutit à de tout autres résultats. Richelieu avait conçu le projet de rendre aux grands ordres monastiques une place vitale dans l'Église de France et de faire converger leur activité pour le plus grand bien de l'Église et de l'État. Il rêva la fusion des monastères bénédictins en une puissante congrégation, qui s'inspirerait de la réforme de Saint-Maur et en serait le prolongement. Saint-Maur jouissait de la confiance de Richelieu, et, Saint-Maur avait à sa tête un homme digne de Richelieu, D. Grégoire Tarrisse, qui sort grandi du travail de D. Denis. L'union de Cluny et de St-Maur, rêvée, tentée par Richelieu, s'éclaire d'un nouveau jour par les documents tirés de l'obscurité par D. Denis. On suit jour par jour ces longues et pénibles négociations, où les desseins larges et généreux de Richelieu et de Tarrisse, contrecarrés par les mesquineries de certains membres de la curie romaine, échouèrent malheureusement, pour être remplacés par les dissensions et la stérilité à Cluny, la paralysie momentanée des forces vives de St-Maur. Le travail de D. Denis s'impose à quiconque veut s'instruire des origines de St-Maur et comprendre la politique religieuse de Richelieu ; on y apprendra beaucoup et on sera amené à abandonner bien des préventions. L'exposé historique est solidement et clairement échafaudé ; il s'appuie sur 225 documents analysés ou publiés in-extenso. Ce volume fait bien augurer de la *Bibliothèque* annoncée par l'auteur. *Vivat sequens.*

——— Gabriel Hanotaux. *Richelieu et les Ordres monastiques (La Revue hebdomadaire*, 15 févr. 1913, p. 357-362). [250

Préface au livre annoncé plus haut.

Berry. — Georges Hardy. *Bourges et les abbayes et châteaux du Berry*. Paris, Laurens, 1912, 8°, 164 p., 124 fig. [251

Normandie. — Edw. Moutier. *Les moines chroniqueurs Normands* (*Précis des travaux de l'Acad. de Rouen*, 1910-1911, p. 455-498). [252

Poitou. — D. P. de Montsabert. *État sommaire des fonds concernant l'histoire monastique conservés dans la série H. des Archives départementales de la Vienne*, suite (RM, t. VIII, 1912, p. 43-76, 253-287). [253

Documents concernant les Bénédictines de Sainte-Croix de Poitiers (p. 45-76), de la Trinité de Poitiers (p. 253-266), l'abbaye de Fontevrault, les prieurés et maisons conventuelles de femmes.

CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

——— D. P. Denis. *Les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, originaires de l'ancien dioc. de Séez* (*Bull. de la Soc. hist. de l'Orne*, XXXI, p. 293-313). Alençon, Impr. Alençonnaise, 1912, 8°, 77 p. [254

Digitized by Google

Correspondances. — G. HUARD. *Quelques lettres de Bénédictins normands à D. Bernard de Montfaucon pour la documentation des « Monuments de la Monarchie française »* (*Baïocana*, III, 1912, p. 264-282). [255

Lettres de D. Pierre Ellye, cellérier de St-Étienne de Caen (5 oct. 1728), de D. Romain de la Londe, cellérier du même monastère (22 oct., 11 nov., 1728, 11 fév. 1729), de D. Thomas Billouet, prieur de St-Vigor de Bayeux (14 juillet 1729), de D. Prosper Tassin, alors au Bec (18 juillet 1729).

——— D. U. BERLIÈRE. *Correspondances littéraires du XVIIIe siècle. Lettres bénédictines* (*Leodium*, 1912, p. 114-120, 139-147 ; 1913, p. 22-24). [256

Publications de lettres adressées de Belgique à des Bénédictins de St-Maur : D. Eugène Massart, de l'abbaye de St-Gérard, à D. Massuet (5 déc. 1710, 6 fév. 1711), D. Remacle de Fabry, de Malmedy, à D. Eug. Massart (16 juill. 1711), D. Bernard Pesteau, de St-Gérard, à D. Massuet (26 nov. 1711), D. Célestin Lombard, de l'abbaye de St-Laurent de Liége, à D. François Le Texier (29 nov. 1716, 14 mai, 14 août 1717), et à D. Ursin Durand (3 juin 1720), D. Étienne Henrion, abbé d'Orval à D. Martène (16 juin 1719), d'Antoine Germeau au même (9 avril 1721).

D. Estiennot. — v. Mabillon, n° 261, 262.

D. Germain. — v. Mabillon, n° 262.

D. Le Mercier. — J. BARRÉ. *Relation du passage des Anglais au Guildo et à Matignon dans la semaine du 4 au 11 septembre 1758* (*Mém. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord*, XLIX, 1911). [257

L'auteur de cette relation est D. Le Mercier, bénédictin du Mont St-Michel.

D. Montfaucon. — v. Mabillon, n° 261, 262.

D. Mabillon. — UZUREAU. *Mabillon à Angers, 1698* (*L'Anjou historique*, nov. déc. 1912, p. 236-238). [258

D'après une lettre de 22 août 1699 écrite par D. Jean Liron à D. Ruinart, publiée par H. Jadart (*Travaux de l'Acad. nat. de Reims*, LXXVII, p. 140-142).

——— ARTHUR BAUCKNER. *Mabillons Reise durch Bayern im Jahre 1683*. Diss. Munich, 1910, 4°, 79 p. [259

En 1683, Mabillon entreprit avec son fidèle compagnon D. Michel Germain, un voyage scientifique en Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Sundgau, Brisgau, Suisse, Souabe, Bavière. Le dessein primitif de pousser jusque Martinsberg en Hongrie dut être modifié par crainte des Turcs, et l'on s'arrêta à Salzbourg. Ce voyage offre un vif intérêt, non pas tant à cause des découvertes sensationnelles qu'y fit Mabillon, mais plutôt au point de vue de l'histoire des lettres et des arts. Mabillon a montré de quelle façon on pouvait tirer profit des archives et des bibliothèques ; il a consigné de précieux renseignements sur celles des pays qu'il a parcourus. Si, çà et là, on s'est montré réservé à son égard, comme ce fut le cas en Alsace, où on attribuait à ses recherches des arrière-pensées politiques, généralement on fut accueillant et respectueux ; Mabillon était une illustration européenne et une gloire de l'ordre bénédictin.

Digitized by Google

L'*Iter germanicum* de Mabillon, traduit en allemand, mais d'une façon défectueuse et trop sommaire, par J. Ulrich (*Die deutsche Reise Mabillons*. Landshut, 1867), mérite d'être étudié de plus près. M. Arthur Bauckner s'est attaché à la partie qui regarde la Bavière. Il suit pas à pas les voyageurs, complétant leurs renseignements sur les personnages signalés et les manuscrits examinés. Signalons particulièrement les remarques sur Nicolas Ellenbog, (p. 12-13), les trois Conrad de Scheyern (p. 14-17), les reliques de S. Emmeran et de S. Denis, les manuscrits (aujourd'hui conservés à Munich), monuments et objets précieux de l'abbaye de St-Emmeran de Ratisbonne (p. 22-45), le problème de la date de S. Rupert de Salzbourg (p. 50-53), les reliques, les monuments, et les manuscrits de Tegernsee (p. 55-67).

Pour son malheur, Mabillon entreprit son voyage à une époque où les prétentions de Louis XIV exaspéraient le sentiment national des Allemands. Le moine français en ressentit les effets, notamment à Benediktbeuern. Il ignorait la langue du pays, et puis le voyage devait s'effectuer un peu trop rapidement. Que faire en si peu de temps dans des bibliothèques pourtant riches en matériaux de tous genres ? Les manuscrits français ont été bien exploités par les Mauristes ; ceux de l'Allemagne ne leur ont point livré leurs trésors.

——— Jovy. *Lettre de Mabillon à Nicolas Thoynard, 1681* (*Soc. des Sciences et des Arts de Vitry-le-François*, XXVII (1908, publié en 1911, p. III). [260

——— Ern. Jovy. *Quelques lettres inédites à Nicolas Thoynard conservées dans une collection de province* (*Bull. du bibliophile*, 15 janv. 1912). [261

Lettres de Mabillon (1687), de Montfaucon (Rome, 1698) avec postscriptums de D. Cl. Estiennot.

——— E. D. Petrella. *Lettere inedite dei Mabillon, del Germain, del Montfaucon, dell' Estiennot, del Ruinart e del Fontanini* (RSB, VII, 1912, p. 229-296). [262

C'est un magnifique ensemble de 64 lettres que nous offre E. D. Petrella, adressées la plupart à D. Erasme Gattola et à d'autres Cassiniens. C'est toute la vie de l'époque qui se reflète dans ces lettres alertes écrites entre amis, avec lesquels on ne se gêne pas pour juger les personnes et les choses : travaux de la congrégation de St-Maur, démêlés avec les Jésuites, avec l'abbé de Rancé.

Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas cru devoir accompagner le texte de notes explicatives ; celles-ci auraient parfois donné l'occasion de corriger des fautes de lecture, p. 261 p. ex. il Simme (pour (Richard) Simon) ; p. 281 Guemit, pour Guesnié ; Fouget, s. d. pour Fouqueré.

——— D. U. Berlière, O. S. B. *Mabillon en Alsace* (*Revue d'Alsace*, 1912, p. 318-316). [263

Divers renseignements conservés dans les papiers du P. Léonard de Ste-Catherine, augustin déchaussé à Paris, et une lettre d'un chevalier de St-Lazare, Duhautoy, font connaître les raisons du second voyage entrepris par Mabillon en Alsace et les causes de son insuccès ; il s'agissait de faire rentrer l'abbaye de St-Denis en possession de biens aliénés.

Digitized by Google

D. Ruinart. — v. Mabillon, n. 262.

CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE.

Ceillier (D. Remi). — A. Génin. *Dom R. Ceillier a-t-il été prieur de St-Jacques-au-Mont* (*Mém. de la Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 4e s. t. IX. 1911, p. CXXVII-CXXVIII). [264

D. Ceillier prit possession de ce prieuré le 11 février 1719.

D. Calmet. — E. Duvernoy. *La famille d'Anneville. Correction à D. Calmet* (*Bull. mens. de la Soc. d'archéol. de Lorraine*, 1912, p. 109-111). [265

Ainay. — L. Caillet. *Accord entre Amédée VIII, duc de Savoie, et Jean de Barjac, abbé d'A. à Lyon, au sujet de la maison du Temple à Lyon*, Limoges, Ducourtieux, 1911, 8°, 8 p. [266

Almenesches. — Ch. Guéry. *Curieux voyage d'une abbesse d'A. au XVIIIe s.* (*Bull. Soc. hist. de l'Orne*. XXXI, 1912, p. LXVI-LXXII). [267

Il s'agit du voyage entrepris par Madame Hélène-Marthe de Chambray, religieuse de la Trinité de Caen, nommée par le roi à l'abbaye d'Almenesches en avril 1727, pour se rendre de Caen à Almenesches. La grande dame fut fêtée un peu partout et bien accueillie dans une maison, où elle ne fut pas dépaysée.

Angers, St-Aubin. — Amédée Boinet. *Quelques œuvres de peinture exécutées à l'abbaye de St-Aubin d'A.* (*Congrès archéol. de France*, Angers et Saumur, 1910, t. II, p. 158-179, pl. et fig.); voir t. I. p. 215-221. [268

———, **St-Nicolas.** — Uzureau. *L'abbaye de St-Nicolas d'Angers au XVIIe siècle* (*L'Anjou historique*, nov.-déc., 1912, p. 225-233). [269

———, **Ronceray.** — E. Lefèvre-Pontalis. *L'église abbatiale du Ronceray d'Angers*. Étude archéol. (*Procès-verbaux et Mém. de la LXXVIIe session du Congrès archéol. de France*. Paris, Picard, 1911, p. 121-145, avec 24 pl., plans et fig.); voir t. I, p. 207-215. [270

Aniane. — F. Baumes. *Le Cartulaire d'Aniane et de Gellone* (*Revue histor. du dioc. de Montpellier*, 1912, p. 69-80, 106-112) [271

Arras, Saint-Vaast. — G. Tison. *Inventaire sommaire des archives départementales du Pas-de-Calais. Fonds de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras*, t. III, Arras, Impr. moderne, 1911, 4°, 454 p. [272

Ce tome III, comprenant les nos 2012-3212, termine l'inventaire de l'important fonds de l'abbaye de St-Vaast : propriétés, prévôtés, collèges. Il y a là les éléments d'un travail des plus intéressants sur l'antique monastère artésien. En attendant cette monographie, qui a de quoi tenter les érudits, pouvons-nous espérer un Index des noms de personnes et de lieux renfermés dans les trois volumes? Ce serait un dur morceau, mais combien substantiel et utile aux chercheurs !

Barbezieux. — J. de la Martinière. *Cartulaire du Prieuré de N.-D. de B., et recueil des chartes sur les premiers seigneurs de Barbezieux. 1060-1379*. La Rochelle, 1912, 8°, CXI-311 p. [278

Prieuré clunisien.

Avignon, St-Laurent. — Voir *St-André-de-Villeneuve*, n° 351.

Beaulieu-les-Loches. — J. Hardion et R. Michel-Dansac.

Digitized by Google

Étude archéol. sur l'église de B. (*Procès-Verbaux et Mém. de la LXXVII session du Congrès archéol. de France.* Paris, Picard, 1911, p. 91-120, 17 pl., plans et fig.). [274

Beaumont-le-Roger. — Et. Deville. *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger.* Paris, Champion, 1912, 4°, LXVI-313 p. [275

L'église collégiale de Beaumont-le-Roger (dioc. d'Evreux) fut fondée vers 1088-1089, par Roger de Beaumont, qui en confia la desserte à des chanoines de Ste-Frédeswide d'Oxford. Le 8 décembre 1142, Galeran de Meulan en fit don à l'abbaye du Bec, qui y établit un prieuré, lequel fut desservi par des moines jusqu'au milieu du XVIIe s. Dans son introduction l'éditeur fait l'histoire de cette institution, à l'aide des actes du Cartulaire et des autres archives de l'abbaye du Bec.

Le Cartulaire du prieuré (Bibl. Mazarine n° 3417) est édité avec soin et annoté copieusement. Il comprend 281 documents, allant de 1088/1089 à 1409. En appendice M. Deville a publié le Catalogue des prieurs de Beaumont, fait le relevé des biens du prieuré d'après les chartes, et édité le procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments du prieuré en 1771. Suivent la bibliographie et les tables des noms des personnes, de lieux et de matières.

Bordeaux, Ste-Croix. — Alb. Chauliac. *Le dernier abbé de Ste-Croix de B.* (*Rev. de Saintonge et d'Aunis*, XXXI, 1911, p. 273-275). [276

Pierre-Louis de La Rochefoucauld, nommé abbé commendataire le 14 décembre 1776.

Bouche-d'Aigre. — Alb. Mayeux. Notice sur le prieuré de St-Jean B. d'A. (*Bull. mensuel de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loire*, 1912, p. 177-179). [277

Prieuré dépendant de l'abbaye de Tiron.

Brantôme. — Bussière. *Brantôme et ses monuments* (*Bull. de la Soc. hist. du Périgord*, 1912, p. 60-85). [278

Caen, St-Étienne. — J. Lieure et A. Ravizé. *Les bâtiments de l'abbaye aux hommes, fondée par Guillaume le Conquérant, aujourd'hui le Lycée Malherbe.* Clichés de A. Ravizé, eaux-fortes et texte par Lieure. Caen, Jouan, 1912, 8°, 8 p. et 32 pll. [279

Publication artistique très soignée qui donne des vues de l'ancien monastère et reproduit ses trésors artistiques dans une série de clichés d'un fini remarquable.

——— R. N. Sauvage. *Le Fonds de l'abbaye de St-Étienne de Caen aux Archives du Calvados.* Thèse. Caen, Delesques, 1911, 4°, XXIII-60 p. [280

Canigou. — J. Capeille. *Les auteurs du Gallia Christiana à l'abbaye de St-Martin du C.* (*Revue Catalane*, t. V, 1911, p. 238-240). [281

Carennac. — Edm. Albe et A. Viré. *Le Prieuré-doyenné de Carennac* (*Bull. de la Soc. scientif., histor. et archéol. de la Corrèze.* XXXIV, 1912, p. 469-530, à suivre). [282

Maison de l'Ordre de Cluny au diocèse de Cahors.

Cateau, St-André. — A. Deloffre. *Le Cateau à travers les âges*

Digitized by Google

(*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, t. LXVI, 1912, p. 67-160). [283

Description de l'église paroissiale, ancienne église de l'abbaye de Saint-André (p. 113-120).

Chaise-Dieu. — Dom F. Gardon. *Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu.* Le Puy-en-Velay, Soc. scient. et agric. de la Haute-Loire, 18°, x-339 p. [284

Dom François Gardon, né à Riom vers 1587/88, profès de l'abbaye de la Chaise-Dieu, décédé prieur de La Chaulme, le 23 décembre 1643, a composé une histoire de ce monastère, que M. Ant. Jacobin a eu l'heureuse idée de publier. « Bien que fautive sur plusieurs points et écrite d'une façon obscure ou incorrecte, son histoire n'en révèle pas moins, sous sa forme réduite, de longues et patientes investigations auxquelles il convient de rendre hommage. On ne saurait aussi trop louer la franchise courageuse avec laquelle ce modeste écrivain réprouve les démembrements successifs des terres de la Chaise-Dieu, les abus de pouvoir de ses abbés commendataires, leurs mœurs profanes, en un mot, la décadence matérielle et morale de cette abbaye, convertie en propriété de rapport dont le pouvoir royal trafiqua trop souvent, à partir du commencement du XVIe siècle, au profit de personnages cupides, n'ayant d'autres titres que les hasards de la naissance, de la fortune ou de la faveur » (p. VIII IX).

L'histoire de D. Gardon est plutôt une série de notices sur les abbés de la Chaise-Dieu, disposée dans l'ordre chronologique des pièces d'archives qu'il a utilisées. Celles-ci sont nombreuses, et souvent de très grand intérêt, spécialement pour faire connaître l'état de la discipline claustrale, et les causes de la décadence qui frappa le vénérable monastère de la Chaise-Dieu. Il y a là largement à glaner. L'auteur a le culte de son monastère de profession, mais il parle avec une franchise au-dessus de tout éloge. L'éditeur a copieusement annoté le texte de D. Gardon, pour le compléter et le corriger. On trouvera en appendice la liste des abbés commendataires depuis Richelieu jusqu'à la fin, et une étude sigillographique accompagnée de planches.

Châlon-sur-Saône. — Pierre Besnard. *Recherches histor. sur l'abbaye de St-Pierre de Ch.* Autun, 1912, 8°, 28 p. [285

Deuxième partie de cette étude, qui va de 1562 à la Révolution.

Charlieu. — V. Cluny, n° 292.

Cluny. — *Académie de Mâcon. Millénaire de Cluny. Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11 et 12 septembre* 1910, t. I. Mâcon, Protat, 1910, 8° p. CXXXII-427.

Ce volume contient le compte rendu du Congrès de Cluny, le texte des discours qui y furent prononcés et la première partie des mémoires présentés au Congrès. Nous y relevons les travaux suivants :

I. H. Omont. *Manuscrit de Raban Maur offert par S. Maieul à l'abbaye de Cluny* (p. 127-129, avec pl.). [286

C'est le ms. 22820 du fonds add. de Paris.

II. H. Omont. *Deux nouveaux Cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale* (p. 130-141). [287

Digitized by Google

Le ms. 1916 n. a. l., du XVIe s., est un répertoire des archives de l'abbaye et un recueil des documents sur les visites des maisons de l'Ordre.

Le ms. 2411 n. a. l. est un Bullaire du XVIe s.

III. V. MORTET. *Note sur la date de rédaction des Coutumes de Cluny dites de Farfa* (p. 142-145). [288

La rédaction peut être placée entre 1039, date de la mort de l'empereur Conrad, dont l'obit est signalé au C. 63, et 1049, date de la mort de S. Odilon, qui est cité dans le texte comme encore vivant.

IV. D. ILDEPHONSE SCHUSTER. *De fastorum hagiographico ordine imperialis monasterii Pharfensis* (p. 146-176). [289

Reconstitution du Calendrier liturgique de Farfa, avec commentaire.

V. JEAN DE VALOIS. *Sur quelques points d'histoire relatifs à la fondation de Cluny* (p. 176-219). [290

Origine de la ville de Cluny et fondation du monastère par Bernon, dont le rôle est mis en lumière.

VI. EUG. LEFÈVRE-PONTALIS. *Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines* (p. 220-230, avec pll.). [291

VII. C. ENLART. *Le porche de Charlieu* (p. 231-234, avec pl.). [292

VIII. R. HOUDAYER, *L'exploitation agricole de Cluny* (pl. 235-246). [293

L'auteur traite successivement du serf, du colon, des hôtes, des recommandés, des francs-hommes, de la communauté des paysans, des censive, précaire et complant, de la transmission de la terre, des redevances, des approvisionnements, des prêts d'argent par les moines, des cultures, divisions de la terre, petite propriété, richesses foncières des moines, œuvres hospitalières, enfin de l'économie rurale de l'Ordre.

IX. G. LETONNELIER. *L'abbaye de Cluny et le privilège de l'exemption* (p. 247-263). [294

X. JEAN VIREY. *Note sur un manuscrit du XIVe siècle sur parchemin provenant de l'abbaye de Cluny* (p. 264-290). [295

Ce registre, acquis par l'Académie de Mâcon en 1909, est le livre des revenus et des dépenses de l'abbaye dans le premier tiers du XIVe siècle, accompagné de la liste des maisons de l'Ordre. Ce registre est intéressant pour se rendre compte du régime de l'abbaye.

A noter l'école des six oblats et la maîtrise de douze enfants de chœur (p. 274), puis l'école de S. Nicolas à Cluny (p. 277).

XI. D. LÉON GUILLOREAU, O. S. B. *Les prieurés anglais de l'Ordre de Cluny* (p. 291-373). [296

XII. Dr P. BONAV. EGGER, O. S. B. *Die Schweizerischen Cluniacenserkloester zur Zeit ihrer Blüte.* (p. 374-386). [297

XIII. CAM. JULLIAN. *Les camps de César et les villes nouvelles de la Gaule romaine* (p. 387-388). [298

XIV. G. T. RIVORIA. *L'architecture des Bénédictins en Bourgogne au XIe siècle* (p. 389-392). [299

XV. A. PENJON. *Abélard et Pierre le Vénérable, d'après Dom Gervaise, édité de M. Duvoir* (p. 393-403). [300

Digitized by Google

XVI. Léonce Lex. *Un office laïque de l'abbaye. La prévôté et crierie de Cluny* (p. 404-422). [301

——— Dom Anger. *Chapitres généraux de Cluny* (RM. VIII, 1912, p. 105-147. 213-252). [302

La bibliographie du sujet a été donnée par A. Bruel en 1873. Dom Anger fait connaître le lieu où se tenaient les chapitres, l'époque et la durée de ces réunions, les personnages qui devaient y assister ou y prendre une part active, ceux qui y jouèrent un rôle prépondérant (définiteurs, visiteurs). Il fait connaître ensuite les visites régulières et montre comment le relâchement des mœurs était stigmatisé par les visiteurs, en donnant une série de textes des XIIIe et XIVe siècles ; le tableau est plutôt désolant.

——— D. Léon Guilloreau. *Les prieurés anglais de l'Ordre de Cluny*, 2e article, fin (RM. VIII, 1912, p. 159-188). [303

——— P. Gaffarel, *S. Hugues et la basilique de C.* (*Revue de Bourgogne*, 1912, p. 193-212). [304

——— H. Chabœuf. *Comment fut détruite l'église abbatiale de C.* (*ib.* 289-291). [305

——— Léon Picot. *Souvenir du Millénaire de Cluny (910-1910). Cluny et la Franche-Comté.* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1911, p. 1-33). [306

Conques. J. Fourgous. *L'abbaye de C. et la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi* (*Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, t. XXIII, 1912, p. 38-48). [307

Cons. Lucien Hubert. *La harouille au prieuré de Cons.* Paris, Chapelot, 1912, 12°, 115 p. [308

A une époque qu'on ne peut déterminer, les moines du prieuré de Cons, dépendance de l'abbaye de S. Hubert, avaient commencé à distribuer des harengs aux pauvres de la localité le lundi avant le Carême. Plus tard les habitants de Cons et des villages voisins prétendirent avoir droit à cette aumône. Les abus et les désordres auxquels ces prétentions donnèrent lieu forcèrent les moines à protester auprès du duc de Lorraine et à obtenir définitivement la suppression de cette coutume en 1656.

Corbie. C. Brunel. *Bulle sur papyrus de Benoît III pour l'abbaye de C.* (855). (Soc. des Antiq. de Picardie. Fondation Henri Debray. Documents inédits sur l'abbaye, le comté et la ville de Corbie). Paris, Picard, s. d. in fol. 19 p., atlas de 20 pl. [309

——— Clovis Brunel. *L'original du diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire pour l'abbaye de Corbie, 825* (*Moyen-âge*, 1912, p. 129-143). [310

——— H. Michel. *Note sur les manuscrits de l'abbaye de C. conservés à St-Pétersbourg* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1911, p. 322-327). [311

Note sur 22 manuscrits d'après le travail de D. Ant. Staerck.

——— W. M. Linlsay. *The old script of C., its abreviation symbols* (*Revue des biblioth.*, XXII, 1912, p. 405-429). [312

Crespin. E. Trelcat. *Les Saints de Crespin. S. Landelin, S. Adelin,*

Digitized by Google

S. Domitien. S. Aybert. — Vie de S. Landelin, fondateur de l'abbaye de Crespin. Cambrai, Masson, 1912, gr. 8° [313

Mgr Margerin a caractérisé ce travail dans les lignes suivantes, adressées à l'auteur : « Les fidèles seront édifiés à la lecture des prodiges de sainteté que vous n'avez pas voulu discuter scientifiquement, encore moins disséquer selon la méthode de certains hagiographes contemporains. Vous les racontez avec foi et sincérité d'après les témoignages authentiques des plus graves historiens, dans le langage simple, parfois naïf, des écrivains des siècles passés !... En même temps que vous racontez la Vie de ces saints personnages, plein de votre sujet, vous faites l'histoire des lieux où ils ont vécu et où ils sont encore honorés, de sorte que l'érudit trouve à glaner à chacune de vos pages et dans les riches appendices qui terminent votre ouvrage ». L'auteur est amené à rencontrer certains critiques et il combat leurs assertions. On tirera profit des actes inédits publiés en appendices et d'une foule de renseignements sur les traditions locales, l'histoire de l'abbaye et le culte des saints de Crespin.

Dijon, S. Bénigne. V. Flipo. *La succession des styles à St-B.* (*Revue bourguignonne*, XXI, 1911, p. 123-130). [314

Ebreuil. Jos. Viple. *L'hôpital d'Ebreuil pendant la Révolution, 1789-1800* (*Bull. de la Soc. d'émulation des Bourbonnais*, 1909, p. 38-52) [315

Hôpital doté à l'aide des biens de la mense conventuelle de l'abbaye de St-Léger d'Ebreuil, qui était, au milieu du XVIII° siècle, tombée en décadence.

Fécamp. J. Depoin. *L'abbaye de F. et ses dépendances en Seine-et-Oise* (*Bull. de la Soc. d'archéol. de Seine-et Marne*, XII, 1910, p. 129-153). [316

Prieurés d'Évêquemont, de La Roche-Guyon et de St-Georges de Mantes.

Ferrières. Mayeux. Note sur la construction de l'église de F. en Gâtinais comparée à celle de St-André de Chartres. (*Bull. mensuel de la Soc. archéol. d'Eure et-Loir*. 1912, p. 157-159). [317

Ganagobie. C. Bernard. *Notice histor. sur G.* (*Bull. trimestriel de la Soc. scient. et litt des Basses-Alpes*, t. XIV, 1909-1910, p. 76-84, 132-147). [318

Courte notice sur le prieuré et étude sur les édifices.

Jouarre. *Réponse de l'abbesse de J. à Bossuet* (*Revue Bossuet*, t. X, 1911, p. 101-116). [319

Bossuet voulait abroger un abus introduit à Jouarre : le vote public pour l'admission des novices et le remplacer par le scrutin secret. Sa lettre à l'abbesse de Jouarre est connue (éd. Lachat, t. XXVIII, p. 338). Le mémoire de l'abbesse de Jouarre, en réponse à cette lettre, est tiré du ms. 699 d'Orléans.

Landevenec. Jourdan de la Passardière. *Histoire de l'abbaye de L. par D. Noël Mars.* (*Bull. dioc. d'hist. et d'archéol. de Quimper et Léon*, XII, 1912, p. 97-101, 129-137, 161-169, 193-204, 225-236). Tirage à part, [320

Publication d'une courte notice sur l'abbaye de L. d'après le ms. fr. 22358 de la Bibl. nat. de Paris.

Digitized by Google

Le Mans, S.Vincent. A. Lacroix. *Les deux dernières cloches de l'abbaye de S. Vincent du Mans* (*Province du Maine*, XX, 1912, p. 369-374). [321

——— G. Busson. *Les deux chartes de S. Domnole en faveur de son abbaye de S. Vincent.* (*La Province du Maine*, t. XX, 1912, p. 305-317, 337-350). [322

Lérins. W. Schaefer. *Das Verhältnis von Raimon Ferauts Gedicht La Vida de Sant Honorat zu der Vita S. Honorati.* Diss. Halle, 1911, 8°, 32 p. [323

Liessies. Jos. Peter. *L'abbaye de Liessies en Hainaut depuis ses origines jusqu'après la réforme de Louis de Blois, 764-1566.* Lille, Giard, 1912, 8°, XXIV-429 p. [324

L'auteur résume très bien son livre dans les lignes suivantes : « l'abbaye bénédictine de Liessies est peu connue. A travers les âges, elle n'a joué, en effet, qu'un rôle effacé ; son influence s'est rarement étendue hors de la région du Hainaut, où elle était située et où s'était constitué le noyau principal de ses propriétés ; son histoire, d'un intérêt surtout local, ne prend une portée plus générale qu'au point de vue économique et religieux. On cherchera donc seulement dans ce travail une étude économique et religieuse. Nous nous proposons de raconter les origines du monastère, de décrire l'accroissement de sa richesse et la vie fervente de ses premiers moines, la décadence financière et religieuse dans laquelle il tombe et végète durant plusieurs siècles. Puis nous rechercherons comment s'est formé le domaine, quels sont les biens et droits qui le composent, comment il est administré, quels revenus il procure aux religieux et quel usage en est fait par eux. La dernière partie de cette étude sera consacrée à la réforme opérée par Louis de Blois au XVIe siècle. Devenu abbé en 1530, il rétablit la discipline, restaure les finances, et procure à l'abbaye de Liessies, qu'il avait trouvée déchue et ruinée, un relèvement qui est pour elle l'aurore d'une vie nouvelle de prospérité ; ce résultat est obtenu en l'an 1566, marqué par la mort de Louis de Blois » (p. IX).

L'auteur débute par un exposé des sources diplomatiques et littéraires qu'il a utilisées. Le livre I, consacré aux origines du monastère est court. Plus nourri est le livre II, qui explique la pauvreté du monastère, dont l'auteur constate les premières causes dès le milieu du XIIe siècle. Cet exposé est très suggestif ; on y voit comment un monastère isolé alla forcément à la ruine et comment la ruine matérielle entraîna la décadence religieuse et la stagnation intellectuelle. Ceux qui s'intéressent à l'histoire économique auront tout profit à lire les livres III et IV consacrés au domaine et aux revenus du monastère. Le livre V constitue une nouvelle et méritante biographie de Louis de Blois, restaurateur de l'abbaye.

En appendice on trouve 26 pièces justificatives (1189-XVIe siècle), le texte de 5 pièces suspectes (1229-1277) et leur examen, la liste des dignitaires de l'abbaye et de ses prieurés. Le volume se termine par un index des noms de lieux et de personnes.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE [1].

JUILLET 1913.

Lubersac. — René Fage. *L'église de L.* (*Bull. monumental*, LXXVI, 1912, p. 38-58). [325

Prieuré clunisien fondé Xe-XIe s., ruiné entre 1183 et 1185.

Lyon, St-Pierre. — A. Coville. *Une visite de l'abbaye de St-P. de L. en 1503* (*Revue d'hist. de Lyon*, 1912, p. 241-272). [326

L'auteur étudie le régime du monastère, sa situation matérielle et morale, la réforme et les luttes auxquelles elle donna lieu.

Madiran. — Louis Cardeau. *L'église prieurale de M.* Tarbes, Lesbordes, 1912, 8°, 26 p., 16 grav. [327

Marmoutier. — Dr L. Dubreuil-Chambardel. *L'enseignement médical à M. au XIe siècle* (*Bull. trimestriel de la Soc. archéol. de Touraine*, t. II, 1911, p. 39-44). [328

La médecine fut enseignée à Marmoutier de 1050 à 1068 par Raoul Le Clerc, dont les principaux élèves furent Tetbert, Jean et Guillaume Firmat.

——— Dr Beaudoin. *Un médicin de Saint-Cénery au XIe siècle, Raoul Maucouronne* (Extrait de l'*Année médicale*, 1912). Caen, 1912, 8°, 7 p. [329

Il s'agit d'un moine de Marmoutier, mort en 1063, qui fit le voyage de St-Evroult pour y soigner les malades atteints de la léprosina.

— Ern. Laurain. *Un acte faux de M.* (*Bull. hist. et philol.* 1911). Paris, Impr. nat. 1912, 8°, 8 p. [330

— — H. Guerlin. *Note sur un tableau de l'église de Ste-Radegonde* (*Bull. trimestriel de la Soc. archéol. de Touraine*, 2e sér. t. I, 1910, p. 168-173). [331

Tableau de Le Sueur, provenant de Marmoutier.

— — L. de Grandmaison. *Documents concernant St-Georges-sur-Loire* (*Bull. Soc. archéol. de Touraine*, t. XVIII, 1911, p. 136-138). [332

---

1. Sigles des Revues le plus fréquemment citées : AB. Analecta Bollandiana. — AHEB. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — BAH. Boletin de la Real Academia de la Historia. — BSMSB. Bulletin de S. Martin et de S. Benoît. — DR. Downside Review. — RLB. Revue liturgique et bénédictine. — NA. Neues Archiv. — RABM. Revista de archivos, bibliothecas y museos. — RB. Revue Bénédictine. — EHR. English historical Review. — RM. Revue Mabillon — RSB. Rivista storica Benedettina. — SMBO. Studien und Mitteil. zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.

Digitized by Google

Contestation entre le curé de Parçay et D. Hem, sous-cellérier de Marmoutier en 1767.

Ménat. — Régis Crégut. *L'église abbatiale de Ménat* (*Bull. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Puy-de-Dôme*, 1910, p. 207-209). [333

Milhau. — Jules Artières. *L'obituaire ou Livre d'anniversaires du prieuré de N. D. de l'Espinasse de M.* (*Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. XVII, 1906-1911, p. 460-479).

——— *Cartulaire de ce même prieuré bénédictin* par dom Courtines (1717) (p. 480-493).

——— Autres documents y relatifs (p. 501-534). [334

Molesme. — H. Stein. *Testament de Pierre de Sainte-Foi, archev. de Palerme, 1283* (*Bibl. École des Chartes*, LXXIII, 1912, p. 436-443). [335

Ce prélat avait été peut-être moine au prieuré de la Maison-Dieu-en Brie, dépendant de Molesme.

Montmajour. — J. Gazay. *Le « Roman de Saint-Trophime » et l'abbaye de M.* (*Annales du Midi*, XXV, 1913, p. 5-37). [336

Cette mauvaise composition qu'est le *Roman de Saint-Trophime*, tel qu'il nous est parvenu, est fort utile, dans toutes ses parties, pour les éclaircissements qu'elle apporte sur l'ensemble des légendes localisées dans la cité arlésienne. Faite par l'abbaye de Montmajour pour défendre son prestige contre les menaces et les prétentions grandissantes de Saint-Victor (de Marseille), elle a attaqué en bloc et d'un coup les traditions dont cette maison pouvait s'enorgueillir. Malheureusement pour Montmajour, la partie n'était pas égale : Saint-Genès d'Arles, confondu avec le patron des jongleurs, protégeait les gardiens de ses reliques, les moines de Saint-Honorat. Ceux de Montmajour ne purent éviter les effets, fâcheux pour leur cause, de cette protection. La forme littéraire du poème que nous leur devons en a souffert : elle est gauche et mal venue ; mais à travers cette gaucherie se révèle un dépit dont l'expression nous est précieuse, car elle nous permet de reconnaître les vrais auteurs du *Roman* et de saisir le but qu'ils ont poursuivi en exploitant pour leur compte exclusif les mérites de saint Trophime » (p. 37).

Mont-St-Michel. — Martial Imbert. *La vie et les mœurs du Mont-St-Michel depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.* Musée du Mont-St-Michel, 1912, 8°, 194 p. avec nombreuses gravures. [337

Ce livre s'adresse au grand public ; il doit faire connaître les moines, les guerriers, les prisonniers célèbres, les habitants. Je ne parlerai que des premiers. L'historique des anciens ordres monastiques (p. 26 et suiv.) est fait d'après des sources préhistoriques ; pour parler au XXe siècle des bénédictins des siècles antérieurs, il faut avoir lu autre chose que Poullin de Lumina (Avignon, 1767), la Biographie Michaud. Dom Guéranger n'appartenait pas à la Congrégation de St-Maur (p. 37). Après un résumé de la Règle de S. Benoît, l'auteur donne une courte histoire du monastère, que l'auteur agrémente de réflexions et d'anecdotes visiblement recueillies pour servir de piment à son hochepot. A noter, p. 73, la réflexion « Boèce est un précurseur de l'*Imitation de Jésus-Christ* »; de même : « Isidore de

Digitized by Google

Séville passe pour être l'auteur des fausses Decrétales » ; ça c'est du préhistorique tout pur. Il y a des gravures intéressantes ; quelques-unes sont un peu fantaisistes.

——— Em. Baumann. *Trois villes saintes; Ars-en-Dombes, Saint-Jacques de Compostelle, Le Mont-St-Michel.* Paris, Grasset, 1912, 18°, IX-245 p. [338

Les pages consacrées au Mont St-Michel consignent les impressions monastiques et chrétiennes emportées d'une visite au sanctuaire (p. 199-244).

——— Emile Male. *Le Mont S. M. (Journal des Savants*, 1911, p. 260-275). [339

——— Dupont. *Montgommery. Episode de l'histoire du Mont-St-Michel.* Paris, Mame, 1912, 8°. [340

Nîmes. — Chan. Albert Durand. *Les Ordres religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime* (*Bull. du Comité de l'art chrétien*. Nîmes, t. IX, 1911, p. 437-525). [341

Causes de la crise. En 1790-1791, il y a décadence chez les Bénédictins de St-André de Villeneuve (11 religieux), N.-D. de Rochefort (3), St-Baudile de Nîmes (2), St-Pierre de Pont-St-Esprit (10). Les Bénédictines de St-Sauveur de la Font ne sont plus que 5 ; les Bernardines de Valsauve à Bagnols et celles d'Alais 3.

Origny-Ste-Benoîte. — ? *Origny-Ste Benoîte, Le Mont, Neuvillette et et (sic) leur abbaye (Bull. de la Soc. archéol. de Chauny*, t. VIII). St-Quentin, Impr. gen. 1911, 8° 376 p. [342

L'ordonnance de ce volume déroute un peu le lecteur. On y trouve au livre premier une Histoire générale et vue d'ensemble (p. 11-106), où la série des abbesses vient s'entremêler aux événements rapportés dans l'ordre chronologique. Le livre II : vie religieuse (p. 108-191) fournit quelques détails intéressants sur les usages du monastère, le drame des Trois Maries, le culte des reliques, la suppression du monastère. Dans le livre III : Vie sociale et administrative (p. 195-266), il est question des droits seigneuriaux de l'abbaye, de l'administration des propriétés. On glanera aussi quelques renseignements dans les autres livres consacrés à la vie intellectuelle et à la vie économique (p. 269-374).

En somme, travail de vulgarisation, sans références, où l'histoire de l'abbaye ne figure qu'incidemment, destinée à intéresser le grand public de la localité.

Paris, St-Edmond. — v. Angleterre, n° 216.

———. **St-Germain-des-Prés.** — Catel. *Étude critique sur le livre de Dom Anger, intitulé : Les dépendances de l'abbaye de St Germain-des-Prés.* (*Bull. de la Soc. de l'hist. de Brie-Cte-Robert*, III, 1910, p. 30-34, 54-57). [343

Pontloup. — A. Catel. *L'ancien prieuré de Pontloup-lez-Moret.* (*Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gatinais*, t. XXIX, 1911, p. 324-383). Fontainebleau, Bourges, 1912, 8°, 67 p. et fig. [344

Quimperlé, Ste-Croix. — *Cartulaire de l'abbaye de Ste-C. de Q.* (*Annales de Bretagne*, juillet 1912, annexe, pp. 325-340). [345

Digitized by Google

Redon, St-Sauveur. — G. Mollat. *Études et documents sur l'histoire de Bretagne* (*Ann. de Bretagne*, t. XXVII, avril 1912, p. 467-489). [346

Vidimus donné par Grégoire XI, le 31 mars 1372, d'une bulle de Grégoire X du 5 avril 1275 (p. 467-471).

Ronceray, voir Angers, n° 270.

Rouen, St-Ouen. — R. Génestal. *Note sur un style de procéder de l'abbaye de St-Ouen*. Rouen, Gy, 1911, 8°, 8 p. (Extr. du *Congrès du Millénaire normand*). [347

St-Amand. — Louis Serbat. *Inscriptions funéraires de recluses à l'abbaye de Saint-Amand* (*Nord*) (*Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 8e sér. t. I, 1911, p. 193-224). [348

Les inscriptions des recluses Olardis (1078) et Emma (1124), signalées en 1900 par l'abbé Desilve, sont l'objet d'un intéressant commentaire qu'accompagne la reproduction des deux lames de plomb.

——— P. Liebaert. *Advocatio Walteri* (*Bull. du Cercle hist. et archéol. de Courtrai*, t. IX, 1911-1912, p. 115-119). [349

Liste de noms de serfs ou de « censuales » de St-Amand à Moorsele, Wevelghem et Courtrai, d'après un ms. du XIIe s., de St-Amand, conservé à Valenciennes (n° 17).

——— E. Van Cappel. *Walterus advocatus van St-Amandsabdij te Kortrijk* (*ib.*, p. 120-124). [350

Sans doute le seigneur de Courtrai, Gualter, signalé dans un acte de 1169.

St-André-de-Villeneuve. — Dom J. M. Besse. *St-André de V. Catalogue de sa bibliothèque, 1307* (*RM*, VIII, 1912, p. 148-158). [351

L'auteur publie, d'après des copies et D. Estiennot, d'abord le catalogue de 1307 (p. 148-150), l'inventaire du trésor et de la sacristie du XIVe s., puis le nécrologe du monastère des Bénédictines de St-Laurent d'Avignon (p. 141-155), et deux pièces relatives au monastère de St-Véran, dépendance de St-Laurent.

St-Benoît-sur-Loire. — M. Prou et Alex. Vidier. *Recueil des chartes de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire*. (Documents, publiés par la Soc. hist. et archéol. du Gatinais, VI). Tome II, 1er fasc. Paris, Picard, 1912, 8°, 128 p. [352

Actes CLXXIV (c. 1161-1167) à CCL (5 nov. 1184).

——— E. Huet. *La sépulture de Philippe Ier dans la basilique de St-Benoît* (*Bull. de la Soc. hist. de l'Orleanais*, 1912, p. 184-188). [353

St-Bertin. — Boitel. *Note sur les tapisseries données à St-Bertin par Guillaume Fillastre* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 1907-1911, p. 133-136.) [354

——— J. de Pas. *Portraits de religieux de l'abbaye de St-Benoît* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie* 1911, p. 957). [355

St-Denis. — Dom Heurtebize. *Bénédictins manceaux décédés à l'abbaye de St-Denis, XVIIe-XVIIIe s.* (*Revue hist. et archéol. du Maine*, 1912, p. 143-149). [356

Digitized by Google

——— PAUL LIEBAERT. *Règlement d'avouerie en faveur de l'abbaye de St-Denys en France* (RB. XXX, 1912, p. 70 78). [357

Texte intéressant copié au XIe siècle et relatif à l'avouerie de St-Denis; ce règlement, établi entre l'abbaye et l'avoué Heilo, date du premier tiers du XIe siècle.

——— CHOUET. *Le Temporel de la maison royale de St-Cyr, 1686-1730* (*Revue de l'hist. de Versailles*, XII, 1910, p. 241-280). [358

Négociations entamées à Rome pour obtenir l'union de la mense abbatiale de St-Denis à la maison de St-Louis.

——— JEAN D'HENNEZEL. *Le 14 octobre 1793 à St-Denis. Récit d'un Laonnois* (Extrait des *Mém. de la Soc. Académ. de Laon*). St-Quentin, 1912, 8°, 58 p. [359

Récit de la profanation des tombes de St-Denis fait par H. M. Manteau, de Laon.

——— L. LEVILLAIN. *L'autel des SS. Martyrs de la basilique de St-Denis* (*Bull. monum.*, t. LXXV, 1911, p. 212-225 et fig.) [360

St-Emilion. — A. CHAULIAC. *L'étude du grec dans une abbaye gasconne du XIIe siècle* (*Revue hist. de Bordeaux*, t. III, 1910, p. 130 131). [361

St-Evroul, voir Orderic Vital, n° 91-96.

St-Jacut-de-l'Isle-de-la-Mer. — Aug. Lemasson. *Histoire du royal monastère de St Jacut...* composée en 1649 par F. D. Noël Mars, religieux bénédictin de la dicte abbaye avec une introduction de Barthél. Pocquet. St-Brieux, Fr. Guyon, 1912, 8°, 132 p. [362

La partie la plus intéressante de ce travail de D. Noël Mars eût été celle concernant l'introduction de la réforme de St-Maur, mais l'auteur a été d'une sobriété regrettable. Le volume a du prix par les documents qui y sont publiés et par les notes explicatives.

St-Malo. — RIÉGER. *Histoire des Bénédictines de N.-D. de la Victoire* (*Annales de la Soc. archéol. de St-Malo*. 1911, p. 11-76). [363

Monastère fondé en 1615-1622 à St-Malo et placé, à ses débuts, sous la direction des Bénédictins Anglais de cette ville.

St-Mihiel. — HENRI BERNARD. *Saint-Mihiel.* Nancy, 1912, 4° 123 p. avec 122 gr. et 8 pl. hors texte. [364

——— ANDRÉ LESORT, *Cartulaire de St-Mihiel, fasc. 3.* (*Mettensia VI, Mémoires et Documents publiés par la Soc. nat. des Antiquaires de France.* Fondation Aug. Prost). Paris, Klincsieck, 1911, p. 273-448. [365

——— ANDRÉ LESORT *Les trois plus anciennes chartes de l'abbaye de St-M.* (*Bull. hist. et philol. du Comité des travaux hist. et scientif*, 1910, p. 69). [366

St-Nicolas-aux-Bois. — M. PRUDHOMME. *Les étangs de l'abbaye de St-Nicolas et leur pêche au XVIIIe siècle.* (*Bull. de la Soc. acad. de Laon*, XXXIV, 1911, p. 101-116). [367

Saint-Pé. — ABBÉ L. RICAUD. *L'abbaye de St-Pé. Mort et résurrection.* Bagnères-de-Bigorre, Péré, 1912, 16°, 273 p. [368

C'est l'histoire des dernières années de l'abbaye de St-Pé qui est racontée par l'abbé L. Ricaud. Les vocations sont rares : on pressent la tourmente qui va emporter les anciennes corporations religieuses. Le nombre

Digitized by Google

des religieux réduit à sept, puis à cinq, a fait cesser l'enseignement et diminuer le service divin. Leur disparition était redoutée par le peuple qui sentait qu'il allait perdre ses bienfaiteurs. On peut s'étonner de voir plusieurs moines, dans les déclarations faites aux commissaires gouvernementaux, se déclarer prêts à quitter leur monastère. Rien d'étonnant : on savait à quoi s'en tenir sur les maisons de conventualité proposées par le gouvernement à ceux qui désiraient continuer la vie commune ; la vie y eût été pratiquement intenable, et d'ailleurs, on pouvait prévoir que ces maisons n'auraient qu'une durée passagère. Le monastère, évacué aux Pâques de 1791, fut mis en vente, approprié, pillé. L'auteur fournit d'intéressants renseignements sur les derniers religieux. En 1842, l'ancien monastère devint le petit-séminaire du diocèse de Tarbes. L'on y conserve avec amour le culte du passé de la vieille maison bénédictine.

St-Polycarpe. — CLÉMENT CLERGY. *Notice sur l'ancienne abbaye de St-Polycarpe.* (*Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, XII, 1912, p. 251-264). [369

St-Riquier. — MOYNIER DE VILLEPOIX. *Un chapitre de l'histoire de Centule au XVe siècle* (*Mém. de l'Acad. d'Amiens*, LVII, 1910, p. 119-126). [370

——— G. DURAND. *Guide de St Riquier.* Amiens, de Grau, 1912, 16°, 63 p., pl. [371

St-Savin en Lavedan. — ALPH. MEILLON. *Cartulaire de l'abbaye de St-Savin en Lavedan* (*Soc. Acad. des Hautes-Pyrénées.* Bull. documentaire t. II, 1912, p. 1-9). [372

St-Urbain. — PIERRE GAUTIER. *Note sur des diplômes carolingiens des archives de la Haute-Marne* (*Le Moyen âge*, 1912, p. 77-88). [373

L'auteur parle des diplômes carolingiens de l'abbaye de St-Urbain, au diocèse de Châlons (p. 77-85) et d'un diplôme de Lothaire (5 oct. 961) concédant aux moines de St-Remy de Reims, la « *curtis* » de Condes p. 86-88).

St-Wandrille. — D. LOHIER. *Histoire de la restauration de Saint-Wandrille aux Xe et XIe siècles, sa valeur pour l'histoire des premiers ducs Normands.* S. l. 1912, gr. 8°, 4 p. (Congrès du Millénaire Normand) [374

Salvetat. — E. THOMAS. *Le monastère de St-Pierre de la Salvetat près de Montdragon* (*Revue histor. du dép. du Tarn*, 1911, p. 70-83, 151-163, 378-386). Albi. Nougniès, 1912, 8°, 126 p. [375

——— AUG. VIDAL. *Glanures lexicographiques, d'après le registre des lausimes du monastère de St-Pierre de la Salvetat* (*Annales du Midi*, t. XXII, 1910, p. 56-64). [376

Sarrancolin. — LOUIS RICAUD. *Promenade archéologique en Neste, Aure et Magnoac* (Bull. général de la *Soc acad. des Hautes-Pyrénées*, t. II, p. 474-487). [377

Notes sur l'ancien prieuré bénédictin de Sarrancolin.

Savigny, v. TALLOIRES, n° 382.

Sens, Ste-Colombe. — PAUL DESCHAMPS. *Critique du privilège épiscopal accordé par Emmon, de Sens, à l'abbaye de Ste-Colombe, 660, 26 août* (*Moyen Age*, 1912, p. 144-165). [378

Digitized by Google

Document authentique, mais interpolé au milieu du IXe siècle, quand les moines voulurent garantir leur indépendance vis-à-vis de l'archevêque du Sens.

Solesmes. — ANDRÉ HALLAYS. *En flânant. Touraine, Anjou et Maine.* Paris, Perrin, 8°, 374 p. [379

Récit d'une visite à Solesmes (p. 351-367) où l'auteur expose nettement en quelques lignes l'œuvre de D. Guéranger, l'influence du monastère dans la restauration de l'esprit liturgique et du plain-chant et relève le charme de ce milieu monastique. L'article a été écrit le 30 juin 1899. Un post-scriptum ajoute : « Depuis que cet article a été écrit, les persécutions ont recommencé. Les Bénédictins sont en exil, Solesmes est abandonné : c'est un des plus honteux méfaits de l'anticléricalisme » (p. 367, note).

Sorèze. — CL. PERROUD. *L'École de S. pendant la Révolution (Revue des Pyrénées*, t. XXII, 1910, p. 593-639). Toulouse, Privat, 1911, 8°, 48 p. [380

On y trouvera des notes sur le personnel enseignant dirigé par le mauriste Dom Ferlus et sur l'existence de l'école pendant la Révolution.

Souvigny. — A. HACKSPILL. *Deux reliures anciennes de la bibliothèque de Moulins* (*Bull. de la Soc. d'Émulation du Bourbonnais*, avril 1912, p. 145-149). [381

Armes de Charles IX et du prieuré de Souvigny.

Talloires. — LOUIS RITZ. *Quelques documents inédits sur le prieuré de T. (La Revue Savoisienne*, 1911, p. 182-188). [382

Relations avec l'abbaye de Savigny.

Touget. — J. DUFFOUR. *L'ancien prieuré de Touget* (*Revue de Gascogne*, X, 1910, p. 462-481, 505-522, 566-569 ; t. XI, 1911, p. 80 97, 122-136, 182-189). [383

Tournus. — ERNST GALL. *Die Abteikirche Saint-Philibert in Tournus* (*Der Cicerone*, 1912, 15 août, p. 624-636, 14 fig.). [384

Troarn. — R. N. SAUVAGE. *Les recettes et les dépenses de l'abbaye de T. en 1596-1597 (Mém. de l'Acad. de Caen*, 1911, p. 23-98). [385

Val-de-Grâce. — M. REYMOND. *L'autel du V. d. G. et les ouvrages du Bernin en France* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1911, mai, 395-411). [386

Verdun, St-Vanne. — L. G. DE M. *Sur les Coutumes monastiques de St-Vanne au Xe siècle* (*Bull. mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine*, XII, 1912, p. 286 287). [387

L'auteur reproduit un passage d'un article de la *Rev. bénéd.* de 1912, p. 366-367.

Verneuil. — ABBÉ ARCHELET. *Une abbaye de Bénédictines.* Bar-le Duc, Impr. S. Paul, 1911, 8°, XVI-159 p. [388

L'abbaye de St-Nicolas de Verneuil (Eure), dont les débuts remontent au 25 avril 1627, fut officiellement reconnue par l'évêque d'Evreux, Mgr de Péricard, le 28 avril 1628. Les premières religieuses vinrent de l'abbaye de Vignatz, près de Falaise. Après avoir exposé la vie bénédictine, telle qu'elle est pratiquée à Verneuil, l'auteur donne une notice biographique sur les abbesses qui ont gouverné ce monastère, de 1627 à nos jours.

Digitized by Google

HONGRIE.

Martinsberg. — Blanka v. Gündel. *Die Stiftskirche von M.* (*Antiquitätenzeitung*, 1911, 30 août, p. 359-362). [389

ITALIE.

Généralités. — Pio Paschini. *Note storiche su uomini ed avvenimenti del Friuli in sul cadere del regno longobardo* (*Memorie storiche Forogiuliesi*, VIII, 1912, p. 1-32). [390

Étude sur le monachisme à l'époque lombarde (S. Anselme de Nonantule, Paul diacre).

——— L. Carrelli. *I Quarrel e l'ordine di S Benedetto* (RSB, VII, 1912, p. 410-415). [391

Il s'agit des relations des princes de Capoue avec les monastères bénédictins de Mont-Cassin et de Cava.

——— Mons. G. Celidonio *Le diocesi di Valva e Sulmona*. Vol III dal 1100 al 1200. Casalbordino, de Arcangelis, 1911, 8° 242 p. [392

L'auteur s'est occupé dans les trois volumes de son ouvrage des diverses fondations bénédictines ; on en trouvera l'indication dans la *Riv. stor. Bened.* t. IV, 1909, p. 605 ; VI, 1911, p. 149-150 ; VII, 1912, p. 320-322.

La majeure partie du tome III est consacrée aux anciens monastères bénédictins. Les intéressants documents que l'auteur publie montrent quels furent dans le haut moyen-âge le nombre et l'importance des monastères bénédictins dans le Sud de l'Italie. Ce sont de vraies révélations, car on sait si peu sur ce pays. Signalons 1° S. M. de Cinquemiglia, fondé par Gisolfe, duc de Bénévent (703), dépendance de St-Vincent au Vulturne, uni à la mense épiscopale de Valva, en 1299, par Boniface VIII, mais disputé à l'évêque par les moines, jusqu'au jour où les deux derniers survivants retournèrent à St-Vincent du Vulturne en 1338 (p. 80-124); 2° S. M. de Cartignano, près de Bussi, dépendance du Mont-Cassin, érigé en abbaye en 1065, abandonné à la fin du XIVe s. (p. 125-137) ; 3° S. Pierre ad Oratorium de Capestrano, dont la fondation est attribuée au roi Didier, dépendance de St-Vincent de Vulturne, déchu au XIVe siècle, abandonné au milieu du XVe s. (p. 138-168, 223-228) ; 4° S. M. et S. Pellegrino de Bonimaco, dont l'église si intéressante par ses peintures, attire l'attention des critiques d'art, occupé au XIe s. par des moines de Farfa, abandonné à la fin du XVe siècle (p. 169-206) ; 5° S. Benoît in Perillis, fondé au XIe s., agrégé avant 1443 à celui de Bominaco, puis incorporé à celui des Célestins de Collemaggio d'Aquila en 1448, supprimé en 1808 (p. 207-223).

Prieurés clunisiens. — D. Alberto L'Huillier, O. S. B. *I Priorati Cluniacensi in Italia : Appendice di documenti sui priorati bresciani* (*Brixia sacra*, III, 1912, 97-104, 168-183). [393

Reproduction des textes publiés dans le Recueil de l'abbaye de Cluny d'A. Bruel.

Digitized by Google

——— D. SANT' AMBROGIO. *L'antico priorato Cluniacense di Vertemate* (*Riv. archeol. della prov. e antica diocesi di Como*, fasc. 63-64, 1912). [394

Aversa, St-Laurent. — K. HAMPE et F. BAETHGEN, *Mitteilungen aus der Capuaner Briefsammlung IV.* (*Sitzungsberichte der Heidelberger Akad. der Wissenschaften*, philos. hist. Kl. 1912, Abtl. 14) Heidelberg, Winter, 8°, 40 p., cf. *Moyen âge*, 1913, p. 75-76. [395

Documents relatifs à l'abbé Mathieu de St-Laurent d'Aversa, familier de Frédéric II, et au procès que lui intenta l'abbesse d'un monastère de S. Marie (1206).

Bobbio. — ANDRÉ WILMART, O. S. B. *Une curieuse instruction liturgique du Missel de B.* (*Revue Charlemagne*, 1912, p 1-16). [396

Brême. — CARLO GATTI. *L'abbazia di S. Pietro in Breme.* Vigevano, Borrani, 1912, 8°, 32 p [397

Capoue, St-Laurent. — A. GALLO. *Un documento falso del monastero benedettino di San Lorenzo di Capua.* (*Archivio stor. per le Prov. Napoletane*, XXXVII, 1912, p. 503-514) Napoli, Giannini, 1912, 8°, 16 p. [398

Casauria. ROBERT KOHLRAUSCH, *Ein Karolingerkloster in Italien.* (*Kölnische Volkszeitung*, 1 décembre 1912). [399

Histoire et description de l'église abbatiale de S. Clément de Casauria.

Cava. *Vitae SS. Abbatum Cavensium Alferii, Leonis, Petri, Constabilis*, auctore Hugone Venusino. Cura monachorum Cavensium denuo editae ex Cod. Cav. 24. In abbatia Cavensi, 1912, 8°, 108 p Prix : 1 fr. 20 [400

Les vies des quatre premiers abbés de Cava ont été écrites par un anonyme, dans lequel on peut reconnaître un abbé de la Ste-Trinité de Venouse, qui écrivit vers 1130-1141, sans doute l'abbé Hugues qui souscrivit une charte de 1139. Le manuscrit de Cava est de la fin du XIIIe siècle.

Civate. R. R. *Luoghi romiti. San Pietro al Monte sopra Civate* (*Emporium*, avril 1912, p. 286-304, 17 fig., 1 pl.) [401

On y trouve l'église de S. Benoît antérieure au XIIe siècle et l'abbatiale de S. Pierre.

Corneto Tarquinia. IVO BENEDETTI. *Vita della serva di Dio Suor Giuseppe Maria Campita*, monaca professa benedettina, morta in concetto di santa nel Ven. Monastero di S. Lucia in Corneto Tarquinia. 2e ed. Corneto Tarquinia, Scuola tipogr. 1912, 8°, 90 p. [402

Deuxième édition de l'opuscule signalé dans le *Bulletin* (1912, n° 2589).

Farfa. D. ILDEFONSO SCHUSTER, O. S. B. *L'oratorio del Salvatore nel monastero imperiale di Farfa* (*Nuovo Bullettino di Archeol. christiana*, t. XVII, 1911, p. 183-199). [408

Toujours intéressantes sont les communications de l'auteur, qui a le don de rattacher ses recherches archéologiques à ses préoccupations liturgiques. D'anciens textes de Farfa y parlent d'un « *oratorium Salvatoris* ». L'auteur est arrivé à l'identifier; il décrit les restes de l'édifice, ses peintures, sa crypte où reposèrent d'abord les martyrs SS. Alexandre, Valentin et

Digitized by Google

Hilaire, et signale en quelques mots les problèmes que suscite la découverte de ce monument pour l'histoire de l'art en Italie.

——— Ildefonso Schuster O. S. B. *Reliquie d'arte nella Badia imperiale di Farfa (Archivio della R. Soc. Romana di storia patria*, xxxiv, 1911, p. 269-350). Rome, 1911, 8°, 86 p. [404

Importante étude d'histoire de l'art, dans laquelle l'auteur s'efforce de reconstituer la physionomie de l'antique abbaye impériale de Farfa. Cette étude de détail, imitée pour d'autres monastères italiens des VIIIe et IXe siècles, permettra de fixer les règles qui présidèrent à la disposition des habitations claustrales, et de déterminer l'emplacement des différents lieux réguliers. L'auteur soulève quelques problèmes intéressants, notamment à propos des *Xenodochia* annexés aux monastères, des *canonici* ou clercs séculiers employés au service intérieur des monastères.

——— V. E. Alexandri. *Sul luogo indicato dall' abbreviatura « Vrbb » in una carta del regesto Farfense* (*Archivio della R. Soc. Romana di storia patria*, xxxv, 1912, p. 273-281). [405

——— Lor. Fiocca. *Chiesa e Abbazia di S. M. del Piano in Orvinio (Bullettino d'Arte*, v, 1911, p. 405 sqq). [406

Église et monastère dans la Sabine, dépendant de Farfa.

——— v. Cluny, n°s 288-289.

Florence. Badia. S. F. *Gli affreschi della cappella di S. Caterina in Castellarquato e quelli della cappella de' Gioschi nella Badia di Firenze (Bollettino storico piacentino*, vi, 1911). [407

Gerola. Paolo Guerrini. *Gerolanuova; il priorato cluniacense, la parocchia e il comune.* Cenni storici con illustrazioni pubblicati per la solenne consacrazione della chiesa parocchiale (*Brixia sacra*, iv, 1913, p. 12-27, 57-80). Pavia, Artigianelli, 1912, 8°, 47 p. [408

Prieuré dépendant du monastère de Pontida, auquel Odon, fils d'Adélard Sala (de Salis), fit donation de ses biens, le 18 janvier 1087. Il subsista jusqu'en 1437. En appendice l'auteur publie l'inventaire des biens du prieuré (3 mai 1427).

Leno. Ambr. Amelli. *Un codice della Badia di Leno scoperto nella Biblioteca Nazionale di Firenze* (*Brixia sacra*, 1912, p. 240-249). [409

Recueil de diplômes (XV-XVIe siècles) jadis vus à Leno par le P. Zaccaria, non utilisés par Luchi, d'où le R^me D. Amelli tire une bulle d'Honorius II (a° 1°) et une de Paul III de 1536.

Lucques, S. Georges. Can° Pietro Guidi. *Saggio di osservazioni sui volumi IV e V delle memorie e Documenti per servire alla storia del Ducato Lucchese* (*Atti della R. Academia Lucchese di Scienze, Lettere ed Arti, XXXV*). Lucca, Giusti, 1912, 8°, 117 p. [410

Étude érudite sur les anciennes églises de Lucques, dans laquelle l'auteur s'occupe surtout de l'église de S. Georges, donnée en 1056 au Mont-Cassin, qui y établit aussitôt un monastère.

Moggio. Lion. Venturi. *Opere d'arte a Moggio e a San Pietro di Zuglio. (L'Arte* 1911, p. 469-478, avec pl.) [411

Mont-Cassin. D. Bern. Paoloni, O. S. B. *I sette fulmini che colpirono*

Digitized by Google

in un' ora Monte Cassino il 20 febbraio 1712. Roma, Soc. edit. Laziale, 1912, 8°, 20 p. [412

——— D. CELESTINO MERCURO. *Monte Cassino : Sunto storico, Descrizione.* Rome, Desclée, 1912, 32°, 82-132 p. [413

——— J. SAJDAK. *De codicibus graecis in Monte Cassino.* Cracovie, 1912, 8°, 97 p ; voir *Histor. Jahrbuch*, XXXIII, 1912, p. 709. [414

——— D. B. ALBERS. *Le codex casinensis 230* (RB. XXIX, 1912, p. 348-356). [415

Ce manuscrit a dû être écrit après 1031-1032 ; cette date permet de se rendre compte de l'introduction de la fête de S. Maur, inconnue au Mont-Cassin au Xe siècle, mais qui a dû être adoptée à la suite de l'envoi d'une relique par S. Odilon de Cluny (1031-1032).

——— FRANC. NOVATI. *Il compilatore della « Lombarda » e gl'influssi monastici sulla litteratura giuridica Prebolognese* (*Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Sc. e Lett.* 1912). [416

Expose l'action du Mont-Cassin dans l'élaboration du droit romain et barbare.

——— D. R. ANDOYER O. S. B. *L'ancienne liturgie de Bénévent.* (*Revue du chant grégorien*, XX, 176-184; XXI, sept.-oct. 1912, p. 14-20, 44-51). [417

Points de contact entre divers éléments liturgiques à Bénévent et au Mont-Cassin, qui montrent l'influence de Bénévent sur le Mont-Cassin entre la 2e moitié du VIIIe siècle et le début du IXe, époque où Bénévent abandonna sa liturgie pour acceptée celle de Rome.

——— E. JALLONGHI. *Monte Cassino nel primo cinquantennio del secolo XIX, 1806-1856* (RSB. VII, 1912, p. 195-222, 416-431). [418

Il y a lieu de rapprocher de cet article un travail antérieur du même auteur : *Borbonici e Francesi a Monte Cassino, 1796-1799* (*Archivio storico napolitano*, XXXIV, 1909, p. 222-251).

Nonantule. SILVIO PIERI. *Il « Comitato Lucardo » d'un diploma apocrifo di Carlo Magno* (*Rendiconti della R Accademia dei Lincei.* Ser. V, vol. XX, 1912, p. 469-478). [419

Acte relatif à Nonantule.

Novare. ALF. M. CHIARA *Le abbazie del Novarese.* Novara, tip. S. Gaudenzio, 1911, 16°, 67 p. [420

Precipiano. L.-C. BOLLEA. *L'abbazia di S. Pietro di P. nel secolo XV.* (*Bollettino Tortonese*, fasc. XXXIII). Tortona, Rossi. 1912, 8°, 66 p. [421

——— L. C. BOLLEA. *Cartario dell' abbazia de Precipiano* (*883-1396*). Pinerolo, 1911, 8°, 257 p. [422

L'éditeur publie 93 documents et, dans l'introduction, raconte l'histoire de l'abbaye. A la fin, liste des abbés et des moines.

Pulsano. MARTIN WACKERNAGEL. *Die Spuren mittelalterlichen Mönchskultur in Süditalien* (*Hochland*, IX, 1911-1912, p. 448-455). [423

Il est question du monastère de S. M. de Pulsano au pied de Monte Gargano, de Monte Sacro et de S. M. de Kalena.

——— MARTIN WACKERNAGEL. *Der letzte Mönch von P.* (*Hochland.* sept. 1910, VII, p. 742). [424

Digitized by Google

S. Angelo in Formis. PASQUALE PARENTI. *La basilica di S. Angelo in Formis (presso Capua) e l'arte del secolo XI.* Con prefazione di Guido Carocci e tavole illustrative. S. Maria C. V. 1912, Cavotta, 8°, 105 p., Prix : 3 frs (chez l'auteur à Capoue) [425

L'ancienne église abbatiale de S. Ange in Formis près de Capoue fait époque dans l'histoire de l'art en Italie. Restaurée ou plutôt réédifiée par l'abbé Didier du Mont Cassin, à qui elle fut donnée en 1072 pour qu'il y annexât un monastère de l'observance cassinienne, la basilique fut décorée de fresques très importantes, qui ont fait l'objet de nombreux travaux et soulevé plus d'un problème sur leur origine et sur leur caractère.

Le mérite de l'ouvrage de M. Pasquale Parenti est de résumer clairement les discussions qui se sont agitées autour de cet édifice tant en Italie qu'à l'étranger, de faire connaître les solutions proposées. Les fresques, quoi qu'en ait dit Marignan, sont bien du dernier quart du XIe siècle. Sont-elles l'œuvre d'artistes byzantins que Didier appela du Mont-Cassin ? Faut-il y distinguer deux écoles d'artistes, les uns byzantins, les autres pénétrés de la grande tradition romano-chrétienne, telle qu'on la retrouve à l'époque carolingienne et ottonienne ? Assurément la reconnaissance d'une influence byzantine sur les artistes bénédictins qui ont exécuté ces fresques donne, à première vue, une solution simple de la stylisation des fresques de S. Angelo. Pour M. Parenti les peintures de S. Angelo procèdent toutes d'une même école artistique, l'école gréco-suditalique, qu'il appelle l'école bénédictine, parce qu'elle s'est formée sous les auspices de l'abbé Didier, à l'ombre de la grande abbaye du Mont-Cassin. Il y a entre les fresques de S. Angelo et les autres productions conservées de S. Vincent au Vulturne, de Carinola Antica, de Cassin, de S. M. in Ausonia, etc. des affinités qui permettent de suivre une tradition indigène, laquelle s'enrichit au XIe siècle en se renouvelant, et dont il existe des témoins dans les manuscrits à miniatures de l'école cassinienne.

M. Parenti donne une description soignée de la basilique et de ses œuvres d'art, fait connaître les chapelles du Mont Tifata dépendantes de de S. Angelo, publie un discours inédit de Fabio Vecchioni (1597-1675) sur la basilique (p. 75-88), et donne l'index des chartes conservées dans le Regeste de S. Angelo conservé au Mont-Cassin.

Excellent travail qui met en relief l'importance des anciens monastères bénédictins dans le développement des arts.

——— PASQUALE PARENTI. *La monumentale chiesa di S. Angelo in Formis* (*Arte e storia*, 1912, p. 112-121, fin). [426

——— ACH. LAURI. *Pasquale Parente, Intorno agli affreschi di S. A. in F.* (*Arte e storia* 1912, p. 215-217). [427

——— Le même. *La basilica di S. A. in F. e l'arte nel secolo XI* (*ib.*, p. 274-278, 2 fig.) [428

——— ONOFRIO BRIENZA. *Le miniature del Regesto di S. Angelo in Formis.* Grosseto, Tip dell' Ombrone, 1912, 8°, 39 p. avec grav. [429

Les reproductions des miniatures du codex cassinien, faites en zincographie, peuvent laisser à désirer ; elles ont cependant l'avantage de fournir des éléments précieux pour l'histoire de la basilique, des costumes

Digitized by Google

monastiques et de l'art cassinien dans la seconde moitié du XIIe siècle. L'auteur appelle l'attention sur le moine Siméon, qui en est l'auteur trop peu connu.

S. Antimo. ANTONIO CANESTRELLI. *L'abbazia di S. Antimo presso Montalcino* (*Vita d'arte*, 1911, p. 212-216, avec pll.) [430

S. M. la Latine. PIETRO SINAPOLI DI GIUNTA. *La badia regia di S. M. Latina in Agira.* Acireale. Imp. ed. XX° secol. 1911, 8°, 151 p. [431

Le monastère basilien de S. M. d'Agira fut donné par le comte normand Roger aux Bénédictins de S. M. la Latine de Jérusalem. A l'aide des diplômes, l'auteur expose l'histoire de ce monastère et fait connaître ses privilèges, jusqu'au jour où la commende vint ruiner la discipline monastique. La séparation de la mense abbatiale de celle du couvent et l'union du monastère à la Congrégation de Ste-Justine, accordées par Clément VIII, auraient pu sauver l'abbaye, mais Philippe II, roi de Sicile, s'y opposa. Le monastère épuisé, dans lequel on ne tolérait que huit religieux, succomba sous les coups de la pauvreté. En 1605, deux des moines entrent à S. Nicolas l'Arena de Catane, de la congrégation du Mont-Cassin ; il n'en resta que deux à Agira. En 1617, le dernier religieux mourut et l'église passa à des prêtres séculiers. Le 9 février 1911, l'antique église abbatiale s'effondra comme secouée par un violent tremblement de terre.

En appendice l'auteur publie 13 documents (1120 1871).

S. Sesto in Silvis. P. S. LEICHT. *La donazione sestense del 762* (*Memorie storiche Forogiulesi* d'Udine, VIII, 1912, p 33 48 ; voir, 178-189 ; 189-193). [432

Réponse à l'étude du prof. Pasquini, signalée dans le *Bulletin d'hist. bénéd.* 1907-1912, n° 3013.

Sannazzaro Sesia. A. KINGSLEY PORTER. *L'abbazia di S. S.* (*Arte e storia*, 1911, p. 295 302, 321-327, 366 372, avec fig.) [433

Monastère fondé près de Biandrate en Piémont en 1040 par Riprand, évêque intrus de Verceil, donné à Cluny, supprimé en 1801.

Sezzè. FRANC. GASPAROLO. *Memorie storiche di Sezzè alessandrino : l'abbadia di Santa Giustina ; — Il monastero di S. Stefano o S. M. di Banno.* Vol. I. Alessandria, Gazzetti, 1912, 8°, XX-494 p. [434

Subiaco. P. LIVARIUS OLIGER, O. F. M. *Textus antiquissimus epistolae S. Francisci de reverentia corporis Domini in missali Sublacensi* (*Archiv. Francisc. histor.*, VI, 1913, p. 1-12). Quaracchi, 1913, 8° 12 p. et facsimile. [435

Le ms. B. 24 de la Vallicellane, missel de Subiaco écrit en 1075, offre une copie faite, entre 1219 et 1238, de la lettre de S. François, d'après l'original communiqué soit par S. François, soit par un de ses premiers disciples. La présence de ce texte à Subiaco confirme la tradition des relations entre le saint d'Assise et l'abbaye.

Tremiti. ARM. DE FRANCESCO. *La Badia benedettina di T. e il chartularium Tremitense.* Catanzaro, 1910 (v. *Archivio della R. Soc. Romana di storia patria*, XXXV, 1912, p. 303-304). [436

Digitized by Google

Venise. S. Grégoire et SS. Hilaire et Benoît. GIUS. MARZEMIN. *Arte retrospettiva : le abbazie veneziane di S. Gregorio e dei SS. Ilario e Benedetto* (*Emporium*, 1912, avril, p. 269-285, 24 fig. 1 pl.) [437

L'abbaye de S. Hilaire fut fondée en 784 ; il n'en reste que quelques ruines et des motifs de décoration des VIIIe-IXe siècles. Le monastère de S. Grégoire possède un beau cloître du milieu du XIVe siècle ; l'église gothique est du XVe siècle.

——— G. MARZEMIN. *Le abbazie veneziane dei SS. Ilario et Benedetto e di San Gregorio* (*Nuovo Archivio veneto*, t. XXI, 1912, p. 96-162, 351-407, 10 pl.) [438

Le monastère de St-Hilaire, fondé en 784, fut transféré, en 1214, à son prieuré de S. Grégoire. Après une résurrection de 1256 environ à 1443, le monastère primitif fut abandonné. L'église S. Grégoire, mentionnée au début du IXe siècle, devint un prieuré de S. Hilaire en 1160.

HOLLANDE.

Egmond. — A. HULSHOF. *Twee handschriften der eerste bewerking van Johannes a Leydis' Egmonter Kroniek teruggevonden (Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidskunde*, 1912, 4e Série, t. X, p. 370-398). [439

La Chronique de Jean de Leyde finit en 1484 ; les années 1485-1524 sont d'un continuateur inconnu qui a remanié partiellement l'œuvre de Jean.

Oostbroek, St-Laurent. — Liste des abbés avec preuves à l'appui (C. Pijnacker Hordijk, *Lijsten der Utrechtsche Prelaten voor 1300*. Groningen, Van der Kamp, 1912, p. 116-117). [440

Utrecht, St-Paul. — Liste des abbés (Pijnacker Hordijk, p. 112-116, voir n° 440. [441

SUISSE.

Disentis. — ED. WYMANN. *Drei Disentiser Aebte als Landleute von Uri (Zeitschrift f. Schweizer. Kirchengesch.* VI, 1912, p. 62). [442

——— E. A. STÜCKELBERG. Communication sur les fouilles de Disentis (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1911, p. 274-280). [443

Engelberg. — ED. WYMANN. *Eine Erinnerung an Pfarrer Wolfgang Rots Klostereintritt (Revue d'hist. eccl. suisse*, VI, 1912, p. 145-147). [444

Wolfgang Rots d'Alpnach, né 1597, curé d'Alpnach, puis de Sarnen entra à l'abbaye d'Engelberg en 1637 et mourut le 24 février 1663.

Engelberg. — R. DURRER. *Die Familiennamen der älterer Aebte von E. (Anzeiger f. schweizer Gesch.* t. XI, 1911, p. 140-149). [445

Einsiedeln. — P. ODILO RINGHOLZ, O. S. B. *Schüler und Lehrer aus dem Benediktinerstifte E. an auswärtigen Schulen.* (SMBO, N. F. II, 1912, p. 493-524). [446

——— *Einsiedler-Kalender f. d. Jahr* 1913. 73 Jahrg. Einsiedeln, Benziger, 1913, 8°, 78 p. [447

Digitized by Google

St-Gall. — A. MERTON. *Die Buchmalerei des IX. Jahrh. in St-Gallen unter besonderer Berücksichtigung der Initialornamentik.* Diss. Halle, Adelmann, 1911, 8°, VIII-104 p. et 5 pll. [448

——— *Codex Boernerianus der Briefe des Apostels Paulus.* Msc. Dresd. A. 1456. Un manuscrit grec des 13 épîtres de St-Paul, du 9e siècle, écrites dans l'abbaye de St-Gall. Reproduction phototypique. Avec une introduction par Dr Alexander Reichardt. Publié par la Bibl. royale de Dresde (H. Ermisch). Leipzig, Hiersemann, 1912, gr. in-act. 99 ff. [449

——— F. LANDSBERGER. *Der St-Galler Folchart-Psalter.* Eine Initialenstudie. St-Gall, Fehr, 1912, VII-52 p., grav. et 7 pll. [450

——— EM. WOLTER. *Das St-Galler Spiel vom Leben Jesu.* Untersuchungen und Text (*Germanitische Abhandlungen*, 41 Heft). Breslau, Marcus, 1912, gr. 8°, XII-240 p. [451

——— MARCEL LAURENT. *La date et l'origine du Dyptique de S. Nicaise à Tournai* (Annales du XXIIe Congrès de la Fédération archéol. et hist. de Belgique. Malines, 1911, t. II, p. 361-373). [452

L'auteur étudie les ivoires dits de S. Nicaise conservés à la cathédrale de Tournai et les rapproche d'une pièce du South-Kensington Museum décrit par Westwood et de celui du Tutilon de St-Gall. Sans oser affirmer que le dyptique Tournaisien et l'ivoire de Londres proviennent de St-Gall ou de Reichenau, M. Laurent croit, que dans l'état de nos connaissances, ces ivoires proviennent de la région du haut Rhin.

——— GEORG CARO. *Neue Beiträge zur deutschen Wirtschafts-und Verfassungsgesch.* Leipzig, VII-156 p. [453

Contient: Das Kloster St-Gallen und seiner Urkunden vom X. bis XIII Jahrh. et Zur Geschichte von Grundherrschaft und Vogtei nach St-Galler Quellen.

——— E. MÜLLER. *Die Ministerialität im Stift St-Gallen und in Landschaft und Stadt Zürich* (Diss. Fribourg en Br.) Buchen, Krüger, 1911, 8°, VIII-72 p. [454

——— F. HAHN. *Die Münzen der Stadt St-Gallen* (*Revue Suisse de Numismatique* 1911, p. 241-254). [455

——— H. GMÜR. *Die Entwicklung der St-Gallischen Lande zum Freistaate von 1803.* Lucerne, Zeder, 1912, 8°, VIII-159 p. [456

——— D. NICOLAUS V. SALIS-SOGLIO. *Die Familie von Salis in ihren Beziehungen zum Kloster St-Gallen.* Bemühungen um die Wiederherstellung der Abtei (SMBO. N. F. t. II, 1912, p. 257-295). [457

——— TRAUGOTT SCHIESS. *Johannes Kesslers Sabbata. St-Galler Reformationschronik, 1523-1539.* Leipzig, Haupt, 1911, 8°, 113 p. [458

——— *Urkundenbuch der Abtei St-G.* Teil IV, Liefer. 5 (1437-1441). St-Gallen, Fehr, 1911, p. 801-1000). [459

——— P. GABRIEL MEIER, O. S. B. *Ein Prozess um die Pfarr-Kongrua vor 400 Jahren (Archiv. f. kath. KR.*, XCII, 1912, p. 589-624). [460

Compromis entre Thomas Huoter, curé d'Appenzell, et l'abbé François de St-Gall au sujet des revenus de la cure (17 janvier 1514).

Digitized by Google

St-Gall. — Dr Frid. Gschwend. *Die Errichtung des Bistums St-Gallen.* Stans, H. v. Matt., 1909, gr. 8°, xvi-506 p. [461

L'auteur de ce livre a pu utiliser de nombreux documents d'archives qui lui ont permis d'écrire une histoire détaillée et exacte de l'érection de l'évêché de St-Gall. Deux chapitres nous intéressent particulièrement, ceux qui traitent de la sécularisation de l'abbaye de St-Gall (1798-1805), et des nouveaux essais de restauration du monastère (1814-1817). La République helvétique considéra la souveraineté territoriale de l'abbaye comme abolie (1798). Diverses personnalités jugèrent qu'il y avait incompatibilité entre l'existence du monastère avec la constitution du nouveau canton de St-Gall, mais, au fond, la question de spoliation des biens monastiques joua un rôle prépondérant. Le plan conçu par Pie VII d'ériger St-Gall en évêché, en constituant le monastère en chapitre cathédral, échoua devant l'opposition des partisans à outrance de la sécularisation.

La chute de Napoléon fit concevoir l'espérance de pouvoir rétablir l'abbaye dans ses anciens droits. Le parti catholique à St-Gall applaudissait à l'idée de l'abbé Pancrace de reconnaître les deux pouvoirs indépendants à St-Gall, celui du canton et celui de l'abbaye. La minorité protestante du canton, composée des bourgeois de St-Gall, visait à l'hégémonie politique. Les exigences de l'abbé, trop peu conscient des nécessités des temps nouveaux, firent échouer le plan d'une restauration du monastère. Le Congrès de Vienne assura des pensions à l'abbé et à ses officiers. En dépit de l'intervention du pape, qui réclamait la restauration de l'abbaye sous certaines conditions, la suppression fut déclarée un fait accompli. L'Ordinariat de St-Gall fut érigé en évêché, uni à celui de Coire, puis en siège indépendant (1847).

ORDRE DE CITEAUX.

a) Généralités.

R. De Schepper. *Le caractère et la première organisation de l'ordre de Cîteaux (Collationes Brugenses*, 1912, p. 519-525, 584-590). [462

——— Sigard Curman. *Bidrag till Kännedom om Cistercienserorden byggnadskonst.* I. Kyrkoplanen. Stockholm, Norstedt, 1912, 8°, ii-219 p. [463

Exemption des dîmes. — Dr P. Eduhard Hoffmann, O. Cist. *Die Stellungnahme der Cistercienser zum kirchl. Zehntrecht im 12. Jahrh.* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 421-449). [464

En droit, la dîme se prélève sur tous les biens, y compris ceux des monastères. L'incorporation de paroisses et de bénéfices aux monastères crée une confusion dans la façon d'envisager cet impôt ecclésiastique. Innocent II, en 1132, exempte les Cisterciens du droit de payer la dîme des terres exploitées par eux et de leurs animaux ; c'était une faveur accordée à un ordre qui avait renoncé à l'acquisition de dîmes et qui se contentait du travail des mains. Innocent II reste fidèle au concept formulé par Pascal II en faveur des monastères ; la dîme n'atteint que les laïques. Toutefois comme l'exemption de la dîme ne vise que le travail direct

Digitized by Google

(labores propriae manus) tant dans l'élevage des bêtes que dans la culture du sol, il se fait que les anciens monastères bénédictins sont en fait tenus à payer les dîmes aux autres, puisque leur propriété est exploitée par des colons. Cîteaux exploite directement, et les propriétés de l'ordre, grâce à la création des granges, prennent une extension considérable. Une réaction contre le privilège d'Innocent II était inévitable ; Cîteaux se trouve bientôt en conflit avec Cluny. Adrien IV réduit le privilège de l'exemption des dîmes aux novales, sans révoquer formellement les concessions de ses prédécesseurs. L'ordre dut se plier à cette restriction, mais sans abandonner les principes d'exemption complète. Alexandre III maintient la formule d'Adrien IV : exemption des novales, pour les ordres religieux, mais accorde à Cîteaux l'exemption complète, telle que l'entendait Innocent II. Ce privilège provoque des réclamations, qu'Alexandre III se refuse à recevoir. Toutefois l'opposition était trop générale et trop juste pour qu'elle n'arrivât pas à se faire écouter. L'ordre cistercien s'était enrichi, et toute intransigeance de sa part en fait d'exemption de dîmes eût compromis son bon renom. L'ordre lui-même, au chapitre de 1180, proposa une transaction : tout nouvel acquéreur de biens frappés du droit de dîme est tenu à payer la dîme. Des compromis permirent de maintenir le principe en cédant devant les faits. On s'acheminait ainsi vers la solution prise au 4e Concile de Latran en 1215 : paiement des dîmes pour toute nouvelle acquisition, sauf entente avec les intéressés. La formule définitive fut donnée par Honorius III, le 9 novembre 1224 : exemption pour les biens acquis avant le Concile de Latran, pour les novales acquises avant ou après le Concile ; les jardins, vergers, pêcheries, élevage des bêtes.

Liturgie. — P. GREGOR MÜLLER. *Der Kult der hl. Ursula und ihrer Gefährtinnen im Orden* (*Cisterc. Chronik*, XXIV, 1912, p. 289-301). [465

Aux reliques signalées par l'auteur on peut ajouter celles qui furent distribuées en 1270-1272 par l'abbé de St-Trond, Guillaume de Ryckel (*Revue bénéd.*, t XVI, p. 270-277).

Noviciat. — P. GREGOR MÜLLER. *Gemeinsame Noviziat und Professklöster* (*Cist. Chron.*, XXIV, 1912, p. 321-334, 359-364). [466

Ecrivains. — ERICH MAI. *Das mittelhochdeutsche Gedicht von Mönch Felix*, auf textkritischer Grundlage philologisch untersucht und erklärt. (Acta Germanica, N.R.). Berlin, Mayer et Müller, 1912, 8°, VIII-515 p. [467

Poème qui semble provenir de la Thuringe, dater du milieu du XIIIe s, et avoir pour auteur un cistercien.

——— P. LEONHARD PETER. *Ein mittelhochdeutsches Cistercienser-Gedicht ?* (*Cist. Chron.*, XXV, p. 23-25). [467bis

Compte-rendu détaillé et critique de l'ouvrage précédent.

Évêques cisterciens. — D. URSMER BERLIÈRE. *Les évêques auxiliaires de Liège* (RB. t. XXIX, 1912. [468

Notices sur Arnoul, évêque de Semgallen 1246-1261 (p. 304-307) ; Bonaventure, évêque de Céos, 1289-1294 (p. 312-313) ; Thomas, évêque *Salvinensis*, 1295-1297 (p. 314-315) ; Guy, évêque d'Olenus, 1297-1312 (p. 315-317) ; Conon, évêque de Mégare, 1337-1342 (p. 319).

Digitized by Google

——— *Nachträge und Ergänzungen zum Verzeichnis der Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cist. Orden* (*Cist. Chron.*, XXIV, 1912, p. 368-369). 468bis

b) Biographies.

S. Bernard. — Abbé E. Hurault. *L'œuvre de S. Bernard dans le diocèse de Châlons.* Châlons-sur-Marne, Martin, 1912, 8°, 65 et 1 grav. [469

L'auteur expose les relations de S. Bernard avec le diocèse de Châlons-sur-Marne et fait connaître les souvenirs qui s'y rattachent.

——— J. Bernhart. *Bernhardische und Eckhartische Mystik in ihren Beziehungen und Gegensätzen.* Kempten, Kösel, 1912, gr. 8°, 64 p. [470

——— Mgr Delmont. *Panégyrique de S. Bernard* (*Université cathol.*, 1912, n° 10). [471

Otton de Frisingue. — Ad. Hofmeister. *Studien über Otto von Freising* (NA. t. XXXVII, p. 635-767). [472

L'auteur examine les personnalités qui ont pu avoir une influence dans la formation d'Otton de Frisingue : Abélard (635-640), Gilbert de Poitiers (640-645), Hugues de St-Victor (646-654), Adam de Petit-Pont et Thierry de Chartres (654-681). Plus loin il raconte sa vie comme cistercien et expose ses relations avec S. Bernard ; celui-ci ne semble pas avoir exercé une action directe sur Otton.

Césaire d'Heisterbach. — *Cæsarius von Heisterbach* (Verschollene Meister der Literatur. t. III). Deutsch von Ernst Müller-Holm. Berlin, Schnabel, 1910, 4°, 272 p. [473

Césaire d'Heisterbach a été une découverte pour le traducteur. Sur la valeur de cette traduction, voir les remarques de M. Scheins (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXXIII, 1911, p. 111-114).

Baudouin, archev. de Cantorbéry. — P. Guébin. *Deux sermons inédits de Baldwin, archevêque de Canterbury 1184-1190* (*Journal of theolog. Studies*, XIII, 1912, p. 571-574). [474

Rainer de Viterbe. — Elis. v. Westenholz. *Kardinal Rainer von Viterbo* (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Gesch., XXXIV). Heidelberg, Winter, gr. 8°, viii 207 p. [475

Benoît XII. — Dr P. Kassian Haid, O. Cist. *Zur Beurteilung Papst Benedikts XII* (*Cist. Chron.*, XXIV, 1912, p. 353-359). [476

Ste Gertrude. — P. Marc Dombi, O. Cist. *Benczés vagy ciszterci apácák voltak-e szt. Gertrud és Mektild ? (Religio*, 1909, 2-5). [477

L'auteur examine la question de savoir si saintes Gertrude et Mechtilde étaient cisterciennes. Je renvoie à ce que j'ai dit (*Revue bénédictine*, 1899, p. 458-461).

Mechtilde de Magdebourg. — *Mechtild von Magdeburg : « Das fliessende Licht der Gottheit »*. In Auswahl übersetz von Dr Wilh Oehl. (*Deutsche Mystiker*, II). Kempten, Kösel, 1911, 8°, viii-222 p. [478

Le Nain (Pierre). — P. Gregor Müller. *Pierre le Nain* (*Cist. Chron.* XXV, 1913, p. 33-38). [479

Digitized by Google

D. Debreyne. — Abbé Letacq et Dr F. Beaudouin. *Notice sur le P. Debreyne, médecin de la Grande-Trappe (Orne)* Bellème, Levayer, 1912, gr. 8°, 52 p. [480

Les auteurs rappellent la carrière féconde et bienfaisante du médecin Pierre-Jean-Cornil Debreyne, né le 7 novembre 1786, à Quadypre (Nord), entré à la Trappe le 17 avril 1817, sous le nom de fr. Robert, prêtre le 18 mars 1820, décédé le 28 août 1867. Ils analysent ses ouvrages, dont ils ont dressé une bibliographie soignée.

D. Joseph Cassant. — A. M. *Les Derniers jours du P. M. Joseph Cassant, de l'ordre des Cisterciens, 1878-1903 (Messager du Cœur de Jésus,* juin 1912). [481

Mgr Willi. — Dominique Willi, évêque de Limbourg, décédé le (*Cist. Chron.*, XXV, 1913, p. 59-64, 85-93, avec portrait par G.). [482

Ecosse. — *Beiträge zur Geschichte des Cistercienser-Ordens in Schottland* (*Cist. Chron.*, XXV, 1913, p. 1-23, 38-56, 68-76). [483

Sources, histoire générale, mérites de l'ordre (avec carte) ; notices sur les abbayes.

Irlande. — F. Gognasso. *Acta Cisterciensia (Röm. Quartalschrift,* t. XXVI, 1912, p. 58*-80*, 114*-143*, 187*-206*). Rome, 1912, 7°, 71 p. [484

Le ms. lat. D. VI. 25 de Turin contient un recueil de documents des plus intéressants pour l'histoire de l'ordre cistercien. C'est une série de lettres relatives à la réforme des monastères cisterciens d'Irlande entreprise par Étienne de Lexinton, abbé de Stanley, puis de Savigny, enfin de Clairvaux. Les documents du ms. de Turin vont de 1227 à 1239 et nous montrent en quel triste état se trouvaient les monastères cisterciens d'Irlande dans la première moitié du XIIIe siècle ; c'est la désolation la plus complète, la ruine de la discipline, l'insubordination, le sauvagerie. Loin du centre de l'ordre, privé de culture intellectuelle, la personnel qui remplit les maisons de l'ordre, parce qu'il y a là du bien-être, une fortune immobilière à exploiter, n'a aucun souci des règles. Étienne de Lexinton se dévoue à l'œuvre de la réforme et de la réorganisation. Étienne est une figure curieuse de l'ordre de Cîteaux ; quelle différence entre son idéal et l'idéal primitif ! Mais les temps avaient changé, et Cîteaux devait faire face à de nouveaux besoins et à de nouvelles aspirations.

Pologne. — Dr Nikodem Pajzderski. *Les abbayes Cisterciennes en Pologne (Bull. monumental,* 1912, p. 59-69, 5 pl., 3 fig.). [485

——— *Das Bestreben der Abteien Lekno-Wongrowitz, Lond und Obra in Polen, « Kölnische Klöster » zu bleiben (Cisterc.-Chronik,* XXIX, 1912, p. 301-308). [486

c) Histoire des monastères.

Altenberg. — H. Mosler. *Urkundenbuch der Abtei A.* I. Bd. 1138-1400 (Urkundenbücher der geistl. Stiftungen des Niederrheins, III). Bonn, Hanstein, Lex. 8°, 1912, XXIII-879 p. [487

Après un exposé de l'état actuel des archives du monastère conservées à Dusseldorf, à Cologne et ailleurs, l'éditeur dresse une liste

Digitized by Google

critique et documentée des abbés d'Altenberg jusqu'en 1400, qui permet de se rendre compte de la valeur douteuse de la Chronique et du Nécrologe. Le nombre des documents édités ou analysés est de 1042. Suit un copieux index des noms de personnes et de lieux.

Aulne. — F. Rousseau. *Les propriétés de l'abbaye d'A, à Namur au XIIIe siècle* (*Annal. de la Soc. archéol. de Namur*, t. XXX, 1912, p. 203-233). Namur, Wesmael, 1912, 8°, 31 p. [488

En appendice l'auteur a publié 14 documents (1214-1217, 26 avril 1299).

Bonlieu. — H. Delannoy. *Notice sur l'abbaye de B.* (*Mém. de la Soc. des sciences nat. et archéol. de la Creuse*, t. XVIII, I, 1911, p. 7-52). [489

Bottenbroich. — *Die Aufhebung des Cistercienserklosters B.* (*Kölner Pastoralblatt*, 1912, n° 5). [490

Burtscheid. — Em. Pauls. *Eine Revision der Abtei B. bei Aachen durch den päpstlichen Nuntius Bussi, Erzbischof von Tarsus im Jahre 1708* (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsver.*, t. XXXIII, 1911, p. 64-71). [491

La Cambre. — G. des Marez. *L'abbaye de La Cambre*; historique, description, projets de transformation. (Extr. de *Techné*, 28 déc. 1911, p. 441-452, 21 fig.) Bruxelles, De Tournay, 1911, 12 p [492

——— *L'abbaye de la C. Conservation ou démolition?* (*Techné*, 1911, juillet, p. 198-200, 6 fig.). [493

Cerreto. — G. Agnelli. *Monasteri Lodigiani Cisterciensi. — S. Pietro di Cerreto* (*Archivio stor. per la città... di Lodi*, XXXI, 1912, p. 3-24, 105-116). [494

Chaalis. — Louis Gillet. *L'abbaye de C.* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1912, p. 427-443). [495

Chiaravalle della Columba. — S. F. *Pietro Metastasio e l'abbasia di C.* (*Bollett. storico piacentino*, VI, 1911). [496

Chorin. — Böttcher. *Instandsetzungen am Kloster Chorin* (*Die Denkmalpflege*, 8 mai 1912, p. 41-43, 8 fig.). [497

Clairlieu. — Edm. des Robert. *Identification d'un abbé de C.* (*Bull. mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine*, XII, 1912, p. 87-88). [498

Il s'agit de Jean de Houdemont, fils de Jean Bernier, abbé de 1389 à 1393.

Constantinople. — F. Savio. *Crociati e Cenobi Costantinopolitani nelle note marginali di un martirologio cisterciense* (RSB, VII, 1912, p. 373-393). [499

Le ms. dont il est ici question appartient au Séminaire archiépiscopal de Turin, et date du XIIIe s.; il a dû appartenir au monastère de St-Ange de Constantinople, fondé par une colonie venue d'Hautecombe. Il y avait aussi dans la ville un monastère de Cisterciennes dit de S. M. de Petreio, qui se transportèrent après 1261 à Barletta, puis à Naples.

——— Fedele Savio. *Di un ignoto monastero cisterciense in Costantinopoli* (*ib.*, 394). [500

En dehors de ce monastère de St-Ange, l'abbaye d'Hautecombe dut

Digitized by Google

aussi fonder après le 5 novembre 1210 un monastère dans le diocèse de Patras.

Croxden. — C. LYNAM. *The abbey of St-Mary, Croxden, Staffordshire; a monograph.* Londres, Sprague, 1911, 4°, VIII-19 p., 75 pl. [501

——— F. A. HIBBERT. *Croxden abbey. A short guide and history.* Londres, Author, 1912, 8°, 2 fig., 1 plan. [502

Dunes. — A. DE POORTER. *Un recueil de lettres adressées à Adrien De But étudiant au Collège S. Bernard à Paris* (*Annales de la Soc. d'Émulation de Bruges*, t. LXII, 1912, p. 104-136). [503

Ces lettres, au nombre de 25 (1363-1364), présentent un grand intérêt pour l'histoire disciplinaire et littéraire de l'abbaye des Dunes et pour la biographie de son chroniqueur D. Adrien De But; c'est aussi une excellente contribution à l'histoire du Collège St-Bernard à Paris.

Fontenay. — L. BÉGULE. *L'abbaye de F. et l'architecture cistercienne.* Lyon, Rey, 1912, 4°, V-135 p. et grav. [504

Fontfroide. — CAM. LEENHART. *Quelques notes tirées des archives de F.* 1185-1910. Cahors, Coueslant, 1911, 4°, 26 p. [505

Frauenberg. — AD. ZELLER, *Die Wiederherstellung der Frauenberger Kirche (ehemalige Zisterzienser Nonnenkirche B. M. V. in Nordhausen am Harz)* (*Die Denkmalpflege*, 1912, p. 37-39, 46-48, 7 fig. 2 pl.). [506

Grande-Trappe. — Cte DE CHARENCEY. *Documents sur la province du Perche.* 2e Série, n. 6. *Histoire de l'abbaye de la Grande-Trappe.* Mortagne, 1911, 8°, 2. vol. [507

Haina. — O. LIEMKE. *Das Kloster H. im M. A.* Ein Beitrag zur Baugeschichte der Cistercienser Deutschlands. Diss. Berlin, Charlottenburg, 1911, 8°, 71 p. 150 fig [508

Heiligkreuztal. — GEBH. STEINHAUSER. *Zur Geschichte des Klosters H.* (SMBO, N. F., t. II, 1912, p. 552-558). [509

Kaisheim. — P. MARIAN GLONING, O. Cist. *Konrad Reuter, Abt von K., 1509-1540* (SMSBO, 1912, N. F. t. II, p. 450-492). [510

Intéressante notice sur un abbatiat bien rempli à l'époque troublée de première propagande protestante.

Kapellendorf. — Dr F. J. BENDEL. *Wann wurde Kloster K. gegründet?* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 385-386). [511

Monastère de Cisterciennes fondé en 1235.

Königsbronn. — G. *Erinnerung an den vorletzten Abt von K* (*Cist. Chron*, XXV, 1913, p. 26-27). [512

Lérida, St-Hilaire. — RICARDO DEL ARCO. *Noticia de algunos documentos interessantes* (BAH, LXI, 1912, p. 5-20). [513

Notice sur des documents relatifs au monastère des Cisterciennes de S. Hilario de Lerida fondé par la comtesse Elvire d'Urgel en 1220, auquel furent unis plus tard ceux de Pedregal à Tarrega et de Vallsanta de Bovera à Tarragone.

Lilienfeld. — *Pastorum Campililiensium Tomus III, auctore J. C. Hanthaler* (1661-1680), ed Stephan. Fürst (*Progr. des Landes R. und O. G. in Mödling*, 1911, 8°, 13 p.). [514

Digitized by Google

Loos. — Ch. Liagre. *Le culte de N.-D. de Grâce à Loos.* Lille, Impr. de la Croix du Nord, 1912, 8°, VI-116 p. plans et gravures. [515

Grâce à de nombreux documents recueillis dans les archives de l'ancienne abbaye de Loos, l'auteur a pu reconstituer l'histoire du culte de N.-D. de Grâce à Loos, qui n'apparaît dans les actes qu'à partir du XVIe siècle. On a des récits circonstanciés des merveilles attribuées à la Vierge de Loos. On trouvera de curieux détails sur les constructions et sur la numismatique du pèlerinage. Est-il nécessaire d'ajouter que cette notice forme un intéressant chapitre de l'antique abbaye cistercienne de Loos?

Marienbrunn. — L. Pfleger. *Das Kloster M.* (*7. Jahresber. des Vereins zur Erhaltung der Altert. in Weissenburg und Umgegend für das J.* 1911, p. 69-81). [516

Marienrode. — Dr P. Augustin Steiger O. Cist. *Heinrich von Bernten, Abt zu Marienrode bei Hildesheim 1426-1462* (SMBO, N. F. t. II, 1912, p. 236-256). [517

Cet abbé prit une part importante à l'œuvre de la réforme des monastères.

Marienstatt. — P. Gilbert Wellstein. *Die Resignation des Abtes Edmund Leser von M. im J. 1784* (*Cist. Chron.*, XXIV, 1912, p. 334-337). [518

Maubuisson. — Max Prinet. Communication relative à une maison que l'abbaye de M. possédait à Paris près de l'église de St-Jean en Grève et aux armoiries de l'abbaye (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1911, p. 251-258). [519

Oberschönenfeld. — J. Rühfel. *Scheppach und Scheppacherhof. Ein Beitrag zur Gesch. des Klosters O.* Augsbourg, Liter. Institut, 1912, 8°, 95 p. [520

Olive. — Description de trois pierres tombales (*Bull. de la comm. royale d'art et d'archéol.* LIe année, 1912, p. 68-71). [521

Orval. — Abbé N. Tillière. *Dom Malachie Bertrand, moine et procureur d'Orval, 1756 † 1798* (*Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg.* XLVII, 1912, p. 421-445). [522

D. Malachie Bertrand, né au moulin de Linglay près de Mortehan, baptisé le 5 décembre 1756, profès à l'abbaye d'Orval le 6 janvier 1782, étudiant à Louvain de 1783 à 1785, rendit de grands services en qualité de procureur, surtout pendant la période révolutionnaire. Condamné à la déportation le 19 octobre 1797, il fut dirigé sur Rochefort et de là à Cayenne, où il mourut, martyr de sa foi, le 25 septembre 1798. M. l'abbé Tillière a réuni, avec un zèle remarquable, les éléments d'une intéressante biographie sur ce religieux, et retracé d'une façon attachante la vie et la fin d'un des derniers moines de l'antique abbaye d'Orval. En appendice, il a reproduit deux *Carmina* adressés à D. Malachie le jour où il passa sa licence en théologie à Louvain (5 juillet 1785), d'après les impressions de Louvain communiquées par l'abbaye de Bornhem.

Pontigny. — God. Kurth. *Un poème en l'honneur de S Edmond de Cantorbéry* (*Anal Boll.*, XXXI, 1913, p. 5-9). [523

Poème trouvé dans le ms. Vatic. Palat. 443 du XIIIe/XIVe s., prove-

Digitized by Google

nant de l'ancienne abbaye de Schönau (dioc. de Worms), dont l'auteur est un moine, Jean de Pontigny.

Port-Royal. — L. BATIFFOL. *Une descente de police à Port-Royal, 1656* (*Revue de Paris*, 1912, 1er mai). [524

Enquête à propos d'assemblées de quelques personnes établies dans le monastère et du « Séminaire » créé par elles à Port-Royal et aux environs.

——— ABBÉ A. DELPLANQUE. *Les femmes de Port Royal.* I. Paris, Lethielleux, 1912, 12°, 139 p. [525

Relecq. — F. CORNOU. *Une abbaye bretonne d'autrefois, Notre-Dame du Relecq, Plounéour-Menez.* Rennes, Imp. du « Nouvelliste de Bretagne », 1911, 16°, 48 p. [526

Rheinthal. — HERM. MÖLBERT. *Die Anfänge des Nonnenklosters R. bei Müllheim* (*Alemannia*, 3 F. III, p. 20-26). [527

——— H. MÖLBERT, *Kurze Geschichte des Nonnenklosters R.* (*ib.*, p. 130-141; IV, 81-84). [528

Monastère transféré près de Müllheim, par le comte Conrad de Fribourg de Rheintal aux environs de Feldberg (diplôme du 23 août 1255).

Rivalta Scrivia. — PLAC. LUGANO, O. S. B. *I primordi dell' abbazia Cisterciense di R. S. presso Tortona dal 1150 al 1200* (*Bollettino della Soc. Stor. Tortonese* XXXII, déc. 1911, p. 19-54, à suivre). [529

St. Bernard sur l'Escaut. — EM. STEENACKERS. *L'abbaye de Saint-Bernard à Hemixem et Thomas Van Thielt*, administrateur dudit lieu, 1564-1567 (*Bull. du Cercle archéol de Malines*, t. XXII, 1912, p. 31-49). [530

Salem. — HERMANN BAIER. *Chronikalische Aufzeichnungen aus dem Kloster Salem* (*Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, XXVIII, 1913, p. 85-112). [531

——— H. BAIER. *Ein Sparerlass aus dem Kloster Salem von 1481* (*Schriften des Vereins f. Gesch. des Bodensees*, t. XL, p. 248-255). [532

——— MAIER. *Tagebuch des P. Paul Wachter* (*Linzgau-Chronik*, 1911, n° 10-19, 24-28). [533

Saulchoir. — Dénombrement des religieuses nées sous la domination française 1552 (*Jadis*, oct. 1912, p. 159-160). [534

Signy-L'abbaye. — H. JADART. *Une excursion à S.* (*Revue histor. ardennaise* 1912, p. 267-270). [535

Sora. — G. PIERLEONI. *Per la storia della Badia di S. Domenico di Sora* (*Per Cesare Baronio scritti vari*, 1911, p. 659-663). [536

Staffarda. — G. LOBETTI-BODONI. *L'abbazia di S. nel Marchesato di Saluzzo* (RSB, VII, 1912, p. 174-184, avec grav). [537

Stams. — *Wappen des Stiftes S. und Konventsiegel* (*Kunst und Kunsthandwerk*. XV, 1912, p. 224-229). [538

Val-Dieu. — J. CEYSSENS. *Les granges de Val-Dieu au XIIIe s.* (*Leodium*, 1912, p. 77-86). [539

——— J. CEYSSENS. *Waleran de Monjoie (1229-1265) et sa pierre tombale au Val-Dieu* (*Leodium*, 1912, p. 66-73). [540

Digitized by Google

——— J. Ceyssens. *La famille de Hafhesdale et la ferme de Val-Dieu à Abshoven* (*Leodium*, 1912, p. 42-48). [541

Val-St-Lambert. — L. Ledru. *Dalle funéraire de Remi De Braye, curé de Ramet* († 1554). (*Chronique archéol. du Pays de Liége*, VII, 1912, p. 83-85, avec grav.) [542

Cette pierre, provenant sans doute du Val-St-Lambert, se trouve actuellement à Neuville-en-Condroz; elle représente Remi De Braye, décédé curé de Ramet en 1554, et un religieux cistercien, sans doute le « Frater Dionisius » qui fit exécuter le monument en 1560. Est-ce un frère du curé? Je ne trouve pas de religieux de la famille De Braye à cette époque au Val-St-Lambert; un Denis Bouilhe fut reçu le 11 juillet 1539.

——— L. Ledru. *Quelques notes sur Michel Taxillis, abbé du Val-St-Lambert, 1635-1668.* (*Chronique archéol. du Pays de Liége*, VII, 1912, p. 103-106). [543

——— L. Ledru. *L'entrée de l'abbaye primitive du Val-St-Lambert ou porte de Villencourt.* (*Bull. de l'Inst. archéol. Liégeois*, t. XLI, p. 249-254). [544

Valvisciolo. — Michelangelo Raymondi. *L'abate e la badia di V.* (*Arte e Storia*, 15 août 1912, p. 241-248). [545

Notice sur l'abbé Dom Stanislas White.

Vaulx-de-Cernay. — Henri Vuagneux. *L'abbaye des V. de C.* (*Les Amis de Paris*, 1911, p. 65-67, 5 fig.). [546

Villers. — J. Paquay et Ch. van Swygenhoven. *Chartes et Documents anciens concernant la paroisse de Diepenbeek* (*Bull. de la Soc. scient. et litt. de Limbourg*, t. XXVIII, 1910, p. 115-242). [547

L'église de Diepenbeek fut incorporée en 1250 à l'abbaye de Villers, qui céda tous ses droits au chapitre cathédral de Liége en 1582. Publication de 57 chartes.

Wettingen. — G. *Zwei Briefe des Abtes Petrus II von Wettingen an den Abt von St-Urban.* (*Cist. Chron.*, XXIV, 1912, p 337-339). [548

V. — AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE.

CAMALDULE.

P. Ciampelli. *Il nono centenario della fondazione dell' Eremo di Camaldoli.* (RSB. VII, 1912, p. 223-228). [549

G. Marii, S. J. *Il IX centenario della fondazione dell' Eremo di Camaldoli (Toscana).* Florence, tip. S. Giuseppe, 1912, 8°, 16 p. et gr. [550

Il Sacro Eremo di Camaldoli (Toscana) 1012-1912. Florence, tip. S. Giuseppe, 1912, 8° 108. et grav. (*Civilt. Catt.*, n° 1489, p. 532-543). [551

Plac. Lugano *Del tipografo Bresciano Bartolomeo de Zanettis al servizio di C. e della « Regula vite eremitiae » stampata a Fontebuono nel 1520.* (*La Bibliofilia*, XIV, 1912, p. 177-183, 212-227, 285-294). [552

Bartolomeo della Gatta. — Alessandro del Vita. *Nuovi documenti sul pittore D. Bartolomeo della Gatta.* (*Rivista di Arte*, 1912, p. 40-44). [553

Peintre camaldule d'Arezzo, qui vivait encore en 1502.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE [1].

OCTOBRE 1913.

I. MONACHISME PRIMITIF. — GÉNÉRALITÉS.

Ascétisme. — CURT. HERM. ROESLER. *L'ascétisme chrétien.* Thèse théol. Genève, n° 218. Genève, Kündig, 1911, 8°, 75 p. [825

——— H. JACOBY *Die Askese (Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1913, p. 1-30). [826

Le christianisme est une religion de l'esprit et de la liberté ; voilà pourquoi le protestantisme combat l'ascèse.

——— A. AMANTE. *I frammenti ascetici inediti del codice bolognese 2072.* (già 579**) (*Didascaleion*, 1912, 4, p. 525-547). [827

——— O. STAEHLIN. *Zu den asketischen Stücken aus Cod. Bonon. 2702.* (*Didaskaleion*, II, 1913, p. 171-174).

Le contenu des fragments publiés est apparenté au *Pratum* de Jean Moschus. L'auteur propose quelques corrections au texte. [828

Cloître. — H. LECLERCQ. *Dict. d'archéol. chrétienne*, fasc. XXX, col. 1991-2012. [829

Clôture monastique. — E. RENOIR. *Dict. d'archéol. chrét.*, fasc. XXX, col. 2024-2034. [830

Monachisme égyptien. — J. BRÉMOND. *Pèlerinage au Ouadi-Natroun. Une oasis du désert monastique* (*Études*, 20 mars 1912, p. 740-756 ; 5 avril, p. 20-33). [831

Monachisme palestinien. — Dr STEPH. SCHIWIETZ. *Das morgenländische Mönchtum.* Bd. II. Das Mönchtum auf Sinai und in Palästina im vierten Jahrhundert. Mayence, Kirchheim, 1913, 8°, VIII-192 p. Prix : 5 M. [832

L'auteur, auquel on doit déjà un remarquable ouvrage sur le monachisme égyptien, étend cette fois ses recherches à la presqu'île du Sinaï et à la Palestine. De bonne heure la vie érémitique s'est implantée au Sinaï, où elle est attestée pour la seconde moitié du IVe siècle par les récits d'Ammonius et de S. Nil. Le « Peregrinatio » d'Ethérie apporte un nouvel argument en faveur de l'existence des colonies d'ermites. M. Schiwietz

1. Sigles des Revues le plus fréquemment citées : AB. Analecta Bollandiana. — AHEB. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — BAH. Boletin de la Real Academia de la Historia. — BSMSB. Bulletin de S. Martin et de S. Benoît. — DR. Downside Review. — RLB. Revue liturgique et bénédictine. — NA. Neues Archiv. — RABM. Revista de archivos, bibliothecas y museos. — RB. Revue Bénédictine. — EHR. English historical Review. — RM. Revue Mabillon — RSB. Rivista storica Benedettina. — SMGBO. Studien und Mitteil. zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.

Digitized by Google

s'arrête à bon droit à la personnalité de S. Nil, dont il examine en détail les écrits, et il traduit l'opuscule sur « les huit esprits de malice ».

Le monachisme palestinien débute par l'ascétisme au sein des communautés, et sert d'aboutissement naturel à la vie érémitique. La Vie de S. Hilarion donne matière à discussion. L'auteur en admet l'authenticité et s'en sert pour exposer les origines du monachisme palestinien et son développement. La Vie de S. Chariton l'amène à étudier la formation des colonies d'ermites ou laures du désert de Juda ; celle de S. Porphyre, le monachisme dans la vallée du Jourdain. Ici encore le Peregrinatio Aetheriae jette un nouveau jour sur les colonies monastiques de la vallée orientale du Jourdain. Cassien et Pallade nous apportent des renseignements sur les monastères de Bethléem et de Jérusalem, que vont bientôt illustrer S. Jérôme, Rufin, Mélanie, Paula. On trouve dans cet exposé du monachisme palestinien l'érudition et la clarté qui distinguaient la première partie de travail du Dr Schiewietz.

Monachisme irlandais. — L. Gougaud. Notice sur le monastère irlandais de Clonmachnois fondé au VIe s. (*Dict. d'archéol. chrét.*, fasc. XXX, col. 2012-2024). [333

Ancienne Règle. — D. A. Amelli. *Anonimi Regula monastica (Annales Ord. S. Ben. 1912*, p. 167-193). [334

D. Amelli publie une Règle monastique anonyme, qu'il a rencontrée dans deux manuscrits : Cod. Ambros. S. 17 Sup. (Saec. X-XI) et Cod. Vat. Reg. 17 (Saec. X-XI).

Le premier manuscrit contient des mélanges d'ascèse monastique, une lettre de Rathier de Vérone au doge Pierre de Venise et un sermon du même auteur ; il provient de St-Juste de Suse. Le second est de provenance milanaise.

La « Regula » anonyme, divisée en quinze chapitres, donne des préceptes pour l'emploi de la journée d'après l'horaire monastique ; elle est tirée des Pères, des règles de Grimlaic, de S. Isidore, surtout de S. Benoît. On pourrait supposer une dépendance de la « Concordia » de S. Benoît d'Aniane ; toutefois on fait remarquer qu'il s'y trouve des textes non cités par Benoît d'Aniane. D'après D. Amelli l'orthographie semble indiquer l'Italie septentrionale comme lieu d'origine. L'âge des manuscrits et la dépendance de Grimlaic et d'Alcuin nous ramènent aux Xe et XIe siècles.

Cette Règle est un abrégé de l'ascèse monastique et de la pratique claustrale, sollicitée de l'auteur par un anonyme. Celui-ci est désigné sous le nom de « carissime », de « paternitas », de « beatitudo », par un « obediens servulus » (prolog.). Cette Règle ne peut s'appliquer qu'à un personnage vivant dans la cloître (*conclusio*) et, on peut hardiment l'affirmer, sous une règle qui doit être celle de S. Benoît. Au chapitre VIII, il est question des « ministri » du personnage auquel s'adresse la règle : celui-ci gouverne une maison ; au chap. XIII on lui inculque le devoir de l'hospitalité.

A qui est destinée cette Règle ? A Pierre Urseolus, auquel est adressée la lettre de Rathier contenue dans le Codex A ? Rathier en serait-il l'auteur, suivant une supposition de D. Amelli ? Il est fort difficile de le dire ; pour

Digitized by Google

se prononcer en faveur de Rathier, il faudrait comparer ce texte avec les écrits de l'évêque de Vérone. Il vaut mieux attendre.

Ordre bénédictin. ***. *L'élection du Primat-Coadjuteur*, avec grav. hors texte (RLB. III, 1913, p. 389-391).

Élection, le 13 mai 1913, du R^me^ D. Fidèle de Stotzingen, abbé de Laach, comme coadjuteur du Primat. [335

——— *Annales ordinis S. Benedicti ab anno 1893 ad annum 1908.* Rome, Cuggiani, 1913, gr. 8°, 263 p. [336

Ce volume contient les annales de l'ordre depuis l'institution de la Primatie jusqu'en 1908. La partie juridique donne a/ les actes des souverains pontifes relatifs à l'ordre, b/ ceux des congrégations romaines. La partie historique contient la chronique des différents monastères classés par congrégations, avec des lacunes qui ne sont pas imputables à l'éditeur.

——— *Annales ordinis S. Benedicti A. D. 1912.* Rome, Cuggiani, 1913, gr. 8°, 213 p. [337

Ce recueil, composé sur la plan signalé déjà plusieurs fois, contient les documents juridiques relatifs à l'ordre et les chroniques des divers monastères. A signaler tout particulièrement la nouvelle rubrique : *Monumenta monastica*, qui débute par l'édition d'une Règle monastique anonyme, X^e^ et XIe s., publiée par D. Amelli (voir n° 334). Elle est suivie de la bibliographie des écrivains de l'Ordre (p. 197-209).

——— *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours* par un religieux bénédictin de l'abbaye de Maredsous. Maredsous, 1912, 18°, 215 p. [337bis

Ce petit volume reproduit les conférences faites à Maredsous au cours d'une retraite qui coïncidait avec la semaine de la Pentecôte. L'auteur « ne crut pouvoir mieux faire que de montrer, dans la vie des premiers chrétiens au lendemain de la descente de l'Esprit l'origine et le modèle de la vie que doivent mener les moines... sans s'astreindre toutefois à commenter tout le passage (des Actes des Apôtres II, 37-48) d'une façon suivie, mais en ce bornant aux traits principaux qui se rapportaient à son sujet ». De ce commentaire sont sorties 12 conférences : Vocation ; componction du cœur ; — Obéissance ; — Pénitence ; — Baptême et profession ; — Vie apostolique ; — Fraction du pain ; — Prière liturgique ; — Spiritualité monastique ; — Pauvreté monastique ; — Discrétion et largeur ; — Joie ; — Simplicité. En les lisant il ne sera pas difficile de soulever le voile de l'anonymat derrière lequel l'auteur s'est dissimulé. La critique interne fera vite reconnaître un écrivain familiarisé avec la liturgie, avec les Pères, avec les traditions de l'ordre, soucieux de sauvegarder les vénérables traditions du passé, au courant des besoins de notre époque, conscient des merveilleuses lois de l'évolution qui président aux destinées de l'Église au sein de laquelle l'inflexibilité du dogme et les transformations de la discipline s'unissent en un remarquable accord. En restant fidèle à ses principes constitutifs, l'ordre monastique suit la marche de l'Église et s'adapte aux temps et aux lieux, mais il doit rester lui-même, et c'est ce que ce petit volume montre d'une façon lumineuse.

Digitized by Google

——— Edouard Schneider. *L'âme bénédictine (Revue hebdomadaire*, 5 avril 1913, p. 64-77). [338

——— Pl. Lugano. *Gesù redentore nell' ordine monastico.* (RSB VIII, 1913, p. 81-88). [339

Discours prononcé au Latran le 12 avril 1913; commentaire du texte de la Règle : *nihil amori Christi praeponere, nihil Christo carius.*

Clarisses. — P. Livarius Oliger O. F. M. *De origine regularum ordinis S. Clarae* (*Archiv. Franciscanum historicum*, V, 1912, p. 181-209, 413-44). Quaracchi, Typ. collegii S. Bonaventurae, 1912, 8°, 64 p. [340

L'auteur examine de nouveau la question de l'observance de la règle de S. Benoît par les Clarisses de 1215 à 1247.

Architecture. — E. Lefèvre-Pontalis. *Les plans des églises romanes bénédictines* (*Bull. monum.*, 1912, p. 439-485, 23 pl. et 2 fig.). [341

Écoles claustrales. — P. Beda Danzer, *Zur Frage der sog. Externenschulen in den mittelalterlichen Klöstern* (SMGBO, XXXIV, 1913, p. 137-142). [342

Pour compléter, voir ce que nous avons écrit à ce sujet dans le *Messager des fidèles* (t. VI, 1889, p. 499-511).

——— W. Wolff. *Die Entwickelung des Unterrichtswesens in Hessen-Cassel vom 8. bis zum 19. Jahrh.* Cassel, Elwert, 1911, 8°, XIII-526 p. [343

On trouvera dans ce volume quelques indications sur les anciennes écoles claustrales à Fulda, Fritzlar, Hersfeld, Ahneberg (Cassel), Eschwege.

II. BIOGRAPHIES.

Evagrius Ponticus. — W. Ludtke. Notes (*Theolog. Literaturzeitung* 1913, col. 348). [344

S. Martin. — C. H. Van Rhijn. *Martinus van Tours.* 2e ed. Utrecht, Kemink, 1912, 8°, XII-198 p. [345

Cassiodore. — Emil. Haegg. *Linköpings-handskriften of Cassiodorus' Variae.* Akademisk Afhandling. Göteborg, 1911. [346

Ms. du XIIe s., provenant de Brauweiler.

S. Benoît. — *Beati Patris Benedicti regula monachorum.* Editio manualis ad auctoritatem Cod. Sangall. 914, cura monachorum Cavensium. Neapoli, d'Auria, 1913, 32°, VII-149 pp. [347

——— *Regula*, ed. Butler (v. *Theolog. Revue*, 1913, col. 269-272, compte-rendu de Bruno Albers). [348

——— *La Regla de S. Benito meditada*, por D. Sinforiano Bernigaud, definidor de la Orden de Cistercienses reformados. Traducida al español por Sor Teresa del Sacramento, religiosa cisterciense del monasterio de S. Bernardo de Malaga. Pamplona, Impr. poliglota diocesana, 1912. [349

S. Grégoire-le-Grand. — V. Diglio. *La bassa latinità e S. Gregorio Magno.* Benevent, D'Alessandro, 1912, 8°, 80 p.

Étude philologique. [350

——— Ch. Boucaud. *Saint Grégoire-le-Grand et la notion chrétienne de la richesse.* Conférence faite à la IXe session de la Semaine sociale de France, Limoges, 1912. Paris, Gabalda, 1913, 8°, 21 p. [351

Digitized by Google

S. Columba. — V. BRANFORD. *St Columba.* A study of social inheritance and spiritual development. Londres, Geddes, 1913, 8°, 84 p. [352

S. Colomban. — WALTER T. LEAHY. *Columbanus the Celt.* A Tale of the Sexth Century. Philadelphia, Kilner, 1913, 8°, 455 p. [353

Roman historique.

——— J. J. O' Shea. *The Cult of Columbanus* (*The American Cath. Quarterly Rev.*, XXXVI, 1912, p. 537-549). [354

St Samson. — F. DUINE. *La vie de S. Samson* (*Annales de Bretagne*, XXVIII, 1913, p. 332-356). [355

Critique de certaines conclusions de l'ouvrage de M. Fawtier sur l'époque de rédaction du premier Vita et divers détails de ce Vita.

S. Melaine. — Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN. *Mélanges historiques* (*Revue de Bretagne*, 1913, p. 31-41). [356

Jonas.—GEORG. METLAKE. *Jonas of Bobbio, the biographer of St. Columbanus* (*The Ecclesiastical Review*, XLVIII, mai 1913, p. 563-374). [357

S. Willibald. — J. GMELCH. *Ein vierstimmiger Hymnus auf den hl. W. aus dem J. 1517* (*Cäcilienvereinsorgan 1912*, p. 238-246) [358

Ceolfrid. — *The Life of C., abbot of the Monastery at Wearmouth and Jarrow*, by an unknown author of the 8th century. Transl. and edit. by D. S. Boutflower. Sunderland, Hills et Co, 1913, 8°. [359

Bède. — PAUL LEHMANN, *Die Erstveröffentlichung von Bedas Psalmengedichten* (*Zeitschrift f. K. G.*, XXXIV, 1913, p. 89-92). [360

Le texte publié par Dreves (*Analecta hymnica*, L.) a déjà été édité par Joachim von Watt en 1512.

Paul Diacre. — H. M. BANNISTER. *La più antica fonte dell' Inno « Ut queant laxis »* (*Rassegna gregoriana*, XI, 1912, col. 271-272). [361

Le ms. Vatic. Ottob. 532 (fin VIIIe s.) renferme le texte le plus ancien de cet hymne « Ut queant » attribué à Paul diacre. La copie doit avoir été faite à Tours, peut-être sur l'ordre d'Alcuin, sur un original écrit pendant le séjour de Paul en France.

Alcuin. — H. BREWER, S. J. *Der Pseudo-Rufinische Commentarius in LXXV Psalmos ein Werk Alkuins* (*Zeitschrift f. kath. Theologie*, t. XXXVII, 1913, p. 668-675). [362

S. Anschaire. — HERM. JOACHIM. *Zur Gründungsgeschichte des Erzbistums Hamburg* (*Mitteil. des Instit. f. oesterr. Geschichtsforschung*, XXXIII, 1912, p. 201-271). [363

Notker Balbulus. — H. AMSTAD. *Notker B. und die Schule von St-Gallen.* Ein Zeit-und Lebensbild. (4. Jahresbericht über die Lehr-und Erziehungs-Anstalt der VV. Kapuziner am Kollegium St-Antonius in Appenzell, 1911-1912. Appenzell, Genossenchafts-Buchdr. 1912, 8°, 24 p.)[364

——— KARL STRECKER. *Notkers Vita S. Galli* (NA. XXXVIII, 1913. p. 57-93). [365

Widukind. — HERMANN BLOCH. *Die Sachsengeschichte Widukinds von Korvei* (NA. XXXVIII, 1913, p. 95-141). [366

Reginon de Prüm — *Regino des Abtes von Prüm Chronik.* Nach der Ausg. der Mon. Germ. übers. v. Ernst Dümmler, 4. Aufl. (*Die*

Digitized by Google

Geschichtschreiber der Deutschen Vorzeit, XXVII), Leipzig, Dyk, 1913, 8°, XIII-130 p. [367

Silvestre II. — G. Buzzi. *Per la cronologia di alcuni pontifici dei secoli X-XI* (*Archivio della Soc. Rom. di Storia patria*, XXXV, 1912 p. 611-622). [368

Silvestre II fut probablement sacré le 9 avril, jour de Pâques 999 (p. 616-617).

Grégoire VII. — G. Morin. *Règlement de Grégoire VII pour les chanoines réguliers* (*Etudes, textes, découvertes*, t. I, Maredsous 1913, p. 457-465). [369

——— E. B. *Ein neues Werk zur Geschichte Gregors VII* (*Hist. pol. Blätter*, CXLVIII, 1911, p. 517-522). [370

Compte-rendu de l'ouvrage de W. Peitz.

——— Erich Caspar. *Studien zum Register Gregors VII* (NA-XXXVIII, 1913, p. 143-226). [371

Étude diplomatique, où l'on trouvera des renseignements sur la chancellerie pontificale.

S. Pierre Damien. — L. Rocca. *San Pier Damiano e Dante* (*Rendiconti del R. istituto Lombardo di scienze, lettere ed arti*, Ser. II, vol. 44, p, 596-532; vol. 45, p. 731-749). [372

Alfanus. — G. Falco. *Un vescovo poeta del secolo XI. Alfano di Salerno* (*Archivio della R. Soc. Romana di storia patria*, XXXV, 1912, p. 439-482). Roma. Soc. Rom. di stor. patria, 1912, 8°, 48 p. [373

Étude sur la vie et les œuvres du moine Casinien Alfanus, décédé à Salerne le 9 octobre 1085.

Lanfranc. — E. Gorra. *La leggenda di Lanfranco da Pavia e di Alano da Lilla* (*Studi dedicati a Francesco Torraca nel XXXVI anno della sua laurea.*) Naples, Perella, 1912. [375

S. Godehard. — D. Paolo Guerrini. *Note e documenti sul culto di S. Gottardo nella diocesi di Brescia* (*Brixia sacra*, 1913, p. 113-131; 145-159), Pavia, Artigionelli, 1913, 8°, 46 p. [376

Étude sur le culte de l'évêque d'Hildesheim, S. Godehard, dans le diocèse de Brescia aux XIVe, XVe et XVIe siècles, suivie de treize documents y relatifs.

Guy d'Arezzo. — A. Smijers. *Guido van Arezzo en zijne reformatie van het notenschrift* (*St-Gregoriusblad*, 1913, p. 2-8.) [377

——— C. Artoni. *Nuove considerazioni sulla solmisazione guidoniana.* (*Rev. mus. italiana*, 1912, p. 839-857). [378

Gérard de Czanad. — Dr J. A. Endres. *Studien zur Gesch. der Frühscholastik. Gerard von Czanad.* (*Philosoph. Jahrbuch*, XXVI, 1913, p. 349-359). [379

Intéressant exposé des idées du moine italien, placé sous l'influence de la réforme de S. Romuald de Camaldule, sur la façon d'envisager le rôle des études profanes. Gérard partage les idées de Pierre Damien, mais il exagère son aversion pour ces études.

Digitized by Google

Rodolphe de St-Trond. — R. STEGLICH. *Die Quaestiones in musica.* Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1911, 8°, 190 p. [380

Ce traité de chant, publié avec notes et dissertations, serait, d'après l'éditeur, une œuvre de Rodolphe de St-Trond (1070-1138).

——— D. CÉLESTIN VIVELL, O. S. B. *Die Quaestiones in musica. Ihre handschriftliche Quelle und ihr mutmasslicher Verfasser* (*Gregoriusblatt*, 1913, p. 56-58, 70-73). [381

Description des manuscrits de Darmstadt (jadis St-Jacques de Liége), et de Bruxelles (jadis St-Laurent de Liége.) L'auteur a utilisé des documents écrits au milieu du XIe siècle. Steglich attribue les « quaestiones » à Rodolphe de St-Trond. L'auteur de cet article attaque cette opinion et se prononce en faveur de l'écolâtre Francon de Liége. Ce n'est qu'une hypothèse, d'autant plus fragile que si l'auteur doit être cherché à l'abbaye de St-Jacques, il n'est pas prouvé que l'écolâtre de la cathédrale ait enseigné dans cette abbaye.

Ordéric Vital. — P. LE VERDIER. *Inauguration du monument élevé à la mémoire de Orderic Vital à St-Evroul, 27 août 1912.* Rouen, Gy, 1912, 16°, 8 p. [382

Walter de Honnecourt. — D. G. MORIN. *W. de H. un écrivain inconnu du XIe siècle.* (*Études, textes, découvertes*, t. I, 1913, p. 466-486). [383

Ste Hildegarde. — L. GEISENHEYMER. *Physica der hl. H. von Bingen und die in ihr enthaltene älteste Naturgeschichte des Nahegaues* (*Sitzungsber. des Naturhistor. Vereins der preuss. Rheinlande und Westfalens, 1911.* Bonn, 1912, p. 49 et suiv.) [384

Ste Gertrude. — D. GILBERT DOLAN, O. S. B. *St. Gertrude the Great.* Londres, Sands, 1913, 8°, XXXIV-241 pp. [385

Cette nouvelle vie de Ste Gertrude a le mérite d'être exposée par un homme qui est parfaitement au courant de l'ascèse et des coutumes monastiques. Pour être comprise, Ste Gertrude doit être placée dans son cadre claustral, reconstituée dans sa vie liturgique et intellectuelle. Saisir quelle fut sa formation religieuse, constater les moyens dont elle se servit pour l'entretenir, comprendre les relations de sa vie ascétique et mystique avec les grandes dévotions catholiques (office divin, messe, Eucharistie, Sacré-Cœur, Croix, la Vierge Marie, les Saints, les grandes fêtes de l'année, les âmes du Purgatoire), en voir les applications dans l'exercice des vertus chrétiennes, c'est pénétrer dans les secrets de cette grande âme. On lira avec le plus vif intérêt le dernier chapitre « l'esprit de Ste Gertrude », qui dégage nettement les grands traits de sa sainteté dans la simplicité de sa vie intérieure en apparence complexe. On comprend alors la parole du P. Faber au sujet de la vieille ascèse bénédictine, dont il se plaisait à vanter la simplicité et la grandeur.

B. Albert d'Oberaltaich. — E. MACK. *Albert der Selige von Oberaltaich O. S. B., Graf von Zollern-Hohenberg-Haigerloch.* Rottenburg, Bader, 1912, 8°, VII-71 p. [386

Clément VI. — ABBÉ GRAEFF. *Clément VI et la province de Vienne* (*Bull. de l'Acad. Delphinale*, 5e Ser. t. VI, 1912, p. 209-306). [387

Digitized by Google

Analyse des actes pontificaux du 20 mai 1348 au 16 mai 1351 (nos 1055-1456).

Butzbach (Jean.) — *Das Wanderbüchlein des Johannes Butzbach.* Chronica eines fahrenden Schülers. Deutsch von Dr J. Becker. Inselverlag Leipzig, 1912. [388

Vie du célèbre prieur de Laach (XVIe s.).

Isidore Clarius. — St. Ehses. *Zwei Trienter Konsilsvota* (Seripando und Salmeron), 1546. — Isidorus Clarius (*Röm. Quartalschrift*, 1913, p. 20*-30*, 129*-145*). [389

Folengo. — J. P. Wickersham Crawford. *Teofilo Folengo's « Moschaea » and José de Villaviciosa's « La Mosquea »* (Publications of the modern language Association of America, XXVII, 1). [390

Le Bossu. — D. Heurtebize. *Dom Jacques Le Bossu, bénédictin de l'abbaye de St-Denis* (RM. VIII, 1913, p. 326-338). [391

Notice sur ce théologien, membre de la congrégation *de Auxiliis* († 1626), extraite d'un Nécrologe de l'abbaye de St-Denis.

Feijoo. — Miguel Morayta. *El padre F. y sus obras.* Valencia, Casa editorial Sempere, s. a. (= 1912). 8°, 242 p. [392

D. Benoît Feijoo, né le 8 octobre 1676, décédé le 16 mai 1764, est une des personnalités les plus marquantes de l'histoire littéraire d'Espagne. On a dit de lui qu'il fallait lui élever une statue et brûler ses œuvres. C'est qu'on ne lit plus Feijoo, mais l'influence de ce polygraphe sur ses contemporains fut immense. Il devançait son temps : ses idées philosophiques et morales, ses opinions sur les sciences furent discutées et attaquées ; il combattait tant de préjugés. Ses écrits dénonçaient les abus et montraient à ses compatriotes le chemin où ils devaient s'engager pour acquérir une vraie science. Ce fut un critique, mais en même temps un initiateur.

Gerbert Martin. — G. Pfeilschifter. *Fürstabt Martin Gerbert von St-Blasien* (*Sechs Vörtrage von der Freiburger Generalversammlung.* Cologne, Bachem, 1912, p. 38-72). [393

——— Georg Pfeilschifter. *Fürstabt Martin Gerbert von St-Blasien.* Ein Vortrag, gehalten in der 1. algem. Sitzung der Generalversammlung der Görres-Ges. zu Freiburg. i. Br. 8 October 1912. Cologne, Bachem, 1912, 8°, 39 p. [394

——— Georg Pfeilschifter. *Fürstabt M. G. von St-Blasien.* (*Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, LXVII, 1913, p. 272-315). [395

L'auteur a esquissé dans ses grandes lignes l'activité merveilleuse du grand abbé de St-Blaise, prince soucieux des intérêts de ses sujets, réformateur progressiste dans le meilleur sens du mot, administrateur hors ligne, abbé modèle, érudit de haute valeur, qui sut faire de son monastère un centre puissant de vie religieuse et scientifique vraiment remarquable. Gerbert est une des plus belles figures du monde religieux du XVIIIe siècle à son déclin.

Ziegelbauer. — Edm. Schneeweis, *Biographie des P. Magnus Ziegelbauer*, 1688-1750 (*Zeitschrift des Deutschen Vereines für die Gesch. Mährens und Schlesiens* XVI, 1912, p. 126-159). [395 bis

Digitized by Google

——— J. ZELLER. *Nachträge zur Biographie des P. Magnus Ziegelbauer* (*ib.*, XVII, 1913, p. 16-28). [396

Ces deux travaux ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire. Ziegelbauer, en dépit de son caractère instable et de sa vie errante, n'en a pas moins laissé la seule histoire littéraire générale de l'ordre que nous possédions, travail bien incomplet et fautif, soit, mais enfin un louable essai. Les articles de Schneeweis et de Zeller fournissent de nouveaux détails sur la vie et les œuvres du moine de Zwiefalten.

Pie VII. — E. RODOCANACHI. *Études et fantaisies historiques.* Paris, Hachette. 1912, 18°. [397

La première étude (p. 1-49), est consacrée à « Pie VII à Paris ». Relation de l'abbé Cancellieri.

——— D. GAET. FORNARI. *Barnabo Chiaramonti (Pio VII) (La Madonna del Monte* 1913, p. 27-31, 38-41). [398

D. Henri Rickenbach. — P. B. KÜHNE. *P. Heinrich Rickenbach, O. S. B., Ein Mönchsleben im Dienste der Schule* (Beigabe zum Jahresbericht des Stiftschule Maria-Einsiedeln im Studienjahre 1911-1912 Einsiedeln, Benziger, 1912, 8°, 79 p.) [399

D. Henri Rickenbach, né en 1831 à Arth, profès à l'abbaye d'Einsiedeln en 1852, se distingua par ses connaissances philologiques et pédagogiques. Appelé en 1877 à réorganiser les écoles du Mont-Cassin, il se consacra à cette œuvre difficile avec tout le dévouement qu'y devait apporter le moine, avec toute l'ardeur qu'y pouvait mettre l'humaniste qu'il était. Rentré en 1885 à Einsiedeln, il y reprit son enseignement. En 1897 il était appelé au collège de S. Athanase à Rome, où il ne tarda pas de remplacer le recteur, D. Charles Kühne. Pendant six ans le vaillant religieux se dévoua à cette nouvelle œuvre avec non moins de zèle qu'au Mont-Cassin, dirigeant avec prudence, avec discrétion, se consacrant avec ardeur à l'enseignement de la littérature grecque qu'il possédait à fond. Ses travaux littéraires témoignent de ses vastes connaissances : littérateur, philologue, historien, D. Henri apportait dans ses écrits une diction puisée à l'école des grands modèles.

D. Bruno Destrée. *La conversion esthétique d'Olivier-Georges Destrée* (PIERRE NOTHOMB, *Figures et Contes.* Bruxelles, Mertens, 1913, 8°, pp. 129-171). [400

——— PIERRE NOTHOMB. *Une conversion esthétique. Olivier-Georges Destrée.* Bruxelles, Action catholique (= Science et foi, n° 28). 1913, 51 pp. 2 portr. [401

NÉCROLOGIE.

Le R^me^ D. Grégoire Erlich, abbé de St-Paul en Carinthie, décédé le 1er décembre 1912 (RLB. t. III, 1913, p. 236-237 ; SMSBO, XXXIV, 1913, p. 191-193). [402

Le R^me^ D. Godehard Heigl, abbé d'Afflighem, décédé le 18 décembre 1912 (SMGBO, XXXIV, 1913, p. 195-196). [403

Digitized by Google

Le R. P. D. **Léon Lang**, de Ste-Ottile, décédé le 7 janvier 1913 (SMGBO, 1913, p. 407-409). [404

Le R. P. D. **Arnold Dupont**, de l'abbaye de Maredsous, décédé au Mont-César (Louvain) le 25 janvier 1913 (D. B. Lebbe dans RLB. t. III, 1913, p. 239-240). [405

Le R. P. D. **Alcuin Maucher**, de l'archiabbaye de St-Vincent, décédé le 31 janvier 1913 (*St-Vincent College Journal*, XXII, 1913, p. 331-334, avec portrait). [406

Le R. P. D. **Gérard Teiner**, de l'abbaye de Raigern, décédé le 1r février 1913 (SMGBO, 1913, p. 410). [407

Le R. P. D. **Coloman Wagner**, de l'abbaye de Kremsmünster, décédé le 7 février 1913 (SMGBO, 1913, p. 410-411). [408

Le R. P. D. **Edouard Andelfinger**, de l'archiabbaye de St-Vincent, décédé le 15 mars 1913 (*St-Vincent College Journal*, XXII, 1913, p. 401-405 avec portrait). [409

Le R. P. D. **Suitbert Palmer**, de l'abbaye de Ramsgate, décédé le 26 mars 1913 (*St-Augustine's College Magazine* 1913, n° 31, p. 1-2, avec portrait). [410

III. HISTOIRE DES MONASTÈRES.

ALLEMAGNE.

Bavière. — M. Hartig, *Bayerns Klöster und ihre Kunstschätze*, von der Einführung des Christentums bis zur Säkularisation zu Beginn des 19 Jahrh. Ein Bilderbuch für alle Freunde bayerischer Kunst. I. Die Klöster des Benediktiner Ordens. 1 Heft : Die Benediktinerstifte in Oberbayern. Diessen vor München, Huber, 1913, 4°, 80 p. [411

Ce premier fascicule comprend une série de courtes notices sur les monastères dans l'ordre alphabétique, accompagnées des armoiries des monastères. Suit une série de 80 planches reproduisant les vues des monastères, de parties de leurs édifices et leurs principaux trésors artistiques.

——— Joh. Heldwein. *Die Klöster Bayerns am Ausgange des Mittelalters*. Munich, Lindauer, 1913, Gr-8°, XV-202 p. [412

Cette étude de détail est une excellente contribution à l'histoire des monastères bavarois à la fin du moyen âge. Les religieux étaient, au milieu du XVe siècle, dans un état de décadence : aidés par le pouvoir civil, stimulés par les autorités ecclésiastiques, ils travaillèrent à leur rénovation. Dans quelle mesure ce travail s'opéra-t-il et quels en furent les résultats, c'est ce que l'auteur a essayé de montrer à l'aide des documents contemporains. M. Heldwein examine d'abord la vie religieuse en elle-même, dans son essence et ses obligations, dans les diverses manifestations de la piété. Puis il étudie les œuvres de charité, la culture des sciences et des arts, l'état moral. Minutieuses sont les recherches, nombreuses les particularités rassemblées, et cependant il semble qu'on se perde un peu dans ce fouillis de détails et de références ; il y manque un peu d'air et de lumière. On a l'impression très nette que les misères furent grandes et nombreuses;

Digitized by Google

on sent qu'il y eut une vigoureuse impulsion dans le mouvement de réforme, on voit agir quelques personnalités de premier ordre ; on est à la fois sous l'impression de grandes et belles choses et de profondes misères morales. On éprouve quelque peine à se faire un jugement net sur l'ensemble de la situation. Cela ne tient-il pas au fait que l'histoire des monastères ne peut être séparée de celle de l'Église elle-même, et que l'influence du milieu ambiant se fait toujours sentir jusque dans les solitudes claustrales ? Les misères du haut clergé, du clergé séculier furent grandes au XVe siècle ; comment n'auraient-elles pas réagi sur les cloîtres ? Et puis, n'y a-t-il pas lieu d'étudier les différents ordres en eux-mêmes ? Quoi qu'il en soit, il y a dans le travail de M. Heldwein de précieux renseignements dont on tirera profit pour l'histoire monastique de la fin du moyen âge.

——— F. X. Remling. *Urkundliche Geschichte der ehemaligen Abteien und Klöster im jetzigen Rheinbayern.* (Anastat. Neudruck. fasc. I (1836). (Pfälzische Bibliothek, ed. P. J. Scholler. T. I. fasc. 1). Munich, Scholler, 1913, 8°, xvi-64 p. [413

Westphalie. — Dr Paul Henke. *Die ständische Verfassung der älteren Stifte und Klöster in der diözese Paderborn (Zeitschrift f. vaterl. Gesch. und Altertumskunde*, lxx, 1912, Abteil. II, p. 1-68). [414

Württemberg. — Dr Gebhard Steinhauser. *Die Klosterpolitik der Grafen von Würtemberg bis Ende des 15 Jahrh.* (SMGBO., xxxiv, 1913, p. 1-62, 201-242). [415

L'auteur étudie les relations des comtes de Würtemberg avec les abbayes bénédictines d'Ellwangen (p. 3-9). Murrhardt (p. 9-11), Hirsau-Reichenbach (p. 11-16), St-Blaise-Wellingen (p. 16-18), St-Georges (p. 18-20), Blaubeuren (p. 20-22), Zwiefaltern (p. 22-27), Alpirsbach (p. 27-29), Lorch (p. 29 33), Anhausen (p. 33-34), Wiblingen (p. 34-35) ; avec les abbayes cisterciennes de Maulbronn (p. 36-41), Herrenalb (p. 41-45), Frauenalb, Enzkloster (45-46), Salem (46-48), Bebenhausen (48-51), Frauenzimmern-Kirchbach, Rechentshofen, (51-53) et les monastères des chanoines-réguliers. Partout les comtes de Würtemberg tendent à s'approprier l'avouerie ; avec leur puisssance territoriale souveraine l'immunité cessa d'être une réalité.

La seconde partie de cette étude est consacrée aux monastères de l'ordre de Prémontré, ordres mendiants, chanoines, chartreux, ermitages, etc.

Amorbach. — Franz J. Bendel, *Die Frühdrucke der ehemaligen Abtei A.* (SMGBO, xxxiv, 1913, p. 104-116). [416

Augsbourg, St-Étienne. — D. Maurus Kinter, O. S. B. *Das Benediktiner-Lyzeum bei St-Stephan in Augsburg und sein erster Rektor.* (SMGBO, 1913, p. 348-354). [417

Bamberg, Michaelsberg. — *St. Novosius O. S. B. aus M. im Bamberg* (SMGBO, 1913, p. 381). [418

Ce moine de l'abbaye de St-Michel est le traducteur de la Légende de S. Henri, imprimée à Bamberg en 1511.

Digitized by Google

Beuron. — Abel Fabre. *Un couvent de peintres à Rome. Overbeck et l'École de Beuron* (*Rome*, X, 8 juin 1913, p. 175-186, avec pll.) [419

——— *Fêtes jubilaires* (RLB. III, 1913, p. 437-443, avec grav. hors texte). [420

Cinquantenaire de la restauration du monastère celébré les 1er, 2 et 3 juin 1913.

Blaubeuren. — V. C. Habicht. *Das Gothaer Liebespaar und der Hochaltar zu Blaubeuren* (*Repertor. für Kunstwissenschaft*, 1912, p. 546-548, 1 fig.). [421

Cologne, St-Martin. — Hasak. *Das Alter des Chorbaues von Gross-St-Martin zu Köln* (*Zeitschrift f. christl. Kunst*. XXV, 1912, col. 181-188). [422

——— Hugo Rathgens, Hasak *Zur Altersbestimmung des Chorbaus von Gross-St-Martin zu Köln* (ib., col. 289-298, 1 fig.). [423

Fulda. — G. Richter. *Die Domkirche zu Fulda*. Festpredigt, gehalten bei der Feier des 200 jähr. Jubiläums ihrer Konsekration am 3 November 1912. Fulda, Fuldaer Aktiendruckerei, 1912, 8°, 24 p. [424

——— G. Richter. *Kirchliche Organisationspläne der Oranien-Nassauischen Regierung bei der Säkularisation des Hochstiftes Fulda* (*Fuldaer Geschichtsblätter*, XI, 1912, p. 177-185). [425

——— *Ungedruckte Aktenstücke zur Gesch. des Fuldaer Fürstabtes Balthasar von Dermbach, 1570-1606* (*ib.*, XI, 1912, p. 185-192). [426

——— Siegmund Hellmann. *Einhard, Rudolf, Meginhard. Ein Beitrag zur Frage der Annales Fuldenses* (*Histor. Jahrbuch*, XXVIV, 1913, p. 40-64). [427

Gladbach. — Ernst Brasse. *Die Gründung der Abtei G.* (*Annal. des histor. Ver. f. den Niederrh.*, XCIII, 1912, p. 140-176). [428

Gröningen. — O. Doering. *Die romanischen Malereien in der Kirche von Kloster G.* (*Zeitschrift f. christl. Kunst*, 1912, col. 297-312, 4 fig.) [429

Monastère près d'Halberstadt.

Hildesheim, St-Michel. — Adf. *Führer durch die St-Michaeliskirche in H.* Hildesheim, Olms, 1912, 8, 34 pp., 17 fig. [430

Hirsau — v. Münchaurach.

Iburg. — E. Donnerberg, *Der Besitz des ehemaligen Klosters I.* (*Mitteil. des Ver. f. Gesch. und Landeskunde von Osnabrück*, XXXVI, 1911, p. 19-182). [431

Maria-Laach. — D. Adalbert Schippers O. S. B. *Der römische Kern des Trierer Domes, die Abteikirchen von Limburg a. d. Haardt und Maria-Laach in ihren Massverhältnissen* (*Zeitschrift f. christliche Kunst*, 1912, fol. 359-374 avec 5 grav.) [432

Étude comparative, qui fortifie l'opinion émise par l'auteur qu'un plan uniforme a présidé à la construction de l'église abbatiale de Laach.

——— D. Adalbert Schippers O. S. B. *Die Ostchöre des Bonner Münsters und der Abteikirche zu Maria-Laach* (*Zeitschrift f. Gesch. der Architektur*, t. VI (1913), pp. 87-95). [433

Digitized by Google

——— P. JOH. VOLLMAR, *Der Kreuzgang in M. L. (S. Benedikts-Stimmen*, XXXVII, 1913, p. 143-150, avec grav.). [434

Lorsch. — F. HÜLSEN, *Die Besitzungen des Klosters L. in der Karolingerzeit*, ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im M. A. (*Histor. Studien*, 105). Berlin, Ebering, 1913, 8°, 150 p., pl. [435

L'abbaye de Lorsch fut un des plus importants établissements monastiques du haut Moyen-Age. Ses possessions s'étendaient sur une vaste partie de l'Empire dans les duchés de Franconie, de Bavière, de Souabe et de Lotharingie, depuis les îles de la Frise jusqu'aux Alpes rhétiques, de l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux environs d'Erfurt et de Nuremberg. Le « Codex traditionum » de Lorsch est un document de premier ordre pour la topographie ; aussi saluera-t-on avec plaisir le travail d'identification entrepris par le Dr. Hülsen.

Minden, St-Siméon. — FRITZ NIEMANN, *Die St-Simeonskirche in Vergangenheit und Gegenwart.* Festschrift zum 700 jähr. Jubiläum der Kirche. Minden, Hufeland, 1912, gr. 8°, VII-52 p. et pl. [436

Münchaurach. — ERNST DERENDINGER. *Das Benediktiner-Kloster M. und die Hirsauerbauschule (Beiträge zur fränkischen Kunstgeschichte*, III). Erlangen, Blaesing, 1913, 8°, X-133 p. [437

Munich, St-Boniface. — P. WOLFGANG M. VON GRUBEN O. S. B. *Festpredigt zum sechzigjährigen Ordensjubiläum des Hochw. Herrn P. Subprior Romuald Deller O. S. B.* München, 23 Februar 1913. St-Boniface, 8°, 8 pp. [438

Murbach. — JOH. KÜHN. *Die Bevölkerung eines kleinen geistlichen Fürstentums Abtei Murbach in Elsass* (*Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, LXVII, 1913, p. 249-272). [439

Neuburg a. D. — ALOIS MITTERWIESER. *Herzogin Margaret, Aebtissin von Neuburg a. D. Die letzte der Landshuter Wittelsbacher* (SMGBO. 1913, p. 294-314 avec portrait). [440

Fille du duc Georges le Riche, née 1480, dominicaine à Altenhohenau, puis bénédictine à Neuburg, décédée en 1531.

Nienburg. — MÜLLER. *Kämpfe des Klosters N. um seine Unabhängigkeit und der Abt Gernot, 1212-1227* (*Mitteil. aus der Anhaltischen Gesch.*, 1911, p. 708 et suiv.) [441

Ottobeuron. — P. ADALBERT SALBERG. *Der Luftballon des P. Ulrich Schiegg von O.* (SMGBO. XXXIV, 1913, p. 142-147). [442

Prüfening. — PAUL LEHMANN. *Neue Textzeugen des Prüfeninger Liber de viris illustribus (Anonymus Mellicensis)* (NA. XXXVIII, p. 550-558). [443

M. Lehmann fait connaître deux nouveaux manuscrits, ceux d'Erfurt et de Passau. Ce dernier manuscrit fournit à la fin un texte curieux sur le moine Bothon de Prüfening. Les notes de M. Lehmann serviront à éclairer l'histoire littéraire de ce moine. Ne serait-il pas l'auteur anonyme de ce « liber de viris illustribus » connu jadis sous le nom d'Anonyme de Melk ?

Prüm. — H. FORST. *Geschichte der Abtei Prüm von der Gründung im*

Digitized by Google

Jahre 721 bis zur Aufhebung im Jahre 1802 (Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande. Heft 122, pp. 88-110). [444

——— K. LOHMEYER. *Die Barockbauten der Abtei P. und ihre Meister (ib.*, pp. 111-136). [445

——— *Die Abtei Prüm in der Eifel. Festschrift aus Anlass der Fertigstellung des Abtei-um-und Erweiterungsbauen 1912* Bonn, Marus et Weber, 1912, gr. 8°. [446

——— MATTHIAS WILLWERSCH. *Die Grundherrschaft des Klosters Prüm.* Teil I und II. Inaug. Diss. Berlin, 1912, 8°, 42 pp. [448

Rott. — LUDWIG STEINBERGER. *Zur Legende der hl. Marinus und Annian, Patrone des Stiftes R.* (SMGBO. XXXIV, 1913, p. 117-126). [449

Sindelsberg. — E. HERR. *Das ehemalige Frauenkloster S.* Urkundenbuch mit einleit. histor. Untersuchung *(Beiträge zur Landes-u. Volkeskunde v. Elsass-Lothringen* XLII). Strassbourg, Heitz, 1912, 8° v-256 p. [450

Steinfeld. — THEODOR PAAS. *Entstehung und Geschichte des Klosters S. als Propstei (Annalen des histor. Ver. f. den Niederrhein*, XCIII, 1912, p. 1-54; XCIV, 1913, p. 1-50). [451

Ce monastère de bénédictines (920-1097) passa à des chanoines réguliers de S. Augustin (1097-1121), puis aux Prémontrés (1121).

Weingarten. — SIEGMUND HELLMANN. *Die « Weingartener » Annalen (Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, LXVII, 1913, p. 185-187). [452

Ces Annales proviennent de Constance.

Weingarten. — KARL LÖFFLER. *Die Handschriften des Klosters W. (Zentralblatt f. Bibliothekswesen*, Beiheft 41.) Leipzig, Harrassowitz, 1912, 8°, VII-185 p. [453

L'abbaye de Weingarten (Württenberg) possédait une magnifique collection de manuscrits, dont un certain nombre remontaient bien au delà de l'époque de sa fondation. Des donations de généreux bienfaiteurs, des achats intelligents, des transcriptions fréquentes avaient contribué à y créer un riche dépôt. La sécularisation forcée du monastère amena la dispersion de ce trésor, dont les parties les plus considérables se trouvent à Stuttgart et à Fulda. Le D. Karl Löffler a essayé de raconter l'histoire de la formation et de la dispersion des manuscrits de Weingarten. Pour en dresser l'inventaire et en effectuer l'identification, il avait à sa disposition un Catalogue dressé à la fin de XVIIIe s. par le P. Jean Albert Bommer. Après avoir parlé des copistes et des miniaturistes du monastère, M. Löffler traite des reliures et des différentes branches auxquelles se rapportent les 843 manuscrits de cette collection. Il suit l'ordre du Catalogue de Bommer, qui était celui des cotes portées par les manuscrits de la bibliothèque proprement dite; il y ajoute les manuscrits conservés dans le trésor et dans les archives. Un index méthodique dressé d'après les indications de l'ancien catalogue rendra d'excellents services.

——— K. LÖFFLER. *Zur Geschichte der Weingartener Handschriften (Lit. Beilage des Staatsanzeigers f. Würtemberg*, 1912, p. 341-349). [454

Wissenbourg. — HANS KAISER. *Eine neue Ueberlieferung des Liber possessionum Edelins von Weissenburg (Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, LXVII, 1913, p. 479-484). [455

Digitized by Google

Wurzbourg, St-Étienne. — *Urkundenbuch der Benediktiner-Abtei St-Stephan in Würzburg*, 1 Bd. Mit einer Einleitung von Ant. Chroust. Bearb. von Franz Jos. Bendel. Neu bearbeitet von Fr. Heidingsfelder und Max Kaufmann (*Veröffentlichungen der Ges. f. fränkische Gesch.*). Leipzig, Quelle et Meyer, 1912, 8°, CXXXV-482 p. [456

ANGLETERRE.

Monastères. — A. HAMILTON THOMPSON. *English monasteries.* Cambridge, Univ. Press, 1913, 18°, XII-136 p. [457

Après un rapide aperçu sur les origines et le développement de l'ordre monastique, l'auteur donne la description de monastères — bénédictin et cistercien — en suivant l'ordre des édifices conventuels et en en faisant l'application aux monastères anglais. Des illustrations relatives à différents monastères du pays expliquent le texte.

——— H. CLAIBORNE DIXON. *The abbeys of Great Britain.* Londres, Werner Laurie, 1913, 8°, XI-204 p. et pl. [458

Courtes notices sur les anciens monastères d'Angleterre et d'Écosse, disposées par régions et comtés.

Abingdon. — F. M. STENTON. *The early history of the Abbey of A.* Londres, Milford, 1913, 8°, 60 p. [459

Bury St-Edmunds. — R. GRAHAN. *A papal Visitation of Bury S. E. and Westminster in 1234* (*English hist. Review*, 1912, t. XXVII, p. 728-739). [460

Caldey. — D. B. CAMM, O. S. B. *Caldey and S. Bride's* (*The catholic mind.*). New-York, The America Press, 1913, 16°. [461

——— D. B. CAMM. *Les conversions de Caldey* (RLB. III, 1913, pp. 341-345). [462

——— F. D'ARCOL. *Le mouvement de Caldey, après celui d'Oxford.* Pourquoi l'on revient à l'Église catholique (*Les conférences*, XIIIe année, n° 443, 10 avril 1913, p. 463-471). [463

——— *Conversion des Bénédictins anglicans de Caldey* (*Revue pratique d'Apologétique*, 1er avril 1913), p. 56-58). [464

——— J. D. FOLGHERA. *Un conflit anglo-bénédictin* (*Revue pratique d'Apologétique*, 15 avril 1913, p. 109-115). [465

——— A. H. A. *The Conversion of Caldey* (*America*, 29 mars 1913, p. 583-584). [466

——— R. M. *Uebertritt von zwei Anglikanischen Benediktiner-Konventen* (SMGBO, 1912, p. 391-396). [467

——— H. Q. *Les conversions de C.* (*Questions ecclésiastiques*, VI, 1913, p. 451-459). [468

——— *L'Ile Caldey et ses bénédictins anglicans convertis* (*Missions cathol.*, 16 mai 1913, p. 220-221, 235-237). [469

——— D. GRÉG. FOURNIER. *Lettres de Caldey* (RLB. III, 1913, p. 399-424). [470

Glastonbury. — Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN. *Mélanges historiques* (*Revue de Bretagne*, 1913, p. 45-50). [471

Digitized by Google

L'auteur examine les légendes de Glastonbury.

St-Bride. — H. Moeller. *L'Art à St Bride's Abbey* (*Durendal* 1913, p. 121-131, 2 pll.; RLB. III, 1913, p. 345-346, avec 2 grav. hors texte). [472

Westminster. — W. J. Loftie. *Westminster Abbey.* Illustrated by Herbert Railton. New ed. Londres, Seeley, 1913, 8°, 332 p. [473

——— P. B. Clayton. *The inlaid tiles of W. Abbey* (*The archaeological Journal*, 1913, p. 36-73, 11 fig.). [474

——— v. Bury, n. 460.

Winchester. — O Hamburger. *Die Anfänge der Malschule von W. im 10. Jahrh.* Leipzig, Dieterich, 1912, gr. 8°, v-76, p. et 12 pl. [475

Congrégation anglaise. — D. Henri Norbert Birt O. S. B. *Obit book of the English Benedictines, From 1600 to 1912*, being the Necrology of the English Congregation of the Order of St Benedict from 1600 to 1883 compiled by Abbot Snow, revised, enlarged and continued by D. H. N. Birt. Privately printed by J. C. Thomson, Edinburgh, 1913, gr. 8°, xli-414 pp. [476

L'introduction contient une notice historique sur la Congrégation anglaise (p. xiii-xli). Suivent la liste chronologique des moines défunts à partir du 27 septembre 1607 avec indications biographiques détaillées (p. 1-211), celle des moniales (p. 213-242), le calendrier des défunts (p. 243-295), la liste alphabétique par noms de famille (p. 297-334), divers appendices : listes des présidents, prieurs ou abbés et abbesses de Douai (Downside), Dieulouard (Ampleforth), St-Malo, Paris (Woolhampton), Belmont, Lambspring (Fort-Augustus), Cambrai (Stanbrook), Ste-Scholastique de Fort-Augustus, des provinciaux, procureurs en Cour de Rome, des évêques pris au sein de la Congrégation, des abbés et prieurs titulaires, des missions et chapellenies (p. 335-362). Le volume se termine par un index des noms de personnes, lieux et matières. L'ouvrage est appelé à rendre d'excellents services.

——— G. D. *With Dr Polding to Australia, 1847* (DR. t. XXXII, mars 1913, p. 69-92). [477

Journal de D. Edmond Moore.

Mgr Hedley. *Die Jubelfeier Bischof J. C. Hedley O. S. B.* (SMGBO, 1913, p. 386-388). [478

AUTRICHE.

Bibliothèques. — Gust. Gugenbauer. *Inkunabeln der Graphik in den Klosterbibliotheken Ober-Oesterreichs und Salzburgs.* Mit 52 Lichtdr. (Einblattdrucke des 15. Jahrh. herausgeg. von Paul Heitz). Strassbourg, Heitz, 1913, 31 pl. et 31 pp. 4°). [479

Armoiries. — H. G. Ströhl-Mödling. *Die Wappen der Ordensstifte in Tirol und Vorarlberg* (*Kunst und Kunsthandwerk*, 1912, p. 193-233 46 fig.). [480

——— H. G. Ströhl. *Die Wappen der Ordensstifte und Abteien in Steiermark, Kärnten und Krain* (*Kunst und Kunsthandwerk*, 1912, p. 429-464, 24 fig.). [481

Digitized by Google

Admont. — ANTON MAYR. *Die Werke des Plastikers Jos. Thaddäus Stammel in A., und a. O.* Vienne, Scholls, 1912, fol. [482

v. **Melk**, n° 487.

Lambach. — K. SCHIFFMANN. *Die mittelalterl. Stiftsurbare des Erzherzogtums Oesterreich ob der Enns.* 1 Tl. Lambach, Mondsee, Pranshofen und Traunkirchen (*Oesterreich. Urbare.* III, Abt. Urbare geistlich. Grundherrschaften, t. II). Vienne, Braumüller, 8°, VII-396. [488

Mariazell. — PETER PASSLER. *Beiträge zur Gesch. des Benediktiner-Stiftes M. in Wienerwalde.* Sonderabdruck aus dem 4 Jahresbericht von Krupps Privat-Realgymnasium in Berndorf a. d. Br. Selbstverlag, 1912, 8°, 32 p. [484

Mariazell (Styrie). — P. O. W. *M. und der Eucharistische Kongress in Wien* (SMGBO. 1913, p. 396-400). [485

Marienberg. — P. THOMAS WIESER O. S. B. *Abt Mathias Lang von M. († 1640). Ein Neubegründer eines alten Klosters* (SMGBO, 1913, p. 315-342, 424-450). [486

Melk. — KARL UHLIRZ. *Das Admonter Bruchstück einer Abschrift der Melker Annalen* (N A., XXXVIII, p. 542-549 avec 4 pll). [487

——— Voir Prüfening n. 443.

Millstatt. — A. CH. DE MAILLY. *Die romanische Kirche von M.* Archäologischer Führer. Klagenfurt, Heyn, 1913, 8°, 45 p., avec grav. [488

Mondsee, voir Lambach, n. 483.

Raigern. — D. MAURUS KINTER, O. S. B. *Die erste Zentenarfeier des Benediktinerstiftes R. als sebstständige Abtei* (SMGBO, 1913, p. 384-386). [489

Salzbourg. — GEO. SCHWARZENSKI. *Denkmäler der süddeutschen Malerei des frühen Mittelalters.* II Tl. Die Salzburger Malerei von den ersten Anfängen bis zur Blüterzeit des roman. Stils, Studien zur Gesch. der deutschen Malerei und Handschriftenkunde des M. A. Leipzig, Hiersemann, 1913, 4°. VII-219 p. [490

——— H. TIETZE. *Die kirchlichen Denkmale der Stadt S.* Mit archivalischen Beiträgen von F. Martin. Vienne, Schroll, 1912, IX-316 p., a 330 gr. et 37 pll. [491

Salzbourg, St-Pierre. — HANS TIETZE. *Die Denkmale des Benediktinerstiftes St Peter im Salzburg.* (Oesterreich. Kunsttopographie, XII). Vienne. Schroll, 1913, 32 × 24,5 cm., CXCIV-226 pp., 296 grav. et 25 pll. [492

——— KARL. WAGNER. *P. Beda Huebner und die normalische Lehrart* (*Mitteil. der Ges. für Salzburger Landeskunde*, 1912). Salzbourg, 1912, 8°, 30 p. [493

Notice sur un bénédictin de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg, de la fin du XVIIIe s.

BELGIQUE.

Eename. — G. WILLEMSEN. *Notes sur Eenhame* (*Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Gand*, XXI, 1913, p. 71-78). [494

Gand, St-Pierre. — N. DE PAUW. *La vie intime en Flandre au moyen âge d'après des documents inédits.* (*Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, t. LXXXII, 1913, p. 1-96). [495

Digitized by Google

Publication du formulaire contenu dans le manuscrit 267 de la Bibliothèque de l'Université de Gand, provenant de l'abbaye de St-Pierre. Plusieurs textes sont instructifs pour la vie religieuse du XIIIe siècle. M. de Pauw publie en outre des comptes et mémoriaux de l'abbaye, de 1300 à 1321, fournis par Maghelin de St-Bavon, moine de St-Pierre, prévôt de 1309 à 1320.

——— D. Berten. *Quelques particularités d'ancien droit criminel autour d'un procès célèbre* (*Bull. de la Comm. royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, t. IX, p. 400-421). [496

Procès intenté par l'abbé de St-Pierre Yolande de Courtrai qui avait à frappé son bailli, 1404.

Gembloux. — P. Bruno Lefebvre, S. J. *Mémoires des trois derniers abbés et comtes de G. avec des Annotations et de nombreux Documents*, suite (AHEB. XXXIX, 1913, p. 89-107, 329-348). [497

Notes sur les élections des abbés à partir de Gaspar Bensel (1636) jusqu'à Ildephonse Chapelle (1732).

Grammont, St-Adrien. — E. Soens. *De voormalige scholen te Geeraardsbergen* (*Handelingen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent*, t. XI, 1911, p. 37-82). [498

L'abbé de St-Adrien, en qualité de « pasteur primitif » de Grammont, avait la surveillance de l'instruction dans la ville et le droit de nommer l'écolâtre. Une école primaire, attestée au XIVe s., dut exister de bonne heure. Au XVIIe s. D. Léon Gaudenhove, religieux de l'abbaye, obtint du magistrat l'autorisation d'ériger une école pour les enfants pauvres. Les Frères de la vie commune érigèrent dans la ville une école latine, la maison de St-Jean ou de St-Grégoire, vers 1425-1430. Éteinte dans le commencement du XVIIe s., l'école fut relevée en 1629 par l'abbaye, qui assuma la direction du nouveau Collège de Grammont ; celui-ci dura jusqu'à la suppression du monastère.

Hunneghem. — Maurice de Meulemeester, C. SS. R. *Notre-Dame de Hunneghem vénérée au Monastère des Bénédictines de Grammont.* Bruges, Houdmont, 1912, 24, 31 p. [499

Extrait, en partie, de l'ouvrage que nous avons annoncé en 1912 (n° 2888).

Liége, St-Jacques. — D. Ursmer Berlière. *Un manuscrit de St-J. de Liége.* (*Leodium*, 1913, p. 73-74). [500

Signalement du ms. A. 26, volume des Xe-XIIIe s., décrit par Bouxhon (Bibl. Bruxelles, ms. 13994, f. 8) et signalé dans le *Catalogue* de la vente du 3 mars 1788 sous le n° 118.

Messines. — Henri de Sagher. *Élisabeth, septième abbesse de M.* (*Annal. Soc. Emul. Bruges*, LXIII, 1913, p. 103-144). [501

L'auteur rectifie d'abord la liste des abbesses de Messines : Agnès 1185 ; Élisabeth janvier 1186 ou 1187 — janvier 1213 ; Béatrice 1214, 1218, octobre 1223, peut-être Béatrice de Fleneke signalée comme religieuse dans des actes de 1200, 1208 et 1212. L'étude des chroniques amène l'auteur à exclure Élisabeth de la descendance directe de Thierry d'Alsace. Le témoignage des chartes est aussi négatif. Comme conclusion M. de Sagher

Digitized by Google

fait aussi remarquer que la charte n° 45 de l'Inventaire de Diegerick doit être datée de 1186 ; la bulle (n° 39) du même inventaire peut être considérée comme une interpolation de la bulle n° 40. En appendice l'auteur publie 6 chartes (1200 — oct. 1223).

Oudenbourg. — J. Yernaux. *Inventaire sommaire des archives de l'abbaye d'O. conservées au dépôt des Archives de l'État à Bruges*, gr. 8°, 8 pp. [502

——— J. Yernaux. *La charte de fondation de l'abbaye d'O. (Annal. Soc. Emul. Bruges*, LXIII, 1913, p. 89-102). [503

Ce document, prétendûment émané du fondateur S. Arnould, examiné au point de vue interne et externe, aussi bien qu'à celui des faits, est un acte fabriqué après 1121, probablement en 1141, à l'effet d'établir l'indépendance d'Oudenbourg vis-à-vis de St-Médard de Soissons. L'auteur ou l'instigateur de la pièce doit être l'abbé Hariulphe.

Termonde. — P. Maurice de Meulemeester. *Le monastère des Bénédictines de Termonde (Annales du Cercle archéol. de la ville et de l'ancien Pays de Termonde*, 2e série, t. XV). Termonde, Du Caju, 1913, 8°, 151 p. [504

L'histoire du monastère des Bénédictines réformées de la Paix de N.-S. J.-C. à Termonde est bien modeste. En 1645 les troubles de guerre forcèrent les religieuses du monastère de Hunneghem à Grammont à s'assurer un refuge. Elles cherchèrent à Ath, et trouvèrent un asyle à Termonde. Dès 1653 elles s'efforcent d'obtenir l'autorisation de se fixer dans cette ville, en promettant au Magistrat de se consacrer à l'instruction de la jeunesse. Les négociations avec l'évêché de Gand furent plus pénibles. Enfin, en 1660, les difficultés furent aplanies de tous côtés et les religieuses se fixèrent près de l'ancienne chapelle de l'hospice du S. Esprit. Le R. P. De Meulemeester a réuni une quantité d'actes relatifs à l'établissement des Bénédictines à Termonde, qui lui ont permis de raconter en détail l'histoire de leur fondation et de reconstituer les annales du monastère jusqu'à sa suppression en 1796 et la survivance après le Concordat. Les religieuses s'occupèrent encore d'éducation jusqu'en 1823 ; en 1834 les deux dernières survivantes abandonnèrent au monastère qui avait donné naissance à celui de Termonde des livres et des ornements, derniers restes de leur ancien patrimoine. Ce livre bien documenté fait revivre une page curieuse de l'histoire religieuse de Termonde.

Stavelot. — *Faut-il restaurer l'ancienne abbaye de S.* (*Tekhné*, 1912, p. 864-865, 2 fig.) [505

***

Clervaux. — Émile Prüm. *Clervaux en Ardenne*. Son histoire, ses traditions, ses sites et ses monuments. Pour servir de guide aux Touristes. Luxembourg, Soc. St-Paul, 1913, 8°, 72 pp. [506

Intéressant Guide illustré dans lequel on trouvera quelques pages (avec vues) sur l'abbaye bénédictine de St-Maurice fondée en 1910.

ESPAGNE.

Arlanza. — Découverte de peintures murales (*Revue de l'art chrétien* 1912, p. 380-381). [507

Digitized by Google

Ciudad Rodrigo. — Fidel Fita. *Los Cluniacenses en C. R.* (*Boletin de la Real. Acad. de la historia*, LXII, 1913, p. 353-366). [508

Monastère établi le 28 mars 1169. L'auteur signale les 4 diplômes publiés par Yepez et reproduit les textes donnés par Ulysse Robert d'après les actes des visites.

Montserrat. — Bertaux (Ém.), Gruyer (Paul), Chevalier (Marcel). *Barcelone et la Catalogne... Ripoll... Montserrat...* (Guide Joanne). Paris, Hachette, 1912, 16°, 64 fig. et pl. [509

Ripoll. — Jord. Rubio y Balaguer. *Del manuscrit 129 de Ripoll.* Barcelone, L'Avenç, 1911-12, 8°, 98 p. [510

——— A. Vidier. *La Mappemonde de Theodulfe et la mappemonde de Ripoll, IXe-XIe s.* (*Bull. de géogr. histor. et descriptive*, 1911, p. 285-313). Paris, Impr. nat. 1911, 8°, 31 p. [511

——— Voir Montserrat, n° 509.

Silos. — *El claustro de S. y sus inscripciones* (*Boletin de S. Domingo de Silos*, XV, 1913, p 355-356, 394-395, 446-451). [512

FRANCE.

Généralités. — Dom J. M. Besse. *Abbayes et prieurés de l'Ancienne France.* Recueil historique des Archevêchés, Evêchés, Abbayes et Prieurés de France par Dom Beaunier, t. VI. Province ecclésiastique de Sens. Abbaye de Ligugé, 1913, 8°, 179 p. [513

Ce volume de la refonte de D. Beaunier comprend les diocèses de Sens, Auxerre, Nevers et Troyes. On y trouvera une abondante bibliographie sur les anciens monastères de ces diocèses.

Réformes. — D. Bern. Maréchaux. *Le Cardinal de Richelieu et la Réforme des monastères bénédictins en France.* (RSB. VIII, 1913, p. 111-118). [514

Analyse de l'ouvrage de D. Paul Denis signalé sous le n° 249.

Bretagne. — Étienne Dupont. *Répertoire analytique de chartes intéressant la Bretagne (1024-1208).* (*Annales de la Soc. hist. et archéol. de St-Malo*, 1911, p. 177-191). [515

Analyse de 200 chartes, dont un grand nombre concerne les donations faites aux églises et monastères.

Normandie. — E. Montier. *Les moines chroniqueurs normands.* (*Précis des travaux de l'Acad. des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen*, 1910-1911. Rouen, 1912, p. 455-498). [516

Notices sur Dudon de St-Quentin, Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Ordéric Vital.

——— G. Baril. *La vente des abbayes du Calvados pendant la Révolution* (*Baiocana*, 1912, p. 39-50, 100-116). [517

CONGRÉGATION DE ST-MAUR.

Correspondances. — A. Ettinger. *La corrispondenza dei Benedettini Maurini con Monte-Cassino* (RSB. VIII, 1913, p. 29-48). [518

Les archives du Mont-Cassin possèdent 133 lettres de mauristes adres-

Digitized by Google

sées toutes, sauf une seule, à l'archiviste D. Erasme Gattola, de 1671 à 1737 : 17 de D. Mabillon, 17 de D. Germain, 36 de D. Estiennot, 11 de D. Guillot, 20 de D. Montfaucon, 7 de D. Ruinart, 15 de D. Laparre, 10 de D. de Vic, 2 de D. Massuet. Valery en a publié 45, et 12 lettres de Gattola à Mabillon et à Ruinart. Une lettre de Mabillon non publiée par Valery a été insérée dans l'introduction à la *Bibliotheca Casinensis*. Tout récemment E. D. Petrella en a édité toute une série. Le R^me^ D. Angelo Ettinger, abbé de Cava, donne le registre des 133 lettres : date, auteur et destinataire, incipit, édition éventuellement, et il se propose de publier les 64 lettres inédites.

——— D. Angelo Ettinger. *La corrispondenza de Benedettini Maurini con Montecassino. Lettere inedite* (RSB, VIII, p. 133-140, à suivre). [519

Lettre de D. Germain à Gattola, de D. Cl. Estiennot (26 mars, 17 avril, 8 juillet 1686), de D. Germain à Gattola avec P. S. de Mabillon (7 cal. sept. 1686), d'Estiennot à Gattola (13 sept., 14 oct., 11 nov., 1686), de D. Germain (17 cal. déc. 1686, pridie cal. januar. 1687) au même.

——— U. Berlière. *Correspondances littéraires du XVIIIe s. Lettres bénédictines* (*Leodium*, mars 1913, p. 26-34, suite et fin). [520

Lettres de A. Germeau à D. Martène (30 juillet, 31 août, 2 nov. 1721, 6 février 1722 et 27 déc. 1725), de Martène à Germeau (27 août 1724).

——— D. Besse. *Les correspondants cisterciens de Dom Luc d'Achery et de Dom Mabillon*, 4° article (R M. VIII, 1913, p. 311-325 ; t. IX, 1913, p. 19-32, 157-186). [521

Publication des lettres de D. de Lannoy (lettres XXXVI (27 juin 1667) à XCI (1^r^ mars 1672).

——— D. Paul Denis. *Lettres autographes de la collection des Troussures*, classées et annotées. (Public. de la Soc. Académ. de l'Oise. t. III), Paris, Champion, 1912, gr-8°, XV-661 p. [522

Cet important recueil renferme trois lettres de l'abbé de Rancé à Godefroi Hermant (28 janvier 1673, 3 sept. et 27 décembre 1674) (pp. 234-238), de D. Mabillon à Étienne de Nully du 14 février 1691, p. 253, déjà publiée comme l'indique l'éditeur par Dupont-White dans les *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, 1847, t. I, p. 22-23), du feuillant D. Jérôme au même (25 juin 1690, 3 oct. 1692, 26 août (1693 ?) (p. 254-255). La lettre 242 de Gallopin au même, datée de Paris 13 juin 1693, n'émane évidemment pas de D. Georges Galopin, bénédictin de St-Ghislain, décédé le 21 mars 1657 (Berlière, *Monasticon belge* t. I, p. 268, note 1) ; de D. Guillaume Bessin au même, du 7 juillet 1694 (p. 264), de D. Maur Fombert au même. écrite au nom de Mabillon le 6 février 1695 (p. 264-267), de D. Thierry Ruinart au même les 11 juin et 10 août 1696 (p. 273-275), de l'abbesse de St-Paul-les-Beauvais, Mme Marie Madel. de Clermont-Tonnerre au chanoine Tiersonnier, 4 déc. 1675 (p. 287 288), de D. Antoine Antheaume à Foy de St-Hilaire, du 11 juin 1700 (p. 326-328), d'Angélique Arnauld, abbesse de Port-royal à Mlle de Beaupuis, du 6 mai 1657 (p. 364-365), du clunisien D. Paul Rabusson à M. Fombert, du 14 juillet 1694 (p. 414-415), de D. Lucien Alophe de Novoy du 19 août 1707 (p. 415), de l'abbé de Rancé à M. de Caumartin, 29 août

Digitized by Google

1680, 25 juillet 1682 (p. 418-419), de D. Thomas Blampin à Mme de Caumartin, 6 nov. 1697 (p. 420-421), de D. Mabillon à la même, 2 avril 1700 (p. 425), de D. Lobineau à la même, des 11 oct. 1709, 10 sept. 1719 (p. 484-487), de D. François Lamy à la même, du 9 février ? (p. 491), de D. Lobineau à M. Mauger, du 3 mars 1713, 18 octobre (p. 505-503), de l'abbé de Rancé, 30 oct. 1668-1682, à des religieuses de son ordre (p. 533-548), du P. Bouhours à D. François Lamy, du 6 mars 1700 (p. 589-590), de D. Fr. Lamy à D. Mabillon et au Fr. Denis, du 23-24 octobre, av. 1694 (p. 608-614).

D. Gourdin. — De la Bunodière. *Dom Gourdin et les Aérostats (Précis analyt. des Travaux de l'Acad. de Rouen 1910-1911.* Rouen, 1912, p. 107-125). [523

Mabillon. — Albert Radoux. *Un Mabillon inconnu (Revue générale*, avril 1913, p. 434-452). [524

Pour montrer la largeur de vues du grand bénédictin de St-Germain-des Prés, M. Radoux publie une lettre adressée à D. Christophe Daubin, de l'abbaye de St-Wandrille, du 20 nov. 1700 (p. 435-436) relative à l'authenticité des actes des martyrs ; un fragment, daté de Rome (15 mars 1698) sur les jugements des Italiens (p. 436-437) ; une lettre à D. Christophe Daubin (Paris 5 juin 1693) relative à l'épiscopat de S. Lucien (p. 438-439) ; une autre au même, du 8 mars 1701, sur la critique historique en matière de saints (p. 438-439) ; une du 10 mars 1669 sur les reliques des saints (p. 439-441) ; une à Marquette du 18 janvier 1699 sur le Dictionnaire philosophique de Bayle (p. 441) ; une à D. Placide Porcheron du 11 septembre 1685, sur le Traité de la grâce par Arnauld (p. 441-442) ; une autre, du 20 nov. 1697, à D. Daubin sur quelques éditions de la Bible (p. 442-443) ; une à *** sur la communion pour les morts, du 20 février 1698 (p. 443-444) ; une sur la solitude (p. 445-446). Dans une 2e partie, on trouve une lettre à D. Hilarion Monnier, du 11 janvier 1705, sur la vocation monastique (p. 446-447) ; dans une troisième, une lettre à M. *** (de Valois?) du 23 avril 1694 sur la modestie en matière de critique (p. 447-449), une autre à D. Benoît Bonnefons, du 26 mars 1691, sur divers points d'histoire (p. 449-450), une à M. ***, du 28 décembre 1667, sur le jeûne de l'Épiphanie (p. 450-452).

On trouvera une remarquable affinité entre cet article, notamment pour le choix des lettres, et celui qu'Aug. Paulowski a publié en 1908 sous le titre de *L'esprit critique d'un savant chrétien. Lettres de Dom Mabillon* (*La raison catholique*, III, 1908, p. 100-106, 139-143, 180-183, 203-205). Voir notre *Bulletin*, octobre 1908, n° 714.

Martène. — D. Ursmer Berlière, O. S. B. *Zur literarischen Reise Martenes in Deutschland* (SMGBO, 1913, p. 343-347). [525

D. Martène et son compagnon, soupçonnés de faire de la propagande en faveur du jansénisme, furent *filés* par le nonce de Cologne, comme en font foi les lettres de celui-ci au Secrétaire d'Etat.

D. Mauger. — D. Fernand Lohier. *Dom Étienne Mauger (1753-1794), d'après les pièces de son procès devant le tribunal révolutionnaire* (RM. VIII, 1913, p. 339-380). [526

Digitized by Google

Bénédictin de la congrégation de St-Maur exécuté le 13 mai 1794.

Montfaucon. — GEORGES HUARD. *Quelques lettres de Bénédictins normands à D. Bernard de Montfaucon pour la documentation des « Monuments de la monarchie française » (Baiocana.* Recueil de documents pour servir à l'hist. du dioc. de Bayeux et Lisieux, 1912, p. 264-282). [527

***

Angers, St-Aubin. — F. UZUREAU. *La formation du département de Maine-et-Loire et les derniers jours de l'abbaye de St-A. d'Angers.* (RM. IX, 1913, p. 33 49). [528

Angers, Ronceray. — LEFÈVRE-PONTALIS. *L'église abbatiale de Ronceray d'Angers.* Étude archéol. (Extrait). Caen, Delesques, 1912, 8°, 27 p. gr. et pl. (voir plus haut n° 270). [529

Boscherville. — GEORGES DUBOSC, *L'abbaye de St-Georges de B.* Rouen, L. Wolf, 1912, 8°, 20 p. fig. et pll. [530

Breteuil. — AMÉDÉE BEAUDRY. *Une épave de l'abbaye de B. (Oise).* (Extrait du *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de Clermont-sur-l'Oise*, 1910, p. 141-145 et pl.) Abbeville, Paillart, 1911, 8°, 9 p. 1 pl. [531

Carennac. — ABBÉ ALBE et A. VIRÉ. *Le Prieuré-doyenné de C. (Bull. de la Soc. scientif., hist. et archéol. de la Corrèze*, XXXIV, 1912, p. 537-602 ; t. XXXV, 1913, p. 93-136, à suivre). [532

Châlon-sur-Saône, St-Pierre. — P. BERNARD. *Recherches historiques sur l'abbaye de St-Pierre de Ch.* 1re partie : des origines au 7 mai 1562 ; 2e partie : du 7 mai 1562 à la Révolution. (Bull. de l'assoc. des anciens élèves de l'école des minimes de Ch.-s-S. 1910-1912. Extrait). Autun, Impr. N.-D. des Anges, 1910-1912, 2 vol. in-8°, 26 et 28 p. [533

Chartres, St-Père. — EUG. BERGER. *Étude historique et archéologique sur l'abbaye de St-P. de C.* (École nat. des chartes. Position des thèses... 1913. Paris, Picard, 1913, p. 9-18). [534

——— J. DUVERGIE. *Pilier roman à pupitre à l'abbaye St Père de Chartres (Bull. monum.*, t. LXXVII, 1913, p. 136-139, avec grav.). [535

Clairac. — LOUIS BASTIDE. *Gérard Roussel abbé de C... Sa maison des champs et son entrevue avec Calvin (Bull. de la soc. de l'hist. du Protestantisme français*, 1912, p. 546-550). [536

——— PAUL FIEL et A. DURENGUES. *Rapport de l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de C. au chapitre de St-Jean de Latran (Revue de l'Agenais*, 1913, p. 1-31). [537

Rapport adressé vers 1731.

Cluny. — DE BROQUA. *Le millénaire de C. (Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, XII, 1911, p. 35-58). [538

——— LOUIS KARL. *Un moraliste bourbonnais du XIVe s. et son œuvre, le « Roman de Mandevie » et les « Mélancolies » de Jean Dupin. (Bull. de la Soc. d'Emulat. du Bourbonnais*, 1912, p. 38-49, 73-80, 113-128, 159-162, 184-194, 209-218). Paris, Champion, 1912, 8°, 60 p. [539

L'auteur propose d'identifier cet auteur avec Jean Dupin, moine, puis en 1353 prieur de St-Martin-des-Champs, abbé de Cluny en 1309, mort le 27 décembre 1374.

Digitized by Google

——— PAUL POUZET. *Les chapiteaux de l'abbaye de C. et l'art décoratif (Art décoratif*, 1913, p. 45-50, 9 fig.). [540

——— A. WILMART. *Manuscrits liturgiques de C. (Dict. d'archéol. chrétienne*, fasc. XXX, col. 2074 2092). [541

——— P. MATTHAEUS ROTHENHAEUSLER, O. S. B. *Zur ältesten cluniazensischen Abtswahl.* [542

L'auteur étudie le côté juridique de l'élection abbatiale dans les premiers temps à Cluny et Fruttuaria ; en distinguant les différents actes de l'élection et leurs raisons d'être, il arrive à expliquer plus clairement les textes historiques relatifs aux premiers abbés de ces monastères.

Corbigny. — AUG. JARDÉ *Corbigny et l'abbaye de St-Léonard (Bull. de la Soc. scientif. de Clamecy*, 1910, p. 54 63). [543

Dijon, St-Bénigne. — JOS. CALMETTE. *La couverture de nef à St-Bénigne de D. au XIe siècle (Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, XVI, 1911-1912, p. 11-20). Dijon. Jobard, 1912, 4°, 12 p. [544

——— CHAN. CHOMTON. *Note sur la reconstruction partielle de l'église St-B. au XIIe siècle (ib.*, p. 21-27). [545

Fécamp. — ABBÉ RENAULT. *L'Hôtel de F. à Rouen. Notes sur l'abbaye de F.* Fécamp, Durand, 1913, 8°, 19 p. grav. et plans. [546

Ferrières. — ABBÉ BERNOIS, *École de Ferrières sous l'administration de Loup-Servat (Mém. de la Soc. d'agric., sciences... d'Orléans*, 5e série, t. XI, 1911, p. 116-142). Orléans, Marron, 1912, 8°, 27 p. [547

Fly. — A. BERNARD. *L'église de St-Germer de Fly (Oise) et sa sainte Chapelle.* Le Mans, Monnoyer, 1913, 4°, 142 pp. avec grav. et pl. [548

Fontenay. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 rédigé par M. François Dolbet. *Manche.* Archives ecclésiastiques. Série H. (N°s 4301-8000). Tome III, Abbayes de Fontenay, Hambye et Lessay. Saint-Lo, Barbaroux, 1912, 4°, XXX-376 pp. [549

Courte notice (p. I-II) et inventaire (n°s 4301-4305, p. 1).

Hambye. — Voir FONTENAY, n° 549. [550

Notice sur cette abbaye fondée vers 1145 (pp. II-VII), et inventaire (n°s 4306-4600, pp. 2-41).

Innimont. — L. JOLY. *Le Prieuré de St Pierre d'I. (Bulletin de la Soc. Gorini*, X, 1913, pp. 15-35. 167-184). [551

Prieuré clunisien uni à la Grande-Chartreuse par Benoît XIII en 1407, éteint à la fin du XVIe s.

Lessay. — Voir FONTENAY, n° 549. [552

Notice (pp. VII-XXXI), et inventaire (n°s 4601 8000, pp. 42-372).

Lyre. — CH. GUÉRY. *Notes archéologiques d'un bénédictin de N.-D. de Lyre (1720-1721). (Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, XXX, p. 123-130). [553

Notes sur les curiosités remarquées dans les abbayes et églises de Normandie.

Marseille, St-Victor. — L. LÉON GUILLOREAU. *Chapitres généraux et statuts de Guillaume de Cardaillac et de Ratier de Lautrec, abbés de St-*

Digitized by Google

Victor de Marseille 1324-1330 (RM. VIII, 1913, p. 381-400; IX, 1913, p. 1-18). [554

Mont-St-Michel. — Et. Dupont. *Les prisons du Mont-St-Michel 1425-1864*, d'après des documents originaux inédits. Paris, Perrin, 1913, 8°, x-355 p. [555

Cette histoire documentaire fait justice des récits romanesques au sujet des prisons de Mont-St-Michel antérieurement au XVIIe siècle. Intéressantes sont les recherches de l'auteur pour les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Il va de soi que plus d'une page se rapporte directement à l'histoire du monastère.

Nant. — Élie Mazel. *Monographie sur Nant d'Aveyron et son ancienne abbaye depuis son origine jusqu'à la Révolution française.* Rodez, Carrière, 1913, 16°, VII-291 pp. et grav. [556

Osne-le-Val. — H. Maréchal. *Notice sur Osne le-Val et le prieuré du Val d'Osne* (*Mém. de Soc. des Lettres... de St-Dizier.* XIII, 1911-1912, p. 17-313). [557

Prieuré de Bénédictines transféré à Charenton en 1700.

Paris, Montmartre. — F. Deshoulières. *L'église Saint-Pierre de M.* (*Bulletin monumental*, t. LXXVII, 1913, p. 5-30, avec pl.) [558

Peyrissas. — Jos. Dedieu. *Peyrissas. Le prieuré. Les coutumes.* St-Gaudens. Abadie, 1913, 8°, 26 p. [559

Monastère bénédictin dont l'origine est inconnue, mais qui apparaît comme une dépendance de Lézat dès 1026. Les coutumes sont de l'an 1300.

Poitiers, Ste-Croix. — D. Fr. de Monsabert. *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'abbaye de Ste C. de P.* (RM. IX, 1913. p. 50-88.) [560

Actes de 994 à 1250.

Pontlevoy. — J. Brosset. *Les maîtres de musique de l'école de P.* Blois, Mignault, 1913, 8°, 48 p. [561

Quimperlé. — *Cartulaire de l'abbaye de St-Croix de Quimperlé.* (*Annales de Bretagne*, avril 1913, fol. 23, pp. 341-356). [562

Reims, St-Remi. — Gaston Robert. *Les fiefs de St-Remy de R. aux XIIIe et XIVe s.* Reims, Michaud, 1913, 8°, 117 p. [563

Collection de 303 actes tirés de registres contenant les actes d'hommages et contrats (1287-1346). L'éditeur s'est contenté de publier les textes, se réservant d'étudier les relations de l'abbaye avec ses vassaux dans un ouvrage sur le pouvoir temporel de St-Remi, qu'il va mettre sous presse.

Reims, St-Thierry. — H. Dieudonné. *La Commende à l'abbaye de St-T.* (*Revue de Champagne*, I-III (1908-1910), p. 132-138, 153-159, 193-199, 231-239, 410-418; III-V (1910-1912), p. 1-10). [564

——— L. M. Hubert. *Les prétendues histoires scandaleuses de Mgr le card. de Talleyrand Périgord. La démolition de l'égl. abbatiale de St-Thierry.* (*Revue de Champagne*, I-III, 1908-1910, p. 3-8). [565

St-Bertin. — O. Bled. *Le tableau de N.-D. de Milan autrefois à St-*

Digitized by Google

Bertin. St-Omer, d'Homont, 1912, 8°, 21 p. ; voir *Archivio stor. Lombardo*, 1912, p. 526-528. [566

St-Evroul. — Louis Duval. *La médecine à St-E. au XIe s.* Argentan, Langlois, 1912, 16°, 16 p. [567

St-Gobain. — André Biver. *Le prieuré de St-Gobain (Bull. de la Soc. acad. de Laon*, XXXIV, 1912, p. 118-137). [568

Dépendance de l'abbaye de St-Vincent de Laon fondée en 1068.

St-Martin-des-Champs. — J. Depoin. *Recueil de chartes et documents de St-Martin-des-Champs, monastère parisien*. t. II. (Archives de la France monastique, vol. XVI). Abbaye de Ligugé, 1913, 8°. [569

Ce volume comprend les actes 191 à 452. L'accord de 1134 entre St-Martin-des-Champs et l'abbaye de St-Hubert a été publié par Kurth dans ses *Chartes de l'abbaye de St. Hubert*, t. I, 1903, p. 101-163, mais l'éditeur a confondu St-Martin-des-Champs à Paris avec l'abbaye norbertine de St-Martin à Laon.

Pour Mathieu d'Albano (pp. 31-35), il y avait peut-être lieu de noter le travail qui lui a été consacré dans la *Revue bénédictine* en 1901.

St-Maur-des-Fossés. — Émile Galtier. *Histoire de St-M. des F.* Depuis les origines jusqu'à nos jours. L'abbaye, le château, la ville. Paris, Champion, 1913, 8°, VI-267 p. 35 pll. [570

St-Mihiel. — André Lesort. *Chronique et chartes de l'abbaye de St-Michel* (Mém. et Docum. publiés par la Soc. nat. des Antiquaires de France. Fondation Aug. Prost. *Mettensia* VI). Paris, Klincksieck, 1912, 8°, pp. I-LXIX, 459-510. [571

Dans l'introduction M. Lesort parle des archives de l'abbaye, de ses cartulaires, de la chronique de l'abbaye composée au XIe siècle, des actes faux ; puis viennent les additions et corrections et les Indices. Le travail est accompagné d'une carte des localités citées dans le Cartulaire.

——— Henri Bernard. *St-Mihiel*. Nancy, 1912, gr. in-4° de 123 pp. 122 grav. et 8 pll. (Extrait de la *Revue lorraine illustrée*, 1910-1912). [572

Ce volume, consacré à rappeler les souvenirs historiques et artistiques de la ville de St-Mihiel, offre un vif intérêt pour l'histoire bénédictine, l'abbaye de St-Mihiel ayant été une des plus considérables de la Lorraine. On peut donc s'attendre, même en dehors du chapitre consacré spécialement au monastère (p. 65-88), à trouver dans ce livre richement illustré de nombreux vestiges du passé de l'ordre bénédictin en Lorraine.

——— H. Bernard. *Saint-Mihiel. Trois édifices à classer comme monuments historiques* (*Bulletin mensuel de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1912*, (*Mémoires*... 4e Série, t. X, 1912, p. LIII-LIX). [573

Il s'agit notamment de la tour romane de l'église de St-Mihiel, du palais abbatial.

St-Polycarpe. — Clém. Clercy. *Notice sur l'ancienne abbaye de St-P.* (*Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, XII, 1912, p. 251-265, avec pll.) Narbonne, Caillard, 1912, 8°, 19 p. [574

St-Riquier. — Wilhl. Effmann. *Centula-St-Riquier. Eine Untersuchung zur Geschichte der kirchlichen Baukunst in der Karolingerzeit*

Digitized by Google

(*Forschungen und Funde*. Herausgegeb. von Frz. Jostes, t. II). Münster, Aschendorff, 1912, 8°, VII-III — 175 p. 30 ill. 1 pl. [575

Le travail du Dr Effmann intéresse plus particulièrement l'histoire de l'architecture ; à propos de St-Riquier, c'est l'histoire de la basilique carolingienne qui fait l'objet d'une étude approfondie. Il ne reste aucune des grandes basiliques de ce temps ; le plan de St-Gall ne répond pas à la réalité ; et pour d'autres églises, telles que celles de Cologne et de Fulda, on n'a que peu de documents narratifs. Pour St-Riquier on est plus heureux ; à côté de sources de premier ordre, on a deux dessins du XIe siècle représentant une vue latérale de la basilique dédiée en 799, et l'un d'eux doit être la reproduction d'un dessin plus ancien. Grâce à l'étude détaillée de ces documents, M. Effmann est arrivé à reconstituer la basilique d'Angilbert. Il distingue deux églises soudées l'une à l'autre : celle de S. Riquier à l'Est, celle du Sauveur à l'Ouest. Celle de S. Riquier, basilique à trois nefs, est en forme de croix latine. Le Paradis faisait partie intégrante de l'œuvre d'Angilbert. Les dessins multipliés par l'auteur permettent de suivre son essai de reconstruction. Point capital de ce travail : c'est pour St-Riquier et d'autres églises de la partie occidentale de l'Empire que l'auteur revendique la priorité de l'introduction de la croix latine dans la basilique ou au moins l'influence sur sa propagation. St-Riquier n'était pas une église à double chœur ; à l'ouest il se trouvait un grand édifice à trois nefs, avec galeries et trois tours, qui servait de baptistère et d'église paroissiale. Ce phénomène se retrouve à Werden, à Corbie, et sans doute ailleurs.

Au point de vue de l'histoire de la liturgie monastique, la reconstruction de cet important édifice, avec ses deux églises, son paradis, ses tours, ses autels offre un grand intérêt : elle permet de se rendre compte notamment de l'ordonnance des processions conventuelles et des rites qui s'y rattachaient. De même la constitution de la présence d'une église paroissiale explique, ici comme en d'autres endroits, la présence des « clerici » chargés du service divin pour le peuple. Nombreux sont les rapprochements à faire entre les usages de St-Riquier, ceux de Fulda, de St-Gall et autres monastères carolingiens.

St-Sever. — A. Lemaitre. *L'abbaye de St-Sever près Vire.* (*Le Pays-Bas-Normand*, 1912, p. 207-223). [576

Salles en Beaujolais. — Egée. *Le monastère de S. en B.* (*Bull. des métiers d'art*, 1912, p. 136-144. 8 fig.). [577

Solesmes. — D. A. Mocquereau. *Les sources authentiques de la notation rythmique de S.* (*Revue grégorienne*, III, 1913, p. 3-8). [578

——— A. Le Roy. *Quarr Abbey, Consécration de l'église abbatiale*, (*ib.*, *1912*, p. 197-200). [579

Troarn. — R. N. Sauvage. *Une visite épiscopale à l'abbaye de T. en 1581* (*Baiocana*, 1912, p. 187-193). [580

Vigeois. — Martial de Lamase. *Le testament de l'abbé de Boisse, abbé de V.* (*Bull. de la Soc. scientif., histor. et archéol. de la Corrèze*, XXXIV, 1912, p. 622-629). [581

Cet abbé mourut en avril 1753.

Digitized by Google

HONGRIE.

Martinsberg. — *A. Pannonhalmi Szent Benedek-Nevtara az 1912-1913.* Tanèvre, Györ, 1912, 8' 102 p. [582

Tihany. — Dr. P. Pancrace Sörös, O. S. B. *A Tihanyi apátság története* Budapest, 1911, 4°, 992 p. [583

Cette histoire de l'abbaye de Tihany est une partie de la monumentale histoire de l'ordre bénédictin en Hongrie entreprise par l'archiabbaye de Martinsberg.

ITALIE.

Lombardie. — P. Kehr. *Nachträge zu den Papsturkunden Italiens.* VI. (*Nachrichten von der kön. Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen.* Philol.-hist. Kl. 1912, p. 321-383). [584

L'auteur montre que le renouveau de la vie monastique en Lombardie aux XIe et XIIe s. s'est effectué sous l'influence des vallombreusains, mais surtout des moines de Cluny, de la Chaise-Dieu, puis et surtout de Cîteaux. M. Kehr publie 34 documents.

——— VII (ib., p. 414-480).

Publication de 41 documents.

Cava. — *Badia di Cava. Il nono Centenario (1011-1911).* Napoli, d'Auria, 1912, 8°, 64 p. [585

——— Fr. Stabile. *De codice Cavensi inedito: vitae Alexandri magni Leonis archipresbyteri.* Accedunt animadversiones criticae in editionem Landgraf (*Rivista di filologia e di istruzione classica.* Avril 1913, p. 281-290). [586

Cesena. — D. Gius. Bechini. *Antichità del culto prestito alla B. V. del Monte di Cesena* (*La Madonna del Monte*, 1913, p. 22-27).

——— *Ricostruzione della Basilica di S. M. del Monte nel secolo XI* (*ib.*, p. 42-51, 54-62). [587

Civate. — A. Giussani. *L'abbazia di S. Pietro al Monte sopra Civate*, 2e ediz. Como, 1912, Cavalleri, 8°, 60 p. [588

Cremella. — Rinaldo Beretta. *Il monastero delle Benedettine di San Pietro di C.* (*Archivio stor. Lombardo*, XXXIX, 1912, p. 293-356.) [589

Monastère existant depuis le IXe s., supprimé par Joseph II en 1785. On trouvera dans cette monographie des renseignements intéressants sur es anciens monastères de bénédictines en Lombardie.

Farfa. — D. Ildef. Schuster, O. S. B. *Un protocollo di notar Pietro di Gregorio nell' archivio di Farfa* (*Archivio della Soc. Romana di storia patria*, XXXV, 1912, p. 541-582). Rome, 1912, 8°, 44 pp. [590

28 documents du 17 mars au 7 décembre 1344.

Mondovi. — Fr. Tonelli. *L'ordine di S. Benedetto e la diocesi di Mondovi* (*Il Pane di S. Antonio*, Mondovi, XIV, 1912, p. 290-294). [591

Mont-Cassin. — D. Greg. Diamare. *Lettera pastorale al Clero e al popolo della Diocesi di Montecassino e della Prepositura di Atina:* Inaugurazione della cripta di Montecassino. Cassino, Tip. meridionale, 1913, 8°, 20 pp. [592

Digitized by Google

——— D. L. JANSSENS. *Les fêtes du Mont-Cassin*, avec trois grav. hors texte (RLB. III, 1913, p. 392-399). [593

Fêtes de l'inauguration de la crypte ornée par les artistes de Beuron (4-8 mai 1913).

——— *Inaugurazione della cripta di S. Benedetto in Montecassino, maggio 1913*. Discorsi. Cesena, Birsini, 1913, 8°, 28 p. [594

Discours de D. Celestin Mercuro, prieur de Cesena et de D. Ildephonse Schuster.

——— MONS. MARIO PALLADINO, VESCOVO D'ISCHIA. *Il centenario Costantiniano nella basilica Lateranense e l'inaugurazione della Cripta di S. Benedetto a Montecassino.* Al Rmo D. Gregorio Diamare, abate ordinario dell' Archicenobio Cassinese. Napoli, d'Auria, 1913, gr. 8°, 15 pp. [595

——— *** *Au Mont-Cassin.* (RLB. III, 1913, p. 334-340). [596

Fêtes à l'occasion de l'inauguration de la Crypte (4 mai-8 juin).

——— F. C. BURKITT. *The Monte Cassino Psalter (Journal of theolog. Studies*, XIV, 1913, p. 433-440). [597

Recension de la publication de D. Amelli *Liber Psalmorum*. Rome, 1912.

——— D. MAURO INGUANEZ, O. S. B. *L. Esamerone di S. Ambrogio ridotto in versi da Alessandro, monaco di Monte Cassino* (RSB. VIII, 1913, p. 119-132, 167-187). [598

D'après un ms. des XIIIe et XIVe s. ; l'auteur est inconnu.

Norcia. — *La Cripta di S. Benedetto in Norcia*, 15 giugno 1913, Numero unico. 4°, 23 pp. et grav. [599

Notices sur les travaux exécutés dans la crypte de S. Benoît de Nursie et sur sa restauration confiée à D. Adelbert Gresnicht, de l'abbaye de Maredsous, qui a pris une part importante aux travaux de l'école de Beuron au Mont-Cassin. L'illustration de cette brochure est intéressante pour l'histoire de l'art et de l'iconographie bénédictine.

——— PIETRO PIRI. *L'abbazia di S. Eutizio in Valcastoriana presso Norcia e le chiese dipendenti.* Castelplanio, Romagnoli, 1913, 8, 96 p. [600

Precipiano. — L. C. BOLLEA. *L'abbazia di S Pietro di P. nel sec. XV.* Tortona, Rossi, 1912, 16°, 67 p. [601

Rome, St-Martin-aux-Monts. — A. SILVAGNI. *La basilica di S. Martino, l'oratorio di S. Silvestro e il Titolo costantiniano di Equizio* (*Archiv. d. R. Soc. Rom. di storia patria*, XXXV, 1912, p. 329-438). [602

Monastère fondé par Sergius II, dépendant du Mont-Cassin au XIe siècle, occupé par des chanoines au XIIIe s., cédé aux Carmes en 1299.

St-Antime. — ANT. CANESTRELLI. *L'abbazia di S. Antimo: monografia storico-artistica con documenti.* Siena, Sordomuti (L. Lazzeri), 1912, 4°, IX-43 p. et 25 pl. [603

L'abbaye bénédictine de St-Antime (dioc. de Sienne), dont on reporte la fondation au temps de Charlemagne, apparaît dans un diplôme de 813. Nombreuses furent ses possessions jusqu'à la fin du XIIIe siècle. A partir de cette époque elle est en décadence et, en 1291, Nicolas IV la céda aux Guillelmites. Pie II l'incorpora plus tard à l'évêché de Montalcino. L'au-

Digitized by Google

teur nous donne la série des abbés, et publie une série de documents. La seconde partie de l'ouvrage est une étude architectonique de la basilique, accompagnée de nombreuses planches.

——— C. ENLART. *L'église abbatiale de Sant'Antimo en Toscane* (*Revue de l'art chrétien*, 1913, p. 1-14, avec grav.). [604

St-Vincent-au-Volturne. — VINCENZO BALZANO, *Reliquie d'arte, della badia di S. Vincenzo al Volturna* (*Rassegna d'arte degli Abruzzi e del Molise*, 1912, p. 60-65). [605

Sezzè. — FR. GASPAROLO. *Memorie storiche di Sezzè Alessandrino: l'abadia di S. Giustina; il monastero di S. Stefano o S. Maria di Banno.* Alessandria, Gazzotti, 1912, 2 vol. gr. 8°, X-494, 464 pp. [606

Fondée au VIIIe siècle par le roi des Lombards, Luitprand, l'église de Ste-Justine de Sezzè fut transformée en monastère bénédictin par Otbert I en 1030. En 1434 l'abbé Antoine Lanzarecchia s'efforça d'obtenir du St-Siège l'union de son monastère à la congrégation du S. Jérôme della Cervara. Tombée en commende à la fin du XVe siècle, l'abbaye fut enlevée à l'ordre de S. Benoît ; elle passa plus tard aux Oblats des Sts-Ambroise et Charles de Milan. L'auteur traite de la condition juridique de l'abbaye, des églises qui en dépendaient, de ses propriétés, de ses édifices et trésors artistiques.

L'abbaye de St-Étienne de Gènes possédait une « grangia » à St-Étienne de Sezzè ; elle la vendit en 1245 aux moniales cisterciennes de S. Marie de Banno de Tagliolo, lesquelles se retirèrent dans la suite à Gènes.

Le deuxième volume comprend 190 diplômes ou documents de 1030 au XVIIIe s. relatifs aux abbayes susdites et aux familles de Sezzè. Le travail se termine par un copieux Index des noms de personnes et de lieux et de matières.

Subiaco. — L. ALLODI, *Della Proto-Badia sublacense. Criterii sulle sue origini* (RSB. VIII, 1913, p. 89-102). [607

Critique de l'article de D. Ild. Schuster parue dans la RSB. VII, 1912, p. 345-353. D'après D. Allodi, S. Benoît construisit de vrais monastères à Subiaco, et l'on ne peut admettre qu'en partant pour le Mont-Cassin il ait modifié son idéal de vie monastique.

——— D. ILD. SCHUSTER. *Subiaco o Monte Cassino* (RSB., VIII, 1913, p. 163-103). [608

Réponse à l'article précédent, où l'auteur parle d'une évolution historique qui s'est produite dans l'œuvre de S. Benoît.

Venise. — G. MARZEMIN. *Le abbazie veneziane dei SS. Ilario e Benedetto e di S. Gregorio;* notizie storiche, artistiche, archeologiche. (*Nuovo Archivio Veneto*, N. S. n° 45, p. 96-162 ; n° 46, p. 351-407). Venezia, Tip. Emiliana, 1912, X-127 p. avec pll. [609

PALESTINE.

Généralités. — D. BENOIT GARIADOR. *Les anciens monastères bénédictins en Orient.* Paris et Lille, Desclée, 1912, 8°, 120 p. [610

J'ai publié en 1888 dans les *Studien und Mitt. aus dem Bened. Orden*,

Digitized by Google

pp. 113-130, 260-272, 473-493, et dans le *Messager des fidèles*, pp. 437-446, 502-512, 546-562, une étude sur « les anciens monastères bénédictins de Terre-Sainte », avec laquelle le présent opuscule a plus de rapports que ne le feraient supposer les deux allusions qui y sont faites. J'avais largement profité des travaux de Rey et de Röhricht. Il est toujours utile de connaître la bibliographie d'un sujet et parfois aussi de la signaler. Je n'ai qu'à me réjouir de voir le sujet vulgarisé de nouveau et mis à point.

L'auteur divise son travail en deux parties : monastères antérieurs aux croisades, monastères de l'époque des croisades.

A propos de l'abbaye de Josaphat il y aurait à rappeler l'étude de C. A. Garufi sur l'authenticité de certains diplômes (*Revue de l'Orient latin*, t. IX, 1902, p. 206-229). St-Paul d'Antioche se transplanta en Chypre; je note simplement un acte de 1321 (Mollat, *Lettres de Jean XXII*, n° 12955). Il y avait aussi à Antioche un monastère de Bénédictines dites de Ste-Croix de Carpita, qui reçurent des indulgences le 6 mars 1257; elles étaient dirigées par des Franciscains (Sbaralea, *Bullarium franc.*, n. 306; Potthast, *Reg.* n° 16766).

Jérusalem. — Dr Franz Duesterwald. *Die deutsche Kirchweih-Wallfahrt zum hl. Berge Sion in Jerusalem im April 1910.* Köln, Theissing, 1911, 8°, xiv-1-536 p. [611

N.-D. de Josaphat. — *Les anciens monastères bénédictins en Orient* II. *N.-D. de Josaphat* (*St-Benoît*, VIII, 1912, p. 441-445). [612

SUISSE.

Auteurs bénédictins. — Mgr L. R. Schmidlin. *Die Soluthurner Schriftsteller im XVIII. Jahrh.* (*Revue d'hist. eccles. Suisse*, VI, 1912, p. 116-129). (613

Notices sur les PP. Jérôme Karpfis, de Beinwill (p. 116); Maur von Roll (p. 118-119), Rupert von Roll (p. 119), Bède Schwaller (p. 119-120), Thaddée Schwaller (120-121), d'Einsiedeln; Dominique Ginck (p. 126-127), Leon Wegbecher (128), Maur Baron (129), Bonaventure Honegger (129), de Mariastein.

Disentis. — Robert Hoppeler. *Studien zur Gesch. des Stiftes D. im M. A.* (Extr. du 41e Jahresbericht der Histor. Antiq. Ges. von Graubünden, 1911). Coire, Sprecher, 1912, 8°, 22 p. [614

——— P. Notker Curti, O. S. B. *Die ältesten Disentiser Eigenkirchen* (*Zeitschrift f. Schweiz. K. G.* VII, 1913, p. 227-234). [615

——— E. A. Stueckelberg. *Les stucs de D. (Grisons).* (*Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 8e Sér. t. II, 1912, p. 226-243, avec pll.). [616

——— W. Derichsweiler. *Bestieg Pater Placidus a Spescha 1801* oder 1802 den im Blatt 412, Greina, des Topographischen Atlas der Schweiz, « Piz Terri » benannten Berg. Eine kritische Untersuchung (*Jahrbuch des Schweizer Alpenclub.* XLVII, 1911, p. 141-147). [617

——— Joh. Rieser. *P. Maurus Carnot. Literarische Skizze* (Extr. de *Monats-Rosen*, LVII, 1912-13, nos 6 et 7). Gossau, Cavelti, 1913, 8°, 11-17 pp. [618

Bénédictin de l'abbaye de Disentis.

Digitized by Google

Einsiedeln. — A. Kuhn. *Der jetzige Stiftsbau Maria-Einsiedeln.* Geschichtliches und Aesthetisches, 2e ed. Einsiedeln, Benziger, 1913, 8°, 128 p. [619

——— Dr P. Odilo Ringholz, O. S. B. *Das Haus der Mutter. Bauliches und Erbaulich über die Gnadenkapelle U. L. F. von Einsiedeln.* Mit Titelbild, 70 Abbildungen im Texte und einem perspektivischen Plan des Stiftes Einsiedeln und seiner nächsten Umgebung. Einsiedeln. Benziger, 1913, 8°, 136 pp. [620

Guide du pèlerin d'Einsiedeln, richement illustré, contenant l'histoire du pèlerinage et celle du sanctuaire.

——— P. Odilo Ringholz, O. S. B. *Die Kulturarbeit des Stiftes Einsiedeln.* Eine Kulturhistorische Studie. Einsiedeln, Benziger, 1913, Lex. 8°, VIII-68 p. 101 grav. et 1 portrait. [621

En quelques tableaux bien esquissés, l'auteur expose les mérites de l'abbaye d'Einsiedeln pour la culture du sol et l'élevage, les travaux manuels, industriels et artistiques, son action sociale sur les paysans de ses domaines, les pèlerins, les malades, les pauvres, la culture de la science et des arts, spécialement de la musique, et son rôle dans l'enseignement de la jeunesse. L'auteur montre ainsi quelle a été la mission de l'abbaye au cours des onze siècles de son existence et combien elle tient à honneur de maintenir ses glorieuses traditions. Ce travail est richement illustré : vues, portraits, objets d'art, cartes.

Einsiedeln. — Karl Jos. Benziger. *Frühdrucke aus dem Stifte Einsiedeln.* Eine Zusammenstellung sämmtlicher im Auftrag des Stiftes erschienenen Inkunabeldrucke samt einer Darstellung der Meinradslegenden, soweit sie auf dieselben Bezug nehmen. Mit 132 Abbild. im Text. Diss. phil. Bern. Einsiedeln, 1912, 8°, VIII-128 pp. [622

Ce travail forme les chapitres 1 et 2 du volume suivant.

——— K. J. Benziger. *Geschichte des Buchgewerbes im fürstlichen Benediktinerstifte U. L. F. von Einsiedeln.* Nebst einer bibliographischen Darstellung der schriftstellerischen Tätigkeit seiner Konventualen und einer Zusammenstellung der gesamten Buchverlages bis zum Jahre 1798. Mit 190 Abbild. im Text und 2 Einschaltbildern. Einsiedeln, Benziger, 1912, 8°, XVI-303 p. [623

Einsiedeln, comme toute grande abbaye du Moyen âge, s'est distingué par l'amour des livres; on y a réuni une importante collection de manuscrits. Les périodes de prospérité spirituelle sont marquées par l'enrichissement de la bibliothèque. L'invention de l'imprimerie eut une rapide répercussion à Einsiedeln. Outre les acquisitions de livres, on constate que l'abbaye prit bientôt des imprimeurs à son service. Parmi les livres xylographiques les Légendes de S. Meinrad occupent une place de distinction; viennent ensuite les livres de pèlerinage si richement illustrés. Einsiedeln fait imprimer la Passion de S. Meinrad (1496 à Bâle), en latin et en allemand. Parmi les écrivains du monastère se distingua, à la fin du XVe siècle, le célèbre doyen Albert de Bonstetten, dont on possède, entre autres, une édition des « Septem hore canonice virginee matris Marie » (Fribourg, 1493). Il faut y joindre toute une série de pièces relatives au

Digitized by Google

pèlerinage, notamment des images remarquables. De 1500 à 1664, les écrivains se multiplient à l'abbaye et on les trouve en relation avec de nombreux imprimeurs étrangers; l'auteur donne le catalogue de leurs publications. Intéressantes sont les reproductions de gravures et d'ex-libris. De la fin du XVIIe à la fin du XVIIIe s., le monastère possède sa propre imprimerie, et les archives d'Einsiedeln renferment de curieux renseignements sur le fonctionnement de l'imprimerie, les salaires et les prix des matières premières. Une reliure y est nécessairement annexée; elle produisit des travaux remarquables. En appendice l'auteur publie la liste des images de la Légende de S. Meinrad d'après le Blockbuch d'Einsiedeln, puis celle des publications faites par les moines de 1500 à 1798, et celle des impressions sorties des presses du monastère de 1664 à 1798.

Engelberg. — P. BONAVENTURA EGGER. *Engelberg im Kriegsjahre 1712.* Sarnen, Ehrli, 1912, 8°, 87 p. [624

Lucerne. — L. BRANDSTETTER. *Zur Geschichte der Luzerner Urkunde vom Jahre 840* (*Der Geschichtsfreund*, LXVIII, 1912, p. 1-28). [625

La prévôté de Lucerne fut fondée sous le roi Pepin par l'abbaye de Murbach, dont elle dépendit jusqu'à sa transformation en collégiale en 1456.

Muri-Gries. — Notice nécrologique sur l'abbé Ambroise Steinegger, décédé le 3 février 1913 (SMGBO, 1913, p. 388-391). [626

——— *Der neue Abt von Muri-Gries* (= D. Alphonse Augner de Littau) (*Monats-Rosen*, 1912-1913, p. 609-610). [627

Payerne. — MAXIME REYMOND. *L'abbaye de P.*, suite (*Revue histor. Vaudoise*, XXI, 1913, p. 17-25, 72-80, 97-106). [628

St Gall. — HERMANN WARTMANN. *Zur älteren Geschichte der St-Gallischen Bodenseegegend* (*Festgabe für Gerold Meyer von Knonau.* Zurich, Antiq. Gesellsch, 1913, gr. 8°, p. 227-238). [629

——— P. BÜTTLER. *Zwei Briefe von St-Gallischen Gesandschaften über die Vorgänge am Niederrhein im Frühling 1488* (*Schriften des Ver. f. Gesch. des Bodensees*, XLI, p. 222-230). [630

——— J. VENDRYES. *Sur une glose de Saint-Gall* (*Revue celtique*, t. XXXIV, 1913, p. 65). [631

IV. ORDRE DE CITEAUX.

a) Généralités.

Bohème. — P. PHILIBERT PANHÖZL. *Statuta Capitulorum provincialium Ord. Cist. Vicariatus Bohemiae-Moraviae-Lusatiae* (*Cisterc. Chronik.*, t. XXIV, 1912, p. 15-22, 53-58, 87-90, 120-124, 176-186, 208-218, 238-249, 282-283, 309-312, 339-344, 364-367; t. XXV, 1913, p. 77-82, 112-119, 146-153, 178-188, 211-214). [632

Écosse. — *Beiträge zur Geschichte des Cistercienser-Ordens in Schottland* (*CC.* XXV, 1913, p. 1-23, 38-56, 68-76, 107-112, 134-145, 168-177, 206-211, 248-252, 275-282). [633

Histoire générale (p. 1-23), monographies des abbayes d'hommes : Melrose (p. 38-56), Newbottle (68-76), Dundrennan (107-112), Kinloss

Digitized by Google

(134-145), Cupar (168-177), Glenluce (206 209), Culross (209-211), Deer (248-251), Sandal (251-252), Balmereno (275-282).

Irlande. — GODDARD H. ORPEN. *Some Irisch Cistercian Documents* (*English histor. Review.* XXVIII, avril 1913, p. 303-313). [634

Publication, d'après une farde des Archives de la Côte-d'Or, Monastères anglais (H. 407), de quatre documents relatifs aux monastères cisterciens d'Irlande : donations faites à Cîteaux au XIIIe s. Ces textes, déjà édités par d'Arbois de Jubainville (*Revue Celtique*, VII, 81-87), sont ici copieusement annotés. Il y a en outre une lettre de 1628 de Luc Archerius, abbé titulaire de Ste-Croix, vicaire de l'Ordre, adressée à l'abbé général de Citeaux (p. 309-312).

Portugal. — P. MARIANUS GLONING. *Abt Johannes Zirita und die Einführung der Cistercienser in Portugal.* (CC, XXV, 1913, p. 97-107). [635

Architecture. — P. HOFFMANN. *Nordische Cistercienserkirchen unter Berücksichtigung der Backsteinbaukunst.* Diss. Dresde, 1912, 4°, 114 p. [636

Liturgie. — R. TRILHE. *Liturgie de l'ordre de Cîteaux.* (*Dict. d'archéol. chrétienne*, fasc. XXIX-XXX, col. 1779-1811). [637

b) Biographies.

S. Bernard. — P. RASSOW. *Die Kanzlei St-Bernhards von Clairvaux.* Kap. 1. und 2. Diss. Berlin, 1913, 8°, 41 p. [637 bis

——— PETER RASSOW. *Die Kanzlei St-Bernhards von Clairvaux.* (SMGBO., 1913, p. 63-103, 243-293). [638

——— *Saint-Bernard, 1091-1153.* Conférences faites à Dijon en novembre et décembre 1912. Dijon, Roux-Marchet, 1913, 8°, 151 p. [639

Guy de l'Aumône. — P. PARTHENIUS MENGES, O. F. M. *Additamentum ad articulum « De relatione inter Præmium Summæ », Alexandri Halensis et Præmium « Summæ » Guidonis abbatis.* (*Archivium Francisc. hist.* VI, 1913, p. 433-438). [640

Cet abbé Guy doit être l'abbé de l'Aumône.

Benoît XII. — J. M. VIDAL. *Benoît XII (1334-1342).* Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican. Premier fascicule. Paris, Fontemoing, 1913, col. 1-296. [641

Actes 1 à 1096 (8 janvier 1535 — 1er octobre 1336).

Rancé. — Lettres, voir n° 522.

c) Histoire des monastères.

Aulne. — LÉON FOULON. *Landelies et l'abbaye d'A.* (*L'Action d'art*, I, mars 1913, p. 9-13, avec vues). [642

——— L. FOULON. *Portrait de Jérôme Royers, abbé du monastère d'Aulne* (*Docum. et rapports de la Soc. paléontol. et archéol. de Charleroi*, t. XXXIII, p. 37-51). [643

Aywières. — Dr L. MAHY. *Notice sur Sybille de Gages* (*Annales du*

Digitized by Google

Cercle archéol. d'Ath et de la région, I, 1913, p. 113-184). Bruxelles, Hayez, 1913, 8°, 74 p. [644

L'auteur publie « La vie et les miracles de la bienheureuse dame Sibille de Gages, religieuse en labaije de Ewiers escrit par le reverend dom Charle Clement, directeur spirituelle dudit monastère, et les information faite par le vénérable Guillaume Mieu, liscensciez en théologie, doien de Gembloux, sur les merveilles arrivée à son sépulcre trois cents soixante ans après son décez l'an 1632 », d'après un ms. appartenant à M. le Cte de Lichtervelde, et qui doit provenir de l'abbaye de St-Ghislain. La vie n'offre aucun détail historique bien précis. Sibille fut d'abord chanoinesse de Nivelles où elle figure comme « monialis » en 1205. On trouve dans le chapitre de Nivelles, en 1185, une Helwide de Gaie et une Oda de Gache ; cette Helwide se retrouve en 1205. Il y avait à Mons une Hawide de Gaia dès 1192. Doit-on identifier Sibille de Gages avec la chanoinesse de Mons, Sibille de Havré, qui figure dans un acte de juin 1218? C'est douteux. Un acte du Cartulaire d'Aywières, de 1225, émané de l'abesse Béatrice, nous apprend que Sibille d'Havré, chanoinesse de Mons, a donné ses biens de Strepy et de Braquegnies à Aywières, mais qu'elle s'en est réservé l'usufruit. Après sa mort une partie des revenus devait être consacrée à la pitance (ff. 88-89). Sa présence à Aywières est attestée par le biographe de Ste Lutgarde, et ce qu'il en dit permet d'établir qu'elle se trouvait dans le monastère en 1241 et 1246. En 1611 l'abbé d'Aulne procéda à l'élévation de ses reliques ; des merveilles s'opérèrent à son tombeau. Aujourd'hui ses restes reposent dans des châsses conservées dans l'église paroissiale d'Ittre et dans celle de Gages.

Beaubec. — J. J. Vernier. *Le pillage de l'abbaye de B. par les calvinistes en 1562 (Bull. de la Soc. de l'hist. de Normandie*, 1912, p. 318-353). [645

Beaupré. — Paul Leplus. *Une visite canonique à l'abbaye de B. en 1770. (Bull. du Comité flamand de France*, 1912, p. 83-87). [646

Visite canonique par l'abbé de Vaucelles.

Bellefontaine. — Abbé Uzureau. *Le premier abbé de la Trappe de B. (Revue de Lille*, août 1912). Arras, Sueur, 1912, 8°, 12 pp. [647

Notice biographique sur D. Marie Michel (Pierre-Marie) Le Port, né à Auray le 20 juin 1792, profès de la Grande-Trappe le 7 octobre 1816, prieur de Bellefontaine en février 1818, abbé le 13 août 1827, décédé le 27 février 1830.

——— Uzureau. *Les religieux feuillants de l'abbaye de Bellefontaine, 1642-1791* (*L'Anjou historique*, 1913, p. 471-486). [648

Cadouin. — Robert Delagrange. *Cadouin, histoire d'une relique et d'un monastère*, Bergerac, Nogué, 1912, gr. 8°, VIII-184 p. fig. et pl. [649

Cercamp. — Jos. Macquart de Terline. *Étude sur l'abbaye de C. Ordre de Cîteaux, dioc. d'Amiens.* (École nat. des chartes. Positions des thèses... 1913. Paris, Picard, 1913 p. 85-89). [650

Cereto. — Giov. Agnelli. *Monasteri Lodigiani : Cisterciensi.* S. Pietro di Cereto. (*Archivio stor. per la città di Lodi*, XXXI, 1912, p. 145-156). [651

Chiaravalle. — Luca Beltrami. *Uno studio di Edoardo e Federico*

Digitized by Google

Mella sull' abbazia di Chiaravale Milanese. Milano, Allegretti, 1912, 8°. 26 p. [652

Dunes, voir Ter Doest n° 690.

Epinlieu. — Signalement d'un terrier de 1356 (*Bull. de la Soc. d'études de la Prov. de Cambrai*, XVIII, mai 1913, p. 160). [653

La Ferté. — G. *Vor achthundert Jahren.* (*CC.* XXV, 1913, p. 129-134). [654

La première fondation de Cîteaux s'effectua à La Ferté le 18 mai 1113.

Fontenay. — LUCIEN BÉGULE. *L'abbaye de Fontenay et l'architecture cistercienne* (Petites monographies des grands édifices de France). Paris, Laurens, 1913, 128 pp. avec de nombreuses grav. et pl. [655

Les restes de l'ancienne abbaye de Fontenay forment un ensemble intéressant qui permet d'étudier de près l'architecture cistercienne. Après une courte notice sur l'histoire du monastère, l'auteur donne la description de l'abbaye, dont il étudie les édifices à l'aide de la tradition cistercienne et en établissant d'instructives comparaisons avec les principaux monastères de l'ordre. De nombreux clichés éclairent les explications de l'auteur. Un chapitre bien documenté est consacré à la décoration peinte et sculptée. Un édifice mérite d'appeler l'attention, c'est « la Forge », qu'on peut rapprocher de cet énorme bâtiment qu'on appelle vulgairement à Villers « la brasserie ». La seconde partie du volume est consacrée aux premières abbayes cisterciennes : Cîteaux (p. 87-93), Clairvaux (p. 93-97), aux abbayes françaises au XIIe siècle (p. 98-106), aux abbayes de Cîteaux à l'étranger (p. 107-122). La comparaison des plans des divers monastères donne lieu à de curieux rapprochements.

——— L. SIMON. *Les idées d'un œnologue bourguignon au temps de la Révolution* (*Revue de Bourgogne*, 1911, p. 338-342). [656

Il s'agit de D. Gentil, prieur de l'abbaye de Fontenay.

Groeninghe. — M. VANDROMME. *Cartularium en Necrologium van G.* (*Annal. de la Soc. d'Emulat. de Bruges*, LXIII, 1913, p. 87-88). [657

Hautecombe. — M. DEGLI ALBERTI. *Il riscatto dell' abbazia di Altacomba* (*Rivista storica del risorgimento italiano*, V, 3, 1912). [658

Restauration effectuée par les soins de Charles-Félix.

Hauterive. — FRÉD. BROILLET. *Restauration de l'égl. et du cloître d'H.* (*Annales Fribourgeoises*, 1913, p. 32-37, 73-80, 114-123). [659

——— Notes sur la restauration du monastère (*Revue de l'Art chrétien* 1912, p. 457-459). [660

Heiligengrab. — F. CURSCHMANN. *Die Einführung der Reformation im Nonnenkloster H.* (*Forschungen zur Brandenburg, und Preuss. Gesch.*, XXV, 2, 1913, p. 33-84). [661

Heitersbach. — HEINR. PAUEN. *Die Klostergrundherrschaft Heisterbach.* Studien zur Geschichte ihrer Wirtschaft, Verwaltung und Verfassung. (*Beiträge zur Gesch. des alten Mönchtums und des Benediktiner-Ordens*, IV). Münster, i. W., Aschendorff, 1913, gr. 8°, XI-219 pp. et 3 cartes. [662

Ce travail est pour un monastère rhénan le pendant de l'ouvrage remarquable du R. P. de Moreau pour l'abbaye de Villers : c'est l'histoire

Digitized by Google

des domaines de l'abbaye d'Heisterbach, de son exploitation, de son administration et de sa constitution. Comment s'est constitué le domaine, comment s'est-il arrondi et affermi, quelles en sont les parties constitutives ? Telles sont les questions exposées dans la première partie. La seconde s'occupe de l'administration du domaine, de ses différentes parties, des recettes et des dépenses. La troisième expose les relations du monastère avec les princes et l'exercice des droits féodaux. A la différence des grands monastères fondés dans la première moitié du XIIe siècle, Heisterbach n'est occupé par les Cisterciens qu'en 1189, à une époque où l'on pouvait déjà se défier des tendances de l'ordre à agrandir ses domaines. Ici, comme ailleurs, on est amené à reconnaître les grands mérites de l'ordre cistercien au point de vue religieux, cela va de soi, mais aussi au point de vue économique ; ici, comme ailleurs, on saisit sur le vif le conflit quasi-nécessaire entre l'idéal primitif de l'ordre et les conditions sociales qui furent plus fortes que la Règle et les statuts des chapitres généraux. Le travail du Dr Pauen repose sur une étude minutieuse des textes, qu'il a su mettre en valeur et interpréter à l'aide des documents similaires fournis par les archives des grands monastères cisterciens du pays rhénan.

Helfta. — LUCIE-FÉLIX-FAURE-GOYAU, *Une école de littérature mystique au XIIIe siècle. (Revue française politique et littéraire*, 25 mai 1913, p. 207-213). [663

Coup d'œil sur la vie et les œuvres des grandes mystiques d'Helfta étudiées dans leur cadre monastique.

Hohenfurt. — P. VALENTIN SCHMIDT, *Abt Sigismund Pirchan aus Hohenfurt, Bischof von Salona.* Ein Beitrag zur Gesch. des Basler Konzils (SMGBO, 1912, p. 643-653). [664

La Malgrauge. — Dr P. H. R. *Wiederherstellung der Exemption einer Cistercienserinnen-Abtei* (C. C. XXV, 1913, p. 120-121). [665

Le 11 janvier 1913, le S. Siège a rétabli l'exemption de cette abbaye qu'il a soumise à la juridiction du général de l'ordre.

Loccum. — V. HÖLSCHER. *Kloster L. Bau und Kunstgeschichte eines Cisterzienserklosters.* Unter Mitwirkung von W. Uhlhorn. Mit 47 Abbild. und 27 Tafeln. Hannovre, Hahn, 1913, 8°, 131 p. [666

Après une introduction historique, l'auteur étudie la disposition générale du monastère, l'église abbatiale, ses différentes parties, puis les anciens bâtiments claustraux. L'ouvrage est copieusement illustré.

——— *Zum Jubiläum des Klosters L.* Geschichte des Klosters von Superint. Lic. FR. SCHULTZEN. Die Klosterbibliothek von Assist. Dr G. Müller. Hannover, Stephanstift, 1913, Gr-8°, v. 274-56 pp. [667

——— G. *Jubiläum in einem ehemaligen Cistercienser Kloster* (CC. XXV, 1913, p. 252-254). [668

Loc-Dieu. — G. DUBOIS-GODIN. *Une excursion à l'abbaye de L. D.* (*Bull. archéol... de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXXIX, 1911, p. 205-215). [669

Longpont. — MARCEL AUBERT. *Les Tombeaux de l'abbaye de L. (Congrès archéol. de France*, LXXVIIIe session, Reims, 1911. Paris, Picard, 1912, p. 305-316, 5 pl.) [670

Digitized by Google

Marienfeld. — H. STRENGER. *Geschichte des Cisterzienserklosters M.* Gütersloh, Tigges, 1913, 8° III-106 p. [671

——— HERM. DEGERING. *Der Katalog der Bibliothek des Klosters Marienfeld vom Jahre 1185 (Beiträge zum Bibliotheks-und Buchwesen Paul Schwenke zum 20 März 1913 gewidmet).* Berlin, Breslauer, 1913, p. 53-64, avec 2 facsimilés. [672

Maubuisson. — *Lettre de la Comtesse de Soissons à Pontchartrain sur l'abbaye de M. (Documents d'histoire*, sept. 1912, p. 407). [673

Lettre du 28 juillet 1621 relative à Charlotte de Bourbon, bâtarde, religieuse de Fontevrault, nommée par le roi à Maubuisson.

Neuburg. — FERDINAND GÜTERBOCK. *Ein echtes und ein unechtes Privileg Friedrichs I für Kloster Neuburg (im Elsass)* (NA, XXXVIII, p. 558-565). [674

Nimbschen. — KURT SEIDEL. *Der Besitzstand des Klosters N. in u. u. Torgau.* Diss. Dresde, Meinhold, 1911, 8° 143 pp. [675

N.-D. des Neiges. — G. GILLES. *Notice biographique. Dom Martin, deuxième abbé de la Trappe de N.-D. des Neiges.* Paris, Gabalda, 1912, 8°, XIII-311 p. [676

Né à St-Julien de Cassagnas (Gard), le 14 décembre 1856, Casimir Martin fit profession à N.-D. des Neiges, le 25 mars 1878, en fut élu abbé le 8 octobre 1887 et mourut le 11 décembre 1908. Sa vie édifiante est une belle page des Annales Cisterciennes à notre époque.

Olive. — *La légende de Ste Béatrice (Wallonia*, 1913, p. 194-198). [677

Notes sur la légende et son origine, qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir.

Orval. — N. TILLIÈRE. *Notice sur la vie de Dom Malachie Bertrand, né à Mortehan, le 5 décembre 1756, moine et procureur d'Orval, mort à Conanana (Cayenne), le 25 septembre 1798.* Namur, Impr. de l'Ami de l'Ordre, 1913, 8° 118 p. [678

Ce travail est le développement de l'étude que j'ai signalée dans le *Bulletin* de juillet (n° 522). L'auteur a poursuivi avec zèle ses recherches, et il est parvenu à réunir sur son héros et sur les derniers jours d'Orval une foule de précieux renseignements Peut-être un jour ce martyr de la foi recevra-t-il les honneurs des autels.

Port-Royal. — J. LAFERRIÈRE. *Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643).* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 24e fasc.). Louvain, 40, rue de Namur, 1912, 8°, VIII-236 p. [679

Cette étude sur un des Pères du Jansénisme est une contribution à l'histoire de Port-Royal, où la nouvelle doctrine sous la direction de Saint-Cyran, remporta ses plus remarquables et plus tristes triomphes. (p. 87-156).

——— LÉON BOUTHORS. *Le Jansénisme; les religieuses de Port-Royal et les Ursulines de Nevers (Mém. de la Soc. Acad. de Nevers*, 2e série, t. II, (1909-1910), p. 69-87). [680

——— MISS LILIAN REA. *The Enthusiasts of Port-Royal.* Londres, Methuen, 1912. [681

Digitized by Google

Travail de vulgarisation sur le jansénisme et l'histoire de Port-Royal.

——— A. v. TWICKEL. *Angelica Arnauld und ihre Beziehungen zum hl. Franz v. Sales (Katholik*, 1913, 5, p. 326-344). [682

——— JOSEPH BRUCKER. *Saint-Cyran d'après ses lettres inédites, ms. de Munich (Recherches de science religieuse*, IV, 1913, p. 342-381). [683

Un chapitre est consacré à « la direction de Port-Royal » (p. 362-381).

——— C. A. SAINTE-BEUVE. *Port-Royal*, t. I-VI. 8e éd. Paris, Hachette, 1912, 6 vol. 16°, p. VIII- 567-588-644-609-635, 375 p. [684

Saint-Bernard-sur-l'Escaut. — P. J. GOETSCHALCKX et Dom B. VAN DONINCK, *Oorkondenboek der abdij van S.-Bernaarts op de Schelde (Bijdragen voor de geschiedenis van het hertogdom Brabant*, t. XI, 1912, p. 337-348; t. XII, 1913, p. 61-144).

Va jusqu'au n° 357 (5 août 1276). [685

St-Urban. — HANS MEYER-RAHN. *Das Chorgestühl in der Kirche der ehemal. Cisterzienser-Abtei St-U. (Neujahrsblatt der Kunstgesellschaft in Luzern* auf das Jahr 1913, 4°, VI 61 pp. avec grav. et pll.). [686

Sauvelade. — J. MIGNON. *Notes pouvant servir à reconstituer l'histoire de l'abbaye de S. (Revue hist. du Béarn et du pays Basque*, 1912, p. 385 400). [687

Sept-Fonts. — L. M. J. CHAUMONT. *Le petit Guide de Sept-Fonts (Allier.*). 3e éd. Domois-Dijon, Union typogr., 1913, 18°, 48 p. [688

Stams. — Jos. WEINGARTNER, *Die Pfarrkirche von S. im Oberinntal* (SMGBO, XXXIV, 1913, p. 147-150). [689

Ter Doest. — AUG. PELZER. *Livres de philosophie et de théologie de l'abbaye de Ter Doest à l'usage du maître cistercien Jean Sindewint de 1311 à 1319 (Annal. de la Soc. d'Emulation de Bruges*, LXIII, 1913, p. 5-36). Bruges, De Plancke, 1913, 8°, 36 p. [690

Aux renseignements fournis sur la bibliothèque des abbayes des Dunes et de Ter Doest par le Cartulaire des Dunes, l'auteur ajoute de précieuses notes trouvées dans le ms. 302 du fonds Borghese au Vatican. Il s'agit de livres remis par le moine Jean de He de Ter Doest à fr. Jean Sindewint, moine des Dunes, sans aucun doute au Collège de St-Bernard à Paris. L'auteur rappelle le souvenir de deux théologiens de valeur, moines des Dunes, qui enseignèrent au XIIIe s. à Paris, François de Keysere et Jean de Weerde. Jean Sindewint serait-il le Jean des Dunes cité dans un acte du 13 novembre 1318, c'est possible ; en tout cas il n'est pas le moine Jean *de Cherinis* avec lequel le P. Denifle a proposé de l'identifier Je lirais plutôt *de Therinis ;* ce serait peut-être un parent de l'abbé cistercien de Chaalis, Jacques de Thérines, qui devint abbé de Pontigny (1318). Le document publié par M. Pelzer est intéressant pour le prix des livres au XIVe siècle

Tiron. — C. CLAIREAUX. *S. Bernard de Thiron et l'ancienne abbaye.* Bellême, Levoyer, 1913, 8°, 20 p. [691

Tre Fontane. — P. R. D. *Eine moderne Kulturarbeit* (CC. 1913, p. 215-216). [692

Valasse. — *Dom Le Paulmier (1753-1832), dernier sous-prieur de*

Digitized by Google

Valasse (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure* t. XV, 1912, p. 377-379). [693

Val-Dieu. — J. CEYSSENS. *Le domaine de Val-Dieu en 1275 d'après une bulle du pape Grégoire IX* (*Leodium*, 1913, p. 34-40, 42-48). [694

Val-Roy. — JULES CARLIER. *Cuve baptismale de l'abbaye de la Val-Roy* (Congrès archéol. de France, LXXVIIIe session, Reims, 1911. Paris, Picard, 1912, t. II, p. 434-436, 1 fig.). [695

Val-St-Lambert. — THÉOD. GOBERT. *Le monastère du Val-Saint-Lambert. Ses archives, sa bibliothèque* (*Bull. de l'Inst. archéol. Liégeois*, t. XLII, 1912, p. 217-247). [696

Notice sur le sort des archives et de la bibliothèque du Val-St-Lambert après la suppression de l'abbaye.

Vauclére. — ANDRÉ RHEIN. *L'abbaye de V.* (*Congrès archéol. de France*, LXXVIIIe session, Reims, 1911. Paris, Picard, 1912, p. 226-246, 8 pl. 4 fig.) [697

——— A. RHEIN. Notes sur les édifices (*Bull. Soc. nat. Antiq. de France*, 1912, p. 414-419). [698

Villiers. — MAX LEGRAND. *Les dernières années de l'abbaye de N. D. de V. au dioc. de Sens* (*Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gatinais*, 1912, p. 225-273, à suivre.) [699

Waldsassen. — FRANZ BINHACK. *Geschichte des Klosters W. deutsch beschrieben von Kaspar Brusch 1550* (CC. 1913, p. 193-206, 241-248). Munich, Engl. 1913. 8°, 23 p. [700

Walkenried. — H. GIESAU. *Der Erbauer der Klosterkirche zu W.* Ein Beitrag zur Gesch. der Frühgotik in Sachsen. Diss. Halle, 1912, 8°, 88 p. [701

——— K. STEINACKER. *Betrachtungen über die angebliche Verlegung Kloster W. sowie über die Entstehung und den Verfall seiner Kirche* (*Zeitschrift f. Gesch. der Architektur*, 1912, p. 25-45, 16 fig.). [702

Wonnental. — ENGELBERT KREBS. *Stift Wonnentals letzte Jahre und Ende* (*Schau-in's-Land*, XXXIX, p. 75-96). [703

Zikcz. — *A Kiváltságos Cisterci Rend Zirczi, Pilisi, Pásztói és Szentgotthárdi egyesitett Névtára az 1912-1913.* Budapest, Stephaneum, 1912, 8°. 68 p. [704

V. AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE

CAMALDULES.

Ambroise Traversari. — P. LUGANO. *Une lettera inedita di Ambrogio Traversari ai monaci olivetani di S. Michele in Bosco* (*Bologna*) (RSB. VIII, 1913, p. 49-56). [705

Grégoire XVI. — N. CANCEL. *Papa Grigorie XVI si Tarul Nicolae I.* (*Rivista Catolica*. Bucharest, I, 1912, p. 244-260). [706

Bagno. — D. PARISIO CIAMPELLI, O. Cam. *Cenni storici della nobil terra di Bagno e delle sue Terme.* Bagno di Romagna, Risorgimento, 1912, 12°, 88 p. et grav. [707

Digitized by Google

L'auteur parle du monastère de S. M. (d'abord O. S. B., fondé 871) donné en 1298 aux Camaldules (p. 16-23) et de celui de Ste-Lucie, fondé pour des moniales camaldules (p. 34-37).

——— PLAC. LUGANO. *Del Tipografo Bresciano Bartolomeo de Zanettis al servizio di Camaldoli e della « Regula Vite Erensitice » stampata a Fontebuono nel 1520.* (*Bibliofilia*, XIV). Florence, Olschki, 1913, 4°, 46 p. et 4 grav. [708

Maiori. — V. ACAMPORA. *L'Eremo Camaldolese dell' Avvocata presso Maiori* (RSB. VII, 1912, p. 478-486). [709

CÉLESTINS.

Célestin V. — ACHILLE PIERSANTELLI. *Celestino V. o Alfonso X di Castiglia* (Extr. du *Giornale Dantesco*). Florence, Giuntina, 1912, 16°, 12 p. [710

——— PAUL MARIA BAUMGARTEN. *Miscellanea diplomatica I* (*Röm. Quartalschrift*, XXVII, 1913, 2e part. p. 85*-94*). [711

Catalogue des bulles originales de ce pape.

FONTEVRAULT.

Histoire de l'ordre de F. (1100-1908), par les religieuses de S. M. de F. de Boulaur (Gers), exilées à Vera de Navarra (Espagne). Première partie : Vie de Robert d'Arbrissel. Auch, Cocharaux, 1911, 8° XXVII-407 p. [712

Ce travail, destiné à l'édification, ne prétend nullement à être une œuvre définitive sur l'ordre de Fontevrault. Les auteurs modernisent d'anciens historiens. Il suffira de rappeler que les recherches de l'historien allemand J. von Walter sur Robert d'Arbrissel n'ont pas même été jugées dignes d'une citation.

——— MARTHE PETON. *Robert d'Arbrissel et la fondation de F* (*Soc. des lettres, sciences et arts du Saumurois*, avril 1913, p. 62-76). [713

——— L. AUVRAY. — *Note sur un manuscrit de la règle de F. provenant de la Madeleine d'Orléans* (*Bull. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XVI, 1911-1912, p. 23-28). [714

Traduction française contenue dans le ms. nouv. acq. fr. 10822 de la Bibl. nat. à Paris.

HUMILIÉS.

J. B. PIERRON. *Die katholischen Armen. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Bettelorden mit Berücksichtigung der Humiliaten und der wiedervereinigten Lombarden.* Fribourg, Herder, 1912, 8°, XVI-182 p. [715

L'étude du mouvement religieux à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe siècle, qui semble se personnifier dans les fondateurs des deux grands ordres mendiants, a eu pour résultat de mettre en rapport les créations de S. François et de S. Dominique avec les manifestations qui les ont précédées. L'idéal adopté par les deux nouveaux ordres ne leur était point particulier ; avant eux la pauvreté avait été mise en honneur. Tandis que le Catharisme étend ses ravages en Occident et que l'Église essaie de

Digitized by Google

le combattre, il se trouve dans le peuple fidèle des partisans d'une vie chrétienne plus pure. Tout en combattant les abus, ils restent sur le terrain de l'orthodoxie; tels furent Valdes et ses premiers disciples. Mais la lutte contre les abus dans l'Église amena d'une part l'hostilité du clergé contre les critiques, et ceux-ci, combattus par le clergé discutèrent son autorité, en appelèrent à celle de l'Écriture, et se séparèrent graduellement de l'Église Les Vaudois combattaient les Albigeois, et de part et d'autre on apportait une ardeur égale à la formation scientifique des prédicateurs. Le S. Siège, conscient de ce mouvement, essaya de ramener à l'Église les Vaudois pour les utiliser contre les Albigeois; il réussit en partie. Deux groupes de Vaudois se constituèrent : les Pauvres catholiques et les Lombards unis. Ceux-ci se livraient au travail manuel, ceux-là à l'étude. Innocent III organisa leur vie, approuva leurs règles; mais, méfiance d'un côté, exagération de l'autre, on devait aboutir à un échec. C'est à ce mouvement que se rattache la corporation des Humiliés, dont les origines et l'organisation ont été exposées précédemment par Ant. de Stefano et par L. Zanoni (*Revue bénéd. Bull. d'hist. bénéd.*, oct. 1907, n° 408; oct. 1911, n°s 2669, 2670). M. Pierron étudie les différents groupes de Vaudois convertis: les Humiliés, les Pauvres catholiques, les Lombards unis, et l'influence de ce mouvement sur les créations de S. François et de S. Dominique. Il y a dans les pages qu'il leur consacre d'intéressants rapprochements qui éclairent l'histoire du grand mouvement religieux du XIIIe siècle.

Momo. — G. Bonelli e G. Vittoni. *L'archivio del convento di S. Bartolomeo di Momo* (*Novara*) (*Archivio storico Lombardo*, 21 août 1913, Ser. IV, fasc. XXXVIII, p. 403-414.) [716

Cette communauté de Frères et de Sœurs fixée dès 1278 à Agnellengo, s'établit dès 1315 à Momo, et se fusionna en 1543 avec celle de S. Marie de l'Annonciation delle Caselle à Novare (religieuses Augustines).

MÉCHITARISTES.

Huschardzan. *Festschrift aus Anlass des 100jährigen Bestandes der Mechitaristen-Kongregation in Wien (1811-1911) und des 25. Jahrganges der philologischen Monatsschrift « Handes Amsorya » (1887-1911).* Herausgegeben von den Mechitaristen-Kongregation unter Mitwirkung der Mitarbeiter der Monatsschrift und zahlreicher Armenisten. Mit 67 Abbildungen im Texte und 3 Tafeln. Verlag der Mechiter. Kongreg. (H. Kirsch), 1911, (32×24,5 cm), XVI-435 p. [717

Ce « Monument », destiné à rappeler trois événements : le centenaire de l'établissement des Méchitaristes à Vienne, le 25e anniversaire de la création de la revue philologique « Handes Amsorya » et de la nomination de l'abbé général, Mgr l'archevêque Dr G. de Govrik, s'ouvre par une notice historique sur la Congrégation des Méchitaristes fondée à Constantinople par le prêtre arménien Méchitar en 1701, lequel adopta bientôt la règle de S. Benoît. Fixés d'abord à Trieste (1773), les Méchitaristes furent reçus à Vienne en 1811 par l'empereur François I. Le monastère de Vienne est un centre de culture religieuse et scientifique pour la nation arménienne. De nombreux ouvrages, des travaux de haute valeur sont dus

Digitized by Google

à la plume des moines, dont la revue *Handes Amsorya* est devenue progressivement un organe pour les Arménistes. Les ouvrages publiés dans le *Huschardzan* se rapportent à la philologie, à l'histoire, à la théologie et à l'exégèse.

OLIVÉTAINS.

S. Bernard Tolomei. — L. Perego. *Il B. Bernardo Tolomei dipinto dal Sodoma nel Palazzo Pubblico di Siena* (RSB. VIII, 1913, p. 107-110, avec fig.) [718

——— P. Lugano. *Siena, la famiglia Tolomei e i primi anni del Fondatore di Montoliveto* (RSB. VIII, 1913, p. 16-28). [719

Bonaventura (Marie). — Nicolas Lancicius, S. J. *Vie de Sœur Marie Bonaventura.* (Collection de la Bibliothèque des Exercices de S. Ignace. Études et documents n° 44, mars, avril 1913). Enghien, Bibl. des Exercices, 1913, 8°, 58 pp. [720

Née en 1602, décédée en 1627, Sœur Marie Bonaventura, oblate de Tor de'specchi à Rome, fut amenée à mener une vie plus parfaite à la suite d'une Retraite qu'elle fit sous la direction du Jésuite Lancicius d'après les Exercices de S. Ignace. La vie de cette religieuse fut traduite en plusieurs langues, sous différentes formes.

D. Seriolo. — D. Alberico Sarpi. *In memoriam dell' arciabate D. Camillo Seriolo.* Badia Polisine, Zuliani, 1912, 8°, 16 p. [721

Éloge funèbre de l'abbé Seriolo, général des Olivétains, décédé le 6 novembre 1898.

Montoliveto. — D. Plac. Lugano, O. Oliv., *Santa Catarina da Siena e i Monaci di Montoliveto.* (RSB, VII, 1612, p. 191-173). [722

Camprena. — D. Plac. Lugano. *Per gli affreschi del « Sodoma » a Sant' Anna in Camprena presso Pienza.* (RSB, VII, 1912, p. 395-409). [723

Rome. S. Maria Nova. — Plac. Lugano. *Intorno all' iscrizione relativa ai SS. Nemesio e Compagni rinvenuta nella Chiesa di S. Maria Nova di Roma.* (RSB. VII, 1912, p. 432-477). [724

——— Plac. Lugano. *Circa le origini della Chiesa di S. M. Nova (S. Francesca al Foro Romano)* (*Romana tellus*, II, 1913 p. 6-14, 2 fig.). [725

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 0000 115 808 457

Digitized by Google

Digitized by Google